

Biographie Nationale – Volume 19

BIOGRAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME DIX-NEUVIÈME.

REINGOUT — ROMUNDE.



BRUXELLES,
ÉTABLISSEMENTS ÉMILE BRUYLANT,

Société anonyme d'éditions juridiques et scientifiques.

67, RUE DE LA SORBONNE, 67.

1907.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

LISTE DES COLLABORATEURS

Haeghen (Victor vander), archiviste de la ville, à Gand.

Famille Reynax, charpentiers. — Anne-Marie van Reysschoot. — Emmanuel-Pierre-François van Reysschoot. — Pierre-Jean van Reysschoot. — Pierre-Norbert van Reysschoot. — Gérard de Rike. — Guillaume de Ritsers. — Vander Riviere, famille de peintres. — Mathieu van Roden.

* **Helbig (Jules)**.

Henri-Joseph-Nicolas Renardi. — Jacques-Barthélemy Renoz.

Hymans (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Gaspard Rem. — Evrard van Remunde. — Peregrin Resen. — Renier Resen. — Jean-François Vander Rest. — Pierre Reubens. — Jules Reuille. — Henri Reydams. — Jacques-Ignace Reydams. — Jean de Reyn. — Remi van Rheni. — Paul de Rickel. — Louis-F.-J. Ricquier. — Françoise-Jeanne Ridderbosch. — Jean Riga. — N.-J. Riga. — Jean van Rillaer. — Jean van Rillaer, le Jeune. — Louis-Marie-Dominique Robbe. — Alexandre-Nestor-Nicolas Robert. — Antoine Rocka. — Théodore Roelants. — Guillaume Roelofs. — Nicolas Rogier. — Rogier, peintre verrier. — Jean Rombauts. — Gaspard Romer.

Iseghem (Charles van), à Ostende.

Emmanuel-Benoit Rollier.

Jacques (Victor), professeur à l'Université, à Bruxelles.

Henri-Christophe Rieken. — Félicien-Prudent Rienslagh. — Joachim Roelants.

Jordens (Ernest), avocat, à Bruxelles.

Charles de Renette. — François-Charles Riese.

* **Kerchove de Denterghem (comte Oswald de)**.

Jean-Baudouin Reyntkens.

Kurth (Godefroid), membre de l'Académie royale, à Assche.

Saint Remacle. — Renier de Huy. — Resignatus, évêque de Tongres. — Richarius.

Linden (Herman vander), professeur à l'Université, à Liège.

Richardus de Rivo. — Rombaut vanden Riele. — Jean Rivius. — Jean-Benjamin Roelants. — Louis Roelants. — Nicolas Rolin. — Nicolas Rombouts. — Philippe-Félix Rombouts.

Lonchay (Henri), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Julian Romero.

Maeterlinck (Louis), conservateur du Musée des Beaux-Arts, à Gand.

Pierre-Joseph Remaut.

Marchal (chevalier Edmond), secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à Bruxelles.

Maitre Ricquart. — Gilles vander Rive. — George Robin. — Jean Robin. — Les Robienoy. — Guillaume Roefs. — Jean Roelants.

Masoin (Fritz), professeur à l'Athénée royal, à Verviers.

Augustin-Benoit Reynier. — Théodore de Rive.

LISTE DES COLLABORATEURS

Matthieu (Ernest), avocat, à Enghien.

Alix Renier. — Benjamin-François Joseph Resteau. — Norbert de Reusmes. — Henri-Joseph Rey. — Eustache de Ribemont. — Rigault le Verrier. — Bernard Robaslie. — André Robberechts. — Alexis-Joseph-Constant Robert, comte de Robersart. — Robert de Valenciennes. — Jean-François-Joseph Robert. — Pierre-François-Joseph Robert. — Guillaume Robicquet. — François-Marie-Ghislain, marquis de Rodriguez d'Evora y Vega. — Ferdinand-Marie-Guillaume-Achille, baron de Roisin. — Roland de Brouelle. — François-Jean-Ghislain Rolaud. — Jean-Baptiste Rombaux.

Mensbrugge (Gustave vander), membre de l'Académie royale, à Gand.

Léonce-Edouard Rommelaere.

Micheels (Henri), à Liège.

François-Charles-Hubert Rodigas.

* **Monchamp (Mgr Georges)**.

Henri Renier. — Antoine Rolandi.

Moyaux (Auguste), ingénieur, à Bruxelles.

Gustave-Nicolas-Joseph de Ridder.

Naveau (Léon), à Bommershoven.

Clém.-Wenceslas-Franç.-Ch.-C.-J.-N., comte de Henesse-Breidbach.

* **Neuss (Hubert van)**.

Lambert-François-Jean Vander Rest.

Nève (Joseph), directeur honoraire des Beaux-Arts, à Bruxelles.

Pierre-Albert Roberti. — François-Xavier Roffiaen.

Nys (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Arnoul de Reyger.

Ortrov (Fernand van), professeur à l'Université, à Gand.

Christophe van Remunde. — Barthelemy van Renterghem. — Thomas-Joseph Reytter. — Jean-Joseph Rico.

Paquay (Jean), à Eelen.

Renier, écolâtre de Tongres. — Jean Reys.

Pirenne (Henri), membre de l'Académie royale, à Gand.

Bruno-Jean-Baptiste-Joseph Renard. — Richilde, comtesse de Hainaut. — Robert d'Aire. — Robert I^{er} de Flandre. — Robert II de Flandre. — Robert de Flandre, sire de Cassel. — Robert I^{er} de Namur. — Robert II de Namur. — Nicolas Rolin.

Piters (Armand), professeur honoraire, à Gand.

Laurent-Joseph Remacle. — Chrétien-Léonard-Constant-François-Xavier de Reul. — Théophile Rimbaut. — Jean-Antoine Romanesl.

Puyvelde (Léon van), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Albert Rodenbach.

Ridder (Alfred de), chef de bureau au Ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

Pierre Reuss. — Adrien de Riebeke. — Balthazar de Robiano. — Eugène-Jean-Baptiste de Robiano. — Comte François-Xavier-Jean-Marie-Joseph de Robiano. — Comte Louis-François de Robiano. — Louis-François-Paule-Marie-Joseph de Robiano. — Louis-Marie-Joseph dit Alois de Robiano. — Comte Maurice-Joseph de Robiano. — Jacques de Robles. — Gérard Roelants.

LISTE DES COLLABORATEURS

Roersch (Alphonse), professeur à l'Université, à Gand.

Ruiger Rescius. — Augustin Reymarius. — Conrad van Roel. — Jacques Roger.

Rooses (Max), membre de l'Académie royale, à Anvers.

Nicolas Rockox. — Théodore Rombouts.

Saintenoy (Paul), professeur à l'Académie des Beaux-Arts, à Bruxelles.

Jean-Frédéric vander Rit. — Nicolas Roget.

Schoolmeesters (Mgr E.), vicaire général, à Liège.

Sainte Renilde. — Robert de Thourotte.

Schrevel (chanoine A.-C. de), archiprêtre, à Bruges.

Richard de Capelle. — Jean van Riedt. — Thomas Rinus. — Robert de Bruges. — Charles-Philippe de Rodoan.

Smedt (Charles de), S. J., membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Saint Rembert. — Sainte Rictrude. — Sainte Rolende. — Saint Rombaut.

Soil de Moriamé (Eugène-J.), président du Tribunal, à Tournai.

Bruno Renard.

Stecher (Jean), membre de l'Académie royale, à Liège.

Eugène-Laurent Renard. — Jean-Mathieu Renard.

Tandel (Emile), commissaire d'arrondissement, à Arlon.

Jean Reuter.

Thomas (Paul), membre de l'Académie royale, à Gand.

Louis-Chrétien Roersch.

* **Vanderkindere (Léon)**.

Renaud, comte de Hainaut. — Richer ou Richard.

Vannérus (Jules), conservateur des archives de l'État, à Anvers.

Jean Roberti.

Vercoullie (Joseph), membre de l'Académie royale, à Gand.

François Rens. — Hippolyte Rens. — Liévin-Charles Rens. — A.-F.-G. Van Renterghem. — J. de Ridder. — J. Ridderbosch. — Charles-Louis Robaeys. — Pierre-Jean Robyns. — Jean Roeland, poète.

Vreese (Willem de), chargé de cours à l'Université, à Gand.

Jan van Rode.

Willems (Léonard), avocat, à Gand.

François van Rekendaels. — Aimé-Louis-Fidèle Rembry. — Abraham Reuillé. — Joseph de Reul. — Jacques Reyvaert. — Nicolas Richard. — Guillaume Ricquaert. — Jean-François Ricquaert. — Petrus de Rivo. — Emmanuel Rodriguez. — Jean-François Roelants. — Gérard Roelofs. — Antoine Rolliers.

Wilmotte (Maurice), membre de l'Académie royale, à Liège.

Rogeret de Cambrai.



R (suite)

REINGOUT (*Jacques*), **REINGOUD** ou **REINGAULT**, homme politique du xv^e siècle, appartenant à une famille noble de Bruges. Plusieurs de ses membres occupèrent les premières places dans le magistrat. Jacques Reingout joua un rôle de second plan dans les troubles des Pays-Bas du xv^e siècle. Motley, qui le traite fort mal, raconte que c'était un négociant failli que le comte d'Egmont avait pris sous sa protection et recommandé à Granvelle pour lui faire obtenir une place dans le gouvernement du cardinal. Le refus de cette faveur aurait été une des premières causes de l'inimitié d'Egmont et de Granvelle. Néanmoins, il serait entré au service du cardinal et aurait reconnu les bontés de son premier bienfaiteur en faisant tous ses efforts pour découvrir ou inventer des preuves de nature à justifier la condamnation de l'infortuné comte.

Quoi qu'il en soit, Reingout fut greffier des finances sous Berlaymont. A son départ de la Belgique, la duchesse de Parme lui fit une « mercède » de cinq cents livres. Il aurait été employé plus tard sous le duc d'Albe et le grand commandeur Requesens. Il fut, en dernier lieu, trésorier du conseil provincial sous Anjou. Il dut alors résigner ses fonctions et subir une enquête, que la confusion qui régnait partout empêcha de mener à fruit.

Il se rendit alors dans les provinces

du Nord, parvint à obtenir un emploi subalterne auprès des députations envoyées par les États en France et en Angleterre, et réussit de cette manière à se faire connaître de Leicester.

A peine eut-il appris la nomination de ce dernier en qualité de gouverneur général des Pays-Bas, qu'il partit pour Londres et lui offrit ses services et ceux de ses amis. Leicester les accepta. Adroit, souple, insinuant, sceptique, Reingout ne devait pas tarder à prendre sur lui un grand ascendant. A Utrecht, où il s'établit, il affectait un grand zèle pour la religion calviniste, ne voulant admettre dans sa maison aucun serviteur de l'un ou de l'autre sexe, que ses principes religieux n'eussent été contrôlés par un ou deux pasteurs.

Reingout n'était pas un financier. C'était un faiseur qui excellait à se faire valoir et à présenter sous le jour le plus favorable ses plans et ses conceptions. Il fut un des trois émigrés ou « trium-
« virs » qui dominèrent l'esprit de Leicester. Il entretenait les répugnances du gouverneur général à l'égard des grands négociants hollandais qui étaient à la tête des provinces et des villes. Il fit adopter le décret par lequel il était interdit de faire le commerce avec des places ou des personnes soumises au roi d'Espagne. Il persuada à Leicester que l'administration de la Trésorerie laissait beaucoup à désirer, qu'il s'y était glissé

des désordres de toute nature, que les États étaient de connivence avec les receveurs pour disposer abusivement des deniers publics.

Leicester abolit l'institution existante et fit connaître au conseil d'État son intention de nommer une nouvelle chambre des finances. Reingout en fut nommé trésorier. Les Hollandais furent indignés de voir un aventurier occuper une position aussi délicate. Ils le furent encore davantage lorsqu'ils connurent son plan financier. Il pourrait, disait-il, tirer à peine vingt mille tonnes d'or de ces fraudeurs de marchandises (*lorredraters*). Il devrait être autorisé à forcer tous les receveurs, négociants et notaires à lui communiquer leurs livres et leurs factures, à faire imposer des amendes, par des agents impartiaux, aux transgresseurs des placards sur la navigation; ces agents seraient choisis par le gouvernement et non par le magistrat des villes composé en majeure partie de négociants, lesquels seraient, en pareil cas, juges dans leur propre cause.

Le conseil d'État se prononça presque à l'unanimité contre la proposition; toutefois, Leicester passa outre.

Ce fut à peu près la fin de la carrière de Reingout. À la suite de propos imprudents entendus chez Étienne Paret ou Perret (voir ce nom), et rapportés aux États de Hollande, ceux-ci acquirent la conviction que Reingout, peut-être de connivence avec Leicester, cherchait à mettre les finances du pays sous la dépendance absolue du gouverneur général. En septembre 1586, on trouva à Middelbourg, chez une femme, Barbara Boots, des pamphlets contre l'État et des papiers compromettants pour Reingout.

Leicester accorda aux États l'arrestation de son favori, non pour le punir, mais afin de le mettre à l'abri des poursuites de la justice. Il le fit passer ensuite à La Brielle et de là à Flessingue, villes que l'Angleterre avait en gage. Lorsque le gouverneur quitta définitivement le pays, Reingout se réfugia à Bruxelles où il redevint catholique comme il était devenu protestant; il y mourut obscur et oublié.

L'envoyé des Pays-Bas à Londres, Ortel, voyait dans Reingout un des hommes les plus intelligents et les plus capables des Pays-Bas, tandis que Walsingham, le premier ministre d'Élisabeth, engageait Leicester à s'en méfier et à avoir l'œil ouvert sur lui.

Baron Émile de Borchgrave.

Les historiens de la Révolution des Pays-Bas au XVII^e siècle, principalement Molley, Müller et Cluyens. — Van Dycke, *Recueil héraldique*. — (Bon de Borchgrave), *Daniel de Borchgrave*, procureur gén. au Conseil de Flandre, p. 84, 85, 88, 89, 90-93, 119.

REINILDE (sainte). Voir REINELDE.

REINULA (sainte). Voir RENILDE.

REKENAERE (Cornille DE). Voir DE REKENARE.

REKENDAELE (François VAN), né à Audenarde, le 17 novembre 1682, mort à Alost, le 21 avril 1739. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 2 octobre 1699, professa la grammaire au collège d'Anvers. De 1733 à 1739 il fut archiviste de la province Belgo-Flamande. Il a laissé un *Index Archivii provinciae Flandro-Belgicae S. J.*, manuscrit conservé aux archives de l'État à Bruxelles.

Jean-Bonaventure van Rekendale, qui composa en 1716 un *Lojdicht* à l'occasion de l'entrée de sa sœur au couvent de Sion à Audenarde (F. Vander Haeghen, *Bibliogr. gantoise*, III, 34), appartient vraisemblablement à la même famille. Il en est peut-être de même, quoique la chose soit plus douteuse, de Louis-François van Rekendaele, né à Alost, le 21 novembre 1735, mort à Malines, le 1^{er} juin 1788. Fils de François-Ignace, membre du Conseil de Flandre, il fit ses études au collège des Jésuites à Alost, passa ensuite à l'université de Louvain. Il alla se fixer à Malines, comme avocat près du grand Conseil, et se fit bientôt la réputation d'un des plus habiles juristes du XVIII^e siècle.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1631. — De Potter et Broeckert, *Geschiedenis der stad Aalst*, t. IV, p. 344.

REM (*Gaspard*) ou **REMS**, peintre, né sans doute à Anvers en 1542, mort peut-être en Italie, après 1614. Cette dernière date figure sur le portrait de l'artiste, peint par lui-même, appartenant à la galerie impériale, à Vienne. Le peintre y est représenté à l'âge de 72 ans.

Élève, à Anvers, de Guillaume van Cleve, en 1554, Gaspard Rem était à Venise en 1578. En cette année, Van Mander nous le montre recevant assez mal Hans van Achen, lequel aspirait à devenir son élève. Ce qui n'empêcha Gaspard, ajoute notre auteur, de se tenir plus tard pour très honoré d'être admis à faire l'ébauche des toiles de son confrère. Or, Van Achen ne travailla pas seulement à Venise; il séjourna aussi à Florence, à Munich et à Prague, où il finit sa carrière en 1615. La présence à Vienne du portrait signalé plus haut est d'une seconde peinture de Gaspard « Rems », un *Saint Jérôme*, provenant des anciennes collections impériales, autorise à croire que notre artiste fut au nombre des peintres employés par la cour. D'autant que le *Saint Jérôme* fit l'objet d'une gravure de Raphaël Sadeler, appartenant, lui également, aux artistes chargés de travaux pour la maison de l'empereur.

Van Mander donne à notre peintre le nom de Rems. Kramm va plus loin. À l'en croire, Rem n'est que l'abréviation de Remigius, nom sous lequel il mentionne le personnage. Or, c'est là une erreur absolue. Le peintre a signé Rem sans faire suivre son nom d'aucun point, ni sur ses tableaux, ni sur l'estampe de Sadeler. Jugé par ces œuvres, les deux seules qu'on connaisse de lui, sa place n'était pas au premier rang. Le *Saint Jérôme* est une petite peinture sur cuivre assez délicate, mais de médiocre portée artistique. Et comme, d'autre part, aucun biographe ne nous renseigne sur l'ensemble des productions de l'homme traité par Van Mander avec assez peu de considération, sa notice doit forcément se borner à ces quelques lignes.

Henri Hymans.

Rombouts et van Lerijs, *Les Liggeren et autres archives de la gilde artistique de Saint-Luc*. —

C. van Mander, *Het Schilderboek* (édition française, par Henri Hymans).

***REMACLE** (Saint), évêque de Tongres, est, comme saint Amand et comme saint Éloi, un des nombreux Aquitains qui sont venus, au VII^e siècle, prêcher la foi chrétienne en Belgique. Né en Berry de famille riche — à preuve, dit un de ses biographes, les nombreuses donations qu'il a faites aux églises de Tongres et de Stavelot-Malmedy — il étudia sous saint Sulpice, archevêque de Bourges, pour la mémoire duquel il garda toujours une profonde vénération. Ce fut sans doute sur la recommandation de ce prélat que saint Éloi, qui venait de fonder le monastère de Solignac, au pays de Limoges, en confia la direction à Remacle (en 637). Premier abbé de cette importante communauté, qui compta bientôt jusqu'à cent cinquante moines, Remacle la dirigea avec zèle pendant environ six ans. Il fut ensuite appelé à la cour, mais il n'y devait pas rester longtemps, et bientôt il la quitta pour aller, en qualité d'évêque missionnaire, évangéliser l'Ardenne encore plongée dans les ténèbres du paganisme. Nous le trouvons d'abord sur les bords de la Semois, où, entre 644 et 648, le roi Sigebert II fonda pour lui l'abbaye de Cugnion (*Casecongionna*) entre Chiny et Bouillon. On y montre encore aujourd'hui, aux flancs de la colline boisée qui domine le site de l'ancien monastère, une grotte qui a déjà été signalée au X^e siècle par Heriger dans sa chronique : c'est là, dit cet écrivain, que Remacle séjournait, jeûnant et priant. Le monastère de Cugnion a laissé tellement peu de traces dans l'histoire qu'en dépit de la charte de fondation qui nous a été conservée, des érudits ont pu nier qu'il ait jamais été bâti. Il faut cependant remarquer que Mabillon (*Annales*, t. I, p. 403) et Bollandus le mentionnent comme existant encore de leur temps, mais leur croyance repose exclusivement sur le diplôme de Sigebert II et ne peut pas tenir devant le silence universel des textes qui devraient nommer l'abbaye de Cugnion si elle avait jamais existé, par exemple, la *Gallia Christiana* et

les procès-verbaux des visites archidiaconales de 1570 (publiés par Heydinger. Trèves, 1884).

Pour quelle raison la fondation de Sigebert II ne vit-elle pas le jour? On l'ignore, mais nos sources nous disent que le saint, chassé de Cugnon par les trop fréquentes visites des grands, gagna la partie septentrionale de l'Ardenne, où il fonda l'abbaye de Malmedy, puis, à peu de distance de celle-ci, l'abbaye de Stavelot (vers 648). Le roi Sigebert III, par son diplôme de fondation, concédait à ces deux abbayes un domaine de douze milles de diamètre. Ce domaine était trop vaste pour que les moines fussent à le cultiver; aussi obtinrent-ils de Childéric II, en 670, qu'il fût réduit de moitié.

En 650, Sigebert III appela Remacle à occuper le siège épiscopal de Tongres, vacant par suite de la retraite de saint Amand, qui avait repris sa vie de missionnaire. Remacle y fut le successeur immédiat d'Amand; l'histoire de Landoald, qui l'aurait occupé pendant neuf ans après la retraite d'Amand en qualité d'administrateur apostolique, n'est qu'une fable dont il a été fait bonne justice de nos jours (voy. Kurth, *Notger de Liège*, t. I, p. 235). Le diocèse de Tongres était alors plongé dans une profonde barbarie; Amand, nous dit son biographe, l'avait quitté parce qu'il y avait trouvé un clergé tout à fait en dessous de sa tâche. Aussi, lorsqu'un jeune et riche Hesbignon, du nom de Trudon, s'adressa à Remacle pour faire ses études, le saint ne trouva dans son diocèse aucune maison où il pût le placer et fut obligé de l'envoyer à Metz. Remacle ne perdit pas courage; il entreprit vaillamment l'œuvre de l'évangélisation de l'Ardenne, abattant les monuments de la déesse *Arduenna* ou *Diana* et plantant la croix auprès des sources sacrées. Les chroniqueurs lui attribuent encore la fondation de plusieurs monastères en dehors des trois que nous avons cités, mais ne nous en font pas connaître les noms. Nous tenons une autre trace de l'activité épiscopale de Remacle, s'il est vrai que les églises de son

diocèse placées sous le patronage de saint Sulpice (Diest, Tirlemont, etc.) lui doivent leur fondation, comme cela est fortement probable.

En 660, après avoir occupé le siège épiscopal pendant dix ans, il le résigna entre les mains de son disciple Théodard et se retira dans son abbaye de Stavelot, qu'il gouverna jusqu'à sa mort en même temps que celle de Malmedy. L'année de sa mort n'est pas mieux connue que tous les actes de sa vie; toutefois, si les rectifications apportées par Krusch à la chronologie des rois mérovingiens sont fondées, Remacle a encore vécu en 671 (Halkin et Roland, *Charles de Stavelot-Malmedy*, I, p. 25). Les martyrologes le mentionnent sous la date du 3 septembre.

Ce qui rend la vie de saint Remacle obscure, c'est qu'elle ne fut écrite pour la première fois qu'à la fin du IX^e siècle, par un moine de Stavelot qui n'en connaissait pas grand'chose et qui a essayé de l'enrichir en pillant la vie de saint Lambert. Au X^e siècle, à la demande de Werinfried, abbé de Stavelot, Notger fit amplifier cette vie par Heriger, mais ce qu'elle y a gagné en étendue, elle l'a perdu en certitude.

Godefroid Karth.

Vita S. Remacii du IX^e siècle dans Mabillon, *Acta*, II, et dans les *Dollaniistes*, t. I de septembre. — Heriger, *Gesta episcoporum Tungrensium*, etc., dans *Monumenta Germanice historica*, t. VII. — Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum Tungrensium*, etc., dans *Monumenta Germaniae historica*, t. XXV. — Halkin et Roland, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, t. I. — A. de Noue, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmedy* (Liège, 1848). — G. Kurth, *Notice sur la plus ancienne biographie de saint Remacle* (*Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 1876).

REMACLE DE FLORENNES (1), écrivain, né à Florennes vers 1480, mort à Louvain, le 13 mai 1524. Son nom de famille doit être *d'Ardenne*, parce que son épitaphe porte tout simplement *M. Remacius d'Ardenne*, et que, sans parler des armes de cette famille, deux de ses principaux ouvrages portent le titre : *Remacii Arduenne Florenatis*. Flo-

(1) Cette notice remplace l'article ARDENNE (*Remacle* D'), t. I^{er}, col. 365-366.

renas est le surnom, venant d'habitude après le nom de famille.

Si l'on en juge par les vers suivants :

*Nec facit ad nostras patria clara lyras
Sed quia Florene modicum educere Remacium...*

Remacle est bien né à Florennes, et si l'on veut ergoter, dit Juste, sur le mot *educere*, il faut lui donner pour patrie le Hainaut, qu'il chante et dont il fait un éloge pompeux. C'est aussi l'opinion de Paquot et de Hubert Thomas, de Liège. Remacle prit, probablement à Louvain ou à Cologne, le titre de licencié en l'un et l'autre droits.

Il était certainement à Paris au commencement du XVI^e siècle; vers 1512, on le retrouve à Londres, où il remplit les fonctions de professeur ou de précepteur. Plus tard, on le signale encore à Paris, où il vécut jusques en 1517, époque à laquelle Charles-Quint le nomma secrétaire de son conseil privé. Dans le cours de ces différentes pérégrinations, il attira l'attention de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, qui résidait à Malines, où elle l'appela pour lui conférer le grade de secrétaire. Il mourut à Louvain en 1524, le 13 mai, ainsi qu'il conste d'une pierre tombale, encore visible au XVII^e siècle, dans une chapelle de la paroisse de Saint-Pierre. Il avait épousé Catherine de Langhe, *alias* Papegays, qui lui survécut. Il est intéressant de rappeler qu'une épitaphe, voisine de sa tombe, portait le nom de Marguerite d'Ardenne, probablement sa fille, qui épousa un avocat de Malines, mort en 1540.

Les ouvrages de Remacle sont devenus très rares aujourd'hui. En voici la liste :

1. *Palamedes*. Paris, Gilles de Gourmont, 1512; petit in-4^o d'environ 300 pages. Il est daté de Londres (*ex museo nostro exiguo Londonensi*) et dédié à Pierre Gryphus, docteur en droit et légat du saint siège apostolique en Grande-Bretagne. Cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles et à la Bibliothèque nationale de Paris.

Le *Palamede* est une composition dramatique en cinq actes. La prose est coulante, d'une allure aisée, souvent élevée, toujours gracieuse et mouvementée, et le choix des morceaux témoigne d'un souci continuel d'égaliser les maîtres latins. Ce volume, où il s'agit aussi de rires joyeux et d'aimables badinages, contient les mystères de la vie de Jésus, une élégie à la Vierge, mélange bizarre de sacré et de profane, de croyances et de fables, de christianisme et de mythologie, et où l'on ne parle plus d'amours folâtres :

Nec petulans Venus est istis miscenda cothurnis

C'est une pièce allégorique et morale.

A l'instar de beaucoup de poètes italiens, parmi lesquels il faut citer Pétrarque et Boccace, Remacle fait souvent étalage de sa science mythologique et de son érudition qu'il avait aussi puisée dans la lecture des prosateurs latins.

2. *Amorum libri*. Paris, J. Badius, 1513; in-4^o, 58 feuillets, dédié à G. Haluyn, comte de Cominges (Bibl. de Gand et de Paris). Dans les *Amores*, la tendance est plutôt érotique, le vers tendre, l'humeur enjouée. Comme Horace, Remacle chante l'amour, les jeux, les ris, et Ortwin lui donne le sage conseil de mépriser les dons de Bacchus et de Cythérée. Virgile, Homère, Ovide lui sont familiers; leurs noms sont constamment dans sa bouche. Quand on a lu les *Tristes* d'Ovide, il est impossible de ne pas retrouver son rythme, sa noblesse et son élégance dans les productions de Remacle. Il l'imite souvent et Juste fait remarquer qu'il alla, comme lui, exprimer ses plaintes sur les bords du Danube; c'est du moins ce qui ressort d'un passage assez vague et qui pourrait n'être qu'une fiction poétique. S'il fut exilé sur les rivages de Tomi, ce ne fut pas pour longtemps, puisque nous le retrouvons bientôt à Malines comme secrétaire de la duchesse Marguerite.

3. *Epigrammaton libri tres*. Strasbourg, M. Flach, 1507; in-4^o, 60 feuillets (Bibl. univ. de Gand et Soc. arch. de

Namur). On trouvera, dans la *Bibliographie namuroise*, l'analyse détaillée de ce recueil d'épigrammes, au sens grec du mot. Ce sont, en effet, des poésies héroïques, élégiaques, très variées, mais où l'on trouve rarement l'esprit, le sel et le trait ironique ou caustique de l'épigramme, dans le vrai sens du mot.

A lire ses œuvres, on sent que Remacle était un homme studieux, s'étant occupé des Pandectes, d'Aristote, de Platon, et familier avec les principaux classiques grecs et romains. Toutes portent bien l'empreinte de la Renaissance, époque troublée et tourmentée, tant au point de vue historique que littéraire, et l'on y retrouve un mélange de passion, de religion, de poésie, d'imagination et de science. Remacle mania la langue latine avec une grâce et une facilité réellement étonnantes, témoignant d'une haute culture intellectuelle.

D^r Edmond Deffernez.

Paquet, *Mémoires*, t. XI, p. 42. — Ed. Juste, notice dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. IV, p. 169 et t. VII, p. 166. — Allmeyer, *Vie de Marguerite d'Autriche*. — *Bibliophile belge*, 1878, p. 20. — *Messenger des sciences*, 1861, p. 329. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise*, t. I, nos 3, 5 et 6.

REMACLE (Laurent-Joseph), instituteur, homme de lettres, né à Petit-Rechain, province de Liège, le 23 mars 1769, mort à Liège, le 15 août 1849. Le premier de ses ouvrages est un *Traité de la prononciation française, précédé d'un traité des signes orthographiques*, Liège, Collardin, 1820. L'auteur cherchait, nous dit-il, une étude philosophique de la prononciation. Il s'est flatté du doux espoir qu'on la trouverait dans son volume. En 1821, il publia chez Charles, à Verviers, un *Voyage de Verviers à Liège, tant à pied qu'en diligence*. Ce volume est signé *Ignorantlin Simplinet*; il contient des notes critiques, historiques et philosophiques, par *Dominique Mirliſque*. Une autre édition est sans date. C'est une satire, émaillée de plaisanteries d'un goût douteux, qui n'intéressent guère le lecteur moderne. L'année suivante, il fit imprimer chez Bassompierre, à Liège, *Le Savant et la*

Poisarde, ou *Le Miroir de l'empereur Chusi*, comédie-vaudeville en un acte, et, en 1830, chez Jeunehomme, un volume de *Chansons*. On y trouve des couplets d'une galanterie fade, des satires politiques, dirigées contre les journaux ministériels de l'époque. Le plus intéressant de ses travaux est son *Dictionnaire wallon-français*, qui eut plusieurs éditions. La première, en un volume, fut imprimée en 1823 par Bassompierre. Une autre, intitulée deuxième édition, parut chez Collardin. Le premier tome porte la date de 1839, avec signature de l'auteur; le second, sans signature, est de 1843. Une autre, également en deux volumes, et renseignée aussi comme deuxième édition, sans date, porte Charles Gnuasé, libraire-éditeur, Liège et Leipzig. L'article nécrologique que donne le *Journal de Liège* du 17 août 1849 dit : « Le dictionnaire wallon n'est publié qu'en partie. Les souscripteurs à cet ouvrage, qui offre quel intérêt, relativement surtout aux marques et aux observations naïves de l'auteur, attendent depuis longtemps la fin de cette publication. » De Theux nous apprend que cette édition fut rachetée par F. Renard, qui y mit un nouveau titre avec la date de 1852. Selon Dejardin, ce dictionnaire, qui a du bon, surtout dans les exemples, n'est ni liégeois ni verviétois, ou plutôt il est tous les deux, de sorte qu'il peut tromper le lecteur. Nous ajouterons que d'ordinaire il ne traduit pas, mais qu'il remplace l'expression wallonne par une expression française plus ou moins équivalente. Ce qui intéresse le plus dans ce dictionnaire, c'est le grand nombre des proverbes qu'il contient.

A. Pieters.

De Theux, *Bibliographie liégeoise*. — *Journal de Liège*, 17 août 1849. — *Patria belgica*. — Pirsoul, *Dictionnaire wallon-français du dialecte namurois*, paru dans la *Marmite*, 9 et 10 octobre 1903 et l'ouvrage de Dejardin y cité.

REMACLE (Nicolas-Antoine-Joseph), littérateur, fils de Jean-Joseph et de Marie-Agnès Lecrenière, et petit-cousin du précédent, naquit à Liège le 4 floréal an XIII de la République (24 avril 1805),

et mourut à Verviers, le 22 novembre 1883, veuf de Marie-Josèphe Demaret. Premier né d'une famille nombreuse dont les ressources étaient modestes, il dut et sut, alors qu'il était bien jeune encore, venir en aide aux siens. Obligé de choisir un métier, il se fit typographe à l'exemple de son père. Intelligent, actif, énergique, non seulement il s'appliqua avec ardeur au travail quotidien, mais il mit encore à profit ses moments de loisir en s'efforçant d'augmenter ses connaissances intellectuelles. Bientôt il passa de l'atelier dans les bureaux de rédaction. Il avait gagné la confiance des chefs du parti constitutionnel d'alors et fut attaché au *Courrier de la Meuse*. Quand éclatèrent les événements de 1830, Remacle accomplit son devoir de patriote dans les rangs de la garde urbaine. Il contribua vaillamment à la conquête de notre indépendance. Pendant plus de vingt-cinq ans, il fit partie de la garde civique : à Liège d'abord où il fut, de 1831 à 1833, commandant de compagnie, ensuite à Verviers. Le gouvernement a reconnu les services qu'il rendit en lui octroyant la décoration commémorative instituée en 1856 à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du roi. En 1834, Remacle quitta sa ville natale pour venir s'établir à Verviers comme imprimeur-libraire, et c'est à son école que se formèrent la plupart des typographes verviétois. Le 1^{er} avril de cette même année, dans le but de soutenir les intérêts du parti catholique, il fonda, avec Jean-Lambert Franck, une feuille quotidienne, de petit format, intitulée : *Novelliste de Verviers et de l'arrondissement*. Grâce, en partie, à ses soins, pendant plus de trente années, il la vit grandir et se répandre. Plus tard, après sa retraite, il eut la satisfaction d'être témoin de la prospérité du journal qu'il avait créé. Doué d'une nature droite et honnête, d'une profonde bonhomie et d'une jovialité de bon aloi quoique d'une grande liberté d'allures, Remacle était très estimé dans sa ville d'adoption. Les Verviétois anciens combattants de 1830 et décorés

de ce chef s'étant formés en société, le choisirent comme leur président d'honneur.

Dans son *Histoire du théâtre de Verviers* (Verviers, Nautet-Hans, 1897, t. IV, p. 477), Bernard Mawe, alias Armand Weber, rend un juste hommage à la mémoire de ce bon citoyen et aux qualités qui le distinguèrent. Antoine Remacle s'occupa avec succès de littérature. Il n'a cependant pas beaucoup écrit. Ses œuvres poétiques, à peu près complètes, consistant en six contes, un *crémignon* et une pièce sans titre, ont paru à Liège, en 1860, chez J.-G. Carmanne. Elles forment une brochure de 24 pages, in-8°, intitulée : *Rdvions*, terme que l'on pourrait traduire par contes ou balivernes. Les trois meilleurs morceaux de ce petit recueil ont obtenu une distinction au concours ouvert en 1859 par la Société liégeoise de littérature wallone. Ils sont publiés ou reproduits dans le *Bulletin* de ce cercle (1860, 1^{re} série, t. III, p. 221-224 et p. 385-391; 1889, 2^e série, t. V, p. 183-189). Le *crémignon* « *L'ainé bènèye dè curé* » s'y trouve avec air noté. Le texte de cette œuvre a encore été inséré dans *Le Wallon*, par Joseph Demarteau (p. 204 et 205), et, avec musique, dans le *Chansonnier des Etudiants belges* (p. 356-358). Le dit recueil donne, sous la signature d'Antoine Remacle, deux autres chansons wallones, *Lu saurro* (p. 234 et 235) et *Jônes et vîx* (p. 515); mais c'est là une fausse attribution; ces deux pièces sont de François Remacle-Tomson, fils d'Antoine. Sous la date du 27 octobre 1860, Remacle a fait paraître, en feuille volante, une ronde patriotique : *Roi, Patrye, Liberté*. Enfin, il a encore écrit *Lu Marseillaise des gaúrdis*, c'est-à-dire des cardiers.

Certaines compositions du poète pèchent peut-être par leur longueur, mais, en général, cet auteur, qui ne manque pas de verve, possède un style facile et agréable. Pour terminer, signalons, d'après Armand Weber, qu'il édita une *Notice de livres qui se trouvent à la librairie de A. Remacle*, imprimeur, place du Marché, à Verviers. Verviers,

A. Remacle. Sans date, in-4°, 7 pages, sur papier vert.

Joseph Defrecheux.

Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 1^{re} série, t. III, 1860, p. 221-224 et 388-391; t. IV, 2^e partie, 1861, p. 99; t. V, 2^e partie, 1862-1863, p. 69; t. VII, 2^e partie, 1864, p. 83; 2^e série, t. V, 1889, p. 183-189. — *L'Union libérale*, journal de Verviers, n° 273, du 23 novembre 1883. — *Nouvelliste de Verviers*, n° 274, du 26 novembre 1883. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, 1885), col. 1155. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, Weissenbruch, 1807), t. III, p. 273. — Armand Weber, *Essai de bibliographie verviétoise* (Verviers, P. Féguenne, 1905), t. III, p. 160. — J. Demarteau, *Le Wallon, son histoire et sa littérature* (Liège, L. Demarieu, 1889), p. 204 et 205. — *Chansonnier des Etudiants belges*, publié par la *Studenten-Verbindung Louania* (Bruxelles, 1901), p. 234-235, 350-353 et 315.

REMAUT (*Pierre-Joseph*), peintre, né à Bruges, le 31 mars 1772, mort dans cette ville, le 30 septembre 1826. Il était fils de Pierre-Eugène Remaut et d'Anne-Thérèse Trentesaulx. Élève de l'Académie de Bruges, il s'appliqua peu à son art. Il fit surtout des portraits. On en trouve encore quelques-uns dans les anciennes familles de cette ville. Sa meilleure œuvre connue est le portrait d'une supérieure de l'hôpital de Bruges, qui figura longtemps parmi les peintures exposées dans la petite galerie, dite des Memling, à l'hôpital Saint-Jean. La religieuse est représentée assise à une table, une main appuyée sur un livre, l'autre tenant une plume d'oie. On remarque encore, sur cette même table, un encrier en cuivre et un crucifix en bois noir, ainsi qu'un chapelet avec des reliques. L'inscription suivante est inscrite sur le coin de droite de la peinture :
s^r AGNÈS LANGENBLICK, OUD 73 JAEREN
OVERSTE VAN DIT OSPITAL 1814.

P. REMAUT FECIT
OBIIIT 27 AUGUSTII.
1819.

Ce portrait, qui n'est pas sans valeur, se trouve actuellement placé dans un des réfectoires de l'hôpital. Il est mentionné dans Siret, *Dictionnaire des peintres*, et dans le *Guide de Bruges* publié par James Weale en 1883; il portait alors le n° 60 de la galerie de Saint-Jean.

L. Maeterlinck.

A. Siret, *Dictionnaire des peintres* (1884). — Weale, *Guide de Bruges* (1883). — Registres de

l'état civil de Bruges. — Renseignements fournis par MM. Copman, conservateur du musée, et C. Verhaeghe, à Bruges.

REMBERT (Saint), ou RIMBERT, successeur de saint Anschaire sur le siège archiépiscopal de Hambourg-Brème, dans la seconde moitié du IX^e siècle, appartient à la Belgique au moins par son éducation. L'auteur anonyme de sa vie, écrite sous le pontificat de son successeur immédiat, Adalgaire, nous le montre, en effet, au début de son récit, parmi les jeunes gens qui étaient élevés au monastère de Thourout en Flandre.

Rembert appartenait-il aussi à notre pays par la naissance? La chose est extrêmement probable. On ne peut pas, il est vrai, le conclure du seul fait de son séjour au monastère de Thourout; lui-même nous apprend, dans la vie de saint Anschaire, que cette maison ayant été donnée par Louis le Pieux en bénéfice au premier archevêque de Hambourg, celui-ci y envoya, pour faire leur éducation cléricale, des jeunes gens originaires du Danemark et d'autres contrées comprises dans sa mission. Rembert aurait pu être de ce nombre. Mais certains détails donnés par l'auteur anonyme de sa vie ne permettent guère cette supposition. L'écrivain raconte que le saint pontife Anschaire, se trouvant un jour en visite au monastère de Thourout, vit la troupe des écoliers se rendre à l'église en se livrant à la bruyante gaité de leur âge : un seul d'entre eux, qui paraissait le plus jeune de tous, marchait gravement à l'écart des autres, absorbé dans la prière. Le prélat fut frappé de son air de modestie et de précoce maturité. « Ayant fait venir ses parents, il apprit d'eux le nom de l'enfant, qui s'appela Rembert, et il lui donna, avec leur consentement, la tonsure cléricale. » (*Vita Rimberti*, cap. 3). Si saint Anschaire put ainsi, dans une visite faite en passant aux moines de Thourout, s'entretenir avec les parents de Rembert, il n'est pas douteux que ceux-ci fussent des habitants de la contrée, et il est permis d'en conclure que Rembert lui-même y avait vu le jour.

Dès que le jeune clerc eût achevé son

cours d'études à Thourout, Anschaire le manda auprès de lui, lui conféra les ordres sacrés et le prit aussitôt pour son confident intime et le compagnon assidu de ses travaux apostoliques. Rembert répondit parfaitement à la confiance de son protecteur. Aussi, lorsque celui-ci toucha au terme de son active carrière, comme on le pria de désigner son successeur, tout en se défendant d'acquiescer à cette demande, il n'hésita pas à déclarer qu'il regardait son cher disciple comme plus digne d'occuper le siège archiepiscopal qu'il ne l'était lui-même de remplir l'office de sous-diacre (*V. Rimb.*, cap. 10).

Anschaire mourut le 2 février 865. Le jour même de ses funérailles, le suffrage unanime du clergé et du peuple lui donna Rembert pour successeur. D'après la coutume reçue, ce choix devait être approuvé par le souverain. On envoya donc Rembert au roi de Germanie Louis, fils de Louis le Pieux, en compagnie de Thierry, évêque de Minden, et de l'abbé de Corvey Adalgaire. Le roi l'agréa volontiers et, comme le marque expressément le biographe contemporain, l'investit par la crosse. L'élection fut, du reste, confirmée, au moins indirectement, par le pape Nicolas Ier, qui envoya le pallium à Rembert en décembre de cette même année 865 (Jaffé, *Regesta PP. RR.*, n° 2798; Adamus Brem., *Gesta Hammab. Pontif.*, I, 37). L'archevêché de Hambourg n'ayant pas encore d'évêques suffragants, la bulle d'institution de ce siège avait réglé que la consécration de ses titulaires se ferait par des évêques à désigner par le roi. Louis le Germanique commit, pour celle de Rembert, Lindbert, archevêque de Mayence, à qui furent adjoints les évêques Lindhard, de Paderborn, et Thierry, de Minden.

Le nouvel archevêque avait fait vœu de se consacrer à la vie monastique après la mort de son vénéré maître Anschaire. Il ne crut pas que son élévation à la dignité pontificale le dispensât d'accomplir ce vœu. En conséquence, il se rendit, immédiatement après sa consécration, au monastère de Corvey (*Corbeia Nova*), où il se fit recevoir moine et s'engagea

à observer toutes les prescriptions de la règle bénédictine, autant que cette observance pourrait se concilier avec les devoirs de sa charge pastorale. Il demanda aussi et obtint d'amener avec lui, comme compagnon religieux, le frère de l'abbé, appelé, comme l'abbé lui-même, Adalgaire, dont il fit, dans sa vieillesse, son coadjuteur avec droit de succession et qui le remplaça, en effet, sur le siège de Hambourg.

Le biographe de saint Rembert ne s'est malheureusement pas préoccupé de nous donner un tableau net et complet de l'activité pastorale et apostolique de son héros. Suivant l'usage reçu dans les écrits hagiographiques de son temps, il s'attache surtout à l'énumération des vertus et au récit des miracles du saint archevêque. Ce n'est, pour ainsi dire, qu'incidemment que nous apprenons que dans ses courses apostoliques il fit plusieurs fois naufrage (*V. Rimb.*, cap. 16), qu'il visita le Danemark et la Suède (capp. 18, 20), qu'il racheta une foule de captifs qu'il trouva aux mains des barbares encore païens du Nord de l'Europe et qu'il n'hésita pas, après avoir épuisé toutes ses ressources dans cette œuvre de charité, à y consacrer le prix des vases sacrés de son église (capp. 17, 18).

D'autres témoignages contemporains (Bovon de Corvey, cité par Adam de Brême, I, 41; *Annales Fuldenses*, ad an. 884, in *Mon. Germ.*, Scr., t. II, p. 400) nous rapportent que, se trouvant dans la Frise occidentale, en 884, à l'époque où des pirates normands vinrent y faire une descente pour y porter la dévastation et le carnage, il encouragea les Frisons à leur opposer une vigoureuse résistance, et ce avec un tel succès que l'éclatante victoire remportée sur les envahisseurs fut attribuée à ses mérites et à ses prières. D'après les *Annales de Fulde* (l. c.), Rembert écrivit une relation du combat, qu'il adressa à l'archevêque de Mayence, Lindbert. Nous savons aussi qu'il assista, en 868, au concile de Worms, dont les actes portent sa signature (*Hartzheim, Conc. Germ.*, t. II, p. 322).

Rembert mourut le 11 juin 888 (*Annal. Corb.* in *Mon. Germ.*, Scr., t. III, p. 3; *Annal. necrolog. Fuld.*, *ibid.*, t. XIII, p. 186; Adam. Brem., I, 46). Le nom de son successeur Adalgaire se trouve déjà au bas d'un privilège donné par le concile de Mayence, qui se tint cette même année (Hartzheim, t. C, p. 379). Il n'y a pas à s'occuper d'un prétendu diplôme que le saint archevêque aurait obtenu de l'empereur Arnoul le 9 juin 888, deux jours avant sa mort, et qui aurait conféré à l'église de Brême de grands privilèges d'ordre temporel : ce diplôme est évidemment faux et n'a pu être fabriqué qu'environ un siècle plus tard (Böhmer-Mühlbacher, *Regesta imperii*, t. I, p. 664).

Nous devons à Rembert une vie de saint Anschaire, son maître, d'une élégance de style remarquable pour l'époque, mais qui se distingue surtout des compositions hagiographiques du haut moyen âge par la richesse des renseignements vraiment historiques. Dahlmann et Waitz, dans les préfaces de leurs éditions de la *Vita Anskarii*, et Wattenbach, dans ses *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter*, la rangent avec raison parmi les sources les plus précieuses de l'histoire de l'Allemagne à cette époque. On y voit apparaître dans un tableau plein de vie, ajoute Wattenbach (ouvr. cité, t. I, 7^e édit., p. 299), toute la féconde activité de l'homme de foi énergique que fut l'archevêque et le fidèle portrait de sa grande âme, dans laquelle une humilité d'enfant était jointe à une intelligence supérieure ; et c'est encore aux descriptions si simples et si sûres de Rembert qu'on doit les premières lumières sur la condition des peuples du Nord.

Il est fait mention, dans la vie de Rembert lui-même, d'autres écrits qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, particulièrement d'extraits faits par lui des œuvres de saint Grégoire le Grand et de diverses lettres de piété, dont une seule, adressée à la nièce de l'évêque de Paderborn, Lindhard, religieuse au monastère de Nienbeerse, est citée au long (*F. R.*, cap. 15).

Enfin, nous savons que Rembert a été

en relations avec le célèbre moine théologien Ratramme de Corbie. On a publié dans ces derniers temps une lettre de ce dernier, adressée *Rimberto Bremensi archiepiscopo et Adalgario abbati Novae Corbeiae*, sur l'invalidité des mariages entre consanguins (Wilmans, *Kaiserurkunden der Provinz Westfalen*, t. I, p. 506; E. Dümmler, *Mon. Germ.* in-4^o, *Epist.*, t. VI, pars I, p. 155). On a encore une lettre de Ratramme écrite *Rimberto venerabili presbytero*, par laquelle il remercie son correspondant des renseignements fournis sur les *Cynocéphales*, peuplade qui habitait la région la plus septentrionale de l'Europe (les Lapons?). De Ram ne croyait pas que le destinataire de cette lettre (imprimée plusieurs fois, particulièrement dans Migne, P. L., t. CXXI, p. 1154, et dans Dümmler, t. c., p. 155) fût notre saint, parce que, dit-il, Rembert n'était que diacre lorsqu'il fut élu pour succéder à Anschaire, et que, par conséquent, on n'a jamais pu le qualifier de *presbyter*. Mais il est à remarquer que ce détail de l'histoire de Rembert ne nous est pas donné dans la vie anonyme contemporaine, mais par Adam de Brême, qui vivait environ deux siècles après Rembert ; encore ne se trouve-t-il pas relevé expressément chez cet auteur, comme un fait remarquable, mais seulement mentionné en passant dans cette phrase, par laquelle débute la notice sur le successeur de saint Anschaire : *Eadem die, quacipse [Anskarius] commendatus est, Rimbertus diaconus ejus a clero simul et populo electus est*. Il faut ajouter pourtant que rien, dans la lettre de Ratramme, n'indique qu'elle fût adressée au futur archevêque de Brême-Hambourg, et qu'on peut juger avec autant de vraisemblance que le correspondant du moine de Corbie était ce prêtre Rimbert, Danois de nation, qui fut préposé par Anschaire à l'église nouvellement fondée en Suède (*Vit. Anskarii*, a. Rimberto, cap. 33) et qui n'était certes pas moins bien placé pour fournir des détails sur les prétendus *Cynocéphales*.

Ch. De Smedt.

Vita Anskarii auctore Rimberto, ap. Pertz, *Mon. Germ. hist.*, Scr., t. II, p. 689-725. — *Vita*

Rimberti, l. c., p. 768-75. — *Vita Ansharii auctore Rimberti. Accedit Vita Rimberti*, ed. G. Waitz inter *Scr. rer. Germ. in usum schol.* (1884). — Adamus Bremensis, *Gesta Hammaburgensis ecclesie pontificum*, lib. I, cc. 22, 36-42, ap. Periz, *Mon. Germ., Scr.*, t. VII, p. 293-300. — G. Henschenius, *De S. Remberto Commentarius (Act. SS., t. I Fehr., p. 354 sqq.)*. — De Ram, *Hagiographie nationale*, t. II, p. 116 et suiv. — Corblet, *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, p. 386. — P.-F. A. Hammerich, *Dissertatio de Remberto archiepiscopo Hamburgo - Bremensi* (Halmiae, 1834; in-4°).

REMBRY (*Aimé-Louis-Fidèle*), historien, né à Moorseele, le 13 mai 1832, mort à Menin, le 8 février 1894. Il était fils de Aimé-Jean-Henri Rembry, docteur en médecine et bourgmestre de Menin, qui est l'auteur d'une thèse présentée à la faculté de médecine de l'université de Gand, le 12 décembre 1829 : *Dissertatio de Hydrothorace et Hydrocardia*. Gand, P.-J. van Ryckeghem, 1830.

Il fit ses études au collège épiscopal de Saint-Louis à Menin. De là, il se rendit à l'université de Gand pour y obtenir son diplôme de médecin. Il passa son examen final le 4 août 1858, et s'établit la même année à Menin. S'intéressant vivement au passé de sa ville, il trouva moyen, tout en pratiquant comme médecin, de classer et dépouiller les archives communales. En 1872, le collège communal lui décerna même le titre honorifique d'archiviste de la ville. En 1881, il fit paraître une *Histoire de Menin*, en 4 volumes in-8°, signé Rembry-Barth (Barth est le nom de famille de Mme Rembry). Le tome I est consacré à l'inventaire des archives, aux anciens tribunaux, à leur juridiction, aux guildes, etc. Le tome II contient l'*Histoire de Menin* proprement dite jusqu'en 1748. Le tome III celle de 1748 à 1880. Le tome IV est consacré aux églises de la ville et contient aussi les biographies des hommes illustres meninois. L'ouvrage fut accueilli très favorablement par la critique et des comptes rendus élogieux parurent dans un grand nombre de revues (voir notamment le compte rendu de M^r Gilliodts van Severen dans la *Flandre*, t. XII, 1881, et celui de M^r G. Kurth dans la *Revue de bibliographie universelle*, t. XV, p. 67).

Il n'y a à faire à l'*Histoire de Menin* qu'une critique, qui a été formulée comme suit par M^r Kurth : « Si l'*Histoire de Menin* était à refaire, j'aurais conseillé à l'auteur d'en rejeter tous les documents dans un volume final sous forme de cartulaire ou de codex diplomatique... Ils sont rares partout les gens courageux qui, sans y être forcés par une besogne professionnelle, affrontent des centaines de documents français, latins, flamands, de tout âge et de toute dimension, secs, filandreaux, barbares, avec leurs phrases d'un pied et leurs formules énormes, pour y trouver d'ordinaire un renseignement que l'auteur aurait pu leur donner en quelques mots ».

Malgré le labeur considérable consacré à ses études historiques et à ses occupations professionnelles, Rembry trouva encore moyen de se consacrer aux charges publiques; il fut conseiller communal de Menin de 1875 à 1878, puis de 1881 jusqu'à sa mort; membre du conseil d'administration des Hospices civils depuis 1875 jusqu'à 1882, et nommé en 1885 jusqu'à sa mort; président de la commission médicale locale; conseiller provincial depuis 1886 jusqu'à sa mort. Il était encore, comme on le voit, en pleine activité d'esprit quand la mort vint le surprendre dans sa cinquante-deuxième année.

Léonard Willoms.

Renseignements de la famille Rembry.

REMEEUS (*David*), peintre, naquit à Anvers, en 1559, de Jean Remeeus, cordonnier, et de Christine Lausman. Il entra jeune encore dans l'atelier du peintre Pierre Lisaert, qui le fit inscrire, en 1573, comme son élève à la gilde Saint-Luc. D'autre part, dans un certificat officiel daté de 1589, il est affirmé que Remeeus apprit son art chez Martin de Vos, ce qui peut s'expliquer quand on considère que Remeeus rencontra ce dernier artiste dans l'atelier de Lisaert et qu'il en reçut des leçons. En 1581, il fut reçu comme franc-maitre de la gilde; on lui donne la qualification de *tafereelschilder*, peintre de tableaux; en

1600, il devint doyen de la même corporation artistique. Sa réputation dut être grande si l'on considère le nombre d'élèves qu'il reçut dans son atelier; dans les listes de la gilde on relève, de 1573 à 1622, les noms de vingt-deux jeunes artistes qui furent reçus s'étant déclarés élèves de David Remeus; parmi ceux-ci il faut citer : Paul, Corneille et Jean De Vos, Daniel de Wit, André van Nerom, etc.

Il habitait à Anvers, au Marché aux Souliers, dans une maison qui portait pour enseigne *De Patience*, et dans laquelle il tenait boutique de tableaux, cadres, couleurs, etc. Tout en exécutant des tableaux, Remeus ne dédaignait pas les besognes plus modestes et exerçait aussi le métier de doreur.

On ne connaît plus de lui qu'un seul tableau qui est conservé dans le déambulatoire de l'église Saint-Jacques à Anvers, et qui représente, en de grandes proportions, la *Madeleine*. Lors de l'entrée triomphale, en 1594, de l'archiduc Ernest, il décora le monument des Vierges, qui était placé près de la porte Saint-Georges; plus tard, en 1625, il accepta encore une commande qui lui fut faite pour l'église de Zundert.

Dans la cathédrale, il exécute divers travaux, notamment en 1612 la peinture du retable que Michel Coignet avait exécuté pour la chapelle de Saint-Martin; en 1620, il dore et peint un autel; en d'autres occasions, il peint des poutres, dore des têtes d'anges, donne une couche de polychromie au tabernacle de la chapelle du Saint-Sacrement, couvre de dorures l'inscription et les détails de l'épithaphe du dernier évêque. Pour la ville d'Anvers, il exécuta aussi quelques commandes officielles. Il faut citer entre autres, en 1594, la dorure du cadran de la tour de l'église Notre-Dame. La même année il peint, sur deux grands cartels en cuivre, les blasons du roi, du marquisat et de la ville; en 1609, il orne de couleurs et de dorures les deux lions et divers autres motifs ornementaux placés sur la façade extérieure de la porte impériale; en 1609, il redore le cadre et restaure les deux tableaux qui sont

appendus dans la salle des États et qui représentent les trois rois et l'Escaut, etc.

David Remeus épousa, vers 1584, Anne de Vos, fille de Pierre de Vos; il en eut neuf enfants, dont quatre filles et un fils survécurent; parmi ceux-ci, il faut citer le peintre Jean Remeus et Barbe Remceus, qui épousa le peintre Pierre de Witte, père du paysagiste Gaspard de Witte. Anna de Vos mourut le 4 janvier 1604. David Remeus ne resta pas longtemps veuf; dès le 23 novembre 1604, il se remaria avec Jeanne de Prince, dont il eut encore trois enfants, parmi lesquels le peintre Gilles Remeus. Celui-ci s'établit, à partir de l'année 1659, dans la maison paternelle *De Patience*, que sa mère avait achetée en 1639 et dont il hérita ensuite. En 1645, il fut reçu comme maître dans la gilde Saint-Luc. Il avait épousé Elisabeth de Winter qui mourut en 1653, lui laissant trois enfants. Il se remaria peu après; sa seconde femme, dont le nom n'est pas cité, décéda en 1663. Lui-même mourut en 1670 dans la misère, et les registres de la gilde Saint-Luc, lors de son décès, inscrivirent à côté de son nom la mention *arm.*

David Remeus, qui avait fait son testament le 11 octobre 1622, mourut à Anvers, le 11 juin 1626. Sa femme reprit son commerce de tableaux et couleurs et se remaria, en 1630, avec le peintre Jacques Spaingiaert.

Fernand Donnet.

Rombouts et van Leries, *De Liggeren der antwerpsche St-Lucas gilde*. — Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Rooses, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Sirel, *Dictionnaire historique et raisonné des peintres de toutes les époques*. — Archives communales d'Anvers : *Certificaet boek*, 1589. — Notes du chevalier de Burbure. — Comptes communaux, 1609-10. — Archives de l'église Notre-Dame : comptes, 1597 à 1625.

REMEEUS (Jean), peintre, fils du peintre David Remeus et d'Anne de Vos, naquit à Anvers, le 28 avril 1602. C'est sans doute chez son père qu'il reçut son éducation artistique. Plus tard, il partit pour l'Italie et s'établit à Rome. Il mourut, assure-t-on,

dans cette ville, en 1648, quoique dans divers actes officiels on rencontre plusieurs fois encore à Rome, pendant une trentaine d'années, le nom d'un peintre anversois Giovanni Remigio, qui pourrait parfaitement être le même artiste.

Fernand Douet.

Vanden Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — A. Bertolotti, *Artisti belgi ed olandesi in Roma*. — A. Bertolotti, *Giunte agli artisti belgi ed olandesi in Roma*.

REMEUS (Charles), peintre, né à Wetteren, le 1^{er} février 1795, mort dans cette commune, le 18 mai 1837. Doué de dispositions naturelles pour le dessin, il étudia à l'Académie de Gand, où il se rendait tous les jours à pied. En 1812, il remporta la médaille d'argent pour le dessin d'après le plâtre; en 1817, pour le dessin d'après l'antique, et en 1818, le second prix pour le dessin d'après nature. Il s'appliqua à la peinture sous la direction de Van Huffel. Revenu à Wetteren, il fut nommé, en 1823, professeur à l'école de dessin de cette commune; il donna aussi des leçons au pensionnat de Melle. Il se consacra à la peinture de genre, au portrait et surtout à la peinture religieuse; il exécuta de nombreux *Chemins de la Croix* pour les églises des villages de la Flandre. Parmi ses principales compositions, d'ailleurs de valeur médiocre, on cite un *Saint-Joseph* et un *Saint-Dominique* au grand Béguinage de Gand; un *Saint-Dominique* à Oordegem; un *Saint-Martin* à Massemen-Westrem, etc. Charles Remes prit part aux Expositions des Beaux-Arts de Gand de 1812, 1817, 1820, 1823, 1826, 1829 et 1835; nous n'avons pas rencontré son nom dans les catalogues des autres Salons belges.

Paul Bergmans.

Livrets des expositions des beaux-arts à Gand, 1812-1835. — C.-F.-A. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 321. — Ad. Siret, *Dictionnaire des peintres*, 3^e éd. (Bruxelles, 1883), p. 193. — J. Broeckeaert et Fr. de Potter, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen, passim* et spécialement 4^e série, t. III (Gand, 1893), Wetteren, p. 261-262.

REMEUS (Constantin), poète latin et flamand, frère du précédent, né à Wetteren, le 1^{er} août 1799, mort à Essche-Saint-Liévin (Flandre orientale), le

15 décembre 1862. Il embrassa la carrière ecclésiastique, et fut nommé, en 1833, curé d'Essche-Saint-Liévin, où il mourut peu de temps après avoir célébré, le 11 juillet 1862, son jubilé sacerdotal; à cette occasion, ses paroissiens offrirent à l'église un calice en style gothique. En 1841, Remes avait fait élever dans l'église d'Essche-Saint-Liévin un monument à la mémoire d'un de ses prédécesseurs, François-Joseph van Volcxem, déporté et mort à Cayenne en 1798. Il a écrit quelques poésies sacrées en latin et en flamand : 1. *Gaudia pastoris dicata illustrissimo Domino Ludovico Josepho Delebecque, episcopo Gandavensi*. Sottegem, L. Vekeman, 1856; in-8°. — 2. *Carmina latina*. Sottegem, L. Vekeman, 1856; pet. in-8°. — 3. *Lozang ter eere van den H. Livinus*. Sottegem, L. Vekeman, 1857; in-16. — 4. *Saucto Livino*. Gand, veuve A.-J. Vander Schelden, 1858; in-8°. — 5. *Beuwegetij en ommegang van Sinte Lieven*. Sottegem, L. Vekeman, 1858; in-8°. Les pièces nos 3-5 ont été composées à l'occasion des fêtes célébrées à Essche-Saint-Liévin et à Hautem-Saint-Liévin, en 1857, pour le douze-centième anniversaire de la mort de saint Liévin, apôtre des Flandres. — 6. *Elegia de hodiernis tribulationibus Pii IX*, S. I. (1860); in-8°. — 7. *Elegia de amore Christi in eucharistia exhibitio*. Gand, Vander Schelden, 1863; in-8°. — 8. *Dicht op de plegtige wyding van de nieuwe kerk van Wetteren*. Wetteren, A. van Cuyck, 1866; in-8°. Signé du pseudonyme d'*Een Wetteraer*. — 9. *Epitaphium in jubileum martyrii SS. Apostolorum Petri et Pauli*. Gand, J. et H. Vander Schelden, 1867; in-8°. — 10. *Gedicht opgedragen aan den E. H. J. van Kerkhove, gedurende vyftig jaren pastoor van Dickelvenne*. Sottegem, L. Vekeman, 1873; in-8°. — 11. *Kerstiedje van Sint Lievens Essche*. Sottegem, L. Vekeman, s. d.; in-8°. — 12. *Amor Christi celebratus et... dedicatus... Domino J. Tollenaere*. Gand, Van Ryckegem-Lepère, s. d.; pet. in-8°.

Paul Bergmans.

Les œuvres de C. Remes, à la bibliothèque de l'université de Gand. — J. Broeckeaert et Fr. de Potter, *Geschiedenis van de gemeenten der pro-*

vincie Oost-Vlaanderen, 4^e série, t. III (1893), *Wetteren*, p. 262-264; 5^e série, t. II (1900), *St-Lievens-Esseche*, p. 21, 23, 29, 32. — *Bibliographie nationale*, t. III (Bruxelles, 1837), p. 273-274 (notre liste complète cette publication).

REMEY (Jacques). Voir RYM.

REMI DE BEAUVAIS, poète du premier quart du XVII^e siècle. Nous ne connaissons que sous son nom de religion ce personnage, qui n'est pas cité par Bernard a Bononia, dans sa *Bibliotheca scriptorum ... capuccinorum* (1647). Le nom même semblerait indiquer qu'il était né à Beauvais, mais il paraît avoir passé sa vie dans les Pays-Bas. Paquot place sa naissance vers 1580. Les seuls renseignements biographiques que nous possédions sur lui sont ceux que fournit l'analyse des sonnets et autres pièces précédant le poème dont il est l'auteur : *La Magdeleine* (Tournai, Ch. Martin, 1617; pet. in-8^o). Nous voyons qu'il était capucin de la province des Pays-Bas (ou plus exactement de Flandre) et qu'il s'adonnait à la prédication; il remplit ses fonctions à Mons, à Tournai et vraisemblablement dans d'autres villes du Hainaut. Il appartenait depuis plus de six ans à son ordre mendiant (sonnet 2) quand il acheva, avant 1616, l'œuvre à laquelle il travaillait depuis quatre ans (sonnet 4), et qu'il avait entreprise à la demande d'une de ses pénitentes, M^{me} Marie de Longueval, sans doute fille de Maximilien de Longueval (voir ce nom), qui fut gouverneur de Mons et d'Arras. Le Fr. Remi ne devait pas être âgé, car M^{me} de Longueval déclare l'honorer comme père, l'aimer comme frère et le « chérir autant que s'il estoit mon propre fils ». Elle lui avait demandé, dans un but de distraction à la fois et d'édification, « quelques chansons de son invention sur le sujet de la Magdeleine ». Le capucin fit plus et composa tout un poème en vingt chants, dont il remit une copie à M^{me} de Longueval, au moment « d'entreprendre un long voyage par devoir d'office ». Pleine d'admiration, la pénitente sollicita ensuite et obtint l'autorisation de publier le volume, et le fit imprimer après qu'il eût été examiné et approuvé

par le chanoine J. Boucher, de Tournai, censeur des livres (15 février 1617), et deux commissaires de l'ordre des Capucins, le Fr. Philippe de Cambrai, gardien du couvent d'Arras (1^{er} mars 1617), et le Fr. Cyprien d'Anvers, prédicateur au couvent de Gand (15 mars 1617). Le Fr. Remi obtint des archiducs un privilège de vingt ans pour l'impression de son livre, le 10 avril 1617, et le passa à l'imprimeur tournaisien, Charles Martin, le 16 juin suivant. Le volume a donc paru dans la seconde moitié de cette année. Martin en offrit plusieurs exemplaires aux consaux de Tournai, et ceux-ci lui accordèrent une gratification de 80 florins.

Les liminaires de la *Magdeleine* nous apprennent encore que Remi de Beauvais comptait, parmi ses protectrices, la duchesse de Croy et d'Arshot, qui écrivit un sonnet en l'honneur du poème, et, parmi ses amis, les signataires des autres pièces : le chanoine J. Boucher, P.-R. du Plessis, Philippe de Cambrai, ancien provincial des Capucins des Pays-Bas, Fr. Bertin d'Arras, F. Bonau. D'autre part, dans les *Amours de Theagines et de Philoxène*, de Jean d'Ennetières (Lille, 1616), il y a une pièce adressée par ce poète tournaisien à « P. Remi, capucin qui m'avoit conseillé de mettre en vers la guerre qu'Absalon mena contre son père David ». Les auteurs de la *Bibliotheca belgica* (v^o J. d'Ennetières) se demandent s'il ne faut pas attribuer à Remi de Beauvais une élégie signée P. R. C. [Père Remi, capucin?], imprimée en tête des *Chansons spirituelles* de Jean d'Ennetières (Lille, 1616). L'attribution à ce dernier auteur d'une vie de sainte Madeleine, attribution due à Catulle, dans son *Tornacum* (p. 104), nous paraît être le résultat d'une confusion avec la *Magdeleine* de Remi de Beauvais, d'autant plus que dans la pièce signalée plus haut, Jean d'Ennetières déclare que le capucin est seul capable de traiter ce sujet :

Il n'appartient qu'à toy, franco d'avis et de haine,
Nous faire derechef vivre la Madelaine.

Voici une analyse sommaire des vingt

livres du poème : I. Madeleine entre à la synagogue où Jésus prêche ; sa conversion ; conversation de saint Matthieu et de saint Luc à ce sujet ; — II et III. Prophétie de Matthieu racontant la vie future de Madeleine, son arrivée à Marseille et son séjour dans la retraite de Sainte-Beaume ; — IV. Madeleine reconnaît en Jésus le fils de Dieu et se consacre à lui ; — V. Elle va le trouver dans la maison de Simon, lave ses pieds et les essuie avec ses cheveux ; — VI. Madeleine refuse d'écouter les propos d'un de ses anciens amants et rentre chez elle ; dans un songe, Mercure, devenu un ange du ciel, et Morphée lui indiquent sa conduite future ; à son réveil, Madeleine écrit à sa sœur Marthe sa résolution de changer de vie ; — VII. Madeleine va retrouver Jésus et entrevoit la Vierge ; — VIII. Elle lie connaissance avec la mère de Jésus, Marthe se met en route pour rejoindre sa sœur et raconte des épisodes de la jeunesse de celle-ci ; — IX. Arrivée de Marthe ; repas du soir des deux sœurs en compagnie de la Vierge ; — X. Discours de la Vierge ; — XI. Conversation de Jésus et de Madeleine ; — XII. Tristesse de Madeleine et des autres saintes femmes en apprenant de Jésus qu'il mourra sur la croix ; — XIII. La sainte Cène, et l'onction des pieds de Jésus ; — XIV. Histoire de Lazare ; — XV. Suite des événements de la semaine jusqu'au Jeudi-Saint ; — XVI. Vendredi-Saint ; — XVII. Madeleine voit Jésus au Tombeau et annonce sa résurrection aux apôtres ; — XVIII. Procès intenté à Madeleine par les Grands-Prêtres ; — XIX. Sa condamnation ; — XX. Son arrivée et sa prédication à Marseille.

Les jugements sur le poème de Remi de Beauvais ont assez bien varié, depuis l'abbé Goujet, qui le trouve « aussi plein de rêveries extravagantes, que de galimatias et d'expressions grotesques et ridicules », et Paquot qui disait : « On peut le regarder comme un chef-d'œuvre du mauvais goût qui régnait au commencement du XVII^e siècle ». Ch. Nodier et P. Lacroix, dans leurs notes sur la bibliothèque de Guilbert de

Pixerécourt, s'expriment comme suit : « Ce poème, qui occupe le premier rang parmi les ouvrages ridicules, est certainement étrange par la nature même de son sujet, et le sacré s'y trouve mélangé au profane avec une naïveté souvent peu édifiante ; mais il renferme des passages admirables où la versification est d'une hardiesse rythmique vraiment originale ». Dans sa *Bibliothèque poétique*, Viollet-le-Duc l'analyse en détail. Paul de Saint-Victor, qui a consacré une très longue étude à la *Magdeleine*, conclut en disant que ce qui fait le caractère distinctif de Remi de Beauvais, « ce qu'on ne retrouve au même degré chez aucun de nos vieux poètes contemporains ou antérieurs, c'est cette imagination si variée et si féconde, cette hardiesse du rythme sans cesse en travail de néologismes et de tours nouveaux, cette opulence de la rime et du mètre, cette naïveté d'inspiration qui allie et combine si franchement la verve bouffonne du grotesque aux ardeurs du mysticisme ; cette fantaisie, en un mot, qualité si rare dans ces siècles de tradition et de ligne suivie ». Ce qui n'empêche pas Weiss de déclarer : « Il serait impossible de supporter la lecture de l'ouvrage », tandis que Brunet trouve que le poème renferme « des passages qui décèlent le poète et que ne désavoueraient pas les plus célèbres romantiques de nos jours ».

Tous ces jugements contiennent une part de vérité, et si l'œuvre du P. Remi est d'une lecture rebutante par sa longueur et le mauvais goût qu'on y relève trop souvent, il est incontestable, d'autre part, que certains vers sont d'un vrai poète, par la beauté des images et la force de l'expression, comme ceux où l'auteur parle du sang du Christ recueilli par Madeleine :

Précieuse liqueur, cette pluie du soir,
Ce pur sang de la grappe écrasée au pressoir.

Si l'expression est parfois outrée, on rencontre des passages d'une grâce réelle ; telle, cette fin de sonnet où l'auteur

s'adresse à son livre qui va courir le monde :

Viens donc : je t'apprendray la façon comme on
(porte
La besace en questant son pain de porte en porte :
Car jay fait ce métier ja des ans plus de six.

Ou encore ce quatrain d'un sonnet en réponse au sonnet de louange de la duchesse de Croy :

Que si je vous agréé en mes vers, ce n'est pas
Que ma plume soit docte ou ma rime polie ;
Mais la rose sent bon de quel fil qu'on la lie
Et Magdeleine plaist mesme écrite en stil bas.

L'œuvre a, d'ailleurs, exercé une certaine influence à son époque. On peut voir en elle le point de départ de la *Magdalénide* du P. Pierre de Saint-Louis (1668), qui s'est fortement inspiré de son prédécesseur, au point de le plagier parfois, mais qui l'a dépassé de loin sous le rapport du ridicule. Dans les Pays-Bas, Remi de Beauvais fut appelé, par Jacques van Zevécote, le plus grand poète depuis la mort de Ronsard; comme l'a montré M^r L. Willems, Zevécote lui a emprunté le sujet de trois de ses élégies latines.

Paul Bergmans.

L'œuvre de Remi de Beauvais. — Goujet, *Bibliothèque française*, t. XV (Paris, 1783), p. 120-121. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XI (Louvain, 1768), p. 370-376. — *Bibliothèque de M. G. de Pixécourt, avec des notes littéraires .. de .. Charles Nodier et Paul Lacroix* (Paris, 1838), p. 94-95, no 725. — Viollet le Duc, *Bibliothèque poétique* (Paris, 1848), p. 383-390. — *Le Correspondant, recueil périodique*, t. IX (Paris, 1845), p. 812-815 (étude de Paul de Saint-Victor). — *Biographie universelle* (Michaud), nouvelle édition, t. III (Paris, 1854), p. 426 (notice de Weiss). — J.-Ch. Brunel, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, 5^e édition, t. IV (Paris, 1863), col. 1211-1212. — E. Desmazières, *Bibliographie tournaisienne* (Tournai, 1882), p. 51-52, no 51 (paru d'abord dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XVIII (1880), p. 159). — *Verlagen en mededeelingen der koninklijke vlaamsche Academie*, 1897, p. 733-741 (article de L. Willems).

REMIGIUS (*Gaspard*), peintre. Voir REM.

REMOCAMPUS (*Martinus*). Voir MARTIN DE REMOUCHAMPS.

RÉMONT (*Julien-Etienne*), architecte, né à Liège, le 3 novembre 1800, décédé dans la même ville, le 12 mars

1883. Il travaillait comme ouvrier menuisier chez son père, entrepreneur, lorsque fut créée à Liège, en 1820, l'École gratuite de dessin. Intelligent et travailleur, il s'empessa d'y suivre les cours, et en sortit quatre ans après avec un diplôme d'architecte brillamment conquis. L'occasion de se faire connaître ne tarda pas à se présenter. Un concours pour la construction d'un hôtel de ville à Luxembourg ayant été ouvert en 1827, Rémont entre en lice et obtient le prix. Il songeait à aller se perfectionner à l'étranger lorsque éclata la révolution de 1830. Ses concitoyens lui confièrent les fonctions de capitaine de la garde urbaine, qui lui valurent la Croix de fer. L'ordre rétabli, il reprend ses projets de voyage et consacre l'année 1834 à visiter Rome et l'Italie. A peine de retour, il est nommé architecte de la ville (7 avril 1837) et s'applique aux nombreux travaux qui réclamaient alors à Liège le concours d'hommes de talent. Il dresse les plans du jardin et des serres du Jardin Botanique, conçoit un projet d'ensemble pour l'Université, bâtit successivement l'Athénée et l'élégant Casino du Beau-Mur, reconstruit le théâtre, dessine le parc de la Boverie et le Jardin d'acclimatation. Ces travaux, tout en témoignant que Rémont possédait à fond les connaissances de son art, attestent que son principal souci était de les approprier à leur destination. C'est ainsi que l'aménagement du théâtre de Liège était conçu avec une telle entente des nécessités d'un pareil édifice, que son auteur fut chargé de reconstruire également les théâtres de Namur et de Maestricht.

Des travaux moins apparents, mais non moins utiles, réclamèrent d'autre part l'activité de Rémont. Le terrible passage du choléra à Liège, en 1849, attira l'attention de l'administration communale sur la canalisation défectueuse de la ville. Si des égouts avaient été établis sous les principales rues, aucun plan d'ensemble n'avait présidé à leur installation. Une commission, nommée pour étudier cette importante question, envoya à Londres l'architecte de la ville avec la mission d'en rapporter

tous les renseignements qui pourraient être utiles pour l'assainissement de Liège. Rémont s'en acquitta d'une façon remarquable. Dans le rapport qu'il présenta au collège des bourgmestre et échevins, en 1850, il examine tour à tour, avec une grande compétence, les questions de la distribution des eaux et des différents systèmes d'égouts. C'est à la suite de cette étude qu'il fut possible de dresser un plan complet de canalisation pour Liège, comprenant la création d'un égout latéral, grand collecteur, qui traverse toute la ville, assure le fonctionnement régulier de tous les embranchements et, par des irrigations abondantes, éloigne tout danger d'infection. On peut dire que c'est en grande partie à J.-E. Rémont que Liège doit son excellente situation hygiénique. Le rapport de 1850 eut deux éditions et a été mis à profit en Belgique et à l'étranger, notamment à Ostende où Rémont fut chargé, par l'administration communale, de construire les égouts de la ville. La *Bibliographie nationale* cite plusieurs autres publications de J.-E. Rémont, ayant pour objet des travaux d'utilité publique, à savoir un rapport sur les trottoirs et le pavage des rues présenté, en 1851, à la suite d'un second voyage à Londres. Il faut y ajouter un autre rapport, très étendu, sur deux projets de MM. Houbotte et Jamar, en vue de relier le quartier d'Outremeuse au centre de la ville par le Pont-des-Arches et de percer une nouvelle rue à travers le quartier de la Madeleine. Mentionnons aussi avec éloge un *Code belge de l'architecte*, écrit en 1840 avec la collaboration de M^r A. Michx, et qui fut réédité en 1874; il est encore consulté aujourd'hui.

Mais la carrière de Rémont doit aussi être envisagée à un autre point de vue: s'il rendit des services signalés à sa ville natale par la pratique de son art, il lui fut plus utile encore par son enseignement. L'École gratuite de dessin, d'où il était sorti, fut érigée en Académie des Beaux-Arts en 1835-1837. Lui-même a tracé l'histoire de cette transformation dans une intéressante notice intitulée: *L'enseignement public des arts*

plastiques, chapitre d'un recueil publié en 1881 pour célébrer à Liège le cinquantième anniversaire de notre indépendance nationale. La chaire de professeur d'architecture et de construction lui ayant été confiée dès le début, il créa un cours important qui releva en peu de temps, à Liège, l'étude de l'architecture. Il ne tarda pas à faire école. « Son enseignement », dit M^r Lebens, « se basait principalement sur l'art de la Renaissance italienne, qui contient les principes de l'architecture et s'adapte si bien aux constructions destinées à répondre aux besoins modernes. »

J.-E. Rémont a enfin fait œuvre d'historien en écrivant une *Notice sur les œuvres de B. Digneffe, ancien architecte liégeois*, dans laquelle il fait connaître d'une façon très intéressante plusieurs travaux importants exécutés à Liège, à Spa et ailleurs, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

S. BORMANS.

Liège; histoire, arts, lettres, sciences, industrie, travaux publics; texte par Eugène-M.-O. Dognée, etc.; illustrations par d'Heur, etc. (Liège), 1881, p. 223, 283, 302; avec portrait. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVI, p. 161. — Gobert, *Les rues de Liège, passim*. — Renseignements de M^r J. Rémont, architecte à Liège, fils de J.-E. Rémont.

REMOORTERE (Guillaume-Eugène-Adolphe VAN), officier de cavalerie, né à Gand, le 26 mars 1829, décédé à Ypres, le 20 mars 1891. Il était le second fils du général Charles van Remoortere, né à Saint-Nicolas, le 20 mai 1785, et mort à Gand, le 19 mars 1853, qui, de simple volontaire en 1805, avait conquis tous ses grades dans les guerres de France, puis de Belgique; officier de la Légion d'honneur, il était commandeur de l'Ordre de Léopold. Guillaume van Remoortere entra à l'École militaire, section de l'infanterie et de la cavalerie, le 8 avril 1848, et en sortit comme sous-lieutenant à vingt et un ans, le 23 mai 1850. Désigné pour servir au 2^e régiment de lanciers où se trouvait alors son frère aîné, il passa comme lieutenant au 1^{er} régiment de cuirassiers, le 3 décembre 1855. Nommé capitaine en second au 4^e régiment de lanciers, le

7 octobre 1862, capitaine commandant au 3^e de la même arme, le 24 juin 1866, il fut mis en non-activité, pour motifs de santé, le 15 janvier 1875, et admis ensuite à la pension de retraite.

On lui doit les ouvrages suivants : 1. *Traité de géométrie plane*. Bruxelles, Decq, 1864; in-8°. — 2. *Formation de la cavalerie sur un rang*. Bruxelles, A.-N. Lebègue, 1873; in-8°. — 3. *Histoire de la campagne de 1815 dans les Pays-Bas*. Bruxelles, Decq, 1879; in-8°.

Son frère aîné, Charles-Pierre-Louis-Henri-Hubert, né à Gand, le 13 mars 1827, y décédé, le 13 octobre 1884, servit également dans la cavalerie et fut pensionné comme major du 4^e régiment de lanciers.

Eugène Croyplauts.

Bibliographie nationale, t. IV, p. 244-242.

REMOUCHAMPS (*Martin DE*). Voir MARTIN DE REMOUCHAMPS.

REMS (*Gaspard*). Voir REM.

REMUNDE (*Christophe VAN*), VAN REMUND, VAN REMONDE, VAN ROMUNDE, VAN ROMUNDT, VAN RUREMUND, dit aussi ENDOVINI, ENDOVIENSIS, ENDOVIUS, ENDOHOVEN ou EYNHOVEN, imprimeur à Anvers, fort probablement né à Eindhoven (Pays-Bas), mort à Londres en 1531. Van Remunde et Endoviensis sont un seul personnage, car les deux appellations se rencontrent plusieurs fois à l'adresse des livres imprimés par ses soins. On ne possède guère de détails sur la vie de Christophe; il semble parent, voire même frère de Jean I van Remunde, dont il sera bientôt question. Il vint s'établir à Anvers, « op die Lombaerde Veste », et figura, en 1524, comme franc-maître, sur les registres de la gilde de Saint-Luc, sous le nom de « Stoffele van Eynhoven, peintre ». Il se maria, mais on ne connaît que le prénom de sa femme, Catherine; de cette union est sans doute issu Jean II van Remunde.

Le premier livre sorti des presses de Christophe porte le millésime de 1523. A partir de cette année jusque 1531, il

imprima, en plusieurs éditions, une série de livres liturgiques *ad usum insignis ecclesie Sarum* ou *Sarishuriensis*. Citons un *Manuale* (en 1523, 1524 et s. d.); — un *Processionale* (en 1523, 1525, 1528 et 1530 (?); — un *Hymnorum cum notis opusculum* (en 1524 et 1525); — un *Psalterium cum Hymnis ...* (en 1524); — un *Breviarium* (en 1525); — un *Missale* (en 1527 et 1528); — des *Horae Beatae Mariae Virginis* (en 1530 et 1531). Sauf une ou deux exceptions, tous ces livres ont été imprimés, jusqu'au 6 février 1525, pour le compte du libraire néerlandais Pierre Kaetz, établi à Londres; plus récemment, ils le furent pour celui de Fr. Byrckman.

Les ateliers de Christophe van Remunde ont encore produit un Almanach en anglais; en 1525, un *Provinciale seu Constitutiones Anglie ...* par Will. Lyndewood; en 1531, un *Processionale ad usum ... Ecclesie dive Gudile et ceterarum ecclesiarum opidi Bruzellensis*. Mais il faut noter de façon particulière, en raison de la rareté des exemplaires, l'impression, en 1525, 1^o du *Livre des Machabées*, qui doit prendre place à la fin du tome IV de l'édition flamande de la *Bible* (Ancien Testament), sortie la même année des presses de Jean I van Remunde; 2^o d'une édition flamande de format in-16, non datée, mais peut-être de 1525, du *Nouveau Testament*; il devait en quelque sorte servir de complément à la *Bible* précitée; le Musée Plantin possède le seul exemplaire de cet ouvrage qui ait été retrouvé jusqu'à ce jour. Une autre édition in-16 du *Nouveau Testament*, dont le texte ne diffère guère de celui de l'édition de 1525, est attribuée à Christophe, et placée à la date de 1528 par les bibliographes, réduits à des conjectures fondées sur les caractères d'imprimerie et la partie ornementale du livre, par suite de la disparition du titre de l'unique spécimen connu de l'édition (Bibl. La Haye).

Les rédacteurs de la *Bibliotheca belgica* attribuent à C. van Remunde *Die Summa ende dat begrijp des menschen saticheyts ...* Marbourg, Corn. Nyenhuis (vers 1530), par [Hamilton Patrick], et *Refutacie*

vant *Salve regina...* (vers 1530). Leur opinion s'appuie sur l'emploi, fait par la veuve de Christophe, des initiales et des caractères d'imprimerie, utilisés pour ces deux opuscules. Cette façon de voir semble légitime; il n'en est pas de même de celle de Panzer et de de Reiffenberg, qui mettent à l'actif de C. van Remunde : *A Paraphrasis upon all the Psalmes of David, made by J. Campensis ...*, 1535. Sans doute, les initiales C. E. se trouvent au frontispice du volume, mais l'imprimeur avait disparu en 1531; le livre ne pourrait donc guère être revendiqué que par la veuve.

D'après M^r E. Gordon Duff, Christophe van Remunde s'étant occupé, en 1526, d'une édition anglaise du *Nouveau Testament*, des poursuites furent entamées pour le punir et pour supprimer les exemplaires de cette traduction. Mais on ne trouve pas trace de jugement. Il paraît établi, en revanche, que Christophe s'est rendu vers 1531 en Angleterre, et qu'il doit être identifié avec le personnage signalé par Foxe à la même date : « An Antwerp bookseller named Christopher, for selling certain New Testaments in English to John Row, bookbinder, was thrown into prison at Westminster and ther died ».

Christophe van Remunde avait pour marque d'imprimeur un écusson orné d'un sigle et des initiales C. E., et accosté de deux génies; cette marque est parfois placée sous celle de Pierre Kaetz et semble faire corps avec elle.

La veuve de Christophe continua les affaires de son mari. Elle eut ses ateliers à Anvers « op de Lombaerde Veste », au *Berkensganck*. Elle est souvent qualifiée « de Weduwe », « de Weuwe », « de Wewe Christoffels », « Vefue de Christofle », parfois même simplement « de Weduwe », « de Weuwe », « de Wewe ». Ses presses fonctionnèrent au moins de 1532 à 1546. Ce que nous connaissons de son œuvre forme deux groupes : livres liturgiques et « Tijdinghe ».

Parmi les livres liturgiques il importe de mentionner : 1° des réimpressions d'éditions de Christophe : le *Manuale* (en

1532, 1542, 1543); le *Processionale ad usum ... ecclesie Sarum* (en 1532 (?), 1544, 1545); l'*Hymnorum cum notis opusculum* (en 1532 et 1541); le *Processionale ad usum ... ecclesie dive Gudile...* (en 1544); un *Nouveau Testament* en anglais (en août 1534); 2° quelques livres nouveaux : un *Hortulus animae*, de C. Ischyrius (en 1538); des *Gradualia per anni decursum, discipulorum usui accommodata, prout Ecclesia dive Gudile in Bruxella observat* (s. d.).

Les « Tijdinghe » sont représentées par sept plaquettes en 1542, par dix plaquettes en 1543, par huit plaquettes en 1544 (en cette année a paru un autre petit travail), par deux plaquettes en 1545 ou 1546. Ces plaquettes n'ont que quatre ou six feuillets. La bibliothèque de l'université de Gand possède un exemplaire de ces « Tijdinghe », extrêmement rares.

Jean I van Remunde, imprimeur et libraire à Anvers et à Londres, ne figure pas sur les registres de la gilde de Saint-Luc, et ne peut pas être confondu avec Jean II van Remunde; il exerça son art dans notre métropole commerciale, « int huys van Wachtendonck, op die Lombaerde Veste ». Il semble que le premier livre sorti de son officine soit un *Nouveau Testament*, en langue flamande, paru en 1522. Trois ans plus tard, il imprima, pour le compte de Pierre Kaetz, en quatre volumes in-16, une édition flamande de l'*Ancien Testament*; c'est une réimpression de la *Bible*, donnée à Delft, en 1477, par Jacques Jacobz. van der Meer et Maur. Yemantzoen de Middelbourg; la même année, soit le 26 septembre 1525, il publiait, en un volume in-8°, d'après la version de Luther, une édition également flamande, avec gravures sur bois, du Nouveau Testament, *Dat heylich Evangelium...*; elle servit de base à la *Bible* parue à Anvers, en 1534, chez Jacques van Liesveldt. Cette publication luthérienne, contraire aux édits de Charles-Quint, valut probablement à Jean I d'être traduit, le 30 octobre 1525, devant le magistrat d'Anvers. Banni de la ville et du territoire du marquisat, et

condamné à faire un pèlerinage au Saint-Sang, à Wilsenaken (Prusse), Jean I van Remunde se soumit à cette obligation et produisit à son retour, avant le 29 mars 1526, les attestations voulues. En cette même année 1526, il publia deux éditions in-16 du *Nouveau Testament*, l'une en bas-saxon, l'autre en flamand d'après la version d'Érasme, modifiée conformément au texte de la Vulgate.

M^r E. Gordon Duff estime que Jean quitta bientôt Anvers et se rendit à Londres, où il prit une part active à la publication du *Nouveau Testament* en anglais. Jean ne ferait qu'un, d'après cet auteur, avec un « John Raimund » a Duchtmann », qui avait introduit en Angleterre cinq cents exemplaires du *Nouveau Testament* de Tyndale, imprimé à Anvers, et qui est mentionné par Foxe parmi les personnes contraintes, en 1528, d'abjurer dans le diocèse de Londres. Si nous faisons nôtre cette opinion, en revanche nous ne parvenons pas à identifier Jean I van Remunde avec « John » Holibussche, alias Holybussche », libraire à Londres, né à Ruremonde, et qui obtint ses lettres de naturalisation le 24 février 1535. Cet Holibussche édita un *Nouveau Testament*, paru en 1538 chez Jacques Nicholson, imprimeur hollandais « in Southwark », et il traduisit *The Exposition on the song of the Blessed Virgin Mary*.

Les registres de la gilde de Saint-Luc renseignent, sous la date de 1530, un *Hansken van Remonde (printer)*, qui fit son apprentissage chez Jacob Orbach. D'après les lettres scabinales du 16 mars 1535 (*Arch. comm. d'Anvers*), ce Jean, que nous qualifions de *Jean II van Remunde*, avait pour femme légitime Marguerite van Luxembourg, fille de Regnier; on peut admettre, comme il a été dit, qu'il était fils de Christophe.

Le catalogue du British Museum met à l'actif d'un Jean van Remunde une édition anglaise du *Nouveau Testament*, imprimée en 1535; d'autre part, sont sortis de l'atelier anversoïse de Jean van Remunde, en 1551, un *Breviarium secundum usum et consuetudinem maioris*

ecclesiae Traiectensis; en 1552, un *Nouveau Testament* en flamand, et un *Missale ad usum insignis ecclesiae Leodiensis*; en 1553, 1560 et 1577, un *Nouveau Testament*, également en flamand; en 1558, un *Processionale ad usum ... ecclesiae Sarum*. Nous sommes porté à croire que tous ces ouvrages sont l'œuvre de Jean II van Remunde. Il ne nous étonnerait même pas qu'il eût quitté temporairement Anvers pour aller exercer son art successivement à Cologne et à Zwolle.

Pour Paul Heitz et Otho Zaretsky, Jean II a fait rouler ses presses à Cologne de 1538 à 1540, renseignement inexact, car on lui doit, entre autres travaux, *Claudius Ptolomaeus Alex... lib. VIII de geographia ... (1540)*, et *Prodigiosarum rerum, quae in Constantinopoli ... acciderunt ab a^o 1542*, imprimé en 1543. Quant au séjour de Jean II à Zwolle, séjour marqué au moins par l'impression, en 1546, d'une édition flamande du *Nouveau Testament*, il aurait duré, au dire de Ledeboer, de 1546 à 1553; nous estimons qu'il faut lire 1551.

Nous trouvons renseigné un *Melchior Endovianus*; il n'est pas impossible qu'il appartienne à la dynastie des van Remunde. Il s'est occupé, comme eux, d'impression de livres liturgiques destinés à l'église de Salisbury; le seul travail sorti de ses ateliers, que nous connaissons, est un *Processionale ad usum ... Ecclesiae Sarum*, Anvers, 1558. La maison de Melchior avait pour enseigne « Ad Insigne Mortis ».

F. van Oortroy.

Le Long, *Boeck-zaal der nederduitsche bybels* (Hoorn, 1764). — De Rij (Reiffenberg), *Origines de la typographie anglaise*, pour servir de supplément aux *Ann. typogr.* de G.-W. Panzer, dans *Bibl. belge*, t. V (1848), p. 209-242. — W.-Th. Lowndes, *Bibl. Manual of english literature*, 2^e éd. (1837-1867). — *Bibl. belgica, passim*. — *Bibliogr. adversaria*, 5^e deel ('s Gravenhage, 1833). — Doedes, *Gesch. van de eerste uitg. der schriften des nieuwen verbonds in de nederlandsche taal (1522-1523)...* (Utrecht, 1872). — Ledeboer, *Boekdrukkers in Noord-Nederland...* (Deventer, 1872). — Rombouts et van Lerijs, *Les Ligierens de la gilde de St-Luc* (1872). — *Antwerpsch archievenblad*, t. VII et t. XIV. — Foxe, *Book of martyrs*. — Paul Heitz et Otho Zaretsky, *Die Kölner Büchermarken*, p. XXXV. — Catalogue du British Museum. — E. Gordon Duff, *A Century of the english Book trade* (Londres, 1905), p. 140-142.

REMUDE (*Eorard VAN*), aussi VAN ROMUNDE, VAN RORMUNDE ou VAN ROURMONDE, peintre, sans doute originaire d'Anvers, ayant travaillé à Bruxelles dans les premières années du XVIII^e siècle. La Chambre des Comptes du Brabant le chargea, en 1616, d'exécuter, conjointement avec Paul van Somer, les portraits d'Albert et Isabelle. Ces œuvres furent payées, l'année suivante, 860 livres. Nous n'en avons pas retrouvé la trace.

Plusieurs artistes du nom de Van Remunde sont inscrits dans les matricules de la gilde de Saint-Luc d'Anvers. Notre peintre n'y est point mentionné.

Henri Hymans.

Alex. Pinchart, *Archives des arts, des sciences et des lettres*, t. II (Gand, 1863), p. 173.

REMY DE BEAUVAIS. Voir REMI.

REMY (*Henri*), littérateur, né à Dour, le 28 avril 1822, décédé à Verviers, le 31 janvier 1853. Dès sa plus tendre jeunesse, Henri Remy montra une intelligence remarquable. Il fit ses humanités au collège communal de Mons, et y obtint des succès extraordinaires. Il se rendit ensuite à l'université de Liège pour y terminer ses études. Se destinant à la carrière de l'enseignement, il revint au collège de Mons, en 1845, pour y occuper la chaire de langue et de littérature françaises. Tout faisait présager un brillant avenir au jeune professeur. Mais il abandonna ses fonctions, en 1847, et s'occupa de la rédaction de journaux. Rentré dans l'enseignement, il venait d'être attaché à l'école littéraire de Verviers, lorsqu'une mort prématurée l'enleva à l'affection de ses nombreux amis. On a de lui : *Formation successive du territoire de la principauté de Liège*. Verviers, Crouquet et Sagniez, 1852 ; in-12, de 6 p.

Léop. Devillers.

Gazette de Mons, du 4 février 1853. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 274.

REMYN (*Jacques*). Voir RYM.

RENALDO. Voir MYTENS (*Arnold*).

RENARD DE SCHÖNAU, seigneur de Fauquemont. Voir SCHÖNAU (*Renard DE*).

RENARD (*Bruno*), architecte, né à Tournai, le 30 décembre 1781, décédé à Saint-Josse-len-Noode (Bruxelles), le 17 juin 1861. Il appartient à une famille établie à Tournai pendant un siècle environ. Fils de Jean-Baptiste-Joseph Renard, maître maçon, natif de Douai, et de Pétronille-Bernardine Bourla, native de Tournai, il manifesta dès sa jeunesse un grand goût pour l'architecture et reçut de son oncle maternel, Dominique Bourla, architecte à Paris, les premières leçons. Il apprit ensuite son art sous les deux plus célèbres architectes du commencement du XIX^e siècle, Percier et Fontaine, de Paris. Ses études terminées, il fut rappelé à Tournai par sa famille, en 1807, et fut nommé, le 22 février 1808, architecte de la ville et professeur à l'Académie de dessin.

À raison même de l'éducation artistique qu'il avait reçue, les premières constructions élevées par Renard, et même, pourrait-on dire, toutes ses constructions civiles, appartiennent au type classique, que seul aussi il enseigna pendant de longues années aux élèves de l'Académie, ne paraissant connaître l'art du moyen âge que pour le décrier et le combattre ; mais ce n'est pas en vain qu'on vit au pied d'un monument merveilleux comme la cathédrale de Tournai, où l'art roman et l'art gothique semblent avoir combiné leurs efforts pour élever l'un des temples les plus majestueux et les plus impressionnant de la chrétienté. Renard, comme tant d'autres, fut séduit par le charme qui se dégage des monuments du moyen âge, et, abandonnant pour eux l'art qui lui avait été enseigné à Paris, il entra dans le mouvement artistique qui devait remettre en honneur ces chefs-d'œuvre de l'art national, longtemps dédaignés et méprisés. Il entreprend vers 1840, avec un comité d'archéologues érudits, la restauration de la cathédrale de Tournai, et se livre à une étude approfondie du monument dont il donne

une description détaillée : *Monographie de Notre-Dame de Tournai*, publiée d'abord, en 1852, par fascicules, chez l'auteur, rue Saint-Georges, à Tournai (six livraisons à cinq francs, par souscription), puis en seconde édition, chez Flateau, à Bruxelles, en 1857.

Des dissentiments étant nés entre les membres de la commission et lui, B. Renard crut devoir se séparer de celle-ci, en 1849, et renoncer à la direction des travaux de restauration de la cathédrale. Cette retraite ne désarma point ses contradicteurs et l'un d'eux dirigea contre lui une satire violente intitulée : *Le caractère de l'avantageux*; ailleurs, il le fait figurer parmi les membres de l'*Académie des ânes*.

Renard ne se laissa pas émouvoir par ces attaques. Actif, chercheur et combatif quand besoin était, on le voit, dans les séances des premières années de la Société historique et littéraire de Tournai, créée en 1846, discuter, avec B. Du Mortier, maintes questions archéologiques que soulevait alors en cette ville l'étude de ses antiquités à laquelle la nouvelle société se livrait avec ardeur. A cette époque, Renard s'adonnait avec une activité fiévreuse à l'étude de nos monuments anciens, et s'il ne lui a pas été possible de nous les conserver tous et de les restaurer, contraint qu'il fut, par une administration mal avisée, d'en démolir un grand nombre, il a du moins fait le relevé de ceux d'entre eux qui ont disparu, et a laissé un ensemble de dessins très fidèles et de la plus grande valeur pour la connaissance de ces monuments. Un bon nombre de ces dessins sont conservés aux archives de Tournai (fonds Desmazières); ils ont figuré à l'Exposition d'architecture de 1846 à Bruxelles; les autres font partie de la collection d'estampes du musée communal de Tournai.

Renard excellait dans l'exécution des dessins au simple trait; ses relevés ont la plus grande valeur au point de vue archéologique. On lui doit encore, dans ce genre, outre les planches de sa *Monographie de Notre-Dame de Tournai*, celles de l'ouvrage de Lecoq,

intitulé : *Coup d'œil sur la statistique commerciale de la ville de Tournai*, où il reproduit des tapis, des porcelaines, des bronzes du meilleur style empire (1817). Chargé de nombreux travaux de voirie ayant pour but l'assainissement des quartiers les plus peuplés de la ville, il contribua largement à la transformation de celle-ci, au prix, hélas! d'un certain nombre de monuments d'une véritable valeur archéologique, qu'il ne réussit malheureusement pas à sauver de la destruction. Seuls, les dessins que nous venons de citer en gardent aujourd'hui le souvenir. En 1821, il publie une brochure de huit pages : *Notice explicative des antiquités gauloises et romaines trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la grand-place de Tournai, en mai et juin 1821*. En 1846 il lit, à la séance de la Société historique et littéraire, une *Dissertation historique et archéologique sur la plus ancienne enceinte de la ville, c'est-à-dire sur l'enceinte gallo-romaine de Tournai*, dissertation d'une très grande valeur; autre dissertation sur les *anciens chemins romains*. Il entretient, à diverses reprises, la même assemblée de l'ancienne chapelle Saint-Pierre, rue Saint-Martin, à Tournai; de l'église d'Esquelmes, de la croix Saint-Piat, du tombeau des Mouton, à Saint-Brice, de la cathédrale, etc.

On lui doit encore quelques publications sur l'étude du dessin linéaire, à l'usage des académies et des écoles primaires. La plus ancienne et la plus importante, qui date de 1827, fut traduite en hollandais, par Definne; les autres datent de 1851.

Comme professeur, il forma de nombreux élèves auxquels il inculqua la science du dessin, dans laquelle, comme leur maître, ils se distinguèrent et dont l'Académie garda longtemps les fortes traditions, science si indispensable à la perfection de l'architecture, et qui semble aujourd'hui trop souvent négligée. Membre correspondant de l'Académie royale de Belgique (classe des Beaux-Arts), dès 1847, il en devint membre effectif en 1852; membre correspondant de la Commission des monuments, à

partir de la création de cette institution, en 1837; correspondant de nombreuses académies étrangères, Renard fut encore un des membres fondateurs de la Société historique et archéologique de Tournai; enfin il fut décoré de l'ordre de Léopold.

Parmi beaucoup de constructions privées dues à B. Renard, on peut citer : la maison du Jeu de paume (rue Perdue, à Tournai), de style Louis XVI; le château de la Chartreuse, à Chercq; l'hôtel du baron Lefebvre; la manufacture de tapis, son œuvre la plus monumentale; la salle des concerts, qui fut fort critiquée; le bâtiment principal des houillères de Hornu; la porte du cimetière du nord, toutes de style empire.

Le 23 février 1858, on célébra avec éclat le cinquantième de Renard, comme architecte de la ville de Tournai. Il y eut messe solennelle, réception à l'Académie, puis à l'Hôtel de ville, et banquet. Plusieurs discours célébrèrent l'œuvre de l'architecte et du professeur, auquel fut offert son portrait peint par Stallaert, qui se trouve aujourd'hui au musée communal. Mais à cette époque déjà sa santé était ébranlée et, en 1861, il quitta Tournai pour aller habiter chez son fils, le général Renard, où il mourut, le 17 juin 1861, âgé de quatre-vingts ans.

B. Renard eut plusieurs fils, dont deux se distinguèrent, en 1830, au milieu des patriotes belges. L'un d'eux, Amédée, mourut major au régiment des carabiniers, le 12 octobre 1854. L'autre est le général B.-J.-B. Renard (voir ci-après).

E.-J. Soil de Moriamé.

Archives de Tournai, fonds Desmazières. — *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1864. — Bozière, *Tournai ancien et moderne*. — *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*. — Notes personnelles.

RENARD (*Bruno-Jean-Baptiste-Joseph*), militaire, écrivain et homme politique, né à Tournai, le 15 avril 1804, décédé à Bruxelles, le 3 juillet 1879. Fils d'un homme très distingué, Bruno Renard (voir ci-dessus), il en hérita les goûts intellectuels et les aptitudes variées dont il devait faire preuve pendant sa longue carrière. Après avoir terminé ses premières études dans sa

ville natale, il vint suivre, à l'université de Gand, les cours de la faculté des sciences. Il y conquit le titre de docteur en 1827, avec une thèse intitulée : *De barometro et de ipsius formularum principis*, et, peu de temps après, il entra au service de l'État en qualité de sur-numéraire au ministère de l'Intérieur. Le 22 janvier 1827, il devenait conducteur des mines, à la résidence de Luxembourg. Mais comme pour tant d'autres, la révolution de 1830 devait brusquement modifier le cours de son existence. Adeptes enthousiastes des idées libérales propagées par les Rogier, les Gendebien et les Paul Devaux, il prit, dès les premiers jours de l'insurrection, une part très active aux événements. Il fut, à Bruxelles, l'un des quarante fondateurs de la « réunion centrale ». Le 17 septembre, il se signalait au cours d'une reconnaissance envoyée sur la route de Vilvorde. On le trouve, le 23, parmi les combattants de la plate-forme du Café de l'Empereur. Puis, après la retraite des troupes hollandaises, il continue à prendre part à toutes les opérations militaires. Il assiste, notamment, à la tête des volontaires tournaisiens, à la prise de Venloo. Entré dans l'armée, il n'en devait plus sortir désormais. Le gouvernement provisoire l'adjoignit à l'état-major avec le grade de capitaine (27 octobre 1830), puis l'attacha au commissariat de la guerre (17 janvier 1831) transformé en ministère sous le Régent. Les hostilités terminées, il fut employé aux travaux du camp de Beverloo (7 mai 1837). C'est à l'occasion de ces fonctions qu'il fut impliqué, du chef de prétendues malversations, dans un procès plaidé, en 1841, devant la haute cour militaire et dont il sortit à son honneur.

Bien qu'il s'adonnât de tout cœur à ses occupations professionnelles et à l'étude de l'art militaire, comme le prouvent des *Considérations sur l'infanterie légère*, qu'il fit paraître en 1840, Renard trouvait encore le temps de se consacrer aux études historiques pour lesquelles il professait un goût qui devait s'accroître dans la suite. En 1842, il

publiait, dans le *Trésor National*, des recherches sur quatorze chapitres de Chastellain, auxquelles il donna un complément en 1845. Ces essais d'amateur intelligent ne fixèrent point d'ailleurs l'attention du public. Mais ils préparaient du moins leur auteur à aborder un sujet plus vaste. En 1847 paraissait l'*Histoire politique et militaire de la Belgique*. Le sous-titre de ce gros volume : *Etudes et recherches sur la nationalité du peuple belge*, en fait pressentir le but et les tendances. Il n'y faut point chercher un ouvrage d'érudition désintéressée. Ce sont des préoccupations patriotiques qui ont fait prendre la plume à Renard, et il s'en explique très franchement dans sa préface. S'il a écrit son livre, c'est pour prouver l'unité foncière du peuple belge. Effrayé pour l'avenir de l'existence nationale par les théories de certains flamingants, alarmé des sympathies qu'ils affectaient pour l'Allemagne et craignant « que de telles idées, si elles trouvent de l'écho dans les masses, ne créent un antagonisme dangereux pour notre nationalité », il a voulu combattre le péril en faisant disparaître sa raison d'être, la différence d'origine des deux races qui peuplent la Belgique. « Dans ces recherches », dit-il, « j'ai chassé de ma mémoire toute idée préconçue et repoussé de prime abord tout système; j'ai repris un à un tous les textes sur lesquels on s'appuie et cherché la vérité au sein des ténèbres qui l'environnent. Dans cette longue pérégrination à travers les vieux temps, j'ai voulu ne point perdre de vue un seul moment les hommes dont nous sommes issus; mais aussi, parvenu au terme de ce long et laborieux voyage, j'ai trouvé la récompense de mes efforts. La barrière élevée entre les hommes du nord et ceux du midi de la Belgique était renversée; Wallons et Flamands se montraient à moi sortant de même souche ». Et sans doute on ne peut penser qu'en écrivant ces lignes, l'auteur n'ait été d'une entière bonne foi, mais il est bien permis de croire aussi que, dans son ardeur passionnée à prou-

ver sa thèse, il s'est illusionné sur la valeur des arguments qui lui semblaient la confirmer, comme sur celle des objections qu'elle soulevait. Il a cru, parce qu'il désirait le croire, que les Gaulois et les Germains du Nord étaient de même race et que le flamand avait constitué primitivement la langue de tous les Belges et ne s'était perdu chez la population wallonne que par suite de son contact prolongé avec les Romains. Mal préparé d'ailleurs, malgré toute sa bonne volonté et son savoir très réel, à aborder le domaine si vaste et si périlleux des origines ethniques, il s'y est manifestement égaré. Ses arguments pour prouver l'identité primitive des Gaulois et des Germains ne résistent pas à la critique et les lettres que Renard envoya à l'Académie sur ce sujet, en 1856 et en 1859, ne pouvaient apporter au débat aucun élément nouveau. L'*Histoire des Belges* n'en dénote pas moins un effort très sincère, une grande intelligence, une érudition étonnante si l'on songe qu'elle est le produit des heures de loisir de son auteur. On ne la lit plus aujourd'hui et il ne semble pas qu'on l'ait jamais beaucoup lue. Peut-être est-ce là ce qui empêcha Renard de continuer la tâche qu'il avait entreprise. Du large programme qu'il s'était tracé et qui devait conduire le lecteur jusqu'en 1830, il ne remplit que la première partie. Il ne donna pas de suite à son tome Ier, et il ne poussa point son ouvrage au delà de la conquête romaine.

Dans l'intervalle, le goût de l'auteur, pour les recherches historiques, s'était manifesté de nouveau par un mémoire sur le cours primitif de l'Escaut qui parut dans le *Bulletin de l'Académie* en 1859.

La notoriété que Renard n'était point parvenu à acquérir par la publication de sa volumineuse histoire lui arriva subitement, et d'une manière éclatante, en 1855, grâce à la rédaction d'une simple brochure. Ici encore le patriotisme fut son inspirateur. Depuis longtemps déjà une légende popularisée par des historiens et des écrivains anglais — au nombre desquels on rencontre Thacker-

ray, l'illustre auteur de *Vanity Fair* — accusait les troupes belges d'avoir fui honteusement sur le champ de bataille de Waterloo. Renard considéra comme un devoir de réfuter ces racontars aussi dénués de preuves qu'ils étaient déshonorants pour l'armée. En termes mesurés mais énergiques, et avec une clarté et une vigueur de démonstration également remarquables, il détruisit, en quelques pages, les accusations lancées à la légère contre ses compatriotes. Publiée d'abord sous forme de lettres adressées à l'*Indépendance*, sa *Réponse aux allégations anglaises sur la conduite des troupes belges en 1815* parut, quelques jours après, enrichie de plusieurs notes, sous forme de brochure, et fut traduite, la même année, dans un journal anglais de Belgique, *The Brussels Herald*. Le succès en fut énorme. La nation se montra reconnaissante à l'égard de celui qui venait de venger l'honneur de ses soldats. Une souscription publique s'organisa pour offrir à Renard une épée d'honneur.

Au moment où Renard récoltait ainsi une popularité de bon aloi, il occupait déjà dans l'armée une situation éminente. Colonel depuis 1848, il avait été désigné deux fois, en 1852 et en 1853, pour les fonctions de commissaire du gouvernement chargé de soutenir, devant les Chambres législatives, les propositions du département de la guerre. Il était aide de camp du roi depuis le 17 septembre 1853, général-major en 1854, enfin il devenait, cinq ans plus tard, en 1859, président du comité consultatif permanent du corps d'état-major. Au milieu de ses multiples occupations, il trouvait encore le temps de poursuivre ses études militaires. Des *Considérations sur la tactique de l'infanterie*, qu'il fit paraître en 1857, eurent, dès l'année suivante, les honneurs d'une traduction allemande et d'une traduction hollandaise.

Il arriva au grade suprême de lieutenant général, le 26 mars 1863. La Belgique vivait alors dans la crainte d'une invasion française, que l'ambition indécise et les menaces intermittentes

de Napoléon III, ainsi que le ton des journaux parisiens, faisaient planer sur le pays. C'est pour exciter le sentiment national que Renard publia, en 1866, une brochure patriotique, *Les carabiniers belges*, qui fit grande impression.

Personne n'était mieux désigné que lui pour occuper, au milieu de la période difficile que l'on traversait, les fonctions, devenues plus importantes que jamais, de ministre de la guerre. Il y fut appelé par un arrêté royal du 3 janvier 1868.

Le ministère appartenait alors, à cette opinion libérale que Renard n'avait cessé de professer depuis sa jeunesse. Mais ce n'étaient point ses convictions politiques, c'étaient son patriotisme ardent, ses connaissances techniques, le talent de débater enfin, dont il avait donné des preuves éclatantes jadis comme commissaire du gouvernement devant les Chambres, qui lui valurent d'obtenir la direction suprême de l'armée en un moment où tout le monde se demandait anxieusement si l'ennemi n'allait point apparaître aux frontières. La situation commandait impérieusement d'augmenter les moyens de défense du pays. Renard y travailla de toutes ses forces. Il s'attacha particulièrement à améliorer l'artillerie, et fit porter par le parlement le chiffre de l'effectif annuel de l'armée de dix mille à douze mille hommes. Cette réforme était à peine accomplie que la guerre éclatait entre l'Allemagne et la France. Au même moment, d'ailleurs, Renard abandonnait le ministère, les élections de 1870 ayant amené au pouvoir le parti catholique. Mais treize jours après avoir remis sa démission au roi, il était créé chef de l'état-major général de l'armée (15 juillet). Il ne conserva ces fonctions que jusqu'au 20 septembre. Il avait atteint l'âge de la retraite : le 18 novembre 1870 il était pensionné et il recevait, le même jour, la croix de grand-officier de l'Ordre de Léopold. Il avait été nommé un mois auparavant, le 15 octobre, inspecteur général des gardes civiques du royaume.

Il entra, huit ans plus tard, comme ministre de la guerre, dans le cabinet libéral de 1878 (19 juin), et prit une

part très active aux débats parlementaires relatifs à l'organisation de la réserve et à celle de la garde civique. Sa santé, jusqu'alors excellente, commença à décliner à partir du printemps de 1879. Il mourut le 3 juillet de la même année. Quelques jours plus tard, le 24 août, le roi saisissait l'occasion d'une visite à la ville de Tournai, pour rendre un solennel hommage « aux rares talents et à la carrière si pleine de dévouement du général Renard ».

H. PIRENNE.

Renseignements fournis par le ministère de la guerre. — Veldékens, *Livre d'or de l'Ordre de Léopold*, t. II. — *Journaux du temps*. — Hymans, *Histoire parlementaire de la Belgique*. — *Procès historique du major Renard*, actuellement ministre de la guerre (Bruxelles, 1878). — Discours prononcés aux funérailles de Renard, *Moniteur* du 8 juillet 1879.

RENARD (*Eugène-Laurent*), publiciste et professeur, fils de Jean-Mathieu (voir ci-après), né le 17 juillet 1784, à Liège, où il est mort, le 23 octobre 1852. Il termina ses études à l'école centrale du département de l'Ourthe, et, en 1806, il se rendit à Hodimont (Verviers), où il resta quatre ans attaché à la grande filature de laine de P. de Thier. Il fut encore employé par d'autres maisons industrielles, telles que celles de David et de Biolley. A ce titre il voyagea beaucoup en Hollande jusqu'en 1827, époque à laquelle il vint définitivement s'établir à Liège, où il reprit l'ancienne librairie de P.-J. Collardin, qui jouissait du privilège d'*imprimeur de l'université de Liège*. En 1848, il céda son commerce à ses enfants.

La révolution de 1830 le fit entrer dans la polémique politique. Ses voyages l'avaient affranchi du préjugé liégeois teutophobe et ses opinions philosophiques lui avaient permis d'apprécier la vie constitutionnelle inaugurée, comme dit De Gerlache, par le roi Guillaume des Pays-Bas. Il prêchait la patience aux Wallons trop francisés. Mais les imprudences et les fautes gouvernementales s'accumulèrent. Aux premières démonstrations insurrectionnelles qui éclatèrent à Liège, M. Sandberg, gouverneur de la province, nomma une commission

de *sûreté publique* choisie avec si peu de discernement qu'elle organisait, dit Ulysse Capitaine, la révolution au lieu d'en modérer l'élan. « La commune tenta d'établir une neutralité conservatrice et expectante; elle institua un *comité consultatif* pour donner plus de poids et de popularité aux mesures qu'elle aurait à prendre. Renard fut appelé à faire partie de cette réunion, dont la majorité était peu favorable à la révolution qui s'annonçait ». A Liège, le monde industriel était orangiste, mais le demeura moins longtemps qu'à Gand, autre pôle des Pays-Bas méridionaux.

Renard ne croyait pas à la réalité des griefs que l'on élevait; il trouvait, il est vrai, des abus; mais, suivant lui, on pouvait les redresser par des voies pacifiques, sans jeter le pays dans une crise dont l'issue était alors fort incertaine. Plus tard, il considérait la révolution comme une faute, détruisant un Etat-tampon, comme le fut la Lotharingie, royaume aux trois embouchures et l'une des plus profondes décisions du Congrès de Vienne. La Hollande, avec ses colonies et sa marine, ses capitaux et son génie commercial, lui paraissait compléter la Belgique plutôt industrielle. C'était donc tarir une source de prospérité croissante pour quelques froissements qui se seraient adoucis à la longue. Ces opinions, que Renard avait manifestées avec énergie dans plusieurs cercles, déterminèrent quelques-uns des principaux industriels de Liège à lui proposer d'en être l'organe. L'*Industrie*, journal fondé au moyen d'actions à cent francs, voulut défendre l'ancien ordre de choses contre les attaques des patriotes; il insistait sur les dommages qui devaient résulter de la séparation des Provinces enfin réunies en 1815.

Dès que la Conférence de Londres eut reconnu l'indépendance de la Belgique, il fallut bien renoncer à l'intégrité néerlandaise. L'*Industrie*, fort mal accueillie par les vainqueurs, perdit rapidement une partie de ses abonnés. Renard avait fait des avances personnelles pour le matériel et la rédaction, bien qu'il n'eût jamais reçu de traitement comme rédac-

teur en chef. Cela n'était pas encore dans les usages. Ne croyant pas pouvoir ultérieurement récupérer ses fonds, il céda, en 1835, la propriété de l'entreprise à M. Lafontaine, contre le remboursement des sommes dépensées. (Ulysse Capitaine, *Recherches sur les journaux liégeois*. Liège, 1859, p. 194.)

Pendant toute sa vie, Renard, fidèle à ses convictions, combattit avec verve le parti catholique, véritable auteur, selon lui, du divorce de 1830, à cause de la *grandwoet* de 1815, qui avait proclamé la liberté de conscience (v. Louis Hymans, *Histoire du royaume des Pays-Bas*). Organe du parti libéral et plus spécialement encore des loges maçonniques, Renard publia d'abord plusieurs brochures pour défendre ses opinions et, en 1844, il entreprit une revue mensuelle, *la Voix du peuple*, qui ne dura qu'un an.

En 1848, la révolution de Février avait suscité à Liège comme ailleurs une sorte de bouillonnement romantique et démocratique, même républicain. En quelques mois, on vit paraître une série de journaux républicains, communistes, socialistes, qui se distribuaient gratuitement dans les ateliers, dans les fabriques et dans les familles d'ouvriers. Pour remédier au mal que pouvaient faire ces trop ardentes publications, quelques industriels de Liège engagèrent Renard à créer un petit journal destiné à la classe ouvrière. *Le Travail* remplit parfaitement le but que l'on s'était proposé. Défenseur du parti libéral modéré, il laissa de côté toute discussion religieuse irritante pour ne combattre que les tendances subversives de l'ordre qui exaltaient momentanément la jeunesse.

Renard a fait partie d'un grand nombre de commissions. En 1830, secrétaire du *Comité provincial d'agriculture, de commerce et d'industrie*, il devint, le 27 août de la même année, membre de la fameuse *Commission de sûreté publique*; en 1839, membre et rapporteur de la commission chargée de l'examen de la statue de Grétry et secrétaire de la commission directrice de la *Société pour l'encouragement des Beaux-Arts*; au mois de mai 1844, secrétaire du *Comité du commerce et de*

l'industrie de la province de Liège, lors du projet de loi sur les droits différentiels, puis secrétaire de la *Commission permanente* établie à Bruxelles pendant les débats de la Chambre sur cette grave question. Il fit en cette qualité un rapport lu en assemblée générale, le 15 mai 1844, à la *Société d'Émulation* et reproduit par le *Journal de Liège* du 17 mai; en 1845, membre et rapporteur de la commission chargée d'instruire la question de la conservation du Palais des anciens princes-évêques; enfin, en 1846, secrétaire du *Comité du commerce et de l'industrie*, constitué de nouveau pour aider au rétablissement de nos relations avec la Hollande, rompues par le conflit du 29 décembre 1845.

A la suite d'un mémoire sur l'enseignement moyen qu'il voulait moderniser et rendre plus pratique, mémoire adressé au conseil communal le 20 février 1841, Renard fut appelé au sein de la commission de surveillance du Collège de Liège pour conférer avec elle sur le nouveau projet du règlement des études. Ce premier travail fut suivi d'un second en juillet 1844, intitulé : *Quelques réflexions sur l'état des études moyennes au Collège de Liège et les améliorations dont elles sont susceptibles* (v. *L'Espoir* du 23 février 1841). Le 11 février 1846, le conseil communal nomma Renard professeur d'archéologie et d'histoire de l'art moderne à l'Académie de Liège. Cette nomination fut ratifiée par le Roi le 14 mars 1846. Jusqu'à sa mort, le professeur fut populaire et brillant en cette chaire. Un de ses élèves, le sculpteur Charles Honoré, démontra toute la fécondité de cet enseignement dans un mémoire couronné en 1850 par l'Académie des Beaux-Arts de Liège (*Mémoire sur le cours d'archéologie et d'histoire moderne*).

Le *Nécrologe liégeois pour 1852*, sur lequel nous avons fondé notre notice, conclut par une appréciation très admissible : « Renard », dit Ulysse Capitaine, « était doué d'une promptitude de conception remarquable et d'un esprit essentiellement assimilateur. Il lui suffisait d'un entretien avec une per-

• sonne possédant des connaissances
 • spéciales sur la matière pour être
 • initié aux complications de la question
 • et, au moyen de quelques recherches,
 • il se trouvait bientôt en mesure de
 • rédiger un mémoire sur la question
 • posée. Cette aptitude explique la va-
 • riété en quelque sorte encyclopédique
 • des œuvres qu'il a publiées. Littéra-
 • ture, instruction publique, économie
 • sociale et politique, beaux-arts, com-
 • merce, religion, industrie, polémique,
 • tous ces sujets ont alternativement et
 • souvent simultanément exercé sa
 • plume. • Renard laissa cinq fils :
 Lucien, ingénieur; Fernand, antiquaire
 et éditeur de plusieurs publications lié-
 geoises; Hyacinthe, industriel, Camille,
 professeur à l'université, et Jules qui,
 sous l'anagramme *Draner*, s'est acquis
 une grande réputation de caricaturiste
 spirituel, notamment au *Charivari*.

L'énumération de ses œuvres, d'après
 Ulysse Capitaine, achève de faire con-
 naître l'inlassable activité d'un vrai
 journaliste et d'un professeur dévoué,
 communicatif et sympathique.

1. *Almanach supputé sur le méridien
 à Liège, par maître Mathieu Laensbergh*.
 On sait que vers 1635 on imita l'alma-
 nach du calviniste gantois Philippe
 Laensbergh. De 1829 à 1850, Renard a
 composé pour cet almanach les poésies
 wallones, primitivement écrites par
 M. Bourguignon. A. Picard (*Biographie
 de N. Defrecheux*) estime en fin connais-
 seur les traits d'esprit et les épigrammes
 acérées de Renard. C'est lui qui a mis ce
 genre à la mode dans l'almanach si uni-
 versellement répandu. Il avait rendu la
 tâche difficile à ses successeurs. —
 2. *Réponse à la lettre pastorale de
 Mgr R.-C.-A. van Bommel, par la misé-
 ricorde divine, etc., évêque de Liège; par
 un laïc*. Liège, Collardin, 1830. On en
 voulait au nouvel évêque, gentilhomme
 hollandais qui avait été si longtemps
 l'intime du roi Guillaume, qui fut cour-
 tisan séditieux, prodiguant en des
 opuscules anonymes un esprit trop in-
 cisif pour être parfois bien évangélique,
 jouant un rôle équivoque en 1829,
 changeant trois fois de parti en une

année (révolutionnaire, orangiste, pa-
 triote) et d'une susceptibilité politique
 des plus désagréables (voir *Nécrologe
 liégeois pour 1852*, p. 108-182). —
 3. *Avis du Comité provincial d'agri-
 culture, d'industrie et de commerce de
 Liège sur la fabrication des clous et les
 mesures à prendre pour la soutenir*. C'est
 un mémoire de 1831, rédigé au nom du
 Comité provincial contre le projet d'aug-
 menter les droits sur l'importation des
 fers étrangers. — 4. *L'Industrie*, jour-
 nal commercial, politique et littéraire.
 Devise : *L'utile est le mot d'ordre de
 l'avenir*. Rédacteur : L. Renard. Collabo-
 rateurs : Ch. Dobelin et J.-B. Teste (1).
 (De 1831 à 1835). Continué par T. La-
 fontaine jusqu'en 1841. — 5. *Eclaircis-
 sements sur l'organisation de l'Académie*.
 Liège, 1836. Pour répondre à ceux qui
 prétendent qu'une Académie de pein-
 ture est un luxe superflu à Liège et
 qu'une école de dessin suffirait. Il
 s'agissait déjà de rapprocher l'art de
 l'industrie. — 6. *Quelques réflexions sur
 les concours et particulièrement sur leur
 application au choix des professeurs des
 Académies de peinture*. Liège, Jeune-
 homme, 1836. — 7. *Lettre d'Eustache
 LeFranc (L. Renard) à Mgr Van Bommel,
 pour la plus grande utilité du Saint-
 Siège, pour la mortification et le châtiement
 du clergé wallon, évêque de Liège, etc.*
 Liège, Collardin, 1838, 1^{re} édit.; in-8°
 de 107 p.; 2^e et 3^e édit., 1838 (avec
 11 p. de réponse à un article du *Cour-
 rier de la Meuse* du 5 avril 1838). Ce
 pamphlet, pétillant d'esprit et de malice,
 fit grand bruit lors de son apparition.
 L'auteur, dit Ulysse Capitaine, s'occupe
 successivement des mariages mixtes, de
 l'infaillibilité du pape, du pouvoir tem-
 porel, du libre arbitre, des francs-
 maçons, etc., le tout avec beaucoup de
 verve et d'esprit, mais aussi avec un
 laisser-aller, un ton sarcastique que l'on
 doit condamner dans la discussion de
 matières aussi graves. Ce fut particu-
 lièrement pour répondre à cette brochure
 que l'évêque de Liège publia son *Sermon*

(1) J.-B. Teste, le fameux ministre de Louis-
 Philippe qui finit si malheureusement. Il fut le
 patron de Forgeur et de plus d'un avocat liégeois.

sur la primauté du Souverain Pontife (*Nécrologe liégeois pour 1852*, p. 158). La lettre d'Eustache Lefranc a été traduite en flamand sous ce titre : *Brief van Eustachius Open-Hart aen zyn hoogmoedigheid Van Bommel tot meerder voordeel van den H. Stoel, tot versterving en kasteyding der waelche geestelykheyd, bisschop van Luyk, enz., door C. D. G. Antwerpen, H. Ratineckx*, 1838. La même année on publia, à Gand, au sujet de cette lettre, une facétie intitulée : *Complainte à L.L. G.G. messeigneurs les archevêque et évêques de Belgique... par Xavier Cappellary*. — 8. *Notice nécrologique sur le docteur T.-H. Sauveur, professeur émérite de la faculté de médecine, suivie d'une note sur la Congrégation de l'Oratoire*. (Extrait de la *Revue belge* de 1838.) — 9. *Discours prononcé à la fête solsticiale à la R. L. de la Parfaite Intelligence et de l'Étoile réunies* (pour 1838 et 1842). — 10. *Quelques mots sur les expositions de tableaux en général et particulièrement sur celle que la Société pour l'encouragement des Beaux-Arts vient de faire à Liège*. Liège, Jeunehomme, 1840. Renard se prononce contre les expositions provinciales. — 11. *De l'instruction publique en Belgique dans ses rapports avec les institutions et les mœurs du pays, ou réponse d'un catholique constitutionnel à l'ouvrage publié par Myr l'évêque de Liège sous le titre d'Exposé des vrais principes de l'instruction*, par Eustache Lefranc. Liège, Collardin, 1840. L'auteur s'attache à signaler le péril du monopole scolaire du clergé. Les 70 dernières pages d'un volume in-8° de 300 sont consacrées aux Jésuites d'après des sources qu'on dit officielles et des documents authentiques. — 12. *Le chemin du Paradis facile et économique, par l'abbé C..., constitutionnel*. Liège, Collardin, 1841. C'est un dialogue entre un lord anglais et un curé de campagne sur les dépenses ecclésiastiques, avec une tendance au libéralisme catholique. — 13. *Refus de sépulture*. 1841. A propos du docteur Mathieu Leloup de Chénée. — 14. *Essai sur l'histoire générale de l'architecture, servant de texte au recueil et parallèle des monuments anciens et*

modernes, par Durand, professeur à l'école polytechnique. Liège, Avanzo, 1842. A la fin du volume, un supplément de Renard : *De l'art en Allemagne, de sa rénovation et de ses progrès jusqu'à nos jours*. — 15. *Appel à l'opinion sur la question des sucres en Belgique*. 1842. Mémoire écrit au nom des fabricants de sucre indigène contre les raffineurs de sucre exotique qui demandaient le maintien de la législation existante. — 16. *Observations sur le projet de loi sur les sucres présenté à la Chambre des représentants le 5 mars 1842*. — 17. *Essai sur l'union douanière de la France et de la Belgique*. 1843. En ce travail, paru sans nom d'auteur et très vanté par les journaux, notamment le *Journal de Verviers* du 6 janvier, Renard défend le libre-échange sans préjudice de l'autonomie nationale. Il donne aussi un aperçu de la Belgique industrielle en 1843 et termine par l'histoire du Zollverein d'Allemagne. — 18. *Le nouveau Collège de Liège*. Liège, Desoer, 1843. — 19. *De l'expression dans les arts et particulièrement dans la musique, à propos du concert de Mme Pleyel*. (Extrait de la *Tribune de Liège* du 13 mars 1843.) — 20. *Observations adressées aux Chambres législatives par les fabricants de tabac de Liège sur le projet de loi du 16 janvier 1844*. — 21. *Examen de la loi sur les tabacs proposé par M. Mercier, ministre des finances, adressé aux Chambres législatives au nom des fabricants et débitants de tabac, conformément à la décision de l'assemblée générale tenue à Malines, le 29 janvier 1844, suivi de pièces justificatives*. — 22. *La voix du peuple, revue politique, historique et littéraire*. Recueil mensuel consacré à la propagande libérale, qui débuta le 1^{er} novembre 1844 et cessa de paraître le 1^{er} janvier 1846, après la nomination de Renard comme professeur à l'Académie de Liège. — 23. *Mémoire présenté au gouvernement belge, au nom du Comité du commerce et de l'industrie de la province de Liège, à l'appui du rétablissement de nos relations avec la Hollande*. Liège, Collardin, 1846. — 24. *Grains de santé à l'usage du conseil permanent et quelques pilules d'écarter*

sives pour M. le commissaire du district de Liège, par un médecin malgré lui (Rob. Morrit). Première boîte (unique). Liège, Collardin, 1846. A propos d'un Anglais domicilié à Ninane et qui réclamait contre les taxes de la commune de Chaudfontaine. — 25. *Prospectus pour l'Association des intérêts commerciaux, agricoles et industriels de Liège*. 1846. — 26. *Brève analyse des matières composant le cours préliminaire de théorie et d'histoire de l'art, donné à l'Académie de Liège*. 1846. C'est le premier et unique fascicule du cours de Renard. Comme membre de la commission administrative de cette Académie, l'auteur prononça plusieurs discours de distribution des prix où il s'attache à montrer les rapports de l'art et de l'industrie (voir le *Journal de Liège* et les programmes du temps). — 27. *Le Travail, organe des intérêts nationaux*, feuille quotidienne publiée du 31 décembre 1848 au 30 mars 1851, avec la collaboration de H. Renard, auteur de la *Revue théâtrale*. — 28. Enfin, nombreux articles dans le *Journal de Liège* de 1835 à 1841, la *Tribune* de 1844 à 1847, la *Revue belge*; chansons politiques en français et en wallon; discours divers, entre autres pour la remise solennelle du cœur de Grétry (1829) et sur la tombe du bourgmestre Jamme (1848). Il est à remarquer que la *paskeie* (pasquille) de Renard sur le grand industriel John Cockerill est du 14 septembre 1834, tandis que *li Pantalon travé* du curé Du Vivier de Streel n'est que de 1839.

J. Stecher.

Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1852*. — V. C., *Recherches histor. et bibliogr. sur les journaux liégeois* (1850). — A. Picard, *Œuvres poétiques de Desfrécheux*, p. 45 (1877). — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*. — *Annuaire de la Société liégeoise de littérature wallonne*. 1874. — *Bibliographie nationale*. — Papiers de famille.

RENARD (Jean), philosophe du xvii^e-xviii^e siècle. Natif de Lille, Jean Renard embrassa la vie religieuse et fit profession au couvent des Dominicains à Liège. Il suivit les cours de philosophie et de théologie au grand couvent de son ordre à Louvain. En 1595, ses supérieurs le chargèrent de

professer la philosophie au couvent de Lille. Il fut depuis prieur du couvent de Bruxelles; c'est en cette ville qu'il mourut, le 1^{er} août 1610, dans un âge peu avancé. Il avait pris le grade de licencié en théologie. Ses confrères de Lille conservaient, avant la révolution française, deux manuscrits très estimés qu'il avait dictés : 1^o *Philosophia universa*, 2 vol. in-4^o; 2^o *Tractatus in sphaeram Joannis de Sacrobosco*; in-folio.

P. Vice-M. van Caloen.

Quétif et Echard, *Scriptores Ord. Præd.*, t. II, p. 373, b. — Paquot, *Mémoires*, t. XVIII, p. 327.

RENARD (Jean-Baptiste), écrivain, fils de Florent et de Marie-Jeanne Renard, né à Sedan, le 2 mai 1770. Nous n'avons pu découvrir ni le lieu ni la date de son décès; mais il est certain qu'il vécut jusqu'à un âge assez avancé. Des liens de parenté l'unissaient au Liégeois Jean-Mathias Renard, président de l'administration centrale du département de l'Ourthe en l'an vi, dont les ascendants étaient d'origine française. Le père de Jean-Baptiste exerçait la profession d'horloger; quant à lui, il entra dans les bureaux du fisc. En 1806, il était inspecteur des contributions directes du département de Jemmappe; deux ou trois ans plus tard il alla se fixer à Liège, occupant semblable poste pour le département de l'Ourthe. En raison de ses fonctions officielles, Renard fut amené à composer des ouvrages à l'usage des agents de son service : 1^o *Tarifs métriques de tous les anciens poids et mesures du département de Jemmappe, et de ceux des départements de Sambre-et-Meuse, de la Dyle, du Nord, de la Lys et de l'Escaut*, etc. Mons, Monjot, 1806; in-12, titre, 1 f. et LII + 554 pages. Errata, 1 page non chiffrée. — 2^o *Instruction sur le cadastre parcellaire, précédée des tarifs sur les réductions et les prix comparatifs des mesures nouvelles en anciennes*... Liège, J. Léonard. S. d. (1809); in-8^o de 16 pages.

Ainsi que bon nombre de fonctionnaires du premier empire français,

Renard était initié aux rites de la Franc-Maçonnerie. Il s'affilia successivement aux deux loges qui existaient à cette époque à l'Orient de Liège. Il fut d'abord membre de la *Parfaite Egalité*; il y remplit les fonctions d'orateur et de deuxième surveillant, et fut investi des dignités de maître et de rose-croix. Puis il se fit admettre à la loge de la *Parfaite Intelligence*, d'où il se retira en 1846.

Sans vouloir affirmer qu'elle soit complète ou non, voici, d'après nos recherches, une liste d'œuvres publiées par Jean-Baptiste Renard en sa qualité de frère maçon : 1° *Collaboration à la rédaction des Règlements de la R. L. écossaise de Saint-Jean, sous le titre distinctif de la Parfaite Egalité, à l'O. de Liège*. Liège, J. Léonard, 1809; in-8°, 128 p. — 2° *Cantique du F. Renard « La sentinelle récipiendaire »*. Trois strophes insérées à la page 28^e du *Verbal de la fête de l'Ordre et de l'Inauguration du Temple de la R. L. de la Parfaite Egalité à l'O. de Liège, le 13^e jour du premier mois de la V. L.* 5809. Liège, J. Léonard, 1809. — 3° *Couplets maçonniques, dédiés aux Or. de la Mense, et particulièrement tracés pour la fête de l'Inauguration du Temple, de la R. L. des Amis de la Parfaite Intelligence, nouvellement constituée à l'Or. de Huy, le 20^e jour du 6^e mois, l'an de la V. L.* 5809. Par le F. J.-B. R. Liège, J. Léonard, 1809; in-8° de 7 p., contenant treize couplets. — 4° *A Son Excellence Monseigneur le Maréchal d'Empire Kellermann, sénateur, duc de Valmy, grand conservateur de l'Ordre M. au G. O. de France, présidant les travaux de la R. L. de la Constance à l'Or. de Maestricht, le 3^e jour du 8^e mois de l'an de la V. Lum.* 5809, par la députation de la R. L. de la Parfaite Egalité à l'Or. de Liège. Liège, J. Léonard, 1809. Placard in-folio, quatre strophes. — 5° *Morceau d'architecture tracé pour la fête donnée à Son Excellence le duc de Valmy, G. Adm. de l'Ordre M. par la R. L. de la Parfaite Egalité, à l'Or. de Liège, le 26^e jour du 8^e mois de l'an de la V. L.* 5809. — 6° *Cou-*

plets composés et chantés au Banquet, par le F. Renard, sur l'air de l'Amour récipiendaire. Ces deux dernières compositions sont insérées à la suite du *Verbal de la fête donnée au très ill. et très subl. F. Kellermann (sic)*... A Liège, chez J. Léonard, 26 octobre 1809. Les couplets sont au nombre de cinq, il en a été fait un tirage à part en forme de placard in-folio. Ces différentes œuvres, en prose ou en vers, n'ont pas grande valeur littéraire. On y retrouve les communs défauts de l'époque, savoir la phraséologie, l'emphase, l'abus des allusions à la mythologie et à l'histoire ancienne, et, enfin, la courtoisie.

Joseph Defrecheux.

Hippolyte Rousselle, *Bibliographie montoise* (Mons, 1858), n° 1148. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, 1883), col. 339 et 340.

RENARD (*Jean-Georges-Lucien*), ingénieur, né à Liège, le 13 novembre 1822, décédé à Paris, le 6 avril 1886. Il était fils d'Eugène-Laurent (voir plus haut) et de Marie-Louise-Euphémie Chefneux. Après avoir reçu au collège communal une solide instruction, il entra à l'université pour y suivre les cours des écoles spéciales. Intelligent, énergique, plein d'initiative, il fut un ardent promoteur de l'*Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège* qu'il fonda, en décembre 1847, avec quelques amis ou condisciples : Léopold Goret, Adolphe de Vaux, Émile de Vaux, Joseph Polis, Albert Accarain, Hippolyte Sampermans, Achille Jottrand, Alfred Gernaert et Félix Dupont. La première assemblée le chargea, avec Dupont, Goret, Gilles-Joseph Barbière et Louis Trasenster, d'élaborer un projet de statuts. Nommé membre du bureau administratif, il demeura dans les comités de l'*Association* jusqu'en 1853. Lucien Renard a été admis au grade de conducteur honoraire des mines en 1842; quatre ans plus tard, il recevait le titre d'ingénieur. Dès l'année 1845, il était attaché à la Société anonyme des mines de zinc et de plomb de Membach, où il resta jusqu'en 1858,

remplissant successivement les fonctions de sous-ingénieur, de directeur des travaux et de directeur-gérant. En cette localité, il installa entre autres la première usine de désargement des plombs argentifères (procédé Patinson) établie en Belgique, et de vastes ateliers de préparation mécanique actionnés par une turbine à niveau constant, système Callon. En outre, il s'y occupa très activement de la dérivation de la Vesdre, de la construction de ponts, de routes et d'habitations ouvrières. Il organisa aussi une caisse de secours et une société chorale pour ses subordonnés.

De 1859 à 1863, il fut directeur-gérant de la Société anonyme du Rocheux et d'Onoux, à Theux, où il créa également d'importantes installations : le grand siège d'exhaure Sainte-Barbe et le siège principal d'extraction Saint-Georges ; les bassins d'épuration et de refroidissement des eaux de condensation et d'exhaure, etc. Il a reconnu le gîte principal du Rocheux, considéré jusqu'alors comme un amas local et restreint, en filon nourricier des gîtes divers voisins, et a conçu le plan d'exploration d'ensemble de ces gîtes. Enfin, il a créé le commerce d'exportation des pyrites belges en France et en Angleterre. A Theux encore, il montra sa vive sollicitude pour la classe ouvrière en s'occupant de maisons à bon marché, de caisse de secours, de prix de propriété, etc.

Renard s'est beaucoup intéressé à la chose publique : il a été membre de la chambre de commerce de Verviers et conseiller communal de Membach. Il fit partie de diverses commissions officielles pour l'étude de questions relatives à des travaux publics, tels que le barrage de la Gileppe, l'alimentation d'eau de Verviers, routes, ponts, etc. Par la publication de brochures, de pétitions, par l'organisation de meetings, il apporta un puissant concours à la création du chemin de fer dit *Junction belge grand-ducale*. Le gouvernement luxembourgeois a récompensé les réels services rendus en cette circonstance par l'infatigable ingénieur en lui donnant la croix de

chevalier de l'ordre de la couronne de Chêne.

En 1863, Lucien Renard émigra en France : il venait d'être appelé au poste de directeur de la *Compagnie chaufournière de l'Ouest*, dont le siège social est à Paris et les exploitations en Normandie. Trois années après, il devint administrateur-gérant de cette société. Son activité ne se ralentit pas. En Normandie, il ménage les vastes carrières de la Rocque-Genest, d'Airel et de Bahais ; il installe des fabriques de nitroglycérine, construit de nouveaux fours à chaux, etc. A Saint-Fromond il établit, à la fabrique de produits céramiques du Porribet, de nouveaux fours, des appareils perfectionnés, etc. Enfin, il crée à Pantin une usine à vapeur pour la fabrication mécanique des taffos et autres engrais industriels, à l'aide des résidus et immondices des villes. Plusieurs fabriques analogues furent aussi installées par ses soins dans diverses villes de France et de l'étranger. Renard a pris en Belgique, en France et en Angleterre différents brevets relatifs à ce genre d'industrie et à un système de four à plomb. Les multiples sociétés qu'il a dirigées ont obtenu de flatteuses distinctions aux expositions universelles. Sa fabrication de taffos a remporté la plus haute récompense attribuée à cette catégorie d'industrie par le jury international de 1867 à Paris.

On sait que l'usine de Pantin fut détruite au cours de la guerre franco-allemande. Renard a été administrateur, directeur, commissaire et ingénieur dans diverses sociétés industrielles en Belgique, en France et en Allemagne. Dès l'année 1863, il était membre de la *Société des ingénieurs civils de France*. En 1867, il fonda la *Société des agriculteurs de France*, puis la *Société d'agriculture du département de la Manche*. Il fit aussi partie de la *Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, à Paris, et de divers autres cercles agricoles et scientifiques de France et de l'étranger. Renard est l'auteur de bon nombre de publications. Voici les titres de celles qui intéressent tout spécialement notre pays :

1° *Suppression des inondations de la vallée de la Vesdre, par la récolte des eaux sauvages des Fanges et des ruisseaux du Hertogenwald, et leur utilisation au profit de l'industrie, de la salubrité et de l'alimentation des populations verviétoises.* 1852. — 2° *Rapport fait à la section de Liège, par la commission chargée d'examiner le nouveau projet de loi sur l'exploitation des mines de fer.* Ce rapport, en date du 10 mars 1854, est signé Lucien Renard; il a paru dans le tome III, p. 27 à 50, de l'*Annuaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'École de Liège.* — 3° *Jonction belge-grand-ducale. Chemin de fer destiné à relier les arrondissements de Liège et de Verviers au Grand-Duché de Luxembourg par Spa, Stavelot et Ettelbrück. Rapport communiqué à la chambre de commerce de Verviers* (Daté de Theux, 18 février 1862). Liège, imprim. F. Renard, 1862; in-8°, 46 p. avec une carte coloriée de la voie. — 4° *Meeting tenu à Verviers, le 21 avril 1862, en faveur du chemin de fer destiné à relier les arrondissements de Liège et de Verviers au Grand-Duché de Luxembourg, par Spa, Stavelot et Ettelbrück.* Verviers, Ch. Vinche, 1862; in-8°, 15 pages. — 5° *Lettre de MM. L. Renard et A. de Thier à Messieurs les membres du comité de la jonction belge-grand-ducale* (Datée du 6 août 1862). Liège, Renard, 1862; in-8°, 11 pages. — 6° *Assainissement de Bruxelles.* Mémoire adressé à MM. les bourgmestre, échevins et membres du conseil communal de Bruxelles. 1866.

En outre, Renard a fait paraître en France les études suivantes : *Fabrication des engrais industriels.* Paris, 1864. — *Emploi des fosses mobiles filtrantes,* 1864. — *Utilisation des eaux d'égout,* 1865. — *Principes d'une bonne fumure des terres,* 1866. Une seconde édition de cet ouvrage a été publiée en 1869. — *Notice sur l'assainissement des villes,* 18 janvier 1866. — *Atlas comprenant les dessins d'appareils, plans, coupes, etc., d'installations hygiéniques, dans les maisons, hôtels, édifices publics, établissements industriels, gares de chemins de fer de France et de l'étranger, ainsi que les aménagements spéciaux proposés, adoptés et exécutés dans*

le palais et les annexes du Champ de Mars pour l'Exposition universelle de 1867. — Assainissement des villes et enrichissement des campagnes, 1867. — *Assainissement de Paris. — La question de Bondy,* 1870. — *Réorganisation de la voirie de Bondy.* Mémoire adressé à M. le préfet de la Seine et au conseil municipal de Paris. 1871. — *Application de nouveaux procédés à l'exploitation industrielle des substances fertilisantes de la voirie de Paris et d'autres villes de France et de l'étranger.* 1871. — *Essai sur la fertilisation et l'assainissement par l'utilisation agricole et industrielle de l'engrais humain.* 1870. Ce mémoire, couronné par la *Société des Agriculteurs de France*, obtint le grand prix au concours fondé en 1868 pour l'étude de cette question au point de vue historique, administratif et scientifique. Il a paru dans l'*Annuaire de la Société des Agriculteurs* et dans le *Journal de l'Agriculture*, publié à Paris par J.-A. Barral, 1870-1871. — *Notice sur les mines de fer et de cuivre argentifère des Beni-Aguil, cercle de Tenès* (Algérie). Paris, 1872. — A cette nomenclature, il convient d'ajouter de nombreux articles insérés dans des journaux périodiques, industriels et financiers, des revues agricoles, etc., notamment dans l'*Agriculture pratique*, publiée à Paris par Lecouteux.

Le gouvernement belge a reconnu les mérites de Lucien Renard en le nommant chevalier de l'ordre de Léopold, par arrêté royal du 26 mars 1881.

Joseph Desrecheux.

Annuaire de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège, 1873, t. XV, p. 381-384. — Albin Body, *Bibliographie spadoise.* Bruxelles, Olivier, 1875, p. 102. — X. de Theux, *Bibliographie liégeoise,* 2^e édit. Bruges, Desclée, 1883, col. 1159 et 1170. — *Bulletin de l'Association des ingénieurs, etc.,* nouv. série, t. X, 1886, p. 131 et 132. — *Bibl. nationale,* Bruxelles, 1897, t. III, p. 279. — Armand Weber, *Essai de bibliographie verviétoise,* Verviers, Féguenne, 1905, t. III, p. 167.

RENARD (Jean-Mathieu), fonctionnaire politique, né à Liège, le 2 novembre 1759, mort dans la même ville, le 5 juillet 1835. D'abord greffier d'une des corporations de la cité en 1780, puis prélocuteur (1) (ou « officier avant-parlier »)

(1) A peu près l'avoué d'aujourd'hui (protocutor) en vieux flamand (voirspreker).

devant le tribunal des échevins en 1789, officier municipal en 1792, fit partie, en 1793, après la seconde restauration autrichienne, du comité des réclamations des patriotes réfugiés en France, bannis par « la tyrannie épiscopale ». Après la bataille de Fleurus, le proscrit put rentrer à Liège et devenir secrétaire de la municipalité en 1794. La même année (5 frimaire an III), il fut adjoint à Bassenge, le célèbre écrivain patriote, pour aller exposer à la Convention nationale la situation exacte du pays de Liège et insister sur « la nécessité où il se trouvait de jouir au plutôt des avantages d'être français ». En 1795, Renard, procureur de la commune, reçoit le titre de commissaire du pouvoir exécutif près de la municipalité. La même année encore il est chargé de différentes missions près des commissaires des armées et des agents du gouvernement à Paris. Nommé receveur général des hospices en l'an V, membre, puis président de l'administration centrale du département de l'Ourthe en l'an VI, et conseiller en l'an VIII. Après l'arrivée des troupes alliées en 1814, Renard fut maintenu par le gouvernement du Bas-Rhin en qualité de conseiller directorial du département de Meuse-et-Ourthe, et appelé à présider la commission médicale du même département. Sous le gouvernement des Pays-Bas, il fut nommé, en 1815, conseiller d'intendance, président du conseil de milice pour les arrondissements de Liège et de Verviers, et enfin membre et président du conseil de milice permanent de la province de Liège, depuis le commencement jusqu'à la fin de cette institution.

J. Stecher.

Borgnet, *Histoire de la Révolution liégeoise de 1789* (Liège, 1865; 2 vol. in-8°). — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1852* (Liège, 1853).

RENARD (*Simon*), chevalier, seigneur de Bermont, diplomate et homme d'Etat, né vers 1513 à Vesoul, dans la Franche-Comté de Bourgogne, mort à Madrid, le 8 août 1573. Il étudia à l'université de Louvain, en même temps que son compatriote Antoine Granvelle, le futur cardinal, avec qui il se lia d'amitié.

Après avoir obtenu son diplôme de docteur en droit, il vint exercer la profession d'avocat dans sa ville natale. Il était lieutenant au bailliage d'Amont quand, en 1547, sur la recommandation de Nicolas Granvelle, père d'Antoine, garde des sceaux de Charles-Quint, il fut nommé conseiller, maître des requêtes ordinaires de l'empereur pour le comté de Bourgogne. Il accompagna Charles-Quint dans sa campagne de Saxe et se trouva avec lui à la diète d'Augsbourg. En 1549, élevé à la dignité d'ambassadeur, il remplaça à Paris le sieur de Saint-Mauris et, de 1553 à 1555, alla résider en Angleterre. C'est l'époque la plus brillante de sa carrière diplomatique. Chargé spécialement de défendre les intérêts de la maison d'Autriche près de Marie Tudor, qui venait de monter sur le trône, et de veiller à ce qu'elle ne contractât pas de mariage préjudiciable à cette maison, il lui proposa comme époux le fils de l'empereur, Philippe, alors veuf, et, malgré les difficultés que rencontrait le projet et l'opposition qui y était faite dans le conseil même de la reine, il parvint à persuader celle-ci : le 12 janvier 1554 le traité était conclu et signé, à la grande satisfaction de l'empereur et de son fils. « Persuadé », lui écrivait Philippe, « que votre zèle et vos efforts n'ont pas peu contribué à l'heureuse issue de cette négociation, je m'empresse de vous témoigner ma gratitude, vous assurant, en outre, qu'elle a singulièrement accru, comme la raison le voulait, mon ancienne bienveillance à votre égard et me fait désormais de ce sentiment un devoir impérieux ».

Le mariage accompli, Renard trouva en plus d'une circonstance l'occasion de donner de nouvelles preuves de son zèle, de son intelligence et de son habileté. Quoique Philippe s'efforçât de se rendre sympathique aux Anglais, on entretenait toujours à son égard, comme, en général, à l'égard des Espagnols, des dispositions hostiles, qu'il fallait combattre. Il fallait également surveiller les menées des Français, refréner la trop grande ardeur manifestée par la reine dans la réaction

catholique qui s'exerçait depuis son avènement. Parmi les documents qui témoignent de la perspicacité de Renard dans ces circonstances, deux mémoires, rédigés au commencement de 1555, sont particulièrement remarquables. Ils contiennent un exposé de la situation et une invitation à Philippe à se rendre dans les Pays-Bas pour régler les affaires générales du gouvernement. Malgré tous les témoignages qu'il donnait de son dévouement, on voit qu'il n'était pas satisfait du résultat de ses efforts. Il finit par demander son congé, que Charles-Quint lui accorda. Au mois de septembre 1555, à la veille de l'abdication, il quitta l'Angleterre. Il prit part aux négociations qui aboutirent, le 5 février 1556, à la trêve de Vaucelles et fut envoyé en France, à la fin du mois d'avril, pour travailler à la convertir en une paix définitive.

Un incident qui se rattache aux négociations de cette époque peut être considéré comme l'origine du déclin de son crédit et de sa brouille avec Granvelle, qui devait empoisonner toute son existence. Un sieur Quiclet, maître d'hôtel de Renard, son parent et son confident, prévenu d'avoir entretenu une correspondance avec les Français, de leur avoir livré le chiffre de son maître et révélé des secrets d'Etat, fut poursuivi de ce chef devant le parlement de Dôle et, reconnu coupable, condamné à mort. Les Espagnols, mécontents des conditions auxquelles s'était conclue la trêve, en voulaient aux ministres étrangers qui y avaient collaboré, et, pour ce qui concernait Renard, le procès Quiclet contribua à accroître l'irritation qu'on ressentait contre lui; certains allèrent même jusqu'à soutenir que sa responsabilité était fortement engagée dans cette affaire de trahison. Informé des insinuations dont il était l'objet, Renard adressa de Paris, où il était alors, à Philippe II une protestation énergique dans laquelle il n'hésitait pas à représenter Granvelle comme un des auteurs de la campagne de calomnies menée contre lui : des gens de l'évêque d'Arras avaient, prétendait-il, cherché à suborner les siens.

En même temps, il entreprit de défendre Quiclet; mais, malgré ses efforts, celui-ci fut exécuté le 29 mars 1557. De plus en plus irrité, il alla jusqu'à prétendre que Granvelle avait fait hâter l'exécution pour mieux les perdre, lui et son parent, et empêcher la confrontation qui avait été ordonnée entre eux. La guerre entre les deux Franc-Comtois était, dès lors, ouvertement déclarée.

Renard ne prit pas part aux négociations de 1558 avec la France, qui devaient aboutir, l'année suivante, à la paix de Cateau-Cambrésis. Quand Philippe II quitta les Pays-Bas, en 1559, il ne l'investit pas d'autre fonction que celle de conseiller d'Etat, tandis que Granvelle, honoré de la confiance particulière du roi, restait près de Marguerite de Parme, chargé de collaborer, en qualité de premier ministre, à la direction des affaires. On conçoit l'irritation de Renard et l'humiliation que devait lui faire ressentir l'élévation de son rival. Il avait la conviction que Granvelle l'avait desservi près du roi et avait ainsi contribué à briser sa carrière; dans cette persuasion, il prit le parti de se venger et l'attaqua à son tour. Les événements allaient lui fournir l'occasion de donner un libre cours à sa haine. Après le départ de Philippe II, en 1559, les seigneurs, irrités de se voir supplantés dans les conseils de la gouvernante par un personnage qu'ils tenaient pour étranger, bien qu'il appartint à un pays héréditaire de la maison d'Autriche, la Bourgogne, lui firent une guerre incessante, à laquelle Renard prit une part active. Granvelle le dénonça à Philippe II comme l'inspirateur des calomnies et des écrits satiriques répandus contre lui. A son tour, Renard se plaignit d'être diffamé par son compatriote. Le roi donna raison à son ministre favori et invita, au mois de décembre 1562, Renard à aller résider dans son pays natal, la Franche-Comté, pour l'y servir. Il refusa d'obéir, prétextant son état de santé, se disant malade à la fois de la goutte, de la sciatique et de la gravelle. Au moment où l'ordre du roi lui était communiqué, le 17 janvier 1563, la

fièvre, disait-il, le tenait au lit depuis six semaines. Il prétextait encore le besoin dans lequel il se trouvait, n'étant pas payé de ses gages : l'arriéré, selon lui, s'élevait à vingt mille florins ; il en avait douze mille de dettes, et il était convaincu que, même s'il était en état de se mettre en route, ses créanciers ne le laisseraient pas partir. Il concluait en déclarant au roi qu'il remettait tous ses offices entre les mains de la gouvernante, et en lui demandant de ne pas le condamner sans l'entendre.

Philippe II ne lui répondit pas sur le premier point, mais, sur le second, il voulut lui donner satisfaction en ordonnant à sa sœur de rechercher quelle part de responsabilité lui pouvait revenir dans l'affaire Quiclet. Granvelle le chargeait fortement à ce propos et allait jusqu'à soutenir que sa conduite passée autorisait non seulement des poursuites, mais même l'emploi de la torture pour lui arracher des aveux. Seulement il était d'avis que le procès devait avoir lieu en Franche-Comté, comme celui de Quiclet : il se défiait de l'intervention des seigneurs, dont l'action n'aurait pas manqué de s'exercer en faveur de son ennemi, si l'enquête se faisait dans les Pays-Bas. De toutes façons, d'ailleurs, comme il attribuait à Renard une grande part dans l'agitation qui régnait et qui le visait particulièrement, il considérait son éloignement comme nécessaire. On sait que cette agitation prit un caractère si violent et si menaçant que Philippe II se vit obligé de faire partir Granvelle et de l'envoyer en Bourgogne, où celui-ci prétendait précisément faire reléguer son adversaire.

Ce départ de Granvelle ne mit pas fin aux attaques de ses ennemis, ni surtout à celles de Renard, qui persista, dans des écrits adressés au roi, à se dire calomnié et à demander justice. De son côté, le cardinal, tenu au courant de tout ce qui se tramait, ne manqua pas d'entretenir l'irritation du roi contre Renard, insistant sur la nécessité de lui faire son procès, prétendant qu'il existait assez de charges contre lui pour le faire pendre. Philippe II céda à ces sugges-

tions ; mais, au lieu de maintenir l'ordre donné à Renard de se rendre en Bourgogne, il l'appela en Espagne, sous prétexte de traiter avec lui d'affaires concernant son service.

A ce moment précisément, au mois d'août 1564, Renard adressait à Viglius, président du conseil privé, et à la duchesse de Parme une requête tendant à se justifier de toutes les accusations dont il était l'objet et à obtenir une solution à laquelle ses ennemis, prétendait-il, faisaient obstacle. Dans cette requête, il énumérait les services rendus par lui depuis vingt-trois ans près de l'empereur, au conseil privé, « aux affaires de Milan et d'Italie », au conseil d'État, en trois légations en France et en Angleterre, au concile de Trente, dans les négociations de la trêve avec la France et dans d'autres circonstances. A diverses reprises, ses adversaires avaient cherché à le perdre dans l'esprit du roi, bien qu'il n'eût commis aucun acte répréhensible. Les « défections mensongères » inventées contre lui consistaient en deux points importants. Le premier était qu'il aurait induit le prince d'Orange et les comtes d'Egmont et de Hornes à se liguier contre le cardinal de Granvelle, imputation fautive, comme ces seigneurs pouvaient l'attester. L'autre avait trait à l'affaire Quiclet, dans laquelle on avait voulu l'envelopper sans cause. Il demandait, en conséquence, que la gouvernante interrogeât le prince d'Orange, les comtes d'Egmont et de Hornes et les chevaliers de la Toison d'Or pour savoir s'il les avait excités contre le cardinal, qu'elle entendît le président du conseil privé, Viglius, au sujet de la procédure contre Quiclet — il avait vu toutes les pièces — et que le roi fût informé de la vérité sur le tout. Il offrait, enfin, si, outre ces deux points, il en était d'autres sur lesquels on le voulût attaquer, de répondre « à toutes personnes privées ou autres qu'il appartiendrait ». La gouvernante ayant communiqué, le 4 septembre, cette requête au conseil, il fut décidé qu'elle entendrait les personnes qui y étaient désignées et qu'elle donnerait avis au roi de la plainte et du

résultat de l'enquête. La requête fut, en effet, envoyée à Madrid avec une apostille et une note de Viglius relatant ce qu'il savait de l'affaire. Philippe II, dans une lettre du 8 octobre, approuva la procédure. Mais quand cette lettre arriva à Bruxelles, Renard était en route depuis le 25 septembre pour l'Espagne, où il se rendait conformément à l'ordre du roi. Il était parti plein de confiance, semblait-il, et assuré qu'il convaincrait le roi de son innocence. Comme il était sans ressources, la duchesse lui avait avancé cinq mille florins sur l'arriéré de ses gages.

Granvelle, que ses amis tenaient au courant de tous ces incidents, ne manqua pas de prévenir les coups que son irascible compatriote allait lui porter, exposa au roi les arguments propres à justifier ses accusations et prit l'engagement de fournir, par des écrits et des témoignages, la preuve que Renard était coupable de cabale et de trahison.

Renard arriva à Madrid le 23 novembre et fut reçu par Philippe II, un mois seulement après son arrivée, plus froidement qu'il ne s'y attendait. Contrairement à son attente aussi, le roi ne se montra pas pressé de lui rendre justice, comme il le demandait, et l'agitation qui croissait dans les Pays-Bas ne pouvait que le déterminer à différer sa décision. Quand le comte d'Egmont vint entretenir le roi de la situation, il demanda à retourner avec lui. Philippe II s'y opposa, objectant qu'il devait se justifier des charges résultant du procès Quiclet. Les événements de 1566 contribuèrent à affermir le roi dans sa résolution de le retenir en Espagne. Des années se passèrent ainsi dans l'incertitude, Renard demandant justice, Granvelle réclamant des poursuites contre son ennemi, et le roi hésitant toujours à se prononcer.

La nouvelle de l'arrestation des comtes d'Egmont et de Hornes, au mois de septembre 1567, émut fort Renard. On rapporte qu'il brûla alors une partie de ses papiers. Après les exécutions de l'année 1568, Philippe II parut décidé à en fuir avec ces poursuites dont il

était question depuis si longtemps. Ce n'est qu'au mois de novembre 1569 pourtant qu'il fut procédé à l'interrogatoire de Renard. En même temps, le roi pressait le duc d'Albe de lui faire connaître le résultat des informations qu'il avait été chargé de prendre de son côté. Cette fois, il voulait qu'on en finit. « Il y a des années qu'il souffre », écrivait-il le 18 novembre au duc d'Albe; « il est malade et si pauvre que je dois le soutenir de mes deniers. » En Espagne, pas plus que dans les Pays-Bas, on ne trouva de motifs suffisants pour dresser le réquisitoire, et l'affaire fut ainsi abandonnée, ou plutôt indéfiniment suspendue. Sans être emprisonné, comme on a dit qu'il l'avait été, Renard fut gardé à vue dans sa résidence de Ballecas, puis à Madrid, où il fut transféré après 1570.

Les neuf années qu'il passa en Espagne lui furent aussi tristes que des années de captivité. Ne pouvant obtenir justice, il finit par demander de nouveau l'autorisation de retourner dans les Pays-Bas : elle lui fut refusée. Vers la fin de 1572, sa femme vint le rejoindre à Madrid, où il mourut l'année suivante.

Il en est qui, sans preuves, d'ailleurs, attribuèrent sa mort au suicide. D'autres, avec moins de vraisemblance encore, insinuèrent que Granvelle l'avait fait assassiner. Il était de faible santé; tout au plus peut-on admettre que sa mort fût hâtée par de longues souffrances morales, aggravées par son caractère plus que par les persécutions dont il avait été l'objet de la part de Granvelle. Sans doute, celui-ci a dépassé la mesure dans la lutte qu'il soutint contre son compatriote; on peut même admettre qu'il fut injuste à son égard : ambitieux, autoritaire, dominateur, il ne fut peut-être pas sans concevoir quelque jalousie des succès diplomatiques de celui qui était son ami et pouvait devenir un rival; mais Renard, de son côté, n'était pas exempt de défauts graves, et ces défauts n'ont pas peu contribué non plus à sa perte : habile, adroit, ardent, beau parleur, mais railleur et turbulent — c'est ainsi que le peint un biographe de

Granvelle —, il était porté à la présomption et à la jalousie. Dans sa longue querelle avec ce dernier, ce n'est pas Granvelle, il faut le reconnaître, qui prit l'offensive; mais une fois attaqué, il ne ménagea pas les coups à son adversaire; il ne lui épargna pas les injures, les épithètes les plus outrageantes: coquin, forger de mensonges et de calomnies, traître, diabolique. C'est à tort, paraît-il, qu'il lui attribua une part dans la trahison de Quiclet. Il affirma bien qu'il avait les mains pleines de preuves, mais ces preuves il ne les a jamais fournies. Ces deux compatriotes, si peu faits pour s'entendre, eurent le malheur de se rencontrer de trop près, et pour Renard ce fut sa perte. Après sa mort, Granvelle sembla vouloir racheter les torts qu'il avait eus envers lui en s'intéressant à sa famille. Du moins, dom Berthoud, dans son analyse des mémoires de Granvelle, assure qu'il chercha toutes les occasions d'obliger sa veuve et d'être utile aux enfants d'un homme qui s'était déclaré hautement son ennemi.

E. Gossart.

M. Tridon, *Simon Renard* (Besançon, 1832). — E. Marx, *Studien zur Geschichte des niederländischen Aufstandes* (Leipzig, 1902), p. 316-314. — (Dom Prosper Lévêque), *Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Granvelle*. — *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, t. III-IX. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. I-IV. — *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par Gachard, t. I-III. — *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, publiée par le même. — *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. IV, publié par Ch. Piot. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. XXXVIII, p. 246-247. — Dom Berthoud, *Analyse des mémoires et des lettres du cardinal de Granvelle qui se trouvent à la Bibliothèque de Besançon*. Bibliothèque royale de Bruxelles, ms. 46107, f^{os} 557-558. — Copie de la requête de Simon Renard, conseiller des conseils d'état et privé, présentée à la duchesse de Parme en septembre 1564, avec apostille de la duchesse, 18 septembre. Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, t. XI, f^{os} 208-210.

RENARDY (*Henri-Joseph-Nicolas*), peintre, né à Liège, le 4 juin 1801, décédé dans la même ville, le 30 juin 1840. Il était fils de Henri-Joseph-Renardy et de Marie-Joseph de Bonnier. Son père, ayant remarqué les dispositions précoces de son enfant pour le dessin et la peinture, le mit en apprentissage auprès de

Hennequin, peintre français, ancien élève de David, qui était venu se fixer à Liège en 1814, et son habileté à peindre le portrait ne tarda pas à lui acquérir de la réputation. C'était précisément le genre de peinture vers lequel inclinait le jeune Renardy qui, déjà à l'âge de huit ans, avait crayonné, non sans succès, le portrait de sa grand'mère. Une Académie des Beaux-Arts existait alors à Liège. Elle était placée sous la direction du sculpteur Dewandre, de Lovinfosse, peintre, de Salaie fils et de Simonon. Le jeune Renardy, en fréquentant les cours de cette Académie, s'y distingua bientôt par de rapides progrès. Encouragé par ses professeurs, ainsi que par Hennequin, son premier maître, qui continua à le guider par ses conseils, Renardy crut que le moment était venu de continuer ses études dans un centre plus artiste que ne l'était sa ville natale. Hennequin lui avait vanté les ressources que Paris offrait à cet égard; c'est donc vers cette ville que les aspirations et les espérances du jeune Liégeois se dirigeaient. Au mois de mai 1821, il adressa une requête à l'administration communale de Liège pour solliciter un subside qui lui permettrait de se rendre à Paris afin d'y continuer ses études. Avant d'accéder à cette demande, le Collège des bourgmestre et échevins voulut instituer un jury chargé d'examiner si les dispositions de Renardy pour l'art étaient assez marquées pour justifier l'allocation demandée. Ce jury se réunit à l'Académie, le 26 juin de la même année; le jeune artiste lui soumit un certain nombre de ses dessins, et fit, sous les yeux des membres du jury, une étude d'après le plâtre. L'épreuve parut de tout point satisfaisante. Renardy obtint un certificat qui décida les mandataires de la ville, réunis le 26 juillet de la même année, à voter une allocation de 300 florins des Pays-Bas pour mettre le jeune Renardy en mesure de se rendre à Paris, afin d'y continuer ses études. A la même époque, la Société d'Emulation de Liège, fondée pour l'encouragement et la culture des sciences, des lettres et des arts, voulut également intervenir dans les

frais que le séjour à Paris exigerait, en allouant un subside au jeune peintre. Celui-ci se rendit donc à Paris, et crut ne pouvoir mieux faire pour assurer la bonne marche de ses études, qu'en se mettant sous la discipline d'un des maîtres alors le plus en renom en France. Il suivit pendant plusieurs années l'enseignement de l'atelier d'Abel de Pujol, dont la célébrité attirait alors un grand nombre de jeunes artistes. Après avoir reçu les conseils de ce maître, Renardy aurait voulu se mettre sous la discipline d'un Liégeois, le peintre Ansiaux, qui s'était acquis un bon renom à Paris; mais, Ansiaux s'étant à cette époque disposé à faire un long voyage, Renardy prit pour maître le baron Gros, peintre du roi de France. Au bout de quelques années, celui-ci fut assez satisfait des progrès de Renardy pour lui procurer la commande d'une toile d'assez grande dimension pour l'autel majeur de l'église d'une petite localité en France, représentant l'*Assomption de la Vierge*. Ce travail fut exécuté à la satisfaction générale. Pendant son séjour à Paris, Renardy envoyait tous les ans à Liège l'un ou l'autre de ses travaux pour marquer ses progrès et tout à la fois en témoignage de sa gratitude pour l'appui qu'il avait trouvé chez ses concitoyens. Il les adressait tantôt à l'administration communale et tantôt à la Société d'Emulation. C'étaient des études de sa composition ou des copies d'après les maîtres les plus en renom à Paris. C'est ainsi qu'il fit don à la ville de deux toiles d'après Girodet, dont l'une représente le *Sommeil d'Endymion* et l'autre *Atala au tombeau*. A la Société d'Emulation il envoya plusieurs dessins importants dont l'un représente le *Lévite d'Ephraïm*. Après 1830, il fit successivement plusieurs tableaux d'histoire d'une certaine importance qui furent exposés à Liège: le *Cercle de Popilius*; le *Denier de César*; l'*Arrestation du bourgmestre Laruelle au banquet de Warfusée*. Un chanoine du chapitre de la cathédrale de Liège commanda à Renardy une toile importante pour le maître-autel de l'église de Dommartin (province de Liège): elle

représente l'*Assomption de la Vierge* et passe pour son meilleur tableau. On lui doit également un certain nombre de portraits. Mort à trente-neuf ans, cet artiste, dont le talent se développait lentement, n'a peut-être pas atteint toute sa maturité.

J. Holbig.

E. Thys, manuscrit 1185, *Notices sur les artistes liégeois*, t. II (université de Liège).

RENATUS, évêque. Voir **RESIGNATUS**.

RENAUD D'ARGENTEAU. Voir **ARGENTEAU**.

RENAUD, seigneur de **FAUQUEMONT**, second fils de Waleran II, seigneur de Fauquemont, et de Philippine de Gueldre, sœur de Renaud I, comte de Gueldre. Ses parents se marièrent vers l'an 1275 et eurent trois fils. Renaud, qui nous occupe ici, doit avoir vu le jour dans le dernier tiers de l'année 1281 ou dans la première moitié de 1282. Ceci résulte du contenu de deux actes, le premier, du 20 août 1306, où il déclare ne pas avoir atteint l'âge de chevalerie, le second, du 15 juillet 1307, où il apparaît pour la première fois en qualité de chevalier. Waleran II étant mort en 1302, probablement le 8 septembre, ce fut l'aîné de ses fils, Thierry II, qui lui succéda dans les seigneuries de Fauquemont et de Montjoie. Celui-ci mourut sans postérité en 1305 (après le 13 juillet) et fut remplacé par son frère Renaud.

Ce personnage, dont la vie tout entière ne devait être qu'une succession ininterrompue de guerres et de pillages, commença par se concilier les sympathies de tous ses voisins. A l'exemple de son prédécesseur — et imité en cela par son successeur — il acheta, dès l'année 1305, le droit de bourgeoisie dans la ville de Cologne. La sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle, une source de gros revenus que son père et son frère n'avaient conservée qu'au prix des plus grands sacrifices, allait faire ensuite l'objet de ses préoccupations. Deux obstacles se dressaient ici devant lui: il s'agissait, d'une part, d'obtenir des lettres de confirma-

tion de l'empereur, et, de l'autre, de contenter son oncle, le comte de Juliers, qui élevait des prétentions sur le même office. Il est probable qu'il passa un compromis avec son oncle, avec lequel nous le trouvons, à cette époque, dans les meilleurs termes. Quatre cents marcs d'argent pur, envoyés à Albert d'Autriche, lui valurent, le 27 juillet 1306, le diplôme impérial nécessaire à l'exercice de sa prérogative.

Pour faire face à ces dépenses, le jeune seigneur avait dû recourir aux Lombards, et, comme son crédit n'était pas trop solidement établi, il avait demandé à son parent Henri, comte de Luxembourg, de bien vouloir se porter garant pour lui. Au demeurant, il ne tarda pas à le dégager de sa fidéjussion. Son mariage avec Marie de Bautoershem, qui lui apporta en dot la seigneurie de ce nom, en cette même année 1306, allait lui en donner le moyen. Il acheva de disposer favorablement à son égard le comte de Luxembourg, en demandant non seulement à pouvoir lui faire hommage, comme de son souverain seigneur, de Saint-Vith, Neudorf et Lünebach, mais encore en faisant relever directement de son suzerain le château de Walberg, que l'on tenait jusque-là de lui en arrière-fief par l'intermédiaire des seigneurs de Fauquemont. Enfin, toujours la même année, il se trouve aux côtés du duc de Brabant, lorsque celui-ci restreint les franchises de la ville de Louvain (1306, 17 septembre). En même temps qu'il cherchait à s'assurer de solides amitiés parmi les plus puissants princes du pays, les libéralités qu'il fit aux couvents, notamment à ceux de Richsteyn, de Saint-Gerlach, de Herckenrode et de la grande commanderie de l'ordre teutonique de Vieux-Joncs, devaient lui concilier les sympathies du clergé régulier.

Grâce à toutes ces bonnes dispositions, les trois ou quatre premières années de son règne se passèrent dans le calme et la tranquillité. Mais, dès l'année 1309, des difficultés semblent avoir surgi entre Renaud, les comtes Gérard de Juliers, Adolphe de Berg et Englebert de la

Marck, d'une part, et l'archevêque de Cologne de l'autre. En tout cas, le 1^{er} juillet de cette année, ces seigneurs confiaient à des arbitres le soin de les mettre d'accord. Un autre arbitrage prononcé, huit jours plus tard, par le duc de Brabant, condamna à des peines diverses les héritiers des assassins de Jean d'Enghien, évêque de Liège († 24 août 1281), parmi lesquels figure le sire de Fauquemont, qui fut condamné à faire un pèlerinage en Terre-Sainte et à ériger dix chapellenies pour le repos de l'âme de l'évêque défunt. La sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle ne procura pas que des bénéfices à Renaud. En 1310, un conflit surgit entre lui et les habitants de cette ville, qui brûlèrent l'abbaye de Cornelimunster, dont l'abbé était un partisan de Renaud et du comte de Juliers. L'archevêque de Cologne et le duc de Brabant, que l'empereur avait délégués pour instruire cette affaire, condamnèrent les bourgeois d'Aix-la-Chapelle à une forte amende envers Renaud et son allié et à la restauration de l'abbaye de Cornelimunster (28 septembre 1310). A la suite de ces événements le seigneur de Fauquemont s'entendit avec le magistrat d'Aix-la-Chapelle pour déterminer d'une façon plus précise les droits qui lui revenaient du chef de sa qualité d'écouète de la ville (14 novembre 1310). C'est à la fin de cette année ou dans les premiers mois de celle qui la suivit qu'il faut placer la nouvelle querelle qui s'éleva entre l'archevêque Henri de Cologne et Renaud de Fauquemont, et qui se termina, grâce surtout à l'appui que reçut l'archevêque des bourgeois de Bonn, par la défaite de son adversaire à Euskirchen. Ses difficultés avec l'archevêque de Cologne semblent s'être arrêtées là, car, au début de l'année 1313, les deux seigneurs concluent une alliance défensive et offensive à laquelle Renaud, dans la suite, allait avoir recours plus d'une fois. A partir de ce moment, il n'eut plus, en effet, une heure de répit. Lors de la joyeuse entrée d'Adolphe de la Marck à Liège, le 26 décembre 1313, il promit à ce prélat de l'assister contre les Waroux et leurs par-

tisans qui refusaient de reconnaître son autorité. Comme le comte de Looz les soutenait, Renaud céda à Jean, son fils cadet, un fief qu'il tenait de ce seigneur, pour être moins gêné d'accomplir son engagement envers l'évêque de Liège. Au début du mois de juin 1314, il unit ses troupes à celles de l'évêque pour marcher contre les alliés. A la bataille de Florennes, qui eut lieu le 14 ou le 19 juin, Adolphe de la Marck triompha de ses ennemis, supérieurs en nombre, grâce à un stratagème que lui suggéra Renaud. Une trêve de quatre mois fut ménagée à l'intervention des abbés de Lobbes et d'Aulne (paix de Hanzinelle, 20 août 1314), mais Renaud de Fauquemont n'attendit pas la fin des négociations. Désormais il allait devoir soigner ses propres affaires.

L'empereur Henri VII, de Luxembourg, étant mort en Italie, le 24 août 1313, une partie des électeurs élurent comme son successeur Louis de Bavière (20 octobre 1314), tandis que l'autre déféra le sceptre à Frédéric d'Autriche (19 octobre), que l'archevêque de Cologne couronna à Bonn, le 25 novembre suivant; son rival reçut la couronne à Aix-la-Chapelle, le lendemain, des mains de l'archevêque de Trèves. Chacun des deux princes avait naturellement cherché des alliés. Tandis que Frédéric gagnait à sa cause Renaud de Fauquemont en lui promettant, le 9 mai 1314, de porter à dix mille marcs le gage de l'office d'écoute d'Aix-la-Chapelle avec défense de le rédimmer endéans les vingt ans, Louis de Bavière obtint l'appui de Gérard, comte de Juliers, en informant (le 2 décembre 1314) le magistrat d'Aix-la-Chapelle, qu'il avait autorisé le comte de Juliers à désengager le dit office et en le priant d'y aider son allié. Comme bien on pense, Renaud refusa de céder cet office à son oncle et la guerre éclata, terrible et sanglante, entre les deux princes. Un jour que le sire de Fauquemont était occupé à ravager les terres de Juliers, le comte vint à sa rencontre, le battit et l'obligea à mettre bas les armes. Il l'enferma au château de Nidec-

ken, d'où il ne sortit qu'au bout d'un certain temps moyennant une rançon assez considérable et la perte de la sous-avouerie d'Aix-la-Chapelle.

A partir de ce moment, Renaud devient le véritable type du chevalier brigand; tels furent ses ancêtres, tels la plupart de ses congénères du pays d'entre Meuse et Rhin. Pour faire face aux rançons et aux dépenses de guerre, il dépouille les marchands qui traversent son territoire pour se rendre en Brabant ou en Allemagne, il surcharge d'impôts ses sujets et surtout les étrangers qui possédaient des biens-fonds dans sa seigneurie. Les vexations qu'il fit endurer aux gens de Maestricht achevèrent de combler la mesure. En leur qualité de sujets du duc de Brabant, ils se plainquirent à leur seigneur qui ne fut pas fâché d'avoir un prétexte pour attaquer un ennemi qui l'empêchait d'étendre sa puissance au delà de la Meuse. Au mois de juillet 1318, il traversa ce fleuve avec une armée considérable et ravagea la terre de Fauquemont. L'évêque de Liège, coseigneur de Maestricht, se joignit au duc et prit d'assaut par stratagème le château de Haeren. Jean III alla mettre ensuite le siège devant Sittard où les sujets de Renaud avaient enfermé la plupart de leurs effets. Après une résistance qui dura dix jours, la place capitula (10 août). A la nouvelle que les assiégés avaient eu la vie sauve, le château de Heerlen et d'autres places ouvrirent leurs portes aux Brabançons. Jean III s'empressa d'incorporer la ville de Sittard au duché de Limbourg (14 septembre) et Renaud promit formellement qu'à la première contravention il se rendrait à Louvain pour se tenir à la disposition du duc. Mais il ne sut faire trêve à son ressentiment contre les Maestrichtois et recommença bientôt ses vexations. Sommé par le duc de se rendre à Louvain, il dut s'exécuter et il demeura en cette ville plusieurs années durant, ne jouissant que d'une liberté fort relative. Jean de Luxembourg, roi de Bohême, ayant vainement sollicité son élargissement, s'avisait, en 1325, de le

retirer des mains du duc. Mais Jean III prévint la tentative d'évasion et pour enlever à son prisonnier l'envie de recommencer, il l'enferma au château de Genappe où il endura une pénible captivité. Il obtint sa mise en liberté, le 26 novembre 1325, moyennant une caution fournie par Guillaume, comte de Hainaut et de Hollande, et à la condition expresse de venir se reconstituer prisonnier au 1^{er} août suivant, sous peine de 20.000 livres d'amende. Il tint parole et fut libéré définitivement, au commencement de l'année 1327, à l'intervention et sous la garantie des comtes de Gueldre et de Hainaut et de l'évêque de Liège. A cette occasion, on rapporte l'anecdote suivante qui en dit long sur l'état d'âme du sire de Fauquemont. Son clerc, chargé de coucher par écrit sa promesse de rembourser à ses fidéjusseurs la somme énorme que l'on exigeait d'eux, aurait glissé à l'oreille de son maître en son dialecte thiois :

• Qu'allez-vous faire ? Allez-vous vous détruire vous-même ? Je tiens pour certain que vous n'avez nullement l'intention d'observer la paix et il n'entre pas dans vos moyens d'indemniser vos plèges. • Ce à quoi Renaud aurait répondu sur le même ton : • Ecris, scribe, écris, si tu peux m'écrire hors d'ici, tu seras un bon scribe ! Quant à mes obligations, n'en aie cure ! •

Le scribe avait raison. A peine rendu à la liberté, Renaud oublia tous ses serments et recommença de plus belle à harceler les bourgeois de Maestricht. Il paraît qu'il tenta même de surprendre le duc de Brabant dans une forêt. Averti à temps, Jean III échappa au danger, mais dès ce moment il fut décidé à exterminer son adversaire. Au mois de juillet 1327, Renaud, appuyé par quelques troupes du roi de Bohême, parvint à tuer au duc, dans une rencontre, au delà de deux cents hommes et à lui brûler dix-huit villages. Cela n'empêcha pas Jean III d'aller mettre le siège devant Fauquemont qui passait pour imprenable. Aidé des seigneurs de Thonenbourg et de Schleiden, de l'avoué de Cologne et d'au-

tres chevaliers, Renaud fit, le 10 août, une sortie et détruisit les machines de siège dressées par un ingénieur célèbre. Le duc en fit venir de nouvelles du Brabant et inonda la ville en arrêtant le cours de la Geule. Ce dernier moyen allait infailliblement amener la reddition de la place, lorsque le roi de Bohême obtint un arrangement avec le duc. Il employa à cet effet le comte de Juliers. A l'entrevue de Rolduc, qui eut lieu au commencement d'octobre, il fut décidé que Fauquemont serait démantelé et que le roi de Bohême aplanirait le différend entre les deux antagonistes avant Pâques de l'année suivante. Mais l'arbitre ne se hâta guère de prononcer sa sentence. Les réunions qui eurent lieu à Malines, au mois de mars 1328, et à Louvain, le mois suivant, n'aboutirent qu'à prolonger la trêve au grand profit du seigneur de Fauquemont. Le duc de Brabant n'était pas homme à se laisser bernier davantage. Il s'entendit secrètement avec le fils du seigneur de Heinsberg pour entreprendre une expédition contre Fauquemont. La ville fut prise par la ruse et mise à feu et à sang. Encore que le duc n'eut pas pris part ouvertement au siège, Renaud lui reprocha cette infraction de la trêve et prit sa revanche au duché de Limbourg que le seigneur de Schleiden parcourut le fer à la main. Le roi de Bohême aussi fit d'amers reproches au duc de Brabant, à l'entrevue qu'il eut avec lui à Nivelles, au mois de décembre, et qui, au lieu de terminer le différend, n'aboutit qu'à une double déclaration de guerre. Dès le mois de mars 1329, le duc de Brabant se trouva sous les murs de Fauquemont relevés par Renaud, et, après un siège de neuf semaines, le 9 mai, la garnison se rendit, non sans avoir opposé une vigoureuse résistance. Les habitants reçurent la permission de se retirer et la place fut rasée. A ce moment le roi de Bohême était en guerre avec la Prusse. Il était trop tard, lorsqu'il revint au mois de juillet dans son comté de Luxembourg, pour prêter une aide efficace à son allié. Toutefois, il se prépara à réunir une armée, lorsque le comte de

Hainaut et de Hollande, qui avait déjà plus d'une fois joué le rôle de médiateur, parvint à décider les deux adversaires à accepter un arbitrage. De Dynter prétend que Renaud de Fauquemont demanda comme arbitre le roi de France, mais que le duc de Brabant refusa d'accepter l'intervention de ce prince dont il n'était pas le vassal. Il n'y aurait rien d'étonnant à ce refus, Jean III connaissant parfaitement les sympathies de Philippe de Valois pour la maison de Luxembourg, l'alliée de son adversaire. Nous croyons cependant devoir accepter plutôt la version de Guillaume, le procureur d'Égmond, moins suspect de partialité en l'occurrence et admirablement documenté pour les dix dernières années de sa chronique (1322-1332). Il raconte que le duc de Brabant refusa d'accepter non pas l'arbitrage, mais la sentence de l'arbitre qui le condamnait à une forte amende et à la reconstruction du château de Fauquemont. Quoi qu'il en soit, la guerre continua et, comme d'habitude, le duché de Limbourg fut particulièrement mis à contribution par les troupes de Renaud. Le Brabant allait subir le même sort, au printemps de 1330, de la part de l'armée du roi de Bohême, lorsque le duc accepta un accommodement proposé par le comte de Hainaut et de Hollande.

La paix permit à Renaud d'accompagner, l'année suivante, le roi de Bohême en Italie. De retour aux Pays-Bas, il entra, au mois d'avril 1332, avec la plupart des princes de ces provinces, dans la ligue que Philippe de Valois, roi de France, avait formée contre le duc de Brabant. Le frère de Renaud, Waleran, fut nommé maréchal de l'armée des alliés, au mois de mai. Toutefois, lors de la trêve conclue, le 11 mai, encore une fois grâce à l'intervention de Guillaume, comte de Hainaut, Renaud de Fauquemont ne paraît plus parmi les alliés.

Tous les auteurs qui ont écrit sur notre personnage placent sa mort en cette année 1332 et disent qu'il fut tué d'une flèche tirée au hasard, dans un moment où il avait ôté son casque pour

respirer, lors d'un siège qu'il subit dans son château de Montjoie de la part du duc de Brabant, suivant les uns, du comte de Juliers, d'après les autres. Les circonstances de sa mort sont probablement exactes ; ce qui ne l'est pas, c'est l'année où on l'a placée. En effet, nous le rencontrons encore à la date du 25 novembre 1332 et dans un acte du 1^{er} mars 1333, où il se porte caution, avec un grand nombre d'autres seigneurs, pour Renaud, comte de Gueldre, à l'occasion des convenances de mariage de Marguerite, fille aînée du comte, avec Gérard, fils aîné de Guillaume, comte de Juliers. Le 26 juillet de cette année, il n'était plus de ce monde, comme il résulte d'un acte par lequel Guillaume, comte de Juliers, remet à Renaud, comte de Gueldre, la décision d'un conflit qu'il avait avec Jean de Fauquemont, frère, et Jean de Fauquemont, fils de feu Renaud, seigneur de Fauquemont. Nous sommes donc tout disposé à accepter comme date de sa mort le 12 juillet [1333], jour de sa commémoration au couvent de Saint-Gerlach, et, d'après la teneur de l'acte du 26 juillet, il faudrait attribuer sa mort aux troupes du comte de Juliers plutôt qu'à celles du duc de Brabant.

Jacques de Hemricourt, qui appelle Renaud le plus brave et le plus courageux de tous les Flamands de son temps, nous rapporte qu'il laissa deux fils, Thierry et Jean, ses successeurs, et cinq filles : 1^o Philippine, héritière de la seigneurie de Fauquemont, après la mort de ses frères, mariée, en 1362, à Henri de Flandre, seigneur de Ninove ; 2^o X., mariée dès avant 1320 à Jean, comte de Sponheim ; 3^o Béatrice, femme de Thierry, seigneur de Gennep et de Brederode ; 4^o Marie, abbesse de Maubeuge ; 5^o X., chanoinesse en Allemagne, qui conçut un tel chagrin de la vente de Fauquemont, faite par sa sœur, qu'elle en perdit le sens. Butkens prétend que Renaud eut un troisième fils, Waleran, tué au siège de Fauquemont, en 1329, et deux autres filles, Marguerite, dame de Schöneck et Aleide, femme de Henri,

comte de Vianden, seigneur de Grimberghe.

Joseph Cuvelier

Archives générales du royaume : fonds des Chambres des comptes ; chartes de Luxembourg ; cartulaire des comtes de Hainaut. — Ernst, *Histoire du Limbourg*, t. V et VI ; *L'art de vérifier les dates*, t. XIV. — Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. II. — Willelmi, *Capellani in Braderode, postea monachi et procuratoris Egmondensis chronicon* (édit. Pijnacker-Hordijk, Amsterdam, 1904). — *Chronique d'Edmond de Dymter* (édit. de Ram). — J. de Klerk, *Brabantische Yeesten* (édit. Willems). — Buikens, *Trophees de Brabant*. — Kremer, *Academische Beiträge zur Gulich- und Bergische Geschichte*. — Nijhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschiedenis van Gelderland*. — J. Daris, *Histoire de Loos*. — Wolters, *Codex diplomaticus lozensis*. — Lacombet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*. — Hennes, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*. — Quix, *Codex diplomaticus aquensis*. — De Villers, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, Hainaut, Luxembourg*. — Franquinet, *Beredeneerde inventaris der oorkonden en bescheiden van het klooster Sint-Gerlac*. — *Nécrologe de la prévôté de St-Gerlach* (Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg, t. VI). — La Thaumassière, *Costumes de Beauvoisis par Philippe de Beau-manoir*.

RENAUD fut créé comte de HAINAUT en 973 par Otton I, après la mort du comte Richer ; son frère, Garnier (*Warnerus*), paraît lui avoir été associé. Tous deux furent attaqués par Régnier IV et Lambert, son frère, et tués à Péronne-lez-Binche, avec un grand nombre des leurs (973). Les *Gesta episcoporum Cameracensium* et Sigebert le nomment *Rainaldus*, *Rainaldus* ; les sources allemandes emploient pour le désigner les formes diminutives : *Reginzo*, *Reinzo*.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race*. — L. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II.

RENAUDIÈRE (Emiland-Xavier), professeur de sciences commerciales, né à Paris, le 12 mars 1803, mort à Ixelles (Bruxelles), le 21 mars 1856. Il était le fils de Vigor Renaudière, dont les œuvres bizarres sont mentionnées dans la *France littéraire*, de J.-M. Quérard ; la dernière est intitulée : *La véritable hymne guerrière des Bruxellois par un Parisien (père et grand-père de Belges), blessé dans les trois jours*. (Paris, Fain, 1830 ; in-8°). En 1829, Emiland-Xavier Renaudière était libraire à Bruxelles ; il publia

notamment une brochure due à sa plume : *Le collège philosophique en opposition à la loi fondamentale*, signée du pseudonyme : *Un patriote père de famille*, et où il défendait les intérêts des catholiques. Plus tard, il se livra à l'enseignement des sciences commerciales, et fut professeur à l'École centrale de commerce et d'industrie de Bruxelles, fondée le 10 janvier 1830. Une attaque d'apoplexie l'enleva subitement à l'âge de cinquante-quatre ans.

Voici, d'après la *Bibliographie nationale*, la liste de ses ouvrages : 1. *Le collège philosophique en opposition à la loi fondamentale, par un patriote père de famille*. Bruxelles, impr. Laurent frères, 1829 ; in-8°. — 2. *De la tenue des livres à parties doubles. Cours pratique en dix leçons*. Bruxelles, J. Jamar, 1839 ; in-18. Adopté pour l'enseignement à l'Athénée royal de Bruxelles et à l'École centrale du commerce et de l'industrie. Deux tirages en 1839. — 3. *Tableau des monnaies des principales villes du monde, évaluées en monnaie de France*. Bruxelles, Jamar, 1840 ; in-18. — 4. *Dictionnaire des principaux termes de la langue et de l'industrie, précédé d'un coup d'œil sur ce que l'on entend par commerce, banque et industrie*. Bruxelles, Lacrosse et Cie, 1840 ; in-16. — 5. *Arithmétique usuelle à l'usage du commerce et de la banque*. Bruxelles, Jamar, 1841 ; in-18. — 6. *L'arithmétique mise à la portée des jeunes gens*. Bruxelles, Simon et Sacré, 1842 ; in-8°, 5 cahiers. — 7. *Théorie générale du commerce, de la banque et de l'industrie*. Bruxelles, Jamar, 1843 ; in-8°.

Sa fille, Marie-Thérèse Renaudière, née à Lierre, le 19 octobre 1830, s'occupait également des sciences commerciales. Elle publia un *Cours complet de tenue de livres en partie double, en cinq leçons*. (Bruxelles, P. Hen, 1856 ; in-12), spécialement destiné aux jeunes filles désirant se livrer au commerce ou à l'industrie.

Paul Bergmans.

État civil d'Ixelles. — *Indépendance belge, Journal de Bruxelles, Observateur belge*, n° du 27 mars 1836. — J. De Le Court, *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*

publiés en Belgique (Bruxelles, 1866), p. 303, n° 1896. — *Bibliographie nationale*, t. III (Bruxelles, 1897), p. 280.

RENÉ DE NASSAU, prince d'Orange. Fils unique de Henri de Nassau et de sa seconde femme, Claudine de Châlons-Orange, qui mourut peu après lui avoir donné le jour. Il naquit en 1518, et devint, en 1530, prince d'Orange, en vertu du testament de son oncle maternel, Philibert, qui l'avait institué son héritier universel, à condition de porter le nom et les armes de Châlons. A la mort de son père (1538), René était un personnage considérable. Il avait déjà pris part, avec d'autres généraux et gentilshommes des Pays-Bas, à la prise de Saint-Pol, par le comte de Buren, lorsque Marie de Hongrie lui enjoignit de diriger sur Maestricht, où des troubles avaient éclaté, les troupes qu'il avait été chargé de réunir contre les Gantois, et lui conféra des pouvoirs extraordinaires pour se conduire suivant les circonstances; le duc d'Archoth devait, au besoin, le soutenir avec les gens de guerre levés dans le Hainaut. La répression fut sanglante.

Par lettres du 27 décembre 1540, Charles-Quint le nomma Gouverneur général (*statthouder*) des pays de Hollande, Zélande, West-Frise, Utrecht, La Brielle et Voorne, en remplacement d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten, mort le 2 avril de la même année. Il venait d'épouser Anne, fille d'Antoine, duc de Lorraine, née en 1522.

Ses bandes d'ordonnances furent envoyées opérer dans le Luxembourg. Puis, Anvers se trouvant menacé par Martin van Rossem, le magistrat ne voulut pas s'en remettre uniquement au courage des gardes bourgeoises et de leurs auxiliaires et pressèrent le prince d'Orange, alors à La Haye, de venir défendre la ville dont il était margrave, « avec des troupes formées à la guerre ». Cette invitation fut appuyée par un ordre de Marie de Hongrie qui prescrivit au prince de se rendre à Berg-op-Zoom, où il trouverait des bateaux pour le transporter sans danger à sa destination. Mais « par conseil malavisé de

« ceux qui l'entouraient », il ne suivit point cet itinéraire. Ayant trouvé, à Bréda, 400 à 500 chevaux levés dans le Brabant, et huit enseignes d'infanterie, il prit la route de terre et se dirigea, à marches forcées, sur Anvers. On prétend que Rossem intercepta la lettre annonçant au magistrat la prochaine arrivée du prince et en profita pour dresser une embuscade. Les aveux d'un misérable apprirent plus tard qu'un traître avait donné avis de la marche des Impériaux.

Van Rossem était parvenu à la bruyère de Brasschaet, près d'Eeckeren, sans rencontrer de résistance. Il attendit le prince à la jonction des routes de Bréda et d'Hoogstraten, à la tête de 14,000 piétons, 2,000 chevaux et 18 pièces d'artillerie de campagne; 400 reîtres danois, rangés sur deux lignes, masquaient son infanterie qui se tenait couchée à plat ventre et mèche allumée; le reste de la cavalerie, sous Longueval, formait une redoutable réserve derrière le vieux château de Brasschaet. Le prince, qui ignorait la présence de Rossem, y arriva le 24 juillet et, à la vue des cavaliers lui barrant le passage, il ordonna à son lieutenant Lubert Turk de les charger. Cette charge fut exécutée avec une telle vigueur qu'au premier choc les reîtres furent enfoncés et poursuivis au loin par les lances brabançonnaises. Mais l'infanterie, accueillie par une vive fusillade, se vit en un instant cernée et mise en déroute. Le prince n'échappa qu'à force de sang-froid et de courage et entra à Anvers, vers sept heures du soir, avec quelques gens d'armes et un millier de piétons. 1,400 hommes, disent des rapports, avaient été tués ou pris, les autres se réfugièrent à Lierre; mais, suivant une dépêche de Marie de Hongrie, il n'y eut guère de piétons tués et un assez grand nombre parvinrent à se retirer successivement à Anvers. La défaite du prince d'Orange permit à Longueval et à Rossem de faire beaucoup de mal au Brabant.

Marie de Hongrie reçut, à Malines,

dans la nuit du 24 au 25 juillet, la nouvelle de la défaite du prince d'Orange. Elle manda aussitôt les principaux seigneurs du pays et, bien convaincue de l'incapacité « de ceux qui jusqu'alors » avaient mesné cette affaire », elle fit parvenir ses doléances à Buren et à Boussu. Le jour même de sa victoire, Rossem parut devant Anvers; mais la place recevait incessamment des renforts et le maréchal de Gueldre se retira, ravageant tout sur son passage (1542).

Le prince d'Orange ne tarda pas à prendre sa revanche sur les États du duc de Clèves. Rassuré sur la Frise et l'Overysse, Buren avait envoyé au prince la plupart des forces levées pour la défense de ces provinces et, dans les premiers jours du mois d'août, celui-ci envahit le quartier de Ruremonde avec environ 20,000 piétons et 4,000 chevaux. Les Impériaux incendièrent, ruinèrent tout; les églises mêmes ne furent pas préservées du pillage. Après ces représailles, le prince rejoignit Boussu à qui Buren amenait en même temps les renforts destinés d'abord à l'Artois.

Marie de Hongrie leur prescrivit de reprendre le plus tôt possible les villes du Luxembourg occupées par l'ennemi et, avant tout, le chef-lieu du duché où il importait de rétablir l'autorité de l'empereur. Cette campagne heureusement terminée, malgré des retards occasionnés par les pluies, Marie de Hongrie enjoignit au prince d'Orange, à Buren, Boussu et Sickingen d'envahir les États de Guillaume de Clèves. Boussu entra dans le pays de Juliers, tandis que le prince traversait le quartier de Ruremonde et investissait Sittard. L'hiver arrêtant le cours de leurs succès, René de Nassau et Buren durent retourner dans leurs gouvernements où leur présence était devenue indispensable.

A la nouvelle de l'invasion du Limbourg par Rossem, le prince d'Orange, se conformant au plan de défense adopté par Marie de Hongrie, accourut au secours de cette province où l'avaient rejoint les bandes d'ordonnance placées en réserve à Diest et à Tirlemont; mais, à leur arrivée, Rossem avait disparu,

laissant de terribles traces de son passage. Le prince, investi du commandement général, s'établit alors dans le quartier de Maastricht et la valeureuse résistance de Heinsberg qui, pendant près de six semaines, repoussa toutes les attaques, lui permit d'organiser son armée, successivement renforcée par vingt enseignes de Bas-Allemands et par cinq enseignes frisonnes du comte de Buren. Prenant enfin l'offensive (22 juin) il vengea l'affront de Sittard, fit essuyer aux assiégeants une défaite complète et leur prit à son tour toute leur artillerie. Au moment où il allait poursuivre ses succès, il fut appelé au secours du Hainaut. Peu après, il dut remonter vers le Nord et prendre part à l'expédition de Duren, devenue, par ses nouvelles défenses, une des plus importantes fortifications de Guillaume de Clèves. Orange arriva avec environ 9,000 Bas-Allemands et 2,000 chevaux des ordonnances. Charles-Quint commandait en personne. La ville fut emportée après avoir refusé de se rendre. Guillaume de Clèves fit sa soumission à Charles-Quint. L'empereur joignit le gouvernement de Gueldre et de Zutphen à ceux de Hollande, Zélande, Utrecht, et autres dont le prince d'Orange était déjà investi. René, qui se trouvait en Gueldre avec 4 à 5,000 Bas-Allemands et 600 chevaux des ordonnances, reçut la soumission des villes ainsi que le serment des États réunis à Nimègue en assemblée générale (30 septembre).

Il prit part enfin à l'expédition de Charles-Quint, en France. Pour contenir les sorties des assiégés de Vitry, il prit position, avec une partie des Bas-Allemands et six coulevrines, « vis-à-vis » du chasteau, prez du pout estant sur « la Marne ». Il était parvenu à détourner les eaux du fossé et avait « mis » ainsi les assiégés en nécessité d'eau, « car ils n'avaient plus que trois puits » qui malaisément pouvaient fournir « aux gens de guerre » lorsque, le 17 juillet (1544), comme il allait rendre compte à l'empereur du succès de ses opérations, il fut atteint d'un coup de

coulevrine qui lui fracassa l'épaule. La blessure était mortelle. Le brave capitaine, dont la courte existence avait été marquée par d'éclatants services, mourut le 21 juillet, au grand regret de l'empereur et des Impériaux, laissant comme héritier universel son cousin Guillaume de Nassau, fils de Guillaume le Vieil, à qui ce brillant héritage, dit A. Henne, donna une puissance destinée à devenir fatale au fils de Charles-Quint. Brantôme rapporte que l'empereur alla voir le malade en son lit, ainsi blessé et fort au bas, le consola de tout ce qu'il put et, lui disant adieu, le baisa en la joue et se retira la larme à l'œil. Un nécromancien italien se serait présenté à lui, au milieu de ses douloureuses angoisses, et lui aurait offert de le guérir par la force de ses charmes; mais le blessé le rebuta vivement, aimant mieux mourir, disait-il, que prolonger ses jours par arts magiques et diaboliques. Il avait trente-deux ans. Il laissa un fils naturel nommé Palamède. Digne fils d'un capitaine auquel l'empereur était redevable d'une partie de ses succès, dit Groen van Prinsterer, il ne trompa point la confiance que celui-ci lui témoignait. — Il avait hérité de l'intrépidité, mais non de l'expérience de Henri de Nassau, dit A. Henne. Il serait peut-être exact de dire qu'il mourut trop jeune pour avoir pu donner toute sa mesure.

Baron Emile de Borchgrave.

Les historiens des Pays-Bas. — Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, t. I. — A. Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VI, VII et VIII, *passim*.

RENEKIN (*Nicolas*) ou **RENNEKIN**, organiste, décédé à Liège en 1762. Renekin, organiste à la collégiale de Liège, fut un des premiers maîtres de Grétry. On lit dans les *Essais sur la musique* : « Je demandai un maître de clavecin à mon père. Il me donna M. Renekin, célèbre organiste de Saint-Pierre à Liège. Je pris de lui, pendant deux ans, des leçons d'harmonie dont je profitai bien; cet homme était en tout

« l'opposé de mon premier maître » (le maître de musique de la collégiale de Saint-Denis, de Liège, où Grétry fut enfant de chœur); « il avait autant de douceur, de patience et d'aménité avec ses élèves, que l'autre affectait de morgue et d'inflexibilité... Je me rappellerai toujours avec tendresse et reconnaissance ce que je lui dois, et combien je jouissais en m'instruisant avec lui dans une science que chacun trouve abstraite et ennuyeuse! ». Il ne semble pas que Renekin ait laissé une œuvre quelconque de sa composition; du moins Grétry n'en cite aucune et se borne à parler de l'excellent enseignement de son professeur.

Florimond van Duyse.

Grétry, *Mémoires ou essais sur la musique*, t. I (Paris, pluviôse an V, 1797), p. 27. — M. Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, t. II (1829), p. 294. — Cte de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II (1837), p. 471. — *Dictionnaire universel et classique d'histoire et de géographie* (Bruxelles, 1854), t. III, col. 1033. — E.-J. Gregoir, *Les artistes-musiciens belges*, supplément et complément (1887), p. 229.

RENELE (*Sainte*). Voir **REINELDE**.

RENELLE (*Sainte*). Voir **REINELDE**.

RENERI (*Henri*), philosophe cartésien, né à Huy en 1593, mort à Utrecht en 1639. Ce savant était fils d'un négociant de Huy, receveur de la collégiale de cette ville. Après avoir fait ses humanités à Liège, il alla étudier la philosophie à Louvain, à la pédagogie du Faucon : à la promotion de 1613, il fut troisième sur 158 concurrents. Entré au grand séminaire de Liège, il interrompit brusquement ses études théologiques, et s'expatria en Hollande où il passa au protestantisme. En 1616, nous le trouvons à l'université de Leyde comme étudiant en théologie du collège wallon. Cinq ans après, il accepte des fonctions de précepteur (humanités et philosophie) à Leyde, à Amsterdam, et de nouveau à Leyde. Reneri ambitionnait cependant un professorat universitaire. Il fut sérieusement question de lui pour une chaire à Leyde et à Francker. Finalement il fut nommé professeur de philosophie à l'École illustre de Deventer : sa

leçon inaugurale eut lieu le 8 décembre 1630. Sa réputation lui valut bientôt d'être promu à la chaire de philosophie de l'« École illustre » d'Utrecht qu'on venait de fonder et qui devint université en 1636 : ses cours commencèrent le 4 juillet 1634. Renéri vécut à Utrecht quatre ans d'une vie laborieuse qui épuisa ses forces. En septembre 1638, il tomba malade et mourut le 20 mars 1639, à l'âge de quarante-six ans.

Renéri occupe une place dans l'histoire de la philosophie de son temps, bien qu'il n'ait laissé aucun ouvrage imprimé en dehors du discours latin qu'il prononça lors de l'inauguration de l'« École illustre » d'Utrecht. Mais il fut en rapport avec plusieurs savants personnages, notamment avec l'abbé Gassendi et Descartes. On trouve quelques lettres échangées entre eux et lui dans les éditions de la correspondance de ces célèbres penseurs. Renéri et Descartes (on sait que ce dernier vécut presque toujours en Hollande) furent des amis intimes. Le professeur hutois était un admirateur du philosophe tourangeau, et il propagea discrètement ses idées nouvelles dès le temps de son préceptorat, et plus encore quand il enseigna à Deventer et à Utrecht, villes où Descartes vint séjourner avec lui. Une question qu'il posa à Descartes sur les parhélies observés à Rome en 1629 par le jésuite Schreiner, donna occasion au philosophe français de composer le traité des *Météores* qui, avec la *Dioptrique* et la *Géométrie*, fait suite au fameux *Discours de la méthode* (1637). Dès 1629, Renéri avait édité à Amsterdam cette observation des parhélies avec l'explication que lui en avait donnée Gassendi. Cette édition défectueuse fut, l'année suivante, refondue par Gassendi, à Paris, sous forme de lettre à Renéri. Ce fut Renéri qui gagna au cartésianisme le bouillant Regius, ce téméraire disciple de Descartes, et le précurseur de Spinoza. Quand, en 1639, Antoine Æmilius, le quasi compatriote de Renéri et son collègue à Utrecht, prononça son éloge funèbre, cette pièce d'éloquence fut autant un panégyrique de Descartes qu'une

louange du défunt : cette manifestation cartésienne occasionna le premier conflit entre la philosophie nouvelle et le péripatétisme.

Renéri a été mentionné par tous les historiens du cartésianisme : il a été le premier en date des adeptes et des propagateurs de la révolution cartésienne. En 1638, il écrivit au Minime Mersenne ces lignes enthousiastes : « Præsertim vero voluptatem meam auget conversatio cum D. de Cartes, qua felici quodam sydere fruitus sum, et subinde adhuc fruor. Is est mea lux, meus sol, et quod Virgilius in Bucolicis dixit, idem possum de ipso dicere : *Erūt ille mihi semper Deus, nempe Dei nomine intelligendo eminentissimum inter omnes mortales quoad virtutem et eruditionem* ». (*Œuvres de Descartes*, édition Adam et Tannery, t. III, p. 102.)

Georges Monchamp.

Auteurs à consulter en dehors de ceux qui ont été cités au cours de la notice : Æmilius, *Orationes* (Utrecht, 1634). — Baillet (l'abbé), *Vie de Monsieur Descartes* (Paris, 1694). — Revius, *Daventria illustrata* (Leyde, 1654). — Burmannus, *Trajectum eruditum* (Utrecht, 1738). — Domela Nieuwenhuis, *Commentatio de Renati Cartesii commercio cum philosophis belgicis* (Louvain, 1828). — Duker, *Historisch-kritische studie van den strijd tusschen Voetius en Descartes* (Leyde, 1804). — Monchamp, *Histoire du cartésianisme en Belgique* (Bruxelles, 1886).

RENESE-BREIDBACH (Clément-Wenceslas-François-Charles-Cunégonde-Constantin-Jean-Népomucène, comte de), homme politique, numismate et archéologue, né à Liège, le 12 février 1776, mort au château de 's Heeren-Elderen, le 26 avril 1833. Il était fils de Jean-Louis, comte de Renesse, seigneur de 's Heeren-Elderen, Cortesseem, Wintershoven, Schaikhoven, Hern, Oostmael, etc., conseiller intime de l'Électeur de Trèves, gentilhomme de la chambre de l'Électeur de Mayence et souverain drossart de Stockheim, et de Marie-Sophie, baronne de Boos de Waldeck. Il fut baptisé à Liège le 22 février 1776, étant tenu sur les fonts par François-Charles, comte de Velbruck, évêque et prince de Liège, remplaçant Clément-Wenceslas de Saxe, archevêque-électeur de Trèves, et par

Constance, comtesse de Iannoy-Clervaux, née de Wignacourt, marraine en lieu et place de la princesse Cunégonde de Saxe, sœur du parrain.

En 1784, à la mort de son père, il lui succéda dans ses seigneuries et fut commissionné par le prince-évêque de Liège, le 21 juin de cette année, en qualité de souverain drossart de Stockheim. Tout jeune il entra au service de son parrain, l'électeur de Trèves, qui, par commission du 9 novembre 1793, le nomma officier surnuméraire de sa garde du corps avec rang de capitaine, et chambellan, le 1^{er} janvier de l'année suivante. Pendant les guerres de la Révolution, il servit dans l'armée impériale qui opérait sur le Rhin et fit partie de l'état-major du général autrichien Mélas; mais une blessure reçue au combat de Weissenthurm l'obligea bientôt à quitter le service. Ayant, en 1796, obtenu sa radiation de la liste des émigrés, il vint se fixer dans sa terre de 's Heeren-Elderen. Le 2 août de la même année, il épousa dans la chapelle du château de Gelhausen, à Wirtheim, dans l'électorat de Mayence, Cunégonde-Wilhelmine-Françoise, fille de Marian-Benoît, baron Schutz von Holtzhausen, conseiller intime de l'électeur de Trèves et haut drossart de Limbourg, Vilmar, Camberg et Werheim, et d'Anne-Liobée, libre baronne de Hohenfeld.

Rendu à la vie privée, le comte de Renesse passa toute la période impériale uniquement absorbé par l'étude de l'archéologie et la réunion de la vaste collection d'antiquités et de médailles dont il sera question plus loin. Il sacrifia pourtant aussi à la mode du temps en s'occupant d'agriculture, et, avec l'aide du célèbre agronome allemand Jean-Népomucène von Schwerz, qu'il s'était attaché en qualité de précepteur de ses enfants et qui resta auprès de lui ensuite comme administrateur de la terre d'Elderen, il mit en valeur ses fermes et ses domaines.

La chute de Napoléon coïncida avec la rentrée du comte de Renesse dans la vie publique. Élu membre de la première

chambre des États généraux dès la création de cette assemblée, il fut nommé membre de l'Ordre équestre du Limbourg par arrêté royal du 16 février 1816, et remplit ce double mandat pendant toute la durée du régime hollandais. L'aurore de l'indépendance de la Belgique le vit siéger au Congrès national. D'abord adversaire de l'exclusion de la maison de Nassau du trône de Belgique, il fut, dans la suite, du nombre des constituants qui voulaient conférer le pouvoir suprême à l'archiduc Charles d'Autriche; enfin, il se rallia à la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, en faveur duquel il vota. La fin des travaux du Congrès fut aussi celle de la vie publique du comte de Renesse. Dès lors, il refusa toute fonction pour se consacrer exclusivement à l'étude de la numismatique et à l'augmentation de son riche cabinet auquel, du reste, il avait toujours voué la meilleure part de son existence.

Fixé dès l'âge de douze ans à Coblenze, chez son grand-père maternel, Louis-Joseph, comte de Boos de Waldeck, il y avait vécu au milieu des riches collections d'un curieux qui n'avait pas eu grand-peine, en pareil milieu, à lui inspirer le goût des antiquités et des œuvres d'art. À quinze ans, les leçons avaient déjà porté leurs fruits, et l'élève parcourait les provinces rhénanes et les Pays-Bas dans le but d'étudier les monuments de ces contrées. Il n'avait guère plus de vingt ans quand il reçut en héritage d'un oncle, le baron de Hohenfeld, chanoine de Trèves, un remarquable cabinet de médailles; peu après, il eut la chance heureuse d'obtenir d'un autre parent « un cabinet de gravures formé à grands frais pendant tout un demi-siècle de persévérantes recherches ». Armé de la sorte dès ses débuts dans la carrière de la curiosité, il chercha tout naturellement à augmenter ses trésors. Il fut d'ailleurs merveilleusement servi par la période néfaste de vandalisme et de mauvais goût pendant laquelle il vivait; époque heureuse, s'il en fut, pour un amateur — *rara avis* — qui pouvait trouver alors sans grandes

peines et sans beaucoup plus de frais, l'occasion d'acquérir en bloc des séries incomparables, pour la réunion desquelles, en temps normal, plusieurs vies humaines auraient été trop courtes. La collection de diplômes et de sceaux comprenant 3.160 pièces, dont 1.863 antérieures au xvii^e siècle, fut formée de la sorte. Elle fut acquise presque en totalité d'un employé de la Chambre impériale de Wetzlar qui, lui-même, n'avait eu qu'à prendre lors de la suppression de cette cour. Le cabinet de gravures, dont on a pu voir plus haut l'origine, n'avait pas laissé de s'accroître, tant et si bien qu'à la mort de son propriétaire il se composait de près de 10.000 pièces, tant dessins originaux qu'estampes de toutes les écoles de l'Europe; une remarquable galerie d'environ 400 tableaux était en outre venue lui servir d'annexe.

Résidant aux portes mêmes de l'antique cité de Tongres, de Renesse était placé à souhait pour recueillir et sauver de la destruction les antiquités romaines qu'on découvrait presque journellement dans cette région. À la série qu'il parvint à en rassembler, vinrent se joindre bientôt des ivoires sculptés, des bijoux anciens, des objets d'art religieux, des armes et des armures en telle quantité que le tout forma, à la longue, un musée dont le catalogue ne mentionna pas moins de 2.000 pièces.

La numismatique pourtant fut toujours la science de prédilection du comte de Renesse; toute sa vie il lui fut fidèle. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris si, à sa mort, son médailler comptait parmi les plus beaux de l'Europe. Non content de réunir et d'étudier des monnaies et des médailles, il tâcha en outre de propager le goût de la numismatique en faisant profiter le monde des érudits du fruit de ses travaux. C'est dans ce but qu'il mit au jour son *Histoire numismatique de l'Évêché et de la Principauté de Liège* (Bruxelles, Remy, 1831; 2 vol. in-8°), travail très suffisant pour l'époque, qui fit pendant nombre d'années la loi des numismates. En toute justice, aujourd'hui, on peut reprocher à cet ouvrage un manque absolu de

critique; mais celle-ci n'était pas née, et de plus, il faut l'avouer à sa décharge, l'auteur fut le jouet d'un mystificateur, de l'amitié duquel il croyait, à bon droit, n'avoir pas lieu de se défier.

Cette histoire monétaire liégeoise ne devait être d'ailleurs que la première partie d'un ouvrage beaucoup plus considérable qui comprendrait la description raisonnée de toutes les séries composant le médailler d'Elderen. Le comte de Renesse consacra à l'exécution de ce grand projet une bonne partie de son existence et n'eut pas le bonheur de voir son travail achevé avant de mourir. En 1836, le comte Louis de Renesse Breidbach en publia la numismatographie sous le titre : *Mes loisirs. Amusemens numismatiques. Ouvrage posthume de M. le comte C. W. de Renesse-Breidbach, publié par son fils* (Anvers, Ancelle, 1835; 3 vol. in-8°). Cet ouvrage, contenant la description de 37.500 monnaies, médailles et jetons, servit de catalogue à la vente du médailler.

Pendant les dernières années de sa vie, la préoccupation constante de notre collectionneur émérite semble avoir été d'empêcher la dispersion de ses richesses, pour un temps où lui-même ne serait plus. Dans ce but, il chercha à les céder en bloc d'abord au gouvernement de la Prusse, puis à l'État belge, avec qui il était encore en négociations en 1833. La conservation du musée ainsi formé devait lui être dévolue et à cette charge auraient été annexées l'inspection et la surveillance des monuments nationaux. Pour donner aux pouvoirs publics un aperçu exact des richesses qu'il offrait en vente, il publia la *Description abrégée du cabinet des médailles antiques et modernes, tableaux, gravures, etc., appartenant à M. le comte de Renesse-Breidbach* (Bruxelles, de Mat, 1831; in-8°). Il s'occupait encore de mener à bonne fin son projet quand la mort vint le surprendre. Trois ans plus tard, ses incomparables séries furent dispersées par des ventes publiques.

Léon Navau.

Archives de la famille de Renesse. — Thys, *Les seigneurs de 's Heeren-Elderen* (Tongres, 1872). — Stein, *Annuaire de la noblesse de Bel-*

gique, 1853. — H. Schuermans, *Collections de Renesse* (extr. du *Bulletin des Commissions roy. d'art et d'archéologie*, 1873). — Baron Jules de Chestret de Hanelle, *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances* (Bruxelles, Hayez, 1890). — *Analyse critique de la collection des diplômes, sceaux, cachets et imprimés formant une partie du cabinet de M. le comte C.-IV. de Renesse-Breidbach* (Anvers, Ancelle, 1836). — *Catalogue du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach*. I. Porcelaines et antiquités chinoises et des Indes, vieilles armes et armures; II. Tableaux, dessins originaux et gravures; III. Bibliothèque; IV. Antiquités grecques, romaines, celtes, germaniques, gauloises, etc.; V. Antiquités du moyen âge, objets d'art et curiosités; VI. Catalogue de 37.500 médailles, monnaies et jetons (Anvers, Rysheuevels et Ancelle, 1835-1837, 3 vol. in-8°).

RENESE (Jean III de), fils de Jean II, seigneur de Moermond, Haemstede et de Burgt, homme de guerre, né en Zélande (Schouwen), mort près de Beusichem, le 16 août 1304. Très remuant et indépendant de caractère, il provoqua vers 1285, avec d'autres nobles, une révolte contre Florent V de Hollande et fut pour ce motif emprisonné pendant quelque temps à Geertuidenberg. A peine libéré, en haine du comte Florent, il transporta à Gui de Dampierre, comte de Flandre, son château de Renesse et cent livrées de terre pour les tenir de lui en fief, et le 11 avril 1290, à Biervliet, les chefs zélandais prêtèrent solennellement hommage à Gui. Malgré les injonctions de Rodolphe de Habsbourg, roi des Romains, Jean de Renesse, Wulfard de Borselen et les autres chevaliers refusèrent de se réconcilier avec le comte de Hollande; bien plus, ils aidèrent Robert de Béthune, l'héritier de Flandre, au siège de Middelbourg, et conseillèrent à Gui de Dampierre d'arrêter Florent et de le conduire à Gand en juin 1290, où le comte de Hollande dut s'humilier.

L'arbitrage du duc Jean de Brabant et de Robert de Béthune aplanit les différends entre Florent et Renesse; pourtant ce ne fut qu'en février 1292 que les chefs du parti flamand se réconcilièrent définitivement avec leur comte. Peu après, nous voyons Renesse à la tête des troupes hollandaises faire une incursion en Flandre vers 1294 et incendier même un quartier de l'Écluse; l'année

suivante, il paraît avoir assisté au combat de Baarland où les fils du comte de Flandre furent battus (28 octobre 1295).

Melis Stoke l'accuse de ne pas avoir ignoré le complot tramé par Gérard van Velsen et ses complices contre le malheureux Florent (juin 1296); quoi qu'il en soit, il n'en profita point dans la suite. Il est vrai qu'au début le jeune et impuissant Jean I^{er} le nomma bailli de la Hollande méridionale, au grand mécontentement des nobles hollaudois qui tâchaient de soustraire le comte à l'influence zélandaise. Par l'influence de Wulfard de Borselen, devenu omnipotent à la cour de Jean, Renesse, faussement accusé, se vit refuser l'accès du comte et dut se retirer tristement à son château de Moermond, où il attendit la suite des événements.

Cité bientôt devant le comte pour répondre de sa complicité dans le meurtre de Florent V, il refusa de comparaître sans sauf-conduit; il fut banni, ses biens furent confisqués et Wulfard de Borselen s'empara du château de Moermond. Haemstede fut donné plus tard à Witte, fils naturel de Florent V. L'assassinat de Borselen (1^{er} août 1299) et la mort du comte Jean I^{er} (10 novembre) lui permirent enfin de rentrer en Zélande, mais ce fut pour peu de temps.

En effet, ayant offert au nouveau comte, Jean II d'Avesnes-Hainaut, de se purger de l'accusation qu'on lui reprochait sans cesse, celui-ci ne l'admit pas à la preuve. Extrêmement irrité, Renesse se retira aux confins de la Zélande et y provoqua un violent soulèvement, que le comte ne put réprimer: une partie de sa flotte tomba même entre les mains de ses ennemis.

Charles de Valois, qui occupait en ce moment la plus grande partie de la Flandre au nom de Philippe le Bel, essaya de réconcilier Jean d'Avesnes, son allié, avec la noblesse zélandaise. Mais quand les révoltés s'aperçurent que la cour de France, devant laquelle leur cause était déférée, penchait plus vers les intérêts du comte que vers les leurs, ils rompirent ces négociations. Ils s'adressèrent au roi des Romains, Albert d'Autriche,

et l'engagèrent à revendiquer la Hollande comme un fief; mais cette tentative échoua. Albert s'arrêta à Nimègue et conclut un traité avec le comte (1298).

À la fin de 1299, Renesse fut obligé de se retirer avec ses partisans dans les Quatre-Métiers et le pays de Waas; ils y restèrent durant toute l'occupation française. Mais à peine Renesse eut-il appris le retour de Gui de Namur à Bruges, en juin 1302, qu'il vint lui offrir le secours de ses armes. Avec ses compagnons, Nicolas de Cats et les fils de Wulfard de Borselen, il participa au siège de Courtrai. Lorsque, le 11 juillet 1302, l'armée de Robert d'Artois vint se ranger dans la plaine de Courtrai, ce fut Jean de Renesse qui disposa dans les prés de Groeninghe les lignes des milices flamandes; l'habileté stratégique, digne de sa grande expérience militaire, avec laquelle il sut tirer parti du vaste parallélogramme d'eau qui encadrait le champ de bataille, ne contribua pas peu au gain de la journée. Après avoir confié à Gui de Namur et à Guillaume de Juliers le commandement du front de l'armée, le vaillant capitaine se plaça lui-même à la tête du corps de réserve qui consolidait le centre et qui s'appuyait à droite sur les arbalétriers yprois chargés de tenir en respect la garnison du château de Courtrai. Cette savante disposition sauva l'armée flamande dès l'attaque du premier corps de cavalerie; déjà le centre était brisé et la masse compacte des gens du Franc se rompait, quand Renesse, qui avait prévu le fait, s'abattit avec sa réserve sur les Français, par la trouée même que les destriers venaient d'ouvrir; ainsi il écrasa comme dans un étou tous les chevaliers qui avaient pénétré dans les rangs des Flamands. Durant la bataille, son courage ne se démentit pas un moment, et l'on voyait sa lourde épée se lever partout au plus fort de la mêlée. Jean de Renesse était, en effet, un des plus valeureux chevaliers de son temps, et ses adversaires même louaient sa courtoisie; c'était d'ailleurs à lui que l'on avait confié à Courtrai la garde de la grande bannière de Flandre.

En septembre 1302, nous le trouvons au « Neuf Fossé » sur les marches de l'Artois, où il accomplit de nouveaux faits d'armes. Il fut un des négociateurs, près de Vitry, des pourparlers de paix entre l'armée royale et les troupes flamandes; mais son langage hautain vis-à-vis des envoyés français empêcha ces négociations d'aboutir. Pendant l'hiver, il fut envoyé en ambassade en Angleterre, et à son retour, en avril 1303, il devint le bras droit de Gui de Namur dans sa conquête de la Zélande. Le prince flamand lui rendit tous ses biens que les d'Avesnes avaient confisqués. Lorsqu'en mars 1304 les hostilités reprurent, Renesse tint Utrecht pour les Dampierre, tandis que Gui assiégeait les Hennuyo-Hollandais de Zierikzee. Philippe le Bel envoya une escadre française, sous la conduite de Regnier Grimaldi, au secours de ses alliés. En vain le prudent Renesse dissuada-t-il le présomptueux jeune prince de toute attaque téméraire; méprisant ses conseils, Gui engagea la bataille. Le premier jour le combat resta indécis, mais le 11 août 1304, le prince flamand fut vaincu et fait prisonnier. Six jours après, Renesse, poursuivi par le sire de Culenburg, tenta de se sauver sur une barque, mais il se noya dans la Leck, en face de Beusichem, le 16 août 1304.

Jean de Renesse fut un modèle de vertus chevaleresques; son violent adversaire, le poète Melis Stoke, l'appelle lui-même (t. II, p. 339) : « l'ennemi courtois ». Il avait épousé : 1^o Sophie, dame de Goude; 2^o Wilhelmine, fille du sieur de Maalstede, et laissa deux fils, Constantin et Jean.

V. Fris.

Melis Stoke, *Rymkroniek van Holland* (éd. W. Brill, Utrecht, 1883), liv. IV-X. — Willemus Procurator Egmondensis, *Chronicon* (éd. Pijnacker-Hordijk, 1904). — J.-J. de Smet, *Mémoire sur la guerre de Zélande* (Nouv. Mém. de l'Académie de Belgique, t. XVIII, 1843). — V. Fris, *De slag bij Kortrijk* (éd. Vlaamsche Academie, Gand, 1902), p. 312-314.

RENESE BREIDBACH (comte *Ludolphe-Charles-François DE*), né à Liège, le 9 juillet 1825, mort à Ixelles, le 7 mars 1889. Il était le fils aîné du comte Louis-Joseph-Anne-Philippe-Vic-

tor-Rodolphe († 28 mars 1863) et de la baronne Antoinette de Stockhem († 26 août 1868), petit-fils du comte Clément de Renesse Breidbach (voir plus haut). Comme son père, qui avait été officier de cavalerie en France et capitaine aux Pays-Bas, il embrassa d'abord la carrière des armes et devint lieutenant de uhlands dans l'armée autrichienne. Rentré en Belgique, il remplaça son père, le 21 décembre 1863, en qualité de bourgmestre de la commune de 's Heeren-Elderen, petite commune du Limbourg, dont ses ancêtres avaient été seigneurs depuis le commencement du xv^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime. Comme son père encore, il devint sénateur. Élu par l'arrondissement de Bruxelles, pour la première fois, le 4 mars 1879, il figura constamment sur la liste de l'association libérale de cette ville. Aux élections du 19 juin 1888, son mandat ne fut plus renouvelé. De Renesse ne brilla guère dans la carrière parlementaire. Il était plus connu dans la garde civique de la capitale où il occupa le grade de lieutenant-colonel. Il était chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la médaille militaire d'Autriche. Il mourut célibataire à Ixelles, le 7 mars 1889, et fut enterré à 's Heeren-Elderen, le 13 du même mois.

J. Cuvelier.

Annuaire de la Noblesse de Belgique, années 1853, p. 160 et 1896, p. 1970. — Souvenirs personnels.

RENETTE (*Charles DE*), homme de guerre, né à Bruxelles en 1741, mort à Tournai, le 4 décembre 1793. Il entra au service impérial à dix-sept ans, le 1^{er} février 1758, en qualité d'enseigne au régiment de Bayreuth-infanterie allemande (actuellement 41^e régiment d'infanterie-archiduc Eugène), et fut promu, le 1^{er} août 1759, sous-lieutenant au régiment de Saxe-Gotha-infanterie wallone (30^e d'infanterie, présentement Fiedler), qui eut ensuite, de 1771 à 1814, pour propriétaire le célèbre feld-maréchal prince Charles de Ligne et dans les rangs duquel Renette devait désormais poursuivre et terminer

sa carrière. Après avoir fait les dernières campagnes de la guerre de Sept-Ans avec le corps, il y fut nommé capitaine à la suite, le 1^{er} février 1763, puis capitaine effectif peu de temps après et fut détaché en 1765-1766 à l'Académie Militaire de Bruxelles en qualité d'élève-académiste. Promu major le 29 octobre 1775, il devint lieutenant-colonel le 14 octobre 1786 et colonel le 24 juillet 1789 : il prit alors le commandement du régiment. Les circonstances étaient peu favorables à ses débuts comme chef de corps : les Pays-Bas étaient en pleine effervescence révolutionnaire. Le corps était fractionné en détachements employés au maintien de l'ordre, et cette dislocation rendait encore plus difficile la conservation de la discipline, compromise déjà par les sympathies de nombre de ses subordonnés pour la cause défendue par les adversaires du gouvernement. Renette réussit cependant, au milieu de la débâcle de novembre et de décembre 1789, à maintenir autour de ses drapeaux un noyau relativement nombreux de soldats éprouvés, qui firent avec éclat la campagne de 1790 contre l'insurrection belge. Quand les troupes impériales se furent retirées dans la province de Luxembourg, il demeura employé à la fraction active de celles-ci, dans la brigade du général-major d'Alton, et passa, avec ses deux bataillons de guerre, l'hiver de 1789-90 dans les cantonnements de la Famenne, notamment à Marche et à Waha. Il prit part, entre autres affaires, à celle du 7 mars 1790, près de Haut-Fays ; se distingua le 23 mai à l'affaire de Sinsin, en exécutant une contre-attaque décisive sur les lignes patriotes, à la tête de son régiment, du bataillon combiné de grenadiers du lieutenant-colonel Reyniac et de deux escadrons de Latour-dragons, puis encore en avant d'Absesse, à la bataille du 22 septembre, la seule affaire générale de la campagne : le rapport de Baillet-Latour au conseil aulique de guerre, en date du 23, cite deux fois, élogieusement, « le brave colonel Renette ». Il exerça intérimairement aussi le commandement de la brigade

du général-major d'Alton, au cours de la campagne de 1790, et pendant la maladie du général-major d'Alton, le commandement de la brigade de ce dernier.

Quand éclata la guerre entre la France et l'Empire, en avril 1792, il se trouvait toujours à la tête du régiment de Ligne-infanterie et il fit avec lui la campagne de l'année dans les Pays-Bas autrichiens. Mais, en 1793, le mauvais état de sa santé le contraignit à renoncer à l'exercice de son commandement et il décéda, à peine âgé de cinquante-deux ans, le 4 décembre 1793, à Tournai, garnison que son régiment occupait depuis la rentrée des impériaux aux Pays-Bas, à la fin de l'année 1790, et que l'état-major et les deux bataillons de guerre venaient de rejoindre pour y demeurer en quartier d'hiver.

E. Jordens.

KK. Kriegsarchiv à Vienne. — Archives générales du Royaume à Bruxelles : Chancellerie des Pays-Bas à Vienne : portefeuilles, nos 820 et 821. — Lieutenant général Guillaume, *Histoire des Régiments nationaux des Pays-Bas au service d'Autriche* (Bruxelles, 1877).

RENICHON (*Michel DE*), curé et conspirateur, né à Temploux lez-Gembloux, exécuté à La Haye, le 3 juin 1594. Il fut, avec Jean Jaureguy, Balthazar Gérard, le dr Lopez, Pierre Dufour et d'autres, un des assassins soudoyés contre les adversaires de l'Espagne par l'odieuse politique de Philippe II.

L'histoire de Renichon se rapporte au gouvernement d'Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe II, que Philippe II avait institué comme gouverneur général des Pays-Bas (1593-1595) après la mort de Farnèse. Ernest, désireux de continuer les succès du prince de Parme et de forcer les États des Provinces-Unies à reconnaître l'autorité du roi d'Espagne, avait ordonné la levée d'une armée imposante. Mais la résistance énergique du comte Maurice de Nassau, commandant l'armée des provinces septentrionales, triompha de toutes les tentatives du colonel Francisco Verdugo. Bientôt le fils du prince d'Orange mit le siège devant Groningue, que l'archiduc ne pouvait secourir.

Dans cette occurrence, le gouver-

neur-général se résolut à ouvrir des négociations avec les Provinces-Unies. Deux députés, les juriconsultes Otto Haert et Jérôme Coemans, qui se rendaient à La Haye pour les affaires privées du prince de Chimai, furent chargés de remettre aux États généraux une lettre de l'Archiduc, les exhortant à rentrer dans l'obéissance du Roi, moyennant des conditions fort honorables. Pendant qu'ils étaient occupés à remplir leur mission, André Hessels, conseiller de Maurice, et Charles de Héraugières, gouverneur de Bréda, furent avertis des allures suspectes d'un soldat, se faisant appeler Michel de Trivière, et qui venait d'arriver nouvellement des Pays-Bas espagnols. Interrogé, celui-ci prétendit qu'il venait prévenir les États d'un coup de main préparé sur Bréda par les ennemis; mais bientôt il se troubla, sur quoi on le fit arrêter, et, comme on le soupçonnait de quelque entreprise contre la ville, on le conduisit dans la prison des États (20 mars). Le prisonnier fut fouillé et trouvé porteur d'un sauf-conduit signé du comte de Berlaymont et d'un carnet indiquant le reçu d'une certaine somme. Se voyant découvert, il essaya alors de se pendre (1^{er} avril), mais cette tentative le rendit plus suspect encore. On le mit sur le banc de torture, où il avoua son identité et ses desseins.

Il s'appelait Michel de Renichon; il était prêtre, natif de Temploux, curé et maître d'école à Bossière, à une lieue de là. Au début de l'année 1594, le comte Florent de Berlaymont l'avait fait venir, et l'avait informé que le roi d'Espagne désirait l'employer dans une affaire de grande importance, et qui serait d'un grand profit à lui-même. Berlaymont l'avait ensuite emmené à Bruxelles, conduit directement au palais et l'avait introduit secrètement dans les appartements de l'Archiduc. Mais arrivés devant la chambre privée du prince, où Renichon avait cru reconnaître celui-ci par l'ouverture de la porte, Berlaymont entra seul et laissa le prêtre devant la porte entre-bâillée. Renichon prétendit avoir entendu la

conversation entre l'Archiduc et le comte de Berlaymont, entretien qui se faisait mi-partie en espagnol, mi-partie en latin; il les entendit discuter le montant de la récompense de son entreprise, et, à la fin de cette courte entrevue, le prêtre aurait distinctement entendu dire par l'archiduc Ernest : *Cumulate et largo fenore satisfaciam*.

Toujours d'après cette déposition, Berlaymont aurait alors invité Renichon à souper chez lui et l'aurait informé, après le repas, qu'on attendait de lui l'assassinat du comte Maurice de Nassau, moyennant quoi on lui remettrait sur-le-champ cent ou plutôt mille philippus d'or, et on lui en donnerait, une fois le coup fait, encore quinze mille, qui étaient prêts.

Le maître d'école hésita d'abord et repoussa cette proposition, mais il céda finalement aux exhortations de Berlaymont. Celui-ci lui fit comprendre que Maurice était un homme aimable, familier et d'abord très facile, et qu'il trouverait assez d'occasions pour exécuter son projet. Renichon, muni d'une bonne paire de pistolets, n'avait qu'à se rendre à La Haye sous le prétexte d'y ouvrir une école; là viendraient le rejoindre six complices, dont il attendrait la venue. Sur ce, Berlaymont fit entrer un individu qu'il présenta comme l'un de ces six acolytes. Ce nouveau venu se déclara charmé de faire sa connaissance et promit de le suivre bientôt en Hollande. Alors Berlaymont révéla à Renichon qu'il y avait plusieurs personnages à supprimer outre Maurice de Nassau, notamment Oldenbarneveld et Marnix; c'est pourquoi les six satellites étaient restés, depuis le gouvernement du duc de Parme, comme nobles à la solde du roi d'Espagne pour le servir au moment opportun.

Sorti de chez Berlaymont, le nouveau venu accompagna Renichon jusqu'au bateau, et l'informa qu'ils allaient être envoyés à Leyde pour enlever à l'université le jeune frère de Maurice, Frédéric-Henri de Nassau, tout comme vingt-cinq ans auparavant on avait

enlevé Philippe-Guillaume, comte de Buren, à Louvain.

Renichon alla d'abord à Anvers, revint bientôt à Bruxelles où il toucha la somme promise chez le secrétaire de Berlaymont, Étienne Dynira, et se rendit ensuite par Turnhout, sous un faux nom et déguisé en soldat, à Bréda où il savait que Maurice de Nassau se trouvait à ce moment (10 mars).

L'aveu du misérable (20 avril), confirmé par lui hors de tous liens, émut considérablement l'opinion publique en Hollande, d'autant plus que cette tentative d'assassinat coïncidait avec la tentative d'empoisonnement commise quelques semaines auparavant par le d^r Lopez contre la reine Élisabeth, à l'instigation du comte de Fuentès.

Cette découverte interrompit fort désagréablement la mission de Haert et de Coomans qui venaient engager des négociations de paix. Aux objurgations des députés des États, ils répondirent par des dénégations et demandèrent à examiner le coupable. Mais Renichon soutint sa déposition en leur présence. Les deux jurisconsultes crièrent à la calomnie et demandèrent que l'inculpé fût envoyé à Anvers ou à Bruxelles sous escorte, et sur parole de le remettre entre les mains des États, pour être confronté avec le comte de Berlaymont, ou qu'on expédiât un sauf-conduit à ce seigneur, se faisant fort qu'il viendrait, accompagné de commissaires de l'Archiduc, se justifier à Bréda (16 mai 1594). Seulement, comme ces députés n'avaient aucun mandat pour faire de telles propositions et que d'ailleurs cette confrontation entraînerait trop de difficultés, comme livraison d'otage en échange de Berlaymont et autres formalités, les États ne crurent pas devoir prendre ces offres en considération.

Si Berlaymont semble bien coupable, Ernest d'Autriche ne paraît pas avoir joué un rôle, du moins pas un rôle actif, dans ce sombre attentat. Mr Émile de Borchgrave (*Biographie Nationale*, t. VI, col. 647) a même cru pouvoir affirmer son entière innocence dans cette affaire. Mais la pratique de l'assassinat politique

était tellement habituelle à la cour d'Espagne que les Hollandais n'hésitèrent pas à accuser l'Archiduc d'avoir trempé dans le complot.

Aussi l'odieuse tentative servit-elle à souhait les États généraux pour répondre aux négociations du gouverneur espagnol par un mémoire, qui constituait un violent réquisitoire contre le gouvernement de Philippe II. Outre les plaintes déjà tant de fois répétées contre la tyrannie du roi, le manifeste énumérait avec indignation les multiples assassinats commis ou tramés sur les adversaires de l'Espagne et rejetait avec mépris les propositions d'Ernest d'Autriche. Les États ne doutaient pas que la révélation des abominables desseins contre le fils du prince d'Orange fortifiât et confirmât le peuple dans sa résolution de continuer la guerre (27 mai).

Une dernière confrontation de Michel de Renichon eut lieu, en présence de Haert et Coomans, avec le seigneur d'Oyen, Jean van Ghendt, qui, se donnant à l'accusé comme un partisan de l'Espagne, essaya de l'amener à une rétractation. Mais celui-ci persista dans ses déclarations (31 mai). Alors les commissaires des États, par une sentence rendue publique en français et en flamand et qui fut plusieurs fois réimprimée, condamnèrent le conspirateur à perdre la tête, puis son corps à être coupé en quartiers. Renichon, repentant, fut exécuté le 3 juin 1594.

V. Fric.

J.-K. van der Wulp, *Catalogus van de Pamfletten van Isaac Neulman* (Amsterdam, 1866), p. 146, nos 781, 783, 785. — F.-D. Doyen, *Bibliographie namuroise* (Namur, 1884), no 41, p. 51-53. — *Resolutiën der Staten van Holland en West Friesland*, no 1604, p. 191. — E. van Meteren, *Historie der nederlandscher oorlogen* ('s Gravenhage, 1614), liv. XVII, fol. 337, 340-342. — E. van Keyd, *Historie der nederlandscher oorlogen* (Amsterdam, 1644), p. 348 et 360. — P. Bor, *Oorspronk der nederlandsche oorlogen* (Amsterdam, 1679-1684), liv. XXXI, t. III, p. 784, 812, 815-817. — N. D. et F. R., *Chronyke van Vlaenderen* (Bruges, Andreas Wijts, 1736), t. III, p. 489. — J. Wagenaar, *Vaderlandsche Historie* (Amsterdam, 1770), t. VIII, p. 398-399. — J. L. Motley, *History of the United Netherlands* (Rotterdam, 1872), chap. XXX, p. 810-811. — P. J. Blok, *Geschiedenis van het nederlandsche volk* (Groningen, 1897), t. III, p. 450.

RENIER DE HUY, un des plus grands artistes du moyen âge, ne nous est connu que par son œuvre. Il florissait vers 1125, comme on le voit par une charte de l'évêque Albéron I^{er} de Liège pour Notre-Dame de Huy, dans laquelle notre artiste est cité parmi les témoins avec la mention : *Renerus aurifaber* (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. VIII, 1895, p. 345). Parmi les cinq témoins laïques de cet acte, il figure en second lieu, après le maître et avant un échevin, preuve qu'il avait un certain rang dans sa ville natale. C'est lui, comme nous l'apprend le témoignage de Jean de Warnant, conservé par la *Chronique liégeoise* de 1402 (éd. E. Bacha, Bruxelles, 1900, p. 131), qui est l'auteur des superbes fonts baptismaux en cuivre que Hellin, abbé de Notre-Dame aux Fonts de Liège, fit faire pour son église entre les années 1107 et 1118 et qui sont décrits par une œuvre contemporaine, la *Chronique rythmique* de 1118, due à la plume d'un chanoine liégeois (*Monumenta Germaniae historica*, t. XII). Jean de Warnant, à la vérité, se trompe en affirmant que les fonts furent commandés par l'évêque de Liège Albéron II (1135-1144) : mais cette erreur de date ne saurait, d'aucune manière, infirmer le reste de son témoignage, comme se le sont persuadé récemment des écrivains doués de peu de critique. Le nom d'*aurifaber*, porté par Renier dans la charte de 1125, ne saurait pas davantage être invoqué contre ses droits de paternité sur un ouvrage de dinanderie, car au XIII^e siècle les artistes du métal travaillaient le cuivre aussi bien que l'or et l'argent.

Pendant bien des siècles, cependant, Renier de Huy s'est vu dépouillé de ses droits à la gloire par les inventions saugrenues du chroniqueur liégeois Jean d'Outremense, mort en 1400. Cet écrivain, qui a placé à côté de l'histoire authentique de sa patrie toute une vaste histoire apocryphe, avait la manie de tout savoir dans les moindres détails, et surtout de nous faire connaître les noms des plus obscurs acteurs des faits histo-

riques. Ignorant le nom de l'auteur des fonts, qui ne lui était pas fourni par la *Chronique rythmique* de 1118, et que Gilles d'Orval ne donnait pas davantage, il s'est décidé à l'inventer. Et, pour rendre sa fiction vraisemblable, il a imaginé de choisir pour notre maître fondeur un nom de fondeur. Précisément il existait de son temps, en Lorraine, un fondeur qui jouissait d'une certaine célébrité et qui s'appelait Guillaume Poitras. Il démarqua quelque peu ce vocable en en faisant Patras, nom que portait en effet, de son temps, une famille établie à Liège et en Hesbaye, et il remplaça le prénom de Guillaume par celui de Lambert qui avait une couleur plus liégeoise. S'il fit de son héros un Dinantais, c'est qu'au *xiv^e* siècle Dinant avait le monopole de la dinanderie; il oubliait qu'au *xiii^e* siècle c'était Huy qui occupait le premier rang dans les arts du métal, à preuve, outre Renier, le célèbre artiste Godefroid de Claire, qui était, lui aussi, un Hutois. La fable de Jean d'Outremense a pendant des siècles égaré la critique : aujourd'hui que la lumière est faite sur les procédés de cet écrivain, qui est bien plus romancier que chroniqueur, elle ne peut plus être défendue que par les ignorants.

Les fonts baptismaux de Renier, qui sont conservés en l'église Saint-Barthélemy de Liège depuis la révolution française, ont été décrits un grand nombre de fois par les archéologues : ils consistent en une cuve de laiton, haute de soixante centimètres, et ayant cent et trois centimètres de diamètre en bas et quatre-vingts dans le haut. Le couvercle en a disparu. Elle repose sur dix bœufs du même métal (primitivement douze) à l'imitation de la mer d'airain de Salomon. Les scènes représentées en relief sur les flancs de la cuve sont expliquées par de courtes inscriptions et par des vers latins gravés au bord supérieur de la cuve et à la moulure inférieure de celle-ci. Nous empruntons au chroniqueur de 1118 la sobre et substantielle description qu'il fait de cet objet d'art à l'endroit

où il raconte la mort de l'abbé Hellin :

*Fontes fecit opere fusili
Fusus arte vix comparabili.
Duodecim, qui fontes sustinent
Boves typum gratie continent.
Materia est de misterio
Quod tractatur in baptisterio.
Hic baptizat Joannes Dominum
Hic gentilem Petrus Cornelium.
Baptizatur Craton philosophus
Ad Joannem consultat populus.
Hoc quod fontes desuper operit
Apostolos, prophetas exerit (1).*

Cette description n'est pas seulement précieuse par son exactitude, qui peut se vérifier encore aujourd'hui trait pour trait, mais par la chaude admiration qu'elle trahit pour l'œuvre de maître Renier. Et cette admiration ne lui a jamais été refusée : tous les critiques sont unanimes à vanter l'aisance, la grâce, la noble simplicité des figures, la correction du modelé, la vérité dramatique de la composition.

Il suffit, pour donner une idée de l'immense supériorité de ce chef-d'œuvre sur les produits de l'art de son temps, de le comparer à la cuve baptismale de Tirlemont (aujourd'hui au Musée de Bruxelles), qui est datée de 1149 et qui porte encore les traces de la barbarie. A envisager l'œuvre de Renier en elle-même, on la dirait postérieure d'un siècle à sa date réelle, tant elle devance son temps. Tout récemment encore, M^r Camille Enlart, qui ne connaissait pas le texte de 1118, s'est laissé aller à la séduction et a voulu dater notre cuve des environs de 1200 (*Manuel d'archéologie française*, t. II, p. XIV).

Faut-il aussi, adhérent à l'ingénieuse conjecture d'un érudit, faire honneur à Renier de la paternité du magnifique encensoir roman provenant de la collection Benvignat et conservé aujourd'hui au Musée de Lille? L'œuvre paraît bien du *xiii^e* siècle et l'inscription qu'elle porte nous apprend que l'artiste, qui s'appelle Reinerus, en fait don à une maison religieuse, à la condition qu'après sa mort on lui fera des funérailles comme celles d'un membre de la communauté. Rien ne milite contre cette hypothèse,

(1) *M.G.H.*, t. XII, p. 449.

qui sera peut-être confirmée le jour où l'on publiera tous les obituaires de notre pays.

G. Kurth.

G. Kurth, *Renier de Huy, auteur véritable des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy de Liège, et le prétendu Lambert Patras* (Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 1903). — Le même, *Note sur le nom de Lambert Patras* (même recueil, 1903). — Le même, *Encore Renier de Huy* (même recueil, 1903). — J. Destrée, *Renier de Huy, auteur des fonts baptismaux de Saint-Barthélemy à Liège et de l'encensoir du musée de Lille* (1904), et les auteurs cités dans mon troisième mémoire.

RENIER, moine de SAINT-JACQUES, à Liège, et chroniqueur, naquit en 1157. Il n'était pas issu de famille ordinaire. Sa mère Judith mourut en 1212, revêtue de l'habit religieux, *ecclesiae conversa*. Il comptait parmi ses parents le chevalier Anselme de Fléron, qui périt à la bataille de Steppes en 1213. Un fils de sa sœur, du même nom que lui, partit pour la croisade en 1217. Il prit lui-même l'habit monastique et fut ordonné sous-diacre en 1175, diacre en 1179; il devint religieux profès en 1180 et fut élevé au sacerdoce en 1181. En 1184, il se rendit deux fois à Rome; il ne nous fait pas connaître l'objet de cette double mission, mais nous savons qu'à cette époque la discorde règne à Saint-Jacques: les voyages entrepris par Renier ne furent sans doute pas étrangers à ces dissentiments. A son retour, en effet, l'abbé Hugues dut abandonner la direction du monastère; il fut remplacé par Rodolphe de Brauweiler, qui se retira après peu de temps et céda la place à l'abbé Herman. Celui-ci fut à Rome en 1186, accompagné de Renier. Plus tard le moine de Saint-Jacques refit encore deux fois ce voyage: en 1208, pour dénoncer au pape les agissements de l'abbé Henri de Jupille, dont il obtint la déposition, et en 1215, pour remplir, au nom de son monastère, une mission qui le fit assister au quatrième concile de Latran. Depuis 1197, il était devenu prieur de son abbaye. En 1205, lors de la consécration de nouveaux autels, ce fut lui qui eut l'honneur d'y célébrer la seconde messe. En 1213, au temps de la bataille

de Steppes, nous le voyons chargé de traiter les intérêts de ses frères aux bords de la Moselle. Il est de retour en 1214: prieur de Wonck, il assiste au passage des armées de Frédéric II. En 1215, on le retrouve à Saint-Jacques, où il séjourne durant trois jours avec le légat du pape. Il ne tarda pas à revenir dans son monastère, où il était rentré dès 1220. Il mourut en 1230, âgé de soixante-treize ans.

On voit que Renier était un religieux très mêlé aux affaires de son monastère et jouissant parmi ses frères d'une grande autorité. Il fut le témoin d'importants événements politiques. Il commença, probablement en 1194, à en consigner le souvenir dans sa chronique: *Reineri Annales*. Les quelques annotations qui précèdent cette date ne sont qu'un complément ajouté aux annales de Lambert le Petit. Renier continua jusqu'à sa mort à transcrire le mémorial des faits dont il était le témoin oculaire, ou qui parvenaient à sa connaissance par des témoignages certains. Ayant l'esprit pratique d'un homme d'affaires, il y entremêla quantité d'indications sur les saisons, les moissons, le prix des denrées. Son style est simple, correct et précis.

Sylv. Balau

Reineri Annales, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XVI, p. 651-680; réimpression par Alexandre, dans *Société des Bibliophiles liégeois*, publication n° 12, p. 49-146. — J. Demarteau, *Le chroniqueur Reiner* (Liège, 1874). — G. Kurth, *L'archidiacre Hervard*, dans *Bull. de la comm. roy. d'histoire de Belgique*, t. LXXII, p. 146-147. — S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge* (Bruxelles, 1903), p. 426-428.

RENIER, moine de SAINT-LAURENT à Liège, ascète, théologien, chroniqueur, biographe, poète, musicien, vécut dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Il nous a laissé peu de détails sur sa vie. Entré de bonne heure au monastère, il y suivit les leçons des moines Jean et Nizon. On lui lisait, dans sa jeunesse, les comédies de Térence, qu'il juge, à bon droit, peu propres à la formation de l'esprit religieux. Il possède d'ailleurs une bonne connaissance de l'antiquité, et ses goûts de jeunesse le portèrent

d'abord vers la littérature et l'imitation des anciens poètes. Plus tard encore, il écrivit en vers plusieurs de ses ouvrages. Il fut l'ami d'un écolâtre, Guillaume, qui avait abandonné sa charge pour se faire moine. Renier enseigna lui-même à Saint-Laurent. Plusieurs fois gravement malade, il attribue sa guérison à une protection surnaturelle. On ignore la date de sa mort.

Au second livre de son ouvrage sur les écrivains de Saint-Laurent, Renier nous énumère les travaux qu'il avait lui-même antérieurement composés. Un certain nombre de ces écrits sont perdus, notamment les essais de jeunesse du religieux et ses compositions musicales. La plupart des ouvrages sortis de sa plume sont ascétiques ou théologiques ; on peut lire, au tome CCIV de la *Patrologie latine* de Migne, ceux qui nous sont conservés. Nous ne signalerons ici que ses écrits historiques, en les énumérant dans l'ordre de leur composition.

1. *De adventu reliquiarum S. Laurentii*. Paraphrase en vers, faite avant 1153, d'un écrit antérieur, composé par le moine Louis sur la translation des reliques de saint Laurent, apportées de Rome à Liège en 1056. — 2. *Triumphale Bullonicum*. Récit de la prise de Bouillon sur Renaud, comte de Bar, par l'évêque Albéron II en 1141, après avoir fait venir le corps de saint Lambert pour assurer le succès de l'entreprise. Dans cet écrit, composé peu après 1153, Renier s'inspire d'un récit antérieur, le *Triumphus S. Lamberti de castro Bullonio*, qu'il complète à l'aide de renseignements obtenus de témoins oculaires. — 3. *De gestis abbatum Sancti Laurentii*, ou *De claris scriptoribus monasterii sui*, ou *De ineptiis cujusdam idiotæ*. En trois livres, composés après 1153. Le premier renferme des notices sur les abbés de Saint-Laurent et les écrivains issus du monastère. Le second est consacré à Renier lui-même et à l'énumération de ses œuvres. Le troisième ne contient que des considérations mystiques sur les antiennes O, chantées à *Magnificat*, au temps de l'Avent. — 4. *Vita Eracli* ; *Vita Wolbodonis* ; *Vita*

Reginardi. Vie des trois évêques qui se sont spécialement intéressés à Saint-Laurent. Renier écrivit d'abord, vers 1180, la vie de Wolbodon, puis il fit celle d'Eraclé, et enfin celle de Reginard. Son but est de réunir en un seul récit tout ce qu'il trouve dans les sources antérieures. — 5. *De casu fulminis super ecclesiam S. Laurentii*. Description émue de l'accident survenu le 22 mars 1182. — 6. *Libellus actionis gratiarum ad B. Laurentium super dedicatione nova ecclesie monasterii*. Récit de la consécration de l'église, faite par Radulphe de Zaehringen, le 3 novembre de la même année.

On a attribué à Renier une courte description de l'incendie qui consuma l'église de Saint-Lambert, le 28 avril 1185 : *Breviloquium de incendio ecclesie S. Lamberti*. Mais cet écrit est probablement l'œuvre d'un chanoine de la cathédrale.

Sylv. Balau.

De Gestis abbatum S. Laurentii, liv. II, dans *Monumenta Germanicæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 599-603. — *Palmarium virginale, prolog.*, dans Migne, *Patrologia latina*, t. CCIV, col. 61. — *De profectu mortis*, chap. X, *ibid.*, col. 493. — Autres ouvrages de Renier, même volume, et dans *Monumenta Germanicæ historica, Scriptores*, t. XX, p. 383, 393, 612, 616, 620 et s. — S. Balau, *Les sources de l'histoire de Liège au moyen âge*, p. 324-326 et 330-332.

RENIER, écolâtre de TONGRES, vicaire-général de Henri de Gueldre, élu de Liège, décédé à Tongres le 29 octobre 1267. Renier de Tongres, maître ès-arts, est un des personnages les plus marquants du diocèse de Liège au XIII^e siècle. Chanoine de la collégiale Notre-Dame à Tongres, dès l'année 1238, il est nommé, en 1243, par Robert de Thorotte, évêque de Liège (1240-1246), gardien et proviseur des béguinaiges du concile de Tongres. Appelé, avant le 23 juin 1253, par Hugues de Saint-Cher, cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat apostolique, et par Henri de Gueldre, aux fonctions de visiteur apostolique de la cité et du diocèse de Liège, il fait, en cette qualité, la visite canonique de plusieurs chapitres de collégiales. Il est choisi écolâtre du chapitre de Tongres avant le 5 novembre

1255, et promu, avant le 4 janvier 1261, par Henri de Gueldre, élu de Liège, à la dignité d'administrateur spirituel du diocèse ou de vicaire-général, *vices gerens episcopi Leodiensis in spiritualibus*. Il intervient comme délégué, juge ou arbitre dans une foule d'actes de cette époque. Le catalogue de ses actes, que nous avons dressé, comprend soixante-douze documents.

En l'année 1266, Renier est déchargé de ses fonctions de vicaire-général et député, le 1^{er} août suivant, par Henri de Gueldre à l'effet de visiter les béguines et bégards ainsi que les autres personnes religieuses des recluseries, hôpitaux et léproseries de la cité et du diocèse de Liège. Le testament de l'écolâtre Renier, en date du 31 juillet 1267, constitue un document très important pour l'histoire des béguinages et autres établissements religieux du diocèse de Liège.

Jean Paquay.

Jean Paquay, *Regesta de Renier, vicaire-général de Henri de Gueldre (Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. XXXV, p. 1-78)*.

RENIER DE TRITH ou TRIT, croisé, duc de Philippopoli. D'Oultreman le qualifie de pair de Valenciennes. Il tirait son nom de la commune de Trith, *Trajectus*, jadis appelée *Pont*, à cause d'un passage sur l'Escaut qui y existait de toute ancienneté. La date de sa naissance ne nous est pas connue. Il fut un des principaux seigneurs de la cour de Hainaut et un des familiers du comte Baudouin V. Il accompagna ce prince à la cour plénière de Mayence où l'empereur, l'impératrice et leur fils Henri parurent dans toute la majesté de la pourpre et du diadème et dont le comte rapporta un diplôme pour la succession des comtés de Namur, de La Roche et de Luxembourg (1184). Nous le retrouvons l'année suivante à Mons et à Valenciennes où le comte avait sommé Jacques d'Avesnes de venir reconnaître les droits de son suzerain (1185). Renier de Trith fut un des seigneurs qui assistèrent à l'entrevue d'Yvoir entre Frédéric Barberousse et Philippe-Auguste (Avent de 1187). Au retour de la conférence, en

décembre, Frédéric reçut, au château de Virton, l'hospitalité du comte Louis III de Chiny. Renier de Trith vint aussi dans cette ville. Un décret que l'empereur y rendit, à la demande du comte de Hainaut, fut remis à la garde de plusieurs personnages de la suite de Baudouin parmi lesquels Renier de Trith.

Le successeur de Baudouin V, Baudouin de Constantinople, donne à Renier toute sa confiance. Celui-ci figure comme témoin, à Ypres, dans un acte de Baudouin touchant un échange de terres entre l'abbesse de Nonnenbosche et Gilles d'Odenghem (août 1198). Il figure ensuite parmi les chevaliers qui signent deux grandes chartes dont l'une, connue sous le nom de *paix*, est une sorte de code criminel et de procédure (juillet 1199) et dont l'autre règle la transmission des biens (15 kal. d'août 1200). Il avait, dans l'intervalle, accompagné le comte Baudouin à la cour du roi d'Angleterre, à La Roche Andely, en Normandie, où se conclut un traité d'alliance offensive et défensive entre Jean sans Terre et Baudouin. Renier est cité parmi les gentilshommes belges et anglais qui signent l'instrument.

Mais c'est à la quatrième croisade dont il sera un des héros, et dès le début, que son rôle grandit.

Il prend la croix, avec son fils appelé Renier comme lui, en même temps que le futur empereur Baudouin et ses frères Henri et Eustache, dans l'église de Saint-Donat à Bruges (22 février 1200), négocie avec Venise et se range parmi les vingt chevaliers qui opinèrent qu'il valait mieux aller à Constantinople qu'à Saint-Jean-d'Acre. Puis il prend part aux faits d'armes des Croisés.

Baudouin donne le duché de Nicée à Louis de Blois et crée le duché de Philippopoli pour son fidèle Renier de Trith. En novembre 1204, vers la Saint-Martin, Renier part de Constantinople avec cent-vingt lances « de bonne gent », passe par Andrinople et prend possession de Philippopoli. Les habitants grecs l'accueillent comme leur seigneur et cela avec d'autant plus d'empressement qu'ils avaient besoin d'un défenseur contre

Jean Asan ou Joannice, le terrible roi des Bulgares. Il les protège et occupe une notable partie du territoire circonvoisin. Nombre de villages qui s'étaient soumis à Joannice se retournèrent contre lui.

Mais le désastre d'Andrinople, où succomba l'imprudent et malheureux Baudouin, fut pour Renier de Trith le signal de difficultés sans nombre. Ayant résolu de se maintenir à tout prix dans Andrinople, il se vit, tout d'abord, abandonné par son fils Renier, son frère Gilles, son neveu Jacques de Baudine et Achard de Verdun, son gendre. Ces lâches furent surpris par les Grecs, livrés à Joannice et décapités par ses ordres. Trente de ses chevaliers quittèrent Renier à leur tour. Ensuite, Joannice, qui avait, selon toute probabilité, des intelligences dans Philippopoli, engage le duel avec le duc flamand.

Les Pauliciens — connus aussi sous le nom de Bogomiles, Patarins, etc. — qui composaient une partie de la population de la ville, persuadés qu'après la défaite de Baudouin, c'en était fait de la puissance latine, voyant, d'ailleurs, le duc abandonné par ses proches, ne disposant plus que de peu de forces et sans espérance de secours, résolurent de changer de maître et chargèrent quelques-uns d'entre eux d'aller trouver le roi bulgare, lui offrant de le remettre en possession de la ville.

Averti du complot et craignant de ne pouvoir se maintenir contre un ennemi supérieur en nombre, Renier résolut de se soustraire au danger, mais non sans punir au préalable les traîtres. Ramassant ses bagages et ce qui lui restait de gens, il mit le feu au faubourg des Pauliciens qui fut réduit en cendres et, la retraite ainsi masquée, s'alla jeter dans le château de Stenimaque, distant de trois lieues de Philippopoli, où il avait garnison. Il y soutint un siège de treize mois et s'y maintint contre les Bulgares malgré la disette qui le réduisit à manger ses chevaux sans recevoir ni secours, ni même des nouvelles de Constantinople.

C'est de Philippopoli qu'il avait donné,

le premier, la nouvelle positive de la mort de Baudouin. Lorsque Henri, frère de Baudouin, eut été couronné empereur, il eut à cœur de secourir Renier et le dégagea. Dans ses lettres à Innocent III, Henri parle dans les termes les plus flatteurs du vaillant guerrier et le cite comme étant à la tête d'un des grands commandements. Il vante les services qu'il rendit après la déroute d'Andrinople et le qualifie de *vir famosissimus*.

Les destinées ultérieures de Renier de Trith ne nous sont pas connues. D'après Dinaux, il serait revenu dans son pays natal. Les *Annales de l'abbaye de St-Jean de Valenciennes* mentionnent un précieux reliquaire, don de Renier et que l'église perdit dans l'incendie qui dévora l'abbaye en 1520.

Le titre de duc de Philippopoli fut porté par un autre chevalier du Hainaut. Dans le traité conclu en 1229, pour régler les droits réciproques du jeune empereur Baudouin II et de Jean de Brienne, on désigne comme possesseur du duché un hant baron appelé Gérard de « Stroim », c'est-à-dire d'Estreung, peut-être un d'Avesnes.

Dinaux et, après lui, Paulin Pâris attribuent à Renier de Trith une chanson du commencement du XIII^e siècle (Bibl. nat. Paris 1689, coll. Monchet, etc.), dont les couplets citent la Syrie et Ancel ou Anseau de Lille. Elle est dans le goût de celles de Hughes d'Oizy, de Quènes de Béthune et est adressée à Ancel de Lille. Cela suffit à ces deux écrivains pour les fixer sur le nom de l'auteur de ces couplets. Malgré l'autorité qui s'attache aux noms de Dinaux et Pâris, nous pensons devoir dénier à Renier de Trith la paternité de la chanson citée; nous opinons que celle-ci est plutôt l'œuvre de Renaut de Trie, seigneur de Fontenay, fils d'Alix de Dampmartin, qui vivait en 1219, époque à laquelle notre Renier n'était probablement plus de ce monde. Aussi bien, dans aucun des documents auxquels nous nous référons, Renier de Trith n'est appelé Renault, mais toujours Renier ou Raynier et, dans le troisième couplet de la chanson, Renault de

Trie s'en dit lui-même l'auteur. Enfin, il nous paraît que le vieux guerrier, déjà grand-père, devait avoir d'autres préoccupations, en partant pour la Croisade, que de tourner un madrigal à sa « douce amie ». Qu'on en juge :

... Mors suis quant il m'estuet partir
De vos, ma douce amie;
Miex aimasse vostre cler vis
Que tout l'or de Suria.
Et puisqu'il vous vient à plaisir
Que je muire pour vous servir,
Por Dieu, ne créés mie
Fellons cui Diex puist malléir
La male mort subite les péust féir...

Bon de Borchgrave.

Albéric de Trois-Fontaines. — Gislebert. — Villehardouin. — Henri de Valenciennes. — D. E. Pacchella, *Les anciens Pauliciens et les modernes Bulgares catholiques de la Philippopolitaine* (Sofia, ms. in-4°, p. 34-36; comm., par M^r le consul général Pety de Thozée). — H. Goffinet, *Les comtes de Chiny*, p. 491-494. — L. van Hollebeke, *Cartulaire de Nonnenbosche*. — Dinaux, *Trouvères*, etc., t. IV (1863). — Paris (P.), dans *Hist. litt. de France*, t. XXIII. — *Revue littéraire du Nord* (1830), t. I.

RENIER (Adrien), miniaturiste brugeois de la fin du xv^e et du commencement du xvi^e siècle. Il est cité dans les comptes de la gilde des enlumineurs en 1495-1499 et en 1501-1503, et paraît être mort vers 1519. Conformément à la décision de la gilde, il inscrit, le 21 mars 1500, dans le livre de la corporation, sa marque consistant en une clef retournée. Aucune de ses œuvres n'a été retrouvée jusqu'à présent.

Paul Bergmann.

Le Beffroi, t. II (Bruges, 1864-1865), p. 299 et 305; t. IV (Bruges, 1872-1873), p. 329. — J.-W. Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1839), p. 137.

RENIER (Alix), peintre et littérateur, fille de Clément-Bernard-Hippolyte et de Louise-Hortense Getelet, née à Tournai, en septembre 1859, et morte à Liège, le 20 janvier 1887. Intelligence d'élite, cette jeune fille était douée d'aptitudes artistiques remarquables. Musicienne de talent, elle s'adonna également à la peinture et a produit nombre d'œuvres d'une touche agréable et délicate; elle participa en 1883 à l'exposition de l'Académie normande à Trouville. Des paysages ont été donnés à des amis ou à des parents; l'auteur de cette notice

possède dans sa galerie un paysage et une *Vue du moulin de Thoricourt*, que l'artiste avait offerts à Benoît Getelet, curé de ce dernier village, décédé à Enghien le 11 juillet 1905. Ses autres tableaux sont conservés à Liège, chez son père. La littérature attirait plus spécialement cet esprit voué au culte de l'art. Ses productions poétiques furent couronnées dans différents concours, non seulement en Belgique, au concours des Soirées populaires de Verviers où elle fut deux fois médaillée, mais également en France au Parnasse de Paris, à l'Académie normande, aux Petits jeux floraux de Marseille. Sa collaboration fut accueillie avec empressement par plusieurs revues littéraires françaises, telles le *Trouvère*, l'*Hirondelle*, le *Bulletin des Muses santonnes* et d'autres; on y aimait et appréciait ce talent printanier. Alix Renier s'attachait surtout avec un art charmant à rendre en vers les vieilles légendes. L'année qui précéda sa mort prématurée, elle publia un recueil de poésies : *Chants du soir*, Verviers, Ernest Gilon, 1886; petit in-8° de 77 pages.

Ernest Mathieu.

E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*. — Journaux liégeois de janvier 1887 et renseignements particuliers.

RENIER (Pierre-Jean), littérateur flamand, né à Deerlyk, le 21 juillet 1795, mort dans son village natal, le 29 août 1859. Instituteur depuis 1817, il fonda en 1831 un pensionnat pour garçons et filles. Il dirigea cet établissement jusqu'en 1858. Les succès qu'il obtint témoignent suffisamment qu'il possédait les qualités essentielles d'un bon pédagogue.

Comme littérateur il se distingua dans de nombreux concours poétiques organisés entre les différentes sociétés de rhétorique du pays flamand. Ces écrits, de longue haleine et d'un style déclamatoire et emphatique, sont parsemés de figures mythologiques, et n'ont presque aucun mérite littéraire. Ça et là une tournure, un vers, une période rappellent la langue classique de Vondel. Edités d'abord séparément, ces poèmes

remaniés ou non, parurent ensuite dans son recueil *Vlaemische Mengeldichten* (Courtrai, Beyaert-Feys, 1843). Ce recueil contient également quelques poésies de circonstance qui ne valent guère mieux que ces poèmes de concours. On y trouve cependant une superbe traduction du songe d'Athalie. De temps en temps aussi, nous sommes agréablement surpris par la lecture de quelques chansons et narrations populaires, dont le style et la langue font déjà songer au grand maître west-flamand, Guido Gezelle. *De Vlasnijverheid* et *Geschenken van Keizer Karel* sont tout à fait remarquables. Dans l'introduction placée en tête des *Vlaemische Mengeldichten*, Renier se montre esprit éclairé, reconnaissant ses propres défauts et ceux de son temps. Il y dit nettement qu'il veut écrire pour le peuple, et qu'il a éliminé de son œuvre beaucoup d'expressions mythologiques, sentant bien qu'elles étaient moins goûtées qu'auparavant.

Renier est surtout connu comme fabuliste. Il a donné une traduction excellente des plus belles fables de La Fontaine. De plus, il a publié quelques fables originales, entre autres *De nil op den toren*, qui contient une analyse humoristique et populaire du chant de différents oiseaux. En 1836 parut la quatrième édition de ses *Fabelen* (Courtrai, Beyaert-Feys; in-12).

Outre les *Mengeldichten* et les *Fabelen*, Renier écrivit encore quelques drames et comédies dont nous ne possédons que les manuscrits. Ses meilleures pièces sont *Meiavond en Meimorgen* et *Hans op de jaermarkt*.

Les mérites du pédagogue et de l'écrivain furent très appréciés de son temps. Ses admirateurs lui ont élevé une statue, à Deerlyk, en 1863.

Son fils, G.-L. Renier, né à Deerlyk, le 12 mars 1817, mort à Bruges, le 16 avril 1863, fut chef de division au gouvernement provincial de la Flandre occidentale, et inspecteur des ateliers d'apprentissage de cette province; il consacra à ces ateliers deux rapports détaillés, en 1853 et en 1863. On lui doit également une *Appréciation réelle et*

pratique de l'industrie linière en Flandre. Courtrai, Ch. Jaspin, 1848; in-8°.

René De Clercq.

Bibliographie nationale, t. III, p. 280-281.

RENILDE (sainte), qu'on appelle aussi **RENULA**, **REGINELA** et **RELINDIS**, était la sœur de sainte Herlinde et la fille cadette d'Adalhard et de Grinuara. Elle naquit vers la fin du VII^e siècle, sur les bords de la Meuse, dans les environs de la ville actuelle de Maeseyck. Ses parents possédaient de vastes domaines. Nous constatons, en effet, que l'abbaye qu'ils fondèrent avait dix-neuf *mansi* à *Grueslo* et à *Waldorf* sur le Rhin; onze fermes *in villa Fillina*; à *Ellicom*, *Petit-Brogel*, *Hamont* et *Geystingen*, elle possédait des propriétés assez importantes pour que le patronat des églises qui y furent érigées plus tard lui fût attribué. Nous n'hésitons pas à croire que ces biens provenaient de l'héritage d'Adalhard et de Grinuara. Ceux-ci étaient-ils apparentés à la famille des Pépins, comme l'affirment certains auteurs? Nous ne le savons. Toujours est-il qu'ils étaient de noble extraction et d'une culture intellectuelle très avancée pour l'époque. Ils confièrent leurs filles à l'abbesse d'un couvent de religieuses bénédictines qui venait de s'établir à Valenciennes (680). Ils voulaient, dit la *Vita* primitive, les former à la connaissance des vérités religieuses, aux lettres sacrées, à l'exercice des arts profanes, aux usages de la liturgie ecclésiastique.

Leurs filles apprirent donc dans cette maison, non seulement à lire et à écrire, mais à comprendre le latin, à chanter les psalmodies religieuses; chose plus curieuse, elles s'initiaient à la peinture, et un évangélaire, qu'elles ont copié et enluminé, est encore conservé aujourd'hui (Voir la notice *Herlinde*). Elles devinrent des ouvrières habiles pour tous les travaux qui sont du domaine propre de la femme, pour coudre, filer, tisser, pour appliquer sur la soie des broderies d'or, entremêlées de perles fines. Enfin elles firent profession de vie religieuse.

Revenues au sol natal, elles n'eurent

plus d'autre ambition que de fonder dans ces régions encore peu civilisées une maison d'éducation religieuse semblable à celle qu'elles venaient de quitter. Les parents entrèrent pleinement dans les desseins de leurs filles. Toutefois, plusieurs années s'écoulèrent avant que le projet pût s'exécuter. Elles finirent par trouver un endroit convenable non loin de la Meuse, à peu de distance de la route romaine qui se dirigeait de Maestricht vers Nimègue.

C'était une plaine encore quelque peu marécageuse, où croissaient des chênes et où jaillissait une source aux eaux pures et abondantes. Aussitôt elles convoquent les hommes et les femmes qui étaient attachés à leurs terres, les serfs et les serves de leurs parents qui habitaient dans le voisinage, et bientôt le monastère, avec son église en bois, s'éleva pour abriter la première communauté religieuse de ces contrées, sur la rive gauche de la Meuse. Le monastère de Susteren date de la même époque (714).

Le nouvel établissement prit le nom d'Eicke ou Eyck, en souvenir de la forêt de chênes qui s'y trouvait. Cette fondation fut bénie et consacrée par saint Willibrord et saint Boniface qui s'y rencontrèrent : elle doit donc être antérieure aux années 719, 722, car c'est pendant ce temps que ces deux apôtres travaillèrent ensemble à la propagation de l'Évangile dans cette contrée.

Herlinde devint la première abbesse du monastère d'Eyck. Nous lisons dans la *Vita* que les deux sœurs auraient été consacrées par saint Willibrord et saint Boniface. Il n'est pas permis de croire qu'elles aient été abbesses simultanément : c'était contraire à toutes les règles de la vie monastique. Il nous faut donc interpréter ce texte en ce sens qu'elles furent abbesses successivement. Herlinde fut sacrée par saint Willibrord vers 720 (Boniface n'était pas encore évêque à ce moment). Quand elle vint à mourir, Renilde lui succéda. Boniface lui aura conféré la bénédiction abbatiale. Il vint en effet à plusieurs reprises en Austrasie, pour y présider des réunions conciliaires, une première fois en avril 742, une seconde fois pour le concile aux Estines en Hainaut, le 1^{er} mars 743. Dans l'un ou l'autre de ces voyages, Boniface aura tenu à visiter son cher monastère d'Eyck.

Renilde continua l'œuvre que sa sœur avait inaugurée. Il est raconté dans les leçons de son Office qu'elle se préoccupa de construire des églises pour les besoins des populations environnantes. Elle parvint à un âge très avancé, *usque ad senectum, et senium et ad decrepitanam etatem*, et mourut le 6 février... ; nous ne connaissons pas l'année de sa mort.

L'évêque de Liège, Francon, procéda le 22 mars à l'élévation des corps des deux saintes abbesses. L'église en bois menaçant ruine, l'abbesse Ava l'avait remplacée par une construction en pierre ; c'est probablement à l'occasion de la consécration de cette église que Francon fit placer les reliques dans le chœur, à l'orient, derrière l'autel de la Vierge Immaculée, *retro altare intemerata semperque virginis Mariæ*, dans un sarcophage précieux rehaussé d'or et d'argent. D'après les Bollandistes, cette exaltation eut lieu vers 860. Comme la consécration des églises devait se faire le dimanche, l'année 862 est toute indiquée, puisqu'en cette année le 22 mars coïncidait avec le dimanche : c'était le lendemain de la fête de saint Benoît.

Les corps des saintes Herlinde et Renilde reposèrent dans l'église d'Eyck jusqu'en 1571. Par crainte des dévastations des calvinistes, ils furent transférés alors, en même temps que le chapitre, dans l'église de Maeseyck ; ils y sont encore conservés aujourd'hui avec les voiles monastiques des deux saintes, l'évangélaire et quelques étoffes brodées par elles. Leur culte s'est perpétué dans l'église d'Aldeneyck. En 1871 on a célébré le millième anniversaire de l'élévation de leurs ossements et le trois-centième anniversaire de leur translation à Maeseyck.

E. Schoolmeesters.

Acta Sanctorum, Martii t. III, p. 385-392. — Historie van het leven der Heiligen Maechden Harlinds ende Relinds, uit de legende int corste ende ghetrouwelijkste overgestelt (Liège,

Chr. Ouwerx, 1596). — Théodore Leblanc, *Altera clavis cæli. Vita S. S. Harindis et Renildis, sororum virginum, urbis Mosacane patronarum, illie quiescentium* (Raremonde, 1676), p. 199-212. — Schoolmeesters, *Levenschets der H. Maagden en Abdissen Harindis en Renildis* (Liège, 1871). — *Biographie nationale*, art. Herlinde, t. IX, col. 233. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIX, p. 171-172.

RENKIN SUALEM. Voir SUALEM (Renkin).

RENNEKIN (Nicolas). Voir RENEKIN.

RENNOIR (François-Joseph), littérateur, né à Gosselies, le 2 avril 1820, mort à Liège, le 30 septembre 1844. Il était fils unique de Jean-François-Honoré et de Marie-Victoire Buslain, honorables négociants. Remarquant chez lui d'heureuses dispositions, ses parents lui firent donner une éducation libérale. Après avoir terminé brillamment ses classes moyennes, il fut envoyé à l'université de Liège où il suivit les cours de l'École des mines dès l'année 1838.

Pour se délasser d'études arides, le jeune homme s'adonnait à la littérature. Il se lia d'étroite amitié avec les trois frères Henaux : Ferdinand, Etienne et Victor. Comme eux, il compta parmi les collaborateurs de la *Revue de Liège* qui, en janvier 1844, sous la direction de Félix Van Hulst, succéda à la *Revue belge*. Rennoir a écrit bon nombre d'articles pour divers journaux, mais, comme ils ont paru sans signature, il se trouve qu'une grande partie de ses productions littéraires sont perdues. Il a publié dans la *Revue de Liège* (1844, t. I et II) des essais de critique et une nouvelle intitulée *Le Gasthaus*, qu'il a signés de son nom, du pseudonyme Frans Roucher ou de l'anagramme Achille Ornier. François Rennoir aimait passionnément les livres et cet amour fut parfois cause d'étranges distractions.

La *Revue de Liège* a rendu un pieux hommage à son jeune collaborateur. Dans son deuxième volume (p. 462 et 464) elle lui consacre une notice spéciale. De touchantes poésies lui sont aussi dédiées dans le même tome (p. 463 et 667) par son ami intime Paulus Studens, alias Victor Henaux, et par Mlle ***.

BIOGR. NAT. — T. XII.

Cette jeune personne, en vers simples et fort bien tournés, exhale les vifs regrets d'une amante inconsolable. Enfin il a été fait un tirage à part des œuvres du défunt, sous le titre suivant : *Aux parents de F.-J. Rennoir et à ceux qui l'ont aimé. Ses amis*. (Liège, Félix Gudart, 1844). Ce recueil compte en tout 56 pages; les deux premières contiennent une courte note signée F. (Emile Frensdorff) et la dernière reproduit les vers de Victor Henaux. On le voit, Rennoir n'a laissé que peu d'écrits pouvant lui être attribués avec certitude, et, dans le nombre, on chercherait vainement un de ces chefs-d'œuvre qui s'imposent. Mais ses quelques comptes rendus, son fragment de nouvelle sur le voyage de Grétry en Italie sont bien rédigés; ils témoignent de l'étendue de ses connaissances, de la maturité de son jugement et de l'indépendance de sa pensée; parfois une tournure heureuse, une façon aisée de raconter nous poussent à penser qu'avec le temps il serait devenu un écrivain remarquable.

Joseph Defrocheux.

Henri Del Vaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège* (Liège, Félix Gudart, 1845), p. 106. — Ulysse Capitaine, *Recherches historiques et bibliographiques sur les journaux liégeois* (Liège, J. Desoer, 1850), p. 218. — Jules De Le Court, *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (Bruxelles, F. Heussner, 1863), no 872. — *L'Education populaire de Charleroi*, 3^e année, jeudi, 3 avril 1879, no 14, p. 4 et 5.

RENOM DE FRANCE. Voir FRANCE (Renom de).

RENOTTE (Hubert), organiste de la cathédrale de Liège, dans la première moitié du XVIII^e siècle; mort en 1747. Suivant Fétis, à qui nous empruntons cette courte notice, Renotte a écrit de la musique d'église estimée au moment où elle fut composée et qui est demeurée manuscrite. D'après une note fournie à Fétis par Xavier van Elewyck, Renotte a publié *Trois Sonates pour deux violons et violoncelle*. Liège, M^{lles} Libert.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 230.

RENOZ (*Jacques-Barthélemy*), architecte, né à Liège le 28 août 1729, décédé, dans la même ville, le 2 octobre 1786. Il montra de bonne heure des dispositions pour l'étude du dessin et de l'architecture. Cédant à l'attrait qui portait d'ancienne date, mais particulièrement au XVIII^e siècle, les jeunes artistes liégeois vers Paris, c'est dans la capitale de la France que Renoz termina ses études d'architecture commencées à Liège. Il paraît les avoir poursuivies avec succès, tout en étant accueilli dans le meilleur monde et dans celui des artistes, où notamment des graveurs liégeois, comme Warin, Duvivier, Natalis, s'étaient acquis renom et fortune. Un joli portrait de Renoz dans sa première jeunesse, peint par Greuze, qui appartient à l'architecte Jamar à Liège, témoigne des relations que le jeune architecte entretenait à Paris.

Revenu dans sa ville natale, Renoz entra immédiatement dans la vie active et, quoique jeune encore, il avait à peine vingt-cinq ans, il fut chargé de la direction d'un travail considérable qui devait le mettre hautement en relief auprès de ses concitoyens. En 1754, l'église collégiale de Saint-Jean l'Évangéliste, dont la construction première remontait au règne de l'évêque Notger, était dans un état voisin de la ruine. Le chapitre avait décidé de la reconstruire, et, à cet effet, il s'était adressé à l'architecte italien Pisoni, très connu dans le pays par la reconstruction récente de la cathédrale Saint-Aubin à Namur. Dans le plan de l'église Saint-Jean, cet artiste s'était, dans une certaine mesure, appliqué à respecter le plan géométral de l'église bâtie par Notger où, comme on sait, l'architecte s'était inspiré des dispositions générales adoptées par Charlemagne pour le dôme d'Aix-la-Chapelle. Dès son retour de Paris, on confia à Renoz le plan et les projets élaborés par Pisoni pour la reconstruction de l'église Saint-Jean, en lui abandonnant aussi la direction de la bâtisse. Il se mit immédiatement à l'œuvre. Le 14 juin 1754, on procéda solennellement à la pose de la première pierre dans les fondations

de la nouvelle église, en présence de l'évêque suffragant Pierre-Louis Jacquart, prévôt du chapitre de Saint-Jean. Tandis que ce prélat en chape, et entouré de tous les membres du Chapitre, bénissait les travaux, les cloches, un orchestre de musiciens choisis et de nombreuses détonations de boîtes faisaient retentir l'air.

Renoz se montra à la hauteur de la tâche qui lui avait été confiée. Au bout de trois ans, le gros œuvre était heureusement achevé, et, le 12 novembre 1757, ce fut encore aux sons des trompettes, des timbales et des instruments de musique, en présence d'une multitude d'habitants appartenant à toutes les classes de la société, que l'on hissa sur le faite du dôme un globe surmonté de l'aigle doublement symbolique, comme blason de l'empire et attribut de l'évangéliste dont l'église portait le vocable.

La carrière de l'architecte, inaugurée ainsi, devait être féconde. D'un caractère actif, laborieux, entreprenant, Renoz ne cessa d'être occupé par ses concitoyens et par les administrations et les habitants des autres villes de la principauté. A Liège, il érigea les églises Saint-André et des Augustins. L'église Saint-André est bâtie sur la place du Marché de Liège. Cet édifice, surmonté d'une ample coupole, a été désaffecté à la suite de la révolution de la fin du XVIII^e siècle, et, après avoir servi à toutes sortes d'usages, abrite actuellement le marché aux Grains. Un monogramme que l'on peut lire encore sur la porte d'entrée donne la date de la construction « 1772 ». L'église du couvent des Augustins, bâtie au boulevard d'Avroy, a subi le même sort que celle de Saint-André. A la suite de la révolution, elle fut mise en vente avec les bâtiments, le jardin et les propriétés du couvent, le 31 janvier 1798. Après avoir été affectée à des destinations multiples, magasins, cirque, etc., et avoir été de nouveau mise en vente pour être démolie, l'œuvre de Renoz a été acquise par une communauté religieuse et sert de nouveau au

culte sous le vocable du Saint-Sacrement.

Le nom de l'architecte Renoz se rencontre dans la plupart des transformations subies, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, par la ville de Liège, et des constructions qui en furent les conséquences. L'époque où vécut cet architecte se caractérise, on le sait, par une incompréhension absolue des styles anciens. On comprend donc que, toutes les fois qu'il eut à toucher à des monuments existants, son intervention ne put être heureuse. C'est ainsi que, dans l'ancienne collégiale de Saint-Barthélemy, il a établi le porche qui, au milieu de la façade, donne accès à l'église; celle-ci n'avait autrefois qu'une entrée latérale. En remaniant l'entrée de la façade, il a infligé aussi à l'ancien hôtel Van den Steen, au Mont-Saint-Martin, construit dans le style d'une belle Renaissance, le premier outrage, suivi depuis de tant d'autres, ce qui a réduit cette noble construction à l'état lamentable dans lequel elle se trouve actuellement.

En intervenant dans les transformations de la ville de Liège sous les derniers princes-évêques, Renoz semble avoir fait parfois des spéculations fructueuses dans l'achat de terrains et d'immeubles à démolir. Sous le prince Velbruck, des modifications ayant été faites à la place connue sous le nom de « place aux chevaux », Renoz céda à la ville des bâtiments et des terrains dont il était devenu propriétaire. C'est alors qu'il bâtit, à l'emplacement actuel, l'Hôtel de la Société littéraire qui venait d'être instituée, et, peu d'années après la fondation de celle-ci, la Société d'émulation, qui avait pour objet l'encouragement des lettres, des sciences et des arts. La première de ces sociétés fut fondée le 5 avril 1779, la seconde date du 29 avril de la même année.

Renoz fut chargé également d'ériger la plupart des constructions civiles de quelque importance dans la principauté de Liège. C'est ainsi qu'il édifia, en un joli style Louis XVI, l'hôtel

de ville de Verviers et le Waux-Hall de Spa.

Quand, en 1774, le prince Velbruck institua à Liège une Académie de dessin, c'est Renoz qu'il nomma directeur de cette nouvelle fondation. Quelques années plus tard, en 1779, la Société d'émulation organisa un concours qui avait pour objet « un plan d'embellissement de la ville de Liège ». Un prix de quinze louis devait être décerné au lauréat de ce concours. Renoz prit part à cette joute, et, à l'unanimité des membres du jury, son mémoire fut couronné et imprimé par la Société en 1781. Dans son travail l'architecte développe avec clarté le projet d'une nouvelle place publique à établir à Liège; il a joint un plan de cette place à son mémoire, qui a paru d'autant plus intéressant que son projet d'embellissement de la ville pouvait se réaliser « sans charge pour le peuple ». Les calculs faits pour prouver sa thèse furent trouvés d'une exactitude irréprochable. Renoz se contenta de l'honneur d'avoir emporté la palme de ce concours et abandonna la gratification à la société pour instituer un nouveau concours « afin d'exciter l'émulation des artistes sur quelque autre sujet également utile ».

Jacques-Barthélemy Renoz mourut à Liège, dans sa maison, rue Sœurs-de-Hasque, le 2 octobre 1786. Il fut inhumé dans l'église de sa paroisse de Saint-Martin-en-Île. Il était de famille patricienne. Il avait épousé Marie-Joseph-Gabrielle Cralle, dont il eut plusieurs enfants; un de ses fils s'adonna à l'architecture après avoir été pendant une série d'années le collaborateur dévoué de son père.

Renoz n'a pas créé de chefs-d'œuvre. Il a vécu à une époque où l'art qu'il cultivait n'en produisait guère. Mais c'était un esprit élevé: il fut un constructeur habile, laborieux et fécond. Il est incontestablement, dans la principauté de Liège, l'architecte qui, au XVIII^e siècle, s'est acquis la réputation la plus justifiée. Le 29 mai 1869, l'administration communale de Liège

donna le nom de Renoz à une rue importante de la ville.

J. Helbig.

Baron de Villenfagne, *Mélanges historiques et litt.* (1810), t. II, p. 72. — Gobert, *Les rues de Liège*. — *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. II, p. 315. — Informations tirées des papiers de famille de Renoz, communiqués par M^r l'architecte Ed. Jamar, à Liège.

RENOZ (*Jacques - Joseph - Richard*), publiciste et industriel, fils de Henri-Albert-Joseph, industriel, et de Marie-Thérèse-Josèphe Wadeleux, était petit-fils de Jacques-Barthélemy Renoz-Cralle, l'architecte liégeois le plus renommé du XVIII^e siècle (voir plus haut). D'après les registres de l'état civil de Liège, il est décédé, célibataire, en cette ville, le 6 novembre 1853, âgé de cinquante-trois ans, et serait né au village d'Alleur en 1800. Son père et sa mère y habitaient, en effet, à la fin du XVIII^e siècle et au commencement du XIX^e, et son aïeul maternel, Jacques-François Wadeleux, y possédait des biens. Cependant son acte de naissance ne se retrouve ni à Alleur, ni à Liège où il est mort, ni à Angleur où il est enterré ainsi que quelques-uns de ses proches. Un membre de la famille nous assure que Jacques-Joseph-Richard naquit en Suisse le 4 avril 1798. Il est douteux d'ailleurs qu'il soit né en 1800; en effet, un de ses frères, Eugène-Léopold-Casimir-Charles-Cyrille, a été baptisé à Alleur le 7 mars de cette même année. Les Renoz appartiennent à une famille noble de l'ancien comté de Bourgogne. Un certificat de Pierre-Martin-Arnold de Villers de Pitteit, héraut d'armes de la principauté de Liège, délivré le 24 avril 1763 à Jacques Renoz, constate que leur blason était alors composé comme suit : *d'azur à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux bornes d'argent et d'une étoile à six rais d'or, et en pointe d'une charrue ferrée et pointée d'argent; cimier : une étoile à six rais d'argent*. Certains descendants de Jacques ont obtenu reconnaissance de noblesse par lettres patentes du 28 décembre 1838. Peut-être faut-il rapprocher le nom de Renoz de l'ancien mot français *Reinal* dont le pluriel est *Reinaus*, et qui signi-

fie *borne*, pierre servant de limite. Deux bornes figurent, en effet, dans les armoiries de la famille. En 1780, Henri Renoz, déjà possesseur à Liège de deux fabriques de papier, érigea, en association avec quelques-uns de ses parents, un troisième établissement de ce genre, dans un îlot appelé *île* ou *prés St-Jacques*, formé par la Meuse et le biez de Polets. Il resta très longtemps copropriétaire et directeur de l'exploitation, et son nom passa promptement à l'île. D'ailleurs, grâce à son intelligente et habile administration, sa papeterie connut une grande prospérité et atteignit à une renommée peu ordinaire. En 1783, le prince-évêque Velbruck, qui avait à son service des membres de la famille Wadeleux, protégea l'entreprise de Renoz en octroyant à celui-ci des autorisations et des faveurs spéciales.

Pendant la tourmente révolutionnaire, les Renoz durent émigrer. A l'arrivée des troupes républicaines, en 1792, ils se réfugièrent à Maestricht, tandis que leurs ateliers restèrent momentanément fermés. Lors de la seconde invasion française, l'an 1794, ils se retirèrent en Allemagne et en Suisse. Sous l'Empire, la fabrique Renoz exportait certaines qualités de ses produits en France, en Italie, en Allemagne et même en Hollande; elle remporta plusieurs médailles à différentes expositions, et, dès 1805, elle fournissait à Napoléon I^{er} le papier à écrire dont il se servait personnellement. Plus tard, elle gagna la protection du roi des Pays-Bas; enfin notre premier souverain l'honora d'une visite en 1833 et lui accorda, à cette occasion, le titre de *Manufacture royale*. Henri Renoz étant mort en 1836, son fils Jacques géra seul les affaires. Pour servir et défendre ses intérêts privés en même temps que ceux du public, il fit paraître de 1841 à 1850 une demi-douzaine de brochures anonymes dont la plus volumineuse compte 35 pages. Dans ces opuscules, il expose les dangers que les inondations font courir en tout temps à la ville de Liège; il démontre la nécessité qui s'impose de créer une dérivation de la Meuse pour remédier à cette calamiteuse situation; i

signale enfin les périls et la lenteur de la navigation sur ce cours d'eau dans la traversée de la cité. Chose incroyable, il fallait alors 4 à 5 heures en été, 7 à 8 heures en hiver, pour monter un train de bateaux d'une extrémité de la ville à l'autre, du pont Maghin aux Six-Maisons, c'est-à-dire pour parcourir un espace d'un peu plus d'une demi-lieue, et, en chaque saison, des accidents se produisaient pendant ce trajet. Jacques Renoz ne vit point achever les améliorations qu'il préconisait. Les travaux de redressement de la Meuse et ceux de la dérivation furent commencés en 1853, l'année même de sa mort.

Joseph Defrecheux.

Stein d'Altenstein, *Annuaire de la noblesse de Belgique* (Bruxelles, Aug. Dequ, 1854), 8^e année, p. 249 et 250. — Jules Delecourt, *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes* (Bruxelles, F. Heussner, 1863), nos 2766, 3087 et 3102. — Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1861* (Liège, F. Renard, 1865), 41^e année, p. 148 et 144. — Ch. Poplimont, *La Belgique héraldique* (Paris, Henri Carion, 1867), t. IX, p. 149 et 150. — X. de Theux, *Bibliogr. liégeoise* (2^e édit., Bruges, Desclée, 1885), col. 970, 971, 998, 1007 et 1056. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, Weissenbruch, 1897), t. III, p. 282. — Théodore Gobert, *Les rues de Liège* (Liège, L. Demarteau, octobre 1898), t. III, p. 387 et 388.

RENS (François), littérateur flamand, né à Grammont le 13 et non le 2 février 1805 (d'après l'état civil de Grammont) et décédé à Gand, le 20 décembre 1874, où il demeurait depuis 1823. De 1823 à 1843 il fut commis des contributions, depuis 1843 contrôleur du bureau de garantie et, depuis 1860, également inspecteur de l'enseignement primaire pour le canton de Lokeren. En 1851 il épousa Charlotte Renoz, fille du receveur des contributions et inspecteur cantonal de Beveren (Waes). Rens, qui n'avait reçu qu'un enseignement primaire, s'appliqua à Gand, sous la direction de François De Vos, à l'étude de la poésie néerlandaise. Il prit part à plusieurs concours poétiques et fut couronné à Deynze en 1827, à Eecloo en 1828, à Bruges en 1835. Voir les recueils de poésies publiés après ces concours à Thielt en 1827, à Gand en 1829 et à Bruges en 1835. Il publia un

volume de *Gedichten* en 1839 et des *Bladeren uit den vreemde* (traductions du français, de l'allemand et de l'anglais) en 1855; en outre il composa, de 1843 à 1848, en collaboration avec Pr. van Duyse, sous le titre de *Dankliederen*, une série de chœurs pour l'école communale de la Cour du prince à Gand. Ses œuvres, sans grande envergure poétique, sont simples et aimables comme leur auteur.

Mais son grand mérite réside dans le rôle actif et intelligent qu'il a joué dans le mouvement flamand. Il édita, en 1834 et 1835, avec Fr. de Vos et seul depuis 1836, le *Nederduitsch letterkundig Jaarboekje*, dont il préparait le 42^e volume lorsque la mort vint le surprendre. Il fonda en 1836, avec Snellaert et d'autres, la société de littérature et d'histoire *De Taal is gansch het Volk*, dont il fut, sans interruption jusqu'à sa mort, le président. La nouvelle société édita, sous forme de supplément à la *Gazette van Gent*, les *Bijdragen der Gazette van Gent voor Letteren, Kunsten en Wetenschappen*, dont Rens fut un des principaux collaborateurs. Il fut également jusqu'à sa mort le rédacteur en chef de l'*Eendracht*, qu'il avait fondé en 1846 avec Snellaert, Heremans, Pr. van Duyse et Degerickx, et qui parut tous les quinze jours jusqu'en 1878. C'est l'histoire complète au jour le jour du mouvement flamand. Cette même année 1846, le 4 mars, naquit le *Vlaamsch Gezelschap* et Rens y était un des commissaires-présidents. Depuis la fondation du Willems-fonds en 1851, il fut membre du Comité d'administration et, depuis 1862, président général.

Libéral et tolérant, plein de franchise et de délicatesse, serviable pour les jeunes littérateurs surtout, il n'avait que des amis. On l'appelait familièrement : *Vader Rens*.

Sa compétence fut officiellement reconnue : en 1856 il devint membre de la *Vlaamsche Commissie*, instituée en vue de rechercher et de signaler au gouvernement les meilleures mesures pour assurer le développement de la littérature flamande et pour régler l'emploi

de la langue flamande dans ses rapports avec les différentes branches de l'administration publique; il était également membre, en 1864, de la commission pour la réforme de l'orthographe.

J. Vereoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*. — *Bibliographie nationale*, t. III. — *Message des sciences*, 1874, p. 508. — *Jaarboek van het Willems-fonds voor 1876*, p. XCIII. — Ida von Düringsfeld, *Von der Schelde bis zur Maas*, t. II, p. 149. — L'édition: *Al de Gedichten van Frans Rens*, verzameld door Lodewijk de Vriese, met portret van den dichter en eene inleiding van Emm. Hiel, citée dans Frederiks et Van den Branden, ainsi que dans Stecher, *Hist. de la litt. néerl. en Belgique*, p. 304, et dans Th. Coopman et L. Scharpé, *Geschiedenis der Vlaamsche Letterkunde*, p. 163, n'a jamais paru; après quelques feuillets, l'impression a été arrêtée à cause de la négligence sans pareille de Hiel.

RENS (*Hippolyte*), frère cadet du précédent, fonctionnaire et poète, né à Ninove, le 13 février 1826 et décédé subitement dans la rue des Deux-Ponts à Gand, le 20 juillet 1882. Il fit sa carrière dans l'administration des contributions: successivement commis à la direction de Gand, Mons et Anvers, puis premier commis à l'administration provinciale à Bruges, enfin contrôleur des accises à Gand, domicilié à Ledeburg. Ses poésies sont éparées dans des revues et des annuaires. Il publia deux volumes de nouvelles: *Het Kind der armoede* ... (Termonde, 1867) et *De Kruideniersbaal* ... (Gand, 1867).

J. Vereoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — *Bibliographie nationale*, t. III.

RENS (*Liévin-Charles*), né à Grammont, non le 15 septembre, mais, d'après l'état civil de Grammont, le 13 avril 1748, et décédé à Tamise le 15 mai 1828. Il était probablement le cousin germain du grand-père des précédents, Adrien-Joseph Rens, né à Grammont, le 18 novembre 1756. Il était médecin et se sera vraisemblablement établi à Tamise immédiatement après la fin de ses études, car nous l'y trouvons déjà en 1777. Sous la domination française il fut, contre son gré, président de la municipalité de Tamise. Lorsque l'église fut fermée et scellée, il

donna sa démission et, malgré les plus violentes menaces de l'autorité supérieure, ne reparut plus à la maison communale. Pour le reste, sa vie s'est passée dans un calme parfait. De ses huit enfants on a perdu toute trace, sauf du deuxième, sa fille aînée, Anna-Livine, née en 1781, dont il existe encore deux petits-enfants à St-Nicolas (Waes).

On a de lui: *Caliste, treurspel, uit het fransch van M. Colardeau* (Termonde, J. F. Ducaju, 1777). Cette traduction fut jouée par douze chambres de rhétorique flamandes et brabançonnaises à un concours organisé par la chambre de St-Nicolas, *De Allerzoetste Naem Jesus*, le 27 avril 1777. Cette traduction fut également jouée par des chambres de rhétorique de la Flandre française dans le dernier quart du XVIII^e siècle. Le musée du Cercle archéologique du Pays de Waes possède de lui plusieurs cahiers manuscrits de poésies, renfermant entre autres des *Pensées* et une traduction de quelques chants de l'*Énéide*.

J. Vereoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — Piron, *Algemeene Levensbeschrijving*. — A. Siret, *Het Land van Waes*. — F. de Potter, *Temsche*. — *Annales du comité flamand de France*, 1860. — Renseignements de Mr E. De Decker, juge de paix à Tamise, et de Mr C. Bruyneel de Grammont.

RENSON (*Pierre*), poète liégeois d'expression française, écrivait au déclin du XVII^e siècle. Le dimanche 18 juin 1581, Ernest de Bavière, nouvellement élu prince-évêque de Liège, effectuait sa joyeuse entrée dans la « noble cité ». Jamais dans la principauté, on n'égala en splendeur et en magnificence les fêtes qui furent données à cette occasion. Entre autres choses, rue Féronstrée, près de l'église saint-Georges, se dressait un arc de triomphe superbe. Quand Ernest y arriva, on en fit descendre, au moyen d'un mécanisme ingénieux, une jeune fille d'une beauté merveilleuse. Vêtue d'une tunique de même couleur que le fond de l'écu liégeois, elle personnifiait la patrie :

Liège cité je suis,
La métropolitaine,
Liège, de ses pays
La ville souveraine.

Après s'être inclinée gracieusement devant le prince, elle lui présenta un perron d'or, symbole des franchises et des libertés populaires; puis, comme souhait de bienvenue, elle lui débita une adresse en vers français. Ce compliment, connu aujourd'hui sous le titre de *Harangue de la Pucelle*, nous a été transmis par Robert Turner qui, sans citer le nom de l'auteur, l'a publié en 1599, dans son panégyrique au sujet de l'inauguration d'Ernest de Bavière. En 1619, le chanoine et héraut d'armes liégeois, Henri Vanden Bergh, transcrivit une copie de la *Harangue* dans un des manuscrits qu'il colligeait. Il ajoute qu'elle fut commandée à Pierre Renson par les seigneurs bourgmestres Georges Goswin et André d'Ans. Les deux textes ne sont pas identiques. Le plus ancien est le moins correct; on y remarque des négligences de style ou de prosodie. Il compte soixante-quatre vers de six syllabes, l'autre n'en a que soixante, de même mesure, et présente quelques bonnes variantes. Il n'est pas aisé d'être poétique dans un discours officiel. Renson cependant ne s'est pas montré inférieur à la tâche qui lui était confiée. Il n'est ni banal, ni médiocre, et ses vers, tournés de satisfaisante manière, sont coulants. Ecrivain non dépourvu de mérite, il a su donner une forme assez heureuse à l'énumération des titres et des qualités de son héros. Dans son article intitulé *La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liège*, le baron J. de Chestret de Hanefte cite, d'après Turner, les neuf premiers vers et les huit derniers de la *Harangue*. H. Helbig, l'éditeur des *Fleurs des vieux poètes liégeois*, reproduit complètement la version recueillie par Vanden Bergh. Il dit en outre qu'on n'a pas le moindre renseignement sur Pierre Renson. Ce nom de famille est encore, de nos jours, répandu à Liège et dans les environs. On le retrouve dans les vieux documents avec les déformations Rencson, Renchon, Rennechon, Reynechon, etc. Quant au prénom de Pierre, Pirard ou Piron, il se donnait assez rarement au XVI^e siècle. Quoi qu'il en soit, nous

avouons n'avoir pas été, dans nos recherches, plus heureux que Helbig. Le poète liégeois Jean Polit, historiographe d'Ernest de Bavière, a consacré quelques lignes à l'épisode de la *Harangue*, mais il ne souffle mot de l'auteur. Les archives paroissiales, les tables des registres aux recès ou délibérations communales de la cité de Liège, celles des conclusions capitulaires, des conventions ou testaments, etc., ne font pas une seule fois mention d'un Liégeois nommé Pierre Renson. Il est vrai que ces diverses collections présentent d'importantes et regrettables lacunes, précisément en ce qui touche à l'époque qui nous occupe. Cependant les registres aux reliefs du bon métier des merciers, relatent que Perpète de Dinant, époux de Marie Renchon, releva le dit métier le 18 juillet 1574. Ils constatent en outre que peu de jours après, le jour de la procession des Ecoliers, le même acte fut accompli par trois frères de Marie, savoir Johan, le jeune, Piron et Perpète, lesquels étaient enfants de maître Johan Renchon. On peut, sans témérité, conjecturer que ce Piron Renchon est le même personnage que Pierre Renson, l'auteur de la *Harangue de la Pucelle*.

Joseph Defrecheux.

Jean Polit, *Reverendissimi... principis Ernesti... inauguratio* (Coloniz Agrippinz, apud Joannem Gymnicum, 1583), p. 47 et 48. — Robert Turner, *Panegyrici duo, de duobus triumphis clarissimis...* (Ingolstadii, Adamus Sartorius, 1599), p. 143-146. — Henri Vanden Bergh, *Cronique des rois, ducs et évêques de l'ancien royaume de Tongre, et évêques de la noble cité et pays de Liège, rédigée en 1619*. Manuscrit de la Bibliothèque de l'université de Liège, n° 790 (163), t. II, p. 262 et 263. — H. Helbig, *Fleurs des vieux poètes liégeois* (Liège, F. Renard, 1889), p. 58-62. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (Liège, 1893), t. XXIV, p. 144-146.

RENTERGHEM (A.-F.-G. VAN), poète flamand. Il faut sans doute l'identifier avec le tailleur Adrien van Renterghem, né à Gand, le 13 avril 1770, y décédé le 21 décembre 1830. On ne connaît de lui que deux tragédies en vers, des traductions plus ou moins libres du français, écrites en une langue très pure. Ce sont : 1. *De Weduw van Malabar, of het cernogen der*

gewoonten, treurspel door A.-F.-G. van Renterghem, Bruges, J. Bogaert, 1789 (imitation du français de Le Mierre. — En 1788, l'imprimeur gantois J.-F. V(ander) S(chuere) en avait fait une traduction en prose); 2. *Gabrielle van Vergy, treurspel, in vijf bedrijven, het Fransch van Dubelloy nagevolgd, door den burger Renterghem, lid honoraire van het genootschap... gezeid Fonteinsten, in Gent*, Gand, J.-F. van der Schuere (1797? — Une seconde édition a paru chez P.-A. Kimpe, à Gand, s. d.). C'était la pièce à représenter au concours de la chambre de rhétorique *Nooit Volleerd*, de Wetteren, qui eut lieu du 6 août au 17 septembre 1797 et auquel dix chambres prirent part; le tour des *Fonteinisten* arriva le 27 août. Ces renseignements se trouvent dans l'édition de J.-F. van der Schuere.

J. Vereoullie.

Frederiks et Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. IV, p. 221. — Blommaert, *Nederduitse Schrijvers*, p. 315. — *Catalogue... de G.-P. Serrure*, t. II, p. 157. — Les *Registres de décès* de Gand, d'après Mr A. van Werveke, ne citent, de 1796 à 1853, d'autre Van Renterghem avec prénom concordant, que le tailleur Adrien Van Renterghem. — Une *Histoire manuscrite des Fontainistes*, par P.-W. Bevel, en possession de M^{les} M. et A. Bevel, à Gand, ne donne pas même son nom et ne mentionne, entre 1796 et 1812, d'autre fait marquant dans les annales de la société que sa participation au concours de Courtrai en 1805.

RENTERGHEN (*Barthélemy DE*), comptable. Il est l'auteur d'une *Instruction nouvelle pour tenir le livre de compte, ou de raison, selon la façon et manière d'Italie, recueillie et mise en ordre convenable...*, imprimée à Anvers en 1594 (in-f^o). Le nom de l'auteur permet de lui supposer une origine flamande. Nous nous faisons toutefois scrupule de nous baser sur ces seuls éléments pour doter de la qualité de Belge, B. de Renterghem, dont l'existence reste inconnue, et dont aucun biographe ne dit le moindre mot.

F. van Oetroy.

Unius sacculi... Elenchus librorum... Auctore Joanne Glessio Wineccensi, Hannoio, Philosopho ac Medico... (Francfort, 1602), t. I, p. 537.

* **RENTY** (*Jean, bâtard DE*), seigneur de Clary, homme de guerre du

xv^e siècle. Ce cadet artésien devint successivement écuyer d'écurie, conseiller, chambellan et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, châtelain de Ruhout en 1430. Capitaine des archers du duc, il participa en cette qualité à l'invasion du pays de Waas par Philippe-le-Bon en mai 1452, durant la lutte contre les Gantois révoltés.

Le 18 mai (Ascension) une troupe de huit cents cavaliers passa le pont que le duc avait fait jeter sur l'Escaut à Termonde et chevaucha vers Lokeren. Jacques de Lalaing et Morelet de Renty commandaient les éclaireurs, Hugues de Lannoy et André de Humières, le gros de la troupe; le bâtard de Renty dirigeait les archers. Les éclaireurs firent réparer la route, que les ennemis avaient coupée d'un fossé et barrée d'un rempart. L'avant-garde traversa ensuite un pas dangereux. À l'approche de la troupe, les Gantois et les Waasiens abandonnèrent les boulevards qu'ils avaient élevés, s'enfermèrent dans l'église St-Laurent de Lokeren ou se sauvèrent par le pont de la Durme, qu'ils détruisirent derrière eux. Pendant que Lalaing essayait de traverser la rivière, Renty criblait de flèches ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église. Les éclaireurs trouvèrent bientôt un gué, traversèrent l'eau et poursuivirent leurs ennemis par les bois et les marais. Renty, entre-temps, avait pris position au carrefour qui conduisait au pont et à l'église. À certain moment, Hugues de Lannoy, qui n'avait osé traverser ni le fossé ni le mauvais pas, manda à l'avant-garde de se replier, vu le danger auquel on s'exposait inutilement. Jacques de Lalaing proposa au contraire à Renty d'attaquer l'église, dès qu'il aurait ramené ses gens de la rive gauche de la Durme. À son retour, quelle fut sa surprise quand il ne trouva plus Renty! Le bâtard, en effet, sous prétexte d'aller délibérer avec Lannoy et Humières, était retourné auprès du gros de la troupe. Jacques Du Clercq assure qu'il s'était enfui de terreur et qu'il avait jeté sa bannière durant sa retraite; la panique s'empara de ses gens; leurs

chevaux s'embourbèrent dans le pas dangereux, et ils durent les abandonner. Quant à Jacques de Lalaing, ce n'est que par des prodiges de valeur qu'il parvint à échapper aux Gantois après avoir perdu presque tous ses hommes.

Malgré cette défaillance, Renty conserva son commandement et se conduisit avec bravoure cette fois, à la tête de ses archers, à la bataille de Gavre (23 juillet 1453). Après cette date, nous perdons sa trace.

V. Fris.

O. de La Marche, *Mémoires* (éd. Beaune et d'Arbaumont), t. II, p. 247-250. — G. Chastellain, *Chroniques* (éd. Kervyn), t. II, p. 231-260, 367. — *Chronique des Pays-Bas et de Tournai* (apud J.-J. de Smet, *Corpus Chronicorum Flandriae*, t. III), p. 490-494. — J. Du Clercq, *Mémoires* (éd. F. de Reiffenberg), t. II, p. 31-32, 128. — Mathieu d'Escouchy, *Chroniques* (éd. Du Fresne), t. II, p. 39. — H. de Laplane, *Renty en Artois*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Morinie*, t. X (1838-60), p. 14-16.

* **RENTY (Oudart DE)**, homme de guerre du XIV^e siècle. Un sire de Renty, sans doute Arnould, châtelain de Fauquemberghe, apparaît vers 1315, durant le mouvement des « Alliés » lors de la réaction féodale en Artois. Les nobles de ce grand fief s'étaient ligués contre leur comtesse Mahaut, et commirent de tels excès que le roi de France dut mettre l'Artois sous sa main. Philippe V le Long les obligea les uns après les autres à se soumettre; ses troupes, commandées par le maréchal Mahieu de Trie, détruisirent en 1320 les derniers châteaux de ceux qui, comme le sire de Renty, s'étaient obstinés à lutter. Renty se réfugia en Flandre auprès du comte Robert de Béthune, avec quelques autres *alliés*. Mais lorsque, quelque temps après, Robert eût scellé le traité de Paris et conclu le mariage de son petit-fils avec la fille de Philippe le Long, Renty et ses compagnons ne furent point compris dans les conventions. Furieux de cet oubli du comte, qui violait ainsi l'alliance qu'il avait jadis conclue avec les nobles artésiens, Renty décida de se venger de Louis de Nevers (fils aîné de Robert), qu'il rendait responsable de cette défection. Aussi Renty fut-il un des chevaliers qui accusèrent celui-ci, un

peu plus tard, d'avoir voulu empoisonner son père, et qui provoqua la détention et presque la décapitation de Louis de Nevers au château de Rupelmonde. Rentré en Artois, le sire de Renty prit part aux machinations de Robert III d'Artois et partagea son exil en 1331. Comme son maître, il prit dès lors parti, au commencement de la guerre de Cent Ans, pour Edouard III et les Flamands.

Oudart de Renty est le fils de cet Arnould. Exilé de France, il fut au début de sa carrière un adversaire acharné de Philippe de Valois. Quinze jours avant la bataille de Crécy (26 août 1346), nous voyons Renty parmi les milices flamandes qu'Henri de Flandre mena devant Béthune et Merville; et il se distingua dans les escarmouches que Français et Flamands se livrèrent sur la frontière durant le siège de Calais (3 septembre 1346-3 août 1347) par Edouard III. Au commencement d'avril 1347, les milices de Flandre descendirent le Mont Cassel, brûlèrent Arques, mais se laissèrent surprendre au bord de l'Aa par la garnison de St-Omer, commandée par Morel de Fiennes et Gui de Nesle; malgré leur courage, les communiens subirent de grandes pertes; de même en Artois, non loin de la Deule, ils éprouvèrent une défaite. Les Flamands exaspérés attribuèrent ces revers à Oudart de Renty qui « en plusieurs estours les « avoit menés où ils avoient perdu ». Alors le chevalier fit prier « sa paix » au roi, put retourner en France et se rangea sous les bannières de Philippe de Valois; « il fut depuis bon et léal « franchois ».

Renty résolut de se venger cruellement de ses anciens alliés. Le connétable Charles d'Espagne l'envoya contre Cassel qui fut bientôt assiégée par toutes les troupes françaises de la frontière (8 juin); mais grâce au vaillant Gilles Rypegheerste (voir ce nom), capitaine des Gantois, l'assaut fut repoussé et Renty et Charles d'Espagne furent blessés. En 1350, Oudart fut choisi par Geoffroi de Charny, capitaine de St-Omer, pour négocier avec un Lombard la traiteuse livraison du château de

Calais à Philippe de Valois; on sait que par la vigilance d'Edouard III cette trahison fut déjouée et Oudart de Renty fut pris et emmené en Angleterre. La même année, il fut délivré par rançon et revint à Saint-Omer; il fut nommé châtelain de Tournehem, puis défia les habitants d'Ypres et leur porta tant de dommage que, en 1351, Louis de Male dut supplier Jean II le Bon de défendre au fougueux chevalier de traiter plus longtemps ses sujets en ennemis; le comte conclut même un arrangement avec lui.

Froissart nous montre Renty s'échappant à la fin de la bataille de Poitiers, puis participant à la chevauchée contre Godefroid d'Harcourt, combattant au siège de St-Valéry, enfin luttant contre Philippe de Navarre à la bataille de Torigny. En 1359, Renty défendit St-Florentin-lez-Auxerre, dont il commandait la garnison, fut avec Duguesclin à Cocquerel et assista au sacre de Charles V. Enfin, en décembre 1364, le roi nomma Oudart gouverneur de Tournai, où il eut de grandes difficultés avec le menu peuple au sujet de la levée de la gabelle; un soulèvement éclata; le sire de Renty se réfugia dans la cathédrale et ne dut son salut qu'à l'intervention de l'évêque Philippe d'Arbois (voir ce nom). En février 1365, le gouverneur parvint à calmer l'émeute, mais les troubles ne s'apaisèrent définitivement qu'en octobre. En mai 1366, Oudart de Renty fut remplacé à Tournai. Depuis, il aida à chasser les Anglais du Ponthieu, participa à la défense de Paris en 1370, fut conseiller de la comtesse d'Artois et, en 1371, chambellan du roi de France. Oudart de Renty mourut avant 1379; il avait épousé Catherine d'Azincourt.

V. Fris.

J. Froissart, *Chroniques* (éd. S. Luce, 1873), t. IV, p. 75-76, 98-99; t. V, p. 223-224. — *Chronographia regum Francorum* (éd. H. Moranville, 1891), t. I. — *Continuation de la Chronique de Baudouin d'Avesnes*, dans *Istorie et Croniques de Flandres* (éd. Kervyn de Lettenhove, 1879), t. I, p. 313, 347; t. II, p. 52-54, 73-76, 79. — *Chron. des Pays-Bas, de France, de Tournai* (apud J.-J. de Smet, *Corpus Chron. Flandriae*, t. III), p. 144, 177, 478, 204-233. — *Inventaire du Nord*, t. I, p. 148. — H. de Laplane, *Renty en Artois*,

son vieux château et ses seigneurs, dans *Mémoires de la Société de la Morinie*, t. X (1858-1860), p. 13-14. — Ph. Lehueur, *Histoire de Philippe le Long* (Paris, 1897), t. I, p. 163 et 186. — C^{de} de Limburg-Stirum, *Cartulaire de Louis de Male* (Bruges, 1900), t. I, p. 107 et 311.

*REQUESENS Y XUNIGA (Don Luis DE), grand commandeur de Castille, membre du Conseil d'Etat d'Espagne, diplomate et homme d'Etat, né en 1528, mort à Bruxelles, le 5 mars 1576. Ambassadeur à Rome, de 1563 à 1568, nommé, le 22 mars 1568, lieutenant-général de la mer, attaché à la personne de don Juan d'Autriche, il servit dans la guerre contre les Mores de Grenade, commanda les galères dans la bataille navale contre les Turcs, qui se termina par la célèbre victoire de Lépante. En 1573, il était gouverneur du Milanais quand Philippe II le désigna pour succéder au duc d'Albe dans les Pays-Bas. Loin de solliciter cette charge, il avait exprimé le désir d'en être exempté. Mais le roi ne voulut pas même écouter ses excuses.

Quand il arriva à Bruxelles, le 7 novembre, la situation était déplorable : le désordre régnait partout; les dettes étaient énormes; l'argent manquait pour pourvoir aux nécessités les plus urgentes; dans les provinces du Nord en insurrection, le prince d'Orange était presque entièrement maître; malgré la pénurie du trésor, il était nécessaire de tenir sur pied une forte armée; partout, c'était la pauvreté, l'indiscipline, le mécontentement; chaque jour croissait la haine des habitants contre les Espagnols. Requesens, que sa chétive santé devait empêcher d'administrer avec l'énergie nécessaire, comprit bien vite que la tâche était au-dessus de ses forces. Il n'était pas au courant des affaires, ignorait les langues du pays. C'est dans ces conditions défavorables qu'eut lieu son début. Avant tout, il s'agissait de réparer les fautes commises par son prédécesseur et de dissiper l'impression fâcheuse qu'il avait laissée. Tout le monde déclarait aspirer à la conciliation; mais, tandis que dans les Pays-Bas on la voulait sur une base très large, même en matière religieuse, en

pagne on n'entendait faire aucune concession sur ce terrain; on ne voulait plus rien céder qui entraînerait une diminution de l'autorité du roi. Au d, le nouveau gouverneur général, désireux qu'il fût de faire oublier procédés tyranniques du duc d'Albe, irrisait à l'égard des Flamands les mes sentiments que ses compatriotes; était intolérant, répugnait en politique aux transactions, et sa courtois ministration devait fournir une nouvelle fois la preuve que toute entente était impossible entre les deux peuples. Il arrivait pourtant avec un programme d'apaisement: il était autorisé à remplacer les impôts du 10^e et du 20^e denier par un subside annuel, à réprimer le Conseil des troubles. Il devait administrer avec douceur et prudence. Il est vrai que des instructions réelles lui défendaient de faire aucune concession en matière religieuse ou qui fût préjudiciable à l'autorité du souverain.

Dans la direction des opérations militaires contre les insurgés du Nord, le débuta par un échec grave. Le colonel Mondragon était assiégé dans Middelbourg, la seule place que les Espagnols occupassent encore dans l'île de l'Écluse. Deux flottes, commandées, l'une par Julian Romero, l'autre par Sancho d'Avila, furent dirigées de ce côté. A la fin du mois de janvier 1574, la première fut défaits par l'amiral de Witt en vue de Berg-op-Zoom, où le commandeur était venu assister aux opérations, et Sancho d'Avila se vit, en conséquence, forcé de revenir à Anvers, abandonnant Mondragon, qui capitula le 18 février. Cet insuccès ne fut pu être compensé par la victoire remportée, le 14 avril, à Mook, à la bataille du duché de Clèves, sur Louis Nassau, qui marchait au secours de Anvers; mais une mutinerie des soldats hollandais qui avaient pris part à la bataille, ne permit pas à Requesens de poursuivre le parti de la défaite du frère de Guillaume d'Orange. Le 20 avril, les Hollandais entraient, au nombre de deux à trois mille, à Anvers, où le gouverneur

général, arrivé en même temps qu'eux pour les apaiser, leur adressa une allocution. Ils lui répondirent en réclamant leur argent et se répandirent dans la ville. Il fallut composer avec ces bandes indisciplinées. Le 5 juin seulement, elles achevaient de quitter Anvers, se dirigeant vers la Hollande, après avoir infligé au chef du gouvernement la honte de manifester son incroyable faiblesse dans une circonstance où il devait savoir faire preuve, au contraire, de la plus grande énergie.

Conformément aux intentions annoncées dans son programme, un pardon général fut publié, le 6 juin, mais il ne devait pas avoir plus de succès que celui de 1570: trois cents personnes à peu près en étaient exclues, et aucune des villes du Nord, qu'il s'agissait de ramener à l'obéissance, ne fit sa soumission.

Le lendemain de la proclamation du pardon, les Etats généraux se réunirent, et Requesens leur annonça l'abolition du 10^e et du 20^e denier, à la condition qu'ils lui accordassent pour dix ans un subside annuel de 2,000,000 de florins. Les Etats furent unanimes à poser des conditions préalables à toute détermination: ils exigeaient que l'armée fût recrutée parmi les sujets des Pays-Bas, que la solde des troupes fût payée par leurs commises, que les excès des gens de guerre fussent réprimés, que les anciens privilèges fussent rétablis, qu'on avisât aux moyens de mettre un terme aux dissensions intestines par un accord, que le roi vint aux Pays-Bas, qu'il fût institué en Espagne un conseil composé de personnes originaires des dix-sept provinces. Pendant les négociations, qui ne pouvaient pas aboutir à un résultat favorable, le siège de Leyde, commencé le 21 octobre 1573, abandonné puis repris au mois de mai, était poussé avec vigueur. Mais l'amiral hollandais Boisot étant parvenu à entrer dans la place, le 3 octobre 1574, avec une flotte de secours, les Espagnols durent se retirer.

Ce nouvel insuccès, le manque de ressources, le peu d'empressement que

les Etats mettaient à répondre à la demande de subside qui leur avait été adressée au mois de juin, fit comprendre à Requesens la nécessité d'une tentative sérieuse de pacification générale. Une « *junta* » extraordinaire, composée des membres du Conseil d'état, de trois évêques et autres personnages notables, fut convoquée, le 24 novembre, pour délibérer sur cet objet : elle exprima unanimement l'avis qu'il y avait lieu de négocier avec le prince d'Orange et les Etats de Hollande et de Zélande, en sauvegardant la religion catholique et l'autorité du roi. Des membres de la « *junta* » émirent l'opinion qu'il fallait savoir faire quelque concession sur le terrain religieux « *pour gagner les* » âmes et replanter l'ancienne foi », ainsi parlaient notamment les évêques d'Ypres et de Bruges, certains, disaient-ils, d'être approuvés à Rome. Des pourparlers étaient entamés officieusement déjà alors par des personnes de confiance. Ils furent continués officiellement, dès la fin de l'année et pendant les deux premiers mois de l'année suivante, avec le prince d'Orange. Le 3 mars 1575 s'ouvraient à Bréda des conférences entre des commissaires désignés par Requesens et les mandataires des Etats de Hollande et de Zélande.

Requesens annonçait de larges concessions ; mais sur le point principal, il n'en faisait pas ; il voulait que la religion fût maintenue telle qu'elle existait du temps de Charles-Quint et accordait aux réformés un délai de six mois pour vendre leurs biens et sortir des Pays-Bas. C'était non seulement refuser toute satisfaction aux provinces du Nord, mais condamner les sentiments de tolérance des Flamands en général. Les Etats de Hollande et de Zélande repoussèrent l'alternative imposée aux réformés d'abjurer ou de quitter le pays. On délibéra pendant plusieurs semaines sur ce point. Le 8 juin, une *junte*, réunie à Anvers, demandait qu'on eût égard aux circonstances et qu'on se comportât à l'égard des réformés de Hollande, comme on le faisait pour les

Allemands et les Hanséates établis dans les Pays-Bas. De leur côté, les délégués des Etats de Hollande et de Zélande proposèrent de s'en remettre sur ce point à la décision des Etats généraux. Les commissaires du roi étaient d'avis qu'on accueillît cette proposition. Requesens les désapprouva et déclara insolente la demande des Hollandais. Le 23 juillet, les négociations étaient rompues. Requesens s'y attendait ; dans une lettre à Philippe II, il avoue même n'avoir réuni la « *junta* » que pour gagner du temps, et, afin de donner au roi la preuve de son intention de ne rien céder en matière religieuse, il constatait qu'il faisait brûler alors des hérétiques. Sur les autres points, il était d'ailleurs également opposé à toute concession importante, comme le départ des soldats étrangers et la réunion des Etats généraux. Philippe II partageait sa manière de voir et lui donna raison.

La rupture des négociations devait avoir pour conséquence la reprise vigoureuse des hostilités. Malheureusement, les moyens faisaient défaut. Déjà au mois de juin 1574, Requesens, sans crédit, accablé de dettes, s'était vu obligé de donner sa vaisselle en gage pour faire quelque avance à l'armée, à qui on devait 7,000,000 d'écus. Les insurgés, au contraire, ne cessaient de se fortifier. Pendant ce temps, Philippe II, suivant son habitude, gardait le silence ou faisait de vagues promesses, parlait de nouveau d'un pardon général « *très* » ample ».

Au mois de janvier 1576, Requesens était à bout. Après avoir engagé son argenterie, il fut contraint de la livrer au payeur de l'armée pour la vendre. De toutes parts lui arrivaient les plus fâcheuses nouvelles. Tel était son découragement, qu'il aurait voulu partir, écrivait-il, pour laisser à un autre la triste mission d'annoncer au roi la perte des Pays-Bas. Il se désespérait, sa faible santé s'altérait de plus en plus. Au mois de février, il était à Anvers ; parti de cette ville le 13, il arriva à Bruxelles le 18. Deux jours après, il lui vint au haut du bras, près de l'épaule,

un charbon, qui occasionna une fièvre violente. Son état s'aggrava si rapidement qu'il se trouva dans l'impossibilité de signer l'acte par lequel il devait désigner la personne chargée d'administrer après sa mort. Il expira le 5 mars, à quatre heures du matin. Dans toute sa maison, on ne trouva pas cent-cinquante écus : il fallut différer de quelques jours son enterrement, faute de l'argent nécessaire pour en faire les frais.

Il succomba véritablement accablé par le chagrin et la honte que lui causait son impuissance. « Je ne possède plus « assez de santé, ni assez de force, » écrivait-il quelques mois avant sa mort à l'évêque de Cuenca, « pour espérer voir « la fin de ces épreuves. Les Pays-Bas, « c'était pour moi la terre promise. Dieu « me l'a montrée, comme à Moïse, du « haut de la montagne. Qu'il plaise au « roi, en me donnant un successeur plus « heureux que moi, de choisir le Josué « à qui il sera donné d'y entrer un « jour ». Ce rôle était réservé à don Juan d'Autriche; mais lui aussi devait mourir à la peine.

Le choix que Philippe II avait fait du grand commandeur pour réparer les fautes commises par le duc d'Albe avait été des plus malheureux. Il ne sut pas se concilier les sympathies des indigènes, ne témoigna pour eux que du dédain et se rendit si odieux que les Etats de Brabant et d'autres provinces finirent par supplier le roi de le rappeler. On lui reprochait surtout d'avoir assisté paisiblement à l'entrée des troupes espagnoles mutinées dans Anvers, de charger les villes et les campagnes de gens qui commettaient toutes sortes d'excès, de prolonger inutilement la guerre, d'employer dans l'armée de préférence des étrangers, d'écarter les indigènes de ses conseils. Il manquait des qualités nécessaires à un capitaine général, en ce moment surtout; il n'avait pas davantage celles que devait posséder un administrateur chargé, comme il l'était, de travailler à la réconciliation : il était étourdi, présomptueux, indiscret, colérique, parfois même inabordable. Le secrétaire Berty,

en rapports constants avec lui, estimait qu'il était inepte, tout à fait impropre au gouvernement. Le prévôt Morillon, dans ses lettres à Granvelle, rapporte des traits qui dénotent chez lui une incapacité complète et une non moins grande fatuité.

En matière religieuse, il était d'une intransigeance absolue. Aussi les Hollandais, avec leur prétention à la liberté de conscience, lui étaient-ils odieux. Les indigènes, en général, lui étaient antipathiques à cause de leur tolérance : il était stupéfait de leur entendre dire qu'il ne fallait pas user de rigueur envers les hérétiques, « comme si la « persuasion pouvait servir à quelque « chose ». Et il engageait Philippe II à sacrifier tous ses royaumes et sa propre personne plutôt que de tolérer une autre religion que la religion catholique.

On lui a fait un grief d'avoir refusé à Mondragon l'autorisation de retourner dans sa prison, d'où il était sorti conditionnellement après la capitulation de Middelbourg : Mondragon avait pris notamment l'engagement de faire relâcher Marnix de Sainte-Aldegonde, prisonnier des Espagnols au château d'Utrecht. Requesens fit, en effet, des difficultés, et il semble qu'il ne les souleva pas sans quelque arrière-pensée. Marnix fut finalement mis en liberté le 15 octobre, et par là la parole de Mondragon dégagée. Il ne serait pas juste, croyons-nous, de taxer Requesens de mauvaise foi en cette circonstance par la seule raison que les Espagnols auraient eu pour principe qu'on n'est pas tenu de garder la parole donnée à un hérétique.

Bernat Gosart.

La vie de D. Luis de Requesens y Zuñiga, publiée par A. Morel-Fatio (Paris, 1905). — D. Francisco Barado y Font, *D. Luis de Requesens y la política española en los Países Bajos. — Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas*, publiée par Gachard, t. II et III. — *Correspondencia de D. Luis de Requesens y D. Juan de Zuñiga con Felipe II*, etc., dans *Nueva Colección de documentos inéditos*, t. I-V. — *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, publiée par Gachard, t. III. — *Correspondance du cardinal de Granvelle*, t. V et VI, publié par Ch. Piot. — Bernardino de Mendoza, *Commentaires*, traduits par Loumyer, t. II. — *Lettres et négociations de Mondoucet*, t. I. — Gachard, *La Bibliothèque na-*

tionale à Paris, t. I et II. — *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. III et CII. — Lafuente, *Historia general de España*, t. XIV (Madrid, 1854). — Renon de France, *Histoire des troubles des Pays-Bas*, t. I. — Groen van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. IV et V.

RESCIUS (*Rutger*), vulgo **RESSEN**, helléniste et imprimeur, né à Maeseyck à la fin du xve siècle, mort à Louvain, le 2 octobre 1545. Il prit à Louvain, le 22 août 1515, le grade de bachelier en droit, mais s'adonna de bonne heure tout spécialement à l'étude du grec. Il reçut les leçons de l'excellent humaniste Jacques Keratinos (Teing, de Hornes), entendit le fameux Alésandre à Paris (1508-1510 ou 1511-1513), et profita, sans nul doute, des conseils d'Érasme dont Paschase Berselius le proclame le fils, dans une lettre du 7 janvier 1517 (corr. d'Érasme, éd. de Leiden, 1703, t. III, 230). En 1516, Rescius était correcteur des impressions grecques chez Thierry Martens et il apposa, en cette qualité, sa signature sur un livre d'heures grec de 224 pages. En 1518, il fut nommé titulaire de la chaire de grec au collège de Busleyden récemment fondé. Il inaugura son enseignement le 1^{er} septembre 1518, dans un local provisoire prêté par les PP. Augustins, ce qui a fait dire à plusieurs de ses biographes qu'il aurait pris l'habit chez ces religieux et plus tard renoncé à ses vœux. X. de Ram a fait bon marché, une fois pour toutes, de cette allégation complètement fautive.

On sait quelles difficultés rencontra, à ses débuts, l'institution de Busleyden et quelles préventions les nouveaux professeurs eurent à vaincre. On s'acharna surtout contre Rescius. Mais Érasme, qui l'honorait de toute son amitié, prit vivement sa défense. Une lettre adressée par l'illustre penseur à Jean Robbyns, doyen de Malines, le 1^{er} décembre 1519, en fait foi et dit en substance : « C'est le propre de tout ce qui est remarquable d'avoir des commencements difficiles. Si saint Paul peut se glorifier d'être le prisonnier de Jésus-Christ, Rescius a le droit d'être fier d'être le captif du Collège des Trois-Langues ;

et encore, le mérite du second est-il supérieur à celui du premier, car ceux qui persécutaient l'Apôtre n'appartenaient pas à la religion chrétienne, tandis que les bourreaux de Rescius sont des maîtres de la doctrine catholique. Mais il faut défendre celui-ci envers et contre tous. Je ne sais si l'on pourrait trouver un professeur plus savant, mais il n'en existe certainement aucun qui soit animé d'autant de zèle et possède des mœurs aussi pures. Nous sommes communs et nous devisons joyeusement tout en buvant ». Et le grand Érasme demande en terminant que l'on porte le traitement de son ami à dix-huit florins (*Corr. d'Er.*, éd. cit., p. 523). Ailleurs, il célèbre l'érudition extraordinaire de son protégé, sa modestie incroyable et sa réserve toute virginale (*Lettre à B. Buchon*, sept. 1521).

Voilà pour les qualités intellectuelles et morales; voulons-nous le portrait physique de Rescius? — Replet, rougeaud et plein d'animation, tel était l'helléniste en 1521, lorsque Érasme le voyait journellement à Louvain (*Ibid.*, p. 683). Enfin, Nicolas Clénard, le disciple le plus illustre de Rescius sans doute, qui faisait grand cas de la belle humeur de son maître devenu son meilleur ami, nous a légué sa devise « Ne soyons pas malheureux avant le temps » (*Corr. de Clénard*, éd. d'Anvers, 1566, p. 101-103).

Certes, Érasme ne se trompait pas sur le mérite de Rescius : chez celui-ci la bonne volonté était à la hauteur du savoir et du talent et ses efforts ne contribuèrent pas dans une faible mesure à fonder et à soutenir la réputation naissante de la jeune école. Vers 1527, François I^{er}, qui avait entendu parler de Rutger d'une façon avantageuse, lui fit promettre une position superbe s'il consentait à venir en France. Rescius faillit se rendre à cette invitation : il gardait rancune à ses adversaires et venait d'épouser une jeune personne nommée Anna Moons, beaucoup moins âgée que lui, ce qui avait été assez mal vu. Érasme le dissuada vivement de partir

et, tout en le gourmandant amicalement de s'être engagé dans les liens du mariage, l'exhorta à mettre plus que jamais toute son activité au service de son enseignement (L. de Bâle, 7 oct. 1527, *Corr. d'Er.*, éd. cit., p. 1017). Rescius demeura à son poste, mais il fit deux parts de son temps.

En 1529, après le départ de Thierry Martens, dont il avait revu toutes les impressions grecques, il fonda avec Jean Sturm, de Schleiden, un important établissement typographique. Grâce aux fonds avancés par le père de son associé, trésorier du comte de Manderscheidt, il commanda en Allemagne des caractères fort élégants pour l'impression des trois langues et se mit à l'œuvre avec ardeur. En 1530, Jean Sturm ayant quitté Louvain fut remplacé par Barthélemy de Grave, lequel reprit par la suite tout l'atelier et devint imprimeur attitré de l'université. Le premier ouvrage qui sortit des presses de Rescius, en 1529, était un Xénophon — *Memorabilia* — revu entièrement par ses soins et offert à Gilles, frère de Jérôme de Busleyden. Puis, parurent successivement d'autres traités de Xénophon (1529), les aphorismes d'Hippocrate avec leçons inédites transcrites en marge (1529), des opuscules de Lucien (1530, 1531, 1533, 1534), de Plutarque (1531), de Platon (1531), des homélies de saint Jean-Chrysostome (1530, 1533, 1535, 1536) et de saint Basile (1533, 1534, 1536), un Nouveau Testament grec (1534), un Homère (1535), l'éloge d'Evagoras par Isocrate (1535), la paraphrase grecque des Institutes de Théophile (1536), les manuels de Clénard pour l'enseignement du grec (1530-1531), la syntaxe grecque de Varennius (1532), un Térence avec des notes de Barlandus (1530, 1532), des corrections au texte de l'*Énéide* par Nannius (1544). Presque toutes ces éditions étaient l'œuvre exclusive de Rescius : elles font le plus grand honneur à sa sagacité, à sa diligence et à son esprit d'initiative.

En fondant l'imprimerie dont il était l'âme, Rescius s'était préoccupé avant tout des besoins de son enseignement.

Thierry Martens, jusqu'alors, avait pourvu professeurs et élèves des livres nécessaires ; mais sa retraite rendait difficile la tâche d'un maître désireux d'ouvrir des voies nouvelles et mettait tout le monde dans l'embarras. Dans ces conditions, Rescius n'hésita pas : lui-même il remplacera, s'il le faut, l'artisan disparu. Il fait part de ses intentions dans la lettre qu'il écrivit à Gilles de Busleyden, le 31 juillet 1529, en lui offrant sa première production typographique (lettre traduite par Van Iseghem, *Thierry Martens*, p. 106-108) ; il s'en explique dans ses épîtres à Nicolas Olahus, conseiller intime de Marie de Hongrie, qu'il met au courant de ses projets d'éditions en lui demandant de lui faciliter l'obtention du privilège impérial (*Mon. Hung. hist.*, *Diplom.* XXV, pp. 199, 210, 289). Et, en effet, presque tous les auteurs grecs que nous venons de citer firent l'objet de ses leçons à partir de 1529. Mais Rescius négligea-t-il bientôt ses élèves au profit d'autres clients, considéra-t-il son atelier plus comme une affaire commerciale que comme une entreprise scientifique ? — On le croirait vraiment à lire les conseils et remontrances d'Érasme qui lui reprocha d'éparpiller son activité, de négliger la critique et l'étude approfondie des auteurs pour chercher à en publier le plus grand nombre possible, de laisser enfin de côté les écrivains les plus propres à former et à épurer le goût, comme Démosthène et les Tragiques, pour s'attacher à des ouvrages aussi secs que la Paraphrase de Théophile (lettre à C. Goclenius, juin 1536, éd. citée, p. 1522). Rescius ne tint aucun compte, semble-t-il, de ces observations. Bientôt les admonestations amicales devinrent des blâmes sévères : « Rescius se disperse, il est tout au négoce, il ruine le Collège » (*Corr. d'Er.*, *ibid.*, p. 1479). Les rapports entre les deux correspondants se refroidirent de plus en plus.

La vérité on peut l'entrevoir dans deux lettres écrites par Clénard à l'imprimeur-humaniste. Celui-ci s'était plaint de sa fortune médiocre et de sa

condition difficile : il est probable que Rescius chargé de famille avait dû s'imposer de lourds sacrifices pour soutenir son établissement et qu'à un moment donné B. de Grave et lui ne trouvèrent que juste de chercher à se dédommager en faisant du métier. De là, la publication du *De rebus gestis ducum Brabantiae*, d'Adrien Barlandus (1532), de ces nombreux ouvrages de controverse de Jean Driedoens (1533, 1534, 1537), des discours de Nannius (1536, 1541, 1543), de la biographie d'Adrien VI par Gérard Moringus (1536), d'un traité de Vésale (1537), des harangues d'Alard d'Amsterdam (1542), des poèmes et épîtres de Damien de Goes (1544), des œuvres théologiques de Liévin Ammonius (1542) et d'Étienne Gardiner (1544), autant de travaux qui ne rentreraient aucunement dans le programme que Rescius s'était tracé d'abord et qui n'avaient rien à voir avec son enseignement. Quoi qu'il en soit, d'excellents esprits ne lui en tinrent pas rigueur. Il demeura en bons termes avec Nannius, avec François Craneveldt, membre du Grand-Conseil, qui lui dédia sa traduction des homélies de saint Basile, avec Olahus, avec Clénard enfin, auquel il envoyait régulièrement en lointain pays des nouvelles de Louvain. Les lettres de Rescius à Clénard sont perdues, mais nous en possédons trois de Clénard à Rescius, entre autres la charmante fantaisie, datée d'Evora 1535, dans laquelle l'illustre linguiste trace le programme d'études du petit Jean Rescius, âgé de sept ans (*Corr. de Clénard*, éd. d'Anvers, 1566, p. 96-99).

Rescius mourut à Louvain le 2 octobre 1545. Bien qu'il se soit laissé absorber parfois par des travaux accessoires et qu'il n'ait peut-être pas donné toute la mesure de son talent, ni répondu entièrement aux espérances que son maître avait fondées sur lui, son nom doit être cité parmi ceux des philologues qui servirent le plus utilement, à ses débuts, la cause de l'humanisme en Belgique. Érasme, parlant de Conrad Goclenius, premier professeur de latin au collège des Trois-Langues, a dit qu'il

fallait lui pardonner d'avoir écrit si peu parce qu'il enseignait si bien. Qu'il nous soit permis de dire du premier professeur de grec : ne lui tenons pas rigueur d'avoir négligé parfois son enseignement parce qu'il a publié beaucoup, en un moment où la diffusion des auteurs grecs en des textes épurés et corrects était si nécessaire.

Rescius laissait une veuve et trois enfants : son épouse se remaria avec le célèbre jurisculte Jean Wamesius et mourut le 1er janvier 1585 ; ses fils Jean et Robert Rescius décédèrent avant le 18 mars 1584, date du testament de leur beau-père ; sa fille Anna épousa en premières noces Nicolas de Bouchout et en secondes noces Adolphe du Pret. On conserva longtemps chez ses descendants une copie de la leçon inaugurale de Rutger Rescius (Paquot, *Fasti ms.*, cité par F. Nève, *op. cit.*, p. 203, n. 2).

Alphonse Roersch.

Sweertius, *Athenae* (1628), p. 670. — Valère André, *Bibl. belg.* (1643), p. 805. — Id., *Fasti* (1650), p. 282. — Melchior Adam, *Vitae germ. philol.* (1706), p. 459. — Maittaire, *Annales* (1722), t. II, p. 63 ; t. V, 2, p. 203. — Foppens, *Bibl. belg.* (1739), p. 1069. — *Clénardi epistolae* (1506), p. 96-103. — *D. Erasmi epistolae* (Leiden, 1705), voir les tables onomast. — Ed. van Even, *Bull. du bibl. belge*, t. IX, 1852, p. 236. — Van Iseghem, *Thierry Mariens* (1852), p. 104, 140. — De Ram, *Considérations sur l'hist. de l'univ. de Louvain* (1854), p. 46-48. — E. Rottier, *La vie et les travaux d'Érasme* (1854), p. 118-120. — F. Nève, *Mém. hist. et litt. sur le collège des Trois-Langues* (1856), p. 202-207, 300, 304. — Arn. Ipolyi, *Mon. hung. histor. diplom.*, XXV, *Olah levelezése* (1875 ; renferme quatorze lettres de Rescius à Olahus et une lettre d'Olahus à R.). — H. Baumgarten, *Sleidans Briefwechsel* (1881), p. 1-3 (lettre à Rescius). — P. Bergmans, *Thierry Mariens* (extr. de la *Rev. des bibl.*, 1895), p. 12. — A. Roersch et V. Chauvin, *La vie et les travaux de Nic. Clénard* (1900), p. 105 et suiv., 184. — Joaqui. de Vasconcellos, *Corr. de Goes* (s. d.), p. 19, 115. — A. Roersch et V. Chauvin, *Une lettre inéd. de N. Clénard* (*Musée belge*, 1902), p. 331 et suiv. — A. Roersch, *La correspondance de N. Olahus* (*Bull. de la Société d'hist. de Gand*, 1903), no 7. — J. Fürstmann et O. Günther, *Briefe an Des. Erasmus* (1904), *passim* et p. 410. — A. Roersch, *Un bon ouvrier de la Renaissance* (*Revue générale*, sept. 1906). — Pour les éditions de Rescius, voir Maittaire, Brunet, F. van der Haeghen, *Bibliotheca belgica*.

RESEN (*Peregrin*), peintre verrier et mathématicien, Flamand d'origine, né vers 1500, mort à Madrid le 9 novembre 1565. Resen fut au service de Philippe II, lequel, par un décret royal du

11 octobre 1562, lui alloua 160 ducats de gages. En 1566, il était dû à ses béritiers une somme de 61.500 maravedis. Il y avait au Pardo, selon Argote de Molina, une salle dont le plafond avait été décoré d'une manière remarquable par notre artiste. Son fils Renier lui succéda au service du roi.

Henri Hymans.

Cean Bermendez, *Diccionario historico de los mas illustres profesores de las Bellas Artes en España* (1800), t. IV, p. 166.

RESEN (*Renier*), peintre, fils et collaborateur du précédent, comme lui peintre de Philippe II. Dès le 23 août 1572 il avait reçu du roi un traitement de cent ducats, gage majoré de soixante ducats le 17 mai 1566. Le 4 décembre 1579 Philippe accordait à son peintre un congé de huit mois, à l'effet de lui permettre de se rendre dans son pays natal, la Flandre. Il n'est pas à notre connaissance qu'aucune œuvre de Peregrin ou de Renier de Resen soit venue jusqu'à nous.

Henri Hymans.

Même source que pour le précédent.

RESIGNATUS est donné comme le quatorzième évêque de Tongres par les anciennes listes épiscopales de Tongres-Liège. Ce nom a été altéré en celui de *Renatus* par quelques manuscrits. Mais ni sous cette forme, ni sous celle de *Resignatus*, il n'offre de grandes garanties d'authenticité. D'après les catalogues, *Resignatus* serait le successeur immédiat de *Designatus*, et cette circonstance est bien faite pour éveiller le soupçon. En effet, Heriger et les autres sources n'ayant connu les plus anciens évêques qu'au moyen des listes épiscopales conservées sur les diptyques où ne figuraient que leurs noms sans aucun autre renseignement, qui ne voit que, selon toute apparence, l'un ou l'autre copiste aura lu *Resignatus* ou bien *Designatus*, et que, par la suite, usant du seul procédé que la critique rudimentaire du moyen âge suggérait aux auteurs, on aura imaginé de transcrire les deux noms l'un à la suite de l'autre? L'erreur, dans tous les cas, semble assez ancienne, et antérieure

BIOGR. NAT. — T. XIX.

à Heriger lui-même, qui s'est contenté d'enregistrer sans contrôle tous les noms repris dans ses sources. Si cette conjecture est fondée, il faudra biffer le nom de *Resignatus* de la liste des évêques de Tongres et donner *Supplicius* pour successeur immédiat à *Designatus*.

Godéfrid Kurth.

Heriger, *Gesta pontificum*, etc., c. 37 (*Monumenta Germaniæ historica*, t. VII). — *Jocundus*, *Translatio sancti Servatii* (même recueil, t. XIII), p. 126.

RÉSIMONT (*Jean DE*), moine de l'ordre de Prémontré, né au pays de Liège, vers l'an 1567, d'une famille de marque, mort à Averbode, le 6 novembre 1638. Son père, Abraham de Résimont, avait épousé Josine le Pot. Leur fils Jean prit l'habit à l'abbaye d'Averbode, le 28 août 1586, et fut admis à la profession solennelle, le 13 septembre de l'année suivante. Il reçut la prêtrise, le 19 décembre 1592, et fut nommé curé de Blerik lez-Ruremonde, le 14 janvier 1598. Dans les temps troublés qui caractérisèrent le commencement du XVII^e siècle, J. de Résimont eut, paraît-il, l'occasion de rendre un service signalé à son évêque et aux populations riveraines de la Meuse. De fortes bandes de soldats italiens et espagnols, qui n'avaient plus perçu leur solde depuis de longs mois, pillaient toute la contrée depuis Grave jusqu'à Cologne. Tour à tour la ville d'Erkelenz, le château de Karpen, d'autres places fortes encore étaient tombées en leur pouvoir et la ville de Ruremonde était sous le coup de menaces imminentes. C'est en vain que l'évêque de cette ville avait envoyé de nombreuses requêtes aux archiducs, les « amutinés » s'étaient finalement alliés aux troupes de Maurice de Nassau. Au plus désespéré de la situation, l'évêque de Ruremonde eut recours à l'éloquence du curé de Blerik pour tenter un dernier effort auprès d'Albert et Isabelle et recevoir en grâce les mutins. De Résimont accomplit sa mission à merveille, paraît-il, et évita ainsi à son pays les plus grands désastres. L'année suivante, en 1605, il rentra à Averbode, ce qui lui donna l'occasion de continuer

6

ses études à Louvain, au collège des Prémontrés. Il fut ensuite nommé curé à Wesemael (1611-1622) et à Veerle (3 septembre 1630-1636), en passant dans l'intervalle quelques années dans son cher monastère d'Averbode. Ce fut là aussi qu'il passa les deux dernières années de sa vie et qu'il mourut, le 6 novembre 1638. On conserve encore dans la riche bibliothèque de cette abbaye un manuscrit contenant ses *Epistolæ ad Principes et proceres*. Ce moine était un philologue : il connaissait, outre le grec et le latin, le français, l'allemand, l'espagnol, l'italien et probablement le flamand aussi, puisqu'il fut pendant des années le pasteur d'âmes de paroisses néerlandaises.

J. Cuvelier.

Papiers d'Etat et de l'Audience aux archives générales du royaume. — Léon Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. II, p. 86, et bibliographie citée par cet auteur.

RESSEN (*Rutger*). Voir **RESCIUS**.

REST (*Jean-François VANDER*), administrateur, né à Bruxelles en 1825, mort, dans la même ville, le 9 janvier 1862. Frère cadet de Lambert-François (voir ci-après), il entra jeune à l'administration de la bienfaisance de la capitale et ne tarda pas à donner la preuve de très remarquables aptitudes. Devenu secrétaire général des hospices et secours dès l'année 1855, il présenta en cette qualité un rapport dont le vote unanime des membres du Conseil, présidé par C. De Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, décida l'impression. Ce mémoire extrêmement développé — il ne compte pas moins de 480 pages de format grand in-8° — porte pour titre : *Aperçu historique sur les établissements de bienfaisance de la ville de Bruxelles*. Bruxelles, Bols-Wittouck, 1860.

A ses fonctions absorbantes de secrétaire général des hospices, Vander Rest n'hésita pas à joindre celles de secrétaire de l'administration des écoles gardiennes et de l'enseignement mutuel. Il rendit, en cette qualité, des services qui firent considérer sa mort comme un

deuil irréparable. De complexion délicate, il avait, disait-on, hâté sa fin par l'excès du travail. Il était à peine âgé de trente-sept ans.

Henri Hymans.

Moniteur belge, 11 janvier 1862.

REST (*Lambert-François-Jean VAN DER*), fonctionnaire, né à Bruxelles, le 6 avril 1817, mort, à Ixelles, le 13 décembre 1892. Il fit ses études de droit à l'université de Bruxelles et fut reçu docteur en droit le 15 septembre 1838. Il ne pratiqua guère le barreau, ses goûts le portant plutôt vers les travaux de cabinet. Pendant plusieurs années, il assista Tielemans dans la rédaction de son *Répertoire de l'administration et du droit administratif*. Sous les initiales D. L. (J. de Locht, alors chef de bureau, plus tard directeur au ministère de la justice) et V. (Vander Rest), parut en 1841 un ouvrage intitulé : *Loi sur la compétence en matière civile, avec le projet primitif, l'exposé des motifs, les rapports des commissaires, la discussion aux Chambres et les dispositions de lois complétées et abrogées*. Bruxelles, Grégoire, Wouters et Cie; in-8°, 264 pages.

En 1843, M^r Mercier, ministre des finances, l'attacha à son cabinet. Parcourant au ministère des finances les divers grades de la hiérarchie dans l'administration de l'enregistrement (commis, chef de bureau, inspecteur, directeur), il remplit, sans interruption, jusqu'en 1869 les fonctions de secrétaire particulier et de chef de cabinet des divers ministres qui se succédèrent à ce département. Il fut un collaborateur très actif de Frère-Orban pendant le ministère de ce dernier, de 1857 à 1869. Nommé secrétaire général du département des finances, le 5 août 1869, il occupa ces fonctions jusqu'au 30 octobre 1898, date de son admission à la retraite.

Ses travaux, comme ceux de la plupart des hommes qui se vouent exclusivement à l'administration, sont restés sans publicité. Un travail considérable sur les ressources budgétaires de la Belgique a été autographié en 1853,

sans indication du nom de l'auteur, sous le titre : *Budget des voies et moyens. Titres de perception* (1,275 pages en deux volumes); il n'a pas été mis dans le commerce.

Hubert van Nieuw.

Archives du ministère des finances.

RESTEAU (*Benjamin-François-Joseph*), juriste, né à Lens-sur-Dendre, le 25 décembre 1811, et mort à Leuze, le 27 août 1870. A peine âgé de seize ans, il était inscrit comme commis au bureau de l'enregistrement à Lens et s'adonna dès lors à l'étude du droit fiscal. Son activité laborieuse ne s'arrêta pas là et lui fit préparer quasi sans maître l'examen de candidat notaire qu'il subit avec succès; il fit son stage chez le notaire Eliat, à Bruxelles. Attaché dès 1832 au bureau des droits de succession de cette dernière ville, il sut faire apprécier ses aptitudes et ses connaissances et mérita, comme récompense de ses services, une nomination de notaire à Leuze au commencement de l'année 1850 en remplacement du notaire Vienne. Un arrêté royal le nomma peu après juge de paix suppléant dans cette ville.

La législation relative aux droits successoraux était à cette époque défectueuse, obscure et incomplète, et imposait à ceux qui devaient l'appliquer des difficultés nombreuses. C'est dans semblables circonstances que Resteau écrivit en 1848 un *Traité des droits de succession et de mutation par décès, et des règles de la perception, suivi d'un formulaire de déclarations et actes auxquels l'application de la loi du 27 décembre 1817 peut donner lieu*. Bruxelles, imprimerie D. Raes, 1848; in-8° de 372 p. Cette publication fut accueillie avec faveur par les hommes compétents. Les modifications introduites dans la législation en 1851 décidèrent Resteau à publier, l'année suivante, un *Appendice au traité des droits de succession et de mutation par décès et des règles de la perception, etc., contenant la loi du 27 décembre 1817, annotée des dispositions de toutes celles qui ont rapport à*

son exécution ou qui l'ont modifiée, et du complément de la jurisprudence tant administrative que judiciaire, jusqu'à ce jour; la loi du 17 décembre 1851 annotée des discussions auxquelles elle a donné lieu aux Chambres; de renvois aux numéros du Traité, des instructions ministérielles relatives à son exécution; l'arrêté royal du 29 janvier 1818, pris pour l'exécution de la loi du 27 décembre 1817; des formules de déclarations de succession et de liquidations; d'un tarif des droits de succession, de mutation et de mutation par décès, et d'une table des matières. Bruxelles, A. Decq, 1852; in-8° de 128 p. Resteau ne tarda pas à refondre son ouvrage et à en donner une seconde édition sous le titre plus concis de : *Traité des droits de succession, de mutation par décès et de mutation en ligne directe et entre époux, contenant les règles de la perception*. 2^{me} édition. Bruxelles, Labroue, 1859; in-8° de XXIII-613 pag. L'auteur se disposait à faire paraître une troisième édition de son *Traité*, si justement apprécié, lorsqu'un jour de l'ouverture de la chasse une mort subite vint le frapper.

Ernest Matthieu.

Bibliographie nationale, 1830-1880, t. III, p. 268, où l'on commet une double erreur quant à son lieu de naissance et à la date de son décès. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — Picard et Larcier, *Bibliographie du droit belge*, n° 5098. — *Producteur de Leuze*, 1870. — Renseignements fournis par son petit-fils, avocat à Bruxelles.

RESTELEU (*Pierre-Joseph*), prédicateur, né à Grammont, le 1^{er} juin 1757, et décédé à Waerschoot, le 29 décembre 1829. Promu à Louvain en 1777, il fut ordonné prêtre en 1781. En 1782, il devint condjuteur à Idegem et Smeerbhebe au pays d'Alost. Le 8 mai 1789 il prit part au concours pour la collation de la cure de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines; à la suite de ce concours, il fut nommé, le 19 juin suivant, curé-doyen de cette paroisse. L'année suivante, il fut désigné comme examinateur synodal. Lors de la première invasion française en Belgique, à la fin du XVIII^e siècle, Resteleu fut compris parmi les vingt représentants provisoires que le peuple de Malines se

choisit à la suite de la proclamation du général Dumouriez en date du 7 novembre 1792. La deuxième invasion lui fut moins clémente et, tout comme ses coreligionnaires, il lui paya son tribut de peines et de tribulations. Son séjour à Malines fut de courte durée. Le 23 juin 1796 il alla occuper la cure de Mortsel. Au lendemain du concordat, cette paroisse fut incorporée au diocèse de Gand. Enfin, le 14 janvier 1813, Resteleu devint curé-doyen de Waerschoot, et il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort.

Resteleu était reconnu comme excellent orateur et ses sermons firent l'objet d'une publication posthume, qui parut à Gand, chez P.-J. van Ryckeghem, en 1833, sous le titre de : *Sermoenen op de Evangelien van alle de zondagen en bijzonderste feestdagen van het jaer, en andere kerkelijke plechtigheden* (3 vol. in-12). On lui doit également une traduction flamande de « l'École des mœurs » de Blanchard; publiée à Gand, chez J. Begyn, en 1819, elle est intitulée : *De school der zeden of zedelijke en historische bemerkingen op de grondregels der wysheid tot nut der jongheid en andere persoonen, die zich in de wereld treffelijk willen gedragen.*

H. Coninx.

Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België.* — Chronique manuscrite conservée aux archives de l'église de Waerschoot. — J. Baeten, *Verzameling van naamrollen betreffende de kerkelyke geschiedenis van het aartsbisdom van Mechelen.*

RETHIEL (*Albert DE*), prévôt de Saint-Lambert à Liège. Voir **ALBERT DE RETHIEL**.

RETS BRISDILA (*Charles-Urbain*, comte **DE CHANCLOS DE**). Voir **CHANCLOS**.

RETSIN (*Auguste-Bernard*), docteur en médecine, agrégé à l'université de Gand, né à Bruges, le 23 juillet 1823, décédé à Bruges, le 8 décembre 1859. Après de brillantes études, il prit part au concours universitaire de 1845-1846, où fut posée la question de médecine suivante : « De la structure intime

« riche ». Le mémoire de Retsin est un exposé complet de l'état de la science à cette époque, sans aperçus nouveaux; couronné au concours universitaire, il fut imprimé chez Lesigue, à Bruxelles, en 1847 (in-8°, 256 pages. Extrait des *Annales des universités de Belgique*, t. V). En 1852, le jeune médecin publia un rapport adressé au ministre de l'intérieur sur l'enseignement de la médecine en France (Bruxelles, Lesigne, in-8°, 53 pages. Extrait des *Annales des universités de Belgique*, 1849-1850). A partir de cette époque, Retsin collabora assez activement aux *Annales de la société médicale de Bruges*, jusqu'à sa mort. Citons notamment : 1. Une traduction française des leçons faites au King's College de Londres par le Dr Georges Budd. Ce travail a pour titre : *Des maladies organiques et des troubles fonctionnels de l'estomac.* Bruges, Vanhée-Wante, 1854; in-8°, vi-183 pages. — 2. Une note sur l'efficacité de la cautérisation de l'oreille dans la névralgie sciatique. Bruges, J. Vanhée-Wante, 1855; in-8°, 11 pages. — 3. Dans le tome XX des dites *Annales*, une observation de presbytie temporaire développée chez un enfant pendant le cours d'une fièvre intermittente avec macropie et micropie successives et intermittentes. Bruges, Vanhée-Wante, 1859; in-8°.

D^r Edmond Deffernez.

Bibliographie nationale, t. III.

RETSIN (*François-Joseph*), mathématicien, né à Bruges, le 24 décembre 1821, décédé à Gand, le 9 octobre 1890. Il fit ses études d'humanités à l'athénée royal de Bruges et s'y distingua tout particulièrement : en 1840 il était lauréat au premier concours général de l'enseignement moyen que le gouvernement venait d'organiser. Il entra ensuite à l'université de Gand et y conquit le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques. Ensuite, en octobre 1844, il subit avec grand succès l'examen de candidat élève-ingénieur à l'école spéciale des ponts et chaussées annexée à l'université de Gand; envoyé en mis-

sion, il participa à la construction des écluses de Heyst. Au concours universitaire de 1845-46, Retsin fut déclaré premier en sciences naturelles avec un mémoire qui avait pour objet : *La théorie atomique considérée dans ses bases et dans ses rapports avec la théorie des équivalents chimiques*. Ce travail, publié dans le tome V des *Annales des universités de Belgique*, débute par une introduction dans laquelle l'auteur s'occupait du côté philosophique de la chimie et de son développement historique; ensuite il développe son sujet en huit parties : la théorie des nombres proportionnels ou équivalents chimiques, la théorie atomique, les poids atomiques, le rapport entre le poids atomique et le calorique spécifique des corps, le rapport entre l'isomorphisme et la théorie atomique des corps; il finit par des considérations sur l'isomérisie, le polymorphisme ainsi que l'isomérisie simple et multiple. En 1846, l'Académie royale des sciences de Belgique ayant organisé un concours pour la rédaction d'une biographie de Simon Stévin, à l'occasion de l'érection, à Bruges, de la statue de l'illustre géomètre, elle couronna un travail de Retsin dans lequel celui-ci décrivait la vie et les travaux de son compatriote.

Cependant une vocation irrésistible attirait Retsin vers l'enseignement; il abandonna la carrière d'ingénieur et, dès l'année 1845, il fut chargé d'enseigner les mathématiques à l'athénée de sa ville natale. Lors de la réorganisation des athénées royaux en Belgique, l'arrêté royal du 15 septembre 1851 le nomma professeur de mathématiques supérieures à l'athénée de Bruges. En 1857, il remplaça, à Gand, pour la chaire de mathématiques supérieures, Mathias Schaar, qui venait d'être nommé professeur ordinaire à la faculté des sciences de Liège; il continua à remplir ces fonctions avec le plus grand succès jusqu'en 1884, année où il obtint sa mise à la retraite. Par arrêté royal du 28 novembre 1871 Retsin avait été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, et l'arrêté royal du 17 juin 1886 lui

décernait la croix civique de première classe.

Malgré les occupations multiples et absorbantes du professorat, Retsin écrivit beaucoup pour l'enseignement moyen des mathématiques :

Voici la liste de ces traités dont la plupart eurent plusieurs éditions :
 1. *Exercices de mathématiques élémentaires, arithmétique et algèbre* (Bruges, 1854). — 2. *Tables des carrés des nombres entiers de 1 à 10000 précédées des instructions nécessaires pour la détermination du carré et de la racine carrée d'un nombre quelconque* (Bruges, 1859). — 3. *Exercices d'Algèbre* en trois parties : 1° opérations fondamentales et questions relatives au 1^{er} degré (7^e éd. Gand, 1875); 2° questions relatives au 2^d degré (5^e éd. Gand, 1878); 3° progressions, logarithmes, intérêts composés, annuités, rentes viagères, assurances sur la vie (2^e éd., 1871). — 4. *Cours d'Algèbre élémentaire* en deux parties : 1° Cours inférieur (Gand, 1874); 2° Second degré et logarithmes (Gand, 1877). — 5. *Éléments de Géométrie plane*, d'après Legendre (Gand, 1860). — 6. *Le huitième Livre de Legendre* traité par la méthode des limites (Gand, 1861). — 7. *Théorèmes et problèmes de Géométrie et de Trigonométrie* en trois parties : 1° Applications aux deux premiers livres de la Géométrie de Legendre, avec les solutions (Gand, 1870); 2° Applications aux troisième et quatrième livres de Legendre (Gand, 1874); 3° Trigonométrie rectiligne avec introduction et solutions (Gand, 1874). — 8. *Essai d'un cours élémentaire de trigonométrie rectiligne* (Bruges, 1857).

Retsin fit paraître dans la *Revue de l'Instruction publique* les articles suivants dont plusieurs avaient déjà été publiés dans les *Nouvelles Annales* :
 1. *Asymptotes de l'hyperbole en général* (juillet 1858). — 2. *Nouvelle méthode générale de réduction de l'équation générale du second degré* (1863, p. 298). — 3. *Relations de grandeur et de position entre deux diamètres conjugués de l'ellipse et les axes principaux* (1869, p. 112). — 4. *Solution géométrique et analytique de la*

question posée au concours de 1868 (1870, p. 61). — 5. *Démonstration nouvelle de deux théorèmes de Géométrie* (1870, p. 433). — 6. *Moyen mnémorique pour écrire les formules de Delambre relatives à la trigonométrie sphérique* (1871, p. 269). — 7. *Une formule générale d'un emprunt avec primes* (1872, p. 143).

Ch. Bergmans.

Bibliographie nationale. — Souvenirs personnels.

REUBENS (Pierre), orfèvre et ciseleur, travaillant à Bruges dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Cet artiste, dont nous n'avons pu rencontrer aucune production, est cité par Kramm d'après le catalogue de la collection Cremer, vendue à Middelbourg en 1847. Reubens figure là comme l'auteur d'un morceau « capital » représentant le *Parnasse*, en sept figurines d'argent des Arts libéraux, mesurant vingt-cinq pouces. Il y avait, en plus, dans la même collection, deux autres figurines représentant *Minerve* et *Mercury*, mesurant l'une et l'autre onze pouces de haut. Le nom de Reubens n'apparaît dans aucune source brugeoise ni flamande.

Henri Hymans.

Chr. Kramm, *De levens en werken der Nederlandsche en Vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters* (Amsterdam, 1864).

REUILLE (Abraham), théologien, né à Diest, le 3 avril 1660, mort le 1^{er} août 1720. Il entra dans l'ordre des Jésuites le 27 septembre 1680, enseigna l'Écriture sainte à Louvain et la théologie à Anvers. Il occupa ensuite la chaire de controverse à la maison professe. Il a laissé un nombre considérable de thèses dont l'énumération détaillée est donnée par Sommervogel.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1679.

***REUILLE (Jules)**, peintre, né à Lyon en 1816, travailla en Belgique, particulièrement à Bruxelles, entre les années 1850 et 1860. Il se créa, dans le monde élégant, une vogue comme

portraitiste. Ses effigies féminines, gracieuses et d'un coloris éclatant, figurèrent avec succès aux salons d'Anvers et de Bruxelles. Nous ignorons la date et le lieu de sa mort.

Henri Hymans.

REUIRE (P.-M. DE). Voir MAES (*Alexandre*).

REUL (Chrétien-Léonard-Constant-François-Xavier DE), romancier, traducteur, géologue, né à Bombaye (Liège), le 17 février 1830, mort subitement à Saint-Gilles, lez-Bruxelles, le 22 avril 1895. Fils d'un propriétaire terrien du pays de Herve, il passa gaîment les années de sa jeunesse, sans préoccupation d'un avenir à s'assurer. Semblable à l'un de ses héros, le chevalier Forelle, « il s'intéressait à tout, changeant de direction et ricochant dans la vie, comme les lapins, au clair de lune dans un champ de luzerne ». J'étais, nous dit-il, « la bête à bon Dieu, timide, sans aucun sens pratique, avec beaucoup d'inspiration et de goût pour le pittoresque ». D'ailleurs, s'il faut l'en croire, la bienheureuse Belgique de 1848 « n'avait pas encore imaginé cette philosophie de l'utilité calculée, qui fait de chaque carrière un mât de cocagne et de la vie une boutique à l'enseigne de : Prenez mon ours ».

Devenu subitement orphelin pendant l'épidémie cholérique de 1848, il alla s'établir à Mayence, où il enseigna le français, partit à pied pour l'Italie, dès qu'il eut gagné de quoi entreprendre le voyage, puis rentra à Liège et suivit pendant plusieurs années les cours de l'École des mines. Il y fut l'élève d'André Dumont, le savant géologue, en même temps que d'Édouard Dupont, avec lequel il resta depuis en relations suivies et qui se l'associa lors des célèbres fouilles des cavernes de la Meuse et de la Lesse. Il se maria en 1870, au retour d'un voyage de quatre ans, en Italie, en Saxe et en Thuringe; il eut le malheur de perdre sa femme peu d'années après et, dès ce moment, reclus en la solitude, il se consacra à l'éducation de ses enfants.

. Xavier de Reul fut plutôt de la race des artistes que de celle des hommes de science. Impatient de toute discipline, il se complut dans le domaine de l'imagination. « A quoi sert-il de pâlir sur des livres ou de s'échiner dans une ville enfumée, quand les blés mûrissent au soleil? ». Curieux de sa nature, aimant par-dessus tout les longues flâneries, il eut toujours horreur « des rapports lus dans un cénacle officiel », et, à l'exemple du chanteur tyrolien qu'il a mis en scène dans son œuvre capitale, il ne connut pas de plus exquise jouissance que de « rêver sous un tilleul ». Semblable observation n'implique pas, du reste, qu'il fut toute sa vie indifférent aux charmes d'une investigation scientifique lentement poursuivie. Plusieurs de ses ouvrages démentiraient cette assertion, comme aussi l'intérêt qu'il prit aux travaux du Congrès anthropologique qui se réunit à Bruxelles en 1872, et dont il fut le secrétaire. Mais, comme le remarque judicieusement M^r Petrucci, « les notes qu'il entassa sur mille sujets divers ne lui servirent guère à rien d'apparent et il passa à travers la vie, dans le rêve naïf d'un enfant qui s'étonne des choses ou d'un philosophe en méditation qui les oublie ». C'est précisément la raison pour laquelle il nous paraît occuper une place à part dans l'histoire des lettres belges. A une époque où notre littérature d'imagination se confinait presque uniquement dans le domaine de la fantaisie, la faculté particulière d'observation précise, qu'il avait puisée dans l'étude des sciences, porta de Reul à traduire fidèlement ce qui le frappait dans l'homme et dans la nature. Qu'il campe un personnage, qu'il décrive un site pittoresque, son talent d'analyste lui signale d'abord le trait caractéristique, le détail précis qui grave une physionomie, un paysage dans l'esprit du lecteur. « Crève-toi les yeux à force de regarder, sans penser à aucun livre », disait Gustave Flaubert. C'est ce que fit de Reul avant beaucoup d'autres romanciers belges. Ajoutons qu'il ne se laisse jamais guider

par aucune préoccupation d'école et que sa facture est libre de toute recherche, de toute entrave. Ce n'est pas lui qui aurait dit avec l'auteur de *Salammbô* : « Je n'en puis plus de lassitude; j'ai écrit vingt pages ce mois-ci, ce qui est énorme pour moi, et j'en suis harassé ».

Parmi les diverses œuvres d'imagination qu'il a laissées, le *Roman d'un géologue* (Bruxelles, Weissenbruch, 1874) occupe la première place. Quand il se résolut à l'écrire, il y avait vingt ans qu'il portait au plus profond de son cœur le souvenir de cette douloureuse aventure. « Il faut, » écrit-il, « avoir connu la solitude, il faut avoir erré dans la vie, inaperçu, dédaigneux de soi-même, usant ses forces à dessécher son cœur, pour se figurer avec quels transports j'accueillais le sourire de la bien-aimée qui me guidait, comme une étoile, vers un monde inconnu, plein d'enchantements et de douceurs ». La géologie ne tient qu'une place secondaire dans ce livre : c'est l'histoire vécue d'un premier amour qu'inspira à l'auteur une chanteuse suisse, qu'il avait connue pendant ses excursions minéralogiques aux environs d'Asti. Une émotion sincère se dégage de cette poignante idylle, dont le cadre n'intéresse pas moins que le récit : c'est tout à la fois réel sans amertume, intime sans mièvrerie.

Les Enfants d'Apollon (Bruxelles, Weissenbruch, 1890) sont encore une autobiographie; mais les souvenirs cuisants y alternent avec des pages de folle gaieté. Dans une suite de scènes dont plusieurs auraient tenté le crayon de Callot, l'attention s'arrête avec complaisance sur des portraits de saltimbanques fort originaux : ceux de la dompteuse Manuelita et de son barnum, de la géante Létare, directrice du théâtre des fantoches, et du musicien aubulant Vogel, qui traduit Sophocle à ses moments perdus. *Le Chevalier Forelle* (Bruxelles, Lefèvre, 1892) se recommande surtout par des paysages luxembourgeois, judicieusement observés et sincèrement rendus; le chapitre intitulé

« La couleur » est exquis de verve et de fraîcheur. *Around d'un chevalier* (Bruxelles, Lamertin, 1893) est un recueil de trois études écrites « dans l'air et sur le sol italien »; l'auteur a voulu fixer tel coin de Rome et de Naples « avant que le vernis de la modernité n'en ait envahi le pittoresque ». Les autres œuvres d'imagination, de critique et d'adaptation de Xavier de Reul sont les suivantes : *Le mauvais œil* (Liège, Massart, 1868), conte en vers publié sous le pseudonyme d'Hélix Villosa; *La Leçon de Philosophie*, comédie en un acte (*Revue de Belgique*, 15 mars 1875); *La Double Vue*, conte de Noël (*Revue britannique*, décembre 1887); *L'Homme à la Boule* (*Revue de Belgique*, 15 octobre 1887) et *La Leçon d'Espagnol* (id. 15 novembre 1888), deux extraits des *Enfants d'Apollon*; *Polichinelle*; *Les Nartines*, conte de Noël, et *Le Beau Tirso* (Suppléments de l'*Indépendance belge*, 23 décembre 1894 et 17 avril 1895); *Ernest Staas, avocat*, d'après le texte flamand de Tony Bergmann (Bruxelles, Lebègue, 1886); *Fraïlein Louise* et *Marietta la Bella*, deux nouvelles, traduites du flamand de Tony Bergmann (*Revue de Belgique*, 15 juillet et 15 septembre 1875); *L'Œuvre de Rubens en Belgique* (*L'Art*, Paris, 1877).

Au nombre des travaux de vulgarisation scientifique, il convient de citer d'abord le *Guide dans les collections préhistoriques des âges de la pierre au Musée royal d'histoire naturelle de Belgique* (Bruxelles, Weissenbruch, 1872 et 1874). En quelques pages, de Reul initie le visiteur aux secrets de la faune étrange de l'époque quaternaire; il y expose la configuration géographique de notre pays, les mœurs de ses premiers habitants. Avant d'écrire ce guide, à la demande d'Edouard Dupont, l'auteur avait publié *L'Age de la pierre et l'homme préhistorique en Belgique* (Paris, Hachette et Bruxelles, Claessens, 1868). « Tout n'est pas resté exact », dit M^r Petrucci, « dans cette vision, que des travaux plus récents modifieraient, mais l'ensemble est évoqué avec cette puissance que peut seule donner l'imagi-

« nation pénétrée des facultés du poète ». *Un grand artiste* (*Bibliothèque belge illustrée*, Bruxelles, Parent, 1882) : ces pages sont écrites pour de jeunes lecteurs; elles leur expliquent d'où vient la pluie, où elle réside, quelles sont ses mœurs et ses fonctions, comme quoi enfin la pluie, parmi les agents naturels, joue le rôle de patron dans la décoration du petit globe que nous illustrons de notre présence. *L'Iguanodon de Bernisart* et *Une leçon de géologie* ont paru dans la *Revue de Belgique*, 15 juin 1883 et 15 août 1890.

En mai 1906 a paru un roman posthume, *Le peintre mystique* (Bruxelles, Association des écrivains belges, Dechenne et C^{ie}). Rhoda est à la fois peintre extatique et harmoniste par vocation : il pense en musique et traduit son idée par le pinceau. Jusqu'alors il n'a vu la nature que par les yeux des primitifs italiens; grâce aux conseils de madame Selly, l'héroïne du roman, il apprend à aimer le grand air, à exprimer franchement ses inspirations momentanées. L'artiste, longtemps pétrifié dans sa lubie, se dégage peu à peu des étreintes du passé; il renonce à la peinture; désormais ses créations seront toutes d'émotion et d'harmonie. Il y a dans ce livre de curieux souvenirs de l'école romantique et d'intéressants portraits d'artistes.

L'Association des écrivains belges prépare une *Anthologie des œuvres de Xavier de Reul*.

A. PETERS.

Wallonia, novembre 1905 : Raphaël Petrucci, *Xavier de Reul* (avec un portrait et une bibliographie).

REUL (*Théodore-Lambert-François DE*), fonctionnaire austro-belge du XVIII^e siècle, mort à Bruxelles, le 10 août 1790. Il appartenait à une famille limbourgeoise. La date de sa naissance ne nous est pas connue. Il devint licencié ès lois le 4 juin 1734, et prêta serment en qualité d'avocat au conseil souverain de Brabant, le 9 janvier 1736, entre les mains du chancelier du conseil. Il fut nommé conseiller pensionnaire des États du Limbourg à Bruxelles, par

élection du 6 juin 1739 et par commission du 9 novembre suivant. Par patentes du 21 août 1752, il obtint l'emploi de secrétaire surnuméraire au conseil privé des Pays-Bas. Une note du 14 août 1753 fut adressée à S. A. R. le prince Charles de Lorraine pour son information. Elle contenait « les souveraines résolutions de S. M. sur les instances de... et du secrétaire surnuméraire du conseil privé de Reul ». Enfin, il fut promu au poste de secrétaire du Conseil d'État par patentes du 16 mai 1769. Il décéda à Bruxelles, le 10 août 1790, dans la paroisse de Sainte-Gudule. Il avait épousé à Sainte-Gudule, le 7 février 1741, Jeanne-Marie Louys, née à Bruxelles, le 27 décembre 1723, fille d'Augustin Louys, receveur de la ville de Bruxelles.

Baron Émile de Borchgrave.

Renseignements fournis par la famille. — Archives générales du royaume. — Poswick, *No-blesse limbourgeoise*.

REULANDT (*Simon-Edouard-Victor LE GRAND DE*). Voir **LEGRAND**.

REULX, **REUX** ou **RÈULX** (*Anselme DE*), musicien, probablement originaire de la ville de Rœulx en Hainaut, florissait au *xvi^e* siècle. Il passa une partie de sa vie en Italie. Ses œuvres connues sont des madrigaux, sorte de composition qui était fort en vogue alors en ce pays. Les premiers recueils d'Anselme de Rœulx, que l'on ne rencontre plus, furent réimprimés à Venise, en 1543, sous ce titre : *Madrigali a quattro voci di Anselmo de Reulx, nuovamente ristampati et corretti. Venetiis, apud Ant. Gardane, 1543*; petit in-4° obl. On y trouve vingt-neuf madrigaux. François Doui fait mention de deux livres contenant les madrigaux d'Anselme de Rœulx. E. de Coussemaker cite le motet *Domine quis habitabit*, à quatre voix, de Jacques de Reux, qui est dans le manuscrit n° 124 de la bibliothèque de Cambrai. Ce Jacques serait-il un parent d'Anselme ?

Léopold Devillers.

Doui, *La Libreria* (1557). — E. de Coussemaker, *Notice sur les collections musicales de la*

bibliothèque de Cambrai, p. 82. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édition, t. VII (Paris, 1864), p. 212.

REULX (*Joseph DE*), théologien, né à Gand, le 12 octobre 1646, mort à Rome, le 8 novembre 1698. Il entra dans l'ordre des Jésuites en septembre 1663, professa à Anvers l'Écriture sainte, puis ensuite la théologie à Louvain. Il fut appelé à Rome pour continuer l'*Historia Societatis Jesu*, et mourut dans cette dernière ville. Il a composé un nombre considérable de thèses dont l'énumération détaillée se trouve dans l'ouvrage de Sommervogel. A l'abbaye de Bornhem on possède encore en manuscrit deux cours qu'il a professés et qui ont été notés par un de ses auditeurs. Ils sont intitulés : *Tractatus de Deo uno et trino* et *Tractatus de verbo Dei incarnato*.

Léonard Willems.

Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI, col. 1680.

REUME (*Auguste-Joseph DE*), militaire, bibliophile, bibliographe, né à Maestricht, le 1^{er} mars 1807, mort à Bruxelles, le 2 juillet 1865. Fils d'un officier de dragons, il s'engagea en 1824 dans le corps des canonniers et obtint son congé le 15 février 1830; il était alors fourrier au 2^e régiment d'infanterie. Commis au greffe du tribunal de Mons au moment où éclata la révolution, il déposa la plume pour reprendre le fusil comme volontaire. Il fut blessé à l'attaque de la porte de Nimy, à Mons, le 17 septembre 1830, et prit part à divers combats dans le Borinage. Nommé lieutenant d'artillerie le 1^{er} octobre 1830, il fut envoyé à Namur, puis passa, le 16 mai 1831, au quartier-général du général Niellon, à Turnhout. Il se trouva aux affaires de Raevelds, Lubbeek, Pellenberg, et de la porte de Malines, à Louvain; en octobre, on le chargea d'aller chercher à Givet 12.000 fusils cédés par la France. Après avoir passé, en 1834, à la compagnie des pontonniers à Liège, et, en 1837, au 3^e régiment d'artillerie, avec le grade de capitaine de deuxième classe, il fut mis en non-activité le 18 janvier

1842 et envoyé à Diest. Rappelé à l'activité le 1^{er} août 1855, comme adjudant de place, il remplit ces fonctions successivement à Charleroi, à Ostende et à Bruxelles, où il fut promu major de place le 20 juillet 1861; il avait été détaché en 1858 au Ministère de la Guerre pour travaux spéciaux. Le 21 juillet 1860, il reçut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold.

Le militaire, chez De Reume, était doublé d'un bibliophile passionné : malgré la modicité de ses ressources, il parvint à réunir, à force de recherches et de sollicitations, une importante collection d'autographes et une bibliothèque remarquable où, à défaut de publications de grand luxe, abondaient les raretés bibliographiques, telles que sa série d'ouvrages et de gravures relatives au culte de la Vierge et aux vierges miraculeuses de la Belgique et de l'étranger. Il s'attachait particulièrement à recueillir les brochures, plaquettes, tirés à part et autres petites pièces souvent introuvables peu de temps après leur apparition, ce qui donne un intérêt spécial au catalogue de sa vente, rédigé par Th. Arnold.

Les collections de De Reume lui fournirent les éléments de nombreux travaux, dont le plus considérable est intitulé : *Les vierges miraculeuses de la Belgique, histoire des sanctuaires où elles sont vénérées; légendes, pèlerinages, confréries, bibliographie*. Publié par A. D. R. avec le concours de plusieurs ecclésiastiques et hommes de lettres (Bruxelles, Parent, 1856; in-8°, vii-444 pp.). L'ouvrage a été conçu dans un but d'édification plutôt que d'érudition; aussi toute critique historique en est exclue. C'est, d'ailleurs, une compilation, comme le dit De Reume dans son *Avant-propos* : « compilateur et traducteur scrupuleux, et rien de plus, nous nous sommes borné à publier le résultat de nos recherches, dans toute leur simplicité, sans réflexions ni commentaires. Nous avons même négligé l'emploi des ornements du style : il nous a semblé que tout en ajoutant à l'attrait des récits, ils lui eussent ôté sa

véritable physionomie. Il est superflu d'ailleurs d'user de moyens semblables pour arriver au cœur de ceux qui ne viennent chercher dans ce livre que des sujets d'édification, et nous ne nous préoccuons que de cette classe de lecteurs ». On peut reprocher le même manque d'originalité aux autres écrits de De Reume, et notamment à ses *Recherches historiques, généalogiques et bibliographiques sur les Elsevier* (Bruxelles, Ad. Wahlen et Cie, 1847; in-8°, viii-119 p.), dont une partie avait paru, en 1846, dans les *Bulletins et Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*. C'est en réalité une traduction de l'ouvrage de W.-J.-C. Rammelman-Elsevier, *Uitkomsten van een onderzoek omtrent de Elseviers* (Utrecht, N. van der Monde, 1845). Voici ce qu'écrit à ce sujet M^r A. Willems dans *Les Elsevier* : « Nous disons une traduction, faute d'un terme propre pour désigner telle chose que cet écrit qui tient à la fois de la version littérale, de la paraphrase et de l'imitation. Rien n'avertit le lecteur que le fond de l'ouvrage est textuellement emprunté à M^r Rammelman-Elsevier. Si encore l'auteur avait rendu le sens des documents qu'il avait sous les yeux. Mais il n'en est rien. Son livre n'est qu'un tissu de bévues à faire rougir un élève de sixième... Pour se mettre à couvert contre de légitimes revendications, M^r De Reume prit le parti de dédier ses *Recherches* à M^r Rammelman-Elsevier lui-même ».

Les *Variétés bibliographiques et littéraires* (Bruxelles, A. Dewasme, 1848 [-1849]; in-8°, iv 204 p.) sont en réalité une collection de reproductions de marques typographiques d'imprimeurs belges, gravées sur bois d'après les calques de De Reume, avec de brèves notices, sans grande valeur, et parfois textuellement empruntées à d'autres écrivains; c'est ainsi que les articles Velpius et Badius sont la réimpression pure et simple des notices consacrées à ces imprimeurs respectivement par R. Chalon et E. Hoyois. En signalant le fait dans le *Bibliophile belge*, en

1849, le baron de Reiffenberg, qui n'était cependant pas d'une délicatesse extrême en matière de propriété littéraire, ajoute : « Nous engageons M^r De Reume à citer plus souvent les sources où il puise; ce scrupule ne peut qu'inspirer plus de confiance dans ses recherches, en fournissant un moyen de les contrôler ». Une partie des notices a paru d'abord dans la revue bruxelloise, *La Renaissance*, de même que des notes sur quelques imprimeurs étrangers, dont il existe également des tirages spéciaux. De Reume collabora assez activement, de 1848 à 1860, au *Bulletin du bibliophile belge*; deux livraisons parurent sous sa direction, en 1858, entre la mort du baron de Reiffenberg et l'entrée en fonctions comme directeur de Ch. de Chénédollé. C'est dans ce recueil que parurent notamment ses *Notices bio-bibliographiques sur quelques imprimeurs, libraires, correcteurs, compositeurs, fondateurs, lithographes, etc.*, qui se sont fait connaître à divers titres, principalement comme auteurs (réunies en un volume : 1^{re} série. Bruxelles, Devroye, 1859; in-8°, 63 p.). Nous pouvons nous borner à citer les diverses biographies publiées par De Reume sur Louis Schoonen, B.-J.-F.-C. Ghyseleers-Thys, Adolphe Mathieu, Pierre Croon, C.-A. Schaab, Frédéric de Reiffenberg fils, et dont plusieurs paraissent n'être que des autobiographies que De Reume s'est borné à signer. De 1856 à 1864, il donna dans le *Journal militaire belge* un *Nécrologe des officiers de l'armée belge* dont il existe des tirages à part. Avec Ch. de Chénédollé et A. Pinchart, il collabora à la *Biographie générale des Belges morts ou vivants*, publiée par un écrivain français, P. Roger (Bruxelles, Muquardt, 1849). Il communiqua à J. De le Court, pour son *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Belgique* (Bruxelles, 1853), une série de notes signées D. R.

Il avait commencé une *Galerie des fabulistes contemporains*, dont vingt-quatre pages seulement furent imprimées, et il avait annoncé, en 1849, une

Histoire des sociétés savantes de la Belgique, qui n'a jamais paru. Dans le catalogue de sa vente (2^e partie, p. 196), on relève plusieurs numéros de notes manuscrites relatives à diverses publications que De Reume avait projetées, telles qu'une bibliographie biographique, une bio-bibliographie des auteurs militaires belges, une bibliographie des ouvrages qui ont paru à l'occasion de la mort de la première reine des Belges, une bibliographie de l'art militaire, etc. De Reume fut avant tout et surtout un collectionneur et un fureteur.

Paul Bergmans.

Bulletin du bibliophile belge, passim. — Notice de Ch. Ruelens (signée R.) en tête du *Catalogue de livres formant la bibliothèque délaissée par M. Aug. de Reume* (Bruxelles, T. Arnold, 1866-1867; in-8°, 2 parties), 1^{re} partie, p. III-VI; cette notice est reproduite dans *Le bibliophile belge*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 286-292; cf. dans la même revue, p. 207, le compte-rendu de la vente des autographes. — A. Willems, *Les Elzevier* (Bruxelles, 1880), p. XXXIII-XXXIV. — *Bibliographie nationale*, t. I (Bruxelles, 1886), p. 511.

REUME (Pierre-Joseph DE), officier de cavalerie, né à Mons, le 16 décembre 1768, décédé à Laeken, le 18 avril 1852. D'une famille patricienne du Hainaut, sa carrière militaire fut aussi belle qu'honorable. Il entra fort jeune dans le régiment de cheval-légers ou dragons d'Ursel (plus connu sous le nom de dragons de Latour), qui s'illustra sous les drapeaux de la maison d'Autriche; lors de la Révolution de Brabant, il quitta les rangs impériaux et, prenant parti pour les patriotes brabançons, alla s'enrôler dans les dragons de Hainaut, qui présentaient, en mai 1790, un effectif de 602 sabres, de 788 au mois de novembre. Lors du retour victorieux des Autrichiens sous le maréchal Bender, ces dragons improvisés passèrent la frontière, se réfugièrent en France et contribuèrent à former, le 5 juillet 1793, le 20^e régiment des dragons; celui-ci fut créé avec le régiment des dragons du Hainaut et de Jemappes, qui venait d'être constitué au moyen de volontaires de la province de Hainaut nouvellement réunie à la France (décret de la Convention du 1^{er} mars 1793). De Reume fit

dans les grades subalternes les campagnes des armées du Nord, de Sambre-et-Meuse, des Alpes et d'Italie; il suivit la fortune du général Bonaparte en Egypte, servit sous les ordres du colonel belge Boussart, reçut du général en chef un sabre d'honneur. Sous-lieutenant le 7 novembre 1806, lieutenant le 11 décembre 1808, capitaine le 23 janvier 1813, il avait été blessé à la bataille d'Albuféra (Espagne) le 16 juillet 1811; prisonnier de guerre à la capitulation de Dantzig le 2 janvier 1814, il rentra en France le 6 octobre de la même année et fut placé au 15^e régiment de dragons (redevenu 20^e pendant les Cent-jours); le capitaine de Reume fut encore blessé dans une meurtrière mêlée de cavalerie, le 1^{er} juillet 1815, livrée aux environs de Versailles (Affaire du général Exelmans et du colonel de Briquerville contre les Prussiens, Velisy-Kocquencourt-Pont de Sèvres, etc., etc.). Licencié, De Reume se retira en Belgique le 10 décembre 1815. Membre de la Légion d'Honneur le 25 juin 1804, à la création de l'ordre, chevalier de l'Ordre de Léopold le 22 septembre 1848, pour ses nombreuses et brillantes campagnes de guerre, de Reume jouit paisiblement d'une verte et heureuse vieillesse. Rentré dans la vie privée, il fut l'un des fondateurs et le président de l'Association philanthropique des frères d'armes de l'Empire, créée en 1837 à Bruxelles.

Eugène Croypants.

Eug. Croypants, *Les conscrits de 1813 dans les ci-devant Pays-Bas autrichiens*, p. 88, 92, 93 et 514. — *Historique du 20^e régiment des dragons de la République française*.

REUSMES (Norbert DE), orateur sacré, né en 1652, mort à Mons, le 6 février 1718. A l'âge de vingt-deux ans, il entra dans l'ordre des Prémontrés à l'abbaye de Saint-Feuillien du Rœulx, devint lecteur en théologie, prieur, puis remplit pendant six ans les fonctions de curé de Wallers. Son élection à l'abbatiale de Saint-Feuillien fut confirmée le 25 mai 1697 par le roi Louis XIV. Pendant les vingt années qu'il occupa cette dignité, il fut nommé à cinq

reprises différentes député aux Etats de Hainaut. De Reusmes travailla à l'embellissement de son monastère et fit ajouter une nef somptueuse à l'église abbatiale. Doué d'un remarquable talent oratoire, il a laissé en manuscrit un grand nombre de sermons et de discours.

Ernest Matthieu.

Hugo, *Annales*, t. I, col. 679-680. — T. Lejeune, *L'abbaye de Saint-Feuillien au Rœulx (Annales du Cercle arch. de Mons, t. V, p. 131-132)*. — Dom Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 418. — L. Goovaerts, *Ecrivains, artistes et savants de l'ordre de Prémontré*, t. I, p. 176. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

REUSS (Pierre), ou DE REUSS, né à Bruxelles en 1740, mort en 1794. Il était avocat au conseil souverain de Brabant, lorsque le duc Charles de Lorraine l'appela à faire partie de ce corps en qualité de conseiller et procureur général par lettres-patentes du 2 septembre 1777. Le 8 décembre 1781, il fut fait conseiller et maître aux requêtes au conseil privé. Les notes qui le concernent et qui furent envoyées à l'empereur Joseph II, le représentent comme une des meilleures têtes du conseil privé, comme homme d'esprit, ayant des connaissances, fidèle, zélé, travailleur, mais manquant de style et de langage, se perdant dans les détails, traitant une petite affaire avec autant de minutie qu'une grande, achevant rarement ce qu'il avait commencé, et comme plus propre à s'occuper d'affaires juridiques que d'affaires de gouvernement. Crumpipen, le secrétaire d'Etat et de guerre, dont il fut « l'élève », le « coopérateur », et, pour ainsi dire, « l'aide de camp », le tenait en haute estime. Pendant une maladie, dont il souffrit pendant quinze mois, il se déchargea entièrement sur lui de la direction des affaires. La rudesse de langage et de manières dont le conseiller fit preuve en ces circonstances lui aliéna beaucoup de monde. La faveur dont il jouit près du comte Belgiojoso contribua aussi à lui créer de nombreux ennemis. On attribua à son influence toutes les mesures qui rendirent ce ministre impopulaire aux Pays-Bas. Lorsque le comte fut rappelé à Vienne en janvier 1787, il y emmena Reuss qu'il chargea de toute sa

correspondance relative à son ancien gouvernement et le recommanda chaudement à l'empereur ainsi qu'à son successeur, le comte de Trauttmansdorff. Sous l'influence de Belgiojoso, Joseph II songea à retenir près de lui le conseiller pour le faire entrer au département des Pays-Bas à Vienne où il méditait des réformes, mais, songeant sans doute qu'à ce moment les bons serviteurs du gouvernement autrichien étaient rares à Bruxelles, il l'y renvoya, promettant de le rappeler un an après.

Le conseil privé avait été dissous et remplacé par le *conseil du gouvernement général des Pays-Bas* où Reuss trouva place. Son principal adversaire était l'ancien conseiller au conseil des finances Cornet de Grez. Celui-ci, qui avait acquis un grand ascendant sur l'esprit du comte de Murray, ministre plénipotentiaire par intérim en attendant l'arrivée de Trauttmansdorff à Bruxelles, combattit violemment l'influence de Reuss, allant jusqu'à refuser de paraître dans toute jointe où siégeait ce dernier.

Sous Trauttmansdorff, Reuss ne retrouva pas non plus la faveur dont il avait joui pendant le gouvernement de Belgiojoso. Le nouveau ministre plénipotentiaire lui reprochait des indiscretions et un manque de franchise, beaucoup de violence dans les avis en même temps qu'une extrême timidité dans l'exécution des décisions prises. Le zèle même que Reuss avait montré pour les réformes projetées par Joseph II le rendait encombrant, car l'impopularité dont il portait le poids s'étendait à ceux qu'il servait. Aussi, avec l'assentiment de l'empereur, Trauttmansdorff cherchait-il à le faire sortir du conseil du gouvernement général, tout en lui ménageant une compensation, du moins apparente, afin de ne pas sembler donner satisfaction aux attaques incessantes dont il se trouvait l'objet.

Parmi les fidèles du josphisme, le conseiller fut un de ceux pour lesquels les patriotes conçurent la haine la plus violente. Des pamphlets le déclaraient traître à la patrie et réclamaient sa pendaison. Telle était l'influence qu'on lui

attribuait sur les actes du gouvernement, qu'au moment d'une absence qu'il fit au mois de juin 1787 le bruit de son départ pour Vienne s'étant répandu, ce bruit fit une impression considérable. Trauttmansdorff crut nécessaire de le démentir et demanda au conseiller de reparaître à Bruxelles pendant deux jours. Mais si vif était l'acharnement contre lui qu'on craignit pour sa vie et qu'on lui conseilla de fuir. Un ordre de Joseph II le manda à Vienne.

Lorsque, le 27 juillet 1791, l'empereur Léopold II rétablit le conseil privé, Reuss se trouva appelé à nouveau à en faire partie. On l'y trouve inscrit jusqu'en 1793, époque à laquelle, par décret du 22 mars, François II remplaça ce conseil par un comité dont Reuss ne fut pas membre, non plus que du nouveau conseil privé établi par décret du 29 juin suivant.

Alfred de Ridder.

Archives générales du royaume. Conseil privé, ms. n° 766, et conseil de Brabant, ms. n° 3669. — Schlitter, *Die Regierung Josefs II in den österreichischen Niederlanden*. — Id., *Geheime Correspondenz Josefs II mit Grafen Trauttmansdorff*. — Id., *Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution*. — Grunpiper, *Note confidentielle contenant les portraits des employés du gouvernement autrichien*. — Alexandre, *Histoire du conseil privé*. — Piron, *Algemeene levensbeschryving*.

REUTER (Jean), jésuite, écrivain ecclésiastique, né le 13 octobre 1680 à Schimpach, commune d'Ober-Wampach dans le grand-duché de Luxembourg, mort à Trèves, le 21 janvier 1761. Ses humanités terminées, il entra dans la Compagnie de Jésus; il avait alors vingt-six ans. Ayant pris le grade de docteur en théologie, il enseigna d'abord les humanités et la philosophie, puis, pendant huit ans, la théologie morale à l'université de Trèves. Il mourut dans cette ville, âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant la réputation d'un religieux savant et austère autant que charitable. On n'a d'ailleurs pas d'autres détails sur sa vie, qui s'écoula presque tout entière dans l'étude et la retraite.

Il a laissé plusieurs ouvrages qui ont été traduits en diverses langues et plusieurs fois réimprimés, la dernière fois

à Madrid en 1849. Ils constituent surtout le développement des cours professés par lui. En voici les titres : 1. *Neo Confessarius practice instructus, seu Methodus rite obeundi Munus Confessarii in gratiam Juniorum, qui ad Curam animarum aspirant, cum appendice, sive Brevi Instructione, et Methodo Dispensationes aliasque Gratias petendi, et impetratas exequendi, publice proposita a R. P. Joanne Reuter, S. J. SS. Theologiae in Universitate Trevirensi Doctore ac Professore publico. Editio secunda emendatior.* Coloniae Agrippinae, ex officina Metternichiana, 1750; in-8°, 443 et 62 p. — Même titre. *Editio tertia emendatior.* Coloniae Agrippinae, ex officina Metternichiana, 1752; in-8°, 443 et 188 p. — 2. *Casus Conscientiae ex Theologia Morali, et Methodo Munus Confessarii rite obeundi sub nomine R. P. Joannis Reuter S. J. anno MDCCCL in lucem editi, resolvendi ab eodem Admodum Reverendis, ac Eruditiss Dominis Animarum Pastoribus, ad dubia moralia dirimenda, etc., convocandis, aliisque, ad Sacramentales Fidelium Confessiones excipiendas, approbandis, accommodati, additis sub finem Literis et Constitutionibus Apostolicis, quarum pleraeque annis proxime elapsis sunt editae, et utrumque Clerum, tum Regularem, quam Secularem sermo ex aequo concernunt.* Coloniae Agrippinae, ex officina Metternichiana, 1753; in-8°, 297 p. — *Editio 2da auctior et emendatior.* Coloniae Agrippinae, ex officina Metternichiana, 1756; in-8°, 48, 76, 104 et 70 p. — Trad. espagnole : *El nuevo confesor practicamente instruido, o sea método de enseñar bien el oficio de confesor, publicado en lengua latina en obsequio de los nuevos sacerdotes que se esponen de confesores, y de los jovenes que aspiran a la cura almas.* Madrid, D.-J. Félix Palacios, 1849; in-8°, 2 vol. (forme les t. 66 et 67 de la *Biblioteca Religiosa*). — Trad. allemande : *Der Beichtvater in allen seinen Amtsverrichtungen. Aus dem Latein. Von einem Katholischen Geistlichen.* Regensburg, Manz, 1841; gr. in-8°. Id., 2^e édit. Lon., 1849. Id., 3^e éd., 1870. — 3. *Theologia Moralis quadripartita, incipientibus accommodata et in aula Theo-*

logica S. J. Treviris publice exposita a R. P. Joanne Reuter ejusdem Societatis, SS. Theologiae Doctore in Universitate Trevirensi, et Professore publico, nunc in usum et utilitatem plurimum typis data cum praevia analysi doctrinae Moralis a Sede Apostolica reprobata. Coloniae Agrippinae, ex officina Metternichiana, 1750; in-8°, 4 vol. Nouv. éd. à Cologne en 1751 et à Bologne, en 1754 et 1768.

Emile Tandel.

C. Sommervogel. *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI. — De Feller, *Dictionnaire historique*, litt. R. — Clasen, *Catalogue de la Bibliothèque de Luxembourg*, p. 204-306. — Namur, *idem*, 1^{er} supplément, p. 134. — Neumann, *Les auteurs luxembourgeois*, p. 40. — Neyen, *Bibliographie luxembourgeoise*. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschryving*.

REUX (Anselme DE). Voir REULX.

REY (Henri-Joseph), industriel et philanthrope, né à Braine-le-Comte, le 8 mai 1795, mort à Nice, en décembre 1870. Son père, Jacques, blessé à la bataille de Fleurus le 26 juin 1794, parmi les dragons du Dauphin, avait été recueilli et soigné par la famille Desalle à Braine-le-Comte et ne tarda pas à épouser la fille unique de ses hôtes. Dès 1804, Jacques Rey établit une petite filature où le jeune Henri, âgé de neuf ans, fut aussitôt occupé au rude labeur de l'atelier. La crise de l'industrie cotonnière en 1807 ruina la modeste usine. Après la liquidation, Jacques Rey, encouragé par d'heureux achats au marché d'Enghien, entreprit le commerce de toile. Son fils Henri, qui avait uniquement appris à lire et à écrire, le seconda dès lors avec une précoce intelligence et trouva une voie qui devait le conduire à la fortune et aux honneurs; par son habileté dans les achats de toile il mérita promptement d'en être exclusivement chargé et s'obstina à élargir le cercle des opérations. La chute de Napoléon l'exempta de la conscription militaire. La réussite de ses entreprises lui permit d'installer son commerce de toile en 1816 dans une vaste maison à Braine-le-Comte, sous la firme Rey, frères et sœurs. En 1825, leur établissement fut transféré à Bruxelles et peu

après les frères Rey achètent la manufacture d'indienne de Claessens à Cureghem, la transformèrent complètement et y appelèrent John Cockerill pour y établir ses machines anglaises du système le plus perfectionné. Pour soutenir la lutte contre la concurrence de l'Angleterre, Henri Rey réunit en 1827 les principaux fabricants d'indienne du pays et obtint du roi Guillaume Ier de doubler les droits d'entrée sur les cotons imprimés. Abandonnant à ses frères l'usine de Cureghem, l'entrepreneur industriel fonda en 1828 une nouvelle fabrique d'indienne à Forest. Le pillage de cet établissement, en septembre 1830, ne le découragea pas; l'industriel se fit négociant en toile et transforma l'usine de Forest en blanchisserie de toile. En 1836, il acheta une maison à Bruxelles, rue Fossé-aux-Loups. En 1840, cet homme d'initiative fit tisser pour la première fois mécaniquement des fils en Belgique, estimant avec raison que le seul moyen de sauver son industrie était d'adopter les inventions nouvelles qui ont fait leurs preuves; il fonda son premier atelier à Lendelede et établit à Gand en 1845, en société avec Degand-Vanderschueren, une filature de lin de huit mille broches. En 1851, il installa à Ruysbroeck une nouvelle blanchisserie de toile sur trente hectares, comprenant un tissage mécanique de toile et de linge de table. En 1865, il ouvrit à Gand un atelier de tissage mécanique de toile de plus de cinq cents métiers Power-Lours. Le succès couronna ses multiples entreprises et ses produits lui valurent aux expositions universelles de Paris en 1855 une médaille de première classe et en 1867 une médaille d'or. La croix de chevalier de l'ordre de Léopold lui fut octroyée en 1855 eu égard aux perfectionnements apportés à son industrie et une promotion d'officier en 1867. Rey avait été décoré deux ans auparavant de l'ordre du Christ de Portugal.

Le souci de ses affaires personnelles ne l'empêcha pas de s'intéresser directement aux mesures propres à soutenir et à favoriser l'industrie nationale. Son intérêt l'y poussait d'ailleurs. Appelé

en 1837 à faire partie de la commission d'enquête sur l'industrie linière dont les travaux durèrent une année, il fut chargé d'acheter en Angleterre divers types de toile de fabrication mécanique. Lors d'un séjour à Londres, Henri Rey s'y rencontra avec Rowland Hill, l'éminent promoteur de la réforme postale dans le royaume britannique. De retour dans sa patrie, il organisa un comité pour en propager les idées et obtint de faire adopter ce système par les Chambres législatives dans la loi du 22 avril 1849.

La fortune avait souri à Rey qui, sorti d'une humble situation, s'était élevé au rang des premiers industriels de son pays. L'opulence ne lui fit oublier ni l'amélioration morale et matérielle du sort de ses ouvriers, ni l'assistance des malheureux. Le laborieux industriel était un homme de cœur; il institua des écoles à Ruysbroeck et à Droogenbosch, construisit des logements ouvriers pour quatre-vingts ménages, organisa une société de tempérance et une caisse d'épargne. Dans sa ville natale, il fonda, en 1868, un hospice pour les vieillards qui porte son nom. Une rue Henri Rey y perpétue en outre son souvenir.

Ernest Matthieu.

A. Parent, *Notice historique et biographique de la ville de Braine-le-Comte* (1868; in-8°), p. 178-190. — Clément Lyon, *Éducation populaire*, n° du 19 juin 1884. — C. Dujardin et J.-B. Croquet, *Souvenirs sur la paroisse de Braine-le-Comte*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

REYCK (*Guillaume DE*). Voir **DE RYCK**.

REYDAMS (*Henri*), ou **RYDAMS**, premier du nom, occupe une place considérable parmi les fabricants de tapisseries de haute lice au XVII^e siècle. Né à Bruxelles vers 1600, il y mourut le 12 avril 1669. Il fut du métier dès 1629. Marié le 12 septembre 1639 à Anne De Doncker, il occupait alors dix ouvriers et un nombre correspondant d'apprentis. L'année suivante la ville lui accordait le privilège. Reydams appartient à une période peu brillante de l'histoire de la tapisserie belge. Le pays, incessamment parcouru par les armées étrangères, n'offrait aux industries de luxe aucune

des ressources nécessaires pour soutenir avec succès la concurrence, chaque jour plus envahissante, des produits français. En ce qui concerne la tapisserie, les Gobelins et Beauvais avaient attiré les meilleurs ouvriers flamands; la tapisserie de haute lice, dans nos provinces, était dans une situation peu prospère. Reydams, cependant, ne manqua pas de travaux. L'Espagne lui faisait d'importantes commandes, par l'intermédiaire d'un de ses agents, Jean-Baptiste Franco, fixé à Anvers. Antoine Sallaert, ancien élève de Rubens, David Teniers, Jacques Jordaens, activement associés à la fabrication des tapisseries, furent les auteurs fréquents de ses cartons. Ses « tenières » se sont répandues par toute l'Europe. On peut dire qu'elles constituent un genre. Nous n'avons pas à énumérer les tentures nombreuses portant le nom ou les initiales d'Henri Reydams accompagnés de la marque bien connue de Bruxelles, deux B séparés par un écu rouge. La collection impériale de Vienne possède sous sa signature une suite de magnifiques pièces d'équitation de Jordaens et plusieurs pièces, signées, d'une *Histoire de Moïse*. La couronne de Suède, les palais d'Albe et de Médinaceli, à Madrid, possèdent également de belles tentures issues de ses ateliers. Conjointement avec Leyniers, G. vander Streke et Guill. van Leefdael, il prit part à un concours ouvert par l'archiduc Léopold entre les principaux fabricants tapisseries des Pays-Bas. Il s'agissait d'exécuter une suite des *Mois*, d'après Teniers. Le prix échut à Leyniers. Ces pièces, aujourd'hui à Stockholm, appartiennent au butin emporté de Prague par les Suédois. Les mois de mars et d'avril sont de Reydams. Reydams eut pour successeur son fils Henri. Un autre fils, François, était, en 1666, inscrit comme élève de Jean Arys à la corporation des peintres de Bruxelles.

Henri Reydams.

Bibliothèque royale, fonds Goethals, n° 973. — Alph. Wauters, *Les tapisseries bruxelloises; essai historique sur les tapisseries et les tapisseries de haute et de basse lisse de Bruxelles* (Bruxelles, 1878). — *Jahrbuch der Kunstsammlungen des*

allerhöchsten Kaiserhauses, t. I (Vienne, 1883). — John Böttiger, *La collection des tapisseries de l'Etat suédois*, 1898, t. IV, p. 81-82. — F. Donnet, *Note sur quelques achats de tapisseries de Bruxelles au XVII^e siècle* (Bruxelles, 1895; in-8°). — Renseignements dus à l'obligeance de M^r Ad. Reydams, à Malines.

REYDAMS (Henri), ou RYDAMS, deuxième du nom, fils et continuateur du précédent, né à Bruxelles le 6 novembre 1650, mort dans la même ville le 26 janvier 1719. Marié en 1675 à Catherine, fille de Daniel Leyniers, il s'associa à ses beaux-frères Evrard et Urbain. De là la présence des noms conjoints de Leyniers et Reydams sur les tapisseries de l'hôtel de ville de Bruxelles. Henri Reydams, privilégié en 1671, remplit les fonctions de doyen en 1687, remplaçant son beau-père. Le métier était alors fort déchu. « Au moment où s'ouvrit le XVIII^e siècle », dit Alph. Wauters, « on ne comptait plus que huit fabricants de tapisseries maintenant en activité 53 métiers, soit un peu plus de cent cinquante ouvriers ». Pour rendre quelque prospérité à l'antique industrie que le bombardement de 1695 avait presque réduite à néant, le roi Philippe V décida, en 1703, d'ouvrir aux tapisseries un crédit de 25.000 florins. La part de Reydams fut de 3.200 florins. Les belles tapisseries décorant la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bruxelles furent payées par ordonnance des Etats de Brabant du 10 mai 1718, la somme de 2.433 florins à Urbain Leyniers *cum suis*. Fabriquées d'après les cartons de Vict.-Honoré Janssens, elles représentent des épisodes de l'histoire du duché de Brabant : *l'Avènement de Philippe le Bon*; *l'Abdication de Charles Quint* et *l'Inauguration de l'empereur Charles VI* en 1717. « On peut », dit un bon juge, Alph. Wauters, « les ranger parmi les chefs-d'œuvre de l'industrie bruxelloise. Elles ont conservé une vigueur de tons remarquable; les teintes les plus délicates s'y maintiennent de manière à prouver l'excellence des procédés employés pour la teinture des fils.... Ces trois pièces ont été transportées en 1794 en Allemagne, d'où elles ne revinrent qu'en

• 1807. La troisième est signée : Leyniers Rydams •.

Une tenture de huit pièces, sujets mythologiques, appartenant au duc de Medina-Celi, serait issue des ateliers de notre fabricant. On en attribue les cartons à quelque maître italien. Avec plus de chance d'exactitude, on peut leur donner pour auteur V.-H. Janssens, les fabricants bruxellois ayant coutume de s'adresser de préférence à des artistes brabançons. Reydams aurait, selon A. Wauters, exécuté des tapisseries pour l'hôtel de ville de Douai; l'assertion n'est pas confirmée par l'existence des pièces. Le Musée des arts décoratifs, à Bruxelles, possède une belle tapisserie allégorique revêtue de la signature de notre Reydams, dont la famille portait d'argent à trois écureuils d'azur.

Henri Hymans.

Alph. Wauters, *Les tapisseries bruxelloises, etc.* (Bruxelles, 1878). — Notes de Mr Ad. Reydams.

REYDAMS (*Jacques-Ignace*), fils d'Henri et de Jeanne Leyniers, fabricant tapissier, né à Bruxelles, le 18 juin 1683, mort à Douai, le 3 novembre 1747. Marié à Bruxelles, dans l'église Sainte-Catherine, le 14 avril 1711, avec Gertrude Mello, Jacques Reydams obtint le privilège en 1726. Les circonstances qui l'amènèrent à se fixer à Douai se devinent. Non, sans doute, que Douai fût mieux partagé que Bruxelles en ce qui concerne l'activité de son industrie, mais l'acte de décès du haut-lieutenant brabançon porte la signature de Tobie Coucks, employé de préférence par le magistrat de Douai et dont l'atelier subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. On en peut conclure que Reydams s'était mis au service de ce fabricant, ne trouvant pas dans sa ville natale les ressources nécessaires pour alimenter son établissement. Nous ne connaissons point ses œuvres.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour le précédent.

REYGER (*Arnoul DE*), ARNOLDUS DE REYGER, jurisconsulte, né à Glabbeek, en 1559, mort dans la première moitié du XVII^e siècle. Son nom paraît

quelquefois sous la forme d'*Arnoldus Pelargius*, forme dérivée du mot grec *πελαργός*, qui signifie « cigogne », tandis que le mot Reyger signifie « héron ». Ce furent probablement les troubles politiques et religieux qui l'obligèrent à quitter la Belgique; en 1581, d'après les uns, en 1586, d'après les autres, il s'établit à Helmstaedt où il vécut dans l'intimité de Joachim Mynsinger de Frundeck. Ce dernier était considéré alors comme le plus important et le plus illustre de ces jurisconsultes qui s'étaient adonnés à l'étude et à la critique des décisions de la Chambre impériale de Spire. Après avoir étudié le droit à Padoue où il avait suivi les leçons de Viglius ab Aytta de Zuichem, Mynsinger avait occupé les fonctions d'assesseur à la Chambre impériale et quand, en 1573, il avait pris sa retraite, il s'était fixé à Helmstaedt. Son activité scientifique avait été considérable et ses livres consacrés à la jurisprudence du grand tribunal de l'Empire avaient fait de lui le maître incontesté des « caméralistes ».

C'est par sa collaboration aux éditions nouvelles de deux ouvrages importants de Mynsinger qu'Arnoul de Reyger débuta. Il publia, en effet, en les enrichissant de notes, l'*Apotelesma sive corpus perfectum scholarum ad quatuor libros Institutionum juris civilis*, et les *Singularium observationum Judicii imperialis Cameræ (uti vocant) Centuria quatuor*, dont les premières éditions avaient paru respectivement en 1555 et en 1563. Les éditions nouvelles avaient été préparées sous les yeux de Mynsinger qui mourut en 1588. Le succès de l'un et de l'autre ouvrage est attesté par le fait de nombreuses réimpressions; l'*Apotelesma* eut vingt éditions dans la forme que lui donna Arnoul de Reyger; les *Observationes* furent réimprimées dix fois.

En 1593, Arnoul de Reyger devint docteur en droit de l'université d'Iéna; il enseigna, du reste, en cette université pendant trois ans. En 1596, il entra au service du margrave de Brandebourg, Joachim-Frédéric. Il fut successivement conseiller de l'électeur, assesseur aux

tribunaux de la Basse-Lusace et des provinces de la Vieille-Marche, enfin vice-chancelier. De son séjour à Iéna datent les *Disputationes ex libro primo Institutionum* et les *Exercitationes practicae* qui parurent également sous le titre de *Processus judicarius*. Plus tard il publia un ouvrage considérable, le *Thesaurus juris civilis et canonici locupletissimus*, « refonte » du *Repertorium sive promptuarium juris* de Martin Doberlein. Le *Thesaurus juris* comprend deux volumes in-folio.

On ne sait pas quand Arnoul de Reyger mourut; l'année 1615 est indiquée par quelques écrivains.

E. Nys.

Sweertius, *Athenæ belgicae*, p. 144. — Zeumer, *Vita professorum...* in *Academia Jenensi*, p. 77. — Fréher, *Theatrum virorum eruditione clarorum*, t. II, p. 1006. — R. von Stinzing, *Geschichte der deutschen Rechtswissenschaft*, première partie, p. 490.

REYLOF (*Alipe*), écrivain ecclésiastique, né en 1612, mort à Gand, le 30 décembre 1682. Il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin et fit sa profession au couvent de Gand, en 1632; il reçut la prêtrise en 1636. Après avoir enseigné la philosophie pendant six ans au couvent de Gand, il fut professeur de théologie à Bruges, puis à Louvain. En 1652, il fut nommé prieur à Ypres, puis en 1655 à Gand. Nommé docteur en théologie, par le général de l'ordre, Jérôme de Valvasoribus, le 15 octobre 1671, il fut définitivement admis à jouir des privilèges de ce titre, le 20 janvier 1673. Après son priorat, il s'était voué de nouveau à l'enseignement de la théologie, qu'il abandonna, vers la fin de sa vie, pour se consacrer à la prédication et à la confession. Ossinger n'hésite pas à le nommer *vir incomparabilis, et in philosophicis æque quam theologicis disciplinis ornatissimus*. On lui doit un ouvrage intitulé : *De anima ad mentem S. P. Augustini*. Gand, M. Graet, 1664; in-folio. Il est dédié à Gerelme Borluut, seigneur de Boucle-Saint-Denis, protecteur des Augustins gantois.

Paul Bergmans.

Lettre de J. de Valvasoribus (copie contemporaine, à la bibliothèque de l'université de Gand, *Documents divers*, n° Reylof). — N. de Tombeur,

Provincia belgica ord. Ff. Eremitarum S. P. Augustini (Louvain, 1727), p. 144 (v° Reylof), repris dans J.-F. Ossinger, *Bibliotheca Augustiniana* (Ingolstadt, 1748), p. 741 (v° Reylof). — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II (Gand, 1860), p. 195, n° 1354. — A. Keelhoff, *Geschiedenis van het klooster der Eerw. Paters Eremiten Augustynen te Gent* (Gand, 1864), p. 246-247. — *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre orientale*, 2^e série, *Eglises conventuelles*, t. I (Gand, 1866), p. 181 (le décès du P. Reylof est erronément placé en 1684).

REYLOF (*François-Liévin*), musicien, né à Gand, le 26 septembre 1792, mort à Heusden, près de Gand, le 5 juin 1872. Elève de Georges Alsters (voir ce nom), il reçut une éducation musicale solide, basée sur les principes sévères de l'ancienne école, et l'on retrouve dans ses œuvres l'influence d'une pratique approfondie de la fugue. Pianiste de talent et professeur privé de piano, il a composé pour cet instrument plusieurs morceaux, notamment *Trois grandes sonates pour le piano-forté* (œuvre I). Gand, l'auteur, s. d.; in-folio, 34 pages (lithographié). Comme son maître, Reylof se livra à la pratique du carillon, et il lui succéda dans ses fonctions de carillonneur communal. Les archives de la ville de Gand conservent le recueil des airs du carillon, notés par Reylof de 1856 à 1864. Il fut, en outre, organiste de l'église Saint-Etienne ou des Augustins jusqu'en 1824, et organiste de l'église Saint-Jacques depuis 1822 jusqu'à sa mort. Parmi ses compositions religieuses, restées manuscrites et actuellement dispersées, on cite plusieurs messes et une série de chants sacrés : *Salve Regina*, *Regina Cæli*, *Dixit dominus*, *Laudate pueri*, *Tantum ergo*, écrites, dit A. Thys, « dans le style fugué et sévère ». Le même auteur nous apprend que ces compositions ont été exécutées dans plusieurs églises de Gand, et y « ont été très favorablement accueillies ». On doit encore à Reylof un petit manuel élémentaire flamand d'enseignement musical mutuel, rédigé en collaboration avec H. Luyckx, et intitulé : *Touwkundige grondregels, ten gebruike van het wederzijdsch onderwijs, opgesteld voor eerst-beginnenden*. Gand, L. Tytgat, 1847; in-8°, 2 parties de 24 et 25 pages.

Reylof avait eu plusieurs enfants dont un fils, François, qui mourut avant lui, et qui s'était fait une certaine réputation comme pianiste, notamment en Angleterre.

Paul Borgmans.

Etat-civil de Gand. — Renseignements fournis par Mr G. Phlippe, à Gand. — *Wegwyzer der stad Gent, 1821-1872.* — L. V. D. W. (Vande Walle), *Les musiciens gantois contemporains* (Gand, 1843), p. 4. — A. Thys, *Historique des sociétés chorales de Belgique*, 1^{re} éd. (Gand, 1855), p. 165; 2^e éd. (Gand, 1861), p. 215. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. V (Gand, 1863), p. 236.

REYLOF (Olivier, baron DE), poète latin, mort à Gand, le 13 avril 1742. Les biographes le font naître à Gand en 1668 ou en 1670, mais nous avons vainement cherché son nom dans les registres de l'état-civil de cette ville. D'après un registre des états de biens, aux archives de Gand (1706-1707, f° 20 v°), il était âgé de vingt-deux ans en 1706, ce qui reporte la date de sa naissance à l'année 1684. D'autre part, Reylof se donne, sur le titre de ses poésies, la qualification d'*Amstelodamensis*, ce qui ferait croire qu'il vit le jour à Amsterdam; cette naissance dut cependant être fortuite, car il appartient à une famille gantoise et était fils de Jacques Reylof (fils d'Olivier) et de Madeleine Geelhand. Il fit de solides études d'humanités, et des témoignages contemporains nous assurent qu'il était versé dans l'histoire sacrée et profane, la théologie et les belles-lettres. Il aimait, paraît-il, à prendre part aux examens ou « disputes » des colléges, notamment, sans doute, à ceux du collége des Augustins de Gand, dont son grand-oncle paternel, Alipe Reylof (voir ce nom), avait été prier. Il cultivait avec assiduité la poésie latine, en digne ami et émule du P. Jésuite Liévin De Meyer, qui lui dédia le recueil de ses poésies : *Poematum libri duodecim* (1727). Déjà auparavant, Reylof avait reçu la dédicace de l'*Epulum linguarum* de Jacques-Xavier van Larebeke (1715).

En 1711, Reylof fit imprimer à Gand, chez Michel Graet, deux volumes de poésies latines, intitulés tous deux : *Poematum libri tres*, mais se distinguant

par les sous-titres suivants : [a] *Continent Eglogas sacras et profanas, Librum de Piscibus, et alterum de Ranis cum Appendice* (pet. in-8°, xxiv-176 p.); [b] *Continent Effectus mirabiles divini amoris, Sermonem de Invidia et Zelotypia, querelam anime in Inferis detentæ cum appendice* (pet. in-8°, xviii-191-1 p.). Le second recueil fut réimprimé en 1728, par Pierre de Goesin (in-8°, xxxiv-230 p. et 1 f.), et le premier en 1732, par le même typographe (pet. in-8°, ii-317 p.). En 1738, Pierre de Goesin publia le premier volume des *Opera poetica omnia* de Reylof, contenant une série de pièces qui n'avaient pas paru dans les deux premiers recueils (pet. in-8°, 310-x p.); cette édition ne fut pas continuée, probablement à cause de la mort de l'auteur. D'autre part, en 1735, P. de Goesin avait édité un *Dramatum liber unus cum appendicula* (pet. in-8°, viii-246-ii p.), contenant quatre tragédies en vers : *Philippus, Jonathas, Cræsus et Gedeon*. Tel est le bagage poétique de Reylof, assez considérable pour qu'il y ait lieu de s'étonner de ne pas le voir mentionné dans le mémoire de Peerlkamp sur les Belges qui ont composé des vers latins. La lecture de ces recueils fait reconnaître en Reylof un poète élégant et harmonieux, doué d'une certaine imagination et d'une plume facile.

En 1731, il fut élu trésorier de la ville de Gand, en remplacement de Médard de Clerque de Sousberghe, et occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, soit pendant douze ans. Il avait été créé baron, par lettres patentes datées de Barcelone, le 20 octobre 1712. Il posséda les seigneuries de Kerchove et de Ten Durpe, à Heusden, relevant du vicomté de Gand. Le fief de Kerchove était attaché à une maison de campagne située près de l'église de Heusden, et où Reylof passait l'été; il y fait allusion dans une de ses poésies. Il s'était fait construire, en 1724, dans la rue Haute, sur l'emplacement d'une propriété lui appartenant, un bel hôtel qui existe encore et forme actuellement les maisons n° 28 et 30; un globe terrestre, emblème des goûts

studieux du propriétaire, surmonte le fronton de la façade. Mort à Gand, dans un âge avancé, Reylof fut inhumé dans l'église abbatiale d'Oost-Eecloo, aujourd'hui démolie; on y voyait sa tombe ornée de ses armoiries : *d'or à une hure de sanglier de sable, languée de gueules, défendue et allumée d'argent.*

Reylof était grand collectionneur de livres, comme le montre le catalogue de sa bibliothèque, vendue après son décès, les 16 et 17 mai 1742. Il aimait aussi les plantes et possédait, en ville même, un vaste jardin dans la paroisse de Saint-Sauveur; les plantes furent vendues le 4 juin 1742.

Paul Bergmans.

Les œuvres de Reylof. — Archives de la ville de Gand : états de biens, 1706-1707; — *Gebouwing van huizen*, série 535, 406 (Hoogstraat). — J. De Seur, *la Flandre illustrée* (Lille, 1713), p. 272. — *Gazette van Gend*, 28 mai 1742. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. X (Louvain, 1767), p. 219-224. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas* (Bruxelles, 1829), t. II, p. 296. — *Messager des sciences historiques*, 1844, p. 354 (notice de Ph. Blommaert sur Heusden). — *Memorieboek der stad Ghent*, t. III (Gand, 1854), p. 332-339. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise* (Gand, 1858-1869), *passim*. — C. Piron, *Algemeene levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 323. — V. van der Haeghen, *Inventaire des archives de la ville de Gand. Catalogue général* (Gand, 1896), p. 19. — Pr. Claeys, *les Monuments de la ville de Gand* (Gand, 1905), p. 449-450.

REYMARIUS (*Augustin*), humaniste, né à Malines, au début du XVI^e siècle, décédé vers 1530. Il fut l'élève d'Adrien Barlandus à Louvain. Il était déjà parvenu à une connaissance approfondie des langues anciennes et donnait les plus belles espérances lorsqu'il mourut prématurément. Il a laissé un dialogue *de ludo chartarum* que Barlandus inséra, en 1528, dans l'édition de ses quarante-deux dialogues « très utiles pour chasser la barbarie des écoles », et qui parut dans toutes les éditions subséquentes de ce recueil (Anvers, M. Hillenius). Il prit également une part très active à la préparation de l'édition des comédies de Térence que son maître publia à Louvain, chez Rescius, en 1530. Dans sa préface, Barlandus rend un hommage ému aux mérites de son

jeune collaborateur que la mort venait d'enlever.

Alphonse Roersch.

F. van der Haeghen et R. Vanden Berghe, *Bibliotheca belgica*, livr. 106 et 107.

REYMERSWALE (*Marinus VAN*). Voir MARINUS CLAESZON.

REYN (*Jean DE*), peintre, né à Dunckerque, en 1610, ou vers 1610, mort dans la même ville, le 20 mai 1678. Elève et surtout collaborateur de Van Dyck, il conforma sa manière à celle de ce grand artiste. Nous n'avons pu relever à Anvers les traces du passage de De Reyn parmi les peintres affiliés à la gilde de Saint-Luc. A Londres, où il suivit son maître, il prit une part active aux travaux du fameux portraitiste, et acquit lui-même des aptitudes remarquables dans le genre auquel s'adonnait plus spécialement Van Dyck. Descamps affirme que De Reyn ne se fit connaître en Flandre qu'après la mort de ce dernier, aucune œuvre de lui ne portant une date antérieure. Il y a là, pensons-nous, une invention. Le musée de Bruxelles, notamment, possède de De Reyn un portrait de femme daté de 1637; le morceau est d'incontestable valeur. Sans vouloir, avec quelques biographes, élever De Reyn à la hauteur de son maître, nous n'hésitons pas à affirmer que certains portraits issus de son pinceau méritent de compter parmi les bons spécimens du genre.

Après avoir passé quelque temps à Paris, au service du duc de Grammont, l'époux de la belle miss Hamilton, seigneur dont, sans doute, il avait fait la connaissance en Angleterre, De Reyn se fixa dans sa ville natale. Il s'y maria en 1666 et y finit ses jours en 1678. Sa dépouille repose dans l'église Saint-Eloi.

« Si Jean de Reyn est peu connu », dit Descamps, « c'est que ses ouvrages sont presque toujours pris ceux de son maître. Personne ne l'a approché de plus près et personne ne l'a mieux égalé en mérite. C'est la même fonte de couleurs, la même touche, la même délicatesse. Son dessin est aussi

* correct, ses mains sont dessinées d'une pureté singulière, etc. ».

C'est principalement à Dunkerque et dans la localité voisine de Bergues-Saint-Winnoc qu'il est possible d'étudier De Reyn. L'église Saint-Eloi, dans la première de ces villes, possède le chef-d'œuvre du peintre, le *Martyre des quatre couronnés*. De Reyn y a introduit son image. L'église Saint-Martin, à Bergues, est décorée d'une remarquable *Adoration des Mages* et d'une *Hérodiade apportant à Hérode la tête de saint Jean*, morceau fort distingué. Le musée de Dunkerque est entré en possession de diverses toiles ayant jusqu'alors appartenu à des églises et à des collections locales. C'est ici, notamment, que nous retrouvons l'ancien triptyque de la chapelle des Bouchers de Saint-Eloi : le *Martyre de saint Alexandre*, daté de 1656. L'œuvre a pour complément les portraits des donateurs, Alexandre Leys et sa femme, productions vraiment très remarquables. Le musée de Dunkerque possède aussi le portrait du maréchal d'Estrades, de l'ancienne collection Coffyn. On conserve, à Notre-Dame de Bruges, une toile intéressante, le *Miracle de saint Vincent Ferrier*, datée de 1644. Au musée municipal de Versailles se voit un portrait de Pierre Corneille, officier de cheval-légers, le fils du grand Corneille, et à Madrid, au Prado, les *Nocea de Thétis et de Pélée*, d'après Rubens.

Henri Hyman.

J.-B. Descamps, *La vie des peintres flamands, allemands et hollandais* (Paris, 1764), t. II, p. 489. — Antony Valabregue, *Un peintre dunkerquois* (*Le Journal des Arts*, Paris, 1900, nos 66 et 67). — Le même, *Notice sur Jean de Reyn* (Dunkerque, 1887; in-8°, 27 p.).

REYNAX (1), famille de maîtres charpentiers de Gand qui occupèrent, de père en fils, de 1647 à 1729, l'office communal d'aborneur ou délimitateur d'héritages (*erfscheider*), et dont le dernier fut un géomètre-cartographe distingué. La fréquence des mêmes prénoms pouvant donner lieu à confusion,

(1) C'est ainsi qu'ils signaient; mais presque tous les actes portent : Reynax.

il importe de suivre ici l'ordre chronologique.

MAXIMILIEN I REYNAX, fils de Pierre I, acheta la franchise du métier des charpentiers en 1623, et mourut à Gand, le 8 juillet 1666. En 1648, il entreprit la réfection de l'écluse à l'antique pont des cinq vannes. Admis par les échevins comme aborneur juré de la ville de Gand, le 22 mai 1647, en remplacement de Jean de Somere, il renonça à cet office, par acte passé devant le notaire Maximilien de Rynck, le 25 mai 1666. La signature de Reynax se retrouve au bas d'une série de rapports concernant des mesurages, des bornages, des difficultés en matière de miloyenneté, de voirie, etc. Il eut de sa femme, Marie Jacobs, plusieurs enfants, dont Pierre II, qui suit, et Maximilien II, dit le Jeune. Celui-ci, né en août 1633, fut juré des charpentiers en 1678 et décéda (avant le 21 octobre 1704) sans postérité.

PIERRE II REYNAX, né à Gand, le 26 novembre 1625, fut reçu maître charpentier le 27 juin 1650. Son nom figure, en 1665, parmi les dignitaires de la corporation au bas d'un paysage ornant la chapelle du métier, en l'église de Saint-Nicolas. Vu ses capacités, il obtint l'office d'*erfscheider* de la ville, en remplacement de son père, le 10 juin 1666. Il s'acquitta consciencieusement de son emploi pendant plus de trente-huit ans et mourut à Gand, le 8 septembre 1704. Il avait épousé, le 22 juillet 1651, Adrienne de Somere (enterrée en cette ville, le 18 janvier 1704), qui appartenait à la famille des arpenteurs de ce nom.

MAXIMILIEN III REYNAX, fils du précédent et d'Adrienne de Somere, né à Gand, le 21 avril 1654. Tant par son père que par sa mère, il appartenait au monde des arpenteurs. C'est le plus connu des Reynax et le seul qui fut réellement géomètre juré, titre qui ne s'obtenait qu'après un sérieux examen. En cette qualité il fut chargé de faire, avec un collègue, le géomètre Jean van

Bouchaute, un atlas parcellaire de toute la partie rurale, qui était très étendue, de l'échevinage gantois. Il s'agissait de refaire pour l'extra-muros, mais d'après des principes nouveaux, le plan dressé en 1619 par Jacques Horenbault et partiellement révisé en 1654 par un cahier dû à l'« ingeniaris » Bartholomée de Buck. Le nouveau cadastre comprenait, pour la première fois d'une manière complète, le mesurage de toutes les parcelles, l'indication de leur nature : champ, prairie, eau, maison, moulin, les noms des propriétaires, les lieux dits, etc. De nombreux documents d'archives, spécialement de la ville et de la seigneurie de Saint-Pierre, durent être étudiés en même temps. L'atlas ainsi formé fut appelé *Nieuwen ommelooper, register ofte liggher van het Vrije van Ghendt*. Une première partie, terminée en 1691 par Van Bouchaute et Reynax, comprenait deux registres in-folio, le premier pour le quartier de Saint-Pierre-Alost, le second pour le quartier de Saint-Pierre-Ayghem ; on y trouvait, outre le texte descriptif, dix-neuf plans figuratifs des diverses sections. Le volume pour Saint-Pierre-Lede ou Ledeborg fut mis au net en 1692. Le registre du quartier de Wondelghem-Gand, terminé également en 1692, fut signé par Jean van Bouchaute seul. Celui-ci avait aussi entrepris le relevé du quartier d'Akkerghem-Royghem extra-muros, mais il mourut au cours de sa besogne, et c'est Maximilien Reynax qui l'acheva en 1696. D'autres fonctionnaires, tels que les « pri-seurs jurés et costumiers » avaient fait l'estimation des biens, au point de vue de la contribution à l'*huisgeld*. Tout ce vaste travail (1), vraiment remarquable pour l'époque, est encore utilement consulté aujourd'hui. En 1696, Maximilien Reynax dressa encore un plan de l'enclos de la Byloke avec une vue partielle des bâtiments de l'antique hôpital. Parmi les nombreux relevés et cartes qu'il fit ensuite, signalons, d'après les comptes des

(1) Aux archives de la ville. Un double original est conservé à la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand.

travaux de la ville, un plan de Gand avec tous les cours d'eau, en partie colorié (1701), et une carte du cours de la Lieve de Gand à Damme, avec les ramifications vers Bruges, l'Ecluse et Ardenbourg (1702).

Après la mort de son père, il sollicita à son tour l'office d'*erfscheider*, en faisant valoir, dans sa requête aux échevins, notamment, « soit dit sans jactance », son « extrême capacité » dans l'art de tracer des « cartes figuratives ». Cet emploi lui fut conféré le 9 septembre 1704. En 1728 et 1729, il fut chargé par les échevins de mesurer, avec le géomètre Philippe-Jacques Benthuyts, tous les terrains du quartier du *Ham*, hors de la *Dampoort*, et d'en faire un plan détaillé. Ce relevé très important et bien fait, complété d'ailleurs par des indications empruntées aux archives, devait servir dans l'interminable procès de juridiction pendant entre le magistrat de Gand, d'une part, et l'évêque, en sa qualité de successeur des abbés de Saint-Bavon, d'autre part.

Maximilien Reynax était un bon dessinateur. A l'occasion du même procès, il transporta chez lui, en 1729, pour en copier des parties, le grand tableau représentant la ville de Gand à vol d'oiseau, en 1534, tableau qui était alors en possession de l'abbaye de Saint-Pierre. On a de lui une bonne aquarelle à personnages formant, sur une double page in-folio, le frontispice d'un atlas topographique (1696).

Il résigna son office communal le 31 août 1729 et mourut dans sa maison, située rue Courte-du-Jour, près de la chapelle des tisserands, du côté de la *Walpoort*, le 25 octobre 1734, sans laisser de postérité. Il fut inhumé le lendemain dans la cathédrale de Saint-Bavon, du consentement de l'évêque.

Victor vander Haeghten.

Archives de la ville : offices, états de biens, registres des cens, charpentiers, *erfscheiders*, résolutions des échevins, atlas, plans, comptes des travaux, comptes généraux, arch. de Saint-Bavon, reg. des Cellites, état civil. — Archives de l'Etat : cartes et plans, minutes du notaire Claude Mignot. — Archives des hospices : plans. — Bibl. de l'université : sect. gantoise. — P. Van der Meersch, *Inv. des cartes et plans*. — Kervyn de Volkaerbeke, *Eglises de Gand*. — V. vander

Haeghen, *Het klooster ten Walle*. — Id., *Inv. génér. des archives de Gand*.

REYNELDE (Sainte). Voir REINELDE.

REYNELIN, évêque de Tournai. Voir RAINELME.

REYNGOT (Gilles). Voir REINGOT.

REYNGOUT (Jeanne VAN ALTEN, *alias*), calligraphe, née à Bruges, en 1483, morte dans cette ville, le 19 novembre 1558. Fille de Pierre van Alten, elle fut adoptée par l'apothicaire brugeois Martin Reyngout, homme riche et qui remplit plusieurs fonctions communales : *vinder* de la halle aux épiceries en 1468 et 1474, doyen en 1478, 1483 et 1485; *deelman* de la section des carmes en 1472 et 1477, chef-homme en 1480, 1482, 1496, 1498, 1501 et 1504, conseiller de la ville en 1486, 1499 et 1500, trésorier en 1488 et 1495, échevin en 1489 et 1493. Martin Reyngout, qui mourut le 23 mai 1507, fonda, avec sa femme, Barbe de Rocainge, le couvent des carmélites de Sion à Bruges; la première pierre du bâtiment, qui sert aujourd'hui d'hôpital militaire, fut posée, au nom des fondateurs, par la petite Jeanne van Alten, le jour de l'octave de la Visitation de Notre-Dame, 1490. Adoptée par les Reyngout, Jeanne entra ensuite dans ce couvent et fit sa profession le 17 janvier 1501; elle fut conseillère en 1539 et mourut quelques années après avoir célébré son jubilé. En 1499, elle avait donné à l'église du couvent deux tableaux représentant l'Annonciation et saint Bernard; ces tableaux avaient déjà été enlevés de l'église à la fin du xv^e siècle, comme étant laids et vieux : *leelic ende oude*. La sœur Jeanne s'adonnait à la calligraphie, et l'inventaire des livres du couvent, dressé en 1571, mentionne un martyrologe, *een matrilogie bouc*, écrit de sa main, ainsi que deux petits livres d'exercices de piété, *ij boucxskins van oufeynghe*.

Paul Bergmans.

Le Beffroi, t. III (Bruges, 1860-1870), p. 47-48, 85, 325. — J.-W. Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1880), p. 139.

REYNIER (Augustin-Benoît), littérateur, homme politique, né à Liège, le 9 janvier 1759, mort à Cologne, le 18 mai 1792. Reynier appartenait à une famille de commerçants aisés qui l'envoyèrent faire ses études au collège des Oratoriens à Visé. Il y rencontra Bassenge et Henkart et contracta avec eux une de ces amitiés puissantes qui font le charme de la vie. C'est là que tous trois puisèrent ce goût de la poésie qu'ils durent à un professeur que passionnaient les lettres.

Ses études terminées, Reynier fut envoyé à Cologne pour y faire son droit, mais il témoigna peu de dispositions pour l'étude des *Pandectes* et le jeune étudiant préféra cultiver les lettres et publier des pièces détachées. Il est aussi probable qu'il mettait plus d'assiduité à faire sa cour à M^{lle} Christine Dumont, fille d'un banquier de Cologne, à laquelle il adressait des vers et qui bientôt devint sa femme. Il rentra avec elle à Liège et goûta en paix tous les charmes d'un intérieur affectueux. Il avait retrouvés ses camarades de collège, Henkart et Bassenge, qu'il réunissait autour de lui avec Hamal, Fabry, Defrance et Fassin. Nos trois amis se retrouvaient encore dans les réceptions intimes de l'évêque Velbruck; l'amitié et les muses faisaient tous les frais de ces réunions. Ils contribuèrent à la fondation de la société d'Emulation que Velbruck reconnut en 1779. A partir de 1781, Reynier y remplit les fonctions de secrétaire perpétuel. En cette qualité, il prononça, le 25 février 1785, devant le prince-évêque Hoensbroeck, le discours d'ouverture, éloge dithyrambique de Velbruck.

Bien qu'il ne parût pas né pour affronter les luttes politiques et que la vie paisible lui semblât préférable :

Pourquoi, grands dieux, ai-je dû naître
Au sein tumultueux des villes et des cours ?

il fut entraîné par ses amis dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre le pouvoir du prince-évêque.

Grâce à Lebrun, fondateur du *Jour-*

nal général (1), les idées des encyclopédistes avaient germé dans les esprits qui ne rêvaient plus que souveraineté populaire. Et l'on conçoit qu'un homme de mœurs tranquilles se soit laissé séduire par la vie idyllique que prétendaient restaurer les disciples de Jean-Jacques. Ce fut dans la lecture du *Journal général* que les révolutionnaires liégeois puisèrent leurs inspirations et Lebrun fut leur dernier maître.

Nos révolutionnaires ne tardèrent pas à recueillir les fruits de leur opposition au gouvernement. Après le jugement rendu par l'échevinage de Liège contre Redouté et ses concusés, en juillet 1787, Bassenge avait jugé prudent de suivre à Cologne son ami Reynier, qui s'y était réfugié près de son beau-père, le banquier Dumont. Le 1^{er} août 1787, les douze furent jugés appréhensibles; on allait les condamner par contumace, lorsque la Prusse, favorable alors aux visées des révolutionnaires, intervint. La Chambre de Wetzlar, par décret du 17 février 1788, décida qu'il leur serait accordé un sauf-conduit, et, malgré les protestations du prince-évêque, ils purent rentrer. Au mois de février de cette année, Reynier était à Liège, couché sur une chaise longue, et il écrivait à Pirnéa :

Je suis, hélas! cloué, perclus,
Et tout le plaisir que m'y laisse
Le rhumatisme aux doigts crochus.
C'est de jurer bien à mon aise!

Les menées des patriotes avaient produit leur effet; le 18 août 1789 sonnait le glas d'un régime de libertés glorifié par Mirabeau dans une célèbre boutade. Quelques jours après Hoensbroeck fuyait devant la révolution.

Cette fuite ne laissa pas que de dérouter nos révolutionnaires et la division se mit dans leurs rangs. Ils se partagèrent en exaltés et en modérés. Reynier, ses deux amis et Fabry étaient les chefs des « Girondins » et ré-

(1) Au dire de Becdelièvre (I. II, p. 660), Henkart, Bassenge et Reynier auraient fondé le *Journal général* de l'Europe. En réalité, ce journal fut fondé par Lebrun (futur ministre en France) et par J. Smits, le 2 juin 1785, à Herve. Cf. de Theux et Francotte, p. 114.

pugnaient aux mesures violentes. Le 24 août 1789, ils fondèrent le *Journal patriotique*, qui n'eut qu'une existence éphémère (24 août 1789-4 juillet 1790). Reynier prit une part active à sa rédaction par des articles remplis de verve et d'ironie. Quand ce journal eut cessé de paraître, les rédacteurs passèrent au *Journal général*, rédigé par Lebrun. En juin 1790, Reynier achevait de traduire l'ouvrage de Dohm, ministre de Prusse, en résidence à Liège, *Exposé de la révolution liégeoise*. L'auteur justifiait aux yeux de l'Europe la conduite du roi de Prusse, qui s'était refusé, en 1790, à exécuter par la force les décisions de la Chambre de Wetzlar. Lorsqu'on organisa la nouvelle administration de la Cité, Reynier fut élu, le 26 juillet 1790, par 386 voix sur 1.015 votants, un des vingt conseillers qui devaient former le conseil municipal. A ce moment, les patriotes, qui avaient vainement tenté d'obtenir l'appui de la Prusse, crurent le moment venu de se tourner vers la France. Le Tiers-État décida d'envoyer à Berlin et à Paris l'ouvrage de Dohm. Toutefois, les deux premiers ordres refusèrent de s'associer à une démarche rendue plus significative par les deux lettres jointes aux exemplaires. Nous ne pensons pas que Reynier fut chargé de remettre les exemplaires; toutefois, il était à Paris le 12 janvier, pour y remplir une mission, dont il avait été chargé, le 5, par le Tiers-État et le conseil de la Cité. Il s'agissait de poursuivre une réclamation pécuniaire pour des fournitures faites à l'armée française pendant la guerre de sept ans et, en même temps, d'assurer aux Liégeois les sympathies et l'appui de l'opinion dominante. Les révolutionnaires liégeois espéraient toucher l'indemnité au profit de leur parti, alors qu'en réalité elle était due au gouvernement du prince-évêque. Arrivé le 12, avant-veille de la fête de la Fédération, Reynier s'était vu forcé d'ajourner ses visites; il avait cependant dîné avec Mirabeau, qui lui avait promis ses sympathies et n'avait pas caché son étonnement de voir que Reynier ne possédait

pas de renseignements sur la créance. Force avait été à Reynier de les réclamer à Liège. Mirabeau avait aussi conseillé de ne pas négliger l'empereur Léopold, car les destinées des Liégeois dépendaient beaucoup de lui. Reynier se fit ensuite présenter aux Jacobins et au club de 89, dont les membres étaient influents. Il écrivit au ministre Montmorin, mais il ne reçut pas de réponse et s'en consola, songeant que l'influence du ministère était minime. Henkart était arrivé, sur ces entrefaites (15 août), et faisait son rapport dès le 26. Il constatait que la mission était déjà fort avancée, grâce au travail de Reynier, qui avait agi près des personnages influents et près de l'opinion par des mémoires, des lettres et des démarches. Il avait réussi, grâce à son esprit et à ses connaissances, et l'on avait lu et apprécié sa traduction de l'ouvrage de Dohm. Les deux députés espéraient se présenter à l'Assemblée nationale le 18 août; Reynier avait nourri son adresse de nouvelles idées et l'avait embellie de beautés nouvelles; de son côté, Henkart avait rédigé le mémoire relatif à la créance. Malheureusement, il fallut attendre la fin de la présidence de Dupont de Nemours, qui était hostile à la cause de la révolution. En attendant, nos deux amis ne perdirent pas leur temps. Necker et sa femme les reçurent avec sympathie; Necker reconnut leurs droits, mais il leur dit qu'ils venaient demander de l'argent à des gens qui n'en avaient pas. Les députés lui répondirent qu'ils ne demandaient qu'un paiement partiel et qu'ils seraient contents de le recevoir soit en assignats, soit même en canons. Ils réitérèrent leurs démarches près du ministre, dînèrent chez lui avec Marmontel et Rulhière; mais ils se rendaient compte qu'il fallait mettre de la prudence dans leurs démarches, car le ministère était hostile à l'Assemblée nationale, et c'était celle-ci seulement qui pouvait les faire réussir. C'est pourquoi Reynier s'était mis en rapport avec Lafayette, avait parlé dans les deux clubs où il avait été favorablement accueilli, et Pétion, le président des

Jacobins, lui avait donné bon espoir.

Hoensbroeck de son côté ne restait pas inactif. Il avait comme résident à Paris Chestret; il faut croire que ce dernier mettait peu de zèle à s'acquitter de ses fonctions, car ce fut de Liège qu'on l'informa des intrigues des deux députés. On le chargeait en même temps de remettre une note au ministre Montmorin pour rendre stérile l'ambassade. Cet avis, qui lui fut envoyé le 19 juin, n'avait pas encore reçu de réponse le 1^{er} juillet. Le prince-évêque écrivit alors à Chestret pour lui manifester son étonnement d'avoir connu par le *Journal* de Lebrun les deux lettres du Tiers-Etat adressées au roi et à l'Assemblée. Chestret répondit enfin qu'il avait vu les ministres Montmorin et Rayneval et reçu d'eux la promesse que la France ne se prêterait pas aux désirs des insurgés.

Enfin, après un mois d'attente, Reynier et Henkart purent se présenter à l'Assemblée nationale (18 septembre 1790). Sur la proposition de Merlin, proposition qui souleva des tempêtes, ils furent admis à la barre de l'Assemblée. Reynier prononça un discours emphatique, dans le ton de l'époque, célébrant la révolution liégeoise. Il fut fréquemment interrompu par la droite et ne serait pas arrivé à la fin de son plaidoyer s'il n'avait été appuyé par une motion vigoureuse d'Alex. Lameth et de Mirabeau. Reynier termina son discours aux applaudissements de la majorité; le président Jessé lui répondit par des promesses; on vota les honneurs de l'impression et les réclamations des députés furent renvoyées au Comité de liquidation et des finances, où on les laissa dormir dans les cartons.

Reynier rentra à Liège à la fin de septembre; les affaires allaient mal pour les patriotes et le roi de Prusse leur soumettait les propositions de la Conférence de Francfort. Les chefs liégeois se montrèrent irrécconciliables. Dans une assemblée des notables (13 octobre 1790), à l'église Saint-André, on délibéra sur les propositions du ministre Dohm. Tandis que Lebrun les

lisait ironiquement, Reynier les commentait, disait qu'on ne pouvait les accepter et qu'il exprimait le vœu du Conseil. Au lieu de prêcher la modération, le Conseil poussait à la résistance. Les propositions furent rejetées; ce fut une faute grave, dit Borgnet.

On décida de renvoyer Reynier tenter la chance à Paris. Il quitta Liège le 21 octobre; il serait parti plus tôt si les deux premiers Etats n'avaient refusé d'intervenir dans les frais; ils finirent par s'y résoudre. Ces tentatives devaient rester vaines; le résident Chestret avait remis une note au comité de liquidation pour empêcher le payement, aux mains du député, des intérêts échus de la créance. Partout Reynier se heurtait aux obstacles qu'on lui opposait au nom de l'évêque Hoensbroeck. Il profita de l'affaire du Royal-Liégeois pour réchauffer les sympathies de la France. Le colonel de Latour, parent de Hoensbroeck, et colonel du régiment Royal-Liégeois, en garnison à Belfort, s'était livré avec ses officiers à des actes et à des propos antirévolutionnaires. Reynier conseilla aux Liégeois de ne pas laisser passer l'occasion de faire preuve de civisme. Il fut chargé de désavouer ce corps en déclarant devant l'Assemblée nationale qu'il était levé arbitrairement par le prince-évêque et que de Latour n'était pas Liégeois. Le président de l'Assemblée, Chassey, répondit qu'il était sensible à cette preuve d'attachement des Liégeois à la France. En somme, cette mission d'octobre et novembre 1790 fut infructueuse au point de vue politique et financier. Reynier n'en continua pas moins de séjourner à Paris; accueilli favorablement par Bailly, Mirabeau, Barnave, Lamotte et Merlin, il chercha à se créer des relations littéraires. Une de ses premières visites fut pour Florian. Ne l'ayant pas trouvé chez lui, il laissa à sa porte quelques couplets :

Oh ! si voyez sur le rivage
Sensible et gentil troubadour
A qui les muses et l'amour
Présent leur plus touchant langage,
C'est Florian, n'en doutez pas
Grâces, vers lui guidez nos pas !

L'auteur d'Estelle rendit à notre poète sa visite et lui demanda s'il était parent de l'auteur du *Tombeau de Gessner*. Reynier répondit que c'était lui-même, et Florian de s'écrier idyllyquement :
• Heureux les peuples qui peuvent ainsi
• avec succès choisir leurs envoyés parmi
• les pasteurs ! •

Il essayait aussi de servir la cause de la révolution liégeoise. Il avait affilié au Club des Jacobins de Paris la *Société des amis de la patrie*, club politique liégeois d'environ 240 membres; il fréquentait les Jacobins; il insérait dans le *Moniteur* des articles sur les affaires de la principauté. Ces articles qui vont des derniers mois de 1790 aux deux premiers de 1791 sont généralement exacts. A la fin de 1790 les affaires allaient au pire pour les patriotes; les Autrichiens rentraient à Liège en janvier 1791 et les chefs de la révolution prenaient le chemin de l'exil. Lorsque Donceel mourut à Givet, le *Moniteur* consacra la moitié d'une colonne à sa mémoire; ce fut encore probablement Reynier qui tint la plume.

Dans ses dernières lettres, d'un style élégant et correct, semées des exagérations patriotiques de l'époque, Reynier abandonne l'espoir de recouvrer la créance pour le moment, et, s'il obtient encore des assurances de sympathie sincère, cette sympathie est stérile. La France n'était pas prête, en 1791, à rompre avec la Prusse; tout ce qu'elle pouvait offrir aux Liégeois, c'était des vœux et des amitiés. Reynier continuait cependant à défendre la cause liégeoise dans deux journaux, le *Moniteur* et la *Gazette universelle*, d'après les renseignements que ses amis lui faisaient parvenir. Donceel entretenait avec lui une correspondance suivie. Ses articles étaient reçus à la rédaction, mais non sans avoir été adoucis. Reynier finit par se lasser de sa stérile mission; il aspirait d'ailleurs à rejoindre sa femme et ses enfants qu'il avait laissés à Cologne. A ses amis, à Bassenge surtout qui demandait qu'il restât, il répondait que Lebrun, qui était rentré en France, où il allait reprendre son journal, pou-

avait suffire. De plus, le parti liégeois extrême s'agitait à Paris et son grand chef Levoz ne ménageait pas les modérés. Dans un dîner offert aux Franchimontois, chez Mr Depresseux, il avait *venu toute l'acreté de son impur venin* et tous les patriotes avaient reçu leur paquet d'injures. Parlant de Reynier il avait dit : « Reynier est un petit faiseur de phrases ; une cabale a été faite par les beaux esprits pour amuser les sots et les faire consentir au voyage de ce petit monsieur à Paris ; il n'a pas été payé, tant mieux ; si l'on retourne au pays, on fera voir qu'on n'est plus dupe, et les diseurs de beaux mots n'auront plus d'influence » (Reynier reçut pour ses frais de voyage à Paris 3,030 florins le 20 octobre 1790 et 2,925 le 26 décembre).

Le 1^{er} mars, Reynier écrivait encore de Paris au grand-écolâtre pour réclamer la responsabilité d'un article du *Journal patriotique* attribué à Henkart. Il demandait à Ghisels d'arrêter les complots de la méchanceté contre l'innocence accusée.

Enfin, Reynier quitta Paris deux mois après la restauration de Hœnsbroeck. Son rôle dans la révolution, son titre de conseiller de la Cité, sa coopération au *Journal patriotique* devaient le faire mettre au rang des proscrits. Inscrit sur la liste des 36 patriotes qui furent cités, le 18 octobre 1791, à comparaître devant la cour des échevins, il refusa de faire sa soumission et ne fut pas compris parmi ceux que Wasseige, sur les conseils de Metternich, proposa au prince d'amnistier. Ne pouvant rentrer dans sa patrie, Reynier traversa la Belgique, laissant Liège de côté, et gagna Cologne où il se trouvait le 21 avril. Il arrivait malade et désespéré, heureux cependant de retrouver une famille adorée chez son beau-père, le banquier Dumont.

Au dire de Borgnet, l'électeur de Cologne, qui lui avait conféré autrefois le titre de conseiller intime, ne paraît pas l'avoir inquiété. Il semble qu'il n'en fut pas ainsi et que Reynier se vit en butte à tant de tracasseries qu'il eut l'intention de s'adresser à la chambre de

Wetzlar. Bassenge, qui avait appris ce projet, écrivait qu'il ne le mènerait qu'à de nouvelles et plus dégoûtantes tracasseries. Dans la même lettre il s'indigne qu'on ait proposé à Reynier de faire sa soumission.

Reynier put reprendre ses études favorites ; il se remit à faire des vers, des idylles ; il lisait beaucoup, travaillait, espérant publier ses œuvres. Entouré des chaudes affections de la famille, en compagnie des muses consolatrices, il restait encore joyeux malgré la maladie qui le minait. L'été venu, il se retira à Hersel, près de Cologne, dans la campagne de son beau-père et il en rapporta beaucoup d'espoir, comme il l'écrivit à Henkart, le 3 septembre 1791 et à Fabry, le 5 janvier 1792. Mais ses amis, qui n'avaient pas la même confiance, lui avaient envoyé Lambert Bassenge, dont l'humeur vive et gaie devait distraire le malade. Dans une lettre du 12 février à Bassenge et à Fabry, en exil à Paris, il se plaint tendrement de leur silence ; ses accès de toux sont devenus plus violents, mais, dit-il, « je vaincrai tout cela comme la France vaincra ses ennemis ».

Il se trompait, du moins en ce qui le concernait. Il reçut un premier choc lorsque sa femme, qui venait d'accoucher avant terme, faillit périr. Et lorsque son ami Soleure arriva à Cologne, il s'en fallut de peu qu'il ne trouvât trois morts. Toutefois, Mme Reynier se rétablit ; lui-même reprit de l'espoir, d'autant plus qu'un médecin attribuait ses toux à une faiblesse du système nerveux. Reynier continua à écrire des vers. Il envoyait à ses amis *La Famille en fuite*, idylle conçue d'après ses souvenirs d'exilé.

Mais le coup fatal lui fut porté par la mort de sa femme, qui expira le 21 avril. A peine un mois après, le 18 mai 1792, il la suivait au tombeau ; il avait 33 ans. Le destin réalisait ce que notre poète lui avait demandé autrefois :

Dieux ! du bonheur qui nous rassemble
Ah ! laissez-nous longtemps jour,
Ou s'il faut cesser d'être ensemble,
Ensemble laissez-nous mourir !

Reynier laissait trois enfants. Nous n'avons pu découvrir ce qu'ils sont

devenus ; nous lisons seulement dans une lettre de Bassenge à Henkart (29 mai 1794) : « Le bon papa Dumont est mort à Cologne ; c'est un homme de bien de moins ; il a fourni une tranquille et vertueuse carrière ; mais depuis la mort de son fils Henry, de notre pauvre Reynier et de sa femme, il n'a plus fait de bien. Le gros garçon de Reynier, qui, dit-on, fera un excellent sujet, est à Liège, chez Ista ; je suis charmé, il est mieux là qu'à Cologne. »

Ce qui fait de Reynier une figure sympathique, ce sont les qualités naturelles de son cœur, la douceur, la pureté de ses sentiments, l'affection qu'il témoignait aux siens et à ses amis. « Reynier », disait Bassenge, « est toujours Reynier, c'est-à-dire le plus honnête des hommes, le plus vrai des amis, le meilleur des êtres ; il n'a pas un défaut ». Il a chanté avec sincérité les affections de la famille et Bassenge ne put s'empêcher de le railler d'aimer « gothiquement » sa femme. Il n'est pas étonnant qu'il ait attiré les sympathies des critiques, que sa fin prématurée dut contribuer aussi à lui assurer.

La préface des *Loisirs*, recueil des poésies de Bassenge, Henkart et Reynier, publié par H. Fabry, ne s'arrête pas longuement à apprécier ses poésies ; Combaire, qui voyait en lui un rival et ne sut pas cependant le dépasser, le trouvait maniéré. Et Henaux, dans sa *Galerie des poètes liégeois*, a consacré à Reynier une étude remarquable et qui serait définitive s'il n'avait poussé trop loin l'admiration. Henaux, qui s'en alla, lui aussi, à la fleur de l'âge, s'est laissé séduire par cet autre Millevoye de la terre liégeoise. Van Hollebeke, renchérissant sur les éloges d'Et. Henaux, dit que Reynier sut rajeunir l'idylle par les charmes de son imagination ; son inspiration, dit-il, est douce, riante ; il a des accents qui charment, qui sont l'écho d'une âme tendre et doucement passionnée, il a la délicatesse de l'expression et un tour d'esprit original.

Les poésies de Reynier comprennent des idylles, des romances, des chansons, etc., bagage obligé des poètes de l'époque. On ne peut lui contester le titre de poète. Il nous charme par la mélancolie de son imagination et par la couleur de ses tableaux, et il est surtout remarquable par son parler si pur et si correct à une époque où Lesbroussart père déplorait la décadence intellectuelle des Pays-Bas. Les idylles de Reynier ne valent ni plus ni moins que celles de Florian ou de Léonard ; elles offrent les éternels clichés des poètes idylliques : bocages et chaumières, bergers et bergères, tout y est factice. Reynier y a ajouté un peu de son cœur qu'il a caché sous les formules de l'école. Tout cet attirail des derniers poètes du XVIII^e siècle est bien démodé et il est des détails qui nous feraient sourire. Les romances et chansons ont des allures vives et développent des motifs champêtres où interviennent les noms bucoliques de Lubin, Tirois ou Lucas en mal d'amour. Certaines d'entre elles eurent du succès, furent mises en musique par Hamal et se chantèrent à Liège. Ses épîtres en vers ne sont pas sans verve et l'on comprend qu'il n'était pas né pour la lutte lorsqu'il écrit :

Pour moi, je suis un peu pottron,
Et je laisse à d'autres la gloire
De se faire emporter d'un boulet de canon
Pour être cités dans l'histoire !

Enfin, Reynier s'est rendu coupable d'une traduction en vers des 190 premiers vers du poème des Jardins du P. Rapin. Les éditeurs ont jugé bon de mettre le latin en regard.

Fritz Masoin.

Préface aux *Loisirs de trois amis* (Liège, 1823). — Et. Henaux, *Galerie des poètes liégeois*. Reynier, extrait de la *Revue belge*, 1843, t. XXIII, p. 48. — Ad. Borgnet, *Mort du poète Reynier* (*Annuaire de l'Emulation de Liège pour 1865*), p. 187, extrait de son *Histoire de la Révolution liégeoise*. — Van Hollebeke, *Poètes belges du commencement du XIX^e siècle*, p. 42. — H. Francofle, *La propagande des encyclopédistes au pays de Liège*. — *Biographie nationale* : Bassenge, par Borgnet ; Henkart, par Le Roy. — de Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Borgnet, *Histoire de la révolution liégeoise*. — Daris, *Histoire du diocèse de Liège*, t. II. — Les manuscrits de la bibliothèque de Liège : Papiers de Fabry, 14 vol. — de Henkart, 3 vol. — de Donceel, 2 vol.

REYNIER (*Pierre*), bachelier en théologie et prieur de l'abbaye de Saint-Jean-au-Mont à Ypres, vivait au commencement du XVII^e siècle. Il n'est guère connu que par la production des deux ouvrages suivants, imprimés à Ypres en 1627 et 1629 et dont les exemplaires sont rarissimes :

1. *Oratio in funere reverend. admod. in Christo patris, ac domini, domini Vincentii Du Bur, abbatis monasterij S. Joannis Baptistæ ordinis S. Benedicti Ipris. Habita V. Kalendas Octobris 1627. In ecclesia eiusdem monasterij.* Ypres, Siger vanden Berghe (1627); in-8°, de 156 pages. — 2. *Historie van 't oude clooster, capelle ende bedevaert van den H. Anthonius eremyt, eer-tyts op-gherecht neffens de stadt van Belle in Flandre; ende nu onlanck verheven door menighvuldige mirakelen aldaer gheschiedt binnen de jaren 1626-1627 ende 1628.* Ypres, Siger vanden Berghe, 1629; in-8°, 2 parties de 134 pages, plus 4 ff. pour la table, et 198 pages.

Pierre Reynier écrivit encore, paraît-il, quelques opuscules qui sont restés manuscrits.

Alphonse Diegerick.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. II, p. 128. — *Annales du Comité flamand de France*, t. XV, p. 3. — *Essai de bibliographie yproise*, par A. Diegerick, p. 93 et 94.

REYNIERS (*Adrien*), enlumineur bruxellois, vivait vers le milieu du XVII^e siècle. Il dessina et peignit quatre projets de sceaux et contre-sceaux destinés à être utilisés par Philippe II, après la mort de son père, dans les chancelleries de l'audience et de Brabant. Pinchart a publié un compte montrant que Reyniers reçut pour ce travail 6 livres de Flandre en octobre 1555; les sceaux furent exécutés par Thomas van Geer, orfèvre d'Anvers, et Gilles Horrion, orfèvre de Bruxelles.

Il faut peut-être identifier Adrien Reyniers avec l'Adrien Reyneri qui est mentionné dans le contrat par lequel Marie van Bel, de Louvain, s'engage, le dernier février 1527, à enluminer le missel écrit par François de Weerdt pour l'abbé d'Averbode, à la fin du document,

De Weerdt atteste que Marie van Bel exécutera ce travail aussi bien, sinon mieux qu'Adrien Reyneri, à Malines. Ed. van Even, qui a publié ce contrat, croit qu'Adrien Reyneri était l'enlumineur du missel qui avait servi de modèle à De Weerdt; mais le texte original ne nous paraît pas être aussi explicite. Le même savant ajoute que le célèbre missel de Marguerite d'Autriche, conservé à la bibliothèque de Malines, « est peut-être enluminé par Reyneri »; cette hypothèse n'a pas été examinée par les critiques qui se sont récemment occupés du missel.

Paul Bergmans.

A. Pinchart, *Archives des arts, sciences et lettres*, 1^{re} série, t. I (Gand, 1860), p. 49 (= *Messager des sciences*, 1854, p. 265) et 104 (= *Messager des sciences*, 1855, p. 120); détail repris dans J. Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 440. — Ed. van Even, *le Missel de l'abbaye d'Averbode*, écrit par François de Weerdt, dans le *Messager des sciences*, 1876, p. 241-258. — Sur le missel de Malines, *Tydschrift voor boek- en bibliotheekwezen*, 1904 (étude de Pr. Verheyden).

REYNILDIS (sainte). Voir REINELDE.

REYNTIENS (*Nicolas-Jean-Ghislain*), publiciste et homme politique, né à Malines, le 2 novembre 1821, mort à Bruxelles, le 6 février 1879. Il était fils d'André-Joseph Reyntiens et de Jeanne-Thérèse Janssens. Ayant perdu son père dès 1827, il se trouva, à sa majorité, après de modestes études au collège des Jésuites de Namur, puis au collège Stanislas de Paris, sans diplômes ni profession, en possession d'une fortune personnelle assez considérable. Son sort ne semblait pas douteux. Heureusement il avait un esprit sérieux et ouvert, le sentiment de l'art, la curiosité des choses de la politique et de la sociologie, un vif désir des fréquentations intellectuelles, enfin le goût des voyages à une époque où la jeunesse belge était encore très casanière. Il se lia, dès lors, avec deux hommes qui restèrent ses amis jusqu'à ses derniers jours et qui exercèrent une influence considérable sur la formation de son caractère : un grand penseur, Emile de Laveleye, et un grand peintre, Jean

Portaels. C'est avec Portaels qu'il fit ses premiers voyages, en 1844, à Rome où il fréquenta la colonie des artistes belges, notamment Robert, Bruls, Mathieu (de Louvain); ensuite en Grèce et en Asie Mineure. Après avoir parcouru la Palestine, nos voyageurs remontèrent le Nil jusqu'en Nubie pour ne rentrer en Belgique qu'au printemps de 1846. Portaels prenait des esquisses, Reyntiens des notes.

L'hiver suivant, il séjourna en Espagne et en Portugal; puis ce fut le tour de l'Allemagne, où il passa six mois en compagnie de Laveleye et où il retourna, après la révolution de 1848, pour assister aux débats du Parlement de Francfort. Cette assemblée, qu'on avait surnommée « un Parlement de professeurs », c'est-à-dire de théoriciens et de sociologues, fit sur lui une vive impression, surtout par l'importance qu'elle attachait, en pleine fièvre de réorganisation constitutionnelle, aux questions d'enseignement public. « On est persuadé en Allemagne », disait-il, « que l'avenir dépend en grande partie des écoles ». Il constatait en même temps qu'à cette question se rattachait celle des relations entre l'Eglise et l'Etat. Aussi crut-il intéressant de traduire les principaux discours prononcés à Francfort sur ces sujets et de les réunir en un volume auquel il ajouta quelques notes biographiques sur les principaux orateurs: *Les débats de l'Assemblée de Francfort sur les questions de l'Eglise et de l'Instruction publique* (1 vol. in-4° de 1v-231 pages. Bruxelles, Decq, 1849).

Reyntiens apprenait les langues étrangères avec une extrême facilité. C'est au cours de ses voyages qu'il s'assimila non seulement l'allemand, mais encore l'italien et l'anglais. Son séjour en Portugal lui fournit les éléments d'un mémoire qui parut en 1851 dans la revue belge *La Renaissance illustrée*, sous le titre: *De l'art en Portugal et de l'influence de l'Ecole flamande dans ce pays*. Il soutenait la thèse que la première école de peinture, constituée à Lisbonne et à Evora, s'était formée sous l'influence de Jean Van Eyck.

C'est dans cette période qu'il fut amené, sans doute par son ami de Laveleye, à subir l'influence de Huet et du petit groupe de jeunes gens que ce précurseur du socialisme chrétien avait réunis autour de sa chaire à l'Université de Gand. Reyntiens contribua à fonder leur organe, la revue la *Flandre libérale*. On constate déjà cette influence dans un article sur *le Père Lacordaire* qu'il avait donné en 1847 à l'ancienne *Revue de Belgique* et qui marque les débuts de sa plume; il y appréciait en termes enthousiastes les vues libérales, non moins que le talent oratoire du célèbre dominicain. L'appui qu'un autre champion du catholicisme libéral, M^r de Montalembert, prêta, un peu plus tard, à l'expédition de Rome et à l'établissement de l'empire, lui inspira plusieurs brochures où il prenait vivement à partie l'homme politique et le publiciste qui donnait l'exemple de ces contradictions: *M. de Montalembert et la Belgique. Lettre d'un représentant belge à un membre de l'Assemblée législative* (Bruxelles, Decq, 1850). — *Les contradictions du parti catholique et de M. de Montalembert* (Bruxelles, Decq, 1853). — *Réponse à M. de Montalembert sur les affaires de Rome* (Bruxelles, Samuel, 1856). C'est ainsi encore que, dans une brochure publiée en 1853, *M. Guizot et la Belgique* (Gand, Vyt), il s'attaquait aux appréciations émises par l'éminent chef du doctrinarisme français à propos du projet de loi sur les établissements de charité, déposé à la Chambre belge par P. De Decker et retiré à la suite d'une agitation populaire. — Toujours au même ordre d'idées se rattachent ses articles: *La France et le gouvernement temporel des Papes* (*Revue trimestrielle*, t. XXX) et *La Révolution italienne et le parti catholique* (*id.*, t. XXXIII).

L'Angleterre ne pouvait manquer d'attirer et de captiver un esprit de ce genre. Ses nombreux voyages dans les trois Royaumes, ses relations personnelles avec des hommes politiques, des membres de l'aristocratie, et particulièrement avec les économistes du Cobden Club qui l'avait admis parmi ses

membres, l'amènèrent à publier de nombreux travaux où il ne dissimulait pas son admiration pour les hommes et les institutions de la Grande-Bretagne : les *Institutions d'une paroisse du Hertfordshire* (*Revue trimestrielle*, juillet 1852), peinture fidèle de la vie anglaise à la campagne ; — *Origine de la locomotive George Stephenson* (*id.*, août 1867), où il retrace l'histoire de la création des chemins de fer ; — *Des fondations charitables en faveur de l'enseignement en Angleterre* (*id.*, t. II de la seconde série) ; — *A propos d'un débat sur l'Inde* (broch. Bruxelles, 1859, Van Meenen) ; — *L'Enseignement primaire et professionnel en Angleterre et en Irlande* (1 vol. de 408 pages ; Paris, Lacroix, 1864). Il revint encore sur ce dernier sujet dans un article publié par la *Rivista Europea* en 1873 : *Les écoles nationales et les écoles confessionnelles en Irlande*.

L'Italie partageait ses prédilections avec l'Angleterre. Il avait salué avec joie sa renaissance politique. En 1859, il publia un important *Mémoire sur les affaires d'Italie adressé à la diplomatie européenne* (1 vol. in-8° de 215 pages, Bruxelles, Flatau, 1859). Après y avoir démontré que l'unité de l'Italie était une nécessité à la fois historique et géographique, il résumait, d'après les documents, les événements qui l'avaient amenée de 1789 à 1859. Seize ans plus tard, il devait reprendre la question, en l'élargissant, dans un autre ouvrage : *Cavour et Bismarck ou l'Unité allemande et l'Unité italienne* (1 vol. in-8°, de 146 p., Bruxelles, Muquard, 1875).

Entre-temps, il collaborait à l'*Economiste belge*, alors dirigé par de Molinari, qui y défendait la politique du libre-échange, à la *Revue Européenne*, enfin à la *Revue de Belgique*, qu'il contribua à réorganiser en 1875. Il y publia, en 1876, un article qui fit certain bruit sur les *Origines de la situation*. Après y avoir attribué les défaites persistantes des libéraux aux transactions qu'ils avaient consenties en 1830 et en 1842, il proclamait la nécessité de porter la lutte sur le terrain de l'instruction publique. Il figurait, du reste, parmi les

fondateurs de la *Ligue de l'enseignement*, qui prépara l'œuvre scolaire du ministre Frère-Van Humbreeck.

Dans les conditions où il se trouvait placé, il pouvait difficilement se maintenir à l'écart des fonctions électives. Deux fois il se laissa porter comme candidat à la Chambre par les libéraux de Malines, certain de ne pas réussir. En 1870, il ne put se dérober à la candidature sénatoriale que lui offrait l'Association libérale de l'arrondissement de Bruxelles. Il passa le premier de la liste libérale avec 5090 voix. Réélu en 1878, pendant les neuf années où il siégea au Sénat, il prit une part active aux débats de la haute assemblée dans les questions où ses études lui avaient assuré une compétence spéciale. C'est ainsi qu'il demanda la parole pour réclamer tour à tour l'obligation de l'instruction primaire, la suppression du remplacement militaire, l'introduction de mesures contre l'abus des influences spirituelles dans les élections, l'interdiction du travail des femmes et des enfants. Presque chaque année, — du moins en 1870, 1871, 1872, 1873, 1874 et 1875 — le Sénat vit se reproduire, dans les mêmes circonstances, un débat où Reyntiens ne pouvait manquer de dire son mot. Le budget des affaires étrangères était à peine mis en discussion qu'un sénateur gantois, — toujours le même — M^r Casier-de Hemptinne — se levait pour protester contre l'annexion de Rome à l'Italie et le maintien d'un ministre belge au Quirinal. Immédiatement après, le ministre des affaires étrangères (d'abord le baron d'Anethan, plus tard le comte d'Aspremont-Lynden) exprimait certains regrets au sujet des paroles qu'on venait d'entendre et affirmait la nécessité de maintenir nos bonnes relations avec le gouvernement de l'Italie. Alors surgissait Reyntiens, qui félicitait le ministre pour la correction de son attitude, prenait la défense de la politique italienne, attaquait le régime pontifical et finissait par demander la suppression de l'ambassade près du Vatican, comme inutile et dangereuse. — Mais c'est toujours au développement de l'instruction populaire

qu'il en revenait comme à la nécessité la plus urgente : « Tous, droite et gauche, » disait-il en 1878, « nous sommes prêts à faire tous les sacrifices pour défendre l'indépendance du pays. Il devrait en être de même pour l'insurrection dont dépend l'avenir du pays et de la liberté ».

Reyntiens garda dans son âge mûr le goût de sa jeunesse pour les voyages. En 1867, toujours accompagné d'Emile de Laveleye, il avait revisité l'Autriche, encore toute saignante de la plaie de Sadowa et parcouru les jeunes États de la Péninsule du Balkan. En 1869, les deux amis s'en allèrent revoir l'Espagne, alors en république, et le Portugal. — Après un troisième voyage en Italie, Reyntiens, se trouvant en Suisse, dans l'été de 1875, fit, à peine remis d'une attaque de goutte, la fatigante ascension d'une cime élevée des Alpes dans le massif du Simplon, la Cima di Jazzi.

L'année suivante, visitant pour la seconde fois les fjords de la Norvège, il y prit les premiers germes du mal qui devait l'emporter trois ans plus tard.

Déjà à Malines, quand il vivait encore près de sa mère, dans une maison paisible entourée d'un vaste jardin, Reyntiens aimait à s'entourer d'artistes et de savants. Là fréquentaient, outre ses amis ordinaires, un érudit allemand réfugié à Malines, von Gumpach, et deux musiciens d'élite, les frères Bessems, qui venaient, le soir, d'Anvers jouer avec leur amphytrion et ses hôtes les trios et les quatuors de Beethoven, de Mozart et de Haydn. Lorsque après son mariage avec M^{lle} Flora Neyt, de Gand, il se fixa à Bruxelles, son hôtel de l'Avenue des Arts devint le rendez-vous d'une petite société choisie, où des artistes, des littérateurs et des hommes politiques côtoyaient des gens du monde et des diplomates. C'est là qu'une phlébite, remontée au cœur, vint l'emporter subitement dans la nuit du 6 février 1879. Il laissait un fils et deux filles.

Reyntiens fut une personnalité. On ne peut mieux le dépeindre qu'en reproduisant le portrait qu'a laissé de lui

son ami Emile de Laveleye dans les *Lettres d'Italie* : « La musique et la peinture, l'économie politique et la politique l'ont surtout occupé. Il ne se bornait pas au cercle étroit de l'égoïsme personnel ou local. Il avait des sympathies ardentes pour toutes les causes justes et pour le progrès dans le monde entier. Il apportait une passion juvénile dans toutes les questions où s'agitait l'avenir de l'humanité. Chaque fois que je le revoyais, je le retrouvais plein de feu pour l'un ou l'autre point de la politique étrangère qu'il venait d'étudier, ordinairement dans les sources anglaises. Sa conversation était vive, pittoresque et très instructive. Il avait une mémoire heureuse. Il apprenait facilement les langues. Il se rappelait bien les chiffres, les faits et les idées. Il avait un jugement sain et un bon sens éclairé. Quoiqu'il fut trop absorbé en sa propre pensée pour être bon observateur, il avait une sorte d'instinct qui lui dictait des appréciations très justes. Sa diction était un peu uniforme; mais il rencontrait souvent, dans la conversation, des mots très heureux et des métaphores d'une couleur forte et piquante. Il était bon et obligeant. Ainsi que le rappelle M^r Jottrand, aucune œuvre utile à ses idées ne fit jamais un vain appel à sa coopération d'argent ou de travail personnel... Son amitié était sûre et dévouée. Tous ceux qui l'ont connu lui sont restés attachés ».

Comte Goblet d'Alviella.

Bibliographie nationale, t. III. — Renseignements extraits des *Lettres d'Italie*, publiées par Emile de Laveleye dans la *Revue de Belgique*, t. XXXI. — *Gli Amici d'Italia*, par Angelo de Gubernatis dans la *Rivista Europea* (t. IV, 1873). — *Annales parlementaires du Sénat* (1870 à 1879). — Souvenirs personnels.

REYNTKENS (*Jean-Baudouin*), horticulteur, né à Termonde (?), décédé à l'abbaye de Saint-Pierre lez-Gand en 1690. Il fut prêtre de cette abbaye et s'y occupa d'horticulture. Il y institua même, en 1669, une confrérie d'amateurs de plantes. Il publia chez Baudouin Manilius, imprimeur de la ville

de Gand en 1676, deux petits volumes concernant les pratiques du jardinage en Flandre et consacrés, le premier aux fleurs, le second aux arbres et aux arbustes. Bien plus complète que *Le jardinier des Pays-Bas* de J. Vander Groen, jardinier de Son Altesse le Prince d'Orange, paru à Bruxelles en 1672, l'œuvre du moine gantois s'adresse surtout aux jardiniers de profession; elle est écrite dans la langue populaire qui était encore celle des jardiniers gantois au commencement du XIX^e siècle. Les mots français y abondent; quand ils sont clairs et précis, il s'en sert et ne recherche pas des mots équivalents, nouveaux et compliqués. L'orthographe est phonétique; l'ouvrage du moine de Saint-Pierre présente cet intérêt historique de montrer la persistance de l'accent dans le langage des Gantois. L'ouvrage porte pour titre : *Den sorghvuldighen hovenier ende de oprechte practycke ende gront van wetenschap om blommen te zaeyen, planten ende gouvernere naer de conste vande hof-bauwinghe*. Gand, B. Manilius, 1676; pet. in-8^o, 2 parties. Dédié à Liévin Vander Laren, prieur de l'abbaye et grand amateur de plantes.

La première partie contient 129 chapitres, la seconde 47. L'auteur y dresse la liste de toutes les plantes d'orangerie et de plaine terre cultivées à son époque. Les plantes bulbeuses ou tubéreuses sont les plus nombreuses : aux tulipes, Reyntkens consacre 62 pages; puis viennent les narcisses, jonquilles, jacinthes, renoncules, crocus, colchiques, erythronium, crocus de printemps et d'été, cyclamen, lis, tubéreuses, etc.; suit la culture de quelques plantes annuelles ou vivaces, telles que les renoncules, les iris, les pivoines, les auricules, les œillets (*Dianthus caryophyllus* D. *arméria*), les hépatiques, les giroflées, les primevères, le bleuet, la julienne, l'amaranthe, les scabieuses, les immortelles, les roses dont il connaît onze espèces différentes, les roses trémières, les pensées, le pavot somnifère, les tagetes d'Afrique, les nigelles de Damas, la camomille romaine double, les pâquerettes à fleurs

doubles et le muguet. Quant aux arbres, l'attention du moine-jardinier se porte tout d'abord sur le *Canna indica*, dont il fait un arbre, sur les orangers, grenadiers, figuiers, mûriers, abricotiers et autres arbres à fruits à noyaux, sur les diverses espèces de laurier (nous y voyons déjà appelé par la langue populaire Laurustinus le *Viburnum tinus*). Parmi les arbustes il cite le Daphne Mezereum qu'il appelle Kellevals, nom qui s'est perdu, l'althée, le cyprès, les arbres à caques et à poivre, le romarin, les groseillers, les pêchers qu'il appelle mellicaton ou « perckelboomen », le noyer, etc., etc. Quant aux vignes, il en connaît beaucoup d'espèces. Cet ouvrage est intéressant au point de vue de l'histoire de l'horticulture, il contient l'indication des prescriptions qui constituaient toute la science horticole de cette époque.

C^o O. de Kerchove de Dentergem.

Van Hulthem, *Discours sur l'état ancien et moderne de l'agriculture et de la botanique des Pays-Bas*, p. 62. — Blommaert, *De nederduitsche schryvers van Gent*, p. 271. — *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, 1^{er} décembre 1904. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Van Hoorebeke, *Recueil ms. d'inscriptions funéraires et monumentales de Gand* (Bibl. de Gand). — Van Damme-Sellier, *Histoire de la Société royale d'agriculture et de botanique de Gand*.

REYPHINS (*Louis-Augustin*), homme d'État, né à Rousbrugge (paroisse d'Haringhe), le 22 novembre 1767, mort à Bruxelles, le 26 janvier 1838 (1). Il était fils de Philippe-Augustin, avocat, et d'Anne-Angèle Reyphins. Il fut élu membre de la seconde chambre des États généraux des Pays-Bas, comme député de la Flandre occidentale, le 11 septembre 1816, et siégea dans cette assemblée jusqu'à la Révolution, prenant une part prépondérante aux travaux parlementaires.

Eu 1816, il combattit les projets de loi relatifs à la presse et aux douanes, et il attaqua aussi vivement le gouvernement à propos d'une demande d'extradition; en 1819-1820, il critiqua avec non moins de force la première

(1) À la suite de la *Galerie historique de contemporains* et de la *Biographie générale des Belges*, Piron lui donne erronément les prénoms de Pierre-Jacques, le confondant ainsi avec un de ses parents, né à Poperinghe le 28 juin 1749

chambre des États généraux, qui avait rejeté un projet de loi présenté par la seconde chambre; en 1822, il se fit le défenseur énergique des provinces méridionales lésées par le nouveau système d'impôts proposé par les ministres de Guillaume I^{er}. Il savait présenter ses idées de façon entraînants. Avec Dotrengre (voir ce nom), il était à peu près le seul qui se laissât parfois aller à l'improvisation, et qui ne lût pas ses discours. Le fait était si rare que la *Gazette générale des Pays-Bas* le mentionne chaque fois dans son compte rendu. Reyphins parlait d'abondance et s'exprimait, sinon avec une absolue pureté de langage, du moins avec facilité et avec l'énergie que donne une profonde et intime conviction. Il ne dédaignait pas les éclats de voix, et son geste, paraît-il, était parfois exagéré. Sa franchise était bien connue; elle l'obligeait à faire des déclarations comme la suivante, où l'on ne sera pas sans remarquer une certaine pointe d'amour-propre: « Je plains les hommes à qui déplaît ma franchise; quand il s'agit de l'intérêt général du royaume, je ne connais ni individu ni province; ma noble indépendance me met au-dessus de la crainte du blâme comme de l'espoir des louanges... ». Constatons que nous n'avons pas toujours retrouvé dans les harangues de Reyphins les grandes qualités que lui prêtaient ses contemporains. Ceux-ci se laissaient peut-être aller à une certaine exagération patriotique dont il faut tenir compte. Et il est vrai aussi que nous n'avons plus ses discours dans leur premier jet, mais dans une forme revue et châtiée en vue de l'impression, plus correcte, à coup sûr, mais édulcorée et moins énergique. Pour bien connaître ses qualités d'orateur, il faut s'en rapporter à E.-C. de Gerlache, qui l'avait vu et entendu: « Reyphins produisait à la tribune bien plus d'effet que Dotrengre. Sa déclamation pénible, sa diction incorrecte et flamande affectaient d'abord désagréablement l'oreille. Mais il s'animait peu à peu, et alors sa prestance d'orateur, sa mâle physionomie, sa voix forte et âpre saisissaient

l'auditoire. Ses vigoureuses apostrophes démasquaient le Protée Appe-lius et faisaient baisser la crête au terrible Van Maanen. Il commençait ordinairement ses discours, suivant la vieille coutume des gens de l'opposition, par se citer lui-même, par rappeler complaisamment ce qu'il avait dit en cent occasions, pour prouver la vérité de ses prophéties et l'impéritie des ministres qui n'en avaient tenu compte. Et la chambre tolérait cette espèce d'égoïsme superbe à cause de la hardiesse et du talent de l'orateur... Reyphins tirait d'ordinaire ses meilleurs arguments de notre histoire et de nos anciennes institutions, dont il avait fait une étude approfondie... La rude et pressante dialectique de Reyphins agitait toujours violemment l'assemblée... ».

Après avoir été pendant dix ans à la tête de l'opposition belge, avec Dotrengre, il refusa, comme celui-ci, de la suivre dans l'opposition au collège philosophique (1825), qui devait, selon lui, fournir un clergé instruit et éclairé. Probablement sous l'influence de Van Gobbelschroy, Reyphins se laissa rallier, comme Dotrengre, et accepta une place de conseiller d'État ainsi que le titre de commandeur de l'ordre du Lion néerlandais. Il devint, dès lors, un soutien docile du pouvoir, et perdit la gloire populaire qu'il s'était acquise par douze années de luttes patriotiques. Il resta d'ailleurs député, et fut même président de la seconde chambre. En octobre 1830, il fut un des conseillers d'État chargés par le roi Guillaume d'accompagner à Anvers le prince d'Orange. La Révolution le fit rentrer dans la vie privée, et il fut si vite et si complètement oublié que, huit ans plus tard, sa mort passa à peu près inaperçue.

Paul Bergmans.

État civil de Poperinghe. — *Galerie historique des contemporains*, 3^e édition, t. VIII (Mons, 1827), p. 47-49. — *Journal l'Indépendant*, 28 et 29 janvier 1838. — *Biographie générale des Belges morts ou vivants* (Bruxelles, 1850), p. 171. — J.-J.-F. Noordziek, *Verlag der Handelingen van de tweede kamer der Staaten generaal* (La Haye, 1862-1888), passim. — E.-C. de Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, 3^e édition (Bruxelles, 1839), t. II, p. 79-172. — C.-F.-A. Pi-

ron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 823. — P. Bergmans, *Etude sur l'éloquence parlementaire belge sous le régime hollandais* (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, série in-8°, t. XLVI, 1892), p. 13-20.

REYS (Jean), chanoine régulier de Saint-Augustin, né à Tongres en 1384, y décédé le 18 octobre 1454.

Fils aîné d'André Reys de Repen, bourgmestre de Tongres, Jean Reys renonça, le 3 novembre 1406, en faveur de son frère Gilles, échevin de la haute cour de justice de Vliermael, écoutête de Tongres, à tous ses droits sur la seigneurie de Repen et entra, l'année suivante, au couvent des chanoines réguliers de Saint-Augustin à Corsendonck. Il conquiert à Rome les diplômes de maître ès arts et de bachelier en théologie. Après que Jean de Heynsberg, évêque de Liège, eût autorisé, le 26 mai 1424, les chanoines réguliers de Saint-Augustin à convertir en couvent de leur ordre l'hôpital fondé à Tongres par Ricald de Luyck sous le vocable de *domus passionis Christi*, ou *ter noel Godts*, Jean Reys fut envoyé par le chapitre général de son ordre pour ériger la nouvelle fondation. Sa mission accomplie, il se retira à Corsendonck. Quand, le 26 mars 1432, Jean de Heynsberg eut permis aux religieux du couvent de Tongres de s'affilier définitivement à la congrégation de Windesheim, Reys devint prieur de l'établissement qu'il avait aidé à fonder. Il remplit cette charge pendant plusieurs années et mourut, en sa ville natale, le 16 octobre 1454. Il composa un recueil de *Vitæ Sanctorum* en trois volumes et une *Summa Sacrae Theologiae* dont les manuscrits étaient conservés à la bibliothèque du couvent de Tongres.

Jean Paquay.

Cf. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 746. — Lalomus, *Corsendonca* (Anvers, 1844), fol. 17. — *Cartulaire des chanoines réguliers de Tongres*, aux archives de l'Etat à Hasselt, nos 313 et sqq., 323-330. — *Obituaire* du même couvent, ms. appartenant à M^r le chev. de Borman. — *Cartulaire de la collégiale de Tongres*, aux archives de l'église primaire de Tongres, t. II, fol. 34^{vo}.

REYSEN (Jean DE). Voir RYSSINGEN (Jean VAN).

REYSSCHOOT (Anne-Marie VAN), femme peintre, née à Gand, le 17 février 1758 et décédée, en cette ville, le 27 décembre 1850. Elève de son frère Pierre-Norbert (voir ce nom), plus âgé d'une vingtaine d'années, et qui l'avait tenue sur les fonts, elle le seconda dans diverses entreprises de panneaux décoratifs destinés à des hôtels et des châteaux. On lui doit quelques-uns des meilleurs portraits d'enfants qui ornent la chapelle de l'ancien hospice du *Schreyboom* à Gand. Elle peignait aussi des tableaux de genre et travailla jusqu'à un âge très avancé. Des biographies rapportent qu'elle fut décorée par le roi de Hollande, Guillaume I^{er}, à qui elle avait offert un de ses tableaux représentant un *Port espagnol*. Dans sa première jeunesse elle avait figuré sur le char exécuté par la corporation des peintres pour le célèbre cortège de Saint-Macaire en 1767, cortège dont les croquis avaient été faits par son père, Emmanuel-Pierre (voir ce nom), et toute sa vie elle fut mêlée au monde des peintres gantois. Son portrait existe chez un de ses parents, le D^r Strauven, à Gand.

Il ne faut pas la confondre avec sa tante Anne-Marguerite van Reysschoot, née à Gand le 10 septembre 1707 et y décédée le 26 mars 1764, femme d'Antonio Donckeur, laquelle fit des restaurations de tableaux à l'abbaye de Baudeloo, ainsi que le prouve une quittance du 19 janvier 1761. L'artiste qui nous occupe, Anne-Marie, avait épousé Gilles Diegenant, Déginan ou Dignant, joaillier, contrôleur au mont-de-piété. Madame Diegenant-van Reysschoot figure parmi les vingt artistes gantois qui participèrent au premier Salon officiel, organisé à Gand le 20 mai 1792.

Victor vander Haeghen.

État civil de Gand. — *Description du jubilé de Saint-Macaire* (Gand, 1767). — Archives de Baudeloo. — F. de Potter, *Vlaamsche wacht*, 1886, p. 86. — C^{ie} de Limburg Stirum, *Messenger des sciences historiques*, 1898. — C. Piron, *Levensbeschryving*. — A. Sirel, *Dictionnaire des peintres*. — Pr. Claeys, *Les expositions d'art à Gand 1792-1892*.

REYSSCHOOT (Emmanuel-Pierre-François VAN), peintre, né à Gand, le

27 décembre 1713 et inhumé dans la cathédrale de cette ville, le 18 décembre 1772 (1), frère cadet de Pierre-Jean (voir ce nom). Reçu en qualité de maître peintre en 1739, il fut juré de la corporation pendant les années 1763-1768. Il fit des travaux décoratifs pour divers établissements religieux, notamment pour l'abbaye cistercienne de Baudeloo, à Gand, où il peignit quatorze grandes figures représentant le Christ, la Vierge et les douze apôtres qui ornent encore actuellement l'église transformée en bibliothèque. On lui attribue la décoration picturale du réfectoire de l'abbaye de Saint-Pierre (actuellement caserne d'infanterie), ainsi que les *quinze mystères du Rosaire* à l'église de Seeverghem. En 1766, les échevins de Gand ayant décidé de célébrer solennellement l'année suivante le sept-centième anniversaire du miracle de saint Macaire, invoqué contre la peste, chargèrent, par résolution du 23 octobre, Emmanuel van Reysschoot de faire à « l'encre italienne » les esquisses des « chars et des bêtes » destinés à figurer dans l'*ommeganck* ou cortège qui devait parcourir la ville, sous la direction des PP. Augustins. Tous les dessins furent gravés sur cuivre par P. Wauters (sauf un par F. Heylbrouck), pour le texte qui parut, simultanément en français et en flamand, chez Jean Meyer (Gand, 1767). Ces gravures fort médiocres ne donnent qu'une idée très imparfaite de l'œuvre de Van Reysschoot, actuellement conservée à la bibliothèque de l'université de Gand. Comme plusieurs autres membres de sa famille, Em. van Reysschoot était, en effet, un excellent dessinateur. De 1744 à 1772 il fut chargé de peindre les armoiries des chefs-échevins, lesquelles devaient orner chaque année la couverture des grands registres scabinaux. On le cite aussi comme peintre de panneaux de carrosses. En 1751, il restaura les portraits des rois de la chef-confrérie gantoise de Saint-Michel, association d'es-crimieurs dont il était membre très actif.

(1) Sa femme fut inhumée le 28 août de la même année; les biographes ont confondu les deux dates.

Il eut de son mariage (16 juin 1737) avec Catherine-Rose Du Bois plusieurs enfants parmi lesquels les trois peintres : Pierre-Norbert, Jean-Emmanuel et Anne-Marie (voir ces noms).

Victor vander Haeghen.

État civil de Gand. — Reg. aux résolutions de la Keure de Gand, 1766. — *Description du jubilé de Saint-Macaire*, 1767. — A. Keelhof, *Gesch. van het klooster der E. P. Augustynen te Gent* (1884), p. 206. — F. vander Haeghen, *Bibl. gantoise*, t. III. — *Messager des sciences hist.*, 1845, p. 550; 1893, p. 149. — E. de Busscher, *L'abbaye de Saint-Pierre à Gand* (1867), p. 46. — F. de Potter et J. Broeckaert, *Zeevergen*, 1870, p. 26. — V. vander Haeghen, *Les armoiries des reg. scabinaux* (Gand), 1889. — Pr. Claeys, *Notes et souvenirs*, t. II, p. 97 et 280.

REYSSCHOOT (Jean-Baptiste-Emmanuel VAN), peintre, né à Gand, le 4 septembre 1751, et décédé en cette ville, le 8 octobre 1797. Fils d'Emmanuel-Pierre-François et de Catherine-Rose Du Bois, il épousa, le 7 juin 1774, Liévine-Christine Roegiers. Il est connu comme collaborateur de son frère Pierre-Norbert (voir ce nom) dans l'exécution de divers panneaux décoratifs de grandes dimensions, notamment à l'hôtel d'Hane-Steenhuysse, à Gand, où il travailla au plafond de la « salle italienne » représentant l'*Olympe*. Il entreprit aussi des peintures décoratives avec sa sœur Anne-Marie (voir ce nom). Il a laissé quelques portraits et de nombreux dessins, lavis à l'encre de Chine ou polychromes. Il s'est représenté lui-même, prenant le thé avec sa femme, dans un tableau (signé) qui appartient aujourd'hui à son arrière-petit-fils, M^r Désiré van Reysschoot, compositeur à Gand. Un autre portrait de lui, peint probablement par son frère Pierre-Norbert, est conservé chez M^r le docteur Strauven, en la même ville. Il a fait quelques tableaux d'autel. Il est à remarquer que dans sa signature il omettait l'initiale de son second prénom.

Victor vander Haeghen.

Pour les sources voir la biographie de Pierre-Norbert van Reysschoot.

REYSSCHOOT (Pierre-Jean VAN), peintre de portraits, né à Gand, le 18 janvier 1702, et décédé en cette

ville, le 24 février (1) 1772. Fils de François et d'Amelberghe vanden Neste, il est le premier en date des peintres de cette famille gantoise. On le surnomma « l'Anglais » à cause du long séjour qu'il fit en Angleterre. Nous le trouvons à Gand à l'époque de la mort de son père, arrivée le 27 février 1737; le 4 avril suivant il assiste, comme parrain, au baptême de son neveu Pierre-Norbert, le futur peintre. A ce moment déjà il devait avoir acquis de la fortune puisqu'il racheta à ses sept cohéritiers, pour la somme de 550 livres de gros, la maison paternelle, appelée de *Maeght van Ghend*, rue Haut-Port, immeuble grevé de lourdes charges. Absent à l'acte de liquidation, en date du 21 octobre 1738, il était représenté par messire Ignace van Pottelsberghe, seigneur d'Herleghem, à qui il avait donné mandat le 12 avril précédent. Il reparait dans sa ville natale vers 1744. A l'occasion de l'inauguration de Marie-Thérèse comme comtesse de Flandre, les Etats avaient décidé de faire peindre quatre portraits « en pied » de la souveraine, portraits destinés à être placés sous autant de dais, savoir : à l'Hôtel de ville de Gand, dans la salle de la cavalcade et dans la salle des membres de Flandre; à Bruges à la maison du Franc et à l'Hôtel de ville. Onze portraits « aux trois quarts » des premiers devaient être distribués aux députés des Etats. Or, par acte du 29 janvier 1744, la commande tout entière est donnée à « Pieter van Reysschoot, peintre, né à Gand », lequel en ce moment est « sur le point de retourner à Londres ». Le dit Van Reysschoot s'engageait à revenir prochainement à Gand et à commencer le travail dans les deux mois. C'est, selon toute apparence, l'un de ces portraits qui est reproduit dans la grande gravure de Fr. Pilsen (voir ce nom), représentant l'inauguration princière : Marie-Thérèse, en toilette de bal, se tient debout, la main droite posée sur une table.

(1) L'on cite habituellement le 25 février. L'acte du registre paroissial indique l'inhumation au 26. La date du décès, 24 février, est citée dans le terrier des tisserands auquel ressortissait la maison mortuaire.

Nous ignorons ce que sont devenus les portraits qu'il fit en Angleterre. Au musée d'archéologie de Gand est conservé un grand tableau représentant *Charles de Lorraine abattant le papegai*, le 11 septembre 1752, tableau peint en 1755 pour la confrérie de Saint-Georges, par « Pieter van Reysschoot », d'après une esquisse de Philippe-Charles Marissal, directeur de l'Académie des Beaux-Arts. S'agit-il ici de Pierre-Jean ou de Pierre-Norbert van Reysschoot, alors âgé de dix-sept ou dix-huit ans? Ce tableau de 3m20 de largeur sur 2m20 de hauteur, et qui contient plusieurs portraits, n'est nullement l'œuvre d'un commençant, et c'est à bon droit qu'on l'attribue au premier de ces peintres. Le biographe C. Piron, suivi par le comte de Limburg-Stürum, donne à Van Reysschoot l'Anglais les tableaux des douze apôtres, lesquels, avant l'incendie de 1838, ornaient l'église de Saint-Etienne (couvent des PP. Augustins) à Gand. Dans le catalogue des œuvres d'art délaissées par Pierre-Norbert van Reysschoot, et vendues le 22 février 1796, nous remarquons une série de lots de dessins et études « par Reysschoot surnommé l'Anglais » ou simplement « par Reysschoot l'Anglais ». Plusieurs de ces dessins, d'aspect très caractéristique, sont conservés à la bibliothèque de l'université de Gand. Notre Van Reysschoot figure parmi les premiers protecteurs de l'Académie gantoise, dont son neveu susdit, Pierre-Norbert, devait devenir un des professeurs les plus distingués. Pierre-Jean van Reysschoot mourut dans la maison de la rue Haut-Port, qui était restée sa propriété, et fut enterré par les soins des frères Alexiens, le 26 février 1772. Dans le livre mortuaire tenu par ces derniers, il est inscrit avec la mention de peintre célibataire. D'après une tradition conservée dans la famille, il était revenu d'Angleterre à Gand atteint d'aliénation mentale, à la suite d'un duel où il avait tué son adversaire, un peintre anglais.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : états de biens, Alexiens, état civil. — Archives de l'Etat : Etats de Flandre, n° 4024; notaire J.-F. Michaels. —

Archives des hospices. — *Relation de l'inauguration de Marie-Thérèse* (Gand, 1744). — P. Vande Vivere, *Hist. kon. Akademie* (Gand 1794). — Catalogue vente P.-N. van Reysschoot, 1796. — P.-F. de Goesin-Verhaeghe, *Description de Saint-Bavon* (Gand, 1819). — A. Siret, *Dictionnaire des peintres*. — C. Piron, *Levensbeschrijving*. — C. T. de Limburg-Stirum, *Les peintres van Reysschoot*, 1893. — Pr. Claeys, *Mélanges hist.*, 1895; *Id.*, *Messager des sc. hist.*, 1894. — A. van Werveke, *Invent. archéol. de Gand*, n° 289. — Bryan's, *Dictionary of Painters and Engravers* (London, new édit., 1904), t. IV. — Archives de Mr Désiré van Reysschoot.

REYSSCHOOT (Pierre-Norbert VAN), peintre et professeur d'architecture, né à Gand, le 4 avril 1738, et décédé en cette ville, le 12 février 1795. Il était fils d'Emmanuel-Pierre van Reysschoot (voir ce nom) et de Catherine-Rose Du Bois. C'est le plus fécond des peintres de cette famille gantoise (1), et l'on songe ordinairement à lui quand il est question d'une œuvre quelconque d'un Van Reysschoot. De là d'assez fréquentes erreurs d'attributions. Il s'appliqua spécialement à la peinture en camaïeu, genre alors fort en vogue pour les imitations de bas-reliefs en marbre blanc, et dans lequel se distinguèrent Martin-Joseph Geeraerts, ainsi que son élève Pierre-Jean de Gree (voir ces noms), à Anvers, et le Tournaisien Michel Sauvage, aidé parfois de G. van Spaendonck. Pierre-Norbert van Reysschoot donna à ce genre une nouvelle importance au point de vue des sujets religieux. Son œuvre principale, celle qui le fit surtout connaître, est la série des onze grandes grisailles qui décorent le chœur de la cathédrale de Saint-Bavon, au-dessus des stalles du chapitre. Cinq de ces panneaux représentent des scènes de l'Ancien Testament; les six autres, des épisodes empruntés à l'Évangile. Ces peintures, exécutées aux frais de divers donateurs, en tête desquels figurait l'évêque G. van Eersseel, furent placées de 1789 à 1791. Déjà, en 1774, P.-N. van Reysschoot avait peint en grisaille, pour la même église, *Le Christ apparaissant à Marie*

(1) Tableau généalogique de ces peintres :
Fam. van Reysschoot

Pierre-Jean Anne-Marg. Emm.-Pierre-Franç.		
1702-1772	1707-1764	1713-1772

Pierre-Norb. Jean-Emm. Anne-Marie		
1738-1795	1751-1774	1758-1850

après la résurrection, et la Samaritaine, panneaux qui se trouvent actuellement dans la chapelle Sainte-Godelieve au béguinage Notre-Dame à Gand. De même que son père, il travailla beaucoup aussi pour la riche abbaye de Baudeloo où il livra notamment des médaillons en camaïeu représentant les docteurs de l'Église.

P.-N. van Reysschoot ne s'en tint pas à la seule peinture monochrome; il était aussi coloriste. Il traitait parfois simultanément les deux genres. C'est ce qu'il fit pour la décoration du splendide hôtel des comtes d'Hane-Steenhuysse (habitation de Louis XVIII pendant les Cent jours), où, indépendamment des dessus de porte, des trumeaux, des voussures, etc., en grisaille, nous trouvons des parois et des plafonds colorés. Un grand nombre d'autres maisons du XVIII^e siècle renfermaient des panneaux de P.-N. van Reysschoot; parmi les hôtels démolis ou modifiés, citons celui du chevalier de Ghellinck d'Elseghem, rue de la Lieve; l'habitation du baron Vander Bruggen, rue de la Croix; celle du comte de Thiennes de Ruymbeke, rue Haut-Port. On rencontre encore aujourd'hui des salons décorés par lui, à Gand, dans l'hôtel du sénateur Jules Lammens, Vieux quai au Bois; au Club, à la place d'Armes (huit panneaux provenant de la maison de l'échevin Armand de Leu); chez Mr Van Wymelbeke, rue du Bas-Polder, ainsi que dans divers châteaux. Les sujets représentés étaient des scènes champêtres ou mythologiques, des groupes d'enfants, la vendange, la pêche, la chasse, « la terreur », les arts, les saisons, des marines, etc. Souvent les personnages étaient des portraits.

Signalons aussi quelques tableaux de Pierre-Norbert van Reysschoot (dont le premier prénom est quelquefois omis) : le portrait du dernier moine de Baudeloo, à la bibliothèque de l'université; *La pêche miraculeuse* et *Le Christ guérissant un aveugle* (provenant de l'abbaye de Baudeloo), à l'église Notre-Dame de Saint-Pierre; deux marines en possession de Mr Désiré van Reysschoot; *Saint-Jean de la Croix* et *Vision de sainte*

Thérèse, aux Carmes déchaussés. Il laissa un nombre considérable de jolis dessins : sanguines, sépias, encre de Chine, des aquarelles, des croquis divers, parmi lesquels des décors pour le théâtre de Saint-Sébastien (1776). Une série d'esquisses d'enfants et angelots dans toutes les positions, attestent la grande facilité de son crayon.

P.-N. van Reysschoot, qui fut professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Gand, de 1770 à 1793, publia en cette qualité une traduction flamande du cours d'architecture de J.-F. Blondel (Gand, P. de Goesin, sans date, avec 12 pl. gravées par Tiberghien), des *Elémens de Perspective* (Gand, B. Poelman, sans date, avec planches gravées par G. Goethals), et, comme supplément à ce dernier ouvrage, des *Réflexions tirées des Perspectives de De Wolf et de l'abbé De la Caille*. Il avait réuni une très belle collection de livres relatifs aux beaux-arts, ainsi que des séries de gravures de maîtres. Au point de vue spécial de ses imitations de reliefs, il n'est pas sans intérêt de constater qu'il possédait aussi une collection de quatre à cinq cents pièces en plâtre, « toutes choisies et moulées sur les ouvrages des plus grands maîtres antiques et modernes ». Le tout fut dispersé aux ventes des 15 et 22 février 1796. Il existe de lui un portrait lithographié. Il s'est aussi représenté lui-même, jouant de la harpe, dans un dessin au crayon rouge (Bibl. de Gand). Pierre-Norbert van Reysschoot avait épousé, le 14 octobre 1790, Marie-Anne-Colette Janssens.

Victor vander Haeghen.

État civil de Gand. — *Wegwijzer, 1770-1795*. — Catalogue de livres 15 février et cat. d'estampes 23 février 1796 (Gand, Fernand). — Archives d'Hane-Steenhuysse. — Archives de la cathédrale (fonds Triest). — Collection gantoise à la bibl. de l'univ. — Collection de Mr Désiré van Reysschoot. — P.-F. de Goesin-Verhaeghe, *Description de l'église de Saint-Bavon* (Gand, 1819). — Marc van Vaernewyck, suppl. de 1829. — Kervyn de Volkaersbeke, *Eglises de Gand*, t. I et t. II. — F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*, t. III et t. IV. — P. Bergmans, *La danse à Gand* (*Messageur des sc. hist.*, 1883, p. 463). — W. Rogge, *Promenades dans la ville de Gand* (1883). — F. de Potter, *Gent*, t. IV, p. 86. — F. de Potter, *De Vlaamsche wacht*, 1886, p. 86. — V. vander Haeghen, *Les armoiries des reg. scabinaux*

(*Messageur*, 1889). — C^{te} T. de Limburg-Stirum, *Les peintres van Reysschoot* (*Messageur*, 1893). — Pr. Claeys, *Messageur des sciences hist.*, 1894, p. 378. — Id., *Mémorial de Gand*. — C. Piron, *Levensbeschrijving*. — A. Siret, *Dictionnaire des peintres*.

REYTER (Thomas-Joseph), intendant militaire de 1^{re} classe pensionné, né à Liège, le 19 avril 1794, décédé à Remouville (Luxembourg), le 29 septembre 1864. Il est l'auteur d'un document cartographique (4 ff. au 220.000^e, grav. sur cuivre, formant ensemble un rectangle de 1^m30 × 1^m05) très consciencieux et très intéressant pour l'époque où il a été dressé. Ce document a pour titre : *Carte spéciale de la gendarmerie nationale, dédiée à S. M. Léopold 1^{er}, roi des Belges, publiée avec l'autorisation et l'approbation de M. le lieutenant-général baron Evain, ministre de la guerre, par T.-J. Reyter, sous-intendant militaire de 1^{re} classe, chargé du service administratif de la gendarmerie, indiquant : l'effectif et l'emplacement de ce corps, par divisions, provinces, lieutenances et brigades; les correspondances entre les brigades et les époques auxquelles elles ont lieu; le nombre, la population et l'étendue des communes dans lesquelles chacune d'elles fait le service, les étapes et distances pour frais de route, etc.* Bruxelles, Isid. Jouvenel, 1836. Une deuxième édition de cette carte, « nouvellement corrigée et augmentée », est sortie des presses de la lithographie de J.-A. Vanderborcht, rue de la Grande-Ile, 7, à Bruxelles; cette édition n'est pas datée, mais elle ne peut être postérieure au traité du 19 avril 1839, car le Limbourg hollandais et le grand-duché de Luxembourg sont encore compris dans les limites du territoire belge.

F. van Ortoy.

Matricule des officiers au Ministère de la Guerre.

REYVAERT (Jacques), jurisconsulte, né à Lisseweghe, vers 1535 (*anno fere* 1535, dit Miræus; Foppens donne 1534, Paquot, 1536), mort à Bruges, le 1^{er} juin 1568. Son père s'appelait vraisemblablement François; c'est, en effet, le nom du fils aîné de Jacques Reyvaert. Après la mort de ce dernier, la tutelle

des enfants mineurs fut déferée à un certain Ingelbert Reyvaert, qui se dit *fils de François*, et est probablement le frère de Jacques. Jacques fit ses études à Bruges à l'école de Jean Geldrius. A l'âge de quinze ans il se rendit à l'université de Louvain, afin d'y étudier le droit. Il y suivit des cours pendant trois ans. Puis il s'inscrivit à l'université d'Orléans, où il resta deux ans et conquit le diplôme de docteur en droit : il était alors âgé de vingt ans. La guerre qui éclata en 1555 entre Charles-Quint et Henri II le força à quitter la France. Il alla se fixer à Bruges, où ses ancêtres avaient occupé d'importantes fonctions municipales. A peine eut-il atteint sa majorité qu'il fut créé échevin, le 2 septembre 1558. Le 2 septembre 1559, il est élu chef-homme de la section de St-Nicolas. En 1560 et 1561, il reste sans fonctions publiques. Le 2 septembre 1562, il est désigné comme conseiller de la ville; le 2 septembre 1563, il devient chef-homme de la section des Carmes; le 2 septembre 1564, conseiller de la ville pour la seconde fois.

Mais les travaux qu'il a publiés ont attiré sur lui l'attention des savants. La chaire des *Institutes* du droit romain lui est offerte à l'université de Douai, en 1565. Il y remplace Claude Nandouillet et donne aussi le cours de droit canon après le départ de Boetius Epo. Son traitement était de 250 florins. Lorsqu'il vint se fixer à Douai, Reyvaert était déjà gravement atteint de phtisie. Le mal ayant sensiblement empiré, Reyvaert se vit contraint de donner sa démission après une année de professorat (Foppens dit un semestre; Cardon, dix-huit mois: mais il doit y avoir erreur, car les comptes de la ville sont formels; — Miræus dit : *Brugas decimo octavo mense ... regressus*, renseignement qui est peut-être exact, car il se peut fort bien qu'après avoir donné sa démission Reyvaert demeura encore six mois à Douai). A en croire Miræus, Reyvaert aurait été désigné comme recteur de l'université de Douai. Mais cela paraît invraisemblable. Matériellement, la chose est possible, car dans cette université le

rectorat ne durait qu'un semestre, de telle façon que Reyvaert aurait pu être élu dans le second semestre de l'année 1565-1566. La liste des recteurs a malheureusement été détruite, de sorte que la vérification est impossible; mais j'incline à croire qu'il y a ici une erreur provenant d'une fausse lecture, *rector* à la place de *lector*, qui était le titre officiel du professeur. Ce serait donc vers la fin de 1566, ou au commencement de 1567 qu'il serait retourné à Bruges. Il y vécut uniquement occupé de ses travaux juridiques, et la mort l'enleva le 1^{er} juin 1568, alors que son esprit était encore vivace. Reyvaert n'était âgé que de trente-trois ans.

Les travaux de Reyvaert se rapportent tous au droit romain : ils ont valu à leur auteur de la part de Juste Lipsie le surnom de *Papinien belge*. En voici la bibliographie complète : en 1561 il fit paraître à Anvers, chez Plantin, son premier ouvrage : *Tribonianus sive de variis usucapionis differentiis adversus Tribonianum liber singularis; ejusdem ad legem Scriboniam liber singularis*. Ce sont deux opuscules dont le premier a trait aux diverses formes de l'usucapion (dédicace du 1^{er} janvier 1560 à Gui Laurin); le second à la *Lex Scribonia*, qui règle l'une des formes de l'usucapion. En 1563 paraît à Bruges, chez Goltzius, *Ad leges duodecim tabularum liber singularis* avec dédicace du 1^{er} janvier 1563, Bruges, à Marc Laurin. En 1564 (Bruges, Goltzius), *Variorum sive de juris ambiguitatibus libri quinque*, avec dédicace du 25 juillet 1564 à Joachim Hopperus; en 1565 (Bruges, Goltzius), *Protribunalium liber singularis*, avec dédicace du 29 août 1564, Bruges, à Viglius de Zuichem. C'est là une des premières études sur la procédure devant les tribunaux romains : aussi n'est-il pas étonnant qu'elle fourmille d'erreurs. En 1565 (Bruges, Goltzius), *De præjudiciis libri duo*, avec dédicace du 1^{er} avril 1565 à Jean Casembroot (l'édition de 1560, citée par Paquot, n'existe pas). En 1566 (Anvers, Plantin), *De auctoritate prudentium liber singularis*, avec dédicace du 24 février 1566 à Christophe d'As-

sonville. En 1568 (Anvers, Plantin), *Ad titulum pandectarum de diversis regulis juris antiqui commentarius*, avec dédicace du 16 juin 1567 au magistrat de Bruges. Cet ouvrage fut imprimé en novembre 1568, donc après la mort de Reyvaert. Enfin, en 1601, parut pour la première fois une œuvre posthume de Reyvaert, dans les *Opera Omnia* (Francfort), intitulée *Conjectaneorum libri tres nunc primum in lucem editi ex bibl. Jani Lernutii, Brugensis, poetae egregii*. A propos de cette dernière œuvre, Paquot fait cette remarque : « Au reste ces *Conjectanea* et les cinq livres *Variorum* sont ce que Jacques Røvardus a fait de plus savant et de plus curieux. On pourrait donner à ces traités le noms d'*Amœnitates juris*. Les antiques les liront avec autant ou plus de fruit et d'agrément que les juristes consultes ». L'œuvre entière de Reyvaert, comme bien l'on pense, n'a plus aujourd'hui qu'une valeur de curiosité historique.

Ajoutons que Reyvaert composa deux petites pièces de vers latins qui ont été insérées dans les liminaires de *Jul. Caesaris commentarii* de Goltzius (1563).

A une date que nous n'avons pu déterminer, Reyvaert épousa dame Pétronille, fille de Jean Ommejaghere. De cette union naquirent plusieurs enfants, dont quatre survécurent à leur père. Ce sont : 1. François, 2. Pierre, 3. Jacques, 4. Isabelle. Nés d'un père phthisique au plus haut degré, aucun de ces enfants n'atteignit à l'âge de la puberté, sauf Pierre, qui termina brillamment ses études, se maria, mais mourut fort jeune, laissant deux enfants en bas âge : Jacques et Isabelle.

Jacques Reyvaert, le juriscousulte, fut enterré dans l'église de Lisseweghe, où plusieurs de ses ancêtres avaient également leur sépulture. Nous savons que son ami Lernutius fit mettre en son honneur une dalle funéraire dans l'église. Il y a quelques années une partie de l'église fut repavée; les dalles qui étaient encore lisibles furent fixées aux murs intérieurs et extérieurs de l'église. Celle de Reyvaert était-elle du

nombre? Nous l'ignorons. Nous l'avons vainement cherchée.

Par contre, nous savons qu'il existe dans l'église une *fundatio Reyvaert* en vertu de laquelle une messe (*een jaergety met drie lessen*) est encore dite de nos jours pour le repos des âmes de François et Jacques Reyvaert (van Hollebeke, *Eglise de Lisseweghe*, p. 229). Nous croyons qu'il s'agit des deux enfants de Jacques, qui sont morts en bas âge.

Le nom de Reyvaert a été orthographié des façons les plus diverses. La forme régulière et la plus usitée dans les actes authentiques du XVII^e siècle est *Reyvaert*. On trouve aussi, moins souvent, *Reivaert*; quelquefois, assez rarement du reste, avec finale romanisée, *Reivart*. Les pièces de l'université de Douai donnent aussi *Revart*; la forme latine est *Røvardus*. C'est au moyen de cette dernière forme que Paquot a reconstruit hypothétiquement un nom *Rawaerd*, qui s'est transmis dans de nombreuses publications jusqu'à nos jours. Mais cette forme doit être résolument condamnée, car elle ne se trouve dans aucun document ni pièce authentique du XVII^e siècle.

La première biographie de Reyvaert se trouve dans les *Elogia illustrium Belgii scriptorum* de Miræus (1602); elle paraît faite au moyen de notes fournies par Lernutius; elle est exacte, mais assez sommaire. Valère André, Sweertius, Foppens et Paquot n'ont guère fait que la démarquer. C'est la source de toutes les biographies modernes de Reyvaert, avant la présente, qui est la première faite d'après les documents du XVI^e siècle.

Le portrait de Reyvaert se trouve pour la première fois dans les *Elogia illustrés* de Miræus. Il a été reproduit dans Foppens. Il est accompagné de quelques vers de Lernutius :

Gessit ita os Revardus : habes quo lumina pas-
Lector..... [cas,

vers reproduits également dans les *Initia* de Janus Lernutius (E!zevier, 1614, liv. II, *epigrammata*, p. 82).

Léonard Willoms.

Renseignements de M^r Gilliodts-van Severen, tirés des archives communales de Bruges. —

Paul Collinet, *L'ancienne faculté de droit de Douai, 1562-1793* (dans *Travaux et mémoires de l'université de Lille*, t. IX, mémoire 23). — Van Hollebeka, *L'église de Lisseweghe*. — Miræus, *Elogia*, 1602, p. 104. — Foppens, *Bibl. belgica*, p. 533. — Paquot, *Mémoires*, t. XVI, p. 108.

RHENDI (*Remi VAN*), peintre, signalé par divers auteurs comme né à Bruxelles en 1560, et mort dans la même ville en 1619. A ces dates, que nous empruntons à Immerzeel, s'ajoutent quelques renseignements fournis par J.-B. Descamps. A en croire cet historien, Rhendi était, en 1600, au service du comte Henri de Wolfes (?) en Allemagne. Le château de ce seigneur ayant été saccagé par les Suisses, Rhendi retourna à Bruxelles et y finit ses jours. L'auteur de la *Vie des peintres flamands* ajoute que Rhendi était « grand imitateur de la nature ». Il ne nous dit pas dans quel genre se signala l'artiste énigmatique dont nous n'avons rencontré aucune œuvre.

Henri Hymans.

J. Descamps, *La vie des peintres flamands*, etc. (Paris, 1753), t. I, p. 236. — Immerzeel, *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders* (1843), t. I, sub voce.

RHETIVS (*Corneille DE RAEDT*, dit). Voir DE RAEDT.

RHINUS (*Thomas*). Voir RINUS.

RHO (*Joseph DE*), poète flamand. Nous n'avons point pu réunir de renseignements biographiques au sujet de Joseph de Rho, qui n'est connu que par un certain nombre de poésies, conservées en manuscrit ou publiées en feuilles volantes. Il naquit dans la seconde moitié du XVII^e siècle, vraisemblablement à Courtrai, où ce nom et ce prénom se rencontrent plusieurs fois, à cette époque, dans les registres baptistaires; il vivait encore en 1735. Il faisait partie d'une des quatre sociétés de rhétorique de Courtrai. En effet, huit refrains et une ballade de sa composition ont été copiés dans le recueil manuscrit que conserve la bibliothèque royale de Bruxelles, sous le titre de : *Cortrycksche poesie uytgegalmt op de vier redenrycke camers der voornoemde stadt ... by een vergadert door Philips van Renterghem*. Parmi elles, citons : *Refereyn van den Hemel, Tot lof*

van de Fonteyne, Ballade over de vycctory die den prins Eugenius behaelt heeft over de Turcken den 4 Augst 1716.

Signalons encore deux pièces imprimées. La première, conservée à la bibliothèque de Courtrai, a pour titre : *Lof-dicht ter eeren van het H. Broederschap der berechtinge, Opgedraghen aen ... Myn-heeren Burg-meeester ende Schepenen der stede van Cortryck*, 1711; la seconde appartient à la bibliothèque de Gand et est intitulée : *Blyd- Eyndigh treur-spel tot lof van het alderheylighste Sacrament, bestaende in de groote dieverye, heylig schenderye en weg draegen der heyligh Hostien uyt het H. Tabernakel der parochiale kerke van St Maertens in dese stadt Cortryck*, 1735.

Dans les poésies de J. de Rho le vers est correct en général, mais le style ne se distingue point de celui des rimeurs de son époque.

B^m Joseph Bethune.

De Potter, *Gesch. der stad Kortrijk*, t. IV, p. 279. — Sevens, *Vlaamsche dichters en prozaschryvers van Kortrijk*.

RHODES-SAINTE-ODE (*Godefroid DE*). Voir GODEFROID.

RHYNE (*Thomas VANDEN*). Voir RINUS.

RIBALTIVS (*Louis*), chanoine de l'ordre de Prémontré, né à Courtrai vers 1570, mort à Furnes (?) en 1625. Une liste des chanoines de l'abbaye Saint-Nicolas à Furnes nous apprend que Ribaltius était Courtraisien, mais elle ne dit point quand il vit le jour. Ce dut être vers 1570; en effet, l'abbé Philippe Damman, qui gouverna ce monastère de 1588 à 1616, envoya plusieurs jeunes moines étudier la philosophie et la théologie à l'université de Douai; Ribaltius fut un de ceux-ci; il y prit le grade de bachelier. Il enseigna, à son tour, les sciences sacrées dans son couvent et à l'abbaye Saint-Augustin de Théroouanne. Il remplit aussi la charge de sous-prieur de la maison de Furnes; il jouissait, en même temps, d'une prébende canoniale au chapitre de Sainte-Walburge dans la même ville. C'est là, apparemment,

qu'il décéda en 1625, laissant le souvenir d'un théologien des plus instruits.

Ribaltius écrivit divers ouvrages, demeurés tous manuscrits; ils prouvent la variété de ses connaissances. Ce sont : 1° *Summa casuum conscientie*; 2° *Compendium præcipuarum controversiarum nostri temporis*; 3° *De notis ecclesie*; 4° *Compendium Baronii*; 5° *Epistolæ elegantes ad varios*; 6° *Opusculum de scriptoribus ordinis præmonstratensis*; ce dernier traité servit à son confrère, Pierre de Waghenare, pour la rédaction de sa bibliothèque norbertine, parue quelques années plus tard.

B* Joseph Bethune.

Goovaerts, *Ecrivains de l'ordre de Prémontré*, t. II, p. 91. — De Waghenare, *Sanctus Robertus præmonstratensium patriarcha in se et suis voce soluta celebratus*, éd. de 1651, p. 329, 431 et 436. — (Carton et Vande Putte), *Chron. et cart. abbatiæ sancti Nicolai Furnensis*, p. 23, 38 et 40.

RIBEMONT (Anselme DE). Voir ANSELME.

RIBEMONT (Eustache DE), chevalier, seigneur de Parpes, appartenait à une famille illustre dans les annales des croisades et de la chevalerie, prenant son nom d'une ville située sur la rive gauche de l'Oise, aujourd'hui dans le département de l'Aisne. Eustache de Ribemont aurait vu le jour à Tournai, selon plusieurs écrivains, fait que des documents précis ne permettent pas de contrôler, et fut tué à la bataille de Poitiers, livrée le 19 septembre 1356. Froissart, qui mentionne plusieurs fois son nom dans ses Chroniques, le qualifie de « vaillans chevaliers ». Lors du siège de Tournai par le roi d'Angleterre Edouard III, en juillet 1340, Eustache de Ribemont se distingua parmi les combattants qui défendaient cette place et, dans une sortie, eut son cheval percé de traits. Le chevalier combattit dans les rangs de l'armée française et se trouva devant Calais quand le roi d'Angleterre vint l'assiéger. Un combat singulier qu'il eut alors avec Edouard III mit en relief sa bravoure. Eustache de Ribemont s'en prit à un chevalier qui marchait sous la bannière de Gautier de Mauny; il

frappe vigoureusement son adversaire, deux fois le fait tomber sur ses genoux et il l'aurait fait périr si son armure n'avait été solide. Ce fut seulement après la lutte que le chevalier de Ribemont connut qu'Edouard III avait été son rival. Les Français ayant été défaits pendant ce combat singulier, de Ribemont se rendit prisonnier du monarque anglais. Le roi offrit à souper aux chevaliers français, ses prisonniers, et donna à de Ribemont, de sa propre main, un cha-pelet d'argent. « Messire Ustasse », lui dit-il, « vous estes le chevaliers del monde où en armes je me sui jusques à chi le plus esbatus de l'espee, et je vous ai veu moult volontiers, et vous tieng pour la journée pour le mieuls assallant et requerant ses ennemis et de la bataille je vous en donne le pris et aussi font tout li chevalier de ma court par droite sieute ». Ceci se passait le 31 décembre 1348. Edouard III lui rendit alors la liberté et lui fit délivrer, avec 20 écus, deux chevaux pour regagner son manoir.

Eustache de Ribemont ne cessa de servir la cause du roi de France. En 1352, il était gouverneur de la place de Lille; l'année suivante, il était commissaire de ce monarque pour délimiter, avec les mandataires de Marguerite d'Avesnes, comtesse de Hainaut, les limites de l'Ostrevant.

Ernest Mathieu.

Froissart, *Chroniques*, édition du baron Kervyn de Lettenhove. — Dossiers Desmazières, aux archives de Tournai. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

RICHAFORT (Jean), RICHEFORT ou RICCIAPORTO, musicien du XVII^e siècle. Richafort fut un maître distingué. Il résulte d'un passage de Duverdier (*Bibliothèque française*, t. III, p. 83, édition de Rigolet de Juvigny), ouvrage cité par Fétis, que notre musicien reçut les leçons de Josquin de Prés.

Dans la préface du *Livre des meslanges* (Paris, Adr. le Roy et Rob. Ballard, 1560), écrite par Ronsard et citée par Eitner (*Monatshefte*), le poète parle de musiciens « entre lesquels se sont depuis six ou sept vingtz ans eslevez

Josquin des Prez, Hennuyer de nation et ses disciples Mouton, Willard, Richafort, etc. »

Dans le manuscrit de Tschudi de la bibliothèque de St-Gall (Suisse), comprenant cent quatre-vingt-treize compositions polyphoniques, manuscrit tracé de la main même du bibliophile et personnage politique dont il porte le nom et qui vécut de 1505 à 1572, Richafort est désigné comme *Gallus*, ce qui peut s'accorder avec sa naissance en Hainaut, pays de langue française. Mais il est à remarquer que ce manuscrit, qui s'exprime au sujet de la nationalité de bien d'autres compositeurs, contient des erreurs manifestes.

Seul jusqu'ici J.-B. Weckerlin, en ses *Nouveaux musiciana*, Paris, 1890, p. 20, a révoqué en doute la qualité de Belge attribuée à Richafort. « On ne sait rien », dit Weckerlin, « ni sur sa naissance, ni sur les premières années de sa vie, mais comme en 1543 il était maître de chapelle à Bruges, Fétis se croit naturellement forcé d'en faire un Belge ». Fétis nous apprend, en effet, que, de 1543 jusqu'à la fin de 1547, Richafort occupa les fonctions de maître de musique de l'église de Saint-Gilles à Bruges. Il semble assez logique d'en conclure que notre musicien fut d'origine belge. La préface de Ronsard, qui ne laisse aucun doute au sujet de la nationalité de Richafort, semble avoir échappé à Fétis aussi bien qu'à Weckerlin.

Se basant sur les œuvres par lui-même mises en partition, Fétis souscrit aux éloges décernés à Richafort par Glarean (*Dodecachordon*, 1547). De son côté, Ambros déclare que c'est à bon droit que Glarean range Richafort parmi les maîtres les plus éminents de son époque. Tout en constatant que le style de celui-ci n'est pas exempt des rudesses polyphoniques qui se font jour dans la musique du xv^e siècle, Ambros s'étend assez longuement sur les brillantes qualités qui distinguent Richafort. D'autre part, quoique Eitner prétende qu'Ambros s'extasie parfois à propos d'œuvres qu'il n'a point vues ou qui émanent

d'autres maîtres, l'auteur du *Quellen-Lexikon* se montre ici de l'avis d'Ambros. Constatant, à son tour, que la musique de Richafort n'est pas exempte de sonorités empreintes de rudesse, Eitner se plaît à reconnaître que le maître a écrit des œuvres d'une merveilleuse beauté, étonnantes de clarté et de simplicité, qui présagent la musique du xvi^e siècle, dans son plein épanouissement.

Ce fut Jean Bart qui, en 1548, succéda à Richafort comme maître de musique de l'église Saint-Gilles. Il est vraisemblable, dit Fétis, que l'année 1547 est celle du décès de Richafort, car Guichardin, dans sa *Descrizione di tutti i Paesi-Bassi*, le place au nombre des musiciens qui avaient cessé de vivre avant 1556.

Les œuvres de Richafort se composent de messes, motets et psaumes, imprimés ou en manuscrit. Une cinquantaine de ses ouvrages se trouvent disséminés dans des recueils parus de 1519 à 1574. Eitner en fournit la liste et indique les bibliothèques où reposent les œuvres demeurées manuscrites.

Van Maldeghem a publié, en partition, trois chansons et quatre morceaux de musique religieuse dus à Richafort.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 246. — A.-W. Ambros, *Geschichte der Musik*, 2^e édit., 1881, t. III, p. 291. — Rob. Eitner, *Monatshfte für Musikgeschichte*, III (1874), p. 212; VI (1874), p. 131. — Id., *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*, 1877, p. 809. — Id., *Quellen-Lexikon*, t. VIII (1903), p. 214. — R.-J. van Maldeghem, *Trésor musical*, partie profane, t. XV (1879), nos 22-25; partie religieuse, t. XVII (1881), nos 6-9.

RICHAIR, moine de GEMBOUX à la fin du x^e siècle, écrivit en vers la vie de l'abbé Erluin, décédé le 10 août 987, et dédia cette œuvre à l'évêque Notger. Elle avait déjà disparu au temps de Sigebert. Celui-ci nous en a toutefois conservé les trente-six premiers vers au chapitre III de la chronique de Gembloux. Dans le chapitre précédent, il utilise, en outre, la préface du poème.

Sylv. Balau.

Sigebert, *Gesta abbatum Gemblacensium*, chap. 1-3. — Manitius, dans *Neues Archiv*, t. XIII, p. 209 et suiv.

RICHARD AERTSZOON, ou MET DEN STELTEN. Voir RYCKAERT AERTSZOON.

RICHARD DE CAPELLE, xx^e prévôt de la collégiale de Notre-Dame, à Bruges, mort en cette ville, le 29 avril 1447. Richard de Visch, dit de Capelle, seigneur de Nieuwcapelle, alors du diocèse de Térouanne, licencié en droit canon, devint, en 1393, chanoine de la 18^e prébende de Saint-Donatien, à Bruges. En 1417, les chanoines de Notre-Dame l'élurent comme prévôt, en remplacement de Guillaume Arnoldi. La même année, son élection fut confirmée par l'évêque de Tournai, Jean de Thoisy. Le gouvernement de Richard de Capelle fait époque dans l'histoire de la célèbre collégiale. La mense prévôtale étant trop faiblement dotée, de Visch obtint du pape Martin V, par bulle du 8 août 1418, l'incorporation du bénéfice appelé *matricularia B. M. V.* à la prévôté. Par acte du 31 décembre 1419, Richard unit la chapellenie de Sainte-Catherine à celle de la Sainte-Vierge *retro chorum, de gremio chori*. Jusqu'à alors le prévôt de Notre-Dame partageait avec le Saint-Siège le droit de collation des prébendes canoniales et des bénéfices moindres, selon la loi de l'alternative. Une bulle de Martin V, du 1^{er} mars 1424, octroie à de Capelle et à ses successeurs le privilège de conférer, en tout temps, à l'exclusion du Souverain Pontife, les bénéfices de rang inférieur, à savoir, les chapellenies et les vicairies. En 1298, sous le prévôt Wautier de Courtrai, les bénéficiers non chanoines avaient établi entre eux une *confraternitas ad honorem B. M. V.*, appelée aussi *communitas*. C'était une administration distincte de la fabrique de l'église et qui avait ses statuts, ses biens, son obédiencier propres. Le 31 décembre 1428, par acte passé devant le notaire Antoine de Zwavenarde, le prévôt de Capelle et les chanoines entrèrent dans la *confraternitas chori*, dont, à cette occasion, les statuts furent modifiés et amplifiés. Sous Richard de Visch fut acceptée, en 1444, la fondation de la 22^e chapellenie, celle de

Sainte-Marguerite, dotée par Marguerite Bladelin, veuve de Colard le Febvre. Le même prévôt travailla à relever la splendeur du culte. Il améliora la sonnerie de Notre-Dame en faisant refondre une des trois grandes cloches, *Boniface*. Cinq nouvelles cloches sortirent de l'opération : *Bonifacé* (7,124 livres), *Benoît* (5,625 livres), *Pierre et Paul*, et la clochette *Agnès* (894 livres). D'après le *Planarium* de Notre-Dame, de Capelle légua à la fabrique un capital de 249 liv. par., dont le revenu, 12 liv. 9 s. par., devait être affecté à la solennisation de la fête de saint Benoît, avec une table des pauvres de soixante prébendes; il légua aussi à la *confraternitas chori* 260 liv. par., d'un revenu de 13 liv. par. à distribuer aux confrères qui seraient présents à l'office des treize fêtes principales de l'année énumérées dans l'ordre suivant : l'Annonciation, Pâques, l'Ascension, Pentecôte, la sainte Trinité, la fête du Saint-Sacrement, la saint Boniface, la Dédicace des églises, la Toussaint, la Conception de la sainte Vierge, la Noël, l'Épiphanie et la Purification.

Richard de Capelle composa un traité de *Descriptis*. Il rendit un grand service à son église en renseignant dans un registre les fondations, les revenus de la prévôté, des prébendes canoniales et de tous les autres bénéfices, ainsi que les noms des titulaires. Ce *Registrum continens fundationes et specificationes fructuum ac beneficiorum hujus ecclesiae*, commencé par de Capelle le 1^{er} janvier 1428, a été continué jusqu'au xviii^e siècle, et constitue une source précieuse pour l'histoire de la collégiale.

Les restes du prévôt furent inhumés dans le chœur de Notre-Dame; l'inscription funéraire, reproduite par Gailliard, a disparu.

Richard de Visch, dit de Capelle, portait : *d'argent semé de croix recroisées de sable, à deux poissons adossés du même, posés en pal, brisé d'un écu d'argent au chevron de sable.*

A.-G. De Schrevel.

Archives de l'église Notre-Dame à Bruges.

RICHARD DE MAINAUT, comte. Voir RICHER.

RICHARD PAULI-STRAVIUS, suffragant de Liège. Voir PAULI-STRAVIUS (*Richard*).

RICHARD DE RIVO. Voir RICHARDUS.

RICHARD DE SAINT-BASILE, écrivain ecclésiastique. Voir RUQUELOT.

RICHARD DE SAINTE-ANNE. Voir TROUVÉ (*Richard*).

* **RICHARD DE SAINT-VANNES**, né dans la seconde moitié du x^e siècle à *Batonisvilla* près de Montfaucou, dans le diocèse de Reims et aux confins de celui de Verdun, mort dans cette dernière ville le 14 juin 1046. Il fut l'initiateur de la grande réforme monastique du xi^e siècle, dans la province ecclésiastique de Reims, en Flandre, en Lotharingie et dans le Nord-Ouest de la France. Son éducation cléricale se fit à l'école cathédrale de Reims, où il devint chantre et doyen du chapitre. Son séjour, ses fonctions et ses relations dans ce centre d'études ecclésiastiques, rendu si célèbre par l'enseignement de Gerbert, dans ce milieu déjà gagné aux idées de réforme monastique, nous expliquent, partiellement du moins, ses futures sollicitudes en matière d'administration, de discipline et de culture littéraire, artistique et religieuse, en même temps que son esprit de pondération pratique, en dépit de son tempérament dominateur et de son mysticisme outré. C'est à Reims aussi qu'il assura à sa future entreprise la protection de la puissante famille d'Ardenne, par le fait même qu'il prit, de concert avec son ami le comte Frédéric, membre de cette famille, la résolution d'entrer en religion. C'est à Reims encore qu'il se lia d'amitié avec le futur évêque de Cambrai, Gérard I^{er}, le grand promoteur de sa réforme. Enfin, c'est également à Reims que, quelques années plus tard, il recruta son plus célèbre disciple, Poppon de Stavelot. Il n'est donc pas étonnant que

sa réforme ait principalement rayonné dans la province ecclésiastique de Reims, tandis qu'à la même époque l'activité religieuse d'Odilon de Cluny s'exerçait avant tout en Bourgogne, et celle de Guillaume de Dijon dans les diocèses de Metz et de Toul.

Leur résolution prise, Richard et Frédéric entrèrent au monastère de Saint-Vannes à Verdun. L'abbé Fingène n'avait que quelques moines écosais sous sa direction et cumulait d'ailleurs ses fonctions avec celles d'abbé de Saint-Félix à Metz. Déçus de ne pas voir régner à Saint-Vannes la ferveur qu'ils désiraient, les deux amis se rendent à Cluny avec l'intention d'y prendre l'habit religieux. L'abbé Odilon (994-1048) refuse de les accepter; mais il converse plusieurs jours avec eux et les engage à retourner à Saint-Vannes et à y travailler à la réforme. Ainsi aux influences rémoises venait se superposer la salutaire action du grand réformateur. C'est la seule fois que nous voyons Richard en contact avec l'abbé de Cluny, car il est invraisemblable d'admettre que, lors d'un pèlerinage en Terre Sainte, Richard ait confié à Odilon la direction de ses abbayes. C'est donc ici le trait d'union entre la réforme clunisienne et la réforme richardienne.

De retour à Saint-Vannes, Frédéric et Richard furent bientôt découragés par l'insuccès de leurs efforts auprès des moines, et ils songeaient à quitter de nouveau ce monastère; mais, sur l'intervention d'une recluse, Fingène les amena à respecter le précepte de la stabilité monastique (11 juillet 1104). Le 8 octobre suivant, Fingère mourut; et peu après, grâce à Haymon, évêque de Verdun, Richard fut nommé son successeur (bénédiction le 28 octobre 1004).

Avec son avènement s'ouvre une ère nouvelle de prospérité matérielle et religieuse; selon une formule chère aux bénédictins du moyen âge, le nouvel abbé *plurimum profuit tam in augmento rei quam religionis*. Si nous nous arrêtons à décrire son œuvre à Saint-Vannes, c'est que non seulement l'histoire de cette abbaye lotharingienne se rattache

à notre passé, mais c'est aussi que nous y saisissons les ressources et les résultats d'une activité consacrée, en bonne partie, à la réforme de nos anciens monastères. Au point de vue temporel, comme d'ailleurs sous le rapport religieux, son action fut constamment secondée par l'épiscopat local, à part une courte disgrâce de l'abbé auprès de l'évêque Haymon, vers la fin de la vie de ce disciple de Notger (†1025). L'abbé réussit également à capter les faveurs de la noblesse féodale. Son ascendant religieux, son talent d'émouvoir, sa sagesse dans le maniement des affaires temporelles et spirituelles, son tact et son sens de l'opportunité, sa bienfaisance et son zèle pour le bien public lui assuraient, en effet, l'empire des cœurs. Son principal appui fut la maison d'Ardenne, mais bien d'autres familles nobles contribuèrent largement à enrichir le monastère, tantôt à l'occasion d'une cérémonie religieuse ou d'une faveur céleste, tantôt à l'occasion de l'entrée en religion, de l'éducation ou de la sépulture de l'un ou l'autre de leurs membres. Pour se rendre compte de l'activité et du succès de Richard dans l'organisation du temporel, on peut se référer au nécrologe et au polyptyque dressés à son époque. Avant 1015, avant même les donations les plus importantes de la famille du moine Frédéric, le chiffre des arpents de terre était quintuplé : d'environ 70 il était monté à 400, sans compter un grand nombre de prés, de vignes, de moulins, de bois, etc. On aperçoit du même coup l'épanouissement du régime agricole. L'œuvre et le prestige religieux de l'abbé contribuaient d'ailleurs très largement à cette prospérité matérielle, comme celle-ci favorisait à son tour l'apostolat du zélé prélat. Ses biographes n'ont pas songé à décrire *ex professo* un idéal si bien connu de leur temps : leurs récits le laissent cependant entrevoir ; mais il ne faut pas oublier qu'ils ont à leur disposition les lieux communs des hagiographes et qu'ils écrivent à la fin du XI^e siècle ou au début du siècle suivant, alors que la tradition orale avait déjà transfiguré leur héros. Heu-

reusement, pour les contrôler et pour décrire l'état d'âme et l'œuvre de Richard, nous avons quelques sources plus anciennes de diverses régions, et quelques écrits de l'abbé même. Autant par ses exemples que par l'exercice de son autorité, Richard travaille à donner le moins possible au corps et le plus possible à l'âme, à détourner les regards de ses moines des choses de ce monde pour les fixer vers le monde céleste, à leur inculquer l'amour et le soin des exercices pieux, le culte de la discipline, des vertus et des vœux monastiques. D'une pureté de mœurs admirable, il veille avec un soin jaloux, mêlé de sévérité et de prudence, sur la conduite de ses religieux. Dans un sermon, il se déclare « le dernier des serviteurs du Christ, indigne du nom d'abbé ». Ses religieux imitent son humilité : ainsi le duc Godefroid trouve son frère Frédéric occupé aux plus humbles offices de la cuisine ; à la cour d'Henri II, ce même Frédéric s'efface avec la plus frappante modestie pour rendre à son abbé les honneurs dus à sa dignité. Si le temporel de l'abbaye se développe, ce n'est pas pour offrir aux moines les douceurs et les délices d'une vie aisée et commode : les revenus sont principalement affectés aux édifices, aux nécessités et à la splendeur du culte, au soulagement des misères sociales. A la psalmodie de l'office, aux splendeurs du service divin et des cérémonies chères aux monastères bénédictins, s'ajoutent de multiples dévotions caractéristiques du particularisme et du sentiment religieux de cette époque : tels le culte des saints patrons du lieu, la vénération des reliques et les pèlerinages, la lecture du Nécrologe, l'anniversaire des morts, la fête des Trépassés, introduite par Odilon de Cluny, et par dessus tout la dévotion à la Passion. C'est sous l'empire de celle-ci que l'abbé se décida, après vingt ans de prélature, à entreprendre un pèlerinage en Terre Sainte resté célèbre dans l'histoire générale des relations de l'Occident avec l'Orient (1025-1026) ; il fut organisé aux frais de Richard II de Normandie et comptait

environ sept cents pèlerins. Les épisodes de cette pieuse excursion sont des plus caractéristiques tant pour la biographie de l'abbé Richard que pour la vie chrétienne de cette époque, mais il serait trop long de nous y arrêter ici. A son retour à Verdun, il fut solennellement reçu par toute la population avec les plus grandes marques d'enthousiasme et d'honneur. S'il contribua à grandir son prestige, le souvenir de ce pèlerinage concourut sans doute à préparer de loin l'enthousiasme des seigneurs lotharingiens pour la croisade, dont le héros fut précisément le plus illustre représentant de la maison d'Ardenne : Godefroid de Bouillon.

Ainsi grandissait l'ascendant religieux de l'abbé. Mais sa personnalité eût-elle été assez grande aux yeux de ses contemporains et plus tard de ses fidèles, s'il n'avait eu au front l'auréole du thaumaturge ? C'est là un trait qui le différencie totalement de son disciple Poppon : celui-ci rejette le prestige du thaumaturge ; Richard, lui, participe à la puissance du ciel. S'il aime à rappeler les merveilles anciennes et toujours nouvelles des saints protecteurs de l'abbaye, lui-même a le don des larmes, lui-même est favorisé de célestes visions, il opère des miracles, il prophétise, telle sa prédiction de la mort prochaine de la comtesse Mathilde, épouse d'Herman, comte de Verdun. Selon l'esprit de l'époque et conformément aux traditions d'une piété intéressée, s'il rapporte des merveilles, si lui-même en produit, il s'agit généralement de faveurs extraordinaires d'ordre purement temporel, et généralement elles ont pour couronnement de reconnaissantes largesses au monastère. C'est dans cet esprit, par exemple, qu'est conçue la *Vita S. Rodingi*, due à la plume même de l'abbé Richard. Toutefois, dans cette pieuse féerie, plus d'un trait d'ordre spirituel est à relever. Quelle étonnante composition, bien propre à laisser ses disciples sous l'impression des terreurs de l'enfer et des espérances du ciel, que la lettre circulaire de l'abbé à ses divers monastères (1012) pour relater les vi-

sions effrayantes d'un de ses religieux de Saint-Vaast ! Un ange conduit l'âme à travers tous les abîmes de l'enfer et lui révèle le nom des éternels suppliciés aussi bien que le châtement réservé à des mécréants encore en vie, par exemple au comte de Flandre, Baudouin Belle-Barbe.

S'il faut rejeter comme une légende le récit d'après lequel l'empereur Henri II aurait fait profession religieuse entre les mains de l'abbé Richard, du moins voit-on des membres des plus hautes familles dire adieu au siècle pour mener la vie du cloître, à Saint-Vannes et en bien d'autres monastères où se pageait la réforme richardienne.

Dans le diocèse de Cambrai, le monastère de Saint-Vaast fut le point de départ de son activité. Sous l'épiscopat de Rothard (978-995), cette abbaye était tombée dans un état de scandaleux relâchement. L'abbé Foulrad était à la tête du mouvement dépravateur. Rothard, qui avait puisé à l'école de l'évêque de Liège, Notger, l'amour de la discipline, réprima vigoureusement les désordres. Ceux-ci recommencèrent à l'avènement de son successeur Erluin. Erluin était, lui aussi, un disciple de Notger. Il combattit énergiquement la conduite de Foulrad, mais ses efforts restaient impuissants ; car, pour se faire un appui, l'abbé travaillait habilement à fomenter le désordre entre Erluin et le comte de Flandre, Baudouin IV, comme il l'avait déjà fait sous l'épiscopat de Rothard. Cependant la paix se fit entre l'évêque et le comte. Aussi celui-ci laissa-t-il Erluin destituer Foulrad et confier l'abbaye à un moine du nom d'Héribert. Héribert était un religieux fervent ; mais il ne réussit pas à rétablir l'ordre à Saint-Vaast. C'est pourquoi, d'accord avec l'évêque, le comte Baudouin soumit l'abbaye à Richard de Saint-Vannes (1008). Richard rencontra de nombreuses difficultés. Il eut à soutenir des luttes pénibles avec les religieux relâchés et les vassaux du monastère. Pour vaincre les difficultés, il fit venir des bénédictins de Saint-Vannes : telle fut l'opposition des

moines de Saint-Vaast même, qu'ils ourdirent contre lui un complot pour le tuer. Richard échappa. Dès lors son autorité fut affermie et l'œuvre de réforme put s'accomplir. A part une courte absence en vue d'un voyage à Verdun, Richard gouverna Saint-Vaast personnellement jusque vers 1011-1012. Les plus grands obstacles étaient vaincus. Il plaça alors à la tête de l'abbaye, en qualité de prieur, l'un de ses principaux disciples, Poppon de Stavelot. Richard l'avait sans doute connu lors d'un voyage à Reims en 1006 ou 1007 et du consentement de l'abbé de Saint-Thierry, il l'avait amené à Saint-Vannes pour le soumettre à une austère formation. Dans la suite, ce disciple sera un de ses plus précieux collaborateurs et deviendra lui-même un chef de la réforme. En l'occurrence, c'est à lui qu'il fit appel. Poppon s'acquitta de sa mission avec un plein succès. En 1015 il fut rappelé à Saint-Vannes, et remplacé comme prieur par le comte Frédéric (†1022). Peu après Richard laissa la direction de Saint-Vaast à son disciple Leduin, avec le titre d'abbé. — Entre-temps sa réforme avait pris une considérable extension, grâce surtout à l'appui du nouvel évêque Gérard I (1012-1051). Gérard avait fait ses études à Reims, où son oncle Aldalbéron était archevêque. A cette époque il s'était lié d'amitié avec Richard. Déjà vers 1010, avant donc sa nomination, il avait, à la récente collégiale de Florennes, construite grâce à la générosité de sa famille et à la sienne, remplacé les clercs séculiers par des moines de Saint-Vannes et placé le nouveau monastère sous la direction de son ami Richard. Lorsqu'en 1012, le siège épiscopal de Cambrai se trouva vacant, Henri II le lui donna, sur les recommandations de Richard et de Frédéric. En même temps Richard et le comte de Verdun, Herman, frère de Frédéric, reçurent la mission d'accompagner l'évêque à son nouveau poste. L'épiscopat de Gérard est mémorable à bien des points de vue, notamment à raison des luttes du prélat contre son châtelain et des nombreux

services qu'il rendit à l'Empire. Mais ce qui le caractérise surtout, au point de vue religieux, c'est le développement de la réforme monastique de Richard. Profondément dévoué à ses idées, en relations d'amitié avec ses disciples dans nos contrées et avec les évêques réformateurs de Liège, secondé par ses propres frères et favorisé par la cour impériale, par les comtes de Verdun et le comte de Flandre, Baudouin IV, Gérard appuya avec un grand zèle la propagande de son ami Richard et de ses élèves. Sous son épiscopat, Richard n'exerça guère, sauf à Saint-Vaast, d'action directe, il est vrai, qu'au monastère d'Haumont. En 1016, sur le désir du comte d'Eename, Herman, et de son propre frère Godefroid, l'évêque remplaça par des moines les chanoines de cette abbaye et la soumit à Richard. Encore celui-ci se dévoua-t-il de cette dignité. A sa demande et à celle de Gérard, l'empereur Conrad II nomma pour abbé Foulcuin (1025), religieux fervent, qui fit régner à l'intérieur l'austère discipline de son maître et accrût à l'extérieur les revenus du monastère. Il est probable aussi que l'action de Richard a contribué à la réforme des monastères de Saint-Aubert et de Notre-Dame à Cambrai. S'il ne réforma personnellement dans le diocèse de Cambrai que peu d'abbayes, ses disciples firent une immense propagande. Au premier rang il faut citer : Poppon de Stavelot (à Saint-Vaast, Saint-Ghislain, Haumont et Marchiennes), Leduin (à Saint-Vaast, Billi-Berclau, Denain et Haspres) et Eilbert de Saint-Thierry, frère de l'évêque Gérard (à Saint-André du Cateau et à Maroilles). Les relations de Richard avec le comte de Flandre Baudouin Belle-Barbe lui permirent aussi d'étendre sa réforme aux diocèses de Tournai et de Thérouanne. En 1012, le comte passait encore pour impie et dans la vision relatée par Richard un moine de Saint-Vaast voyait sa place irrévocablement fixée aux enfers. Cependant, l'année suivante, à la mort de l'abbé Radbod, Baudouin plaça l'abbaye de Saint-Amand sous l'autorité de

Richard. Celui-ci ne garda cette direction que cinq ans et se choisit lui-même pour successeur son disciple Malbod (†1063); plus tard, lorsque Richard était déjà mort depuis près de dix ans, ce même Malbod entreprit aussi la réforme à Hasnon. En 1029, Richard prit également la direction de l'abbaye de Saint-Pierre au Mont-Blandin à Gand; mais il ne la garda que quelques années: sa succession échut d'abord à Rotbold, et puis, en 1034, à Wichard, précédemment prieur. D'autre part, son disciple Leduin reforma, à Gand aussi, l'abbaye de Saint-Bavon (1025-1033). Enfin, en 1021, le comte Baudouin IV confia à Rodrigue, moine de Saint-Vannes, l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer († 1042) et en 1022, celle de Bergues Saint-Winoc; ici, en 1023, un moine de Saint-Bertin, du nom de Germain, fut promu à la dignité abbatiale.

Dans le diocèse de Liège, l'action de Richard vint se greffer sur celle d'Hériger pour faire de Lobbes le point de départ de la réforme monastique dans ce diocèse. Déjà son influence, nous l'avons vu, s'était exercée au monastère de Florennes. Mais c'est Lobbes qui fut la principale conquête de l'ardent réformateur et le foyer de son action. En 1020, l'évêque de Liège, Wolbodon, et celui de Cambrai, Gérard, déposèrent l'abbé Ingobrand et confèrent l'abbaye à la direction de Richard. Son administration acquit à ce monastère une prodigieuse réputation de science et de religion dans toute la Lotharingie. Cependant, en 1033, un zèle excessif dans une mesure disciplinaire envers son disciple Etienne, abbé de Saint-Laurent, provoqua le mécontentement de l'évêque Réginard. Richard fut démis de ses fonctions à Lobbes. Mais son œuvre survécut. Hugues (1033-1053), son disciple et précédemment disciple d'Hériger, garda fidèlement ses traditions de science et de vertu. De Lobbes, la réforme passa à Gembloux. Olbert († 1048), disciple d'Hériger et, de plus, formé dans les plus célèbres écoles de France, y avait été nommé abbé en 1012. Il s'inspira de la règle de Richard, et plusieurs de ses

moines, tel le prieur Missac, avaient grandi sous la direction de ce célèbre réformateur. Nommé également abbé de Saint-Jacques à Liège vers 1015, Olbert y introduisit aussi la réforme richardienne. A son exemple, Thierry Ier, disciple de Richard à Lobbes, puis écolâtre de Stavelot et enfin abbé de Saint-Hubert (1055-1086), reforma ce dernier monastère selon l'esprit de son maître. A Saint-Laurent de Liège, l'évêque Réginard avait aussi appelé six moines de Saint-Vannes et il sacra l'un d'entre eux, Etienne, comme abbé. Cette promotion fut la source du conflit de Richard avec l'évêque: n'empêche que cette abbaye fut réformée d'après sa méthode. Rappelons encore que, dans ce même diocèse, plusieurs abbayes (Stavelot-Malmédy, Saint-Trond et Waulsort) furent aussi réformées par son disciple Poppon de Stavelot.

L'activité de Richard s'exerça dans bien d'autres diocèses encore, soit que les abbayes lui aient été directement soumises, soit qu'elles aient simplement subi l'action de ses disciples. Bornons-nous à les énumérer. Dans le diocèse de Verdun, outre Saint-Vannes: Vasloges-Beaulieu, Saints Jean-et-Maur (religieuses) et Saint-Mihiel; dans celui de Châlons-sur-Marne: Saint-Pierre et Saint-Urbain; dans celui de Reims: Mouzon; dans celui de Beauvais: Breteuil; dans celui de Noyon: Homblières et Mont Saint-Quentin; dans celui d'Amiens: Saint-Riquier et Saint-Josse, sans compter plusieurs autres réformes de Poppon de Stavelot, auxquelles Richard ne prit aucune part.

On le voit, l'action de ce réformateur ne s'exerça pas en Allemagne. Il y a sans doute joui d'un grand crédit auprès des empereurs, mais son influence n'y pénétra qu'indirectement et que difficilement, et encore par l'intermédiaire de Poppon de Stavelot. Cependant, après la mort de l'abbé de Saint-Vannes, l'empereur Henri III demandait à Théoduin, évêque de Liège, un disciple du zélé réformateur, pour en faire un écolâtre à Fulda. On voit donc que c'est avant tout de la Lotharingie que sont parties les infiltrations

de la civilisation romane en Allemagne ; mais on entrevoit aussi à quelles difficultés ce travail de pénétration s'est heurté. C'est à Ulrich de Cluny (†1093) qu'il était réservé d'implanter là-bas les coutumes clunisiennes.

Plus haut nous avons caractérisé l'œuvre réformatrice au point de vue économique et religieux. Le tableau serait inachevé si nous n'ajoutions quelques autres traits généraux intimement apparentés aux premiers. Le souci du temporel et du culte religieux firent déployer à Richard une merveilleuse activité dans le domaine de l'art. C'est à tel point que, dans une vision, saint Pierre Damien, l'ardent réformateur des abus, place Richard en enfer ou tout au moins en purgatoire « dressant de hautes machines, anxieux et soucieux comme quelqu'un occupé à construire les redoutes d'un château-fort. C'est que cet abbé, de son vivant, souffrait pour ainsi dire de la maladie d'appliquer presque toutes les sollicitudes de son activité à bâtir sottement des édifices, et de dépenser, dans de frivoles séries de ce genre, la plupart des ressources de l'Église ». Tout autre a été le jugement de la postérité. S'il paraît exagéré de dire qu'avec son disciple Poppon Richard a créé un style original, toujours est-il, pour ne parler que de Saint-Vannes, qu'il y a multiplié les constructions : il a notamment bâti une nouvelle et splendide église ; dans ses efforts pour accroître le mobilier et enrichir le trésor de l'Église, il a favorisé les arts du dessin, l'orfèvrerie et l'émaillerie. A s'en tenir à l'interprétation des sources par Jules Labarte, ce serait même à Saint-Vannes et au temps de Richard, que l'on rencontrerait pour la première fois l'emploi de l'émail champ-levé. Ce qui paraît certain, c'est que la technique fit des progrès considérables et que, dans la suite, Verdun resta longtemps le siège d'une importante école d'émaillerie.

De pair avec la renaissance artistique marchait la renaissance littéraire. A Saint-Vannes, l'activité économique de l'abbé amena la composition d'écrits

d'ordre utilitaire (un nécrologe et un polyptyque entrepris, sinon achevés de son vivant). Ses sollicitudes d'ordre économique et religieux l'amènèrent aussi à rédiger lui-même une *Vita S. Rodringi*, patron du monastère de Vasloges et sans doute aussi la *Vita* et les *Miracula S. Vitoni*. De même on a conservé de lui une lettre circulaire pour relater les visions d'un religieux de Saint-Vannes en 1011 et 1012. Il a également composé plusieurs autres missives, aujourd'hui inconnues : telle une exhortation sur la charité, adressée à son disciple Poppon. On sait aussi qu'il était un prédicateur très couru. Dans les abbayes où s'exercèrent son action et celle de ses moines les lettres furent également en honneur. Il faut surtout rappeler que les disciples formés sous sa direction, soit partielle, soit exclusive, ont donné le plus grand éclat aux écoles du diocèse de Liège : tels Poppon de Stavelot, Thierry 1^{er} de Saint-Hubert et Olbert de Gembloux, qui prit une grande part à la composition du recueil canonique de Burchard de Worms. D'autres encore de ses moines ont servi l'historiographie du diocèse de Verdun : tel le continuateur anonyme des *Gesta episcoporum Virdunensium* et le chroniqueur, également anonyme, du monastère de Saint-Mihiel. Aujourd'hui, le bilan peut paraître pauvre : pour cette époque, il est plutôt un luxe.

Sur les foules, son ascendant était d'autant plus puissant que l'abbé appliquait largement les revenus de ses monastères et les ressources de son influence au soulagement des misères sociales de l'époque. Ce « misereor super turbas », il l'a surtout pratiqué lors des calamités publiques. En 1028, les extraordinaires pluies de l'hiver amenèrent en France une terrible famine, suivie bientôt de la peste et qui dura plusieurs années. Richard vint généreusement au secours des malheureux : il distribua toutes ses ressources disponibles, il engagea au comte de Rodez l'abbaye de Saint-Amand pour une somme assez considérable, vendit une partie du trésor de Saint-Vannes et le prix en fut distribué

aux pauvres; il fournissait d'ailleurs à un certain nombre d'entre eux leur nourriture quotidienne, et il expédiait des lettres et des messagers aux rois, aux princes et aux évêques, de ses amis, pour provoquer leurs libéralités. A partir de 1042, sévit, pendant plusieurs années, une nouvelle famine, accompagnée du feu des ardents. Au monastère de Saint-Vannes affluèrent les victimes qui venaient chercher le remède dans la pratique de certains rites et dans la puissance du thaumaturge Richard. — Au dire de Hugues de Flavigny, cette calamité favorisa considérablement l'établissement, en cette contrée, de la trêve de Dieu, inspirée par des tendances analogues à celles de notre époque vers le règne d'une paix universelle. Dès 989, les évêques d'Aquitaine et de Bourgogne avaient pris des mesures générales pour remédier, au profit des églises et des classes populaires, à l'insécurité, résultat des instincts violents, des guerres privées et des agressions incessantes de la noblesse féodale; et cette initiative s'était propagée rapidement : les assemblées et les décisions pour assurer la paix publique se multipliaient partout en France. Loin de se montrer hostile à l'institution comme son ami Gérard Ier, évêque de Cambrai, Richard prit une part importante à ce mouvement. En 1023, l'empereur Henri II le députa avec Gérard de Cambrai auprès du roi de France, Robert le Pieux, pour inviter celui-ci à une conférence. Richard et l'évêque furent reçus à une audience solennelle à Compiègne, et c'est alors qu'il s'assura les bonnes grâces du roi et de son fils ainsi que celles de Richard II de Normandie, de son frère l'archevêque de Rouen et de nombre d'évêques et de grands du royaume. L'entrevue entre l'empereur et le roi eut lieu à Ivois. Ils y traitèrent de la paix de l'Église, du royaume et de l'empire et résolurent de se rencontrer à Pavie avec le pape pour obtenir la confirmation des mesures convenues : l'empereur ne songeait à rien moins qu'à la paix internationale. Si ce projet n'eut pas de suite, Richard, à la diffé-

rence de son ami l'évêque de Cambrai, qui était hostile à un désarmement par crainte même d'un accroissement des désordres, Richard travailla, partout où il avait du crédit, à assurer la paix et intervint fréquemment pour la rétablir entre princes et tyranneaux. A l'empereur Conrad II, comme précédemment à Henri II, aux nobles de France, d'Allemagne et de Lotharingie, il répète sans cesse le mot *Pax!* En Flandre, si la paix fut établie en 1030, c'est que peut-être le comte avait entendu ses exhortations, et en tout cas ses monastères furent représentés à l'assemblée de cette année. Le Nord-Est de la France et la Lotharingie restaient hostiles au mouvement. Richard intervient en Normandie pour rétablir la paix troublée par une guerre civile générale; il intervient en Lotharingie, lors des guerres d'Odon II de Champagne, notamment lors du siège de Commercy (1023) et lors de la bataille de Bar (1037). En 1042, alors que les populations affluaient au monastère de Saint-Vannes, pour chercher un remède au feu des ardents, il saisit cette occasion pour faire jurer la paix à tous et principalement à ceux qui avaient précédemment résisté à ses exhortations dans les « assemblées de paix », précurseurs de nos congrès pacifistes, sous prétexte que la trêve de Dieu était une nouveauté inouïe et contraire aux institutions traditionnelles.

Dans son œuvre de réforme, Richard fut généralement encouragé par l'épiscopat local, nous l'avons déjà remarqué. Cependant, la centralisation de multiples monastères entre les mains d'un seul et même abbé et la tendance de ces monastères à l'exemption provoquèrent chez l'évêque de Liège, Reginard, une opposition à Richard, mais non pas à l'œuvre réformatrice de ses disciples, pour autant que celle-ci respectait les susceptibilités épiscopales. C'est sous l'empire de préoccupations analogues que, sur la fin de sa vie, l'évêque de Verdun, Haimon († 1025) se brouilla avec son ancien ami Richard. L'évêque voulait enfermer Saint-Vannes dans l'enceinte même de la ville : l'abbé s'y opposa, reconrut l

reur Henri II et obtint, semblable-
 ain de cause. C'était, pour le mo-
 e, assurer en quelque sorte son
 omie et son indépendance vis-à-vis
 vèque, et peut-être les faveurs
 eures de Henri II à l'abbé offus-
 it-elles aussi l'autorité épiscopale.

L'irritation de celle-ci. — C'est
 pour le dire en passant, que
 d se retira dans une solitude :
 nce des pieux visiteurs et son pres-
 thaumatarge créèrent un puissant
 et d'opinion en sa faveur, si bien
 ivêque Haimon, ou son successeur
 rt, jugea bon de le rappeler à Saint-
 s. Peut-être est-ce alors aussi
 lieu un voyage de l'abbé à Rome.
 alors sans doute encore qu'il prit
 ision de se rendre au tombeau
 veur. — En revanche, non seule-
 l jouit de la faveur de Rambert
 1039), successeur de Haimon,
 sous l'évêque Richard, fils du
 Hildrad, il inspira toute l'action
 pale : c'était lui qui l'avait tenu
 fonts baptismaux et c'était lui
 avait désigné au choix de l'em-

Henri III, alors que celui-ci
 it à lui confier, à lui-même, les
 ns épiscopales. De son côté, nous
 déjà remarqué, la féodalité laïque
 haringie, de Flandre et de Nor-
 3 subit l'ascendant de l'abbé et
 la réforme de son autorité et de
 eurs. Il en fut de même de la
 es rois de France, Robert le Pieux
 ri Ier, son fils. Mais peut-être
 l pas en Lotharingie d'appui plus
 ix que celui des empereurs d'Alle-
 Henri II, Conrad II et Henri III.
 rses reprises, ils intervinrent pour
 er les possessions soit de Saint-
 , soit d'autres monastères richar-
 La mémoire de Henri II surtout
 tée chère à Saint-Vannes, qu'il
 en personne et à qui il fit de
 ibéralités. Ce n'était là d'ailleurs
 art des grands, des rois et des
 urs qu'un légitime encourage-
 et une profitable reconnaissance
 ne œuvre éminemment utile à
 ntérêts particuliers et à ceux plus
 de la société féodale.

Et cependant cette œuvre préparait
 leur prochaine déchéance en favorisant
 l'émancipation de la puissance spiri-
 tuelle. Mais qui aurait pu le prévoir ?
 Certes, comme ses contemporains de
 Cluny, Richard était très attaché à
 l'Église romaine : c'est ce qu'attestent le
 culte dont jouissaient les apôtres Pierre et
 Paul à Saint-Vannes, le voyage de l'abbé
 à Rome sous le pontificat de Benoît VIII
 (1012-1024), et peut-être un autre
 encore sous celui de Jean XIX (1024-
 1033), ainsi que l'une ou l'autre bulle
 en faveur de certaines abbayes richar-
 diennes. Mais pas plus à Saint-Vannes
 que dans les monastères soumis à Poppon,
 à Guillaume de Dijon et à Odilon de
 Cluny, l'idée de l'indépendance et de la
 supériorité du pouvoir religieux n'était
 à l'ordre du jour. Toutefois, le zèle à
 réformer les abus, les tendances à cen-
 traliser de multiples abbayes sous la
 direction d'un seul chef, les efforts pour
 assurer l'exemption des monastères et
 les placer sous la protection de Rome,
 le souci de refuser l'épiscopat plutôt que
 de s'astreindre au serment de fidélité,
 l'importance accordée à l'étude du droit
 canon aussi bien dans les écoles monas-
 tiques de Lobbes et de Gembloux qu'à
 l'école épiscopale de Liège, toutes ces
 tendances préparaient la voie à l'idée de
 l'indépendance de l'Église et de la
 subordination du pouvoir civil. A cette
 époque déjà, Richard et ses disciples
 pouvaient, aussi bien que les futurs
 papes Léon IX, Etienne IX et Gré-
 goire VII, entendre Wason revendiquer
 la liberté et la suprématie du pouvoir
 spirituel. Aussi Léon IX, qui préleva à
 la réforme grégorienne, compta parmi
 ses adeptes plusieurs amis ou disciples
 de Richard : en 1053, des liens plus
 étroits s'établissaient, car Léon IX con-
 firmait toutes les possessions de Saint-
 Vannes. Etienne IX, le premier pape
 élu conformément au décret de Nico-
 las II, était précisément un neveu du
 comte Frédéric, moine et disciple de
 Richard. On s'acheminait visiblement
 vers l'inévitable querelle du sacerdoce
 et de l'empire.

Au milieu de ses incessantes activités,

Richard avait toujours marché les regards fixés vers l'éternité; il y songeait plus particulièrement encore depuis les grandes calamités de 1042, lorsqu'il s'éteignit pieusement le 14 juin 1046. Sa mort fut un deuil public. Ses religieux, le clergé et toute la cité de Verdun lui firent des funérailles grandioses et la crypte qui reçut ses restes devint un lieu de dévotion. Ainsi survivait sa mémoire. D'ailleurs, par leurs écrits, deux moines de Saint-Vannes prirent soin, dans la suite, de transmettre à la postérité le souvenir de sa vie et de ses œuvres. Mais ils oublièrent parmi ses plus beaux titres de gloire son disciple Poppon : il est vrai qu'il était devenu, pour ainsi dire, étranger à Saint-Vannes, et peut-être Richard n'avait-il pas toujours été trop heureux, sinon de ses succès, du moins de son indépendance. Aujourd'hui, maître et disciple sont confondus dans la même admiration et dans la même reconnaissance pour leur grande œuvre de réforme au XI^e siècle.

A. Cauchie.

Vita Richardi, MGH. SS, t. XI; *Hugonis Flaviniacensis Chronicon*, l. c., t. VIII; *Gesta episcoporum Verdunensium*, l. c., t. IV. — H. Bloch, *Die älteren Urkunden des Klosters S. Vannes zu Verdun*, dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, t. X (1898) et t. XIV (1902). — E. Sackur, *Richard, Abt von St. Vannes*. (Diss., Breslau, 1886). — E. Sackur, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemeingeschichtlichen Wirksamkeit bis zur Mitte des elften Jahrhunderts*, t. II (Halle, 1892-1894). — A. Cauchie, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, t. I (Louvain, 1890).

RICHARD (Balthazar), musicien, né à Mons à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e. Il fit partie de la chapelle de l'infante Isabelle, en qualité de joueur de cor. C'était un musicien instruit. En 1631, il fit paraître, à Anvers, un ouvrage de sa composition, sous ce titre : *Litanie beatissimæ Mariæ Virginis Lauretanæ*. 5, 6, 7, 8, 9 et 12, *tam vocibus quam instrumentis modulata, quibus missa octonis vocibus adjuncta est. Componebat Balthazar Richard, Hannonius Montensis, Sm^o Isabella, Hispaniarum infantis, in aula ejus sacello in Belgio cornicena, cum basso con-*

tinuo ad organum. Antverpiæ, apud hæredes Petri Phalesii, MDCXXXI. In-4°. En 1660, Balthazar Richard fut immiscé dans une affaire qui concernait le maître de chant de l'église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. On ignore la date de sa mort.

Léop. Devillers.

Fr.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII, p. 246. — D. Vande Casteele, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, dans les *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, 1869, pp. 127-141.

RICHARD (François), horloger, né à Charleroi, le 22 février 1678, mort à Lunéville (Lorraine), le 3 mai 1763. Cet artisan habile semblait n'avoir eu pour maître que son génie inventif. S'étant établi à Lunéville, il se livra à des travaux de mécanique qui attirèrent sur lui l'attention d'un prince éclairé. Il devint horloger et machiniste de Léopold, duc de Lorraine. En 1727, il fit pour ce prince une pendule fort estimée. En 1742, aidé de son fils Pierre, il exécuta, dans le parc du palais de Lunéville, une machine hydraulique, dite le Rocher, qui figurait un village et ses habitants se livrant à des travaux rustiques. En 1733, il inventa une foire où se mouvaient plus de trois cents personnages. Il fit aussi des tableaux mécaniques avec concerts d'instruments, voix humaines, ramages d'oiseaux, cris d'animaux, bruits de tonnerre et de canon; puis un bateau mû par douze rames. Toutes ces œuvres étaient merveilleuses.

Léopold Devillers.

Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine* (1731). — *Eloge historique de Calot* (Bruxelles, 1766). — F. Michel, *Biographie de la Lorraine* (Nancy, 1829). — Mathieu, *Biographie du Hainaut*, p. 231.

RICHARD (Jean), RICHARDS (selon Vander Aa), en latin RICHARDUS OSSANÆUS, jurisconsulte du XVII^e siècle. Son surnom d'Ossanæus semble indiquer qu'il était natif d'Os en Brabant; Valère André le dit originaire de Bois-le-Duc (*Silvæ-ducensis*), mais la contradiction n'est qu'apparente, car Os fait partie de l'ancienne mairie de Bois-le-Duc. Docteur en droit, il fut nommé, en 1669, professeur à l'université d'Ingolstadt

et chargé des cours d'institutions impériales et de code, qu'il conserva vraisemblablement jusqu'en 1574, car en 1575 nous voyons les mêmes attributions confiées à Jean Gaillkircher. L'année même de sa nomination, il fut nommé recteur de l'université. En 1579, il devint assesseur du tribunal impérial de Spire. On lui doit une douzaine de dissertations juridiques, dont voici les sujets : 1. *De emtione et venditione*; — 2. *Ad L. imperium ff. de iurisdictione omn. Jud.*; — 3. *Ad L. Assidius, Cod., qui pot. in pign. hab. singularia quædam*; — 4. *Ex Auth. sacr. puber. C., si adv. conditi*; — 5. *Consilii et opis celeberrima materia*; — 6. *De remediis adversus iniquam judicis sententiam*; — 7. *De testamentis*; — 8. *De jure emphiteotico*; — 9. *De forma inventarii conscribendi*; — 10. *De jure jurando pronuntiata*; — 11. *De decimis*; — 12. *De contractu societatis*. Les anciens bibliographes ne renseignent, comme imprimé, que l'avant-dernier de ces travaux : *Disputatio canonica de decimis*, Ingolstadt, 1573; in-8°.

Paul Bergmans.

Valère André, *Bibliotheca belgica*, 2^e éd. (Louvain, 1648), p. 552, repris dans J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica* (Bruxelles, 1739), t. II, p. 716. — A.-M. Coboll, *Baierisches Gelehrten-Lexikon* (Landshut, 1798), p. 400, et supplément, p. 388, repris dans Adelung et Rotermond, *Fortsetzung zur Chr.-G. Jöchers Gelehrten-Lexiko*, t. V (Brême, 1816), col. 1241. — Les sources anciennes ont été résumées dans le *Biographisch woordenboek d'A.-J. Vander Aa*, t. XIII (Haarlem, 1868), p. 228-229, et dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, t. XXIV (Leipzig, 1887), p. 496, *vo Ossaneus*, notice de von Schulte; celui-ci n'a pas utilisé : *Das Matrikelbuch der Universität Ingolstadt-Landshut-München*, her. von Fr.-X. Freninger (Munich, 1872), p. 45 et 25.

RICHARD (Martin). Voir RYCKAERT.

RICHARD (Nicolas). Voir RICHART.

* **RICHARDOT (François)**, orateur, évêque d'Arras, né à Morey (Franche-Comté), en 1507, mort à Arras en 1574. La famille Richardot, établie à Morey, jouissait d'une certaine fortune et d'honorables alliances. Jacques, qu'on y trouve le premier, eut un fils, Berthod, qui eut plusieurs enfants, parmi lesquels se trouve François. Celui-ci fit ses pre-

mières études au monastère que les ermites de Saint-Augustin avaient non loin de Morey, à Champlitte, et entra de bonne heure dans leur compagnie religieuse. Envoyé à Paris, il y devint docteur, et, en 1529, fut chargé d'enseigner la théologie à Tournai, puis bientôt rappelé à Paris pour enseigner l'Écriture sainte dans une maison des Augustins. Il eut des difficultés au sujet de son enseignement, se rendit à Rome, obtint d'y être relevé de son engagement religieux; puis séjourna à la cour de Ferrare. A cette cour, où régnait Renée de France, de nouvelles difficultés l'assaillirent et il fut même retenu prisonnier. Ces incidents, comme toute cette première partie de sa vie, sont fort obscurs; les renseignements sont très minces, et les principaux viennent de sa propre *Apologie*. Il avait été en relations personnelles avec Calvin, et sans doute avec d'autres novateurs; dans quelle mesure fut-il atteint de leurs idées? Peut-être bien est-il de ceux, assez nombreux, qui se laissèrent, au début, entraîner aux nouveautés et ne se ressaisirent que plus tard. Il avait aussi, pendant ses voyages, noué des relations, qu'il conserva, avec les humanistes, et eut toujours du goût pour les lettres.

Quand il put quitter Ferrare, il rentra en Bourgogne, et y vécut en prêtre séculier. Bientôt Bonvalot, administrateur du diocèse de Besançon, l'appela près de lui pour l'aider dans ces fonctions, et il fut chargé d'un enseignement au collège que les Granvelle venaient de fonder en cette ville. En 1554, comme suffragant, il fut sacré évêque de Nicopolis; les attaques dont il fut alors l'objet le déterminèrent à publier son *Apologie*. En 1556, Granvelle, évêque d'Arras, l'appela à lui pour l'aider dans ce diocèse. A partir de ce moment on voit plus clair dans sa carrière. On constate qu'il acquiert à Arras influence et considération, mais il se manifeste toujours porté à la conciliation, aux tempéraments.

Dès cette époque, sa situation grandit, sa réputation s'étendit aux Pays-Bas.

Ses qualités littéraires et oratoires étaient appréciées, et, en dehors des devoirs de sa charge, nous le voyons paraître dans la chaire en des circonstances mémorables. Le 29 décembre 1558 il prononce, à Sainte-Gudule, l'oraison funèbre de Charles Quint; plus tard, il fit celle de Marie de Hongrie, de Marie Tudor, de Henri IV.

Ainsi mis en lumière, quand Granvelle fut transféré au nouveau siège archiepiscopal de Malines, il proposa pour lui succéder à Arras François Richardot, qui occupa ce siège en 1561. Son action épiscopale fut variée, et la lutte contre l'hérésie la rendait laborieuse; il se livra à une prédication fréquente, caractérisée par une érudition et une littérature remarquées. Nous n'avons d'ailleurs pas à analyser ses idées, mais son ministère fut actif, et il fut donc nécessairement mêlé aux événements graves de l'époque.

Sur l'initiative même de Philippe II, il apparut, en 1563, au concile de Trente, prit part à certaines sessions et notamment prononça, le 11 novembre 1563, un discours sur le mariage, qui a été publié. Rentré dans son diocèse, l'organisation des décrets du concile ouvrit un nouveau champ à son activité.

Déjà avant cette époque il avait été employé à une œuvre qui absorba une grande part de son temps : l'érection de l'université de Douai. Il en fut un des principaux organisateurs et professeurs. Aux fêtes de son inauguration, le 6 octobre 1562, il prononça un discours dont sa réputation d'éloquence faisait un événement. Il continua à l'université sa protection et son enseignement. Stapleton, qui prononça son oraison funèbre, ne tarit pas sur les services rendus par l'évêque à l'université où, sur divers points, on procédait « comme par avis de Mons. le R^{me} Evesques d'Arras sera « avisé ». C. Cardon a raconté en détail la part importante et laborieuse qu'il a prise aux travaux de Douai.

L'enseignement et le gouvernement du diocèse ne l'empêchaient pas de répandre encore sa parole et ses écrits, de s'occuper de diverses négociations de

politique religieuse et d'autres œuvres de science ecclésiastique. Parmi ces dernières, citons la revision du *décret de Gratien*. Il semble aussi avoir continué à cultiver les lettres.

Tout en combattant sans cesse par la parole et la plume, il était par caractère porté à la bienveillance, à la conciliation, peut-être même excessive. Sa devise : *Δυνατον* (le possible) est expressive à cet égard. Sa bonté personnelle le rendait influent. Son érudition était fort appréciée. Son renom d'orateur fut considérable, bien que son style fut du genre chargé, ampoulé, qui caractérise cette époque. Il était resté très attaché à Granvelle, à qui il devait sa carrière, et le cardinal et Morillon le lui rendaient malgré certaines divergences. S'il était pusillanime, ce que reconnaît ce dernier, il en fait grand éloge à sa mort, pour sa vertu et son érudition et « comme prescheur, « retrouvera-t-on, en cinquante ans, qui « lui soit à comparer ». Aubert Le Mire et Stapleton firent son oraison funèbre.

L'évêque d'Arras avait appelé près de lui le fils de sa sœur, Jean Grusset, qu'il recommanda à Granvelle et qui fit une carrière politique sous le nom de Jean Richardot, qu'il adopta en l'honneur de son oncle.

Ecusson et famille. Voir la notice de Jean Richardot. Devise *Δυνατον*.

Œuvres. Duffot (ouvrage cité ci-dessous, p. 284 à 292) donne une bibliographie détaillée, avec indication précise des éditions et des bibliothèques qui les possèdent. Indiquons ici : *Rmi et Eloquentissimi Viri D. F. R. Atrebatensium Ep. Orationes*. (Douai, 1607), publiées par les soins de Fr. Schottus. Ce volume contient quelques discours latins et les oraisons funèbres de Richardot par Miræus et Stapleton. Le discours prononcé au concile a été aussi publié à Louvain, en 1563 même, avec un portrait sous lequel il est marqué : *Sculpsit De Larmessin*. Ce volume est à la bibliothèque de l'université de Louvain. — Le chanoine Delvigne a publié *Les oraisons funèbres des souverains des Pays-Bas* (Bruxelles, *Bibliophiles belges*, 1885); le tome I^{er} en contient plusieurs de Richardot. — Duffot pu-

blie aussi plusieurs pièces inédites, lettres, etc. — *L'Annuaire de l'université de Louvain*, 1862, p. 198, contient la correspondance de Richardot, au sujet du décret de Gratien, adressée au pape Grégoire XIII et au cardinal Alciat. — *L'Apologie de M. Richardot, de sa propre main, contre ses calomnieux* (1556) a été publiée par M^r Castan, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1891.

V. Brants.

Dom Berthod, *Vie de François Richardot* (*Mém. de l'Acad. d'Arras*, 1844). — Léon Duffot, *Un orateur du XVI^e siècle, F. Richardot, évêque d'Arras* (Arras, Sœur-Charruey, 1898, in-8° avec portrait, et la bibliographie très étendue qu'il indique, p. 371 à 376). — Th. Leuridan, *Les théologiens de Douai, F. Richardot* (*Revue des sciences ecclésiastiques*, Amiens, janvier 1895). — A. Cauchie sur Duffot, *Archives belges*, Liège, juillet 1900. — G. Cardon, *La fondation de l'université de Douai* (Paris, 1892).

* **RICHARDOT** (*Jacques*), sculpteur-faïencier, né à Lunéville, le 28 juillet 1743, mort à Andenne, le 18 octobre 1806. Fils d'un praticien attaché à la manufacture de faïence de Charmette, à Lunéville, et filleul de ce faïencier, il accompagna son père, quand celui-ci vint se fixer à Bruxelles, à la suite de la fermeture de la fabrique de Charmette. Dans cette ville, Jacques Richardot épousa, le 28 octobre 1762, une Montoise, Marie Lorisont. Après avoir passé quelques mois dans la faïencerie de Saint-Servais lez-Namur, il entra, en 1786, dans la manufacture d'Andenne, fondée par J. Wouters, et qui avait obtenu, en 1785, le titre de Manufacture impériale et royale. Plus tard, quand Wouters, qui avait cédé son établissement à la suite de difficultés avec des coassociés, eut ouvert une nouvelle faïencerie, il y attira Richardot, qui avait travaillé aussi pour Vande Ward. Modeleur de talent, peut-être élève du célèbre Cyfflé, sculpteur brugeois établi en Lorraine, Jacques Richardot a produit quantité de jolies figurines délicatement exécutées, qui ont valu aux faïenceries de Saint-Servais et d'Andenne une grande vogue. Parmi les principales œuvres qui peuvent lui être attribuées avec certitude, on cite un beau groupe représentant la *Délivrance d'Andromède*

par *Persée*, fait à Saint-Servais (hauteur : 0m64; musée de Namur), un grand vase décoratif (hauteur : 0m45; musée de Namur) et une intéressante statuette de Napoléon, modelée à Andenne vers la fin de sa vie (hauteur : 0m47; musée du Cinquantenaire, Bruxelles) et que le sculpteur a signés : « L'an premier de l'Empire français, fait à Andenne à la fabrique de Joseph Wouters, par Richardot per (*sic*) ». Comme céramiste, il a produit, en outre, un grand nombre de pièces moins importantes, dont M^r E.-J. Dardenne a dressé la liste : plaques à sujet religieux, porte-montre, statuettes, services de table, vases, etc.

Son fils, Ghislain-Joseph, né à Bruxelles, le 12 juillet 1765, mort à Andenne, le 23 décembre 1829, fut également attaché à la manufacture d'Andenne, et laissa un fils, Louis-Joseph, qui, après avoir été faïencier, devint cabaretier et mourut sans postérité.

Paul Bergmaas.

Ed. Nifflé-Anciaux, *Notes pour servir à la biographie de Jacques Richardot* (Paris, 1895); mémoire lu à la reunion des Sociétés des beaux-arts des départements, Paris, 17 avril 1895, avec pl. — E.-J. Dardenne, *Marques et monogrammes de faïenciers ardennais ... suivis d'une notice sur Jacques Richardot* (*Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXI (Bruxelles, 1902), p. 55-67, avec pl.).

RICHARDOT (*Jean GROSSET*, dit), homme d'Etat, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas, né à Champlitte, en Bourgogne, en 1540, mort à Arras, le 3 septembre 1609. Fils de Guillaume Grusset et de Marguerite Richardot et neveu de François Richardot, l'évêque d'Arras, il fut par lui instruit et poussé dans les études et la vie publique, et prit son nom, sous lequel il est connu. Grâce à lui, il obtint la protection de Granvelle, voyagea en Italie, où il devint docteur, fut en rapport avec les humanistes, notamment avec P. Manuce, revint étudier le droit à Louvain, puis rejoignit son oncle à Arras, où il pratiqua le droit près du Conseil de cette ville. C'est de là que ses succès et ses protections le firent appeler, en 1568, au siège de conseiller au grand conseil de Malines. Il y resta pendant la période

des troubles, et en subit les contre-coups, comme ses collègues, à cause du conflit entre le grand conseil et le conseil d'Etat. Mais il suivit ensuite le parti des États Généraux, et appartint au groupe des politiques, favorisant l'opposition, les aventures de l'archiduc Matthias, sans y jouer un rôle marquant. Son allure est faite pour surprendre, vu les origines cardinalistes de sa carrière. Cependant, il ne se rallia au gouvernement que tardivement, et fut même après la Pacification de Gand un des adversaires des négociations d'Arras qui, en 1579, rattachèrent une partie des provinces à Alexandre Farnèse. Il accepta même, semble-t-il, un titre de conseiller, donné par les États.

À partir de ce moment, par des causes qui échappent encore aux recherches, son attitude se modifie. Farnèse l'emploie et ne tarde pas à lui donner des missions difficiles. Il est appelé, à une date mal connue, au conseil privé et, dès 1582, au poste de président du conseil d'Artois. Philippe II, qui eut quelque peine à l'accepter, finit par l'accueillir dans les charges. Lui-même se rallie enfin ouvertement et accuse le prince d'Orange d'être cause de la prolongation de la guerre par des menées hypocrites.

Diplomate habile, parleur mielleux, négociateur opportuniste, il fut chargé par Farnèse de ramener les villes rebelles et de conclure leurs capitulations. On le voit, pendant les années 1582 et suivantes, négocier avec Arras, Gand, Bruges, Anvers, Bruxelles, et ses correspondances nous le montrent fort condescendant, dans la mesure où le permettait le programme de Farnèse ; en vertu même de ce programme, il est très accueillant pour les ralliements personnels, qui se multiplient alors, sous l'influence du succès et des promesses du prince de Parme. La personnalité souple, insinuante de Richardot se manifeste avec la note de diplomatie ultra-opportuniste qui le caractérise, et le rôle qu'il joue tend plutôt à assouplir encore la politique déjà si large de Farnèse, qui était elle-même en divergence,

parfois déjà, avec la pensée royale. Richardot exerçait ainsi une action politique qui, certes, ne le faisait pas aimer des anciens fidèles de Philippe II, mais cependant le fit recevoir à Madrid, malgré les arrière-pensées qui devaient hanter le roi.

Comme le ralliement s'accroissait, le gouvernement de Farnèse s'affermissant, Richardot, tout à fait rallié et rentré en grâce, accepté comme négociateur continu par le prince, ne marchandait pas ses peines, et en est récompensé par une grandissante faveur. Les missions se succèdent, dans la politique intérieure et dans les affaires étrangères : il est, en 1587, chargé de laborieuses négociations avec l'Angleterre, qui furent alors sans résultats. En 1585, il entre en charge au conseil d'Etat, où déjà il avait été nommé par lettres patentes du 26 février 1583, garde le titre honorifique de président d'Artois, et pendant toute l'administration de Farnèse demeure son agent le plus occupé.

Il semble un peu retiré du premier plan, à la mort du prince de Parme, mais reparait, en toute première ligne, en 1597, par sa nomination au poste suprême de chef-président du conseil privé, vrai poste de premier ministre des Pays-Bas, qu'il remplira avec une grande activité. Son ministère coïncide avec la première décennie du règne des archiducs Albert et Isabelle, et toutes les affaires importantes lui passent par les mains.

S'il joue nécessairement, par sa position même, un rôle influent dans la politique intérieure, ce rôle est encore élargi par des missions diplomatiques qui furent nombreuses et très importantes. Chose curieuse, comme ministre il rédigeait lui-même les instructions qu'il recevait comme ambassadeur. Ce trait est caractéristique ; il est attesté par les formules écrites de sa main. Envoyé des princes, il participe successivement aux négociations du traité de Vervins en 1598 ; puis à celles, si difficiles aussi, de la paix anglaise en 1604. En 1605, les Archiducs accréditèrent à Londres Conrad Schetz, baron

d'Hoboken et d'Ursel, qui avait épousé Françoise Richardot, et le président dirigea activement son gendre dans cette diplomatie difficile. Vinrent ensuite les négociations, si compliquées encore, de la trêve de douze ans, en 1609, avec les Provinces-Unies. Il y joua un rôle important, qu'attestent aussi les relations des envoyés étrangers, notamment du président Jeannin. Si son habileté ne s'y démentit pas, en réalité, on fit à l'ennemi des concessions pénibles et lamentables, et assurément faut-il en regretter l'étendue; Richardot, on le sait, était plus souple que tenace. Sa réputation diplomatique cependant reçut des éloges, car le gouvernement était désireux de la paix.

Dans les affaires intérieures, Richardot joua son rôle de premier ministre. Il accompagne les princes à diverses inaugurations, et les représente aux délicates négociations avec les Etats du pays. En 1598, il emploie sa rhétorique à faire accepter par eux la cession des Pays-Bas aux Archiducs, alors qu'ils manifestaient une défiance marquée pour cette modification inopinée. En 1600, il conduit la fatigante et longue session des Etats généraux qui donnèrent tant de fil à retordre au gouvernement, par leur défiance, leurs remontrances, et la nécessité d'obtenir des ressources financières. Dans le détail de l'administration, son habileté aussi se faisait jour.

Parfois, il sut se montrer énergique; ce fut le cas dans l'affaire du livre contre l'autorité pontificale écrit par le roi Jacques Ier d'Angleterre. En 1609, il est encore chargé d'aller à la cour de France prier le roi Henri IV de tempérer son hostilité pour nos princes; c'est au retour de cette mission qu'il succomba, à Arras, à un mal inopiné.

Cette carrière laborieuse lui avait apporté largement honneurs et succès, et pour lui-même et pour sa famille. Nous avons marqué les étapes de son *Cursus honorum*. Il avait été fait chevalier, avait acquis des domaines féodaux, dont il portait le titre, notamment celui de Barly, qu'on lui donne le plus souvent.

Marié à Anne de Baillencourt dit Courcol, il en eut une famille nombreuse; plusieurs de ses fils firent carrière dans l'armée; d'autres entrèrent dans l'Eglise et s'y distinguèrent. Il leur avait fait donner une instruction recherchée, aux universités, à Louvain et à l'étranger, suivant l'usage de la jeunesse de qualité et comme il l'avait fait lui-même à Louvain; deux de ses fils furent les *Contubernales* de Juste Lipse qui s'intéressait beaucoup à eux. Richardot, qui avait étudié les lettres en Italie, continuait ses relations littéraires; il est en correspondance avec Juste Lipse, et on y trouve bien des détails intéressants; c'est sur son conseil que l'humaniste en publia une partie. Ils sont en relations suivies: Lipse recevait du magistrat une protection qu'il appréciait, et lui donnait à son tour des avis pour la formation de ses fils. Ces goûts littéraires étaient répandus parmi les magistrats d'alors; Peckius, nous l'avons dit dans sa notice ici-même, en est un autre exemple. La tradition s'en perpétua dans la famille Richardot, car un petit-fils du président fut *contubernalis* d'Erycius Puteanus. Le président eut pour secrétaire Philippe Rubens, qui accompagna ses fils en Italie et il connut naturellement son frère, le grand peintre P.-P. Rubens. Ses tendances humanistes se retrouvent dans certains discours de Richardot. Il est, comme son oncle l'évêque, dans les discours d'apparat, solennel et ampoulé: *Nestora manantem flumine lingua*, dit Sanderus; tels son fameux discours aux Etats de 1598 pour la cession des provinces aux Archiducs et la harangue à Henri IV pour la signature de la paix de Vervins, où la rhétorique seule fait, et encore à peine, expliquer des exagérations qui paraissent outrepassées. Mais ses écrits d'affaires ont une autre tournure, bien que les formules du style littéraire s'y retrouvent aussi.

On possède de Richardot des écrits politiques, qui n'étaient pas destinés à la publicité; telles sont les nombreuses lettres qu'il a écrites dans ses diverses négociations et dont bon nombre

ont vu le jour depuis. On a encore de lui quelques lettres privées, en latin, par exemple à Juste Lipse. Il a laissé d'importantes instructions et relations de sa main sur les missions diplomatiques qu'il a remplies; la plupart sont encore inédites et certes fourniraient matière à des études très intéressantes pour notre histoire. On a parfois attribué à Richardot un petit traité juridique, résumé des leçons de son professeur, Peckius aîné, à l'université de Louvain, mais les recherches pour en constater l'existence n'ont point abouti et il est permis de croire à une erreur; on a seulement, de ses études de droit, conservé et publié une consultation juridique faite pour l'abbé de Saint-Vaast.

La physionomie d'ensemble du président Richardot est celle d'un lettré, d'un magistrat actif, d'un politique souple, d'un négociateur avisé, mais non celle d'un homme d'État de grande allure, à dessein précis, à principes réfléchis et nets. Dans sa carrière se retrouve l'opportunisme qui l'avait égaré au début des troubles, mais qui cependant ne l'éloigna plus de la fidélité à ses princes, quand le régime fut établi et qu'il en devint un des principaux rouages. Sans vouloir nier sa sincérité ni son désintéressement, l'ensemble de ses allures le montre l'homme des circonstances, non l'homme des principes et des idées. Mais il joua un rôle très actif, parfois très utile, avec succès, voire avec éclat, mais sans réelle grandeur.

Armes : Grusset : D'or à une écrevisse de gueules, posée en bande.

Richardot : D'azur à deux palmes d'or passées en sautoir, en bande et en barre, accompagnées de quatre étoiles de même, une en chef, deux en flanc, une en pointe. Il porte la devise : *Si actiens fallo*.

Portrait : Il y a au Louvre un portrait dont le sujet et l'auteur ont été controversés. Il se pourrait bien que ce soit celui du président, peint par Van Dyck, peut-être par Rubens. Nous ne voulons pas ici trancher cette discussion. Sur le portrait même est inscrite la mention : *Le président Richardot*

(voir Castan, *Le portrait du président Richardot au musée du Louvre, restitué à Rubens*, Mém. soc. Emul. du Doubs, 1883, et *Les origines et la date du saint Ildephonse de Rubens*. Ibid., 1884. Max Rooses, article à ce sujet dans le *Rubens Bulletin* (Anvers, 1885, t. II, p. 218), avec une note de Ch. Ruelens.

Médailles. Il y a deux médailles connues du président, frappées toutes deux à l'occasion de ses négociations diplomatiques. On en trouve description et commentaire dans Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 35; de Hauteclouque, *Le président Richardot* (Mém. acad. d'Arras, 1878, p. 171); *Revue belge de numismatique*, 1857, p. 233; *Annal. Société archéologique*, Bruxelles, t. XI, 1897. L'une de ces médailles porte la signature du médailleur belge Jean de Montfort. Ibid. et cf. Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique* (Mém. acad. Belg., in-4o, 1870). M. Rooses, *Etude citée à propos du portrait*, etc.

V. Brants.

V. Brants, *Un ministre belge au XVII^e siècle, Jean Richardot, chef-président du Conseil privé des Pays-Bas (1597-1609)*. — *Bulletin Académie royale de Belgique* (classe des lettres, etc.), n^o 8 (août), 1901. Nous y avons réuni des indications détaillées et des sources abondantes, imprimées et manuscrites, que nous croyons inutile de reproduire ici. — A ajouter aux sources y indiquées : Ant. Sanderus, *Opuscula minora*. Louvain, 1631, p. 427. Pièce de vers : *Pitis manibus Joannis Richardoti, in sanctiori concilio praesidi*. — Vannerus, Cinq lettres inédites de Juste Lipse (dont trois adressées à Jean Richardot), *Annales soc. archéol.* Bruxelles, 1859. — Erycius Puteanus, *Epistolar. selectar. apparatus*, éd. Anvers, 1636, cent. 2, ep. 53 (à Albert Richardot de Barly, petit-fils du président). — *Bull. comm. roy. hist. Belg.*, 5^e série, t. V, 1895, négociations menées en 1586 par Pamele et Richardot, avec la Hanse. — Gachard, *Le cardinal Bentivoglio et sa nonciature à Bruxelles* (Études et notices historiques, t. III). — Léop. Willaert, *Négociations entre l'Angleterre et les Pays-Bas cath.* (1598-1625), *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906.

Généalogie. Mêmes sources et en outre : *Nobilitaire des Pays-Bas*. — Vegiano, *Nobilitaire de Bourgogne*. — Voet, *Fragments généalogiques*, ms. Bibl. royale. Bruxelles, t. II, p. 183. — Ch. Hellin, *Recueil général et hérald.*, ms. Ibid., t. IX, p. 262.

RICHARDOT (Jean), évêque et diplomate, né à Arras vers 1573, mort à Cambrai en février 1614. Fils du chef-président du même nom, Jean Richardot fit d'abord ses études chez les

ites de Trèves, puis, engagé dans l'éricature, visita les universités paigne, notamment Salamanque, prit sans doute son titre de docteur roit. De bonne heure il fut investisseur de Mortau (*Mortuæ aquæ*), est quelque temps connu sous le de *Monsieur de Mortau*. Il entra tôt dans les charges. A une date déterminée (1595, 1597, 1598 ?), nommé conseiller au Conseil privé. c'est en 1600 que s'ouvre sa carhistorique. Il est envoyé à Rome, ne représentant officiel des archiducs rains des Pays-Bas près le Saint-). Il y fut considéré, y négocia des es délicates, et notamment celle des sitions hostiles d'Henri IV contre rinces. Les instructions qu'il reçut actes officiels de sa gestion ont un ntérêt. Nous les avons exposés dans études spéciales, et l'influence de ère, alors chef-président, ajoute à ntérêt. A Rome, il fut apprécié de ent VIII, et reçut du pape un ténage précieux, dans une lettre aux iducs du 22 juin 1603. A ce mo-, en effet, il fut élevé au siège ppal d'Arras, dont il prit possession 04. Il quitta ce siège en 1609 pour de l'archevêché de Cambrai. Son ernement à Arras fut très digne et ccès-verbal de l'enquête canonique, par Bentivoglio pour sa promotion mbrai, est intéressant. Mais ni à ni à Cambrai son passage ne nous gnalé par des actes marquants pour oire. C'est sa mission à Rome qui fait capital de sa carrière. On a é les instructions qu'il reçut alors, n possède, dans la collection des sations de Rome aux archives du me, sa correspondance diploma-, adressée en partie à son père, ministre et qui, à ce titre, présente élange assez rare de faits privés et ques.

sson : celui des Richardot (voir la du chef-président). Il y ajoute la e : *Oælum mihi palma*.

esson. *Syillographie de la ville ras*, 1865, no 298.

rtrait. A l'évêché d'Arras, dans la

galerie des portraits des évêques, s'en trouve un qu'on donne comme étant le sien, copie d'une œuvre de Philippe de Champagne, dont nous ignorons l'original. Mais sur la gravure qui le reproduit figure un écusson qui n'est pas celui de Richardot. L'identité nous paraît fort douteuse.

V. Brants.

Nous avons groupé et cité toutes les sources imprimées et manuscrites dans deux études publiées dans des recueils belges : Jean Richardot, *Note sur les origines de la légation des Pays-Bas à Rome*, dans *Le Muséon* (Louvain, Istea, 1891). — Jean Richardot, *évêque d'Arras, archevêque de Cambrai*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (Louvain, Ch. Peeters, 1902). — Voir aussi les sources citées à la notice de son père, qui précède celle-ci.

RICHARDOT (Pierre), abbé d'Echternach, né à Arras, mort le 24 février 1628. A ses débuts, la carrière de Pierre Richardot, fils du chef-président, se rattache à un épisode très connu de l'histoire de l'université de Louvain. Quand, le 26 février 1599, les archiducs Albert et Isabelle firent en cette ville leur inauguration solennelle, ils se rendirent aussi à l'université, assistèrent à la promotion de bacheliers en théologie, parmi lesquels se trouvait Pierre Richardot. C'est alors aussi que, suivant la légende, ils se seraient rendus à la leçon de Juste Lipse, qui leur aurait adressé la petite harangue demeurée célèbre *sur la clémence*, qualifiée dans les œuvres de l'humaniste : *Dissertatiuncula apud Principes*. Pierre Richardot entra comme religieux à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. En 1605, le chanoine Villerius, chancelier de Tournai, voulut le faire élire abbé de Saint-Amand ; il écrit à Juste Lipse la peine que lui donne cette affaire parce que les moines résistent à cette élection, voulant un des leurs, tandis que le chanoine estime que Pierre est seul capable de relever la maison. Il ne fut pas élu. Villerius était un lettré, ami et correspondant de Lipse, et, semble-t-il, ami de Richardot qu'il traite de *noster* dans ses lettres (Burman, *Sylloge epistol.*, Leyde 1727, t. II, p. 78). L'élus de 1605 fut Charles de Par, lequel était

économiste jusque-là de l'abbaye, et fut donc le premier à y porter la mitre. Richardot fut promu, en 1607, en remplacement de Jean Bertels, à la dignité abbatiale, à l'abbaye de Saint-Willebrord d'Echternach, dans le diocèse de Trèves, sous le nom de Pierre-Robert. L'abbaye fut fort éprouvée par les guerres de l'époque; l'ennemi l'avait frappée de contributions; le nouvel abbé, en janvier 1609, n'avait pas encore levé ses lettres de confirmation en cour de Rome, faute de fournir les frais, les revenus de la maison suffisant à peine à la nourriture du personnel. Pendant son administration, s'il s'occupe dans l'abbaye de ses devoirs religieux, il y a lieu de mentionner aussi une de ses initiatives, à la fois religieuse et pieuse, qui touche à l'histoire littéraire. Dans la bibliothèque d'Echternach se trouvait le manuscrit d'un abbé du XI^e siècle, Thiofridus, sur la sépulture des saints et le sort de leurs restes mortels. Notre abbé en confia la publication au jésuite Jean Roberti. L'édition annotée, donnée à Luxembourg en 1619, est précédée d'un prologue dédicatoire à l'abbé Richardot, où le P. Roberti le loue avec emphase de cette bonne action; il fait, dans le style recherché du temps, l'éloge de sa famille, et considère comme un honneur et un bienfait d'avoir mis au jour ce livre lumineux : *Hic thesaurus, ut in tuo fundo inventus, ad te jure redit, etsi tua liberalitate, omnium futurus*. L'abbé, qui par sa famille et par lui-même était resté en relations avec Louvain, en adressa un exemplaire à Erycius Puteanus qui lui en accuse réception en une de ces lettres pleines de l'afféterie littéraire qui le caractérise (*Epistolarum apparatus novus*, Anvers 1637, Centuria II, lettre 13), et y mêle l'éloge de l'auteur à celui de l'abbé et de l'annotateur : *Dignus Thiofridus floribus quos spargit...* Son administration est d'ailleurs donnée comme féconde et il laissa les meilleurs souvenirs.

V. Brants.

Montpleinchamp, *Hist. de l'archiduc Albert*, éd. Soc. hist. de Belgique, p. 481. — Vander Haeghen, *Bibliotheca belgica* : Juste Lipsie,

vol. I, n^o 214 : *Dissertationcula apud principes*, éd. Plantin, 1600, et l'histoire de cet opuscule, notamment d'après le récit de Gilles du Faing, gentilhomme de la bouche des Archiducs. — Will. Leunckens, prof. de droit à l'univ. de Louvain, *Chronyk van Leuven van 1398 tot 1668*, publiée par Ed. van Even, à la suite de la *Geschiedenis de W. Boonen* (Louvain, E. Fonteyn, 1880). — *Gallia christiana (nova)*, t. XIII. — Archives du royaume : Audience, négociations de Rome, *passim* (vol. VIII, f^o 43, etc.).

RICHARDUS. Voir RICHARD.

RICHARDUS DE RIVO, dominicain, théologien, né en Brabant vers le milieu du XV^e siècle, mort probablement à Bruxelles. Il fit sa profession dans l'ordre des dominicains à Bruxelles en 1472. Il étudia la théologie à Cologne, où il fut l'élève du F. Michel Francisci, de Lille; il succéda à son maître et conquit le grade de docteur le 22 août 1484. En 1486, il fut élu prieur du couvent des dominicains à Bruxelles. Le seul ouvrage que l'on connaisse de lui est mentionné par Gilbert de La Haye, cité par Quéatif et Échard. Il est intitulé : *Scriptura in IV libros sententiarum*, et commence ainsi : *Ista est lectura sententiarum quam legit F. Ricardus de Rivo Coloniae pro forma ad magisterium anno 1481, filius natus conventus Bruzellensis ordinis FF. Praedicatorum*.

Herman Vander Linden.

Quéatif et Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum* (1719), t. I, p. 869. — Fabricius, *Bibliotheca mediæ ævi*, t. VI, p. 237.

RICHART (Nicolas), théologien et canoniste, né à Spa dans la seconde moitié du XVII^e siècle, mort à Saint-Gilles lez-Bruxelles, le 22 mars 1727. Nous n'avons aucun renseignement sur sa jeunesse ni sur la date de son ordination. Nous savons qu'il devint curé de Saint-Gilles le 26 juillet 1706. En 1716 il fit paraître à Liège, chez Bronkart, un ouvrage en deux tomes intitulés *Jus pastorum titularium*. Voici à quel propos : L'abbaye des religieuses bénédictines de Cortenberg avait eu des difficultés avec le curé de la commune de Lest, à raison du partage des dîmes. L'abbaye prétendait en être entièrement maîtresse, tandis que le curé soutenait que les dîmes louées sur les terres nou-

vement cultivées, dépendaient de lui. Le grand conseil de Malines, saisi de la question, avait par un premier arrêt défendu au curé de troubler l'abbaye dans sa paisible possession. Le curé avait fait opposition à l'arrêt. En 1711, intervint dans ce débat le célèbre canoniste Van Espen, professeur à l'université de Louvain; il fit paraître une dissertation dans laquelle il prenait fait et cause pour l'abbaye : cette consultation a été imprimée sous le titre : *Dissertatio canonica de pristinis altarium et ecclesiarum incorporationibus et donationibus* (Louvain, Zangrius, 1711). C'est à ce travail que répondit Richart par son *Jus pastorum titularium*. Ceux qui désireraient de plus amples renseignements sur cette cause les trouveront dans les comptes-rendus que le *Journal des Savants* a consacrés au travail de Van Espen (année 1711, p. 442) et à celui de Richart (année 1716, p. 381). Richart a reproduit dans son ouvrage la *dissertatio* de Van Espen. Il y a joint aussi, on ne sait trop pourquoi, une étude du juriconsulte allemand, J.-Fréd. Karg von Bebenburg, intitulée : *Documenta canonica historica concernentia revocabilitatem pastorum assumptorum ex ordine premonstratensi*, étude parue antérieurement à Valenciennes en 1712. (Chose curieuse, ce dernier travail n'est pas cité dans l'*Allgemeine deutsche Biographie*, ni dans les autres ouvrages allemands (voce Karg) sans doute parce qu'il a paru en France). Le *Jus pastorum* se termine par une centaine de vers latins de Richart intitulés *Ecclesia Leontensis ad pedes crucifixi prostrata*. Nous ne savons comment le grand conseil de Malines trancha le différend qui lui était soumis. Mais Richart réétudia *ex professo* les droits du curé primitif dans un nouvel ouvrage, paru en 1726 (à Liège chez Bronkart) intitulé : *Pastor primitivus sub lege naturæ ex scriptura et canonibus*. Richart écrivit également un petit traité de quatre pages par lequel il désapprouvait le port des vêtements de luxe et des perruques chez les ecclésiastiques (*colloquium clericorum de modestia vestium clericalium et fictis comis*.

Bruxelles, Strijkwant, sans date). L'abbé de La Rivière, qui fut un des premiers ecclésiastiques à porter perruque, répondit à ce traité par un petit poème burlesque en vers latins : *Ælogia clericus vestem indecentium et comam fictam adversus Nic. Richart, carmen serioludicrum* (1725, de 8 pages, lieu d'impression fictif : *Crinopoli*). Outre ces ouvrages imprimés, il existe encore un manuscrit de Richart intitulé : *Descriptio parochie Sui Egidii in Ophrusseel, decanatus Bruzellensis, ad partem orientalem, et status familiarum sub eundem habitantium. Anno millesimo septuagesimo duodecimo* (1712). Anno 1717, die 20 februarii renovata per me Nic. Richart, pastorem (archives de l'église de Saint-Gilles).

Léonard Willems.

Renseignements de M^r P.-L. Aertssens, curé-doyen de St-Gilles; de M^r l'abbé Laenen, archiviste de l'archevêché de Malines. — *Bibliophile belge*, 1874, p. 78.

RICHEBOURCQ (Jacques DE), philologue, né à Anvers au XVII^e siècle, vivait dans cette ville dans le premier quart du XVIII^e siècle. Nous ne possédons aucun détail biographique sur ce personnage qui ne nous est connu que par deux publications, signées de son nom suivi de la qualification de « jurisconsultus », c'est-à-dire avocat. La première est une volumineuse compilation en deux volumes in-folio, contenant ensemble plus de 1,500 pages : *Ultima verba factaque et ultima voluntates morientium philosophorum virorumque et faminarum illustrium, et Ultima verba... morientium imperatorum, regum, principum, item summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, episcoporum, sanctorum, etc.* Amsterdam et Anvers, J.-Fr. Lucas, 1721. Dans la préface du premier volume, Jacques de Richebourcq nous apprend que Michel de Montaigne avait exprimé le vœu que Juste Lipse composât un recueil de ce genre; mais que le grand philologue belge ne donna pas suite à ce projet. Dès sa jeunesse, Richebourcq conçut le dessein de le réaliser, et accumula des notes dont son ouvrage est la mise en œuvre. En compulsant

plus de six cents auteurs, il a rassemblé des détails sur les derniers faits et paroles des personnages célèbres dans tous les domaines de l'activité humaine, et qu'il range alphabétiquement en cinq grandes séries : philosophes (et sous ce nom l'auteur comprend les philosophes proprement dits, les écrivains, les médecins, les juristes, etc.), hommes illustres, femmes illustres, personnages souverains, célébrités du monde religieux. Il reproduit ses sources ou les abrège, et les traduit en latin lorsqu'elles sont rédigées en une autre langue, non sans citer parfois le texte original. Cette compilation atteste beaucoup de lecture et des connaissances linguistiques étendues. Fait rare pour l'époque, Richebourcq savait fort bien le grec, qu'il avait sans doute étudié au Collège des Trois Langues à Louvain. Il a même publié un texte grec, les poésies rythmiques de Constantin Rhodocanakis, de Chio, qui vécut en France, en Angleterre et dans les Pays-Bas au xviii^e siècle : *Κωνσταντίνου τοῦ Ῥοδοκανάκιδου... Ἀυθογενεῖα διὰ στίχων ῥυθμικῶν, id est Constantini Rodoranacidis... Florida sententiarum versibus rhythmicis conscripta*. Amsterdam et Anvers, J.-Fr. Lucas, 1721 ; in-4^o, VIII-92 pages et 1 f. d'errata. La préface de Richebourcq est adressée à son cousin et homonyme : Jacques de Richebourcq, avocat depuis plus de cinquante ans à Gand, et amateur de philologie également. Elle contient une dissertation sur les origines de la poésie rythmique grecque et se termine par un quatrain en grec, composé par Jacques de Richebourcq en l'honneur de l'auteur qu'il publie. Les deux publications ont été favorablement appréciées dans les *Neuer Zeitungen von gelehrten Sachen*, de Leipzig, et ce compte rendu a fait inscrire le nom de Richebourcq dans la continuation du grand dictionnaire de Jöcher : c'est le seul répertoire biographique où nous l'ayons rencontré.

Paul Bergmans.

Les œuvres de Jacques de Richebourcq (bibl. de Gand). — *Neuer Zeitungen von gelehrten Sachen* (Leipzig), 1722, t. I, p. 434-6. — J.-Chr. Adelung et H.-W. Rotermund, *Fortsetzung und Ergänzungen zu Christian Gottlieb Jöchers allgemeinen Ge-*

lehrten-Lexiko, t. VI (Brême, 1819), col. 2034. — De nombreuses liasses de documents concernant la famille de Richebourcq à Gand sont conservées aux archives de cette ville.

RICHEBOURG (*Pierre DE MELUN*, marquis DE). Voir MELUN (*Pierre DE*).

RICHEFORT (*Jean*). Voir RICHAFORT.

RICHER ou RICHARD fut créé comte de Hainaut en 964, après la mort du comte Godefroid, que l'archevêque-duc Bruno avait élevé au rang de duc de Basse-Lotharingie (959-964). C'était le moment où la frontière occidentale du royaume allemand était menacée par les descendants de Regnier III soutenus par les Carolingiens de France.

Le comte Richer fut vraisemblablement investi également du Luikgau (966) ; un de ses prédécesseurs, Sigard (*Sigehardus*), avait, de même, sous Louis l'Enfant et Charles le Simple, été proposé aux deux comtés.

Richer qui figure dans plusieurs diplômes d'Otton I, de 965 à février 973, y est appelé *Richarius* et *Richizo*. J'ai essayé d'établir qu'il avait épousé Ermentrude, fille de Maingard, comte de l'Avalgau, et de Gerberge, fille de Godefroid de Verdun, et qu'il laissa un fils, Godefroid, qui lui succéda dans le Luikgau, et une fille qui épousa le comte Frédéric, de la maison de Luxembourg, mort en 1019.

L. Vanderkindere.

Ernst, *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race*. — L. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. II.

RICHER (*Richarius*) ou RICHARIE, et non RICHARD, comme écrit Daris, fut évêque de Tongres-Liège de 920 à 945. Frère des puissants comtes Gérard et Matfrid, il avait été, au dire de Folcuin, voué à la vie monastique dès son enfance. En 899, par un de ces actes de violence familiaux aux puissants d'alors, ses deux frères chassèrent de l'abbaye de Prüm le célèbre et savant abbé Régino et lui substituèrent Richer. Celui-ci resta en possession de Prüm pendant plus de vingt ans, mais il n'est pas exact, ainsi que je l'ai démontré ailleurs, qu'il ait aussi détenu la crosse abbatiale de

Saint-Hubert. Rien ne prouve non plus, qu'il ait été également prieur de Stavelot, comme le soutient Daris sans aucun texte à l'appui, et qu'il ait gardé ces fonctions jusqu'en 939 « pour préserver » l'abbaye de la ruine ».

Richer devint évêque de Tongres-Liège dans des circonstances retentissantes, qui donnent à sa promotion l'intérêt d'un événement international. L'évêque Etienne était mort le 19 mai 920. Dans la Lotharingie, officiellement rattachée au royaume de France, mais où déjà se tramaient les intrigues qui devaient aboutir, quelques années plus tard, à livrer définitivement ce pays à l'Allemagne, le choix d'un évêque de Tongres-Liège avait, pour les deux partis en présence, une importance de premier ordre : aussi ne faut-il pas s'étonner de voir surgir en même temps une candidature française et une candidature allemande. Nous possédons encore le dossier de l'élection, si l'on peut ainsi parler ; il consiste dans une lettre du roi Charles le Simple, deux du pape Jean X et une de l'archevêque Herman de Cologne : elles permettent de contrôler et de rectifier les écrits divergents des chroniqueurs, et c'est d'après ces documents authentiques, et non d'après les *Annales* de Flodoard, que nous ferons le récit de l'affaire.

Le candidat allemand était Hilduin, prêtre de l'église de Tongres-Liège et protégé par le duc Gislebert ; le candidat français était l'abbé de Prüm. Hilduin fut le plus entreprenant : s'il faut s'en rapporter aux accusations lancées contre lui par Charles le Simple, il s'empara du trésor de l'église de Tongres et de celui du palais d'Aix-la-Chapelle et les distribua en largesses aux évêques, aux comtes et à tous les puissants dont il espérait obtenir l'appui. Grâce à ces manœuvres simoniaques et à la connivence du roi d'Allemagne Henri Ier, ainsi qu'aux menaces de mort qu'il employa vis-à-vis de Herman de Cologne, il se serait fait consacrer évêque par ce dernier. À peine revêtu de sa dignité épiscopale, il aurait pressuré ses ouailles de la manière la plus scanda-

leuse, jusqu'au point de ne rien laisser pour vivre à beaucoup de gens. Il est permis de croire qu'il y a dans ce réquisitoire une forte dose d'exagération. Charles le Simple continue en disant que le clergé et les fidèles du diocèse de Tongres-Liège élurent canoniquement Richer, et que lui-même ratifia leur choix. Le pape Jean X, saisi du débat par le roi Bérenger, sans doute à la demande de Charles le Simple, intervint pour reprocher à Herman de Cologne d'avoir, par peur de Gislebert et contrairement aux canons, consacré un évêque qui n'avait pas l'adhésion du roi ; il le cita à Rome avec Hilduin et Richer, pour y entendre trancher le litige par l'autorité du Saint-Siège ; enfin, il lui enjoignit, en attendant, de garder dans ses propres mains l'administration du diocèse de Tongres-Liège et de ne pas la livrer à Hilduin.

Richer se rendit à l'appel du pape, qui confirma son élection en même temps qu'il anathématisait Hilduin, puis il vint prendre possession de son siège (921).

Sa carrière épiscopale, qui dura près d'un quart de siècle, est peu connue. Il sut se maintenir en bonne intelligence avec le roi d'Allemagne lorsque celui-ci s'empara de la Lotharingie, en 925, et il lui resta fidèle lorsqu'en 939 Louis d'Outremer, roi de France, vint revendiquer ce pays. Pendant que les comtes et les autres grands couraient porter leurs hommages au prétendant, les évêques ne bronchèrent pas et il n'est pas nécessaire d'expliquer leur fidélité par la conjecture tendancieuse que Otton I^{er} s'était fait donner des otages par eux, car il serait étonnant qu'il en eût demandé aux évêques qui étaient les alliés nés de sa politique, et non aux seigneurs laïques dont il avait toujours à se défier. En 944, pendant qu'Otton I^{er} tenait sa cour à Duisbourg, on essaya vainement de rendre suspects auprès de lui Richer et Robert de Trèves : l'accusation ne tint pas debout et, dit le continuateur de Reginon, les deux évêques furent reconnus innocents. C'est tout ce que nous savons de Richer

comme vassal de la couronne d'Allemagne, et nous aurons épuisé cette partie de sa biographie en ajoutant qu'il intervint deux fois dans les diplômes royaux : en 930 sous Henri Ier, et en 940 sous Otton Ier. (Le diplôme de 932 pour Saint-Gérard de Brogne est apocryphe.)

Richer est un peu mieux connu comme évêque de Tongres-Liège et comme chef d'un Etat ecclésiastique naissant. C'est déjà un prince avant la lettre : nous le voyons, en 933, aller détruire le château d'Arches (Charleville), bâti par le comte Bernard de Porcien sur une terre que l'évêque disait faire partie de ses domaines. Pour le reste, le pontificat de Richer fut, comme celui de ses prédécesseurs Francon et Etienne, une ère de réparation. Après les désastres de l'invasion normande de 852, Liège et le diocèse étaient jonchés de ruines, et nos trois évêques s'employèrent activement à les relever. Les chroniqueurs qui nous signalent leur rôle ne se sont pas attachés à faire la part de chacun d'eux dans cette tâche, et certains historiens, qui les ont mal lus, se sont fourvoyés en attribuant toute l'œuvre au seul Richer. Ce que nous savons de plus certain, c'est que celui-ci a bâti l'église Saint-Servais à Liège, qu'il a fondé l'autel de la Trinité dans la cathédrale Saint-Lambert, comme il nous l'apprend lui-même dans un acte du 16 novembre 932, conservé par le chroniqueur Anselme, qu'il a agrandi l'église Saint-Pierre, fondée par saint Hubert, et qu'il lui a fait des donations permettant d'y entretenir trente chanoines.

L'éloge que font de Richer comme évêque les écrivains liégeois est quelque peu tempéré par les réserves des chroniqueurs monastiques. On sait que, depuis Francon, les évêques de Liège avaient acquis la possession de l'abbaye de Lobbes et qu'ils la faisaient administrer par des prieurs qu'ils rompaient eux-mêmes. Ce régime mécontentait fort les moines, et non sans raison. Folcuin de Lobbes, tout en rendant justice aux grandes qualités de Richer, se plaint de

la vénalité qui régnait à Lobbes sous son administration; les offices étaient renouvelés tous les ans et donnés au plus offrant; l'abbaye était mangée par des nuées de parasites. De son côté, le *Gesta abbatum gemblacencium* constate que le système suivi à Lobbes depuis Francon, et auquel il ne fut mis fin que par le rétablissement de la dignité abbatiale sous Eracle, eut pour résultat de sacrifier tous les intérêts religieux et temporels de la maison. C'est donc moins la personnalité de l'évêque Richer que l'institution des évêques abbés qui est ici en cause.

Richer mourut le 23 juillet 945. Toutes les sources sont d'accord sur l'année; quant au jour, il est donné, à la fois, par l'obituaire de Saint-Lambert, par le nécrologe de Remiremont (*Noves Archiv.*, XIX, 76) et par Gilles d'Orval. On l'enterra dans la crypte de l'église Saint-Pierre, *ante sepulchra monachorum*; plus tard, à la suite d'une vision, sa tombe fut transportée dans le chœur devant l'autel de saint Pierre.

On peut résumer ce qu'on sait de Richer en disant que ce fut un homme conscient de son double devoir de prince et d'évêque et qui fait bonne figure dans l'histoire, encore qu'on ne voie pas sur quoi se fonde le chanoine Daris pour le qualifier de saint.

Godtfroid Kurth.

Folcuin, *Gesta abbatum lobbiensium*, 49. — Anselme, *Gesta pontificum leodiensium*, 21-22. — Gilles d'Orval, *Gesta episcoporum leodiensium*, 42, avec le *Gesta abbreviata* qui en forme l'appendice, dans *Monumenta Germaniae historica*, t. XXV. — Reginon, *Chronique*, recueil cité, t. I, sans compter les sources indiquées ci-dessus. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège jusqu'au XIII^e siècle* (Liège, 1890). — Eckel, *Charles le Simple* (Paris, 1899). — G. Kurth, *Les premiers siècles de l'abbaye de Saint-Hubert*, dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3^e série, t. VIII, p. 57 et suiv.

RICHER, moine de Waulsort, entra en religion sous l'abbé Wéry (1101?-1129) et probablement vers le temps où Wibald reçut lui-même l'habit monastique, soit en 1118 ou 1119. Au témoignage de l'auteur de la chronique du monastère, il prit une part active à la querelle des moines de Waulsort avec ceux d'Hastière. Il est cité, vers 1133-

1134, dans le *Vita Forannani*, en qualité d'écolâtre de Waulsort. En 1147, il avait cessé d'exercer cette charge, car dans une charte de cette année, nous rencontrons le *magister Lambertus*, dont il est aussi question dans la Vie de saint Forannan. L'auteur de la chronique de Waulsort désigne Richer comme auteur de deux récits : l'un sur la translation des saints Candide et Victor, faite le 13 janvier 1143 ; l'autre sur la translation des reliques de trois des onze mille vierges, qui eut lieu sous l'abbé Thierry (1129-1152). Les Bollandistes ont publié ces deux textes d'après un manuscrit du XVII^e siècle, appartenant au séminaire de Namur.

Sylv. Balau.

Historia Walciodorensis monasterii, chap. LIII. *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIV, p. 527; *Continuatio*, chap. II, ibid., p. 534. — *Vita Forannani*, chap. XVIII. *Acta Sanctorum aprilis*, t. III, p. 832. — *Analecta Bollandiana*, t. XI, p. 115 et suiv., p. 125 et suiv. — Reusens et Barbier, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XVI, p. 17, texte corrigé par L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort* (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. IX, p. 299, note 5). — U. Berlière, *Revue bénédictine*, t. IX, p. 350-351.

RICHILDE, comtesse de Hainaut, née dans le premier quart du XI^e siècle, morte en 1086. L'histoire a conservé jusque dans les tout derniers temps une tradition qui se rencontre pour la première fois au XIII^e siècle, dans les chroniques de Gilles d'Orval et d'Albéric de Troisfontaines, et d'après laquelle Richilde serait la fille unique et l'héritière du comte de Hainaut Régnier V, mort après 1040. Nous savons aujourd'hui, grâce à un excellent travail de L. Vanderkindere, que cette filiation ne repose que sur une confusion. En réalité, Régnier V eut comme successeur son fils Herman. Ce Herman épousa Richilde, laquelle se trouve donc être la belle-fille et non la fille de Régnier V.

Suivant L. Vanderkindere, Richilde aurait appartenu à la famille des comtes d'Egisheim en Alsace. Cette hypothèse se fonde principalement sur l'autorité de la *Flandria Generosa* qui fait du pape Léon IX, dont la mère était une comtesse d'Egisheim, l'oncle de notre princesse. Mais cette parenté peut s'expli-

quer très simplement d'une autre manière. Richilde était apparentée à Léon IX par son mariage avec Herman, dont la grand'mère, Mathilde de Dasselbourg, était sœur de la mère du pape (1).

Si donc rien ne nous oblige de donner à Richilde une origine allemande, il est possible, d'autre part, de la rattacher, avec beaucoup de vraisemblance, à une famille lotharingienne. La chronique et le cartulaire de Saint-Hubert nous apprennent qu'elle avait de nombreux alleux en Ardenne, et la première de ces sources, parlant d'un comte Étienne qui possédait Mirwart à la fin du X^e siècle, affirme qu'il était son parent. Or, Richilde était trop bien connue à l'abbaye de Saint-Hubert, dont elle fut une des bienfaitrices, pour que ce renseignement puisse être rejeté. On doit donc admettre qu'elle était originaire de nos régions. Du reste, le comte Étienne, sur lequel nous ne possédons d'ailleurs aucun détail, ne peut avoir été l'un de ses ancêtres, mais seulement un ascendant en ligne collatérale, masculine ou féminine. À notre avis, c'est dans la famille des comtes de Valenciennes qu'il faut placer notre comtesse. Ainsi s'expliqueraient les droits héréditaires — autrement incompréhensibles — que, d'après Gislebert de Mons, Herman et Richilde invoquèrent pour se mettre en possession de Valenciennes. Nous savons d'autre part que le dernier comte de Valenciennes, Arnoul, mort en 1011, avait plusieurs frères dont l'un s'appelait Roger. Or, le fils né du premier mariage de Richilde porta le même nom, et si l'on songe à la coutume très répandue au moyen âge de donner à un enfant le nom de son grand-père, on sera tenté de croire que ce Roger fut peut-être le père de Richilde (2). Ajoutons que l'origine valenciennoise de Richilde expliquerait encore de la façon la plus naturelle son mariage avec le

(1) Celui-ci était donc l'oncle de Herman à la mode de Bretagne.

(2) Un autre frère d'Arnoul s'appelait Régnier. On pourrait songer à voir en lui, et non dans Roger, le père de Richilde. On s'expliquerait alors très facilement la confusion qui, favorisée par l'homonymie des personnages, a fait d'elle la fille de Régnier V de Hainaut.

comte de Hainaut. Ce serait pour se procurer un titre à l'acquisition de Valenciennes qu'Herman l'aurait épousée. Quoi qu'il en soit de ces hypothèses, une chose, en tout cas, est certaine : l'appartenance de Richilde à l'une des grandes familles du sud de la Belgique et très probablement de la région hennuyère. La fréquence du nom de Richilde dans les chartes écrites en Hainaut au XI^e siècle apporte un nouvel appui à cette conclusion.

C'est probablement vers 1040 que Richilde épousa Herman de Hainaut. Nous savons, en effet, que les deux enfants qui naquirent de ce mariage, Roger et une fille dont le nom est inconnu, étaient encore très jeunes en 1051. Ils ne l'étaient point assez cependant pour que le premier, destiné à l'Eglise, n'ait été dès lors envoyé aux écoles, et pour que la seconde ne soit entrée dans un monastère. On ne se trompera sans doute que fort peu si l'on suppose qu'ils étaient âgés d'une dizaine d'années.

Quant à Richilde, elle ne pouvait guère avoir dépassé sa vingtième année en 1040, vers l'époque de son premier mariage. Nous savons, en effet, qu'en 1071, c'est-à-dire trente et un ans plus tard, elle songeait à convoler en troisièmes noces, que la même année elle assistait à la bataille de Cassel et que, onze ans après, en 1082, elle entreprenait le fatigant voyage de Rome. Elle ne pouvait être âgée alors de plus de soixante ans, ce qui placerait vers 1020 le moment de sa naissance.

En dehors de la naissance des deux enfants dont nous avons parlé plus haut, et de la réunion de Valenciennes au Hainaut, accomplie probablement, comme on l'a vu, grâce aux droits héréditaires de la comtesse sur cette ville, nous ne savons presque rien de Richilde pendant son union avec Herman. Il semble seulement que, lors de la révolte des princes lotharingiens contre l'Empereur en 1047, elle se déclara plutôt pour l'Allemagne tandis que son mari faisait cause commune avec les mécontents. Celui-ci mourut non pas en 1051, comme on le

dit habituellement, mais quelque temps auparavant, puisque sa veuve épousa cette année-là Baudouin, fils du fameux comte de Flandre Baudouin V.

Ce mariage s'explique, comme celui du second fils de Baudouin de Lille, Robert le Frison, avec la veuve du comte de Hollande, Gertrude, en 1063, par la politique d'expansion de la maison de Flandre. Toutefois, pour qu'il valût à celle-ci l'acquisition du Hainaut, il fallait tout d'abord se débarrasser de l'héritier légitime de ce comté, c'est-à-dire du jeune Roger, fils d'Herman et de Richilde. Il ne fut point difficile d'obtenir de cet enfant l'abandon de ses droits. D'après certaines traditions, il était boiteux, et peut-être profita-t-on de cette infirmité, à une époque où les princes devaient être surtout des chefs militaires, pour le déclarer incapable de régner. Au lieu de le soutenir, sa mère semble avoir fait cause commune contre lui avec son nouveau mari. Bref, Roger fut donné à l'Eglise et devint en 1066, grâce au crédit de son beau-père, évêque de Châlons-sur-Marne. Quant à sa sœur, elle entra dans un monastère et s'éteignit obscurément.

Conclu pour des motifs exclusivement politiques, le second mariage de Richilde soulevait, au point de vue religieux, d'assez graves difficultés, l'Eglise n'admettant point alors que l'on pût épouser la veuve de l'un de ses parents. Or, Herman de Mons étant cousin de Baudouin, celui-ci se trouvait avoir violé cette stipulation du droit canonique. Les époux furent, semble-t-il, excommuniés par l'évêque de Cambrai et d'Arras (1). Mais ils obtinrent du pape Léon IX, allié de Richilde, leur réconciliation avec l'Eglise. Une pénitence leur fut certainement imposée. D'après la *Flandria Generosa*, ils auraient dû s'abstenir d'avoir désormais l'un avec l'autre des rapports conjugaux. S'il en est ainsi, la sentence — en supposant qu'elle ait été observée — ne put être rendue que quelques années après le

(1) La chose n'est pas sûre. La *Flandria Generosa* cite ici un évêque Ingelbert qui n'a pas existé.

mariage. Baudouin et Richilde eurent, en effet, trois enfants : une fille appelée Agnès et sur laquelle on ne possède aucun détail, et deux fils qui reçurent les noms, fréquents dans la famille des comtes de Flandre, d'Arnoul et de Baudouin. L'aîné, Arnoul, naquit probablement vers 1055 ; son cadet ne semble avoir différé d'avec lui que d'un an ou deux.

En 1067, à la mort de son père Baudouin de Lille, le mari de Richilde était devenu comte de Flandre. Trois ans plus tard, sentant sa fin prochaine, il résolut d'assurer sa succession à l'aîné de ses fils. Il craignait que son frère, Robert le Frison, ne profitât de la jeunesse d'Arnoul pour le déshériter. Aussi lui fit-il jurer solennellement, en présence des barons flamands convoqués à Audenarde, de respecter les droits de l'enfant et, au besoin, de les défendre. Il mourut peu de jours après, le 17 juillet 1070.

Mais Robert était bien décidé à ne pas tenir la promesse qu'il avait faite à son frère. Il chercha tout de suite à se constituer un parti parmi les libres paysans de la Flandre maritime et parmi les bourgeois des villes naissantes qui supportaient impatiemment, les uns et les autres, le pouvoir des châtelains comtaux.

Des traditions postérieures, dont ce n'est pas ici le lieu de démontrer le caractère légendaire, ont expliqué par la tyrannie que Richilde aurait exercée au nom de son fils, cette intervention de Robert. Il suffira de faire observer que rien, dans les documents contemporains, ne vient à l'appui de ces racontars et que, d'ailleurs, le Frison s'étant mis à agir aussitôt après la mort de son frère, le prétendu despotisme de la comtesse ne peut avoir déterminé sa conduite. Plus inexacte encore est l'opinion des historiens qui, s'appuyant sur d'autres légendes, ont voulu voir dans le conflit de Robert et de Richilde une lutte de races entre Wallons et Flamands. Tout indique, en effet, qu'aucun Hennuyer ne suivit en Flandre Arnoul et sa mère. En réalité, il n'y eut en jeu dans cette

affaire que l'ambition d'un prince énergique et intelligent, décidé à profiter des circonstances pour déshériter un enfant qu'il avait juré de protéger.

Encore inconnu de ses nouveaux vassaux et incapable d'ailleurs, vu son jeune âge, de faire triompher sa propre cause, Arnoul trouva du moins dans sa mère un défenseur passionné de ses droits. Contre Robert, elle fit appel au roi de France et au sénéchal de Normandie, Guillaume, fils d'Osbern, qui aspirait à l'épouser. Mais la bataille de Cassel, le 22 février 1071, déjoua cruellement ses plans. L'armée du Frison mit en déroute, après un combat acharné, les troupes que le roi Philippe I^{er} et que Guillaume avaient amenées au secours du jeune comte et des quelques nobles flamands qui se groupaient autour de lui. Arnoul périt dans la mêlée. Quant à Richilde, des traditions, il est vrai assez peu sûres, la font prendre part à l'action et veulent même qu'elle ait été faite prisonnière puis échangée le jour même contre Robert, tombé de son côté aux mains de l'ennemi.

Au reste, le terrible échec qu'elle venait de subir n'abattit point son énergie. Elle était bien décidée à tout risquer pour venger Arnoul et pour procurer la Flandre à son second fils, Baudouin, qui, d'après les principes du droit féodal, se substituait à son frère aîné. Mais la réconciliation du roi de France avec Robert le Frison la privait de son meilleur appui. Elle chercha tout d'abord à continuer la lutte au moyen de ses propres ressources. Le Hainaut était pauvre, en comparaison de la Flandre, et, pour réunir l'argent indispensable à la guerre, elle n'hésita point à aliéner une bonne partie de ses propres alleux. Elle engagea pour 1,500 bezants d'or ses terres de Chevigny à l'abbé de Saint-Hubert et donna en gage son domaine de Gesves à Notre-Dame de Huy. Ce n'est là sans doute qu'une faible partie des aliénations auxquelles elle se résigna et qui, si nombreuses qu'elles aient pu être d'ailleurs, ne pouvaient point lui permettre de

résister avec quelque chance de succès à son redoutable adversaire. Aussi recourut-elle à une mesure qui indique bien sa résolution inébranlable de tout employer pour réussir. Moins de deux mois après la défaite de Cassel, en avril 1071, elle se présentait à l'évêque de Liège Théoduin (à Fosses probablement) et lui inféodait tous ses alleux. Puis, profitant de la présence de l'empereur Henri IV à Liège au mois de mai, elle fit plus encore. Suivant un plan évidemment concerté d'avance avec l'évêque, elle restitua à l'empereur le Hainaut qu'elle tenait de lui en fief. Henri IV l'inféoda à Théoduin qui en investit lui-même le duc de Lotharingie, Godefroid le Bossu, dont Richilde le reçut ensuite à titre de vassale. Elle espérait, en acceptant une subordination qui dut lui coûter beaucoup, acquérir contre Robert le Frison la protection du duc et de l'évêque. Mais l'événement ne répondit point à son attente. Il ne semble point que ni l'évêque ni le duc lui soient venus sérieusement en aide. En tout cas, la guerre qu'elle et son fils soutinrent encore pendant assez longtemps contre le prince flamand fut désastreuse. Robert envahit le Hainaut, remporta une victoire décisive aux Mortes-Hayes dans la plaine de Brocqueroye, et, avant de se retirer, laissa des troupes postées à Wavrechain pour bloquer Valenciennes. Le jeune Baudouin parvint plus tard à les contraindre à la retraite, mais il ne semble pas avoir risqué de reprendre l'offensive contre son oncle. En somme, le seul résultat durable de la querelle, ce fut l'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège laquelle, après la mort du duc Godefroid, en 1076, exerça sur lui une suzeraineté qui ne devait prendre fin qu'en 1408.

Richilde continua jusqu'à la fin de sa vie à gouverner le Hainaut conjointement avec son fils. Son nom figure à côté de celui de Baudouin dans presque toutes les chartes comtales antérieures à 1086, et il semble même qu'elle exerça sur le gouvernement du pays une influence prépondérante. C'est à elle que Gislebert rapporte la création des

Ministeria, c'est-à-dire des grands offices à la cour de Hainaut. C'est à elle encore que l'on attribue la construction du château de Beaumont. A une date inconnue, mais certainement avant 1076, elle vint au secours de l'évêque de Cambrai, Lietbert, molesté par son puissant châtelain Hugue d'Oisy. En 1082 elle faillit tomber aux mains du comte de Chiny, qui voulait la mettre à raçon comme elle traversait ses terres en se dirigeant vers Rome. On ne sait si elle continua le voyage ni dans quel but elle l'avait entrepris.

Comme presque tous les princes de son temps, elle était animée d'une piété ardente. Elle fit de nombreuses donations aux monastères de Saint-Hubert et de Hasnon et fonda en 1081, avec son fils, l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroye. Pendant ses dernières années, elle se consacra de plus en plus à la dévotion et aux bonnes œuvres, soignant les lépreux et, par esprit de mortification, se baignant dans l'eau qui avait servi à laver leurs plaies. Elle mourut en 1086 (le 20 mars?) et fut enterrée à côté de son second mari dans l'église de Hasnon.

Nous avons déjà dit plus haut que les traditions qui la représentent comme une mégère cruelle et astucieuse ne reposent sur aucun fondement. Tout ce que l'on peut dire d'elle, c'est que les faits connus de sa biographie justifient assez bien les épithètes dont Gislebert de Mons se sert à son propos : *Mulier prudentissima et astuta*.

H. PIRENNE.

L. Vanderkindere, *Richilde et Herman de Hainaut* (Bull. de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres, 1899). — Le même, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*. — A. RAUSAY, *L'inféodation du comté de Hainaut à l'église de Liège en 1071* (Bull. de la Société d'art et d'histoire de Liège, t. XIII). — E. SCHMIELE, *Robert der Friese* (Sonderhausen, 1872). — MEYER VON KNONAU, *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Heinrich IV und Heinrich V*, t. II. — Gislebert de Mons, *Chronicon Hanoniense*, éd. L. Vanderkindere. — *Flandria Generosa* (Mon. Germ. hist. script., t. IX). — *La chronique de Saint-Hubert, dite Cantatorium*, éd. K. Hanquet.

RICKE (Daniel DE). Voir DE RICKE.

RICKEL (Denis DE). Voir DENIS LE CHARTREUX.

RICKEL (*Guillaume DE*). Voir RICKEL.

RICKEL (*Paul DE*), aussi RICHÉL, architecte liégeois, vivant au XVI^e siècle. Les auteurs locaux lui prêtent une imagination puissante. Il reconstruisit et embellit l'enceinte de la cité épiscopale et la pourvut de portes grandioses. Helbig assure qu'il restaura le palais des princes-évêques. La collégiale de Saint-Martin fut réédifiée sous sa direction. La tradition veut qu'au cours de ce travail il ait été victime d'un complot tramé contre lui par des confrères jaloux. Ce forfait s'accomplit en 1560.

Henri Hymans.

Bedelièvre, *Biographie liégeoise*. (Liège, 1836), t. I, p. 220. — J. Helbig, *La peinture au pays de Liège* (1903), p. 108.

RICO (*Jean-Joseph*), missionnaire, né à Ostende, le 15 février 1685, mort probablement en 1753. Il entra le 24 juillet 1708 chez les Pères de la Compagnie de Jésus dans la Province de Tolède (Espagne). Après avoir fait son noviciat à Madrid, et cinq années d'études à Cordoue, il s'acquitta des soins de son ministère pendant quelque temps; puis ses supérieurs le chargèrent, de 1720 à 1730, d'enseigner la philosophie, la théologie morale, le droit canon, la scolastique, dans la susdite ville de Cordoue, où il fit sa profession religieuse, le 15 août 1725, dans les mains du recteur, le père Joseph Aguirre. Il quitta le haut enseignement pour devenir *socius* ou secrétaire du P. Provincial. Cette fonction lui permit de s'initier à la besogne administrative, à laquelle il lui fallut largement se consacrer dans la suite. Pendant au moins quatre ans, en effet, et au plus tard à partir de 1735, il fut à Assumption recteur d'un des collèges établis par les Pères Jésuites dans les possessions espagnoles de l'Amérique méridionale, et dans la suite procureur général des missions ou réductions fondées par son ordre au Paraguay. Ses hautes capacités lui valurent, en 1739 et en 1744, l'honneur d'être délégué à Rome pour défendre les intérêts de sa Province auprès du Géné-

ral de la Compagnie. Sur la fin de ses jours, soit en 1748, le P. Rico prit la direction de l'établissement d'instruction que les Jésuites possédaient à Buenos-Ayres, capitale de la province du Rio de la Plata, et il s'acquitta sans aucun doute de cette charge jusqu'en 1752. Postérieurement à cette année, son nom ne se rencontre plus dans les catalogues de la Province.

Qu'est-il advenu dès lors de l'éminent missionnaire? Impossible de le déterminer. Il n'est question de lui ni dans les listes des pères défunts de la Province de la Plata (1748-1752), ni dans les Annales du Paraguay (1750-1762), où se trouve l'éloge des Jésuites décédés dans les réductions; les catalogues de la Province de Tolède, et d'autres Provinces espagnoles de l'époque, sont aussi muets sur le compte de notre compatriote. Le P. Van Meurs estime cependant que le P. Rico est mort au commencement de l'année 1753, mais après le mois de février.

On doit au P. Rico, à l'esprit et au jugement duquel les archives de la Compagnie de Jésus rendent hommage, et qui montra, dès 1720, des aptitudes spéciales à traiter avec les Indiens, une brochure intéressante. Il y expose et justifie la politique suivie par son Ordre dans les missions du Paraguay, et il prend victorieusement la défense des Indiens Guaranis, qu'il était d'ailleurs venu présenter à Madrid même. Ce plaidoyer a pour titre : *Reparos que han hecho contra la buena conducta, y gobierno civil de los treinta pueblos de Indios guaranis, que estan a cargo de la Compania de Jesus nel Paraguay* (Madrid, 1740); in-4^o, 36 p. Malgré nos recherches et nos multiples démarches, nous ne sommes pas parvenu à recueillir d'autres renseignements que ceux que nous venons de consigner et qui sont empruntés au P. Sommervogel ou communiqués par le P. Van Meurs.

P. van Ortoy.

C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VI (Bruxelles, 1895), col. 1836. — Archives de la Compagnie de Jésus, conservées à la maison d'Exaten, près de Baaksem (Pays-Bas).

RICQUAERT (C.), écrivain ecclésiastique, vivait à Bruxelles, dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Licencié en théologie, il fut curé de la paroisse Saint-Géry, et écrivit en flamand une vie du patron de son église, tirée de Surius, Molanus, etc. C'est un petit opuscule d'édification, publié à l'occasion de la cession à l'église bruxelloise, par le chapitre de Saint-Géry, à Cambrai, de reliques de l'apôtre. En voici le titre : *Het leven van den H. Gauge-ricus, apostel van Nederlandt*. Bruxelles, P. de Dobbeleer, s. d.; pet. in-12, VIII-72 pp.; l'approbation est datée du 19 juillet 1673.

Paul Bergmans.

L'œuvre de C. Ricquaert (bibl. Gand).

RICQUAERT (Guillaume), écrivain ecclésiastique du xvii^e siècle, né à Bruxelles. Il entra dans l'ordre de Prémontré et prononça ses vœux en 1658. Il devint chanoine de Grimbergen et ensuite curé de cette localité, ainsi qu'il appert d'un petit livre intitulé : *Het leven van den h. Servatius, bisschop van Tongeren ende Maestricht... patroon van de kerke van Grimberghen... door G. R. P. G.* (Guil. Ricquaert pastor Grimb.). Bruxelles, Jacob van de Velde, 1676.

Léonard Willems.

Goovaerts, *Ecrivains de l'ordre de Prémontré*, t. II, p. 93.

RICQUAERT (Jean-François), prêtre catholique, né à Bruxelles vers 1655, mort à Malines le 7 novembre 1729. Il fit ses études à l'université de Louvain, fut inscrit dans la faculté des arts en 1674. Quand il eut fini ses études, il devint professeur de théologie à l'abbaye de Coudenberg; puis il retourna à Louvain (1684), où il fut élu président du *Collegium Malderianum*. Il obtint son ordination comme *canonicus graduatus* le 8 août 1686, à Malines, et devint *cantor* de la cathédrale le 10 décembre 1710. Il mourut à Malines à l'âge de 74 ans, le 7 novembre 1729. Son épitaphe se trouve dans *Provincie, Stad ende District van Mechelen opgehelderd in haer kerken...*, door XXX (VANDEN EYNDE),

t. I, p. 137. A la mort de Charles II, roi d'Espagne, en 1701, Ricquaert fut chargé de prononcer son oraison funèbre à Malines. Elle parut sous le titre ; *Oratio funebris in exequiis regis catholici Caroli II... dicta in Metropolitana Mechlinensi 4 febr. 1701, a Johanne Franc. Ricquaert, ejusdem ecclesiae canonico*.

Léonard Willems.

Renseignements des archives de l'archevêché à Malines, fournis par M^r J. Laenen, archiviste.

RICQUART (Maître), sculpteur de Valenciennes, jouissait d'une certaine notoriété au xv^e siècle. Il passa contrat, en juillet 1448, avec l'abbesse Catherine de Saint-Genois, de l'abbaye de Flines, près de Mortagne, pour un retable à placer, à la Noël suivante, dans le chœur des converses, sur l'autel de Notre-Dame de l'église de ce monastère. Ce retable, l'un des plus remarquables qui aient été exécutés au milieu du xv^e siècle, coûta 73 livres pour la « taillure » et 60 livres pour la peinture et la dorure. Dans la partie centrale se trouvait le Christ en croix, avec la Vierge et saint Jean d'un côté, et de l'autre, Marie, Marthe et Marie-Madeleine. L'étable de Bethléem, formant le panneau de dessous, renfermait les figures de la Vierge assise, sur un lit richement orné et garni de rideaux entr'ouverts, laissant apercevoir le bœuf et l'âne traditionnels, saint Joseph et des anges préparant le bain du divin nouveau-né. Les compartiments de droite avaient pour sujets l'annonciation, le mariage de la Vierge et l'adoration des bergers; ceux de gauche, la fuite en Egypte, la présentation au temple et l'adoration des mages; le dessus de chaque sujet était orné de tabernacles très délicatement sculptés.

Ricquart aurait sculpté pour la même abbaye un saint sépulchre également polychromé. Il représentait le Christ, la Vierge, saint Jean, Marie-Madeleine et plusieurs autres figures. Ce sépulchre « fut fait et marchandé la nuyt de » Saint-Jacques et Saint-Christophe l'an « Mil iiij et LIX (25 juillet 1459) » pour la somme de 68 livres, de 20 gros

chacune, aux conditions stipulées dans le contrat. Il y fut spécifié que les « feuillets » ou volets devaient être ornés « par dedans des histoires selon la devise et plaisir de dame prieure ». La façon des dites « ymaiges » coûta 72 livres.

Edmond Marchal.

RICQUIER (Louis-F.-J.), peintre, né à Anvers, le 17 août 1792, mort à Paris, le 18 avril 1884. Fils de François-Jean et de Marie Wolschot, Ricquier fut d'abord élève de l'académie d'Anvers et de Math. van Brée. Il se rendit ensuite à Paris, où ses études se poursuivirent sous Philippe, le frère cadet de son maître. Dans la capitale française furent peintes les toiles qu'il exposa à Anvers en 1813 : *Le lion d'Androclès*; *Saint Joseph et l'Enfant Jésus*; *Virgile récitant le VI^e livre de l'Énéide à Auguste et Octavie*. A Paris, également, fut peint le portrait de Ricquier, exposé à Anvers par Philippe van Brée au salon de 1816, salon où Ricquier lui-même avait envoyé un *Fernand Cortez triomphant de Montézuma*. Partis pour l'Italie la même année, les deux amis n'en revinrent qu'en 1819. Devenu, peu après, l'époux de M^{lle} van Brée, Ricquier ne tardait pas à s'établir à Paris, où il décéda nonagénaire, avenue Trudaine, 57, en 1884. Sa femme l'avait précédé dans la tombe, en 1852. Il avait fait, en 1842, un second voyage en Italie. Ayant un atelier d'élèves assez fréquenté, Ricquier compta notamment pour disciple le fils d'une famille opulente et fut, en quelque sorte, le précepteur artistique de ce jeune homme. Il dut à cette circonstance de couler des jours paisibles, sans toutefois se faire oublier comme artiste. Outre de nombreux portraits, il exposa aux salons belges et hollandais un chiffre assez considérable de tableaux de genre, plusieurs inspirés de la vie italienne. Parmi ses peintures exposées en 1833, figurait une *Famille de Brigands*, acquise pour le Musée de Bruxelles et qui valut même à son auteur une médaille de seconde classe. Ce petit tableau est aujourd'hui à la

Chambre des Représentants. De même, un *Rubens présentant à sa femme Adrien Brouwer*, exposé à Amsterdam en 1824, figura longtemps au Pavillon, à Harlem. Cette peinture fut aliénée par l'État néerlandais, avec beaucoup d'autres, en 1876. On peut trouver dans Immerzeel une liste d'une vingtaine d'œuvres de Ricquier, produites jusqu'en 1843.

Henri Hymons.

J. Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc., 3^e deel (Amsterdam, 1843). — Renseignements communiqués par la famille.

RICQUIUS (Josse DE RYCKE, ou *Justus*). Voir DE RYCKE (Josse).

RICTIUS (Ernest). Voir RYE (Ernest VANDEN).

RICTRUDE (Sainte) nous est connue par l'histoire de sa vie, que rédigea, dans le premier quart du X^e siècle, le célèbre hagiographe de cette époque, Huchald, moine de Saint-Amand. Celui-ci avoue franchement, dans son prologue, n'avoir eu d'autres sources d'information que les souvenirs des religieuses de Marchiennes. Elles assuraient, il est vrai, qu'ils avaient été puisés à des documents anciens, mais qui avaient malheureusement disparu dans les désastres de l'invasion normande du IX^e siècle; et il faut reconnaître que plusieurs des principaux traits de la Vie écrite par Huchald reflètent d'une façon remarquable les mœurs barbares de la société mérovingienne à laquelle elle se rapporte.

Nous apprenons par cette Vie que sainte Rictrude vécut au temps des rois Clotaire II et Dagobert I^{er}, c'est-à-dire dans la première moitié du siècle. Elle était originaire de la Gascogne et appartenait à une des familles les plus considérables du pays. Suivant l'auteur anonyme des deux livres des Miracles écrits au XII^e siècle et dont le premier s'ouvre par un résumé du récit d'Huchald, elle descendait des rois wisigoths qui avaient été les souverains du pays jusqu'à l'époque, fort récente, où il avait été conquis par les Francs. On

ne sait rien des premières années de Rictrude avant son mariage. Arrivée à l'âge nubile, nous rapporte Hucbald, elle épousa le duc franc Adalbald, lui aussi de race royale, d'après l'auteur des livres des Miracles, et frère d'Erchinoald, maire du palais du roi de Neustrie. Elle alla habiter avec son mari les grands domaines que celui-ci possédait dans le nord de la Gaule et y mit successivement au monde un fils, Mauronte, et trois filles, Clotsende, Eusébie et Adalsende. Tous ont été honorés comme saints, aussi bien que leurs parents. Les deux époux vivaient heureux dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Mais ce bonheur fut bientôt détruit par la mort tragique d'Adalbald. Le mariage de Rictrude avec ce seigneur franc avait causé une vive irritation parmi ses proches, qui supportaient avec peine la domination des Francs et méprisaient ceux-ci comme des grossiers et féroces barbares. A leurs yeux, il y avait là pour leur famille un déshonneur et une déchéance. Leur ressentiment trouva l'occasion de s'assouvir dans un voyage qu'Adalbald fit en Gascogne, sans doute pour prendre soin des intérêts de sa femme, qui y possédait des propriétés considérables. Il fut assailli traîtreusement et cruellement massacré par les nobles de la contrée.

Certains détails du récit d'Hucbald nous permettent de fixer avec assez de précision les dates chronologiques de cette première partie de l'histoire de sainte Rictrude. Il y est marqué, d'abord, que le voyage d'Adalbald en Gascogne, au cours duquel il fut amené à demander la main de la princesse wisigothe, eut lieu après que Dagobert eût succédé à son frère Charibert comme roi des Francs, par conséquent, au plus tôt, en 633. Un autre point de repère nous est donné un peu plus bas. Il est dit qu'Eusébie, la seconde des filles de sainte Rictrude, fut tenue sur les fonts baptismaux par la reine Nanthilde, femme de Dagobert I^{er}. Or, ce prince mourut en 638. Rictrude était donc avant ou en cette année 638 mère pour la troisième fois. Mais elle nous est

présentée, à l'époque où elle fut accordée à Adalbald, comme *puella jam facta nubilis*, ce qui semble indiquer tout au plus l'âge de vingt ans. Enfin, elle se trouvait depuis quelque temps à Marchiennes, après avoir passé le temps de son deuil de veuvage dans le monde, lorsque sa fille Eusébie fut élue abbesse d'Hamay, à l'âge de douze ans (*Vit.* cc. 8 extr., 10, 11, 26). En réunissant toutes ces données, on arrivera aisément à conclure avec une grande probabilité, comme l'a fait le bollandiste Corneille Smet (*Act. SS. Belgii*, t. IV, p. 546-547, nn. 2-4), que sainte Rictrude est née vers 614, qu'elle a épousé Adalbald vers 633, et qu'elle est devenue veuve vers 645.

Aussitôt le temps de son deuil écoulé, le roi (sans doute Clovis II, fils et successeur de Dagobert) la pressa vivement de choisir un nouvel époux parmi les seigneurs francs. Mais la sainte, après avoir pris l'avis de ses directeurs spirituels et particulièrement de l'illustre évêque et apôtre saint Amand, était résolue à renoncer au monde et à embrasser la vie monastique. La difficulté était d'obtenir l'agrément du roi. Encore sur le conseil de saint Amand, elle dissimula quelque temps ses intentions et promit au roi de ne prendre aucun engagement définitif sans sa permission expresse, en lui laissant même croire qu'elle était tout à fait disposée à se conformer à ses vues. La permission fut obtenue par une adroite surprise. Rictrude invita le roi et les nobles de son entourage à un banquet dans sa maison de campagne, au village qui est appelé dans le texte latin *Baireium* (Bray-sur-Somme?). A la fin du repas, lorsque les esprits étaient échauffés par la bonne chère et le vin et captivés par les saillies de sa conversation vive et spirituelle, elle se leva et demanda au roi s'il l'autorisait à disposer de sa personne à son gré. Le roi, convaincu, sans doute, qu'elle allait désigner celui sur lequel s'était porté son choix pour contracter un second mariage, s'empressa de répondre gracieusement que toute liberté lui était assurée à cet égard. Alors elle tira de son sein

elle qu'elle avait fait préalablement par saint Amand et se le posa sur le front, manifestant ainsi sa volonté arrêtée de se consacrer à Dieu dans la vieillesse. A ce geste, tous les assistants furent frappés de stupeur. Le roi, déconcerté, mais n'osant retirer sa parole solennellement donnée, se leva aussitôt et partit en donnant des signes de vive irritation (*Vit.* nn. 12-14). Rictlude ne se montra pas moins résolu pour cela à poursuivre son dessein. Elle revêtit le costume sévère des veuves et se retira bientôt à Marchiennes, à proximité du monastère fondé par saint Amand sur un terrain que lui avait donné le roi, à condition qu'il devait à la libéralité du roi, Adalbald. Rictlude y fonda elle-même un couvent de femmes, qu'elle dota de grands biens. Elle obtint du roi, qui lui avait rendu ses bonnes grâces à la suite de l'intervention de saint Amand, la confirmation de ses privilèges et des concessions de privilèges qui assuraient l'indépendance et la prospérité de son monastère : elle en fut la première abbesse et le gouverna avec sagesse et sainteté pendant plus de trente

ans. Elle y amena avec elle à Marchiennes ses trois filles, auxquelles elle enseigna, malgré leur bas âge, le voile et la vie monastique. Son fils Mauronte demeura quelque temps au service du roi ; mais il ne se sentit appelé à un genre de vie plus parfait. Il renonça au mariage et fut consacré à Dieu, quoiqu'il était sur le point de contracter. Il reçut la tonsure cléricale des mains de saint Amand. Il fut ensuite promu à l'épiscopat et devint évêque de diacre. Il ne quitta pas pour un moment le monastère de Broil, où il remplit l'office de chancelier du roi. Plus tard, il fut transféré au monastère de Broil, qu'il gouverna jusqu'à sa mort.

Les trois filles que Rictlude avait dédiées à Dieu à Marchiennes, la plus jeune, Adalsende, fut enlevée par un brigand prématurée dans un âge très tendre ; l'aînée, Clotsende, succéda à son père comme abbesse de Marchiennes ; la cadette, Eusébie, fut confiée à son frère, saint Gertrude, abbesse du monastère d'Hamay, et, à la mort de celle-

ci, désignée pour la remplacer. Elle n'avait alors que douze ans.

Ici se place, dans la narration de Hucbald, un épisode assez étrange, qui forme l'un de ces traits que nous avons marqués comme caractérisant bien les mœurs barbares de l'époque. Rictlude, craignant pour la jeune abbesse d'Hamay les dangers auxquels pouvaient l'exposer, dans sa nouvelle situation, la légèreté et l'inexpérience de son âge, voulut la faire revenir auprès d'elle à Marchiennes. Elle rencontra chez sa fille une opposition invincible : sur quoi elle sollicita et obtint du roi un ordre formel, auquel il fut impossible à Eusébie de se soustraire. Elle vint donc avec quelques-unes de ses sœurs, apportant avec elle le corps de sa sainte maîtresse Gertrude. Mais son cœur demeurait dans la maison où elle avait reçu son éducation religieuse et qu'elle était maintenant chargée de gouverner. La vivacité de son chagrin lui fit imaginer une ruse hardie pour en tempérer l'amertume. Tous les soirs, elle assistait à l'office du chœur avec la communauté de Marchiennes ; mais aussitôt après, tandis qu'on la croyait retirée dans sa cellule pour le repos de la nuit, elle se rendait, avec une compagne sur la discrétion de laquelle elle pouvait compter, à son monastère d'Hamay, qui n'était éloigné de Marchiennes que d'environ un quart de lieue, y chantait l'office du jour tout entier et se remettait ensuite en route, de manière à être rentrée à l'heure des matines. Ce manège se renouvela presque tous les jours, jusqu'à ce que la chose vint à la connaissance de Rictlude. Celle-ci ne put obtenir de sa fille, ni par bonnes paroles ni par menaces, la promesse de renoncer à ces expéditions nocturnes, et elle se détermina, avec l'approbation de son fils Mauronte, qui n'avait pas encore renoncé en ce temps au monde, à faire rudement fustiger la coupable. Mauronte fut chargé de l'exécution. Pendant qu'Eusébie subissait le châtement ordonné par sa mère, elle était maintenue par un soldat, et dans les mouvements violents qu'elle ne pouvait s'empêcher de faire lorsque les

verges s'abattaient sur elle, elle se heurta si rudement à la garde de l'épée que ce soldat portait au côté qu'elle s'y blessa, de manière à contracter une plaie maligne qui lui occasionna, tout le reste de sa vie, de douloureux vomissements de sang mêlé d'humeurs purulentes. Son obstination n'en fut pas ébranlée, non plus que par les exhortations de plusieurs évêques et abbés de la contrée, qui furent appelés par sa mère pour la fléchir. De guerre lasse, celle-ci dut finir par la laisser se fixer à Hamay, où elle vécut saintement de longues années et où sa mémoire demeura en grande vénération, vénération qui fut confirmée, dit-on, par plusieurs éclatants miracles obtenus à son intercession.

Hucbald rapporte encore que Rictrude, sur la fin de sa vie, voulut, par esprit d'humilité, se démettre de ses fonctions d'abbesse et vivre comme simple religieuse, édifiant ses sœurs par sa parfaite obéissance, sa régularité et la pratique de toutes les autres vertus de son saint état. Elle mourut, dans l'exercice de ces vertus, à l'âge de soixante-quatorze ans, par conséquent vers l'an 688.

Ch. De Smet.

Vita S. Rictrudis, auct. Huebaldo (ap. Mabillon, *Act. SS. O. S. B.*, t. II, p. 938 [2^e éd. 900]; *Act. SS. Maii*, t. III, p. 81; *Act. SS. Belgii*, t. IV, p. 488). — Commentaires et notes de Mabillon, de Papebroch, de Chesquière et de C. Smet à ces éditions. — *Vita et miracula S. Rictrudis*, auct. monacho Marchianensi (*Act. SS. Maii*, t. III, p. 89; *Excerpta, Act. SS. Belgii*, t. I, p. 506).

RICKX (*Lambert*). Voir **RICX**.

RIDDER (*Charles-Barthélemy DE*), historien, né à Deurne lez-Anvers, le 24 août 1824, mort à Malines, le 28 avril 1876. Après avoir fait ses humanités aux petits séminaires d'Hoogstraeten et de Malines, il entra, en 1845, au grand séminaire de cette dernière ville, où il fut ordonné prêtre le 23 décembre 1848. Il fut nommé vicaire de l'église Saint-Gilles, à Bruxelles, le 6 juillet 1849, puis de l'église des Minimes, le 20 septembre 1852. Il consacra les loisirs de sa charge à des recherches historiques, et devint bientôt un fidèle habitué des archives

générales et de la bibliothèque royale du royaume. Grâce à des sacrifices sérieux, il se créa une très belle bibliothèque personnelle, où se remarquaient des manuscrits historiques et beaucoup d'ouvrages importants, notamment un exemplaire des *Monumenta Germaniae historica* de Pertz. Au rebours de beaucoup d'autodidactes, qui se contentaient de recopier les anciens historiens sans les contrôler, De Ridder était convaincu de la nécessité de vérifier avec soin les assertions des auteurs en remontant directement aux sources. Il rassembla ainsi une quantité considérable de notes sur la géographie ecclésiastique des Pays-Bas, l'histoire des diocèses, des établissements monastiques et des paroisses. Mais, s'il était infatigable dans ses recherches, il éprouvait une grande peine à en mettre en œuvre le résultat. Comme l'a dit le chanoine Reusens, dont il fut le collaborateur aux *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, « coordonner ses notes et leur donner une forme littéraire quelque peu convenable, était pour lui un supplice, une torture intellectuelle à laquelle il ne se soumettait qu'après de longues hésitations et lorsqu'il ne pouvait plus se soustraire aux vives sollicitations de ses amis ».

Ses premières publications, consacrées à la Campine, parurent dans le journal de Turnhout, *De Kempenaer*, et furent tirées à part sous les titres suivants : *Historische mengelingen over de Kempen* (Turnhout, Spichal, s. d.; in-18, 2 fascicules de 57 et de 80 pages); *Iets over de rederykkamers in het algemeen en die der Kempen in het byzonder* (*ibid.*, 1858; in-18, 33 p.), *Het dorp Rethy* (*ibid.*, 1860; in-18, 72 p.), *Historische inlichtingen over Turnhout* (*ibid.*, s. d.), *Volen in 1790* (*ibid.*, s. d.), etc. Sous le pseudonyme de Charles Berthels, il fonda, en 1859, avec R. Chalon, Coremans, Ch. Duvivier, Ch. Piot, Ch. Ruelens et A. Wauters, la Société d'histoire et d'archéologie qui fit paraître, de 1859 à 1864, la *Revue* du même nom (Bruxelles, E. Devroye; in-8°, 4 vol.). Outre plusieurs comptes rendus, De Ridder y

donna, sous son pseudonyme, une dizaine d'articles dont le plus important parut à part sous ce titre : *Notice sur les limites de l'ancien diocèse de Liège* (1859 ; in-8°, 57 p.).

L'Académie royale de Belgique ayant mis au concours, pour 1862, un *Mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert le Mire*, le vicaire des Minimes entra en lice, mais son mémoire, dont les rapporteurs s'accordèrent à louer le fond, n'obtint d'abord qu'une médaille d'argent, à cause des incorrections et des négligences du style. La question fut maintenue au programme de 1863, et le mémoire, complété par l'auteur et révisé par un de ses amis obtint, cette fois, la médaille d'or. Il parut dans le tome XXXVI des *Mémoires couronnés*, in-4° et à part (Bruxelles, Hayez, 1863 ; in-4°, 107 p.). C'est une œuvre d'érudition, très consciencieuse, et qui a conservé toute sa valeur.

En 1864, De Ridder fonda, avec Reusens et Kuyt, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, et y donna une nouvelle édition, complètement revue et considérablement augmentée, de son travail sur l'ancien diocèse de Liège ; elle parut à part sous ce titre : *Les diocèses de Belgique avant 1559. Notices et pouillés. Première partie. Diocèse de Liège* (Louvain, Ch. Peeters, 1866 ; in-8°, 226 p.), et doit encore être consultée. Parmi les articles qu'il fournit aux *Analectes*, mentionnons encore ses notices : *Les élections abbatiales dans les Pays-Bas avant le XIX^e siècle* (à part : Louvain, Ch. Peeters, 1863 ; in-8°, 31 p.) et *Quelques mots sur l'origine des Béguines* (t. XII, p. 5-32).

Son succès académique et la publication des *Analectes* déterminèrent l'autorité diocésaine à le nommer, le 10 octobre 1868, secrétaire et sous-archiviste de l'archevêché de Malines ; le 28 juillet 1869, il reçut le titre de chanoine honoraire de Saint-Rombaut. Dans ces fonctions, qui s'accordaient si bien avec ses goûts, De Ridder aurait pu se livrer tout entier aux recherches qui le passionnaient et fournir une carrière importante d'historien ecclésiastique, si sa santé

avait été moins débile. Il souffrait, en effet, d'une maladie de cœur qui l'emporta à l'âge de cinquante et un ans.

Pour compléter sa biographie, il nous reste à signaler l'*Annuaire ecclésiastique de Malines* qu'il publia en 1860, 1861, 1863, 1864, 1865, 1868 et 1870, et qui contient des documents d'histoire ecclésiastique contemporaine ; un *Byvoersel tot de kerkelyke geschiedenis van het bisdom van Breda van Kruger* (Louvain, Peeters, 1873 ; in-8°, 54 p.) et sa collaboration à divers journaux : *De Tyd*, *Het Kempenland*, *Het nieuwsblad van Gheel* et *De Meerhoutenaer* sous les pseudonymes de Jan van Gerheze, P. van Zelle, Poppens major, Karel, Pieterssen, etc. ; il existe des tirages à part, en placards in-folio, de ces articles qui se rapportent à l'histoire de diverses communes et institutions de la Campine. Sous les nos 54 à 112, on trouve dans le catalogue de la vente de sa bibliothèque l'énumération de travaux inachevés et des notes laissées par De Ridder, et sous les nos 1930 à 1947, celle de ses publications sur la Campine. La plupart de ses manuscrits passèrent dans la bibliothèque du chanoine Reusens, qui s'en servit dans une large mesure, et furent dispersés lors de la vente de cette dernière collection. Quelques-uns sont actuellement conservés dans la bibliothèque de M^r F. Donnet, à Anvers.

Paul Bergmans.

Catalogue de livres de la bibliothèque délaissée par feu M^r C.-B. de Ridder (Malines, H. Dessain, 1871 ; in-8°, viii-218 p., avec notice biographique). — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIV (Louvain, 1877), p. 5-15 (notice d'E. Reusens ; la date de naissance de C. de Ridder y est reportée au 1^{er} août par suite d'une faute d'impression.) — *Bibliographie nationale*, t. I (Bruxelles, 1886), p. 512, et t. III, p. 303. — J.G. Frederiks et F.-J. vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord en Zuid-nederlandsche letterkunde*, 2^e éd., pp. 647-648.

RIDDER (Gustave - Nicolas - Joseph DE), l'un des premiers ingénieurs des chemins de fer belges, né à Bruxelles, le 31 mai 1795, mort au Mée (Seine-et-Marne), le 27 mai 1862. En juillet 1812, Gustave de Ridder entra au service du génie militaire de France comme conducteur du génie, faisant fonctions

de garde du génie, et fut attaché aux places de Gorcum, Wondrichem et Breda. Le 29 septembre 1814, il fut attaché au commissariat général de l'Intérieur, à Bruxelles, dans la direction des travaux publics pour le service des ponts et chaussées, sous l'administration du prince d'Orange Nassau. Il y est resté jusqu'en novembre 1817.

Par arrêté royal du 25 décembre 1816, il fut nommé aspirant ingénieur dans le corps du Waterstaat. En novembre 1819, il fut attaché à l'ingénieur en chef du Brabant, et remplissait les fonctions d'ingénieur. En mai 1822, il passa, en la même qualité, au service de l'ingénieur en chef du Brabant septentrional. Le 30 septembre 1823, il fut promu ingénieur du Waterstaat. De 1823 à 1825, il fut attaché aux études du projet de canal de Bruxelles à Charleroi. En 1826, il fut chargé de l'exécution des épauements, par machines à vapeur, des lacs submergés du Wormer-meer, du Buycsloeter-meer, du Broeker-meer et du Waterland dans le Noord-Holland. De 1827 à 1832, il fut chargé de la construction du canal de Bruxelles à Charleroi.

En 1830, le 23 septembre, se trouvant à Bruxelles, il avait été arrêté par les troupes hollandaises, comme suspect de rébellion; il fut blessé grièvement et peu s'en fallut qu'il ne fût fusillé. Il ne parvint à s'échapper qu'après plusieurs jours de détention.

Ayant visité, à plusieurs reprises, les routes et canaux de l'Angleterre, il trouva ainsi l'occasion d'étudier dans ce pays les premiers chemins de fer, industrie à laquelle il se voua désormais. Par arrêté du ministre de l'Intérieur du 24 août 1831, il fut, ainsi que Pierre Simons, mis à la disposition de l'inspecteur général des ponts et chaussées pour la formation d'un projet de chemin de fer à établir entre Anvers, la Meuse et le Rhin. Ces ingénieurs firent les études sur le terrain et publièrent en collaboration divers mémoires (1) où ils

(1) Voir la nomenclature de ces mémoires dans la *Bibliographie de Belgique*, sous les noms *Simons et De Ridder*.

traitèrent, avec une grande hauteur de vues, non seulement le côté technique, mais encore le côté économique et le régime futur de l'exploitation. Ces mémoires soulevèrent une vive controverse de la part de l'inspecteur général des ponts et chaussées Vifquain, qui, notamment, contestait, avec quelque apparence de raison, la suffisance des devis et critiquait, en outre, la construction par l'État de ces chemins de fer, qu'il aurait voulu voir concéder à des entreprises particulières. Simons et De Ridder publièrent un nouveau mémoire qui répondait, point par point, aux objections de leur contradicteur et ils eurent la satisfaction de faire prévaloir leurs idées, qui formèrent la base du projet de loi déposé par le ministre de l'Intérieur Rogier; le 6 mars 1834, Simons et De Ridder furent nommés commissaires du roi auprès des Chambres pour soutenir la discussion de ce projet de loi. Votée par ces dernières, la loi, qui consacrait le système des chemins de fer en Belgique et leur mode d'exécution, fut promulguée le 1^{er} mai 1834.

Les travaux furent immédiatement entrepris sous la direction de MM^{rs} Simons et De Ridder, promus directeurs faisant fonctions d'ingénieurs en chef, et la première section de Bruxelles à Malines fut inaugurée le 5 mai 1835, une année après le vote de la loi. L'un des trains d'inauguration, dans lequel avait pris place G. Stephenson, était remorqué par la locomotive « la Flèche », que conduisait De Ridder (1). De 1835 à 1837, il fut chargé de la construction et de l'exploitation de diverses lignes de chemins de fer reliant Bruxelles, Anvers, Gand, Bruges, Ostende, Louvain et Tirlemont. Le *Courrier belge* du 19 septembre 1837 rend compte, sur un ton épique, du voyage d'essai que De Ridder avait fait la veille entre Gand et Tirlemont, notant spécialement la traversée

(1) Voir pour l'historique des premiers chemins de fer belges, l'article *Belgique* de l'ouvrage *Les Chemins de fer autrefois et aujourd'hui et leurs médailles commémoratives*, par Auguste Moyaux, ingénieur honoraire des mines. Bruxelles, Dupriez, éditeur, 1905.

du long et noir tunnel de Cumplich. A cette époque, un tunnel était une œuvre d'art que tout ingénieur ambitionnait de construire sur ses lignes; celui de Cumplich fut remplacé plus tard par une tranchée à la suite de son écroulement, qui suscita à De Ridder un procès, dont il se tira d'ailleurs indemne.

Il fut nommé successivement ingénieur en chef des ponts et chaussées et directeur des chemins de fer de l'Etat; en mai 1836, il reçut la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold et le 20 novembre de la même année, celle d'officier du même ordre. A l'occasion des études du chemin de fer de Paris à Bruxelles, il fut nommé, le 9 novembre 1837, chevalier de la Légion d'honneur. En 1841, il fut envoyé, sur la demande du duc régnant, en Saxe-Cobourg, pour y donner des conseils sur la construction des chemins de fer. Il s'y occupa d'études pour un chemin de fer de Francfort à Berlin, par la Saxe ducale, et, en récompense, reçut, le 5 avril 1843, la croix de chevalier de l'Ordre Ernestine de Saxe-Cobourg-Gotha. Il construisit ensuite le chemin de fer d'Anvers à Gand, par le pays de Waes, ligne remarquable pour l'époque, en raison de la modicité de son capital d'établissement et de ses frais d'exploitation.

Le 12 octobre 1846, il donna sa démission d'ingénieur en chef des ponts et chaussées. Depuis cette époque, les renseignements précis manquent. De Ridder a dû s'occuper, comme entrepreneur probablement, de la construction de chemins de fer en Belgique, et, en particulier, de la ligne de Namur à Liège; il continua à étudier et à rechercher les perfectionnements à apporter aux machines locomotives et au matériel roulant.

De Ridder habitait, à Bruxelles, avenue des Arts, n° 27, un hôtel qu'il avait fait construire, où il réalisa, au point de vue du confort, des vues personnelles peu répandues à cette époque, et qui fut vendu, après sa mort, au prince Antoine d'Arenberg; il mourut en France, dans une propriété située au

Mée, qu'il avait acquise peu de temps auparavant.

Ang. Moyaux.

Renseignements biographiques fournis par la famille. — *Bibliographie nationale*, etc.

RIDDER (Jacques DE), écrivain ecclésiastique. Voir DE RIDDER.

RIDDER (J. DE), maître d'école à Ninove et poète flamand, vivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Des titres de ses ouvrages il ressort qu'il était déjà, en 1754, « maître de l'ancienne et « célèbre école communale française et « flamande de la Ninive flamande » et qu'il l'était encore en 1783. Il aurait été aussi maître d'école à Furnes. Je connais de lui quatre pièces dramatiques : 1. *Den sorghvuldighen Herder der Christenen en Vermeerder van de Roomsche Catholycke Apostolycke Kerke, en de Glorieuse Martelie van den seer edelen H. Marteluer Quintinus*. Verthoont 1751. Bruxelles, Guillaume Cawe, s. d. — 2. *Het bloedig moord-thonneel in den Kenory Gand*, Pierre de Goesin, 1754. — 3. *Het Leven, Martelie, ende eerste Mirakelen der zeer Edelen, Doorluchtige ende H. Maegd en Martelaresse Barbara*. Alost, Josse D'Herdt, 1780; — 4. *Den Heyligen Roozen-Kranz vergunt van de Reyne Margd en Moeder Godts Maria aen den H. Dominicus, met den zegeprael van Don Jan van Oostenryk, bevogte op den Turkschen Zee-Admiraal Aliis Bassa*. Termonde, J. Du Caju, 1783.

Enfin, une des cinq poésies gratulatoires flamandes, en tête de la comédie *De Oornst door den Ryckdom* de J.-F. Cammaert (1754) est signée de J. De Ridder, « Ninovs-stads-meester ».

J. Vercoullie.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*, p. 647.

RIDDERBOSCH (Françoise-Jeanne), épouse DE METS, artiste gantoise, née le 2 octobre 1754, décédée dans sa ville natale le 27 février 1837. Mlle Ridderbosch se fit une notoriété par des dessins à la plume imités de la gravure, comme, avant elle, d'autres femmes se rendirent presque fameuses par la délicatesse de

leurs tableaux de papier découpé. De 1792 à 1832, ces travaux de patience parurent aux salons, rangeant leur auteur parmi les artistes, au point de lui valoir le titre de membre de la Société des beaux-arts. Encouragée par le prince Charles de Lorraine, par les ducs d'Ursel et d'Arenberg, Mlle Ridderbosch compta parmi les acheteurs de ses dessins la citoyenne Bonaparte, laquelle paya jusqu'à 2,000 francs un portrait du premier consul, entouré de figures allégoriques, œuvre exposée à Gand en 1803. La reine des Belges lui paya 250 francs une image de la Madone. On évalue à trois cents le nombre de ses dessins. Elle ne garda point sa vogue et finit ses jours dans un asile de charité. Son frère, Bernard-Auguste, s'occupa également d'art et fut peintre, au service du duc d'Arenberg.

Henri Hymans.

Messenger des sciences et des arts, Gand, 1837, p. 163.

RIDDERBOSCH (J.), poète belge de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Nous connaissons de lui les poésies suivantes : 1. *Musen - Gesang aen den edelen Heer M^{her} Hubertus burghgrave van Nieulant... in syne solemnele besittinge als Hoog-bailliu der stad Gendt*. Gand, E. Le Maire, près les Jésuites au Salamandre, s. d. (1756), in-4°, iv-10 p. — 2. *A la vertueuse très vertueuse demoiselle Anne-Françoise Hulin sous le nom de dame Constance au jour de sa profession dans la célèbre abbaye des Urbanistes dites les Riches Claires, dans la ville de Gand, le 14 mai 1759. Offerit et dédié par la famille. Comp. J. Ridderbosch*. Gand, S. Somers, près les Jésuites au Salamandre. 1 f. in-plano. — 3. Un poème latin que nous n'avons pas vu, et dont le 4^e est l'adaptation flamande. — 4. *Poetische voorseggingen ende gevolg der Triomphe ende aenkomst der doorluchtigste hertogen Marie-Christine van Oostenryk ende Albert van Saxe-Teschen... in neder-landsche veersen, door den Auteur van het Latijnsch Poëem, met het welk dit in sin is overeenvomende*. Bruxelles, De Bel, s. d. (1780), petit in-4°, 44 p.

D'après Frederiks et Van den Branden, qui ne connaissent que les *Poetische voorseggingen*, notre poète serait Bruxellois. Or, les sujets du 1^o et du 2^o doivent plutôt faire croire qu'il est d'origine gantoise. Aux archives et à l'état civil de Bruxelles il n'y a pas trace d'un J. Ridderbosch, tandis qu'à Gand nous trouvons Josse Ridderbosch, particulier, né le 4 novembre 1718, décédé le 15 septembre 1801, et Jacques Ridderbosch, né le 18 janvier 1733. Il est probable, vu les dates, que notre poète est Josse Ridderbosch.

Il ne faut pas songer à deux J. Ridderbosch, un Gantois et un Bruxellois, car le sujet du 4^o est le même que celui du 1^o : Thalie signale au poète la tristesse de la ville qui a perdu son seigneur; Mercure vient lui annoncer la nomination d'un nouveau seigneur, et à la description de la tristesse succède celle de la joie et des espérances qu'on fonde sur le nouveau venu.

J. Vereoullie.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Renseignements de M^r C. Des Marez, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles, et de M^r A. Van Werveke, sous-archiviste de la ville de Gand.

RIDDERE (Jacques DE), écrivain ecclésiastique. Voir DE RIDDER.

RIDEL (Augustin-François). Voir REDEL.

RIEBEKE (Adrien DE), bibliothécaire et héraut d'armes, né à Gand, le 17 avril 1574, décédé en 1625 ou 1628. Fils de Gaspard de Riebecke et de Nicole van Hasselt, il appartenait à une famille noble des Flandres. Nommé garde de la bibliothèque de l'archiduc le 2 mai 1611, après la mort de Philippe Borluut, il succéda également à celui-ci dans les fonctions de conseiller et premier roi d'armes d'Albert et d'Isabelle. La garde de la bibliothèque fut confiée en 1617 à Aubert Le Mire. Les archiducs chargèrent Riebecke de missions artistiques, et notamment d'examiner l'état dans lequel se trouvaient les tombeaux des ducs de Brabant

érigés à l'abbaye de Villers. On conserve le rapport qu'il adressa à ce sujet à Albert et à Isabelle.

Alfred De Ridder.

Messenger des sciences historiques, 1882, p. 15. — Butkens, *Supplément aux trophées de Brabant*. — Manuscrit de Voet à la Bibliothèque royale. — Archives héraldiques du département des affaires étrangères à Bruxelles. — G.-B. de Ridder, *Aubert le Mire (Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique, in-4^e, t. XXXI, 1863)*, p. 29-30.

RIEDT (*Jean van*), mieux connu sous le nom de **JOANNES DE ARUNDINE**, théologien et évêque, né à Bruges au commencement du x^v^e siècle, mort à Utrecht, le 13 juillet 1497. Élève du Carmel de Bruges, il fut envoyé pour faire ses études théologiques à Paris, où il obtint le bonnet de docteur. Vers 1459, il accompagna en Sicile, en qualité de *socius*, le P. Jean Soreth, général de l'ordre des Carmes. Une anecdote de la vie de Soreth nous révèle en même temps l'humilité du Général et l'estime de celui-ci pour son compagnon. Pendant le voyage de Sicile, le P. van Riedt manifestant sa peur d'être pris par les Maures ou les pirates, le P. Soreth lui dit : « Ne craignez rien : vos qualités vous vaudront les bonnes grâces et l'amitié du roi, tandis que moi je serai réduit en servitude comme un vil esclave ». La science et la vertu du P. van Riedt le firent désigner par ses supérieurs comme premier prieur du couvent des Carmes à Utrecht, dont il commença la construction en 1468. Devenu prieur de Malines en 1469, il y enseigna la théologie jusqu'en 1474. Nous ignorons les détails de sa vie de 1474 à 1494. Le 13 février de cette dernière année, le pape Alexandre VI le nomma, sous le titre d'*episcopus Usbitensis*, suffragant de l'évêque d'Utrecht, David de Burgundia. Van Riedt exerça les mêmes fonctions sous le successeur de David, Frédéric, marquis de Bade. Les nombreux auteurs qui parlent de lui le regardent comme très versé dans les sciences sacrées et comme l'un des prédicateurs les plus célèbres de son temps. Les Carmes le considèrent comme une des gloires de leur ordre.

Jean de Arundine laissa les écrits

suivants : 1. *In librum sapientiae lectura notabilis*; 2. *In epistolam Pauli ad Romanos commentarius*; 3. *In psalmum « Beati immaculati » sermones*; 4. *Sermones de tempore et de sanctis*; 5. *Dialogus episcopi de Religione, Ecclesia et Cæremoniis*.

Les restes de l'évêque suffragant furent inhumés à Utrecht, dans le chœur de l'église des Carmes, qui passa plus tard aux chevaliers de Rhodes. Deux épitaphes, qui existaient encore vers la fin du xviii^e siècle rappellent sa mémoire. Sur sa tombe on lisait : *Conditor sub hoc saxo corpus incomparabilis viri † Joannis de Arundine, Brugensis, hujus conventus primi Prioris, sacrae paginae professoris praecleari, Episcopi Usbitensis ac suffragani Trajectensis, qui obiit anno 1497, 13 julii. Quiescat in pace*. Une pierre encadrée dans le mur portait : *Anno Domini 1497 mensis Julii die 13 obiit R. in Christo Pater et Dominus, Dom. † Joannes de Arundine, sacrae paginae professor, Ord. Fratrum B. Mariae Carm. Episcopus Usbitensis et Reverendiss. in Christo Patrum ac Illustriss. Principum ac Dominorum Davidis de Burgundia et Frederici, Marchionis Bodensis, successore Episcoporum Traject. in Pontificalibus vicarius, sub hoc saxo sepultus*.

A.-C. De Schrevel.

Cosme de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana, notis criticis et dissertationibus illustrata* (Orléans, 1752), t. I, p. 738. — *Expositio parænetica in regulam Carmelitarum auctore B. Joanne Soreth*, éd. du P. Constantin ab immaculata Conceptione (Saint-Omer, 1894).

RIEGER (*Jean*). Voir **RAQUET** (*Jean*).

***RIEKEN** (*Henri-Christophe*), médecin, membre honoraire de l'Académie royale de médecine de Belgique, né à Fever, dans le grand-duché d'Oldenbourg, le 6 décembre 1797, et mort à Bruxelles, le 16 avril 1875. Rieken fit ses premières études et ses humanités dans sa ville natale. Il avait perdu son père alors qu'il était encore en bas âge. Le second mari de sa mère, qui était un pharmacien instruit, l'initia de bonne heure à la connaissance de la chimie et de la pharmacologie, puis l'envoya à Göttingue pour y suivre les cours de

la faculté de médecine. Le jeune Rieken alla ensuite à Berlin pour y compléter son éducation professionnelle et, à l'âge de vingt ans, il subit brillamment ses examens de docteur devant le collège médical d'Oldenbourg. Les qualités dont il avait fait preuve devant le jury le firent proposer d'emblée pour le poste important de médecin en chef de la principauté de Birkenfeld. Rieken remplit pendant quatorze ans ces fonctions particulièrement pénibles dans un pays en grande partie inculte, à peu près sans moyens de communication. De cette époque nous avons de lui un premier mémoire important publié sous ce titre : *Neue Untersuchungen in Betreff der erblichen Neigung zu tödlichen Blutungen, hauptsächlich in athiologischer und therapeutischer Hinsicht...* Francfort am Mein, Hermann, 1829; in-8°, VIII-136 pages.

La réputation de Rieken comme praticien ne faisait cependant que grandir; elle justifia le choix de Léopold I^{er} qui, en 1835, l'attacha à sa personne en qualité de médecin. Rieken vint donc s'établir à Bruxelles, où ses connaissances tout autant que ses qualités personnelles ne tardèrent pas à lui conquérir une très haute situation. La Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles tint à honneur de l'élire au nombre de ses membres effectifs dès le 1^{er} octobre 1838; il présida la société et plus tard en fut nommé président honoraire. L'Académie royale de médecine de Belgique lui ouvrit ses portes le 29 octobre 1842 en le nommant membre correspondant; le 24 novembre 1855, il devint membre honoraire. Au cours de nombreux voyages dans différents pays de l'Europe, il avait d'ailleurs eu l'occasion de nouer des relations d'amitié et d'estime avec la plupart des notabilités médicales de l'époque. Aussi, à l'occasion de son cinquantième anniversaire de pratique médicale, reçut-il de toutes parts de justes témoignages de considération, dus autant à ses loyaux services qu'à son incontestable mérite. Suivant l'un de ses panégyristes, Rieken appartenait à cette

catégorie trop rare d'hommes de bien qui envisagent la vie comme un devoir sévère et la profession médicale comme un pieux sacerdoce.

Très assidu aux séances de l'Académie et des sociétés savantes qui le comptaient au nombre de leurs membres, Rieken publia entre autres dans les bulletins de ces corps savants de nombreux mémoires parmi lesquels nous relevons : — 1. *Rapport sur un mémoire ayant pour titre : Sur la gale et son traitement par la méthode anglaise, par le Dr Hermann Vezin.* Bruxelles, 1838; in-8° de 7 pages. Extrait du *Journal de médecine* publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. — 2. *Die eisenhaltigen Mineralquellen zu Hambach und Schevollen im Grossherzoglich Oldenburgischen Fürstenthume Birkenfeld, mit Hinweisung auf die Geschichte, Lage und Eigenthümlichkeiten dieses Fürstenthums.* Bruxelles, Mucquardt, 1840, in-8°, VIII-378 pages, une carte et une vue. — 3. *Mémoire sur l'emploi de l'assa foetida dans la coqueluche.* Bruxelles, Société encyclopédique des sciences médicales, 1842; in-8° de 27 pages. Extrait des *Archives de la médecine belge*, décembre 1841. — 4. *Rapport sur les vaccinations.* En collaboration avec De Losne, Bigot et Seutiu. Bruxelles, Delevigne et Callewaert, 1842, in-8°, 36 pag. Extrait des *Annales du conseil central de salubrité de Bruxelles*, t. II. — 5. *Mémoire sur l'emploi du carbonate d'ammoniaque dans la scarlatine, avec la description des épidémies qui ont régné en différents pays et dans lesquelles ce médicament a été employé.* Bruxelles, Tircher, 1843; in-8° de 120 pages. — 6. *Rapport sur un ouvrage intitulé : Die sichere Heilung der Scharlach-Krankheit, durch eine neue völlig gefahrlose Heilmethode. Nach zahlreichen Erfahrungen mitgetheilt von Dr C. Schneeman, Hannover, 1848.* Bruxelles, 1848; in-8°, 15 pages. Extrait du *Journal de médecine*, publié par la Société des sciences médicales. — 7. *Rapport sur la résection totale des deux mâchoires supérieures par le Dr Heyfelder, professeur à l'Univer-*

sité d'Erlangen. Bruxelles, Tircher, s. d.; in-8°. Extrait du même. — 8. *Rapport sur plusieurs ouvrages de M. le Dr Maximilien Heim, relatifs à la peste orientale et à l'histoire de la médecine en Russie*. Bruxelles, Tircher, 1852; in-8°, 8 pages. Extrait du même. — 9. *Rapport sur le concours pour la question relative aux préparations d'argent, posée pour 1855 par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*. Bruxelles, Tircher, 1856; in-8°, 41 pag. Extrait du même. — 10. *Rapport sur l'exposé du système de médecine du Dr Mandt, publié par le Dr Walz de Saint-Petersbourg*. Bruxelles, Tircher, 1856; in-8°, 8 pages. Extrait du même. — 11. *Rapport sur le concours pour la question relative aux mouvements introduits dans la thérapeutique pendant les vingt-cinq dernières années (1833-1858), posée pour 1858 par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles*. Bruxelles, Tircher, 1859; in-8° de 63 pages à 2 colonnes. Extrait du même. — 12. *Rapport sur les opuscules de M. le Dr Weidgens, concernant les eaux de Neuenahr*. Bruxelles, Tircher et Manceaux, 1863; in-8° de 12 pages. Extrait du même. — 13. *Rapport sur un mémoire relatif à l'atresie de l'utérus, présenté à la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles pour le concours de 1862*. Bruxelles, H. Manceaux, 1864; in-8° de 15 pages avec planches. Extrait du même. — 14. *Loi sur la vaccination dans le royaume de Bavière, ses conséquences et son importance pour d'autres Etats*. Dans le *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, séance du 25 mars 1871.

Dr Victor Jacques.

Bulletin de l'Académie de médecine, 1875. — *Journal de médecine*, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles, 1875. — *Bibliographie nationale*, t. III.

RIELE (Rombaut VANDEN), chroniqueur né probablement à Malines vers le milieu du xve siècle, mort après 1503. Il a écrit une *Cronyck oft historie der stadt, vrijheit ende jurisdictie van Mechelen* (712-1498) dont on possède une copie faite

en 1634, aux archives communales de Malines (côtée EE III), et une autre chronique plus courte relatant les événements contemporains : *Een waerachtige corte cronycke der stadt Mechelen ende wat er geciet is sedert het jaer 1447 tot 1503, ... gecopieert... bij Rombaut vanden Riele, den ouden, die hetselve al gesien ende geschreuen heeft*, insérée dans une chronique manuscrite anonyme (*Chronycke van Mechelen*, fol. 54 à 90, cotée EE IV) aux mêmes archives. Ces chroniques n'ont de valeur que pour l'époque où l'auteur a vécu, et elles ne présentent qu'un intérêt purement local.

Herman Vander Linden.

Piron, *Alg. levensbeschrijving*. — Archives communales de Malines.

RIEMAECHERE (Jacques DE). Voir DE LIEMAECER.

RIEMSLAGH (Félicien-Prudent), médecin principal de l'armée, né à Louvain, le 18 août 1819, et mort à Bruxelles, le 15 avril 1885. C'était un médecin très instruit qui publia dans les *Archives médicales belges* de nombreux rapports sur les différentes missions qui lui furent successivement confiées. Il dirigea, à la fin de sa carrière, le service sanitaire de la position et de l'hôpital militaire d'Anvers. Il y fut chargé de l'organisation de l'Institut vaccinogène de l'armée. Lors de sa mise à la pension le roi le nomma officier de son ordre; il avait de plus mérité la croix civique de 1^{re} classe pour le dévouement dont il fit preuve à l'occasion de diverses épidémies.

Dr Victor Jacques.

Archives médicales belges, 1885. — *Bibliographie nationale*, t. III.

RIES (Hans DE). Voir DE RIES.

RIESSE (François-Charles), homme de guerre, né à Bruges en 1718 (1), mort à Graz (Autriche), le 20 mai 1786.

(1) D'après les documents du K. K. Kriegssarchiv à Vienne; — François-Théodore, né en 1721, d'après Birtenfeld : *der Militär Maria-Theresien Orden*. Les archives de l'état civil de Bruges ne fournoient pas le moyen d'éclaircir ces contradictions; elles ne constatent pour la période 1710-1730 la naissance que d'un Riese, prénommé Pierre, le 16 avril 1715.

Il entra au service impérial le 28 juin 1735, en qualité de volontaire (aspirant officier) dans le régiment de Diesbach-infanterie-allemande (Prince Henri de Prusse, n° 20 actuel). Il y suivit la filière des grades subalternes, mais les lacunes existant dans les archives du corps ne permettent pas de fixer avec certitude la date de chacune de ses promotions successives, non plus que l'époque à laquelle il cessa d'appartenir à ce régiment. Il fit en Bavière et en Italie les campagnes de la guerre de la succession d'Autriche : à la cessation des hostilités, il était capitaine et adjudant du feldmaréchal-lieutenant Kärnklaui. Capitaine en 1743 dans le régiment de Kheul-infanterie allemande (von Hess n° 49 actuel), Riese demeura dans les rangs de ce corps jusqu'à sa promotion au grade de major, le 18 décembre 1754 ; il passa alors dans le régiment d'infanterie des confins von Leylsparg (licencié en 1871 comme 5^e d'infanterie des confins), recruté sur le cercle de Warasdin, et prit part à la compression du mouvement local de 1755 ; puis il fut nommé lieutenant-colonel sur place le 14 février 1756.

Quand la guerre de Sept Ans fut venue mettre aux prises l'armée de Frédéric II et celle de l'Impératrice, Fr. Riese, avec la fraction mobilisée de son corps, rejoignit les troupes d'opérations, dans les rangs desquelles il allait se signaler avec éclat pendant cette campagne et les suivantes.

À la prise de Brandeis, ce fut lui qui se rendit maître du château ; à Kollin, (18 juin 1757), chargé par le général-major Beck de recueillir et de soutenir, avec un bataillon et quatre pièces de canon, la cavalerie de Stampach, qui se trouvait ramenée en désordre, Riese s'acquitta de sa mission avec une telle vigueur qu'il refoula l'ennemi sur la chaussée jusqu'à l'auberge « le Soleil ». Dans la poursuite, par l'armée impériale, des Prussiens battant en retraite à travers la Bohême et les gorges des montagnes qui la ceignent, il infligea à ceux-ci des pertes sensibles et rendit de

grands services, toujours en sous-ordre du général-major Beck. Au cours des opérations de Daun en Silésie, où ce dernier avait suivi les troupes prussiennes commandées par le duc de Brévern, Riese fut chargé, le 2 octobre 1757, d'aller occuper Klein-Masslowitz avec 500 hommes et de couvrir le flanc gauche de l'armée. Il organisa sa position et distribua son faible détachement avec tant d'habileté et d'à propos qu'il réussit non seulement à se maintenir contre l'attaque de trois bataillons, dont un de grenadiers et deux de troupes franches, mais encore à les contraindre à la retraite, quoiqu'il fût complètement démuné d'artillerie et réduit à n'opposer à leur offensive que le feu de sa seule infanterie. Le lendemain, vigoureusement attaqué à nouveau par quatre bataillons et six pièces, Riese, qui avait été renforcé de six cents hommes et d'artillerie, repoussa leur choc avec le même succès.

À l'affaire de Domstätt, le 30 juin 1758, Riese dirigea la première des cinq attaques consécutives exécutées sur le convoi prussien et son escorte, et ce avec tant d'intelligence et de bravoure que sa conduite lui mérita l'éloge particulier de Loudon, puis sa promotion au grade supérieur. Colonel le 12 août 1758, il passa en cette qualité, en continuant d'être employé à l'armée en campagne, au commandement du régiment d'infanterie des confins Saint-Georges (licencié en 1871 comme 6^e d'infanterie des confins), appartenant, comme celui dont il sortait, au cercle de Warasdin. Toujours au cours de la même campagne de 1758, il trouva de nouveau l'occasion de se distinguer à la bataille de Hohenkirchen (nuit du 13 au 14 octobre 1758), où il flanquait la gauche de Loudon, puis poursuivait à fond le vaincu après la victoire. Sa conduite en cette journée lui valut plus tard d'être décoré de la petite croix de Marie-Thérèse (promotion du 23 janvier 1760) et d'obtenir collation de noblesse (1761). Lors de la tentative du maréchal Daun contre Dresde, dans le courant de l'automne de la même année, Riese,

qui occupait avec 1,500 hommes l'emplacement dit Weissen Hirn, y fut attaqué, le 11 novembre 1758, par trois bataillons, protégés par six pièces, mais il ne put être déposé. Le surlendemain, tandis qu'il se retirait devant un corps d'environ 10,000 Prussiens qui se dirigeaient sur lui, et qu'après avoir fait rentrer tous ses postes, il allait atteindre les hauteurs en arrière de sa première position, hauteurs sur lesquelles il comptait faire tête aux assaillants, il se trouva brusquement entouré par plus de dix escadrons de hussards, qui l'avaient gagné de vitesse et qui cherchaient, en le harcelant, à le contraindre à s'arrêter et à donner ainsi à l'infanterie qui les suivait, le temps d'arriver. Mais Riese, qui avait pénétré leur plan, commanda aussitôt à sa troupe de se former en carré et, dans cette formation compacte, il poursuivit sa retraite une heure durant, dans l'ordre le plus parfait, en exécutant un feu continu, jusqu'à ce qu'il put être recueilli par cinq escadrons d'Ésterhazy-hussards, qui refoulèrent à leur tour l'adversaire. Il se mit de nouveau en évidence dans la campagne de 1761, à Köhlen près Meissen, à Nieder-Arhendorff, qu'il défendit, et surtout, le 6 juillet 1762, à Adelsbach, où il repoussa, baïonnette au canon, par une contre-attaque énergique, l'assaut de l'infanterie prussienne.

Peu après la signature de la paix, Riese fut nommé « Obrist-feldwachtmeister » (général-major) (le 27 juin 1763). Lors de la réorganisation du généralat impérial et de la revision des listes d'ancienneté des officiers généraux en 1768, il prit rang parmi les généraux majors avec ancienneté du 12 juin 1759 et il reçut sa patente pour ce grade établie à cette date. Promu feldmaréchal-lieutenant le 1er mai 1773, il se vit attribuer rang du 25 juin 1767 à la revision du tableau. Il fut ensuite nommé colonel-proprétaire d'un régiment d'infanterie, qui prit son nom (20 avril 1776) et qui porte actuellement celui de Grand-duc Michel de Russie n° 26. Le 25 avril 1780,

Riese était désigné pour aller prendre le commandement de la Basse-Autriche (quartier général à Graz), commandement qu'il exerça pendant six années, jusqu'au 1^{er} février 1786 : à cette date il fut admis à la position de retraite, en même temps qu'il était nommé Feldzeugmeister. Il ne jouit pas longtemps du repos qu'il avait si bien mérité : moins de quatre mois après sa mise hors d'activité, il décédait à Graz, le 20 mai 1786.

De son mariage avec Madeleine von Guttenberg, fille du résident du prince-évêque de Liège à Vienne, il délaissa, à son décès, trois enfants, dont un fils, Philippe. Celui-ci, alors âgé de dix-huit ans, était lieutenant au régiment dont son père était propriétaire et fournit une carrière militaire sans éclat.

E. Jordens.

K. u. K. Kriegsarchiv zu Wien. — Hirtenfeld, *Der Militär Maria-Theresien Orden*, t. I (Vienne 1887).

RIET (Jean VANDE), écrivain ecclésiastique du xve siècle. Voir **RIEDT (Jean VANDE)**.

RIET (Jean VAN) écrivain flamand, né à Bruxelles, suivant Paquot, vécut dans les Pays-Bas dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Les recherches faites dans les registres paroissiaux de Bruxelles n'y ont pas fait retrouver son nom. Professeur à l'école latine de Gouda, il publia en 1687 l'ouvrage suivant, qu'il dédia à la régence de la ville : *Den Poetsleen van de wereld, de welke niet alleen de voornaemste gebreken en sonden, die de menschen onderworpen zyn, maer ook heilsaeme middelen, tot verbeteringe en wegneminge der selve aenwyst*. Gouda, J. vander Hoeve, 1687; in-12, 431 p.

Paul Bergmans

N'ayant pu rencontrer un exemplaire de l'ouvrage de J. van Riet, nous avons dû nous borner à reproduire les renseignements fournis par Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XVIII (Louvain, 1770), p. 82; notice recopiée dans C. Piron, *Alyemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgio* (Malines, 1810), p. 325; dans A.-J. Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XVI (Haarlem, 1874), p. 337, et dans J.-G. Frederiks et F. J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd. (Amsterdam, s. d.), p. 649.

RIETMAKERS (Hubert), médecin, né à Bréda, dans la dernière partie du XVII^e siècle. Il suivit à Louvain les leçons de Thomas Fyens (Fienus), d'Anvers, qui attiraient à l'université un grand nombre d'élèves. Il y fut distingué par son professeur. A Tirlemont, où il s'établit, la rectitude de son jugement, l'étendue de son savoir lui valurent la réputation d'un excellent praticien. Il prit part aussi à l'administration de la ville, dont il fut, en 1632, l'un des deux bourgmestres.

L'ouvrage qu'il a laissé est intitulé : *Tractatus de nephritico dolore : in quo essentia, differentia, causa, signa et curatio calculi et arenularum explanantur*. Louvain, Henri Hastens, 1622. Il fut remis en vente en 1633, avec un nouveau titre portant le nom du libraire Jacques Seghers. Une autre édition fut publiée à Venise en 1655. Ce succès s'explique en partie par la tendance de l'ouvrage. Il est dédié à un client de marque, qui souffrait de la gravelle, l'abbé Jean de Frayteur, du monastère de Heylessem. Dans sa dédicace, Rietmakers souhaite que le prélat puise des indications utiles pour sa santé dans la lecture de ce livre ; sous ce point de vue, il a dû le rédiger de manière à le mettre à la portée des profanes, à une époque où la vulgarisation de la science médicale était encore exceptionnelle. Il s'étend longuement sur la prophylaxie et ouvre aux calculeux un riche arsenal thérapeutique. Quant à la valeur de l'œuvre, on y trouve des faits, généralement bien observés, et leur interprétation, qui dérive des idées du temps. Rietmakers rapporte l'origine de la gravelle à un état de frigidité et d'humidité de l'estomac d'une part, à un excès de calorité dans le foie et les reins de l'autre ; il fait remarquer qu'il est bien difficile de suivre à la fois des indications aussi opposées. Des amis de l'auteur, au commencement et à la fin de son livre, en célèbrent le mérite en vers latins. Dans une de ces petites pièces, le poète rapproche Rietmakers d'Annibal : le médecin désagrège les calculs, quand ils ne sont pas trop durs ; il

connaît une soixantaine de substances capables de les attaquer ; d'après quelques historiens, le général carthaginois, pour se frayer un passage à travers les Alpes, décomposait les rochers par des affusions de vinaigre.

Rietmakers travaillait à un nouvel ouvrage : *De cura sanitatis libri III*, quand la mort vint le surprendre.

Richard Boddart.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, 1^{re} part., p. 489. — Vanderlinden, *De scriptis medicis libri duo*, 1^{re} édition, p. 221, et *Lindemius renovatus a Georgio Abrahamo Mercklino*, p. 470. — Jücher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon*, Dritter Theil, p. 2086. — Kobus et de Rivecourt, *Beknopt biografisch handwoordenboek van Nederland*, t. II, p. 674. — Vander Aa, *Biographisch woordenboek der Nederlanden*, t. XVI, p. 338. — P.-V. Bets, *Histoire de Tirlemont*, t. II, p. 203.

RIGA (François), compositeur de musique, né à Liège, le 21 janvier 1831, décédé à Schaerbeek (Bruxelles), le 18 janvier 1892. Dès sa plus tendre jeunesse, Riga fut enfant de chœur de la cathédrale de Liège. Il reçut ses premières leçons de musique de Dieudonné Duguet, organiste et maître de chapelle de la cathédrale. A l'âge de treize ans il entra au petit séminaire de Saint-Trond, où il fit une partie des humanités et fut chargé d'un cours de solfège et de chant d'ensemble. Admis, à l'âge de dix-huit ans, au conservatoire de Bruxelles, il suivit en cet établissement le cours d'harmonie de Bosselet, le cours de composition de Fétis et le cours d'orgue de Lemmens. Il obtint en 1852 le prix d'orgue et étudia ensuite l'orchestration avec Ch. Hanssens.

L'œuvre du compositeur est considérable. Déjà en 1830 Pougis, le continuateur de Fétis, constatait que Riga avait écrit plus de cent mélodies pour différentes voix, avec accompagnement de piano. On connaît également de lui une cantate pour chœurs et orchestre, des chœurs pour voix d'hommes, des chœurs pour voix de femmes, parmi lesquels on distingue *Récits et chœurs d'Esther* (1^{er} acte, scène II), pour trois voix de femmes et soli ; *Soli et Chœurs d'Esther* (1^{er} acte, scène V), pour trois voix de femmes ; un *Noël*, solo et chœur, poésie d'André van Hasselt ; une *Scène*

maritime, en quatre parties, pour soli, chœur et orchestre; *Quatre fables de La Fontaine*; le joli recueil intitulé *Le Poème d'une mère*, comprenant huit mélodies, poésie de Lucien Solvay; trois ouvertures de concert, pour orchestre: des morceaux pour violon, pour violoncelle et pour cor; de nombreux morceaux pour piano à deux, à quatre et à huit mains.

La musique d'église occupe une place importante dans l'œuvre de Riga. Ses compositions religieuses, comprenant un grand nombre de motets, la plupart pour trois voix égales, quelques-uns pour chœur mixte, sont répandues en Belgique, en France, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre et en Irlande. D'exécution facile, bien écrites pour les voix, chantantes, — Riga était avant tout mélodiste — ces œuvres, parmi lesquelles on remarque le *Pater noster*, les hymnes *Cor Jesu* et *Jesu, doloris victima*, sont demeurées en grande partie au répertoire des maîtrises. Le *Te Deum*, pour chœurs, orchestre et orgue, op. 51, dédié à Peter Benoit, exécuté pour la première fois en l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, le 17 mai 1875, fréquemment entendu depuis lors, constitue une œuvre remarquable à tous égards, d'un brillant coloris, pleine d'effet. A elle seule cette composition suffit à assurer à son auteur une place distinguée parmi les compositeurs belges. Riga excellait à traiter les voix. Aussi ses chœurs pour voix d'hommes, parmi lesquels il convient de citer : *La Chanson des vagues*, *Germinal*, *Le Tournoi* et *Les Esprits de la nuit*, figurent-ils en première ligne au répertoire des sociétés chorales de la Belgique et de l'étranger.

Les œuvres de Riga ont été éditées en grande partie par la maison Schott frères, de Bruxelles.

Florimond van Duyse.

Félics, *Biographie universelle des musiciens*, supplément par Arth. Pougin, t. II (1880), p. 422. — C.-J.-G. Gregoir, *Les artistes musiciens belges*, Bruxelles, 1885, p. 350. — Id. *Supplément et complément*, Bruxelles, 1887, p. 230. — Ernest Closson, article nécrologique dans *Le Guide musical*, Bruxelles, n° du 24 janvier 1892.

RIGA (*Jean*), peintre, né à Liège en 1680, mort dans la même ville, le 19 février (le 3 mai, d'après Hamal) 1725. On ne possède de cet artiste qu'un petit nombre d'œuvres. Les principales sont les plafonds de la salle du conseil et de la salle des mariages, à l'hôtel de ville de Liège. Riga s'y révèle bon coloriste et compositeur intelligent. Dans la salle des mariages, la Justice est représentée près du Perron liégeois, au-dessus duquel plane un aigle non loin d'une banderole où se lit le mot : *prolegam*, je protégerai. Diverses figures allégoriques, la Force, la Justice, la Prudence, etc., complètent cet ensemble. Le peintre perçut, en 1717-1718, 280 florins pour l'exécution de ce travail. Le plafond de la salle du conseil rassemble la Foi, l'Espérance et la Charité. La Foi est couronnée par un génie que des anges environnent. Jean Riga fut aussi peintre de sujets religieux. L'église Saint-Nicolas, à Liège, possédait de lui plusieurs toiles dont la principale représentait les *Noces de Cana*.

Henri Hymans.

J. Helbig, *La peinture au pays de Liège* (1903), p. 408-410. — *L'hôtel-de-ville de Liège*, brochure anonyme (1903), p. 4 et 5.

RIGA (*N.-J.*), peintre, né à Liège (?) en 1658, mort en 1717. Il fut sans doute le père et probablement le maître du précédent. Les informations touchant cet artiste, nullement dénué de valeur, sont des plus vagues. Il travailla beaucoup pour les églises de Liège où, du reste, ses œuvres sont aujourd'hui clairsemées. Sa principale production, *La Vierge aux Anges*, est mentionnée avec éloge par le baron de Villenfagne. On la trouve en l'église des Frères Mineurs. Le peintre y a représenté le Christ, tenant sa croix, et étendant la main gauche vers saint Antoine de Padoue agenouillé. Dieu le Père, le Saint-Esprit et la Vierge apparaissent à la partie supérieure de la composition. A l'avant-plan est agenouillé un vieillard, sans doute le donateur. D'autres peintures de Riga se voyaient jadis à Saint-Denis, à Sainte-Croix (*L'Incréd-*

duité de Saint-Thomas et La Résurrection), à Saint-Jean l'Évangéliste, à Saint-Jean-Baptiste, à Saint-Pholien, à Saint-Servais. Toutes ces toiles ont disparu.

Henri Hymans.

J. Helbig, *La Peinture au pays de Liège* (1903), p. 406-407. — De Villenfagne, *Mélanges* (1788), p. 439.

RIGANO (*Pierre-François-Louis*), homme de guerre, né à Maestricht, le 8 mars 1796, décédé à Ixelles, le 28 novembre 1886. Il fut admis dans l'armée des Pays-Bas le 23 juin 1817, comme cadet au 3^e bataillon d'infanterie de ligne, composé de Belges qui s'étaient distingués à la bataille de Waterloo, dans la brigade d'Aubremé, division Chassé, et qui était commandé, en ce temps-là, par le lieutenant-colonel L'honneur. Rigano, qui était très instruit, quitta bientôt les rangs de l'infanterie pour entrer comme sergent au 5^e bataillon d'artillerie de milice le 1^{er} février 1819; sous-lieutenant le 17 décembre de la même année, lieutenant le 15 janvier 1826, il n'abandonna le service du roi Guillaume I^{er} que quand ce souverain eut accepté sa démission du grade d'officier et l'eut délié ainsi de son serment, le 16 novembre 1830.

Tout était à créer dans l'arme de l'artillerie en Belgique; nous ne possédions pas un seul général d'artillerie quand la Révolution éclata et Rigano fut admis, le 11 décembre 1830, comme capitaine commandant adjoint à la direction générale de l'artillerie. Il seconda puissamment le comte d'Affaytadi de Ghisteltes, premier organisateur de cette arme, et le nom de Rigano est désormais inséparable, dans les annales de l'artillerie belge, de celui des de Liem, des Prisse, des Tesch, des Winssinger, Soudain, Eenens, Wittert et Guillaumot. Nommé major le 1^{er} août 1832, il quitta le service sédentaire des bureaux et servit au 2^e régiment d'artillerie organisé le 1^{er} octobre 1830 par le colonel Van Damme, vieux soldat de l'Empire, et qui se composa, jusqu'en 1836, de deux batteries à cheval, quatre batteries montées, six batteries de siège et une

batterie de dépôt. Lieutenant-colonel le 5 février 1839, il commanda intérimairement le 2^e régiment, réorganisé le 1^{er} juillet 1842, et fut nommé colonel le 1^{er} août 1843. Après avoir exercé ce commandement avec la plus grande distinction pendant près de sept ans, Rigano fut élevé au grade de général-major à la section de réserve, le 5 avril 1848, et désigné pour commander la province de la Flandre orientale. Placé à la section d'activité, le 24 juin 1853, il reçut le commandement de la 2^e brigade d'artillerie, en remplacement du général baron Wittert, et obtint son admission à la retraite le 2 mai 1859. Il devint membre du Comité consultatif permanent de l'artillerie le 15 mars 1859. Le roi Léopold I^{er} lui conféra, le 8 mai de la même année, le grade honorifique de lieutenant général.

Chevalier de l'Ordre de Léopold le 15 décembre 1833, officier du même Ordre le 8 avril 1847, il fut élevé au rang de commandeur le 20 juillet 1862; décoré de la croix commémorative et de la croix militaire, il fut autorisé à porter les insignes de commandeur de l'Ordre du Christ de Portugal le 6 mars 1856. Sa sœur, Henriette-Françoise-Louise Rigano, avait épousé, à Maestricht, le lieutenant général baron Prisse (Albert-Florent) et fut mère du lieutenant général baron Prisse (Louis-Guillaume), commandant du Palais sous le roi Léopold II et décédé à Bruxelles le 25 janvier 1884.

Eugène Cruyplants.

RIGAUT LE VERRIER, peintre verrier montois, travailla de 1405 à 1411. Les œuvres qu'il exécuta pour le comte de Hainaut et pour plusieurs églises ne manquent pas d'importance et lui donnent place parmi les artistes qui vivaient à Mons au début du xv^e siècle. Rigaut fit, en 1405, une grande verrière pour le chœur de l'église de Saint-Germain, à Mons, dont le sujet n'est pas indiqué, mais sur laquelle figuraient les effigies du comte de Hainaut, Guillaume IV, et de son épouse, avec leurs armes. Il répara, la même année, la

grande verrière de l'église de Binche et fit, en 1407, une verrière pour éclairer l'habitation d'une recluse près de cette collégiale. Il peignit pour le comte Guillaume IV, en 1405, une verrière « ymaginee de plusieurs ymages », des portraits et des armoiries de ce souverain et de sa femme, et, en 1407-1408, une verrière mesurant trente pieds qui fut placée au-dessus de l'autel en la chapelle de Saint-Antoine en Barbefosse, à Havré. En 1408, on confia à ce verrier la réparation de verrières à l'hôtel de Naast, à Mons; en 1409 et 1411, des travaux de restauration aux verrières de l'église de Binche. Si aucune de ses œuvres n'est parvenue jusqu'à nous, l'importance des commandes qu'il reçut révèle le mérite de l'artiste.

Ernest Matthieu.

L. Devillers, *Le passé artistique de Mons*, 2^e édit. (Mons, Mancaux, 1886, p. 83. E. Matthieu, *Biographie du Hainaut* — Archives générales du royaume à Bruxelles, chambre des comptes, nos 8288, 39355, 39358, 39361 et 39365.

RIGHERMAN (Antoine), religieux, né à Alost en 1509, mort à Gand, le 12 juin 1585. Il entra, en 1530, chez les Dominicains à Gand et y devint bientôt prêcheur général et sous-prieur. En 1555, il publia chez Gérard van Salenson : *Hel Paradys der ziele dner Albertus Magnus overghezul uten Latyne*, qui eut une seconde édition dès l'année suivante. Le 12 septembre 1559, il apposa à Bruxelles, comme prieur des Dominicains, son approbation à l'une des éditions du *Nieu Traclaet* de Marc van Vaernewyck. En qualité d'inquisiteur de la foi, il accorda l'imprimatur, le 5 novembre 1566, au *Claerbewys van de warachtighe Kerke*, de maître Jean van Tombe, de Courtrai. Puis nous le voyons successivement devenir prieur dans les couvents de La Haye et de Harlem, et confesseur du Grand Béguinage et des sœurs de Engelandale. Righerman fut un zélé promoteur du Saint-Rosaire, et fonda, dans l'église de son couvent, avec l'autorisation du Général de son ordre, Séraphin Cavalli, la confrérie du Saint Nom de Jésus contre les blasphèmes,

les faux serments, etc. En mai 1578, Righerman fut expulsé avec tous ses frères de son couvent par les calvinistes gantois et prit le chemin de l'exil. À Aire, en Artois, où il se réfugia, il se distingua par son zèle pour la défense de l'église catholique. Après la mort de Hembyse et la soumission de Gand au prince de Parme (18 septembre 1584), Righerman revint à Gand et mourut aux Dominicains à l'âge de soixante-seize ans. la cinquante-cinquième de sa profession.

Outre la traduction d'Albert le Grand, mentionnée plus haut, Righerman, élève du théologien Jean van den Bundere, dont il avait reçu l'habit en 1530, a laissé un *Enchiridion Theologicum*, un *De Preparatione ad S. Communionem*, enfin des *Miscellanva diversorum tractatum per F. Judocum Coulier, Ord. FF. Præd. conventus Gandensis olim collectorum et nunc per F. Ant. Righermannum in hunc Ordinem redactorum a° 1580*. Ces ouvrages étaient conservés tous en manuscrit à la Bibliothèque des Frères Prêcheurs, de Gand, d'après le P. B. De Jonghe.

V. Fris.

B. De Jonghe, *Belgium Dominicanum* (Brux., 1719, p. 76-77. — Paquot, *Mémoires*, t. IX, p. 78. — Quétil et Echard, *Scriptures ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 274. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 142, 182, 183, nos 159, 160, 215, 230.

RIGOUTS (Charles), pharmacien, né à Anvers, en 1828, et y décédé, le 4 août 1892. Tout en prenant soin de son officine, qui était établie au coin du Petit Marché et de la rue Oudaen, il s'occupait activement de tout ce qui, au point de vue scientifique, pouvait intéresser sa profession. Pendant de nombreuses années, il remplit les fonctions de secrétaire de la Société de pharmacie d'Anvers, et fit en même temps partie du comité chargé de la direction du journal périodique publié par cette association. Il collabora régulièrement au bulletin de l'Académie royale de Belgique, en faisant parvenir à la classe des sciences ses observations sur les phénomènes périodiques et sur les particularités botaniques. On trouve

aussi ses communications dans les *Archives médicales belges* et dans le *Journal de la Société de pharmacie d'Anvers*. Parmi les principaux travaux dus à sa plume, il faut citer : 1. *Remarques concernant la pharmacopée et la pharmacotechnie*, Bruxelles, 1842. — 2. *Recherches sur la falsification des substances médicamenteuses et alimentaires*, Bruxelles, 1844. — 3. Société de pharmacie, *Rapport de la période quinquennale 1851-1856*, Anvers, 1857. — 4. *Rapport sur les travaux de la Société de pharmacie d'Anvers*, lu en séance publique le 27 novembre 1860, à l'occasion du 25^{me} anniversaire de la fondation de la société, Anvers, 1860. — 5. *Fonctions des commissions médicales*, Anvers, 1860. — 6. *Notice sur la vie et les travaux de J.-P. Minckelers*, professeur de philosophie à l'université de Louvain, Anvers, 1869. — 7. *Le catalogue du jardin de Jean Hermans, maître apothicaire, à Bruxelles, au XVII^e siècle*, Anvers, 1889.

Fernand Donnet.

Bibliographie nationale. — *Journal de la Société de pharmacie d'Anvers.* — *Archives médicales belges.*

RIGOUTS (Eloi), théologien, né à Lierre, le 21 mars 1688, mort à Hombeek, le 4 septembre 1754. Il fit ses études à l'université de Louvain, et lors des examens de sortie il fut classé septième de la première ligne. Vers cette époque il prit l'habit religieux à l'abbaye de Tongerlo et reçut l'onction sacerdotale le 13 octobre 1709; peu après, en 1714, il partit pour Rome, où, dans le couvent de Saint-Norbert, il enseigna la théologie et remplit la charge de lecteur. Rentré dans sa patrie en 1719, il exerça, pendant quelque temps, les mêmes fonctions en l'abbaye de Tongerlo, mais, le 10 juin 1724, il fut nommé prévôt de l'abbaye du Val-des-Lys (*Leliendael*), à Hombeek, près de Malines; il conserva cette dignité pendant plus de trente ans. Il s'y distingua par l'austérité de sa vie et par l'habileté avec laquelle il administra les biens du couvent. D'autre part, il eut la réputation de ne pas avoir été surpassé

comme professeur de théologie. Il mourut le 4 septembre 1754 et fut enterré dans l'église de *Leliendael*, où une pierre tombale fut placée pour commémorer son souvenir, tandis qu'on conservait, dans les locaux conventuels, son portrait, exécuté par le peintre Gilles Smeyers. Il laissa une collection manuscrite d'instructions religieuses qui, sous le titre de *Sermoenen*, sont assemblées en deux volumes conservés actuellement dans la bibliothèque de l'abbaye de Tongerlo.

Fernand Donnet.

Goovaerts, *Ecrivains de l'ordre de Prémontré.* — Waltman van Spilbeek, *De abdy van Tongerlo. Geschiedkundige navorschingen.* — Provincie, stad ende district van Mechelen. — Corn. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis.* — Emm. Neefs, *Le monastère du Val de Lys (Leliendael).* — Waltman van Spilbeek, *Necrologium ecclesiae B. M. V. de Tongerlo.*

RIGOUTS (François-Joseph), pharmacien, botaniste, etc., fils de Théodore-Charles Rigouts et de Jeanne Cools, né à Lierre, le 28 novembre 1796, mort à Anvers, le 15 février 1867. Ses goûts le portèrent dès sa jeunesse vers l'étude des sciences naturelles et principalement de la botanique et de la chimie. Après avoir achevé ses classes d'humanités, il résolut de s'adonner à la pharmacie. Dans ce but, il entra dans l'officine d'un apothicaire lierrois, J. van Eckhoven, chez qui il s'initia rapidement à la pratique de la profession à laquelle il se destinait. Dès 1821, il se fixa à Anvers et réussit à obtenir la place d'élève pharmacien interne à l'hôpital Sainte-Elisabeth. Il y acquit rapidement l'expérience nécessaire et peu après, le 31 mars 1823, il était admis officiellement au nombre des pharmaciens autorisés à professer à Anvers, mais ce ne fut toutefois qu'en 1825 qu'il s'établit pour son propre compte. Ses connaissances lui valurent bientôt une juste réputation et, le 4 octobre 1829, il fut nommé professeur d'histoire naturelle médicale et de pharmacie à l'École de médecine d'Anvers. Désormais sa réputation était faite et on le vit occuper successivement les différentes charges pour lesquelles le dési-

gnaient ses connaissances spéciales et sa grande expérience. Le gouvernement le nomma, le 10 octobre 1835, membre de la Commission médicale de la province d'Anvers. En même temps, il était chargé de faire de nombreuses expertises chimiques pour compte des tribunaux de première instance et de commerce, ainsi que pour l'administration communale. Le 23 juin 1854, il obtint la place de pharmacien en chef de l'hôpital Sainte-Elisabeth. Puis, deux ans plus tard, le 8 février 1856, il fut chargé par l'administration communale de remplir les fonctions de directeur du Jardin botanique et d'y donner en même temps un cours de botanique. Il continua simultanément, et malgré la suppression officielle de sa charge, à donner des leçons de pharmacologie. Il réorganisa entièrement l'installation et les classifications des collections du jardin, y fit construire les grandes serres et y créa un cabinet botanique.

En plusieurs circonstances, Rigouts fit preuve d'un dévouement professionnel digne d'éloges, notamment lors de la terrible épidémie de choléra, en 1832, et pendant les nombreuses apparitions subséquentes que la maladie fit encore à Anvers jusqu'en 1866.

Ces multiples occupations n'empêchaient pas néanmoins Rigouts de s'associer à toutes les manifestations scientifiques qui se produisaient à Anvers. C'est ainsi qu'on le retrouve au nombre des membres fondateurs de la Société libre des pharmaciens. Il contribua aussi à la création de la Société royale d'horticulture et d'agriculture et pendant trente ans en fut le secrétaire. Il fut encore, dès l'origine, membre de la Société de paléontologie. Lorsque fut créé le Jardin zoologique, il s'associa activement aux démarches préliminaires et fit partie, pendant de nombreuses années, comme administrateur, de la florissante Société royale de zoologie. On rencontre encore le nom de Rigouts parmi ceux des membres de la Commission médicale de la province d'Anvers. Il était, de plus, membre correspondant de nombreuses sociétés

belges et étrangères d'horticulture.

Rigouts avait aussi formé une collection particulière dans laquelle il avait réuni des spécimens soigneusement classés de tous les produits naturels ou fabriqués en usage en médecine, ainsi que des substances nécessaires à leur fabrication.

Il avait épousé à Anvers, le 1^{er} février 1825, la fille de F. M. Verbert, professeur de pharmacie à l'École de médecine, dont il reprit peu après l'officine pharmaceutique.

Rigouts laissa divers travaux scientifiques qui furent livrés à l'impression. Nous citerons : 1. *Solidification du baume de copahu par le moyen de la magnésie*, Louvain, 1829. — 2. *Remarques concernant la pharmacopée et la pharmacotechnie*, Bruxelles, 1842. — 3. *Recherches sur la falsification des substances médicamenteuses et alimentaires*, Bruxelles, 1844. — 4. *Floraison d'un agave americana au jardin de la Société royale de zoologie d'Anvers*, Bruxelles, 1860. — 5. *Observations sur les phénomènes périodiques*; plus bon nombre d'articles adressés à des revues ou à des journaux.

Fernand Donnet.

C. Broeckx, *Notice sur François-Joseph Rigouts*. — *Listes des personnes admises à exercer les diverses branches de l'art de guérir dans la province d'Anvers*. — Vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société de pharmacie d'Anvers. *Rapport*. — *Ville d'Anvers, Statistique sur le choléra*. — *Société royale de zoologie d'Anvers, 1843-1893*. — *Journal de pharmacie d'Anvers*.

RIKE (*Daniel DE*). Voir RYKE.

RIKE (*Gérard DE*), dont le nom patronymique se retrouve parmi les orfèvres de la corporation gantoise au XIV^e siècle, grava, en 1354, la matrice d'un sceau aux causes de la ville de Gand : orbe de 50 millimètres de diamètre représentant un lion rampant couronné, dans une bordure formée de cloisons géométriques entre lesquelles s'inscrivent des trilobes et des quadrilobes; en exergue la légende en caractères gothiques. Il lui fut payé, de ce chef, en deux fois, 40 livres 10 sch. Cette somme comprenait en outre le prix de la livraison par G. de Rike de

trois marques en fer aux armes de la même ville.

Victor vander Haegheo.

Archives de la ville de Gand : comptes 1354-55, f° 64r; 1355-56, f° 96; sceaux du xiv^e siècle; jaccr-registers.

RILLAER (Jean VAN) ou RILLAERT, peintre et graveur, né à Louvain dans les premières années du xvi^e siècle, mort en 1568. Une œuvre de son pinceau, le *Jugement de Salomon*, daté de 1528, appartient au musée de Berlin. Peintre de la ville en 1547 et, comme tel, chargé de la garde du matériel de l'*Ommegeanck*, Rillaer, aidé de ses élèves, dessina et confectionna, pour ce cortège, une série de nouveaux chars. De même il créa l'estrade du haut de laquelle, en 1549, Philippe II prêta serment. Il décora également la ville à l'occasion de cette solennité. Ce fut lui, enfin, qui peignit les blasons suspendus dans Saint-Pierre pour le service funèbre de l'empereur. La ville de Louvain conserve un assez bon nombre d'œuvres du pinceau de Van Rillaer. Deux panneaux peints sur les deux faces, au musée communal, donnent une idée avantageuse du talent de l'artiste. On y relève l'influence non douteuse des principes de la Renaissance, généralisés, au surplus, dans les divers milieux artistiques aux Pays-Bas. Rillaer confine à Van Orley, son contemporain bruxellois. Les sujets abordés dans les panneaux de l'hôtel de ville de Louvain sont : *la Délivrance de saint Pierre*, *la Chute de Simon le Mage*, *Sainte Marguerite et le Dragon* et *la Déroute des Mahométans*. Les figures de ces compositions, relativement grandes, sont habilement traitées. L'auteur se révèle comme un praticien rompu aux nécessités de la mise en scène et comme très expert en tout ce qui concerne la perspective et les autres connaissances exigées de l'artiste. Saint-Pierre possède de J. van Rillaer quatre panneaux provenant d'un retable morcelé, *la Décollation de sainte Catherine*, *la Décollation de saint Jean*, *la Chute des Anges* et *le Martyre d'un pape*; plus, *le Sacre de saint Evertius*, évêque d'Orléans. Van Rillaer, sans être une des figures dominantes de l'art flamand

au xv^e siècle, mérite d'être mieux connu. De son mariage avec Madeleine du Vivier, qui lui survécut, il laissa un fils Jean, également peintre, dont le nom suit.

Henri Hymans.

Ed. van Even, *Iconographie de l'ancienne école de Louvain (Messager des sciences historiques, 1868, p. 341 et suiv.)*.

RILLAERS (Jean), aussi RILLAERT, LE JEUNE, fils de Jean et de Madeleine du Vivier. Ce peintre, dont il existe dans la salle de l'ancien chapitre de l'église Saint-Pierre, à Louvain, une *Résurrection*, n'avait pas hérité du talent paternel. On le considérait néanmoins comme une des sommités de son art, dans le milieu natal. Avec Léonard van Marienberghe, il fut chargé par la ville, en 1588, d'évaluer une petite peinture de Mabuse appartenant au couvent des Augustins et dont il fut fait hommage, par la ville, à Philippe II. Cette production charmante, revêtue d'une inscription appropriée, est encore au Musée de Madrid. Van Rillaer le Jeune avait fait un séjour en Danemark en 1570, ainsi qu'il résulte d'une déclaration du tuteur de sa fille alors mineure. Nous n'avons pas retrouvé son nom dans les sources danoises. On ignore la date et le lieu de son décès. La dernière mention faite de lui est de 1592.

Henri Hymans.

Mêmes sources que pour le précédent.

RIMBAUT (Hippolyte), professeur, littérateur, né à Leuze, le 21 septembre 1818, mort à Bruxelles, le 22 novembre 1888. Après être entré dans les ordres, il fut professeur de dessin au séminaire de Bonne-Espérance, puis curé de Vollezeille-le-Brayeux. Ayant pris l'habit des Carmes déchaussés, sous le nom de P. François de Sales, il fut successivement prieur des couvents de Bruxelles et de Bruges et supérieur de celui de Soignies. On lui doit plusieurs tragédies en vers : *Sainte-Élisabeth de Hongrie*, *l'Annonciation*, *Holopherne* et *Judith*. Cette dernière fut publiée (Tournai, Casterman, 1860; in-8°), ainsi qu'un poème sur l'*Annonciation* (Tournai, Casterman,

1861; in-8°). Ce sont des œuvres d'édification plutôt que de littérature. Rimbaud s'adonna également à la peinture et le couvent des Carmes, à Bruxelles, possède de lui un tableau représentant la madone de Bonne-Espérance.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. III (Bruxelles, 1897), p. 300. — E. Matthien, *Biographie du Hainaut*, t. II (Enghien, 1902-1905), p. 284.

RIMBAUT (*Théophile*), né à Leuze (Hainaut), le 3 mars 1824, décédé à Marquain, le 19 août 1867. Il fut instituteur dans cette dernière localité et, malgré les propositions qui lui furent faites d'accepter la direction d'une des écoles de Tournai, il tint à conserver ses premières fonctions. Il a laissé un grand nombre de pièces et de dialogues écrits pour la jeunesse : on en trouvera la nomenclature dans la *Bibliographie nationale*. Parmi ses meilleures œuvres, nous citerons : *Rubens*, comédie en un acte, et *André Vésule*, comédie historique en deux actes.

A. Pîtres.

RIMBERT (*Saint*). Voir REMBERT.

RINCKENS (*Gaspard*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers et mort dans cette ville, le 3 octobre 1625. Fils de Léonard Rinckens et de Marie Vanden Leemputten, il embrassa la vie religieuse et entra, à Anvers, au couvent des grands Carmes dont il fut élu prieur le 2 décembre 1622. Trois ans plus tard, une maladie contagieuse faisait de nombreuses victimes parmi les religieux du couvent; Rinckens, en soignant les malades et en administrant les derniers sacrements, fut atteint par la contagion. Il en mourut le 3 octobre 1625 et fut enterré dans l'église conventuelle. Rinckens, qui avait obtenu le grade de bachelier en théologie, s'occupa aussi d'histoire. Il traduisit un ouvrage consacré au passé de son ordre. Ce recueil, imprimé à Anvers en 1621, chez Verdussen, porte pour titre : *Beyns des outheys der orden van de H. Moeder Godts Maria des Beryhs Carmeli Beschreyen uit latyn door G. P. Joannes de Carthayena, mindebroeder. Overgeset in*

nederlantsche tale door F. Gaspar Rinckens S. T. B, superior der carmeliten binnen Antwerpen.

Fernand Dounet.

RINCLUS (LE) DE MOILIENS. Voir MOILIENS.

RINGELBERG (*Joachim STERCK VAN*) ou VAN RINGELBERGH, plus connu sous le nom latinisé de JOACHIMUS POCIUS RINGELBERGIUS, né à Anvers vers l'an 1499, mort dans la première moitié du XVII^e siècle. Nous ne savons guère de sa vie et de ses travaux que ce qu'il nous en a appris lui-même dans ses opuscules, notamment dans le *De Ratione Studii*. Paquet s'en est servi pour en composer une notice biographique pleine d'intérêt, et si complète que la lecture des œuvres originales de Ringelberg laisse peu de chose à y ajouter.

Joachim Sterck van Ringelberg fut un homme étrange. Placé vers l'âge de douze ans à la cour de l'empereur Maximilien, il la quitta à seize ou dix-sept ans, sans y avoir appris grand'chose, sinon à jouer des instruments de musique de genres divers. Il vint alors à Louvain, où il s'appliqua aux éléments du latin. Ensuite il étudia la dialectique d'Aristote et la physique, sous le futur évêque de Bruges Pierre de Corte ou Curtius, alors professeur de rhétorique au Collège du Lys. Comme distraction aux études sérieuses, il employait ses heures de récréation, soit à calligraphier de beaux caractères, — outre l'écriture courante, il en connaissait, dit-il, quinze autres — soit à orner et à peindre de grandes lettres majuscules, soit aussi à graver et à enluminer des estampes. Après avoir ainsi passé quelques années à apprendre, il se mit à voyager. Le 31 mars 1528 on le voit à Anvers, après quoi il parcourt l'Allemagne. Une des idées favorites de Ringelberg, c'est qu'on ne sait bien que ce que l'on a enseigné. Un homme d'étude doit donc saisir avec empressement toutes les occasions de parler en public, et tâcher par tous les moyens, même à prix d'argent, de trouver des auditeurs assez patients pour vouloir

l'écouter. Il mettait avec zèle ce principe en pratique. C'est ainsi que pendant le voyage en Allemagne dont nous venons de parler, se trouvant une nuit en bateau et ne pouvant dormir, il aborda quelques soldats qui souffraient d'insomnie comme lui, leur expliqua en allemand la sphère céleste, et en une heure de temps, s'il faut l'en croire, leur rendit si clairement raison de tout, que ces braves gens crurent avoir compris la structure entière de l'univers.

D'Allemagne Ringelberg revint à Anvers, d'où il data quelques-uns de ses opuscules du 16 avril, du 11 mai et du 3 juin 1529. Le 11 août de la même année il est à Louvain. Quelques jours plus tard on le trouve à Paris, d'où il date trois nouveaux opuscules du 29 septembre, du 1^{er} novembre et du 13 décembre 1529. Dans la capitale de la France, comme dans toutes les villes où il s'arrêtait, son séjour fut employé à enseigner. De Paris notre infatigable professeur passa à Orléans, où il eut un auditoire particulièrement nombreux. Il compta parmi ses disciples le jeune Louis de l'Étoile, fils de Pierre de l'Étoile, célèbre jurisconsulte, dont la protection lui fut des plus utiles. Quittant Orléans, il alla à Bourges et y fit, pendant quelques jours, des leçons qui plurent tellement, qu'on usa, mais en vain, de toutes sortes de politesses pour le retenir. Le 1^{er} janvier 1531, il est à Lyon. Il semble enfin être allé aussi à Bâle; du moins est-il certain que plusieurs de ses opuscules y furent imprimés de son vivant, et qu'il se mit un jour en route pour s'y rendre.

On ne sait rien du reste de sa vie, mais les douleurs de la pierre, dont il se plaignait dès 1529, en abrégèrent le cours. L'année exacte de sa mort est inconnue. Melchior Adam, et après lui la plupart des biographes, la placent vers 1536; mais Paquot a observé, non sans raison, que cette date est probablement trop reculée et que tout fait croire qu'il mourut plus tôt.

Ringelberg comptait des admirateurs et de nombreux amis parmi les princes

de la littérature de son temps : nommons Erasme, Nicolas Bérot, Adrien Amerot, Jean Oporin et André Hypérius. Du vivant même de Ringelberg, André Hypérius prononça, en public, son éloge, devant le Parlement de Paris; après quoi il lui envoya ce morceau de rhétorique pompeuse accompagné d'une dédicace en vers.

Avant de passer à l'analyse des œuvres de Ringelberg, il nous reste à raconter quelques traits de caractère qui compléteront le portrait de l'auteur. Dès qu'il se fut mis à voyager, il continua à le faire toute sa vie, ne s'arrêtant jamais que peu de temps dans une même ville. En route il employait ses moindres moments de loisir à lire ou à étudier. Dans les hôtelleries où il couchait, pour s'empêcher de prolonger son sommeil au delà du strict nécessaire, il mettait des pierres ou des bûches de bois sous le côté sur lequel il dormait. Afin de concilier son ardeur à l'étude avec la nécessité de ménager néanmoins sa santé, il avait imaginé, pour se donner de l'exercice sans perdre de temps, de coudre dans la doublure de son pourpoint de petites plaques de plomb, qui formaient un poids total si considérable, qu'il savait à peine le soulever des deux mains. Il portait ce pourpoint jusqu'à huit jours de suite, mais le quittait, toutefois, la nuit. Jamais, affirme-t-il, il ne composait ses livres que pendant l'impression et voici la méthode qu'il suivait alors : « Avant tout, dit-il, j'arrête le plan de l'ouvrage; après quoi j'écris sur un très grand tableau de bois les titres seuls des chapitres. J'examine s'ils font bien corps. Au besoin j'en ajoute d'autres, j'en supprime, je les modifie, je les déplace. Tandis que ma mémoire est encore fraîche, je développe sommairement le sujet de chaque titre, en griffonnant sur autant de papiers détachés. J'attache ces brouillons au tableau, au-dessous des titres correspondants; puis j'écris les titres eux-mêmes en très gros caractères. J'ai ainsi tout le plan de l'ouvrage présent sous les yeux et je l'embrasse d'un

« seul coup d'œil. Je ne me préparé pas autrement pour commencer un livre ». Ce travail préliminaire terminé, il écrivait chaque jour un ou deux chapitres, en s'appliquant surtout à rendre les phrases pures et harmonieuses; puis il les envoyait à l'imprimeur au fur et à mesure qu'il en était requis par les compositeurs, sans attendre que les chapitres suivants fussent achevés.

La bibliographie de l'œuvre de Ringelberg n'a jamais été faite que d'une manière sommaire et très défectueuse. Seul, il est vrai, son traité *De Ratione Studii* a gardé de l'actualité et offre encore de l'intérêt; mais plusieurs autres de ses écrits jouirent de leur heure de célébrité, et ont de l'importance dans l'histoire de la science. Bien oubliés aujourd'hui, les rares exemplaires qui en subsistent sont devenus à peu près introuvables. D'assez longues recherches m'ont conduit à des résultats très intéressants, quoique certainement encore fort incomplets. Je les résume brièvement ici.

D'après Paquot, les œuvres de Ringelberg auraient été réunies une première fois, dès 1527, sous le titre de *Ioachimi Fortii Ringelbergii lucubrationes vel potius κωλοπαίδεια*... Antverpiæ, Michel Hillenius, in-8°. Je n'ai jamais vu cette édition. La bibliothèque royale de Belgique possède : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Andoverpiani opera quæ proxima pagina enumerantur*. Apud Gryphivm, Lvgdvni, anno M.D.XXXI. A la dernière page : Lvgduni, Apud Seb. Gryphivm, anno M.D.XXXI, in-8°. Malgré ce que semble promettre le titre, cette édition ne renferme pas toutes les œuvres de Ringelberg; il lui manque les traités *De conscribendis versibus*, *Arithmetica* et *Horoscopus*. J'ai eu en mains à la Bibliothèque de l'université de Gand : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Andoverpiani lucubrationes, vel potius absolutissima κωλοπαίδεια : nempe liber de Ratione studii, utriusque linguæ, Grammaticæ, Dialecticæ, Rhetoricæ, Mathematicæ, et sublimioris Philosophiæ multa. Quorum ἑξήχως subsequenti pagina enumera-*

tur. Atq; hæc omnia eo iudicio et ordine sunt tradita, ut vel sola cuiq; meliorum literarum studioso satis ad summum ingenii cultum esse possint. Basileæ apud Bartholomæum Westhemerum, anno M.D.XXXVIII, in-8°. Cette compilation renferme à peu près les mêmes opuscules que les *Opera* de 1531. On y trouve cependant les deux petits traités *De conscribendis versibus* et *Arithmetica* que les *Opera* ne contenaient pas; l'*Horoscopus* continue à y faire défaut; en outre il y manque l'*Optice* et le *Chaos mathematicum* qui se trouvaient dans les *Opera*. Vient ensuite, sous le même titre que ci-dessus, une édition, cette fois complète, qui existe à la bibliothèque Royale de Belgique : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Andoverpiani lucubrationes*... etc.. Basileæ anno M.D.XLI. A la dernière page : Basileæ apud Bartholomevm Westhemerym, anno M.D.XLI, in-8°. Cette édition a parfois au titre un millésime différent; c'est ainsi que l'exemplaire de la bibliothèque de l'université de Louvain est, comme le précédent, daté à la dernière page : Basileæ apud Bartholomevm Westhemerym anno M.D.XLI, tandis qu'il porte au titre le millésime : Basileæ anno M.D.XLVI. Il y aurait enfin, d'après Paquot, encore deux éditions de Lyon, l'une de 1544 que je n'ai jamais vue; mais l'autre se trouve à la bibliothèque communale à Anvers : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Andoverpiani opera, quæ proxima pagina enumerantur*. Lvgdvni. Apud Ioannem Frellonivm, 1556. A la dernière page : Lvgdvni Ex officina typographica Michaelis Sylvii, M.D.LVI, in-8°. Comme les *Lucubrationes* imprimées à Bâle, en 1541, cette dernière édition contient toutes les œuvres de Ringelberg.

Ces œuvres comprennent vingt-sept petits traités, dont un grand nombre ont été édités séparément.

1. *De Ratione Studii*. Seul de tous les écrits de Ringelberg, je l'ai déjà dit ci-dessus, il est encore aujourd'hui d'une lecture vraiment intéressante. Ayant commencé à s'appliquer aux études dans un âge assez avancé, l'au-

teur se traça, pour son usage personnel, des routes plus abrégées que les voies ordinaires; et voulut, en composant ce traité, les faire connaître aux autres, tant maîtres qu'élèves. Ses avis, fondés sur sa propre expérience, sont d'ordinaire judicieux, mais cependant pas toujours. Ringelberg exagère parfois ses idées les plus justes, et les pousse alors tellement aux extrêmes, qu'elles prennent sous sa plume un caractère presque grotesque. Le *De Ratione Studii* a été souvent réédité. D'après Panzer il parut à part à Anvers, dès 1529, sous le titre de : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Antverpiani liber de ratione studii*. Antverpiæ, apud Michael. Hillenium Hoochstratanum, M.D.XXIX. Meuse septembri, in-8°. L'année suivante, Ringelberg lui-même le fit de nouveau paraître, à Paris, à la suite de ses *Institutiones Astronomicæ*, sous le titre spécial de *Ioachimi Fortii Ringelbergii Antverpiani liber de ratione studii. Cum annotationibus eiusdem, in quibus objectiones quorundam ad authoris diluuntur*. Venit Lutetiæ in officina Christiani Wechel, sub signo Basileiensi, in uico Iacobæo. An. 1530, in-8° (bibl. de la ville de Mons). Le texte de cette édition diffère notablement de celui des autres; il est de moitié moins long, sent moins l'effort d'amplification, et l'ouvrage est, comme toute, mieux écrit. Thomas Erpenius l'a donné ensuite sous le titre de : *Ioachimi Fortii Ringelbergii, De Ratione Studii Liber Vere Aureus*. Lugduni Batavorum Apud Iohannem Maire, CIO.IJC.XXII, in-8° (bibl. roy. de Belg.; univ. de Gand). Puis il parut de nouveau sous le même titre : *Lugduni Batavorum, Ex officina Ioannis Maire CIO.IJC.XXXIII*, in-24 (univ. de Gand); et quelques années plus tard sous le titre un peu écourté de : *Ioachimi Fortii Ringelbergii de Ratione studii liber*. Roterodami, Apud Eliam Yvans Bibliopolam, CIO.IJC.CCII, in-8°. (bibl. roy. de Belgique.). Ces trois dernières éditions renferment outre le *De Ratione Studii* de Ringelberg, le petit *De Ratione Studii* d'Erasmus. Celui-ci est parfois annoncé

lui-même au titre, comme, par exemple, dans : *Ioach. Fortii Ringelbergii et Des. Erasmi Roterodami, De Ratione Studii, Libellus vere aurei*. Lugduni Batavorum, Ex officina Ioannis Maire (CIC.IJ.CXLII?), in-24. (univ. de Gand). La bibliothèque royale de Berlin possède une édition datée : Patakini, Geo. Renius, 1652, in-8°.

Le *De Ratione Studii* a été réédité en outre dans diverses compilations d'ouvrages écrits sur ce sujet, et entre autres dans les suivantes qui se trouvent à la bibliothèque royale de Belgique : *H. Grotii et aliorum dissertationes De studiis instituendis*. Amsterodami, Apud Ludovicum Elzevirium A° 1645, in-12; p. 252-317. *Consilia et methodi anrea studiorum optime instituendorum Præscripta studiosæ Iuventuti à maximis in Re Litteraria Viris, J. Fortio Ringelbergio, D. Erasmo Rotterodamo, L. Vixæ, J. Caselio, J. Sturmio, C. Sciopio, huncque illustrante ac exornante Ol. Borrichio, L. Aretino, G. Naudæo, H. Grotio, et G. J. Vossio. Cujus accedunt opuscula...* Quæ Th. Crenius collegit, recensuit, emendavit, in incisa commota distinxit, et notis suis, ac locis, Auctorum, ubi è re fuit, additis, accuratèque indice aurit. Rotterodami, Apud Petrum vander Slaart Bibliopolam ad insignæ Ciceronis, CIO.IJ.CLXXXII, in-4°; p. 9-77. *Ioachimi Fortii Ringelbergii, Desiderii Erasmi, N. A. Mureti, G. J. Vossii et G. Borlæi commentationes de ratione studii. Accessit elogium Tiberii Hemsterhusii auctore viro celeberrimo Davide Ruhnkenio. Præmissa denique est præfatio Is. Laurentii Moshemii, ad Lexicon Nollenianum*. Harderovici Gelrorum, apud Ioannem van Kasteel, MDCCCLXXXVI, in-8° p. 1-80. C'est l'édition que certains auteurs renferment sous le titre : *Scheidii Opusculorum, etc. Lugduni Batavorum*, 1792. Cette dénomination peut se justifier par ce fait que la compilation renferme trois volumes, dont le dernier a au titre la mention : *Cura Eo Scheidii*. Lugduni Batavorum, Apud. Sam. et Joh. Luchtmans, MDCCCLXXXII. Reste enfin à signaler une traduction anglaise :

The celebrated Treatise of J.-F. Ringelbergius, De Ratione Studii, translated by G. B. Earp. London, 1830, in-12°. (British Museum).

2. *Elegantia*. Datées d'Anvers le 31 mars 1528. L'auteur y traite de l'usage et de la différence des termes latins. A part : *J. Ringelbergii... Elegantia*, Antverpiæ, 1529, in-8° (British Museum). 3. *De usu vocum quæ non flectuntur*. Petit traité de l'emploi des parties invariables du discours dans la langue latine. — 4. *Compendium de conscribendis versibus*. Prosodie latine. — 5. *Elementa græca*. Rudiment grec. — 6. *Dialectica*. — 7. *Tabulæ dialecticæ*; tableaux synoptiques de la dialectique. — 8. *Rhetorica*. Les nos 6 et 8 ont eu de nombreuses rééditions. *Ioachimi Ringelbergii Antverpiani Dialectica. Eiusdem Rhetorica*. Væneunt Antverpiæ sub scuto Basiliensi a Gregorio Bontio, M.D.XXIX. A la dernière page : *Ioannes Graphæus excudebat impensis Gregorii Bontii. Anno M.D.XXIX. mense Iunio*, in-8° (univ. de Louvain). Plusieurs chapitres de cette édition ont subi des remaniements dans les éditions suivantes, en voici, entre autres, un assez important : Dans l'édition de Grég. de Bonte, la rhétorique est précédée d'un « Avis au lecteur », daté d'Anvers, le 25 mai 1529; tandis que dans les *Lucubrationes* et dans les *Opera*, cet avis est remplacé par une dédicace à Pierre de l'Etoile datée de Lyon, le 1^{er} janvier 1531. Cette dédicace fait connaître sur Ringelberg, sa vie et ses travaux, diverses particularités, dont la principale source de renseignements, le *Liber De Ratione Studii*, ne parle pas. *Ioachimi Ringelbergii Antverpiani Dialectica et Rhetorica*. Parisiis, Apud Fran. Gryphium, 1536, in-8° (univ. de Louvain). Pas plus que l'édition précédente, elle ne contient la dédicace à Pierre de l'Etoile. *Rhetorica Ioachimi Ringelbergii Antverpiani Quisquis auet praecepta breui sermone tenere Rhetorica, hunc librum uerset utraq; manu*. Lygdvni, Apud Theobaldum Paganum M.D.XL, in-8° (bibl. de Bordeaux, d'après Baudrier, *Bibliographie*

lyonnaise, 4^e série, Lyon, 1899, p. 224). *Ioachimi Fortii Ringelbergii Antverpiani Rhetorica, nunc demum tersissimè emendata*. Parisiis, Ex officina Simonis Colinaei, 1539, in-8°. (Paris, bibl. nat., d'après Ph. Renouard). Même titre : Parisiis, Ex officina Simonis Colinaei, 1543, in-8° (Paris, bibl. nat., d'après Ph. Renouard). Même titre : Parisiis, Apud Simonem Colinaeum, 1545, in-8° (univ. de Gand). *Ioachimi Ringelbergii Antverpiani Dialectica*, Parisiis Apud Simonem Colinaeum, 1540. A la dernière page : *Excudebat Simon Colinaeus Impensis Nicolai Billequo, Anno Domini M.D.XL. Nonis Maij*, in-8° (Paris, bibl. de l'univ., d'après Ph. Renouard). Paquot cite en outre *Dialectica et Tabulæ Dialecticæ*, Lugd. 1547, in-12; *Rhetorica*, Lugduni 1542, in-12. Enfin le *Répertoire des Ouvrages pédagogiques du xv^e siècle* nomme encore un grand nombre d'autres éditions, mais on ne peut guère se fier à ses indications et je ne les reproduis pas en détail ici.

9. *Liber de figuris et vitis orationis*, intitulé dans certaines éditions *Schemata*.

10. *Sententia*. Recueil d'aphorismes. Réimpression dans : *Michael Verinus, Disticha de Moribus: acc. sententia breviores quas congesit Ringelbergius*. Vratislav, 1540, in-8° (d'après le *Catalogus librorum impressorum qui in Bibliotheca Collegii Sacrosanctæ et Individuæ Trinitatis Reginae Elizabethæ inata Dublin, adservantur*. Tom. 8, Ex typographeo Academico, p. 257).

11. *Liber de formis dicendi*. A part : *J. Ringelbergii... Liber de formis dicendi. Nunc primum et conditus et editus*. Antverpiæ, 1529, in-8° (British Museum).

12. *Synonyma*. Synonymes de la langue latine.

13. *Opusculum de periodis*. Tous ces petits traités de grammaire, de philosophie et de rhétorique, énumérés sous les nos 2-13, sont démodés. Mais si au point de vue de l'utilité pratique ils ne méritent plus l'attention, ils ne manquent pas de fond et sont écrits avec une élégance qui leur valut du

succès. Leurs diverses éditions conservent de plus un intérêt bibliographique.

14. *Sphæra*. 15. *Institutionum astronomicarum libri tres*. 16. *Cosmographia*. 17. *Liber de Tempore*. Ces quatre opuscules constituent l'œuvre astronomique de Ringelberg. Ils ont fait leur temps, mais leur grande clarté d'exposition leur valut à bon droit de longues années de vogue. C'est ainsi que plus d'un demi-siècle plus tard, en 1591, Adrien Romain, savant éminent, empruntait plusieurs pages aux *Institutiones astronomicæ*, pour en composer un chapitre entier de son *Ouranographia, sive cæli descriptio... Lovanii, Ex officina Ioannis Masii... (I.O.XCI)*; je veux dire, le chapitre intitulé : *De octo spherarum stellarum quæ solæ veteribus fuerunt notæ concentu* (Lib. I, cap XXI, p. 19). Les opuscules astronomiques de Ringelberg ont été maintes fois réédités, soit en groupe, soit séparément. On a d'abord : *J. Ringelbergii. Institutiones Astronomicæ ternis libris contentæ : quorum primus spheræ ac mundi naturam declarat; secundus orbium; tertius circulorum. Cum annotationibus, etc.* Basileæ, 1528, in-8° (British Museum). D'après la *Bibliographie générale de l'Astronomie* par Houzeau et Lancaster, il y aurait eu la même année, à Cologne, une autre édition de cet ouvrage. Vient ensuite : *Cosmographia*, Parisiis, 1529, in-8°. Ringelberg parle de cette édition, et Houzeau et Lancaster la citent dans leur *Bibliographie*. La Bibliothèque publique de la ville de Mous possède : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Antverpiani Institutiones Astronomicæ. Eiusdem Liber de tempore. Experimenta. Geomanteia. Quædam de crina non visa. Liber de ratione studii. Væneunt apud authorem. An. M.D.XXX, in-8°*. Sans indication de lieu ni d'adresse d'imprimeur au titre de départ; mais au titre spécial du *De ratione studii*, on lit : *Vænit Lutetis in officina Christiani Wechel, sub seuto Basileiensi, in uico Iacobæo. An. 1530*. A la dernière page, un portrait de Ringelberg gravé sur bois. Cette édition contient les opuscules indiqués au titre;

mais, comme je l'ai déjà dit à propos du *Liber de ratione studii*, le texte en diffère beaucoup de celui des *Lucubrationes* et des *Opera*. A signaler en outre la dédicace à Jean de Riedt, datée de Cologne, le 13 juin 1528, et placée en tête des *Institutiones Astronomicæ*; ainsi que celle au Magistrat de Paris, datée de cette ville, le 13 décembre 1529 et placée en tête du *Liber de tempore*. Aucune des deux ne se trouve dans les *Lucubrationes*, ni dans les *Opera*. La dédicace du *Liber de tempore* donne de précieux renseignements sur les premières éditions de quelques-uns des opuscules de Ringelberg. La bibliothèque de l'université de Gand possède : *Ioachimi Ringelbergii Antverpiani Institutiones Astronomicæ ternis libris contentæ. Quorum primus spheræ ac mundi naturam declarat; secundus orbium; tertius circulorum. Cum annotationibus, et indice. A la dernière page: Venetiis per Io. Antonium de Nicolinis de Sabio, sumptu et requisitione D. Melchioris Sessæ. Anno Domini. MDXXXV. Mensis Ianuarii, in-16*.

On a à la bibliothèque royale de Belgique : *Ioachimi Fortii Ringelbergii Antverpiani Sphæra. Item eiusdem in tres libros Institutionum Astronomicarum præfatio. Antverpiæ apud Antonium Dumæum. An. M.D.XLI, in-8°*. Sous ce titre de *Præfatio* il faut entendre, en fait, tout le premier livre des *Institutiones Astronomicæ*, qui n'est, en réalité, qu'un complément du traité *De spheræ*. Même titre : *Coloniæ, 1550, in-8°* (British Museum). Enfin le traité de *Sphæra* existe encore en version manuscrite anglaise au British Museum (*A catalogue of the Harleian Manuscripts, in the British Museum, vol. iv, 1812, p. 261*).

18. *Optice*. Petit cours de perspective des plus élémentaire et sans importance.

19. *Chaos mathematicum*. C'est, après le *De Ratione studii*, le traité qui a le plus contribué à faire jadis la réputation de Ringelberg. Il doit tout son succès à trois jolis petits essais de quadrature et de rectification du cercle, si oubliés, il est vrai, de nos jours, que

Quetelet ne les a pas remarqués, et qu'en écrivant la notice biographique de Ringelberg, dans son *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, il n'en parle pas, mais sur lesquels M^r Moritz Cantor a depuis lors appelé l'attention dans ses *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*. On peut les formuler en ces termes : Pour construire un cercle équivalent à un carré donné, divisez les côtés du carré en quatre parties égales; du centre de ce carré, avec la distance de ce centre aux points de division les plus rapprochés des sommets pour rayon, décrivez un cercle; il sera équivalent au carré donné. Pour former, au contraire, un carré équivalent à un cercle donné, divisez le diamètre du cercle en huit parties égales, à chacune des extrémités du diamètre ajoutez une de ces parties, puis construisez un carré dont la droite ainsi obtenue serait la diagonale; il équivaldra au cercle donné. Divisez la longueur du diamètre en sept parties égales, ajoutez-y quatre de ces parties, vous obtiendrez une droite ayant la longueur de la demi-circonférence. C'est l'équivalent de la formule d'Archimède $\pi = \frac{22}{7}$. Ces propositions sont accompagnées de figures, mais l'auteur n'y ajoute ni explications ni démonstrations. Est-il besoin de le dire? les constructions de Ringelberg sont fautive, et, dès le xv^e siècle, le célèbre Jean Buteon s'attacha à les réfuter dans son *De Quadratura Circuli* (Lugduni, apud Gulielmum Rovillum... M.D.LIX, p. 150-152). On ne saurait nier cependant que les quadratures du géomètre anversois ne soient d'élégantes solutions *approchées* du problème et très suffisantes dans la pratique. Comme telles, elles font honneur à leur inventeur; aussi les trouve-t-on dans beaucoup de manuels de géométrie de l'époque.

20. *Arithmetica*. Ringelberg y expose les règles des quatre opérations fondamentales, tant par les procédés ordinaires du calcul et les chiffres arabes, que par une méthode plus mécanique, fort en vogue au commencement du xv^e siècle,

basée sur l'emploi des lignes et des jetons. Sa règle de la division par les chiffres arabes, tombée en désuétude, est ingénieuse et commode, mais il n'en est pas l'inventeur, et on la rencontre fréquemment dans les manuels d'arithmétique du xvi^e siècle.

21. *Horoscopus*. 22. *Astrologia, cum Geomantia et Physionomia*. 23. *De urina non visa et interpretatione somniorum*. Ce sont trois traités d'astrologie, dans lesquels Ringelberg partage les préjugés de presque tous les astronomes de son temps.

24. *Chaos*. Ainsi nommé parce que l'auteur y parle de toutes sortes de sujets, philosophiques, littéraires, scientifiques et autres. A part : *J. Ringelbergii Antverpiani Chaos*. Antverpiæ, 1529, in-8° (British Museum).

25. *Experimenta*. Compilation intéressante, dans laquelle on trouve des choses de genres fort divers : observations de faits curieux ou d'apparence plus ou moins paradoxale de botanique ou de zoologie; expériences amusantes de physique et de chimie, etc., etc.; le tout mêlé de récréations mathématiques et même de simples devinettes. Les *Experimenta* de Ringelberg peuvent être utiles pour préciser la date de certaines inventions et découvertes. A ce point de vue il faut remarquer que l'édition de Paris, 1530 (nos 14-17, ci-dessus) est beaucoup moins développée que les suivantes.

26. *Epistolæ aliquot*. Elles sont au nombre de cinq, quatre de Ringelberg et une autre, toutes d'ailleurs sans importance.

27. *Liber de Homine*. Notions très élémentaires de psychologie, de physiologie, d'éthique, etc., etc. A part : *J. Ringelbergii... liber de homine, nunc primum... editus*. Basileæ, 1529, in-8° (British Museum).

Cet examen rapide des œuvres de Ringelberg nous montre dans l'auteur un érudit d'un savoir encyclopédique, un esprit indépendant et original, un écrivain facile et élégant qui fit surtout preuve d'un grand talent de vulgarisation. Il mérita, à tout point de vue,

l'estime dont il jouit parmi les humanistes du XVII^e siècle.

H. BOSMANS.

Les œuvres de Ringelberg. — Les titres de toutes les éditions représentées dans les bibliothèques belges ont été transcrits sur les exemplaires originaux, mais ceux des éditions qui se trouvent au British Museum sont donnés d'après le British Museum, *Catalogue of printed books* (Londres, 1893). — Melchior Adam, *Vitæ Eruditiorum, cum Germanorum tum Exterorum...* Vitæ Germanorum Philosophorum.... 3^e édit. (Francfort, J.-M. a Sande, 1705), p. 38-40. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. I (Louvain, 1765), p. 442-445. — Houzeau et Lancaster, *Bibliographie générale de l'astronomie*, t. I, 1^{re} partie (Bruxelles, 1887), p. 368 et 572. — A. Quectel, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (Bruxelles, Hayez, 1864), p. 76 et 77. — M. Cantor, *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, 2^e éd., t. II (Leipzig, Teubner, 1900), p. 364. — Ph. Renouard, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines* (Paris, 1894). — *Repertoire des ouvrages pédagogiques du XVII^e siècle*, bibliothèques de Paris et des départements (Paris, imp. nat., 1886), p. 563-565. — J. Overmann, *Joachim Ringelberg ein humanistischer Pädagoge des 16. Jahrhunderts. Inaugural-Dissertation Erlangen* (Münster i. W., Westfälische Vereinsdruckerei, vorm. Copenratsche Buchdruckerei, 1903).

RINUS (*Thomas*), **RHINUS**, **VANDEN RHYNE**, orateur, né à Bruges, florissait au XVII^e siècle. S'étant fixé à Bergues-Saint-Winoc, il y devint échevin de la ville. Rinus était doué d'une rare éloquence; il en donna une preuve lorsque, en 1564, il prononça, devant le pape Pie IV, un discours latin au nom du légat de Philippe II, Ignace de Mendoza. Ce discours a été imprimé à Rome. Les auteurs de la *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale* et Piron interprètent mal Sanderus lorsqu'ils font de Rinus « un prédicateur » célèbre qui eut l'honneur de prononcer, « à Rome, devant le pape Pie IV, des sermons, qui ont été reproduits par la presse ». De plus, Piron se trompe en donnant Mons (*Bergen*) comme son lieu de naissance; en outre, il confond Bergues-Saint-Winoc (Sint-Winocx-Bergen), dont Rinus était échevin, avec Mons (*Bergen*). Denis Harduyn, contemporain de Rinus, affirme que celui-ci naquit à Bruges. D'ailleurs, nous avons rencontré maintes fois le nom de Vanden Rhyne parmi les Brugeois, au XVII^e siècle. Sanderus (*De Brugensibus*), puisant dans le travail de Denis Harduyn, renseigne

un Thomas Rinus, Brugeois, qui prononça un discours latin devant Pie IV. Le même auteur (*De scriptoribus Flandriæ*), qu'ont suivi Valère André et Foppens, parle d'un Thomas Rius, membre du magistrat de Bergues-Saint-Winoc, qui fit, à Rome, une harangue à Pie IV, au nom d'Ignace de Mendoza. Nous partageons l'avis de Sweertius, qui fait de Thomas Rius et de Thomas Rinus un seul et même personnage. J. de Baecker (*Les Flamands de France*) est dans l'erreur et va trop loin lorsqu'il écrit : « Comme Marten, Thomas Rye » ou Rius, de Bergues, fut un légiste » éminent. Ignace de Mendoza, ambassadeur du roi d'Espagne, le chargea de plaider sa cause devant le pape Pie IV. Son remarquable plaidoyer fut livré au public qui le lut avec avidité ».

A.-C. De Schrevel.

Sanderus, *De Brugensibus*, p. 78. — Id., *De Scriptoribus Flandriæ*, p. 156. — Sweertius, *Athenæ belgiæ*, p. 697.

RIQUIER. Voir RICHAIK.

RIQUIER (*Louis*). Voir RICQUIER.

RIT (*Jean-Frédéric VANDER*), architecte, né à Bruxelles, le 25 mars 1823, mort à Molenbeek-Saint-Jean le 19 janvier 1882. Il était fils de Nicolas Vander Rit et parent de Charles Vander Straeten, l'architecte du palais du prince d'Orange, qui mourut en 1834, à Bruxelles. Il fut élève de l'Académie royale des Beaux-Arts de cette ville et y acquit les éléments de la science architecturale.

Dès ses premières années, un goût très vif pour l'archéologie l'entraîna vers l'étude des anciens monuments, et dès 1845 — il avait vingt-deux ans — Vander Rit fait paraître son *Etude archéologique, architectonique et iconographique sur l'église souterraine d'Anderlecht lez-Bruxelles* (Impr. Hayez, 1845; in-4^o, 30 p. et 4 pl.) dans les mémoires couronnés de l'Académie des sciences, etc., t. XVIII, et sa note sur *Le chœur de l'église de Lombeek-Notre-Dame, près Ninove* dans les bulletins de la même compagnie.

Dans ceux-ci, en 1846, il produit une notice sur une ancienne maison de Bruxelles. Bruxelles, impr. Hayez; in-8°, 6 p., tome XIII; un essai sur *La destination des pierres celtiques* dans la *Revue de Belgique*, tome II, 1846; puis en 1847, la *Belgique communale* publiée dans ses colonnes une note, signée F. V., sur *La façade de l'abbaye de Coudeberg, rue de Namur, à Bruxelles* (p. 237) et une autre sur *Une maison démolie, en 1846, rue d'Arenberg, en cette même ville* pour la construction des Galeries Saint-Hubert (p. 597).

A ce moment de sa vie, Frédéric Vander Rit publie, coup sur coup, des considérations d'architecture historique sur l'utilité, la conservation des monuments nationaux, dans la *Belgique communale*, 1847, p. 777; un rapport à la Société *Palladio*, dont il est secrétaire et qui réunit des hommes comme Henri Beyaert, Alphonse Wauters, Alex. Pinchart et tant d'autres, sur les moyens de reproduire par la gravure les anciennes maisons les plus remarquables de Bruxelles (*Belgique communale*, 1847, p. 137) et enfin, le 1^{er} mars 1848, il obtient le second prix au concours pour l'appropriation de l'ancien palais des princes-évêques de Liège et l'adjonction, à cet édifice, de constructions nouvelles destinées au gouvernement provincial. Le jeune architecte avait pris comme devise: «Lorsqu'on consent à conserver un monument, il faut pousser le principe jusqu'à sa dernière conséquence, c'est-à-dire qu'il faut conserver au monument sa partie native et son caractère original». Il ne pouvait mieux dire. On sait que ce fut le projet de Delsaux qui a été exécuté et qu'on en attendait mieux que la réalisation n'en a donné.

Cette même année 1848 vit éclore un projet d'hôtel communal pour Molenbeek-Saint-Jean, gravé dans la *Belgique communale*, 1848, p. 238. Le *Journal d'architecture* annonce, le 1^{er} août 1848, la mise en adjudication de ce projet; mais celui-ci fut abandonné, le 15 mai suivant, au moment de poser la première pierre. L'administration avait

adopté un emplacement éloigné du centre de la commune et au milieu des champs, et elle s'était aperçue que cette situation ne convenait pas. Spaak avait, lui aussi, dressé un projet pour cet édifice (Schayes, *Hist. de l'arch. en Belg.*, app., p. 14). Le projet, conçu en style byzantin par Vander Rit (du moins, il l'affirmait), est resté dans ses cartons, et sa commune d'adoption ne lui doit que l'hospice des vieillards, bâti par lui place de la Duchesse. En 1849, Frédéric Vander Rit revient à ses études archéologiques, et en 1848, il publie une notice sur les maisons du vi^e siècle à Malines, dans la *Belgique communale*, p. 1, et, dans les *Bulletins de l'Académie des sciences*, etc., tome XVI, un mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines en Belgique (Bruxelles, impr. Hayez, 1849; in-8°, 7 p.).

Vander Rit, en mai 1848, sur la proposition d'Edouard Stevens, secrétaire général du département de l'intérieur, avait été chargé par le gouvernement de l'étude des anciennes chaussées romaines à l'effet de constater «si, par une re-staurati on économique, elles étaient susceptibles d'entrer dans le réseau des voies vicinales de communications». C'est alors que paraît le volume sur *Les grandes chaussées de l'empire romain créées en Belgique. Étude théorique et pratique*. Bruxelles, Vanderauwera, 1852; in-8°, 38 p. à 2 col., 5 pl., extrait du *Journal d'Architecture*, travail vivement combattu lors de son apparition, très oublié à l'heure actuelle, mais qui dénote chez son auteur, malgré ses erreurs, des connaissances étendues et des recherches nombreuses. Frédéric Vander Rit publie ensuite sa *Description de la crypte romane ou église souterraine de la collégiale de Sainte-Hermès, à Renaix*. Bruxelles, impr. Vanderauwera, in-folio, 8 pages à 2 col., 2 pl.; extrait du *Journal d'Architecture*, 6^e année, 1854, p. 69.

Comme œuvre d'archéologie postérieure à 1854, nous n'avons plus rien à signaler. Il semble que Frédéric Vander Rit n'a plus guère écrit pendant les vingt-huit années qui suivent. Nous le trouvons secrétaire du comité de salu-

brité publique de Molenbeek-Saint-Jean, conseiller communal, capitaine de la garde civique, membre fondateur de l'hospice des vieillards de sa commune et décoré de la croix civique.

Sa seule œuvre d'architecture datant de cette époque de sa vie est l'église de Saint-Josse-ten-Noode, dont la façade fut achevée par Jules van Ysendyck.

Paul Saintenoy.

RITHOVIUS (*Martin-Baudouin*). Voir RITHOVIUS.

RITS (*Joseph-Henri*), pédagogue, né à Werchter (Brabant), le 29 juin 1835, mort à Eppeghem, le 1er février 1867. Après avoir fait ses études à l'École normale de Lierre, il devint instituteur à Eppeghem, où il mourut prématurément. Il avait publié, dans des revues et des journaux, des articles sur des questions d'enseignement qui furent réunis, après sa mort, par les soins de J. Blockhuys : *Over opvoeding en onderwyskunde*. Anvers, Marchand et Cie, 1868; in-12, 110 pages.

Paul Bergmans.

Bibliographie nationale, t. I (Bruxelles, 1886), p. 408 (v° *Blockhuys*). — J.-G. Frederiks et F.-J. Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der Noord- en Zuidnederlandsche letterkunde*, 2^e éd. (Amsterdam, s. d.), p. 637.

RITSERE (*Guillaume DE*) ou RYTSERE, de son vrai nom Guillaume van Lombeke (1), peintre gantois, cité pour la première fois en cette qualité dans un acte du 4 février 1411 (v. st.), relatif à une maison qu'il possédait dans la *pilsteghe*, près de l'hôtel de ville, mort avant le 26 mai 1447. « Presentmeester », c'est-à-dire fonctionnaire chargé, au nom de la cité, d'offrir le vin ou des présents aux hôtes de distinction, de 1424 à 1433, il parcourut une carrière analogue à celle de son concitoyen et prédécesseur, Pierre van Beervelde (v. ce nom). De 1419 à 1441, il fut employé à la décoration picturale du dais de Notre-Dame que la ville de Gand

(1) Willem de Ritsere, alias van Lombeke — « Willem van Lombeke geseyt de Ritsere » ou « die men heet de Rytsere ». — Dans des documents français « Guillaume Le Ritsere ».

envoyait régulièrement, avec une députation de notables, à la grande procession de Tournai. On sait que les meilleurs artistes gantois participaient, chaque année, à ce travail décoratif. De Ritsere figure encore dans la comptabilité communale pour un grand nombre d'autres travaux de peinture. En 1420-1421, avec le sculpteur Jean Bulteel (v. ce nom) et le peintre Jean van Bassevelde (v. ce nom), il décore la chambre des comptes à la maison communale; cette même année, il rehausse de couleurs la statue de la Vierge qui se trouvait à la porte Saint-Liévin; en 1427-1428, il renouvelle, avec le peintre Jean Martins (v. ce nom), la décoration de la chapelle à la maison scabinale de la Keure. Une des spécialités de J. de Ritsere était la peinture des étendards et bannières, notamment sur drap de soie, des pennons et des écussons. En 1426, il peignit l'étendard de Saint-Georges, quand les Gantois se rendirent à L'Ecluse; il confectionna en 1429 quatre cents écussons aux armes de la ville, lors de la joyeuse entrée d'Isabelle de Portugal, la jeune épouse de Philippe le Bon. Pour l'expédition au siège de Calais, en 1436, c'est également à lui qu'on recourut les échevins pour les signes distinctifs. A citer spécialement les quatre bannières (deux du duc et deux de la ville) qu'il fit en 1437, lorsque les gens de Gand allèrent à Ardenbourg pour l'accord à conclure entre les villes de Bruges et L'Ecluse : le compte nous apprend ici que ces bannières étaient à double face et peintes à la « couleur à l'huile ». La gilde des archers Saint-Sébastien lui avait fait faire, en 1430, des « seil-derien » dont le caractère n'est pas spécifié.

Il fit aussi, à diverses reprises, pour le comte de Flandre, d'importants travaux de décorations « en couleur à oille » au palais *ten Walle*, à Gand, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et d'abord, de 1424 à 1429. Il y peint notamment des devises en lettres d'or et souvent les armes de Bourgogne et de Flandre. En 1425, il est chargé de « poindre et

• de vernissier de couleur blanche à
 • oille une grande ymage de Nostre-
 • Dame •, placée dans l'oratoire, au-
 dessus du grand autel; le manteau de
 la Vierge sera de bon azur, les bords de
 ses vêtements, sa couronne et les che-
 veux de l'enfant Jésus seront d'or fin.
 Quelques années plus tard, avec Nicolas
 Vanden Mersch, autre peintre gantois,
 il effectue, dans le même palais, une
 série de décorations, parmi lesquelles
 nous remarquons : • le ciel dedans le
 • retrait, tout semé des devises de Mon-
 • seigneur et de Madame, et aussi la
 • creste de la cheminée de la chambre
 • de mon dit Seigneur, là où il couche,
 • qui est estoffée d'or, et pareillement
 • la creste de la cheminée de la chambre
 • de son dit retrait •. Ces derniers tra-
 vaux doivent, selon toute apparence, se
 placer vers l'année 1444, et certainement
 pas en 1395-1396, comme l'ont dit, par
 erreur, d'abord le comte de Laborde,
Les Ducs de Bourgogne, preuves, t. I,
 p. 15, et ensuite le chanoine Dehaisnes,
Documents concernant l'histoire de l'art,
 t. II, p. 740.

G. de Ritsere fut élu fréquemment
 doyen de la corporation : 1420, 1422
 à 1426, 1429; en 1431-1432, il achève
 le mandat de doyen de Pierre de Wispe-
 laere. Nous avons eu soin de préciser
 les dates parce que De Ritsere était le
 chef des peintres de Gand à l'époque où
 Hubert van Eyck séjournait en cette ville.

Bourgeois considéré, De Ritsere rem-
 plit les fonctions de *vinder* ou juge-
 arbitre du quartier de Saint-Nicolas, sa
 paroisse, en 1424. Il comparait aussi
 dans certains actes comme caution, par
 exemple pour l'admission de Jean Vander
 Zeghezen à la franchise des peintres,
 le 25 décembre 1440. Nous rencontrons
 sa veuve Catherine van den Houdenhuus,
 ainsi que son fils Liévin, dans un acte
 d'intérêt privé, en date du 26 mai 1447.
 Ce dernier continue, plus tard, à porter
 le double nom patronymique, mais en
 donnant la préférence au vocable van
 Lombeke; il n'est pas cité comme peintre.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : comptes communaux, re-
 gistres scabinaux. — Archives du royaume :

Bruxelles, compte n° 27421. — C^{te} de Laborde,
 cité plus haut (vérification faite à Lille par M^r l'ar-
 chiviste J. Vermaeren). — Dehaisnes, cité. —
 E. de Busscher, *Peintres gantois*, t. I. — F. de
 Potter, *Second cartulaire de Gand*. — V. vander
 Haeghen, *Mémoire sur les documents faux*.

RITTE (*Joseph-Dominique*), chan-
 sonnier, né à Tournai, le 9 septembre
 1831, mort à Gand, le 16 juillet 1878.
 Il appartenait à une famille de bourgeois
 peu riches, mais très estimés. Il avait
 de l'esprit, de l'humour et du cœur.
 C'était une de ces natures vraiment
 cordiales auxquelles vont toutes les sym-
 pathies. Pas un Tournaisien qui n'aimât
 à serrer la main de *Long Busiéau* (sa
 taille très longue lui avait fait donner ce
 sobriquet). Quand, à la suite de son ma-
 riage avec une Gantoise, Mlle Rullens,
 il vint, dans la cité d'Artevelde, s'oc-
 cuper de commerce avec ses beaux-
 parents, il n'y compta que des amis
 comme dans sa ville natale.

Après de bonnes études humanitaires
 à l'athénée de Tournai, où ses condisc-
 ples avaient souvent applaudi à ses
 essais poétiques, il était entré dans une
 administration publique. Il n'y fit pas
 long séjour, la besogne matérielle à la-
 quelle il était astreint ne concordant pas
 précisément avec ses goûts littéraires et
 artistiques. Il se distrait de cette
 besogne en chansonnant, sans malice
 blessante d'ailleurs, les manies, les tra-
 vers, les ridicules de ses contemporains,
 en décrivant leurs mœurs, leurs habi-
 tudes, en racontant les souvenirs qu'évo-
 quaient dans sa pensée les glorieux
 monuments du passé. Là *Cloche du*
Beffroi, les *Réveries d'un Tournai-*
sien, etc., etc., lui avaient déjà valu de
 vifs applaudissements à la société des
Orphéonistes, où il chantait à côté des
 Adolphe Le Ray et des Adolphe Delmée,
 lorsque son *Tilleul du Cranpon* le fit
 arriver à la popularité.

Il était un des fervents d'une guin-
 guette de la banlieue, nommée le *Cran-*
pon, très achalandée, à cause de la
 pétillante bière qu'on y débitait et d'un
 superbe tilleul dont l'ombrage était cher
 aux diseurs de joyeux devis, aux couples
 amoureux et aux amateurs du pacifique
 jeu de boules. Il décrivit cette guinguette

et ses charmes dans une chanson qui est un petit bijou de gaieté saine et de douce sentimentalité.

Ritte tournait aussi aisément le couplet wallon que le couplet français. Il a troussé, de façon fort agréable, quelques gaudrioles en patois tournaisien, et à l'occasion, il y allait d'une satire qui portait contre les exploités : les bouchers en ont su quelque chose... et les *marchands d'eau* aussi.

Sous le titre de « *marchands d'eau* », il montre d'abord des *fourboutiers* (on appelle ainsi ceux des habitants des faubourgs de Tournai qui fournissent le lait aux citadins) apportant dans leur commerce des procédés fort peu honorables. Pendant de longues années, on chanta, au carnaval, le couplet dédié aux femmes de ces *fourboutiers*, à Mesdames les *cinsierres* :

*Nos cinsierres' sont malines !
Ch'a jeu l' piané,
Ch' est tout in crénolines...
Ah ! tiens qui diréot
In vèyant ces duchesses
In gants et in capiau,
Qu'on atrap' tant d' richesses
Rien qu'a vind' d' liau ?*

Les brasseurs de *bière* avaient ensuite leur tour dans cette chanson restée fameuse.

Ritte collabora un jour au Bulletin de la *Société liégeoise de littérature wallonne*. C'était en 1864. La Société liégeoise, reprenant un projet conçu une cinquantaine d'années auparavant par un ministre de Napoléon, fit faire la traduction de la parabole de l'enfant prodigue (Saint Luc, chap. XV), dans les dialectes français qui se parlent de Lille, Douai et Tournai à Malmédy et Visé et en forma un recueil intéressant. L'ensemble de cette publication donne, dit Leroy, une idée assez juste des préférences phonétiques de chaque localité et des variations du patois dans cinquante-six communes de la Flandre française, du Hainaut, du Brabant wallon, des pays de Namur, de Luxembourg et de Liège. Ritte avait été chargé de la version tournaisienne.

Voici quelques lignes de son texte :
... 11 et 12. *Ein léomm' avéot deux*

*garchéous. L'pus jéone dit à s'mopère :
Mo père, donné m'c que j'déos avoir ed
vos biens. Et s'mopère lens a fet l'partache
de s'bien. — 13. Chéong six jours après,
l'pus jéone des deux fiens après avoir
rassané tout c'qui avéot, s'in alla bin
léong oùs qu'i chiqua tous ses liards avec
des droulles...*

Ernest Discailles.

Chansons populaires tournaisiennes (Tournai, Delmée). — *La Gaudriole belge* (ibid.). — *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne* (t. VII, 1864). — *Etrennes tournaisiennes de 1879* (Tournai, Vasseur-Delmée). — *Almanach de l'Université de Gand*, 1906. — Souvenirs personnels.

* **RITTINGHAUSEN** (*Maurice*), homme politique et publiciste, né à Huckeswagen lez-Elberfeld (Allemagne), le 22 novembre 1814, mort à Ath, le 29 décembre 1890. Son père, Charles-Philippe, était bourgmestre de la petite ville de Huckeswagen ; par sa grand' mère, Marie de Blois, de la noble famille de ce nom, il avait du sang français dans les veines. Rittinghausen fit de brillantes études de droit à l'université de Cologne, mais s'appliqua principalement à l'étude des sciences sociales. De bonne heure, il montra un esprit supérieur doublé d'une brillante érudition. Son cœur généreux, sa nature chevaleresque, vivement frappés par le spectacle de l'inégalité sociale, lui firent vouer son intelligence et sa volonté à la cause des faibles et des déshérités de la fortune. Dès lors, acharné à la poursuite d'un idéal irréalisable, sa vie devint un long combat plein d'abnégation.

Déjà en janvier 1837, Rittinghausen tourna ses regards vers la jeune Belgique, qui venait de conquérir son indépendance, et il adressa à Léopold I^{er} une lettre ouverte dans laquelle il appelait l'attention du roi sur les misères sociales. La même année, il traduisit avec G. de Sandt, premier avocat général près la Cour de Cologne, la *Théorie de l'interprétation logique des lois* par A. Thibaut, de l'université de Heidelberg, qu'ils refondirent et augmentèrent d'une théorie nouvelle et de plusieurs dissertations (Bruxelles, 1837).

A la fin de l'année 1837, à la

demande du gouvernement français, Rittinghausen alors à Bruxelles fut arrêté et enfermé à la prison des Petits-Carmes, en vertu de la loi d'extradition; il était accusé d'avoir commis un empoisonnement à Dijon sur l'un de ses compatriotes, le d^r P.-F. Schneider. Le 29 décembre, dans une lettre adressée de sa prison à l'*Eclairneur de Namur*, et reproduite par l'*Indépendant* du 21 janvier 1833, il proclama hautement son innocence, à bon droit d'ailleurs, et protesta vivement contre la publicité donnée à de simples préventions par les journaux (*Indépendant* du 12 février 1833).

Rentré en Allemagne, il y publia une brochure (en allemand) *Sur l'organisation de l'industrie d'Etat*, où il élevait la voix contre l'exploitation privée et privilégiée des chemins de fer et des banques particulières, à la fois dans le but d'améliorer le sort des classes ouvrières, et de forcer l'Etat à faire construire et exploiter lui-même les voies ferrées et les établissements de crédit.

Le 31 mars 1848, Rittinghausen siégea au « Vorparlament » de Francfort; l'assemblée ayant ordonné la convocation d'une Constituante, proposa de se proroger. Rittinghausen, voyant le danger de cette mesure, demanda au contraire qu'elle se déclarât permanente et affirmât son autorité; il ne fut pas soutenu, mais la suite montra qu'il avait vu juste.

Lorsque Karl Marx et Frédéric Engels, expulsés de la Belgique, se furent transportés à Cologne, Rittinghausen y fonda avec eux, le 1^{er} juin 1848, la *Neue Rheinische Zeitung*, sorte de continuation de la première *Gazette du Rhin*, supprimée en 1843.

La réaction politique qui se manifesta en Allemagne en 1849 fit sombrer la *Neue Rheinische Zeitung*, dès le 19 juin. Rittinghausen fonda alors avec le d^r Hermann Recker la *Westdeutsche Zeitung*; mais comme Recker fut impliqué dans le fameux procès des communistes et condamné, ce nouveau journal disparut à son tour en juin 1850.

Après la répression du mouvement socialiste en Allemagne, Rittinghausen fut exilé. Il tourna alors les yeux vers la France, où le triomphe des idées démocratiques paraissait encore assuré. Il se lia à Paris avec les chefs du mouvement social, Delescluze, Millière, V. Considerant. Reprenant des idées qu'il avait déjà exposées dans son journal, il fit paraître en 1850, dans la *Démocratie pacifique* de Paris, des articles très remarquables sur *La Législation directe par le peuple*. Il proposait de faire faire les lois par le peuple lui-même, système bien plus démocratique encore que le référendum, qui est le simple appel au peuple d'une loi régulièrement proposée par un corps représentatif. Partant de cette idée du *Contrat social* que « la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée; que les députés du peuple ne peuvent être que ses commissaires; que toute loi que le peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle », Rittinghausen a voulu réaliser cette idée de Fourier : « Si vous voulez soustraire le grand nombre à l'oppression du petit nombre, cherchez l'art de incorporer le grand nombre et de lui donner une puissance active qui ne soit jamais déléguée ». Mais déjà Rousseau lui-même avait conclu que ce système embryonnaire ne convenait qu'à des sociétés également embryonnaires où toutes les fonctions sont encore confondues.

Les idées de l'utopiste allemand furent vivement combattues dans *La Presse* par Emile de Girardin et Anatole Leroy. Louis Blanc, qui admettait pourtant certaines de ces théories, défendit véhémentement le régime parlementaire dans son pamphlet *Plus de Girondins!* Proudhon attaqua aigrement l'auteur dans ses *Idées générales sur la Révolution*.

Rittinghausen, s'étant fixé en Belgique, fut très lié avec les démocrates français qui s'y étaient réfugiés après les journées de juin.

Après l'échec lamentable de la deuxième République en France, Ritting-

hausen republia, en 1852, sa *Législation directe* et répondit à ses adversaires. Beaucoup d'esprits sérieux à cette époque étaient convaincus de la faillite du parlementarisme. C'est ainsi que Rittinghausen parvint à gagner à ses idées Victor Considérant. Rittinghausen resta en Belgique jusqu'en 1856, puis retourna à Cologne où il s'occupa pendant de longues années à grouper les ouvriers démocrates; il soutint énergiquement les idées Lasalle. Il fut un des premiers à se rallier à l'Internationale, prit part au Congrès d'Eisenach et à celui de Bâle (1869). C'est vers cette époque qu'un de ses disciples, Karl Bürkli, fit introduire la législation directe, mitigée d'ailleurs par le parlementarisme, dans le canton de Zurich.

Le conseiller d'Etat Siebel voulut alors nommer Rittinghausen professeur de science sociale à l'université de Zurich; mais on renonça à ce projet à cause d'une faiblesse vocale qui s'était accentuée avec l'âge. Depuis 1870, Rittinghausen siégea plusieurs fois comme membre du Reichstag, pour le district de Solingen, et y fut, avec Liebknecht, un des premiers députés socialistes. En 1888, il réclama l'introduction du polonais comme langue judiciaire dans les districts où l'on parle cette langue; puis il défendit les intérêts de la ville de Cologne, soutint le droit au travail, proposa l'augmentation du nombre des députés. Avec ténacité Rittinghausen continua sa propagande, en allemand et en français, contre le système représentatif en faveur de la législation directe; mais une terrible opération qu'il subit en 1884, à l'âge de soixante-dix ans, lui fit tomber la plume de la main. Six ans après il mourut à Ath, dans une famille amie, honoré du respect de tous les partis et fut inhumé à Cologne, le 5 janvier 1891.

V. Fris.

S. Engländer, *Geschichte der französischen Arbeiterorganisationen* (Berlin, 1864). — Gustave Jaeckh, *Die Internationale* (Leipzig, 1904). — Louis Blanc, *Plus de Girondins!* (Paris, 1850). — *La République une et indivisible* (Paris, 1854). — V. Considérant, *Les quatre crédits* (Paris, 1831). — P.-J. Proudhon, *Idée générale de la*

Révolution (Paris, 1851). — Notice biographique en tête de la seconde édition de la *Législation directe par le peuple et ses adversaires* (Bruxelles, 1892). — H. Pergameni, *La législation directe et le régime représentatif*, dans *Revue de Belgique*, t. XXIII (1894), p. 8-24. — M^r le prof. dr J. Hansen, archiviste de Cologne, nous a signalé une série d'articles sur Rittinghausen dans le journal *Bergische Arbeiterstimme* (octobre-novembre 1903), reproduit en partie dans le *Hausfreund, Beilage zur Rheinischen Zeitung* (nov. II, n^o 45); nous n'avons pu nous procurer ces deux journaux.

RITZEN (*Pierre-Joseph*), écrivain, né à Liège, le 26 septembre 1844, y décédé, le 11 décembre 1871. Son père, Pierre-Joseph, était originaire de Heerlen (Limbourg hollandais) et sa mère, Anne-Marie Bosch, était née à Fouron-Saint-Pierre (prov. de Liège). C'étaient des gens d'humble condition : à la naissance de leur fils, ils servaient chez un négociant liégeois, M^r Joseph Falle. Comme ils avaient su mériter la confiance et l'estime de leur patron, celui-ci consentit à tenir sur les fonts baptismaux le nouveau-né, auquel il ne cessa de témoigner de l'affection et de la sollicitude. Joseph Ritzen ne comptait pas encore cinq ans lorsqu'il perdit sa mère dans des circonstances tragiques. La pauvre femme s'était mise en voyage, accompagnée de son fils, pour aller voir des parents qui habitaient le village de Welten, dans le Limbourg hollandais, quand, prise tout à coup d'un malaise, elle chancela et s'affaissa sur la route déserte... L'enfant, terrifié, alla se cacher dans les blés qui bordaient le chemin. On l'y trouva blotti et plus mort que vif. Suivant un usage pieux, à l'endroit où se produisit l'accident, une modeste croix de bois fut plantée pour en rappeler le souvenir. De telles scènes ne s'effacent point de la mémoire; lorsque Ritzen composa ses premiers vers en français, ce fut la pensée de sa mère qui l'inspira. Cette élégie simple et touchante, *Une Croix*, parut d'abord dans le journal *Le Dimanche* (année 1864, p. 44); elle a été reproduite dans l'*Almanach Franklin* pour 1874 (p. 81 et 82) et dans les œuvres posthumes de l'auteur. Deux années environ après le décès de sa femme, le père Ritzen mourut à son tour. M^r Falle

fit les démarches nécessaires pour faire revenir son filleul du village de Welten où il était demeuré, et pour le placer à l'hospice des orphelins de Liège. Joseph y entra le 23 octobre 1852. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par son excellente conduite, sa vive intelligence et son zèle au travail. Dans chacune de ses classes, il remporta les premières distinctions, et même on lui accorda le prix de supériorité, c'est-à-dire la récompense scolaire la plus élevée que décerne l'hospice. Ces succès flatteurs firent penser à l'enfant qu'on lui permettrait de continuer ses études en vue d'entrer dans une école normale. Mais il n'en fut rien, et à l'âge d'onze ans et demi, selon l'habitude, il lui fallut prendre le chemin de l'atelier. On le mit en apprentissage chez un tailleur de limes. Poussé par l'ambition de s'élever en s'instruisant, le petit Ritzen ne se découragea point. Après le labeur quotidien, il fréquenta l'école du soir, et le 3 octobre 1859 se fit admettre à l'école industrielle. Dans ces établissements, le succès vint encore récompenser son application. Vers cette époque, il sentit s'éveiller en lui l'instinct poétique. Il composa d'abord en wallon et montra ses ébauches à son parrain qui y applaudit de grand cœur. Elles sont restées inédites. Cependant, une personne compétente lui conseilla d'écrire de préférence en français; le jeune homme suivit cet avis. C'est à l'atelier, tout en maniant l'outil, en travaillant l'acier, qu'il élaborait les vers qu'il s'empressait de transcrire au premier moment de liberté. D'autre part, mettant à profit ses courts moments de loisir, il ne perd aucune occasion d'augmenter ses connaissances: il lit les œuvres des grands littérateurs français, s'efforce d'apprendre, seul et sans maître, les rudiments de la langue allemande, et prend encore des leçons d'histoire ancienne et de géographie qu'un étudiant, frappé de ses heureuses dispositions, veut bien lui donner. Sur ces entre-faites il atteignit sa dix-huitième année, âge réglementaire où l'orphelin quitte définitivement l'hospice et doit se suffire à lui-même. Ritzen y parvint sans

avoir à délaisser trop ses chères études. Il persévéra courageusement dans la voie qu'il s'était tracée. Les multiples conférences données par les soins de la Ville, par ceux de la Loge maçonnique et ceux de la Société Franklin n'eurent pas d'auditeur plus assidu. Il suivit en outre les cours privés que le professeur Würth, de l'université de Liège, faisait à son domicile. Telle était la puissance d'assimilation de Ritzen qu'en moins d'un an il se perfectionna dans la langue allemande au point de pouvoir lire couramment Schiller, et qu'il apprit assez d'hébreu pour comprendre les plus beaux passages de la Bible. Il étudia en outre le grec, et s'exerça seul à l'art de la sténographie. Un incident, d'apparence peu importante, allait amener une profonde modification dans son genre de vie. Lecteur assidu du journal *Le Dimanche*, Ritzen répondit dans le n° 2 de cette feuille (10 janvier 1864, p. 5 et 6) à l'une des questions qu'elle posait hebdomadairement au public. Une polémique s'ensuivit. Dans la discussion, le jeune homme fit preuve de tant de tact et de courtoisie, de tant de jugement et de tant de qualités littéraires que le bourgmestre, Joseph Neuville, rédacteur en chef et propriétaire du journal, se fit un devoir de rendre hommage (N° 3, p. 10) au correspondant inconnu qui modestement signait ses lettres: *J. R., ouvrier*. A quel-que temps de là, comme Ritzen lui était présenté, Neuville lui offrit la place de secrétaire du journal, qui fut acceptée avec empressement. Cette position n'était que transitoire. Bientôt, grâce au bourgmestre, une intervention pécuniaire de la Ville et des hospices ouvrit à l'ancien ouvrier les portes de l'école normale de Huy. Il obtint, le 11 septembre 1867, son diplôme d'instituteur primaire, ayant subi l'examen avec le plus grand succès. Douze jours plus tard, à Bruxelles, on lui décernait le diplôme d'aspirant professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré inférieur. Il fut alors nommé instituteur dans les écoles communales de la ville de Liège. Pendant l'année 1870, il collabora à *L'Éducateur*, revue pédagogique et administrative de l'ensei-

gnement primaire, publiée par Alexis Stasse. Dans ce journal, il fit paraître notamment : 1. Un travail de conférence scolaire : *L'École doit former l'enfant tout entier, lui faire contracter de bonnes habitudes; montrer comment l'instituteur, tout en instruisant ses élèves, atteindra ce but élevé* (p. 81-88). — 2. Un article intitulé : *Ordre et discipline* (p. 113-117). — 3. Une poésie : *La Walkyrie* (p. 155-160).

Cependant, par délibération en date du 15 juillet 1870, le conseil communal de Liège arrêta la réorganisation de son bureau de l'instruction publique et des beaux-arts. Une place de sous-chef fut entre autres créée à ce département et mise au concours. Après un brillant examen, Ritzen obtint le nouvel emploi auquel il fut nommé le 28 octobre suivant. En 1871, la Société Franklin ouvrit un concours de poésie populaire. Le jury eut à juger trente-sept pièces. Celle que Ritzen avait adressée sous le titre *Un jour de fête patronale* fut considérée comme la meilleure. Ce fut la dernière joie qu'il éprouva. Une affection cardiaque l'emporta bientôt après.

Alexandre Pirotte a consacré des vers, en forme d'acrostiche, à la mémoire du poète. On les trouve notamment dans le *Journal Franklin* du 24 décembre 1871 (N^o 52, p. 3). *Une journée de fête patronale* a paru dans la même feuille (1872, n^{os} 4, 5 et 6), avec le portrait de l'auteur dessiné par J. Kronké, le rapport du jury de concours et une notice biographique de Ritzen par V. Robert. Il a été fait un tirage à part de ces différents articles sous le titre suivant : *Société Franklin. Concours de poésie populaire*, 1871. Liège, Vaillant-Carmanne, 1872. C'est la dernière œuvre du poète, et le dernier vers de cette pièce nous donne la règle même de sa vie :

Être honnête, être instruit pour être un jour
heureux.

B. Van Hollebeke a réédité le petit poème dans ses *Morceaux choisis de poètes belges* (p. 493-498). Les productions françaises de notre auteur, au nombre de vingt-huit, rassemblées par les soins d'Alexis Stasse, poète lui

aussi à ses heures, ont été éditées peu après son décès. Elles portent comme titre : *Joseph Ritzen. Essais poétiques. Œuvres posthumes recueillies par un ami de l'auteur*. Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1875. Elles forment un volume de format in-8^o comprenant en tout 88 pages. Les pages 5-10 donnent une lettre, en date du 6 mars 1864, adressée par Ritzen à Mr J. Fallize, secrétaire communal de la ville de Liège, dans laquelle il raconte, avec une touchante naïveté, les incidents de son enfance si laborieuse et si méritante.

Ritzen était membre de l'*Œuvre du Dimanche*; il fit aussi partie de la société *De Bendragt* qui, fondée en décembre 1868 par des étudiants et des jeunes gens amis des études, se transforma quelques années après en *Cercle Polyglotte*.

Joseph Defrecheux.

(Ritzen, Joseph), *L'enfance de l'auteur racontée par lui-même*, dans *Essais poétiques. Œuvres posthumes recueillies par un ami de l'auteur* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1875), p. 3-10. — V. Robert, *Biographie de Jos. Ritzen* (*Journal Franklin*, 4 février 1872), tirage à part (Liège, Vaillant-Carmanne, 1872). — B. van Hollebeke, *Morceaux choisis de poètes belges* (Namur, Wesmael-Chartier, 1874), p. 554 et 555. — Liège, histoire, arts, lettres, etc. (Liège, J. Daxhelet, 1881 : Dupur de Baleine, *La littérature française à Liège*), p. 289. — *Bibliographie nationale*, t. III (1897), p. 301.

RIUS (Thomas). Voir RINUS.

RIVE (Théodore DE), professeur, écrivain pédagogique, né à Verviers, le 26 juillet 1816, décédé à Bruxelles, le 9 mai 1877. Sa jeunesse fut laborieuse : il donnait des leçons particulières, en même temps qu'il étudiait l'italien et l'allemand. Après ses heures de bureau, il écrivait des articles pour les journaux ou rimait quelques vers. Plus tard il publia de nombreux ouvrages d'instruction élémentaire et des plaquettes de vers, dont on trouvera la liste dans la *Bibliographie nationale*. Il reçut en 1841 une médaille exceptionnelle à l'effigie du roi pour services rendus à l'enseignement primaire. A Ixelles, il était à la fois imprimeur, éditeur et rédacteur du *Bulletin communal*.

Fritz Masoin.

Lettres à mon ami T. Derive (Liège, 1836; par A. Lejeune, étudiant à Liège). Manuscrit de la

bibliothèque de Verviers. — *Notice biographique sur T. de Rive* (Ixelles, 1854, avec portrait), signalée par Oettinger dans sa *Bibliographie biographique universelle*, mais que nous n'avons pu trouver nulle part. — *Bulletin du bibliophile belge*, t. XIV, p. 357. — *Bibliographie nationale*, t. I.

RIVIERE (Gilles VANDER), sculpteur malinois du XVI^e siècle. L'historien Baglione, dans son livre, publié à Rome, en 1642, sur les peintres, sculpteurs et architectes de son temps, parle avantageusement de cet artiste. Dans ses éloges, il lui associe son collaborateur, Nicolas d'Arras, pour d'importants travaux de sculpture. Tous les deux s'étaient acquis, dit-il, une grande réputation à Rome, autant par leur habileté à restaurer les antiques que par leurs œuvres faites en commun ou exécutées personnellement. Gilles Vander Riviere vivait encore en 1601, selon les recherches de A. Bertolotti.

Voici, selon Baglione, la liste de ses ouvrages ornant les églises de Rome : à Sainte-Marie dell' Anima, le monument funéraire du cardinal André d'Autriche ; à Sainte-Marie-Majeure, deux bas-reliefs au monument funéraire du pape Pie V : l'un représentant le pontife donnant un étendard à l'amiral Marc-Antoine Colonna, au moment de son départ pour la bataille de Lépante (1571) où il commandait douze galères ; l'autre, le même pontife remettant au comte de Santa-Fiore le bâton de commandement, avant son départ pour la France, à la tête d'une armée du Saint-Siège, et, enfin, dans la même église, pour le monument funéraire de Sixte-Quint, deux bas-reliefs, l'un ayant pour sujet la canonisation de saint Jacques d'Alcala ; l'autre, le souverain pontife envoyant comme légat, en Allemagne, le cardinal Aldobrandini.

En 1597, G. Vander Riviere passa contrat avec Wenceslas Cobergher, pour la décoration d'une chapelle dédiée au Saint-Esprit dans l'Église de la Bienheureuse Marie della Vallicella (*chiesa nova*), où le fondateur de cette chapelle, Didaco del Campo, camérier du pape, venait d'être inhumé. Dans la convention, il est appelé « Egidio della Riviera Mechinese » (de Malines). Pierre Vander

Riviere, fils de Gilles, travailla à la décoration de la chapelle de l'église précitée della Vallicella. Il vivait encore en 1623, selon un contrat qu'il passa alors pour une habitation (Vigna) à la porta Pia.

Edmond Marchal.

A. Bertolotti, *Artisti belgi ed olandesi a Roma* (Florence, 1880), *passim*.

RIVIERE (VANDER). Famille de peintres qui florissait à Gand du X^e au commencement du XVII^e siècle.

Plusieurs auteurs — E. de Busscher, (*Peintres gantois*, t. II, p. 61) ; A. Siret (*Dictionnaire des peintres*, 3^e éd.) ; F. de Potter (*Gent*, t. V, p. 527) — assurent qu'avant 1536 il y eut à Gand dix-neuf peintres de ce nom. Or, cette assertion est fondée pour une bonne part sur des documents faux. Voici, par ordre chronologique, les noms authentiques :

JEAN (I) VANDER RIVIERE acheta la franchise de la corporation des peintres, sous le décanat de Pierre Vander Pale, par acte passé devant les échevins le 7 février 1413 (1414 n. st.). Aucune autre particularité à signaler.

LIÉVIN (I) VANDER RIVIERE, dont le père, Henri, n'était pas membre de la corporation, dut, comme le précédent, acheter la franchise, ce qu'il fit par acte du 16 novembre 1480, sous le décanat de Jean de Stoevalere. Son atelier avait une certaine importance. Les échevins des Parchons, chefs-tuteurs des mineurs, autorisèrent, par acte du 17 février 1486 (1487 n. st.), leur pupille Jean Vanden Zwerde à apprendre chez lui, pendant deux ans, « le métier de peintre ». Quelques années plus tard, en 1507-1508, la présence dans son atelier de l'apprenti Balthasar van Zeeve donna lieu à une procédure curieuse au sujet des privilèges d'un fils de membre dès le jour de sa naissance.

Le nom de maître Liévin Vander Riviere est cité dans les comptes de l'église Saint-Martin, en 1488, pour la décoration d'un crucifix, et, en 1491, pour l'enluminure d'un cartel destiné à la procession de sainte Catherine et

sainte Barbe. Lors de la joyeuse entrée à Gand de Philippe le Beau et de Jeanne d'Espagne, en 1497, il fit, aux frais de la ville, des peintures qui servirent dans les scènes représentées par la chambre de rhétorique de la Fontaine. Choisi comme juré de la corporation en 1486 et en 1516, il fut en cette dernière année, avec ses collègues du serment, chargé d'inspecter les décorations exécutées, d'après les ordres du roi, par le peintre Josse Sammelins, au château des comtes de Flandre, à Gand. Elu doyen des peintres en 1526, Liévin Vander Riviere, qui avait épousé Marguerite Lievins, plaça en 1505 sa fille Christine chez le haute-lisseur Liévin Dick; le 15 avril 1531, il vendit la maison qu'il habitait rue de la Vallée, près de la Cour de Ravenstein, à Jean Koegiers, époux de sa fille Elisabeth. Il est cité comme décédé avant le 30 avril 1540. A ce moment, son fils Georges (qui suit) s'était déjà distingué comme peintre depuis de longues années.

GEORGES (I) ou JOORIS VANDER RIVIERE, « peintre, fils de maître Liévin », mentionné déjà comme tel dans un acte du 29 novembre 1522, passé devant les échevins de Gand. C'est le plus connu des peintres de la famille. Pendant une cinquantaine d'années, de 1526-1627 à 1575-1576, on trouve son nom dans les comptes de la ville pour des travaux très divers qui lui furent commandés successivement par le magistrat : écussons et écriteaux aux armes de la ville et d'institutions religieuses; banderoles armoriées pour les trompettes d'argent; dessins et modèles, par exemple : dessin de la clôture de la chapelle des échevins, 1533, modèles de portes à l'Hôtel de ville, 1533, patron d'une « ymage » à placer à la « Muidepoort »; enluminures et dorures de bas-reliefs et de statues : notamment de sculptures aux portes de la ville, 1526, d'un héraut en pierre, 1528, d'un Neptune exécuté en 1559 par le sculpteur Jean Myn Heere pour la façade de l'Hôtel de ville, de la statue et des emblèmes de la Justice destinés au tribunal des échevins, autres

œuvres de Jean Myn Heere, 1575, etc.

Georges Vander Riviere participa à des travaux décoratifs à l'occasion de diverses fêtes et cérémonies importantes célébrées à Gand : services religieux en mémoire de l'impératrice décédée à Tolède le 1^{er} mai 1539; grand concours des chambres de rhétorique, 12 juin 1539; entrée de Charles-Quint et de son fils, le prince d'Espagne, en 1549; tournoi sur l'eau en l'honneur de Philippe II, 1557. Il peint, en 1571, pour figurer parmi les emblèmes des quatre membres de Flandres à Ypres, un étendard, qualifié de tableau, sur lequel étaient représentés la pucelle et le lion gantois.

Par décision des échevins, en date du 9 mai 1548, il avait été nommé peintre ordinaire de la cité, et chargé, en cette qualité, de l'entretien des tableaux conservés à l'Hôtel de ville. Mais, dès l'année suivante, les commissaires à l'audition des comptes avaient, par motif d'économie, supprimé la pension qui lui était attribuée de ce chef.

Plusieurs églises et confréries lui donnèrent de l'ouvrage. Eglise Saint-Jean (plus tard Saint-Bavon) : en 1530, il orne une croix de procession et le piédestal d'un crucifix; en 1534, il peint un nouvel étendard pour la confrérie de Notre-Dame aux Rayons; il décore la chaire à prêcher en 1559. En 1566-1567, après les dévastations des iconoclastes, il restaure des tableaux et des statues; il est employé à des travaux de peinture, en 1569, lors de la consécration de l'église basse.

On a conservé le souvenir de deux tableaux religieux faits par lui : un retable destiné à l'autel de saint Hubert, à Wachtebeke, et payé en 1526; une peinture représentant un épisode de la vie de saint Pierre, achevée en 1557, pour l'église de Meirelbeke.

La dernière mention de son nom se rencontre dans un acte du 3 mai 1578, relatif à ses petits-fils. Georges (I) Vander Riviere, appelé parfois le vieux, eut quatre fils, tous membres de la corporation des peintres : Liévin (II), Jean (II), Georges (II) et Lucas. De ce dernier il n'y a rien à dire. Les trois autres suivent.

LIÉVIN (II) VANDER RIVIERE, fils de Georges (I), inscrit dans la corporation des peintres entre 1540 et 1575, comme fils de membre. En 1556, il fut chargé de peindre des blasons sur des objets en étain présentés à Pierre de Somere, procureur de la chambre de rhétorique dite Marie *ter eeren* (à l'église Saint-Jacques), et dont l'historien Marc van Vaernewyck était à cette époque le « facteur ». Cette même année il lui est fait un paiement pour des présents offerts au nom des chambres de rhétorique Sainte-Barbe et Sainte-Agnès. En 1564, il rachète à la fabrique de l'église Saint-Martin des tentures et divers accessoires d'autel, probablement pour en orner son atelier. On le vit occupé, en 1566, à vernir et nettoyer le tableau d'autel de la confrérie Notre-Dame à l'église Saint-Bavon.

Il eut de son épouse, Liévine van Herzele, un fils appelé Georges; le fils de celui-ci fut baptisé le 11 septembre 1593 sous le nom de Liévin (paroisse Saint-Bavon). Ces deux derniers, Georges et Liévin, ne sont cités ici que pour être éliminés, leurs noms ne figurant pas dans les listes de la corporation.

JEAN (II) VANDER RIVIERE, fils de Georges (I), affilié à la corporation des peintres entre 1540 et 1569, année de sa mort. Il laissait de sa femme, Marguerite Canengys, trois fils mineurs, Jean (III), Benjamin et Pierre. Les deux premiers furent inscrits parmi les peintres. Ces jeunes gens étaient encore sous la tutelle de leur grand-père, Georges vander Rivière, le 3 mai 1578. Nous ne connaissons aucune œuvre de Vander Riviere de cette branche.

GEORGES (II) VANDER RIVIERE, fils de Georges (I), inscrit dans la corporation entre 1540 et 1575. Il est possible que plusieurs des derniers travaux renseignés au nom de Georges (I) soient des œuvres de Georges (II). On peut aussi, semble-t-il, l'identifier avec le Georges Vander Riviere qui, en 1599-1600, travaille, en compagnie de plusieurs autres peintres connus, aux apprêts de la réception, si

grandiose, des archiducs Albert et Isabelle.

Les Vander Riviere étaient une famille de bons bourgeois de Gand, fréquemment cités dans des actes d'intérêt privé relatifs à divers immeubles, situés spécialement rue du Bas-Polder, pendant le XVII^e siècle.

Victor vander Haeghen.

Archives de la ville de Gand : comptes communaux, actes scabinaux, archives des peintres, etc. — Comptes et registres paroissiaux de diverses églises. — Ph. Blommaert, *Beknopte geschiedenis der kamers van Rhetorica te Gent* (Belgisch Museum, 1837. Le tirage à part est de 1838). — Id., *Rhetorijk kamer de Fonteyne* (Ibid., t. X, 1846). — E. de Busscher, *Peintres gantois*, t. II. — V. vander Haeghen, *Mémoire sur les documents faux concernant les peintres*. — Chan. Van den Gheyn, *La cathédrale de St-Bavon*.

RIVIEREN (*Eustache VAN*) OU DE ZICHEMIS, écrivain ecclésiastique, né à Sichem, en 1482, mort à Louvain, le 16 avril 1538. Issu d'une ancienne et honnête famille, ce savant apologiste vit le jour à Sichem, près de Montaigu, en Brabant. Dès le jeune âge il s'adonna à l'étude des belles-lettres. A dix-sept ans il commençait sa philosophie à l'université de Louvain; il y obtint la cinquième place à la promotion générale de l'an 1500. Peu après il entra dans l'ordre des Dominicains, en cette même ville, et s'appliqua à l'étude des sciences sacrées. Le chapitre général de son ordre, tenu à Pavie, en 1507, le nomme « étudiant d'honneur de l'université de Louvain ». L'année suivante il se fit immatriculer dans le corps professoral de l'université; il devint membre du conseil le 31 août 1517 et reçut, le lendemain, le bonnet de docteur en théologie. Il exerça la charge de régent des études, dans son couvent de Louvain, et celle de prieur. Il fut définitif de sa province. Le père Van Rivieren fut le premier théologien belge ou l'un des tout premiers qui aient pris la plume contre Luther. Quelques ouvrages du réformateur allemand avaient été imprimés à Anvers, apparemment par les soins des religieux Augustins de la province de Saxe, établis en cette ville, et dont quelques-uns, pour s'être déclarés ouvertement favo-

rables à Luther, furent brûlés sur le bûcher.

Eustache van Rivieren a publié :
 1. *Errorum Martini Lutheri brevis confutatio, illorum potissimum qui a Lovaniensi et Coloniensi theologiae facultatibus fuerunt damnati*. Anvers, 1523, in-4°. — 2. *Sacramentorum brevis elucidatio, simulque nonnulla perversa Martini Lutheri dogmata excludens, quibus et sacramenta temerare ausus est, tum Ecclesiasticam Ierarchiam prorsus abolere, etc.* Anvers, Simon Cocus et Gérard Nicolaus, 1523, in-4°. L'auteur en fit la dédicace au cardinal Erard de la Marck, prince-évêque de Liège, par une lettre datée de Louvain, le 30 avril 1523. — 3. *Apologia pro pietate, in Erasmi Roterodami Enchiridii canonem quartum*. Anvers, Guillaume Vosterman, 1531, in-8°. Il y attaque le *Soldat chrétien* d'Erasmus. — 4. *Litaniae Sanctorum et Beatorum Brabantiae*. Georges Colvenerius, savant docteur de Douai, possédait un manuscrit de ces litanies, où trouvait place Thomas de Cantimpré, dont il fut le biographe. Il les attribue à un certain Joannes a Zichemis, ce qui fournit à Echard l'occasion de grossir sa bibliothèque dominicaine d'un article qui porte ce titre (t. II, p. 335); mais ce Jean a Zichemis, au dire de Paquot, est un être de raison.

Vincent-M. van Coloën.

Quétif et Echard, *Scriptores ord. Praed.*, t. II, p. 406 a. — De Jonghe, O. P., *Belgium Dominicanum*, p. 151. — Richard et Giraud, *Bibliothèque sacrée*, t. XXI, p. 416-417. — Paquot, *Mémoires*, t. XI, p. 70-72. — Mgr Namèche, *Cours d'histoire nationale*, t. X, p. 631. — Piron, *Levensbeschrijving*, p. 326.

RIVIEREN (Jean VAN), écrivain. Voir **RIVIVS (Jean)**.

RIVIVS (Gery). Voir **DU RIEUX**.

RIVIVS (Jean) ou **VAN RIVIEREN**, moine Augustin, écrivain, né à Louvain, le 11 juillet 1599, mort à Ratisbonne, le 1er novembre 1665. Il était le fils de Gérard van Rivieren, qui était imprimeur à Louvain, et de Jeanne Bognerts. Il entra au couvent des Augustins de cette ville vers 1617. Ce couvent était, depuis 1589, la maison d'études de

l'Ordre pour la Belgique et il possédait depuis 1612 un collège d'humanités. Rivivus professa probablement dans ce collège. En 1624 il fut envoyé à Bruxelles pour y enseigner la philosophie au couvent des Augustins de cette ville; en 1631, il se rendit à Tournai en qualité de « lecteur des cas de conscience ». Quelques années après, il obtint le grade de docteur en théologie à l'université de Trèves. Il revint ensuite à Louvain où il fut « régent de l'étude » et professeur d'Écriture sainte dans le couvent où il avait débuté. Vers 1637, il fut élu prieur du couvent de Liège, puis il devint visiteur et définitiveur de la province de Cologne. Enfin il fut désigné comme provincial le 25 avril 1643.

Après la mort de Joseph de Bergaigne, archevêque de Cambrai et évêque de Bois-le-Duc (24 octobre 1647), il fut nommé à l'évêché de Bois-le-Duc. Mais cet évêché ayant été supprimé à la suite de la conclusion de la paix de Munster (1648), Rivivus ne put pas occuper le siège pour lequel il avait été désigné.

Il espérait que le premier siège épiscopal vacant dans les Pays-Bas espagnols lui reviendrait; par lettre du 23 mars 1649, Philippe IV le recommanda au gouverneur, l'archiduc Léopold-Guillaume. Cependant Rivivus n'obtint pas de nouvel évêché. Il mourut à Ratisbonne pendant la tenue d'une diète, le 1er novembre 1665.

Il a composé un assez grand nombre d'œuvres littéraires et historiques, mais de médiocre valeur. En dehors d'ouvrages d'édification, il n'a écrit que des poésies, la plupart pièces de circonstance, des discours et des chroniques.

Ses *Poemata* (Anvers, Henri Aertsens, 1629; in-16, 119 p.) ont été faits pendant un séjour à Aix-la-Chapelle. Il traduisit un traité du F. Charles Moreau sur la confrérie de la Ceinture de Saint-Augustin (*Zodiacus mysticus, sive Analogia Zonae Augustiniane*. Tournai, Adrien Quinque, 1631; in-12), et fit paraître la même année un *Panegyricus in Festo S. P. Augustini*

(Tournai, Adrien Quinque, 1631, in-12). Son œuvre la plus intéressante est le récit du siège de Louvain par les armées française et hollandaise en 1635; c'est le *Diarium obsidionis Lovaniensis*. Louvain, Pierre Pangart et Er. Rivius, 1635.

En 1638, il fit l'éloge funèbre du P. Cornelius Curtius (*Epicidium admodum Rev. in Christo Patris Cornelii Curtii*. Louvain, Josse Coppens, 1638; in-4°). Quelques années après il publia sa principale œuvre théologique : *Vitae D. Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi et Ecclesiae Doctoris eximii, ex operibus ejus concinnatae, rerumque ab eo gestarum et scriptarum libri quatuor...* Anvers, Jérôme Verdussen, 1646; in-4°, 642 p., qu'il dédia à l'archevêque Jacques Boonen. Puis il composa une chronique belge, dans laquelle il résuma un certain nombre de chroniques antérieures : *Rerum Francicarum Decades quatuor in quibus historia gentis ab origine, imperii Belgarum exordium, progressus et bella aliaque memorabilia usque ad annum M. D.* Bruxelles, Martin de Bossuyt, 1651; petit in-4°, 524 p., ouvrage dédié à Don Juan d'Autriche, vice-roi des Deux-Siciles. Enfin il a édité une œuvre théologique : *Hieronymi Seripandi, Ord. Erem. S. Augustini, archiepiscopi Salernitani... Doctrina orandi, sive expositio orationis dominicae pia et erudita, neque antehac edita. Accessit doctrina credendi, sive D. Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, expositio Symboli Apostolorum prima ad catechumenos*. Louvain, v° Bernard Maes, 1661; in-24, 241 p. Cette édition est dédiée au P. Philippe Visconti, Augustin, évêque de Catanzaro (Calabre).

Paquot cite un certain nombre de manuscrits de Rivius conservés à son époque au couvent des Augustins à Louvain (ils se trouvent à présent probablement au couvent des Augustins à Gand) : *Annales Conventus Lovaniensis* (faisant partie du manuscrit du P. N. De Tombeur, au monastère de Gand); un chapitre intitulé *Rerum cœnobii Lovaniensis ordinis eremitarum S. P. Augustini aliarum intercurrentium sæcu-*

lum primum existe en copie à la bibliothèque de l'université de Louvain); *Rudimenta Tumultuum Belgicorum; Tractatus de arcibus, castellis, agrariis, limitaneis et mediterraneis* (3 livres); *Anastasis Augustiniana sive de Scripturis Ordinis Eremitarum S. Augustini, Operæ subsidiarias*, et, en outre, des lettres en latin conservées à la Bibliothèque nationale à Paris (cotées 8599).

Herman Vander Linden.

Paquot, *Mémoires*, t. VIII, p. 220. — Nic. de Tombeur, *Provincia Belgica Ord. FF. Eremitarum Aug.* (Louvain, 1727), p. 68.

RIVIUS (Joseph), écrivain ecclésiastique, né à Louvain, le 8 novembre 1607, mort le 23 octobre 1666. Il entra comme religieux à l'abbaye de Tongerlo, et, après avoir achevé ses études théologiques, reçut la prêtrise le 8 décembre 1630. Dans son couvent il exerça successivement les fonctions de gardien et d'économe. Le 3 décembre 1639 il fut nommé curé de Drunen, église dont la nomination du titulaire appartenait aux chanoines de Tongerlo. Revenu à l'abbaye en 1649, il fut élu prieur le 24 juin 1652. La prélatrice étant devenue vacante par suite du décès de l'abbé Wichmans, il fut, en 1662, proposé, lors de la réunion du chapitre, comme premier candidat pour recueillir la succession du défunt. Mais la Cour de Madrid préféra choisir pour la dignité abbatiale le chanoine Albert Ursino, qui n'avait obtenu que la sixième candidature. Rivius fut désigné le 16 décembre 1656 pour occuper la cure de Poppel; il y resta jusqu'en 1665. Il mourut le 23 octobre 1666.

Après sa mort, le recueil de ses instructions religieuses fut publié par les soins de son ami le chanoine van Craywinckel, sous le titre de : *Annulus christianus oft nienve catholycke sermoonen op de Erangelien van alle de sondaghen ende feestdaghen van den geheel jaer*. Cet ouvrage fut imprimé en 1663, à Anvers, chez Verdussen.

Fernand Dounet.

L. Goovaert, *Ecrivains de l'ordre de Prémontré*. — Walman van Spilbeek, *Necrologium ecclesiae B. M. V. de Tongerlo*. — Id., *De abdy van Tongerlo. Geschiedkundige navorschingen*. — J.-F. Foppens, *Bibliotheca belgica*.

RIVIUS (*Lucas*), écrivain et imprimeur, né à Mons dans la seconde moitié du xvi^e siècle, décédé le 9 mai 1618. Il était parent de Gérard Rivius ou Van Rivieren, qui imprimait à Louvain dès la fin du xv^e siècle et dont le fils, Jean Rivius, fut un savant écrivain de l'ordre de Saint-Augustin (voir plus haut). Tout en étant un excellent imprimeur, Lucas Rivius s'adonnait volontiers au culte des lettres. Il a écrit pour plusieurs ouvrages sortis de ses presses des préfaces d'une bonne latinité. A sa mort, sa veuve continua l'exploitation de l'imprimerie, mais elle ne survécut pas longtemps à son mari. Elle mit au jour, en 1620, la première édition des *Chartes nouvelles du Hainaut*, données par les archiducs Albert et Isabelle, le 5 mars 1619, et publiées à Mons, le 28 août suivant. C'est un volume in-quarto de 2 feuillets liminaires et 438 pages, plus 15 fenillets non chiffrés, avec frontispice gravé.

Julien Waudré a adressé des vers à Lucas Rivius et il a écrit une épitaphe pour sa veuve.

Léopold Devillers.

Julian Waudraei Læmotheatrum et epigrammatum libri tres (Mons, J. Havart, 1638), p. 40 et 107. — Hjp. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 199-205, 207. — Léop. Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 2 et 3.

RIVO (*Petrus DE*), en flamand vraisemblablement VANDER BEKEN, théologien, né à Assche près d'Alost, vers 1420 environ, mort à Louvain, le 27 janvier 1500. Il entra à l'université de Louvain en 1437 (Reusens, *Matricule de l'univ.*, anno 1437, no 35). Créé bachelier à la faculté des arts, le 14 février 1441, il devint docteur en 1442. Il fut ensuite chargé d'enseigner dans la faculté des arts, devint recteur de l'université du 1^{er} septembre 1457 au 1^{er} mars 1458. En 1460, on lui confia la chaire de rhétorique. Ce fut pendant qu'il occupait cette chaire que survint la grave et longue querelle concernant les *futurs contingents*, qui pendant plus de dix ans troubla le repos de l'université. On sait qu'on entend par propositions contingentes au futur (*de futuro contingenti*) les propositions annonçant un événe-

ment futur qui n'est ni nécessaire en lui-même, ni l'effet nécessaire de circonstances réalisées. Ce sont donc celles ayant trait à tous événements dans lesquels intervient une cause libre, telle la volonté de l'homme. Aristote soutient que ces propositions de futurs contingents ne sont ni vraies ni fausses.

Les livres saints contiennent des prédictions qui ont le caractère de futurs contingents, de même du reste que le symbole de la foi, telles la résurrection des morts et le jugement dernier. Eu égard à la théorie d'Aristote, que devaient penser les théologiens de ces propositions?

Ce fut sur le terrain biblique que se plaça de Rivo en traitant une question quodlibétale vers la fin de 1465 (ces questions se traitaient du 14 au 20 décembre). Voici l'énoncé de la question :
 • Saint Pierre conservait-il le pouvoir
 • de ne pas renier le Christ, après que
 • celui-ci lui eût dit : *Tu me renieras*
 • trois fois ». D'après de Rivo, Pierre, malgré la prophétie, avait conservé toute sa liberté d'action. Il ne dépendait donc que de lui d'infliger un démenti catégorique à la divinité elle-même. Il y avait là une proposition de futur contingent, donc elle n'était ni vraie ni fausse. Il va de soi que de Rivo, prêtre catholique, ne soutenait point que les propositions de futurs contingents des livres saints étaient douteuses au point de vue de la foi, mais à celui de *la logique pure* elles devaient subir le sort de toute proposition de ce genre.

Il n'est point étonnant qu'une pareille thèse ait suscité de violentes protestations de la part des théologiens. C'était, en effet, ouvrir la porte à toutes les discussions.

Plusieurs professeurs dans la faculté de théologie se prononcèrent contre de Rivo et l'un d'entre eux, Henri van Someren, se montra particulièrement hostile à ses idées. Au début, il n'y eut que des controverses d'école, des exposés critiques dans les cours. Mais petit à petit la querelle s'envenima. Il se trouva que, dans la faculté de théologie

même, les opinions étaient partagées, les partisans de de Rivo étant, semble-t-il, en majorité. Les membres de la faculté des arts, par contre, tenaient en bloc pour leur collègue. Le 22 décembre 1469, la faculté des arts intervint comme telle pour demander à l'université de rappeler Van Someren au respect des statuts.

L'université, dès lors officiellement saisie, ordonna le 30 décembre aux adversaires de garder le silence sur les futurs contingents et nomma, pour examiner la question, une commission.

Henri van Someren, irrité par quatre ans de discussions, et se méfiant sans doute de la tournure que prendrait cette affaire, dénonça par écrit au pape Paul II l'enseignement donné à l'université et le qualifia d'hérétique. Il écrivit de même à la cour du duc de Bourgogne; il sollicita aussi l'avis de la faculté de théologie de Paris sur la question. Cet avis lui donna pleinement raison. Les esprits étaient du reste, à ce moment, montés à tel point, qu'un étudiant, Jean Beyaert, injuria de Rivo en plein cours et fut traduit de ce chef devant le tribunal universitaire. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit que Van Someren avait fait appel au pape et au prince; cette nouvelle provoqua un grand émoi à l'université et suscita une vive animosité contre lui de la part de ses collègues.

Dès le 9 mars, le recteur somma Van Someren d'articuler par écrit les griefs qu'il avait contre de Rivo, et d'indiquer quels étaient les enseignements qui, à son sens, étaient contraires à la foi. Le recteur instruisait encore la cause, quand on apprit à Louvain que le pape Paul II avait, le 5 mai 1470, promulgué un bref par lequel il ordonnait à l'évêque de Tournai de se charger des fonctions d'inquisiteur au sein de l'université de Louvain: depuis quatre ans on y enseignait des propositions fausses, scandaleuses et malsonnantes (*fa-l-sas, sanctæ catholicæ fidei contrarias, erroneas, scandalosas, et male sonnantes propositiones*). Il lui enjoignait de condamner les auteurs de ces propositions comme hérétiques

et de les livrer au bras séculier.

Loin de mettre fin à la controverse, ce bref ne fit qu'exciter davantage la colère contre Van Someren. Celui-ci, du reste, se voyant soutenu par le pape, rompit le silence sur les futurs contingents et en parla dans ses cours. Il exaspéra par là ses adversaires. Aussi, le 10 juillet 1470, le conseil rectoral rendit-il un jugement par lequel il affirmait que de Rivo n'avait jamais enseigné les propositions telles que Van Someren les présentait, que ses idées avaient été tronquées en ce sens que l'on avait choisi des phrases isolées, sans indiquer dans quel sens elles avaient été énoncées, et il acquitta de Rivo, s'en remettant, pour le surplus, à la faculté de théologie pour examiner la question des futurs contingents à fond.

Van Someren en appela immédiatement de cette sentence en cour de Rome, de sorte qu'une instance judiciaire vint se greffer sur la procédure en inquisition de l'évêque de Tournai.

Quelque temps après arrivèrent les commissaires enquêteurs de l'évêque de Tournai. Sous prétexte de s'éclairer sur la question des futurs contingents, l'université députa Walter de Rupelmonde à l'université de Cologne, pour obtenir l'avis de la faculté de théologie. Celui-ci fut favorable à de Rivo. Le 19 octobre, on en donna lecture publique à l'université, devant les commissaires épiscopaux, qui répondirent qu'ils allaient en référer à leur évêque.

Enhardis par l'appui des Colonais, les partisans de Pierre de Rivo décidèrent de prendre leur revanche contre Van Someren. Cité devant le tribunal rectoral, il fut condamné, le 26 novembre, à demander pardon à ses collègues, publiquement et à genoux. S'y étant refusé, Van Someren se vit exclure de l'université. Il décida d'en appeler au pape et partit pour Rome pour y plaider sa cause.

Pendant environ un an, une paix relative régna à l'université. Mais les partisans du professeur exclu se rebiffèrent lorsqu'il s'agit de payer leur quote-part dans les frais des divers procès suscités par Van Someren. Devant le tribunal rectoral, l'un des plus ardents partisans

de Van Someren, Schelwaert, exposa qu'il avait connaissance d'un bref pontifical, par lequel le pape donnait gain de cause à son protégé dans l'affaire de l'exclusion. Aussitôt Schelwaert, Gilles de Bailleul et quatre autres professeurs furent cités devant la justice comme parjures, et leur exclusion fut demandée. On leur imputait d'être la cause du mutisme de la faculté de théologie, qui, saisie depuis deux ans de l'affaire des futurs contingents, refusait de donner son avis sur la question. Les poursuites contre les professeurs furent bientôt abandonnées. Il semble, du reste, qu'elles n'avaient d'autre but que d'obliger la faculté de théologie à émettre un avis favorable à de Rivo. Cela ne réussit point, car les dernières nouvelles qui venaient de Rome donnaient à réfléchir aux professeurs de cette faculté. Tout ce que les partisans de de Rivo purent obtenir, c'est qu'un seul professeur ordinaire, Jean Varenacker, et cinq professeurs extraordinaires signassent un avis privé par lequel ils se ralliaient à l'opinion de la faculté de Cologne.

Walter de Rupelmonde fut alors député à Paris, afin d'obtenir l'avis de la faculté de théologie. Mais cette dernière ne se prononça pas plus que celle de Louvain et il fallut de nouveau se contenter d'un *avis privé* par lequel vingt-quatre docteurs et professeurs abondaient dans le sens de la faculté de Cologne. Cet avis fut lu publiquement le 31 décembre 1471. Puis, en 1472, on s'occupait de régler les procès pendants à Rome. Le 29 avril, les avoués, avocats et procureurs qui devaient occuper en la cause furent désignés. Mais le 28 mai, l'official de l'évêque de Liège vint lire le bref du pape sur l'exclusion de Van Someren. Nous n'avons pas le texte de ce document, mais il résulte d'autres pièces que le pape avait cassé la sentence d'exclusion contre Van Someren et enjoignait de le maintenir en charge jusqu'à ce que la plainte contre de Rivo eût été tirée au clair. Quelques jours après, Van Someren rentra à Louvain. A partir de ce moment, une majorité se dessina parmi les théologiens en faveur de

Van Someren. La faculté se met à débattre et inscrit dans les registres de la faculté une décision qui doit avoir été défavorable à de Rivo. Le recteur, qui avait antérieurement vivement reproché à la faculté son mutisme, lui reprocha maintenant de prendre position et, le 11 août, d'accord avec le conseil, il décida que la décision de la faculté de théologie ne serait pas lue publiquement. C'était la rupture entre la faculté de théologie et les autres facultés. De nouvelles complications allaient surgir, lorsqu'un coup de théâtre imprévu éclata. Van Someren mourut subitement, le 13 août, sans avoir vu la fin des débats dans lesquels il était mêlé.

Quelques jours après, de Rivo partait pour Rome. Mais là il s'aperçut de suite que les événements prendraient une autre tournure qu'en Belgique. Les théologiens romains, appelés en la cause, lui firent comprendre qu'il ne s'agissait pas de discuter. Le 18 mars 1473, de Rivo signait sa rétractation; il le fit même de si bonne grâce que le nouveau pape, Sixte IV, envoya le 9 avril un bref à l'université de Louvain pour recommander ce professeur et faire savoir qu'il était absout des poursuites. De Rivo, qui avait quitté Rome immédiatement après sa rétractation, arriva à Louvain au commencement de mai, et, le 9 mai, il annonça publiquement qu'il avait été condamné aux frais du procès par le Saint-Siège; il relata sa rétractation, mais il le fit en termes si ambigus qu'il avait l'air de ne rien retirer de ce qu'il avait avancé antérieurement. Il alla jusqu'à insinuer clairement qu'à Rome on n'avait pas saisi sa pensée et que les termes mêmes de la rétractation, telle qu'elle lui était imposée, avaient toujours fait partie de sa doctrine.

L'université décida derechef que plus personne ne parlerait de futurs contingents. Toutefois, elle autorisa de Rivo à sauvegarder sa réputation et à réfuter les attaques contre sa personne. C'était, une fois de plus, faire montre de partialité en faveur du professeur. Aussi celui-ci ne se fit-il pas faute, sous prétexte de défendre son honneur, d'expliquer qu'il

avait eu le dessus dans sa lutte avec Van Someren, que sa doctrine n'avait subi aucune atteinte, que seuls ceux qui ne la comprenaient pas pouvaient trouver à y redire.

Mis au courant de ces manœuvres, et écœuré de la mauvaise foi de de Rivo, Sixte IV fulmina contre lui une bulle le 15 janvier 1474. Il exigea une nouvelle rétractation publique, interdit au théologien de professer pendant dix ans, lui ordonna de remettre tous ses écrits à François de Tolède, notaire apostolique, le menaça d'excommunication s'il ne se soumettait pas, et donna plein pouvoir aux prévôts de Saint-Géry à Cambrai et de Soignies ainsi qu'à l'official de Cambrai de prendre toutes mesures jugées nécessaires contre ceux qui entraveraient leur mission.

Nous ne savons pas ce qui se passa devant les nouveaux juges enquêteurs. De Rivo tint sans doute vis-à-vis d'eux la même conduite que lors de sa première rétractation. La cause traîna en longueur. Elle était encore pendante, lorsqu'en 1475 mourut Jean Varenacker, professeur de la faculté de théologie et pléban de Saint-Pierre. Le magistrat de Louvain avait à désigner ce pléban, auquel revenait avec sa charge une chaire dans la faculté de théologie ; il fixa son choix sur de Rivo ! C'était là, pour le moins, un manque grave de courtoisie vis-à-vis du Saint-Siège. Aussi la faculté de théologie en fut-elle atterrée. Elle commença par soutenir qu'il lui était impossible d'admettre dans son sein un professeur qui ne fût pas *docteur* en théologie (de Rivo n'était que *bachelier*), mais celui-ci se déclara aussitôt prêt à prendre son grade de docteur. La faculté excipait ensuite qu'on ne pouvait exiger d'elle d'accueillir un professeur auquel défense avait été faite d'enseigner pendant dix ans, sans qu'au préalable cette défense eût été levée. Pendant presque toute l'année 1476, les négociations traînèrent en longueur. Le 9 septembre, le recteur demandait officiellement à l'université si l'on ne pouvait pas considérer comme abrogée la défense faite à de Rivo, et l'université se prononçait pour l'affirma-

tive. La faculté de théologie, par mesure de prudence, exigea là-dessus une nouvelle rétractation formelle sur un texte dont les termes avaient été fixés par elle. De Rivo, comme toujours, se soumit. Mais cette humble attitude ne fit point disparaître les scrupules des *magistri theologici*, rendus méfiants par le passé. Ils persistèrent à ne point accueillir de Rivo. Le 28 février 1477, un nouveau recteur devait être élu : c'était le tour de la faculté de médecine. Elle désigna de Rivo, qui n'avait jamais rien eu de commun avec elle. Mais il s'agissait de forcer la main à la faculté de théologie. La lutte, du reste, touchait à sa fin. Le 7 mars, le nouveau recteur expliqua où en était son procès ; il avait bon espoir de voir enfin la solution de toutes ses difficultés. Et effectivement, le 14 mars 1477, fut lue publiquement à l'université une lettre de Fernand de Tolède, levant définitivement l'interdiction de professer. Ainsi fut close cette lutte mémorable, qui avait bouleversé, pendant plus de dix ans, toute l'université de Louvain.

Pendant ces longs débats, il faut bien l'avouer, l'attitude de de Rivo fut peu noble. Mais il doit avoir possédé au premier chef le talent de s'attirer des sympathies pour qu'à tour de rôle les recteurs, les collègues de la faculté des arts et même ceux de la médecine, le magistrat de Louvain et tant d'autres soient intervenus en sa faveur de façon si insolite.

Tandis qu'il était donc recteur pour la seconde fois (1^{er} mars au 1^{er} septembre 1477), des troubles éclatèrent dans la ville de Louvain, provoqués par Paul Loenkens et sa faction. L'université députa de Rivo avec Robert a Lacu et Arnold Halizis auprès de Maximilien d'Autriche, alors en Flandre, pour solliciter son pardon pour la ville. De Rivo obtint de l'empereur que seuls les chefs de l'émeute fussent punis (Divæus, *Annales*, p. 59 ; Vernulæus, p. 186). Aussi, quand, quelques mois plus tard, Maximilien fit son entrée à Louvain, ce fut de Rivo qui le harangua et prononça à cette occasion une *oratio in adventu*

Maximiliani, qui fit grand bruit à cette époque.

De Rivo fut élu encore une troisième fois recteur, du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 1478. Les dernières années de sa vie se passèrent sans incidents remarquables.

On a toujours dit que de Rivo mourut en 1499. C'est une erreur. Il est mort le 27 janvier 1500 (nouveau style; 1499, ancien style). Valère André (1643) — et bien d'autres après lui — ont dit qu'il était, lorsqu'il mourut, chanoine de Saint-Rombaut de Malines. C'est une seconde erreur. Il avait, dès 1480, renoncé, en faveur de Jean Picot, à son canonicat, qu'il occupait depuis 1442.

Voici la liste des œuvres qu'a laissées de Rivo. En 1488, il fit paraître à Louvain (chez Louis de Ravescot), un *Opus responsivum ad epistolam apologeticam Pauli de Middelburgo, de anno, die et feria dominica passionis* (Campbell, *Annales typogr.*, n° 1405; exemplaires à Bruxelles, bibl. royale; à La Haye, bibl. royale, etc.). En 1492, à Louvain, chez Jean de Westphalie, un *tertius tractatus de anno die et feria*, etc., sur le même sujet (Campbell, n° 1407; exemplaires à Bruxelles, Paris, bibl. nat., Cologne, arch. communales). Après la mort de de Rivo, parut chez Jean Severyns, à Leyde, en 1509, un *Libellus quomodo omnia in meliorem sunt partem interpretanda*; ce petit traité a été mis par l'éditeur en tête d'un recueil de poésies latines de Regnier de Waele ou de Bruxelles (cf. *Biogr. Nat.*, t. V, p. 880) et d'autres poètes. Ce volume est d'une insigne rareté. On n'en connaît que deux exemplaires (l'un à Londres, *British Museum*, l'autre à Deventer, Bibl. de l'Athénée).

Comme œuvres manuscrites de P. de Rivo, nous pouvons citer une concordance des quatre évangiles, intitulée *Monotessaron*, dont un manuscrit est à la bibliothèque royale de Bruxelles (Valère André en signalait un chez les Jésuites de Louvain. Nous ne savons si c'est le même). Valère André cite également deux manuscrits de l'*oratio in adventu Maximiliani*; l'un à Louvain,

église Saint-Martin, l'autre à Tournai, bibliothèque de la Cathédrale. Nous ne savons ce que sont devenus ces manuscrits. Cette *oratio*, quoi qu'on ait dit, n'a jamais été imprimée.

Duplessis d'Argentré dit qu'on conservait à la Bibliothèque Colbertine, ainsi qu'à Saint-Germain-des-Prés, des copies de toutes les pièces du dossier de la lutte entre Van Someren et de Rivo. Ces dossiers n'ont plus été signalés; si on les retrouve, ils fourniront sans doute quelques détails nouveaux concernant la lutte entre les deux théologiens, mais ils ne changeront plus guère la physionomie de cet épisode, qui nous est suffisamment connu par d'autres sources.

Léonard Willem.

P. Fredericq, *L'hérésie à l'université de Louvain en 1470* (*Bulletin de l'Académie*, 1905). — J. Lamotte, *La controverse sur les futurs contingents* (*Ibid.*, 1906, p. 377). — Valère André, *Fasus Academicus*. — P. Fredericq, *Corpus inquisitionis*, t. I, p. 423.

RIVO (Radulphus DE). Voir RADULPHE DE RIVO.

RIVO (Richardus DE). Voir RICHARDUS DE RIVO.

ROBAEYS (Charles-Louis), littérateur, né en 1805 et décédé en 1855 à Dixmude, où il était notaire. On a de lui *Iets over de Rhetorykhamers van Dixmude* dans les *Nederduitsche Letteroefeningen* (Gand, 1834) et un poème : *Enzaamheid*, dans le *Nederduitsch Letterkundig Jaerboekje* de 1835.

J. Vercoillie.

Frederiks en Van den Branden, *Biographisch woordenboek*. — Piron, *Levensbeschrijving*.

ROBASTIE (Bernard), fut curé de Wiers de 1612 à 1617, puis curé d'Hornu en 1640. Bernier et, d'après lui, d'autres écrivains récents lui attribuent un poème intitulé : *Cænobiarchia Crispiniana*. Une publication sous le même titre fut faite à Douai en 1642 par Arnould de Raïsse dit Raïssius (*Biographie nationale*, t. XVIII, col. 611). Étant donné le peu d'autorité de T. Bernier, nous pensons que cet écrivain aura fait confusion entre le curé d'Hornu et le chanoine Raïssius, et

qu'en conséquence Robastie n'est pas l'auteur de ce volume.

Ernest Matthieu.

Bernier, *Dictionnaire biographique du Hainaut*. — Renard, *Histoire de Wiers*, p. 88. — Vos, *Les paroisses et les cures du diocèse actuel de Tournai*, t. V, p. 57, et t. VII, p. 30.

ROBAULX DE SOUMOY (*Aimé-Louis-Philémon DE*), juriconsulte et historien, né à Surice, le 18 avril 1803, et décédé à Bruxelles, le 9 décembre 1881. Il fit son droit à Liège et obtint son diplôme en 1829, avec une thèse *De rogatarum legum disceptatione*. Entré dans la magistrature, il devint procureur du roi, puis auditeur général et siégea aux conseils provinciaux de Luxembourg et de Namur. Aimé de Robaulx s'adonna de bonne heure aux études historiques. En 1847, il publia à Bruxelles une traduction de la *Chronique de Saint-Hubert d'ile Cantatorium*. A Bruxelles, il devint l'un des membres les plus actifs de la Société d'histoire de Belgique, et ne tarda pas à entrer dans le Conseil Héraldique. Dès cette époque, de Robaulx rechercha les documents inédits concernant notre histoire nationale à l'époque moderne. Il fit paraître dans la collection de la Société d'histoire de Belgique une dizaine de volumes précédés de bonnes notices biographiques et enrichis de nombreuses annotations.

Ce fut, en 1858, la réimpression d'un petit volume très rare, les *Mémoires de Ferry de Guyon*, écuyer, bailli-général d'Anchois et de Pesquencourt, capitaine au service de Charles-Quint et de Philippe II, sur les années 1524 à 1568, rédigés par P. de Cambry, chanoine de Renaix. Deux ans après, il fit paraître les *Mémoires de Frédéric Perrenot, sieur de Champagney*, frère de Granvelle, des années 1573 à 1590. En 1864, il publia l'*Histoire des troubles advenus à Valenciennes, à cause des hérésies*, de 1562 à 1579, tirées en 1699 de plusieurs écrits par P.-J. Le Boucq (ou plus probablement Simon Leboucq). En 1868, il imprima l'*Histoire générale des guerres de Savoie, de Bohême, du Palatinat et des Pays-Bas*, de 1616 à 1627, par

Louis de Haynin, seigneur du Cornet (en 2 vol.). L'ouvrage insuffisant de M. de Montpleinchamp, *Histoire de l'archiduc Albert*, parut par ses soins à Bruxelles en 1870. En 1873, il fit paraître les *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, attribuées à Liévin-Etienne van der Noot (en 3 volumes).

Outre ces publications, A. de Robaulx avait composé une *Etude historique sur les tribunaux militaires en Belgique* (*Revue trimestrielle*, t. XI, p. 5 : t. XII, p. 46; t. XIII, p. 183; t. XIV, p. 66). Cette étude fut publiée à part à Bruxelles en 1857. Elle servit de base à son article sur les tribunaux militaires, au t. II de la *Patria Belgica*. En 1875, la *Belgique judiciaire* (2^e s., t. VIII, p. 1169) imprima son article sur *Les avocats en Belgique à la fin du XVII^e siècle*. La généalogie des *Namur, vicomtes d'Elzée et de Dhuy* parut en 1870 au t. XI des *Annales de la Société archéologique de Namur*, dont A. de Robaulx faisait partie depuis le 11 août 1865. Devenu auditeur général honoraire et nommé grand officier de l'ordre de Léopold, Aimé de Robaulx termina sa vie à Bruxelles en 1881.

Son frère, Albert-Jean-Baptiste de Robaulx de Soumoy, né à Soumoy (Namur), le 17 février 1826, décédé à Namur, le 24 mars 1874, devint procureur du roi à Namur après avoir fait son droit à Liège. Membre de la Société archéologique de Namur, depuis le 18 janvier 1855, il publia dans les *Annales* de cette société, en 1860, une *Notice historique sur Philippeville* (t. VI), en 1864, ses *Recherches sur l'histoire de la ville de Mariembourg et l'origine de Charlemont* (t. VIII) et en 1866, une biographie de *Philippe de Namur, seigneur de Dhuy* (t. IX).

V. Fria.

Bibliographie nationale, t. I, p. 314-315.

ROBAULX (*Alexandre DE*), homme politique, né à Fontaine-l'Évêque, le 20 avril 1798, mort à Liège, le 5 février 1861. Après avoir terminé ses études de droit, il s'établit à Liège comme avocat. Le 3 novembre 1830, il fut élu membre

du Congrès national par le district de Philippeville. Au Congrès, dont il fut un des questeurs, A. de Robaulx prit la parole dans toutes les discussions importantes. Il fut un des treize membres qui, le 22 novembre 1830, se prononcèrent en faveur de la république. Le 3 février 1831 il vota pour le duc de Nemours, et, le 14 février, quand on apprit à Bruxelles que Louis-Philippe refusait la couronne de Belgique pour son fils, il proposa de proclamer la république; sa proposition fut écartée par la question préalable. En juin 1831 il combattit la candidature du prince Léopold et, avec treize autres membres du congrès, vota pour Surllet de Chokier. Entre-temps, « l'impétueux M. de Robaulx » — comme l'appelle Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans* — avait deux duels, l'un avec Charles Rogier et l'autre avec l'intendant Chazal, plus tard général et ministre de la guerre.

Aux élections de 1831, A. de Robaulx fut élu représentant par l'arrondissement de Thuin. Un arrêté royal du 5 octobre 1832 le nomma substitut du procureur général à Liège. Jaloux de son indépendance, A. de Robaulx n'accepta pas ces fonctions. En avril 1833, la proposition de F.-G. Pirson et de Robaulx de ne voter le budget de la guerre que pour le premier semestre de l'année mit le ministère Goblet-Lebeau en échec, et la Chambre fut dissoute le 28 avril. Aux élections qui suivirent, de Robaulx échoua à Thuin, à Soignies et à Liège, mais le 4 juillet 1833, à une élection partielle, il fut élu par l'arrondissement de Soignies. En 1835, « ayant constaté l'inutilité de continuer une lutte par trop inégale en faveur de la liberté et de la prospérité du pays », il déposa son mandat.

A. de Robaulx habita le château des Hantes (Thuin), puis s'établit en 1846 à Liège où il s'occupa d'affaires industrielles. Il prit part au congrès libéral du 14 juin 1846 et il y fit adopter, notamment, la proposition « de donner un témoignage public à la malheureuse et noble Pologne ». En 1847, à Liège,

l'Association libérale et l'Union libérale se coalisèrent pour les élections : les trois députés sortants, MM. Lesonine, Delfosse et de Tornaco seraient réélus ; un siège serait attribué à *l'Association* et un siège à *l'Union*. Le candidat de *l'Association* fut Frère-Orban ; des membres du comité de *l'Union* offrirent une candidature à de Robaulx, qui refusa ; il n'admettait pas que des candidatures fussent imposées à des associations politiques qui s'interdiraient le droit de les discuter. Le candidat de *l'Union* fut Destrivaux. A. de Robaulx se présenta seul aux élections et il échoua. En 1857 sa candidature fut présentée à *l'Association libérale* de Liège en opposition aux députés sortants, qui furent tous réélus. A. de Robaulx mourut en 1861. Il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1855.

Armand Frosou.

Ulysse Capitaine, *Nécrologe liégeois pour 1861*.

ROBBE (Louis-Marie-Dominique), homme de loi, peintre, accessoirement graveur à l'eau-forte, né à Courtrai le 17 novembre 1806, mort à Bruxelles le 2 mai 1887. Son père appartenait au barreau courtraisien et le futur artiste reçut une éducation en rapport avec sa situation sociale. Élève à « l'école latine » — le gymnase — de Courtrai, il fit son droit à l'université de Gand. Sa thèse en latin, relative au divorce, fut défendue tout à la veille de la révolution le 10 juillet 1830. Reçu docteur, il n'attendit que l'expiration de son stage pour devenir juge de paix du canton de Moorseele (Flandre occidentale). En 1835 il reprenait le cabinet paternel. Pourtant ses prédilections, dès l'enfance, avaient été pour les beaux-arts. A l'Académie de sa ville natale il s'était distingué dans tous les cours. La musique aussi le passionnait et plus d'une fois, dans la suite, il devait se faire applaudir comme chanteur.

Tant comme peintre que comme juriste, Robbe devait être mieux qu'un dilettante. A Bruxelles, où, en qualité d'avocat du ministère des finances, il allait se fixer en 1840, son cabinet

d'affaires fut sérieux et la porte de sa demeure était ornée de la plaque annonçant sa profession, comme celle-ci était mentionnée dans les catalogues. Arrivé dans la capitale précédé d'une réputation d'artiste honorablement conquise, il y fut bientôt un peintre en vue. A l'instar de plusieurs Courtraisiens notoires, ses préférences étaient allées au paysage et à la peinture des animaux. Il avait reçu les conseils de J. B. de Jonghe (v. ce nom) et subi l'influence de Verboeckhoven, parent et collaborateur fréquent de ce paysagiste réputé. Sa personnalité, toutefois, s'était affirmée de bonne heure. A Bruges en 1837, à Gand en 1838, puis à Bruxelles en 1839, il avait remporté des médailles attribuées par des juges compétents. Aux Salons de Bruxelles la presse lui consacrait des articles élogieux. « M. Robbe », disait la *Renaissance*, en 1839, « a débuté d'une manière éclatante par un tableau de bestiaux où les connaisseurs ont reconnu un artiste près de devenir un maître de premier ordre. Un paysage traité avec franchise, des animaux peints avec une grande fermeté, une anatomie exacte et pleine de vie, une couleur solide, des détails étudiés à fond, un ensemble plein de verve et d'énergie. Cette toile assigne un rang très élevé à M. Robbe qui, on le voit, cherche à se rattacher aux grands maîtres anciens qui ont traité ce genre, à Paul Potter surtout. Il a étudié sous Brascassat et sera peut-être un jour un des meilleurs ouvrages de Brascassat. » Ce dernier détail est intéressant à recueillir.

La peinture de Robbe n'est pas, en effet, sans se ressentir de l'influence de Brascassat; à quel moment toutefois eut lieu le rapprochement des deux artistes, nous l'ignorons.

Chargé bientôt d'une commande du gouvernement, Robbe donna la mesure de sa valeur dans une vaste toile, aujourd'hui au musée de Bruxelles, qu'il intitula : *Animaux au pâturage; souvenir des environs de Courtrai*. Ce fut, au Salon de 1842, une œuvre marquante. Inspirée de la fameuse page

de Paul Potter, du Musée de La Haye, elle rassemble, au pied d'un saule et serrés contre une barrière, un bœuf au pelage blanc et roux, un âne, une chèvre et des montons. Le groupe est de grandeur naturelle. L'œuvre, comme son prototype, n'était pas exempte de sécheresse; toutefois elle constituait certainement un remarquable effort. Elle révélait un praticien habile, un peintre résolu à donner au genre de son choix une importance plus haute dans la hiérarchie des arts et dans l'estime du public. La foule applaudit à la tentative, comme elle applaudit au succès, consacré par la croix de l'ordre de Léopold.

La toile fit l'objet d'une lithographie de P. Lauters et les épreuves en furent données en prime aux participants de la loterie de l'exposition. Robbe venait, en somme, de conquérir sa place au premier rang de l'école belge. Chevalier de Charles III, en 1844, il se voyait, l'année suivante, octroyer, par Louis-Philippe, la Légion d'honneur. Il venait alors d'exposer à Paris une vigoureuse scène de chiens : *La pâtée trop chaude*. Au mémorable Salon de Bruxelles de 1851, celui où, pour la première fois, le public belge faisait connaissance avec les tendances réalistes, représentées par les *Casseurs de pierres* de Courbet, Robbe avait envoyé un *Combat de taureaux*, empreint d'une énergie également en rapport avec la donnée et le vigoureux tempérament de son auteur. Sans pousser les choses à l'extrême, le peintre belge ne pouvait voir avec déplaisir une somme plus grande de vie, une préoccupation plus haute de la vérité se faire jour dans un art où, précisément, lui-même s'appliquait à la recherche d'effets de nature « naturante », selon l'expression de son confrère d'Ornans. Aussi fut-il, dès l'origine, le protecteur de Ch. De Groux, encourageant les efforts de ce remarquable artiste pour renouveler et élargir le domaine de la peinture par une traduction plus sincère du type et plus de vérité dans les attitudes et les effets. « Qui sait », écrit M^r Emile Leclercq, dans sa notice sur Robbe, « si l'*Ivrogne*

(œuvre exposée en 1853, aujourd'hui au Musée de Bruxelles), « n'ayant pas trouvé d'acquéreur — et ce n'est pas précisément un tableau de boudoir ou de salon — De Groux n'eût pas fini par se laisser abattre ». L'acquéreur en question fut Robbe, qui, plus d'une fois, du reste, aida le jeune artiste à franchir des pas difficiles. En 1854 parut au Salon de Bruxelles la toile destinée à marquer le zénith de la carrière de Robbe : *La Campine*. Cette peinture, longue de cinq mètres, est aujourd'hui au Musée de l'Etat. Après avoir moissonné chez nous un ample tribut d'éloges, elle retrouva son succès à l'Exposition universelle de Paris l'année suivante. Avant Théophile Gautier (*Les Beaux-Arts en Europe*), M^r Marsuzi de Aguirre la signalait, de Bruxelles, aux lecteurs de la *Revue Universelle des Arts*. « Dans ce tableau de M. Louis Robbe, la Campine n'est heureusement qu'un prétexte. Il avait à représenter un magnifique troupeau de vaches, et il a voulu que nul autre objet ne vint distraire l'attention du spectateur. Il a parfaitement réussi et il a donc eu raison de faire ce qu'il a fait. Figurez-vous de l'herbe véritable, de l'eau véritable et voyez sur cette herbe, autour de cette eau ondulée, ridée par le vent, voyez se mouvoir, s'appeler, mugir une vingtaine de vaches avec leur taureau et leurs gardiens. Voilà ce qu'a fait M. Robbe; il a fait tout simplement de la nature vivante. J'ai cherché à critiquer, car enfin il faut bien un peu de critique, ne fût-ce que pour faire valoir les éloges; je n'ai trouvé, j'ose à peine le dire, je n'ai trouvé à m'en prendre qu'aux vastes dimensions de la toile. » L'œuvre est, en effet, composée avec art et de très heureuse expression pittoresque. Dans la plaine immense et sous un ciel aux sombres nuées, le troupeau est rassemblé par ses gardiens, un garçon monté sur un cheval, une fille à pied. Ces deux figures, d'ailleurs accessoires, sont peintes par Charles de Groux, comme le ciel mouvementé est dû à la collaboration de l'excellent paysagiste

hollandais Roelofs, alors fixé à Bruxelles. Robbe, aux expositions subséquentes, se fit moins remarquer; toutefois, il avait pris position. A tout prix il fallait, pour conserver la faveur du public, varier les motifs comme les effets, et être constamment servi par l'inspiration. Ce ne fut point le cas. Et puis, frappé dans ses plus chères affections comme dans ses plus chères espérances, par la mort d'un fils âgé de dix-huit ans, au lendemain de son plus grand succès, Robbe avait en quelque sorte perdu la joie de vivre. « M. Robbe, avec son organisation éminemment artiste, mais aussi d'une faiblesse mobilité dans ses prédilections », écrivait Alvin, dans sa revue du Salon de 1860, « M. Robbe a-t-il attendu de l'avenir un jugement plus favorable pour avoir subi toutes les influences et s'être laissé entraîner sur la pente séduisante de la mode? J'en doute. » Mais Robbe n'entendait pas se répéter à outrance comme son illustre confrère Verboeckhoven, dans un genre où la redite est chose presque fatale. Bien représenté au Salon de 1863 — où M^r Camille Lemonnier commenta avec chaleur l'*Etang* et la *Matinée d'Automne* — il fut promu au rang d'officier de l'ordre de Léopold. Bientôt après, délaissant ses pinceaux et son code, on le vit se déclarer atteint d'un mal mystérieux et, deux années durant, garder obstinément le lit. Puis, ayant triomphé de la crise, il se crut privé d'appétit et de sommeil. N'ayant point d'ailleurs perdu toute sociabilité, il semblait prendre son mal en patience, faisait de la musique et ne laissait pas chômer ses pinceaux. Une tête de vache, datée de 1867, donc peinte en pleine crise, appartenant au musée de Bruxelles, mérite de compter parmi ses meilleures productions. A l'exposition historique de l'art belge par laquelle fut inauguré, en 1880, le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, son contingent d'œuvres anciennes et récentes fut considérable. Commandeur de l'ordre de Léopold en 1881, il exposa pour la dernière fois, l'année suivante, au Salon d'Anvers. Il avait atteint sa soixante-troisième

année. Environné des soins pieux de sa fille, qui entra en religion au lendemain de sa mort, il s'éteignit le 2 mai 1887, âgé de quatre-vingt-un ans. Sa femme, née de Urquillu, de noble race espagnole et de grande beauté, était morte en 1844. Un frère cadet, Henri Robbe, peintre de fleurs, né en 1807, lui survécut jusqu'en 1899. Comme graveur à l'eau-forte, Robbe a signé quelques planches très poussées, mais monotones. Les titres que leur donne le répertoire de Hippert et Linnig sont : *Les deux vœux*; *Les deux moutons*; *Les deux vaches près du saule*; *Moutons et chèvres* (planche exécutée pour l'album de la Fête artistique du 5 janvier 1850), enfin *Bestiaux*, planche publiée par la *Renaissance*.

La ville de Courtrai a donné, en 1885, le nom de Robbe à une de ses places publiques et perpétué le souvenir de ce citoyen notable par un monument, buste de proportions colossales, dû au ciseau de Fraikin.

Robbe, sans avoir fondé une école, exerça une influence sérieuse sur le genre auquel se rattache le souvenir de ses succès. Sans bruyante profession de foi, il affranchit, ou, du moins, concourut à affranchir la peinture des animaux des conventions en quelque sorte imposées par des maîtres de l'importance et du renom d'Ommeganck, de Verboeckhoven, de Van Os. De lui procèdent directement ou indirectement les Wautermaertens, les De Prater, Jos. Stevens et surtout Alfred Verwée, dont les débuts sont contemporains de ses principaux succès. Une place importante revient donc à Louis Robbe dans l'histoire de l'école belge de la seconde moitié du XIX^e siècle. Trois de ses œuvres sont conservées à l'hôtel de ville de Courtrai; la bibliothèque de la même ville possède de lui divers cahiers d'études. Une de ses bonnes peintures appartient au Cercle artistique et littéraire de Bruxelles. Outre un grand portrait lithographié par Baugniet, d'autres images de l'artiste sont insérées dans la *Renaissance*, dans l'étude biographique d'Emile Leclercq (excellente gravure sur bois de Max Weber), enfin,

dans l'opuscule de M^r Théod. Sevens, publiée à Courtrai en 1889.

Henri HYNDUS.

Immerzeel, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunst schilders*, t. III (Amsterdam, 1848). — Emile Leclercq, *Louis Robbe* (Bruxelles, J. Leblève, s. d.; in 8°). — Th. Sevens, *Levensschets van L. Robbe* Kortrijk, 1889; in-12. — Informations dues à l'obligeance de M^r Jos. de Bethune — Souvenirs personnels. — Une généalogie ms. de la famille Robbe, par F. Vanden Benden, se trouve à la bibl. de Gand.

ROBBERECHTS (André), violoniste, né à Bruxelles, le 16 décembre 1797, mort subitement à Paris, le 23 mars 1860. Sa carrière musicale s'écoula dans ces deux capitales. De bonne heure, l'étude de la musique l'attira et ses progrès sur le violon furent rapides, sous la direction de Vander Planken, de Bruxelles. Admis au Conservatoire de Paris, au commencement de l'année 1814, Robberechts y obtint, le 29 décembre, l'accessit de violon. L'entrée des armées alliées à Paris amena la fermeture momentanée de cet établissement et força le jeune artiste à se contenter des leçons particulières de Baillot. A son retour à Bruxelles, il y rencontra Viotti, et obtint, par les qualités de son jeu, la faveur d'en devenir l'élève. Sous cet éminent virtuose, Robberechts acquit le beau son et la justesse parfaite qui caractérisèrent son talent. Guillaume I^{er}, roi des Pays-Bas, lui accorda le titre de premier violon solo de sa musique. Ce fut alors qu'il donna quelques conseils à Ch.-A. de Bériot. Les événements politiques de 1830 le ramenèrent à Paris où il s'était fait déjà apprécier. Un critique écrivait de lui, en 1837 : « Son jeu n'appartient qu'à lui et se fait remarquer par une noblesse, une fermeté, une douceur et une variété dont la réunion est très peu commune. Il rappelle entièrement le célèbre Viotti dont il a été, dit-on, l'élève chéri, et qui se plaisait à dire qu'il revivait en lui ». P. Scudo, dans l'*Année musicale*, trace son portrait en ces termes : « C'était un homme agréable, un artiste de goût, un musicien délicat, dont l'extrême sensibilité paralysait les forces lorsqu'il jouait en public... »

• Son exécution manquait d'éclat et de force, mais il se distinguait par le sentiment et la délicatesse qu'il mettait à rendre la musique qui répondait aux dispositions douces de son âme. Il jouait juste et possédait une bonne qualité de son. C'est surtout comme professeur, comme homme de goût et de bon conseil qu'il était apprécié dans la société d'élite qu'il fréquentait et où il a laissé un grand nombre d'élèves distingués et d'excellents souvenirs. Cet artiste excellait surtout dans l'exécution des œuvres des anciens maîtres classiques qu'il interprétait avec un talent exquis.

Félics énumère les compositions suivantes de Robberechts qui furent gravées : 1. Air varié pour violon et piano, avec introduction et finale op. 1; Paris, B. Latte; 2. Romance variée, idem, op. 7, ibid.; 3. idem op. 9, ibid.; 4. Variations brillantes sur un thème original, op. 10; Paris, Richault; 5. Introduction et polonaise brillante pour violon et piano, op. 15, ibid.; 6. Fantaisie romantique pour violon et orchestre, avec de nouveaux effets de sons harmoniques, op. 17, ibid.; 7. Duo pour deux violons et piano, op. 18, ibid.; 8. Deux mélodies, l'Espagnole et la Pastorale, pour violon avec accompagnement de piano, op. 19, ibid.; 9. Les Adieux, duo dramatique, ibid. op. 20, ibid.; 10. Grand duo concertant pour violon et piano avec Albert Sowincki. Robberechts a laissé en manuscrit : une grande fantaisie pour orchestre et chœur; une grande Polonaise en *la* pour violon, des romances avec accompagnement de piano et des mélodies pour piano seul.

Ernest Mathieu.

Félics, *Biographie universelle des musiciens*. — E. Grégoir, *Les artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle*, t. I, p. 330, et t. III, p. 473

ROBBESART (*Lambert*), peintre. Voir RYCKAERT Met den Stelten.

ROBBESART (*Alexis-Joseph-Constant ROBERT, comte DE*), né à Mons, le 15 juin 1776, y décédé le 4 juillet 1860, appartenait à une branche cadette de la famille des Robert et était fils de Simon-Joseph Robert, seigneur de Choisy et de

Philippine du Sart de Molembaix. Il avait été reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1788. Page du comte d'Artois, il fut l'un des témoins des scènes terribles dont Versailles fut le théâtre les 5 et 6 octobre 1789. La Révolution le força à quitter la France. Le comte de Robbersart s'engagea dans l'armée de Condé et servit comme officier dans le régiment de Sombreuil jusqu'à la dissolution de l'armée. Au retour des émigrés, il se fixa à Mons et fut appelé à siéger de 1817 à 1830 aux états provinciaux du Hainaut comme membre de l'ordre équestre.

Ernest Mathieu.

Annuaire de la noblesse belge, 1881, p. 370. — Poplimont, *La Belgique héraldique*, t. IX, p. 216. — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*.

ROBERT D'AIRE, prévôt d'Aire, chancelier de Flandre, mort en 1174. On ne sait rien des premiers temps de la vie de ce personnage, si ce n'est que, né à Chartres à une date inconnue, dans une condition très humble (il était, d'après Albéric de Troisfontaines, le fils d'un forgeron), il fut sans doute dès son enfance destiné à l'Eglise. A en juger par le titre de « trésorier de Tours » que lui donnent certains textes, il dut faire partie tout d'abord du clergé tourangeau. Mais ce n'est que depuis son arrivée dans les Pays-Bas que l'on possède sur lui des renseignements précis. Dès avant 1161 (1), il était entré au service de la maison de Flandre, à la suite de circonstances que l'on ignore. Il semble avoir joui déjà d'une certaine influence auprès du comte Thierry d'Alsace, mais c'est sous le successeur de celui-ci, le fameux Philippe d'Alsace, qu'il devait fournir une carrière dont la rapidité et l'éclat émerveillèrent, ou, pour mieux dire, scandalisèrent les contemporains. Il sut mettre à profit la confiance et l'amitié que lui témoignait son maître pour accaparer, sans scrupules, richesses et honneurs. Il devint prévôt d'Aire, de Saint-Omer, de Saint-Amé de Douai, de Saint-Donatien de

(1) C'est à cette date que l'on trouve pour la première fois sa souscription au bas d'une chartre comtale, en qualité de prévôt d'Aire. H. Coppleters, *Regestes de Thierry d'Alsace*, n° 147.

Bruges, et il fut revêtu des fonctions de chancelier de Flandre. Son ambition n'était pourtant point satisfaite. Il aspirait au couronnement de toute carrière ecclésiastique : la dignité épiscopale. L'année 1173 lui fournit l'occasion d'y atteindre. Le siège d'Arras venait de devenir vacant par la mort de l'évêque André de Paris. Aussitôt, Robert, soutenu par le crédit du comte de Flandre, se proposa au suffrage des chanoines et fut élu sans difficulté. Il l'était à peine qu'il se désistait en faveur de l'archidiacre Frumold, mais ce ne fut que pour se retourner vers le diocèse, plus riche et plus important, de Cambrai. Celui-ci était administré, depuis 1167, par Pierre, frère du comte de Flandre, qui n'avait pas encore été consacré. Profitant de cette circonstance, Philippe d'Alsace obtint de lui, au commencement de 1174, qu'il sortit de l'Eglise et épousât la comtesse de Nevers. Puis il appuya la candidature de Robert auprès du clergé cambraisien. Le succès n'était pas douteux. Non seulement Robert fut élu, mais l'empereur, probablement sur les instances de Philippe, qui tenait certainement à introduire son influence à Cambrai par l'intermédiaire de son fidèle chancelier, s'empressa de lui accorder l'investiture. Robert ne devait point pourtant jouir longtemps de sa nouvelle dignité. Il s'était brouillé avec Jacques, sire d'Avesnes, soit à la suite d'une querelle privée, soit à propos de contestations touchant des biens qu'il réclamait à ce dernier au nom de son église. Brutal et vindicatif, son ennemi avait résolu de se venger. Le 5 octobre 1174, comme Robert passait par Condé, il tomba dans une embuscade et périt assassiné. Le comte de Hainaut et le comte de Flandre ne manquèrent pas de venger sa mort. Le premier livra Condé aux flammes et le second confisqua les fiefs que Jacques d'Avesnes tenait de lui dans le Vermandois. Il ne se réconcilia avec ce personnage qu'à l'intervention de l'archevêque de Reims.

Il faut supposer, pour comprendre l'ascendant que Robert sut prendre sur un homme tel que Philippe d'Alsace,

qu'il se distinguait par de rares qualités politiques. Nous sommes toutefois trop mal renseignés sur ses faits et gestes pour pouvoir en juger avec quelque précision. Il est hors de doute qu'il fut l'un des conseillers intimes du célèbre comte et qu'il eut certainement une grande influence sur sa conduite. Le peu que nous savons, nous montre Philippe lui confiant des missions de confiance. C'est lui qu'il employa, par exemple, à la tâche délicate de reprendre sa sœur Gertrude à Humbert III, comte de Savoie, qu'elle avait épousé et qui, l'ayant répudiée, la tenait, semble-t-il, en captivité. D'après Radulfus de Diceto, Robert aurait largement contribué à écarter son maître de l'Angleterre et à lui faire adopter, vis-à-vis de cette puissance, une attitude favorable à la France. Il aurait été également l'un des principaux instigateurs de la révolte des fils d'Henri II Plantagenêt contre leur père.

Il est certain, en tout cas, que Robert fut essentiellement un homme politique et n'eut d'ecclésiastique que l'habit. Son instruction littéraire était médiocre, plus médiocre encore était sa piété. Les contemporains lui reprochent à bon droit son insatiable avidité. Pierre de Blois lui fait honte, dans une curieuse lettre, de ne s'occuper que des choses du siècle, d'employer à des usages profanes les ressources de son diocèse et de détourner à son profit « des sommes qui suffiraient à faire vivre trois évêques ». D'autre part, la chronique de Saint-Bertin l'accuse d'avoir persécuté et spolié ce monastère. Plusieurs virent dans sa mort tragique un juste châtement de son avarice et de son ambition. D'autres, stupéfaits de la rapidité de sa fortune, allèrent jusqu'à le soupçonner de sorcellerie. Nous concluons tout simplement qu'il a été dans les Pays-Bas un des premiers de ces favoris d'origine obscure, que la faveur des princes fit monter si souvent, au moyen âge, jusqu'au faite des honneurs.

H. Pirenne.

Gislebert de Mons, *Chronicon Hanoniense*, éd. L. Vanderkindere. — *Gesta episcoporum Cameracensium*. (*Mon. Germ. Hist. Script.*,

t. VII. — *Alhérie de Troisfontaines, Chronicon. (Ibid., t. XXIII.)* — *Simon de Saint-Bertin, Gesta abbatum sancti Bertini. (Ibid., t. XIII.)* — *Radulphus de Diceto, Imagines Historiarum. (Ibid., t. XXVII.)* — *Chronicon Laudunense. (Recueil des historiens des Gaules et de la France, t. XIII.)* — *Pierre de Blois, Epistolæ (Migne, Patrologia Latina, t. CCVII).*

ROBERT D'ARRAS, prévôt. Voir **ROBERT VII DE BÉTHUNE**.

ROBERT L'AVEUTUREUX. Voir **LA MARCK (ROBERT III DE)**.

ROBERT DE BERGHES, évêque de Liège. Voir **BERGHES (Robert DE)**.

ROBERT DE BÉTHUNE. Voir **ROBERT III DE FLANDRE, dit DE BÉTHUNE**.

ROBERT VII, seigneur de **BÉTHUNE**, de Termonde, de Richebourg et de Warnton, avoué d'Arras et de Saint-Bavon de Gand, né à la fin du XIII^e siècle, mort le 12 novembre 1248. Il était le deuxième fils de Guillaume le Roux, sire de Béthune et de Mahaut, dame de Termonde. Tandis que son frère Daniel était parti pour la quatrième croisade, ce pauvre petit chevalier de l'Artois, à l'exemple de son oncle Baudouin, alla chercher fortune en Angleterre. A ce moment Philippe-Auguste menaçait d'envahir ce pays, et Jean Sans-Terre appelait de tous côtés des mercenaires pour résister aux ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. L'expédition française ayant avorté par suite de l'intervention du légat pontifical, Philippe-Auguste tourna sa colère contre le comte de Flandre, Ferrand de Portugal, qui lui avait refusé l'aide féodale. Il envoya sa flotte s'emparer du port de Damme et envahit le comté (mai 1213). Ferrand dépêcha un message en Angleterre pour réclamer l'intercession de Robert de Béthune et des autres chevaliers flamands auprès du roi Jean, et, en cas de refus de celui-ci, pour demander leur propre secours dans la défense du comté. Quoique Robert fût brouillé avec Ferrand, à cause de sa tante, la reine-veuve Mathilde de Portugal, qu'il avait jadis combattue parce qu'elle avait fait du tort à son père, le prudent chevalier surmonta

son humeur, car il se peinait de tout son « poir de sa besoigne avancier ». Chargé par ses compagnons de porter la parole devant le roi Jean, il amena celui-ci à envoyer une flotte au secours de Ferrand sous les ordres de son frère, le comte de Salisbury. Le 30 mai, Robert surprit une partie de la flotte française dans le Zwyn et la brûla pendant l'absence de Philippe, qui assiégeait Gand. Le lendemain, à la nouvelle de ce succès, le comte Ferrand vint jurer l'alliance avec le roi Jean entre les mains de ses envoyés. Réconcilié avec le comte de Flandre, Robert essaya avec lui de s'emparer de Damme; mais le roi Philippe accourut en telle diligence, qu'il força les Flamands, après leur avoir infligé des pertes sérieuses, de se renbarquer à bord des vaisseaux anglais. L'attitude courageuse de Robert, qui couvrit la retraite de Ferrand, permit à celui-ci de prendre la mer pour se retirer à Watcheren; lui-même s'en alla à Nieuport avec quarante chevaliers, afin de garder et de défendre la place (1 juin). Philippe-Auguste se vit obligé de brûler le reste de ses vaisseaux toujours bloqués dans le Zwyn. A cette nouvelle et à la demande de trois barons flamands, Robert alla chercher Ferrand à Middelbourg et rentra avec lui à Damme (6 juin). Le roi se retira à marches forcées en France, et le comte se remit, sans coup férir, en possession de toute la Flandre en peu de jours.

Bientôt Robert de Béthune retourna en Angleterre, où Ferrand vint le rejoindre à la fin décembre. Accompagné de Robert, le roi Jean alla recevoir son allié à Canterbury (8 janvier 1214); le lendemain, le comte lui fit hommage lige, puis retourna en Flandre. Louis, fils de Philippe-Auguste, ayant brûlé les frontières de Flandre, en mars, Robert de Béthune fit avec les comtes de Salisbury et de Boulogne une chevauchée dans le comté de Guines, où il délivra sa cousine germaine, la comtesse Béatrice, emprisonnée par son mari Arnoul.

La nouvelle de la mort de son père Guillaume vint douloureusement le

surprendre au milieu de cette campagne. Grâce au secours du vicomte de Melun, sa mère Mathilde garda pourtant le château et les terres de Béthune que le fils du roi de France, Louis le Lion, avait donné ordre de confisquer, et put les transmettre deux ans après à l'aîné de ses fils, Daniel, à son retour de Constantinople. Robert de Béthune assista dans les rangs des Flamands à la bataille de Bouvines (27 juillet 1214), y fut fait prisonnier, mais « fit tant » à un chevalier français, nommé Flamenc de Crespelaines, que celui-ci le délivra. En janvier 1215, lors du soulèvement des barons anglais, Robert passa de nouveau la mer avec son frère puîné et d'autres chevaliers flamands, et se mit au service de Jean. Malgré les efforts du roi, Londres tomba entre les mains de Robert Fitz-Walter (24 mai). Alors Jean Sans-Terre chargea son frère, Guillaume de Salisbury, et les Flamands de s'emparer de la ville d'Exeter qui fut effectivement prise grâce au courage de Robert de Béthune. Néanmoins le roi dut sceller le 15 janvier 1215 la Grande Charte des libertés anglaises ; il fut même forcé de consentir à l'éloignement de tous les étrangers « et tous les mercenaires qui travaillaient à la ruine du royaume ». Robert de Béthune et les siens repassèrent la mer. Mais Jean se repentit immédiatement des concessions qu'il venait de faire à ses barons, rompit ses engagements, et à la fin d'août rappela les bandes étrangères. Robert de Béthune revint de nouveau en Angleterre au mois d'octobre, aida le roi à soumettre les barons du Nord et à s'emparer de presque toutes les villes qui lui résistaient. Bientôt Jean fut plus puissant que jamais. Alors la noblesse rebelle offrit la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste. En février, le maréchal de France occupa Londres ; Jean, réduit aux abois, nomma Robert de Béthune connétable de son armée et lui donna, dans le Suffolk, le comté de Clare, enlevé à son possesseur légitime (15 avril 1216). Robert ne put empêcher le débarquement de Louis de France à Thanet le 22 mai ; Jean Sans-

Terre, qui se trouvait à Sandwich, n'osa l'attendre et s'enfuit à Douvres, nonobstant les supplications de son connétable et des mercenaires flamands. Ceux-ci, d'ailleurs, continuèrent à le défendre vaillamment jusqu'à sa mort (19 octobre 1216). Alors les barons étrangers quittèrent presque tous l'Angleterre, haïs et détestés par la population, comme suppôts du plus odieux des tyrans ; les chroniqueurs anglais, Roger de Wendover et Mathieu de Paris, flétrissent avec une indignation non contenue la conduite de ces routiers homicides et incendiaires, qui rançonnaient les habitants et vivaient sur le pays.

La mort de Jean Sans-Terre arriva juste à point pour sauver la couronne au profit de son fils mineur Henri III, et Louis de France perdit peu à peu ses adhérents. A Daniel, avoué de Béthune, frère aîné de Robert, qui avait suivi le prince français en mars 1217, lors de sa seconde descente en Angleterre, Henri rendit les biens que son père Guillaume avait jadis possédés dans le royaume. Quant à Robert, qui exigeait sans doute le paiement des soldes arriérées que le roi Jean lui devait, comme d'ailleurs à tous ses compagnons d'armes, il reçut le 19 avril 1223 un sauf-conduit pour passer le détroit, parler à Henri, puis repartir. Sa mère Mathilde l'institua en 1224 son héritier pour la seigneurie de Termonde. Deux ans après, à la mort de son frère Daniel (2 octobre 1226), Robert hérita également de la seigneurie de Béthune et de l'avouerie d'Arras. Vers 1230, il épousa la fille d'un chevalier liégeois, Elisabeth de Morialmé, dont il eut deux filles, Mathilde, qui fut femme de Gui de Dampierre (février 1246) et mère de Robert III de Flandre, et Isabeau.

Lors de la prédication de la croisade contre les Stedingers, ces paysans libres de l'Oldenbourg que les évêques de l'Allemagne septentrionale accusaient d'hérésie pour pouvoir les subjuguier, Robert, son frère Guillaume et son beau-frère et compagnon d'armes Gilbert de Sotteghem, suivirent Henri de Brabant en Allemagne et se comportèrent

avec la plus grande vaillance à la bataille d'Altenesch (27 mai). Au dire de Jean le Long, ce serait même une charge faite par Guillaume de Béthune qui aurait décidé de la victoire et de l'écrasement des malheureux Stedingers.

Avant son départ pour la croisade, en juin 1233, de l'avis des échevins de Termonde, Robert aurait accordé aux habitants de cette ville une loi. Plus tard, en octobre 1245, il confirma avec l'abbé de Saint-Vaast les coutumes de la terre de l'Alleu.

Entre-temps, Robert avait été un des garants de la fidélité de la comtesse Jeanne de Constantinople aux clauses du traité de Melun, puis de l'accord de Péronne fait entre sa suzeraine et Louis IX, lors du second mariage de celle-ci avec Thomas de Savoie (1237). Prudent, éloquent et avisé, l'avoué de Béthune, que nous voyons à plusieurs reprises choisi comme tuteur et comme arbitre, fut chargé par la comtesse Jeanne de négocier avec l'Angleterre un traité d'alliance et de commerce, sans préjudice des obligations de la Flandre envers la maison de France. Robert s'acquitta de sa mission avec un rare bonheur. Le 3 décembre 1236, Henri III, pour sanctionner la bonne entente entre le comté et l'Angleterre, accordait un sauf-conduit perpétuel aux marchands de Flandre et de Hainaut, dans toute l'étendue de sa domination et proclamait la neutralité des comtés dans la guerre anglo-française, moyennant une somme de 400 marcs; le roi anglais chargea Robert de percevoir cette somme auprès des marchands flamands. En novembre 1237, Jeanne l'envoya de rechef en Angleterre, pour réclamer et offrir certaines indemnités à la suite de conflits commerciaux; Henri III fut tellement satisfait des arrangements proposés, que, pour récompenser l'avoué de Béthune, il écrivit le 17 novembre aux échevins et bonnes gens de la ville de Gand qu'ils eussent à remettre pour son compte à Robert la somme de 500 marcs qu'ils lui devaient pour certain service, et ratifia ce payement le 18 juin suivant.

Le mariage de sa fille Mathilde avec

le second fils du deuxième lit de Marguerite de Constantinople, Gui de Dampierre, avait assuré à l'avoué de Béthune une place considérable à la cour de Flandre; aussi, en 1246, fut-il l'un des garants du *Dit* de Saint-Louis à Paris entre les d'Avesnes et les Dampierre.

En 1248, Robert accompagna son beau-fils Gui de Dampierre à la croisade de Damiette, mais il mourut en cours de route au château de Chales en Sardaigne (12 novembre 1248). Son corps fut rapporté en Artois et inhumé à l'église Saint-Vaast d'Arras, sous un magnifique tombeau de marbre, dont A. Du Chesne a donné la reproduction.

V. Fris.

A. Wauters, *Table chronologique*, t. III et IV. — A. Du Chesne, *Histoire de la maison de Béthune*, p. 200-214. — Th. D. Hardy, *Rotuli litterarum clausurarum in turri Londoniensi asservati*, t. I, p. 90-268. — *Messenger des sciences historiques*, t. X (1842), p. 257-258. — Kervyn de Lettenhove, *Les Flamands au service du roi Jean*, dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XVIII, 1^{re} partie (1881), p. 192-204. — G. le Breton, *Gesta Philippi*, dans *Monumenta Germaniae historica*, t. XXVI, p. 306 et suiv. — Ph. Mouskès, *Chronique rimée* (éd. Fr. de Reiffenberg), t. II, p. 338, 387. — L. Delisle, *Notice sur la chronique d'un anonyme de Bethune*, dans *Notices et extraits des mss. de la bibliothèque nationale*, t. XXXIV, 1^{re} partie (1894), p. 365-397. — Id., *La chronique d'un anonyme de Bethune*, dans *Recueil des historiens de France*, t. XXIV. — *Istorie et croniques de Flandres* (éd. Kervyn de Lettenhove), t. I, p. 110-114, 120. — *Historia ducum Normanniae et regum Angliae* (en français), dans *Monumenta Germaniae historica*, t. XXVI, p. 699-717. — Jacques de Guyse, *Historia Hannoniae* (éd. de Fortia d'Urban), t. XIV, liv. XX, ch. XIX-XXIV, p. 74-100. — W. Stubbs, *Select charters*, p. 295, et *Constitutional history of England*, t. II, p. 6-17. — E. Varenbergh, *Histoire des relations diplomatiques entre la Flandre et l'Angleterre*, p. 105-133. — Ch. Du Vivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre*, t. I, p. 142, t. II, p. 130. — J. Meyerus, *Annales Flandriae*, année 1233, fol. 73 r. — Jean-le-Long d'Ypres, *Chronicon Sancti Bertini*, dans les *Monumenta Germaniae historica*, t. XXV, p. 840. — H. Ch. Lea, *History of the inquisition in the middle-ages*, t. III, p. 187-188. — Ch. Petit-Dutaillis, *Histoire de Louis VIII* (Paris, 1896), p. 40-44, insuffisant.

ROBERT DE BRUGES (bienheureux), premier abbé des Dunes de l'ordre de Cîteaux, deuxième abbé de Clairvaux, né à Bruges vers la fin du XI^e siècle, mort à Clairvaux le 29 avril 1157. Jusqu'ici il n'est pas prouvé que Robert de Bruges soit issu de l'illustre famille des Gruuthuise, comme quelques auteurs l'affir-

ment. Saint Bernard est venu visiter personnellement la Flandre, à plusieurs reprises. Les voyages qu'il y fit en 1131, en 1139 et en 1146 sont intimement liés à la vie de Robert. Un fait important marqua la première visite du réformateur de l'ordre de Cîteaux en Flandre, visite qui se rattache probablement à son voyage de Chartres à Liège, où il entra avec le pape Innocent II, le 22 mars 1131, après avoir passé par Saint-Quentin et Cambrai. Trente jeunes gens nobles et instruits furent tellement impressionnés par les prédications éloquentes de « l'homme de Dieu », qu'ils résolurent d'embrasser la vie religieuse et s'engagèrent à suivre l'abbé à Clairvaux. De ce nombre étaient Geoffroy, quatrième prieur de Clairvaux et plus tard abbé de Clairmarais, Geoffroy de Péronne, trésorier de Saint-Quentin, cinquième prieur de Clairvaux, Rainier de Téroouanne, sixième prieur de Clairvaux, Alain de Lille, futur évêque d'Auxerre, et Robert de Bruges. C'est ce qu'on appelle la capture de Liège, *captura Leodiensis*. Après avoir reçu l'habit des mains de Bernard, Robert ne tarda pas à devenir un moine exemplaire et le disciple chéri de son père spirituel.

L'abbaye des Dunes, fondée en 1107, professait la règle de saint Benoît. La renommée de la sainteté et des miracles du fondateur de Clairvaux émut le bienheureux Foulques, deuxième abbé bénédictin des Dunes et lui inspira le désir de suivre sa réforme. Il partit pour Clairvaux, et, le 31 mai 1139, soumit son monastère à l'autorité de saint Bernard. En l'absence de l'abbé, ce fut le prieur, Geoffroy de la Roche, qui reçut l'acte de soumission. A peine revêtu de l'habit blanc des Cisterciens, Foulques résigna sa dignité abbatiale et demanda qu'on voulût lui désigner comme successeur un religieux qui, au courant de la règle et des usages de Clairvaux, pût, mieux que lui, initier les moines des Dunes à la discipline cistercienne. Bernard, parti de Rome le 3 juin 1138, rentra bientôt dans son abbaye. Reconnaissant le bien-fondé des motifs allégués par Foulques, il accepta sa démis-

sion et fit choix, pour le remplacer, de Robert de Bruges, qu'il envoya en Flandre à la tête d'un petit groupe de religieux de Clairvaux.

Ce n'était pas sans un déchirement profond que Bernard avait consenti à se séparer de son fils de prédilection. « Il » fallait pour cela, » comme il l'écrivit lui-même un peu plus tard, » que la gloire de Dieu fût en cause ». La vive affection qu'il portait à Robert et l'importance qu'il attachait à l'affiliation des Dunes le déterminèrent à se rendre en Flandre pour visiter et installer le nouvel abbé. Bernard arriva à Furnes et aux Dunes le 5 avril 1139 n. s. correspondant au mercredi de la quatrième semaine du carême, jour où l'évangile de la messe rapporte le récit si attachant de la guérison de l'aveuglé. Ce miracle évangélique lui fournit le thème d'un sermon de circonstance prêché à la collégiale de Sainte-Walburge, à l'occasion de l'installation de Robert de Bruges comme abbé du monastère des Dunes. Si, comme beaucoup de chroniqueurs et d'historiens l'affirment, Bernard était accompagné dans cette visite par Milon I, on peut croire que celui-ci, évêque de Téroouanne, donna à Robert la bénédiction abbatiale. Les origines cisterciennes de l'abbaye des Dunes et l'installation de Robert de Bruges sont rappelées dans un des grands panneaux peints qui ornent encore aujourd'hui les vingt-neuf arcades libres du mur intérieur des cloîtres du grand séminaire de Bruges.

Robert de Bruges gouverna l'abbaye des Dunes pendant quinze ans. Par sa sagesse, sa prudence et sa piété, il sut y faire briller de tout son éclat la règle de Cîteaux. Aussi les nobles et les riches rivalisaient-ils de zèle pour doter le monastère, dont d'ailleurs la générosité envers les pauvres et les pèlerins était proverbiale, et ne faisait pas mentir l'invitation inscrite en lettres d'or sur la porte : *Omnes accedite ad eleemosynam pro honore Dei*.

C'est de l'époque de ces libéralités que date l'admirable exploitation des fermes cisterciennes de Hemme, de Rams-

capelle, des Allaertshuizen, à Wulpen, et de Ten Bogaerde à Coxyde, dont les granges monumentales existent encore aujourd'hui.

En 1142, Robert de Bruges signe, ensemble avec Roger, prévôt de Bruges, Guillaume, châtelain de Saint-Omer, Raoul, châtelain de Bruges, Gilbert, châtelain de Bergues et d'autres témoins, une charte par laquelle Thiéri, en considération des vertus de Bernard, abbé de Clairvaux, accorde à ce monastère et à ceux qui en sont sortis ou en sortiront, l'exemption de tonlieux et de péages dans ses domaines. Une charte intéressante est celle de Milon I, confirmant un accord conclu par Robert avec les chanoines de la collégiale de Sainte-Walburge à Furnes, du consentement du prévôt Baudouin. Ce document atteste que, sous Robert de Bruges, les moines cisterciens rendirent d'immenses services à l'agriculture en mettant en valeur des terrains stériles et en endiguant les bas-fonds du métier de Furnes, sujets au flux et au reflux de la mer jusqu'au delà du port de l'Yser. Il fallait pour cela un personnel considérable de moines et de frères convers. Adrien de But n'a pu sauver de l'oubli que les noms de quinze moines et de treize convers admis par Robert. Parmi les moines, citons le bienheureux Idesbalde de Fossato, troisième abbé cistercien des Dunes, dont Léon XIII ratifia le culte, le 23 juillet 1894.

Le troisième voyage de saint Bernard en Flandre eut lieu en 1146. Une charte de Thiéri d'Alsace, qui porte la souscription de Bernard, prouve qu'en 1146 l'abbé de Clairvaux a passé par Furnes, dont le monastère des Dunes n'était distant que d'une lieue. Cette charte est également souscrite par Robert. L'abbé des Dunes accompagna Bernard à Bruges et à Afflighem. Il paraît d'abord comme témoin, avec Bernard, dans une charte datée de Bruges, 1146. Plus tard, le 18 octobre 1146, en l'abbaye d'Afflighem, il appose son signe à côté de celui de six autres abbés. sur chaque partie d'un chirographe écrit en double et dans lequel saint Ber-

nard tranche un différend survenu entre l'abbé de Ninove et l'abbé de Jette (ou Diligem) au sujet de l'église de Liedekerke. C'est probablement après l'assemblée d'Afflighem que Robert de Bruges prit congé de l'abbé de Clairvaux.

Robert continua de gouverner sa communauté avec un succès toujours croissant. Les consolations que le monastère des Dunes donnait à Bernard augmentèrent encore chez celui-ci l'estime et l'affection qu'il portait à son chef, si bien que, peu de temps avant de mourir, il le désigna pour être son successeur à Clairvaux et enjoignit à ses moines de l'élire comme étant le plus digne de devenir leur père. Le réformateur de Citeaux décéda le 20 août 1153. Robert, informé du douloureux événement et du résultat de l'élection, ne se rendit à Clairvaux qu'avec l'espoir de retourner bientôt aux Dunes. Mais tous les efforts qu'il tenta pour décliner sa nouvelle dignité durent céder devant la volonté formelle de l'abbé de Citeaux, général de l'ordre, et de Geoffroy, évêque de Langres, son ordinaire. Après les cérémonies de l'installation, qui eurent lieu vers la fin d'octobre 1153, Robert envoya comme abbé des Dunes Albéron, religieux de Clairvaux, distingué plus encore par la solidité de ses vertus que par l'éclat de sa naissance. Grâce à la sage direction du digne successeur de saint Bernard, l'abbaye de Clairvaux, déjà si importante, prit encore, des développements.

Les historiens rapportent beaucoup d'événements extraordinaires arrivés sous Robert, dont ils caractérisent le gouvernement en ces termes : « la paix » au dedans et au dehors régnait non » seulement à Clairvaux, mais encore » dans toutes les affiliations; c'étaient » des temps très heureux ».

Un des derniers actes de Robert fut la confirmation d'Idesbald de Fossato, élu abbé des Dunes, en remplacement d'Albéron qui, ne supportant pas le climat du Nord, avait résigné ses fonctions en 1156 pour rentrer à Clairvaux.

La mort de Robert de Bruges fut aussi édifiante que sa vie. Le Vendredi-Saint

de l'année 1157, le pieux abbé voulut, selon la coutume de la congrégation, honorer la passion du Sauveur en marchant nu-pieds, et prit un grand froid. Pendant l'office des ténèbres du Samedi-Saint, une fièvre si violente le saisit qu'on dût le transporter du chœur à l'infirmerie. Le prélat s'éteignit doucement le 29 avril suivant. Ses restes reposent dans le cloître près de l'entrée de l'église dans un tombeau qui porte cette épitaphe :

*Robertus natus de Brugis hicque secundus
Abbas, de Dunis pastor et ante fuit.
Hanc vallem rexit dimidio tribus annis
Hic jacet in claustro, mortuus in Domino.*

Robert de Bruges était doué d'une intelligence supérieure et avait reçu une brillante éducation littéraire. Charles de Visch affirme qu'il écrivit plusieurs opuscules remarquables qui sont perdus. Valère André prétend que l'on conservait avec une espèce de vénération, aux Dunes, un sermon fort éloquent prononcé par Robert à l'occasion de l'anniversaire de saint Bernard. De fait, la bibliothèque de la ville de Bruges possède un manuscrit (n° 441) provenant de l'abbaye des Dunes, intitulé : *Liber fratris Adriani But religiosi de Dunis in quo dignitates... continentur; ita et sermo B. Roberti, habitus in anniversaria depositione S. Bernardi*. Ce manuscrit ne contient qu'un fragment de sermon : *Incipit sermo B. Roberti primi Dunensis et secundi Clarevallensis abbatis in anniversaria die depositionis S. patris nostri Bernardi*. A la fin, on lit : *Cætera hic desiderantur quæ fusc habentur in manuscripto quodam bibliothecæ Rubecæ Vallis in Brabantia*. Le texte de ce fragment se retrouve littéralement dans : *Gaufridi abbatis Clarevallensis 17 sermo in anniversario obitus S. Bernardi*, reproduit par Migne (Patrol. lat., t. CLXXXV, coll. 573-583). Or, un passage de ce sermon prouve qu'il date de 1163, dix ans après la mort de saint Bernard : *Cum jam decimus annus transierit*. Il n'est donc pas l'œuvre de Robert, décédé en 1157.

Parmi les lettres de saint Bernard la 324^e et la 325^e, alias 336^e et 347^e (Migne, l. c., t. CLXXXII, col. 530),

adressées à Robert de Bruges, attestent combien celui-ci avait captivé le cœur de l'abbé de Clairvaux.

En 1658, C. van Caukerken publia une curieuse gravure. Elle représente le buste encadré de Robert reposant sur un socle, où se lit cette inscription : *B. Robertus Patria et prosapia de Brugis, primus Abbas Mōnrij Dunensis inde secundus Clarevallensis. Rexit Dunas annos 15. Claram vallem tres cum dimidio. Obijt anno 1157, 29 maij (sic) in vita et a morte miraculis coruscens*. Seulement, dans une inscription supplémentaire, l'artiste nous dit qu'il a reproduit les traits d'un de ses amis : *Sub hoc primo Patre præsule Dunensi R. D. Augustinum Gauthoni, ætat. 60 religiosum e Dunis Filium præsentem sistit C. van Caukercken, venerationis et amicitia affectu*. 1658.

Le nécrologue cistercien range Robert de Bruges parmi les bienheureux, à la date du 29 avril.

A.-C. De Schrevel.

Manrique, *Annales cistercienses* (Lyon, 1642). — De Visch, *Compendium chronologicum exordii et progressus abbatiæ clarissimæ Beatæ Mariæ de Dunis* (Bruxelles, 1600). — F. Van de Putte et C. Carton, *Chronicon et cartularium abbatiæ S. Nicolai Furnensis* (Bruges, 1849). — F. Van de Putte et Van de Castele, *Cronica et cartularium monasterii de Dunis* (Bruges, 1864-1867). — Dom Pitra, *Documents sur un voyage de saint Bernard en Flandre*, dans Migne, *Patrol. latine*, t. CLXXXV, col. 1797-1832. — Vacandard, *Vie de saint Bernard abbé de Clairvaux* (Paris, 1897). — Callewaert, *La visite de saint Bernard à l'abbaye des Dunes*, le 5 avril 1130, n. s., dans le *Compte rendu du Congrès archéologique et historique, tenu à Bruges en 1902*, p. 418-433.

ROBERT DE CASSEL. Voir ROBERT DE FLANDRE, lire de Cassel.

ROBERT DE CLAIRVAUX. Voir ROBERT DE BRUGES, abbé de Clairvaux.

ROBERT DE COURTENAY, ou plus exactement, *Robert de France*, ou, mieux encore, *Robert de Namur*, quatrième empereur latin de Romanie, mort en Achaïe, en 1228. Il était fils de Pierre de France, petit-fils de Louis le Gros, par conséquent cousin-germain de Philippe-Auguste seigneur de Courtenay et d'Auxerre, du fait de son premier mariage, comte souverain de Namur, troisième empereur de Romanie.

Pierre de France-Courtenay ayant péri dans les défilés de l'Albanie (1217), victime des embûches de Théodore Comnène, despotte d'Épire, les barons francs déférèrent la régence de l'empire latin à Conon de Béthune, sénéchal de Roumanie et envoyèrent des députés à Philippe, comte de Namur, fils aîné de l'empereur défunt, pour lui offrir la couronne, refusée déjà par le roi André de Hongrie. Philippe préférant la possession paisible de son comté aux agitations de l'Orient, céda ses droits à son frère Robert qui, semble-t-il, était alors à Namur. Sur l'avis du roi de France, Louis VIII, les députés emmenèrent le jeune prince. Il partit à la fin de 1220, prit son chemin par l'Allemagne et arriva en Hongrie où il passa l'hiver au milieu des fêtes que lui donna le roi André, époux de sa sœur Yolande, qui avait fait sans succès une expédition en Terre-Sainte. Robert enfin arrivé à Constantinople fut couronné à Sainte-Sophie, le 25 mars 1221.

L'empire d'Orient, démembré, comptait alors quatre empereurs : Robert à Constantinople ; Lascaris à Nicée ; Théodore d'Épire à Thessalonique ; Alexis Comnène à Trébizonde.

Dirigé par Conon de Béthune, Robert ne désirait que la paix. Mais Théodore d'Épire, le vainqueur de son père, ayant levé une puissante armée, envahit la Thessalie, s'empara de Thessalonique et s'y fit couronner empereur. Lascaris, qui avait épousé Marie, la troisième sœur de Robert, jugea l'occasion favorable pour faire de nouvelles emprises sur les débris de l'empire latin. Il avait, disait-il, à soutenir les droits de sa femme qui, étant fille du dernier empereur, devait en être héritière pour une part. Robert traita avec Lascaris, moins acharné contre les Francs et moins perfide que Théodore d'Épire. On échangea les prisonniers.

Lascaris, ayant reconnu au cours de cette négociation, le caractère indolent et léger et l'incapacité de Robert, songea à en faire son gendre. Il lui restait trois filles de sa première femme ; il lui offrit la troisième, Eudoxie ; mais l'opposition

du patriarche grec, fondée sur la parenté par alliance, empêcha la conclusion du mariage. Lascaris mourut peu après (1222).

Jean Ducas Vatace, mari d'Irène, fille aînée de Lascaris, fut préféré à ses quatre fils. Son couronnement fit plaisir aux Grecs qui connaissaient ses talents supérieurs, mais il alluma une jalousie mortelle chez les frères de Lascaris, Alexis et Isaac. Réfugiés à Constantinople, ils décidèrent Robert à déclarer la guerre à Vatace. Le commandement de l'armée latine fut confié aux deux princes grecs qui éprouvèrent une sanglante défaite à Pémanène et tombèrent aux mains de Vatace (1224). Quoique chèrement achetée, la victoire mit la plus grande partie des conquêtes asiatiques du grand empereur Henri de Flandre au pouvoir du successeur de Théodore Lascaris.

Vatace, ayant ensuite pris la mer, ravagea les côtes de Thrace qui étaient dégarnies. Puis il reçut une députation des habitants d'Andrinople qui lui demandaient de venir prendre leur ville. Il y envoya deux officiers avec quelques troupes qui n'eurent pas de peine à en chasser les Francs.

De son côté, Théodore d'Épire, profitant des revers de Robert, faisait de grands progrès ; il résolut de s'emparer pour son compte d'Andrinople et exécuta ce coup de main. De là il resserra les Francs de telle façon qu'il ne leur restait plus guère que la capitale.

Après la bataille de Pémanène et avant que la paix fût conclue, Robert s'était adressé au pape, ressource ordinaire des empereurs latins. Le souverain pontife sollicita vivement la reine Blanche, femme de Louis VIII, qui ne put à ce moment envoyer des secours.

En 1225, le marquis de Montferrat entreprit une expédition en Thessalie avec l'assistance du pape, qui l'aida puissamment à se procurer une armée ; mais sa mort, arrivée en septembre, amena la retraite de ses troupes. Cet événement détermina Robert à conclure avec Vatace un traité qui réduisait à rien la puissance des Latins au sud du détroit.

Malheureux dans toutes ses entreprises, aucunement estimé des Francs et méprisé des Grecs, Robert mit le comble à l'animadversion de tous par sa folle passion pour la demoiselle de Neuville, fiancée à un Bourguignon. Robert fit enlever la mère et la fille et les enferma dans son palais. Selon quelques auteurs il aurait épousé la jeune fille. Le chevalier bourguignon, outré de se voir enlever sa fiancée, fit appel à ses amis, marcha en armes contre le palais, en arracha les deux femmes, noya la mère et fit couper le nez et les lèvres à la fille (1227).

Robert, craignant pour sa sécurité personnelle, se sauva en Italie, implorant basement la protection du pape contre ses sujets. Grégoire IX lui reprocha sa lâcheté et lui conseilla de retourner à Constantinople pour réparer, par sa conduite, la perte de son honneur. Robert s'arrêta en Achaïe, auprès de sa sœur Agnès, femme du prince Geoffroy de Villehardouin et y mourut peu après d'une maladie contagieuse (1228). Prince méprisable et qui ne fit que hâter la chute de l'empire franc. Il eut pour successeur Baudouin II.

Baron Emile de Borchart.

Corpus scriptorum historiae byzantinae, — Raynaldus, *Ann.* (1646), 1221, 22-6, 1222, 14-3, 20-1. — Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*. — Segur, *id.* — Gyldecrone, *l'Achaïe féodale*. — Schlumberger, *Vatace*. — D'Ault-Domesnil, *Dictionnaire des Croisades*, 1852.

ROBERT DE DOUAI, médecin, vivait vers 1220. Il fut médecin (*physicus*) de la reine Marguerite de Provence, femme de saint Louis. Investi d'une prébende au chapitre de Senlis, il contribua largement à la fondation du collège de théologie faite à Paris par Robert de Sorbonne. Dès 1247, il est cité dans des actes de ventes et de donations au profit de la future Sorbonne.

Par son testament du 18 mai 1258, il lègue 1.500 livres parisis et tous ses livres à l'usage des écoliers du collège : *omnes libros meos de theologia, tam biblias, tam originalia, quam alios libros glossatos*. Il fait en outre de nombreux legs à divers établissements religieux.

Il laissa notamment à l'église collégiale

de Saint-Quentin, dont il était probablement chanoine, et à l'église Sainte-Geneviève de Paris une rente de 100 livres pour la fondation d'un obit et il fonda une chapellenie dans l'église Saint-Pierre à Douai. Le nécrologe de la Sorbonne fixe le jour de la mort de Robert de Douai au 20 mai; l'année doit être placée entre 1258 et 1260.

Léopold Devillers.

Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine* (Mons, H. Hoyois, 1778), t. IV p. 88. — H. Denifle et Em. Chatelain, *Cartularium universitatis parisiensis*, t. I (Paris, 1889), p. 270-272, 301, 348, 350-354, 372-375, 411, 434.

ROBERT DES DUNES. Voir **ROBERT DE BRUGES**, abbé des Dunes.

ROBERT I^{er} DE FLANDRE, dit **LE FRISON**, comte de Flandre, mort le 13 octobre 1093. Il était le second fils du comte Baudouin V et d'Adèle de France, mariés en 1028, et il naquit au plus tôt en 1029 ou 1030. Il faut certainement rejeter une tradition qui apparaît pendant la première moitié du XI^e siècle et d'après laquelle sa naissance aurait été illégitime. On ne peut accorder plus de foi aux renseignements que Lambert de Hersfeld nous a transmis sur les merveilleuses aventures dont il aurait été le héros pendant sa jeunesse. Sa résolution de courir le monde pour chercher fortune, sa tentative malheureuse pour s'emparer de la Galice, sa seconde expédition au hasard, son naufrage en Orient, ses intelligences avec les soldats normands de Constantinople qui veulent le prendre pour chef et détrôner l'empereur, l'ordre enfin donné par celui-ci de le mettre à mort sont autant de fables invraisemblables, nées probablement de la confusion faite par le moine de Hersfeld de quelque héros scandinave (peut-être Harald Hardrada) avec Robert. Tout ce que l'on peut supposer des premiers temps de la carrière de notre personnage, c'est qu'en sa qualité de cadet il fut peut-être destiné à l'épiscopat. Cette conjecture se fonde sur la culture littéraire très étendue que les contemporains de Robert admirèrent en lui. Or, on sait qu'au XI^e siècle les hautes études n'avaient pour adeptes que les

clercs ou ceux qui se préparaient à une carrière cléricale. Néanmoins Robert n'entra point dans l'Eglise. Les circonstances l'appelèrent à jouer un rôle considérable dans la vie politique.

Baudouin V cherchait à répandre en Lotharingie l'influence de sa maison. Il avait obtenu un premier succès en faisant épouser par son fils aîné, en 1051, la comtesse Richilde de Hainaut (voir ce nom). La mort du comte Florent de Hollande, une dizaine d'années plus tard, lui permit d'en espérer un second. Dès 1063, il parvenait à conclure le mariage de la veuve de Florent, la comtesse Gertrude, avec Robert le Frison. Ses deux fils lui avaient donc servi tour à tour à faire rayonner la puissance flamande à l'est et au nord. Il profita des circonstances pour régler à l'avance sa succession et pour l'assurer à l'aîné de ses enfants, précaution utile à une époque où l'indivisibilité territoriale des grands fiefs commençait seulement à s'affirmer dans les Pays-Bas. En épousant Gertrude, Robert dut renoncer à tous ses droits sur la Flandre. Il reçut d'ailleurs, comme dédommagement, une somme d'argent considérable.

Après son mariage, Robert vint se fixer en Hollande où il acquit ce surnom de Frison qui devait le désigner depuis lors. Bien qu'il y ait porté le titre de comte, il n'y exerça pourtant le gouvernement que pour le jeune Thierry VI, fils de Gertrude et de Florent. Rien n'indique qu'il ait imité la conduite de son frère Baudouin qui, en Hainaut, parvint à écarter les enfants de Richilde et à se mettre en possession de leur héritage. On ne possède malheureusement que des renseignements assez vagues sur les années que Robert passa dans le Nord. Il y tint tête à l'évêque Guillaume d'Utrecht qui, soutenu par l'empereur, cherchait à entraver les progrès de la maison de Hollande. C'est probablement aussi à cette époque et peut-être même avant la célébration de son mariage, qu'il dirigea contre les habitants de l'île de Walcheren une expédition malheureuse.

Cependant son père, Baudouin V, était mort en 1067, laissant la Flandre à Baudouin VI qui ne devait guère y

régner que trois ans. En 1070, celui-ci, sentant sa fin prochaine et préoccupé du sort des enfants qu'il avait eus de Richilde et dont l'aîné, Arnoul, n'avait guère atteint que sa quinzième année, résolut de les placer sous la protection de leur oncle. Il invita Robert à une assemblée solennelle des barons de Flandre qu'il avait convoquée à Bruges et lui fit jurer fidélité à ses deux jeunes fils, Arnoul et Baudouin.

Mais à peine Baudouin avait-il fermé les yeux (le 17 juillet de la même année), Robert n'hésita pas à violer son serment. Il s'empressa de nouer des intelligences avec les habitants de la Flandre maritime, dont il était voisin, avec une partie de la noblesse et enfin avec les bourgeois des villes naissantes, en faveur desquels il se montra sans doute prodigue de concessions. Une véritable conspiration s'organisa qui devait éclater au signal de feux allumés sur la côte. Ces détails, empruntés surtout à la source la plus sûre que nous possédions (le récit de Galbert), suffisent à enlever toute créance aux chroniques d'après lesquelles l'intervention de Robert le Frison en Flandre aurait été provoquée par la tyrannie de Richilde. Il est trop évident que ce n'est là qu'un bruit propagé à dessein pour justifier après coup la conduite de l'usurpateur. En réalité, Robert n'attendit point qu'on l'appelât, et il ne laissa ni à Richilde ni à Arnoul le temps de soulever l'antipathie ou de mériter l'attachement de leurs sujets, car, moins de six mois après la mort de Baudouin, il s'était avancé jusqu'à Gand et y avait pris le titre de comte.

Arnoul et sa mère, dépourvus d'autorité et de prestige, le premier à cause de son jeune âge, la seconde par suite de son origine étrangère, ne pouvaient résister, par leurs propres forces, au péril qui les menaçait et dont ils paraissent ne s'être point doutés tout d'abord, tant les précautions de leur adversaire avaient été bien prises. Ils firent appel à leur suzerain, le roi de France, Philippe I^{er}, et implorèrent également le secours de Guillaume Fitz Osbern, comte de Hereford, qui, soit sur

l'ordre du roi d'Angleterre, oncle d'Arnoul, soit parce qu'il espérait épouser Richilde, leur amena de Normandie quelques contingents. Le 22 février 1071, Robert repoussa pourtant, auprès de Cassel, après un combat qui semble avoir été acharné, les fidèles du comte légitime et l'armée française que le roi avait amenée à leur aide. Arnoul et Guillaume Fitz Osbern périrent dans la mêlée et il paraît bien que Robert, fait prisonnier, ait été échangé contre Richilde, tombée, de son côté, aux mains de l'ennemi. Quant au roi, après avoir battu en retraite jusqu'à Montreuil, il ne tarda pas à revenir à la charge. Le 6 mars, il s'emparait de Saint-Omer. Puis, convaincu sans doute que la cause qu'il défendait n'avait aucune chance de triompher, il acceptait le fait accompli, se réconciliait avec Robert et se fiançait bientôt après avec la belle-fille de celui-ci, Bertha de Hollande.

Mais Richilde ne renonça point à la lutte. Son second fils, Baudouin, héritait des droits d'Arnoul à la possession de la Flandre, et elle n'épargna rien pour le faire triompher. Ne pouvant plus compter sur la France, elle se tourna vers l'empereur et vers l'évêque de Liège, Théoduin, à qui elle inféoda le Hainaut (voir l'article sur Richilde de Hainaut). Si elle en reçut des secours, ils furent toutefois insuffisants pour lui assurer la victoire. Robert envahit le Hainaut, défit l'armée de son adversaire aux Mortes Hayes, près de Brocqueroye et laissa, en se retirant, un poste de troupes chargé de bloquer Valenciennes. Le jeune Baudouin réussit plus tard, il est vrai, à repousser ces soldats ; mais, bien que soutenu, assez mollement, il est vrai, par l'évêque de Liège et par le roi d'Angleterre, il renonça bientôt à reconquérir la Flandre. Il finit par conclure avec son oncle un arrangement sur lequel on est mal renseigné. Des traditions légendaires parlent de fiançailles qui auraient été conclues momentanément entre lui et une des filles de Robert. Ce qui est plus sûr, c'est qu'il obtint, vers 1081, sans doute à titre de dédommagement, la possession de Douai. Au reste, il n'est pas probable

qu'il ait formellement renoncé à ses droits. Il les légua à ses successeurs et l'un d'eux devait encore les faire valoir en 1127, lorsque l'assassinat de Charles-le-Bon eût rouvert la question de la succession de Flandre.

Le roi d'Allemagne, Henri IV, alors absorbé par la guerre des investitures, ne put intervenir avec énergie dans ces événements. Cependant il n'est pas douteux qu'il ait été nettement hostile à Robert le Frison qui, par ses conflits avec l'évêque d'Utrecht, s'était affirmé, depuis longtemps déjà, comme un ennemi de la puissance allemande dans les Pays-Bas. On comprend donc facilement qu'il ait consenti à l'inféodation du Hainaut à l'évêque de Liège, c'est-à-dire à un prince de l'Empire, et il est fort vraisemblable même qu'il ait chargé dès lors son fidèle auxiliaire, le duc de Lotharingie, Godefroid le Bossu, sinon d'attaquer, au moins de tenir en échec l'heureux vainqueur de Cassel. Robert n'ignorait point ces dispositions et, dès qu'il se fût mis en possession de la Flandre — dont une partie, comme on sait, relevait de l'Empire — il se hâta d'envoyer des ambassadeurs à Henri. Il faut croire que ses ouvertures furent mal accueillies, car, pendant les années suivantes, on le voit persister dans une politique franchement anti-allemande. Non seulement il envahit le Cambésis, terre d'Empire, et le soumet à son protectorat, mais il continue encore à soutenir, en Hollande, son beau-fils, Thierry VI, contre Guillaume d'Utrecht, et lorsque, en 1076, le duc Godefroid le Bossu périt traîtreusement assassiné, le bruit se répandit aussitôt que le comte de Flandre n'avait pas été étranger à ce meurtre. On a supposé que Robert se serait ensuite rapproché de Henri IV et aurait même placé le pays de Waes sous la suzeraineté de l'Allemagne. Mais cette conjecture, fondée sur un document de très basse époque et tout à fait dépourvu d'autorité, s'accorde trop mal avec la vraisemblance pour pouvoir être acceptée. D'ailleurs le comte eut encore l'occasion de dévoiler ses sentiments lors de la création de l'évêché d'Arras, en

1093. Cette mesure, qui diminua considérablement l'influence de l'Allemagne dans les Pays-Bas en affaiblissant l'évêque impérial de Cambrai, au détriment duquel se constitua le nouveau diocèse, fut prise par le pape sur les instances du roi de France et de Robert. Elle suffit à prouver combien la politique de celui-ci resta, jusqu'au bout de son règne, hostile à la puissance allemande et fidèle à l'alliance française.

Cette bonne entente de Robert avec la France devait le brouiller avec l'Angleterre, où Guillaume le Conquérant venait d'installer sa domination. L'intervention de Fitz Osbern à Cassel en faveur de Richilde et d'Arnoul servit au comte de prétexte pour diriger contre la Normandie des attaques sur lesquelles nous sommes d'ailleurs très mal renseignés, et auxquelles Guillaume répondit, comme on l'a vu plus haut, en soutenant, sans doute par des subsides, la cause de Baudouin de Hainaut. La cour de Robert devint le refuge de tous ceux que leurs projets ou leurs intrigues obligèrent à fuir la Grande-Bretagne. Nous savons qu'en 1073 le prince anglo-saxon Edgar y résida pendant quelque temps. Un peu plus tard, un chevalier, appelé Rainald, fuyant la vengeance de son souverain, vint y chercher un asile. Enfin, Robert Courte-Heuze, fils du Conquérant, y parut aussi durant sa révolte contre son père. Bref, la Flandre fut alors ce que les Pays-Bas devaient être beaucoup plus tard sous le règne de Philippe II, le réceptacle des réfugiés et des conspirateurs anglais, et Robert joua au XI^e siècle, vis-à-vis de Guillaume le Conquérant, le rôle que le duc d'Albe et Alexandre Farnèse jouèrent au XVI^e siècle vis-à-vis d'Elisabeth.

Son attitude fit bientôt rechercher son alliance par un autre ennemi de l'Angleterre, le roi Canut de Danemark. Déjà en 1075, la flotte qui, sous le commandement de celui-ci, avait effectué un débarquement dans l'embouchure de l'Humber, avait relâché en Flandre au retour, et il est très probable qu'une alliance fut conclue dès lors entre le

prince danois et le prince flamand. Elle se resserra encore, quelques années plus tard (vers 1080), par le mariage de Canut avec Adèle, l'une des filles du Frison. Rien d'étonnant donc si Robert s'associa activement aux préparatifs faits en 1085 par son gendre pour envahir l'Angleterre. Il aurait équipé six cents bateaux de transport qui, d'ailleurs, ne servirent à rien, car les projets de Canut ne se réalisèrent pas. La rébellion de son fils Olaf, dont il finit par s'emparer et qu'il envoya vivre en Flandre sous la garde de Robert, retarda tout d'abord l'expédition. Et quelques mois plus tard, après l'assassinat de Canut (10 juillet 1086), l'armée dano-flamande se dispersa définitivement. Depuis lors on n'entend plus parler de tentatives faites par Robert contre Guillaume le Conquérant. Pourtant l'hostilité persista entre eux. C'est seulement en 1093 qu'une entrevue du comte avec le roi Guillaume le Roux, à Douvres, rétablit, au moins momentanément, de meilleurs rapports entre la Flandre et l'Angleterre.

Si les détails que l'on vient de lire ne suffisaient déjà à montrer l'importance que Robert le Frison sut acquérir dans la politique européenne, on en trouverait une preuve significative dans la conduite du pape Grégoire VII à son égard. C'est à l'année 1075 que remontent les premières relations du comte avec Rome, et elles allèrent en se multipliant et en se resserrant sans cesse pendant les années suivantes. Non seulement le nombre des lettres que Grégoire écrivit au prince flamand, mais bien plus encore la considération qu'il lui témoigne attestent manifestement le prix qu'il accordait à son amitié. Dès 1076, il le supplie de s'associer à ses plans de réforme et de l'aider dans sa lutte contre la simonie et le mariage des prêtres. Il correspond avec lui par l'intermédiaire d'un chanoine de Saint-Omer, Enguerrand, qui avait vécu à Rome dans la familiarité du pape et qui jouissait, en Flandre, de toute la confiance de Robert. Lorsqu'en 1078, pour des causes qui nous échappent mais qui se rapportent certainement aux troubles dont le diocèse de Térouanne

fut le théâtre sous l'épiscopat de Drogon, le comte eut été excommunié par l'évêque de Langres et le légat Hubert, Grégoire VII blâma cette mesure comme intempestive et reprocha durement à son légat d'avoir agi, en cette circonstance, contre la raison et contre la justice. Il est plus curieux encore de constater la patience et la longanimité, si étranges dans un caractère comme le sien, dont il fit preuve, un peu plus tard, à l'égard de Robert. Celui-ci soutenait, à Térouanne, l'évêque Lambert de Bailleul, que des renseignements, d'ailleurs erronés, avaient représenté à Rome comme simoniaque. Deux lettres très pressantes du pape n'avaient pu amener le prince à d'autres sentiments. Bien plus : il n'avait pas craint d'introduire son protégé par la violence dans sa ville épiscopale. L'excommunication eût sans doute frappé, partout ailleurs, une telle obstination. Mais à l'égard de Robert, le pape hésite. Il le menace, il est vrai, mais il ne se décide point à rompre avec lui. Il charge les évêques de Cambrai, de Noyon et d'Amiens d'aller trouver le comte ; il leur recommande d'user de la persuasion et de ne pas se départir du respect qu'exigent son pouvoir et sa naissance ; il leur indique les textes de l'Écriture et des Pères qu'ils devront lui citer ; il leur dit quels commentaires ils devront y ajouter pour faire impression sur son esprit qu'il sait être cultivé. Il termine enfin en insistant sur son affection pour lui. La longueur de sa lettre qui, dit-il, n'est pas dans ses habitudes, est la preuve de ses sentiments ainsi que du prix extrême qu'il attache à l'heureuse issue de la négociation. Et pourtant elle échoua. Robert continua à protéger Lambert le Bailleul et l'excommunication, fulminée contre celui-ci, l'épargna. Bien plus : il eut assez de crédit auprès du pape pour lui persuader que l'évêque avait été calomnié, et pour le réconcilier avec l'Église.

Il importait de rapporter brièvement cet épisode, dont on chercherait vainement le pendant dans la carrière de Grégoire VII, pour bien faire ressortir l'idée que l'on se faisait à Rome de la

puissance du comte de Flandre. Il est certain que le pape le considéra comme un allié précieux dans le nord de l'Europe et qu'il comptait sur son appui pour faire triompher la réforme religieuse dans les Pays-Bas. Il le savait d'ailleurs sincèrement rallié à celle-ci et animé d'un enthousiasme sincère pour le triomphe de l'Église. Car si la brouille de Robert avec l'empereur a pu contribuer à le ranger parmi les partisans du pape, il faut reconnaître, d'autre part, qu'il y fut amené aussi par conviction personnelle. Grégoire était lui-même trop ardemment attaché à ses idées pour ménager un prince qui ne les eût pas adoptées et défendues de toute sa force. Pourtant, quoique Robert ait embrassé avec autant d'énergie le parti de l'Église que son ennemi Godefroid le Bossu avait suivi celui de l'Empire, il s'en faut de tout, on l'a vu, qu'il se soit laissé dominer par Rome. Il ne lui sacrifia jamais son indépendance de prince territorial. Il ne se fit pas faute d'intervenir constamment dans les affaires du clergé flamand, et les chroniqueurs de Saint-Bertin nous ont conservé des plaintes amères sur la rigueur dont il fit preuve mainte fois à l'égard de cette abbaye. Nous possédons encore une curieuse lettre adressée à l'archevêque Renaud de Reims, en 1092, et où est décrite, en termes lamentables, la rigueur avec laquelle le comte, malgré les recommandations du pape Urbain VI, exige des églises les droits de régale.

Le pèlerinage que Robert avait fait en Terre-Sainte, quelques années auparavant, en 1088-1089 (?), et sur lequel nous ne possédons malheureusement que des renseignements fabuleux, atteste, mieux que tout, l'ardeur de sa foi. Il permet de le considérer comme un croisé avant la croisade. Mais il nous fournit aussi une nouvelle preuve de l'ascendant que le comte s'était acquis et dont le bruit s'était répandu jusqu'en Orient. Lorsqu'il repassa par Constantinople, l'empereur Alexis Comnène obtint de lui la promesse d'un corps de cinq cents cavaliers, qui lui fut envoyé, en effet, en 1090. On connaît

en outre une lettre, vraisemblablement écrite cette même année, et par laquelle Alexis demande à Robert des secours contre les Turcs dont il raconte l'invasion et les cruautés. Nous ne pouvons examiner ici la controverse à laquelle ce texte célèbre a donné lieu. Que le fond en soit authentique ou qu'il n'y faille voir qu'une supercherie littéraire destinée à émouvoir les esprits en faveur de la croisade, il prouve à l'évidence la renommée européenne du prince auquel il a été adressé réellement ou en apparence.

On s'explique le prestige de Robert le Frison quand on constate que la Flandre commença, pendant son règne, à devenir ce qu'elle devait rester jusqu'à la fin du moyen âge : le foyer le plus actif du commerce et de l'industrie dans l'Europe septentrionale. En dépit du petit nombre de nos renseignements, nous en savons assez cependant pour voir que le comte reconnut l'avantage qu'il pouvait retirer de cette situation. C'est dans son gouvernement qu'il montra le mieux les éminentes qualités politiques dont on ne peut douter qu'il ait été doué. Il favorisa de tout son pouvoir l'essor des bourgeoisies, auxquelles d'ailleurs il devait en partie sa couronne. Il s'appliqua à maintenir dans le comté l'ordre et la paix indispensables aux marchands. Un texte nous le montre protégeant personnellement la sécurité des foires célèbres de Thourout. Un autre décrit ses efforts pour réprimer la coutume invétérée des guerres privées et nous apprend qu'il fit faire un relevé des meurtres commis dans le pays de Bruges, la plus ancienne statistique, sans aucun doute, dont il soit fait mention dans l'histoire de Belgique. En 1092, il s'engageait à faire respecter, dans sa terre, les statuts de la paix de Dieu, arrêtés, pour la province de Reims, au synode de Soissons. Ajoutons qu'il s'appliqua à perfectionner les institutions territoriales de la Flandre, déjà si développées au regard de celles des contrées voisines. C'est à lui que l'on doit la création, en 1089, du chancelier de Flandre et peut-être celle des « no-

taires », sorte de receveurs des domaines princiers qui donnèrent pendant longtemps à l'organisation financière de la région flamande son aspect caractéristique. Nous avons déjà dit avec quelle énergie il sut faire respecter ses droits par le clergé, et il est certain qu'il ne se montra pas moins autoritaire vis-à-vis de ses vassaux et de ses officiers laïques. Sa sévérité fit éclater contre lui un complot à une époque inconnue, mais certainement avant 1087; il en châtia rigoureusement les auteurs.

Robert mourut subitement, le 13 octobre 1093, dans le château de Cassel, où il avait fondé, en 1072 (?), l'église de Saint-Pierre, en souvenir de sa victoire. De son mariage avec Gertrude de Hollande il avait eu cinq enfants : Robert II, qui lui succéda et qu'il avait associé au gouvernement depuis 1087; Philippe, que l'on appela plus tard, du nom de sa résidence, Philippe de Loo; Adèle, qui épousa le roi Canut de Danemark et, après la mort de celui-ci, le duc Roger I^{er} d'Apulie; Gertrude, qui eut successivement comme maris Henri III, comte de Louvain, décédé en 1095, puis Thierry II, comte d'Alsace et duc de Lorraine, et enfin Ogive, qui fut abbesse de Mesines.

Certaines sources donnent à Robert le surnom de Barbu (*Barbatus*), appellation employée fréquemment au moyen âge pour distinguer l'aîné de deux princes du même nom. D'autres lui ont appliqué l'épithète de « Hiérozolymitain », ce qui a eu pour résultat de le faire confondre parfois avec son fils Robert II, dit de Jérusalem. Malgré sa célébrité, l'historiographie est très pauvre en faits exacts sur ce prince qui compta certainement parmi les personnages les plus remarquables du XI^e siècle et qui orienta l'histoire de Flandre dans la direction qu'elle devait suivre jusqu'à Charles le Bon. En revanche, la légende s'est emparée de lui et d'un côté sous la plume de ses adversaires, de l'autre, sous celle, beaucoup plus active, de ses partisans, elle s'est développée en deux branches dont on a cherché, dans la présente

notice, à écarter les frondaïses parasites.

H. Pirenne.

Galbert, *Histoire du meurtre de Charles-le-Bon comte de Flandre*, éd. Pirenne. — Gislebert de Mons, *Chronique de Hainaut*, éd. L. Vanderkindere. — *Genealogia comitum Flandriae*. *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. IX. — Hariulf, *Vita Arnulphi episcopi Suessionensis*. *Ibid.*, t. XV. — Herman de Tournai, *De restauratione S. Martini Tornacensis*. *Ibid.*, t. XIV. — *Lamberti Hersfeldensis opera*, éd. Holder-Egger. — E. Schmiele, *Robert des Frises* (Sondershausen, 1872, inachevé). — Meyer von Knonau, *Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V.* — Freeman, *History of the Norman Conquest of England*, t. IV, V. — L. Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen-âge*, t. I. — H. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I. — Riant, *Inventaire critique des lettres historiques des croisades*. — Hagenmeyer, *Die Kreuzzugsbriefe aus den Jahren 1088-1100*. — Chalandon, *Alexis Comnène*. — A. Giry, *Grégoire VII et les évêques de Téroüanne* (*Revue historique*, 1876).

ROBERT II DE FLANDRE ou **ROBERT DE JÉRUSALEM**, comte de Flandre, né vraisemblablement vers 1065, mort près de Meaux (France), le 5 octobre 1111. Fils aîné de Robert I^{er} le Frison et de Gertrude de Hollande, mariés en 1063, il apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1087, lorsque son père, se proposant de partir en pèlerin pour la Terre-Sainte, lui confia le gouvernement de la Flandre. Il est possible qu'il soit resté associé au pouvoir après le retour de celui-ci, car la formule de date de quelques chartes de la région d'Arras le mentionne comme comte dès avant le décès de Robert I^{er}. C'est aussi vers ce moment qu'il doit avoir épousé Clémence, l'une des dix enfants du comte Guillaume I^{er} de Bourgogne, sœur cadette de Guy, archevêque de Vienne, qui devint pape en 1119 sous le nom de Calixte II.

On peut citer comme une preuve manifeste de l'affermissement de l'autorité princière sous le règne de Robert le Frison, la facilité avec laquelle Robert II recueillit son héritage en 1093. Son frère Philippe ne chercha pas à lui susciter la moindre difficulté ; il s'effaça complètement devant lui, content du domaine de Loo qui lui avait été assigné dans la succession paternelle et n'ambitionnant pas de jouer le moindre rôle politique. Il faut constater de plus que le nouveau

comte se conforma strictement à l'exemple de son prédécesseur. Il régla en tout sa conduite sur la sienne ; il apparaît comme son disciple plus encore que comme son héritier. Comme lui il fut un fidèle allié du pape, un auxiliaire dévoué du roi de France et un ennemi constant de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Il eut tout de suite l'occasion de prendre l'attitude qu'il devait conserver jusqu'au bout de son règne.

Robert le Frison, à la fin de sa vie, s'était énergiquement associé aux efforts du pape et du roi de France Philippe I^{er} pour faire ériger Arras en siège épiscopal et pour enlever ainsi à l'évêque impérial de Cambrai toute juridiction sur la rive gauche de l'Escaut. Le 10 juillet 1093, trois mois avant la mort du Frison, le clergé artésien s'était donné pour évêque un chanoine de Lille nommé Lambert. Mais l'archevêque de Reims, craignant l'hostilité de l'empereur Henri IV, hésitait à ratifier le fait accompli et refusait, malgré le désir du pape, de sacrer l'élu. D'autre part, les Cambraisiens mettaient tout en œuvre pour empêcher la séparation. Dans ces conditions le nouveau diocèse eût été singulièrement compromis s'il n'avait trouvé un puissant défenseur dans le comte de Flandre. Celui-ci agit à la fois, en cette affaire, comme ennemi de l'Empire, dont la séparation devait affaiblir l'influence dans les Pays-Bas, comme prince territorial heureux d'échapper à l'ingérence spirituelle d'un prélat étranger, et enfin comme un fidèle serviteur de la papauté. Urbain II n'ignorait pas d'ailleurs qu'il pouvait compter sur son dévouement. Le 31 mars 1094, il lui recommandait de protéger Lambert et de l'aider à se mettre en possession des biens de son église. Robert ne manqua pas d'agir en conséquence. Personne n'osa lui résister et l'on peut dire que c'est grâce à lui que le diocèse d'Arras, reconnu par le pape le 23 mars 1094, put s'organiser en paix dès la même année.

Si l'affaire d'Arras eût suffi déjà à mettre Robert en rapport avec Cambrai, d'autres raisons encore le poussaient à

intervenir dans cette ville. Non seulement il avait à la maintenir sous le protectorat effectif auquel son père l'avait soumise, mais les discordes religieuses qui y sévissaient depuis 1093 lui offraient encore la meilleure occasion d'y assurer son pouvoir et d'y combattre, au profit du pape et de la Flandre, la politique de l'empereur.

Dès 1094, on le voit se mêler activement au conflit qui a surgi entre Manassé, élu par le clergé cambraisien, et Walcher, auquel l'empereur avait donné l'investiture le 23 novembre 1093. C'est naturellement contre ce dernier qu'il se prononça. Et si, au commencement de l'année suivante, la ratification momentanée de Walcher par Urbain II dut entraver son action, il se trouva de nouveau libre d'agir à sa guise lorsque le pape, au concile de Clermont, se fut prononcé pour Manassé. En 1096, il eut la satisfaction de voir son protégé Lambert d'Arras, chargé d'administrer Cambrai en attendant la consécration de Manassé qui eut lieu quelque temps après en sa présence et dans la ville de Grammont. Il dut renoncer pourtant à l'introduire par la force dans son diocèse où Walcher continuait à résider. Il venait en effet de prendre la croix et il s'occupait alors de ses préparatifs de départ.

Il se mit en route quelques semaines après Godefroid de Bouillon, au mois de septembre 1096, laissant la régence de la Flandre à la comtesse Clémence. Au lieu de prendre son chemin par l'Allemagne, comme les Lotharingiens, il se dirigea vers le Sud et combina ses mouvements avec ceux du duc Robert de Normandie et du comte Etienne de Blois. Vers le 25 octobre, ils arrivaient à Lucques où se trouvait alors Urbain II qui leur donna sa bénédiction. Après avoir passé rapidement à Rome, où les partisans de l'anti-pape Guibert prirent à leur égard une attitude menaçante, les trois princes arrivèrent en Calabre au commencement de décembre et, semble-t-il, en assez triste état. Une grande partie de leurs troupes, dégoûtées des fatigues de l'expédition, les

abandonna. Robert de Normandie décida d'hiverner en Italie pour se refaire, mais ses deux compagnons, plus ardents ou ayant moins souffert du voyage, traversèrent l'Adriatique et continuèrent leur chemin vers Constantinople où ils opérèrent leur jonction avec le reste des croisés et d'où ils partirent au printemps de l'année suivante pour Jérusalem.

Robert prit une part glorieuse à la croisade, quoique son rôle y ait été plus effacé que ceux de Godefroid de Bouillon, de Bohémond de Tarente ou de Tancrede. Il semble s'être distingué surtout pendant le terrible siège d'Antioche où la famine fit endurer de si atroces souffrances à l'armée chrétienne. C'est à lui et à Bohémond que fut confiée, le 23 décembre 1097, la périlleuse mission de ravitailler le camp par une expédition dirigée dans la région d'Alep. Attaqués le 30 auprès d'El Bara par les Sarrasins, les deux princes les mirent en fuite, mais ils ne réussirent à faire que bien peu de butin. C'est probablement pendant cette périlleuse aventure que le comte fit le vœu d'ériger à son retour un monastère en l'honneur de saint André, qu'il fonda en effet dans la localité qui porte encore aujourd'hui le nom de Saint-André lez-Bruges. Les historiens de la croisade citent la participation de Robert aux sièges de Marra (décembre 1098) et de Gibe (mars 1099) et nous nous bornerons à relever la part importante qu'il y prit, ne pouvant, sous prétexte de retracer la carrière du comte, résumer toute l'histoire de la « guerre sacrée ». Robert ne demeura pas longtemps en Syrie après la conquête de Jérusalem. Il prit le chemin du retour à la fin du mois d'août 1099, chargé de présenter au pape une relation écrite des derniers événements. On ne connaît point les péripéties ni l'itinéraire de son voyage. On sait seulement qu'il atteignit la Flandre pendant le printemps de l'année suivante au plus tard, puisque, dès le mois de juin 1100, il faisait don à l'abbaye d'Anchin d'un bras de Saint-Georges qu'il rapportait d'Orient.

Les fatigues et les souffrances qu'il

avait endurées n'avaient en rien diminué sa vigueur et son énergie. A peine de retour, il s'empressait de répondre à l'appel que lui adressait le prince Louis de France (le futur Louis VI), alors en guerre avec le seigneur de Montmorency, et il prenait part au siège de cette forteresse (1101).

Cette chevauchée ne l'empêcha pas de se mêler avec plus de vigueur que jamais aux affaires de Cambrai, où la situation n'avait pas changé depuis 1096. Le pape Pascal II et l'archevêque de Reims n'avaient pas manqué, aussitôt son arrivée en Flandre, de l'exciter contre Walcher et ses partisans. Il n'était que trop disposé à suivre leurs conseils. Non seulement il ne cessa, durant l'année 1102, de molester le Cambrésis, mais il y établit encore des forteresses à Marcoing, Inchy, Bapaume et Denain. Le péril devint si pressant que l'empereur Henri IV dut envoyer au secours de la place six cents hommes d'armes sous la conduite du comte de Louvain, Godefroid, et de l'évêque de Liège, Otbert. Au mois d'octobre il apparut lui-même sur la frontière flamande à la tête d'une armée de sept mille hommes. Robert n'osa lui résister en face. Il se borna à brûler les châteaux qu'il avait construits autour de Cambrai et se retira devant l'empereur. Celui-ci ne pénétra pas d'ailleurs très avant dans la Flandre; le mauvais temps l'obligea bientôt de battre en retraite. Il licencia ses troupes, mais en leur donnant rendez-vous pour le printemps prochain, bien décidé à entamer une nouvelle campagne contre le comte, et cette fois en même temps par terre et par mer. Il est assez probable qu'il comptait associer le roi d'Angleterre à son entreprise. Peut-être même celui-ci, comme semble l'attester un document, par malheur assez vague, lui avait-il offert spontanément son concours. Robert s'empressa aussitôt de détourner le coup qui le menaçait. Le 10 mars 1103 il conclut un traité avec le roi d'Angleterre, lui promettait de mettre mille chevaliers à sa disposition quand il en serait requis et en recevait en revanche un « fief de bourse » consistant en une

rente annuelle de quatre cents marcs. Puis il opéra sa réconciliation avec l'empereur. Il lui prêta serment de fidélité à Liège, le 29 juin, et en reçut l'investiture pour la Flandre impériale et même la ratification des droits qu'il prétendait posséder sur le Cambrésis. Des conditions si favorables prouvent l'importance que Henri IV attribuait à son amitié, et il crut sans doute l'avoir obtenue. Il n'en était rien cependant. Si Robert avait fort habilement acquis par sa souplesse en ces circonstances de très importants avantages, il n'en restait pas moins au fond du cœur l'ami du pape et l'ennemi de l'empereur excommunié. Il avait dû lui en coûter beaucoup de négocier avec lui au lieu d'attaquer son plus fidèle partisan en Lotharingie, l'évêque de Liège Otbert, comme Pascal II l'avait exhorté à le faire par une lettre du 21 janvier 1103 qui souleva les éloquentes protestations de Sigebert de Gembloux. Il était si peu rallié aux impérialistes qu'il crut devoir s'excuser de sa conduite auprès de l'évêque d'Arras, attestant qu'il n'avait agi de la sorte que pour empêcher la confiscation de ses fiefs impériaux et pour conserver la paix à la Flandre, mais qu'il restait complètement dévoué à la papauté. Néanmoins, il cessa d'attaquer Walcher; bien plus: quand celui-ci, dans l'automne de l'année 1103, fut expulsé de sa ville épiscopale, il paraît bien que, sur l'ordre de Henri IV, il soit intervenu en sa faveur. Il ne dévoila ses vrais sentiments que quand l'empereur, chassé d'Allemagne par la rébellion de son fils, fut venu chercher un asile à Liège. Henri espérait évidemment pouvoir compter sur l'appui du comte et il eut avec lui une entrevue à Anvers. C'est probablement alors qu'il lui céda la seigneurie de Cambrai et quelques autres fiefs du diocèse, parmi lesquels le Cateau-Cambrésis. Au lieu de se rallier à sa cause, Robert ne se servit du pouvoir qui venait de lui être conféré à Cambrai que pour y introduire le nouvel évêque que le parti pontifical apposait à Walcher, Eudes de Tournai. Il n'est pas douteux qu'il profita, avec plus

d'habileté politique que de générosité, de la faiblesse du vieil empereur.

Néanmoins Walcher n'abandonnait pas ses prétentions. Dès que Henri V eût succédé à son père, il ne manqua pas de l'exciter contre le comte de Flandre. Ses instances étaient appuyées d'ailleurs par les princes lotharingiens qui jalouaient la puissance flamande, et particulièrement par le comte de Hainaut, Baudouin III, fils de l'ancien ennemi de Robert le Frison, et par Godefroid, comte de Louvain et duc de Lotharingie. Ils firent tant que Henri résolut de trancher l'éternelle question cambrésienne et de rétablir du même coup le prestige de l'Allemagne dans les Pays-Bas. Au commencement de novembre 1107, il arrivait dans le Cambrésis à la tête d'une armée, que les contemporains portent au chiffre évidemment beaucoup trop élevé de trente mille hommes. Il la dirigea vers Douai, probablement à la demande du comte de Hainaut auquel il semble bien que Robert venait de reprendre cette ville, jadis cédée à Baudouin II par Robert le Frison. Mais cette fois le comte ne se retira plus devant l'ennemi comme il l'avait fait quatre ans plus tôt, lors de l'expédition de Henri IV. Il accourut prendre lui-même le commandement des défenseurs de Douai. Un assaut fut repoussé avec tant de vigueur que le roi d'Allemagne, ne voulant point sans doute entreprendre un siège en hiver et loin de ses États, se décida à battre en retraite. Quelques jours plus tard, il concluait avec Robert une paix qui fut solennellement ratifiée le 25 décembre à Aix-la-Chapelle. Elle stipulait que le prince flamand ferait hommage à Henri V pour ses fiefs impériaux et conserverait la châtellenie de Cambrai, le Cateau et toutes les possessions qui lui avaient été accordées antérieurement. Il ne devait les conserver toutefois qu'à titre précaire, c'est-à-dire jusqu'à ce que le roi eût établi à Cambrai un évêque de son choix. Mais cette restriction ne pouvait affaiblir l'effet moral du succès qu'il venait de remporter. Il avait forcé le premier souverain de l'Europe à reculer;

il se plaçait décidément au premier rang des princes belges et l'influence allemande dans les Pays-Bas ne se releva pas du coup qu'il venait de lui porter.

Tranquille du côté de l'Empire il fut bientôt entraîné dans la guerre qui éclata, en 1109, entre la France et l'Angleterre. On le trouve à Gisors dans l'armée de Louis VI, et Suger rapporte qu'il s'offrit pour défendre en combat singulier le bon droit de son suzerain. Nous ignorons la part qu'il prit aux hostilités qui se prolongèrent pendant deux ans sur la frontière de la Normandie. Il n'est pas improbable qu'il s'en désintéressa d'assez bonne heure. On possède, en effet, un renouvellement du traité qu'il avait conclu en 1103 avec le roi d'Angleterre, et qu'il faut dater de l'année 1110.

Quoi qu'il en soit, il reprenait les armes en 1111 pour aider Louis VI contre le comte Thibaut de Blois. Ce fut sa dernière campagne. Tombé de cheval en poursuivant l'ennemi au passage du pont de Meaux, il mourut de ses blessures le 5 octobre. Son corps fut rapporté en Flandre et enterré dans l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras.

S'il avait suivi en politique la voie tracée par son père, nous pouvons affirmer aussi, malgré l'indigence de nos renseignements, qu'il ne l'imita pas moins dans son gouvernement. Comme lui il fut le protecteur des bourgeoisies. Nous savons qu'il avait donné des franchises à la ville d'Aire, et nous le voyons intervenir auprès de l'évêque de Cambrai, en 1110, en faveur des habitants d'Audenarde.

A en juger par sa carrière, il fut certainement un personnage remarquable, un des hommes les plus intelligents de son temps. Suger l'a appelé *vir mirabilis*. Ses contemporains vantent son énergie et sa bravoure. Mais on a vu qu'il eut aussi l'habileté peu scrupuleuse qui tenait alors lieu de politique. Le souci de ses intérêts territoriaux s'allia, chez ce croisé, à une piété très sincère et à un dévouement pour la cause de l'Eglise dont il ne manqua pas de profiter quand il le put et qu'il

sut tempérer quand les circonstances l'exigèrent. Son surnom de Robert de Jerusalem ne doit point faire oublier qu'il fut avant tout un comte de Flandre.

De ses trois fils, deux moururent en bas âge, Guillaume et Philippe (?). Le troisième, Baudouin VII, lui succéda.

H. PIRENE.

Genealogiæ comitum Flandriæ. (Mon. Germ. Hist. Script., t. IX.) — Gesta episcoporum Cameracensium. (Ibid., t. VII.) — Suger, Vie de Louis-le-Gros, éd. A. Molinier. — De Smedt, Robert de Jérusalem comte de Flandre à la première croisade. (Mém. de l'Acad. royale de Belgique, 1864) (à utiliser avec prudence). — Hagenmeyer, Chronologie de la première croisade. (Archives de l'Orient latin, 1902.) — L. Vanderkindere, Histoire de la formation territoriale des principautés belges, t. I. — Meyer von Knouau, Jahrbücher des Deutschen Reichs unter Heinrich IV und Heinrich V, t. IV, V. — A. Cauchie, La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai, t. II. — A. Luchaire, Louis VI le Gros, annales de sa vie et de son règne.

ROBERT III, comte de Flandre, dit DE BÉTHUNE, né vers 1246, mort le 17 septembre 1322. Fils aîné de Gui de Dampierre et de Mathilde, fille de Robert, seigneur de Béthune et de Termonde, avoué d'Arras, Robert hérita, à la mort de son grand-père, de ses terres et de ses titres. Il épousa, en 1265, la fille de Charles d'Anjou, qui avait été un instant (1253-1255) comte de Hainaut et qu'Urbain IV venait de sacrer roi de Sicile. Blanche d'Anjou, qui mourut en 1269, lui donna un fils, Charles, qui succéda à l'âge de onze ans.

Robert, placé à la tête des croisés d'Occident, vint soutenir l'ambitieux frère de saint Louis dans sa lutte contre Manfred, le fils illégitime de Frédéric II. Aidé par les prudents conseils du connétable de France, le sage Gilles de Trazegnies, que son père Gui lui avait adjoint comme maréchal, pour modérer la fougue de son jeune âge, il seconda puissamment son futur beau-père dans la conquête du royaume de Naples. En novembre 1265, ses troupes battirent les bandes gibelines du redoutable marquis Palavicini sur les bords de l'Oglio, pillèrent le territoire de Brescia, et après avoir ravagé les domaines des villes gibelines de Romagne, entrèrent à Rome vers la Noël. Les troupes de Charles d'Anjou et de Robert franchirent bientôt le Garigliano,

et le 26 février 1266 rencontrèrent Manfred dans la plaine de Grandella, sous les murs de Bénévent. Gilles de Trazegnies, maréchal de « l'ost de l'enfant de Flandres », obligea Charles à engager la bataille. Malgré la bravoure de ses Souabes, de ses Gibelins lombards et toscans, de ses Sarrasins, Manfred fut vaincu et tué. Alors un fils de Conrad IV, Conradin, descendit en Italie pour venger son oncle; mais le 23 août 1268, il fut battu par les Guelfes, à Tagliacozzo, grâce à une ruse d'un chevalier flamand, Alard de Bourgelle, que Robert affectionnait parmi tous. Lorsque Conradin, livré à son ennemi par un traître, fut traduit devant les juges, un seul osa le condamner à mort. On prétend que Robert, qui avait pu apprécier l'héroïsme du glorieux enfant, aurait percé ce juge de son épée tandis qu'il lisait la sentence fatale. Robert acquit, durant cette guerre, une telle réputation de bravoure, de noblesse et de magnanimité, qu'un proverbe courut disant qu'il n'y avait parmi les chrétiens que deux valeureux chevaliers, Charles de Sicile et Edouard d'Angleterre, et un demi, Robert de Béthune.

A son retour, Robert épousa, en 1272, Yolande, comtesse de Nevers, fille d'Eudes de Bourgogne et de Mahaut de Bourbon, veuve, depuis deux ans, de Jean Tristan, fils de Louis IX. Elle mourut le 2 juin 1280, après lui avoir donné cinq enfants : Louis de Nevers, Robert de Cassel, Jeanne de Coucy, dame de Saint-Robain, Yolande d'Enguien et Mathilde de Lorraine. A la mort d'Eudes, Robert de Béthune contesta un instant à Robert de Bourgogne le comté de ce nom, mais grâce à l'arbitrage du roi de France, Philippe le Hardi, un arrangement pécuniaire apaisa le différend.

Tandis que son père accompagnait Philippe le Hardi dans son expédition contre le roi de Castille, Robert s'occupait de l'administration de ses domaines; à l'exemple de sa grand'mère il affranchit de nombreux serfs en ne se réservant que le meilleur catel.

Les troubles sociaux qui se produisi-

rent dans les grandes villes de Flandre le forcèrent à intervenir dans l'administration du comté. Son père, Gui, se trouvait en France lorsqu'en septembre 1280 une sédition éclata à Bruges, dirigée contre les patriciens qui détenaient l'échevinage et la grande industrie. Robert tenta en vain de réprimer l'émeute; il fut forcé de s'enfuir à Warneton. Après avoir adressé des lettres comminatoires au commun révolté, il marcha en armes sur la ville et la contraignit « à se remettre de tout » entre ses mains.

Les documents ne nous ont pas conservé de détails sur le rôle que Robert de Flandre joua dans la répression de la « Cockerulle d'Ypres » et de la « Grande Moerlemaye » de Bruges, en 1281; mais il est hors de doute qu'il seconda dès lors son père dans l'administration de toutes les affaires du comté. C'est ainsi qu'à l'occasion des difficultés de Gui avec les XXXIX de Gand, — ces *leliaerts* patriciens, alliés et protégés de Philippe le Hardi et de Philippe le Bel —, il tâcha de les gagner à la cause comtale par l'octroi de faveurs. Malgré les stipulations prohibitives de la paix de Melun, il les engagea à construire des fortifications au quartier de Brabant; puis Robert sut amener son père et les XXXIX à un compromis, par lequel ils soumettent tous leurs différends à l'arbitrage du maire et des échevins de Saint-Omer. Ceux-ci, par un acte de juillet 1290, prononcèrent leur sentence arbitrale, immédiatement approuvée par les parties; mais le Parlement de Paris cassa ce jugement en février suivant.

Entre-temps, Robert avait eu l'occasion de donner des preuves nouvelles de sa valeur guerrière. Le comte Florent V de Hollande ayant forcé ses sujets à la révolte par ses exactions et ses violences, les nobles zélandais, et particulièrement Jean de Renesse et Wolfard de Borselen, se réfugièrent auprès de Gui et le décidèrent à envoyer une armée dans l'île de Walcheren. Tandis que Robert assiégeait la comtesse de Hollande, sa sœur Béatrice, dans Middelbourg, en mai 1290, Gui réussit à s'emparer de Florent et le contraignit

à donner satisfaction à ses sujets. Robert et le duc Jean de Brabant furent les arbitres entre le comte et les seigneurs du parti flamand; c'est en la même qualité que le fils aîné du comte intervint, deux ans plus tard, dans le différend entre son frère Guillaume et Enguerrand de Coucy.

La guerre de Jean d'Avesnes contre Valenciennes lui permit de reprendre l'épée. Les habitants de cette ville s'étant révoltés contre le comte de Hainaut, en juin 1291, avaient fait hommage à Philippe le Bel, à condition que leur ville fût placée sous l'autorité de Gui de Dampierre (août 1292). Le comte reçut leur serment d'obéissance et promit de les protéger. En octobre 1292, ses troupes, qui avaient occupé Valenciennes sous les ordres de Robert de Béthune, s'emparèrent du Quesnoy. Malgré l'arbitrage du duc de Brabant et un arrêt du parlement de Paris, confirmé par le roi, les Valenciennois prirent Robert comme gardien en juillet 1293; Jean d'Avesnes, ayant attaqué la ville le 18 avril suivant, fut mis en déroute.

Bientôt après, Philippe le Bel poursuivant son dessein d'abattre la puissance de la Flandre, et furieux à la nouvelle des fiançailles de Philippine, fille de Gui de Dampierre, avec le fils d'Edouard d'Angleterre, avait attiré le vieux comte à Paris, et l'y avait fait arrêter (octobre 1294). Le roi exigea que Robert et ses frères vinssent dans sa capitale s'engager à être fidèles au roi et renoncer à toutes alliances avec l'Angleterre (5 février 1295). Alors leur père fut mis en liberté, mais à condition que sa fille resterait auprès du roi.

Rentré en Flandre, Robert apprit la détresse des Valenciennois, que Jean d'Avesnes, appuyé par le roi de France, avait défié à feu et à sang. Il battit le comte de Hainaut, la veille de Pâques, entre Saint-Amand et l'abbaye de Vicogne.

En août, les difficultés recommencèrent avec Florent V de Hollande. Robert ne put empêcher le comte de surprendre Baarland et d'incendier l'Ecluse (octobre 1295). Il retourna bientôt à Valeu-

ciennes, car bien que Philippe le Bel eût mandé, par deux envoyés, que le roi retirât sa protection à la ville pour la rendre à Jean d'Avesnes à partir du 25 mars, Gui déclara, quelques jours plus tard, qu'il garderait Valenciennes malgré le roi. Le 3 juillet il céda ses droits à Robert de Béthune, qui avait repoussé, dans l'entre-temps, les attaques du comte de Hainaut. Le 4 octobre, il prit, pillant et incendia Le Quesnoy et fit ensuite éprouver le même sort à Bavai. On sait comment cette fière attitude faillit coûter à Gui son comté, momentanément confisqué par le parlement de Paris au mois d'août; aussi, le 19 octobre 1296, Robert promit aux Valenciennois qu'il les remettrait en paix avec le roi de France avant le 11 novembre, et que s'il ne pouvait aboutir à ce résultat, il renoncerait à ses droits sur la ville. D'ailleurs, le parti hennuyer reprit bientôt le pouvoir et, déjà au mois de mars suivant, Jean d'Avesnes rentra dans la commune rebelle.

Sur ces entrefaites, Gui avait rompu avec Philippe le Bel. Robert et ses frères accédèrent à l'acte d'alliance de la Flandre avec Edouard I^{er} d'Angleterre, et lorsque, le mois suivant, à l'assemblée de Courtrai, des évêques français vinrent apporter au comte les représentations royales sur sa lettre de défi du 9 janvier 1297, Robert et son frère Guillaume dénièrent toute validité à leur serment comme leur ayant été arraché par l'emprisonnement de leur père. Robert de Béthune s'empara aussitôt du château et de la ville de Mortagne, puis du château de Helchin, appartenant à Jean de Vassoigne, évêque de Tournai, ce qui lui valut une excommunication dont il appela en cour de Rome. Il protesta également auprès du pape contre l'interdit lancé sur la Flandre par les évêques français, de sorte que l'effet de cet interdit resta nul.

En avril 1297, Robert aida son père à destituer, arrêter et bannir les échevins *leliaerts* de Gand et scella la grande charte des Gantois, qui donnait une si large satisfaction au parti populaire.

Le comte Gui tint la même conduite à Douai, et là encore Robert s'associa à cette tardive conciliation des Dampierre avec « le commun ». Puis il se rendit en Hollande, où il parvint à entraîner son neveu, le jeune comte Jean I^{er}, dans l'alliance flamande et à l'amener à une entrevue avec son grand-père Gui, à Gand.

A l'approche de l'armée française, que commandait Philippe le Bel en personne, Robert munit de troupes sa ville de Béthune et se jeta dans Lille avec Gérard de Moor, Walerand de Fauquemont et d'autres chevaliers. Sachant que la noblesse et le patriciat de la « clef de la Flandre » étaient tout dévoués à la France, Robert destitua, dès le 2 juin, le bailli Pierre de Seninghen et autres officiers; le 23 juin, la ville fut investie. L'impression pénible de la victoire de Robert d'Artois à Furnes et surtout la trahison de plusieurs chevaliers *leliaerts* l'emportèrent sur la bravoure de Robert. Dès qu'il apprit que les principaux nobles de la garnison de Lille, suivis bientôt par le patriciat, avaient engagé des négociations avec le roi, il s'enferma dans le château; et lorsque la ville se rendit, le 1^{er} septembre, Robert, avec le sire de Fauquemont et trois mille hommes, se retira à Roulers, puis alla rejoindre, à Gand, l'armée de Gui et d'Edouard d'Angleterre. A son départ, il dut subir l'humiliation de voir Jean d'Avesnes, qui était venu se placer sur son passage, revêtu des armes de Flandre.

Bientôt les deux rois, Edouard et Philippe, signèrent les trêves de Vive Saint-Bavon. Le 10 octobre, avant-veille du jour où commençait l'armistice, Robert, aidé des Anglais, surprit la ville de Damme qui s'était donnée au roi et, sans la querelle entre les Flamands et leurs alliés pour le partage du butin, il aurait repris Bruges. Peu de temps après, Robert de Béthune et Walerand de Fauquemont, d'accord avec les envoyés français, prolongeaient les trêves, en l'abbaye de Groeningue, pour un an (23 novembre 1297). En janvier suivant, le pape Boniface VIII offrit sa médiation,

qu'acceptèrent les belligérants, et les opérations de guerre furent suspendues par un nouvel armistice jusqu'au 6 janvier 1300.

Pendant les trêves, Robert s'attacha à gagner à la cause comtale la Flandre orientale, la seule partie de son patrimoine qui eût échappé aux mains de Philippe le Bel. Gand, où résidait alors le roi d'Angleterre, non moins que les villes de Douai et d'Ypres, restées fidèles, fut l'objet de ses faveurs; mais il ne put empêcher le violent combat entre Anglais et Gantois qui força Edouard I^{er} au départ (mars 1298).

C'est alors que commencèrent ces longues négociations en cour de Rome, où tout le bon droit des envoyés du comte de Flandre vint échouer contre l'or de Philippe le Bel et l'astuce de Pierre Flote. Michel As Clokettes, le plénipotentiaire de Gui, avec son clerc, Jacques Beck, arrivés à Rome depuis le commencement d'avril, attendaient avec impatience la venue de Robert de Béthune et de son frère Jean, et leur écrivaient de prendre par Gênes, où la compagnie lombarde des *Restorrimenti* les aurait reçus avec honneur. Entrés dans la ville éternelle, le comte de Nevers et Jean de Namur, que leur frère Philippe, comte de Thiette, était venu rejoindre, présentèrent à Boniface VIII un mémoire où ils réclamaient la liberté de leur sœur Philippine, insistaient sur l'importance de l'alliance anglaise pour la Flandre, demandaient la délivrance des prisonniers qui auraient dû être relâchés en vertu de la trêve. Le pape exigea que les envoyés lui abandonnassent la solution du débat existant entre le comte et le roi de France; Robert et ses frères durent s'incliner devant sa volonté « à grant mésoise et à grant meschief de cuer ». Ayant appris que le pape allait conclure entre les rois de France et d'Angleterre, sans que le comte de Flandre y fut compris, Robert courut, le 25 juin, se jeter aux pieds du pontife pour le supplier de ne pas abandonner son père. Mais toutes ses prières furent vaines; le surlendemain le pape publia sa sentence arbitrale, dont la Flandre

était exclue. Il faut lire la lettre, empreinte de la plus touchante piété filiale, où, tout en cachant leur tristesse, Robert et ses frères annoncèrent à Gui cette désastreuse nouvelle.

On peut croire que l'impétueux comte de Nevers s'emporta en termes furieux contre les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qu'il accusait d'avoir trahi les intérêts de la Flandre, car le 30 juin, ses frères et lui allèrent protester à l'hôtel du comte de Savoie, le délégué d'Edouard, contre des paroles injurieuses qu'on aurait attribuées à tort à celui-ci. Les fils de Gui quittèrent Rome le mois suivant, laissant à Jean de Menin et à Michel As Clokettes le soin de continuer les épineuses négociations.

Ainsi, les grandes dépenses que Robert avait faites à Rome n'avaient servi de rien. La bourse dégarnie jusqu'à devoir emprunter aux banquiers de Florence pour rentrer en Flandre, épuisés par les fatigues et les émotions, les princes flamands gagnèrent Lausanne, où Robert tomba si malade qu'il rédigea son testament (27 août 1298). Il se remit pourtant promptement et revint en hâte en Flandre, où sa mère agonisait.

Robert trouva le comté dans une situation désastreuse. Ainsi, les légistes qui accompagnaient le gouverneur français, exigeaient que, puisqu'ils avaient pris possession des villes de la Flandre occidentale, on leur remit aussi les châtelainies qui en dépendaient; le fils du comte se hâta de faire protester à Rome contre ces prétentions.

Dans sa position critique, Gui avait besoin d'alliés. Robert engagea son père à se concilier l'assistance de Jean de Hollande en renonçant à l'hommage que la Flandre exigeait pour les îles de la Zélande. Le 11 mars 1299, Robert et Guillaume signèrent un accord avec leur jeune neveu; l'assassinat de Wolfard de Borselen, suivi de la mort du comte Jean, qui porta Jean d'Avesnes sur le trône de Hollande, changea leur espoir en la plus profonde déception.

Alors le vieux Gui, las et découragé, céda, dans l'assemblée des barons de Flandre tenue à Audenarde, à Robert de

Béthune l'administration du comté et se retira à Rupelmonde (8 novembre 1299). Robert se vit bientôt abandonné de tout le monde. Lorsque le roi d'Angleterre rappela de la Flandre son gardien des trêves, Robert protesta vainement contre cette perfidie. Il ne lui restait qu'à défendre sa terre le mieux possible contre l'envahisseur.

Le 6 janvier 1300, le jour de l'expiration de la trêve, Charles de Valois s'empara de Douai; Damme fut étroitement investie par les Brugeois alliés aux Français, et c'est en vain que Guillaume de Crèveœur implora des secours de son frère Robert; Ypres, où s'étaient réfugiés les malheureux habitants de Thourout, était réduite à toute extrémité et il fallut toute l'éloquence de Robert pour réconforter le courage de Gui de Namur et des assiégés. Le comte, son fils Robert et Waleran de Fauquemont se tinrent enfermés à Gand, admirablement défendue. La prise de Damme fit s'évanouir leurs dernières espérances. Ironie amère : au moment où Robert, administrateur du pays de « Flandres », se voyait perdu, le roi Albert d'Autriche lui promettait de l'indemniser de tous les frais que lui causeraient ses tentatives pour reprendre le comté de Hollande ! Enfin, dans la première quinzaine de mai, Gui de Dampierre et Robert de Béthune « rewardèrent que » il ne pouvoient durer » et se rendirent à Charles de Valois avec cinquante chevaliers. Mené avec son père à Paris le 24 mai, Robert fut enfermé au château de Chinon, où il fut très courtoisement traité ; il y resta presque constamment, jusqu'à la mort de son père, décédé le 7 mars 1305, et enseveli à l'abbaye de Flines.

Après la révolte de la Flandre et les batailles de Courtrai et de Mons-en-Pevèle, Robert fut mis en liberté provisoire, en juin 1305, avec ses frères, et prit part aux négociations dont sortit la paix d'Athis ou « traité d'iniquité » (23 juin 1305). Cette paix le réintégra dans tous ses droits de comte de Flandre et de pair de France, mais lui imposa, comme indemnité de guerre,

outre une rente de 20.000 livres assises en terres au comté de Réthel, l'amende colossale de 400.000 livres en argent, payable en quatre ans. Les difficultés que Robert rencontra à Bruges pour l'exécution des clauses spéciales relatives à cette ville le forcèrent à de nouvelles négociations inscrites dans l'accord plus modéré de Poitiers (juin 1307); ses instances auprès de Philippe le Bel amenèrent celui-ci à de nouvelles concessions l'an suivant. L'accord entre les Dampierre et la maison de France fut entièrement rétabli. En janvier 1308, le comte et la comtesse se rendirent à Paris, puis accompagnèrent le roi à Boulogne, où se célébrait le mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, et d'Edouard II, roi d'Angleterre. Les batailles de Courtrai et Mons-en-Pevèle n'avaient pas mis fin à la lutte sociale dans les villes. Le comte cherchait à ressaisir le pouvoir princier dans toute sa plénitude et à retirer aux villes les concessions que les circonstances l'avaient obligé de leur accorder. De plus, ruiné et besogneux, Robert voulait se concilier les classes aisées ; bientôt les chevaliers *leliaerts* furent mieux en cour auprès du comte que les *clauwaerts* qui, dès l'origine, s'étaient montrés, à grands périls de corps et de biens, les défenseurs de ses droits. Robert et ses frères, alliés au duc de Brabant, ne cherchaient qu'à écraser le parti populaire, dont la haine contre le comte et les classes supérieures s'accrut journellement. Dans les cloîtres, les frères convers mêmes se soulevèrent contre les abbés ; et lorsque Pierre de Conine, Jean Breidel et les démocrates brugeois allèrent en armes à Ter Doest délivrer le héros de Courtrai, Guillaume de Saeftinghe, assassin de son supérieur, Robert ne put qu'exhaler une vaine irritation.

D'ailleurs, la ville de Bruges se refusait obstinément à ratifier le traité d'Athis ; il fallut que le comte lui donnât des lettres de garantie et que Philippe le Bel adouçât les conditions posées. Mais les procureurs des villes de Flandre, envoyés à Paris en août 1308, et à Beauvais en novembre, ne purent se mettre

d'accord avec les commissaires royaux ; les négociations furent rompues, de sorte que le comte et ses frères, vexés, s'engagèrent définitivement dans le parti de la France.

En février 1309, le comte se rendit pour la troisième fois à la cour, afin de traiter avec le roi, sous la médiation d'amis communs, de l'exécution du traité de paix. Avec l'aide de ses fils, de la noblesse du pays et de ses clercs, il avait décidé, par prières et menaces, les plus riches du commun à ratifier « cette misérable paix », leur assurant que s'il donnait au roi cette marque d'égards, il se faisait fort d'obtenir de lui des adoucissements sur un grand nombre de clauses.

Ypres et Gand se laissèrent convaincre, mais Bruges résista. Les esprits étaient tellement montés dans cette ville que Jean Bredel assassina l'un des *ruvaarts* établis par Robert durant son absence.

Robert de Béthune obtint de Philippe le Bel des adoucissements au traité que l'arrogance des députés flamands n'avait pu lui arracher, mais à la condition que les villes flamandes ratifieraient auparavant une seconde fois les conventions d'Athis. Robert de Cassel, second fils du comte, put amener, par ses menaces, toutes les villes de Flandre à envoyer leurs députés à Paris. Malgré une révolte du parti populaire, dont les chefs, en présence de l'union des nobles, des patriciens et des riches, « craignaient pour leur peau », Bruges même envoya également des procureurs. Toutes les villes scellèrent le traité d'Iniquité, amendé considérablement par Philippe le Bel (traité de Paris, avril 1309), auquel Bruges, habilement isolée par le roi, dut adhérer le mois suivant. Le pape Clément V publia des sentences d'excommunication contre ceux des Flamands qui enfreindraient la paix.

Alors le comte s'efforça de relever le pays des désastres de la guerre. Les Hanséates, favorisés par de nombreux privilèges, revinrent à leur comptoir de Bruges. Les métiers de la laine connurent une activité inouïe et Ypres jouit

d'une prospérité sans pareille ; on voyait partout les Flamands marchander, vendre et acheter, dit jalousement Geoffroi de Paris.

Mais la paix avec la France ne pouvait calmer les luttes économiques et sociales, immédiatement reparues au sein des villes où, par l'aide du comte, les patriciens étaient parvenus à ressaisir l'échevinage. Ceux-ci se soustrayaient aux charges qui résultaient du paiement des amendes stipulées par le traité et en écrasaient le peuple ; et les exactions n'étaient pas moindres à la campagne. Robert, dont les finances étaient tellement obérées qu'il avait mis en gage les joyaux de sa couronne, ayant nommé comme receveur général du comté, le banquier siennois, Thomas Fini, avait dû lui accorder le pouvoir le plus illimité, tel que la nomination des baillis et des sous-baillis en Flandre. Mais les collecteurs d'impôts commirent de telles extorsions dans le pays de Waes que le peuple se souleva. À la tête d'une armée de chevaliers, le comte réprima sévèrement la révolte ; vingt-cinq meneurs furent chassés du comté et cinq d'entre eux furent pendus. D'ailleurs, la même année, le comte dut chasser Fini qui l'avait honteusement trompé. Cependant Robert ne put réprimer l'opposition des villes, car les bourgeois y défendaient avec énergie leurs franchises et leurs libertés. En 1310, les Brugeois tuèrent un de leurs échevins. À Gand éclata une émeute formidable, le 4 août 1311 ; la vie de Robert fut même mise en danger ; le parti des tisserands fut vainqueur, mais la ville fut condamnée à une forte amende. Ailleurs, le parti des métiers continua la lutte contre le patriciat, qui fixait arbitrairement le montant de l'impôt et n'hésitait pas à prélever sur cette contribution un profit personnel.

Cependant, les trêves que Philippe le Bel avait fait conclure entre les comtes de Flandre et de Hainaut avaient expiré. Les deux adversaires refusèrent toute entente et leurs armées se rencontrèrent près de Deux-Acren. Effrayé de la puissance de son ennemi, Guillaume d'Arvesnes se rendit au camp de Robert, nou

loin de Grammont, et demanda la paix. Mais quand, le mois suivant, les arbitres se furent prononcés, il refusa obstinément d'exécuter leur arrêt. Philippe le Bel parvint néanmoins à faire conclure une nouvelle suspension d'armes jusqu'en 1312.

Lors de la sanction du traité de Paris par les villes flamandes, celles-ci avaient consenti à envoyer des procureurs auprès de Clément V, afin de lui demander de renouveler en leur présence les excommunications lancées contre les contrevenants aux traités. Les députés flamands envoyés à Avignon exposèrent qu'ils venaient demander au pape la confirmation des sentences d'interdit telles qu'elles avaient été édictées, sauf les rémissions et changements que le roi avait déjà apportés au traité et ceux qu'il pourrait y apporter dans l'avenir; d'où protestation immédiate des plénipotentiaires français, qui demandaient le maintien pur et simple des foudres ecclésiastiques.

Pour se venger des difficultés que les Flamands lui suscitaient en cour d'Avignon, Philippe le Bel exigea de Robert de Béthune que tous les Flamands âgés de plus de quatorze ans vinsent jurer, à Amiens, Lille et Tournai, entre les mains de ses officiers, de respecter le traité d'Athis (juin 1311). Cet acte tyrannique excita la plus vive indignation en Flandre et fut le signal de nouveaux troubles à Bruges. Par crainte d'une rupture de la paix, le roi envoya son favori, Enguerrand de Marigni, à Tournai, à la tête d'une ambassade.

Profitant des dissentiments entre le comte et son fils aîné, Louis de Nevers, et de l'alliance étroite de ce dernier avec la couronne de France, le ministre de Philippe le Bel osa hardiment offrir à l'héritier du comté de céder à son maître ses droits sur la Flandre, en échange de nombreux avantages pécuniaires; le fils insoumis, ouvrant enfin les yeux au péril qui le menaçait, repoussa cette offre honteuse. Déjà, à la première conférence de Tournai, où l'orgueilleux Marigni venait offrir l'arbitrage de Philippe entre la Flandre et le Hainaut, le revirement de Louis apparut clairement

(septembre 1311). Comme son père était sur le point de consentir, Louis repoussa l'immixtion de l'ex-allié de Guillaume d'Avesnes. Alors Marigni de reprocher hautainement au comte de ne devoir la conservation de sa couronne qu'à la générosité du roi. Robert de Béthune releva vivement cette insolence, Louis fit entendre des menaces et l'assemblée se dispersa houleuse.

Le roi répondit par la confiscation des comtés de Nevers et de Réthel, et cita Robert et son fils devant le parlement. Aussi le comte refusa-t-il de comparaître à la seconde conférence de Tournai, où le roi se rendit en personne. Seuls y furent présents les députés de la noblesse et des villes. Un des membres du conseil royal lut à l'assemblée un exposé catégorique de la doctrine monarchique absolue, entremêlée de menaces contre tous ceux qui oseraient contrevenir aux ordres royaux. Un conflit semblait imminent; de part et d'autre, on s'attacha les grandes villes par des faveurs. Le roi envoya même une puissante armée sur les frontières de Flandre, de février à avril 1312; puis il cita Robert de Béthune devant la cour des pairs.

Le comte n'osa plus refuser, ne pouvant pas compter sur la démocratie des grandes cités qui se prétendaient dupée par les Dampierre. Il comparut donc et soit qu'il ait été gagné par les largesses du roi, soit qu'il ait agi dans un accès de découragement, il signa — dénouement subit et inattendu d'une si longue crise — le funeste traité de Pontoise (11 juillet 1312), par lequel il céda, moyennant de grands avantages pécuniaires, Lille, Douai et Orchies avec leurs châtellenies et dépendances. Ainsi fut consommé le *transport de Flandre*.

A peine rentré dans le comté, Robert vit éclater un vif mécontentement contre cet acte antinational. Louis de Nevers, à nouveau cité devant le parlement, s'efforça de provoquer une violente agitation parmi le populaire. A Pâques, il fit lire à Gand, devant la foule, ses actes d'appel au pape et à l'empereur, dans lesquels il énumérait tous les torts causés par Philippe à la Flandre et à sa

personne, et cette cérémonie se répéta dans toutes les villes. A Bruges, le parti démocratique devint tellement menaçant, que le roi fit ordonner aux échevins, par l'entremise de Robert, de faire abattre ses fortifications, ce à quoi la ville se garda bien d'obéir.

Philippe, pour forcer Louis de Nevers à se soumettre à ses ordres, réunit une grande armée à Péronne et ordonna au comte, à ses enfants, à la noblesse flamande, aux députés des villes de se réunir à Arras; là, en présence du légat du pape, Robert jura de se conformer aux conclusions du traité d'Athia, de suivre strictement les conseils que lui donnèrent les gens de Philippe et de faire démolir les forteresses en Flandre; puis il remit en gage la ville de Courtrai et la personne de son fils puîné, Robert de Cassel (22 juillet 1313).

Heureux du résultat de ses négociations, Philippe le Bel se hâta de renvoyer ses troupes, au vif mécontentement de ses sujets qui voyaient dans l'assemblée d'Arras plutôt un recul qu'un progrès de la puissance française. Le peuple flamand s'étonnait, lui, des concessions continuelles du comte. Il fallut qu'un acte arbitraire du Capétien vint réveiller Robert de Béthune de sa confiante torpeur. Quand, à la mort de la dame de Mortagne lez-Tournai, le roi eut mis la main sur cette seigneurie dépendante de la Flandre, en même temps qu'il fortifiait avec une hâte fébrile les forteresses de la Flandre française, de Cassel et de Courtrai, augmentait ou confirmait les privilèges de Bruges, commençait à flatter la démocratie gantoise, exigeait l'extradition de Louis de Nevers et faisait répandre, parmi le peuple, des bruits calomnieux contre son prince légitime, Robert conçut les plus vives inquiétudes et devina les plans d'annexion complète des conseillers royaux.

Brusquement, il secoua le joug français; le 26 juin 1314, il fit lire à Gand, par le receveur de Flandre, une très longue protestation contre les actes d'oppression royale. Le parlement, sur-le-champ, prononça la confiscation de la Flandre. Robert entra immédiatement

en campagne, chassa la garnison de Courtrai et assiégea Lille. Philippe demanda des aides aux États généraux, fit lancer l'interdit sur la Flandre et mit ses troupes en marche. On n'en vint pas aux mains; des conventions furent signées à Marquette (septembre 1314). L'armée royale fut à peine débandée que le « pays de Flandre » refusa d'exécuter l'accord. En France, on accusa Marigni de s'être vendu. Tout à coup Philippe mourut à Fontainebleau, d'un accident de chasse, le 29 novembre 1314. Avec lui, le plan grandiose de l'incorporation de la Flandre à la France descendit dans la tombe.

C'est en vain que Robert essaya de se soustraire à l'acte d'hommage que les obligations féodales lui imposaient de prêter à Louis X le Hutin. Sur son refus de paraître en personne, la cour des pairs le déclara déchu de son fief (15 février 1315). Par malheur, son fils aîné, Louis, venait de se réconcilier avec la France et de sceller le transport de Flandre; le roi s'était ligué avec Guillaume d'Avesnes; Edouard d'Angleterre avait, à la prière du Hutin, défendu toute relation avec la Flandre, et le pape venait d'excommunier le comte et ses sujets; Louis X délia même tous les Flamands de leur serment de fidélité et condamna tous les partisans de Robert à mort, sans sentence (14 juillet 1315).

L'excès même de pareilles mesures provoqua en Flandre une réaction en faveur du comte. Bruges, Gand et d'autres villes se serrèrent autour de lui, malgré les menaces royales. Louis X se jeta sur la Flandre avec une formidable armée; mais des pluies torrentielles le surprirent au bord de la Lys; son camp de Rondues fut transformé en un véritable bourbier; le fourrage vint bientôt à manquer, de sorte que Louis fut forcé de rentrer misérablement en France, ce pendant que son allié, Guillaume d'Avesnes, retournait piteusement avec sa flotte en Zélande. Des négociations, bientôt entamées, traînèrent en longueur jusqu'à la mort inopinée de Louis X (4 juin 1316).

Son frère, Philippe le Long, qui prit

la régence, se trouva aux prises, en France, avec l'alliance des grands seigneurs et dut proroger la trêve. A la reprise des hostilités, Robert de Cassel, le second fils du comte, ne put empêcher la dévastation des frontières, et les villes flamandes demandèrent la paix.

Robert signa avec le régent, le 1^{er} septembre 1316, un accord confirmant le traité de Pontoise, mais lui refusant l'hommage, en attendant la naissance de l'enfant posthume de Louis X. Quoique déçu, peu de temps après, par le décès immédiat de Jean de France, Robert ne se conforma en rien aux conventions; il persécuta en Flandre les partisans de la France, fit fortifier le château de Courtrai au lieu de l'abattre, et envoya une forte armée devant Cassel (juin 1317). L'attitude du comte fit augmenter dans la même mesure les arrogantes exigences des villes flamandes, de sorte que la guerre redevint imminente. Alors, sur les instances de Jean XXII, Philippe le Long parvint à amener Robert à choisir le pape sinon comme arbitre, du moins comme médiateur. Les conférences s'ouvrirent à Avignon; c'est là que pour la première fois le comte émit la prétention de traiter sur un pied d'égalité avec son suzerain: dans ces conditions, une entente était impossible, et le pape, par sa modération, ne réussit qu'à mécontenter les deux partis et vit rejeter ses propositions.

Dès la rentrée de ses députés, Robert de Béthune s'empara de Cassel. Le pape eut beau le menacer et le roi le citer; même l'envoi de trois légats pontificaux ne put décider le comte à céder. L'interdit fut lancé sur la Flandre et observé, malgré la pression du prince sur le clergé. Forcé bientôt d'envoyer des représentants aux conférences de Compiègne, il réussit néanmoins à rendre vaines les nouvelles négociations. Enfin, en mars 1319, le pape, allié de Philippe, chargea son propre neveu, le cardinal Gaucelin d'Éuse, d'aller régler les affaires de Flandre. Le roi, de son côté, avait gagné le patriciat gantois et c'était le prévôt de Paris qui avait renouvelé le magistrat en cette ville. En outre, le connétable de France s'ap-

prêtait, en juillet, à envahir la Flandre.

Quoique Robert se trouvât ainsi dans une situation excessivement dangereuse, il déploya, à ce moment, un courage admirable pour un vieillard octogénaire. Au Mont-Cassel, il adressa à son armée un discours énergique pour prouver son bon droit; mais les Gantois mécontents refusèrent néanmoins de franchir la Lys. Le parti de la paix força le comte à dissoudre son armée et à envoyer au cardinal Gaucelin des députés en vue d'un accord. Le 20 août 1319, à Tournai, Robert vint promettre sa soumission aux décisions de Jean XXII. Toutes les difficultés furent aplanies et, le 5 mai 1320, à Paris, le comte fit hommage au roi Philippe et jura la stricte observation de la paix de 1316. Le mariage du jeune Louis, fils de Louis de Nevers, avec Marguerite de France consacra la cession de la Flandre française et le triomphe partiel de la politique capétienne.

De malheureuses dissensions avec son fils aîné vinrent assombrir les dernières années de Robert de Béthune. Il dut même faire enfermer Louis de Nevers à Rupelmonde. Il finit pourtant par se réconcilier avec lui, mais pour le voir mourir peu après, le 16 juillet 1322. Deux mois plus tard, Robert décéda à son tour à Ypres (17 septembre 1322), laissant le comté à son petit-fils Louis et un apanage considérable à son second fils, Robert de Cassel. Il refusa énergiquement de se laisser enterrer à Flines, à côté de ses ancêtres, voulant reposer sur cette terre de Flandre qu'il avait si âprement défendue durant dix-sept ans.

V. Fris.

Schirmacher, *Die letzten Hohenstauffen* (1874). — A. Joubert, *L'établissement de la maison d'Anjou dans le royaume de Naples* (1887). — G. Köhler, *Die Schlacht bei Tagliacozzo*, dans *Die Entwicklung des Kriegswesens*, t. I, et *Ergänzungsheft* (Breslau, 1886 et 1894). — Funck-Brentano, *Les origines de la guerre de cent ans. Philippe-le-Bel en Flandre* (Paris, 1896), donne la bibliographie du sujet, p. XI à XXXII. — Ph. Lehueur, *Histoire de Philippe-le-Long* (Paris, 1897). — Herman Vander Linden, *Les relations politiques de la Flandre avec la France au XIV^e siècle*, dans les *Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, 2^e s., t. III, p. 469 et suiv. — J. Vuylsteke, *Uitleggingen tot de Genesche Stads- en Baljuwrekeningen* (Gand, 1906), commentaires sur son édition des comptes de Gand dans le *Cartulaire de la ville de Gand* (Gand, 1904).

ROBERT DE FLANDRE, sire de Cassel, né vers 1275, mort en 1331. Il était le second fils du comte de Flandre Robert de Béthune et de la deuxième femme de celui-ci, Yolande de Nevers († 2 juin 1280). Il n'apparaît dans l'histoire qu'au commencement du XIV^e siècle, au cours de la lutte acharnée que les Flamands soutinrent alors contre le roi de France. On ne sait s'il prit une part quelconque à la première phase de la guerre. Il est probable, d'après un passage des *Annales Gandenses*, qu'après la conquête du pays par le roi et l'emprisonnement de son père, il se retira avec Louis, son frère aîné, dans le comté de Nevers. Mais lorsque la victoire de Courtrai eut mis fin à l'occupation étrangère, et lorsque Philippe de Thiette (voy. ce nom) fut accouru d'Italie se mettre à côté de ses frères, Jean et Gui de Namur, à la tête de la résistance si héroïquement entreprise par les artisans brugeois, il ne se déroba point au devoir qui lui commandait de s'associer à la cause de ses parents et de ses compatriotes. Le 19 juillet 1304, il renvoyait à Philippe le Bel son hommage pour le fief de Broigny, et venait servir sous les drapeaux de ses oncles, tandis que Louis demeurait prudemment à Nevers. Quelques semaines après, il prenait part à la bataille de Mons-en-Pevèle, où il dirigea les hommes de la châtellenie de Lille (18 août 1304). Au mois de septembre il commandait, avec son oncle Jean de Namur, l'armée chargée d'obliger Philippe le Bel à lever le siège de Lille. On perd ensuite ses traces pendant quelques années, pour le retrouver, en 1309, mêlé aux négociations si compliquées qui suivirent la conclusion de la paix d'Athis (juin 1305). C'est à lui que son père confia, au mois de mai de cette année, la mission délicate d'obtenir des Brugeois une ratification formelle du fameux traité. Il intervint aussi, un peu plus tard, dans les démêlés de sa famille avec la dynastie rivale des d'Avesnes. Au mois de juillet 1310, il fut l'un des arbitres qui ménagèrent entre le comte de Hainaut, Guillaume

d'Avesnes, et Robert de Béthune un accord très favorable pour ce dernier.

Sa situation de cadet l'excluant de la succession au comté de Flandre, qui était destiné à son frère Louis, il est facile de comprendre qu'il ait songé à faire fortune à l'étranger. Les guerres d'Italie avaient déjà fourni à divers membres de sa famille des occasions de se distinguer ou de s'enrichir. L'expédition que le roi des Romains, Henri VII de Luxembourg, venait d'entreprendre au delà des Alpes pouvait lui réserver aussi quelque gloire ou quelque profit. Deux de ses oncles, d'ailleurs, Gui et Henri de Flandre (dont le premier devait mourir de la peste à Pavie, en octobre 1311, tandis que le second était destiné à recevoir pour prix de ses services le comté de Lodi), se joignaient à la chevauchée, et il partit avec eux. Il assista à Rome, le 29 juin 1312, au couronnement impérial de Henri et il en reçut en fief, peu de temps après, la ville de Casal, en Lombardie, avec une rente annuelle de 4,000 florins. Il se comporta honorablement pendant la lutte du jeune empereur contre les Gibelins. Mais soit qu'il désespérât de sa cause, soit que son père le rappelât dans le Nord, il reprit, probablement au printemps de l'année 1313, le chemin de la Flandre où il était de retour dès le mois de juillet.

Robert de Béthune, devenu comte de Flandre depuis la mort de Gui de Dampierre (7 mars 1305), cherchait alors à échapper aux obligations humiliantes que lui imposait le traité d'Athis. Il avait dû pourtant accepter, le 31 juillet 1313, la cession au roi des châtellenies de Lille, de Douai et d'Orchies. Robert de Cassel fut remis en otage à Philippe le Bel qui lui constitua comme prison le château de Pontoise, puis, sur sa demande, au mois de mai 1314, celui de Verneuil. Il fut probablement remis en liberté à la mort de Philippe (29 novembre 1314). En tout cas on le voit, en 1315, négocier, au nom de son père, avec le nouveau roi de France, Louis le Hutin, pour obtenir quelque adoucissement aux clauses de la paix d'Athis. Ces tentatives n'aboutirent qu'à une

rupture déclarée entre le roi et le comte de Flandre. Robert prit naturellement le parti de celui-ci. Le 15 juillet 1315, il déclarait au roi que « tant soit-il que je sois tenu à vous pour la raison du fief de Brugny, si je suis plus tenu de garder l'estat et l'honneur de Monsieur mon père, et me mettray avec luy pour sauver l'honneur et l'estat de luy et de son país, mesmement à leur défense et en soustenant leur bon droit qui est clair et notoire à Dieu et au monde ». C'est lui qui commanda, au commencement du règne de Philippe le Long, le gros de l'armée flamande postée à la frontière, dans les environs de Poperinghe, pour observer les mouvements de Louis d'Evreux.

Le traité du 1er septembre 1316 qui rétablit momentanément la paix stipulait entre autres que Robert irait en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, à Notre-Dame de Roquamadour, à Notre-Dame de Vauvert, à Saint-Gilles en Provence et à Notre-Dame du Puy. Quelques jours plus tard, le 7 octobre, il rentra en possession de ses biens qui avaient été confisqués pour rébellion. Le traité du 1er septembre ne rétablit point, d'ailleurs, la bonne harmonie entre la Flandre et la France. Robert de Béthune cherchait à profiter des embarras du roi pour en différer l'exécution. Robert de Cassel se mettait en rapport avec les révoltés qui, en Artois, combattaient la comtesse Mahaut, soutenue par la cour de Paris. Pourtant Philippe le Long désirait éviter une nouvelle guerre. Il proposa aux Flamands l'arbitrage du pape. Parmi les délégués que ceux-ci envoyèrent à Avignon, dans les premiers jours de mars 1318, on rencontre de nouveau notre personnage. Il est fort probable qu'il se rangea à l'avis de la majorité de ses compagnons, qui repoussèrent les propositions de Jean XXII. Du moins le voit-on briser brusquement les pourparlers et rentrer en Flandre au plus vite, sans même prendre congé du pape. De retour auprès de son père, il l'assista énergiquement dans sa politique de résistance à la France. En 1319, il tint

lête aux Gantois qui, entraînés par leurs patriciens *leliaerts*, exigeaient la paix à tout prix. Il semble bien qu'il se soit alors rendu parfaitement odieux à la haute bourgeoisie, dont la continuation des hostilités entravait gravement les affaires. C'est peut-être de cette époque que date un curieux document dans lequel on l'accuse d'avoir cherché à provoquer à Bruges le massacre des « bonnes gens » et en même temps, n'oubliant pas son intérêt, d'avoir voulu monopoliser à son profit le commerce de l'alun importé en Flandre.

Mais la paix ne devait plus tarder à être conclue. En 1320, le traité de Paris réconciliait le comte de Flandre avec son suzerain. Le 22 juillet de la même année, le jeune Louis de Nevers, fils du frère de Robert de Cassel, épousait Marguerite de France à Paris, et cette union scellait le rétablissement de la concorde entre les Capétiens et les Dampierre.

Ce ne fut point certainement sans amertume que Robert de Cassel la vit s'accomplir. Le roi, en effet, n'avait donné sa fille à Louis qu'à la condition que la succession de la Flandre fût assurée à celui-ci, même si son père (Louis de Nevers l'aîné) mourait avant Robert de Béthune. En d'autres termes, on créait, en faveur du jeune prince, un droit de représentation, qui, jusque-là, avait été inconnu dans le comté et qui excluait Robert de Cassel, son oncle, de toute chance éventuelle de recueillir l'héritage paternel. Il se plia pourtant aux circonstances. Le 2 juin 1320, puis en juillet, à Paris, devant le roi, il renonça par serment à tous ses droits sur le comté, moyennant 10.000 livres de rente qui lui furent assignées dans les châtellenies de Cassel et de Bourgogne ainsi que sur les fiefs de Broigny en Champagne et sur ceux d'Alluye et de Montmirail, dans le Perche (1).

(1) Dès janvier 1292, sa tante, Marguerite de Bourgogne (sœur de sa mère, Yolande), lui avait déjà légué en avance d'hoirie (elle mourut le 3 septembre 1308) ses baronnies et terre du Perche (Alluye, Brou, Montmirail). En 1318, Robert de Béthune avait ménagé un arrangement entre ses deux fils, Louis de Nevers et Robert, touchant la succession de leur mère, celle de leur tante Marguerite, et la sienne propre. Robert reçut, en 1320,

C'est peu de temps après que surgirent entre Robert de Béthune et son fils aîné, Louis de Nevers, des difficultés sur lesquelles on est fort mal renseigné et que la légende a encore contribué à obscurcir. Il est certain que Louis, accusé de comploter contre son père, fut arrêté et jeté en prison. Robert de Cassel joua dans ces événements un rôle assez actif. Une tradition postérieure et certainement fabuleuse veut qu'il ait mis tout en œuvre pour faire périr son frère. Il est certain seulement qu'il se rangea alors parmi ses ennemis, et il ne l'est pas moins que Louis avait certainement ourdi des machinations contre lui en même temps que contre le vieux comte. La réconciliation qui intervint entre les parties l'obligea à accorder à Robert, outre les terres de Watten et de Beveren, une rente annuelle de 2.000 livres parisis.

C'est vers l'époque de cette convention que Robert se mit en route pour les pèlerinages auxquels il s'était obligé en 1316. Il les accomplit ponctuellement pendant l'été de 1321, et les Archives du département du Nord conservent encore les attestations qui lui furent remises dans les divers sanctuaires qu'il visita.

Les décès successifs, l'année suivante, de son frère Louis (6 juillet 1322) et de son père Robert de Béthune (17 septembre 1322) appelaient au gouvernement de la Flandre, conformément au traité de Paris, son jeune neveu, Louis de Nevers. Un nouveau roi de France, Charles IV, venait de monter sur le trône, et Robert crut pouvoir profiter de l'occasion pour revenir sur les concessions de 1320. Il s'empessa de réclamer le comté comme fils du comte défunt et en vertu de l'adage « le mort saisit le vif ». De son côté, sa sœur Mathilde, épouse de Mathieu de Lor-

Dunkerque, Bornhem, Broigny en Champagne, les baronnies d'Alluye et de Montmirail dans le Perche, le château, la ville et la châtellenie de Cassel, les terres de le Boule et de Watten, le château et la terre du bois de Nieppe, le château, la ville et la châtellenie de Warneton, le pont d'Estaire, Gravelines, la ville et la châtellenie de Bourbourg. Il acquit plus tard la baronnie de Roden en Flandre en échange de Broigny.

raine, invoquant la renonciation solennelle qu'il avait faite deux ans auparavant, se mettait également sur les rangs. Enfin, la dame de Saint-Gobain, Jeanne de Flandre, fille aînée de Robert de Béthune, bien qu'ayant renoncé, elle aussi, à la succession paternelle, faisait pourtant valoir ses droits pour le cas où Robert serait débouté. Le roi fit juger la cause par le parlement. La sentence, qui fut rendue le 29 janvier 1323, fut ce qu'elle devait être. Elle ratifia purement et simplement les droits reconnus à Louis de Nevers, réservant toutefois ceux de diverses parties sur le pays de Waes, qui constituait un fief distinct et dont il n'avait pas été question en 1320 (1).

A la suite de ce jugement, Robert fit hommage à son neveu le 10 juillet suivant. Il lui demeura pourtant suspect, et le jeune comte n'accepta son serment qu'en faisant protestation que « se li dis mesires Robiers avoit fait cas touchant le persone de monsieur de Flandres, ou en aucune maniere quele qu'elle fust, pour la quix fourfaiture de fief ou d'autre chose s'ensievist, de li poursuivre en liu ou en tens, non contentant la dicte réception ». Cependant, par l'entremise de la comtesse d'Artois, l'oncle et le neveu se réconcilièrent à Saint-Omer au mois de septembre suivant.

Robert n'avait pas seulement échoué devant le parlement. Ses prétentions n'avaient rencontré en Flandre même qu'un accueil franchement hostile, et c'est là sans doute ce qui explique la facilité avec laquelle il les abandonna. Les grandes villes du pays avaient accueilli joyeusement leur jeune seigneur. Comme d'habitude, le nouveau règne commençait sous les plus heureux auspices.

C'est à cette époque que Robert conclut ses fiançailles avec Jeanne de Bretagne, fille du feu duc Arthur et d'Yolande de Montfort (21 septembre 1323). Il lui assigna en douaire toutes

(1) La vraie raison est, sans doute, que le pays de Waes relevait de l'Empire, mais la sentence ne le dit pas et se borne à l'appeler *feodum separatum et divisum a comitatu et parte Flandrie*.

ses terres du Perche, Alluye, Montmirail, Auton, Brou, La Basoche, ainsi que les bois de Nieppe, dans la châtellenie de Cassel. Le 23 décembre 1323, le pape accorda ses lettres de dispense pour le mariage, nonobstant le quatrième degré de consanguinité des époux, et leur union fut célébrée peu après.

Cependant la Flandre se trouvait à la veille d'une guerre civile. On n'avait pas tardé à s'y apercevoir que le nouveau comte n'était qu'un instrument dans les mains du roi de France. Il faisait lever les amendes infligées au pays par la paix d'Athis; il favorisait ouvertement, contre le parti populaire, la noblesse et le patriciat. Dès le mois de juin 1323, Bruges se révoltait et, à la fin de la même année, les paysans des châtellenies de la côte (Furnes, Bergues, Cassel, Bourbourg), opprimés par leurs magistrats (keuriers), se soulevaient à leur tour. Ces événements fournirent à Robert de Cassel l'occasion qu'il attendait sans doute de prendre part de nouveau aux affaires. Au commencement de l'année 1324, on le voit siéger, avec les bourgmestres et les échevins de Bruges, de Gand et d'Ypres, dans une commission d'arbitres chargée de rechercher les causes du tumulte des paysans et de prononcer une sentence. Faut-il conclure de là qu'il était alors complètement réconcilié avec son neveu ou, plus probablement, qu'il avait profité des circonstances pour s'imposer à lui et pour chercher à tirer parti des événements? La sentence qu'il rendit le 28 avril 1324, avec les autres enquêteurs, condamna plusieurs « keuriers », constata de graves abus dans la conduite des magistrats et proclama l'amnistie. Au lieu de mettre fin aux troubles, elle rendit le peuple plus hardi. Zannekin, qui prend alors la direction du mouvement dans les districts maritimes du comté, agit d'accord avec les Brugeois. Se sentant soutenus, les paysans s'organisent. Ils menacent ouvertement le clergé et la noblesse, et, s'abandonnant à ce communisme naïf dont on rencontre plus d'un exemple au moyen âge, ils

menacent la Flandre d'une véritable révolution sociale.

La soudaineté et la violence de leur déchaînement rendaient toute résistance impossible. Les nobles s'enfuirent en abandonnant leurs châteaux au pillage; les baillis quittèrent leurs postes. Robert voyant ses domaines de Cassel menacés, songea quelque temps à entraver les progrès du « commun », puis, se sentant débordé, il se retira dans ses terres du Perche. Mais le comte, qui se trouvait lui-même à Paris, en était revenu précipitamment pour tenir tête à la rébellion. Sur les instances du roi, que messire Alphonse d'Espagne lui fit connaître, Robert vint l'y rejoindre quelques jours avant la Noël de 1324. Le 21 janvier suivant, il en recevait l'ordre « de faire punir, grever et contraindre « Colin Zannekin et les autres leur aidant et alliet, en toutes les manières « que vos sorés et porés, soit par leur « maison ardoir, soit par aus oehire et « tuer, soit par aus, leurs biens et leurs « terres faire noier ou en quelconque « autre manière que faire le porés et « sorés par vous ou par vos gens ». Ces paroles démontrent suffisamment l'atrocité de la lutte qui ensanglantait la Flandre à cette époque. Pourtant la violence ne servit de rien. De nouveau, les terres du seigneur de Cassel furent abominablement pillées. Ses hommes, appuyés par les révoltés de la châtellenie de Furnes, se soulevèrent contre lui et l'obligèrent à fuir. C'est alors que les Gantois, toujours fidèles au parti du comte, proposèrent une fois de plus de recourir à l'arbitrage. Robert fut désigné pour faire partie de la commission d'enquête, qui se réunit vers le mois de mars 1325 et apaisa momentanément l'insurrection. Suivant un curieux mémoire justificatif de sa conduite qu'il fit rédiger plus tard et qui est encore inédit, il aurait appris qu'un complot se tramait contre lui et que des gens avaient été appostés pour le tuer lorsqu'il se rendrait à l'abbaye des Dunes où devait avoir lieu une réunion des arbitres. Il ne dit pas qui avait instigué ce guet-apens; il laisse entendre seulement que c'étaient

des ennemis particuliers qu'il avait dans l'entourage du comte (1). Quoi qu'il en soit de cette histoire, qui paraît assez suspecte, il prétexta du danger qu'il courait pour se retirer dans son château de Nieppe. Il y était à peine que les troubles reprenaient avec plus de violence que jamais. Au mois de juin, Louis de Nevers, tombé à Courtrai aux mains des révoltés, était remis aux Brugeois qui l'emmenaient en captivité dans leur ville.

Robert prétend, dans le mémoire que nous venons de citer, que le comte lui ordonna aussitôt de se charger du gouvernement de la Flandre et que les Brugeois et les Yprois vinrent le relancer dans sa retraite et le supplier, dans l'intérêt du pays, de prendre les fonctions de *russaert* (régent). A l'en croire, il aurait accepté cette mission à contre-cœur, et ne serait venu recevoir à Bruges l'autorité qu'on lui offrait que pour pouvoir veiller sur la sécurité de son neveu (30 juin). Il invoque, d'ailleurs, comme preuve de la pureté de ses intentions, que celui-ci approuva publiquement sa conduite. Il ajoute qu'il ne cessa de travailler à rétablir la paix, et que, s'il n'y parvint pas, ce fut à cause de l'obstination des Gantois et de Jean de Namur, qu'ils s'étaient donné comme *russaert* de leur côté dès la captivité du comte. Enfin, il n'aurait cessé, affirme-t-il, de s'inspirer, dans toute cette affaire, des désirs du roi de France. Il est permis de n'accepter tout cela qu'avec le scepticisme le plus complet. Si rien ne prouve que Robert ait été complice de l'emprisonnement de son neveu, il paraît bien certain qu'il se réjouit de la tournure qu'avaient prise les événements et qu'il accepta très volontiers la situation qui lui fut faite. On n'attachera aucune importance à l'ap-

(1) Les grandes chroniques de Saint-Denys parlent d'un complot de Louis de Nevers contre Robert qu'il aurait voulu faire assassiner par les gens de Warneton. Leur récit présente d'ailleurs une couleur assez légendaire et est absolument inconnu des sources flamandes. On serait assez tenté de croire qu'il provient de bruits mis en circulation par Robert, lequel s'exprime d'une manière très vague dans le mémoire inédit que nous suivons ici.

probation qui fut arrachée à Louis, évidemment incapable alors d'agir avec quelque indépendance. D'autre part, il est absolument faux que Robert ait voulu la paix et ait agi de concert avec le roi. Celui-ci intervint, au contraire, contre lui avec la plus grande énergie. Le 19 septembre il lui transmettait, par le bailli d'Amiens, l'ordre de remettre aussitôt le comte en liberté. Le 4 novembre, il faisait lancer l'interdit contre lui et ses complices, les accusait de lèse-majesté, et sommait ces « monstres, privés de cœur et de raison », de rentrer dans l'obéissance. Robert chercha tout d'abord à gagner du temps. Il en appela à Rome et s'efforça de calmer la colère du roi. Mais ses efforts ne pouvaient réussir. Charles le Bel confisqua ses biens du Perche, rassembla des troupes à Saint-Omer, supprima les relations commerciales entre la Flandre et la France et prit les fidèles Gantois sous sa sauvegarde. Cette attitude affaiblit tout de suite la force des révoltés. Robert, épouvanté des conséquences probables de sa conduite, ne chercha plus qu'à obtenir son pardon. Appuyé par les plus timorés des rebelles, il fit remettre Louis en liberté le 30 novembre, et le 20 mars 1326, quelques semaines avant la paix d'Arques (19 avril), il fit parvenir à Paris des excuses assez plates, affirmant que « aus besoignes qui ont esté faites au pays de Flandres, puis la prise de no très chier et amé signeur et neveu le comte de Flandres et de Nevers, ne eumes onque entention de riens faire ou vitupère de très haut, très puissant et très excellent prince no très chier et redoubté signeur, monsigneur Charles, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre ».

Deux ans plus tard, lorsque la reprise de l'insurrection en Flandre eut obligé Louis de Nevers à recourir de nouveau au roi de France, il se mit avec zèle à la disposition de celui-ci. Pendant l'été de 1328, il commanda la garnison française postée à Saint-Omer pour contenir les révoltés des châtellenies maritimes. Le 23 août il prit part, sous les drapeaux de Philippe de Valois, à la

sanglante bataille de Cassel. Le roi l'en récompensa en lui accordant le tiers de la confiscation des biens des hommes de Cassel qui avaient pris part à la bataille. Au mois de septembre précédent, il avait été l'un des commissaires chargés de choisir les cinq cents otages que les Brugeois devaient livrer en garantie de leur soumission, et nous voyons qu'il fit rigoureusement procéder dans ses domaines contre les adhérents de la dernière commotion.

Il mourut trois ans après, en 1331, peut-être le 26 mai, ou au plus tard au commencement de juin. De son mariage, il laissait deux enfants, Jean, qui mourut au plus tard en 1333, et Yolande, qui épousa le comte Henri IV de Bar en 1339.

En dépit de leur nombre, la nature des renseignements que l'on possède sur Robert de Cassel — presque tous sont de caractère diplomatique — ne permettent pas de se faire de lui une idée précise. Sa personnalité nous échappe totalement. Nous n'avons pour le juger que sa conduite : elle semble dénoter un homme inquiet, ambitieux et brouillon, mais peu ferme en ses desseins et de moralité assez douteuse. L'intérêt personnel paraît, en somme, avoir été le mobile principal de ce cadet de famille mécontent, et qui eut, à vrai dire, certaines raisons de l'être. Ce ne paraît avoir été aucunement une conviction réfléchie qui le poussa momentanément à s'allier au parti populaire, qu'il n'hésita pas à combattre dès qu'il n'eut plus rien à en attendre.

H. Pirenne.

T. de Limburg-Stirum, *Codex diplomaticus Flandrie*, t. II. — A. Galland, *Mémoires pour l'histoire de Navarre et de Flandre* (Paris, 1648). — *Inventaire des archives départementales du Nord*, t. I. — J. de Saint-Genois, *Inventaire des chartes des comtes de Flandre*. — Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. III. — J.-J. Carlier, *Robert de Cassel, seigneur de Dunkerque, de Cassel, Nieppe, Warneton, Gravelines, Bourbourg*. (*Annales du comité flamand de France*, t. X (1870)). — H. Pirenne, *Le soulèvement de la Flandre maritime de 1323-1328*. — P. Lehueur, *Histoire de Philippe-le-Long, roi de France*. — Nicolas de Butrinto, *Iter Italicum Henrici VII imperatoris*, dans Muratori, *Rerum Italicarum scriptores*, t. IX. — Il faut ajouter un mémoire inédit, conservé aux archives du département du Nord (nouv. B. 262) et dont il existe

une copie parmi les chartes de la Chambre des comptes de Flandre aux Archives générales du royaume, n° 2145, et intitulé : *C'est li maintieng Monsieur Robert de Flandres, seigneur de Cassel, puis qu'il, dou command fait à li de par le roy de France par Monseigneur Alphons, vint en Flandre avocqs le comte son neveu, pour aidier à metre à point les besognes de Flandres qui estoient moult triboulées.*

ROBERT DE FLANDRE, musicien, né dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Ce musicien n'est connu que par un passage de Bains. Celui-ci rapporte, sous la date du 9 février 1610, que Robert de Flandre fut appelé à prendre la direction musicale de la chapelle de Sainte-Marie-Majeure, mais ne se rendit pas à Rome. Il était, à cette époque, maître de chapelle de la cathédrale de Riéti, petite ville de l'ancien Etat ecclésiastique, à soixante-cinq kilomètres au nord-est de Rome. La place fut confiée au chantre Frédéric Donat.

Fl. van Duyse.

Bains, *Memorie storico-critiche* (1828), t. II, p. 369. — Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 277. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. VI (1882), p. 431.

ROBERT DE FRANCE. Voir **ROBERT DE COURTENAY**.

ROBERT LE FRISON. Voir **ROBERT I^{er} DE FLANDRE**, dit le Frison.

ROBERT DE JÉRUSALEM. Voir **ROBERT II DE FLANDRE**, dit de Jérusalem.

ROBERT LE JEUNE. Voir **LA MARCK** (*Robert II DE*).

ROBERT DE LANGRES. Voir **ROBERT DE THOUROTTE**, évêque de Langres et de Liège.

ROBERT DE LIÈGE (Maître), évêque de Veszprim, archevêque de Gran, primat de Hongrie, dit aussi **RUDPERT** et **RUPERT**, en latin *Magister Robertus Leodiensis*, originaire de la principauté de Liège, est cité dans une lettre d'Innocent III, de 1199; il y est prévenu d'avoir mutilé un regeste pontifical, si, bien entendu, dit Knauss, cité plus bas, le Robert qui est appelé *anglicus* dans la dite lettre est le même que Robert

de Liège. Dans l'affirmative, il s'est certainement lavé du soupçon qui pesait sur lui; sinon il ne serait pas arrivé en Hongrie au faite des dignités ecclésiastiques.

De 1207 à 1209, il est prévôt d'Albe (*Stuhlweissenburg, Alba regia*) et chancelier de la cour royale, puis il est promu à l'évêché de Veszprim (1209); en 1211, il est envoyé par le roi André III à Rome, aux fins d'amener le pape à approuver la convention relative au couronnement du roi et intervenue entre les archevêques de Gran et de Kalocsa. En 1213 il sollicita un canonat à Gran. Le pape Honorius lui prescrivit de relever de leur vœu cinq ou six croisés, auxquels le roi André a confié, pendant son expédition en Terre-Sainte, la garde de ses fils et du royaume (1217). Robert est chargé d'enquêter contre l'évêque de Waitzen (1218) et de le citer à Rome (1220), puis de le commettre à l'inspection de la province confiée aux croisés. Il consacre l'évêque de Spalato (1220) et le pape écrit à ce sujet au chapitre de cette ville : « Nous voyons « en l'évêque de Veszprim (Robert) un « homme plein de circonspection et pla- « çonsen lui une confiance sans réserves ». Il est chargé de réclamer du roi la restitution des sommes dues à la reine-mère (1220). De concert avec les autres évêques, il demanda l'avis du pape en cause d'un projet de divorce du roi. Par ordre du pape, il induit le souverain à restituer aux Frères teutoniques le pays de Burza (*Burzenland*) (17 février 1226). Le 13 du mois suivant, Honorius III le nomme archevêque de Gran (*Strigonium, Esztergom*).

A partir de ce moment, son rôle prend plus d'importance. Le pape Grégoire le charge de travailler à la conversion des Cumans, peuplade touranienne qui avait fait des incursions en Hongrie et que les Hongrois avaient soumis. Fondus en un peuple avec les Petchénègues, ils occupaient la Moldavie actuelle. Leurs descendants ont donné leur nom à la grande et à la petite Cumanie. Il nomme Thierry, de l'ordre des Frères prêcheurs, évêque des Cumans,

gens vaga et instabilis. Il fait en même temps appel aux dits Frères prêcheurs, leur demandant d'envoyer, de concert avec l'archevêque de Gran, des missionnaires de l'ordre chez les Cumans (1228, 21 mars).

Le souverain pontife loue Béla, fils du roi de Hongrie André II, d'être entré avec l'archevêque de Gran sur le territoire des Cumans pour les convertir (même date). Grégoire relève Robert de Liège de son vœu de pèlerinage en Terre-Sainte, pour lui permettre de se vouer aux Cumans, dont des princes et nobles le réclament (27 février 1231).

Il se rend sur le territoire qui leur avait été assigné, et, à la prière du prince Boris, donne en peu de temps le baptême à quinze mille Cumans. Il est nommé légat apostolique en Cumanie et dans la terre de Brodnic.

Le roi de Hongrie, qui avait de grands besoins d'argent, recourait aux moyens les plus répréhensibles pour s'en procurer, vendant les emplois, falsifiant les monnaies, affermant les terres royales à des juifs et à des Bulgares païens (*Saracenos*), qui pressuraient particulièrement les classes populaires afin d'en tirer de gros revenus et de s'enrichir eux-mêmes. On vit des malheureux vendre leurs fils et leurs filles comme esclaves et passer eux-mêmes au judaïsme et au paganisme. Des révoltes partielles éclatèrent; mais André, trop faible pour résister à des favoris intéressés, se montra impuissant à mettre un terme aux abus.

L'archevêque de Gran, Robert de Liège, jugea opportun d'intervenir. Il supplia le roi d'éloigner ses mauvais conseillers et de remédier énergiquement aux maux qui désolaient le pays. Ce fut en vain. Robert fit alors usage des pouvoirs que le pape et les lois lui donnaient et mit le royaume en interdit (avant le 25 février 1232). Puis il adressa aux fidèles une lettre trop longue pour être reproduite ici, dans laquelle il exposait les raisons de cette grave mesure.

Emu cette fois, le roi députa, à trois reprises, le jeune héritier du trône vers l'archevêque, promit de mettre fin aux abus et demanda la levée de l'interdit.

Robert, de l'avis du pape, consentit à le suspendre depuis Pâques jusqu'à la fête de saint Étienne (20 août). André mit cet intervalle à profit pour charger une mission spéciale de solliciter de la cour de Rome la levée complète de l'interdit. Le pape, disposé à transiger, envoya en Hongrie le cardinal Jacques, évêque de Préneste, à l'effet de faire l'enquête nécessaire et de se prononcer en conséquence. A son arrivée en Hongrie le roi convoqua une assemblée extraordinaire des évêques, prélats, magnats et gentilshommes. André fit des concessions à l'archevêque Robert, qui attesta, de concert avec le légat du Saint-Siège, qu'il avait vu et lu le privilège du roi André II, muni de son sceau, concédé aux clercs de tout le royaume, relativement à la liberté de l'Église, ce dont ils donnent acte (25 mars 1233). Le roi s'engageait par serment à respecter les droits du royaume et des évêchés, abbayes, prévôtés et de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem (20 août 1233).

Robert de Liège et les autres archevêques et évêques promirent et jurèrent de leur côté, en présence du légat, d'observer tous les chapitres de la transaction (*in compositionem*) intervenue entre le légat et le roi sur les affaires du royaume et de l'Église (17 janvier 1234).

Dans l'intervalle, le pape avait enjoint à l'archevêque de Gran de contraindre par la force les païens et les juifs de s'abstenir d'excès violents et de punir les chrétiens coupables des mêmes faits en les retranchant de la communion des fidèles (3 mars 1231). Il l'avait chargé d'induire l'évêque de Győr (Raab) et quelques croisés d'aller au secours de l'empereur de Constantinople (Baudouin II), « menacé par ses ennemis et, « s'il n'est pas secouru, en extrême péril » (9 mai 1231).

André ne tarda pas à retomber dans ses précédentes erreurs. Ce fut cette fois l'évêque de Bosnie qui prononça l'interdit contre le roi. Robert, froissé de voir ses prérogatives méconnues, défendit la publication du ban dans le royaume.

Le pape lui en fit des reproches tout en l'absolvant « parce qu'il ne voulait pas, « dans les mauvais jours, ne pas se sou- « venir des bons (24 août 1235) », et il somma André d'être fidèle désormais à ses promesses. Le roi, comme d'habitude, se tira d'affaire par des compromis.

Lorsqu'il constitua une dot à son épouse Béatrice d'Este, Robert fut témoin à l'acte à Albe-Royale. Grégoire IX manda à Rome l'archevêque de Gran, pour le cas où il n'exécuterait pas les sentences portées contre le roi et des magnats qui avaient causé préjudice à des églises (19 juillet 1234).

Le roi André mourut peu après (1235). Le nouveau souverain, Béla V, accompagné des principaux gentilshommes du royaume, s'en vint à Albe-Royale et, selon l'usage, y reçut, des mains de l'archevêque de Gran, Robert de Liège, le diadème royal (14 octobre 1235).

En 1238 (27 janvier) Grégoire IX demanda aux archevêques de Gran et de Colocza et à tous les évêques de Hongrie « de prêcher la parole de la paix « contre Asan (roi de Bulgarie) et de « concéder aux croisés, qui souffriront « dans leurs personnes et leurs affaires, « l'indulgence accordée à ceux qui pas- « sent au secours de la Terre Sainte ».

Le dernier acte important de Robert — nous passons des faits moindres — fut le baptême du fils du roi. Il baptisa le jeune prince là même (*in partibus illis*) où saint Étienne Ier avait été baptisé par saint Adalbert, et lui donna le nom d'Étienne en mémoire de son illustre prédécesseur, le fondateur chrétien de la dynastie (2 novembre 1239). Il mourut peu après.

Nous n'avons pu démêler les raisons qui amenèrent Robert de Liège en Hongrie. Peut-être fut-ce en conséquence de la quatrième croisade et du mariage du roi de Hongrie avec Yolande de Namur-Courtenay. Autre obscurité : des descendants des Flamands, qui avaient été appelés en Hongrie par le roi Géza II, importunés et molestés par des fonctionnaires de la couronne, se retirèrent dans le *Burzenland*, concédé aux chevaliers

teutoniques. Robert de Liège fut investi, en 1235, par le pape, de la juridiction sur cette région. Y avait-il connexité entre ces deux faits, et Robert de Liège eut-il quelque part à l'octroi de la Bulle d'Or concédée en 1224, par André II, aux Flamands de Transylvanie? Nous ne savons.

Robert eut pour successeur à l'archevêché de Gran, Mathias, qui avait été élevé à la cour et qui succomba bientôt en combattant vaillamment contre les Tartares.

Baron Émile de Borchgrave.

Dr Ferd. Knauz, *Monumenta ecclesie Strigoniensis, jussu et sumptu Joannis Card. Simor, éd. Strigoni, t. I, 1874, t. II, 1883. — Monumenta romana episcopatus Veszprimiensis (Sub auspiciis Rever. D. Horng), t. I (Budap., 1896). — Rerum Germ. Scriptores (Regensburg, 1720), t. III (Chron. belgic., p. 242). — Fessler-Klein, *Geschichte Ungarns*, t. I, p. 242, 313, 343. — Szalay, *Geschichte von Ungarn*, t. II, p. 24, 24-29, 31, note 1, 36. — *Totenete, Hist. génér. de Hongrie* (en 10 vol., en hongrois), t. II, p. 412, 419 et suiv. — E. de Borchgrave, *Colonies belges en Hongrie et en Transylvanie* (1874), passim et p. 72 et 74.*

ROBERT DE LIÈGE. Voir ROBERT DE THOUROTTE, évêque de Liège.

ROBERT I^{er} DE NAMUR, comte au x^e siècle, se rattache probablement à la célèbre famille des Régnier, qui combattit si longtemps le pouvoir des empereurs de la maison de Saxe en Lotharingie. L. Vanderkindere lui donne pour mère une fille du comte Bérenger, qui possédait le *pagus Lommensis* en 907 et 908. Une charte de 946 nous apprend qu'il donna le domaine de Melin à l'abbaye de Waulsort. D'autre part, les *Gesta abbatum Gemblacensium* l'accusent d'avoir envahi les biens de l'abbaye de Gembloux. En 960, Flodoard le cite parmi les ennemis de l'archevêque Brunon, de Cologne, auquel son frère, l'empereur Otton, avait confié le soin d'administrer le duché de Lotharingie, et il rapporte qu'il augmenta les fortifications du château de Namur. Il eut trois fils : Albert, qui lui succéda comme comte de Namur, Giselbert et Radbod.

H. Pirenne.

L. Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. II. — H. Bresslau, *Die fundatio S. Albani*

Namurcensis (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VIII, p. 597 et suiv.).

ROBERT II DE NAMUR, comte, fils d'Albert I^{er} et par conséquent petit-fils de Robert I^{er}. Par sa mère Ermengarde, fille du carolingien Charles, duc de Lotharingie, il était neveu de Lambert, comte de Louvain, qui avait épousé Gerberge, également fille de Charles. Il n'est donc pas étonnant de le voir s'associer à la lutte entreprise par celui-ci contre l'évêque de Liège Baldéric, dont ils désfirent les troupes à Hougaerde, le 12 octobre 1012. Ils firent prisonnier, dans cette bataille, le comte Herman d'Enname, frère du duc Godefroid de Lotharingie. La mère de Robert promit à Herman de lui rendre la liberté, à condition qu'il réconciliât les vainqueurs de Hougaerde avec l'empereur Henri II et avec le duc, protecteur de l'Église lotharingienne. Robert est encore cité en 1018, dans un diplôme impérial, comme possédant le comté de Lomme (Namurois). Il y est appelé Radbod, nom qu'avait porté un de ses oncles, et la mention qui est faite de lui à cette date établit décidément l'erreur des chroniqueurs namurois qui le font mourir en 1015 au combat de Florennes, où périt Lambert de Louvain.

H. Pirenne.

L. Vanderkindere, *Histoire de la formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, t. II. — H. Bresslau, *Die fundatio S. Albani Namurcensis* (*Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. VIII, p. 597 et suiv.).

ROBERT DE NAMUR. Voir ROBERT DE COURTENAY.

ROBERT DE SAINT-LAURENT. Voir RUPERT DE DEUTZ.

ROBERT DE STAVÉLOT, moine, était renommé pour son éloquence cicéronienne. Il succéda à Werner comme doyen du monastère de Stavelot, entre 1138 et 1146. Dans l'accomplissement de sa charge, il entretint une fréquente correspondance avec son supérieur, le célèbre abbé Wibald, que les affaires politiques tenaient éloigné de l'abbaye.

L'estime de Wibald devait contribuer à élever bientôt le prieur de Stavelot à de plus hautes dignités. L'abbaye de Waulsort, où Wibald avait jadis pris l'habit monastique, était déchirée par des dissensions avec les moines du prieuré d'Hastière. A la mort de l'abbé Thierry II, en 1152, les religieux d'Hastière refusèrent de prendre part à l'élection. Ceux de Waulsort portèrent leur choix sur Wibald, leur puissant protecteur. L'abbé de Stavelot déclina l'offre qui lui était faite et promit de se rendre à Waulsort. Il y vint après l'élection du roi Frédéric, porté au trône le 5 mars 1152, et fit tomber le choix des religieux sur le prieur de Stavelot, qu'il conduisit à Metz, pour le faire bénir par l'évêque.

Abbé de Waulsort, Robert reçut confirmation des privilèges du monastère par Frédéric le 8 mai 1152 et par le pape Adrien IV, le 17 mai 1155. Il s'attacha au relèvement spirituel et matériel de son monastère et spécialement du prieuré d'Hastière; il fit des acquisitions et reçut un certain nombre de donations qui lui permirent de réparer les bâtiments de l'abbaye. On le trouve cité dans les chartes de 1153 à 1166. Il mourut en 1174, comme on peut le conclure de deux chartes de 1178, datées de la quatrième année de son successeur Pierre.

Les auteurs de l'*Histoire littéraire* ont confondu Robert de Stavelot avec un autre personnage du même nom, qui vécut à Waulsort pendant tout le temps où son homonyme exerçait à Stavelot la charge de doyen. Robert de Waulsort avait eu pour précepteur Wibald, sans doute pendant le court enseignement que celui-ci exerça au monastère des bords de la Meuse, peu de temps après sa profession religieuse, en 1117. Auteur de la *Vita Forannani*, il envoya cet écrit à Wibald, qui en accusa réception à l'abbé Thierry II; la réponse de Wibald nous est conservée, ainsi que la lettre d'envoi. En 1143, Robert de Waulsort accompagna son supérieur à la translation des saints Candide et Victor; le récit de la translation nous fait apparaître Robert comme un personnage important de la

communauté. Il est signalé comme rédacteur d'un acte de l'abbaye en 1147. C'est probablement lui qui écrivit, en 1152, la lettre adressée à Wibald pour lui offrir le siège abbatial de Waulsort. Après l'élection de son homonyme de Stavelot, on le trouve témoin comme simple religieux dans des chartes de 1152 et de 1157.

Sylv. Balan.

Roland et J. Halkin, *Les chartes de l'abbaye de Stavelot* (sous presse), t. I, p. 341, 342, 371, 385, 388, 391, 416, 422, 430, 440, 443, 445, 449. — Marliène et Durand, *Amplissima collectio*, t. I, col. 823, 849, 850, 865, 911. — Lettres de Wibald, p. 31, 342, 343, 368 (Jaffé, *Bibliotheca rerum germanicarum*, t. I, p. 109, 493-496). — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, t. IV, p. 407; t. VIII, p. 227; t. XVI, p. 17-37. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, p. 287. — *Acta sanctorum aprilis*, t. III, p. 307. — *Historia Walciodoriensis monasterii* (*Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIV, p. 536). — *Analecta Bollandiana*, t. XI, p. 115 et suiv. — L. Lahaye, *Etude sur l'abbaye de Waulsort* (*Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. V, p. 272 et suiv., p. 304 et suiv.). — U. Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 43-44.

ROBERT DE THOUROTTE, évêque de Liège, mort à Fosses, le 16 octobre 1246. Il était originaire de Thourotte, paroisse voisine de Compiègne, autrefois du diocèse de Soissons. Il était fils de Jean II, châtelain de Noyon et de Thourotte, et d'Ode, fille de Guillaume de Dampierre. Il devint successivement chanoine des cathédrales de Laon et de Reims. Quand l'évêque de Châlons, Guillaume de Perches, vint à décéder (février 1226), Robert recueillit dix-sept suffrages pour lui succéder; mais cette élection fut cassée par le pape Grégoire IX, non pas à cause des défauts de l'élu, mais à raison des irrégularités qui avaient vicié le choix du chapitre. Quelque temps après cette mésaventure, il devenait archidiacre de Beauvais, puis obtenait de son compatriote, Jean d'Eppe, évêque de Liège, une prébende à Saint-Lambert et l'abbatiale de Notre-Dame-aux-Fonts. En 1232, quand l'évêque de Langres, Hugues de Montréal, mourut, Robert fut appelé à le remplacer. A la mort de l'évêque de Liège, Jean d'Eppe, les partisans de l'empereur Frédéric avaient élu Otton d'Eberstein, tandis que les autres suf-

frages s'étaient portés sur Guillaume de Savoie. L'élection de celui-ci fut confirmée par le pape (29 mars 1239), mais il mourut prématurément au mois d'octobre 1239.

Le légat pontifical, Jacques de Pecoraria, de commun accord avec les députés du chapitre de Saint-Lambert, amenèrent Robert de Thourotte à renoncer au siège de Langres et à accepter celui de Liège (novembre 1240). Le nouvel évêque arriva à Huy le 23 décembre, y fit son entrée solennelle, y tint un synode, puis descendit vers Liège où il fut inauguré le 26 décembre. Robert gouverna sagement le diocèse et la principauté durant l'espace de six ans. On ne voit pas qu'il ait été inquiété par l'empereur, bien qu'il n'eût pas été investi par lui de la juridiction temporelle. Toutefois, certains feudataires persistèrent à ne pas vouloir lui rendre hommage. Innocent IV (janvier 1245) intervint pour les réduire à l'obéissance.

Entre-temps, l'évêque veillait avec soin et prudence à maintenir la paix et l'ordre dans la principauté. Il fit préciser et garantir les droits de cosouveraineté que ses prédécesseurs avaient de temps immémorial exercés dans la ville de Maestricht avec les ducs de Brabant (1^{er} juillet 1243). Lorsqu'un conflit éclata entre la ville et le chapitre de Huy, Robert interposa sa médiation et fit agréer une convention équitable par les deux parties (4 août 1243). Il conclut une alliance avec le duc de Brabant (7 avril 1245). Quand la comtesse Jeanne de Hainaut mourut, le 5 décembre 1244, sans laisser de postérité, il revendiqua vigoureusement les droits de l'église de Liège sur le comté de Hainaut. Il ne fut pas moins énergique pour maintenir l'immunité dont jouissaient les officiers et les autres fonctionnaires des chapitres vis-à-vis des tribunaux civils, et il termina pacifiquement le conflit qui avait surgi à ce propos entre la cathédrale et les échevins de Liège (1^{er} et 2 avril 1245). Il amena Gui, châtelain de Bouillon, à réparer les dommages que lui et ses complices avaient causés à des bourgeois de Dinant, de Revogne et de

Liège (28 avril 1245). La commune de Saint-Trond ayant méconnu les droits de son église, Robert se servit de l'intermédiaire de Boniface, évêque de Lausanne; tout en exigeant une réparation pour les infractions commises, il ne refusa pas de reconnaître la liberté et les droits dont ces bourgeois jouissaient depuis longtemps (1242). Dès la première année de son règne, il avait fait « recorder » et spécifier les droits qui revenaient à l'avoué de Liège (avril 1241); il rétablit l'ordre et la discipline dans la léproserie de Cornillon et édicta des statuts pour le régime intérieur de cette maison. Il publia un règlement pour l'hôpital des Cocquins à Saint-Christophe et octroya une loi au village de Revogne. Il acquit la sauvegarde des villages de Corbion et de Proisy et acheta l'avouerie de Bure et tout ce que Gilles de Tellin possédait dans cette dernière localité. En 1243, Nicolas de Rumigny lui cède l'avouerie de Mettet; Jacques d'Ans lui fait don de l'avouerie d'Ans (1246). Voulant assurer sa souveraineté à Dinant, il acheta de Waleran de Limbourg le pont de Leffe avec quelques territoires situés le long de la Meuse jusqu'à une certaine roche à l'opposite de Bouvignes et acquit, par échange, tout ce qu'Isabelle, dame de Montjoie, possédait à Dinant.

Comme évêque, Robert de Thourotte administra diligemment son diocèse. Nous le voyons remplir en personne les fonctions de son ministère pastoral; il consacre l'église des Dominicains et celle des Frères-Mineurs; il procède à la bénédiction des saintes huiles et aux ordinations. Il ne s'absenta guère et eut le souci de réunir chaque année un synode auquel prenaient part les abbés des monastères et tout le clergé séculier. Il sut s'adjoindre des hommes de grand mérite pour gérer les intérêts spirituels de son vaste diocèse. Parmi ceux-ci, il faut citer en premier lieu Jacques de Troyes, qui devait un jour monter sur le siège de Rome sous le nom d'Urban IV; Robert lui confia les fonctions d'archidiacre de Campine et le chargea de visiter et de réformer l'abbaye de

Vlierbeek et la collégiale de Looz, etc. Il fit élaborer par lui un règlement général pour les béguinages qui s'établissaient alors partout dans le pays. Il sut discerner la valeur de Renier, écolâtre de Tongres, et de Marcuald de Modène, archidiaque de Hesbaye; enfin, c'est lui qui doit avoir attiré à Liège Thibaut de Plaisance, le futur pape (saint Grégoire X), puisqu'il apparaît comme archidiaque de Hainaut dès le mois de novembre 1246.

Robert octroya son patronage à toutes les institutions religieuses du diocèse; les anciens couvents comme les nouveaux obtinrent de lui des chartes de confirmation. Il contribua efficacement à étendre le culte de saint Lambert, notamment dans l'ordre cistercien; mais ce qui donne à sa mémoire et à son épiscopat un lustre impérissable, c'est d'avoir institué, le premier, une fête particulière et solennelle en l'honneur du Saint-Sacrement et d'avoir été ainsi l'initiateur de l'essor merveilleux que prit le culte de l'Eucharistie dans l'église catholique.

Robert s'en fut à Lyon, à la cour d'Innocent IV, une première fois au mois de janvier 1245, espérant peut-être encore obtenir le siège de Reims qu'il avait toujours convoité; il s'y rendit une seconde fois pour prendre part aux délibérations du concile de Lyon (juillet 1245).

Il était de retour à Liège au mois d'octobre. L'année suivante, s'étant rendu à Fosses, il y tomba subitement malade, le 13 octobre, et mourut trois jours après. Son corps fut enterré dans l'abbaye d'Aulne, puis transféré à Clairvaux.

E. Schoolmeesters.

Gilles d'Orval et Albéric. — *Vita S. Julianæ. Acta sanctorum*, 5 avril. — Paris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XIII^e et XIV^e siècles*, p. 120-150. — Schoolmeesters, *Les registres de Robert de Thourotte*, dans le *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. XV, p. 4-426. — Jean Paquay, *Regesta de Renier, écolâtre de Tongres*, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, t. XXXV, p. 4-78. — Jormans et Schoolmeesters, *Cartulaire de l'église de Saint-Lambert*, t. I.

ROBERT DE TUY. Voir RUPERT DE DEUTZ.

ROBERT DE VALENCIENNES, miniaturiste, florissait à Valenciennes au xiv^e siècle. Sa réputation artistique devait être suffisamment établie, puisqu'en 1343 les chanoines de Sainte-Waudru, à Mons, lui confièrent l'enluminure de grands antiphonaires pour leur église; il reçut 32 livres tournois pour un nombre notable de lettres parmi lesquelles « iij ymagénées » pour ystores », et, quelques mois plus tard, 39 livres 15 sous, pour avoir peint dans un second recueil des lettres, y compris « xij lettres ymagénées pour « istores ».

Ernest Matthieu.

L. Devillers, *Le passé artistique de Mons*. — Dehaisnes, *Histoire de l'art dans l'Artois, la Flandre et le Hainaut avant le XV^e siècle*, p. 261; — *Documents*, p. 346. — A. Pinchart, *Archives des arts, des sciences et des lettres*.

ROBERT LE VIEUX. Voir LA MARCK (Robert DE).

ROBERT DE WAULSORT. Voir ROBERT DE STAVÉLOT, abbé de Waulsort.

ROBERT (Alexandre-Nestor-Nicolas), peintre d'histoire et de portraits, né à Trazegnies (Hainaut), le 26 février 1817, mort à Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode), le 13 décembre 1890. Fils de notaire et destiné lui-même au notariat, trompant les intentions de sa famille, il put se vouer complètement aux arts, sous la direction de Navez (voir ce nom), originaire, comme lui, du Centre et une des notabilités de l'école belge d'alors. Ses premières toiles : le *Martyre de sainte Barbe* (église de Courcelles); *Moïse sur la montagne soutenu par Aaron et Ibur* (église de Trazegnies), parurent au salon de Gand, en 1841. La *Résurrection de la fille de Jaire* fut exposée à Bruxelles en 1842. Le peintre s'y montra plus préoccupé de la correction du style que de l'effet. Plus heureux dans le portrait, il se créa de bonne heure, dans ce genre où il devait exceller, une vogue sérieuse. Avec un condisciple, Jean Portaels, il fit, en 1842, le voyage de Paris, se livrant avec passion à l'étude des chefs-d'œuvre du Louvre, et des toiles espagnoles formant la galerie Aguado de las

Marismas. L'influence de ces dernières s'accuse dans les travaux ultérieurs de l'artiste. Robert a laissé de nombreuses figures de moines dont l'effet et le type rappellent Zurbaran et Murillo. Toujours avec Portaels, lauréat de Rome en 1842, Robert prit le chemin de l'Italie. De son séjour de plusieurs années dans la ville éternelle date l'éclosion de la mieux connue de ses toiles historiques. Après avoir peint pour le gouvernement le *Retour du Calvaire*, autrefois au musée de Bruxelles, aujourd'hui au Sénat, le jeune artiste envoya de Rome au salon de 1848, *Signorelli peignant son fils mort*. L'œuvre fut accueillie avec une très grande faveur, voire avec enthousiasme. En dehors de l'intérêt de la donnée, elle se distinguait par une forme correcte, un coloris sobre et harmonieux. Robert lui dut, parmi les peintres belges, une place en évidence. Cette peinture, gravée par Vander Syden et lithographiée par Schubert, appartient aujourd'hui au musée de Bruxelles. Chassé de Rome par la tourmente révolutionnaire, le jeune artiste se fixa dans la capitale belge, où l'avait précédé le retentissant succès de sa toile. Admis à peindre, pour la galerie du Sénat, le portrait du baron de Stassart, président de la haute assemblée, il fut bientôt le portraitiste en vue. Un nouveau succès, au Salon de Gand de 1850, vint consacrer sa réputation. Outre divers portraits remarquables, une tête de jeune moine, intitulée *Un Regret*, provoqua une véritable explosion d'enthousiasme. Cette toile, datée de 1849, et que possède le musée de Gand, fit de son auteur le candidat des artistes et du public gantois à la direction de l'Académie, vacante par la retraite de Portaels. Robert, toutefois, ne l'emporta pas au conseil communal : il ignorait le flamand. Donnant un rare exemple de grandeur d'âme, il fut des premiers à adresser des félicitations à son compétiteur victorieux, Théod. Canneel.

Chargé par le gouvernement de la création d'une grande page historique, Robert choisit pour sujet : *Charles-Quint devant la mort*. La toile, nullement

insignifiante, parut au Salon de 1854; elle n'y obtint qu'un succès d'estime. Le peintre refusa de l'imposer à son pays. Plus tard, exposée à Buenos-Ayres, elle y compta parmi les envois les plus remarquables et son acquisition, par le gouvernement argentin, dédommagea l'artiste du mécompte éprouvé en Belgique. Robert allait prendre, du reste, une éclatante revanche à l'Exposition universelle de Paris, en 1855. La presse parisienne n'hésita pas à proclamer son portrait de M^r Ad. van Soust, attaché à l'administration des beaux-arts, un des meilleurs, sinon le meilleur portrait de l'exposition. L'œuvre brillait surtout par des qualités de style, par une exécution précise, enfin par un arrangement fort heureux. Les journaux du temps rapportèrent l'impression produite par cette peinture dans les milieux officiels autant que dans les milieux artistiques. Une lettre d'Arthur Stevens à Robert lui parle des éloges donnés à son portrait par Eugène Delacroix. De pressantes instances furent faites pour amener notre compatriote à se fixer à Paris; tout se borna à un séjour de quelques semaines nécessité par l'exécution d'un portrait du comte de Morny, passé, depuis, au musée de Clermont-Ferrand. Il existe de cette œuvre, non des plus heureuses, une grande estampe de Jos. Franck.

Après une série de créations de moindre importance, Robert, en 1866, donna suite à la commande du gouvernement. Sous le titre, *Sac d'un couvent d'Anvers au XVII^e siècle*, il exécuta la vaste toile appartenant au musée de Bruxelles. Tandis que, parmi les acteurs de l'épisode, certains s'apprêtent à la résistance, d'autres implorent l'intervention divine, d'autres, enfin, s'occupent de mettre en sûreté les objets précieux servant au culte. La page, en somme, est fort intéressante et d'exécution habile. Elle constitue, dans le genre historique, la principale production de son auteur. Seulement, elle date d'une époque où le prestige des données du genre avait notablement diminué aux yeux du public.

Robert, depuis une couple d'années

professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, s'affirmait comme excellentement doué pour l'enseignement. Il dirigea jusqu'à sa mort les cours de la figure antique et, en partage avec MM^{ms} Stallaert et Van Severdonck, ceux de peinture. Membre de l'Académie royale de Belgique, à dater de 1870, il y occupa le fauteuil de la présidence à la classe des beaux-arts, en 1888. Dans la séance du 6 juillet 1876, il avait saisi cette classe d'une proposition tendant à l'assimilation au faux en écriture d'une signature frauduleuse au bas d'une œuvre d'art. La motion fut le point de départ de la loi du 26 mars 1886 sur le droit de propriété artistique.

Robert avait épousé, en 1860, M^{lle} Alice Madou, fille du peintre de ce nom. Son œuvre, particulièrement dans le portrait, est considérable. Il comprend un bon nombre de notabilités belges et étrangères. Sans avoir été précisément un peintre officiel, notre compatriote fut appelé à exécuter le portrait de la reine Louise, après la mort de cette princesse regrettée; du duc de Brabant, fils de Léopold II, portrait qui périt dans l'incendie du château de Laeken (1^{er} janvier 1890); du prince Baudouin et de la princesse Joséphine, enfants du comte de Flandre. Ses personnalités, toujours présentées avec goût, d'une ressemblance parfaite, mais non méticuleuse, sont retracés d'un pinceau souple et élégant. Plusieurs des effigies laissées par Robert appartiennent aux galeries des présidents du Sénat et de la Chambre des représentants, à celle des Académiciens d'Anvers, où figure son propre portrait, œuvre d'un ancien élève, M^r Herman Richir.

On peut dire de Robert qu'il contribua pour une bonne part à réhabiliter, dans l'école belge, le portrait, jusqu'alors réputé secondaire pour les maîtres et gagne-pain pour les médiocrités. Ses succès furent du meilleur aloi, dans un genre où brillèrent tant de fameux artistes, tant de Flamands surtout, dont les œuvres étaient jugées d'ordre inférieur au regard des pages d'ensemble, souvent banales, que le goût du jour

imposait à l'admiration des foules. Son nom figure très honorablement dans les annales de notre école.

Chose bizarre, les répertoires d'Immerseel et de Kramm le passent sous silence. Par suite de la coïncidence des initiales, on le trouve confondu avec celui d'Albert Roberti (voir ci-dessous), autre élève de Navez et professeur, également, à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. Un portrait de Robert a été lithographié par Billoin; un portrait-charge, dessiné par Rops, fait partie de la *Galerie d'Uylenspiegel*; il y est accompagné d'une notice élogieuse; enfin, un portrait, gravé par Demannez, figure en tête de la notice consacrée au peintre dans l'*Annuaire* de l'Académie de 1895.

Henri Hymans.

Henri Hymans, *Notice biographique sur Alexandre Robert* (Annuaire de l'Académie, 1895). — Souvenirs personnels.

ROBERT (*Charles-Dominique*), docteur en médecine, né à Chénée, le 7 prairial, au XI de la République française (27 mai 1808), mort à Chénée, le 28 janvier 1837, fils de Jean-Baptiste Robert, maire de Chénée, et de Marie-Joséphine Malaise, de Chénée. Il était le neveu d'E.-G. Robertson. Il fut un entomologiste distingué, comptant parmi les meilleurs élèves du professeur Lacordaire. Le baron Edmond de Sélys Longchamps l'avait en haute estime. Il a collaboré à différentes publications entomologiques. Malheureusement la mort l'a fauché en pleine jeunesse.

Julien Fraipont.

Documents de famille.

ROBERT (*Christophe*), professeur de droit à l'université de Louvain, né à Sivry (Hainaut), le 14 mars 1696, décédé à Louvain, le 17 juillet 1756. Il fit ses humanités chez les Oratoriens de Thuin, puis étudia les lettres à Louvain; en 1715, il passa au droit et s'y fit remarquer. En 1725, il devint professeur d'institutes du droit romain; en 1731, de pandectes; en 1732 seulement il obtint le doctorat, fut alors membre du *Strict collège* de droit, et

enfin reçut, en 1741, la chaire primaire de droit (*Legum antecessor primarius*). En même temps, il s'occupait activement de la pratique du barreau. Vu son habileté juridique, il se vit appelé à siéger aux conseils, dans les causes de revision, et fut membre de diverses jointes (commissions spéciales). Il avait une notoriété étendue, et, émule ainsi de son collègue Réga, il parvint à obtenir du maréchal de Saxe, en 1746, que les bâtiments universitaires ne fussent pas utilisés par l'armée française. Il mourut d'une maladie pénible, courageusement supportée, nous dit son « placard » nécrologique, qui s'étend sur bien des détails dont nous ne cueillons ici que les faits positifs, sans les éloges dont ils sont enguirlandés.

Dans cette énumération, nous avons omis un point important qui sollicite quelques détails : c'est la nomination de C. Robert, en 1753, à la chaire de droit public. Cette chaire avait, dès 1723, donné lieu à des difficultés vives et réitérées entre le gouvernement qui voulait sa création et l'université qui y faisait opposition ; ces difficultés s'étaient aggravées par la nomination, en dépit des objections, du professeur Bauwens. Celui-ci étant suspect à l'université pour les opinions qu'il professait, on fit le vide autour de sa chaire ; il mourut l'année d'après et le cours disparut avec lui. Cependant, le gouvernement tenait au maintien de cette chaire ; il revint à la charge. En 1723, un mémoire avait été dressé exposant les motifs de l'érection d'une chaire de droit public, utile aux jeunes gens, même à ceux d'Allemagne, qui allaient trop, estimait-on, puiser leurs idées hors des Etats de la maison impériale ; ce mémoire s'étend longuement sur les avantages que présente Louvain à tous points de vue et rencontre toute une série d'objections faites contre ce cours, les difficultés et les dangers de cet enseignement. Ces arguments furent repris, dès 1740, en vue d'arriver à reconstituer la chaire tombée.

En 1753, une nouvelle consultation fut demandée à trois juristes, Nény, Streithagen et Decock, qui insistèrent sur l'utilité

du cours et proposèrent Robert, bien qu'il n'ait pas tous les titres requis, mais de préférence à un étranger, considérant que son talent lui permettrait de se mettre vite au courant. Le ministre plénipotentiaire aux Pays-Bas, marquis de Botta-Adorno, écrivit à ce sujet à Marie-Thérèse une lettre datée du 20 juin 1753, proposant le rétablissement du cours, et désignant comme candidat C. Robert, ajoutant que celui-ci s'en montrait non seulement content, mais flatté. « Il promet toute son application à cette étude ; il ne faut pas douter de sa réussite, ses talents l'y feront briller, ainsi que dans le droit civil ».

La lettre du ministre fut transmise au conseil suprême de Flandre à Vienne, qui émit un avis favorable. Nous avons sa « consulte » du 10 juillet, revêtue du placet de l'impératrice.

On pourrait être surpris de l'opposition faite à l'érection de la chaire de droit public (et les objections rencontrées dans le mémoire ne sont pas de nature à modifier cette impression), si l'on ne savait d'ailleurs qu'entre le gouvernement et l'université il y avait de graves divergences, et que celle-ci devait voir, dans une chaire de cette nature, une façon, pour l'autorité autrichienne, de faire pénétrer ses idées sur le droit public dans l'enseignement. C'était là, sans doute, le fin mot d'une opposition dont le caractère s'était déjà dessiné à propos du premier titulaire. L'assurance donnée par le gouvernement qu'il prendrait ses précautions quant au contenu du cours, ne rassura pas les inquiets. La crainte alléguée dans le mémoire de 1723 de voir modifier le plan de Grotius, qu'on paraît considérer comme le créateur d'une étude systématique du droit public, cette crainte ne peut être qu'un prétexte futile, car à coup sûr Grotius ne pouvait à aucun point de vue passer, à Louvain, pour un auteur approuvé. Le gouvernement, en exprimant, à cet égard, ou en ratifiant les réserves du mémoire contre Grotius, aurait certes bien fait, s'il avait agi ainsi autrement que pour dissimuler sans doute d'autres motifs d'opposition.

Au surplus, on demanda à Robert de fournir le plan de ses leçons. Son programme montre déjà que le professeur était en conflit avec la faculté de théologie, et s'il la ménage un peu par nécessité en éliminant, dit-il, certains points délicats, il marque son mécontentement et même son opposition. Un décret, en date du 14 septembre, fixait l'ouverture du cours au 2 novembre, à l'école de droit, de 9 à 10 heures. Nous possédons le discours d'ouverture de Robert. Il roule presque tout entier sur la notion du droit public et les sources du droit naturel, d'après Grotius, et la réfutation de la thèse fondamentale de celui-ci, faisant découler tout le droit naturel de la *socialitas*, les nécessités de la vie sociale, la *custodia societatis*. Robert s'attache à prouver l'insuffisance de cette base pour fonder un droit obligatoire, et montre ensuite qu'il y a des préceptes naturels, étrangers à cette notion sociale. Ce discours est d'ordre presque exclusivement théorique, et tel est aussi le caractère du programme dont nous parlions plus haut. C'est le 18 juillet 1754 seulement que le gouverneur, prince Charles de Lorraine, le lui avait réclamé, « comme nous voulons être informé du système et du plan que vous suivez dans vos leçons de droit public et savoir en quoi vous vous proposez de faire consister le cours entier de cette science... ». Robert l'envoya dès le 10 août. On mit quelque temps à l'examiner, et ce n'est que le 16 février 1755 qu'on l'approuva tout en ajoutant des réserves; on estime dangereux certains auteurs qu'il cite; on lui dit d'avoir de la circonspection et de s'en référer au commissaire royal près de l'université (alors le marquis de Nény). Au surplus, on lui demande de pousser à fond le droit public allemand et celui des autres Etats de Sa Majesté, et aussi de ne pas négliger, autant que possible, les Etats étrangers, notamment les traités et conventions, le tout avec zèle et prudence. On l'orientait, on le voit, vers le droit positif public et international, qui ne ressortissait guère du plan ni du discours du professeur. Nous ne savons trop

la suite qu'il y a donnée, car il ne tarda pas à tomber malade.

En même temps que ces questions importantes d'enseignement, on réglait aussi largement les émoluments du professeur, ce qui avait soulevé quelques difficultés; on s'occupa de ne pas réduire la position qu'il avait en droit civil, dont la chaire lui valait 800 florins, auxquels se joignaient les honoraires d'un important cabinet d'avocat et les profits de répétitions données aux étudiants. Il pourra se faire suppléer en droit civil, mais devra renoncer aux deux autres occupations, d'autant que les répétitions sont un abus, les professeurs ne devant pas en donner à ceux qu'ils seront appelés à juger. Sur ce dernier point, défense générale fut portée par un décret du 11 mai 1753, sauf permission particulière; elle fut réitérée en 1754 à Robert, qui obtint d'ailleurs une permission.

Les appointements furent ensuite réglés à la satisfaction complète du professeur, qui en exprima sa reconnaissance à Botta. « Le magistrat de Louvain », lui écrit-il le 20 septembre 1753, « a fait les choses galamment » et « Son Excellence a fait merveille en cette affaire ».

Nény s'intéressait au cours de droit public et s'en était occupé. Il fut décidé, par décret du 16 février 1755, que des sujets de thèses seraient pris aussi dans les matières de droit public.

Robert était-il de ceux dont devait se défier légitimement l'université? Le choix du gouvernement pouvait déjà à bon droit le lui rendre suspect, vu les précédents et les opinions de Nény et de ses collègues en cette matière. Si l'université avait besoin de certaines réformes, il y avait là des conflits d'idées où l'opposition était bien justifiée. Nous avons peu de données sur les théories du professeur; en dehors des pièces citées plus haut, nous possédons cependant de lui une *Consultation* donnée à la demande du gouvernement qui, nous le savons, s'adressait assez souvent à lui. Celle-ci porte sur le pouvoir des princes à l'égard des empêchements dirimant le

mariage; elle est du 25 janvier 1745; non seulement elle est imprégnée des idées les plus contraires au droit canonique en cette grave matière, mais on doit même y constater, en outre, une mise en œuvre des citations qui ne révèle ni la sagacité ni même la correction scientifique. Ces quelques feuillets suffisent à classer Robert parmi les partisans des tendances politiques, trop favorables aux empiétements de pouvoirs dont l'État autrichien était coutumier.

Nous avons une autre pièce signée de Robert, en qualité de syndic de l'université; c'est un mémoire adressé au gouvernement, en 1749, au sujet du refus par l'évêque de Gand d'accepter les élèves sortis de l'université et voulant leur imposer la fréquentation de son séminaire diocésain. Le mémoire discute les privilèges que l'université prétend avoir reçus à ce sujet de l'autorité pontificale; mais c'est au gouvernement qu'il s'adresse pour en demander le respect par l'évêque, et l'exposé montre encore une fois la tendance de l'auteur quant à l'action exercée par le principat laïc. Cette pièce fut publiée en 1788 dans le *Recueil de quelques mémoires curieux et intéressants présentés au gouvernement général des Pays-Bas par l'université de Louvain*, libelle composé à l'instigation du gouvernement qui voulait trouver des armes contre l'université dans les propres actes de celle-ci. Cette publication fut l'objet de vives protestations où la portée de l'appel fait au prince en cette circonstance fut fort atténuée. L'authenticité de la pièce a même été révoquée en doute.

Il semble avoir subsisté d'autres manuscrits de Robert que nous n'avons pas rencontrés; en effet, il est dit dans l'*Annuaire de l'université de Louvain* que, d'après les travaux manuscrits qu'on a de lui, ses opinions se ressentent des idées de l'école philosophique qui se développait à cette époque et qui caractérise la fin du XVIII^e siècle; nous ne savons quels étaient ces manuscrits, mais l'*Annuaire de Louvain* était, à cette date (1843), sous la surveillance de Mgr de Ram qui, peut-être, en avait

rencontré dans ses recherches si nombreuses sur l'ancienne université; l'indication n'y est point précisée.

Notons encore un ouvrage auquel Robert a mis une préface: ce sont les controverses juridiques du juriste italien Antoine Merenda (1578-1655), dont J.-M. van Langendonck, son élève, réédita les œuvres à Bruxelles: *Controversiarum juris libri XXIV. Praefationem adjecit C. Robert. Opus recognovit J.-M. van Langendonck. Edit. nov.* Bruxelles, 1745; 6 vol. in-fol. avec portrait. Mais la préface est très courte et assez insignifiante.

C'est assurément l'incident du cours de droit public qui donne à la physiologie de Robert quelque intérêt. Nous ne possédons d'ailleurs de lui aucun écrit important.

V. Brants.

Archives du royaume à Bruxelles: secrétaire d'Etat et de guerre, fardes 239, n° 2122. — Chancellerie, D. 43. Dépêches d'offices, 1753 et suiv. — Bibliothèque royale, Bruxelles, manuscrits: n° 17534-5: questions du cours de droit public. — Même dépôt: n° 12642, mémoire cité sur les empêchements dirimant le mariage, 17 feuillets in-fol. (copie). — Même dépôt: J.-L. Bax, *Historia Universitatis Lovaniensis*, vol. V, p. 129. — Charles Falder, *Sur l'enseignement du droit public à l'ancienne université de Louvain* (Bull. Académ. roy. de Belg., 1^{re} série, t. XVI, 1849). — *Annuaire de l'université catholique de Louvain*, 1843, p. 149. — *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, t. VII. — Britz, *Ancien droit belge*, p. 313, 361. — A. Verhaegen, *Les cinquante dernières années de l'université de Louvain* (Liège, 1884). — L. Delplace, *Joseph II et la Révolution brabançonne* (Bruges, 1890). — V. Brants, *La faculté de droit de l'université de Louvain à travers cinq siècles* (Louvain, 1906).

ROBERT (*Etienne-Gaspard*), dit ROBERTSON, physicien et aéronaute, né à Liège, au faubourg Sainte-Marguerite, le 15 juin 1763, baptisé dans l'église paroissiale d'Ans et Glain, mort aux Batignolles près Paris, le 2 juillet 1837. Il était fils de Jean Robert, négociant, et d'Elisabeth Balace, de Liège. Il eut deux frères et trois sœurs. L'un, Jean-Baptiste, mourut maire de Chénée en 1810; l'autre, Jacques-Joseph, né à Liège, en 1760, était chanoine séculier de la collégiale d'Amay, où il mourut en 1835; il s'adonna aussi à la physique.

Robert fit ses études d'humanités chez les Oratoriens, à Visé. Là déjà, se

développèrent son esprit d'observation et sa passion pour les sciences naturelles et physiques. Ses parents l'envoyèrent ensuite faire sa philosophie à l'université de Louvain. Un bénéfice existant dans la famille, ils dirigèrent sa carrière vers l'état ecclésiastique. En 1785, le prévôt et le chapitre de l'église collégiale et archidiaconale de Sainte-Ode, à Amay, confèrent au jeune clerc un bénéfice simple, lui donnant droit à une pension de 624 francs 45 centimes. Il ne dépassa pas les ordres mineurs. Son tempérament et ses goûts le portaient dans une toute autre direction. Il s'adonna à la peinture et suivit les cours de l'école de peinture, que venait de fonder le prince Velbruck. Il remporta le prix pour son tableau représentant *Apollon tuant le serpent Python*, et, dans une séance solennelle de la société d'Emulation de Liège, il reçut des mains du prince une médaille d'or. Déjà avant son départ pour Louvain, ses relations avec l'abbé Henkart avaient développé en lui le goût des expériences de physique. Son ami Villette, physicien distingué, l'initia à l'étude de la physique, où il devint rapidement très expert. Nous le voyons déjà, en 1787, faisant des expériences publiques en présence des deux bourgmestres de Liège. En 1789, il publiait ses premières expériences sur l'électricité dans l'*Esprit des journaux*, sous forme d'une *Lettre de l'abbé Robert à M. J.-J. de Franklinet, ancien bourgmestre à Verviers, sur l'aurum musicum et un nouvel air inflammable pour les expériences électriques* (Livraison de juin 1789, p. 327, III). En 1790, il écrivait dans le *Journal de physique* (voir l'*Esprit des journaux*, numéro de mai 1790, p. 348) ses *Observations sur le nouveau système qui admet la matière électrique pour cause de la congélation de l'eau*. La même année il donnait un troisième article, dans le numéro d'octobre de l'*Esprit des journaux*, sous le titre de : *Lettre de l'abbé E.-G. Robert, physicien à Liège, à M. Reyser, physicien à Paris, sur un électrophore résineux et celui papiracé de M. Villette, à Liège*. Villette l'engagea à aller à Paris suivre les leçons de Brisson, au collège de France. Il partit

à cheval, ayant pour compagnon de voyage un autre Liégeois, Kepenne. Ils prirent la route de Givet et arrivèrent à Paris le 21 août 1791.

Robert commença par peindre de petits camées pour un marchand du Palais royal, qui les lui payait très cher. Puis, pendant un an, il fut précepteur du fils de Bénézech, le futur ministre du Directoire. Il avait la table, le logement et un appointement de 1,800 francs. Un an après, en 1792, nous le trouvons précepteur du fils de Chevalier, gouverneur pour les Français dans l'Inde. Il demeura dans ce poste plusieurs années. C'est alors qu'il suivit les cours du professeur Charles, célèbre physicien, qui, le premier, substitua l'hydrogène à l'air chaud dans le gonflement des ballons et qui fit une ascension unique.

Après un séjour de six à sept ans à Paris, il rentre en Belgique, passe un mois à Spa et se fixe à Liège, pour se livrer à des recherches sur un mécanisme qui puisse reproduire les effets du miroir d'Archimède. Il arriva à faire coïncider un grand nombre de miroirs à un même foyer et à pouvoir faire varier la distance de ce foyer. Il adressa, en 1795, une requête à l'administration d'arrondissement de Liège, pour obtenir des recommandations auprès du gouvernement du Directoire, auquel il voulait offrir son invention. On peut lire, dans le tome Ier des *Mémoires* de Robert, p. 125 à 136, la description de ces miroirs.

Il partit pour Paris en 1796 avec son appareil, qu'il présenta au ministre de l'intérieur, Bénézech. Une commission de l'Institut national, composée de Monge, Guiton de Morvan et Lefebvre Giveau, fut chargée de faire rapport. Fatigué d'attendre le rapport, Robert présenta lui-même son miroir à l'Institut et en fit cadeau à Charles, pour son cabinet du Louvre. En 1797 il avait été nommé professeur de physique et de chimie à l'École centrale de Liège, mais il refusa ce poste, parce qu'à cette chaire n'était pas attaché de cabinet de physique et de chimie (*Gazette de Liège* du 5 floréal an VI). Par contre, il obtint

de l'administration centrale l'autorisation de donner, à Paris, un cours de « fantasmagorie », « science qui » traite tous les moyens physiques dont « on a pu abuser dans tous les temps, » dans tous les lieux et chez tous les « peuples, pour faire croire à la résurrection et à l'apparition des morts, etc. ».

Très habile à monter toutes espèces de mécaniques et d'instruments d'optique, il se mit à donner au Pavillon de l'Écliquier, des séances publiques, consistant en des expériences de physique, suivies d'apparitions de spectres, de fantômes et de morts. Il fit courir tout Paris à ce spectacle. Il y ajoutait dans la suite des expériences sur le galvanisme. C'est vers cette époque qu'il anglicanisa son nom sous la forme de Robertson. Le premier en France, il fit connaître le galvanisme par ses expériences dans son cabinet de physique et par ses publications (*Journal de Paris*, 2^{me} jour complémentaire, an VIII, etc.). Devenu l'ami de Volta, il aida celui-ci à démontrer à l'Institut, en présence du premier consul, Bonaparte, l'identité du galvanisme et de l'électricité. Il poursuivit ces expériences devant la Société galvanique, en son local de l'Oratoire, à Paris (voir SUE, *Histoire du Galvanisme*, Paris, 1802-1805). Il se rendit ensuite à Bordeaux, où il obtint un succès prodigieux non seulement par ses expériences « d'apparitions », mais aussi par celles concernant l'électricité. De retour à Paris, il transporta ses exhibitions fantasmagoriques et ses expériences d'électricité à l'ancien couvent des Capucines, place Vendôme. Pendant six ans, la foule ne cessa d'accourir à ses séances. Il installa un important cabinet de physique que l'on venait visiter de toutes parts. On pouvait y voir une série d'appareils d'optique et d'acoustique, dont plusieurs inventés par lui, pour ses exhibitions d'ombres et de fantômes. Citons le fantoscope, le mégascope, le polyscope de Nahuys de Burgst, sa trompette mécanique, sa machine parlante ou phanorganon, son appareil pour écrire sans le secours de la vue : le noctographe. Nous avons déjà renseigné son appareil

à miroirs. On voyait encore dans son cabinet une gondole mécanique pourvue d'ailes qu'un mouvement d'horlogerie dirigeait à volonté, procédé applicable, d'après lui, aux aérostats, enfin, un télégraphe pour correspondre à grande distance. Il a donné la description et le maniement de ces appareils dans le tome Ier de ses *Mémoires*, p. 325 et suivantes.

Sue, professeur de physique à l'École de médecine de Paris, donne, dans son livre sur le galvanisme, l'appréciation suivante du cabinet de Robertson et de ses expériences : « Après qu'on y a joui « de tout ce que l'acoustique et la physique offrent de plus piquant, les « portes de la fantasmagorie s'ouvrent ; « et c'est là que l'enchanteur physicien « présente, sans charlatanisme, des effets « pour ainsi dire merveilleux, qui l'auraient fait traîner vif au bûcher, il y « a quelques siècles, même en soutenant « qu'il n'était pas sorcier ».

En 1800, son frère, Jacques-Joseph, le chanoine d'Amay, vint le remplacer à la salle de la place Vendôme, pour lui permettre d'aller faire une cure à Plombières.

Cédant aux sollicitations de l'ambassadeur de Russie, M^r de Marcoff, Robertson se décida, en 1802, à partir pour la Russie, exhiber ses expériences de fantasmagorie et d'électricité, et entreprendre des ascensions aérostatiques, encore inconnues au pays des Czars. Il venait en effet d'acheter le ballon de Fleurus, que Bonaparte avait fait vendre à son retour d'Égypte.

Il épousa, le 17 décembre 1802, à Paris, M^{lle} Eulalie Caron, née à Darnetal (département de la Seine inférieure), dont il avait eu un fils le 27 septembre 1799, adopté et reconnu par lui le 7 mai 1800, et baptisé, à Saint-Petersbourg, le 21 avril 1804, sous le nom de Guillaume-Eugène. Celui-ci devint à son tour un aéronaute de mérite.

Robertson quitta Paris dans les commencements de l'année 1803, accompagné de sa femme et de son fils, et gagna la ville de Hambourg, où il retrouva un Liégeois, ancien compagnon de collège,

Lhoest, musicien de valeur. Robertson se décida à faire sa première ascension en ballon libre dans cette ville. Le Sénat de Hambourg assigna à Robertson le 22 juin 1803 pour cette tentative. Le temps était détestable : vent impétueux et pluies torrentielles. Le gonflement à l'aide d'hydrogène s'effectua sans contre-temps. Mais la bourrasque devenant de plus en plus intense, le ballon rompit ses ancres et parcourut quatorze milles d'Allemagne en moins d'une heure; il fut heureusement retrouvé. Robertson résolut de prendre sa revanche. Le 18 juillet 1803, par un temps calme et superbe, il gonfla son ballon dans le jardin de son ami Lhoest, en dehors de la ville. Puis dix marins l'amènèrent au milieu d'un petit lac formé par l'Alster. Là, en présence d'une foule immense, Robertson prit place dans la nacelle avec Lhoest, et le ballon s'éleva majestueux dans les airs. Tous les journaux de l'Europe ont relaté alors cette ascension célèbre, qui fut, dit Arago, « le premier voyage aérostatique dont la science a pu tirer quelques indications utiles ». Il s'éleva à la plus grande hauteur atteinte jusqu'à : 3,630 toises (7,156 mètres). Après cinq heures et demie d'ascension, il atterrit très heureusement à vingt-cinq lieues de Hambourg, entre Wichtembeck et Hanovre. Il fit une série d'expériences barométriques, thermométriques, électriques et physiologiques dont il rendit compte dans un mémoire adressé à la fois au président de l'Académie de Saint-Petersbourg, à l'Institut et à la Société galvanique de Paris, sous le titre : *Expériences et observations aérostatiques faites à Hambourg, le 18 juillet 1803*. La Société d'encouragement des sciences et des arts de Hambourg lui décerna à cette occasion une médaille d'or. Gay-Lussac et Biot atteignirent cette hauteur de 7,000 mètres un an après, dans une ascension à Paris. Quelques-uns de leurs expériences ne concordèrent pas avec celles de Robertson. Celui-ci fit une deuxième ascension à Hambourg, le 14 août 1803, qui réussit encore très bien.

Après un séjour d'un an à Hambourg, Robertson gagna Lubeck où il s'embarqua pour la Russie. A Saint-Petersbourg, il loua, au prix de 12,000 francs de location l'an, dans la plus belle partie de la ville, la maison du conseiller Kousofnikoff. Il installa son cabinet de physique et sa « fantasmagorie » dans les salles dites « Mascarades de Lyon », « situées à la Perspective ». Il y donna des séances qui eurent, comme à Paris, un grand succès.

Le 30 juin 1804 il exécuta, à Saint-Petersbourg, sa troisième ascension, accompagné du chimiste Sacharoff, membre de l'Académie. Le 18 août de la même année il exécutait, à Riga, sa quatrième ascension dont la relation a été donnée par l'écrivain Kotzebue dans ses souvenirs d'un *Voyage en Livonie à Rome et à Naples*. On y lit notamment : « J'aime la hardiesse et la tranquillité de Robertson; il faisait ses préparatifs avec autant de sang-froid que de promptitude; il avait même tellement inspiré la sécurité à son épouse, qu'elle vit s'approcher, sans émotion visible, le moment où une mer immense et sans rochers devait la séparer de son époux, tandis que son fils, joli enfant, courait en se jouant au milieu des spectateurs ». De Riga, Robertson se rendit à Vienne. Il y fit une fort belle ascension, le 29 octobre 1804. Son jeune fils, Eugène, devait l'accompagner et se trouvait déjà dans la nacelle lorsque le chambellan de Cobentzl vint l'emporter dans ses bras. Il fit à Vienne une deuxième ascension au cours de laquelle son aide et élève Michaud accomplit une descente sensationnelle en parachute.

Robertson et sa famille regagnèrent ensuite Péttersbourg en passant par la Pologne; ils y arrivèrent aux fêtes de Noël. Il fit, le 19 juillet 1805, une belle ascension en présence du tzar Alexandre. Il alla tomber à l'embouchure de la Neva.

Décidé à quitter Saint-Petersbourg pour aller s'établir à Moscou, il céda à l'empereur son cabinet de physique, en faveur de l'Académie des sciences, pour 70,000 francs. Puis il se

mit en route pour la ville sainte, avec toute sa famille, son ballon, sa fantasmagorie, ses jeux hydrauliques et son théâtre pittoresque et mécanique. Il descendit à l'Hôtel de Paris dont il fit plus tard l'acquisition. C'est là qu'il donnait ses séances, qui eurent le même succès qu'à Paris et qu'à Pétersbourg. Il construisit un nouvel aérostat, qu'il inaugura avec son élève Michaud au mois de mai 1806. Six semaines après, il faisait une nouvelle ascension, suivie d'une descente superbe dans un double parachute.

Vers la fin du printemps, il perdit une petite fille et il en ressentit un tel chagrin que les médecins lui ordonnèrent de quitter Moscou pour un certain temps. Il se rendit à Stockholm avec Michaud. En chemin, il s'arrêta à Polosk pour visiter le cabinet de physique des Pères Jésuites. Il fit une ascension à Stockholm, le 7 septembre 1806. Nous le trouvons à Copenhague un mois plus tard, où il opéra une superbe ascension, le 1^{er} octobre, devant soixante-dix mille personnes (?). Le 8 du même mois, il fit une deuxième ascension, avec une descente en parachute. Il regagna la Russie en décembre. La traversée de la Baltique fut terrible et il faillit périr. Napoléon venait de gagner la bataille d'Iéna et la Russie, inquiète, ne permettait plus le séjour des Français dans l'empire, à moins qu'ils ne se fissent naturaliser. Robertson, à son arrivée à Pétersbourg, fut donc obligé de prêter le serment de sujet russe avant de regagner Moscou.

Le 3 septembre 1807 il eut un fils qui fut baptisé, le 25 avril 1808, à Moscou, sous le nom de Démétrius-Marie. Celui-ci se maria en Russie, en 1831, et partit pour les Indes en 1835 où il fit des ascensions. Il mourut à Calcutta, le 22 décembre 1837.

Les deux volumes des *Mémoires* de Robertson s'arrêtent à cette période de sa vie où il devint sujet russe. Il habita la Russie encore un certain temps, puis il partit pour l'Allemagne. Nous le voyons, le 15 janvier 1809, à Wilna, faire une ascension par 18 degrés Réau-

mur sous zéro. Puis il s'installe à Berlin où il continua ses ascensions.

Nous le trouvons à Prague en septembre 1810. Il est reçu par l'empereur d'Autriche, qui l'autorise à venir faire une ascension à Vienne. Celle-ci eut lieu le 23 avril 1811, au Prater, devant une foule immense. Mme Robertson accompagna son mari dans son voyage aérien, qui était son trente-neuvième. Les journaux de l'époque nous disent que la recette atteignit 78.000 francs (*Feuille d'annonces du Département de l'Ourtbe* du 13 mai 1811).

Robertson fit encore une série d'autres ascensions dans différentes villes et revint au pays natal en 1812. Il y avait eu à Liège, à la Citadelle, des ascensions de montgolfières captives en 1793, montées par des officiers des compagnies d'aéroliers français, chargés d'observer les armées autrichiennes pendant les guerres de la République. Robertson annonça lui-même dans les journaux locaux son ascension : « Depuis » trente ans, la ville de Liège n'a pas » joui de cette expérience ; je me trouve » heureux d'avoir l'honneur de pouvoir » offrir ce beau spectacle à mes com- » patriotes. En conséquence, j'ai l'hon- » neur de les prévenir que, le dimanche » 18 de ce mois, je ferai ma quarante- » huitième ascension, à trois heures de » l'après-midi. L'aérostat, en soie vernie » à la gomme élastique et qui contient » 5.460 pieds cubiques de gaz hydro- » gène, sera rempli sous les yeux du » public par les procédés dus aux progrès » de la chimie moderne. Un ballon pré- » curseur, portant l'oriflamme impériale, » sera lancé avant mon départ. J'ai » choisi la cour du Palais, parce que, » dans mes voyages, je n'ai rencontré de » local plus commode pour le public et » plus convenable pour les préparatifs » et les expériences du départ. Lorsque » je serai élevé à environ 2,000 pieds, » je ferai descendre un animal en para- » chute et je m'occuperai dans le cours » de ce voyage à des expériences rela- » tives à la physique. » (*Affiches, Annonces de Latour*, octobre 1812, nos 241, 248 et 249).

On exposa plusieurs jours d'avance, à la salle de la société d'Emulation, le ballon, la nacelle et le parachute de Robertson. Le 19 octobre 1812, à une heure et quart de l'après-midi, il s'éleva de la cour du palais, malgré un vent impétueux. Il lâcha deux parachutes, auxquels était attachée une corbeille contenant chacune un lapin vivant. L'un de ceux-ci fut retrouvé sain et sauf dans les vignes de Hors-Château. D'après un compte rendu détaillé de cette ascension, paru dans le *Journal de Paris* du 25 octobre 1812, la descente de l'aéronaute fut pénible, à cause de la violence du vent. Il atterrit vers la porte de Lorette, sur le territoire de la ville de Visé, où il dut s'accrocher, à la force du poignet, aux branches d'une haie. Il reçut l'aide et les bons offices de Joseph Sartorius, docteur en médecine, et de Jean Sartorius. Le procès-verbal fut dressé et signé par Philippin, maire de Visé.

Quelques jours après cette ascension, il convia ses concitoyens à la salle de la société d'Emulation, le 22 octobre, pour y entendre sa machine parlante et sa trompette mécanique. Puis il gagna Paris et s'installa au n° 12 du boulevard Montmartre. Le 22 septembre 1813 Mme Robertson mourut; elle avait trente-quatre ans.

Dès le 13 juillet de la même année, Robertson fit des démarches auprès du préfet de la Seine pour reprendre la qualité de Français, qu'il avait perdue depuis 1807. Le 21 février 1814 un décret de l'impératrice-régente, Marie-Louise, déclara le sieur Etienne-Gaspard Robert, né à Liège, département de l'Ourthe, réintégré dans la qualité et les droits de citoyen français (Archives de la préfecture, liasse 74/1). Bientôt après, il acquit le jardin et le pavillon de Tivoli, qu'il exploita jusqu'en 1831.

Il fit encore divers voyages et ascensions à Londres, en Italie, en Espagne et en Portugal. Son fils Eugène l'accompagna à Lisbonne en 1819, pour l'aider à préparer une ascension fixée au 14 mai. Au moment où il allait monter dans la nacelle, il céda sa place à son fils, sur

les instances de celui-ci, qui n'avait alors que vingt ans. Ce furent les débuts brillants du jeune aéronaute.

Robertson avait acquis une propriété aux Batignolles, près de Paris, où il se retira après sa cinquante-neuvième ascension et où il termina sa vie aventureuse.

Il avait rassemblé les matériaux du troisième volume de ses mémoires. Il passa un traité, le 2 avril 1836, avec Roch, homme de lettres à Paris, traité d'après lequel ce dernier s'engageait à rédiger le dit volume et à le livrer à la publicité deux mois après la signature de la convention. D'ailleurs l'ouvrage ne parut jamais à notre connaissance.

Robertson mourut dans sa propriété des Batignolles le 2 juillet 1837, âgé de soixante-quatorze ans, entre les bras de son ami, Julia de Fontenelle, professeur de chimie, secrétaire et rédacteur du *Journal de la société des sciences physiques, chimiques et industrielles de France*. Suivant ses dernières volontés, il fut inhumé au Père Lachaise, où l'on peut encore voir aujourd'hui le mausolée qu'il s'est fait élever.

Son cabinet de physique fut vendu le 19 novembre 1838, à Paris, pour 10,808 francs.

Son fils Eugène, qui fut surtout célèbre par ses ascensions en Amérique, l'avait précédé dans la tombe en novembre 1836. Son second fils, Démétrius, qui était aux Indes au moment de la mort de son père, pour exécuter également des ascensions aérostatiques, le suivit rapidement dans la mort, le 22 décembre 1837.

Etienne-Gaspard Robertson était membre de la Société des sciences physiques, chimiques et industrielles de France, de la Société galvanique de Paris, de la Société des sciences de Hambourg, de la Société d'Emulation de Liège. Il avait obtenu une médaille d'or de l'empereur Alexandre de Russie et une autre de la Société des sciences de Hambourg.

Il est l'auteur d'un grand nombre d'articles scientifiques, parus dans l'*Esprit des journaux*, dans le *Journal de Paris*, dans les publications de la Société

galvanique de Paris, de la Société des sciences chimiques et physiques, de Paris, de l'Institut national, de l'Académie de Saint-Petersbourg, etc. Il publia une brochure, sous le titre : *La Minerve, vaisseau aérien, destiné aux découvertes et proposé à toutes les académies de l'Europe*, qui fut d'abord éditée à Vienne, en 1804, puis à Paris, chez Hocquet, en 1820. Son œuvre principale est représentée par ses *Mémoires récréatifs, scientifiques et anecdotiques*, en deux volumes in-8°, parus chez Würtz en 1830-1834. Une deuxième édition, datée de 1840, a été publiée par la librairie encyclopédique Roret.

Julien Fraipont.

Archives de la préfecture de Liège. — Archives de l'administration d'arrondissement de Liège. — Archives de l'administration centrale, à Liège. — Roch, *Essais sur les voyages aériens d'Eugène Robertson* (Paris, Landois et Bigot, 1831). — J.-M. Quérard, *La France littéraire*, t. VIII (Paris, 1836). — *La Gazette Desoer*, octobre 1812; celle du 16 janvier 1824; le *Journal de Liège*, du 2 août 1871, et d'autres articles de journaux. — *Le Magasin pittoresque*, année 1849. — *Les ballons en 1784 jusqu'en 1854*. — Ascensions de Blanchard, Garnerin, Charles et Robert. — *La Lumière* (revue française, n° du 23 septembre 1834). — De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. II, p. 784. — Fulgence Marion, *Les ballons et les voyages aériens* (Paris, 1869). — Gobert, *Les rues de Liège*, t. II, p. 364; t. III, p. 416. — Nombreux documents manuscrits fournis par la famille, consistant en copies de registres de baptême, de l'état civil, de mariages, de l'acte de prestation de serment de sujet russe et de celui de sujet français, datant de 1799 à 1820.

ROBERT (*François-Joseph-Narcisse*), baron de SAINT-SYMPHORIEN, littérateur, né à Chimay, le 24 novembre 1780, fils aîné de François-Henri, prévôt de cette ville, et de Caroline-Philippine-Josèphe Gaillard de Fassignies, décéda à Damerie, hameau de Grandmetz (Hainaut), le 17 avril 1834. Issu d'une famille très considérée, François Robert servit sous l'Empire avec le grade d'officier. Rentré dans la vie privée, il s'adonna à la culture des belles-lettres et composa de nombreuses poésies dont quelques-unes ont été imprimées et portent son nom ou les pseudonymes de l'Ermite de la Berlière et de l'Ermite du Mont-Saint-Pierre. Aucune ne dépasse le niveau de la médiocrité. En voici le relevé :

1. *Poésies fugitives de M. de Saint-Sym-*

phorien de Robermont. Paris (Mons, H.-J. Hoyois, imprim.); in-12, 36 p. non compris le titre. — 2. *Les soupirs d'un exilé, ode* 18°. *A l'espérance*. Mons, de l'imprimerie Capront, 1816; in-8°, 8 p. non chiffrées. — 3. *La bataille de Waterloo, ode* 19°. *A Sa Majesté le roi des Pays-Bas, prince d'Orange Nasseau* (sic), *grand-duc de Luxembourg*. Mons, Capront, 1816; in-8°, 8 p. — 4. *La nymphe du Danube. Ode adressée à S. M. l'empereur François II, sur les massacres des Grecs et des chrétiens par les Turcs*. Mons, H.-J. Hoyois, 1821; in-8°. — 5. *Ode à l'empereur Alexandre sur les malheurs actuels de la Grèce*. Mons, H.-J. Hoyois, 1821; in-8°. — 6. *La sainte alliance. Ode adressée à S. M. Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, sur la guerre de la Grèce*. Mons, H.-J. Hoyois, 1821; in-8°. — 7. *Épître première au Roi*. Bruxelles, Dekeyn, 1822; in-8°. — 8. *Satire première sur le dix-neuvième siècle, adressée à Monsieur le comte Darcourt*. Mons, H.-J. Hoyois, 1822; in-8°, 8 p., titre non compris. — 9. *Satire troisième sur le XIX^e siècle. Les projets*. Bruxelles (Mons, H.-J. Hoyois), 1822; in-8°. — 10. *Le siège de Rupelmonde, ou la Croisade brabançonne, poème héroï-comique en vingt-six chants; dédié à S. A. R. la princesse héréditaire d'Orange*. Mons, Piérart, 1826; petit in-12 de VIII-12 p. Le premier chant a seul paru.

Philippe-Henri-Emmanuel-Marie Robert, baron de Saint-Symphorien, frère de François-Joseph-Narcisse, né à Chimay, le 17 février 1790, fut bourgmestre de Baudour, de 1813 jusqu'à sa mort, survenue au château de Montgarni, à Baudour, le 29 décembre 1876. C'était un agronome des plus distingués.

Les armoiries de la famille de Saint-Symphorien sont : *de sable à trois serpents d'or, lampassés de gueules, au chef cousu d'azur chargé de trois colombes d'argent becquées de gueules*. Couronne de baron et pour supports : *deux lions regardant d'or, armés et lampassés de gueules*.

Léopold Devillers.

Hippolyte Rousselle, *Bibliographie montoise*, nos 1306, 1392, 1396 et 1444. — Devillers, *Supplément à la Bibliographie montoise*, p. 46. —

J. De Le Court), *Essai d'un dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes publiés en Belgique*, p. 112. — Ch. Poplimont, *La Belgique héraldique*, t. IX, p. 219. — *Annuaire de la noblesse belge*, 1860, p. 226; 1881, p. 145; 1897, p. 2015. — Ernest Matthieu, *Biographie du Hainaut*, p. 288.

ROBERT (*Jean-François-Joseph*), musicien, né à Mons, le 29 février 1772, y décédé le 17 juin 1846. Il fut un des artistes qui contribuèrent dans une large mesure au développement musical de sa ville natale et lui assurèrent, dès le début du XIX^e siècle, un rang distingué parmi les localités où cet art était cultivé avec succès. Appelé à diriger la Société philharmonique fondée à Mons vers 1805, qui, en 1822, prit le titre de Société philharmonique de l'Union, Robert lui fit remporter la palme dans les concours de 1806 et 1807 à Leuze, Ath, Valenciennes et Enghien. Les quatre médailles obtenues sous sa direction par cette société ont été déposées par ses enfants au Musée de Mons. Cet artiste forma d'autres associations musicales, et la Société de chant d'ensemble Roland de Lattre (1), le 8 janvier 1841, reconnaissant « les services signalés qu'il a rendus en tous tems à la musique à Mons », l'acclamait président honoraire à vie. La Société des concerts et redoutes organisait, vers 1817, une école de musique qui devint en 1835 institution communale; elle lui en confia la direction qu'il conserva jusqu'en 1844. Il y forma d'excellents élèves. Un de ses contemporains, Paridaens, regrettait, en 1819, que l'excessive modestie de ce maître « me réduit à le ranger parmi les musiciens bornés au mérite de l'exécution : souvent nous avons entendu des morceaux d'ensemble composés par lui, dont les combinaisons sont savantes et l'effet gracieux. Malgré nos instances, il refuse ses productions à la gravure ». Le jour même de sa mort, la Société Roland de Lattre prenait l'initiative d'une souscription publique dont le produit permit l'érection, au

(1) A cette époque on désignait sous ce nom l'éminent compositeur Roland de Lassus.

cimetière de Mons, d'un monument à sa mémoire.

Ernest Matthieu.

F. Paridaens, *Mons sous les rapports historiques, statistiques, des mœurs, usages, littérature et beaux-arts*, p. 209 et 218. — *Le Modérateur, journal de Mons*, 21 juin et 8 juillet 1846. — L. Devillers, *La musique à Mons*. — Grégoir, *Les artistes musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle*, p. 331 et supplément, p. 231. — C. Rousselle, *Biographie montoise du XIX^e siècle*. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*. — Archives de l'Etat, à Mons, fonds de la société de chant Roland de Lattre.

ROBERT (*Pierre-François-Joseph*), écrivain et homme politique, né à Gimnée, arrondissement de Dinant, le 21 janvier 1763, mort à Bruxelles, le 13 avril 1836. Bien qu'ayant vu le jour et étant décédé en Belgique, ce fut à Paris, par sa participation au mouvement révolutionnaire, qu'il acquit quelque notoriété. Robert était avocat et professeur de droit public à la Société philosophique à Paris au moment où se préparait la Révolution; dès le début, il montra un grand enthousiasme pour les idées d'émancipation et fut l'un des premiers à se faire inscrire comme membre actif au club des Cordeliers. Malgré ses études littéraires et ses diplômes, il avait acheté et géré lui-même, à Paris, un fonds d'épicerie et de denrées coloniales. Marié à une demoiselle de Kéralio, déjà connue comme bel esprit par quelques ouvrages de littérature, il entreprit avec elle la publication du *Mercur national*, en 1789 et 1790. Il sollicita vainement de Dumouriez l'ambassade de Constantinople. Ses opinions politiques l'avaient mis en relations intimes avec Danton, dont il seconda la politique. Lors de l'affaire du Champ-de-Mars, le 17 juillet 1791, il apporta, avec Pegré, Vachord et Demoy, la pétition réclamant la déchéance de Louis XVI, pétition rédigée la veille chez Danton et copiée de la main de Robert, suivant Michelet. Après la fuite de Varennes, il appuya le mouvement républicain dirigé par Danton et Condorcet et publia une brochure: *Le Republicanisme adapté à la France*. Dans la nuit du 10 août 1792, Robert se trouvait à l'hôtel de ville dans

la commune insurrectionnelle, et le lendemain Danton, devenu ministre de la justice, se l'attachait comme secrétaire. Nommé député à la Convention nationale par le département de la Seine, le treizième sur vingt-quatre, il vota sans restriction la mort pour Louis XVI, en exprimant le regret que sa compétence ne s'étendit pas sur tous les tyrans, pour les condamner tous à la même peine. Son rôle dans cette assemblée, malgré quelques discours violents, fut effacé; ses collègues ne semblaient guère lui témoigner d'estime. Sa maison avait été livrée au pillage par la populace, en septembre 1793, à la suite d'une accusation d'accaparement, et huit tonneaux de rhum lui furent enlevés. Une réclamation, qu'il porta devant la Convention contre cet acte de violence, n'eut d'autre effet que de lui valoir le sobriquet de Robert-Rhum. Vergniaud le dénonça comme entretenant des relations avec le duc d'Orléans, mais Robert réussit à détourner cette accusation et même à se maintenir après la chute de Danton. Une mission lui avait été confiée à Liège en l'an III, mais on le rappela presque aussitôt à cause d'entraves qu'il aurait apportées à l'administration générale de la Belgique. Robert termina sa carrière politique lors de la dissolution de la Convention nationale, pour se fixer à Bruxelles et y tenir un commerce de liqueurs. Pendant les Cent jours, le 10 mai 1815, sur la demande du général Vandamme, il fut nommé sous-préfet provisoire de Rocroi, en vue d'assurer le ravitaillement des troupes.

On connaît de lui les publications suivantes : 1. *Reconnaissance publique, ode*, 1787; in-8°. — 2. *Mémoire sur le projet de l'établissement d'une société de jurisprudence*, 1790; in-8°. — 3. *Le républicanisme adapté à la France*, 1790; in-8°. — 4. *Le droit de faire la paix et la guerre appartient incontestablement à la nation*, 1790; in-8°. — 5. *Opinion concernant le jugement de Louis XVI*, 1792; in-8°. De 1790 à 1792, sa collaboration fut acquise au journal *la Révolution de Paris*, mais ses articles

semblent dus, au moins en grande partie, à sa femme.

Ernest Mathieu.

M. R. *Vie politique de tous les députés à la Convention nationale* (Paris, Saint-Michel, 1814), p. 300. — *Petite biographie conventionnelle ou tableau moral et raisonné de 149 députés qui composaient l'assemblée dite la Convention* (Paris, Eymery, 1815), p. 231. — Arnault, Jay, Jouy, Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains* (Paris, 1825; in-8°), t. XVIII, p. 57. — Robinet, Robert et Le Chaplain, *Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire*. — Réimpression du Moniteur.

ROBERT-ARNOLD (Léon). Voir HENRARD (Robert).

ROBERTI (Charles-Bonaventure), poète, fils de Henri, notaire, et de Marie-Marguerite Chaudoir, né à Saint-Trond, le 7 novembre 1798, mort à Anvers, le 1^{er} mars 1872. De 1850 à 1857 il habita la commune de Chénée où il était receveur des contributions directes, et le 2 décembre 1857, il se fixa à Anvers en la même qualité. La maison Roberti, dont le nom s'est tour à tour écrit Roberts, Robierts, Robiers ou Robiet, était une des plus anciennes familles patriciennes de la ville de Saint-Trond, où elle a fourni plusieurs bourgeois, échevins, notaires ou autres fonctionnaires publics.

Charles-Bonaventure Roberti a fait paraître : 1. *Chants d'un Belge, composés à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Brabant avec S. A. I. et R. l'archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche*. Liège, A. Lelotte; in-8°, 6 p., signé *in fine* C.-B. R., et daté de Chénée, le 23 juillet 1853. Avec un chronogramme. — 2. *Chants d'un Belge, composés à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'inauguration providentielle de Sa Majesté notre Roi Bien-Aimé, Léopold I^{er}* (Le Sage). Liège, Meyers; in-8°, 8 p., signé *in fine* C.-B. Roberti, et daté de Chénée, le 21 juillet 1856. Avec un chronogramme.

Ces deux poèmes ont encore été publiés en une édition in-4°, de 16 pages, sans lieu ni date d'impression, contenant à la page 7 une troisième pièce intitulée : *La Bien Venue : A Son Altesse impériale et royale Madame l'Archiduchesse Marie-Henriette-Anne d'Autriche*.

Dans ses *Chants*, Roberti, animé des meilleures intentions et de sentiments louables, s'efforce d'exalter les mérites de nos princes et d'exciter le patriotisme belge, mais il n'a pas réussi à s'élever au-dessus de la banalité dont les poètes officiels font trop souvent preuve.

Joseph Defrecheux.

De Herckenrode, *Collection de tombes, épitaphes et blasons* (Gand, Gyselynck, 1845), p. 757. — De Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, Desclée, 1885), col. 1088 et 1115. — *Bibliographie nationale*, t. III (1897), p. 304.

ROBERTI-LINTERMANS (*Frédéric-Jean-François*), ingénieur en chef-directeur des mines, né à Liège le 25 avril 1847, décédé à Ixelles le 23 mai 1895. Fils de Emeri-François-Lambert-Frédéric et de Eugénie-Marie-Lambertine de Coune, il avait pour grand-oncle Charles-Bonaventure Roberti (voir ci-dessus). Il fit à Liège ses études moyennes et supérieures et fut admis, le 12 juin 1871, dans le corps des mines en qualité de sous-ingénieur, titre correspondant au grade actuel d'ingénieur de 3^e classe; promu au rang d'ingénieur principal le 2 avril 1886, il devint ingénieur en chef-directeur le 30 octobre 1894. Il avait été en service de district à Philippeville, à Mons et à Liège. En mai 1888, alors qu'il remplissait le service de district et collaborait au service général du 5^e arrondissement à Liège, il fut appelé à Bruxelles au service spécial des accidents de mines, des études sur le grisou et des analyses de charbons. Il présida la commission spéciale créée le 11 septembre 1888 et chargée de donner son avis sur les applications de l'électricité à l'intérieur des mines et de rechercher les conditions à imposer dans les charbonnages à grisou pour éviter les accidents pouvant résulter de son emploi. Voici, d'après nos recherches et dans l'ordre chronologique de leur apparition, la liste des publications qui sont dues à Roberti: 1. *Note sur la lampe Mueseler*. Elle a été imprimée dans le *Bulletin de la Société de l'industrie minière* (Saint-Etienne), 1889, 3^e série, t. III, p. 1159 à 1176. L'auteur avait donné lecture de cette note, le 3 sep-

tembre 1889, en séance du Congrès international des mines et de la métallurgie organisé par le gouvernement français à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris. — 2. *Statistique des accidents survenus dans les charbonnages de Belgique*, de 1831 à 1888. Ce relevé, en date du 25 juin 1889, a été inséré dans les *Annales des travaux publics de Belgique*, 1890, t. XLVII, p. 292 à 302. Il a été effectué en collaboration par Gustave Arnould, Emile Harzé et Roberti, lors de l'exposition établie à Berlin en vue de la protection des ouvriers contre les accidents du travail. La statistique proprement dite est figurée sous la forme de quatre grands tableaux: deux numériques et deux graphiques. Ces derniers constituent les planches XXIII et XXIV des *Annales*. — 3. *Mines de houille. Statistique des ouvriers par âge*. C'est une étude très laborieuse qui compte onze pages, de format in-folio, accompagnées de treize tableaux ou diagrammes. Elle est datée du 7 novembre 1888. L'auteur s'y livre à des recherches sur la décroissance ou déchet qui se produit dans l'effectif ouvrier des exploitations affiliées aux caisses de prévoyance à mesure que l'on y considère, par groupes, les individus de plus en plus âgés. Elle a paru à la suite d'un travail de Gustave Arnould, alors directeur général des mines, qui a été édité comme document administratif sous le titre suivant: *Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Direction générale des mines. Projet d'affiliation des ouvriers mineurs à la caisse de retraite établie sous la garantie de l'Etat* (Ixelles-Bruxelles, impr. L. Narcisse, 1891). — 4. *Les inflammations de grisou dans les mines de houille de Belgique. Etude analytique des rapports et des procès-verbaux relatifs à ces accidents*. On trouvera ce travail dans les *Annales des travaux publics*, 1894, t. LI, p. 217 à 330, avec cinq planches de diagrammes (planches X à XIV des *Annales*). L'*Etude analytique* se rapporte à la période de 1880 à 1890. — 5. *Rapport de la Commission d'électricité à M. le directeur général des mines, sur*

les conditions d'emploi de l'électricité à la surface et à l'intérieur des mines, minières et carrières, ainsi que dans les usines régies par la loi du 21 avril 1810, a paru dans les Annales des travaux publics, 1896, t. LII, p. 4 à 63, en collaboration par les différents membres de la commission alors composée comme suit : Roberti-Lintermans, président, Joseph Libert et Emile Discry, membres, et Oscar Derclaye, secrétaire. — 6. Les dégagements instantanés de grisou dans les mines de houille de Belgique. — Analyse des faits qui ont accompagné les dégagements et examen des mesures propres à éviter ou à atténuer ces accidents (Annales des travaux publics, 1896, t. LII, p. 75 à 244, avec 5 planches). Ce mémoire, œuvre posthume du fonctionnaire, donne l'analyse des faits qui ont accompagné les cent trente et un dégagements instantanés de grisou observés en notre pays pendant la période de 1880 à 1891.

Fidèle, dans toute sa carrière, aux devoirs découlant de la haute mission que la loi confie à l'ingénieur, Frédéric Roberti-Lintermans s'efforça avant tout d'assurer la sécurité du travailleur. Il était chevalier de l'Ordre de Léopold.

Joseph Defecheux.

Bulletin de l'Association des ingénieurs sortis de l'école de Liège, nouvelle série, t. XIX (1895), p. 167 à 170 (Nécrologie : discours prononcés par Emile Harzé, Frédéric Delarge et Henri Witmeur).

ROBERTI (Jean), polémiste et hagiographe, né à Saint-Hubert le 4 août 1569, mort à Namur le 14 février 1651. C'est du lieu de sa naissance qu'il prit les qualifications d'*Ardennois* et d'*Andainus*, cette dernière rappelant le nom primitif de la célèbre abbaye bénédictine, Andage.

On connaît peu de choses de sa famille. Il pourrait bien être le fils d'Adam Roberti, *alias* Roberty, qui fut receveur des exploits du conseil de Luxembourg, de 1561 à 1585; il était frère de Pierre Roberti, né à Saint-Hubert vers 1566, qui fut abbé de l'important monastère de Munster à Luxembourg, du 9 juillet 1632 au 14 octobre 1636, jour de sa mort, et de Remacle Roberti, cité, en 1615 et en 1617, comme commissaire

des vivres de l'armée, maître de la chambre des comptes de Brabant et conseiller des archiducs.

Après avoir fait ses humanités au collège des Jésuites de Louvain pendant cinq ans, il étudia la théologie pendant trois ans au collège des Trois Couronnés, à Cologne, où il remporta la première place à la promotion des maîtres ès arts, le 12 février 1592. Il entra, le 27 mars suivant, au noviciat des Jésuites de la Province rhénane, à Trèves, où il passa deux années, après lesquelles il prononça ses premiers vœux à Mayence, le 27 mars 1594.

De 1594 à 1597, il enseigne à Trèves les humanités (pendant deux ans) et la rhétorique (pendant un an); désireux de conquérir le grade de docteur en théologie, il suit ensuite les cours de théologie scholastique, à Trèves, pendant quatre ans, de 1597 à 1600; mais ce n'est qu'après avoir encore été lecteur de logique (1600-1601) et de physique (1601-1602) à Wurtzbourg et lecteur d'Écriture sainte à Mayence (1605-1606), qu'il fut reçu comme docteur en théologie, en cette dernière ville, le 30 août 1606. Dans l'entre-temps, il avait reçu la prêtrise, le 1^{er} avril 1600.

De 1606 à 1607, il continua ses fonctions de lecteur d'Écriture sainte à Mayence, tout en présidant la grande sodalité; l'année suivante il fut recteur du séminaire pontifical à Fulda (1607-1608), puis remplit les mêmes fonctions, pendant trois ans, au collège de Paderborn, où il prononça ses quatre vœux le 1^{er} novembre 1609.

Roberti revint ensuite à Trèves, où il fut lecteur de théologie de 1613 à 1615; pendant l'année 1614-1615 il remplit, de plus, les fonctions de prédicateur latin et de préfet des études; en 1615 et en 1616, il est mentionné comme professeur d'Écriture sainte à Trèves.

En 1618, il était à Luxembourg, où il semble avoir séjourné jusqu'en août 1619, époque où il dut partir pour Douai, car il fut, en cette ville, lecteur en Écriture sainte en 1619-1620, y publia un livre en 1619, et y est cité, en avril 1620, comme enseignant l'Écriture sainte.

En 1620, il revint à Luxembourg pour présider la sodalité des ecclésiastiques; il signe, de cette ville, des dédicaces les 1^{er} octobre et 11 décembre 1621. Dès la même année, cependant, il fut transféré à Liège, où il devint préfet de la sodalité des ecclésiastiques et confesseur de 1621 à 1627. Il devait y rester jusqu'en 1649, comme confesseur et « préfet des cas de conscience » de 1631 à 1647; pendant les deux années suivantes il ne remplit aucune fonction, puis il fut transféré au collège de Namur, à la suite d'incidents dont nous aurons à parler plus loin. C'est dans cette dernière résidence qu'il mourut, le 14 février 1651, âgé de plus de quatre-vingt-un ans.

Son existence avait donc été bien remplie : une note, donnant, en 1642, ses états de services, porte qu'à cette époque il avait enseigné les humanités pendant quatre ans, la philosophie pendant trois, l'Écriture sainte pendant dix, les cas de conscience pendant deux; pendant dix-huit ans il avait été préfet des études inférieures et supérieures; pendant quatre, prédicateur latin et allemand; pendant quarante-deux, confesseur, et pendant vingt et un, préfet des cas de conscience. Aussi put-il, au déclin de sa vie, se qualifier, avec quelque orgueil, de *sacerdos professus, S. Theol. Doctor et olim in quatuor Universitatibus publicus professor* : il avait, en effet, professé à Trèves, Wurtzbourg, Mayence et Douai. S'il faut en croire un passage du mémoire écrit par Van Helmonten 1618 (voir plus loin), Roberti aurait même été *Provincialis, Artium et Theologiæ doctor, cancellarius Herbitolensis, professor Theologiæ et linguæ Hebraicæ*.

Jean Roberti était entré depuis plus de vingt ans dans la société de Jésus lorsqu'il fut amené, alors qu'il enseignait à Trèves, à prendre position dans une question qui passionnait vivement, à cette époque, le monde savant : le magnétisme animal. Paracelse avait, en effet, introduit en médecine l'usage d'un onguent, appelé *unguentum sympatheticum et armarium*, auquel il attribuait la vertu de guérir les plaies par une propriété due au magnétisme animal; cette doctrine provoqua une violente polémique, à laquelle prit particulièrement part Rodolphe Goelenius, professeur à Marbourg. Sectateur ardent de Paracelse, Goelenius publia en 1608, à Marbourg, un *Tractatus de Magnetica curatione vulneris, citra ullam et superstitionem et dolorem et remedii applicationem*, qu'il réédita en 1613 à Francfort. Ayant lu cette seconde édition, Roberti ne crut pas pouvoir laisser passer sans protestation les théories hardies qui y étaient exposées et les attaqua fort vivement à l'occasion de la défense d'une thèse sur la superstition, que présentait en 1615, à l'université de Trèves, un de ses élèves, Jean Binsfelt. Sous le titre *Magici libelli de Magnetica vulnerum curatione auctore D. Rod. Goelenio... brevis anatome*, il écrivit contre Goelenius une diatribe très violente, qu'il fit réimprimer l'année suivante à Louvain.

Dans ce *Brevis anatome* il reproche au livre du savant allemand de ne contenir qu'idolâtrie, magie, divination, nécromancie, blasphèmes; de fournir des moyens miraculeux (*characteres, sigilla*) d'écarter tous les maux et de procurer tous les biens; de ne parler que vaguement du célèbre onguent, sans préciser l'origine de son action mystérieuse; d'être, enfin, empreint d'une « impiété fanatique ».

Si l'attaque de Roberti est spécialement dirigée contre Goelenius, elle s'adresse cependant aux calvinistes en général, auxquels il reproche d'admettre le miracle, alors qu'ils le déniaient aux catholiques, et d'être tombés dans l'idolâtrie et les superstitions.

Evidemment, le rôle joué ici par Roberti, qui condamne, au nom de la tradition, les thèses plus que hardies de Goelenius, est facile; il faut cependant lui reconnaître des qualités de polémiste qui s'affirmeront encore dans ses œuvres suivantes.

La réplique de Goelenius ne se fit pas attendre, et en 1617 parut, à Marbourg *Synarthrosis* (= liaison) *Magne-*

tica, appositæ infaustæ anatomie Joh. Roberti, Jesuitæ, pro defensione Tractatus de Magnetica vulnerum curatione. La riposte de Roberti ne tarda pas non plus : ayant, le 22 juillet 1618, reçu de son provincial l'autorisation de publier une réponse, il dédia celle-ci le 30 août au gouverneur du Luxembourg, Florent, comte de Berlaymont, et la fit paraître, à Luxembourg, encore en 1618. Elle était intitulée : *Goclenius Heautontimorumenos, id est Curationis Magneticæ et unguenti armarii ruina ipso Rodolpho Goclenio juniore, nuper Parente et Patrono, nunc cum sigillis et characterib. magis ulro prouente et præcipitante. J. Roberti, ... memorandi et miserandi casus spectator, cum fide descripsit et Goclenii magneticam synarthrosin meram Α'αρθρωσιν esse ostendit.*

Le titre seul indique le ton qui règne dans le factum, ton pour lequel l'auteur lui-même s'excuse, du reste, dans sa préface. En même temps qu'il répond à la dernière attaque, Roberti profite de l'occasion pour reprendre et amplifier les différents points de son *Anatome*, qui n'était qu'une simple thèse, c'est-à-dire où il avait, selon son expression, plus à « poser » qu'à « prouver ». Il tente de détruire à nouveau les théories de son adversaire sur la « curation » magnétique », l'onguent et les caractéristiques magiques, et fait en même temps le procès de Bombaste Paracelse, de J.-Ern. Burggrave, des Frères de la Rose-Croix et des autres soutiens de l'imposture de la « Virgo metallaria ».

Il reproduit, en tête de son mémoire, son *Anatome*, qui a forcé, déclare-t-il, à une honteuse rétractation Goclenius, qu'il attrait devant le tribunal des professeurs de Marbourg et de Giessen, du chef de « caractérolâtrie, prévarication » en sa propre cause et palinodie ».

Non content de ce factum, il renouvela ses accusations dans un livre qu'il publia la même année, à Liège, sous le titre : *Metamorphosis magnetica Calvinio-Gocleniana, quæ Calvinio-Dogmatistæ, et imprimis D. Rodolphus Goclenius stupendo magnetismo in Giezilas migrant et alia mysteria mirificissima vi et nova, miraque*

arte ipsius D. Goclenii descripta a R. P. Joh. Roberti.

Comme il fallait s'y attendre, Goclenius s'empressa de riposter, en publiant, à Francfort, en 1619, son *Rodolphi Goclenii Morosophia Joan. Roberti Jesuitæ in refutatione Synarthroseos Goclenianæ.* Notre jésuite ne voulut cependant pas lui laisser le dernier mot et la même année encore il faisait imprimer, à Douai : *Goclenius Magus, serio delirans. Epistola adversus libellum ejus quem Morosophiam inscripsit.*

Cette fois, la discussion semblait terminée, faute d'arguments nouveaux, sans doute. Elle avait, il faut bien le dire, dégénéré en véritable dispute de personnes. Elle n'en avait pas moins eu un grand retentissement dans toute l'Europe savante : c'est ainsi, par exemple, que dans un recueil manuscrit de la bibliothèque du Mans existe un mémoire relatif à cette polémique, sous le titre : *De la simpatie ou plutôt de magnetisme, ou guérison magnétique des plaies, contre le R. P. Jean Roberti, de la Compagnie de Jésus, et contre Rodolphe Goclenius, professeur en médecine.*

La querelle n'était cependant pas encore éteinte ; ce qui la ralluma, ce fut l'intervention dans la lutte d'un autre partisan de Paracelse, Jean-Baptiste van Helmont, le médecin bruxellois célèbre par ses hardies recherches scientifiques.

Dès 1617, chose curieuse et assez peu explicable, le frère même de Roberti, Remacle, avait demandé à van Helmont d'écrire un mémoire contre l'*Anatome* du jésuite et en faveur du célèbre onguent. Van Helmont composa donc un traité sur la guérison magnétique des blessures, mais sans intention aucune de le publier, car il ne le considérait que comme une dissertation rédigée *disputative, non assertive*. Le manuscrit ayant été communiqué à Roberti, celui-ci, après l'avoir lu, engagea vivement l'auteur à le publier. Van Helmont y consentit, mais à la condition expresse de se soumettre à la censure ecclésiastique : mais, d'abord accordée, l'autorisation d'imprimer fut bientôt retirée.

Sur ces entrefaites avait paru, en

1618, l'*Heautontimorumenos* qui, en attaquant Goclenius, faisait en même temps le procès de théories chères à Van Helmont. Celui-ci, désirant faire l'apologie de Goclenius et trouvant d'ailleurs que Roberti n'avait pas produit un seul bon argument contre le magnétisme animal, écrivit, contre le jésuite luxembourgeois, un mémoire très véhément, qu'il intitula : *Ad judicem neutrum causam appellat suam et suorum Philadelphus*.

Ce libelle, qui ne fut pas imprimé, ne constitue qu'une réfutation fort incomplète de l'*Heautontimorumenos* et laisse beaucoup à désirer; il faut dire d'ailleurs, que, de son aveu même, Van Helmont n'avait eu en vue que de réfuter quelques-uns des chapitres du livre de Roberti et avait abandonné le manuscrit inachevé et tronqué.

Tout faisait donc croire, à ce moment, que si Roberti s'était attiré un adversaire sérieux en Van Helmont, leur dispute ne devait cependant pas devenir réellement publique et se bornerait à des échanges de critiques d'écrivain à écrivain. Il ne devait toutefois pas en être ainsi. En 1612, alors que Van Helmont n'y songeait même plus, le premier mémoire qu'il avait écrit contre l'*Anatome*, en 1617, parut tout à coup à Paris, à son insu, sous le titre : *Joan. Bapt. Helmontii de Magnetica vulnerum naturali et legitima curatione, disputatio contra opinionem D. Joan. Roberti Presbyteri de Societate Jesu ... in brevi sua anatome sub censura specie exaralam*. L'auteur y admet comme démontrée l'existence du magnétisme animal, qu'il considère comme une propriété inhérente aux corps. C'est lui qu'il invoque pour expliquer les guérisons miraculeuses produites par les reliques : c'est ainsi, par exemple, que c'est à l'influence du magnétisme animal, conservé dans l'étole de saint Hubert, qu'il attribue la guérison miraculeuse et la préservation de la rage par l'imposition de l'étole sur le malade. C'est par l'existence de ce magnétisme encore qu'il explique la puissance malfaisante des sorcières.

La publication de ce traité eut un prodigieux succès et produisit une sen-

sation profonde. La nouveauté de la matière, d'une part, la renommée de l'auteur, de l'autre, firent lire et relire ce curieux ouvrage. Le résultat ne s'en fit pas attendre : la plupart des facultés de théologie et de médecine de l'Europe censurèrent les propositions qui y étaient contenues et le promoteur de la cour archiépiscopale de Malines intenta un procès à l'auteur. Ce n'est pas la place ici de rappeler les déboires de tous genres que cette publication procura au médecin brabançon ; qu'il me suffise de dire que Roberti, plus particulièrement irrité, sans doute, par ce que Van Helmont disait des miracles de saint Hubert, se mit en devoir de réfuter publiquement ses doctrines.

La même année 1621, à Luxembourg, à la suite d'une autorisation accordée par le provincial le 8 août, parut : *Curationis Magneticae et Unguenti Armarii magicae Impostura clare demonstrata a Joh. Roberti ... Modesta responsio ad perniciosam Disputationem Jo. Baptistae ab Helmont Bruxellensis Medici Pyrotechnici, contra eundem Roberti acerbe conscriptam*. Après une dédicace à l'archevêque de Malines, datée de Luxembourg le 1^{er} octobre 1621, Roberti explique au lecteur comment son écrit, travail de quelques jours, est destiné à montrer les étourderies (*pestilentes incogitantias*) de Van Helmont. En de véhémentes apostrophes, il reproche au médecin brabançon ses injures, sa mauvaise foi, son mépris des sciences et des savants, sa profanation de la théologie, ses moqueries contre les miracles, sa façon de corrompre l'Écriture sainte, le caractère superstitieux, impie et pernicieux de son enseignement, ses critiques contre Goclenius, qu'il imite cependant, son système d'expliquer la nature et l'énergie de l'onguent, ses théories sur le magnétisme imaginaire.

Cette virulente critique fut le dernier écrit que Roberti consacra au magnétisme ; elle contribua sans doute à décider, quelques années plus tard, l'officialité de Malines à entamer des poursuites contre Van Helmont. Interrompu à diverses reprises, ce procès

finit par amener, le 4 mars 1634, l'arrestation de l'inculpé, suivie, quelques jours après, d'un emprisonnement préventif, à domicile, qui durait encore en 1638.

En même temps qu'il combattait le magnétisme animal, Jean Roberti s'en prenait aux réformés et ne négligeait aucune occasion de batailler avec les « transfuges » de la religion catholique romaine. C'est ainsi qu'en 1618 et en 1619 il prit à partie Marc-Antoine de Dominis, ce Dalmate qui, après avoir passé vingt ans dans la Société de Jésus, s'était fait séculariser et nommer évêque de Segni, près de Spalato, et, finalement, avait passé en Angleterre, en 1616, après des dissentiments avec le Saint-Siège; nommé doyen de Windsor, il avait prêché et écrit contre la cour de Rome, attaquant violemment le pouvoir du pape. Comme il avait, pour expliquer les raisons de son départ d'Italie, publié, en 1616, un *Tractatus quo causas discessus sui ex Italia exponit*, le P. Roberti ne put s'empêcher de discuter les motifs invoqués en faveur de cette « fuite » en Angleterre et de cette conversion. Il le fit d'abord dans le *Metamorphosis Calvino-Gocleniana*, que nous lui avons vu publier en 1618, à Liège, mais il voulut ne pas en rester là et consacra un livre spécial à ce sujet. En 1619, il attaqua à nouveau l'ancien archevêque et, en même temps, deux synodes tenus en Angleterre, en faisant paraître à Luxembourg : *Ecclesie Anglicanae reformatæ Basis Impostura; cum epistolâ ad ... Magnæ Britannia Regis Consiliarios. Discutitur etiam obiter Consilium Profecionis sive fugæ in Angliam. M.-A. de Dominis, quondam Archiepiscopi, nunc Archiepiscopata*. Il avait, on le voit, élargi le cadre de ses critiques et c'est à l'église anglicane tout entière qu'il s'en prend maintenant. La lettre aux conseillers du roi d'Angleterre est datée de Luxembourg, le 12 août 1619; le provincial avait donné l'imprimatur, à Arras, le 29 juillet précédent; tout l'ouvrage a été composé, dit l'auteur lui-même, en quelques jours.

Le zèle que Roberti apportait à la

défense de l'église catholique romaine ne suffisait toutefois pas à absorber toute son activité et nous le voyons s'adonner en même temps à d'importants travaux d'exégèse et d'hagiographie. Au commencement de l'année 1615, il fit paraître *Mysticæ Ezechielis Quadrigæ*, ouvrage dans lequel, comme l'indiquait le sous-titre, il donnait les quatre Évangiles parallèlement, en grec et en latin, de façon à ce que l'on pût facilement confronter les textes, mis en regard les uns des autres. Plusieurs tables rendent aisées les recherches dans tous ces textes juxtaposés, destinés sans doute à faciliter les leçons de Roberti à l'université de Trèves. La dédicace, datée de Trèves, le 1^{er} mars 1615, s'adresse au frère du jésuite, Remacle, qui a été pour lui non seulement un frère, mais aussi un père et même un père des plus généreux.

Trois ans après, en 1618, Roberti publia à Luxembourg l'ouvrage d'un anonyme du moyen âge, sur le mépris du monde : *Contemptus mundi, auctore anonymo; opusculum piûm versu rhythmico conscriptum*.

L'année suivante, c'est l'une des œuvres de Thiofrid, le savant abbé d'Echternach, qu'il édite sous le titre : *D. Thiofridi ... Flores Epitaphii sanctorum libri quatuor, hactenus nunquam editi*. Ayant obtenu, le 9 mars 1619, la permission d'imprimer cet ouvrage, il le dédie, de Luxembourg, le 21 mars suivant, à Pierre Richardot, abbé d'Echternach, dont la libéralité avait seule permis cette publication. Après avoir reconstitué la vie de Thiofrid d'après les rares renseignements que l'on possède sur lui, Roberti fait fort bien ressortir l'érudition étendue et variée de l'auteur, sa connaissance du grec et de l'hébreu, son style si particulier. Le texte des *Flores Epitaphii*, donné d'après deux manuscrits de la bibliothèque d'Echternach, est éclairé de nombreuses et intéressantes notes; il est fort bien édité, magistralement même, a pu dire un biographe récent de Thiofrid, M^r N. van Werveke.

Les qualités de critique sagace et érudit montrées par notre jésuite dans

l'interprétation du texte, quelquefois obscur, de l'abbé d'Echternach, trouvèrent surtout l'occasion de s'utiliser dans la principale des œuvres de Roberti : *La vie de saint Hubert*. C'est en 1618 qu'il commença à réunir activement les éléments de ce travail. Il n'hésita pas à faire une véritable enquête auprès des érudits de l'époque pour rassembler la plus grande somme de renseignements possible sur le célèbre évêque de Liège. C'est ainsi qu'il adressa de tous côtés, avec l'aide de l'abbé de Saint-Hubert, un véritable questionnaire relatif à la vie du grand thaumaturge. Ce questionnaire était conçu en quatre langues différentes : en latin, en français, en allemand et en flamand, mais nous ne connaissons malheureusement que les versions latine et française. La première parut en 1618, à Liège, sous le titre : *Disquisitio historica de rebus Sancti Huberti, episcopi Leodiensis, Arduennae Apostoli, in subsidium scribendae ejus historicae*. La seconde fut publiée la même année, à Toul, et était intitulée : *Recherche des choses memorables de Saint Hubert, Premier Evêque de Liège, Apostre d'Ardenne, qui servira à écrire son Histoire*.

Cet appel ne resta pas sans réponse et de diverses régions vinrent à Roberti des renseignements intéressants, qui lui permirent de réunir sur le saint des données nombreuses et nouvelles. Il termina son travail trois ans après. Le 18 septembre 1621, il obtint du provincial l'autorisation d'imprimer; le jour de Notre-Dame, il dédia son livre à l'archiduchesse Isabelle et, le 11 décembre suivant, à Nicolas de Fanson, abbé de Saint-Hubert, qui l'avait aidé de son influence et de ses deniers. Sous le titre : *Historia S. Huberti, Principis Aquilani, Ultimi Tunyrensis et primi Leodiensis episcopi, ejusdemque urbis conditoris, Arduennae apostoli, magni thaumaturgis*, le livre de Roberti contient, en somme, différentes œuvres bien distinctes. Ce sont :

I. *Vita S. Huberti pars prima*. Après quelques renseignements sur les parents et la naissance de saint Hubert (p. 1-3),

Roberti publie : 1° *Prologus in gesta S. Huberti praesertim de ipsius conversione ac post mortem translatione* (p. 3-5), qu'il attribue à Jean Gielemans, chanoine augustin de Rouge-Cloître; 2° *Conversio S. Huberti comitis, postmodum episcopi Leodiensis* (p. 5-11), œuvre d'un anonyme du moyen âge, au sujet duquel on manque encore de renseignements certains de nos jours.

II. *Vita S. Huberti pars secunda, ab authore contemporaneo discipulo et domestico conscripta* (p. 11-62). C'est le *Vita Huberti*, composé entre 743 et 750 et remanié peu après 826 par Jonas, évêque d'Orléans, sur la demande de l'évêque de Liège, Walcaud, à l'occasion de la translation des reliques du saint de Liège à Andage, en 825.

III. *Translatio corporis ejus a Leodio ad locum Andaginam* (p. 63-71). Chapitre ajouté par Jonas à son travail de remaniement et dans lequel il raconte la translation des restes de Hubert.

IV. *Miracula ejusdem* (p. 72-112). Récit de vingt-neuf miracles, rédigé à la fin du XI^e siècle.

V. *In vitam S. Huberti nota et parapomene* (p. 113-230). Ce sont les notes ajoutées par Roberti même aux textes qu'il vient de publier; elles sont précédées de l'indication, précieuse de nos jours, des nombreuses sources consultées.

VI. *Secunda pars. S. Huberti cultus propagatio* (p. 231-332). L'auteur a rassemblé dans cette partie une foule de renseignements intéressants pour l'histoire du culte du saint, spécialement sur les lieux où il était célébré, sur ses reliques et sur ses pèlerinages.

VII. *Historia S. Huberti pars tertia, in qua Questiones Hubertinae* (p. 333-512). Examine successivement divers points importants de la vie du thaumaturge : l'année de sa naissance, son nom, l'apparition du cerf, l'étoile, la translation du siège épiscopal à Liège, l'intégrité du corps du saint à l'époque de l'auteur, les origines et le développement d'Andage, les guérisons de la rage.

VIII. *De nomine Hubertus, atque eadem operâ de tot aliis quae simili sine cadunt. Epistola R. P. Arnoldi a Boscop*

(p. 513-530). Lettre écrite à Roberti, de Mayence, le 2 mars 1619, dans laquelle le jésuite de Boecop étudie longuement l'étymologie du nom *Hubert*.

IX. *Disquisitio historica de rebus S. Huberti* (p. 531-539). Reproduction du texte latin du questionnaire distribué en 1618 : Roberti avait, en effet, l'intention de publier une seconde édition de ce livre, pour laquelle il espérait recevoir des corrections ou de nouvelles données.

X. 1^o *Tabulæ genealogicæ* (p. 540-552). L'auteur a surtout voulu y montrer que la famille de saint Hubert est « une famille sainte et de saints » et établir les rapports qui existent entre elle et les familles royales et princières, spécialement la maison d'Autriche; 2^o *Fasti sanctorum S. Huberto et Augustissimæ Domui Austriacæ cognatorum* (p. 553-564). Ce sont des éphémérides; 3^o *Ratio temporum* (p. 565-572). Relevé des dates importantes de la vie du saint.

La *Vie de saint Hubert* est le plus important des travaux dus à la féconde plume de Roberti; c'est aussi celui où ses aptitudes pouvaient le mieux s'exercer et donner la mesure de ses dons d'hagiographe et d'historien; c'était, de plus, un sujet qui lui tenait à cœur, car il considérait la publication de son livre comme une dette qu'il acquittait envers sa ville natale, *patriæ suæ carissimæ*.

Il ne nous faut donc point nous étonner de le voir y apporter tous ses soins et, vraiment, le résultat obtenu est digne des peines qu'il s'est données. C'est qu'aussi à un labeur considérable autant que consciencieux avaient présidé de réelles qualités de critique, vraiment remarquables pour qui songe à l'état de l'historiographie à l'époque de l'auteur.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple de sa perspicacité, qu'il avait, le premier, pressenti l'identité de l'auteur du *Cantatorium*, le moine hubertin Lambert le jeune, avec l'auteur des *Miracula*, écrits au XI^e siècle (1).

(1) Roberti n'a pas fait, ainsi qu'il l'annonçait, la démonstration de cette proposition. Il convient

de dire que, somme toute, le livre de Roberti contient nombre de renseignements utiles et de dissertations intéressantes, et c'est avec fruit qu'il est encore consulté de nos jours par tous ceux qui ont à s'occuper de saint Hubert.

Après 1621, époque où il fut transféré à Liège, notre jésuite ne fit plus rien paraître pendant onze ans et ce n'est qu'en 1632 qu'il reprit ses publications; malheureusement, elles furent loin, désormais, de valoir sa *Vie de saint Hubert*.

C'est ainsi qu'au commencement de 1632 (l'imprimatur est du 7 février, la dédicace du 7 mars), il fit paraître, à Liège, sous le titre *Sanctorum quinquaginta Jurisperitorum Elogia, contra populare commentum de solo Ivone publicata*, un livre où il prétendait prouver qu'Ivon n'est pas le seul saint qui ait été jurisconsulte. Il donne, à cette fin, la biographie de cinquante jurisconsultes béatifiés, parmi lesquels on voit, non sans surprise, figurer Moïse, Aaron, Job, Charlemagne, Thomas Morus, François de Sales.

L'année suivante, il publie son *Legia Catholica*, dédié aux Liégeois, auxquels il veut prouver que depuis saint Materne, ni leurs évêques ni le peuple n'ont jamais défailli dans la profession de la foi catholique, apostolique et romaine et ne se sont jamais égarés dans les hérésies ou les mauvaises doctrines. Ce n'est donc pas une histoire complète de la nation ou de la cité de Liège qu'il écrit, et il se borne à donner un court aperçu de la vie de chaque évêque; en quelques chapitres d'ensemble, il examine, pour terminer, comment le clergé et le peuple liégeois ont de tout temps pratiqué le vrai culte catholique. Cet ouvrage, pour lequel il cite quelquefois ses sources (Hariger, Gilles d'Orval, le chanoine Anselme de Liège, etc.) fut approuvé par le vicaire général de Liège le 22 mai 1633 et par le provincial le 14 juin suivant.

d'ajouter, à ce propos, que cette question de l'identification de l'auteur du second livre des *Miracula* n'est pas encore définitivement réglée aujourd'hui : défendue dans le sens de Roberti par les professeurs Kurth et Hanquet, elle n'est pas admise par MM^{rs} Cauchie et Balau.

La même année il fit paraître, toujours à Liège, une biographie du patron de la cité, sous le titre : *Vita S. Lamberti Martyris, Episcopi Tungrensis, Leodiensis Ciriatatis et Ditionis Divi Tutelariorum, Ex antiquis, probatisque Authoribus et Chartis Collecta et Edita*. Approuvé par le provincial dès le 12 mai 1632 et par le vicaire général le 12 décembre suivant, cet ouvrage est daté, dans la dédicace, du 27 mars 1633.

Il se compose de trois parties :

I. *Vita S. Lamberti, Episcopi et Martyris* (p. 1-199). L'auteur ne donne malheureusement pas les sources de cette biographie; il n'est visiblement plus sur son terrain et son travail n'a pas de valeur historique.

II. *S. Lamberti Martyris Triumphus Bullonicus* (p. 200-234), d'après le *Triumphus sancti Lamberti de castro Bullonio*, que Chapeville avait déjà publié.

III. *S. Lamberti Martyris Triumphus Steppesiacus* (p. 235-258). C'est une narration tirée principalement du *Triumphus sancti Lamberti in Steppes obtentus* (inséré au tome II de Chapeville), de Gilles d'Orval, de Renier, moine de Saint-Jacques, et même de Juste-Lipse.

Enfin, toujours en 1633, il fit imprimer, à Liège : *Réponse pertinente aux questions impertinentes d'un certain ministre de la religion prétendue réformée*.

C'est désormais à combattre les églises réformées que Jean Roberti consacra son activité d'écrivain. C'est ainsi qu'Abraham Rambour, ministre de la religion réformée à Sedan, ayant en 1634 entrepris de prouver que les catholiques adorent les images, son manuscrit tomba entre les mains de notre jésuite, qui y répondit en publiant, à Liège, en 1635 : *De l'idolâtrie prétendue de l'Eglise Romaine en l'adoration des Images. Réponse à un escrit du sieur Abraham Rambour, approuvé et signé par Pierre du Moulin, tous deux ministres de la religion prétendue réformée, à Sedan*.

Rambour revit son manuscrit, y fit des additions et le publia, à Sedan, la même année encore, sous le titre : *Traité de l'adoration des Images, avec quelques*

observations sur l'escrit du sieur Jean Roberti, Jésuite, imprimé à Liège, concernant le culte des Images.

Roberti ne se considéra nullement comme battu et trois ans après, en 1638, il faisait imprimer, à Liège, une nouvelle édition, *De l'idolâtrie prétendue de l'Eglise romaine en l'adoration des Images. Réponse à un escrit du sieur A. Rambour... Avec un traité de la vocation des Ministres, contre le mesme Rambour et Du Moulin*.

Le P. Roberti continua encore ses attaques contre les réformés pendant un certain temps; en 1642, il publie, à Liège, *La Confession de Foy des Eglises prétendues Reformées du Pays-Bas, convaincues de fausseté en tous les articles, qui sont contre la Doctrine de l'Eglise Romaine et desnuee de tout secours de la Sainte Ecriture, avec quelques digressions touchant les principales controverses de ce temps*. Quelques années après, vers 1645, il s'en prit encore aux ministres réformés dans sa *Preuve juridique et authentique du crime de faux, du crime de felonie et du crime de calomnie commis par les ministres pretendus reformés du Pays-Bas en leur synode national de Dordrecht, tenu l'an 1618 et 1619*.

A la fin de sa vie le P. Roberti, dont l'esprit de combativité ne s'était pas éteint avec l'âge, prit part à une discussion qui agita profondément le collège de Liège et même toute la province. En effet, Foullon nous apprend qu'en 1648 et en 1649 les jésuites liégeois cherchèrent à se séparer de la Province Belgique, mais virent leurs instances repoussées à Rome. Bien plus, plusieurs Pères furent arrêtés dans le collège même, en 1649, parce qu'on les croyait affiliés au parti des Grignoux. Leur seul crime cependant, ajoute Foullon, était de vouloir se séparer de leur province et former une congrégation séparée, pour des raisons qu'ils exposèrent dans des pamphlets imprimés. Les principaux de ces mécontents étaient les Pères Roberti, Gaen, Haque et du Sart; ils furent conduits à Huy, puis dans les Pays-Bas espagnols et livrés à leurs supérieurs. Toutefois, les deux derniers,

échappant à leurs arrêts, s'enfuirent à Selan, où ils devinrent les aumôniers du marquis de Fabert, gouverneur de la ville.

On connaît le libelle publié à ce propos par le vieux P. Roberti : *Ad sanctissimum et beatiss. D. N. Innocentium X Catholicæ Ecclesiæ Summum Pontif. Denunciatio*. La rédaction en est si véhémente que le P. De Backer a pu se demander si ce n'est pas là un écrit apocryphe et qu'il le croit en tout cas publié sans l'autorisation des supérieurs. Le factum est cependant bien de la main de Roberti, car sa notice nécrologique nous apprend qu'un an après son entrée au collège de Namur il signa solennellement, le 16 août 1650, une rétractation de sa « dénonciation » au pape, rétractation qu'il renouvela même huit jours avant sa mort.

Les *Considérations adressées aux habitants de Liège, pour les porter à retenir la foi catholique*, qui sont mentionnées dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* et qui auraient également été publiées en flamand, ne sont évidemment pas le titre d'un ouvrage de Roberti, mais bien l'indication du sujet d'un de ses livres; dès lors, cette mention ne peut se rapporter qu'au *Legia Catholica*.

D'autre part, Sommervogel fait figurer dans la liste des œuvres de Roberti la note † *Virgidemia ex virgeto sive Monachomachia Samuelis Maresii tribuni vapularis collecta et ad eum missa ab Arsenio Honorio*, insérée aux pages 149 à 167 du *Parænesis ad Hæreticos*, publié par Jean de Chockier, à Cologne, en 1634. Il suit en cela l'opinion de de Theux (*Bibl. Liégeoise*, coll. 1344 et 1345), d'après lequel le pseudonyme *Arsenius Honorius* cache probablement un jésuite, soit Roberti, soit de la Beeck. Comme Chockier était chanoine de Liège, Sommervogel pense que Roberti, qui habita cette ville, a pu contribuer à la composition du *Parænesis*; quant à un P. de la Beeck, il n'en a pas trouvé de traces. La dispute provoquée par Samuel des Marets avec sa *Monachomachia*, publiée à Groningue en 1634, avait pour origine un mandement de l'évêque de

Liège, qui défendait la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire; en 1635 des Marets répondit à Chockier par un livre, imprimé à Maestricht sous le titre : *La Chandelle mise sous le boisseau par le Clergé Romain*. On le voit, la polémique est assez dans le genre de celles où Roberti aimait à intervenir; cependant les données que nous avons actuellement sont beaucoup trop vagues pour inscrire le *Virgidemia* sous le nom de Roberti.

J. VANOVERUS.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*, t. II, 1861, p. 83-86, et les sources y indiquées. — C. Broeckx, *Notice sur le manuscrit « Causa J. B. Helmontii »* (1832). — W. Rommelaere, *Études sur J. B. van Helmont* (1866). — C. Broeckx, *J. B. van Helmont, Ad judicem neutrum causam appellat suam et suorum Philadelphus* 1869. — A. de Backer, *Bibl. des écrivains de la Comp. de Jésus*, t. III (1876). — C. Sommervogel, *Bibl. de la Comp. de Jésus*, t. VI (1895). — Renseignements fournis par les PP. A. Poncelet et Van Heurs, d'après les *Catalogi triennales et annuæ* et le *Necrologium*, aux archives de la Comp. de Jésus.

ROBERTI (*Pierre-Albert*), artiste peintre, né à Bruxelles, le 13 juillet 1811, décédé en la même ville, le 18 décembre 1864. Élève de Navez, il s'adonna spécialement à la peinture d'histoire. Ses œuvres principales sont, dans l'ordre chronologique : (1832) *Agar dans le désert*; — (1833) *Acis et Galathée*; — (1836) *Le baptême de Jésus-Christ*; — (1845) *Le chapitre de la Toison d'Or, tenu par Charles V, à Utrecht, en 1546*; — (1846) *Blanche de Castille déliorant des prisonniers*; — *Le fruit prématuré de la maison de Charles-Quint*; — *Charles-Quint et la duchesse d'Etampes*; — (1851) *Rachel pleurant ses enfants* (Musée de Bruxelles); — (1863) *Charles-Quint au consistoire de Rome* (Hôtel de ville de Bruxelles); — *L'archiduc Maximilien relevant, en 1478, l'ordre de la Toison d'Or* (Hôtel de ville de Bruges). Roberti est l'auteur de la première et de la troisième station du *Chemin de la croix* de l'église du Finistère, à Bruxelles; on lui doit aussi de nombreux portraits, notamment celui de Surlet de Chokier, qui se trouve au Palais de la Nation, et ceux de Charles de Brouckere et de Crabbe, dans la salle de la Grande Harmonie.

En 1854, Alb. Roberti fut chargé du cours de dessin à l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles.

Joseph Nève.

Catalogues des expositions triennales. — Renseignements particuliers de l'auteur de la notice.

ROBERTSON (*Etienne-Gaspard*). Voir ROBERT.

ROBIANO (*Balthazar DE*), né vers 1552, mort à Bruxelles, le 16 décembre 1618. Il devint successivement échevin, premier trésorier et second bourgmestre de la ville d'Anvers. Les archiducs Albert et Isabelle le nommèrent, en 1606, leur trésorier général des domaines et finances et, en 1609, le députèrent à La Haye avec le premier secrétaire d'Etat Verreycken et l'avocat fiscal Maes pour y entamer des négociations destinées à aplanir les difficultés que soulevait l'exécution de la trêve conclue à Anvers le 19 avril. Ces négociations aboutirent à l'accord du 9 janvier 1610.

Quatre ans après, Balthazar de Robiano reçut une nouvelle mission. Il fut envoyé, en qualité de commissaire député de l'empereur, à Aix-la-Chapelle, pour travailler à la pacification de cette ville.

Balthazar de Robiano passe pour avoir été un littérateur et un juriste instruit. Castellanus, Puteanus et Grammaye parlent de lui avec éloges dans leurs ouvrages. Lorsqu'il mourut, en 1618, il fut enterré à l'église des SS. Michel et Gudule dans un caveau, don d'Albert et d'Isabelle, et dont la pierre tumulaire portait l'inscription suivante attribuée aux archiducs :

Balthazar de Robiano, viri ævo suo majoris quies; munus thesauri fuere magnum quia bene administrati. Vir ipse thesaurus fuit et hic jacet. Vixit annos LXVI, obiit XVII kal. janua. CIO. IOC XIX.

Alfred De Ridder.

Archives héraldiques du ministère des affaires étrangères. — Goethals, *Miroir*.

ROBIANO (*Eugène-Jean-Baptiste DE*), né à Bruxelles, le 8 juin 1741, décédé dans la même ville, le 9 mai 1820. Fils du chancelier de Brabant Louis de Robiano, Eugène de Robiano fut nommé

greffier au conseil de Brabant le 13 avril 1763 et conseiller à ce conseil le 6 mai 1775. Lorsque Joseph II voulut réformer les institutions belges, il chargea le chancelier Crumpipen de préparer un projet de code de procédure, en s'inspirant surtout de l'*Allgemeine Gerichtsordnung* et des principes adoptés par les rédacteurs du nouveau code criminel autrichien. Eugène de Robiano eut à exécuter les volontés de l'empereur. Son travail, modifié par les présidents des conseils souverains, n'agréa pas à Joseph II. On trouva qu'il respectait trop les anciennes coutumes nationales. Le souverain, sur la proposition du baron de Martini, mit en vigueur en Belgique, après lui avoir fait subir de minimes retouches, l'*Allgemeine Gerichtsordnung* de Vienne, foulant ainsi aux pieds tous les anciens usages et les lois de nos provinces.

Quand Joseph II eut modifié les institutions judiciaires, il appela de Robiano à faire partie du conseil suprême de justice et le chargea de remplir, dans la province de Brabant, les fonctions de commissaire impérial. Celui qui était revêtu de cette charge avait à veiller à la mise en action et à la constitution des nouveaux tribunaux. Robiano accepta la mission qu'on lui confiait. On connaît l'opposition violente que souleva la réforme. L'empereur fut contraint d'y renoncer et d'admettre la restauration des anciens conseils. Joseph II aurait voulu réintégrer dans leurs charges premières Robiano et deux autres conseillers qui, ayant accepté d'entrer au conseil souverain de justice, avaient prêté serment à cet effet. Mais les Etats et le conseil de Brabant considérèrent leurs places comme vacantes et prirent les mesures nécessaires pour qu'il pût être procédé à de nouvelles nominations. Le gouvernement résista et prétendit exiger que les trois conseillers reprissent leurs places en conservant leur rang d'ancienneté. De leur côté, les Etats persistèrent dans leur opposition. Ils représentèrent au ministre plénipotentiaire que les conseillers démissionnaires, gardiens et défenseurs de la Constitution, l'avaient violée

par l'acceptation de fonctions dans des tribunaux créés illégalement, que leur rentrée au conseil de Brabant, odieuse à la nation, serait une cause de discorde, que privés de la confiance publique, ils ne pouvaient plus remplir utilement leurs fonctions. Si, toutefois, leur réintégration au conseil était irrévocablement décidée, elle ne pourrait se faire que sous condition d'un nouveau serment. A cette exigence s'en ajoutèrent d'autres, humiliantes pour les trois conseillers. Ceux-ci, les jugeant à bon droit outrageantes à leur égard, en même temps que désavantageuses au bien du service, refusèrent de rentrer au conseil. Le ministre plénipotentiaire les supplia de ne pas maintenir leur refus. Seul, Robiano persista dans sa résolution. La situation faite à ses deux collègues lui donna raison.

Ces événements, ainsi que la part qu'il avait prise à l'élaboration des projets de réforme, soulevèrent contre lui l'animosité publique. Les pamphlets lancés contre les partisans du gouvernement l'accusaient de se couvrir d'un masque extérieur de religion et de ne pas craindre d'enfreindre les serments les plus sacrés, en même temps qu'en de mauvais vers ils le vouaient à de sanglants supplices.

Lorsque, après la restauration autrichienne, l'archiduc Charles fut nommé gouverneur général des Pays-Bas, on lui adjoignit un conseil composé de quatre membres dont Robiano fit partie. L'année suivante, le 25 avril 1794, il fut appelé au conseil d'Etat, que le gouvernement donnait comme retraite aux fonctionnaires jacobins qu'il lui était impossible de maintenir ou de réintégrer dans leurs anciennes charges. Divers écrivains ont affirmé qu'Eugène de Robiano reçut en même temps, comme marque de la bienveillance impériale, le titre de comte. Cette assertion est inexacte. Ce titre lui fut donné erronément dans les lettres patentes qui le nommaient membre du conseil d'Etat. Eugène de Robiano voulut se prévaloir de cette erreur dans une lettre qu'il adressa, au mois d'octobre 1799, au

comité de liquidation belge à Vienne. Mais le département chargé alors des affaires des Pays-Bas résolut de « dresser en cela le conseiller de Robiano » et de lui « rappeler les principes qui exigeaient des diplômes exprès ».

Quand, en 1814, la Belgique fut soustraite à la domination française, les alliés y constituèrent un gouvernement provisoire de trois membres, au nombre desquels se trouva de Robiano. Il eut à remplir, par intérim, les fonctions de président de ce gouvernement dont l'œuvre, par la force des choses, fut peu importante.

Alfred De Ridder.

Caillard, *Histoire du conseil de Brabant*. — Schlitter, *Die Regierung Josefs II in den Oesterreichen Nederlanden*. — Archives générales du royaume.

ROBIANO (comte François-Xavier-Jean-Marie Joseph DE), né à Bruxelles le 23 décembre 1778, décédé à Saint-Gilles lez-Bruxelles le 6 juillet 1836. Il était le petit-fils du chancelier de Brabant Louis de Robiano, et fut, sous l'ancien régime, seigneur de Beyssem, Buecken, Assent, etc. En 1816, le roi Guillaume le choisit comme chambellan, fonction que François de Robiano remplit jusqu'en 1830. Lorsque éclata la Révolution, il se rallia immédiatement au nouveau régime et fut nommé, par le Gouvernement provisoire, gouverneur de la province d'Anvers. Ayant pris possession de cette charge au moment où les bombes du général Chassé tombaient encore sur la métropole, il l'abandonna lors de l'inauguration du premier roi des Belges. Membre du Congrès national, il compta parmi les plus notables des catholiques qui combattirent l'élection au trône de Belgique d'un prince protestant. Les premières élections sénatoriales envoyèrent Robiano à la haute assemblée, où il siégea jusqu'en 1836. Il remplit aussi pendant quelque temps les fonctions de président de la commission des beaux-arts.

Alfred De Ridder.

Annuaire de la noblesse de Belgique. — Archives privées.

ROBIANO (comte *Louis-François DE*), né à Bruxelles le 2 janvier 1700, décédé dans cette ville le 25 février 1763. Il fut seigneur de Buecken, Assent, Beyssem et Wierze. Son père était Balthazar-François de Robiano, d'abord secrétaire de la ville de Bruxelles, puis greffier du Grand Conseil de Malines, et sa mère, Claire-Françoise Aerts. Il se distingua dans les études de philosophie et de droit à l'université de Louvain. Licencié en droit le 10 septembre 1722, il obtint tôt après, le 30 janvier 1723, les fonctions de substitut du procureur général au Grand Conseil de Malines. Le 18 novembre 1728, il les abandonna pour remplir celles de conseiller au conseil souverain de Brabant. Des lettres-patentes du 24 décembre 1739 le nommèrent conseiller au conseil privé. De là il passa au conseil d'Etat et, en octobre 1750, partit pour Vienne, où l'impératrice l'appelait comme conseiller-régent au conseil suprême des Pays-Bas. Le 3 août 1756, Marie-Thérèse lui confia la charge de chancelier du Brabant. Il mourut après avoir occupé cette fonction pendant environ sept années. Un diplôme du 31 janvier 1753 lui avait concédé le titre de vicomte qu'il échangea, le 4 octobre 1754, contre celui de comte.

Alfred De Ridder.

Archives générales du royaume. — Archives héraldiques du ministère des affaires étrangères. — Gaillard, *Histoire du conseil de Brabant*. — Alexandre, *Histoire du conseil privé*.

ROBIANO (comte *Louis-François-Paule-Marie-Joseph DE*), dit **DE ROBIANO-BORSBEEK**, né à Bruxelles le 10 mars 1731, décédé à Turin le 24 mai 1855. Le 13 mars 1816 il se trouva désigné pour faire partie du corps équestre de la province d'Anvers, mais il refusa de prêter le serment exigé et vit annuler sa nomination. Sous le régime issu de la révolution de 1830, l'arrondissement d'Ypres le députa à la Chambre des représentants, où il siégea en 1832 et 1833. Le 20 mars 1840 le roi Léopold Ier lui accorda concession du titre de comte.

Louis de Robiano s'occupa de travaux historiques et littéraires. Il dirigea la *Bibliothèque catholique de Belgique*,

qui réimprimait pour notre pays des ouvrages publiés en France. Il écrivit lui-même plusieurs volumes tombés aujourd'hui dans l'oubli. Voici la liste de ses travaux : 1. *Réflexions sur la Constitution des Pays-Bas catholiques*. Bruxelles, imprimerie de Haes, 1814; in-8° de 10 p. — 2. *Système actuel de l'éducation du peuple*. Seconde édition, rédigée en forme de dialogue par un lecteur de la première, sans rien changer au texte. Milan; Paris, L. Colas, 1819. — 3. *Essai sur l'action du philosophisme et sur celle du christianisme*. Paris, A. Leclère, 1820; in-8°. — 4. *Additions aux mémoires de madame la marquise de la Rochejacquelein*. Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1823. — 5. *Marie-Antoinette à la Conciergerie*, par Mme de Marbœuf et l'abbé Gillet. Paris, 1824; in-8°. — 6. *De la violation des cimetières*. Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1824; in-8° de 72 p. — 7. *La vérité défendue et prouvée par les faits*. D'après l'édition de 1825, édition augmentée d'extraits et d'une préface. Louvain, 1825; in-8°. — 8. *Lettre sur les quatre articles dits du clergé de France, par le cardinal Litta*. Nouvelle édition, augmentée d'un discours préliminaire, 1828. — 9. *Mémoire pour la Belgique et projet de manifeste*. Louvain, Vanlinthout et Vandenzande, 1832. — 10. *Gedenkschrift voor Belgenland en voorwerp van een verdedigingschrift*. Vertaald uit het fransch door M. A. P. S. Sint-Nicolaas, Rukaert-Van Beesen. 1832; in-8°, 134 p. — 11. *Lettre au comte de Senft-Pilsach*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche à La Haye et à la conférence de Londres. Bruxelles, Société nationale, 1839; in-8° de 46 p. — 12. *L'Ordre*. Paris, Leclère, 1852; in-8°.

Le comte de Robiano a soigné la réimpression de plusieurs des ouvrages français qui composent la *Bibliothèque catholique de Belgique* (Louvain, Vanlinthout et Vandenzande). Quelques-unes de ces réimpressions contiennent des additions de l'éditeur.

Alfred De Ridder.

Annuaire de la noblesse de Belgique. — *Moniteur belge*. — *Bibliographie de Belgique*. — Archives de la Chambre des représentants.

ROBIANO (*Louis-Marie-Joseph* dit *Aloïs DE*), né à Bruxelles, le 1^{er} juillet 1793, décédé à Louvain, le 19 juin 1858. Fils d'Eugène de Robiano, il entra, en 1814, au noviciat que les PP. jésuites avaient établi au château de Rumbek, mis par le comte de Thiennes à la disposition de la compagnie lors de sa restauration en Belgique. Il quitta le convent une première fois en 1818, puis, après y être rentré, avoir occupé des chaires professorales dans divers collèges dirigés par les Pères en Belgique, en France et en Italie et avoir été admis aux premiers vœux en 1825, il abandonna définitivement la vie conventuelle en 1829 pour devenir prêtre séculier. Au bout de quelque temps il renonça complètement à la carrière sacerdotale. En 1818, le prince de Broglie, évêque de Gand, l'avait chargé de présenter sa réclamation canonique à l'empereur de Russie, qui se trouvait au congrès d'Aix-la-Chapelle.

Esprit cultivé, mais quelque peu déséquilibré, polyglotte remarquable, Aloïs de Robiano écrivit, sur des sujets divers, de nombreux travaux, parmi lesquels se distinguent, par leur virulence, ceux qu'il dirigea contre la Société de Jésus, l'autorité ecclésiastique et sa famille à laquelle il intenta des procès. Les ouvrages qu'il publia sont les suivants : 1. *Élévation sur les mystères de la vie de N. S. J.-C., considérée comme principe générateur de la piété et de la vie intérieure*. Paris, Gaume frères, 1834; in-18. — *Idem*. 2^e édition, augmentée de prières pour la messe, la confession et la communion. Paris, 1835; in 18. — *Idem*. 3^e édition. Bruxelles, chez l'auteur, 1853; in-8°, xx-254 p. — 2. *Protestation canonique contre l'archevêque de Malines*. 1845. — 3. *Cours complet d'histoire ecclésiastique universelle et comparée en tableaux synoptiques et rigoureusement analytiques, accompagnés d'une introduction sur l'étude de l'histoire, ses sources, ses preuves, ses leçons, et suivis de cartes géographiques dressées exprès et de tables des lieux, noms et événements principaux*, ouvrage dans lequel on peut comparer entre eux tous

les siècles de l'église, tous les éléments de son histoire d'une manière aussi facile que concluante. Un volume avec six cartes, 1853. — 4. *Étude sur l'écriture, les hiéroglyphes et la langue de l'Égypte, et sur l'inscription de Rosette; suivie d'un essai sur la langue punique*. Paris, Treuttel et Wurtz, 1834; in-4°, 83 p., 2 tableaux et atlas in-plano de 12 planch. — 5. *Histoire de l'Église depuis 1720 jusqu'en 1830*, faisant suite à celle de Bérault-Bercastel. Besançon, Gauthier, 1836, 4 vol. in-8°. — *Idem. Ibid.*, 4 vol. in-12. — 6. *Continuation de l'histoire de l'Église, par Bérault-Bercastel, depuis 1721 jusqu'en 1830*. Lyon, Périsse, 1842, 4 vol. in-8°. Cet ouvrage forme les quatre derniers volumes de l'*Histoire de l'église de Bérault-Bercastel*, publiés avec continuation par l'abbé de Robiano, Besançon, 1835-1836, 12 vol. in-8° ou in-12. Lyon et Paris, Périsse, 1841-1842, 12 vol. in-8°. — 7. *Philosophie théorique et pratique de la littérature*; ouvrage entièrement neuf, dans lequel tout ce qui est du domaine de la pensée littéraire et oratoire se trouve apprécié d'une manière analytique et rigoureuse, classé d'après une méthode uniforme et fort simple, et ramené à un principe unique, régulièrement développé. Paris, Jeanthon, 1836; in-8°, avec tableau. — 8. *Lettre à M. le comte Cajus Stolberg-Stolberg sur son procès avec ses frères et sœur*. Bruxelles, Hayez, 1841; in-8°. — 9. *Décadence et désaffection, ou de l'influence funeste du jésuitisme moderne sur l'épiscopat, la royauté et l'éducation (Correspondance européenne)*. Bruxelles, Tircher, 1845; in-8°. — 10. *Les hétérodoxes, ou dictionnaire universel des hérésies, des erreurs et des schismes dans la loi naturelle, mosaïque et évangélique*. Bruxelles, Tircher, 1845; in-8° à 2 col. — 11. *Du principe secret des artistes de l'antiquité, pour la pose, le draper et le grouper de leurs figures, démontré sur les originaux, suivi d'une dissertation pratique sur les lignes ordonnatrices et normales dans les arts du dessin*. Bruxelles, Tircher, 1845; in-8°, avec planches. — *Idem. Théorie géométrique. Ibid.*, 1837; in-8°, avec atlas in-folio. — 12. *Les*

échecs simplifiés et approfondis, 1^{re} partie. *Théorie rigoureusement démontrée*, 2^e partie. *Pratique raisonnée et progressive démontrée dans une notation nouvelle et parlante* et accompagnée de nombreuses planches. Bruxelles, Tircher, 1845; in-8°. — *Les échecs simplifiés et approfondis depuis les premières notions du noble jeu jusqu'à la plus grande supériorité que l'on puisse y acquérir*, etc., etc. Bruxelles, Wouters frères, 1847; in-8°, 568 p. — 13. *Un rêve de quinze ans*. 1830 à 1845. *Réponse à M. de Decker*. Bruxelles, Wouters frères, 1846; in-8°, 55 p. — 14. *Névrurgie ou le magnétisme animal enrichi, démontré*, etc. 3^e édition. Bruxelles, Tircher, 1847; in-8°. — *Névrurgie ou les phénomènes nerveux du magnétisme animal réunis en science régulière, démontrable, appliquée à la religion*, etc. 4^e édition, augmentée, avec analyse et table générale. Bruxelles, veuve Wouters, 1851; in-8°. — 15. *Lettre à mon cousin, ou quelques excentricités de la brochure l'Ordre, de M. le comte de Robiano de Borsbeek*. Bruxelles, Kiessling et Cie, 1852; in-8°, 25 p. — 16. *Qu'est-ce que la table qui marche et la table qui répond? Lettre à M. l'abbé Depage, à Bruxelles*. Bruxelles, Kiessling et Cie, 1853; in-8°, 23 p. — 17. *Décadence et danger du jésuitisme moderne, ou de son influence funeste sur l'éducation, l'épiscopat et la royauté*. Nouv. édition. Bruxelles, Kiessling et Cie, 1853; in-8°, xx-222 p. — 18. *Analyse pratique et rationnelle des langues classiques, latin, grec, hébreu, comparées à la plupart des idiomes connus*. Bruxelles, chez l'auteur, 1855; in-4°, 38 p.

Collaboration : *Le Moniteur religieux*, Paris. 1835-1836.

Alfred De Ridder.

Annuaire de la noblesse de Belgique. — *Ouvrages de Alois de Robiano*. — *Bibliographie de Belgique*. — *Souvenirs de contemporains*.

ROBIANO (comte Maurice-Joseph DE), né à Bruxelles, le 26 septembre 1815, décédé dans cette ville le 17 décembre 1869. Il représenta au Sénat l'arrondissement de Roulers depuis 1859 jusqu'à sa mort. Il fut aussi membre du conseil héraldique de 1854 à 1869. C'était un érudit qui s'occupait d'études numisma-

tiques, héraldiques et généalogiques. Il publia en 1853 des *Mélanges numismatiques* (in-8° de 31 pages et 1 planche), dans la *Revue numismatique belge*. Numismate et bibliophile distingué, il avait réuni des collections remarquables. Celles de numismatique furent acquises par le gouvernement.

Alfred De Ridder.

Annuaire de la noblesse de Belgique. — *Bibliographie de Belgique*.

ROBICQUET (Guillaume), peintre tournaisien, fils de Marc, fut reçu maître dans la gilde de Saint-Luc le 10 août 1581, admis à la bourgeoisie de Tournai en 1591 et vivait encore en 1620. Les registres paroissiaux de l'état civil ne fournissent aucun renseignement sur cet artiste, mais on a recueilli des souvenirs sur les travaux qu'il exécuta à Tournai de 1597 à 1613. Il peignit en 1597, sur le mausolée érigé en l'église de Saint-Quentin, à la mémoire de Charles Vanderdoncq, le portrait du défunt, de sa première femme, Jacqueline de Hem, et de leurs enfants; le prix de 84 livres lui fut payé en considération que l'œuvre était « deurement faicte, enrichie d'or et de peintures fines ». Cet artiste donna, en 1600, le plan du théâtre qui fut dressé sur le Marché-aux-Vaches, pour le mystère que les élèves des Jésuites représentèrent lors de l'entrée des archiducs Albert et Isabelle. Il décora le monument funéraire de Mathieu Vincquière, en 1604, d'une peinture figurant le Jugement dernier avec quatre anges sonnans de la trompette et du portrait du défunt. Il décora, en 1609, d'armoiries et d'autres accessoires, un retable donné à l'église de Saint-Quentin par Catherine de la Hamaide. Il peignit à l'huile, en 1611, une statue destinée à l'Hospice des enfants trouvés; enfin, en 1613, il polychroma une statue de Notre-Dame placée à la vieille porte de Sainte Catherine. On rencontre les noms de plusieurs peintres admis en apprentissage dans son atelier.

Ereast Mathieu.

A. de la Grange et L. Cloquet, *Études sur l'art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, t. II, p. 466 et 254. — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*.

* **ROBIN** (*Eugène*), poète, critique et publiciste, né à Bordeaux le 19 octobre 1812, décédé à Uccle lez-Bruxelles le 31 juillet 1848. Fils d'un comédien, dont la carrière dramatique ne fut point sans éclat, vu qu'il obtint d'être admis comme sociétaire de la Comédie française, où il était connu sous le nom de Saint-Eugène, et d'une demoiselle de bonne maison des environs de Douai, nommée Robertine Rémi de Cantin, Eugène Robin passa les années de sa première enfance à Lisbonne, puis à Londres, où son père donnait des représentations théâtrales. Venu ensuite en Belgique avec ses parents, il se fixa à Bruxelles et fit, à l'athénée de cette ville, d'excellentes études, que sa situation de fortune ne lui permit malheureusement pas de compléter dans une université. En sortant de rhétorique, il entra, en qualité de commis d'ordre, dans les bureaux de la direction supérieure de l'instruction publique au ministère de l'intérieur, direction à laquelle venait d'être appelé son ancien professeur, Philippe Lesbroussart. En même temps se manifestait sa vocation littéraire. Comme la plupart des jeunes gens dont l'imagination est vivement excitée, il débuta par la poésie et se fit aussitôt remarquer par les qualités les plus sérieuses. Obligé, toutefois, par la nature de ses fonctions, de se livrer journellement à des travaux dont le prosaïsme ne s'alliait que très peu avec ses penchants littéraires, il ne lui fallut pas longtemps pour être entièrement dégoûté de l'administration. Il obtint alors, par la protection du ministre Charles Rogier, une place de sténographe à la Chambre des représentants. Mais cette position ne devait encore être pour lui qu'une situation transitoire. En 1835, il débutait dans le journalisme, et, le 1^{er} novembre 1836, il donnait sa démission de sténographe pour se consacrer tout entier à la littérature. De 1836 à 1843, Eugène Robin fut attaché à la rédaction de l'*Indépendant*. Pendant ces sept années il enrichit ce journal d'une foule d'excellents articles de critique littéraire où abondent les aperçus

ingénieux, les jugements d'un goût sûr et les témoignages d'un savoir étendu. De même que l'*Indépendant*, la *Revue nationale*, fondée en 1840, lui dut des articles qui contribuèrent puissamment à son succès, et il prêta aussi à plusieurs publications de la librairie belge l'appui de son talent et de son nom. En 1843, cédant au désir, qui le tourmentait depuis longtemps déjà, de briller sur une scène littéraire plus étendue, il quitta Bruxelles pour Paris et devenait, dans la capitale française, collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*. Pendant environ une année, il participa à la rédaction de ce recueil, dans lequel il publia, entre autres, un remarquable travail sur la *Belgique et sa nationalité*; puis, à la suite d'une scission, motivée à la fois par des considérations personnelles et par un défaut d'entente avec son directeur sur les principes politiques, il fonda, en 1845, avec quelques amis, transfuges également de la *Revue des Deux-Mondes*, une publication qui s'appela la *Revue nouvelle*. Dans cette revue, il défendit, avec une entière indépendance, les opinions philosophiques et religieuses qu'il s'était formées et combattit avec vigueur les utopies socialistes ainsi que la démagogie débordant alors de toutes parts.

Les articles qu'il inséra dans la *Revue nouvelle* le firent apprécier à sa juste valeur et lui ouvrirent toutes grandes les portes des salons du monde intellectuel parisien. Mais si rien ne convenait mieux à ses goûts, les succès qu'il y trouva devaient être la cause de sa perte. Dès ce moment, en effet, il voulut mener de front le plaisir et les affaires, le monde et le travail; et l'écrasant labeur qu'il s'imposa à cette fin ne tarda pas à briser en lui les puissants ressorts de la vie. Ses facultés mentales s'étant affaiblies au point de l'obliger à renoncer à tout travail, il revint à Bruxelles en 1847, après un peu plus de trois ans d'absence, demander à sa mère et à sa sœur les soins que réclamait sa santé. Mais la maladie qui s'était emparée de son cerveau ne devait point lâcher sa proie; et ce fut dans de

cruelles souffrances qu'il passa les deux dernières années de son existence.

Tels furent les résultats d'une carrière littéraire de moins de dix ans, dont la Belgique fut l'inspiratrice et très souvent l'objet. Pendant ce temps Robiu vécut de notre vie, s'inspira de nos sentiments, — en 1831, il n'hésita pas à prendre le mousquet et à voler à la frontière menacée — et, par le cœur, fut véritablement Belge.

En tant qu'écrivain, ainsi que le dit très justement un de ses amis, Charles de Leutre, dans un article consacré à sa mémoire, Robin réunit dans une mesure fort remarquable les qualités les plus diverses : sagacité d'esprit, élévation d'âme, chaleur de cœur, rectitude de jugement, style plein de grâce et de propriété. Il a analysé, peint et jugé les écrivains de son temps et leurs œuvres. Le caractère dominant de ses critiques était le jugement à la fois philosophique, moral et poétique.

Il a laissé : *Egoïsme*. Poème dramatique. Paris, Chamerot; Bruxelles et Mons, Leroux; Bruxelles, imprimerie F. Laurent, 1833; in-8°, 117 p. — *Livia ou une revanche d'Ève*. Poème dramatique, 1836. — Œuvres inédites : *Désirs et regrets*, poésies; — *Sem le Prodiges*, drame biblique en 5 actes et en vers; — *L'Homme d'Etat*, drame en 5 actes et en prose; — *L'Île verte*, poème; — *Les Courtisanes*, comédie; — *Pour la vie*, proverbe; — *Le nouveau Spartacus ou les Prolétaires*, drame; — *Van Dyck à Saventhem*, comédie.

Collaboration : *L'Artiste*; *L'Indépendant*; *Revue nationale*; *Revue des Deux-Mondes* (1844); *Revue nouvelle Paris* (1845-1847); *Revue de Paris*; *La Belgique monumentale*; *Les Belges illustres* (Rubens, Van Dyck, Vandernoot); *Scènes de la vie des peintres* (Van Dyck).

Fréd. Alvin.

Louis Alvin, *Eugène Robin*, dans la *Galerie de contemporains*. Bruxelles, 1867; in-8°. — *Bibliographie nationale*, t. III. — Journaux. — Renseignements particuliers.

ROBIN (George) ou ROBYNS, d'Ypres, sculpteur-architecte, du XVII^e siècle. Le premier historien belge qui le mentionne

est Denis Harduyn ou Harduinus, de Gand, dans son *Elenchus illustrium scriptorum Flandriæ*. Antoine Sanderus se contente de répéter que Robin fut un sculpteur remarquable par l'élégance de ses productions et jouissant d'une grande et juste réputation. Vasari le cite comme écolier ou élève de Lambert Lombard, de Liège, et se borne à dire qu'il est né à Ypres. D'autre part, Louis Guichardin, dans l'édition de sa *Description de tous les Pays-Bas*, qui parut à Anvers en 1566, comprend parmi les artistes les plus renommés de nos provinces, « George Robin, d'Ypres ».

Nous ne possédions aucun autre renseignement sur Robin jusqu'au moment où M^r Max Rooses reçut du chanoine Schneider, de Mayence, une lettre faisant connaître le rôle important joué dans cette ville par Robin. Celui-ci y a laissé un ensemble magnifique d'œuvres d'art qui, si elles ne lui ont pas été commandées, ont été inspirées tout au moins par cet artiste dont le chanoine orthographe le nom : « Joris Robyn » (*alias* Robin), avec, comme monogramme, le prénom de George entre deux R majuscules (R. George R.). « Il y a vingt ans », écrit encore l'honorable chanoine, « que j'ai trouvé ce nom dans une notice sur les maîtres architectes du Wurtemberg, dans laquelle il est mentionné pour son expérience en fait de construction de voûtes en pierre. C'est en cette qualité que Robin avait été appelé en 1576, de Mayence, où il vivait, pour aller travailler au château des Hohenlohe. J'ai noté son nom dans mon ouvrage sur le dôme de Mayence. Je viens de trouver dans deux fardes de comptes éparés dans les Archives mayençaises, déposées à Wurtzbourg, que Joris Robyn fut le maître architecte de la fameuse chapelle électorale de Saint-Gangolf ainsi que des somptueuses constructions de la chancellerie archiépiscopale, terminées en 1581. Quoique ces constructions aient été démolies en 1816, en raison de leur état de délabrement, par suite du blocus de la ville en 1813-1814, les

• magnifiques stalles de la chapelle de
• Saint-Gangolf existent toujours ; elles
• sont disposées en trois groupes dans
• la salle capitulaire, à côté des cloîtres
• de la cathédrale. C'est une œuvre de
• premier ordre et des plus importantes
• pour le style flamand dans les pro-
• vinces rhénanes ».

Edmond Marchal.

ROBIN (*Jean*), (*alias* ROBYN), scul-
pteur yprois, contemporain du célèbre
Urbain Taillebert, sculpta, en pierre,
en 1400, pour la façade des halles
d'Ypres, la statue de l'archiduc Albert,
faisant pendant à une statue de l'archi-
duchesse Isabelle, d'Urbain Taillebert ;
il lui fut payé 180 livres, d'après les
comptes de la ville. Alphonse Vanden-
peereboom croit que Jean Robyn était
le père de George (précité).

Edmond Marchal.

A. Vanden Peereboom, *Ypriana*, t. I, p. 311.

ROBIN (*Marin*). Voir MARINUS.

ROBIONOY (*Les*), sculpteurs, de
Namur.

Il résulte des recherches faites aux
archives provinciales de Namur par
M^r Stanislas Bormans, qu'un nommé
Pierchon DE ROBIONOY est mentionné
dans un acte du 14 juillet 1538 (a. s.),
où il est qualifié d'entretailleur (sculp-
teur), demeurant à Namur. Il s'engage
à accomplir certain marché qu'il avait
fait avec les mambours de l'église de
Warnant (lez-Dinant?), au sujet d'une
table d'autel (un retable), destiné à
leur église.

D'autre part, *Nicolas DE ROBIONOY*,
tailleur « d'ymaiges », également entre-
tailleur, reçut : 1° en 1547, douze (12)
sols « pour avoir taillié un faulcon de
« bois pour meetre au devant de la
« maison de l'escolle de la ville (de
« Namur?), pour l'enseigne d'icelle
« maison ; 2° en 1548, quatre (4) karolus
« pour avoir fait et livré ung Empereur
« (Charles-Quint?) et quatre petits per-
« sonnaiges sur le puische (puits?),
« nouvellement fait au-devant la cloiche
« (clocher?), avecque quatre medalle
« (médailles); en l'année 1558, trente

« (30) sols pour avoir fait une molle
« (moule ou armature) de pierre pour
« la teste de l'oliffant (éléphant); vingt
« (20) sols pour une molle pour faire
« crochetz (?) et morillon (?) servans
« à une histoire antique allant à la
« procession de Notre-Dame; qua-
« rante (40) sols pour les deux linte-
« (linteaux?) mis par dessus les deux
« noefves maisons es vieulz lombartz ;
« dix (10) sols pour avoir redoré
« l'empereur estant sur l'ouvraige de
« fer du puische au devant le cloiche
« (clocher?) ».

D'après les mêmes archives, un nommé
Pierchon (qui se confond peut-être avec
le Pierchon de Robionoy précité?),
« entretailleur », reçut en 1531 (la
somme n'est pas indiquée) « pour avoir
« entretailié les deux poiwoirs du bancq
« à la baille de Saint-Remy » (registre
1532, fo 149, verso).

Ces Robionoy devaient être des
sculpteurs d'une certaine renommée
pour avoir obtenu de semblables com-
mandes ; au surplus, le qualificatif de
tailleurs d'images ne se donnait qu'aux
artistes qui savaient interpréter, dans
le bois ou dans la pierre, des compo-
sitions historiques ou religieuses ; et à
tout le monde n'était pas réservé, à cette
époque, de faire des statues telles que
celle de l'empereur Charles-Quint, car
il ne peut s'agir que de celui-ci dans
la commande faite à Nicolas de Ro-
bionoy.

Edmond Marchal.

ROBLES (*François-Joseph DE*), sei-
gneur de l'Escout-Saint-Main, neuvième
évêque d'Ypres, naquit à Lille en 1595.
Il était fils de don Juan de Robles,
baron de Billy, chevalier, colonel d'un
régiment d'infanterie allemande, gou-
verneur de Lille, Douai et Orchies, et
précédemment grand bailli, capitaine et
châtelain des ville, château et chàtellenie
de Courtrai.

Dès l'année 1624, F.-J. de Robles fut
nommé coadjuteur de Ant. Hopperus,
qui était prévôt de l'église Saint-Pierre,
à Louvain, et chancelier de l'université
de la même ville. Dix ans plus tard, il

fut définitivement nommé à ces deux postes importants, en même temps qu'il obtint la charge de conservateur des privilèges de l'université de Louvain et celle de directeur de l'hôpital de Malines, fondé au siècle précédent par le roi Philippe II.

En 1652, F.-J. de Robles fut appelé à la succession de l'évêché d'Ypres dont le siège était vacant depuis près de huit ans, après la mort de l'évêque Josse Bouckaert (1646); il fut définitivement consacré dans cette charge, à Bruxelles, le 11 octobre 1654, dans la chapelle de la cour, en présence de l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche.

Il remplit pendant cinq ans seulement sa charge épiscopale.

Son épiscopat fut troublé par les guerres incessantes entre les troupes françaises et espagnoles, qui se disputaient le West-Quartier, et par le siège que subit la ville d'Ypres en septembre 1658, après la bataille des Dunes, près de Dunkerque.

Citons également les nombreuses difficultés que l'évêque de Robles eut avec son chapitre au sujet de l'enlèvement de la pierre sépulcrale de l'évêque Jansénius, à la mémoire duquel les chanoines d'Ypres continuaient à porter le respect le plus profond.

L'évêque F.-J. de Robles mourut à Lille, le 18 mai 1659, et fut enterré dans son église cathédrale, près du maître-autel.

Voici le texte de l'épithaphe placée sur la dalle funéraire du neuvième évêque d'Ypres, dalle existant encore aujourd'hui dans l'église Saint-Martin :

D. O. M.
HIC SITUS EST
FRANCISCUS JOANNES DE ROBLES
EX COMITIBUS D'ANNAPES
NONIUS IPRENSIUM EPISCOPUS
CUJUS PRAECELLENTIS DIGNITATIS CULMEN
PER AMPLISSIMOS HONORUM GRADUS ADIT
PAR UNIVERSIS
CANONICUS PRIMUM CAMERACI
METROPOLITICUS
MOX IN S. PETRI LOVANIÏ PRÆPOSITUS
UNIVERSITATIS CANCELLARIUS
REGIO NOSOCOMIO SACRISQUE ORATORII
PRAEFECTUS
SERENISSIMORUM PRINCIPUM
LEOPOLDI GUILIELMI ARCHIDUCIS
ET JOANNIS AUSTRIACI
MAGNUS ELEMOSINARIUS

EPISCOPALEM SEDEM
TEMPORE UT PLURIMUM TURBIDO TENUIT
ANN. IV. MENSES VIII. DIES XXVIII.
NEC VIRO PACIFICO DATUM
UT QUOD SPE GUSTAVIT PUBLICAE PACIS BONUM
EO FRUERETUR
ABREPTUS
IPRIS NECDUM DOMINO SUO RESTITUTIS
XVIII. MAI M.DC.LIX.
CUM AGERET ANNUM VITAE LXIII.

A droite de cette épithaphe, on voit les armoiries des familles : *Robles, Leyte, Pereyra, Suarez, S. Quentin, Warluzel, Sacquespée, Bonnier.*

À gauche : *Liedekerke, vander Gracht, Wielandt, Ghiselles, La Barre, Lannoy, Thiennes, Oignies.*

La famille de Robles portait pour armes : *d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, rampant contre un arbre de sinople, posé sur une terrasse du même, à la bordure d'argent, chargé de huit mouchetures d'hermines de sable.*

Sa devise était : *De robore robur.*

Alphonse Diegerick.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, 2^e sér., t. XI, p. 442. — De Meester, *Historia episcopatus Iprensis*, p. 174. — Sanderus, *Flandria illustrata*, édit. de La Haye, 1732, t. II, p. 313. — Vandenpeereboom, *Ypriana*, t. VI, p. 76 et suiv. — De Herckenrode, *Nobiltaire des Pays-Bas*, t. II, p. 1615.

ROBLES (Jaspar DE), homme de guerre, décédé à Anvers le 4 mai 1585. Issu d'une famille portugaise selon les uns, d'une famille de bonne noblesse espagnole selon les autres, fils de la nourrice de Philippe II, né aux Pays-Bas d'après Viglius, Jaspar de Robles passa toute son existence dans nos provinces où sa postérité se perpétua pendant plusieurs générations. Il servit d'abord de page à René de Nassau-Chalons, prince d'Orange, puis devint capitaine de cheval-légers. On raconte qu'étant page d'armes et portant le guidon impérial, il aurait, en 1546, sauvé la vie à Charles-Quint dans un combat livré sur les bords de l'Elbe aux troupes de l'électeur de Saxe.

Ce fut, d'après des historiens modernes, un officier rude, intègre, sûr et distingué. Ses contemporains ne le jugent pas moins favorablement. Pontus Payen parle de lui en termes élogieux : « Ledict seigneur estoit un personnage doué

• d'un gentil esprit et fort en la bonne
 • grâce du comte (d'Egmont), facétieux
 • et libre en paroles sy oncques en fut,
 • sans user de dissimulation, voires à
 • l'endroit des plus grands ». Viglius
 et Strada se plaisent également à le louer.

Bien qu'il fût très lié avec les grands seigneurs qui se mirent à la tête des mécontents à l'avènement de Philippe II, Robles n'hésita pas, lorsque des difficultés et des troubles éclatèrent, à se ranger du côté de Marguerite de Parme, usant de toute son influence sur ses adversaires pour les rallier à la cause royale. C'est ainsi qu'un nouveau serment de fidélité au roi et de renoncement à la ligue des mécontents ayant été exigé, il parvint, après une scène violente, à obtenir du comte de Hornes qu'il prêtât ce serment. Il tenta aussi, par des négociations secrètes, d'amener les habitants d'Anvers à demander, de leur propre mouvement, la construction d'une citadelle pour garantir à l'avenir leur ville contre les tentatives séditionnelles.

Son action ne fut pas uniquement pacifique. En 1566, alors qu'il était gouverneur de Philippeville, il participe, sous les ordres de Noircarmes, à l'attaque de Valenciennes, à l'entrée des troupes royales à Tournai et à leur marche sur Maestricht. Au combat de Lannoy du 27 décembre, il commande l'avant-garde de l'armée de Noircarmes et, à sa tête, fond sur les troupes protestantes qui sont défaites. En 1567, Marguerite de Parme l'envoya en Espagne avec le mandat avoué de rendre compte au roi de ces événements militaires et de lui signaler les personnes l'ayant bien servi et la servant bien encore.

Cette mission aurait aussi eu pour but, d'après certains historiens, d'amener Philippe II à se rendre aux Pays-Bas et à renoncer à y envoyer le duc d'Albe dont l'arrivée se trouvait déjà annoncée. Robles arriva à Madrid le 29 avril 1567. Il rentra à Bruxelles au mois de juin, chargé d'y notifier la prochaine venue du monarque. Mais cette promesse n'était point sincère. Déjà le duc d'Albe était en route pour nos pro-

vinces. A Madrid, Robles avait pu pénétrer les projets de rigueurs que Philippe II méditait contre ses sujets des Pays-Bas et notamment contre le comte d'Egmont. Sans rien trahir toutefois des confidences qu'il avait reçues ou des desseins qu'il avait surpris, il se hâta, à son retour en Brabant, d'engager le vainqueur de Saint-Quentin à partir pour l'Espagne, lui assurant que le roi en le voyant oublierait les mauvais rapports qu'on lui avait faits à son sujet. Egmont se refusant à ce voyage, Robles voulut lui persuader de quitter le pays avant que le duc d'Albe n'y entrât. Mais le comte, ne se croyant pas en danger, refusa d'écouter ce conseil.

L'arrivée du duc, que Robles, accompagnant Berlaymont et Noircarmes, était allé recevoir à Thionville, donna le signal d'une grande activité militaire. Plusieurs régiments d'infanterie wallone furent créés et Robles reçut le commandement de l'un d'eux avec le titre de colonel par lettres-patentes signées la veille de Pâques 1568. Il suivit Albe dans la campagne que celui-ci dirigea immédiatement contre la Frise. A la tête de ses fantassins, il prit une part marquée, le 5 juillet 1568, à la bataille de Groningue dans laquelle Louis de Nassau éprouva une sanglante défaite. De là, il fut dirigé successivement vers Ruremonde d'abord, ensuite vers Tirlémont où l'on craignait un soulèvement et, le 19 octobre, coopéra à Heylissem au combat qui infligea un nouvel échec à l'armée du prince d'Orange. Envoyé pendant l'hiver suivant à Groningue, Robles y resta plusieurs années. En ces temps fertiles en combats, il déploya une grande activité. Au commencement de 1572, les troupes qu'il commande remportent en Frise, notamment à Gorcum, des succès marqués. Elles attaquent les gueux de mer qu'elles taillent en pièces et auxquels elles prennent huit bateaux de guerre enserrés dans les glaces. L'été suivant, Robles bat près de Stavoreen six mille Nassoviens, ce qui amène la reddition de plusieurs villes de la Frise. Il continue dans cette province une campagne brillante

quoique ayant peu de troupes à sa disposition. En 1573, à la tête de ses Wallons, il se trouve au fameux siège de Harlem et y est blessé. Le gouvernement de la Frise fut la récompense de sa valeur et de ses succès.

Bien que Renon de France affirme que Robles se serait, par ses exploits, rendu populaire dans son gouvernement, il est certain qu'il s'y montra rude et même cruel, se livrant à des exactions sur les habitants afin d'obtenir l'argent nécessaire à payer ses troupes laissées sans solde. Encore dut-il, afin de trouver les sommes indispensables, faire des prélèvements sur sa propre fortune. S'il faut en croire la réclamation qu'il adressa au gouvernement, la réduction de la Frise à l'obéissance du roi ne lui aurait pas coûté moins de 300.000 écus. La fidélité inébranlable qu'il avait vouée à la cause royale lui fit commettre des actes qu'à bon droit on jugerait répréhensibles aujourd'hui. Les États de Brabant lui ayant adressé François Martini Stella, pensionnaire de Bruxelles, pour négocier une alliance entre les provinces en vue d'une commune défense, il fit jeter l'envoyé en prison et ordonna de le mettre cruellement à la torture. C'est probablement ce fait qui amena le conseil d'État à le déclarer en 1577 complice des Espagnols mutinés ainsi que rebelle et ennemi de Sa Majesté.

Lorsque cette condamnation fut prononcée, Robles avait perdu le gouvernement de la Frise. Agissant par les soldats qui le gardaient, Martini Stella était parvenu à persuader aux troupes cantonnées à Groningue de se déclarer en faveur du parti des États. Robles, ses lieutenants et sa famille furent pris et rudement traités. On reprochait au rigide soldat d'être Portugais, « encore que, écrit Renon de France, doiz longtamps marié et naturalisé par-deça ». On alléguait contre lui qu'il ne remplissait pas les conditions requises par les capitulations du pays en vertu desquelles le gouverneur devait toujours être choisi parmi la première et principale noblesse du pays. Dès

l'année suivante, le 12 mars, les États généraux réunis à Bruxelles prièrent le prince d'Orange d'intervenir à Groningue pour obtenir que Robles et les siens fussent échangés contre les prisonniers faits par les Espagnols au siège d'Anvers. Cet échange se trouva rapidement accepté.

Dès qu'il eût été rendu à la liberté, Robles reprit les armes. C'est à lui que don Juan d'Autriche confia le commandement des cinq cents Espagnols et Allemands qu'il laissa dans le château lorsqu'il s'empara de Namur en 1577. L'année suivante, Robles fut chargé d'une nouvelle mission en Espagne. En 1579 et 1581, de concert avec le comte d'Arenberg, il fit de vaines tentatives pour reconquérir la Frise. En 1580, on le trouve gouverneur de Limbourg où il reçoit la garde de François de La Noue, fait prisonnier par les Espagnols. L'ordre était donné de traiter le prisonnier avec une extrême rigueur. Mais Robles, plus humain qu'il ne l'avait été à Groningue, adoucit autant qu'il le put l'exécution de cet ordre et parvint même à obtenir quelque soulagement aux souffrances imposées à La Noue. Par une coïncidence curieuse, il devait lui-même s'emparer à Calloo, en 1585, d'Odel de La Noue, fils de François.

Lorsque le duc de Parme eut pris le gouvernement des Pays-Bas, Robles reçut en échange de son régiment wallon le commandement d'un régiment allemand et d'une compagnie de gens d'armes. Sous les ordres d'Alexandre Farnèse, il combattit en novembre 1581 au siège de Tournai et fut blessé devant cette ville. Il continua à faire campagne avec ce prince et, en 1585, l'accompagna au siège d'Anvers. Il y fut tué par l'explosion du bateau, espèce de machine infernale, que les assiégés avaient lancé afin de détruire une estacade destinée par les Espagnols à barrer le passage de l'Escaut. Philippe II assigna à sa veuve une pension de 2.000 florins.

Robles avait épousé Jeanne de Saint-Quentin, dame de Billy en Artois. Il prit le titre de cette terre qui fut érigée en sa faveur en baronnie. Les écrivains

contemporains le désignent communément sous le nom de seigneur ou de baron de Billy. Philippe II le fit chevalier de Saint-Jacques et commandeur de Saraxo.

De son mariage avec Jeanne de Saint-Quentin, célèbre par son avarice, cause en partie, affirment certains contemporains, de la révolte de la Frise, Jaspard de Robles eut un fils, Jean de Robles, qui, comme son père, se distingua dans les emplois civils et militaires. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie allemande, grand bailli, capitaine et châtelain des ville, château et châtellenie de Courtrai, puis gouverneur de Lille, Douai et Orchies. Les archiducs Albert et Isabelle le créèrent comte d'Annapes, titre qui fut porté par sa postérité jusqu'au commencement du XVIII^e siècle, époque à laquelle la dernière descendante de la maison de Robles en fit donation à son mari le comte Robert-Lamoral de Lannoy.

Alfred De Ridder.

Correspondance de Philippe II. — Correspondance du cardinal de Granvelle. — Correspondance de Guillaume le Taciturne. — Bulletins de la Commission royale d'histoire, passim. — Mémoires de Renon de France. — Mémoires de Pontus Poyen. — Mémoires de Frédéric Perrenot, seigneur de Champagne. — Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas. — Mémoires de Mendoca. — Strada, Histoire de la guerre des Pays-Bas. — Bentivoglio, Histoire de la guerre des Flandres. — Hauser, François de La Noue. — De Vegiano et Herckenrode, Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.

ROBOSTELLI ou **ROBUSTELLI**, facteur d'orgues, vraisemblablement d'origine italienne, vivait en Belgique au XVIII^e siècle. D'après Piron, dont nous n'avons pu retrouver la source, il serait né à Liège au XVII^e siècle. Parmi ses principaux travaux, on cite l'orgue des Récollets de Saint-Trond (4 claviers, 39 jeux et pédale), celui des Augustins de Hasselt, en 1771 (transféré à Ferrières), celui de Langdorp (2 claviers, 24 registres et pédale), ceux de Herent, Bierbeck, etc. On mentionne spécialement le beau et grand orgue construit pour l'église de l'abbaye d'Averbode.

Paul Bergmans.

Ed. Grégoir, *Histoire de l'orgue* (Bruxelles, 1863), p. 160-161. — G. Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 327-328.

ROBSON (*Jean-Jacques*), musicien, né à Thuin, au début du XVIII^e siècle, mort à Tirlemont, le 24 octobre 1785. Fils d'un facteur d'orgues anglais qui était venu se fixer en Belgique à la fin du XVII^e siècle, Robson fut nommé, le 16 avril 1739, maître de chapelle de la collégiale Saint-Germain à Tirlemont. Cette maîtrise était d'une certaine importance au point de vue artistique; pour apaiser des querelles survenues entre les musiciens, Robson dut demander au Magistrat de Tirlemont un règlement qui fut affiché au jubé en 1766. En 1772, il fut appelé à faire partie du jury d'un concours ouvert à Malines pour la place d'organiste de la métropole et de carillonneur de la ville. On lui doit les œuvres suivantes : 1. *Pieces [sic] de clavecin dédiées à Messieurs les Bourguemestres, Echevins et conseil de la ville de Tirlemont*, Liège, B. Andrez, 1749; in-fol. (Bruxelles, bibl. Conservatoire). — 2. *Le Divertissement du clavecin avec accompagnement de violon. Dédié à Messire Jean-Baptiste vicomte de Lardenois de Ville*. Paris, Leclerc, s. d.; in-fol. (Bruxelles, bibl. Conservatoire). — 3. L'œuvre troisième de Robson doit consister en une suite de sonates pour clavecin, gravée à Paris; nous n'avons pu en retrouver un exemplaire. — 4. *Sonates et concerts pour le clavecin, accompagné de deux violons, taille et basse, dédiées à son Excellence Monseigneur Jean-Henri de Franckenberg*. Tirlemont, chez l'auteur, s. d. (avant 1764); in-fol. (Un exemplaire de la partie de clavecin se trouvait dans la collection d'Ed. Grégoir; E. vander Straeten en avait vu les parties d'instruments à cordes). Ces recueils sont de la plus haute rareté; le deuxième est signalé ici pour la première fois. X. van Elewyck a réédité la 2^e suite de l'œuvre I et la 2^e sonate de l'œuvre IV dans ses *Anciens clavecinistes flamands*. Leur lecture fait reconnaître en Robson à la fois un compositeur de talent et non sans imagination, et un virtuose distingué, maître du clavier.

Comme maître de chapelle, Robson a dû écrire également de la musique reli-

gieuse. Robert van Maldeghem possédait de lui des préludes d'orgue dans un recueil manuscrit de *Préludes et versets dans tous les tons*; Ed. Grégoir possédait également une collection manuscrite de pièces d'orgue de Robson.

Un homonyme de l'artiste, probablement un frère, Jean-Jacques Robson, fils de Jacques, épousa à Thuin, en mai 1734, Marie-Catherine Dewagne, et devint, en 1743, chantre de l'église collégiale Notre-Dame à Termonde. Il eut trois enfants : Sébastien-Joseph (voir sa notice), Charles, mort en bas-âge, et Josse-Emmanuel, né à Termonde, le 3 septembre 1740, mort le 3 décembre 1768 à Sottegem, où il était organiste de l'église.

L'existence simultanée de deux Jean-Jacques Robson a été la source des erreurs commises dans la biographie des artistes de ce nom par les auteurs qui s'en sont occupés jusqu'ici.

Un autre Robson, dont les prénoms ne nous sont connus que par les initiales G.-J., était organiste à Saint-Gilles lez-Termonde, vers le milieu du XVIII^e siècle. E. Vander Straeten a vu de la musique manuscrite pour orgue, signée G.-J. Robson, mais il l'attribue au maître de chapelle de Tirlemont.

Paul Bergmans.

X. van Elewyck, *Matthias Vanden Gheyn* (Paris, 1862), *passim*. — Ed. Grégoir, *Galerie biographique des artistes musiciens belges du XVIII^e et du XIX^e siècle* (Bruxelles, 1862), p. 149. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII (Paris, 1867), p. 279; supplément et complément par A. Pougin, t. II (Paris, 1880), p. 425-426. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. I (Bruxelles, 1867), p. 83; t. IV (1878), p. 318-324. — Ed. Grégoir, *Documents historiques relatifs à l'art musical*, t. II (Bruxelles, 1874), p. 93-96. — X. van Elewyck, *Anciens clavecinistes flamands* (Bruxelles 1877), t. I, p. X et 88-104. — F. Steurs, *de Toren van Sint-Rombauts kerk te Mechelen* (Malines, 1877), annexes. — H. Mendel, *Musikalisches Conversations-Lexikon*, t. VIII (Berlin, 1877), p. 374 et t. XII (1883), p. 396. — R. Eitner, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. VIII (Leipzig, 1903), p. 261-262. — H. van Doorslaer, *Jubés et maîtrises de Malines* (Malines, 1906), p. 88-89. — Renseignements personnels tirés de l'état civil de Thuin, Tirlemont et Termonde, et des archives générales du royaume, à Bruxelles. — Renseignements communiqués par Mr A. Blomme, à Termonde, et MM^{rs} De Ridder et Lefort, à Tirlemont.

ROBSON (*Martin-Joseph*), musicien, né à Turnhout, le 18 novembre 1817, mort dans cette ville, le 6 mars 1884. Elève de son père, François-Joseph Robson, de Vanden Broeck, organiste à Diest, et de J. Lemmens, il occupa, dès l'âge de dix-huit ans, les fonctions de maître de chapelle et d'organiste de l'église Saint-Pierre à Turnhout. Il fut aussi chargé de donner l'enseignement musical au collège Saint-Joseph des PP. Jésuites. Il s'adonna beaucoup à la composition et écrivit de nombreux morceaux de piano, telle une valse dédiée au duc de Brabant (1853). Parmi ses œuvres plus importantes, il convient de citer une grande composition lyrique : *Charles-Quint*; une messe exécutée pour la première fois à l'église Saint-Paul à Anvers, le 18 octobre 1867; un *Tantum ergo*, exécuté à Anvers, le 4 décembre 1885, à l'occasion du jubilé de Saint-Roch; des motets, etc. Avec lui s'éteignit la famille qui avait fourni, pendant trois générations, les maîtres de musique de Turnhout.

Paul Bergmans.

Ed. Grégoir, *Documents historiques relatifs à l'art musical*, t. II (Bruxelles, 1874), p. 96-97. — Ed. Grégoir, *les Artistes-musiciens belges au XVIII^e et au XIX^e siècle*, supplément et complément (Bruxelles, 1887), p. 231-233. — J.-E. Jansen, *Turnhout in het verleden en het heden*, t. II (Turnhout, 1906), p. 141-142.

ROBSON (*Sébastien-Joseph*), musicien, né à Thuin, où il fut baptisé le 13 mai 1734, mort à Turnhout, le 3 juillet 1814. Fils d'un chantre de la collégiale Notre-Dame à Termonde, qui était lui-même originaire de Thuin, Sébastien-Joseph devint organiste et maître de musique de l'église Saint-Pierre ou Grande église de Turnhout. Il doit sa célébrité à la *Marche des patriotes* qu'il composa à l'époque de la Révolution brabançonne, et qui se chante encore aujourd'hui sous le titre de *Turnhout verheven*. Il a été fait deux éditions modernes de cette œuvre, pour chœur et pour piano, par les soins de Mr J. Van Loco, à l'occasion du centième anniversaire de la bataille de Turnhout. L'intérêt en est, d'ailleurs, plutôt local. Nous n'avons pu retrouver

la trace des autres compositions de ce musicien.

Son fils, FRANÇOIS-JOSEPH ROBSON, né à Turnhout, le 22 juillet 1763, lui succéda comme maître de musique de l'église Saint-Pierre, et fut aussi professeur au pensionnat des dames chanoines du Saint-Sépulcre, à Turnhout, où il mourut, le 6 juin 1833; il eut pour successeur son fils Martin-Joseph (voir ce nom).

Paul Bergmans.

X. van Elewyck, *Matthias Vanden Gheyn* (Paris, 1862), p. 39. — Ed. Grégoir, *Documents historiques relatifs à l'art musical*, t. II Bruxelles, 1874, p. 96. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, supplément et complément par A. Pougin, t. II (Paris, 1880), p. 426. — E. Vander Straeten, *la Musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. V (Bruxelles, 1880), p. 68. — J.-E. Jansen, *Turnhout in het verleden en het heden*, t. II (Turnhout, 1903), p. 141 (cet auteur a confondu Sébastien-Joseph et Martin-Joseph Robson en un seul et même personnage). — E. Closson, *Chansons populaires des provinces belges* (Bruxelles, 1905), p. 20-21.

ROBYN (Jean). Voir ROBIN.

ROBYN (Louis), écrivain ecclésiastique et historien, né à Gand, le 12 avril 1680, mort dans cette ville, le 19 décembre 1743. A peine âgé de dix-sept ans, il prit l'habit des dominicains, en sa ville natale. Après avoir étudié la philosophie avec grand succès, à Ruremonde, il fut envoyé à Liège, pour y enseigner la théologie. En 1713, éveillé en sursaut par le son de la cloche, il tomba dans un foyer et son visage fut horriblement brûlé; dans l'impossibilité de continuer ses leçons, il rentra dans son couvent de Gand et s'y adonna entièrement à l'étude de l'histoire. Il rédigea les *Annales* du couvent des dominicains de Gand, et le père de Jonghe en tira profit pour son ouvrage intitulé : *Belgium Dominicanum*. Le père Robyn était lié d'amitié avec le père Echard, auquel il fournit bon nombre de notices pour sa bibliothèque des écrivains dominicains. On a de lui : 1. *Recreationes poeticae, ex variis tan veteribus quam recentioribus poetis selectae*. Ruremonde, 1710; in-12. — 2. *Officium B. M. Virginis, juxta ritum ordinis Prædicatorum*. Gand, 1714; in-12. — 3. *Regel van het Order, genaamt de*

Penitentie van den H. Vader en Patriarch Dominicus. Gand, 1714; in-8°, avec figures. — 4. *Historie van oorsprong, voortgang en ondergang der Ketterij, binnen en omtrent Audenarde, alles nit geloofhaere schryvers en even eeuwige schriften bijeengebracht*. Gand, 1756, in-8°. Cet ouvrage a eu dans la suite plusieurs éditions. — 5. *Conventus Gandavensis ordinis Prædicatorum, illustratus*. Manuscrit.

Vincent-M. van Caloen.

Quéfif et Echard, *Scriptores Ord. Præd.*, t. II, p. 807. b — De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, préface. — Ph. Blommaert, *Nederduytsche schryvers der stad Gent*. — Goethals, *Histoire des lettres, des sciences, etc.*, t. I. — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*. — F. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel, p. 140. — F. de Potter, *Opbrakingen* (Gent, 1891), p. 49.

ROBYN (Pierre-Jean), poète, né à Vracene en 1768, décédé à Gand en 1823. En 1795, il finissait ses études à l'école normale de Paris; en 1797 nous le trouvons à Herzele; en 1811 il était commissaire de police à Zele; depuis 1812 il est établi à Gand.

C'était un des meilleurs poètes flamands du commencement du XIX^e siècle. C'était aussi un admirateur de la révolution française et un ardent républicain. En 1797, il composa, à Herzele, *Nuno en Evora of de Vadermoord*, tragédie en vers en cinq actes. Sa première publication est un poème de 500 vers : *De Belgen* (1807), qui n'obtint aucun des trois prix au concours de la chambre des Catharinistes d'Alost, quoiqu'il fût de beaucoup supérieur aux pièces des trois lauréats, P.-J. De Borchgrave, D. De Simpel et E. Van den Poel. La même année il publia un second poème de 500 vers : *De Belgische Schilders* et son *Letterkundigen Brief aen de Kersouwieren van Oudenaerden*.

Depuis 1812 il fut l'un des poètes et des acteurs les plus actifs de la chambre des Fonteinistes de Gand. Sa fille Diane, dont il dirigea l'instruction, épousa l'acteur Daenens, et fut à son époque la plus célèbre actrice flamande. On a de Robyn plusieurs pièces de circonstance de 1815, 1816, 1818; signalons spécialement la diatribe qu'il envoya en 1819 à

la chambre de rhétorique *Geen Konst zonder nyd* de Deynze, qui avait demandé un panegyrique sur le poète P.-J. de Borchgrave, qui venait de mourir et qui avait conquis quatorze médailles à des concours de rhétorique.

Ses œuvres dramatiques : *De zwarte man of de spleen*, comédie; *Werther*, drame; *Egmond en Hoorne*, tragédie; ses traductions en vers de la *Sémiramis* de Voltaire, du premier chant de *l'Art poétique* et du *Lutrin* de Boileau, et de quelques monologues n'ont jamais été imprimées et sont probablement perdues.

Son *Egmond en Hoorne* a été représenté à Sottegem en 1819, à l'occasion de la découverte des ossements du comte d'Egmont.

J. Vereoullie

Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — Piron, *Levensbeschrijving*. — P. van Duyse, *Belgisch Museum*, 1843. — J.-Fr. Willems, *ibid.* — J. De Vigne, *De zuidnederlandsche schrijvers*. — *De Vlaamsche Wacht*, du 5 juin 1881.

ROBYNS (Georges). Voir ROBIN.

ROBYNS (Jean), prélat de l'abbaye de Saint-Michel, de l'ordre des Prémontrés à Anvers, né à Malines au commencement du xve siècle, mort à Anvers, le 17 juillet 1486. D'après l'obituaire de l'abbaye de Saint-Michel, Robyns aurait desservi la paroisse de Nederockerzeel, en qualité de curé. A la mort d'André Achtenruyt, il fut élu, le 19 décembre 1478, vingt-septième prélat de la florissante abbaye anversoise. En cette qualité et l'année même de son élection, il assista, avec les abbés de Villers, Baudeloo, Saint-Bernard, Averbode, Tongerlo, Grimbergen et Dielegem, à l'élévation des reliques de saint Rombaut, faite par Godefroid, évêque de Dagno, suffragant de l'évêque de Cambrai. A sa mort, ses restes furent déposés aux pieds de ceux de son oncle Olard Terlinck, qui avait occupé avant lui les fonctions abbatiales. L'épithaphe de Robyns, résumant les particularités de sa vie, est reproduite dans les *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers*. Son élection, au moment où l'on se débattait dans le fatras des contestations

surgies par l'application des « commenda », n'avait pas été sans soulever d'assez graves difficultés. Conformément aux privilèges obtenus en 1460 et leur concédant le droit d'avoir un abbé avec mitre et anneau, les religieux de Saint-Michel avaient procédé à l'élection pour le successeur d'Achtenruyt. Leurs suffrages se portèrent sur Jean Robyns. Cependant, le Saint-Siège, circonvenu par le nonce du pape Sixte IV à la cour de Bourgogne, Luc de Tollentis, qui tenait l'abbaye en commende, excommunia, par bulle du 9 août 1479, les moines et leur élu. Cet état de choses, heureusement, n'eut pas longue durée. Le pape, mieux informé, leva l'anathème, confirma l'élection de Jean Robyns et, par suite, les religieux dans leurs privilèges antérieurs. Cette seconde bulle est datée du 9 novembre 1480. La commende fut annulée et Jean Robyns put exercer paisiblement, jusqu'à sa mort, la charge importante à laquelle l'avait appelé la confiance de ses coreligieux.

H. Coninckx.

Azevedo, *Chronycke van Mechelen*, ad anno 1479. — P. Claessens, *Promotion aux prélatures abbatiales dans l'ancienne Belgique (Revue catholique, 1879)*. — J.-C. Dierxens, *Antverpia Christo nascens et crescens*. — P. Génard, *Verhandeling over St Michiels abdy*, dans les *Monuments et inscriptions funéraires de la province d'Anvers*. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*. — H. Coninckx, *Mechelsche levensbeschrijvingen*.

ROBYNS (Louis-Henri-Albert), fonctionnaire, publiciste, né à Bruxelles, le 31 juillet 1808, mort à Schaarbeek, le 27 juillet 1881. Entré dans l'administration des finances, il fut inspecteur de l'enregistrement et des domaines, puis conservateur des hypothèques de l'arrondissement de Bruxelles de 1863 à 1879. Il est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Code de l'enregistrement, du timbre, du greffe, des successions, des mutations par décès, etc.* (Bruxelles, Wahlen, 1839; in-8°, 555 pages), et collabora jusqu'en 1863 au *Recueil général des décisions administratives et judiciaires en matière de droits d'enregistrement*, dont le premier tome parut en 1848 à Bruxelles.

Leon Goffin.

Bibliographie nationale, t. III, p. 303.

ROBYNS (*Martin-Joseph*), entomologiste, né à Bruxelles, le 12 juillet 1777, et y décédé, le 31 mars 1852. Malgré son titre scientifique, Robyns était surtout un dilettante et un philanthrope; « il se distinguait moins », dit naïvement un de ses biographes, « par ses qualités brillantes que par un grand zèle à se rendre utile et bienfaisant ». Très épris de musique, généreux, d'ailleurs fortuné, sa libéralité et sa philanthropie s'employèrent utilement dans le Bruxelles de l'époque. Dans sa maison, un groupe d'artistes et d'amateurs, parmi lesquels les frères Blaes, se réunissait périodiquement pour cultiver la musique d'ensemble, lui-même jouant du violoncelle, et ce furent ces réunions qui inspirèrent aux participants l'idée de s'organiser en un cercle (1811) devenu la Société (royale) de la Grande-Harmonie (1813). Robyns avait fondé également une école de musique gratuite et l'on assure que le Conservatoire de Bruxelles eut cette école pour berceau. Il habitait, rue Neuve, l'immeuble occupé après sa mort par le tailleur Colard, mais qui, du temps de son premier propriétaire, couvrait une superficie plus considérable, s'étendant jusqu'à la place des Martyrs actuelle. Cette maison était célèbre et visitée des étrangers à cause des curiosités singulières qu'y accumulait son original propriétaire. Charles Dickens, qui l'avait visitée, lui aussi, lui a consacré un article. Des pièces entières étaient tapissées d'objets d'histoire naturelle: oiseaux empaillés, etc. Robyns possédait une importante collection bibliographique, ainsi qu'une collection entomologique ouverte aux amateurs (c'est en elle, sans doute, que résidaient tous ses titres scientifiques). Il était chevalier de l'Ordre de Léopold, fondateur et vice-président de la Société de Philanthropie, membre de la commission administrative du Conservatoire de Bruxelles et du Conseil de surveillance du Musée d'histoire naturelle.

E. Gosson.

Dictionn. univ. et class. d'hist. et de géogr., col. 410k. — Pauwels, *Dictionn. biogr. des Belges*, p. 49k. — Mally, *Les origines du Conservatoire*

roy. de mus. de Brux. — Dubois, *Notice sur l'orig. et l'hist. de la Soc. roy. de la Grande Harmonie*, p. 6. — Charles Dickens, *La Maison Robyns, une fabrique de gloires*.

ROCHA (*Antoine*). Voir ROCKA.

* **ROCHEDIEU** (*Émile*), publiciste, né d'une famille protestante à Chabeuil (Drôme), le 21 novembre 1825, mort à Bruxelles, le 7 août 1892. Il fit ses études classiques dans divers établissements privés (Chabeuil, Glay, Lille) et ses études théologiques aux universités de Montauban et de Genève. C'était de 1848 à 1852, précisément à l'époque où Ed. Scherrer, avec lequel cependant E. Rochedieu garda toujours d'amicales relations, soulevait une polémique ardente au sujet de l'inspiration de la Bible. E. Rochedieu se rattacha à l'école théologique de Vinet. Le 14 mai 1852 il obtint le diplôme de bachelier en théologie protestante, et peu après devint pasteur suffragant à Sedan. Il s'y occupa d'évangélisation et d'enseignement, ayant pris son brevet d'instituteur. Son état de santé l'obligea à quitter son ministère et, en qualité de précepteur d'un jeune prince russe, il voyagea dans une grande partie de l'Europe de 1857 à 1861. Après quelques courts séjours à Berlin, où il s'occupa de littérature française, à La Haye, à Castel, près de Constance, il fut nommé pasteur de l'église wallonne de Delft, le 3 mars 1863 et enfin, le 2 juillet 1867, il fut installé pasteur de l'église de Bruxelles, à la tête de laquelle il resta jusqu'à sa mort.

E. Rochedieu prit très vite dans le milieu protestant de Belgique une place prépondérante. Successivement secrétaire, vice-président, président du synode de l'Union des églises protestantes de Belgique, président du comité belge de l'Alliance évangélique, il représenta fréquemment le protestantisme belge à l'étranger, notamment à New-York en 1873, à Copenhague en 1884 et à Florence en 1891. Les œuvres sociales absorbèrent une grande partie de l'activité d'E. Rochedieu. Outre diverses institutions de caractère confessionnel, il contribua à fonder les œuvres de l'hospitalité de

nuit et de la bouchée de pain, fut membre du comité de l'Association pour secourir les pauvres honteux, et vice-président du comité antiesclavagiste de Bruxelles. En 1879, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Très épris d'art et surtout de littérature, E. Rochedieu occupait ses rares loisirs à versifier et à collaborer à la rédaction de quelques publications religieuses. Par goût autant que de propos délibéré, il s'est toujours tenu éloigné des controverses théologiques et a principalement envisagé le côté moral et social de son ministère : son talent oratoire, très apprécié, était surtout fait d'improvisations vibrantes et d'images colorées.

Il laisse, en collaboration avec M^r Oppelt, le *Code protestant, recueil des lois, arrêtés et ordonnances concernant l'église évangélique de Belgique* (1881), et avec divers pasteurs titulaires l'*Histoire du synode et du comité synodal d'évangélisation* (1839) et la *Célébration du jubilé cinquantiénaire et l'histoire des églises du synode* (1890), ainsi que de nombreux rapports et des poésies publiées dans divers recueils.

Georges Digwood.

In *Mémorial* : Emile Rochedieu, 1825-1892 (Librairie évangélique, 1894; in-8°, 184 p.).

ROCKA (*Antoine*), plus probablement **ROCHA**, peintre, mort à Rome vers 1660. Nous ignorons si cet artiste, au nom étranger, vit le jour dans nos provinces. Peut-être était-il le fils de Camillo Rocha, peintre, affilié à la gilde anversoise de Saint-Luc en 1609, comme élève de Philippe van Hoeswinckel, reçu franc-maître en 1620 et mort en 1625. Des sources italiennes font connaître d'autres artistes du nom d'Antoine Rocca, d'origine indéterminée. Lanzi mentionne un peintre de ce nom, travaillant de 1611 à 1627. Il le nomme Rocca.

Corneille de Bie, dans le *Gulden Cabinet*, édité à Liège en 1661, consacre à Antoine Rocka une élogie en trente-deux alexandrins, sous le titre : *Lof-Schrift op de uytnemende Konst achterghelaeten by den Deugdminnenden Broeder Anthonius Rocka, in syn leven Minne-*

broeder ende Constigh Schilder ghestorven tot Roomen. Rocka était donc Récollet et nous apprenons par de Bie qu'il avait décoré de ses peintures l'église de son ordre à Bruxelles. Le poète invite la Renommée à la contemplation des autels et des piliers où s'étale l'art merveilleux de Rocka. Il a la science d'un Van Dyck et ne le cède point à celle même d'un Rubens. Les figures y semblent animées et, si la mort impitoyable n'avait ravi l'artiste à ses pinceaux, Rome peut-être même aurait dû rendre hommage à la supériorité de son génie.

Le poète, dans son exaltation, prédit à l'artiste une gloire impérissable, un nom fait pour vivre mille ans. Le destin n'a point ratifié sa promesse. L'église des Récollets, située en plein centre de la zone éprouvée par le bombardement de Bruxelles en 1695, fut anéantie par les flammes. Rien n'a donc subsisté des œuvres du frère si hautement loué par De Bie.

Henri Hymans.

Corn. de Bie, *Het Gulden Cabinet van de edel vry schilder const.*, etc. (Anvers, 1661; in-4°), p. 353. — Lanzi, *Histoire de la peinture en Italie*, traduite de l'italien sur la 3^e édition, par Mme Armande Dieudé (Paris, 1824), t. V, p. 190. — Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, etc. (Amsterdam, 1864).

ROCKOX (*Nicolas*), magistrat, numismate, archéologue anversoise, né à Anvers, le 14 décembre 1560, mort dans cette ville, le 12 décembre 1640. Il commença ses études à Anvers, suivit les cours de philosophie et de droit aux universités de Louvain, de Paris et de Douai. Le 24 août 1584, il obtint le titre de licencié en droit à Douai. Le 5 septembre 1589 il épousa Adrienne Perez. L'année précédente, il avait été nommé échevin de la ville d'Anvers pour la première fois. Le 10 décembre 1599, lors de la joyeuse entrée des archiducs, l'archiduc Albert l'arma chevalier. Il fut nommé premier bourgmestre de la ville en 1603, et occupa encore huit fois ces fonctions dans la suite, la dernière fois en 1625. Il mourut sans laisser de postérité, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fondée dans l'église des Frères-Mineurs.

Il était grand amateur des arts et Anvers lui doit nombre des chefs-d'œuvre dont elle se glorifie. Aussitôt après le retour de Rubens d'Italie, il se lia d'étroite amitié avec l'illustre peintre. En 1609, il lui fit commander, pour la chambre des Etats à l'Hôtel de ville, la grande *Adoration des rois*, qu'en 1612 le magistrat offrit à Rodrigo Calderon, et qui se trouve actuellement au musée de Madrid. En 1611, en sa qualité de chef-homme de la confrérie des arquebusiers, il commanda à Rubens le célèbre triptyque de la *Descente de croix*, destiné à l'autel de la confrérie dans la cathédrale et se trouvant encore dans cette église. Le peintre représenta Rockox sur le volet de droite parmi les personnages qui assistent à l'offrande au temple. En 1613-1615 il fit exécuter le triptyque de l'*Incrédulité de saint Thomas*, dont les deux volets sont ornés de son portrait et de celui de sa femme et qu'il offrit à l'église des Prères-Mineurs à Anvers. A la même église il fit don, en 1620, du *Christ entre les deux larrons*, qui orna le maître-autel. Les deux derniers tableaux sont conservés actuellement au musée d'Anvers. Un troisième tableau, fait par Rubens comme les précédents et représentant le *Christ en croix*, appartenant au même musée et provenant de la même église, me paraît également être un don de Nicolas Rockox, dont il porte les initiales N. R. sur le tronc de la croix. En 1621, Rockox offrit à l'église nouvellement bâtie des Jésuites l'autel en marbre qui se trouvait dans la nef latérale de droite avec le retable, le *Retour d'Egypte*, par Rubens, actuellement au Metropolitan Museum of Art à New-York. Lors de son décès, Rockox possédait encore de Rubens un *Samson et Dalila*, dont nous avons perdu la trace, et un tableau représentant *Trois lions*, probablement celui que possède le musée de l'Ermitage à Saint-Petersbourg. Il fit don d'un vitrail peint à l'église des Annonciades et d'un autre à celle des Grands-Carnes.

Rockox jouissait d'une grande notoriété comme numismate et archéologue. Dans son voyage aux Pays-Bas, en 1606,

Peiresc visita sa collection et, depuis lors, le grand savant français resta en correspondance avec lui. Leurs lettres roulent sur les monnaies et les marbres antiques. Peiresc estimait si haut la science de Rockox qu'il proclamait ses jugements infaillibles comme des oracles. Lorsque le célèbre cabinet de médailles de Charles de Croy, duc d'Aerschot, mort en 1612, fut dispersé, Rockox fut chargé de la vente. Dans la description, faite en 1615, des monnaies d'or que renfermait cette collection, figurent aussi quelques pièces communiquées par Rockox, provenant d'une trouvaille faite à Mespelare, près de Termonde, par un paysan et acquise par le collectionneur anversois.

Ce ne fut pas seulement comme protecteur des arts que Rockox rendit de signalés services à sa ville natale; il se distingua aussi par des actes de munificence, donnant des sommes importantes aux pauvres, fondant des lits dans l'hôpital et des bourses pour les étudiants. Par sa dernière volonté, il légua aux aumôniers de la ville ses biens meubles et ses rentes solvables.

Nous avons mentionné son portrait peint par Rubens; Van Dyck le peignit deux fois. La première fois en 1621 ou 1622. Il existe deux exemplaires de cette effigie, l'un dans la collection Stroganoff à Saint-Petersbourg, l'autre, qui porte la date de 1621, appartenait dans les derniers temps à un marchand de tableaux. La gravure de cette œuvre, par Luc Vorsterman, présente la particularité que, dans le premier état, il est complètement retravaillé. Dans les premiers états, on voit Rockox assis à une table sur laquelle se trouvent placés deux bustes et deux livres; une inscription occupe le coin supérieur à droite. A partir du troisième état, l'un des bustes porte le nom de Démosthène, l'un des livres celui de Platon et l'autre celui de Sénèque. Nous savons que les bustes de l'orateur et du philosophe grecs se trouvaient dans la collection de Rockox et qu'il en était particulièrement fier. Dans le quatrième état, la marge inférieure a été élargie aux dépens de la

gravure et une longue inscription y a trouvé place. L'inscription dans le haut a disparu et a été remplacée par les armoiries. Le cinquième état porte la mention erronée que la gravure a été exécutée en 1625. Le second portrait de Rockox par Van Dyck fut gravé par Pontius. Il fut exécuté lorsque le modèle avait soixante-dix-neuf ans. Il est probable qu'il fut fait d'après une grisaille. Au musée d'Anvers se trouve encore un portrait en buste de Rockox, appartenant aux hospices civils, attribué erronément à Rubens, qui est sans nul doute l'œuvre d'un maître antérieur à ce dernier.

Max Rooses.

H. van Cuyck, *Nicolaas Rockox de Jongere* (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XXXVII, p. 339, Anvers, 1881). — Ch. Ruelens, *Nicolaas Rockox* (*Bulletin Rubens*, t. II, p. 24 et 89). — H. Hymans, *Lucas Vorsterman*, p. 193. — Ch. Ruelens et Max Rooses, *Correspondance de Rubens*. — Max Rooses, *Œuvre de Rubens (passim)*. — Id. Le portrait de Nicolas Rockox, par Van Dyck (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, classe des B.-A., n° 4, 1901).

ROCOUR (*Pierre DE*), ROCOURT, ROUCOURT, musicien du XVII^e siècle. D'après Fétis, Rocourt porte le nom du village de Rocourt, près de Liège, où il est né. Vander Straeten prétend que le nom de Rocourt est un nom patronymique, qui se rencontre entre autres dans les comptes de la châtellenie de Furnes. Ceci ne prouve pas que Fétis ait tort, d'autant que Rocourt était chantre prébendé de la cathédrale de Liège. Cette qualité résulte du titre d'un de ses ouvrages, recueil de motets à quatre voix : *Motectorum quatuor vocum liber primus, auctore Petro Rocurtino presbitero cantoreque cathedr. Leod. Lovanii, excudebat Jacobus Badius typographus a Cæs. Ma. admissus*, 1546. On connaît encore de Rocour deux chansons à quatre voix : *Je me contente*, et *O cœur ingrat*, insérées au *Premier livre des chansons à quatre parties*, Anvers, Tylman Susato, 1543; un motet : *Adjutor meus in oportunitate*, figurant au *Liber musicus sacrarum cantionum*, Anvers, Tylman Susato, 1547, et une chanson : *Plaindre ny vault*, comprise en un recueil intitulé : *L'unziesme livre contenant vingt et neuf*

chansons amoureuses, à quatre parties, Anvers, Thielman Susato, 1549. La chanson *O cœur ingrat* a été publiée en partition par FR. COMMER, *Musica sacra*, t. XII (1867), p. 23.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1875), p. 283. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. II (1872), p. 62. — Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke* (1877), p. 812. — Id., *Quellen-Lexikon*, t. VIII (1903), p. 266.

RODE (*Jan VAN*), frère convers au couvent des Chartreux, dit Mont-Saint-Jean-Baptiste, à Zeelhem, traduit en flamand, en 1408, la première partie de la *Somme des vices et des vertus* (désignée souvent sous le nom de *Somme le Roi* ou *Somme Lorens*), le traité de morale chrétienne dédié à Philippe le Hardi, en 1279, par son confesseur, le dominicain frère Lorens. Cette *Somme* est formée de différents traités sur les dix commandements, le symbole des Apôtres, les sept péchés capitaux (le « traité des vices »), l'art de mourir (le « traité de la mort »), l'oraison dominicale, les sept dons du Saint-Esprit, les béatitudes et la confession. « Passant en revue », dit Gaston Paris de cette œuvre encore inédite, « d'après des divisions un peu trop artificielles et scolastiques, tous les enseignements moraux de la religion chrétienne, Lorens donne sur tous les points des conseils aussi empreints de sagesse et de douceur que de véritable et profonde piété. Il ne veut pas faire du monde un cloître, comme plus d'un de ceux qui ont traité... les mêmes sujets; il décrit, à un point de vue assurément très strict, mais cependant accommodé aux nécessités de la vie réelle, les périls et les devoirs de chaque condition mondaine; son livre, outre qu'il nous donne sur l'existence sociale et intime du XIII^e siècle plus d'un renseignement précieux, est empreint d'une onction et d'une simplicité de cœur qui se reflètent parfaitement dans son style d'une aimable et élégante naïveté, et qui auraient dû lui valoir, de nos jours même, parmi les productions du moyen âge, une réputation supérieure

• à celle qu'il a obtenue jusqu'ici • (*La littérature française au moyen âge*, § 157). Rien d'étonnant donc si Jean van Rode déclare qu'il n'a jamais lu de livre plus utile pour un laïc qui veut vivre conformément aux commandements de Dieu (*onder alle boeke die ic ghehoert hebbe so dunct mi dit enen leken mensche also nullen boec wesen in te lesen, die guern naden gheboden Gods leven souden, als ic ye gheelas*) et s'il a voulu assumer la tâche difficile de traduire, pour le plus grand bien d'un de ses parents, ce bel ouvrage (*Want ic, broeder Jan van Rode, conuers der cartuser oerde tot Seelem, grote begheerte hebbe tot uwer ewigher salicheit, sonderlinghe dat ghi na den gheboden Gods u leven leyden mochtet, so en heb ic mi niet een luttel arbeyts laten verdrieten ende heb u overgheset uten francoyse in duitsche, int jaer ons heren dusent vierhondert ende achte, een boec dat een groet clerc van der predicoer oerden den coninc Philips van Vrancric makede*).

Jan van Rode s'est acquitté avec honneur de la tâche qu'il avait entreprise. Sa traduction est très fidèle et très exacte, sans être toujours littérale : le traducteur avait conscience de ce que le génie des langues flamande et française est chose essentiellement différente, et qu'il faut tantôt un mot de plus, tantôt un mot de moins (*Mer wantmen die francoyse woerde niet al properliken in duitsche en can gesetten also si staen, want het een ander maniere van spreken heeft dan dat duitsche doet, als ghi wel weet, so heb ic onderwilen mere woerde daer toe gheset, onderwilen min, mer ic hope dat ic den sinne ende die grote materie heel ghelaten hebbe*). Toute la traduction prouve que Jean van Rode avait une connaissance aussi étendue qu'exacte de la langue française. Les passages de l'original qu'il semble ne pas avoir compris sont très rares, et encore faut-il se demander si ces petites imperfections ne sont pas plutôt imputables au manuscrit dont il s'est servi. Plus nombreuses sont les petites additions et digressions qu'il s'est permises. Les réflexions du frère Lorens lui rappelaient vivement, dirait-on,

de menus faits qu'il avait observés dans son entourage, les us et coutumes de son pays, et lui donnaient matière à toutes espèces de comparaisons divertissantes et spirituelles. En d'autres occasions, il épanche ses sentiments en véritable chrétien orthodoxe à l'égard de ceux qui ne se soumettent pas strictement aux enseignements de l'Eglise; ainsi il se montre, à diverses reprises, grand ennemi des « lollaerde », que le pape Boniface IX venait de condamner en 1396; ou bien il s'attaque aux jeux de hasard, aux « chevaliers « sauvages », aux pratiques sacrilèges (probablement derniers vestiges païens ou plutôt pratiques magiques) en usage parmi les « méchants » prêtres, qu'il accuse de baptiser des enfants de cire, de déposer des pattes de taupes en dessous du corporal à côté du Saint-Sacrement, et de faire encore beaucoup d'autres choses barbares (*bose pryesters dicke pleghen... om ghyericheit van goede... wassen kinderen te kerstenen of molsvoete onder dat corporael bi de heilighen sacramento te legghen of veel ander onmenschelic dinghes te doen, dat enen kerstenen mensche verwaerlic is te horen*). Plusieurs observations personnelles du traducteur ont encore aujourd'hui de la valeur pour l'étude du folklore, par exemple lorsqu'il parle de la façon dont les Flamands ont l'habitude de jurer (*Oec hetent al solte eede, ... als yement sweert biden creaturen, als « biden lichte dat daer scijnt », of « biden vier dat daer barnet », of « biden tanden van mi selven », als die Flaminc seit, of « bi mines vaders siele »*).

Au point de vue de la langue et de la littérature néerlandaises, l'œuvre de Jean van Rode est une des meilleures parmi les livres nombreux du même genre que le xve siècle a produits aux Pays-Bas. Il écrit une langue très naturelle, claire, simple, sans aucune recherche, mais produisant souvent un grand effet. Il lui arrive d'atteindre à l'éloquence, car il est absolument maître de sa langue, et exprime les idées et les sentiments les plus divers, les plus élevés comme les plus banaux, avec la même facilité. Il trouve toujours le mot juste. Sa phrase,

le plus souvent courte, est toujours harmonieuse. Elle dénote un grand styliste. En le lisant, on s'attendrit ou l'on s'indigne avec lui; pour un lecteur croyant, ses démonstrations sont convaincantes.

Aussi, la *sConinx Summe* a-t-elle eu le succès qu'elle méritait; neuf manuscrits en sont conservés (le couvent de Sainte-Barbe à Delft en possédait même deux), et elle compte parmi les premiers livres qui aient été imprimés aux Pays-Bas. Pour des motifs inconnus, Jean van Rode n'a pas traduit entièrement le livre du frère Lorens, quoiqu'il en ait eu certainement l'intention, puisque dans sa préface il donne un aperçu de tous les différents traités dont la *Somme le Roi* se compose. Un anonyme a traduit la partie délaissée par Jan van Rode, et c'est la traduction de celui-ci, augmentée de celle de l'inconnu, qui a été mise sous presse la première fois en 1478 et qui fut réimprimée, depuis cette date jusqu'en 1519, encore sept fois (par suite d'une confusion dont les origines restent inexplicables, le nom de Jean van Rode a été remplacé par celui de Jean van Brederode dans trois manuscrits et dans tous les incunables). Depuis lors, au XVIII^e siècle, Lelong est le premier qui parle de Jean van Rode, dont il cite un extrait du traité sur l'oraison dominicale; Huydecoper et Van Lelyveld aussi l'ont mentionné à plusieurs reprises; au XIX^e siècle, Sebraut a réimprimé une couple de pages de Jean van Rode dans une anthologie qui a passé presque inaperçue; après lui, le d^r van Vloten, en donnant des extraits plus étendus, et en caractérisant en quelques mots ce que l'on savait à cette époque de l'original comme de la traduction, a définitivement attiré l'attention sur le chartreux de Zeelhem. Cependant, bien qu'il soit plus heureux en cela que le frère Lorens, il s'est passé encore un demi-siècle avant qu'on ait entrepris l'édition complète et scientifique à laquelle sa belle traduction avait un droit incontestable.

Willem de Vrees.

I. Lelong, *Boek-zaal der nederduitsche Bybels* (Hoorn, 1754), p. 223-229. — Paquot, *Mémoires*

litt. (1768), dans l'article Jean van Brederode. — B. Huydecoper, *Proeve van taal- en dichtkunde*, tweede uitgave door F. van Lelyveld, t. II (Leiden, 1784), p. 150 et 550. — J.-M. Schrant, *Proeven van nederlandsche prozastijl uit zveneeuwen* (Gend, 1829), p. 27. — Le même, *Oud-nederlandsch rijm en omrijm* (Leiden, 1831), p. 191-193. — (Van Vloten), *Verzameling van nederlandsch prozastukken van 1220-1476* (Leiden en Amsterdam, 1854), p. 150-180 (extraits tirés de deux manuscrits différents, présentement à la Bibliothèque royale de La Haye). — L.-G. Vischer, *Berichten van het historisch Genootschap te Utrecht*, t. I, p. 51. — Le même, *Beknopte geschied. der nederlandsche letterkunde* (Utrecht, 1851), t. I, p. 142. — J. Geffcken, *Bildercatechismus des 15. Jahrhunderts* (Hamburg, 1855), p. 38 et s.; Beilagen, p. 81-85 (extr. tiré d'un manuscrit à la bibliothèque de Hambourg). — W. Moll, *De boekerij van het Sint-Barbara klooster te Delft*, 2^e éd. dans *Kerkhistorisch Archief*, t. IV, p. 209-270 (1864). — W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, t. II, 3, p. 42 (1869); t. II, 4, p. 151 (1869). — J.-W. Jonckbloet, *Geschied. der nederlandsche letterkunde*, 4^e éd., t. II, p. 403. — Campbell, *Annales de la typographie néerlandaise au XV^e siècle* (La Haye, 1874), nos 446, 1627-1631; 3^e supplément, no 1629. — Dr Johannes Franck, *Mittelniederländische Grammatik mit Lesestücken und Glossar* (Leipzig, 1883), p. 214-217 (extraits empruntés à Van Vloten, mais avec des corrections). — J. te Winkel, *Geschiedenis der nederlandsche letterkunde* (Haarlem, 1887), t. I, p. 563-568. — J.-C. van Stee, article Rode (Johannes), dans *Allgemeine Deutsche Biographie*, t. XXIX, p. 6-7 (1889). — *Des Coninx Summe*, opnieuw uitgegeven en toegelicht door dr D.-G. Tinbergen (Groningen, 1900 suiv.), *passim*. — W. Nijhoff, *Bibliographie de la typographie néerlandaise des années 1500 à 1540* (La Haye, 1901 et suiv.), nos 227 et 614.

RODEMBOURG (*Achille-Jean-François*), auteur dramatique, fils de Balthazar-Nicolas et de Anne-Marie Crama, né à Hodimont, le 31 mars 1832, mort à Bressoux, le 28 mai 1893. Le *Répertoire dramatique belge* d'Alexandre Dupont (2^e édit., t. III, 1886, p. 296) le dit né à Verviers, le 30 mars 1832, et cette double erreur quant au lieu et à la date de naissance de Rodembourg, répétée par la *Bibliographie nationale*, se retrouve, chose singulière, dans l'acte de décès de cet écrivain. Quand Achille naquit, son père était fabricant de drap à Hodimont. Ayant éprouvé des revers, il vint se fixer à Liège où il trouva un emploi dans l'administration des chemins de fer de l'Etat. Achille fit de bonnes études moyennes au collège Saint-Servais de cette ville, dirigé par les pères jésuites. Il y suivit les classes professionnelles. Au sortir de cet établissement, il fut admis en qualité de

commis chez M^r Jongen, gros négociant en vins, à Liège, dont la maison et les bureaux étaient installés dans le merveilleux hôtel d'Ansembourg. Cette circonstance contribua certainement à entretenir et à développer les goûts artistiques de Rodembourg, qui, sans interruption, demeura quarante-trois ans au service de ses patrons, jouissant de toute leur confiance. Lorsque sa santé l'obligea à se retirer, ceux-ci lui assurèrent une retraite d'une manière aussi digne et aussi honorable pour lui que pour eux-mêmes. Rodembourg utilisa ses loisirs en s'occupant surtout d'art et de littérature dramatiques. Il s'y adonna de très bonne heure. Au commencement de l'année 1848, quelques jeunes Liégeois avaient fondé une société dans laquelle il se fit admettre. Bientôt eut lieu l'inauguration du *théâtre des Variétés*, établi chez le président du nouveau cercle, le comte Arthur de Lannoy. Rarement titre fut mieux justifié, car, avec la belle audace de la jeunesse, on n'hésita point à jouer tous les genres. Rodembourg fut tout à la fois acteur, régisseur et auteur de la petite troupe dont, entre autres, faisaient partie Jacques et José Dupuis, Victor Carman et Victor Raskin, tous décédés après s'être distingués de façon différente. Du 22 mai 1849 au 14 février 1855, date de la dernière représentation au théâtre des Variétés, on donna quatre pièces de Rodembourg, savoir : *Un changement de clef*, pochade en un acte; *Les deux riflards ou le tour du monde*, « chose » en trois parties, qui fut annoncée au programme comme étant l'œuvre de Clairville et de Lamarre; *La belle au bois dormant*, comédie en un acte et en vers, et *Le fils du pécheur*, vaudeville en un acte, avec airs nouveaux de Jules Conrardy. Entre-temps Rodembourg fit représenter, avec succès, sur le théâtre du Gymnase, à Liège, *Un lycéen en vacances*, comédie mêlée de couplets, en un acte (29 avril 1850), et *Un rêve interrompu*, comédie mêlée de chants, en un acte (20 janvier 1854). Toutes ces pièces sont demeurées inédites, mais le jeune homme se sentant

encouragé persévéra dans sa voie et se montra auteur fécond. On trouvera ci-après, dressée dans l'ordre chronologique, une liste d'œuvres qu'il a fait paraître : 1. *Satires et biscuits. Episode gastronomique du XVII^e siècle*. Liège, N. Redouté, 1861; in-8^o, 70 p. C'est une intéressante nouvelle dont l'action se passe en 1667. L'auteur, mettant en scène quelques poètes de la cour de Louis XIV : Molière, Boileau, Chapelle, etc., raconte très agréablement l'invention des pâtés d'alouettes dits *pâtés de Pithiviers*. Elle a été réimprimée dans la *Revue du soir* (Liège-Verviers, 1892). — 2. *A qui l'tour?* *Revue de Liège*, en 3 actes et 4 tableaux, par Raphaël des Bégards, musique de N. Isay. Cette revue, qui renferme des allusions assez mordantes et qui comprend des couplets bien troussés, fut représentée plus de trente fois consécutivement sur le théâtre du Pavillon de Flore, à Liège. Certains couplets en ont été publiés par le journal satirique *Le Rasoir* (n^o 14, du 13 mars 1870), qui donne en même temps un portrait-charge très réussi de l'auteur, dessiné par Victor Lemaitre. — 3. *Le philtre normand*, folie-vaudeville en un acte. Imprimé en 1870, puis réimprimé en 1889, à Bruxelles, chez J.-A. Lelong, ce vaudeville, dont le dénouement est un peu rabelaisien, est demeuré au répertoire des sociétés dramatiques. Il en a été fait une adaptation en wallon, par François Dehin, sous le titre *Ine pruge di ch'vâ*. — 4. *A Monsieur Alexandre Dupont, à Liège*. Lettre datée d'avril 1870, servant de préface à la première édition du *Guide dramatique belge* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1870, p. v et vi). — 5. *Almanach comique, prophétique, etc.* *Revue de 1870*, par Alceste. Liège, A. Faust, 1870. Couverture illustrée par Victor Lemaitre. On trouve, entre autres, dans cet almanach : *Le Club des Bien-Votants*, petite revue satirique, dont l'action se passe à Liège en juin 1870, et dirigée contre l'Union de l'Association libérale. — 6. *V'là l'régiment qui passe*, revue de 1870, en 4 actes et 5 tableaux, par Raphaël des Bégards, musique de N. Isay.

Elle a paru dans la *Gazette de Hollande* (numéros du 11 juin au 27 août 1871). — 7. *Les amis du pauvre*, poésie, dans le journal *Le Foyer*, numéro du 1^{er} janvier 1875. — 8. *Oric-Crac!* revue en 4 actes et 6 tableaux, par Achille Rodembourg et H. Nor (Hippolyte Livron). Un bon nombre de couplets de cette pièce ont été imprimés dans le journal satirique illustré *Le Oric-Crac* (Liège, A. Faust, nos 6 à 12, 30 janvier au 24 avril 1881). — 9. *La servante de Ramponneau*, opéra-comique en 2 actes, musique de Marius Carman, représenté à Paris sur le théâtre de l'Opéra populaire, le 13 août 1886. La partition, paroles et musique, a été éditée par Alphonse Leduc, à Paris, en 1886. La première représentation de cet opéra-comique avait eu lieu sur le grand théâtre de Gand, le 16 février 1882, où il a été joué sous le titre de *Nichette*. Il avait été repris sur le théâtre royal de Liège, le 8 décembre 1883. — 10. *Li vîz palàs d' Lige*. Rondeau en 10 couplets, dans *Le Caveau liégeois*, annuaire IX, 1883, p. 86 et 87. — 11. *La Posada* ou *Le Souper du roi*, opéra-comique en un acte, paroles de A. Rodembourg et Guillaume Stanilaus, musique de Eugène Hutoy. Imprimé dans *Théâtre* de G. Stanilaus, Liège, H. Vaillant-Carmanne, 1884; in-18, p. 93 à 130. — 12. *Théâtre wallon. On treuzaine pètar, si v'plait!!* comédie en 2 actes. Imprimé chez P'tit Liégeois, Liège, 1899.

Un certain nombre de pièces de Rodembourg sont demeurées inédites quoique ayant été jouées avec grand succès; parmi celles-ci nous citerons : *Annibal et Scipion*, opérette en un acte (1860); *Jeanne et Jeannot*, opéra-comique en un acte (1861); *Le roi de l'arbalète*, opéra-comique en un acte (1863), un des plus jolis poèmes écrits par notre auteur, sur un épisode de la vie de David Teniers. Jules Conrardy a composé la musique de ces trois œuvres. *Le double six*, opéra-bouffe en un acte (1865), et *On ouvre*, à-propos en un acte (1865), dont Victor van Dalem a écrit la musique. *Charlemagne*, *Mathieu Laensberg et Cie*, à-propos en 99 couplets

non garantis et plus ou moins décousus (1865), en collaboration avec Alfred Goffard. *X. P. Z., poste restante*, folio-vaudeville en 3 actes (1869), en collaboration avec André Delchef et Alfred Goffard. *Madame a sa migraine*, vaudeville en un acte (1869), en collaboration avec Delchef. Ce vaudeville a été répété et annoncé sous le titre : *Une trilogie de pierrots*. Enfin, il a écrit avec la collaboration de Hippolyte Livron : *Les inventions de Pitanchard*, comédie en un acte (1879), *A deux sous l'paquet*, *Tiens v'là Tâti*, *Liège à vue de Golzau*, etc. Ces revues sont généralement bien construites et habilement charpentées. Elles mettent en scène, avec esprit, des incidents et des personnages du terroir. Rodembourg a été, en outre, rédacteur du journal *Le Foyer*, revue théâtrale, artistique et littéraire, illustrée, fondée en 1872, où il signait ses articles du pseudonyme Charles Martel. Il a collaboré à la *Gazette de Hollande*, *trésor des gens sérieux* (1870-1873) et à la *Revue du soir*. Il a été directeur du théâtre du Pavillon de Flore, à Liège, pendant les années 1887 à 1890; du Théâtre liégeois, et venait d'être nommé directeur du Théâtre des auteurs wallons quand il est décédé. Il fut régisseur de nombreuses sociétés dramatiques, parmi lesquelles il convient de citer surtout le Cercle d'agrément, qui représenta *Tâti l'perriqui*, d'Edouard Remouchamps, avec un véritable talent. Achille Rodembourg a largement contribué à former les premiers acteurs de la renaissance théâtrale wallonne et à leur faire comprendre ce que devait être leur jeu pour des pièces locales, tirées de la vie de tous les jours. On peut donc dire, sans exagération, qu'il est pour beaucoup dans la tradition qui a fait de ceux-ci des artistes de premier ordre. En reconnaissance des services qu'il leur avait particulièrement rendus, le Cercle d'agrément et le Caveau liégeois l'avaient créé membre d'honneur. Achille était cousin-germain d'Emile-Edouard-Barthélemy Rodembourg, ancien jardinier en chef du Jardin botanique à Liège, fils de Edouard-Joseph et de Anne-Louise Gilon, né à

Hodimont, le 27 août 1831, décédé à Liège, le 17 mai 1879, lequel a fait paraître en décembre 1864 une brochure intitulée : *Choix de plantes disponibles pour échanges au Jardin botanique de l'université de Liège*.

Joseph Defrecheux.

F. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique* (Bruxelles, J. Olivier), 1880, t. V, p. 262. — Al. Dupont, *Repertoire dramatique belge* (Liège, Vaillant-Carmanne, 1884-1886; 3 vol. in-8°). — De Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e éd. (Bruges, Desclée, 1885), col. 1164 et 1227. — A. Weber, *Essai de bibliographie verviétoise* (Verviers, Fléguenne, 1905), t. III, p. 183-186. — *Bibliographie nationale* (Bruxelles, Weissenbruch, 1897), t. III, p. 307.

RODEN (*Mathieu van*), ou VAN ROO, rhétoricien flamand et peintre, né vers le milieu du xv^e siècle, décédé à Gand en 1514. Il est mentionné, dès 1469, parmi les fondateurs de la chambre de rhétorique Sainte-Agnès, dite aussi « le panier sans fond » (Bommeloosmande). Avec ses confrères il en rédigea les statuts, qui furent approuvés par le magistrat gantois le 22 octobre 1471. Il s'adonnait aussi à la peinture : sous le décanat de Hughes vander Goes il acquit la franchise de la corporation des peintres, par acte du 17 juillet 1475. Lors de la réception solennelle de l'archiduc Maximilien à Gand, en 1477, il fut chargé de peindre des décors et de s'occuper d'une représentation allégorique. On trouve ensuite son nom parmi les « rhétoriciens » de Sainte-Agnès qui, en 1479, proposent au magistrat une modification au règlement de la chambre. Bientôt à la tête d'une association rivale, appelée « la Compagnie de l'amour par fait » (Gheselscep van der minnen vulmaect), il remporta le premier prix dans un *Esbalement*, représenté par ordre des échevins gantois, le 27 juillet 1483, devant l'Hôtel de ville, alors que la susdite confrérie de Sainte-Agnès n'obtenait que la seconde distinction, et l'ancienne et puissante chambre de la Fontaine, la troisième. Cette fête était organisée en l'honneur du fils de Maximilien, le jeune prince Philippe, qui, lui aussi, devait un jour cultiver les lettres flamandes, au dire d'un autre littérateur-peintre gantois, Lucas de

Heere. C'est encore Van Roden qui composa et mit en scène le *Jeu* représenté au cours du banquet offert, le 29 février 1484, au même prince Philippe et à d'autres grands personnages, dans la nouvelle salle de la Collace, qui venait d'être édiflée à la maison scabinaie. En 1498 diverses peintures lui furent commandées par la chef-confrérie de Saint-Georges, à l'occasion du grand concours de tir à l'arbalète, auquel assista également Philippe le Beau, accompagné cette fois de sa jeune femme, l'infante Jeanne.

Mathieu van Roden, qui avait été élevé à la dignité de juré des peintres en 1488, est cité aussi dans quelques documents d'intérêt privé. Il mourut peu avant le 7 juin 1514. Sa veuve, Marguerite Eermans (ou Heemans), vendit à Jacob van Hoobosch, *alias* de Vandere, « tous les jeux et toutes les peintures servant à la rhétorique, ainsi que tout ce qui appartient à l'atelier du peintre, notamment : pierres, éponges, patrons, esquisses et toutes autres choses ». Ces renseignements curieux sont contenus dans un acte du 20 mars 1517 (n. st.). La dite veuve vivait encore le 31 août 1534.

Victor vander Haeghen.

Archives de Gand : comptes de la ville, registres scabinaux de la Keure, registre aux états de biens. — P. Blommaert, *Rhetorijkkamer, de Fontaine* (*Belgisch Museum*, t. X, 1846, p. 336). — Id., *De nederduitsche schrijvers van Gent* (Gent, 1861), p. 48. — P. van Duyse, *Het groot schietspel en de vederrijkers spelen te Gent, 1498* (*Ann. Soc. des beaux-arts et de litt. Gand*, 1833-1836, t. VI, p. 288, 307, 314). — L. de Heere, *Den hof en boomgaard der poëzien* (épître dédic.) (Gand, 1863). — E. de Busscher, *Recherches sur les peintres gantois*, t. I. — F. de Potter, *Gent*, t. I, II et V. — V. vander Haeghen, *Mém. sur les doc. faux concernant les peintres flamands*.

RODENBACH (*Albert*), poète flamand, né à Roulers, le 27 octobre 1856, et y décédé, le 24 juillet 1880. Il était fils de Jules Rodenbach et de Sylvie de La Houttre. Dès l'âge le plus tendre il éprouva le besoin de donner une forme apparente et tangible aux fantaisies de son imagination prime-sautière : avant de savoir écrire, il traçait des croquis, des dessins à la plume et fit même des peintures. Plus tard, il commençait rarement

une description ou un récit sans avoir préalablement dessiné une ou plusieurs parties du sujet. Quelques-unes de ses compositions furent publiées dans *De Vlaamsche School*, 1896, p. 59-71 ; elles prouvent suffisamment que Rodenbach était doué d'un talent réel sous ce rapport. Toutes ses poésies antérieures à 1876 — hormis les chansons estudiantines — portent ce signe caractéristique de la première époque de son activité. La plupart n'ont qu'une valeur documentaire, mais quelques-unes des poésies de 1875-1876 comptent encore aujourd'hui parmi les meilleures productions de la littérature flamande. Ce sont des représentations plastiques de l'imagination éminemment créatrice du jeune poète. Telles sont : *Op het Slagveld*, *Stoet*, *Zondag*, l'harmonieuse description lyrique *Minnezangers Meilied*, *Die Beke*, *De laatste Storm*, l'homérique *Na den Slag*, *Mozes verlost*, *Weelde*, *Fierheid*, qu'il recueillit toutes dans ses *Eerste Gedichten* (Roulers, J. de Meester, 1878 ; in-16, 104 p.).

Après avoir passé par l'école communale, Rodenbach fit ses classes préparatoires au petit Séminaire de sa ville natale, pour y commencer ses humanités en 1870. En 1876, il se rendit à Louvain et devint étudiant en philosophie et lettres, puis en droit. Au cours de ces années d'étude, il sentit son esprit et son cœur se développer largement au contact bienfaisant des grands classiques anciens et modernes. Car il s'assimilait toutes sortes de matières, qu'elles fussent obligatoires ou non ; de sa propre initiative il entreprit l'étude de la langue et de la littérature anglaise, allemande et italienne.

Son esprit réfléchi et son imagination ardente furent également attirés par les mystères du monde extérieur et les abîmes ignorés de sa propre âme (*Abyssus Abyssum invocat*). Dans ce qu'il appelait « son second être » se produisit une poussée d'émotions qui s'épanouirent en images et en mouvements rythmiques. C'étaient des sentiments contradictoires d'infini, de vide, d'impuissance, d'angoisse et aussi de paix profonde, de contentement intime, qui, lorsqu'il

écrivait, inspiraient et déterminaient le choix de ses rythmes et la musique de ses vers (*Waarheid*, *Gechiedenis*, *Vrede*, *Koning Freier*). Souvent, sous l'empire d'une excitation fébrile, il exprimait ses idées avec force, voire avec violence (*Walkuren Rid*, *Poolsch Knapenlied*, *De Nederlaag der Nerviers*). Parfois, cependant, il refrène son impétuosité naturelle pour s'abandonner à de calmes rêveries. Cette autre face de sa personnalité nous est révélée dans un certain nombre de poésies limpides, éthérées où rien ne vient rider la sérénité de l'idée et de l'expression, telles que *Avond*, *De Zwane*, *O Nacht*, *Fantasia*. La plupart de ces poésies datent des années 1875-1878, c'est-à-dire de ses dernières années de collège et de ses deux premières années d'université.

Cependant, sa réputation avait déjà fait le tour du pays flamand : son drame *Gudrun* obtint, en 1876, une distinction spéciale au concours d'œuvres dramatiques institué par l'administration communale d'Anvers, et il publiait dans les revues des poésies et des articles fort remarquables.

C'est à lui que revient l'honneur d'avoir réveillé, dans la plus grande partie de la jeunesse estudiantine de Flandre, l'amour du pays et de la langue nationale. La triste situation dans laquelle se trouvait alors le peuple flamand lui serrait le cœur. Voici comment lui-même s'exprime à ce sujet : « Depuis des siècles, la langue française a pénétré dans le pays flamand et cela d'une façon si persistante, par tant de côtés à la fois et sous les auspices de tant de circonstances favorables, qu'en vérité nous pouvons nous croire une race bien tenace, puisque nous avons su résister pendant si longtemps à cette influence continuelle et que, malgré tout, nous sommes parvenus à conserver une partie, si minime qu'elle puisse être, de notre langue et de notre originalité. Hélas ! il semble qu'en ces derniers temps, ce qui est resté de notre patrimoine soit condamné à devoir disparaître à bref délai. Seule une réaction vigoureuse

« et continue peut encore sauver ce qui subsiste de notre caractère propre, « seule elle peut préparer et assurer « pour l'avenir la renaissance de notre « race » (*Gudrun*, préface). « Pour nous, « la cause flamande consiste à faire re- « vivre la Flandre ou, si vous voulez, la « partie flamande de la Belgique, dans « l'épanouissement de ses qualités et de « son activité propres : de son caractère « national, de ses mœurs, de sa manière « de penser, de ses coutumes, de sa « langue, de son art, de sa science, de « son commerce, de son industrie » (*Pennoen*, 1877-1878, I, 1).

Il rêvait d'élever ses compatriotes, au moyen d'une instruction et d'une civilisation s'exprimant dans sa langue et d'après sa nature propre, au rang d'un peuple intellectuellement supérieur. Pour réaliser cet idéal, il avait commencé à agir sur le monde étudiantin, qui constituait, en somme, le noyau de la classe dirigeante de plus tard. Il était armé de pied en cap pour affronter les difficultés de cette croisade : ceux qui l'ont connu personnellement, ceux qui l'ont vu à l'œuvre sont unanimes à le reconnaître. C'était un jeune homme élégant, à la figure, aux allures aristocratiques. Ses yeux limpides reflétaient une volonté énergique unie à une réelle bonté. Il avait l'esprit pétillant et clair, l'activité vive, le verbe facile, persuasif, enthousiaste. Il était sympathique sous tous les rapports et l'ascendant qu'il exerçait sur tous ceux qui l'approchaient était considérable. Bientôt il fut le chef et le poète des étudiants flamands. Il composa pour eux quantité de chants patriotiques tout vibrants d'une fougue impétueuse. Il en édita la plupart en 1877 dans *Vijftig Studentenliederen met muziek* (Bruges, Delplace). Ces chansons furent rééditées plus tard : *Vijftig Vlaamsche liederen voor het zingende volk van Vlaanderen* (Bruges, Van Mullem, 1890; 79 pages in-8°).

C'est pour les étudiants aussi qu'il traça tout un plan d'action flamande et qu'il écrivit des articles sur l'art, sur la poésie, sur la philologie, sur la civilisation flamandes. Ces articles parurent, soit dans *De Vlaamsche Vlagge*, péri-

dique pour la jeunesse flamande, fondé en 1874, paraissant quatre fois l'an (Bruges, Delplace; in-8°), dont il fut pendant quelque temps le principal rédacteur, soit dans *Het Pennoen, tijdschrift voor het Vlaamsche Studentenvolk, verschijnende binat de Schoolverloven* (Anvers, Tielemans, 1877-1880; in-8°), qu'il fonda et rédigea de concert avec Pol de Mont et Flor. Heuvelmans, soit encore dans *Het Nieuw Pennoen, maandschrift voor Kriatiek en zuiver vlaamschen pen-nenstrijd*, périodique qu'il édita et qu'il rédigea tout seul, et dans lequel il se proposa de travailler courageusement à l'épuration et au rajeunissement de la littérature flamande, en grande partie encore esclave, à cette époque, d'une rhétorique désuète et imbue d'un romantisme depuis longtemps passé de mode.

Car, en fait de littérature aussi, il avait des idées saines et bien arrêtées qu'il tâchait de répandre : il voulait une langue littéraire plus libre, plus souple, en relation plus intime avec le langage populaire; il voulait un style plus dégagé; il voulait des sujets plus relevés. Il recourut au théâtre pour contribuer à rehausser le niveau intellectuel et moral du peuple. Il avait composé, pour le grand public, un certain nombre de pièces patriotiques, originales et adaptées, qu'il représenta avec ses amis dans la plupart des villes et villages de la West-Flandre. Les meilleures en sont : *De Kerels van Vlaanderen, De Ondergang der Kerels, De Brugsche Melten*, éditées ensemble (Bruges, Delplace, 1878; in-8°), et *De Studenten van Warschau*, en partie dans *Het Pennoen*, 1878-1879, p. 46-61 et p. 80-96, le reste dans *De Vlaamsche Vlagge*, 1879, p. 138-142.

Cela ne lui suffisait pas. Son désir impétueux de voir son peuple redevenir lui-même bouillonnait en lui et devenait de jour en jour plus intense. Nourri par sa propre imagination et par les images de héros que lui suggèrent l'histoire et l'épopée de sa race, ce désir croît et se développe en lui et lui fait produire enfin une œuvre grandiose, son drame héroïque *Gudrun*, qui, de l'avis de critiques autorisés de Hollande, peut être

considéré comme une des œuvres dramatiques les plus classiques que notre littérature ait produites depuis Vondel.

L'auteur y représente la lutte que les Morins engagèrent contre Rome pour reconquérir leur indépendance et y montre comment le patriotisme et l'amour aidèrent ce peuple à secouer le joug de l'étranger. Lui-même ne put faire imprimer qu'une partie de son drame. Celui-ci ne fut édité pour la première fois qu'en 1882 par les soins d'un ami dévoué : *Gudrun, spel in vijf bedrijven door Albrecht Rodenbach* (Gand, Hoste, 1882; in-8°, XVIII-304 p.).

La phthisie l'avait terrassé au moment où tous les yeux étaient tournés vers lui. Il mourut le 24 juillet 1880. Sa disparition porta un coup sensible au mouvement de relèvement intellectuel et moral des Flamands et à la littérature néerlandaise. Mais, malgré sa mort prématurée, Albert Rodenbach avait eu le temps de s'assurer d'ores et déjà un des premières places dans la littérature flamande.

Leon van Puyvelde.

Renseignements particuliers. — Notes biographiques et critiques parues dans la plupart des revues de littérature flamande à l'occasion de la mort de l'auteur. — *Albrecht Rodenbach*, fascicule paru à Bruges, Delplace, 1880; 64 p. in-8°. — P. de Mont, *Albrecht Rodenbach, persoonlijke herinneringen* dans *Het Pennoen*, 1880, p. 127 et 129. — Max. Rooses, dans *De nieuwe Rotterdamse Courant* et dans *Derde schetsboek*, (Gand, Hoste, 1883). — Fr. Vande Weghe, *De Plaats van Albrecht Rodenbach in de west-vlaamse taal- en letterbeveging* (Gand, chez tous les libraires), 1890, 102 p. in-8°. — P. de Mont, *Albrecht Rodenbach als teekenaar*, dans *De Vlaamse School*, 1896, p. 59-71. — Hugo Verriest, dans *Twintig vlaamse Koppen* (Roulers, J. de Meester, 1905). — J. Muls, *Gudrun* (Maldegem, V. Delille, 1902, 47 p. in-16). — L. van Puyvelde, *Albrecht Rodenbach's handschriften van Gudrun*, dans *Dietsche Warande en Belfort*, 1904, p. 392-406. — L. van Puyvelde, *De oorspronkelijke tekst van Rodenbach's Gudrun*, dans *Jong Dietschland*, 1904, p. 48-53. — Jos. Vandenberghe, *Albrecht Rodenbach en zijn werk* (Roulers, J. de Meester, 1905; 39 p. in-8°). — Fr. van Cauwelaert, Fl. Heuvelmans, Dr G. Verriest, L. van Puyvelde, *Albrecht Rodenbach bij de studenten te Leuven herdacht* (Bureaux de Ons Leven, Louvain, 1905; 34 p. in-8°). — P. de Mont, *Iets over Albrecht Rodenbach*, dans *De vlaamse Gids*, 1903, no 4, p. 289-306. — P. de Mont, *Noch iets over Albrecht Rodenbach, persoonlijke herinnering*, dans *De vlaamse Gids*, 1906, no 1, p. 27-71.

RODENBACH (*Alexandre*), homme politique, publiciste et philanthrope, né

à Roulers, d'une famille originaire du grand-duché de Hesse (1), le 28 septembre 1786, décédé à Rumbek le 17 août 1869. Il était le second fils de Jean Rodenbach et le frère de Ferdinand, de Constantin-François et de Pierre. Alexandre perdit la vue à l'âge de onze ans, et c'est en vain que son père, notable négociant de Roulers, le soumit à quatre opérations des meilleurs oculistes de l'époque, dont le célèbre Dubois, chirurgien de Napoléon. Il fut élevé à Paris au Musée des Aveugles, fondé et dirigé par Valentin Haüy. Doué d'une énergie et d'une ténacité à toute épreuve, Rodenbach entendit s'initier à ces arts que son malheur semblait lui interdire : la danse, l'équitation et la natation. Il s'appliqua particulièrement à développer l'acuité de ses sens, et Haüy le compta bientôt parmi ses meilleurs élèves. Aussi lorsqu'en 1807 le roi Louis de Hollande demanda à l'illustre protecteur des aveugles un de ses disciples pour propager sa méthode à l'école d'Amsterdam, Haüy lui envoya Rodenbach, qui réussit d'autant mieux dans cette tâche que sa connaissance du néerlandais lui facilitait considérablement l'enseignement. Vers 1810, il rentra à Roulers où il se consacra à l'industrie et au commerce de ses parents. En 1828, il publia sa *Lettre sur les aveugles, faisant suite à celle de Diderot*, et l'année suivante son *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets*; il reprit plus tard ce dernier sujet dans *Les aveugles et les sourds-muets* (1853), qui eut deux ans après une seconde édition.

En 1829, Rodenbach prouva, contre Dewez et de Barante, que c'est à West-Roosebeke, au pied du Keyaertsberg, que Philippe Van Artevelde fut battu et tué. Puis il publia sa *Notice sur la phonographie ou langue musicale télégraphique*, et quelque temps après ses *Notices historiques et géographiques sur la ville de Roulers*.

Vers 1826, l'opposition catholique avait redoublé ses attaques contre le gouvernement du roi Guillaume, parti-

(1) Un imprimeur Jean Rodenbach, de Cologne, vint s'établir à Ostende, en 1781.

culièrement à propos des lois sur l'enseignement. Dès le début, Alexandre et Constantin Rodendach collaborèrent activement au *Catholique des Pays-Bas* et contribuèrent au mouvement pétitionnaire. L'*Aveugle de Roulers*, c'était le nom sous lequel on désignait Alexandre, fit de cette ville un foyer de pétitionnement. Au premier bruit de la révolution, tandis que son frère Pierre courait à Bruxelles pour y organiser un corps de volontaires, Alexandre entretint l'agitation dans la West-Flandre. Durant les journées de septembre, il se rendit avec Ferdinand à Lille, où, de concert avec Barthélemy Dumortier, il convoqua une assemblée des bannis (27 septembre 1830). Tandis que Pierre Rodenbach ramenait Louis de Potter à Bruxelles, Alexandre retournait à Bruges où il organisa la révolution avec Adolphe Bartels. Il y provoqua la débandade de la garnison hollandaise par sa proclamation enflammée adressée aux *sous-officiers de l'armée*, et colportée dans les casernes par des marchands de toiles.

Le 4 novembre, les habitants de Roulers l'envoyèrent siéger au Congrès National, avec Constantin son frère. Aux élections suivantes, il fut élu député et siégea à la Chambre jusqu'en mai 1866.

Au Congrès, Alexandre soutint vivement le projet d'expulsion des Nassau présenté par son frère. Tous deux votèrent pour le duc de Leuchtenberg, puis appuyèrent la politique hésitante du Régent. En 1831, tandis que Constantin donnait sa voix à Léopold de Saxe-Cobourg, Alexandre refusa de voter pour ce prince « convaincu, dit-il, qu'il a trop d'honneur pour vouloir accepter la couronne aux conditions humiliantes de la Sainte-Alliance ». Plus tenace que son frère, qui approuva les dix-huit articles, il signa la protestation du 29 juin 1831 et vota contre la violation de l'intégrité du territoire. On voit que Rodenbach déploya une grande activité parlementaire.

Plus tard, il contribua puissamment à l'érection d'un Institut d'aveugles et

de sourds-muets à Bruxelles, où il fit adopter ses perfectionnements au système de Haüy. Protecteur tout désigné des aveugles et des sourds-muets, il introduisit dans la discussion de la loi communale un amendement qui oblige les conseils communaux à porter annuellement au budget de leurs dépenses des frais d'entretien et d'instruction pour les aveugles et les sourds-muets indigents.

Après la réorganisation des universités de l'Etat à Liège et à Gand (27 septembre 1835), ce fut Alexandre Rodenbach qui négocia la translation de l'université catholique, fondée à Malines en 1834, à Louvain (1^{er} décembre 1835). Le 27 décembre 1841, il perdit son frère Ferdinand (né le 3 mai 1773), commissaire depuis dix ans de l'arrondissement d'Ypres; en 1846, Constantin, ambassadeur à Athènes; en 1848, Pierre, capitaine retraité. Ces deuils n'abattirent pas son énergie. Comme bourgmestre de Rumbek, il rendit d'immenses services à toute la population du district durant les désastreuses années de 1846 à 1847, où la famine et le typhus décimèrent la Flandre. A la Chambre, Alexandre appuya l'abolition du timbre des journaux et demanda la réduction de leur port à un centime et de celui des lettres à dix centimes. A cette époque, il fut nommé membre de la commission supérieure d'agriculture du royaume.

En octobre 1855, l'Institut impérial des Jeunes Aveugles à Paris organisa une grande fête en son honneur, et il y prononça devant ses jeunes compagnons de malheur un discours plein d'encouragements. Le 10 août 1861, il représenta la Belgique à l'inauguration de la statue de Haüy, à Paris.

En 1858, un incident pénible, que son auteur aurait pu éviter, vint brouiller Rodenbach avec un de ses anciens amis, comme lui un zélé philanthrope. J. Cappron, directeur de l'Institut des sourds-muets à Anvers, avait composé un ouvrage flamand, basé principalement sur l'ouvrage de M. de Gérando, *Mémoires sur l'instruction des sourds-muets* (Paris 1827), et l'avait dédié à

Rodenbach. L'abbé C. Carton, de Bruges, crut y voir un plagiat, et accusa l'auteur d'indélicatesse littéraire dans une lettre étrange, à laquelle l'aveugle de Roulers répondit le 30 mars 1858. Carton répliqua aigrement en insinuant que Rodenbach n'était pas au courant de ces questions. Cappron intervint à son tour dans le débat et prouva que Carton, dans son *Mémoire couronné de l'Académie de Belgique*, avait lui-même beaucoup emprunté à de Gérando. La querelle en resta là.

C'est aussi vers cette époque que Rodenbach eut un entretien curieux à Lille avec le célèbre sourd-muet Jean Massieu, directeur d'une institution pour aveugles à Lille.

De bonne heure le grand philanthrope, qui jouissait de l'estime générale de ses concitoyens, excita aussi l'admiration de l'étranger. Sa ténacité, son énergie dans le malheur, sa vaste intelligence lui avaient créé une renommée européenne et de toutes parts des visiteurs venaient solliciter de lui un entretien dans son modeste village de Rumbekke. En 1835, il avait obtenu la Croix de fer et fut nommé, en 1854, officier de l'ordre de Léopold. Cette même année, il reçut les décorations de Saint-Michel de Bavière, du Danebrog, de Wasa, du Christ du Portugal et de la Rose du Brésil. L'année suivante, l'Espagne le nomma commandeur de l'ordre de Charles III et le pape le créa chevalier de Saint-Grégoire le Grand. En 1856, il fut nommé chevalier du Medjidié de Turquie, de Saint-Maurice de Sardaigne, de Saint-Georges de Parme, du Sauveur de Grèce, de François I^{er} des Deux-Siciles; Napoléon III lui accorda la croix de la Légion d'honneur.

Alexandre Rodenbach, par ses hautes qualités, fut une des plus belles figures de la Belgique indépendante. Sa vie dira à tous les déshérités de la nature ce que peut la volonté, même contre la plus malheureuse des infirmités. Son nom, inséparable de ceux de Haüy et de Braille, sera honoré comme celui d'un bienfaiteur de l'humanité.

Son œuvre posthume, *Aide-Mémoire*

de l'aveugle de Roulers, fut publiée à Merchtem en 1870 par son neveu, Félix Rodenbach, alors receveur de l'enregistrement à Ixelles (né à Roulers en 1827, vivant à Bruges), qui écrivit plusieurs ouvrages sur les droits d'enregistrement.

V. Fria.

E. Perraud de Thoury, *Notice biographique sur A. Rodenbach*, extrait du *Panthéon biographique universel* (Paris, 1834). — Van Alp, *Précis historique sur la carrière de M. A. Rodenbach* (Bruxelles, 1837). — G. A. Adriaens, *Coup d'œil sur la carrière de M^r A. Rodenbach* (Bruxelles, 1860). — P. Larousse, *Grand dictionnaire universel*, t. XIII, col. 4284. — *Bibliographie nationale*, t. III, p. 307-308. — Th. Jusie, *Histoire du Congrès national*, 2 vol. (Bruxelles, 1850). — Christian Dassen, *Appendice aux Essais biographiques sur la carrière d'A. Rodenbach* (Bruxelles, s. d. (1866)).

RODENBACH (*Constantin-Auguste*), fonctionnaire et publiciste, né à Bruges, le 24 janvier 1824, décédé à Gand, le 30 décembre 1891, fils de Constantin-François, qui suit.

Il s'appliqua de bonne heure aux questions administratives, tout en consacrant ses loisirs aux voyages et à l'archéologie. En 1850, il débuta par une monographie, qui n'est pas dépourvue de mérite, sur l'*Abbaye de Villers en Brabant*. Puis, étant devenu vérificateur des poids et mesures, il s'adonna à l'étude systématique de la métrologie. Il débuta par une étude sur l'*Application du système métrique aux tonneaux; recueil des lois et règlements sur la matière, précédé d'un aperçu historique sur l'origine et l'emploi des futailles dans l'antiquité* (Gand, 1859), et peu après il communiqua à l'Académie royale de Belgique une *Note sur l'étalon prototype universel des mesures de longueur* (*Bulletin de l'Académie*, 2^e s., t. XXIX).

Sous le pseudonyme transparent de Constantin H. Cabnedor, Rodenbach fit paraître ses *Excursions fantaisistes I, Montaigle* (Bruxelles, 1872); de nouvelles excursions sur les bords de la Meuse, dans cette petite Suisse où il passait ses vacances, lui fournirent le texte de petits livres amusants : *Dinant à travers champs*, V. Freyr, *Waulsort, Haslière* (Gand-Dinant, 1877); *Dinant pittoresque*, guide de l'excursionniste (Dinant, 1879). Nous

ignorons si les tomes II, III et IV de ses promenades à Dinant ont jamais vu le jour.

En 1883, il publia à Bruxelles une dernière étude de métrologie, *La Coudée, étalon linéaire des Egyptiens*, faite d'après les documents authentiques.

Son fils, GEORGES RODENBACH, né à Tournai, le 16 juillet 1855, mort à Paris, en 1898, fut un littérateur français de mérite (voir au *Supplément*).

V. Fris.

Bibliographie nationale, t. III, p. 307.

RODENBACH (*Constantin-François*), docteur en médecine, professeur, homme politique, publiciste, fonctionnaire et diplomate, né à Roulers le 21 octobre 1791, mort à Athènes le 5 décembre 1846. Il était le frère d'Alexandre et de Pierre et père de Constantin-Auguste. Rodenbach étudia la médecine à Paris, devint médecin militaire et fut nommé chef d'ambulance dans la nouvelle armée que Napoléon lança contre l'Allemagne après la retraite de Russie. Il assista aux batailles de Lutzen et de Bautzen, dirigea l'hôpital de Dresde, fut fait prisonnier et conduit en Bohême. Il revint en Belgique en 1815, s'établit comme médecin praticien à Bruges en 1818, où il ne tarda pas à professer à l'école de médecine.

Outre plusieurs brochures et de nombreux articles dans des revues médicales belges et étrangères, Rodenbach publia sa thèse présentée à la Faculté de Médecine de Paris, le 29 janvier 1818: *De l'influence du climat sur l'homme malade*; puis, sa *Consultation sur une question médico-légale relative à un parricide* (Bruges, 1827). Ce travail, qui eut une seconde édition dès l'année suivante et qui fit du bruit dans le monde médical, a sauvé de l'échafaud un homme condamné à mort par la cour d'assises de la Flandre occidentale le 10 mars 1827. En 1829, Rodenbach fit paraître ses *Considérations sur les colonies de jous* (Bruxelles, 1829).

Avec ses frères Ferdinand, Alexandre et Pierre, il prit bientôt une part active à la campagne menée par les

catholiques de la West-Flandre contre le gouvernement de Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. Les Rodenbach se mirent à la tête du pétitionnement contre le monopole de l'enseignement officiel et contre les impôts sur la mouture et l'abatage en 1828 et 1829, et vouèrent au régime hollandais une haine mortelle.

Durant sa visite à la ville de Liège (23 juin 1829), le roi Guillaume, vexé des attaques incessantes de l'opposition, n'avait pu s'empêcher de glisser dans son discours à l'édilité liégeoise ces mots : « Je vois maintenant ce que je dois croire de ces prétendus griefs dont on a fait tant de bruit. On doit tout cela aux vues de quelques particuliers qui ont leurs intérêts à part. C'est une conduite infâme ». Ces mots imprudents décochés contre les pétitionnaires eurent un énorme retentissement. Constantin et Pierre relevèrent cette épithète et instituèrent, en imitation des Gueux du XVI^e siècle, l'Ordre de l'Infamie. Ils firent frapper à Bruges des insignes qu'on appela médaille d'infâme; ces décorations, attachées à un ruban vert, représentaient un livre et portaient à l'avant la devise *Rez. Infamia nobilitat.*

— *Lex. Fidèle jusqu'à l'infamie*, et au revers les articles 151 et 161 de la Loi Fondamentale, concernant le droit de pétitionnement et le droit pour les Etats-Provinciaux de faire valoir leurs griefs au près du Roi et des Etats-généraux (juillet 1829). Le docteur Rodenbach fut un des organisateurs du banquet des protestataires à Bruges le 9 juillet.

Lorsque, l'année suivante, il eut appris le succès des patriotes contre les Hollandais durant les journées de septembre, il adhéra immédiatement au nouvel état de choses et se mit en rapport avec les membres du gouvernement provisoire.

Dès les derniers jours d'août, lors des troubles durant lesquels l'hôtel du député ministériel Sandelin fut dévasté (29 août 1830), il fit partie d'un comité de sûreté publique adjoint à la régence. Comme partout ailleurs, l'ancien-garde bourgeoise fut dissoute et remplacée par des corps nouveaux; aussi, le 27 sep-

tembre, la garnison hollandaise, effrayée, quitta Bruges et s'embarqua le 30 à Ostende.

Entre-temps, sur les instances d'Alexandre Rodenbach, son frère Pierre avait ramené Louis de Potter à Bruxelles. Le gouvernement provisoire ainsi complété prit d'énergiques mesures pour la défense de la patrie et pour le maintien de l'ordre. Les frères Rodenbach secondèrent énergiquement les efforts du nouveau pouvoir et préparèrent la West-Flandre à la résistance.

Aux élections du 4 novembre, Constantin fut élu député de Roulers au Congrès National, où il eut bientôt l'occasion de se signaler. Le 23 novembre 1830, il fut désigné pour l'accomplissement d'une mission bien périlleuse; ce fut lui qui, fidèle à ses promesses électorales, eut l'audace de proposer au Congrès National l'exclusion des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique. Le discours entraînant qu'il prononça à cette occasion avec le plus grand sang-froid fut couvert de frénétiques applaudissements, et, le lendemain, le Congrès vota la déchéance des princes hollandais à une énorme majorité. Le 3 janvier, il proposa de s'occuper sans délai du choix du chef de l'État et de fixer un jour pour y procéder.

Le 1^{er} mai 1831, Rodenbach, nommé commissaire de district en remplacement du comte de Bergeyck, vint s'installer à Saint-Nicolas. Il prit immédiatement des mesures pour assurer la défense du fort de Sainte-Marie sur l'Escaut, mais fut très mal secondé par le général Wauthier, gouverneur militaire de la Flandre orientale, pour la protection de cette partie de la frontière. Aussi les Hollandais s'emparèrent-ils du fort, le 2 août, et incendièrent-ils Calloo. Rodenbach, indigné de l'imprévoyance, de l'apathie ou de la lâche trahison de quelques-uns des gouvernants, et peu confiant dans les autorités militaires, lança le 4 août un éloquent appel à la garde civique du district. Elle répondit à son espoir au delà de toute attente et produisit un tel effet

• moral sur l'ennemi qu'il n'osa plus prendre l'offensive et qu'il se borna à défendre son territoire. C'est grâce à l'énergie et au courage de Rodenbach que le pays de Waes fut à l'abri de toute nouvelle invasion de l'ennemi.

Aussi, le 29 août, aux premières élections législatives, la population reconnaissante l'élut-elle comme membre de la Chambre des représentants.

Rodenbach remplit ce mandat jusqu'en 1839, époque à laquelle il fut remplacé par Charles Vilain XIII. Le 30 avril 1832, il avait été nommé commissaire d'arrondissement à Malines.

L'année suivante il publia à Bruxelles ses *Episodes de la révolution dans les Flandres* de 1829 à 1831, dans lesquels il ne craignit pas de dénoncer la faiblesse ou le mauvais vouloir de nombreux fonctionnaires et particulièrement des autorités militaires durant le gouvernement provisoire et la régence.

En 1839, le gouvernement désigna Rodenbach comme ambassadeur de Belgique en Suisse, poste qu'il échangea en 1842 contre celui d'Athènes; il y mourut en 1846 et fut enterré sous un rocher en face de l'Acropole.

Cet homme de cœur à la figure aussi intelligente qu'énergique, et qui joignait à des connaissances variées une grande entente des affaires, fut honoré au cours de sa brillante carrière de plusieurs ordres étrangers; il fut chevalier de l'ordre de Léopold et décoré de la Croix de fer. Son portrait, dessiné d'après nature par C. Baugniet, figure dans la *Collection des portraits des membres de la Chambre des Représentants*.

V. Fris.

Th. Juste, *La Révolution belge de 1830* (Bruxelles, 1872), t. I, p. 137-138. — Id., *Le Congrès national de Belgique* (Bruxelles, 1830), t. I, p. 80, 84, 125-127, 165, 182, 190, 191. — Ad. Bartels, *Les Flandres et la Révolution belge* (Bruxelles, 1834); *Documents sur la Révolution belge* (2^e éd., Bruxelles, 1836). — Alp. Royer, *Les hommes politiques de la Belgique* (Bruxelles, 1835), p. 47. — L. Ryelandt, *La Révolution de 1830 à Bruges*, dans *Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LV, 1905, p. 243-301. — G. Willemsen, *Les événements de 1830 à 1831 à Saint-Nicolas* (*Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, t. XXIV, 1905; avec portrait de Rodenbach). — Renseignements fournis par M^r F. Rodenbach à Bruges.

RODENBACH (*Pierre-Jacques*), officier de cavalerie, né à Roulers, le 8 juin 1794, décédé à Saint-Josse-ten-Noode, le 20 janvier 1848. Frère d'Alexandre et de Constantin Rodenbach (voy. ces noms), il débuta, le 6 février 1811, dans la carrière militaire comme volontaire aux vélites de la garde impériale. C'était un grand honneur que d'être admis à la maison militaire de Napoléon, parmi les escadrons privilégiés des grenadiers à cheval, des chasseurs à cheval et des dragons, sous des chefs tels que les généraux comtes Walther, de Saint-Sulpice et Lefebvre-Desnouettes. Rodenbach assista aux journées terribles où furent engagés les corps d'élite de la garde impériale en Russie (1812), et obtint le grade de sous-lieutenant au 14^e régiment de cuirassiers, composé de cavaliers hollandais et commandé par le vaillant colonel Trip, le 13 mars 1813. Ce régiment avait été complètement détruit en Russie, notamment à Polotsk, à la Bérésina, en arrière de Wilna, à la montée de Kowno; engagé pour la dernière fois, le 18 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, ses débris furent renvoyés dans les Pays-Bas au mois d'avril de l'année suivante, lors du traité de Fontainebleau, et formèrent le noyau du régiment des carabiniers belges au service du roi Guillaume I^{er}. On sait la part brillante que prirent les carabiniers à la bataille de Waterloo, sous les ordres du général Collaert et du colonel de Bruyn. Ils méritèrent les éloges du prince d'Orange et les félicitations du célèbre Wellington; le lieutenant P. Rodenbach, qui participa à la mémorable bataille et y conquit une part légitime de lauriers, obtint ensuite sa démission (24 mars 1818).

Lorsque éclata la révolution belge, Pierre Rodenbach, ses frères Alexandre et Constantin, tous deux députés au Congrès national, jouèrent un rôle politique et militaire important. Tous trois furent décorés, le 2 avril 1835, de la Croix de fer. • Pierre Rodenbach fut un • des fondateurs de la Réunion centrale, • forma la première compagnie de vo- • lontaires de Bruxelles et en prit le

• commandement; il fit, le 20 septembre • 1830, une sortie de Bruxelles à la tête • d'une centaine de jeunes gens. Il fut • aussi l'un des hommes qui contri- • buèrent activement à propager le mou- • vement national dans les Flandres •. Tels furent les motifs qui valurent à Pierre l'obtention de cette Croix de fer, si modeste au début, plus tard tant enviée et respectée. Nommé colonel de cavalerie et chargé de l'organisation du 1^{er} régiment de chasseurs à cheval avant l'arrivée du chevalier A. Moyard, le colonel Rodenbach fut nommé, le 20 août 1831, commandant de place et occupa cet emploi, à Bruxelles, jusqu'au 4 février 1839, date à laquelle il fut appelé au commandement du grand quartier général. Il fut mis en disponibilité le 24 juin 1839. Chevalier de l'ordre de Léopold le 15 décembre 1833, il fut autorisé à porter les insignes de chevalier de la Légion d'honneur par arrêté royal du 20 mai 1833.

Eugène Croyplants.

RODERIQUE (*Jean-Ignace*), que les biographes appellent aussi **RODRIC**, **RODERIQUE** et **RODRIGUE**, théologien polémiste, né à Malmédy en 1697, mort à Cologne en 1756. Il fit ses premières études au collège des Jésuites à Aix-la-Chapelle, et, après les avoir terminées vers 1717, entra dans la Compagnie de Jésus, mais il sortit de l'Ordre en 1725. On n'est pas absolument fixé sur les motifs qui dictèrent cette détermination. A entendre dom Edmond Martène, qui prétend s'appuyer sur des lettres de jésuites de Cologne, Roderique aurait été renvoyé de la Compagnie de Jésus à cause de sa conduite peu régulière, *propter mores minus bene compositos* (Martène, *Imperialis Stabulensis monasterii jura propugnata adversus iniquos disceptationes Ignatii Roderici de abbatibus et origine Stabulensis ac Malmundariensis monasterii*, 1730, p. 3). L'auteur de l'*Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (1770, p. 566) accentue cette affirmation et écrit carrément • qu'un certain Ignace • Rodric, après avoir demeuré plusieurs

• années dans la Société des Jésuites, en • aurait été chassé pour ses mauvaises • mœurs ». Roderique protesta contre l'assertion de Martène et lui-même raconte de la façon suivante sa sortie de la Compagnie de Jésus. Son noviciat terminé, il fut envoyé à Aix-la-Chapelle pour y enseigner les humanités. La charge était au-dessus de ses forces physiques; il fut, à trois reprises différentes, saisi de violents crachements de sang. Désespérant de recouvrer la santé, Roderique sollicita et obtint sa démission régulière en 1725. Non moins énergiquement, Roderique protesta contre l'accusation d'avoir dû quitter la Compagnie à cause de ses mauvaises mœurs et repousse l'affirmation de Martène qui se prétend renseigné par des Jésuites de Cologne. Ce dernier détail est pourtant exact et voici ce que le P. B. de Bosses écrit de Roderique : « Il est de Malmedy; il a vécu quelques années entre nous; un peu trop galand pour persévérer chez nous; il a été mon disciple en théologie deux années; si je ne me trompe, il fut envoyé à Munster pour sa troisième année, ce qui paraît l'avoir fait penser à sortir de chez nous. De Hadamra, où il fut congédié, il se transporta à Wurzbourg ». Roderique avait sans doute été appelé dans cette dernière localité par les relations qu'il avait eues à Cologne avec Jean-Georges d'Eckhard.

Le préceptorat des pages du prince-évêque de Wurzbourg lui fut d'abord confié, mais il ne tarda pas à être nommé professeur à l'université de cette ville. Il y était à peine installé qu'il joua un mauvais tour au D^e Beringer, un de ses collègues. Ayant fait fabriquer des fossiles, il lui en fit présent. Dupe de la mystification, Beringer écrivit, au sujet de ces fausses pétrifications, une thèse qu'il présente comme soutenue en 1726, sous sa présidence, par un jeune docteur nommé Hüber. Averti de l'erreur dans laquelle Roderique l'avait fait tomber, il retira du commerce tous les exemplaires qui, après sa mort, furent acquis par un libraire de Leipzig et vendus sous le nom du véritable auteur.

Mais Roderique ne devait pas tarder à entamer des controverses plus relenti-santes. Ayant pris connaissance du tome II de la *Veterum scriptorum amplissima collectio* de Martène et Durand, volume presque entièrement consacré à Stavelot, il lui parut que, dans cet ouvrage, l'abbaye de Malmedy n'était pas traitée de façon conforme à sa dignité et il chercha à revendiquer les droits de son lieu de naissance par l'ouvrage suivant, qui parut en 1728 : *Ignatii Roderique disceptationes de abbatibus, origine primæva et hodierna constitutione abbatiarum inter se unitarum Malmundariensis et Stabulensis, oppositis observationibus maxime reverendorum domnorum Edmundi Martene et Ursini Durand presbyterorum Benedictinorum e congregatione Sancti Mauri. Wirceburgi, typis Marci Antonii Engmann, universit. typog. MDCC.XXVIII, fol. p. [6] - 186.* Dom Martène fut très irrité de l'ouvrage de Roderique et riposta par un autre volume : *Imperialis Stabulensis monasterii iura propugnata adversus iniquas disceptationes Ignatii Rodericii de abbatibus et origine Stabulensis ac Malmundariensis monasterii. Coloniae Agrippinae apud viduam Slebusch. M.D.CCXXX.* C'est dans la préface de cet ouvrage que dom Martène attaque vivement la personne de Roderique. Outre les assertions concernant les motifs de sa sortie de la Compagnie de Jésus, il l'accuse d'être l'exécuteur des basses vengeances d'un moine de Malmedy, Henri Malaise, et de Jean-Georges d'Eckhard, dépité d'avoir été réfuté par Schannat. La complicité de dom Henri Malaise avec Roderique est aussi attestée par le prieur de Stavelot, Gérard de Potesta. Roderique riposta à Martène par l'ouvrage : *De primis abbatibus Stabuleto-Malmundariis disceptatio III adversus R. D. Edm. Martene.* Cologne, 1731, in-folio, chez l'auteur. Dans l'entre-temps, Roderique fut prévenu de lèse-majesté, pour avoir osé écrire que les chartes de Stavelot étaient interpolées, et cité devant le conseil provincial de Stavelot. Il répondit en personne à la citation et, aux débats, il fit valoir que sa conduite

n'avait point été différente de celle de Mabillon, de Papebroch et de tous les historiens, qui revendiquent le droit strict d'examiner scrupuleusement les diplômes. Malgré tout, le juge, en signifiant à Roderique qu'il eût d'abord à faire constater sa qualité d'historien, le condamna. Appel fut interjeté devant la chambre impériale. Le syndic de Stavelot n'y comparut point, mais, dans un mémoire adressé à la chambre, il prétendit que Roderique s'était servi de copies falsifiées. De cette accusation Roderique triompha sans peine, en démontrant qu'il ne s'était jamais servi d'autres copies que de celles du travail même de Martène. Le procès n'eut pas d'autres suites. Les pièces en sont conservées aux archives de l'État à Dusseldorf, registre A. H. 19, et à Paris (Bibliothèque nationale, manuscrit latin 12698).

Sur la controverse avec dom Martène s'en greffa une autre à propos des origines de la métropole de Cologne. Le P. Joseph Hartzheim ayant fait paraître, sous le voile de l'anonyme, en 1731, un travail intitulé : *De initio metropoleos ecclesiae Coloniae disquisitio*, Roderique répondit par l'écrit intitulé : *Coloniensis ecclesiae ac suae metropoleos origines*, Cologne, 1731.

Roderique quitta enfin la polémique qui avait pris six années de sa vie littéraire et fit paraître en 1734 : *Historiae universalis institutiones sive res praecipuae ab orbe condito ad saeculum a Christo nato decimum medium ordine chronologico digestae et excursibus philologico-politicis in mores, instituta, rem civilem, bellicam atque sacram praecipuorum populorum illustratae in usum lectionum academicarum adornabat Ignatius Roderique. Hist. I. A. V. C. P. P. Coloniae Agrippinae, sumptibus Joann. Henrici Schlenbusch, Bibliopolae am Hoff im kalten Berg prope arcam summi templi, 1734. C'est sans doute le cours qu'il professa à Wurzburg.*

Peu de temps après, Roderique quitta cette ville et vint se fixer à Cologne. Il y épousa une veuve qui avait le privilège de l'impression de la *Gazette de Cologne*.

Sous son habile direction, le journal eut une grande vogue. Dans les volumes de 1739 à 1743, chaque cahier est signé *A Cologne, chez Roderique*; de 1743 à 1746 *A Cologne, chez J. Roderique*. A partir de cette date, la signature n'apparaît plus, mais il semble pourtant que Roderique a continué la publication du journal jusqu'à sa mort. En 1748, Roderique fut consulté par le prince Charles de Lorraine avant la conclusion de la paix d'Aix-la-Chapelle. A partir de 1743, Roderique fit paraître la *Correspondance des savants*, in-12, feuille périodique destinée à paraître le mercredi et le samedi de chaque semaine. Cette publication fut si éphémère qu'elle ne dépassa point le mois de janvier 1743.

A la Bibliothèque royale de Belgique, fonds des imprimés, n° 10937, on possède un *Essai sur les demelles de la republique de Gènes et de l'Etat imperial de San Remo, par le C. D. A. ***. Première partie. A Basle en Suisse, aux depens de la Compagnie. M.D.CCLV*. Sur le faux titre, on a ajouté à la main cette note : *Par M. Roderique de Cologne*. Nous signalons cette assertion sans pouvoir en vérifier l'exactitude. Jean-Ignace Roderique mourut à Cologne, le 6 avril 1756, et fut, sur sa demande, enterré dans le corridor du cloître des Pauvres-Clares. Par son testament, il légua de quoi bâtir, à Malmedy, la chapelle du Pont-Neuf.

J. vanden Gheyn S. J

Michaud, *Biographie universelle*, 1821, t. XXXVIII, p. 338-339. — De Becdelièvre, *Biographie liegeoise*, 1839, t. II, p. 423-426. — Arsène de Nève, *Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot et de Malmedy*, 1848, p. 203, 488-489. — Didot, *Nouvelle biographie générale*, 1863, t. XLIII, p. 475. — J. Halkin, *Inventaire des archives de l'abbaye de Stavelot-Malmedy*, Bruxelles, 1897, p. 60, n° 108; p. 219, n° 1121. — L. Halkin, *Correspondance de dom Edmond Martène*, Bruxelles, 1898, p. 12-13, 137, 139-191, 195, 205, 207, 211-213, 216, 220-222, 225, 227, 232, 234, 236, 237, 242, 237, 277, 279, 285, 286-288, 290.

RODES (marquis DE). Voir RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA, marquis de Rodes.

RODIGAS (François - Charles - Hubert), médecin, pharmacien, professeur et horticulteur, né à Eelen, le 23 sep-

tembre 1801, décédé à Saint-Trond, le 4 mars 1877. Son père, qui était chevalier de l'ordre teutonique, habitait le château de Danielsweert, situé dans cette partie de la commune de Elen cédée à la Hollande par le traité de 1839 et annexée à la commune de Grevenbicht. C'est là que le jeune François s'éprit des sciences naturelles et surtout de la botanique, branches auxquelles l'initiait son oncle, un docteur de l'université de Leyde. Après avoir fait ses études humanitaires à Sittard et à Maestricht, F. Rodigas obtint, à l'université de Liège, les grades de candidat en sciences physiques et mathématiques, de docteur en médecine et de docteur en pharmacie. En 1847, quittant Saint-Trond, où il exerçait la médecine et la pharmacie, il fut appelé aux fonctions de professeur d'horticulture, de botanique et d'agronomie à l'école normale de l'État, à Lierre, place qu'il occupa pendant douze ans, puis il retourna à Saint-Trond pratiquer son ancienne profession.

Le docteur Rodigas s'est adonné avec le plus grand succès à l'hybridation des plantes et il a conquis, dans ce domaine, une incontestable renommée. Il fut un semeur infatigable. Dans le seul genre *Phlox*, il donna à l'horticulture deux cents variétés choisies parmi plus de quarante mille semis. Les nouveautés qu'il a obtenues ont été décrites ou figurées dans le *Journal d'horticulture pratique*, les *Annales de la Société royale d'agriculture et de botanique* de Gand, la *Flore des serres*, la *Revue de l'horticulture belge* et dans d'autres publications étrangères. Elles appartiennent, notamment, aux genres : *Aconitum*, *Anchusa*, *Anemone*, *Aquilegia*, *Aster*, *Baptisia*, *Campanula*, *Dianthus*, *Dodecatheon*, *Epimedium*, *Fumaria*, *Funkia*, *Geranium*, *Helleborus*, *Hepatica*, *Iris*, *Lilium*, *Lobelia*, *Orobus*, *Pæonia*, *Phlox*, *Platycodon*, *Potentilla*, *Primula*, *Saxifraga*, *Scabiosa*, *Scilla*, *Sedum*, *Statice*, *Trollius* et *Viola*.

Il écrivit, en 1851, un *Manuel de culture maraîchère* qui fut couronné à un concours institué par le gouvernement. Dès 1862, il entreprit de faire des con-

férences agricoles à Brée, à Mechelen-sur-Meuse et à Maeseyck afin de répandre la connaissance des procédés de culture scientifiques. F. Rodigas fit longtemps partie des jurys d'examens aux écoles d'horticulture de Vilvorde et de Gentbrugge ainsi que des jurys de concours aux expositions florales. Lors de la fondation du Cercle d'arboriculture de Belgique, il fut désigné pour la première vice-présidence, fonctions auxquelles il fut toujours réélu.

Il épousa la fille d'un pharmacien de Saint-Trond, Gertrude van Horen, née à Saint-Trond en 1804 et décédée à Gand en 1884. De ce mariage naquirent huit enfants dont l'aîné, Emile, fut directeur de l'école d'horticulture de l'État, à Gand.

Henri Michiels.

Em. Rodigas, *Le docteur F.-C.-H. Rodigas*, notice biographique (*Bulletin d'arboriculture, de floriculture et de culture potagère*. Gand, 1877 ; cette notice est accompagnée d'un portrait). — Renseignements fournis par la famille.

RODIUS (Adrien), ou RHODIUS, médecin, né à Grammont dans la première moitié du xv^e siècle. Reçu docteur en médecine à l'université de Louvain, le 1^{er} septembre 1562, il y enseigna cet art pendant quelques années. Sur les instances de Jérôme de France, conseiller pensionnaire de la ville de Douai, il accepta en 1570 une chaire dans cette dernière ville, aux gages de 300 florins. Seul professeur de médecine pendant deux ans, il obtint en 1572 un collègue, Jean Sylvius ou Dubois de Lille. En 1573, il fut recteur de l'université de Douai. Nous ne connaissons aucun ouvrage d'Adrien Rodius. Comme l'a dit M^r G. Cardon, « si, dans les éloges de son collègue Sylvius, il faut voir autre chose qu'un compliment banal, l'épître dédicatoire du *De studiosorum tuenda valetudine* nous apprendrait que Rodius était également remarquable par l'étendue de son savoir et par la clarté de ses leçons ».

Son fils, Mathias Rhodius, licencié en médecine, demanda en 1605 la chaire de chirurgie à l'université de Louvain,

mais il ne paraît pas être devenu professeur.

Paul Bergmans.

Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, 2^e éd., t. IV (Paris, 1824), p. 91; résumé par Piron, *Algemeene beschryving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 328. — *Souvenirs de la Flandre wallonne*, t. VII (Douai, 1867), p. 8 et 13. — G. Cardon, *la Fondation de l'université de Douai* (Paris, 1892), p. 396-397.

RODOAN (*Charles-Philippe DE*), 1^{er} évêque de Bruges, né au château de Berleghem, en 1552, décédé à l'abbaye d'Eename, le 7 juillet 1616. Il était fils de Louis de Rodoan, chevalier, seigneur de Doncourt, Berleghem, etc., grand-maître d'hôtel d'Anne de Lorraine, successivement épouse du prince d'Orange et du duc d'Aerschot, et d'Isabelle de Bette, dame d'honneur de la même princesse.

Il fit ses humanités à Verdun et ses études de philosophie à la pédagogie du Château, à Louvain, sous la régence de Jean Laet. Il prit le grade de licencié en droit canonique, en 1574. Pourvu d'abord, par la protection du duc de Lorraine, d'un canonicat de la cathédrale de Verdun, il devint, le 4 février 1574, chanoine gradué noble de la 8^e prébende de Saint-Bavon, à Gand. Pendant les troubles religieux de 1578, il se retira à Verdun, chez son parent Jean Remberwilliers, vicaire général. Elevé à la dignité prévôtale de Sainte-Wandru et de Saint-Germain à Mons en 1581, dignité qui n'obligeait pas à résidence, il put conserver son canonicat au chapitre de Saint-Bavon, dont il fut chantre depuis le 22 janvier 1585 et doyen depuis 1590.

Au décès de Jean de Streyen, 1^{er} évêque de Middelbourg, mort à Louvain le 3 juillet 1594, Albert et Isabelle lui donnèrent pour successeur Charles de Rodoan. Le prélat reçut la consécration épiscopale, le 8 octobre 1600, dans la collégiale de Saint-Martin, à Alost, des mains de Mathias Hovius, archevêque de Malines, assisté de Pierre Damant, évêque de Gand, et de Gisbert Maes, évêque de Bois-le-Duc. Empêché par les Etats de Hollande de prendre possession de son siège, de

Rodoan retint sa prébende décanale de Saint-Bavon. Lors de sa confirmation comme évêque de Middelbourg, il avait reçu, à vie, la commende ou l'administration de l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur à Eename, pour suppléer à sa mense épiscopale, qui était nulle. L'abbé commendataire consacra sa fortune à éteindre la majeure partie des dettes de cette abbaye et à relever de ses ruines l'église et le monastère rasés par les gueux, et fit revenir les religieux dispersés depuis près de vingt ans.

L'évêque de Bruges, Mathias Lambert, étant décédé le 1^{er} juin 1602, les archiducs présentèrent à Clément VIII l'évêque de Middelbourg pour lui succéder (16 juillet 1602). Ce choix fut confirmé par le pape, le 26 mai 1603. Le nouveau pasteur prêta serment de fidélité au Saint-Siège entre les mains de Pierre Damant, évêque de Gand, le 28 janvier 1604. Après avoir pris possession, par son procureur Jean-Baptiste Baeten, archidiacre de Saint-Donatien, le 9 février, il fit son entrée solennelle à Bruges, le dimanche 24 mars 1604.

Charles de Rodoan trouva son diocèse dans un état lamentable. Dans la notice consacrée à Servais de Quyncere (voir ce nom) nous avons tracé le triste tableau qu'offrait l'évêché de Bruges en 1630. Pour 1604 il faudrait l'assombrir encore. Afin d'éviter les redites contentons-nous de citer un document contemporain. Le 4 décembre 1602, le chapitre de Saint-Donatien adressa au pape Clément VIII une supplique à l'effet d'obtenir, à bref délai, les bulles de confirmation avec dispense pour l'évêque de payer les annates et les frais de chancellerie.

« La présence de l'évêque à Bruges, » disent les chanoines, « est absolument » nécessaire, parce que le diocèse est » exposé de tous côtés aux hérétiques. » La guerre et les dévastations ont » réduit à rien les revenus de la mense » épiscopale. Il n'y a que sept ou huit » paroisses qui ont des curés proprement dits. La plupart des autres » villages sont, ou privés de pasteurs, » à raison de l'extrême pénurie de pré-

• tres, ou abandonnés par les habitants
 • qui, victimes des violences des sec-
 • taires, ont dû prendre la fuite. Depuis
 • le siège d'Ostende, toute la Flandre
 • n'est qu'un vaste théâtre de guerre ».
 Le magistrat de Bruges joignit son témoignage à celui du chapitre. Il est daté du 29 septembre 1602.

La trêve de 1609 fit naître l'espoir de temps meilleurs. Depuis cette époque, de Rodoan put visiter son diocèse, faire restaurer quelques églises, les consacrer et conférer le sacrement de la confirmation. A sa mort, sur quatre-vingt-sept églises saccagées — treize seulement avaient échappé au vandalisme des protestants — six étaient complètement restaurées; cinq à moitié; vingt demeuraient en ruines, et dans cinquante-six autres on avait aménagé la partie la plus convenable en église provisoire, couverte de chaume.

L'évêque de Bruges prit une part considérable aux travaux du concile provincial tenu à Malines en 1607. Ses collègues lui confièrent plusieurs missions importantes, entre autres celle d'élaborer un règlement pour les imprimeurs et les libraires (*Synodicon Bellicum*, t. I, p. 307). C'est donc probablement de Rodoan qui est l'auteur du *Regulamentum pro bibliopolis, librorum impressione, venditione ac censura* (*Ibid.*, p. 338). Après la clôture de l'assemblée, les Pères chargèrent leur métropolitain de solliciter du Saint-Siège la confirmation de leurs décrets. De commun accord, ils dépêchèrent à Rome Denis Christophori (*Christoffels*), chanoine écolâtre de Saint-Donatien, à Bruges, l'un des secrétaires du concile, qui avait été, jusqu'en 1605, chapelain du cardinal Bellarmin, archevêque de Capoue. Charles de Rodoan profita de la circonstance pour remplir l'obligation qu'ont les évêques de faire personnellement, ou, en cas d'empêchement légitime, par un envoyé spécial, la visite *ad limina Apostolorum*, à l'époque fixée, c'est-à-dire tous les quatre ans pour la Belgique. Ne pouvant, à raison des malheurs qui affligeaient le pays de Flandre, se rendre en personne dans la ville éternelle, il

constitua Christophori son procureur et le chargea en même temps de demander en son nom au Saint-Père la faculté de pouvoir conserver, par dispense, l'administration de l'abbaye d'Ename, malgré son transfert du siège de Middelbourg à celui de Bruges. Grâce à l'influence de Bellarmin, son ancien maître, Christophori obtint un plein succès. Paul V, par rescrit du 14 janvier 1608, accorda gratuitement, pour le terme de dix ans, la dispense sollicitée en faveur de l'évêque de Bruges, et, par bref du 28 avril suivant, confirma, sauf quelques légères modifications, les actes du concile provincial de Malines. La visite *ad limina Apostolorum* comporte aussi un rapport sur l'état du diocèse. Le rapport de Charles de Rodoan, que Christophori avait mission de présenter au pape et à la congrégation du concile, décrit en détail, par ordre de doyennés, la triste situation matérielle et religieuse de l'évêché de Bruges.

Le synode diocésain devait être le complément du concile provincial. Les hostilités, les incendies, les brigandages, les attaques de voyageurs dont la Flandre était le théâtre ne permirent pas à l'évêque de tenir cette réunion au temps prescrit. Il dut se contenter de communiquer à son chapitre cathédral les décrets et statuts du concile de Malines (10 septembre 1607). Ce n'est qu'en 1615 qu'il put songer à convoquer son clergé pour l'année suivante. La mort l'empêcha d'exécuter son dessein. Nous n'avons trouvé que la minute de la lettre d'indiction du synode, un schéma de statuts à proposer, et un travail préparatoire élaboré par les curés du doyenné d'Ostende, portant la date du 23 août 1615. Dans l'impossibilité de réunir un synode diocésain, aux fins d'y publier les décrets du concile provincial, de Rodoan s'efforça de procurer néanmoins l'exécution de ces décrets et de veiller à la conservation de la discipline ecclésiastique et religieuse. Ainsi, pour n'en donner qu'un exemple, il parvint à introduire à la cathédrale de Saint-Donatien, qui avait son office et sa liturgie propres, l'usage du bréviaire et du rite

romains (1610); il prescrivit de nouveaux statuts aux religieux de l'abbaye de l'Eeckhoutte et promulgua des ordonnances salutaires pour les églises paroissiales de la ville de Bruges (1608).

Les biographes, fort sobres du reste à l'endroit de Charles de Rodoan, n'ont pas mis en relief les traits distinctifs qui assignent à ce pontife une place d'honneur parmi les évêques qui illustrèrent le siège de Bruges, à savoir, d'une part, son zèle pour la formation du clergé et pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, d'autre part, son éminente piété et son inépuisable générosité.

Le séminaire de Bruges, fondé par Remi Drioux et que les malheurs du temps avaient fait fermer en 1578, n'était à proprement parler qu'un petit séminaire d'humanités. Les historiens se contentent de rapporter que de Rodoan le rouvrit. Ce n'est pas assez dire. Conformément au vœu exprimé par les Pères du concile provincial de Malines de 1607, il le rouvrit, en octobre 1611, mais sur le pied d'un véritable grand séminaire de théologie, et en confia la direction à l'écolâtre Denis Christophori. L'évêque avait fait restaurer et aménager l'ancien local dit « Maison de Saint-Patrice », en partie à ses frais, en partie au moyen d'aumônes recueillies chez les personnes charitables. Mais cela ne suffisait pas. Par un décret du 11 octobre 1611, dont le préambule est remarquable, de Rodoan imposa une taxe, au profit de cet établissement, sur tous les bénéfices et fabriques d'église de son diocèse. Dès la première année eut lieu dans le nouveau séminaire une défense publique de thèses théologiques, dédiées à l'évêque. Ces exercices continuèrent dans la suite. Par testament en date du 1^{er} décembre 1614, le prélat fonda au séminaire deux bourses de cent florins. Christophori, interrogé par Rome sur l'état du diocèse de Bruges lors du décès de Charles de Rodoan, rendit un bel hommage au zèle que le défunt avait déployé, avec succès, pour remédier à l'extrême pénurie de prêtres.

Non moins zélé pour l'instruction chrétienne de la jeunesse, de Rodoan

favorisa de tout son pouvoir l'œuvre des catéchismes instituée par ses prédécesseurs et confiée aux jésuites. Aussi ces derniers lui dédièrent-ils le curieux recueil destiné aux enfants qui fréquentaient leurs leçons catéchistiques, et intitulé : *Het preeel der gheestelycke Melodie : Inhoudende veel schoone (sic) Leysenen, ende gheestelicke Liedekens van diverse devote materien, ende op de principale Hoofthyden des Jaers dienende*. Bruges, Pierre Soetaert, 1609, 8°, ff. 8, pp. 305 et 7 n. ch. L'évêque prit aussi l'initiative du remaniement des statuts de la gilde de Saint-Jean et de Saint-Luc. L'ancien règlement fut mis en harmonie avec les dispositions du concile provincial de 1607 et de l'édit confirmatif du 31 août 1608 donné par les archiducs Albert et Isabelle concernant les libraires, imprimeurs et maîtres d'école. Les nouveaux statuts parurent sous le titre de : *Keure ende ordonnancie omme de Librariers, Prenters, Schoolmeesters ende Schoolvrouwen der stede van Brugge vernieut ende uutgheghevoenden xix January 1612*. En même temps de Rodoan communiqua aux cinquante et un maîtres et maîtresses d'école un catalogue de livres défendus et de livres recommandés : *Boeken verboden ende toegelaten in de scholen*. Il institua, en outre, parmi les membres enseignants de la gilde, une confrérie en l'honneur de saint Michel archevêque et de saint Grégoire-le-Grand. A partir de cette époque, la corporation qui auparavant s'appelait : *Gilde de Messieurs Saint-Jean et Saint-Luc, tenue par les libraires, maîtres d'école, imprimeurs et entumineurs en l'église de l'abbaye de l'Eeckhoutte*, prit le nom de : *Confrérie de Messieurs Saint-Jean et Saint-Luc et de Messieurs Saint-Michel et Saint-Grégoire, tenue par les libraires et les maîtres d'école*. Enfin, dans le but d'assurer la bonne tenue des écoles et leur orthodoxie, de Rodoan réorganisa l'écolâtrie selon les canons du concile de Trente.

La piété du 1^{er} évêque de Bruges se manifesta surtout dans son zèle pour développer le culte des saints. Outre la congrégation de la Sainte Vierge, érigée pour les élèves de leur collège, les

jesuites avaient établi, en 1588, une sodalité composée de prêtres et de laïcs, sous le titre de la Visitation. En 1610, de Rodoan s'y fit inscrire, et, sous ses auspices, cette sodalité prit des accroissements considérables.

L'évêque avait une prédilection marquée pour les saints et bienheureux du nom de Charles. Il doit être rangé parmi les principaux promoteurs du culte du bienheureux Charles-le-Bon. En février 1606, il fit tapisser de soie rouge la chaise contenant les ossements du comte et la déposa dans la chapelle de Notre-Dame *Halfonder*, qu'il entourra d'une clôture et orna à ses frais. Le 2 mars suivant, il consacra l'autel de la chapelle en l'honneur de la Sainte Vierge, de saint Maxime et du bienheureux Charles-le-Bon. En 1610, il obtint du chapitre de Saint-Donatien que désormais, au lieu de célébrer le 2 mars, jour anniversaire du martyr, le *magnus obitus*, on chanterait la messe en l'honneur de la Sainte Trinité. A sa demande, ce fut la messe des martyrs qu'on chanta le 2 mars 1611. L'année même de son décès, en 1616, le prélat fit commencer la construction d'une chapelle en l'honneur de saint Charles Borromée, sur l'emplacement d'une partie de l'ancien *dormitorium* des chanoines, que le chapitre lui avait cédée à cette fin. C'est un des premiers sanctuaires du monde catholique placés sous le vocable du saint archevêque de Milan. Charles de Rodoan ne vit pas l'achèvement de la chapelle. Celle-ci ne fut terminée qu'en 1620. Les deux tableaux qu'elle renfermait étaient l'un et l'autre des dons du prélat et sont heureusement conservés de nos jours à la cathédrale de Saint-Sauveur. Le premier, enchâssé dans le retable de l'autel, représente saint Charles administrant le viatique aux pestiférés de Milan; toile superbe peinte par Gilles Bakereel entre 1610 et 1614, considérée comme le chef-d'œuvre du maître. L'autre tableau est un triptyque dû au pinceau d'Antoine Claessins, qui l'exécuta en 1609 aux frais de l'évêque. Sur le panneau central est figurée la descente de croix. Le volet

à droite du spectateur représente de Rodoan, agenouillé devant un prie-Dieu orné de ses armes, ayant derrière lui le bienheureux Charlemagne, son premier patron, debout, en grand costume impérial; sur le volet de gauche se voit l'apôtre saint Philippe, second patron du prélat.

L'évêque fit également de nombreuses translations de reliques de saints et vérifications de leurs ossements.

Ce que nous avons rapporté au sujet de la restauration de l'abbaye d'Ename et du séminaire de Bruges et de la construction de la chapelle de Saint-Charles-Borromée suffirait déjà pour prouver la libéralité de Charles de Rodoan. Ajoutons qu'il dota l'église de Berleghem de nouvelles cloches, fit don à la cathédrale de Saint-Donatien d'une chape précieuse en drap d'or et de huit tuniques, et réserva des legs considérables à sa cathédrale, à l'église de Barle-Duc et à une foule de couvents et d'œuvres charitables.

Charles de Rodoan présidait souvent les réunions capitulaires, surtout lorsqu'une question importante se trouvait à l'ordre du jour. La dernière séance dirigée par lui fut celle du 1^{er} juin 1616, dans laquelle il fallait délibérer au sujet de la lettre d'Albert et Isabelle ordonnant à Guillaume de Coorenhuyss, président du conseil de Flandre, d'inviter les Etats de Flandre à prêter, entre les mains des archiducs comme procureurs de Philippe III, serment de fidélité au roi d'Espagne et à recevoir le serment réciproque de ce prince. Il fut résolu de satisfaire à l'exigence royale. A cet effet les évêques de Bruges, Gand et Ypres, avec les doyens de Saint-Donatien et de Saint-Bavon et l'abbé de Saint-Jean, d'Ypres, furent députés à la réunion des Etats. Ils avaient la mission spéciale de supplier le roi d'Espagne de vouloir, en cas de prédécès de l'archiduc Albert, laisser le gouvernement de nos provinces à l'infante Isabelle, et d'y envoyer dans l'intervalle celui de ses enfants destiné à nous gouverner, pour s'y familiariser avec nos mœurs et notre caractère, afin

de rendre ainsi moins pénible la perte des bons archiducs.

Un mois plus tard, de Rodoan se trouvait à l'abbaye d'Ename, gravement atteint par la maladie qui l'emporta le 7 juillet, à 11 heures du soir. Ses restes furent transférés à Bruges où les funérailles eurent lieu le 12 juillet.

Par son testament l'évêque avait choisi pour lieu de sépulture le chœur de sa cathédrale, mais, le jour même de son décès, il avait modifié cette disposition par un codicille en vertu duquel son corps serait inhumé dans la chapelle de Saint-Charles-Borromée, en voie de construction. Il affectait à cette bâtisse une somme de trois mille florins, sous la réserve que le chapitre y permettrait l'érection d'un mausolée à sa mémoire. En attendant l'achèvement du sanctuaire, les dépouilles du prélat furent inhumées provisoirement dans la chapelle de Carondelet. La translation à la chapelle Saint-Charles eut lieu le 8 février 1621. Le mausolée, en marbre de diverses couleurs, que les chanoines de Saint-Donatien, sacrifiant au mauvais goût de l'époque, détruisirent en 1785, représentait l'évêque couché sur une tombe, revêtu des ornements pontificaux, la droite reposant sur la poitrine. Aux côtés du prélat figuraient ses huit quartiers paternels et maternels; au-dessus, un cartouche, entre deux anges, contenait son épitaphe.

Charles de Rodoan portait : *Ecartelé, au 1 et 4 d'or, chappé de gueules, l'or chargé de deux molettes d'éperons de sable; au 2 et 3 d'or, à trois tourteaux de gueules*. Il avait pour devise : *Caelum non solum*.

Outre le portrait formant un des volets du triptyque de Claïessins, on trouve un remarquable portrait peint de Charles de Rodoan dans la série des dix-sept évêques de Bruges conservée au grand séminaire. L'édition du *Fasciculus penitentiae* et de l'*Eusebius de fugienda impenitentia dialogum complectens*, travaux posthumes de Guillaume Lindanus, évêque de Gand (Cologne 1610), dédiée à de Rodoan par le chartreux Havensius, contient en

tête un beau portrait gravé de l'évêque de Bruges.

A.-C. De Schrevel.

Archives de l'évêché de Bruges : *Acta capituli S. Donatiani*; *Acta episcopatus*; fonds de Rodoan. — E. Rembry, *Le culte de saint Charles Borromée à Bruges*. — A.-C. De Schrevel, *Histoire du séminaire de Bruges; Statuts de la gilde des libraires, imprimeurs, maîtres et maîtresses d'école, à Bruges, 19 janvier 1612*.

RODOLPHE DE BEERINGEN, professeur à l'université de Louvain, né probablement à Beeringen (Limbourg), dans les dernières années du XIV^e siècle. Dès avant 1420 il fut curé d'Erps (Brabant), car la première mention de son nom apparaît, accompagnés du qualificatif *curatus ecclesie de Erpsa, Cameracensis diocesis*, dans les matricules de l'université de Heidelberg, en même temps que le nom de Jean Pipepoy, religieux de l'abbaye d'Afflighem, à la date du 23 juillet 1420. Moins de deux ans après, le 12 mai 1422, les deux jeunes Belges sont promus bacheliers en droit canonique et ils acquièrent encore ensemble le grade de licencié, le 20 avril 1425. Rodolphe de Beeringen ne rentra au pays que pour reprendre ses études. En effet, dès 1426, il se fait immatriculer à l'université de Louvain sous le titre *Magister Rodolphus de Beringhen, magister in artibus et licentiatu in jure canonico*, et le 3 juin de l'année suivante, il y est chargé du cours de droit canonique, avec un traitement annuel de 60 florins, dont il touche le premier quartier, le 8 septembre 1427. Une demi-année après sa nomination, le 23 février 1428, il fut désigné, dans le sein de la faculté de droit canon, comme recteur trimestriel, en remplacement de Gérard de Bruyn, de Diest, doyen de Saint-Pierre à Louvain, de la faculté des arts. Toutefois, ce premier professorat ne fut guère de longue durée. A la fin de juin 1429, Rodolphe quitta l'université, soit pour aller desservir en personne sa cure d'Erps, soit pour aller conquérir, dans une université étrangère, le bonnet de docteur. Toujours est-il qu'en 1435 il apparaît, en qualité de curé d'Erps, comme délégué, avec un archidiacre de Cambrai, pour la perception d'une taxe, et, lorsque

nous le rencontrons quelques années plus tard à l'université de Louvain, c'est avec le titre de docteur. Il rentre, en effet, à l'*Alma Mater*, le 8 octobre 1440, en qualité de professeur de droit canonique, au traitement de vingt-six florins du Rhin, porté à cent florins cinq mois plus tard. Dans cette seconde période de son enseignement, on l'appela presque constamment « Roelof van Erps », du nom de sa cure. Dès le 29 novembre 1440, il fut appelé à faire partie du conseil académique, qui élut le nouveau recteur Jean de Risen. Il fit encore partie de ce corps, le 29 novembre 1442, lors de l'élection de Jean Widoë de Herck. Pendant deux mois, du 8 janvier au 8 mars 1440, il donna des leçons extraordinaires qui lui furent payées séparément par la ville, à raison de vingt-cinq florins par an, et il toucha une nouvelle indemnité lorsqu'il remplaça, de juin à septembre 1442, maître Guillaume Bont dans ses leçons extraordinaires. En 1443, Eugène IV érigea à Saint-Pierre de Louvain quelques nouveaux canonicats en faveur des professeurs de l'université. Dans le but d'en obtenir un, Rodolphe de Beeringen résigna son église d'Erps au profit de l'université, vers le milieu d'octobre 1444, et, à partir de ce moment, il fut placé, au point de vue pécuniaire, sur le même pied que les autres chanoines. Dès lors, la vie de Rodolphe de Beeringen semble s'être écoulée dans la calme atmosphère qui convient au travail de l'esprit. Il devint avocat fiscal de l'université, en même temps que Jean de la Costecyrée, et licencié en décrets, le 3 septembre 1446, quelques jours après la résignation de ses fonctions de recteur semestriel auxquelles il avait été appelé, à la fin de février 1446, en remplacement d'André Horenborn, de la faculté de théologie. Ces fonctions de recteur semestriel il les remplit, une dernière fois, de la fin de février à la fin d'août 1451, époque à laquelle il fut remplacé par Antoine Laecman, de la faculté de droit civil. Ce dernier rectorat fut troublé par un incident provoqué par Jean Beversius, sénéchal de Hoogstraeten, qui avait jeté

dans les fers un suppôt de l'université, du nom de David Gererdens. Grâce à l'énergique intervention du recteur et des autorités, cette violation des privilèges académiques fut réparée et le coupable condamné à diverses peines. Dans les dernières années de sa vie, Rodolphe de Beeringen semble avoir renoncé à l'enseignement et s'être retiré dans son ancienne résidence d'Erps. C'est ce qui paraît résulter d'un extrait des comptes de la ville de Louvain où, le 29 septembre 1458, une certaine somme est payée par la ville à un messager qui s'était rendu à Erps, auprès de Rodolphe de Beeringen, pour le prier de vouloir continuer ses leçons ordinaires. Nous ignorons s'il fut donné suite à cette invitation. En tout cas, Rodolphe de Beeringen mourut peu après, le 4 octobre 1459. Il fut enterré à l'église Saint-Pierre, près de l'autel de saint André, où les auteurs qui se sont occupés de lui ont trouvé son épitaphe.

Ces mêmes auteurs citent de Rodolphe de Beeringen les titres de divers ouvrages dont aucun ne paraît avoir reçu les honneurs de l'impression. Ce sont : a. *Confessionale ad cap. Omnis Utriusque [sexus] Tit. Decretal. De penit. et remissionibus.* — b. *De celebratione missarum.* — c. *De baptismo et ejus effectu.* — d. *De ministro baptismi.* — e. *Reportata sive lectura ad Clementinas.* Valère André et Paquot disent que ces manuscrits étaient conservés dans la bibliothèque des chanoines réguliers de Saint-Martin à Louvain. Molanus ajoute que la *Lectura super Clementinas* fut complétée, le 17 novembre 1450, par maître Adrien de Aggre, étudiant à Louvain. Nous ignorons le sort réservé à ces ouvrages, mais nous connaissons au moins la substance de quelques-uns d'entre eux, et il semble même que nous pouvons allonger quelque peu la liste des travaux de Rodolphe de Beeringen, grâce au catalogue de la section des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique. Voici, en effet, les ouvrages du professeur louvaniste que l'on y conserve : Ms n° 2614 (ancien 5197-99) (Fol. 2-76) *Tractatus super rubrica de summa trinitate*

et fide catolica et septem sacramentis ecclesie, lectus et pronuntiatus Lovanii... in scholis canonistarum per litteratissimum virum magistrum Rodolphum de Berighen, in artibus magistrum et in jure canonico doctorem. (Fol. 77-111) *Tractatus... de baptismo et ejus effectu, lectus Lovanii per magistrum Rodolphum Beerighen in decretis doctorem.* (Fol. 112-164 v°) *Radolphus de Berighen : De materia penitentia.* (Fol. 168-173) *Id. Tractatus de indulgentiis.* (Fol. 173-174 v°) *Id. Septem species luxurie.* (Fol. 178-185 v°) *Id. De interdicto.* Ce manuscrit, qui provient de l'abbaye de Gembloux, fut écrit à Louvain, en 1457, par Pierre de Wareix, religieux de Gembloux. — M^e n° 1467 (ancien 1520) (Fol. 2-12) *Quedam decretalis copulata, importata, lecta et pronuntiata per reverendum magistrum domnum Redorphum (sic) de Berenghen decretorum doctorem eximium.* Il est question, dans cet ouvrage, de la pénitence, de la contrition, de la confession, de la préparation à la réception des sacrements, de l'oraison, etc. C'est un manuscrit du xv^e siècle, qui contient un certain nombre d'œuvres de saint Bernard et d'autres pères de l'Église.

Joseph Cavalier.

Paquot, *Mémoires*, etc., in-8°, t. XI, p. 118-115 et ouvrages cités. — Ul. Chevalier, *Bio-bibliographie*, nouv. éd., col. 4022, et ouvrages cités. — Reusens, *Actes de l'université de Louvain*, t. I, p. 389 et passim. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XI, XIII, XXVI, XXX, passim. — J. Vanden Gheyn, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*, t. II, p. 365, et t. IV, p. 64.

RODOLPHE DE BRUGES, astronome, vécut dans la première moitié du xiii^e siècle. On ignore la date précise de sa naissance et de sa mort ainsi que les particularités de sa vie. On sait cependant qu'il fréquenta les écoles de Chartres sous le célèbre Thierry de Chartres et qu'il voyagea en Espagne pour y perfectionner ses connaissances dans la langue arabe.

On a cru longtemps, et c'était le principal titre de gloire de Rodolphe de Bruges, que le monde latin lui devait la traduction du *Planisphère* de Ptolémée d'après le texte arabe. La compilation publiée par Ziegler sous le titre de *Sphaerae atque astrorum caelestium ratio*,

natura, et motus : ad totius mundi fabricationis cojnitionem fundamenta ([Bâle], Valderus, 1536), lui attribue formellement cette traduction. Il paraît certain cependant que Rodolphe n'en est pas l'auteur exclusif, mais qu'il y travailla en collaboration avec Hermann le Dalmate et Robert de Réтины. J'ai démontré, dans la *Revue des questions scientifiques*, à propos d'Hermann le Dalmate, que ce fait, au premier abord assez étrange, est néanmoins très explicable.

D'après Wüstenfeld, la bibliothèque Cotton, au British Museum, et la bibliothèque de l'Escurial possèdent toutes deux une traduction latine manuscrite d'un traité arabe de l'*Astrolabe*, par Maslam, qui est également attribuée à Rodolphe de Bruges. Il aurait, en outre, composé un traité original sur le *Cercle* et abrégé les Tables astronomiques de Muhammed ben Mûsâ al Chowârezmi.

Delambre, dans son *Histoire de l'astronomie ancienne* (tome II, p. 456), fait vivre Rodolphe de Bruges au xv^e siècle. Mais comme Quetelet le dit fort bien, « son erreur provient de ce qu'il a confondu cette date avec celle où l'ouvrage de Rodolphe a été imprimé ».

Henri Bosmans.

A. Clerval, *Les écoles de Chartres au moyen-âge* (Paris, Picard, 1895; ouvrage qui forme le tome XI des *Mémoires de la Société d'archéologie de Loir-et-Cher*). — F. Wüstenfeld, *Die Übersetzungen Arabischer Werke in das Lateinische seit dem XI Jahrhundert* (Göttingen, 1877; *Abhandlungen der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, t. XXII). — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges* (Bruxelles, Hayez, 1864), p. 39, 40. — H. Bosmans, *Hermann le Dalmate, traducteur des traités arabes*, dans *Revue des questions scientifiques*, t. LVI, 1904, p. 669-672.

RODOLPHE DE LIÈGE, mathématicien, né à Liège, son surnom l'indique, à la fin du x^e siècle, mais on ne sait au juste en quelle année. Il suivit d'abord les leçons de Wazon, puis, à l'exemple d'Odulphe, son frère, il se rendit à Chartres, sans doute dans les dernières années du grand évêque Fulbert. De retour dans sa patrie, il reçut une chaire et entra en relations avec les écolâtres de Liège, et surtout avec un écolâtre de Cologne, nommé Ragibold, comme lui élève de Fulbert.

Nous possédons encore la correspondance de Rodolphe et de Ragimbold. Elle a été signalée pour la première fois par Chasles dans une note sur l'*Histoire de l'arithmétique*, publiée en 1843 dans les *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences*; mais cette remarque de l'illustre historien des mathématiques passa alors à peu près inaperçue.

Plus d'un demi-siècle plus tard, en 1895, l'abbé Clerval, dans son travail sur *Les écoles de Chartres au moyen âge*, insista à diverses reprises sur l'importance de cette correspondance. Enfin, en 1901, l'abbé Clerval et M^r Paul Tannery la publièrent, en collaboration, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, sous le titre : *Une correspondance d'écolâtres au XI^e siècle*.

Cette correspondance n'est pas datée. Mais Fulbert, évêque de Chartres, étant mort le 10 avril 1028 et la lettre n^o IV mentionnant Adelbold comme évêque d'Utrecht, on peut en conclure qu'elle a été écrite entre 1010 et 1027. M^r Paul Tannery, pour des raisons qu'il serait trop long de rappeler ici, croit qu'il faut plutôt se rapprocher de cette dernière date.

Au point de vue de la science pure, la correspondance de Rodolphe et de Ragimbold est aujourd'hui sans intérêt; mais, de même que le *Traité de la quadrature du cercle* de Francon de Liège, elle présente néanmoins une importance historique de premier ordre, car elle permet de constater avec précision la profonde ignorance en géométrie des maîtres des écoles de la première moitié du XI^e siècle. « Rodolphe et Ragimbold », dit M^r Paul Tannery, « sont incontestablement des hommes intelligents, d'une instruction littéraire sérieuse, qui raisonnent très convenablement comme logiciens, et dont les connaissances arithmétiques sont loin d'être négligeables; mais en géométrie, ils n'ont ni livres, ni modèles, et ne savent absolument pas ce que c'est qu'une démonstration ». C'est bien là, en effet, ce qui ressort de leur correspondance.

Henri Bosmans.

Chasles, *Histoire de l'arithmétique*. Développements et détails sur divers points du système de l'Abacus (*Comptes rendus hebdomadaires des*

séances de l'Académie des sciences, t. XVI, 1843). — Winterberg, *Der Tractat Franco's von Lüttich: De Quadratura circuli (Abhandlungen zur Geschichte der Mathematik*. Leipzig, Teubner, 1882). — A. Clerval, *Les écoles de Chartres au moyen-âge* (Paris, Picard, 1895). — A. Clerval et Paul Tannery, *Une correspondance d'écolâtres du XI^e siècle* (Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXXVI, 2^e partie. Paris, 1901).

RODOLPHE DE SAINT-TROND, abbé, chroniqueur, musicien, poète, né à Moustier-sur-Sambre, avant 1070, de parents peu fortunés. Il fit ses premières études aux écoles de Liège. Devenu sous-diacre à l'âge de dix-huit ans, il se rendit à Borcette, plutôt par amitié pour un de ses compagnons qui allait s'y faire moine, et par curiosité de visiter les eaux célèbres de ce pays, que par désir de la vie religieuse. La lecture des vies de saints décida de sa vocation, et il fit profession sous l'abbé Azelin. Chargé d'abord du soin des écoles, puis élevé à la dignité de prieur, il s'efforça, mais en vain, de faire fleurir dans ce monastère l'observance de la règle. Obligé de céder devant le mauvais vouloir de ses frères, il se retira, pendant quelque temps, dans d'autres maisons religieuses, tantôt à Hersfeld, tantôt à Gladbach, où l'on avait adopté la règle de Cluny. A la mort de l'abbé Azelin, en 1091, il se sépara définitivement de Borcette, dans l'intention de se fixer en Flandre. Pendant son voyage, il reçut une hospitalité cordiale au monastère de Saint-Trond, dont la direction était alors entre les mains habiles de l'abbé Thierry. Celui-ci, frappé des brillantes qualités de son hôte, le retint auprès de lui (1099-1101).

Rodolphe consacra à l'instruction des enfants les deux premières années de son séjour à Saint-Trond. Comme il ignorait la langue flamande, et que plusieurs de ses élèves ne connaissaient ni le latin ni le wallon, il éprouva, dans les commencements, des difficultés dont il triompha en peu de temps. Dans l'enseignement de la musique, il introduisit à Saint-Trond la méthode de Gui d'Arezzo jusqu'alors inconnue dans notre pays; il en obtint des résultats merveilleux.

Elu prieur à l'unanimité des voix, dans le cours de sa troisième année, il s'appliqua à corriger le chant des moines d'après la même méthode, et mit fin à plusieurs abus qui s'étaient glissés dans les coutumes du monastère. Il voulait, avec le concours de l'abbé Thierry, faire accepter par les religieux la règle de Cluny. Ne pouvant y réussir, il se retira en exil, en 1106, mais il revint la même année et parvint à introduire la réforme.

Les bâtiments de l'abbaye tombaient en ruine. De concert avec l'abbé Thierry, Rodolphe entreprit de les relever et inaugura, dès lors, une série de travaux qui occupèrent toute sa vie. Son zèle et son activité lui suscitèrent l'envie de quelques religieux; il s'en plaint discrètement.

Rodolphe resta fidèle à Thierry quand Henri, duc de Limbourg, chercha à substituer à celui-ci le moine Herman. A la mort de Thierry, en avril 1107, il rencontra pour compétiteur à la dignité abbatiale cet Herman qui, soutenu par la faveur d'Henri V, fut introduit à l'abbaye avec l'aide des légats de ce monarque et l'appui de Gislebert de Duras, avoué du monastère. Rodolphe se rendit chez l'évêque Adalbéron de Metz. Il nous a laissé un récit piquant de ce voyage de dix jours, exposé qu'il était à toute espèce de vexations et de dangers, quoiqu'il fût accompagné d'une armée de deux mille chevaliers, conduits par l'archevêque Frédéric de Cologne, par Godefroid, duc de Brabant, et par les comtes de Namur et de Loos, qui se rendaient auprès du roi à Verdun.

Après plusieurs péripéties au cours desquelles Rodolphe dut chercher un refuge à Saint-Laurent, Herman enfin renonça à ses prétentions, dans la cour plénière qu'Henri V tint à Liège, en décembre 1107, et Rodolphe, élu le 30 janvier 1108, fut consacré le 23 février suivant.

Le nouvel abbé eut d'abord à lutter contre les persécutions de Gislebert de Duras. Après le retour de celui-ci à des sentiments plus pacifiques, de nouveaux malheurs ne tardèrent pas à fondre sur le monastère. La guerre éclata entre

l'avoué et le comte Godefroid de Louvain: la ville de Saint-Trond fut incendiée au mois de juillet 1114, et, avec elle, l'abbaye à peine relevée de ses ruines. Rodolphe s'employa aussitôt à la reconstruire; il fit consacrer l'église par l'évêque de Liège Otbert, le 29 septembre 1117. Deux ans plus tard, la mort d'Otbert et les querelles qui s'élevèrent au sujet de sa succession causèrent à l'abbé de Saint-Trond de nouveaux chagrins. Il soutenait le parti de Frédéric de Namur et préféra se retirer en exil plutôt que de communiquer avec les partisans excommuniés d'Alexandre de Juliers. Le 13 avril 1121, il partit pour Gand en passant par Louvain et Afflighem, et demeura quelque temps au monastère de Saint-Pierre. Après la mort de Frédéric, le 27 mai, on le décida à rentrer à Liège. Il séjourna à Saint-Laurent, mais ne tarda pas à reprendre le chemin de l'étranger. Cette fois, il se rendit à Cologne, près de l'archevêque Frédéric, qui le recommanda à l'abbé Rupert de Deutz, avec qui il assista à la réunion de Cornelimunster, où Alexandre de Juliers renonça à l'épiscopat. Rodolphe avait l'intention de se retirer auprès de l'abbé Cunon de Sigburg, lorsqu'il fut mis à la tête du monastère de Saint-Pantaléon de Cologne, le 6 septembre 1121.

Rodolphe administra pendant deux ans, avec grand succès, sa nouvelle abbaye. Après l'élection d'Albéron au siège épiscopal de Liège, en 1123, il revint à Saint-Trond. Il trouva le monastère dans un lamentable état, car, pendant son absence, Gislebert de Duras avait, pour le piller, abusé à nouveau de sa charge d'avoué.

Le vaillant abbé entreprit deux fois le voyage de Rome, auprès du pape Honorius II. La première fois, en 1126, il y accompagna Alexandre, réconcilié désormais avec l'Eglise et avec son chef. Après la mort d'Albéron, Alexandre, ayant recueilli sa succession, se rendit à Rome une seconde fois pour se purger de l'accusation de simonie portée contre lui; il pria Rodolphe de l'accompagner encore dans ce second voyage, qu'ils

firent pendant l'hiver 1128-1129, au milieu de nombreux dangers, dont la *Chronique de Saint-Trond* nous trace le récit intéressant.

De nouvelles épreuves attendaient Rodolphe à son retour. En 1129, Godefroid de Louvain, privé de son duché de Lotharingie au profit de Waleran de Limbourg, et Gislebert de Duras, dépouillé de son avouerie à cause de ses continuelles exactions, firent la guerre à Alexandre de Juliers, pillèrent les terres de l'abbaye et menacèrent la ville. Heureusement l'évêque assiégea le château de Duras et défit ses ennemis dans les plaines de Wilderen. Les soldats du comte de Louvain dévastèrent encore le pays de Saint-Trond, en 1135, à l'occasion de troubles suscités par les pérégrinations d'une barque, montée sur des roues par des tisserands de Cornelimunster, et regardée par le peuple comme une machine diabolique. Frappé de paralysie dès 1132, Rodolphe termina sa vie de travail et d'épreuves le 6 mars 1138.

L'œuvre principale qui soit sortie de la plume de Rodolphe, est la *Chronique des abbés de Saint-Trond*, commençant sous l'abbé Adélarde I^{er}, en 999, et dont il composa les sept premiers livres, à la fin de 1114 ou au commencement de 1115. Narrateur de bonne foi, il se garde de suppléer par l'imagination au manque de renseignements, et son récit ne devient guère abondant qu'à partir d'Adélarde II en 1055. Il est très modéré dans ses jugements et ne se laisse dominer par aucune influence passionnée. Dans le grand conflit entre le Sacerdoce et l'Empire, bien que fidèle au Saint-Siège, il partage les sentiments opportunistes de la plupart des Liégeois de son temps, déplore surtout les malheurs qui accablent son monastère et ne met pas en doute la légitimité d'Otbert.

Nous possédons, en outre, quatre lettres écrites par Rodolphe et un récit de la translation des restes de saint Géréon au monastère de Saint-Pantaléon. Les *Gesta abbatum Trudonensium* attribuent à l'abbé Rodolphe d'autres écrits que nous ne possédons plus : un graduel,

des antiennes et des hymnes, notamment un hymne en l'honneur de saint Trudon ; deux poèmes sur la prise de Saint-Trond en 1114 ; un recueil de textes de l'Écriture et de décrets des conciles ; deux lettres sur le schisme de Liège ; enfin un ouvrage en sept livres sur la simonie. Le traité était dédié à Liebert, chanoine de Lille, et il paraît, d'après la dédicace éditée par Mabillon, que Rodolphe avait déjà composé sur le même sujet un autre travail, qu'il appelle *Laberinthum primae Simonis*. Enfin, on trouve dans un catalogue de la bibliothèque de Saint-Trond, en 1538, la mention d'un écrit de Rodolphe intitulé : *Rodulphi Abbatis S. Trudonis, Tractatus de controversia monachorum et clericorum* ; ce travail avait sans doute trait à la querelle de Rupert avec saint Norbert.

Rodolphe, d'après un critique allemand, serait aussi l'auteur de la *Vita metrica S. Frederici*, conservé au British Museum dans un manuscrit provenant de Saint-Trond, ainsi que d'un petit poème consacré à l'éloge de Thierry dans le même manuscrit ; les douze vers qui suivent, à la louange de Rodolphe lui-même, auraient été ajoutés par un de ses élèves. Si les deux poèmes sont réellement l'œuvre de Rodolphe et non de son élève, il faudrait, en outre, porter au compte de l'abbé de Saint-Trond un autre écrit en vers racontant la donation de Seny à saint Trudon. Découvert récemment dans un manuscrit de Saint-Trond, actuellement à la bibliothèque de l'université de Liège, ce poème est identique de forme avec les deux autres et paraît sorti de la même plume. D'autre part, les vers publiés par Mabillon à la suite de la lettre de Rodolphe au prieur Sibert dénotent une autre main et ne seraient pas l'œuvre de Rodolphe. Quoi qu'il en soit, l'énumération que nous avons faite des ouvrages de Rodolphe suffit à démontrer que son activité littéraire ne fut pas inférieure à son activité monastique.

Sylr. Balau.

Gesta abbatum Trudonensium, dans *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. X, p. 213 et suiv. — Id., éd. de Borman, avec préface, publication n° 10 des Bibliothèques liégeoises. —

Mabillon, *Vetera Analecta*, 1723, p. 465 et suiv. — *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. XVII, p. 617-618; t. XXII, p. 380 et suiv. — *Analecta Bollandiana*, t. II, p. 259 et suiv. — Bormans, *Les manuscrits de l'abbaye de Saint-Trond en 1538*, n° 61. — Balau, *Les sources de l'histoire de Liège*, p. 359 et suiv.

RODOLPHE DE STAVELOT, abbé de Stavelot et de Malmédy, succéda à Thierry en 1081 : un acte de 1082 est daté de la première année de son gouvernement. En 1085, pour subvenir aux frais que lui occasionnait le service du roi, il céda en engagère la cour de Sprimont. Peu de temps après, il fit construire une tour à l'église de Stavelot.

Le principal souci de l'abbé Rodolphe paraît s'être porté sur les intérêts temporels de son monastère. Nous le voyons non seulement enrichir l'abbaye de nouvelles acquisitions, mais surtout s'appliquer à faire consigner par écrit la propriété de plusieurs biens acquis du temps de l'abbé Poppon. Il obtient de l'empereur Henri IV, le 22 novembre 1089, confirmation des possessions et immunités du monastère. Le même jour, l'empereur renouvelle la déclaration de ses prédécesseurs, portant que l'avoué de Stavelot-Malmédy ne peut exercer d'exactions dans les lieux dépendant de l'abbaye. De longues et sanglantes contestations s'étaient élevées entre ses sujets du village de Fraipont et les paysans du ban d'Olne, dépendant de Saint-Adalbert d'Aix-la-Chapelle. En 1095, Rodolphe fit terminer le conflit par un combat judiciaire, dans lequel son champion remporta la victoire.

Dans la querelle du Sacerdoce et de l'Empire, dont plusieurs de nos monastères ressentaient à cette époque le contre-coup douloureux, l'abbé Rodolphe paraît avoir gardé une sorte de prudente neutralité. Tout en restant fidèle sujet de l'empereur Henri IV et diocésain soumis de l'évêque Otbert, il n'en recueillit pas moins les sympathies des Grégoriens. Cette attitude concilia à l'abbaye les libéralités d'Ida, femme du comte Conon de Montaigu, qui, sur le conseil de Berenger de Saint-Laurent, choisit Stavelot plutôt que Saint-Hubert pour son lieu de sépulture. Ce fait est

d'ailleurs la preuve que Rodolphe avait maintenu parmi ses moines la ferveur religieuse, sinon un homme comme Berenger n'eût pas dirigé de ce côté les faveurs de la comtesse de Montaigu. Au reste, les études, compagnes inséparables de la discipline monastique, étaient restées florissantes à Stavelot. C'est en l'année 1097, aux environs de laquelle on fixe généralement la mort de Rodolphe, que fut achevée, par les moines Goderan et Ernest, la fameuse Bible qui repose aujourd'hui au British Museum. Son dernier feuillet, contenant la liste des livres qui enrichissaient la bibliothèque, fournit la preuve de l'activité intellectuelle qui distinguait le monastère.

Sylv. Balau.

Roland et Halkin, *Chartes de l'abbaye de Stavelot* (sous presse), p. 229-266. — *Chronique de Saint-Hubert*, dite Cantatorium, éd. K. Hanquet, p. 481. — Balau, *Sources de l'histoire de Liège*, p. 223-225.

RODOLPHUS (Gérard), théologien. Voir ROELOFS.

RODRIGUEZ (Adrien), peintre, de son vrai nom DIERICX, né à Anvers en 1618, selon les auteurs espagnols, mort à Madrid, le 30 octobre 1669. Fils d'Adrien et de Catherine Vandarte, il figure en 1629 comme franc-maître sur la liste des membres de la gilde Saint-Luc, ce qui fait douter de l'exactitude de la date assignée à sa naissance. A l'époque susdite, il devait encore acquitter une partie des obligations dont il était réglementairement redevable. Le nom de son maître n'est pas indiqué. L'année suivante il partit pour l'Espagne, et reçut l'hospitalité dans le couvent des Jésuites de Madrid. Il finit même par entrer dans l'ordre comme frère profès. En 1648, il changea son nom de Diericx, trop difficile à prononcer par les Espagnols, en Rodriguez. Depuis lors, il est surtout connu comme Hermano Adriano. En 1654, il fut le compagnon du P. Em. Nieremberg. Son œuvre, assez considérable, consiste surtout en compositions dont les sujets étaient puisés dans la Bible. Il en décora le réfectoire du collège impérial de San Isidro el Real.

Beaucoup d'autres peintures sont conservées dans des églises ou des couvents des Jésuites. C'est ainsi qu'au collège de Madrid se voient ses toiles : *Abraham luttant contre l'ange, les Noces de Cana, le Christ chez le Pharisien, le Repas d'Emmaüs, la Sainte Famille.*

Fernand Donnet.

Rombouts et Van Lerius, *Les Liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc.* — Cean Bermudez, *Diccionario historico de las mas ilustres profesores de las bellas artes en España* (Madrid, 1800).

RODRIGUEZ (Emmanuel), moine de l'ordre des Augustins, vécut à Anvers dans la première moitié du XVII^e siècle et composa des tragédies et des vers latins. Nous n'avons aucun renseignement sur sa vie, si ce n'est que, dans un de ses ouvrages, le *Labyrinthus cryptographicus*, il s'intitule *S. Theologiae baccalaureatus*, et que dans toutes ses œuvres il est qualifié de *préfet des études* du collège des Augustins à Anvers. Il paraît être d'origine espagnole : sa mère s'appelait Guimare de Payva. Voici la bibliographie de ses œuvres : en 1626, il fit paraître à Anvers, chez Jean Cnobbaert, une tragédie intitulée : *Herodes Sæviens*; elle est dédiée à Aubert Le Mire (Miræus); la dédicace est datée du 14 avril 1626 (*ex conventu nostro*). L'édition de 1616 dont parle la *Bibliotheca augustiniانا* n'existe pas. Dans l'imprimatur de ce volume, Rodriguez est déjà qualifié de *scholarum nostrarum Antverpiensium præfectus*. En 1631, il donna une seconde tragédie, à Louvain, chez Corn. Coenesteyn; elle est intitulée : *Rodericus fatalis* et est dédiée à Petrus Scribsius, abbé de Vlierbeek; la dédicace datée de Louvain (*ex cænobio nostro*) 28 avril 1631. En 1645 parurent à Anvers, chez Corn. Woons, ses œuvres complètes en vers. Ce volume contient l'*Epigrammaton lib. primus*, recueil de cent vingt-deux épigrammes sur les sujets les plus divers; l'une des pièces est intitulée : *Ad obitum D. Guimarae de Payva matris meae dulcissima*. Il contient aussi la réimpression de l'*Herodes Sæviens*, avec dédicace cette fois à Guillaume van Hamme, pronotaire apostolique; celle du *Ro-*

dericus fatalis, redédié à Jean-Antoine Tueher. En 1645, Rodriguez occupait encore la même position qu'en 1626, puisque, dans l'imprimatur de 1645, on le qualifie de *gymnasii nostri litterarii præfectus*.

Outre ces ouvrages en vers, Rodriguez écrivit également une *Grammatica angelorum mysticorum sive Labyrinthus cryptographicus, etc.*, à Anvers, chez Ger. Wolsschate, 1639. Le livre est dédié à Alexandre Cæsar, abbé de Scaglia. La seconde partie (p. 89) a un nouveau titre : *Theseus sive Ariadne filium*. L'auteur s'y occupe du déchiffrement des cryptogrammes. Nous ignorons la date de sa mort.

Léonard Willemz.

Valère André, *Bibliotheca belgica* (1643), p. 203. — Foppens, *Bibl. belgica*, t. I, p. 260. — J.-F. Osinger, *Bibliotheca augustiniانا* (1768), p. 763. — N. Antonio, *Bibliotheca hispanica*, t. II, p. 322.

* **RODRIGUEZ (Juan-Franco)**, lexicographe. Peu de détails sont connus sur sa naissance et sur sa carrière. On sait seulement qu'au commencement du XVII^e siècle il servait dans les armées espagnoles. Il tenait garnison dans la citadelle d'Anvers où, tout en remplissant son service militaire, il exerçait les pacifiques fonctions de maître d'école. En 1634, il fit paraître à Anvers, chez le libraire Cesar-Joachim Trognésius, un dictionnaire flamand-espagnol qui portait pour titre : *Nieuwen dictionaris om te leeren de nederlandsche ende spaensche talen*.

Fernand Donnet.

Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde.* — Goovaerts, *Catalogue des collections Moens Van Straelen*.

RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (*Charles-Joseph-Marie-Ghislain*), marquis de Rodes, baron de Berlegem, homme politique, écrivain, né à Gand, le 12 juin 1790, décédé à Berlegem, le 26 septembre 1868. Il était fils de Charles-Joseph-Antoine marquis de Rodes, baron de Berlegem, souverain panetier de Flandre, gentilhomme de la maison de S. M. Catholique, et de Thérèse-Frédérique-Ghislaine, baronne de Draeck.

Jeune encore, le marquis de Rodes

se lança dans la carrière politique : en 1814 il fit partie de la commission provinciale organisée à Gand après le départ des troupes françaises et accompagna les députés bruxellois qui se rendirent à Paris pour connaître les dispositions des princes alliés au sujet du sort de la Belgique. Ces députés étaient le baron Em. d'Hoogvorst, le baron de Godin, le comte de Liedekerke, le baron Goubau et l'avocat Dotrengé. Lorsque le roi Guillaume eût été désigné pour porter la couronne des Pays-Bas, et qu'il eût fait connaître son désir d'organiser sa maison sur le modèle de l'ancienne cour autrichienne, de Rodes fut nommé chambellan ; mais cette charge lui fut retirée parce qu'il ne voulait pas prêter serment à la loi fondamentale. Elu membre des Etats provinciaux en 1822, il prêta ce serment et sa charge lui fut rendue en 1825, ce qui ne l'empêcha pas, lorsque le mouvement révolutionnaire commença à s'accroître en Belgique, de signer plusieurs pétitions en vue d'obtenir des libertés nouvelles. Après les journées de septembre 1830, les membres des Etats provinciaux de Gand convoquèrent, le 11 octobre, leurs collègues des autres villes de la province, et, en présence d'un membre du gouvernement provisoire, venu de Bruxelles, ils reconnuèrent l'ordre des choses issu de la révolution. Depuis ce jour, ils ne se réunirent plus et nommèrent, pour les représenter, un comité permanent composé de d'Hane-Steenhuysse, Vilain XIII et du marquis de Rodes.

Elu membre du Congrès national, il y représenta le district de Gand : le 23 novembre il vota l'exclusion des Nassau, et, lors du choix d'un souverain, ses préférences furent pour la candidature du duc de Leuchtenberg, opposée à celle du duc de Nemours. Cette dernière cependant ayant prévalu, malgré le vote défavorable qu'il avait émis, il fut désigné pour faire partie des commissaires envoyés à Paris pour offrir la couronne au fils du roi des Français. Louis-Philippe refusa pour motifs politiques et les députés revinrent en Belgique, où l'on institua la Régence. Le

4 juin 1831, de Rodes vota pour le prince Léopold de Saxe-Cobourg, qui fut inauguré solennellement le 31 juillet 1831 comme roi des Belges.

La mission du Congrès se trouvait ainsi terminée et deux Chambres avaient été établies : le Sénat et la Chambre des représentants. De Rodes fit partie de la première, où il fut envoyé d'abord par l'arrondissement de Gand. Mais, à partir de 1835, il marqua ses préférences pour l'arrondissement d'Audenarde, où se trouvait Berlegem, dont il était bourgmestre. Il fut un des sénateurs qui fournirent la plus longue carrière, ayant fait partie du Sénat depuis l'origine jusqu'au moment de son décès, soit pendant trente-sept ans ; durant cette période, des fonctions importantes dans le bureau de l'assemblée lui furent confiées à diverses reprises : il fut secrétaire en 1831, 1837, 1840, 1842 et 1844 ; secrétaire suppléant en 1836, 1839 et 1841 ; questeur de 1851 à 1861 et en 1862.

Les sentiments patriotiques qui l'animaient se manifestèrent d'une façon spéciale lors de la discussion des XVIII articles et surtout en 1838, lorsque, après un long refus de la part du roi de Hollande, le traité des XXIV articles allait régler définitivement notre position en Europe. La brochure qu'il fit paraître alors sous le titre : *Essai sur la nationalité du peuple belge, par M. le marquis de Rodes, sénateur, ancien membre du Congrès national*, et qui eut deux éditions, avait pour but de prouver que nos provinces avaient toujours formé une nation, reconnue à diverses reprises comme telle, et de s'opposer au sacrifice qu'on nous demandait en mutilant deux de nos plus belles provinces. Cette brochure est surtout intéressante parce qu'elle révèle des détails peu connus sur certains événements des années 1790 et 1814. Son auteur rapporte, entre autres, avoir appris, lors de son séjour à Paris, en 1814, que quelques diplomates du Nord proposèrent de donner la Belgique au roi de Saxe, mais que leur projet échoua en présence de l'opposition qu'y fit l'Angleterre et plus encore le roi de France, Louis XVIII.

Dans la séance du 23 mars 1839, qui précéda de peu le vote des XXIV articles, de Rodes prononça un discours mémorable dans lequel il exprima « ses vifs regrets de devoir céder devant la force supérieure et irrésistible et de voir se briser l'anneau qui nous unissait depuis des siècles à nos frères du Luxembourg et du Limbourg ».

Le marquis de Rodes était grand officier de l'Ordre de Léopold, décoré de la Croix de fer, commandeur de l'ordre de la branche Ernestine de Saxe, chevalier de la Légion d'honneur. Il avait épousé, le 31 décembre 1810, Marie-Louise d'Andelot, fille de Louis-Gabriel, comte d'Andelot, et d'Anne de Rodan.

Ernest Coppiniers Stochove.

De Gerlachs. *Histoire des Pays-Bas*, t. II, p. 6. — Popliment, *La Belgique héraldique*, vol. XI, p. 270. — *Annuaire de la noblesse*, 1852. — *Essai sur la nationalité du peuple belge*, par le marquis de Rodes (Bruxelles, 1838, 2^e édit.), p. 54. — *Messager des sciences et des arts*, 1838, p. 497. — *Almanach de la cour de Bruxelles*, 1725 à 1840. — *Almanach royal*, 1840-1868. — *Moniteur belge*, 1839, n^o 84.

RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (François-Marie-Ghislain, marquis DE), homme politique, né à Gand, en 1790, décédé à Mons, le 14 décembre 1840. Fils d'Emmanuel-Charles-François et de Marie-Julie-Victoire-Ghislaine, comtesse de Lens, il fut comte du Saint-Empire romain. Il avait épousé la marquise Justine-Waudru du Mont de Gages, mariage qui le fixa à Mons. Gentilhomme courtois et loyal, sa vie fut une longue suite de bienfaits et d'actes de charité envers les malheureux. Au lendemain de la révolution qui rendit la Belgique à elle-même, il comprit que le devoir lui imposait de concourir à affermir la position du pays en acceptant le mandat de député au Congrès national de 1830 que lui accordait l'arrondissement de Soignies. Il se fit toujours remarquer dans cette assemblée par la modération et la sagesse de ses votes. Après la séparation du Congrès, le marquis de Rodriguez abandonna la vie publique.

Ernest Matthieu.

Gazette de Mons, n^o du 21-22 décembre 1840. — Ch. Rousselle, *Biographie montoise du*

XIX^e siècle, p. 206. — Huytens, *Discussions du Congrès national*, t. V, p. 746-747.

RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (Lopez-Marie), marquis de Rodes, homme de guerre, né vers 1620, décédé à Gand, le 4 octobre 1690. La famille Rodriguez est originaire du Portugal. Elle avait, à la fin du XVI^e siècle et au commencement du XVII^e siècle, de nombreux représentants à Anvers, parmi lesquels on peut surtout citer : Lopez Rodriguez d'Evora, marié à Louise Coronel; Simon, son frère, marié à Anne Ximenes d'Aragon, souvent associé avec un de ses compatriotes nommé de Vega ou da Veiga, sans doute un de ses proches parents; Francesco, fils de Lopez, qui épousa, à l'église Saint-Jacques, à Anvers, sa cousine germaine Gracia, fille de Simon. En 1620, Simon et Francesco se concertèrent pour venir en aide aux archiducs Albert et Isabelle, dans les difficultés du moment. Francesco, l'auteur de l'idée, avait fait de la propagande parmi les Portugais établis à Anvers, et promettait les fonds nécessaires à l'entretien de quarante hommes pendant l'espace d'une année. Il avait intéressé à son projet son beau-père Simon, qui promettait à lui seul 1,500 florins pour solde et entretien de dix hommes.

L'Espinoy, dans ses *Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre*, rapporte que ce dernier avait acheté à Henri IV, roi de France, la terre et baronnie de Rodes; il obtint ainsi le titre de baron.

Du mariage de Francesco avec Gracia était né un fils, du nom de Lopez ou Lopo, qui, en réunissant les noms et titres de ses père et mère, prit le nom de Rodriguez d'Evora y Vega, qu'il transmit à tous ses descendants.

Il est à supposer que le dévouement envers la maison d'Espagne, qui avait distingué les parents de Lopez, se perpétua chez lui. Il en donna des preuves en diverses circonstances.

Lors de la guerre entre la France et les Etats généraux d'une part et l'Espagne de l'autre, il prit une part active aux opérations militaires. Engagé volontaire dans la compagnie de don Francisco

Perera de la Cerda, du régiment d'infanterie du comte de Foin Clara, il se distingua, lors de la prise des forts et digues de Calloo, en 1638, où les forces du prince d'Orange durent se retirer. En 1651, engagé dans la compagnie d'infanterie du maître de camp, don Francisco Dessa, il prit part au siège de Dunkerque, où il fut blessé. En 1678 s'offrit une nouvelle occasion de se signaler. Louis XIV, par une manœuvre hardie, avait retiré ses troupes de la Lorraine et les avait jetées en masse sur les Pays-Bas, croyant surprendre l'ennemi par la rapidité de ses mouvements. Gand, qui renfermait les trésors et les magasins de l'armée, fut un de ses premiers objectifs. La ville était sans troupes régulières et le gouvernement central se trouvait dans l'impossibilité de lui venir en aide. On ne pouvait donc compter que sur les habitants, qu'on avait répartis en treize compagnies, ayant pour mission de défendre les portes et quelques ouvrages avancés. A la porte de l'Empereur était postée une compagnie composée de notables et de nobles parmi lesquels de Rodes devait se trouver. Les lettres patentes de marquis relatent ainsi les faits auxquels il aurait pris part : « Sept à huit cent palissades manquant pour un demi lieu (*sic*) par laquelle la ville courrait le plus grand dangier d'être prise, et sans lesquelles elle ne se pouvait maintenir ni résister aux assauts qu'on la faisait continuellement pour n'être en état de defiance a quoy n'ayant peu trouver aucun moien pour remedier et pourvoir à cette necessite urgente le susdit baron s'aurait offert d'exposer la vie et d'aller en personne avec quelques-uns de ses gens les arracher et tirer aux dehors de la ville à la vue des ennemis et soubz le tire de musquet, comme il l'as fait passant en plein jour avec une petite barque l'Escaut et les fosses de la ville avec tant de bonheur et succes qu'en moins de quatre heures de tems et avec perte tant seulement de deux hommes il les a arrachés et emporte en ville ».

Gand résista sept jours et lorsque

au septième elle se rendit, le but de Louis XIV était manqué : le trésor et une partie des magasins étaient évacués sur Termonde.

Le roi d'Espagne, par placard spécial, avait défendu aux habitants du pays de payer des contributions à l'ennemi. De Rodes s'y conforma à la lettre et, pour échapper aux vexations qu'il encourut de ce chef, il se retira à Bruxelles tout le temps que la ville de Gand fut occupée par les Français. Ceux-ci en tirèrent vengeance en confisquant et en pillant ses biens partout où ils pouvaient les atteindre. Son château de Ter Saele, situé à Destelberghen, fut livré aux flammes vers la fin du mois de septembre 1677.

Charles II, pour le récompenser de son zèle et de son dévouement, signa des lettres patentes datées de Madrid, le 14 juillet 1684, où il éleva Rodriguez d'Evora y Vega à la dignité de marquis, en même temps qu'il érigea en marquisat la terre de Rodes, avec droit de haute, moyenne et basse justice. Lopez était également baron de Berlegem, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jacques et souverain panetier de Flandre. Il avait épousé à Gand, le 27 mars 1658, Anne-Isabelle de Cortewille, fille d'Emmanuel et d'Isabelle de Gruutere.

Eraest Coppiters Stachore.

Archives communales de Gand : Etats de biens, 1637-1638; *Belegeringen*, série 135, n° 5. — Archives communales d'Anvers : Registre dits *Coopers*, 1622, IV^e vol. p. 229. — *Mémoires de Frédéric-Henri, prince d'Orange*, p. 228-229. — *Memorieboek der stad Gent* (Biblioph. flam.), t. III, p. 266. — *Poplimont, Belgique héraldique*, t. XI, p. 281. — Van Hoorebeke, *Nobiliaire de Gand*, p. 165. — *Annuaire de la noblesse*, 1852. — *Messager des sciences et des arts*, 1882, p. 187. — Lespinoy, *Recherches des antiquitez et noblesse de Flandre*, p. 407 et errata. — Piron, *Algemeene levensbeschryving der mannen en vrouwen van Belgie*, p. 328. — Lettres patentes de marquis et d'érection en marquisat de la terre de Rodes, copie en possession de M^r Eug. de Hemptinne.

RODULPHE. Voir RAOUL.

ROECK (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, qui, d'après le titre d'un de ses ouvrages, aurait été un religieux appartenant au prieuré de *Onse Lieve Vrouwe troon*, à Grobbendonck (province d'An-

vers), de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin, de la congrégation de Windesheim. Il composa quelques ouvrages ascétiques, notamment : *Den wyngaert der sielen*, imprimé à Anvers par Simon Cock, en 1544, réimprimé en 1569 par Guillaume van Parys, puis encore en 1615. — *Een vierich bouckzken ghenamt den gheestelicken steen... ghemaeckt van velen devoten ende gheestelicken heere der ordenen vanden regulieren wt den throone ghenamt broeder Jacob Roecx*, indiqué comme provenant des presses de Guillaume van Parys, à Anvers, en 1577, mais en réalité imprimé à Gand, par la veuve de Pierre de Clerck.

Fernand Donnet.

Ferd. Vander Haeghen, *Bibliographie gantoise*. — Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandsche letterkunde*. — P.-J. Godschalckx, *Geschiedenis van Grobbendonck*.

ROEFS (*Crespin*), chanoine de la petite table à la cathédrale de Liège et notaire apostolique, assista, en cette dernière qualité, à la visite des reliques de l'église Saint-Lambert, le 14 avril 1489. Il en rédigea le procès-verbal, qui est contenu dans un manuscrit intitulé : *Ordo ceremoniarum*, appartenant au Séminaire de Liège.

Le même manuscrit renferme la relation de la procession qui eut lieu le 28 avril de la même année et celle de la montre des reliques du 10 au 22 juillet suivant. Ces deux relations ont probablement aussi pour auteur le chanoine Roefs. Les trois écrits ont été publiés par Chapeauville.

S. Balau.

Chapeauville, *Gesta pontificum Leodiensium*, t. III, p. 213-227. — Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XV^e siècle*, p. 645.

ROEFS (*Guillaume*), sculpteur, né à Anvers, le 3 novembre 1738, mort le 21 octobre 1808. Apprenti en 1755, il devint doyen de la gilde anversoise de Saint-Luc en 1792-1793. Sculpteur non sans mérite, on lui doit, entre autres, la partie ornementale de la chaire de l'église de Lebbeke, qui a pour sujet principal *Jésus et la Samaritaine* (1787),

et la décoration du jubé de cette église (1792).

Edmond Marchal.

Fr. de Potter et J. Broeckaert, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-vlaanderen*, 4^e série, t. I (Gand, 1889), *Lebbeke*, p. 33-34.

ROEL (*Conrad van*), poète latin belge du XVII^e siècle. N'est connu que par un seul ouvrage cité par Paquot, et à propos duquel toutes nos recherches ont été vaines : *Verveceidos libri duo, in quibus Athos perfolitur, et Smilace coronatur ab alumnis Adrastia; collectore Conrado van Roel, Belgæ. Oldenburgi, successores Joh. Guttenbergii, 1636; in-12.*

Alphonse Boersch.

Paquot, *Mémoires*, in-fol., t. I, p. 381.

ROELAND (*Jean*), **ROELANTS** ou **ROLLANT**, scribe, vivait à Bruges dans le dernier quart du XV^e siècle. Il est cité, de 1484 à 1490, dans les comptes de la corporation des calligraphes et enlumineurs brugeois, dite des SS. Eloi et Luc. Son nom est parfois suivi de la mention *ofte Dammiens* ou *Damyens*, c'est-à-dire d'Amiens, ce qui lui donnerait une origine picarde. En 1479-1480 il dénonce au receveur des confiscations faites sur les Français à l'occasion de la guerre avec Louis XI, la succession de son confrère Philippe de Mazerolles, mort, ainsi que sa femme, à Bruges, en 1479 (voy. *Biographie nationale*, t. XIII, col. 845), parce que les défunts sont sujets du roi de France. Il reçut trois livres pour le droit de dixième denier que lui valait sa dénonciation. Dans le registre du receveur, il est appelé *Jehennin Roeland, escripvain de livres*, puis *Jehan Rollant, escripvain*, demeurant à Bruges. On s'accorde aujourd'hui à considérer également Philippe comme Picard.

On n'a pas retrouvé jusqu'à présent de manuscrits signés par Jean Roeland.

Paul Bergmans.

A. Pinchart, *Archives des arts*, t. II (Gand, 1863), p. 208-209 (= *Messenger des sciences historiques*, 1861, p. 158-159). — *Le Beffroi*, t. IV (Bruges, 1872-73), p. 117 et 310-320. — J.-W. Bradley, *Dictionary of miniaturists*, t. III (Londres, 1889), p. 167.

ROELAND (*Jean*), poète dramatique flamand, né à Gand, le 5 décembre 1837, mort d'une maladie de langueur, à Jette-Saint-Pierre, le 12 juillet 1875. C'était un autodidacte : d'abord graveur, puis mécanicien, il parvint à devenir commis aux écritures dans une fonderie de fer. Il s'établit à Bruxelles, en 1860, où il fut d'abord employé chez un marchand d'annages, ensuite, depuis 1862, grâce à Michel Van der Voort, commis dans les bureaux des Assurances Générales.

Il fut un auteur très fécond. La plupart de ses œuvres ont été couronnées à des concours littéraires; elles ont eu plusieurs éditions et ont tenu assez longtemps les planches.

Ses œuvres dramatiques sont les suivantes : *Antoon van Dyck*, comédie en deux actes, Waereghem, 1866; *Zonder Naam niet zonder Hart*, drame en trois actes, Bruxelles, 1867; *Een Liedje van Moeder*, comédie en un acte, Anvers, 1867, 1887; *Een Boerenmeisje*, comédie en un acte, Anvers, 1869; *Eene verkeerde Rekening*, comédie en un acte, Anvers, 1869, 1887; *Kerels*, drame en quatre actes, Anvers, 1870; *De Degen van Dondermans*, comédie en un acte, Anvers, 1870 (ces cinq impressions anversoises dans la *Bibliotheek van oorspronkelijke toneelstukken*); *De Weduwe Kasuisel*, comédie en un acte, Anvers, 1873; *Kristina*, drame en trois actes, Bruxelles, 1876; *Kunstschilder en Kleermaker*, comédie en un acte, Bruxelles, 1876; *Dries de Boerenknecht*, drame en un acte, Bruxelles, 1877; *Bertrand van Rainis*, drame historique en cinq actes, Bruxelles, 1877; *Karel de Stoute*, drame historique en quatre actes, Bruxelles, 1877; *Een Misgreep*, comédie en un acte, Bruxelles, 1877; *De Familie Kregels*, drame en trois actes, Bruxelles, 1877 (ces six impressions bruxelloises forment les six premiers numéros de la *Bibliotheek van geprimeerde toneelwerken*. — *Een Misgreep* a eu jusque trois éditions); *De Sint-Jansdag*, comédie en un acte, Bruxelles, 1883.

Ses premiers essais ont paru à Gand en 1863 sous le titre : *Mijne eerste*

Kinderen : Alleenspraken en Tooneeliederren. En 1865 il publia, également à Gand, *De Mode*, chanson comique avec musique de P. de Poerck. Il s'essaya aussi dans le genre de la nouvelle : *Arm Trezeken* parut dans les *Bekroonde Dicht-en Prozasstukken* de la chambre de rhétorique *Het Kersouoken* (Louvain, 1871) et *De Sint-Niklaasdag* dans *De Kerels*, une feuille hebdomadaire de Bruxelles. Enfin, mentionnons encore *Sebastopot*, morceau de déclamation (Bruxelles, s. d.).

J. Vereauille.

Frederiks en Vanden Branden, *Biographisch woordenboek*. — Fr. de Potter, *Vlaamsche bibliografie... van 1830 tot 1890*. — *Bibliographie nationale*.

ROELANDS (*David*), maître d'école et calligraphe, né à Anvers en 1572, vivait à Flessingue dans le premier quart du XVII^e siècle. Il nous est connu par un recueil de modèles d'écritures qu'il publia à Flessingue, en 1616-1617 : *T' Magazin, of t' Pac-huys der loffelycker Penn-const; vol subtyle ende lustighe trecken, percken, beelden ende figuren van menschen, van beesten, voghelen ende visschen, ende noch meer dan hondert onderscheyden gheschryften, verciert met divaersche capitaten, oraculen, ende gulden sententien : alles tot profyt, oeffeninghe ende spore der const-lievende gheeten. Ghepractizeert door David Roelands, van Antwerpen, fransoijischen School-Mr binnen Vlissinghen. Anno 1616*. In-fol. oblong. Dans un avis au lecteur, daté du 24 janvier 1617, David Roelands rappelle le souvenir de ses devanciers Paret, en Brabant, Boyssens, Smyters, Félix van Sambix et Jean Vande Velds, en Hollande, Beauchêne, en Angleterre, Guillaume Le Gaingneur et Beaugrand, en France. Divers feuillets contiennent des dédicaces qui nous font connaître les relations du calligraphe : les magistrats de Flessingue, et notamment les bourgmestres R. Cobbert et J. De Moor, les échevins D.-L. Schengen et G. Pietersse, l'ancien bourgmestre J.-L. Coolen, le secrétaire J. Possenaer, puis d'autres notabilités de la ville, telles que le gouverneur militaire anglais, le chevalier

John Throckmarton, les ministres protestants Jean Doucher et Josse van Laren, le conseiller E. Leunissen; en dehors de Flessingue, nous trouvons les maîtres d'école ou calligraphes : C. Janssens, à Middelbourg; A. Smyters, à Amsterdam; P. Vander Dussen, à Zierikzee; Félix van Sambix, à Delft; Hans Vande Velde; le père de Roelands et son neveu et élève, Philippe Roelands, etc. Ce côté documentaire ajoute à l'intérêt du *Magazin*, qui est très remarquable au point de vue calligraphique et permet de constater la grande habileté de Roelands dans son art. Sa plume dessine avec facilité les arabesques les plus compliquées et arrive à donner, d'un trait, des silhouettes d'hommes ou d'animaux fort réussies. En tête du recueil, devenu rare aujourd'hui, se remarque un joli portrait de David Roelands, à l'âge de quarante-six ans, gravé par F. Seehelemans, avec cette inscription :

Du grand Roland le front au vif peux icy veoir,
Mais et ses œuvres beaux, son esprit et sçavoir.

Paul Bergmans.

L'œuvre de David Roelands (un ex. incomplet à la bibl. de la ville d'Anvers). — M.-F. Lantsheer, *Zelandia illustrata*, 3^e livraison (Middelbourg, 1870), p. 348-349; repr. dans A. Nagtglas, *Levensberichten van Zeeuwen*, p. 531-532. — Les archives de Flessingue, brûlées en 1800, ne peuvent fournir aucun renseignement, suivant une obligeante communication de Mr R. Fruin, archiviste de Zélande.

ROELANDT (*Gabriel*), ROELANS ou ROLANDIUS, poète latin, écrivait à Anvers au commencement du XVII^e siècle, et jouissait d'une grande réputation. Il mourut jeune. Ce sont du moins les renseignements que fournit le titre de son portrait que Hollar grava en 1648. Sur cette estampe on lit, en effet : *V. N. Gabriel I. F. Roelans, dictus Rolandius, inter literatiss. Belyas eminens. In ipso flore juventutis extinctus*. Il fut en relations épistolaires avec Juste Lipse; on trouve une lettre de lui dans les *Commentarii ad C. Suetonii Tranquilli tres posteriores libros* (Offenbach, 1610), reproduite dans les *Epistolarum decades XIX* (Harderwyck, 1621).

Fernand Donnet.

Bibliotheca belgica, v^o J. Lipse. — Parthey, *Wenzel Hollar*.

ROELANDT (*Louis-Joseph-Adrien*), architecte, né à Nieupoort, le 3 janvier 1786, mort à Gand, le 5 avril 1864. Son père s'appelait Norbert Roelandt et sa mère Jeanne Delebaye.

Comme maint architecte illustre, il débuta par le travail manuel dans le métier de la charpenterie; puis ses parents l'envoyèrent à l'Académie des Beaux-Arts de Gand, où il fut un sujet d'élite. Dès 1808 il fut un des fondateurs, dans cette ville, de la *Société des Beaux-Arts*; il consacra un discours d'ouverture à l'éloge de Rubens, de Van Dyck et de Fr. Duquesnoy. L'année suivante il se rendit à Paris pour compléter ses études. Il fut reçu dans le premier atelier d'architecture de l'Europe, chez Percier et Fontaine, qui formèrent à cette époque toute une génération d'architectes, tels que Debret, Visconti, Le Bas, Abadie, Letarouilly, Boucher, Bourla, Gartner, etc.; dans leurs rangs, Roelandt rencontra ses compatriotes L. Renard et Fr. Suys; ce dernier devait garder avec lui des relations intimes et durables. Dans ce milieu tout imprégné d'idées fastueuses, près de ces architectes hantés de projets grandioses et chargés de la construction ou de la décoration des palais impériaux, et avec lesquels il collabora au fameux recueil des *plus célèbres maisons de plaisance de Rome et de ses environs*, Roelandt contracta le goût des larges et sévères ordonnances néo-romaines que devaient refléter ses premières œuvres. D'ailleurs, il fit honneur à ses maîtres : en 1811, il remportait le prix de Rome pour l'architecture.

Son retour en Belgique fut marqué par des succès rapides; nommé aussitôt architecte de la ville d'Anvers et professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville, l'Académie d'Anvers lui octroya l'un de ses fauteuils en 1817. En 1815, il avait concouru pour le monument que le gouvernement anglais voulait ériger en souvenir de la bataille de Waterloo.

C'est alors qu'il dressa les plans du palais universitaire de Gand, qui consacra sa réputation. Le monument fut comparé aux plus somptueux édifices

similaires de l'Europe et valut à Roelandt la croix de chevalier de l'ordre royal du Lion néerlandais. Il rappelait les grandioses ordonnances de l'antiquité classique, inconnues à nos villes flamandes : un pompeux péristyle imité du Temple d'Antonin le Pieux, un large vestibule inspiré de quelque tepidarium antique, une vaste rotonde couverte d'une coupole à caissons, bordée d'une colonnade circulaire et précédée d'un monumental escalier, bref, un ensemble réalisant avec ampleur l'idéal académique de l'époque, et qui, d'ailleurs, était bien conçu pour son solennel usage. Terminée en 1826, cette œuvre posa Roelandt au rang des premiers architectes du temps. A la séance inaugurale du nouveau palais universitaire, l'Académie de Gand remit à son auteur une médaille d'or portant à son avers :

ARCHITECTO LUD. ROELANDT, SUO QUONDAM
ALUMNO, NUNC SCHOLARUM PROFESSORI

A son revers :

QUOD
SUMPTU URBS GANDAE
SCIENTIAR. ET LITTER. CULTURAE
PALATIUM AEDIFICANDO
INTER ARCHITECTOS PRINCIPES
ADNUMERARI
MERUIT.
D. O.

Et en exergue :

BONAR. ARTIUM
ACADEMIA REG. GAND
M DCCC XXVII

L'administration de la ville de Gand s'était empressée d'attirer le jeune architecte dans ses murs ; nommé directeur des travaux communaux, il exerça ces fonctions de 1818 à 1856. Dès 1819, il fut professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Gand. En 1835, il fut chargé du cours d'architecture à l'École du génie civil ; il occupa cette chaire durant vingt-trois ans ; en 1858, il obtenait l'éméritat. Il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1835 et promu officier en 1855.

Roelandt fut un des neuf premiers membres de la Commission royale des monuments fondée en 1835. Lorsqu'en 1845 la classe des Beaux-arts de l'Académie de Belgique fut ajoutée à celles des Lettres et des Sciences, il eut sa place

marquée parmi les premiers élus de la classe nouvelle, dont il fut directeur en 1853. Le 24 septembre de cette année, il exposa, dans un discours solennel, ses idées sur la part réservée aux arts plastiques dans les progrès de la civilisation. Nommé rapporteur dans tous les concours relatifs aux beaux-arts, il eut plusieurs fois à analyser les mémoires présentés. Il était affilié à l'Institut royal des Pays-Bas et à de nombreuses sociétés artistiques.

Si son enseignement n'a laissé aucune trace écrite, des œuvres bâties perpétuent les preuves de son talent et les fruits de son immense labeur. Peu d'architectes eurent une carrière aussi vaste et aussi remplie. Il fut appelé à couvrir en quelque sorte sa ville adoptive de monuments, en même temps qu'il multipliait ses travaux au dehors. Après le palais académique de la rue des Foulons, ses maîtresses œuvres furent le grand théâtre et le palais de justice. Mais ici ses rêves de classicisme antique ont fait place à un nouvel idéal, celui de la Renaissance italienne. Les deux palais aux robustes façades décorées de bossages, qu'il a élevés au confluent de la Lys et de l'Escaut, évoquent l'idée de quelque coin de Florence. Le majestueux tribunal gantois n'est certes pas à imiter quant à son aménagement intérieur, mais le théâtre, son voisin, est une salle de spectacle bien étudiée et fort remarquable pour l'époque ; ces deux édifices furent érigés successivement en 1835 et en 1840. C'est en 1835 que Roelandt construisit le Casino, conçu à l'image des villas de plaisance italiennes.

Roelandt, à qui fut réservé le monopole de toutes les grandes constructions de la ville et de la province, exerça ses aptitudes dans les genres les plus variés ; il ne réussit que médiocrement dans le style ecclésiastique. Il faut dire à sa décharge que les plans qu'il dressa vers 1858, en style pseudo-roman, pour la vaste et sombre église de Sainte-Anne, ont été désignés en exécution. Mais l'église primaire de Saint-Nicolas (1841), celles de Doel et de Desselghem, celle du petit séminaire de Saint-Trond ne

contribuent pas à exalter ses mérites au point de vue de l'art chrétien.

Roelandt fut plus heureux dans ses travaux utilitaires. L'entrepôt libre d'Anvers (1829), l'entrepôt de Gand (1825), pour lequel il dressa des projets dont la moitié seulement fut réalisée, et l'abattoir de cette ville ont pu passer, lors de leur érection, pour des bâtiments modèles.

On lui doit encore d'autres édifices de genres variés : la crypte de la place des Martyrs, à Bruxelles; les hôtels de ville d'Alost (1824) et de Ninove (1824); une aile du gouvernement provincial à Gand (1827); un projet de réfection de la flèche du beffroi de Gand; le manège militaire (1841) et le nouveau quartier de la maison de force à Gand (1823); la maison d'arrêt d'Alost (1824); une partie des bâtiments de l'Académie royale de Gand (1827); une série d'hôpitaux élevés à Lokeren (1823), à Renaix (1823), à Mons (1838), à Saint-Trond (1840), des plans pour les hôpitaux de Mons et de Gand, etc. Il participa activement à l'édification du nouvel escalier de la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles. Ajoutons à ces ouvrages une série de villas, notamment celle de Mullem, où il séjourna longtemps.

Louis Roelandt avait épousé dame Amélie-Françoise Bonné; il eut un fils et trois filles, dont l'une épousa M^r Edouard Maeterlinck, une autre l'architecte-peintre Louis van Overstraeten, mort en 1849; la troisième, le sculpteur Joseph Geefs. Il mourut, le 5 avril 1864, comblé d'honneurs et laissant aux siens une fortune acquise par son travail. Ses traits nous sont conservés dans le beau portrait peint par L. De Winne, que possède le musée d'Anvers, et un buste en marbre par Parmentier exposé au Musée de Gand.

I. Cloques.

Gust. de Man, notice sur L.-J.-A. Roelandt, insérée dans l'*Annuaire de l'Académie roy. des sciences, des belles-lettres et des arts de Belgique*, année 1868; avec reproduction en gravure du portrait de L. De Winne.

ROELANDT (*Jacques-Thomas*), ROELANS ou ROELANTS, mathématicien et professeur de sciences exactes, vivait à

BIOGR. NAT. — T. XIX.

Anvers dans la première moitié du XVIII^e siècle. Il nous est connu par les ouvrages suivants: 1. *Hemel-loopkundighe Vertooning van een groote duyternis op den aerdbol (zon-eclips van 23 Mei 1721) alsoo wy deselve alhier tot Antwerpen schynbaerlyck aen de son sullen sien*. Anvers, J.-P. Kobyns, 1723; in-4°, avec figure. — 2. *Tabula chronologica et historica ofte tydkundige ende historische kaerte der voornaemste monarchien van den beginne der werelt tot de gheboorte Christi*. Anvers, Du Caju, 1728; in-8°. — 3. *Thèse astronomique sur toutes les phases écliptiques du soleil représentées en figures géométriques que le ciel démontrera et soutiendra le 4 d'aoust 1739...*, avec des remarques historiques et chronologiques. Anvers, C.-I. Vander Hey, 1739; in-4°, avec figures. — On doit encore à Roelandts la composition d'une estampe de grande dimension, destinée à servir de calendrier perpétuel. Cette gravure, fort artistique, fut dessinée par Jean-Claude de Cock et reproduite par le burin, en 1732, à Anvers, par Jean-Baptiste Jonghelinckx. Au centre d'un paysage pittoresque que délimite une vue de l'Escaut, avec la Tête de Flandre, s'élève un vaste portique. Le couronnement, que supportent les figures de Mercure et de l'Astronomie, est formé par un tableau des fêtes mobiles; sur les bases des colonnes sont gravées les tables du nombre d'or et des lettres dominicales pour les années 1700 à 1800. Aux obélisques, contre lesquels s'appuyent les volutes latérales du couronnement, sont suspendus de part et d'autre, deux cadrans avec centre mobile, tournant sur un pivot; le premier indique les jours du mois, le second les phases de la lune et les révolutions des planètes. Sous le portique, sur un bloc qui occupe l'avant-plan, se lisent des indications permettant de fixer les jours de la semaine et de connaître les dates des éclipses. Cette composition centrale est complétée par des groupes gracieux, composés de femmes et d'enfants, symbolisant les diverses sciences. Des attributs divers, des instruments de mathématiques et de géographie, des figures

astronomiques, des armoiries s'ajoutent à cet ensemble.

Au centre de la composition est suspendu, en un cadre oval, le portrait de son auteur. Roelandts est figuré dans sa bibliothèque, tenant à la main un livre ouvert sur lequel se lit la mention : *Mathesis universa*. Sur le cadre est inscrit le nom de Jacobus Thomas Roelandts, et plus bas l'inscription :

*Volpryft de const betragt haer bryn altyt
Dat wyat nyt ionst volbragt te syn met vlyt.*

Fernand Dounet.

ROELANDTS (*Joachim*), ROELANTS ou ROLANDUS, seigneur d'Eynthout, médecin, naquit à Malines vers la fin du x^ve siècle. Il appartenait à une famille noble de cette ville où il exerça son art nous sans quelque talent. Lié d'amitié avec André Vésale, celui-ci lui adressa, en 1542, une lettre *De radice Chinae*, qui fait partie des œuvres du grand anatomiste. Vers 1533 il avait publié, sous le titre de *De novo morbo sudoris*, une bonne description d'une épidémie de suette miliaire qui avait fait énormément de ravages à Anvers en 1529. Le poète Jean Second nous a donné en ces termes un éloge de cet opuscule (*Joanni Secundi opera* édition de 1631, p. 113) :

*Qui cupis ignotæ naturam discere pestis,
Et, formidatæ doctus opus furcæ,
Spicula securus vapidæ contemnere mortis,
Accipe quæ vites callidus arte malum.
Scilicet hæc multo tibi dat sudata labore,
Gloria Maclinia lausque vel una suæ,
Prinus Apollinea Joachimus in arte medendi:
Quæ nuper miseris dum latuere homines,
Heu quot in ardenti sumârunt corpore lecto,
Mortis et ignotas extimere vias!
Heu quot ubique animas exsudavere tepenteis,
Transmissi stygiis in nova regna vadis.*

D^r Victor Jacques.

Piron, *Levensbeschryving*. — Paquot, *Mémoires*, t. XII. — Oettinger, *Bibliogr. biographique*. — L.-J. d'Avoine, *Notice sur le d^r Roelandts*. — *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, 1843, p. 72.

ROELANS (*Gabriel*). Voir ROELANDT.

ROELANS (*Jacques-Thomas*). Voir ROELANDTS.

ROELANTS (*Gérard*), écrivain flamand, né à Malines au x^ve siècle, décédé

le 10 mars 1491. Il entra comme chanoine régulier au monastère de Saint-Martin à Louvain et, lorsqu'il eut été élevé à la dignité de prêtre, les autorités ecclésiastiques le chargèrent de la direction des religieuses du couvent de Sainte-Lucie à Saint-Trond. Il a laissé à l'état de manuscrit quelques poésies flamandes, un ouvrage intitulé : *Geslachtboek van Ludovicus van Bourbon, bisschop van Luik met een cort verhael van de onhevelen deses lands*, ainsi qu'un *Catalogus librorum manuscriptorum in diversis Belgii bibliothecis existantium*. Pendant longtemps ces ouvrages furent conservés au monastère de Saint-Martin à Louvain. On ignore ce qu'ils sont devenus.

Alfred De Ridder.

Paquot, *Mémoires*. — Piron, *Levensbeschryving*.

ROELANTS (*Jacques*), conseiller au Grand Conseil de Malines, né à Anvers, en 1568, mort à Malines, le 25 août 1651. Fils du juriconsulte Jacques Roelants, qui décéda à Anvers en 1592, il étudia le droit et devint en 1611 pensionnaire de la ville d'Anvers, fonctions qu'il remplit jusqu'en 1616, puis, pendant une seconde période, de 1618 à 1625. A cette époque il quitta Anvers, ayant été nommé, par lettres patentes du 23 janvier 1625, maître aux requêtes et conseiller au Grand Conseil de Malines en remplacement de Pierre de Semerpont. Il se fixa à Malines dans une maison située dans la rue du Vieux Bruel. Avant son départ, il avait fait plusieurs dons à des œuvres religieuses, notamment à la chapelle du Saint-Sacrement dans l'église Saint-Jacques, où son nom et son blason figurent sur une des colonnettes en cuivre de la clôture. Jacques Roelants avait épousé Marie Schott, qui mourut le 22 juin 1638. Lui-même décéda, à Malines, le 25 août 1651; il fut enterré, avec sa femme, dans le chœur de l'église des Augustins, devant le maître-autel. Dans l'épithaphe que plaça sur son tombeau son petit-fils, Jacques Stalins, président du Grand Conseil, il est qualifié de chevalier et de seigneur d'Eynthout.

On possède le portrait du conseiller Roelants, gravé par Paul Pontius d'après un tableau peint par Thomas Willeborts. L'inscription de cette estampe porte : *Nobilissimus amplissimusque vir D. Jacobus Roelans. Jac. F. Antverpianus eques auratus toparcha in Eyndhout, libellorum supplicum in aula regia magister et in magno regis concilio senator et vice præses. Decessit Mechliniæ VIII Calend. Septembr. an. CIO. IOC LI ætatis suæ LXXXIII.*

Un second portrait du même, de moindre format, a été gravé en 1648 par Hollar.

Fernand Donnet.

ROELANTS (Jacques-Thomas). Voir ROELANDTS.

ROELANTS (Jean), sculpteur du xvi^e siècle. Il sculpta en 1530, avec Corneille de Smet, le retable de la chapelle du Saint-Sang à Bruges, dont Lancelot Blondeel avait donné le plan. Or, selon Van Even, un Jean Roelants sculpta l'un des multiples bas-reliefs de la façade de l'hôtel de ville de Louvain, édifice dont Mathieu de Layens posa la première pierre le 24 mars 1441, et qui ne fut complètement terminé qu'en 1463.

En raison de la différence des dates, ces deux artistes, bien que portant les mêmes nom et prénom, ne sauraient être confondus.

Edmond Marchal.

ROELANTS (Jean), scribe. Voir ROELAND (Jean).

ROELANTS (Jean-Benjamin), secrétaire-inspecteur de l'université de Louvain (1817-1830), né à Gand, le 5 septembre 1781, mort probablement à Rijswijk, près de La Haye, après 1836. Il remplit d'abord, de 1811 à 1814, les fonctions de procureur impérial près le tribunal de première instance à Winschoten, dans le département de l'Éms occidental (province de Groningue), puis celles d'officier de justice près le tribunal de première instance à Groningue (1814-1817). Le gouvernement

de Guillaume I^{er} lui confia, dès 1817, un poste de confiance, celui d'inspecteur de l'université de Louvain et de secrétaire du collège des curateurs à cette université. Roelants présida à l'organisation de cet établissement, qui s'ouvrit le 6 octobre 1817. Grâce à sa prodigieuse activité, il contribua dans une large mesure aux progrès du haut enseignement : il poussa à la réorganisation des anciennes institutions académiques et au renouvellement de leur matériel didactique ; la bibliothèque, le jardin botanique, l'amphithéâtre d'anatomie furent pour ainsi dire complètement renouvelés. Ils s'occupa de différentes réformes à introduire dans l'enseignement universitaire et même de la création de cours de gymnastique, conformément aux idées émises par Baud, professeur à l'université de Louvain. Bien qu'il n'eût que voix consultative au collège des curateurs, il en fut réellement la cheville ouvrière. Lorsque le gouvernement créa, en 1825, le « Collège Philosophique », ce fut Roelants qui reçut la mission de veiller à l'organisation de cet établissement. Il s'occupa beaucoup de recruter des élèves pour ce collège et il s'intéressa à ceux qui s'y distinguaient par leur zèle et leurs aptitudes. Il devint secrétaire de la commission administrative du collège (*Bestuur der huishouding van het Collegium philosophicum*), du jour où elle fut constituée (10 octobre 1823).

Interprète fidèle du gouvernement, Roelants essaya d'empêcher parmi la jeunesse universitaire la formation d'un esprit de corps et de la soumettre à une stricte discipline. En novembre 1821, il contribua à la dissolution de l'association des étudiants dont Sylvain Vande Weyer avait été élu président. D'autre part, Roelants fit tous ses efforts pour répandre l'usage de la langue néerlandaise dans le monde universitaire : à partir d'octobre 1823, il rédigea dans cette langue les comptes rendus des séances du collège des curateurs ; les délibérations du collège continuèrent cependant d'avoir lieu en français, comme il résulte des notes prises par Roelants au cours des séances.

Lorsque éclatèrent les troubles en

septembre 1830, Roelants se vit obligé de quitter la ville de Louvain pour se mettre en lieu sûr. Avant le 22 septembre, il s'était déjà enfi en Hollande, emportant une partie de la correspondance échangée entre lui et le gouvernement, notamment à propos du Collège Philosophique. Il résida à La Haye au moins jusqu'en 1832, puis il alla se fixer à Rijswijk, où il se trouvait encore en 1836.

Il avait épousé à Groningue, vers 1814, Margaretha Bouwina Lewe van Middelstum, dont il eut un fils, Egbert.

Herman Vander Linden.

Documents relatifs à l'université de Louvain (1817-1834), aux archives du royaume (4^e section), à Bruxelles. — Terhinden, Guillaume 1^{er} et l'église catholique en Belgique, t. I, p. 423.

ROELANTS (Jean-François), auteur dramatique flamand, né à Bruxelles en octobre 1819, décédé dans la même ville, le 12 décembre 1864. Son instruction fut assez négligée; il fut typographe dans une imprimerie bruxelloise où l'on imprimait surtout des vaudevilles français. C'est ce qui éveilla en notre auteur l'idée d'écrire, lui aussi, pour le théâtre. Ses premières productions furent françaises: *Un trait de comédienne*, comédie-vaudeville, parut en 1845. Mais déjà à cette époque Roelants avait pris la décision de n'écrire que pour le public flamand. Il est inutile de donner ici la liste fort longue des productions du dramaturge. Disons seulement qu'il aborda divers genres. Il cultiva longtemps le drame historique, mais il n'était guère de taille à écrire dans ce genre une œuvre durable. Son drame *Jan de Eerste* (Jean 1^{er}) est de 1845; *Margariet de Zwarte* (Marguerite de Hainaut) est de 1849; *Leicester, drama naar Walter Scott*, de 1852; *Willem de Zwijger* (Guillaume le Taciturne), de 1853. Quelques vaudevilles ou comédies-bouffes ont eu plus de succès: *Capitein Trullemans of de lolgevallen van een garde civiek* (1844); *'t Spookt in het huis* (1852); *List tegen list* (1852); *Een man met muizenesten in het hoofd*. Aucune de ces pièces ne s'est, du reste, maintenue au répertoire.

Roelants devint secrétaire privé du prince de Chimay et directeur de la compagnie du chemin de fer du Centre, dont le prince était président. Il occupait encore cette situation lorsqu'il mourut en 1864.

Léonard Willems.

Bibliographie nationale, t. III, p. 310-311. — Frederiks et Vanden Branden, Biographisch woordenboek.

ROELANTS (Joachim). Voir ROELANDTS.

ROELANTS (Louis), magistrat, né à Louvain dans la première moitié du xve siècle, mort probablement dans la même ville le 15 septembre 1504. Il appartenait à l'une des principales familles patriciennes de l'ancienne capitale brabançonne et il devint seigneur de Wilssele et de Putte. Son père, appelé également Louis, avait rempli plusieurs fois les fonctions de bourgmestre. Lui-même occupa pendant plus d'un quart de siècle (de 1451 à 1480) différentes magistratures communales et il fut deux fois bourgmestre patricien (en 1466 et en 1470). Le 28 novembre 1480, le magistrat de Louvain lui conféra le cours de « lecture ordinaire d'après-midi » (Digeste), fait précédemment par Théodore Persyn à l'université. En 1481 (le 28 février), il conquit le grade de docteur en droit civil et canon (28 février). Il fut recteur de l'université en 1484; deux ans après il obtint une place de membre au conseil de Brabant (5 juillet 1486), et en 1504 (27 avril), il fut élevé aux fonctions de chancelier de ce conseil. Il ne les occupa pas longtemps: il mourut le 15 septembre de la même année.

Il ne semble avoir joué ni dans la vie municipale ni dans la vie universitaire un rôle bien en relief. On ne le trouve qu'une seule fois mêlé à des événements assez importants. En 1483, après l'arrestation des représentants de la ville de Louvain, qui avaient essayé de s'entendre avec ceux des villes flamandes révoltées contre Maximilien, Louis Roelants fit partie de la délégation envoyée à Maximilien par l'université

pour obtenir la mise en liberté des prisonniers. Parmi ceux-ci se trouvait entre autres un juré, Louis Roelofs, qui appartenait sans doute à la famille de sa femme, Marie Roelofs.

Herman Vander Linden.

P. Divæus, *Rerum Lovaniensium libri IV*, p. 49. — Id., *Annalium ejusdem opidi libri VIII*, p. 62 et p. 51 à 60. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belge* (dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XX, 1846), p. 49. — Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. III. — Val. Andreas, *Fasti doctorales juris utriusque*. — J. Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 379; t. II, p. 755 et 756. — H. Vander Linden, *Rapport sur une mission aux archives de Berlin; analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église Saint-Pierre*, p. 206 (extrait du t. LXXII, no 4, des *Bulletins de la Commission royale d'histoire*).

ROELANTS (Théodore), peintre, mentionné par Nagler, ne fait qu'un avec Théodore Rombouts. Nous en trouvons la preuve dans cette assertion de l'auteur allemand, qu'il a relevé le nom de son artiste sur une estampe de André • Paul • (lisez Paul!), plus justement PAUWELS (voir ce nom), représentant un *Arracheur de dents*. Or, il s'agit de la toile de Th. Rombouts, du musée de Madrid, dont nous avons parlé à l'occasion d'André Pauwels (tome XVI, col. 730). Kramm et les autres auteurs ont suivi Nagler. L'explication de la méprise de celui-ci se trouve dans la circonstance que, dans un premier tirage de la planche, le graveur de lettres a écrit par erreur Théodore Roelants pour Théodore Rombouts.

Henri Hyman.

Nagler, *Neues Allgemeines Künstler-Lexikon*. — Théod. van Lerius, *Biographies d'artistes anversois*, publiées par P. Genard (Anvers, 1881), t. II, p. 128.

ROELANTS (Les), maîtres des postes, à Anvers.

JEAN-BAPTISTE ROELANTS, frère de Jacques (voir plus haut), naquit à Anvers en 1571. L'administration générale des postes dans les Pays-Bas avait été concédée en 1516, par l'empereur Charles-Quint, à Jean-Baptiste de la Tour et Taxis, qui déjà était général des postes dans l'empire d'Allemagne. Un siècle plus tard, les Taxis, voulant

se décharger d'une partie de cette besogne, nommèrent, en 1613, Jean-Baptiste Roelants maître particulier héréditaire des postes dans les Pays-Bas. Celui-ci géra cette fonction jusqu'à sa mort, survenue le 23 janvier 1633. Sa charge échut à son neveu.

JACQUES ROELANTS, fils de Jacques et de Marie Schott. Dans les divers actes relatifs à sa gestion, il est qualifié de *comis van mevrouw de gravinne de Tassis, postmeester generael van Syn Majesteyt*. Jusqu'à cette époque, les bureaux de l'administration des postes avaient été établis dans un vaste immeuble de la longue rue de l'Hôpital, qui était appelé *postmeesterhuis*. Jacques Roelants les transféra dans sa demeure du marché Saint-Jacques, à Anvers.

Le blason de Roelants et celui de son épouse figurent sur les stalles du chœur de l'église Saint-Jacques.

Jacques Roelants avait épousé, dans cette ville, Marie Vander Goes, fille de Jean Vander Goes et de Sara Charles, qui lui donna cinq enfants. Il mourut en 1646 et sa charge passa à son fils aîné.

ALEXANDRE-BALTHAZAR ROELANTS. Celui-ci n'avait que dix ans quand il succéda à son père comme *comis postmeester*. Il était, en effet, né à Lierre, près d'Anvers, en 1636.

Déjà titulaire de la seigneurie d'Eynthout, il acheta encore, le 16 avril 1666, de Jacques Bouton, la seigneurie de Moll, Baelen et Desschel. Plus tard, cette acquisition lui fut contestée par les enfants du vendeur et, en 1688, il dut même rétrocéder la partie septentrionale de la seigneurie, mais en 1695 il revendiqua la possession du bien tout entier.

Le jeune Roelants habitait en été à Hemixem, et le graveur Hollar a commémoré par le burin le souvenir de la visite que lui firent, en 1650, le comte et la comtesse de la Tour et Taxis. Sur l'estampe se voit Alexandre Roelants recevant à l'entrée de l'église du village le maître-général des postes de l'Empire et sa femme. La légende de cette com-

position porte que *Excellentissimo comiti sacram adem ingrediendi fit obvius in limine prænobilis adolescens Alexander Roelans, illique latino sermone succincti officioseque salutato, faustum cum excell^{ma} uxore adventum prosperaque omnia precatur.*

Alexandre Roelants continua ses études et reçut le diplôme de docteur en l'un et l'autre droits. En 1670 il renonça au monde pour se faire prêtre. Quelques années plus tard, en 1674, il fut nommé doyen du chapitre de la collégiale de Saint-Gommaire à Lierre. Il reçut également le titre de protonotaire apostolique. En recevant les ordres, il avait renoncé, en 1670, à sa charge de maître des postes en faveur de son frère Jacques-François Roelants.

Le doyen Roelants fit don à l'église Saint-Gommaire du tabernacle qui fut érigé dans le déambulatoire, derrière le maître-autel. Il enrichit aussi de ses dons l'église Saint-Jacques à Anvers, et on peut voir son blason sur les stalles du chœur et au-dessus de l'autel de la chapelle Saint-Roch, qui avait été érigé à ses frais.

En 1681, par don entre vifs, il céda la seigneurie de Moll à son neveu Jacques-Alexandre-Joseph Roelants, fils aîné de son frère Jacques. Toutefois, il en garda l'usufruit, et stipula que ce bien lui reviendrait en cas de prédécès. Ce cas se produisit, et le 19 décembre 1690 il redevint seigneur de Moll. Il possédait encore dans le village même une maison située sur la Grand'Place; puis, dans les environs, des biens ruraux, notamment à Dessel, *de groote en kleine Boeretang*, et à Rethy, *de Brauselhoeve*. En même temps il était resté propriétaire des seigneuries de Boutersem, Pluyseghem et Yckele.

Le doyen Roelants mourut à Lierre, le 31 janvier 1696, sans avoir fait de testament. Ses biens passèrent aux enfants de son frère Jacques et de ses sœurs, Isabelle, femme d'Antoine Carenna, seigneur de Swyndrecht, et Claire, qui avait épousé Nicolas van Halmale, bourgmestre d'Anvers.

Son portrait, lorsqu'il était âgé de dix-huit ans, fut gravé par Hollar.

JACQUES-FRANÇOIS ROELANTS, frère du précédent, était né en 1643. Il avait succédé, en 1670, à Alexandre Roelants dans la charge de maître des postes. Mais en 1678 il abandonna ces fonctions qui passèrent alors à la famille Anthoine. Par contre, il fut nommé conseiller et commis des domaines et finances du roi.

La famille Roelants, dont la noblesse était ancienne, portait pour armes : *de sable au sautoir endenté d'or à la bordure du même. Heaume d'argent grillé et liseré d'or; bourrelet et lambrequins de sable et d'or; cimier, un griffon d'or.* Jacques Roelants reçut bientôt de nouveaux titres. Par diplôme du 19 mai 1675 il fut créé chevalier, puis, le 5 avril de la même année, le roi Charles II lui accorda pour ses armoiries une couronne au lieu de bourrelet, et, comme supports, à dextre un griffon et à senestre un lion, le tout d'or.

Jacques-François Roelants épousa Anne-Claudine de Ruyschen, fille de Jean-Antoine de Ruyschen et de Marie Vequemans, dont il eut deux fils, Jacques-Alexandre et Joseph Roelants, qui moururent sans descendance. On connaît également un portrait de Jacques Roelants, gravé par Paul Pontius. Ses fonctions de maître des postes y sont encore rappelées; on y lit, en effet, cette mention : *N. V. Jacobus Roelans, I. F., illustrissimi comitis de Tassis veredariorum caesareorum et regionum praefecti generalis apud Antwerp. optio.*

Fernand Doucet.

Vander Leene, *Nobiliaire des Pays-Bas*. — Génard, *Anvers à travers les âges*. — Parthey, *Wenzel Hollar*. — Aug. Thys, *Bulletin de la propriété*. — Reydam, *Eenige bladzyden uit de geschiedenis der vryheid en voogdy van Moll, Baelen en Desschel*. — E. Mast, *Geschiedkundig liersch dagbericht*. — J.-Th. de Raadt, *Eenige aanteekeningen op Moll, Baelen en Desschel*. — Louis Stroobant, *Les magistrats du grand conseil de Malines*. — Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers. — (J.-J. De Munck), *Province, stad en district van Mechelen* (Bruxelles, 1770). — Archives communales à Anvers, *Schepen brieven*, 1573, MN; 1664, II; 1704, II. Minutes des notaires : J.-A. Lodewyckx 1697, H. Duys 1639, P. Ghysberti 1640. — Archives générales du royaume, Cour féodale, procès, nos 809 et 872.

ROELOFS (*Gérard*), en latin *Rodolphus*, écrivain ecclésiastique, né à Grave, dans la première moitié du xvi^e siècle, mort à Liège, le 16 juin 1591. Il fit vraisemblablement ses études à l'université de Louvain, devint précepteur dans la famille Schets et fit l'éducation de Gaspard Schets, qui fut plus tard trésorier des finances dans les Pays-Bas. Roelofs fut ensuite secrétaire de Ebert Leonin. Plus tard, il devint chanoine de la collégiale de Sainte-Elisabeth à Grave. Mais à la suite des troubles religieux il dut s'enfuir à Cologne. En 1584, il obtint un canonicat à Saint-Pierre de Liège, se fixa dès lors dans cette ville et y mourut en juin 1591.

Roelofs a composé un traité *De litteris canonicis, videlicet formatis, pacificis, commendatitiis, etc.* (Cologne, 1582), dans lequel il soutient que les lettres canoniques ou formées remontent directement aux pères du concile de Nicée. Inutile de le suivre dans sa démonstration, qui n'est plus pour nous qu'une curiosité historique. Valère André, son premier biographe, nous dit également qu'il est l'auteur de trois placards infolio, faits pour être affichés : 1. *Matheseos Tabulæ* (Cologne, sans date). — 2. *Tractatus de apparatu bellico ... uti olim apud Romanos fiebat ... in tabulam redactus* (Liège, 1585). — 3. *Tractatus de stipendiis militum et eorumdem conficiendorum ratione, in tabulam redactus* (Liège, de Heer, 1586). Ces trois pièces n'ont pas été retrouvées.

Léonard Willems.

Valère André, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ belgicae*. — Paquot, *Mémoires*, t. VII.

* **ROELOFS** (*Guillaume*), peintre, dessinateur, graveur, également naturaliste, né à Amsterdam, le 10 mars 1822, mort à Berchem (Anvers), le 12 mai 1897. Son éducation artistique se fit en Hollande, d'abord à Utrecht, sous A.-H. Winter, ensuite à La Haye, sous H. Vande Sande-Bakhuyzen, dont il adopta le genre. Sa précocité fut remarquable. Dès l'année 1840, à la suite d'un voyage en Allemagne, il concourait à la déco-

ration de la grande salle du cercle « *Arti et Amicitiae* », à Amsterdam, par une toile très favorablement accueillie. A vingt-six ans, il se fixait à Bruxelles et ne tardait pas à y prendre part au Salon de 1848. Ses œuvres lui valurent dès l'abord la notoriété. « Nous devons à la Hollande », écrivait la *Revue de Belgique*, « un jeune artiste dont le nom sera célèbre, si l'avenir répond pour lui au présent. M. Roelofs, qui habite Bruxelles depuis peu de temps, s'était fait connaître comme un aquarelliste fort distingué, mais on n'avait vu de lui aucun tableau. Le *Site pris dans la Gueldre* et la *Vue de Drenthe* viennent de le placer parmi les paysagistes qui donnent les plus belles espérances ».

De son côté, A. Luthereau, dans la *Revue du Salon*, prédisait le plus bel avenir à l'auteur de ces peintures. « Un talent puissant s'est montré cette année ; nous voulons parler de M. Roelofs. Ici c'est la poésie de la force, c'est l'énergie du sentiment, exprimées avec un art tout particulier. A ceux qui débutent ainsi on peut prédire une belle carrière ». Roelofs ne se contentait pas d'être un paysagiste de grande valeur, c'était aussi un artiste aux vues larges et indépendantes. Son style, fait de simplicité, contrastait autant par la justesse des effets que par l'heureuse interprétation des motifs avec les productions artificielles des paysagistes alors en vogue. Les éloges que la critique belge lui accordait acquéraient par là une signification supérieure à la banale courtoisie, fréquemment de mise quand il s'agit d'un étranger. Honoré de la médaille d'or, Roelofs eut la satisfaction de voir la galerie du Roi s'ouvrir à l'une de ses toiles. La Belgique lui assignait ainsi une place aux premiers rangs de son école. Au mémorable salon bruxellois de 1851, une œuvre nouvelle de son pinceau, *Avant l'orage*, non moins grandement exécutée que conçue, vint mettre le sceau à sa réputation. Acquisée pour le musée de l'Etat, cette peinture y a, depuis, tenu dignement sa place, au milieu des œuvres marquantes qui, successivement, sont

venues l'entourer. « Qu'était l'école belge (du paysage) il y a six ans, et quels étaient ses chefs? demande un critique. Qu'est aujourd'hui l'école, et quels sont les artistes qui dirigent le mouvement? Quels sont ses tendances et le but vers lequel elle marche? » En première ligne de ceux qui préparent au genre un nouvel avenir, il cite Fourmois et Roelofs, qui illustrent et conduisent la phalange entière vers de grandes destinées ». La Belgique saluait donc en Roelofs un des artisans du progrès dont la peinture de paysage donnait alors l'exemple.

La Hollande attentive, non sans fierté, aux remarquables succès de son jeune citoyen, ne tardait pas à les reconnaître par un honneur rarement accordé aux hommes de son âge : le titre de membre de l'Académie d'Amsterdam. Roelofs ne voyait dans ses premiers succès qu'un encouragement. L'apparition, à Bruxelles, des œuvres de la nouvelle école française du paysage l'avait profondément impressionné. Bientôt, subissant l'attraction du foyer qui, de France, rayonnait d'un si puissant éclat sur la Belgique, il prenait le chemin de Barbizon. En contact avec une nature extrêmement puissante et avec ses interprètes les plus réputés, il créa des vues remarquables de la forêt de Fontainebleau, notamment *l'Intérieur de forêt* du musée de Lille, œuvre acquise par le gouvernement français, à l'Exposition universelle de 1855. On ne peut dire cependant que les sites accidentés soient les plus caractéristiques de son génie, nonobstant de beaux souvenirs de l'Ecosse, où il fit un voyage à l'époque de sa pleine maturité. Mais Roelofs, en s'éloignant du sol natal, en avait emporté dans son cœur d'ineffaçables impressions. Chaque année, dans les milieux pittoresques de la Hollande, il allait retremper son talent au contact d'une nature dont il goûtait le charme et dont il fut, parmi les peintres modernes, le premier à faire comprendre la puissante valeur pittoresque. « M. Roelofs est un maître! », s'écriait M^r Camille Lemonnier, à la vue du tableau des *Bords du Gein*, ex-

posé en 1863, admirable page appartenant aujourd'hui au musée d'Amsterdam. Apprécié pour sa droiture non moins que pour son talent, Roelofs fut chargé, plus d'une fois, de représenter ses confrères au sein des jurys internationaux : à Paris, à Amsterdam, à Anvers. En 1887, après quarante années de séjour en Belgique, où étaient morts ses parents et où étaient nés ses enfants, il fut amené pour l'éducation de ces derniers à reprendre le chemin de sa patrie. Il y moissonna de nouveaux succès. C'est à La Haye, où s'était fixé l'artiste, que, le 10 mars 1892, fut célébré par les représentants de l'art de la Hollande entière, dans un véritable élan d'enthousiasme, le soixante-dixième anniversaire de la naissance du peintre. Sous le haut patronage de la reine-régente, un comité se forma et le portrait du vieux maître, issu d'une souscription publique, et exécuté par Joseph Israëls, fut solennellement placé au musée municipal. Roelofs, par malheur, devait survivre de peu à un hommage si mérité. Frappé de paralysie quelques années après, il eut la douleur de voir tomber de sa main, désormais inerte, l'instrument de la joie et des succès de près d'un demi-siècle. Il avait, à ce moment, préparé son retour en Belgique, et ce fut en route pour Bruxelles, à Berchem, près d'Anvers, où il s'était arrêté chez des parents, qu'il tomba pour ne plus se relever. Il avait soixante-quinze ans. Sa dépouille repose au cimetière de Schaerbeek.

La réputation de Roelofs s'était étendue au loin; de toutes parts lui vinrent des distinctions enviées. Officier de la couronne de chêne et chevalier du Lion néerlandais, dans son pays, il était, en Belgique, officier de l'Ordre de Léopold, en Espagne, commandeur de Charles III, en Bavière, de l'ordre de St-Michel, etc. Ce fut, toutefois, en Hollande et en Belgique qu'il moissonna ses principaux succès. Les plus riches collections s'ouvrirent à ses toiles comme à ses aquarelles. Le précieux album de la comtesse du Val de Beaulieu contenait quelques-unes des plus belles parmi ces dernières. Roelofs était, peut-on dire, un des

adeptes les plus féconds et les plus constamment heureux d'un genre qu'il contribua à faire revivre en Belgique, en participant à la fondation, en 1855, de la Société, aujourd'hui royale, des aquaristes. La vente des œuvres composant l'atelier de l'artiste au moment de sa mort, eut lieu à La Haye en 1898. Elle fit événement. Les prix d'adjudication et les noms des acquéreurs témoignent de l'estime dont s'environnent le nom et l'œuvre du fécond artiste. Plusieurs des peintures exposées en vente allèrent enrichir la galerie privée de la reine des Pays-Bas. Une part considérable est due à Roelofs dans l'évolution de l'art du paysage en Hollande et en Belgique, au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Par les voies qu'il ouvrit, des artistes, en quantité innombrable, hollandais et belges, se sont acquis la célébrité par l'étude des beautés méconnues de leur pays. Son exemple et ses préceptes furent donc également féconds. Le fameux peintre de marines hollandais, H.-W. Mesdag, fut l'élève direct de Roelofs; Alfred Verwée dut puissamment à ses conseils. Nous avons, dans la biographie de Robbe, dit un mot de sa liaison avec ce confrère distingué. Comme en Robbe, d'ailleurs, le peintre en Roelofs était doublé d'un savant. Il jouissait parmi les entomologistes d'une grande réputation et ses avis étaient sollicités de partout en ce qui concernait les variétés de coléoptères dont il avait formé une riche collection, passée au Musée royal d'histoire naturelle. On trouve, sous sa signature, des articles sur les curculionides dans les revues les plus estimées. Roelofs, enfin, est l'auteur de quelques eaux-fortes habilement traitées, mais n'ayant pas la saveur de ses dessins. Parmi ces derniers il s'en trouve d'admirables, à peine inférieurs aux dessins si recherchés de Van Goyen.

Henri Hymos.

C. Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters* (Amsterdam, 1864), p. 1376.
— H. Smitsaert, *W. Roelofs* (*Amsterdamsche Courant*, supplément littéraire du 13 mai 1897).
— *Atelier Roelofs, tableaux et études* (La Haye, Boussod Valadon, 1898; notice biographique par H. H.). — Souvenirs personnels.

ROELS (*Paul*), professeur à l'université de Louvain, fils d'Olivier II, seigneur de Grembergen et de Lubbeke, et de Catherine Goossens, né à Termonde au commencement du XVI^e siècle. Étudiant à l'université de Louvain à la pédagogie Standonck ou du *Porc*, il fut promu, en 1523, à la faculté des arts. Régent du collège du Faucon jusqu'au mois d'octobre 1535, licencié en médecine le 6 novembre 1532, il obtint les honneurs du doctorat le 6 mai 1537. Après un long professorat, il mourut en 1587. Nous ne possédons aucun renseignement sur ses travaux scientifiques.

Paul Roels avait épousé 1^o Isabelle Hanckaert, 2^o Elisabeth de Cruyninghe, et fut inhumé, avec ses deux femmes, aux Dames Blanches, à Louvain. D'après une copie des inscriptions qui ornaient sa tombe, il aurait rempli les fonctions de recteur de l'université. Il appartenait à une ancienne famille du pays de Termonde. Déjà en 1380, Mathieu Roels est cité comme seigneur de Grembergen; de nombreux personnages du même nom figurent dans l'obituaire de l'église collégiale de Notre-Dame, dont le fond est antérieur à 1375.

A. Diomme.

Valerius Andreas, *Fasti academici*, p. 233. — Reusens, *Promotions de la Faculté des arts de l'université de Louvain*. — Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine ancienne et moderne*. — Piron, *Algem. levensbeschryving der mannen en vrouwen van België*. — A. de Schouthete de Tervarent, *L'ancienne famille Roels*.

ROENS (*Jean-Bartholomé*), avocat du conseil de Flandre, poète et écrivain, né à Poperinghe dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Il n'est guère connu que par quelques publications de peu de valeur, imprimées à Ypres de 1654 à 1699, et dont nous donnons ci-après la liste : 1. *Prolis quatruiduanæ e tumulo renaescentis miraculum, unde solennis supplicatio Poperingana originem ducit. Imparibus tibiis canebat I. B. R(oens). I. V. L. Sub umbra altarum aquilæ Bertinianæ subditam sibi Poperingam protegentis*. Ypres, J.-B. Moerman, 1688; pet. in-8^o de 20 p. Histoire d'un miracle arrivé à Poperinghe, le 14 mars 1479. Un enfant, après avoir été enterré trois jours, revint

à la vie et reçut solennellement le sacrement du baptême. — 2. *Bertineis sive sancti Bertini abbatis encomium quod D. ac M. Joan. Barth. Roens J. U. L. carmine jambico cecinit. Cum e sacris ejusdem divi reliquiis partes duæ notabiles ... in ædem oppidi Poperingani primariam ... transferrentur, anno Domini M. DC. LXXXIX.* Ypres, J.-B. Moerman, 1689; in-8° de 4 f. lim. et 55 p. — 3. *Bertineis hoc est divi Bertini abbatis gesta et encomia varii generis carmine concinnata auctore D. Joanne Barth. Roens I. V. L. Quibus accesserunt patrocinii Bertiniani imploratio versu elegiaco et lyrico.* Ypres, J.-B. Moerman, 1691; pet. in-8° de 4 f. lim. et 152 p. Ces deux derniers ouvrages comprennent une histoire panégyrique de saint Bertin, fondateur de l'abbaye de ce nom à Saint-Omer, ainsi que de ses reliques. — 4. *Phosphorus juris ac consuetudinum præsertim Flandricarum artis regulis ceu claris radiis practitorum mentem dirigens atque illustrans. In lucem ac forum latinum producebat I^r ac M^r Joannes Bartholomæus Roens I. C. Flander cum novum Flandriæ concilium Gandensi suppar Ipris erigeret rex Ludovicus XI^v.* Ypres, Jac. de Rave, 1699; in-4° de 28 pages. C'est un traité juridique fort médiocre sur l'application et l'interprétation des coutumes, publié à l'occasion de la création à Ypres, par Louis XIV, de la cour de justice appelée le Bailliage et siège royal d'Ypres.

A. Diegerick.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. IV, p. 192. — A. Diegerick, *Bibliographie yproise*, p. 150, 151 et 180.

ROERSCH (Louis-Chrétien), philologue, né à Maestricht, le 30 mai 1831, mort à Liège, le 28 octobre 1891. Il fit ses humanités à l'athénée de Maestricht. Sorti premier de rhétorique, il se rendit à l'université de Louvain; il subit avec grande distinction l'examen de candidat en philosophie et lettres, le 9 août 1850, et il avait commencé ses études de doctorat lorsqu'il fut nommé, le 15 septembre 1851, professeur de quatrième latine à l'athénée royal de Bruges. Les fonctions dont il était chargé ne l'empê-

chèrent pas de conquérir le diplôme de docteur en philosophie et lettres avec grande distinction, le 19 août 1853. Roersch enseigna à l'athénée de Bruges pendant quatorze ans. Un arrêté royal, du 12 octobre 1865, le nomma maître de conférences à l'école normale des humanités de Liège. Sept ans plus tard il fut nommé, par arrêté royal du 27 septembre 1872, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, tout en conservant ses attributions à l'école normale. Il fut recteur de l'université de Liège de 1888 à 1891. La classe des lettres de l'Académie royale de Belgique l'élut membre correspondant le 8 mai 1882 et membre titulaire le 9 mai 1887. Lorsqu'en 1886 un arrêté royal créa l'Académie royale flamande, Roersch fut un des dix-huit premiers membres titulaires de la nouvelle Académie. De plus, il fit partie du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen à partir de 1874, de la commission de la *Biographie nationale* dès 1884, etc.

Roersch fut non seulement un excellent professeur, mais encore un savant de grand mérite. Son érudition était aussi variée que solide. Il était versé dans le sanscrit, dans les langues sémitiques, dans les langues modernes; mais ses préférences le portaient vers la philologie grecque et latine. Il entendait le mot *philologie* dans le sens le plus large, à la manière de Boeckh. Grammairien habile, critique sagace, commentateur judicieux, il s'intéressait aussi à l'histoire politique, au droit public et privé, à l'archéologie, à l'art musical des Grecs et des Romains. Il a beaucoup écrit, mais ses publications ne donnent pas la mesure de ce qu'il était capable de faire. Une modestie qui confinait à la timidité, le soin scrupuleux qu'il apportait à tout ce qui sortait de sa plume, et aussi ses multiples occupations ne lui ont pas permis de produire une grande œuvre scientifique. Néanmoins ses travaux lui assignent une place éminente parmi les philologues belges.

Il rendit à l'enseignement et à la science des services signalés comme

directeur de la *Revue de l'instruction publique en Belgique*. Outre un grand nombre de notes et d'études originales, il y publia une foule de comptes rendus des livres nouveaux qui paraissaient en Allemagne, en Hollande, en Belgique et en France. Ces comptes rendus, marqués au coin d'une sage et impartiale critique, n'ont pas peu contribué à répandre l'esprit scientifique dans le corps professoral belge.

Roersch avait compris de bonne heure la nécessité de doter notre enseignement moyen de bons livres classiques. Les éditions qu'il donna de *Cornelius Nepos* (Liège, 1861; 2^e édit., 1885), de César, *De bello Gallico* (Liège, 1864) et des discours de Cicéron *pro Archia et pro rege Dejotaro* (Liège, 1867) peuvent être regardées comme des modèles. Le *Cornelius Nepos* surtout est une œuvre savante et personnelle; Roersch s'y était soigneusement préparé par une étude sur la latinité de Cornelius (*Revue de l'instruction publique*, 1858) et par des observations critiques sur le texte de cet auteur (*Ibid.*, 1861). En 1885, il publia des *Éléments de grammaire grecque* (avec P. Thomas) et des *Éléments de grammaire française* (avec J. Delbœuf). Ces deux ouvrages ont eu plusieurs éditions.

L'histoire de la philologie, à laquelle Roersch s'était toujours intéressé, devint son étude de prédilection. Lorsque Van Remmel conçut le projet de la *Patria Belgica*, il demanda à Roersch de se charger de l'histoire de la philologie en Belgique. Ce sujet n'avait pas encore été traité dans son ensemble. Roersch se livra à de longues et patientes recherches, dont il condensa les résultats dans l'exposé inséré au troisième volume de la *Patria Belgica*. Ce travail, quoique peu étendu (il n'a que vingt-six pages), est fort remarquable. Le temps a manqué à Roersch pour écrire une histoire complète et détaillée de la philologie en Belgique; mais il eut l'occasion d'utiliser au moins une partie des riches matériaux qu'il avait amassés: la commission pour la publication de la *Biographie nationale* eut recours à sa collaboration, et à partir de la lettre G jusques et y compris la

lettre L, Roersch rédigea des notices sur vingt-six personnages, pour la plupart humanistes et philologues. Ces notices sont des chefs-d'œuvre de netteté et d'exactitude. On peut se rendre compte du labeur qu'elles ont coûté par l'étude développée sur *Barthélemy Latomus*, le premier professeur d'éloquence latine au Collège de France, que Roersch lut à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique dans la séance du 4 juillet 1887.

Quoiqu'il se fût voué principalement à la philologie classique, Roersch réserva une partie de son temps et de ses efforts à la culture des langues germaniques et spécialement de la langue néerlandaise. Il fut chargé par l'Académie royale flamande de composer un glossaire des *Alexanders Geesten* de Van Maerlant. Malheureusement une seule livraison de cet ouvrage a paru (1888).

Roersch a enrichi les *Bulletins* des deux Académies dont il était membre de communications et de rapports qui témoignent de son esprit judicieux et de la sûreté de son savoir. Il a fourni à l'*Annuaire de l'Académie royale de Belgique* des notices sur J.-F.-J. Heremans et J.-C.-H. Nolet de Brouwere van Steeland.

Mentionnons enfin les *Rythmi veteres de vita monastica*, dont il édita un texte corrigé et complété d'après un manuscrit de Bruges dans le *Bulletin du bibliophile belge* (1862).

P. THOMAS.

P. Willems, *Notice sur Louis-Chrétien Roersch* (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1892). — J. Micheels, *Levensbericht van Christiaan Lodewijk Roersch*, dans le *Jaarboek der Kon. Vlaamsche Academie*, 1892. — Alphonse Roersch, *Liste par ordre méthodique des publications de L. Roersch* (*Bulletin de la Société liégeoise de bibliographie*, t. I, 1892). — *Revue de l'instruction publique en Belgique*, t. XXXIV (1894), p. 423-424. — Discours prononcés aux funérailles par MM^{rs} Galopin, Francotte, Stecher, etc. (*Journal de Liège et Gazette de Liège* du 2 novembre 1891).

ROESTHOVEN (Gantier van), scribe et enlumineur, exécuta en 1448 un *Graduale* et d'autres livres pour l'église de Diest. Il était également relieur, comme il appert des comptes de la ville suivant Piron, dont il nous a été impossible de contrôler la source. Les recher-

ches faites à Diest n'ont pas donné de résultat.

Paul Borgmans.

Piron, *Algem. levensbeschrijving der mannen en vrouwen van België* (Malines, 1860), p. 329.

ROETTIERS. Famille d'orfèvres et de graveurs.

ROETTIERS (*Philippe*), orfèvre et graveur de médailles, né à Anvers, le 20 décembre 1596, mort dans la même ville en 1669. Fils de Philippe Roettiers, ingénieur et commissaire d'artillerie dans les Pays-Bas, et de sa première femme, qui n'était rien moins que la nièce du duc d'Albe, gouverneur de ces pays pour l'Espagne, il fut tenu sur les fonts baptismaux par l'archiduc Albert, puis élevé avec distinction au collège des Jésuites d'Anvers. A la mort de son père, ayant été privé de sa succession, soit par usurpation, soit par suite de la dissipation de sa belle-mère, il se trouva, dit La Chesnaye-Desbois, dans l'impossibilité de suivre, comme ses ancêtres, la carrière des armes. Il devint orfèvre et graveur de médailles, se maria à Anvers, le 24 juin 1625, et eut de sa femme, Elisabeth Thermes, trois fils : Jean, Joseph et Philippe, qui suivent et qui illustrèrent son nom en même temps que l'art du médailleux.

Philippe Roettiers jouit d'une brillante réputation comme orfèvre et dut acquérir une grande fortune en exerçant son métier. On raconte que Charles II, roi d'Angleterre, pendant son séjour en Belgique, à l'époque de son exil, aurait eu avec lui de fréquents rapports, lui aurait même emprunté de l'argent, service que le roi aurait reconnu, après son retour dans ses Etats, en appelant à Londres les fils de Roettiers et en les faisant travailler sous la direction du graveur général de ses monnaies.

Bien qu'il n'ait signé aucune médaille, on sait, par un compte de la ville de Gand de l'an 1660, qu'il est l'auteur de la pièce que le magistrat de cette ville fit frapper cette année même à l'occasion de la paix des Pyrénées, et qui représente Philippe IV d'Espagne et Louis XIV à mi-corps se donnant la

main et tenant une branche d'olivier (voy. Van Loon, *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. II, p. 443), et qu'il grava également une médaille pour le compte du roi Charles II d'Angleterre.

ROETTIERS (*Jean*), graveur de médailles, de monnaies et de sceaux, fils du précédent, né probablement à Anvers, le 4 juillet 1631, mort à Londres, à la fin du XVII^e siècle ou au commencement du XVIII^e. Formé par son père à l'art de la gravure en médailles, il entra de bonne heure, en qualité de graveur, à la monnaie d'Anvers, qu'il quitta, en 1665, pour se rendre, en même temps que ses frères Joseph et Philippe, à Londres, où l'appelaient le roi Charles II d'Angleterre. Nommé, en 1670, graveur général des monnaies de Sa Majesté britannique, il exerça ces fonctions jusqu'en 1698 et grava jusqu'à ses derniers jours un grand nombre de médailles et de sceaux. Avant son départ pour Londres il avait déjà gravé, probablement en 1656, une médaille à l'effigie de l'archiduc d'Autriche, Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, et, en 1661, une autre médaille au buste de Charles Vanden Bosch, évêque de Gand. Parmi celles qu'il grava en Angleterre, il en faut citer plusieurs avec le buste du roi Charles II; deux au buste de Jacques, duc d'York, faites en 1665, et une autre, faite en 1672, où l'on voit Jean, duc de Lauderdale. On lui attribue, en outre, une médaille à l'effigie de Charles II, roi d'Espagne, datée de 1672, qui rappelle les travaux du port d'Ostende, et une médaille, datée de 1675, au buste du comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas.

ROETTIERS (*Joseph*), graveur de médailles, frère du précédent, né à Anvers, le 1^{er} août 1635, baptisé le 2 du même mois dans l'église Notre-Dame de cette ville, mort à Paris, le 11 septembre 1703. Il fit ses débuts, comme graveur, à la monnaie d'Anvers, puis alla, en 1670, rejoindre son frère Jean en Angleterre. Admis à travailler à la monnaie de Londres, en qualité de graveur-assistant,

il n'occupa ces fonctions que jusqu'en 1672, époque à laquelle il fut invité par le ministre Colbert, qui avait entendu parler de lui, à se rendre en France pour y remplacer le célèbre Warin. Installé à Paris, il sollicita et obtint du roi Louis XIV des lettres de naturalisation, en 1674, et un logement dans les galeries du Louvre, en 1679. Nommé, en 1682, graveur général des monnaies de France et, en 1694, graveur particulier de la monnaie de Paris, il remplit simultanément ces deux emplois jusqu'à sa mort. Joseph Roettiers travailla avec les graveurs Jean Mauger, Henri Rousselle, Michel Molart et autres, à la suite de l'histoire métallique du règne de Louis XIV. Il n'a gravé aucune médaille spécialement pour la Belgique.

ROETTIERS (*Philippe*), II^e du nom, graveur de monnaies et de médailles, frère du précédent, né à Anvers en 1640, y baptisé le 13 septembre de cette année, mort dans la même ville vers la fin de 1718. Après avoir débuté, comme ses frères, en qualité de graveur à la monnaie d'Anvers, il partit pour Londres, où il entra également à la monnaie royale, en qualité d'assistant. Il ne paraît pas avoir fait à Londres un séjour de plus de dix ans. En 1678, en effet, il était de retour aux Pays-Bas et il épousait, l'année suivante, à Anvers, Jeanne-Marie de Mangelaer. Nommé graveur général des monnaies des Pays-Bas, le 4 décembre 1684, et graveur particulier de la monnaie d'Anvers, en 1685, il remplit ces doubles fonctions jusqu'à sa mort, au traitement de 4,000 livres ou florins de compte; il était en outre logé à Bruxelles aux frais du gouvernement. Il exécuta une importante série de médailles dans lesquelles, dit Pinchart, la décadence de l'art est très marquée: le dessin y est maniéré et manque à la fois d'élégance et de correction; le modelé des chairs laisse particulièrement à désirer. Pendant son séjour en Angleterre, vers 1666, il grava cependant une assez belle pièce au buste et en l'honneur du roi Charles II, protecteur et défenseur de la religion réformée. De

1679 à 1717 il en exécuta une quinzaine d'autres, parmi lesquelles il faut citer celles qui représentent: Charles II d'Espagne et ses deux femmes, Marie-Louise d'Orléans et Marie-Anne de Neubourg (1679 et 1689); Jean-Ferdinand de Beughem, évêque d'Anvers (1687); Maximilien-Emmanuel de Bavière, gouverneur général des Pays-Bas (1693); l'empereur Léopold I^{er} (1694); l'Espagne offrant la couronne à Philippe, duc d'Anjou (1700); Philippe V d'Espagne (1701 et 1702); l'empereur Charles VI seul ou accompagné de sa femme Elisabeth-Christine de Brunswick (1708, 1716 et 1717). Il faut encore comprendre dans son œuvre une grande quantité de jetons et de médailles religieuses de la fin du XVII^e et du commencement du XVIII^e siècle.

ROETTIERS (*Philippe-Louis*), graveur de monnaies et de médailles, fils du précédent. On ignore le lieu et la date de sa naissance, mais on sait qu'en 1719 il succéda à son père dans les fonctions de graveur général des monnaies des Pays-Bas et de graveur particulier de la monnaie d'Anvers, et qu'il mourut probablement dans cette ville au commencement de 1732. Philippe Roettiers, le jeune, comme il se dénomme lui-même, grava et publia plusieurs médailles du vivant de son père ainsi qu'un grand nombre de jetons. Ses œuvres principales portent le buste ou la tête de Charles VI, en l'honneur de qui elles ont presque toutes été frappées, et sont datées de 1714 à 1725.

ROETTIERS (*Jacques*), graveur de monnaies et de médailles, petit-fils de Jean Roettiers, cité plus haut, par son père qui était graveur à la monnaie de Londres, né en cette ville en 1698, mort à Bruxelles, le 15 juillet 1772. Après avoir travaillé jusqu'à l'âge de vingt ans sous la direction de son père qui l'avait initié à la gravure des médailles, il alla à Paris se perfectionner chez son oncle Norbert, alors graveur général des monnaies de France, et l'aider dans ses travaux. Il travaillait encore chez lui en

1732, lorsque survint le décès de son cousin Philippe-Louis, graveur général des monnaies des Pays-Bas. En apprenant sa mort, Jacques Roettiers quitta précipitamment Paris et se rendit en poste à Anvers, où il fut assez heureux pour obtenir du conseil des finances l'autorisation de terminer une médaille à l'effigie de l'archiduchesse-gouvernante Marie-Elisabeth, sœur de l'empereur Charles VI, médaille laissée inachevée par le défunt graveur général. Le portrait fut trouvé si beau, paraît-il, et l'œuvre plut tellement à la princesse, assez mal partagée physiquement par la nature, qu'elle se fit dès lors l'active protectrice du jeune artiste. Cette protection ne fut pas inutile, car ce ne fut pas sans difficulté que Jacques obtint de succéder à son cousin, en 1733. Il exerça les fonctions de graveur général des monnaies des Pays-Bas jusqu'à sa mort. Il avait épousé Catherine Verwilt, nièce de son cousin Philippe-Louis, laquelle lui donna de nombreux enfants. Comme toutes les méliocrités, écrit M^r de Witte, Jacques Roettiers, que l'on peut tout au plus classer parmi les graveurs de second ordre du XVIII^e siècle, avait une haute opinion de ses talents et professait le plus profond mépris pour les médailleurs de la monnaie de Vienne, qu'il eût dû prendre pour modèles. Un certain nombre de ses lettres, conservées aux archives de Belgique et scellées de son cachet armorié ou de celui de sa femme attestent que sa famille était de noble extraction. Un document officiel du temps de Charles VI décrit comme suit le blason des Roettiers : *l'écu partagé en deux, le premier au champ d'azur sur lequel est un lion d'or léopardé, le deuxième de sinople, sur lequel sont trois gerbes de froment d'or, liées de liens d'or, passés de filé*. L'Académie d'Anvers compta Jacques Roettiers au nombre de ses directeurs pendant les années 1741 à 1764, date à laquelle il se démit de ses fonctions pour aller se fixer à Bruxelles. Pendant sa longue carrière, il grava une quantité relativement considérable de monnaies et de jetons, mais ses médailles sont peu nombreuses. Parmi

celles-ci l'on peut citer celles qui représentent : Marie-Elisabeth, la gouvernante générale des Pays-Bas, en 1734 ; l'impératrice Marie-Thérèse, en 1744 ; Charles de Lorraine, gouverneur général, en 1756, 1767 et 1769 ; l'empereur Joseph II, en 1764.

Fréd. Alvin.

La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse*, t. XII. — Nagler, *Künstler-Lexikon*. — Mariette, *Abecedarium*, t. V. — *The numismatic Chronicle*, t. III et IV. — *Archives de l'art français, documents*, t. I, II et V. — Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. — Boizenthal, *Skizzen zur Kunstgeschichte der modernen Medaillen-Arbeit*. — A. Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique (Mém. cour. de l'Académie roy. de Belgique, t. XXXIV)*. — V. Advielle, *Notices sur les Roettiers, graveurs généraux des monnaies de France, etc.*, d'après des documents inédits, publiés par la Réunion des sociétés des beaux-arts des départements. 12^e session, 1888. — Jouin et Mazerolle, *Les Roettiers, graveurs en médailles. Documents mis au jour et annotés* (Mâcon, 1894; in-8^o; extrait de la *Revue de l'art français ancien et moderne*, 1894). — A. de Witte, *Notes sur les Roettiers, graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas méridionaux (Correspondance histor. et archéol., t. II, 1895, 32-36; 282-285; 337-346)*. — Betts, *The Roettiers family in England. American journal of num.*, t. XXXIII (1898-1899), p. 78-79. — F. Alvin, *Document inédit relatif à Philippe Roettiers et médailles inédites de cet artiste (Gazette numismatique, 1905)*. — Walpole, *Anecdotes of painting in England*. Edil. Strawberry Hill (1763; in-4^o), vol. III. — Ch. Gillemann et A. van Werveke, *Médailles gantoises (Revue belge de numismatique, 1902, p. 70)*. — Archives générales du royaume.

ROEULX (Anselme DE). Voir REULX (Anselme DE).

ROEULX (Jean, comte DE OU DU). JEAN DE CROY, plus connu sous le nom de comte du Rœulx, fils aîné d'Adrien, premier comte du Rœulx (*Biographie nationale*, t. IV, col. 533), et de Claudine de Melun, fut gouverneur de la Flandre de 1572 à 1577, et mourut le 9 juin 1581.

Le comte du Rœulx apparaît pour la première fois dans l'histoire en 1562 ; le gouvernement de la ville de Hesdin étant devenu vacant, le jeune gentilhomme, soutenu par le comte d'Egmont, postula ces fonctions, faisant valoir les services de son père qui avait tant contribué à la prise de cette ville en 1553 ; malgré cela, le candidat de Granvelle l'emporta, à la grande déception d'Egmont et de son protégé. En dédommage-

ment, le gouvernement de Philippe II confia à celui-ci, quelque temps après, le commandement d'une bande wallone.

Lors de la démarche des nobles auprès de Marguerite de Parme (5 avril 1566), et de l'envoi de Montigny et de Berghes au roi pour demander la modération des placards contre les protestants, Jean du Rœulx eut l'occasion de montrer tout son zèle pour la religion catholique et son aversion pour les Gueux; en mai, il s'emporta aux États d'Artois contre ceux-ci, disant qu'il fallait marcher sur eux, mettant la main à l'épée et faisant de grands serments, de sorte que d'Egmont eut peine à l'apaiser. C'est pourquoi les États d'Artois le choisirent en juin pour porter à la gouvernante leurs déclarations en faveur de la religion catholique.

Le mois suivant, comme Marguerite de Parme s'effrayait de l'audace toujours croissante des Réformés, Rœulx fut un des capitaines qu'elle pressentit pour savoir quelle confiance elle pouvait avoir en leurs compagnies d'hommes d'armes; il assura de la fidélité des siens, et en août reçut, comme chef de bande, la lettre-circulaire de Philippe II. Son zèle catholique lui procura en Artois une grande popularité, au détriment d'Egmont, qui en devint très jaloux.

Entre-temps les excès des iconoclastes opérèrent un revirement dans la politique, auparavant très timorée, de Marguerite; des mesures répressives furent prescrites contre les protestants. Elle résolut de dompter la ville de Valenciennes, qui était le boulevard de la réforme dans les provinces wallones. Des levées considérables s'effectuèrent, et, le 26 décembre, le comte du Rœulx fut nommé chef et colonel de sept enseignes de gens de pied, sous les ordres du sire de Noircarmes, gouverneur du Hainaut. Valenciennes résista vaillamment; une sortie des assiégés obligea même la bande de Rœulx à se réfugier à l'abbaye de Saint-Saulve, mais le 29 décembre, Noircarmes et Rœulx écrasèrent, près de Lannoy, les bandes de calvinistes qui venaient au secours de la ville.

Le 2 janvier 1567, Noircarmes entra avec ses troupes à Tournai et obligea la ville à prendre garnison, tandis qu'il envoya le comte de Rœulx à Aire et à Saint-Omer (18 janvier) pour y imposer ses volontés; en cette dernière ville, Jean de Croy reçut la visite de Morillon, le correspondant de Granvelle, qui fut un moment très lié avec lui.

Lors du départ de Noircarmes pour l'investissement définitif de Valenciennes, Rœulx fut commis au gouvernement de Tournai, où il entra, avec son régiment de gardes wallones, le 24 février; dès le mois de mars, les comptes de la ville le qualifient de gouverneur et capitaine de la ville, cité et bailliage de Tournai et Tournaisis. Le 15 mars, il fit pendre au Château cinq iconoclastes, et il redoubla de rigueurs après la défaite de Jean de Marnix-Tholouse à Austruweel et la reddition de Valenciennes. Rœulx se pose dès cette époque en adversaire décidé du prince d'Orange et il ose l'accuser, auprès de Morillon, d'avoir ouvert des lettres du roi. En juin, il se rend à Bruxelles pour solliciter la permission de pendre une douzaine des cent et cinq protestants arrêtés à Tournai, ce qui lui fut accordé. En octobre 1567, il devient surintendant de Tournai et du Tournaisis avec l'autorisation du duc d'Albe.

Après le coup de filet du jour des Cendres 1568, lors duquel il avait ponctuellement exécuté les ordres du sanguinaire gouverneur général, Jean de Croy fut nommé par le duc d'Albe colonel d'un des quatre régiments d'infanterie wallone (veille de Pâques); il eut pour mission d'empêcher la jonction des Huguenots français avec les Gueux des Bois sur la frontière d'Artois. Il marcha, en juillet, contre le sire de Cocqueville qui, avec les Huguenots, avait envahi la Picardie et s'était enfermé à Auxy-le-Château, le rejeta au delà de la frontière et l'obligea à se retirer à Saint-Valéry, où il fut pris et pendu par ordre de la cour de France.

Ce succès lui assura le titre de capitaine général de la cavalerie et de l'infanterie wallones. Entre-temps il avait

épousé Marie de Licques, de la maison de Recourt.

Nous le trouvons à Saint-Omer au mois d'août, menaçant de ses violences le gouverneur, le sire de Morbecque; il semble qu'à ce moment il s'enivrait « tous les beaux jours et lors outrageait tout le monde ». Il voulut bientôt retourner à Tournai, mais le duc d'Albe, alarmé par les préparatifs militaires de Guillaume d'Orange et par les mouvements des protestants français, lui enjoignit de rejoindre son corps d'armée.

Le duc ayant retiré d'Anvers le comte de Lodrone avec ses Allemands, afin de s'opposer à la marche du *Taiseux*, ce fut le sire de Rœulx qui vint occuper la citadelle avec ses Wallons (3 septembre), et ceux-ci ayant commis quelques désordres, il châtia avec la plus grande sévérité et fit pendre quelques-uns des émeutiers. Le 21 octobre il fut appelé en toute hâte, par eau, d'Anvers à Bruxelles, pour assurer la sécurité du duc d'Aerschot et du conseil d'Etat, pendant que le gouverneur général poursuivait le prince d'Orange. Lorsque le 20 décembre le duc d'Albe rentra à Bruxelles, croyant avoir anéanti ses ennemis, il licencia l'infanterie wallonne et renvoya Rœulx dans ses foyers. Le 4 juillet 1570, le roi récompensa les services de ce seigneur en lui accordant une rente perpétuelle de 3,000 florins. Plus tard, Rœulx fut proposé, mais sans succès, comme gouverneur de Tournai.

Le soulèvement des Pays-Bas contre l'impôt du dixième denier et la prise de La Brielle par les Gueux de mer forcèrent le duc d'Albe à faire de nouveaux armements. Mais lorsqu'en avril 1572 il offrit à Rœulx un régiment, celui-ci refusa d'abord, pour accepter ensuite sur de nouvelles instances. Il essaya alors mais sans succès d'établir une garnison à Malines. En mai 1572, il était avec le duc devant Mons.

Le gouverneur général, en présence des attaques contre le littoral des Gueux de mer, envoya ensuite Rœulx avec un régiment wallon à Bruges pour défendre la côte (juin 1572), celui-ci ne put empêcher les ennemis d'enlever sous ses

yeux vingt-trois canons à Ursel lez-Eecloo. Le 3 juillet 1572, Rœulx avait été commis par provision au gouvernement de la Flandre, ce qui fut peu goûté par ceux de cette province. Même une émeute, provoquée par les excès de ses troupes à Bruges, manqua de le faire chasser de la ville par les bourgeois (18 juillet); pourtant l'éclat avec lequel il défendit Bruges quelques jours après, contre une attaque inopinée de Gueux, de Français et d'Anglais venus de Flessingue, obligea les habitants de s'incliner devant lui; à la fin du mois, le nouveau gouverneur avait rejeté les ennemis honteusement hors de la Flandre.

Mais il ne parvint pas à empêcher les troupes du prince d'Orange de s'emparer de Termonde (6 septembre) et le lendemain d'Audenarde. Craignant un soulèvement général de la Flandre, il écrivit au duc d'Albe que Bruges et ses environs s'agitaient en faveur des patriotes, et lui fit savoir, par lettre datée de Gand, que s'il ne lui envoyait des renforts il ne pouvait plus répondre de la fidélité de la province.

La reddition de Mons et le sac de Malines forcèrent les Flamands à reprendre le joug espagnol. Au début d'octobre, Rœulx s'avança sur Audenarde avec mille hommes d'infanterie et deux cents chevaux; la garnison calviniste, qui s'était rendue coupable de multiples excès, abandonna cette ville le 4 octobre vers le soir. Le 5, malgré la poursuite des troupes wallones et l'avertissement de Rœulx aux châtellenies et aux villes de la mer, ces soldats gueux pénétrèrent par surprise à Ostende, s'embarquèrent pour Douvres, mais perdirent une centaine des leurs, qui furent capturés par les marins ostendais; le comte de Rœulx les fit ramener à Bruges où il furent décapités ou pendus. Le 28 novembre, le duc d'Albe lui enjoignit d'empêcher rigoureusement que les habitants du littoral n'envoyassent aux pirates de Flessingue des vivres et des munitions.

Cependant les embarras financiers de la province empêchaient le gouverneur, qui résidait à Gand avec sa femme

depuis le 23 février, d'exécuter ces ordres; depuis le mois d'avril 1573, il dut supplier les échevins de Gand de lui avancer deux mille livres pour solder la compagnie d'hommes d'armes en garnison au grand Château de Gand, et, sur leur refus, il informa le gouverneur général qu'il ne lui était plus possible de conserver ses quatre compagnies wallones faute de paiement. Enfin, les Gantois consentirent à l'octroi d'une certaine somme, et Rœulx put maintenir ses quinze enseignes.

Le gouverneur de la Flandre accueillit Requesens, le nouveau gouverneur général, avec un très vif plaisir; il parvint à faire régner en Flandre un ordre relatif et à empêcher les excès des soldats espagnols. Dans la célèbre lettre où Granvelle critique amèrement la gestion du duc d'Albe et de ses acolytes (19 mars 1574), le cardinal blâme les cruels traitements dont Ysonza accablait les matelots de la marine royale, qui, exaspérés, menacèrent de provoquer une révolte, à tel point que sans l'arrivée de la troupe du comte de Rœulx l'affaire aurait mal tourné.

Durant le siège de Leyde, les rebelles de Flessingue firent des préparatifs pour opérer une diversion sur notre littoral; Rœulx avertit Requesens de leurs desseins, et celui-ci écrivit aux villes de la côte de prendre elles-mêmes des mesures (août 1574), car le gouvernement était réduit à l'impuissance. D'ailleurs, le gouverneur, pour payer ses troupes, était forcé de recourir à de criantes exactions.

Après l'échec du blocus de Leyde, Requesens assembla à Bruxelles tous les gouverneurs de province avec le conseil d'Etat, afin d'entamer des pourparlers avec les insurgés de la Hollande et de la Zélande (10 novembre 1574). Ces négociations restèrent stériles, par suite de l'irréductible refus du roi d'Espagne de concéder quoi que ce fût sur la question religieuse. Et lorsque le gouverneur général eut réuni une dernière fois les surintendants des provinces à Bruxelles, le 8 juin 1575, quelle ne fut pas sa stupéfaction lorsqu'il entendit

Rœulx et ses collègues lui proposer d'accorder aux révoltés du Nord la sortie des soldats étrangers et particulièrement des Espagnols? Requesens rompit dès lors toute négociation et poursuivit la guerre avec ardeur. Le prince d'Orange, de son côté, prépara la prise de Dunkerque, mais Rœulx, qui habitait Bruges depuis juillet 1575, déjoua ses projets (janvier 1576). Trois mois plus tard (5 mars 1576), la mort inopinée de Requesens livrait nos provinces à une véritable anarchie. Les Allemands et les Espagnols, qu'on n'avait plus payés depuis longtemps, menacèrent de se mutiner. Dans cette occurrence, le conseil d'Etat manda Rœulx et les autres gouverneurs de province, pour délibérer sur les moyens de licencier une partie des soldats et d'entretenir les autres; tous les surintendants exhalèrent de vives plaintes sur l'état désespéré des principales provinces.

Retourné dans son gouvernement, dans lequel le roi le confirma, Rœulx y eut bientôt à lutter contre les plus grandes difficultés. Il fit équiper une petite flotte, à Dunkerque, pour participer au siège de Zierikzee (2 avril); seulement, à peine cette place fut-elle réduite, que les troupes espagnoles se mutinèrent, s'emparèrent d'Alost (25 juillet) et mirent tout le pays en coupe réglée, brûlant les villages jusqu'aux portes de Gand. Le gouverneur de la Flandre, loin de pouvoir les maîtriser, avait dû éparpiller ses troupes le long de la côte par crainte du prince d'Orange, qui méditait la surprise de quelque port flamand, et il avait même dû demander dans ce but cent hommes à Valentin de Pardieu; pour le reste, il dut se contenter d'envoyer quelques enseignes sur la route d'Alost, afin d'empêcher les rebelles de marcher sur Gand.

A Bruxelles, les Etats de Brabant, sous l'influence du prince d'Orange, avaient pris la direction d'un mouvement xénophobe; des troupes nationales furent levées et confiées à Hèze, le filleul du prince d'Orange (août 1576). Les Etats de Flandre les imitèrent, mais laissèrent le commandement supérieur

au comte du Rœulx, quoi qu'on le soupçonnât de partialité pour les Espagnols.

Les patriotes ou partisans de Guillaume d'Orange levèrent bientôt la tête partout; Rœulx fort suspect, ainsi que son lieutenant, le sieur d'Oycke, fut dès lors très mal vu des Gantois et des Brugeois et en général des habitants de son gouvernement. Aussi, pour regagner la faveur populaire, appuya-t-il fortement, aux Etats de Flandre, la proposition des Etats de Brabant, qui demandaient une assemblée des gouverneurs et des Etats généraux. A cette nouvelle, le prince d'Orange écrivit à Jean du Rœulx une lettre où il l'encourageait dans ses desseins patriotiques et lui rappelait leur vieille amitié. Excité par l'énergique attitude des Etats généraux, indigné des excès des mutinés d'Alost, et craignant que la garnison espagnole du château de Gand ne fit cause commune avec les soldats révoltés et ne leur livrât la ville, le gouverneur de Flandre appela des garnisons des frontières un corps d'infanterie wallonne et leva seize nouvelles compagnies. Il occupa de suite Bruges et Gand et s'empara de tous les passages conduisant vers Alost. D'accord avec le magistrat gantois il tâchait en même temps de ne pas éveiller les soupçons d'Antoine de Alamos Maldonado, lieutenant du château de Gand en l'absence du colonel Mondragon, arrêté par ses propres troupes à Zierikzee. Mais dès qu'il eût réuni quatorze enseignes, il passa l'Escaut, fit occuper à Gand le faubourg de Saint-Bavon et commença les retranchements.

Le 16 septembre, il investit le Château des Espagnols, dont Adrien de Croy, son père, avait surveillé la construction; mais le lieutenant de Mondragon fit bientôt tourner ses canons contre la ville. Le comte du Rœulx manquait de grosse artillerie pour répondre au feu des assiégés, de sorte que le siège menaçait de traîner en longueur. D'autre part, les patriotes gantois, se défiant des bandes wallones qui avaient toujours servi avec les Espagnols, étaient

d'avis qu'il fallait solliciter l'assistance du prince d'Orange. Le 21 septembre, on envoya donc deux députés à Guillaume, avec des instructions signées par le comte du Rœulx lui-même, et demandant des soldats et de l'artillerie. Le 26, le colonel Olivier Vanden Tynpel entra à Gand avec plusieurs enseignes et le blocus fut poussé avec grande activité; pendant ce temps, les députés de Hollande et de Zélande entamaient avec les envoyés des Etats généraux des pourparlers qui aboutirent à la signature d'un armistice et bientôt à un projet de traité. Rœulx en ce moment avait besoin de toutes ses troupes; aussi ne put-il secourir Grammont rançonné par les Espagnols, ni empêcher les mutinés d'Alost d'aller rejoindre la garnison révoltée d'Anvers, et le siège du château de Gand n'aboutissait point!

Le 4 novembre, tandis que le conseil d'Etat délibérait à Bruxelles sur l'acceptation du traité de la Pacification de Gand, on apprit dans tout le pays la nouvelle de la Furie espagnole à Anvers. Le commun peuple à Gand se mit à murmurer contre le comte du Rœulx, l'accusant de retenir ses bandes devant le château pour ne pas aller au secours de la métropole.

Alors le magistrat gantois ordonna la levée générale; le 7 novembre, un premier assaut fut donné, mais repoussé; il fut renouvelé le lendemain, tandis qu'à l'Hôtel de ville on proclamait la Pacification; enfin, le 10 novembre, la garnison capitula et le comte du Rœulx fit entrer les troupes wallones et orangistes dans la citadelle, qui fut à moitié démolie au mois d'août suivant.

Huit jours auparavant, Don Juan d'Autriche, le nouveau gouverneur, était entré à Luxembourg. Du coup, beaucoup de ceux qui avaient penché vers le conseil d'Etat inclinèrent vers le frère naturel du roi d'Espagne. Quand celui-ci eut publié l'Edit Perpétuel de Marchen-Famenne (12 février 1577), une foule de seigneurs catholiques, particulièrement des provinces wallones, se rangèrent à ses côtés. Rœulx, dont la position était devenue intenable à Gand par suite

de ses démêlés avec les capitaines du prince d'Orange (avril-mai), se rendit l'un des premiers auprès de lui; il se trouva à ses côtés quand le nouveau gouverneur général fit son entrée à Louvain. Aussi lorsqu'en juillet Don Juan se fut emparé par surprise de la citadelle de Namur, ce fut à l'ancien gouverneur de la Flandre qu'il en confia le commandement. Rœulx ne tarda pas à devenir l'aide de camp du prince. Les États généraux nommèrent à sa place (20 septembre 1577) le duc d'Aerschot (*Biographie nationale*, t. IV, col. 542). Celui-ci, arrivé à Gand avec l'odieux conseiller Hessels (*Biographie nationale*, t. IX, col. 325), y fut arrêté par Hembyse et emprisonné. Les Gantois interceptèrent bientôt une lettre de Hessels, adressée le 16 octobre au comte de Rœulx, où le conseiller de Flandre se vantait qu'avec l'aide du duc d'Aerschot il séparerait les États de Flandre de ceux du Brabant pour les gagner à Don Juan, et qu'il rétablirait facilement la religion catholique et étoufferait l'hérésie (1^{er} novembre). Cette lettre était, paraît-il, un faux, fabriquée par un certain Théron. Rœulx protesta auprès de Don Juan de son innocence; néanmoins, les soupçons le rendirent particulièrement odieux aux États.

Le 7 décembre 1577, les États généraux déclarèrent Don Juan déchu et se préparèrent à l'attaquer dans son camp de Bouge. Pour son malheur, ce prince venait de perdre Bouvignes, tombée au début d'octobre aux mains des ennemis; Rœulx poussa énergiquement le gouverneur à reprendre cette petite ville.

Le 31 décembre 1577, Don Juan nomma Rœulx membre de son conseil. On sait comment Don Juan battit les troupes des États, à Gembloux, le 31 janvier; après la bataille de nombreux prisonniers furent envoyés à Namur où ils devaient être mis à mort. Rœulx, en recevant du sieur de Billy l'ordre barbare de jeter tous ces malheureux à la Meuse, écrivit au prince qu'il ne pouvait croire à une telle inhumanité, ajoutant toutefois qu'il lui obéirait s'il la lui commandait expressé-

ment. Tassis rapporte qu'effectivement une foule d'Écossais furent noyés; quant aux autres captifs, le prince ordonna de les faire conduire en France. Le 10 février, Rœulx se trouvait avec eux à Dinant. A la fin du mois, les États généraux l'ajournaient à Bruxelles, pour répondre de son attitude. Pour toute réponse, il marcha sur Binche et s'en empara (15 mars).

Aussi, lors des préliminaires de paix entre les États et Don Juan, par l'entremise de l'Empereur, en août 1578, le conseil d'État fit inscrire dans les préliminaires qu'on pardonnerait à tous les gentilshommes compromis, sauf aux Berlaymont et à Rœulx.

Le 2 octobre 1578, Don Juan mourut dans son camp, après une courte maladie; Philippe van Campene prétend que ce fut l'une des filles du comte de Rœulx qui lui communiqua le mal, dont elle périt également; quoi qu'il en soit, trois jours après, aux funérailles du gouverneur, le comte de Rœulx fut un des quatre gentilshommes qui tinrent les cordons du poêle.

Rœulx s'attacha au service du nouveau gouverneur, Alexandre Farnèse. Il lui servit même d'intermédiaire auprès des Malcontents, parmi lesquels il comptait plusieurs membres de sa famille (Confédération d'Arras, 6 janvier 1579).

En juillet 1579, il dirigea une expédition en Gueldre et entama de vaines négociations pour s'emparer de Bois-le-Duc. En octobre 1579, il était avec ses bandes à Turnhout et à Gheel, et menaçait Anvers au début de novembre. Le 20 novembre 1579, le prince de Parme l'envoya au secours des Malcontents contre La Noue et lui confia trois régiments. Nous sommes peu informés sur les opérations militaires de la fin de sa carrière. L'année suivante, vers le mois de juin, il espérait une faveur du gouvernement dont Granvelle et Morillon, dans leur correspondance, ne laissent point deviner la nature. Il mourut le 9 juin 1581. Ses obsèques imposantes furent célébrées, à Mons, les 18 et 19 juillet 1581.

Sa fille cadette, surnommée communément *La bella Franchina*, devint la maîtresse en titre d'Alexandre Farnèse.

V. Fris.

G. Groen van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, 1^{re} série (1532-1584) (Leyde, 1838-1847, 8 vol.). — Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne* (Bruxelles, 1847-1866, 6 vol.). — Gachard, *Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas* (1539-1577) (Bruxelles, 1848-1879, 5 vol.). — Gachard, *Correspondance d'Alexandre Farnèse avec Philippe II* (1578-1579) (Bruxelles, 1853). — E. Poulet et Ch. Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle* (1563-1586) (Bruxelles, 1878-1896, 12 vol.). — P.-L. Muller et A. Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1584) (Amsterdam, 1889-1899, 5 vol.). — *Mémoires de Pontus Pauen* (1559-1578), éd. Al. Henne (Bruxelles, 1860, 2 vol.). — *Mémoires de Pasquier de la Barre* (1538-1570), éd. Al. Pinchart (Bruxelles, 1839-1863, 2 vol.). — G. Weydts, *Vlaamsche kronijk van Brugge* (1571-1584), éd. E. Varenbergh (Gand, 1869). — M. van Vaernewijck, *Van die beroerlijcke tijden in die Nederlanden en voornamelijk in Ghendt* (1566-1568), éd. Ferd. Vander Haeghen (Gand, 1872-1884, 5 vol.). — Renon de France, *Histoire des révoltes des Pays-Bas* (1555-1592), éd. Ch. Piot (Bruxelles, 1886-1891, 3 vol.). — *Vlaamsche kronijk van Duinkerke*, éd. Ch. Piot, dans *Chroniques de Brabant et de Flandre* (Bruxelles, 1879). — Yelzveertius, *De subdola ac furtiliva guesiorum in civitate Aldenardensem irruptione* (Gand, 1573; in-4°). — P. Bor, *Oorsprongh, begin en vervolgh der nederlandsche oorlogen* (1555-1600) (Amsterdam, 1679-1684, 4 vol.). — B. de Mendocça, *Commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas* (1567-1577), trad. G. Guillaume. Bruxelles (1860-1863, 2 vol.). — L. van Lerberghe, J. Kousse et J. Ketele, *Audenaerdsche mengelingen Audenarde*, 1843-1852, 5 vol.). — G. Bertrijn, *Chronijk der stad Antwerpen*, éd. G. van Havre (Anvers, 1879). — B. de Jonghe, *Ghendsche geschiedenis* (Gand, 1746, 2 vol.). — Edm. Poulet, *Les gouverneurs des provinces dans les anciens Pays-Bas catholiques* *Bull. Acad. de Belgique*, 2^e sér., t. XXXV, 1873, p. 362-436, 810-921. — Bon Guillaume, *Histoire de l'infanterie wallonne sous la maison d'Espagne* (Bruxelles, 1878). — Edw. Vlietinck, *Het oude Oostende en zijne driejarige belegering* (Oostende, 1897). — J.-L. Molley, *The Rise of the Dutch Republic*, L. IV, ch. V. (Londres 1894). — Th. Juste, *Histoire de la Révolution des Pays-Bas sous Philippe II* (Bruxelles, 1833, 2 vol.). — Th. Juste, *Le soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole* (Bruxelles, 1867, 2 vol.). — I. Diegerick, *Documents concernant la Pacification de Gand*, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 4^e sér., t. III, p. 328-332; 2^e sér., t. IV, p. 462-463. — Gachard, *Actes des États généraux de 1576 à 1583*, t. I, p. 3. — A. de Decker, *Geschiedenis der Malkontenten*, dans *Mémoires couronnées de l'Académie*, t. XX XIII (1882), p. 28 et 93. — F.-X. de Ram, *Documents concernant la Pacification de Gand*, dans *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1^{re} sér., t. X et XIV (1845 et 1849). — Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux* (Bruges, 1884), t. IV, p. 419. — *Mémoires anonymes concernant les troubles*, éd. J.-B. Blaes (*Soc. hist. de Belgique*, 1869), t. I, p. 414-291; t. II, p. 39-197, 360-354; t. III, p. 126; t. IV,

p. 300, 354. — Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques de la Flandre avec l'Angleterre sous Philippe II* (Bruxelles, 1882-1900, t. X, p. 677; t. XI, p. 12, 38, 210, 437. — F. de Halwijn, *Mémoires sur les troubles de Gand*, éd. Kervyn de Volkaersbeke (*Soc. hist. de Belgique*, 1865), p. 29-32, 64. — Ph. de Kempenare (Van Campene), *Vlaamsche Kronijk van Gent* (1566-1583), éd. Ph. Blommaert (Gand, 1839), p. 406-351.

ROEVER (A. DE), ciseleur. Voir DE ROEVER (A.).

ROEVERE (Antoine DE), chroniqueur. Voir DE ROEVERE.

ROEY (Jean-Joseph VAN). Voir ROY (Jean-Joseph VAN).

ROFFIAEN (Eugène-Jean-Dieudonné), écrivain militaire, né à Ypres, le 17 juillet 1821, décédé à Bruxelles, le 18 octobre 1865. Il entra à l'école militaire le 4 décembre 1840. Sous-lieutenant du génie le 21 septembre 1845, il devint capitaine de 1^{re} classe en 1863 : il passa presque toute sa carrière dans les services de l'état-major de son arme, à Anvers, au camp de Beverloo, à Charleroi et au ministère de la guerre; moins de deux ans avant sa mort, le 29 janvier 1864, il fut appelé aux fonctions de professeur d'architecture et de construction à l'école militaire. En 1861, accompagné du lieutenant d'artillerie Petiau, il fut envoyé en Italie pour y visiter les fortifications de Pavie, de Bologne, de Pizzighettone, de Plaisance, d'Alexandrie et de Gênes et pour y suivre les opérations du siège de Gaëte, dans le but d'observer les effets de l'artillerie rayée dont l'introduction en Belgique faisait à ce moment l'objet d'une étude approfondie. Roffiaen, comme écrivain militaire et scientifique, mérite une attention particulière. Ses deux ouvrages principaux sont le *Traité théorique et pratique sur la résistance des matériaux dans les constructions* (1858) et le *Traité descriptif et raisonné des constructions hydrauliques à la mer et dans les eaux courantes, avec applications aux travaux militaires* (1861-1863).

À l'époque de la publication du premier de ces travaux la question de la résistance des matériaux occupait déjà

une place importante dans les sciences mathématiques appliquées. Plus de trente ans auparavant, en 1826, Navier avait fait paraître son *Résumé des leçons données à l'École Royale des Ponts et Chaussées sur l'application de la mécanique à l'établissement des constructions et des machines*, œuvre remarquable qui résolvait alors d'une manière très satisfaisante les problèmes essentiels relatifs à l'extension, à la compression, à la torsion simple, ainsi qu'à la flexion des pièces droites. En ce qui concerne la flexion, la solution du *Résumé* témoigne particulièrement de la pénétration du génie de Navier, car les principales propositions sur lesquelles elle s'appuie sont restées debout jusqu'à ce jour, repoussant tous les assauts de la critique scientifique. Bresse, en 1848, avait publié son excellente *Théorie des arcs fléchis*. Cependant, bien que Lamé, en 1852, coordonnant tous les travaux de ses devanciers, eût donné le jour à ses *Leçons de théorie mathématique de l'Elasticité des corps solides*, qui constituaient un ensemble doctrinal basé sur une logique rigoureuse et féconde, la résistance des matériaux, lorsque Roffiaen se mit à écrire, n'était pas encore rattachée scientifiquement à la théorie de l'élasticité; elle était ce que Lamé, se trompant sur la durée de son caractère transitoire, la définissait : une science d'attente, dont le règne essentiellement passager devait prendre fin lorsque la physique rationnelle envahirait son domaine (1). Les ingénieurs ne mettaient pas en valeur le riche capital que la science leur offrait et couvraient d'un vêtement dogmatique l'empirisme dont ils usaient avec une hésitation qui s'accroissait de jour en jour. Le trouble des idées de Roffiaen est manifeste et se reflète malheureusement dans les théories fondamentales exposées dans ses ouvrages. Il méconnaît la valeur de Navier, condamne sans démonstration sa victorieuse théorie de

(1) C'est en 1883, à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Bruxelles, que pour la première fois la résistance des matériaux fut directement rattachée à la théorie de l'élasticité.

la flexion des pièces droites, en imagine une autre qui demeure stérile et parcourt sans habileté le champ de la mécanique.

Mais le *Traité théorique et pratique sur la résistance des matériaux dans les constructions* possède des qualités qu'il importe de signaler. Il date d'un moment où l'emploi du métal allait commencer de prendre cet essor qui devait étonner les plus optimistes. Déjà de nombreux ponts en fonte et en fer avaient été édifiés; les chemins de fer, dont le tracé souffrait des sujétions inhérentes aux ouvrages en maçonnerie, sollicitaient de l'ingénieur de nouveaux moyens qui permettent de franchir les fleuves les plus larges et les vallées les plus profondes. Cependant l'art des constructions métalliques était rudimentaire et ne suivait aucune règle précise. Roffiaen pressentit le grand avenir des constructions métalliques et on doit le louer sans réserve d'avoir rassemblé les meilleurs éléments d'appréciation que l'on possédait alors sur la résistance spécifique des fontes et des fers et d'avoir consacré à leur étude plusieurs chapitres de son livre. On doit noter surtout qu'il s'est rangé du côté de ceux qui, malgré de vives controverses, soutenaient qu'il fallait dans presque tous les cas donner la préférence au fer sur la fonte et son opinion, pour ne pas être explicitement formulée, ressort à l'évidence des considérations fortement motivées que son *Traité* contient.

Quant à l'acier, il ne pouvait encore en être question; ce ne fut que trente ans plus tard que l'invention de Bessemer en amena l'usage quasi-général dans les constructions métalliques.

Le *Traité descriptif et raisonné des constructions hydrauliques à la mer et dans les eaux courantes, avec applications aux travaux militaires*, est l'œuvre la plus étendue de Roffiaen; elle s'occupe de trois objets : l'hydraulique, la stabilité des maçonneries, la description raisonnée de divers ouvrages hydrauliques.

De ces trois objets, ne retenons que les deux derniers.

Lorsque le *Traité* parut, les pro-

blèmes relatifs à la stabilité des maçonneries se résolvait sans que l'on se préoccupât de la résistance de celle-ci à la compression ; on s'efforçait de construire des voûtes et des murs aussi solides que les ouvrages similaires ayant subi l'épreuve du temps. Pour juger de l'équivalence les moyens étaient précaires et déduits parfois d'hypothèses aléatoires ou mal fondées. Aussi, les ingénieurs ne se faisaient pas faute d'être circonspects. Roffiaen ne s'est pas laissé aller à une confiance présomptueuse dans des constatations sommaires et dans des formules empiriques ; s'il a employé celles-ci — que tout le monde employait — c'est qu'il le fallait bien. Avant que les voûtes cessassent d'être considérées comme de simples juxtapositions de voussoirs entre lesquels le mortier était tenu pour rien dans le calcul, les ciments de Portland, ciments artificiels à prise lente inventés par Vicat, devaient devenir d'une application générale, ce qui se produisit vers 1880. La théorie scientifique des voûtes fut alors établie, mais avec des imperfections qui n'ont pas encore complètement disparu. Aujourd'hui on attribue aux maçonneries des propriétés mécaniques définies, des facultés élastiques, et les voûtes sont calculées comme des pièces fléchies.

On trouve dans le *Traité* de Roffiaen des considérations sur la résistance des matériaux aux actions de l'eau de mer qui, toutes, sont parfaitement en rapport avec les connaissances scientifiques de son époque et dont la plupart sont encore exactes. Sur les fondations hydrauliques, matière importante et difficile, ses exposés sont excellents ; ses procédés, sauf des modifications dues au perfectionnement de l'outillage et à l'extension du machinisme, sont demeurés en usage.

La description des ouvrages hydrauliques occupe la moitié du *Traité* ; elle est rédigée avec talent et compétence. Chaque espèce de construction donne lieu à un exposé général et analytique du but poursuivi, des conditions à remplir et des moyens à employer. L'auteur

montre ensuite comment les principes ont été appliqués. Les exemples sont choisis de préférence en Belgique et, chaque fois que c'est possible, parmi les travaux militaires. La partie descriptive du *Traité* de Roffiaen peut encore être consultée utilement par les spécialistes ; sa valeur historique est indéniable.

La préface du *Traité* est peut-être la meilleure page de l'œuvre de Roffiaen ; on ne doit y reprendre qu'une critique injustifiée à l'adresse de Navier, de Belanger et de Bresse, dont les écrits sont jugés trop transcendants pour la généralité des praticiens. Parmi plusieurs réflexions qui respirent la profondeur, je m'arrête à celle sur l'union de l'expérience et de la théorie, union indispensable au progrès des sciences appliquées. « Tous les hommes de génie », dit Roffiaen, « auxquels on doit de grandes découvertes, étaient à la fois des praticiens et des théoriciens ; seulement praticiens, ils n'auraient rien vu au-delà de ce que leur expérience ; sans l'observation, ils n'auraient créé que des systèmes. »

Roffiaen était modeste, il ne voulut jamais porter d'autres décorations que l'ordre de son pays. « Sous une enveloppe frêle et malade, il cachait une volonté vigoureuse et une indomptable énergie au travail ». C'est ainsi que le général Nerenburger, commandant l'école militaire, le caractérisait en prononçant son oraison funèbre.

Voici la liste des ouvrages de Roffiaen :

1. *Du frottement et de l'inertie dans les ponts-levis*. Un cahier autographié de 27 pages, sans indication de date. Presse du régiment du génie, Berchem-lez-Anvers. — 2. *Considérations sur le calcul des terrassements*, 1851. — 3. *Traité théorique et pratique sur la résistance des matériaux dans les constructions*. Fleurus, F. Oudart, 1858 ; in-8°, 385 p., 18 pl. — 4. *Mémoire théorique et expérimental sur les ponts métalliques avec applications aux ponts militaires*. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1860 ; in-8°, 58 p., 1 pl. — 5. *Traité descriptif et raisonné des constructions*

hydrauliques à la mer et dans les eaux courantes, avec applications aux travaux militaires. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1861-1863; in-8°, 3 vol. avec planches. — 6. *Programme ou résumé d'un cours de construction avec des applications tirées spécialement de l'art de l'ingénieur des ponts et chaussées*, par Sganzin. Ouvrage augmenté : 1° des notes et papiers laissés par l'auteur; 2° des notes de M. Lambland fils, ingénieur général des ponts et chaussées et des travaux maritimes et 3° de divers autres documents, par M. Reibell, ingénieur en chef de 1^{re} classe des ponts et chaussées, directeur des travaux maritimes, chevalier de la Légion d'Honneur. 6^e édition, complétée et mise en rapport avec les progrès de la science et de l'industrie, par M^r E. Roffiaen. Bruxelles, Bruylant-Christophe et Cie, 1867; in-4°, 3 vol. (XVI-557, III-455, 436), 1 atlas, 198 pl.

C. Desuieux.

Archives du ministère de la guerre. — *Annuaire officiel de l'armée belge.* — *Bibliographie nationale.* — Papiers de famille. — Renseignements divers.

ROFFIAEN (*François-Xavier*), naturaliste et artiste peintre, né à Ypres, le 9 août 1820, décédé à Ixelles, le 25 janvier 1895. Roffiaen commença ses études artistiques sous la direction de Ferd. Marinus, directeur de l'académie de Namur, et de Bossnet, professeur à l'académie de Bruxelles. Il entra ensuite dans l'atelier du paysagiste P.-L. Kuhnen. En 1842, Roffiaen, qui déjà l'année précédente avait obtenu le prix de paysage au Salon de Gand, fut nommé directeur de l'école de dessin de Dinant et c'est de cette époque que datent ses premières études d'après les sites des bords de la Meuse. Peu d'années après, il partit pour Genève et visita la Suisse. Calame avait exposé en 1845, au Salon de Bruxelles, deux paysages de montagnes dont la vue avait été pour le jeune artiste une révélation et lui avait inspiré un désir irrésistible de transposer sur la toile les effets grandioses des cascades et des cimes neigeuses. Ses premiers essais de traduction de la nature alpestre, exposés

en 1847, furent accueillis avec froideur. Peu encouragé à persévérer dans cette voie, le peintre revint demander ses inspirations aux plaines campinoises et aux vallées wallones. Mais il avait gardé de cette courte vision de la Suisse la nostalgie des montagnes et, à partir de 1852, il fit de la haute Bavière et du Tyrol autrichien le champ de ses explorations. Il voyagea aussi en Ecosse et en rapporta plusieurs études. Roffiaen produisit avec fécondité pendant un demi-siècle. Ses tableaux sont très dispersés et il serait difficile d'en donner la liste. Parmi les plus marquants on peut citer : *Une vallée de l'Oberland bernois* et le *Mont Rose*, tous deux au Musée royal de Bruxelles; une vue de Suisse et un paysage représentant un moulin, au palais du roi, à Bruxelles; *la Meuse à Waulsort*, au musée de Namur; le *Mont Cervin*, au musée d'Ypres; le *Lac de Chiem*, un *Orage sur le lac de Chiem*, le *Lac de Wallenstadt* et un *Soleil levant au Riffelberg*, dans une collection particulière à New-York.

Chez Roffiaen, l'artiste consciencieux se doublait d'un observateur attentif et d'un savant. Fondateur de la Société malacologique de Belgique en 1863, il fut élu président de cette compagnie en 1881. La Société impériale des naturalistes de Moscou et la Société impériale et royale de zoologie et de botanique de Vienne le reçurent parmi leurs membres honoraires. Ses travaux, publiés dans les *Annales de la Société malacologique de Belgique*, sont les suivants : (t. I) *Notes conchyologiques*, par le docteur A. Senoner, traduites de l'italien; (t. III) *Mollusques terrestres et fluviatiles recueillis en Suisse; Essais pour obtenir les Helix scalariformes*; (t. VI) *Cochilles recueillies à Hastières et à Chimay*; (t. VIII) *Mollusques observés dans la vallée de l'Ourthe*; (t. IX) *Mollusques recueillis dans le Grand-Duché de Luxembourg*; (t. X) *Mollusques recueillis à Gand; Mollusques recueillis à Waulsort*; (t. XI) *Mollusques recueillis aux environs de Gand*; (t. XII) *Note sur des mollusques recueillis à Waulsort*; (t. XIV) *Mollusques recueillis en Suisse*; (t. XVI) *Rapport sur l'excursion*

sion de la Société royale malacologique de Belgique aux environs de Boom; (t. XVII) Rapport à l'assemblée générale du 1^{er} juillet 1882. On lui doit également une Notice biographique sur J.-B. Kindermans. Namur, Godeanne, s. d. (1876); in-8°, 16 p., av. portr. (Extrait des *Annales du Cercle artistique et littéraire de Namur*).

Joseph Nève.

Catalogues des salons triennaux. — *Annales de la Société royale malacologique de Belgique*. — *Annales du Cercle artistique et littéraire de Namur*. — Renseignements particuliers de l'auteur de la notice.

ROGER DE BRUGES. Voir WEYDEN (Roger VANDER).

ROGER PATHIE (Maitre). Voir ROGIER.

ROGER (Alexandre), écrivain ecclésiastique, né à Antoing, en 1512, mort le 8 octobre 1679. Entré dans l'ordre des Carmes déchaussés, il prit le nom de *Justus ab Assumptione*. Après avoir obtenu le grade de lecteur en théologie à l'université de Louvain, il fut nommé prieur du couvent de son ordre à Tournai, puis devint provincial. Ce religieux a publié : 1. *Manna communicantium piissimas meditationes continens, per modum colloquii melliflui, Christum inter et animam, nomine discipuli ad sacras epulas se preparantis*. Douai, Balthazar Bellère, 1660; 2 tomes in-4°. Une seconde édition de cet ouvrage a paru à Bruxelles, en 1677. — 2. *Tractatus de frequenti confessione et communione adversus Neotericos*. — 3. *Spiritualia decem dierum exercitia*; in-12. Un religieux du même ordre a traduit ces ouvrages en français.

Leopold Devillers.

C. de Villiers, *Bibliotheca scriptorum Carmelitarum*, t. II, p. 214. — Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. XII, p. 348-350. — H.-R. Duhalloeu, *Bibliographie douaisienne* (Douai, 1842), p. 137 (no 459). — E. Mathieu, *Biographie du Hainaut*, p. 291.

ROGER (Jacques), poète latin, né à Tournai, vécut dans le courant du xv^e siècle. Il publia, en 1539, à Paris, chez Jenn Loys, de Thielt, un recueil poétique fort remarquable (118 pages

in-8° et 1 feuillet pour les errata), intitulé : *Neopœgnia sive lusna pueriles*. On y trouve la traduction de nombreuses pièces de l'*Anthologie* et quelques pièces de circonstance, notamment une élégie sur la mort de Louise de Savoie, mère de François I^{er}. Nous apprenons aussi à y connaître les principaux protecteurs et amis de l'auteur : Guillaume du Bellay, Nicole Bérault, Guillaume Budé, Etienne Dolet, Jacques Ginguibert, abbé de Châteaudun, Jean-Lambert de Lisieux, le docteur Jacques Dubois et le chanoine Jean du Moulin de Tournai. Roger dédie également quelques vers à son maître, le médecin Georges Bruneus de Vendôme. Aurait-il exercé lui-même l'art de guérir? Cela semble fort probable. En tout cas, nous n'avons trouvé aucun texte ancien établissant qu'il ait été régent d'un collège d'humanités, comme le suppose Lecouvet. Une chose paraît certaine, c'est que cet excellent poète passa la plus grande partie de son existence en France, et peut-être à Orléans, ville dont J.-C. Scaliger le croyait originaire.

Gruterus a reproduit quelques pièces de J. Roger dans les *Deliciae poetarum gallorum*, 1619, t. III, p. 240-242. On trouve également une pièce de lui dans *Tabula sacrorum carminum* de P. Bacherius; Douai, 1579, fo 66a (*Ad Diparam virginem*), ainsi qu'une épître adressée par lui à François I^{er}, au nom d'Eléonore d'Autriche, dans Hoeufft, *Parnassus*, p. 22-23.

Alphonse Roersch.

Sanderus, *De scriptor. flandr.*, p. 86. — Valère André, *Bibl. belg.*, p. 421. — Sweertius, *Athenae*, p. 373. — Foppens, *Bibl. belg.*, p. 536. — J.-C. Scaliger, *Poetic. libr. VI* (éd. 1581), p. 789-790. — Lecouvet, *Harmonia poetica* (1830), p. 179-181.

ROGER (Michel). Voir MICHEL (Roger).

ROGERET DE CAMBRAI. Il nous reste de ce trouveur une seule chanson, qui nous est conservée dans quatre manuscrits de Paris, les f. franç. 845, 847 et n. acq. fr. 1050 de la Bibliothèque nationale et B. L. F. 5198 de la biblio-

thèque de l' Arsenal. Ces manuscrits, d'après le classement de Schwan, ne constituent qu'une même sous-famille; il n'y aurait pas grand argument à tirer de leur commune attribution, si elle était contredite par ailleurs. Mais ce n'est pas le cas.

On ne sait rien de Rogeret, sinon qu'il a probablement appartenu au groupe cambrésien des poètes du XIII^e siècle, groupe que A. Dinaux a étudié jadis, mais dont il s'est fort exagéré l'importance. L'unique pièce qu'il nous a léguée ne se distingue par aucun caractère de particulière originalité. Elle est d'un rythme sautillant et d'une inspiration gracieuse. Je ne sais pourquoi A. Dinaux reprochait d'être monotone à un rimeur dont nous avons conservé cinquante vers.

M. Wilmotte.

Dinaux, *Trouvères du Cambésis*, p. 186. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 784. — G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français des XIII^e et XIV^e siècles*, t. II, p. 51. — Ed. Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften, ihr Verhältnis, ihre Entstehung und ihre Bestimmung*, p. 92.

ROGERIES (Adrien-J.-J. LE MATEUR DE MERPRÈS ET). Voir LE MATEUR.

ROGERIUS (Jacques). Voir ROGER (Jacques).

* **ROGET** (Nicolas), architecte, ingénieur en chef des ponts et chaussées, né à Paris, le 30 mai 1790, mort à Bruxelles, le 11 avril 1865. Il bâtit en 1825 le Marché aux poissons de la ville de Bruxelles, démoli depuis pour les travaux de voûtement de la Senne. Nous ne savons sur quelle preuve M^r Elie Brault, dans *Les architectes par leurs œuvres* (t. III, p. 196), donne la date de 1821 pour celle de l'érection de cet édifice. Le plan de l'architecte Roget fut approuvé par le roi des Pays-Bas, le 29 novembre 1823; les travaux commencèrent en 1825 et furent achevés l'année suivante.

En 1829, Roget construisit le corps central et l'aile droite du Musée de l'Industrie, aujourd'hui la Bibliothèque royale à Bruxelles, dont la première partie avait été construite par l'archi-

tecte Folte ou Faulte, sur les ordres de Charles de Lorraine. Il était alors architecte de la ville de Bruxelles. Roget fut nommé membre de la Commission royale des monuments lors de la fondation de ce collège, le 7 janvier 1835, et passa ensuite au service de l'Etat belge; le 15 avril 1843, il fut nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, en qualité d'ingénieur en chef de 1^{re} classe des ponts et chaussées. Professeur de construction au Musée des sciences et des lettres de Bruxelles, il y prononça, le 15 mars 1827, un discours d'ouverture qui fut publié sous le titre : *Discours pour l'ouverture des cours de construction au Musée des sciences et des lettres de Bruxelles*.

Le 21 janvier 1834, Roget fut nommé professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles et resta en fonctions jusqu'à sa mort.

On a de lui la carte de la province d'Anvers indiquant les routes construites, celles qui sont en construction et celles qui ne sont qu'en projet. Bruxelles, Vander Maelen, 1840; une feuille, échelle 1/100.000. Il a, en outre, collaboré aux *Annales des travaux publics de Belgique*.

Paul Saintenoy.

Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles, passim*. — Schaeyes, *Histoire de l'architecture en Belgique, passim*.

ROGIER PATHIE (Maître ROGER ou), organiste et compositeur du XVII^e siècle, né dans le Cambésis. Ainsi qu'il résulte du registre M, 216, de la chambre des comptes, aux archives du département du Nord, Roger Pathie succéda, en qualité d'organiste de la chapelle de Marie, reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, à Sigismond Vyer (et non Wyer, ainsi que l'écrit Fétis). Vyer occupait encore cette position en 1533. Le registre M, 140, des mêmes archives, mentionne Roger Pathie comme organiste de la cour, en 1538 et 1539. Déjà en 1536 les comptes communaux d'Audenarde, à propos de canettes de vin offertes aux chœurs de la « ré-gente et gouvernante », parlent de Maître Rogier l'aumônier (*Aelmoes-senier*). Il y a lieu d'induire de ce fait

que Roger Pathie était prêtre. D'autre part, Hellin, en son *Histoire chronologique des évêques et du chapitre exempt de l'église de Saint-Bavon à Gand* (1772, t. I, p. 266), parlant des « possesseurs de la première graduée du côté droit du chœur ou de royaux », s'exprime en ces termes : « Roger Pathye, natif du diocèse de Cambrai, succéda en cette prébende (de Saint-Bavon) par la collation du prévôt Luc de Munich ; mais avant d'en avoir pris possession, il la permuta avec Guillaume Hanrys, docteur ès lois, procomte palatin ». Ce dernier fut mis en possession de sa prébende le 12 juillet 1542. Comme à cette époque Roger Pathie était encore organiste de la régente, il y a lieu de croire que la prébende de Saint-Bavon ne constituait qu'une sinécure.

Ainsi qu'il résulte d'un acte dressé en 1541 (recette générale de Lille, registre de 1541, p. 229 v°), notre musicien fut chargé, à cette date, en qualité d'organiste de la royne-régente, du recrutement de soprani destinés à la chapelle royale de Madrid. L'acte constate que Roger Pathie est allé à Cambray et en plusieurs villes des pays de Flandres, Artois, Haynault et Hollande, pour recouvrer aucuns chantres, pour s'en servir en la chapelle d'icelle Sa Majesté. Dans un compte de l'année suivante, déposé aux mêmes archives (registres de 1542, f° 236), Roger Pathie est désigné comme varlet de chambre de la royne régente et gouvernante. Cette pièce se rapporte à la somme payée à Roger pour entendre aucuns enfans, pour les retenir au service de l'Empereur en sa chapelle. Les mots *entendre et retenir* supposent un choix fait par un homme de l'art. Il semble qu'à la cour de la reine régente les fonctions de valet de cour étaient un poste de distinction. C'est du moins l'avis d'Edm. Vander Straeten, qui rapporte que Fleurkin Nepotis, l'organiste de Charles V, était également varlet de chambre. Cet emploi s'associe mal au titre de prébendier. Mais Vander Straeten veut que la prébende

octroyée à Roger fût purement laïque, puisque le bénéficiaire put la permuter avec un procomte palatin. D'autre part, le titre d'aumônier suppose également la qualité de prêtre. On doit donc se demander si la reine avait à son service deux personnages portant un nom identique.

Lorsque Marie de Hongrie suivit en Espagne son frère Charles, elle congédia, dès le 1^{er} octobre 1555, la plupart des officiers de sa maison, n'en conservant qu'un nombre restreint. Parmi ces derniers figure Rogier Pathie. Rogier qui, à son tour, suivit la reine, fut chargé du transport de la bibliothèque musicale et du musée d'instruments appartenant à celle-ci.

En 1565, une somme de 600 livres fut octroyée à Roger Pathie en considération des bons et léaux services qu'il avait fait à feu Royne douairière de Hongrie. Philippe II le prit sous sa protection et, à titre de position de retraite, le nomma, vers 1560, au gouvernement du château royal d'Aranjuez (*Correspondance de Marguerite de Parme avec Philippe II*, tome I, *passim*).

Les œuvres musicales connues de Roger se bornent à quelques chansons françaises à quatre voix, à une composition latine : *O altitudo divitiarum*, ainsi que quelques pièces arrangées pour luth, publiées dans des recueils de compositions destinées à cet instrument. Eitner a dressé la liste de ces différents morceaux. L'une de ces chansons : *D'amour me plains*, fort bien écrite d'ailleurs, a été mise en partition et publiée par Eitner; une autre : *Ce n'est pas tout d'avoir plaisante forme*, a été publiée en partition par Van Maldeghem.

Fl. van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e édit., t. VII (1875), p. 294. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. I (1867), p. 45-48; t. VII (1883), p. 407 et s. — Rob. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke* (Berlin, 1877), p. 812, « Roger Patie, auch Rogier Pathie ». — Id., *Quellen-Lexikon*, t. VII (1903), p. 334, Pathie (Pathye, Patye, Rogier (Roger de)). — Id., *60 Chansons zu vier Stimmen*, t. XXXIII des publications de la *Gesellschaft für Musikforschung* (Leipzig, 1899, p. 101, n° 49). — R.-J. van Maldeghem, *Trésor musical*, partie profane, t. XIX (1883), n° 7, p. 12.

ROGIER (*Charles-Latour*), homme d'État, né à Saint-Quentin, le 17 août 1800 (29 thermidor an VIII), mort à Bruxelles (Saint-Josse-ten-Noode), le 21 mai 1885. Il appartenait à une famille d'origine belge. Son grand-père (Firmin-Nicolas-Joseph), qui était né à Reulies (Hainaut) en 1699, alla s'établir marchand de draps à Cambrai au milieu du XVIII^e siècle. Son père (Firmin-Noël-Albert), qui épousa le 25 août 1788 demoiselle Henriette-Louise-Joséphine Estienne, fille de Charles Estienne, était, lui aussi, marchand de draps. Investi par élection en 1791, à l'âge de vingt-sept ans, des fonctions d'officier municipal de Cambrai, il les exerçait encore au mois d'octobre 1792, lors de la formation des premiers bataillons de volontaires. Elu second lieutenant-colonel du 6^e bataillon du Nord, il commanda successivement la place de Doullens et celle de Ham, puis il prit part aux opérations de l'armée des Ardennes. « Un crachement de sang considérable » (certificat de l'officier de santé du 6^e bataillon du Nord, en date du 23 fructidor an II : 16 septembre 1794) lui ayant interdit, tout au moins provisoirement, le métier des armes, il revint à Cambrai. La réaction thermidorienne y sévissait. On reprocha au lieutenant-colonel d'avoir secondé avec une énergie trop républicaine les efforts faits de 1792 à 1793 par le conventionnel Lebon, le farouche « proconsul d'Arras », pour défendre le Cambrésis contre les Autrichiens. C'est même là l'origine d'une stupide et atroce calomnie qui, après avoir pesé sur sa mémoire pendant plusieurs années, fut reprise et exploitée contre son fils Charles par des pamphlétaires orangistes de 1830 à 1839, et dont les tribunaux firent justice en 1861-1862 par une condamnation sévère infligée au *Journal de Bruxelles*, qui s'en était fait l'écho. Le colonel, rentré dans la vie civile, avait transporté le siège de ses affaires commerciales à Saint-Quentin d'abord et ensuite à Avesnes, lorsque, vers la fin de 1811, un décret de Napoléon permettant aux militaires congédiés pour motif de santé de rentrer sous les dra-

peaux s'ils avaient recouvré leurs forces, il reprit du service et partit pour la Russie en mai 1812, en qualité de directeur ou inspecteur dans l'administration des vivres. Il mourut on ne sait dans quelles circonstances : toute trace de lui est perdue depuis les derniers jours de novembre 1812. Sa femme suivit à Liège son fils aîné Firmin (voir la notice suivante), qui venait d'être nommé maître élémentaire au lycée impérial de cette ville. Elle avait deux autres fils : Tell, médecin et juge de paix à Trélon (canton d'Avesnes), mort en 1859, et Charles; deux filles : Henriette-Eugénie, morte en 1875, et Pauline, épouse de Mr Degrelle, directeur au ministère des travaux publics, morte en 1902. Pour se créer des ressources, Mme Rogier fonda un pensionnat rue Sœurs de Hasque et elle fut aidée dans sa tâche tout d'abord par l'aînée de ses filles. Les Rogier entraient dès lors dans la famille belge : l'article 133 de la Constitution de 1831 stipule que les étrangers établis en Belgique avant le 1^{er} janvier 1814 et qui ont continué d'y être domiciliés sont considérés comme Belges de naissance.

Charles, qui avait fait ses premières études au collège d'Avesnes, entra au lycée impérial de Liège au mois d'octobre 1813 dans la classe de grammaire : le grand-maître de l'université venait de lui accorder, par son arrêté du 28 août, une bourse de demi-pensionnaire. Il se montra digne des encouragements officiels. Le proviseur du lycée certifie, le 25 août 1814, que « Charles Rogier a fait les cours de première et de seconde grammaire avec beaucoup d'assiduité et le plus grand succès, surtout le dernier, dans lequel il a obtenu le second prix de mérite, le premier en thème latin, le second en version et de même en vers, ainsi qu'un accessit en grec; qu'il a toujours joint à l'abondance de ses moyens une application très bien soutenue, beaucoup de docilité et une fort bonne conduite ». Son aîné, Firmin, le dirigea dans ses débuts. Une vive affection, qui dura toute leur vie, unissait les deux frères. Firmin ayant été nommé à Falaise, puis à Rouen,

M^r Charmant, un professeur du lycée de Liège, lui écrivait : « Vous étiez bien nécessaire à Charles : ce pauvre petit homme pense à vous toutes les fois qu'il a quelque chagrin ». Charles, à dix-sept ans, avait terminé sa rhétorique avec un réel succès : c'est ce qu'atteste le programme de la distribution des prix du Gymnase royal et premier collège inférieur de la ville de Liège en 1817. Il en a dit un mot dans un cahier de *Notes et souvenirs* : « J'obtiens quatre premiers prix comme mon frère aîné à Douay en 1809 ». Il aurait désiré commencer immédiatement l'étude du droit. Mais sa mère ne pouvant pas faire pour lui les sacrifices qu'exigeait la fréquentation des cours, il demanda des ressources à l'enseignement privé. Des leçons particulières et des répétitions à des fils de famille presque de son âge : voilà l'occupation de Charles Rogier de 1817 à 1821. Ses rares loisirs, il les consacrait soit à compléter par ses lectures les connaissances acquises au collège, soit à faire des vers. Il a beaucoup lu et il a bien lu. Il consignait, dans des cahiers que nous avons eus sous les yeux, les passages, les expressions, les mots même qui l'avaient le plus frappé, avec les réflexions qu'ils lui avaient suggérées. Il avait un goût marqué pour les ouvrages historiques, politiques, pour les livres de philosophie et de pédagogie — soit latins, soit français — qui offrent un côté utilitaire, un côté pratique. L'*Emile*, par exemple, le retint plusieurs mois. Les sages conseils et les idées justes de Jean-Jacques, ses critiques déraisonnables, ses paradoxes absolument insoutenables, Rogier cite tout : il admire les uns qu'un jour il lui sera possible de mettre en pratique ; il désapprouve les autres et se propose de les combattre. Les ouvrages de Montesquieu : *Les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, l'*Esprit des lois*, l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire, les *Considérations* de M^{me} de Staël sur la Révolution française attirèrent également toute son attention. Est-ce un instinct secret ? il s'attache à comprendre les causes des révolutions, à étudier les principes qui doivent pré-

sider à la création des Etats et à leur sage administration. L'ensemble des *Excerpta* de ce garçon de vingt ans atteste une application constante au travail, un goût déjà sûr et un jugement très délicat.

Il cultivait surtout la poésie pour se consoler des ennuis et de la tristesse de son métier de répétiteur. A dix-huit ans il possédait déjà le mécanisme et l'harmonie des vers et avec cela une verve agréablement railleuse, une allure assez décidée d'indépendance philosophique et religieuse. Son petit poème *Les vœux ou les prières* obtint une mention honorable au concours de la Société libre d'Emulation de Liège en 1819 ; il en fut de même de son élégie sur le *Dernier chant du poète* un an après. A un poème plus important, *La mort de Madame Roland*, auquel collabora son ami Néoclès Hennequin, l'Emulation décerna une médaille (le *Mathieu Laensbergh* le publia *in extenso* en février 1825).

Rogier aidait en même temps sa mère et sa sœur aînée dans la dure besogne qu'elles avaient entreprise. Il y avait de l'éducateur en lui. Il paraît que, dès sa sortie de rhétorique, c'était lui qui avait l'honneur de faire les discours que la « chère maman » prononçait dans les distributions des prix. Sa famille a conservé avec un soin pieux les manuscrits de ces discours, qui permettent de juger tout à la fois de la faculté oratoire du secrétaire de la directrice, et du programme d'études d'une école primaire de jeunes Liégeoises au commencement du XIX^e siècle. Pour se procurer les 2,000 francs que coûtaient les études juridiques qu'il comptait toujours faire, Rogier finit par accepter un emploi de précepteur chez le baron de Senzeilles, qui demeurait à quelques lieues de Liège. C'est pendant qu'il exerçait cet emploi, de mai 1821 à octobre 1823, qu'il entretenait avec un ami intime, Jacques Desoer, le fils du fondateur du *Journal de Liège*, une correspondance des plus curieuses qui nous fournit des indications précieuses sur son caractère et ses goûts, ses opinions et ses aspirations. On peut dire que l'homme politique y perçait déjà, que le ministre même y est en germe.

Son observation ne manque pas de finesse, ni sa critique de sagacité. Il aime à rire des travers et des ridicules qu'il découvre dans son nouveau milieu. Ses croquis sont parfois piquants. Quand il aborde des problèmes d'ordre social, économique ou religieux, il fait preuve de bon sens et d'esprit. Sa phrase est claire, précise et souvent élégante, alerte. Lorsque son élève voyage, il fait du droit. « J'emploie les vacances », écrit-il à Firmin, « à me préparer à mon examen. Je commence à voir clair dans la logique kantienne du sieur Denzinger. Je t'expliquerai quand tu voudras ce que c'est qu'un *conceptus apodecticus* ».

Voilà soudain que deux amis, Paul Devaux et Joseph Lebeau, sollicitent son activité pour une tâche tout autre que celle de précepteur : il s'agit de la fondation d'un journal. Devaux et Lebeau étaient avocats : le premier avait vingt et un ans, le second trente ans. Rogier s'associe avec eux et son frère Firmin (revenu depuis 1815 à Liège), le 10 mars 1824, pour faire paraître à Liège, tous les jours, à six heures du soir, les dimanches et fêtes exceptés, le *Mathieu Laensbergh, journal politique, littéraire, de l'industrie et du commerce*. L'imprimeur-éditeur du journal est un cinquième associé, Jean-Paul Latour (renseigné dans le quatrième numéro comme professeur de belles-lettres et de calligraphie), auquel chacun des quatre autres verse 300 francs pour faire face aux premiers frais. L'avocat Félix van Hulst entra dans la société quinze jours plus tard. Le 15 mai Latour la quitta et c'est à Henri Lignac, écrivain, que passèrent l'administration et l'impression du *Mathieu Laensbergh*.

La nécessité d'une « collaboration active » — c'était un des engagements pris par les associés — forçait Rogier à renoncer à la vie du préceptorat. Il n'en resta pas moins dans l'enseignement libre : il donna des répétitions tout en étudiant le droit et en collaborant au *Mathieu Laensbergh*. Nous avons (cf. *Charles Rogier*, t. I, p. 88) établi, dans la mesure du possible, quelle a été sa part dans la publication de ce journal — appelé le

Politique dès 1825 — dont l'influence sur le mouvement de 1830 et les destinées de nos provinces a été considérable. La politique intérieure, les analyses des productions nouvelles et spécialement, sous la signature du « bourgeois de Saint-Martin », les embellissements de la ville, les améliorations que nécessitent la voirie et l'hygiène : tel est le domaine où il se cantonnait généralement. Il aimait à secouer l'apathie des Belges en matière électorale. Il leur reprochait de rester trop indifférents au choix de leurs mandataires. La raison principale de leur apathie était peut-être le mode d'élection, bizarre, compliqué et assurément peu conforme à l'esprit de la *Loi fondamentale*.

C'est précisément cette question de l'élection des conseillers communaux et provinciaux aux Pays-Bas que Rogier traite à son examen de docteur en droit le 29 juillet 1826 : (*Dissertatio inauguralis ... pro gradu Doctoris in jure romano et hodierno ... Carol. Rogier, ex Saint-Quentin...* (Leodii, typis H. Lignac; in-4°). Dans les cinq thèses annexées à la dissertation, nous remarquons celles-ci : la publicité la plus large est à souhaiter dans la poursuite et dans la répression des crimes; la publicité en matière d'administration communale et provinciale est conforme à notre droit public. Rogier fait un tableau succinct, mais suffisamment complet, du système électoral de son temps. Il discute les conditions requises pour être électeur et pour être éligible, les causes d'incapacité, les inconvénients de la loi, les modifications qu'on y pouvait apporter. Il préconise, entre autres réformes, l'élection directe qui lui paraît constituer seule le vrai système représentatif.

Il venait donc de réaliser le projet qu'il avait conçu d'entrer au barreau de Liège. Bien d'autres projets hantaient son cerveau. Il voulait réorganiser le comité de littérature de la société d'Emulation, dont il avait été nommé secrétaire adjoint; donner une impulsion nouvelle aux travaux du comité grec qui s'était formé à Liège, en 1825, sous la présidence de M^r de Sélys, et dont le zèle

paraissait s'attédir; pousser à la translation du *Mathieu Laensbergh* à Bruxelles ou à la création dans cette ville d'un journal fondé sur le plan et d'après les principes du *Mathieu*; réunir des documents pour un *Manuel électoral*; commencer la publication des *Mémoires de don Juan Van Haelen*; créer un journal hebdomadaire, *La Récompense*, destiné à la jeunesse. La plupart de ces projets seront exécutés.

Les *Mémoires de Van Haelen* datent de 1827. Voici dans quelles circonstances Rogier était entré en relations avec le chef d'état-major de Mina. Van Haelen, sorti non sans peine des griffes des inquisiteurs en 1826, était venu remercier les rédacteurs du *Mathieu Laensbergh* d'un article des plus sympathique paru en 1824. Il avait noué à cette occasion des relations assez intimes avec la famille Rogier. Il offrit à Charles de lui fournir les notes, les documents, les souvenirs nécessaires à la rédaction de ses mémoires. Les événements auxquels Van Haelen avait été mêlé ayant provoqué une vive curiosité dans les Pays-Bas et en France, on pouvait espérer que les amis de la liberté y feraient bon accueil à une publication où étaient peints d'après nature les excès du despotisme et de la réaction. Rogier n'eut guère à se louer du succès du livre, d'après les lettres de Renouard, qui publia une édition pour la France, et de Tarlier, qui en publia une pour les Pays-Bas.

Mais le succès alla à *la Récompense*, qui voulait « contribuer à faire naître » ou à développer chez les enfants des « connaissances utiles, à leur faire comprendre et aimer des devoirs rigoureux ». Tel était le but que s'assignaient les fondateurs de ce journal, Paul Devaux, Charles et Firmin Rogier, Lignac (25 décembre 1827). Charles Rogier fut constitué le fondé de pouvoirs de la société : l'administration du journal était aux mains de Mlle H.-E. Rogier (voir la notice consacrée à Firmin Rogier). Les rédacteurs du *Mathieu Laensbergh* se déclassaient en quelque sorte de leurs graves études de philosophie et de droit administratif dans la rédaction d'articles

destinés à l'instruction et à l'éducation du jeune âge, articles de peu d'étendue, écrits dans un style simple et clair et qui, donnant à la lecture des enfants plus d'attrait, devaient les encourager à des études de plus longue haleine. Ils virent leurs efforts aussi bien accueillis en Hollande qu'en Belgique. Des éloges flatteurs leur arrivèrent de toutes parts, même des sphères officielles.

Il devait venir un moment où la politique ferait du tort à *la Récompense*. Les événements allaient prendre bientôt un caractère de gravité tel que Charles Rogier se désintéresserait du journal pédagogique pour se mieux consacrer à la rédaction du *Mathieu* et, plus particulièrement, à la publication de son *Manuel électoral*.

Le *Mathieu Laensbergh* avait continué à faire beaucoup parler de lui pendant les années 1827 et 1828. Ses articles sur l'organisation judiciaire, sur la liberté de la presse et le timbre des journaux étaient fort lus, fort commentés et provoquaient des discussions de plus en plus animées avec les organes ministériels. Au moment où s'ouvrit la session législative de 1828, Rogier (*Mathieu Laensbergh* du 25 octobre) émit le vœu que, dans l'adresse en réponse au discours du trône, on ne se bornât pas à retourner puérilement les phrases ministérielles. « Il serait beau, » disait-il, « il serait d'un heureux augure que déjà « l'esprit national commençât à s'y manifester ». Le gouvernement tenait à avoir le *budget décennal*. A la veille de voter plus d'un milliard d'impôts (le total des dix années du budget décennal dépassait 500 millions de florins), la seconde Chambre était tenue à énumérer ses griefs et ses vœux : elle avait le droit d'exiger de sages réformes et de bonnes lois en retour de si énormes sacrifices. L'abolition de la mouture, la diminution des impôts, le retrait des arrêtés de 1819 et de 1822 qui avaient de fait supprimé officiellement le français dans toutes les parties de la Belgique où le flamand était généralement en usage, le rétablissement du jury, le désaveu de la servile doctrine qui refusait aux États

provinciaux jusqu'au droit d'émettre des vœux et qui leur contestait cette indépendance de conscience que partout on réclamait des magistratures locales : voilà ce que Rogier aurait voulu voir demander au Gouvernement par la seconde Chambre.

Comme les journaux catholiques se plaignaient, autant que le *Mathieu Laensbergh*, de la conduite du ministère, comme ils réclamaient non moins vivement que lui les garanties constitutionnelles, la liberté de la presse, le jury, les députés indépendants, il se forma entre libéraux et catholiques une union qui devait assurer la victoire aux adversaires du gouvernement. Le *Mathieu*, devenu, le 1^{er} janvier 1829, le *Politique*, préconisa cette union avec une ténacité que rien ne rebuta.

Sous l'influence des articles parus dans le *Courrier des Pays-Bas*, dans le *Catholique* et dans le *Politique*, sous l'influence également de l'irritation provoquée par les procès Claes, Duepétiaux, De Potter, l'Union prit un corps (cf. la brochure de De Potter : *Union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas*). Elle se manifesta tout d'abord par l'organisation d'un *pétitionnement* universel pour le redressement des griefs.

Plusieurs de ces griefs sont indiqués par Rogier dans le *Mathieu* du 25. Les pétitionnaires se plaignaient aussi de l'accaparement par les Hollandais de presque tous les emplois dans le gouvernement, la diplomatie, l'armée, les finances; de la non-responsabilité ministérielle; du monopole de l'enseignement surtout. Ils comprenaient l'élite de la nation, la noblesse, les membres les plus distingués du barreau, du commerce, de l'industrie.

Les réclamations révélaient une agitation si alarmante, que le jour où le député de Tournai Le Hon demanda qu'elles fussent prises en sérieuse considération par le roi, sa proposition, appuyée par quelques députés hollandais, fut votée par 55 voix contre 43.

L'élection pour les Etats provinciaux, de qui dépendait la nomination des membres de la seconde Chambre des

Etats généraux, était fixée au mois de juillet. Rogier, par son *Manuel électoral*, qui parut en février et fut traduit en flamand au mois d'avril, contribua grandement au succès remporté par l'opposition à Liège.

Le ministère déposa, dès la première séance de la session de 1829-1830, un projet de loi sur l'instruction publique et sur la presse qui s'inspiraient de telles idées de réaction, que le pétitionnement pour le redressement des griefs eut une recrudescence : dans le camp libéral comme dans le camp catholique on compta de nouveau des milliers de signatures. Le roi inaugura l'année 1830 par des destitutions de fonctionnaires qui s'étaient permis de ne pas voter toutes les mesures proposées par le ministère. En même temps, par une circulaire au corps professoral des universités, le ministre de l'intérieur, M^r de Lacoste, « prohibant », comme il disait, « tout allègement aux passions », défendait en fait de commenter les doctrines, assurément illibérales, que l'on soutenait dans les sphères ministérielles sur le droit d'asile, sur la liberté de l'enseignement, sur la publicité des budgets communaux, sur les droits du Parlement dans le vote des impôts, sur la liberté du langage dont souffraient les populations wallones (cf. *Revue trimestrielle*, XIII, article de P.-A. Huybrecht). La magistrature amovible, suivant l'impulsion donnée par le ministre Van Maanen, redoublait de sévérité envers les publicistes qui défendaient les droits et les libertés de la nation contre les empiétements du pouvoir. Le *Courrier de la Meuse* proposa de former par souscription une société d'assurance contre les destitutions arbitraires, les vexations fiscales et les actes illégaux des ministres. Rogier engagea les lecteurs du *Politique* à souscrire. De son côté, De Potter, qui achevait de purger une condamnation pour délit de presse, arrêta les bases d'une association qui indemniserait non seulement les fonctionnaires victimes de destitutions arbitraires, mais tous les citoyens qui opposeraient une résistance légale aux injustices ministérielles. Le parquet de

la cour de Bruxelles transforma le projet De Potter, auquel s'étaient ralliés Tielemans, référendaire au ministère des affaires étrangères, et Bartels, rédacteur du *Catholique*, en un attentat ou complot contre le gouvernement et l'autorité royale, qui valut à De Potter huit ans de bannissement et cinq à Tielemans et Bartels. Rogier et ses collaborateurs du *Politique* ne se découragèrent pas : « les persécutions, loin de retarder le triomphe de la liberté, » disaient-ils, le 2 mai 1830, « en accéléreront la marche ». Une élection devait avoir lieu au commencement de juillet pour la désignation des délégués des États provinciaux à la 2^e Chambre. La campagne fut menée avec une rare vigueur par Rogier, dans son journal. Le succès des deux candidats de l'opposition fut un peu son œuvre. Le parquet de Liège voulut sans doute se venger sur lui et sur les autres rédacteurs du *Politique* de l'échec essuyé par le gouverneur de la province, Mr de Liedekerke, qui était tout dévoué au ministère. Qui croirait que le procureur du roi prétendit découvrir le « délit d'injure ou d'outrage au roi » dans ces lignes de Rogier : « Cet échec est un dernier avertissement au pouvoir, que désormais toute lutte essayée par lui au sein de nos États provinciaux ne lui réserve que la défaite ». Le procès intenté à Rogier et à ses collaborateurs était fixé au 31 août 1830. Les troubles qui éclatèrent à Bruxelles six jours auparavant détournèrent l'attention du parquet liégeois : le procureur du roi fit dire aux rédacteurs du *Politique* que leur affaire était remise indéfiniment.

Rogier n'avait pas dissimulé les « joies vives » (*Politique* du 7 août) que lui causait la chute de la monarchie autoritaire de Charles X. Comme s'il tenait tout spécialement à marquer que l'hommage enthousiaste aux combattants des « trois glorieuses » (27, 28 et 29 juillet 1830) est bien de lui, il a écrit, dans le volume de sa collection du journal, au bas de l'article, en plus gros caractères que d'ordinaire : CH. R...r. Depuis 1829, d'ailleurs, il avait pris l'habi-

tude de se rappeler ainsi ses articles.

Quoiqu'il y eût une grande identité entre les vœux de l'opposition belge et les libertés que proclamait le roi des Français, Louis-Philippe, en montant sur le trône au mois d'août 1830, et bien que l'avènement d'une monarchie constitutionnelle chez nos voisins eût été accueilli à Bruxelles comme à Liège et ailleurs avec un vif enthousiasme, rien cependant ne pouvait faire présager les troubles si graves qui éclatèrent à Bruxelles le 25 août. Ils furent connus à Liège dans la soirée du 26. La garde communale prit les armes. « Un grand nombre de jeunes gens, armés de fusils de chasse se réunissent dans la cour du Palais », dit Rogier dans son cahier de *Notes et Souvenirs*, « je prends le commandement de ce corps improvisé ». La commission de sûreté publique constituée, de commun accord, par le gouverneur et le bourgmestre, envoya des délégués demander au roi le redressement des griefs de la nation. Mais Rogier n'a pas grande confiance dans le succès de cette démarche, puisque le 28 il arbore les couleurs liégeoises, rouge et jaune, à l'Hôtel de ville. Le 1^{er} septembre, à 5 heures du matin, au moment où l'on annonçait des mouvements de troupes de Maestricht et Bois-le-Duc sur Liège, il « prend possession de la caserne de St-Laurent près de la citadelle » (*Notes et Souvenirs*).

Alors que Devaux et Lebeau espéraient encore dans la sagesse du roi, Rogier, comme son frère Firmin (ils avaient de qui tenir), songe à aller à Bruxelles. Le peuple qui voulait des armes pour se défendre contre les Hollandais, dont on annonçait l'arrivée, en prend chez le fabricant Devillers, auquel Rogier délivre un « reçu au nom du peuple » (*N. et S.*). Dans la soirée du 2 septembre, je me mets, ajoute Rogier, à la tête des ouvriers et les promène dans la ville après les avoir harangués en leur recommandant de respecter les propriétés et de se défendre avec énergie. D'aucuns assuraient que le roi avait promis la séparation administrative de la Belgique et de la Hollande. Devaux y croyait.

Rogier n'y croit pas et, sans attendre d'ailleurs la réponse royale, il va partir pour Bruxelles. Écoutons-le : « Samedi 4 septembre au soir. Je pars... Mon allocution dans la cour du Palais... Je leur promets de la liberté, de la gloire, mais pas de richesses... ». Le 7 septembre, après avoir traversé Hannut, Jodoigne, Wavre, Anderghem (où le rejoignent cent trente hommes et deux pièces d'artillerie du capitaine De Bosse et où le sort le désigne pour commander les deux troupes), il entre à Bruxelles.

Une proclamation du roi venait de faire tomber l'espoir d'une séparation administrative des deux pays et laissait envisager par conséquence la perspective d'une lutte à main armée. Rogier y répond par cet ordre du jour : *Mes braves camarades, ordre, union, discipline, loyauté, courage : voilà la devise des vrais Liégeois. Elle sera toujours la nôtre.* En regard de cet ordre du jour, Rogier a reproduit, dans ses *Notes et Souvenirs*, cette affiche de la commission de sûreté publique de Bruxelles : *La Commission engage les étrangers à rentrer dans leur domicile. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour le maintien de la dynastie et de la tranquillité publique.* (Signé) Félix de Mérode, Gendebien, Rouppe, F. Meeus, S. Van de Weyer. Pour imprimer plus d'énergie à cette Commission, et la faire sortir des voies diplomatiques, Rogier, avec une quarantaine d'hommes dévoués tels que Van Meenen, Ducpétiaux, Jottrand, fonde la *Réunion Centrale*, pendant que l'on signale (15 septembre) dans les environs de Vilvorde et de Tervueren, les vedettes que l'armée de Guillaume envoie, sous les ordres du prince Frédéric, pour mettre les Bruxellois à la raison. Un premier choc eut lieu le 18 entre des patrouilles de volontaires et de gendarmes. Le lendemain, une proclamation de la Commission, désavouant la conduite des volontaires, est lacérée. Le 20, la Commission est dissoute par le peuple qui a enfoncé les portes de l'hôtel de ville. Elle est remplacée par un gouvernement provisoire de trois membres, De Potter, d'Oultremont et Gendebien, qui n'entre pas en fonctions.

BIOGR. NAT. — T. XIX.

Le 21, pas d'ombre de gouvernement à l'hôtel de ville. Le prince Frédéric, avec 13,000 hommes et 52 canons, n'est plus qu'à une lieue de Bruxelles. Rogier, avec les volontaires liégeois et 200 ou 300 Bruxellois, soutient à Dieghem, toute la journée, le feu de l'avant-garde hollandaise. Le 22 se passe en escarmouches à Evere et en avant des portes de Schaerbeek, de Louvain et de Namur. Une grande confusion régnait dans la ville — c'est un correspondant du *Politique* qui l'écrit. Chacun croyait que tout était perdu. Il eût fallu que Bruxelles se soulevât pour arrêter la marche du prince Frédéric. Aucun des hommes politiques, aucun des chefs du mouvement révolutionnaire ne comptait sur ce soulèvement. « La veille du jour où Bruxelles fut attaqué », écrivait Félix de Mérode, le 15 octobre 1830, au *Courrier des Pays-Bas*, « je n'attendais aucune résistance; persuadé qu'il n'existait plus de moyen actuel d'agir pour l'indépendance belge, je m'étais décidé à chercher un refuge sur le sol français ». Les désespérances de Félix de Mérode s'expliquent. Un témoin oculaire, — c'est un des volontaires tournaisiens — le général Renard, a établi que les Hollandais auraient pu sans coup férir prendre possession de Bruxelles après la journée du 22 septembre... « Dans la nuit du 22 au 23 », dit-il, « il n'y avait pas quarante hommes armés qui veillassent. Nous n'étions peut-être pas trois cents disposés à la résistance et disséminés sur une longue étendue. Il n'y avait ni chefs, ni pouvoir, ni plan arrêté, ni direction ». Le matin du 23, pendant que l'armée hollandaise, vainement harcelée par la fusillade des volontaires, pénétrait le long des boulevards dans le Parc, Rogier et plusieurs de ses amis, que visait tout particulièrement une proclamation du prince Frédéric, réservant toutes ses rigueurs pour « les combattants étrangers à la ville », vont, comme Félix de Mérode et Jottrand, chercher un refuge en France. Ce n'est que dans l'après-midi que Bruxelles, d'abord indifférent, se souleva et que le peuple

23

tint tête vaillamment aux Hollandais à la porte de Flandre et à la porte de Laeken. Rogier était près de Braine-l'Alleud, à trois heures, quand il entendit le canon dans la direction de Bruxelles. La résistance inespérée se produisait donc... Rogier courut au canon.

Il était environ sept heures du soir quand il rentra à Bruxelles. Des amis de l'ancienne commission de sûreté, renversée le 20 septembre, parlaient d'entamer des négociations avec le prince Frédéric. Puisque Bruxelles est décidé à lutter, pas de soumission ! dit Rogier. Le 24, au point du jour, sur la proposition de quelques hommes non moins résolus que lui, réunis à l'hôtel de ville, il entre dans une commission administrative dont les Bruxellois apprennent la constitution, une heure après, par cette proclamation qui est de sa main :

• Depuis deux jours Bruxelles est dépourvu de toute espèce d'autorité constituée; l'énergie et la loyauté populaires en ont tenu lieu; mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier est assuré. Des citoyens, guidés par le seul amour du pays, ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus dignes aussitôt que les éléments d'une autorité nouvelle seront réunis. Ces citoyens sont M. le baron Emmanuel Vanderlinden d'Hooghorst, de Bruxelles; M. Charles Rogier, avocat à Liège, et M. Jolly, ancien officier du génie. Ils ont pour secrétaires F. de Coppyn et J. Vanderlinden, de Bruxelles. — Bruxelles, le 24 septembre 1830. Vanderlinden fut, le 25, nommé trésorier et remplacé comme secrétaire par l'avocat Nicolay.

Les *Souvenirs* de Rogier sont ici surtout précieux pour l'histoire : 24 septembre : *Nos rapports avec la Banque. Nous demandons pour le service public 5,000 florins : elle en apporte 10,000, fort donnée de notre modération... Le soir je fais venir Van Haelen et obtiens qu'il prenne le commandement... Il accepte*

à la condition que, s'il vient à périr, on prendra soin de sa femme et de son enfant. Pendant toute la durée du combat, Rogier (les historiens sont unanimes à le reconnaître) fit preuve d'une initiative toujours prompte, d'une rare énergie et d'une vigilance infatigable. Sa confiance dans le succès de la révolution était inébranlable. Le jour même où il rédigeait l'arrêté décrétant l'inhumation sur la place Saint-Michel, devenue la place des Martyrs, des braves qui avaient succombé ou qui succomberaient dans le combat, il annonçait la victoire : *Le sang belge va cesser de couler : ... l'ennemi est dans le plus grand désordre* (ordre du jour du 25 septembre). Dans la matinée du 26, la commission administrative, dans laquelle entrèrent Gendebien, Van de Weyer et Félix de Mérode, qui étaient revenus à Bruxelles le soir du 25, prit le nom de *Gouvernement provisoire*. L'héroïsme de nos volontaires finit par avoir raison de la ténacité des Hollandais, qui évacuèrent le Parc dans la nuit du 26 au 27. Rogier put écrire à sa famille, dans la soirée du 27, qu'il n'y avait plus un soldat hollandais dans Bruxelles.

Il s'agissait de consolider la victoire. Il importait de procéder non seulement à l'organisation de l'armée pour « combattre au dehors », mais à celle de l'administration civile, de l'ordre judiciaire et de l'administration des finances. Rogier, avec de Mérode, Van de Weyer et De Potter (appelé au *Gouvernement provisoire* le 27), faisait partie du *Comité Central* chargé de cette besogne aussi rude que délicate. Les différents décrets que rendit le gouvernement, en attendant la réunion du Congrès national fixée au 10 novembre, donnèrent satisfaction aux vœux que Rogier, ses amis et ses alliés avaient exprimés dans la presse : tels ceux qui établissaient la liberté de l'enseignement, la liberté d'association, la liberté des cultes, la liberté de la presse, l'abolition de la censure, la publicité des budgets des communes, l'adjonction des capacités au corps électoral censitaire.

Au milieu d'octobre des désordres

graves ayant éclaté dans le Borinage, le Gouvernement provisoire confia à Rogier le soin d'aller les réprimer. Il s'en acquitta vite et bien : « Quelques « bonnes paroles à tous ces braves gens », écrivait-il à ses collègues le 22 octobre, « valent mieux que cent mille coups de « fusil ». A peine rentré à Bruxelles, il reçoit une autre mission : celle d'aller maintenir l'ordre parmi les troupes nationales qui, après avoir, à la suite des combats glorieux de Walhem et de Berchem, refoulé les Hollandais jusque dans la citadelle d'Anvers, manifestaient des velléités d'indiscipline fort dangereuses. D'ailleurs, la cause de la révolution était loin d'être gagnée à Anvers. Une notable partie de la population était sympathique au gouvernement de Guillaume. La plupart des fonctionnaires de l'ordre administratif lui étaient encore acquis. Rogier ne montra pas moins de décision, de sang-froid et de tact à Anvers que dans le Borinage. La situation y devint terrible, le 27 octobre, quand le général Chassé, commandant de la citadelle, furieux de ce que quelques volontaires ivres n'avaient pas respecté scrupuleusement un armistice, fit bombarder la ville. Rogier courut les plus grands dangers pendant les cinq jours qu'il passa dans Anvers où, exerçant une espèce de dictature au nom du Gouvernement provisoire, il n'en usa que dans l'intérêt de la patrie, veillant à tout, se préoccupant de tout, réussissant à faire cesser les hostilités et à rallier à la cause belge bien des adversaires, à force d'activité et de loyauté.

Au Congrès national, où le district de Liège l'envoya (le sixième sur neuf députés), il donna, le 12 novembre, au nom du Gouvernement provisoire, lecture de la déclaration suivante : « Le Gouvernement provisoire, ayant reçu notification de la constitution du Congrès national, vient remettre à cet organe « légal et régulier du peuple belge le « pouvoir provisoire qu'il a exercé, « depuis le 24 octobre 1830, dans l'intérêt et avec l'assentiment du pays. Il dépose sur le bureau du président « la collection des actes et des arrêtés

« que la nécessité des circonstances l'a « déterminé à prendre ». Rogier était alors dans toute la force de l'âge, dans tout l'éclat de la santé : encolure puissante, chevelure broussailleuse, physionomie souriante, regard sympathique et pénétrant, voix pleine, sonore, vibrante, allant à l'âme. A la déclaration de Rogier, voici la réponse que fit le bureau de l'assemblée : « Le Congrès national, « appréciant les grands services que « le Gouvernement provisoire a rendus « au peuple belge, nous a chargés de « vous en témoigner sa vive reconnaissance et celle de la Nation dont il « est l'organe. Il nous a chargés également de vous manifester son désir, sa « volonté même, de vous voir conserver « le pouvoir exécutif jusqu'à ce qu'il y « ait été autrement pourvu par le Congrès ». Tous les membres du Gouvernement, sauf De Potter, se soumièrent au *désir*, à la *volonté* de la Nation.

Dans la séance du 17, voulant déjouer les espérances du parti orangiste qui se vantait de reconstituer le gouvernement de Guillaume avec l'aide de la Russie et de la Prusse, Rogier insista pour que l'on proclamât « sans désespérer » l'indépendance de la Belgique : elle fut proclamée le lendemain à l'unanimité.

Sur la forme du gouvernement, Rogier eut des hésitations. Au commencement d'octobre, par nécessité politique plus que par conviction monarchique, il avait combattu, dans les réunions du Gouvernement provisoire, la proposition de De Potter qui voulait qu'on proclamât le plus tôt possible la république. « Attendons le Congrès », avait-il dit. Dans ses *Notes et Souvenirs*, on lit : *Au Congrès, je prépare un discours inclinant à la République*. Ce discours ne fut pas prononcé. Les arguments de ses amis royalistes, Lebeau, Devaux, etc., le rallièrent à la cause de la monarchie constitutionnelle qui fut votée par 174 voix contre 13.

C'était surtout les raisons d'économie et les dangers de l'hérédité au point de vue de l'incapacité et des vices, qu'il invoquait dans le discours *préparé* dont

nous avons trouvé le manuscrit dans ses papiers.

Rogier n'assistait pas à la séance du Congrès où fut votée, par 161 voix contre 28, l'exclusion des membres de la famille d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique (23 novembre). Il était alors en mission. Son collègue Jolly et lui avaient été chargés d'aller inspecter les différents corps de troupes établis dans le sud et l'ouest du pays. Comme conclusion à l'enquête à laquelle Jolly et lui se livrèrent, il rédigea une proclamation du Gouvernement provisoire à l'armée, où nous lisons : « Rappelez-vous que l'armée belge ne doit être désormais qu'une armée libre et citoyenne toujours prête à repousser la tyrannie de l'étranger et à protéger la liberté et l'indépendance de la patrie » (3 décembre 1830). Il va de soi que l'un des corps qu'il avait inspectés avec le plus de soin pendant sa mission, était le corps des volontaires liégeois dont un arrêté du Gouvernement venait de faire le noyau d'un bataillon de tirailleurs (il en était le colonel).

Restait à trancher la question fort grave du choix d'un souverain. Rogier savait ce qui se passait à Paris par son frère Firmin que, le 18 novembre, le Gouvernement provisoire avait chargé à titre officieux d'une mission diplomatique (voir notice suivante) et qui fut nommé officiellement, le 20 décembre, premier secrétaire de la légation belge quand le Gouvernement envoya Gendebien et Van de Weyer auprès du roi Louis-Philippe. Guizot affirme, dans ses *Mémoires*, que Louis-Philippe et ses conseillers étaient résolus à soutenir la Belgique indépendante et neutre et à ne prétendre rien de plus : c'était du reste l'opinion des hommes politiques les plus importants, tels que La Fayette, avec lesquels le frère de Rogier entretenait des relations suivies depuis son arrivée à Paris. Le cabinet français ne fit point preuve d'une grande franchise vis-à-vis des délégués du Gouvernement provisoire quant au choix de notre souverain, auquel allait procéder le Congrès national dans les premiers jours de 1831. Il

ne voulait sans doute à aucun prix du duc de Leuchtenberg à cause de son origine impériale. Pour le faire échouer, il donna à entendre aux délégués belges qu'il désirerait voir le Congrès porter son choix sur le duc de Nemours. Rogier, dont le nom avait été mis en avant pour la royauté par quelques hommes politiques qui tenaient à rendre hommage à ses éminents services et à son noble caractère (cf. *Souvenirs personnels* de Lebeau), Rogier se prononça le 2 février en faveur du prince français, parce que ce choix offrait, surtout au point de vue des intérêts du commerce et de l'industrie, des avantages plus positifs, plus nombreux, plus assurés que le choix de Leuchtenberg. Le duc de Nemours, fils d'un roi élu et populaire, élevé dans les principes plébéiens, apporterait, d'après lui, à la Belgique l'alliance, l'amitié et le marché de la France et l'associerait, sans l'y enchaîner, au sort de ce glorieux pays. Un pareil choix serait une garantie pour l'indépendance belge. Il avouait qu'il avait hésité quelque temps avant de prendre la parole. « Des souvenirs d'enfance me rattachent à la France et j'avais des scrupules à parler ici d'un prince français. Mais j'ai vu de vieux et purs Belges défendre le même prince et alors mes scrupules ont été levés ». Au second tour de scrutin, le Congrès donna 97 suffrages à Nemours, 74 à Leuchtenberg (4 février). Sept jours après la Constitution fut promulguée. Louis-Philippe ayant, par crainte des Puissances, refusé la couronne pour son fils, le Congrès appela à la régence le baron Surlet de Chokier, son président. La tâche du Gouvernement provisoire était accomplie (24 février 1831).

Aussitôt après sa sortie du pouvoir, Rogier était allé reprendre le commandement du bataillon liégeois : on eût dit qu'il avait soif, autre Washington, de rentrer dans l'obscurité. Mais Surlet de Chokier l'attacha à sa personne comme aide de camp. Il sera pour ainsi dire le bras droit, le conseiller du régent qui, entre autres missions, le charge (3 mars 1831) d'aller au quartier général de l'armée de la Meuse veiller à l'exécution

stricte des décrets du Gouvernement. Des ferments d'indiscipline nombreux travaillaient cette armée : six semaines auparavant Rogier avait eu quelque peine à les calmer. Cette fois c'était presque de la rébellion qu'il s'agissait de réprimer chez le général Mellinet qui, à défaut de la royauté du duc de Nemours, aurait voulu voir proclamer la République. Toutes les mesures que Rogier prit obtinrent l'approbation du Gouvernement et la discipline fut définitivement rétablie à l'armée de la Meuse.

Sous le nom d'administration de la sûreté publique, il existait pendant la Régence une espèce de sixième ministère, comme qui dirait le ministère de la police. Le chef de ce ministère n'avait pas précisément une sinécure au milieu des circonstances difficiles où l'on se trouvait, alors que les Orangistes, qui étaient forts des sympathies du ministre plénipotentiaire de l'Angleterre lui-même (lord Ponsonby), poursuivaient leurs menées. La situation s'aggravait. La conférence de Londres, par son protocole du 20 janvier 1831, manifestait des dispositions qui déplaisaient fort aux patriotes et éveillaient chez les partisans de Guillaume des espérances de restauration. Les têtes ardentes qui voyaient avec peine le gouvernement français refuser d'entrer en conflit avec les Puissances pour donner à la Belgique les parties du Limbourg et du Luxembourg laissées par la Conférence à la Hollande, préconisaient la guerre immédiate avec « nos seules forces » : c'était, disait l'*Association nationale belge*, que présidaient Tielemans et Gendebien, le seul moyen de salut pour la Belgique. Quoiqu'elle eût recommandé, tout en stigmatisant les traîtres, de respecter l'ordre public et les propriétés, le peuple, trompé sur le caractère des actes de cette association qu'il prenait pour des encouragements, et excité d'ailleurs par les provocations incessantes des feuilles orangistes, se laissa entraîner à des désordres déplorables. Pendant plusieurs jours il y eut des pillages à Bruxelles, à Liège, à Anvers, à Gand (27, 28 et 31 mars, 4 avril).

Rogier accepta les fonctions d'administrateur de la sûreté sur les instances du cabinet que le Régent avait nommé le 24 mars. Son énergie et ses excellentes dispositions (Lebeau, *Souvenirs personnels*) ne contribuèrent pas peu au rétablissement de l'ordre. Il écrit à Firmin le 30 mars : « Oui, mon cher » ami, haut policier, chef de la police, » Stephany de la Belgique, tout ce » qu'on voudra enfin, si ça peut être » utile à la Révolution et dur aux mé- » chants qui veulent la perdre ... Il cite ensuite un certain nombre de ces » méchants », dont Chazal, son *alter ego* dans cette circonstance, confirme la trahison ou soupçonne les intentions de trahison dans une lettre à Firmin, écrite le même jour.

« Du reste, » ajoute-t-il, » tu sens » bien, mon camarade, que ceci ne » rentre pas dans l'éducation de ton » frère. C'est bon pour huit, quinze ou » trente jours, et puis après je remet- » trai l'administration à quelqu'un de » confiance ». En effet, une fois l'ordre rétabli, et ce fut l'affaire d'une semaine ou deux, il résigna ces fonctions où il avait apporté autant d'abnégation, où il avait autant payé de sa personne que dans toutes les autres. Chazal ne tarissait pas d'éloges sur ses services dans la lettre que nous venons de citer, et qui figure dans les papiers de Firmin Rogier.

Dans la seconde quinzaine d'avril, Rogier put se convaincre lui-même que le ministère français n'épousait pas avec une bien vive ardeur la cause de la Belgique dans son différend avec la Conférence de Londres. Au cours des visites qu'il fit pendant un séjour peu prolongé à Paris, il acquit la conviction que le gouvernement de Louis-Philippe ne ferait pas la guerre pour nous, que les députés même les plus sympathiques aux Belges hésitaient à le pousser dans cette voie et qu'enfin, dans certaines sphères diplomatiques, on agitait sourdement la question d'un partage éventuel de notre pays. Après nous avoir refusé le duc de Nemours qu'il avait fait nommer roi au prix d'un engagement qui ne devait pas être tenu, le gouvernement

de Juillet nous livrerait à nos propres forces ; il nous laisserait sans secours en face de la Confédération germanique et de la Prusse, soutiens de la Hollande ; ou bien peut-être s'entendrait-il avec l'Angleterre pour nous partager (*Vie de lord Palmerston*, II, 66). La Conférence s'entêtait, quant à elle, à exiger l'adhésion de la Belgique à son protocole du 20 janvier qui donnait Maestricht et le Luxembourg aux Hollandais.

Il parut au deuxième cabinet du Régent, dont Lebeau était le chef, que le seul moyen de vaincre cet entêtement tout au moins sur quelques points, c'était d'offrir la couronne à un prince qui, assuré des sympathies de presque toutes les Puissances, pourrait nous obtenir des conditions moins dures que celles du protocole du 20 janvier. Si ce prince, disons-le incidemment, avait été proclamé roi à la fin de 1830 ou même en janvier 1831, notre pays eût échappé à une crise douloureuse et à un grand sacrifice. Le ministère confia vers le milieu d'avril à MM^{rs} de Mérode, de Poere, Henri de Brouckere, Vilain XIII et Devaux (leur secrétaire fut Jules van Praet) la mission d'aller pressentir les dispositions du prince Léopold de Saxe-Cobourg pour le cas où le Congrès, qui était bien revenu de ses premières préventions contre « un luthérien arrivant de l'Angleterre », l'appellerait à la royauté.

Les efforts réunis de cette commission et du prince obtinrent d'abord, mais non sans peine, du mauvais vouloir de la Conférence la promesse qu'une négociation serait ouverte pour la cession à la Belgique du duché de Luxembourg moyennant une indemnité. Mais la condition *sine qua non* de l'acceptation par le prince de la couronne de Belgique était l'adhésion du Congrès aux décisions de la Conférence. Après une discussion passionnée entre les partisans de l'élection immédiate et les partisans de la guerre quand même, le Congrès élut Léopold par 152 suffrages sur 196 (4 juin). Dans les nouvelles négociations avec la Conférence, l'élu de la nation belge et les délégués du Congrès ayant

réussi à rendre plus avantageuses les bases de la séparation contenues dans le protocole de janvier, la Conférence arrêta définitivement le 26 juin la convention sous le nom de traité des 18 articles.

Restait à faire adopter ce traité par le Congrès. Du 1^{er} au 15 juillet une effervescence inouïe régna dans tout le pays. Dans quelques villes comme Gand, Louvain, Liège, Grammont, il y eut des tentatives de révolte contre le gouvernement. « Mort aux ministres ! » criait-on dans les rues de Bruxelles. Rogier, qui avait été appelé le 14 juin au gouvernement de la province d'Anvers, eut fort à faire pour y contenir d'une part la réaction toujours menaçante et d'autre part les volontaires, leurs officiers surtout, plus disposés à courir à l'ennemi qu'à se pénétrer des nécessités de la politique ! Mieux que tout autre, il pouvait à Anvers rendre de nouveaux services à la révolution en ralliant au ministère les hommes de bonne foi. Il fut des 126 membres du Congrès (contre 70) qui votèrent le traité des 18 articles après un discours dont l'impression fut presque égale à celle que produisit l'incomparable éloquence de Lebeau. « Faites taire comme moi vos « répugnances pour sauver la patrie », disait-il à ses collègues, le 7 juillet, « n'aventurez pas le sort de la révolution en des entreprises téméraires, « sans issue, sans résultat ». La veille de la séparation définitive du Congrès, le 19 juillet, il proposa, en ces termes, de célébrer le souvenir des journées de septembre par des fêtes annuelles : « Il « faut que toute la nation célèbre chaque « année l'époque de sa régénération, « afin qu'elle n'oublie jamais de quel « prix elle a été payée ». La proposition fut accueillie avec enthousiasme.

La brusque reprise des hostilités, à laquelle le roi Guillaume se préparait depuis huit mois, suivit de dix jours l'inauguration de Léopold (1^{er} août). Quarante-huit heures avant la dénonciation de l'armistice de novembre 1830, les Hollandais franchirent la frontière. La défaite de l'armée de la Meuse, que commandait le général Daine, ouvrait au

prince d'Orange la route de Bruxelles. Les 11 et 12 août Léopold livra, en avant de Louvain, deux combats qui n'arrêtèrent pas la marche de l'ennemi et l'on pouvait craindre pour notre indépendance les plus grands malheurs quand l'approche de l'armée française, dont notre gouvernement avait réclamé l'intervention, décida les Hollandais à repasser la frontière.

Les premières élections législatives suivirent de près la campagne de dix jours. Rogier fut élu représentant par l'arrondissement de Turnhout. Il avait hésité entre les candidatures qui lui étaient offertes à Liège et à Anvers. Ce fut cette hésitation, plus peut-être que l'ingratitude, qui motiva la préférence donnée par les Anversois et les Liégeois à des hommes qui, assurément, n'avaient pas rendu autant de services que Rogier à la cause de l'indépendance. Quoique le comte de Mérode eût présenté lui-même son collègue du gouvernement provisoire au corps électoral, Rogier faillit échouer devant l'opposition du « jeune clergé » de la Campine (Lettre de M^r Ooms, procureur du roi à Turnhout). Les questions relatives à la garde civique, à l'armée, à la marine marchande et au commerce l'occupèrent tout particulièrement pendant la session 1831-1832. Il refusa son approbation (15 novembre) au traité des 24 articles, aggravation de celui des 18 articles qu'explique notre défaite du mois d'août 1831.

Il y avait plus d'un an que, dans ses fonctions de gouverneur, il montrait tout à la fois une remarquable activité pour le développement du commerce anversois et une habileté délicate pour rallier au régime nouveau la grande bourgeoisie et l'aristocratie lorsque, le 20 octobre 1832, le roi, sur la proposition de Goblet et Lebeau, le chargea du portefeuille de l'intérieur. Le gouvernement hollandais n'avait pas encore consenti à l'évacuation de tout le territoire belge, malgré le traité des 24 articles dont les grandes Puissances garantissaient l'exécution. Celles-ci avaient acquis la certitude qu'en s'abstenant

plus longtemps de recourir à des moyens coercitifs vis-à-vis de la Hollande, elles plaçaient la Belgique dans l'imminente nécessité de se faire justice à elle-même : elles n'avaient pas voulu courir cette chance de guerre générale. Deux d'entre elles, la France et l'Angleterre, s'étaient engagées à commencer l'exécution du traité par l'évacuation immédiate de notre territoire. Les flottes française et anglaise enchaîneraient le commerce de la Hollande et si ces moyens de coercition ne suffisaient pas, une armée française — le discours du trône de novembre 1832 le disait bien nettement — viendrait, sans troubler la paix de l'Europe, prouver que « les garanties données » n'étaient pas de vaines paroles ». Si le roi avait appelé Rogier dans le cabinet nouveau, c'est que le combattant des journées de septembre était assez populaire pour faire accepter l'intervention étrangère qui, on le pense bien, provoquait des colères dans maints journaux et chez certains députés taxant Goblet et Lebeau de lâcheté. Sans doute, il était bien fâcheux que la Conférence de Londres n'autorisât pas l'armée belge à prendre sa revanche de la défaite du mois d'août 1831 et sacrifiat ainsi notre amour-propre aux nécessités de la politique générale européenne. Nul ne le regrettait davantage que le cabinet lui-même. L'acte de suprême résolution auquel Rogier apportait l'appui de son nom, de sa popularité et de sa réputation de bravoure lui pesait fort : il eût certes mieux aimé que les Belges fussent seuls chargés du soin d'affranchir leur territoire. Devant l'opposition de la Chambre, le ministère offrit, le 26 novembre, sa démission que le roi n'accepta pas. L'armée du maréchal Gérard avait investi, huit jours auparavant, la citadelle d'Anvers, qui se rendit le 23, après une vaillante résistance. Mais Guillaume refusait d'évacuer les forts de Lillo et de Liefkenshoek. Il comptait toujours sur les puissances du Nord et sur le succès des menées de ses partisans. Rogier, en sa qualité de ministre de l'intérieur, combattit ces menées avec énergie partout où elles se manifestèrent, à Liège et à

Bruxelles, comme à Gand, à Namur, à Anvers. De ce ministère de Rogier datent la première exposition des beaux-arts (15 août 1833), la revision de la loi sur la garde civique, la réorganisation du conservatoire de Bruxelles, la création des archives publiques, et surtout son œuvre la plus belle, celle qui, à elle seule, suffirait pour rendre sa mémoire impérissable, le *chemin de fer*.

Ces mots devaient finir par remplacer officiellement ceux de « route en fer », « chemin à ornières », « chemin en fer » qui avaient été employés auparavant, en 1824, Rogier, dans le *Mathieu Laensberg*, parlait déjà du « chemin à ornières », et qui le furent longtemps encore dans les discussions et les rapports parlementaires. Le 19 juin 1833 Rogier donna lecture à la Chambre de l'exposé des motifs d'un projet de loi autorisant un emprunt de 18 millions affecté à l'établissement de la première partie de la route en fer de la mer à l'Escaut, à la Meuse et au Rhin. En même temps étaient déposés les tableaux, plans et calculs à l'appui du projet. Les sections de la Chambre le discutèrent longtemps. Le rapport de la section centrale qui l'adopta ne fut déposé que le 23 novembre. Le mauvais vouloir de quelques députés en fit retarder la discussion jusqu'au 10 mars 1834. Rogier commença par rappeler que, déjà au commencement d'octobre 1830, il avait lancé l'idée de cette entreprise qui devait doter le pays d'immenses bienfaits et à laquelle ses collègues du gouvernement provisoire s'étaient ralliés à la nouvelle du bombardement d'Anvers « ... Vous voulez, sans doute », interrompit Dumortier, « qu'on dise la voie Rogérienne » comme on disait la voie Appienne... « Que la voie soit Dumortérienne ou antidumortérienne », riposta Rogier, « elle est nationale ! Il ne suffit pas à la révolution belge d'avoir donné au pays la Constitution la plus libérale ; elle doit compléter son œuvre par un fait matériel de la plus haute portée. Cette entreprise sera aux intérêts matériels du pays ce qu'est notre Constitution à ses intérêts moraux ». Il

avait, sur la proposition de la section centrale, élargi son projet initial : le railway passerait par Malines, Louvain, Tirlemont, Liège, avec deux embranchements : de Malines sur Bruxelles et la France par Namur, Mons ou Charleroi et de Malines sur l'Angleterre par Termonde, Gand, Bruges et Ostende. Pendant la discussion, où il montra une habileté rare, il s'empessa de faire droit aux réclamations et de calmer des plaintes qui lui paraissaient légitimes, quoique certaines d'entre elles fussent exprimées dans un langage presque révolutionnaire. Mais si des réclamations et des plaintes étaient marquées au coin de la fantaisie ou révélaient l'ignorance des principes les plus élémentaires de l'économie politique, — et il y en eut plus d'une — il employait, pour les écarter, le langage de la plaisanterie courtoise qu'il maniait très bien. Secondé efficacement par le rapporteur de la section centrale, Smits, et par Nothomb et Devaux, il finit par avoir raison d'une hostilité qui faisait arme de tout. C'est à son argumentation, sobre et vigoureuse tout à la fois, qu'il dut de faire résoudre affirmativement, par 55 voix contre 35, cette question de principe si importante : *les routes en fer portées au projet seront-elles faites par le gouvernement ?* Il s'éleva à la véritable éloquence le jour où il démontra que la Belgique pourrait conquérir l'indépendance commerciale non point par la guerre, dont les chances seraient incertaines, mais par le grand travail d'art qu'il préconisait, et qu'elle commettrait un véritable suicide si elle abandonnait le marché de l'Allemagne à la Hollande, aux villes hanséatiques et à la France. « Gloire », disait-il, « à la nation qui, à trois années de sa naissance, après avoir traversé des jours mauvais, se montrerait l'égale des plus fortes et des plus anciennes ; qui, enchaînée et mutilée, hélas ! en deux de ses parties, saurait se redresser sur elle-même et puiser dans ses propres forces des germes de vie et de gloire ! C'est à de tels signes que se reconnaît la véritable grandeur d'un peuple ; c'est par de

• telles victoires qu'on égale et qu'on
 • justifie d'anciens triomphes, que l'on
 • conquiert ce qui peut rester de Belges
 • hostiles ou indifférents à la Belgique,
 • que l'on fortifie le sentiment national,
 • que l'on obtient l'estime, la considéra-
 • tion, les sympathies de l'étranger... » .
 L'ensemble du projet, voté le 28 mars
 par cinquante-six représentants contre
 vingt-huit et une abstention, le fut au
 Sénat par trente-deux voix contre huit
 et trois abstentions. Le roi sanctionna
 la loi le 1^{er} mai 1834.

C'est dans l'intervalle des débats de
 la Chambre et de ceux du Sénat, qu'une
 souscription pour le rachat des chevaux
 du prince d'Orange, organisée par les
 partisans quand même de la monarchie
 belgo-hollandaise, aristocrates et four-
 nisseurs mêlés, occasionna à Bruxelles
 (4 et 5 avril) des désordres et des pillages
 hautement regrettables, que Rogier ne
 put arrêter qu'au péril de sa vie.

Deux autres lois non moins impor-
 tantes, à un autre point de vue, que la
 loi du chemin de fer, la loi provinciale
 et la loi communale, furent discutées
 sous ce *premier ministère* de Rogier, dont
 Thonissen (ce n'était pas cependant un
 ami) a fait un superbe éloge, et qui fail-
 lit être le seul, car, dans un duel avec
 Gendebien, il reçut une blessure qui
 aurait pu être mortelle. Lorsqu'il quitta
 le pouvoir à la fin de juillet 1834, à
 cause d'un dissentiment grave avec le
 ministre de la guerre (cf. Thonissen,
*Histoire de la Belgique sous le règne de
 Léopold Ier*), il venait de présenter un
 projet de loi sur l'instruction publique,
 dont la Chambre détacha la partie qui
 concernait l'enseignement supérieur; il
 venait aussi, prenant une initiative dont
 on ne saurait trop lui faire honneur,
 d'inscrire à son projet de budget pour
 1835 une somme de 500,000 francs
 destinée au service de l'hygiène publique.

Il reprit son poste de gouverneur de
 la province d'Anvers après avoir repoussé
 les avances qui lui furent faites pour
 entrer dans le nouveau cabinet de Theux-
 Ernst-de Muelenaere. Dans ses *Notes et
 souvenirs*, Rogier constate que l'*accueil*
 que lui firent les Anversoises, après deux

ans d'absence, fut *froid*, et il donne
 comme raison de cette froideur qu'il
 était « révolutionnaire, wallon, libéral
 • non pratiquant, roturier sans for-
 • tune ». Mais il était homme à triom-
 pher des mauvaises dispositions de ses
 administrés. Il en triompha vite grâce
 à son tact, à une activité, à un dévoue-
 ment de tous les instants, grâce à la
 sympathie que ses qualités incontestables
 de cœur et d'esprit éveillèrent dans le
 monde commercial et dans le monde
 artistique. La popularité qu'il avait
 réussi à reconquérir dans la province
 est attestée par son succès électo-
 ral de juin 1837. Il fut honoré d'un
 double mandat de député, par l'arron-
 dissement d'Anvers où il recueillit
 1151 suffrages contre 31, et par l'ar-
 rondissement de Turnhout où il ne
 trouva pas non plus d'adversaires. Il
 opta pour Anvers. Il n'en continua pas
 moins (la mauvaise loi sur les incompati-
 bilités parlementaires ne date que de
 1848) à être tout à la fois gouverneur
 et député. Le roi lui avait fait offrir,
 en 1836, de rentrer au ministère :
 de Theux lui aurait cédé l'intérieur et
 aurait pris pour lui le ministère des
 affaires étrangères délaissé par de
 Muelenaere. Rogier n'accepta pas. En
 1837 il repoussa de nouvelles instances.
 C'est que s'il s'entendait avec de Theux
 sur la politique extérieure et sur les
 grandes lignes de la politique intérieure,
 il était certaines questions, par exemple
 celles de l'instruction moyenne, de
 l'instruction primaire, de la bienfai-
 sance, que leurs dissentiments ne leur
 permettraient jamais de résoudre en
 commun. La politique *unioniste* en était
 à ses derniers jours.

Le 28 janvier 1837, la Chambre
 venait d'être saisie du projet de loi
 sur les mines, voté en juin 1836 par le
 Sénat, lorsque Rogier développa une
 proposition tendant à ce que l'assemblée
 examinât tout d'abord la question de
 savoir « jusqu'à quel point il serait
 • convenable, dans l'intérêt général,
 • que le gouvernement se réservât de
 • disposer, pour le compte du domaine,
 • des mines de houille non encore con-

« cédées ». Il s'était souvent demandé s'il n'y aurait pas possibilité de faire décréter pour les mines, comme pour le chemin de fer, l'exploitation par l'Etat. Depuis plusieurs mois il s'était livré à des études extrêmement compliquées sur cette question. Il échangea à ce sujet une correspondance intéressante avec des ingénieurs et des économistes de premier ordre, tels que Bidaut et Michel Chevalier. Devant l'attitude hostile de la majorité de la Chambre et du cabinet, il renonça à sa proposition. On voit qu'il continuait à prendre, comme pour le chemin de fer, l'initiative de réformes sociales, en même temps qu'il aimait à s'éclairer des conseils des spécialistes. C'est ainsi encore que, pour la question militaire, il s'adressa aux généraux les plus expérimentés, à Magnan, à Hurel, par exemple. Il y avait urgence à s'occuper de cette question. On pressentait que bientôt la Hollande se laisserait d'un état de choses extrêmement onéreux pour ses finances et son commerce et finirait par entamer des négociations pour la réconciliation sur la base du traité du 15 novembre 1831. Rogier savait bien que lorsqu'elle en viendrait là, il y aurait des protestations ardentes dans la Belgique, qui s'était habituée à l'idée de conserver les territoires du Limbourg et du Luxembourg attribués au roi Guillaume. Il entendait déjà les cris belliqueux et il avait voulu savoir du général Magnan ce que nous pouvions espérer dans le cas où l'on déciderait de lutter avec la Hollande soutenue par les troupes de la confédération germanique : la réponse était loin d'être rassurante.

Lorsque, par une dépêche du 14 mars 1838, le gouvernement hollandais fit savoir à la Conférence de Londres qu'il adhérait enfin au traité de 1831, l'émotion fut indicible chez ceux qui s'étaient bercés de l'espoir que nous conserverions à titre définitif le territoire que nous n'occupions, depuis 1831, qu'à titre provisoire, et qu'au pis aller, moyennant une transaction de quelques millions, nous ne perdriions pas nos frères limbourgeois et luxembourgeois. Soit en-

têtement nouveau du roi Guillaume, soit maladresse des agents chargés de négocier le rachat, les premiers pourparlers entamés pour cette transaction échouèrent. De Theux, toutefois, devant l'attitude d'un grand nombre de villes et de villages qui pétitionnaient énergiquement pour le maintien de l'intégrité du territoire, promettait « persévérance et « courage », dans le discours du trône du 13 novembre 1838, pendant que, dans la Conférence de Londres, nos amis les Anglais et les Français eux-mêmes maintenaient les arrangements territoriaux du traité du 15 novembre 1831. A la fin de 1838 on apprit que la seule concession à laquelle se prêtait la Conférence était de reconnaître *une partie* de l'erreur commise sept ans auparavant dans le règlement des affaires financières et de réduire notre dette de trois millions. Avant de saisir les Chambres de cette résolution des grandes Puissances, le cabinet tenta une négociation suprême pour le rachat. De Mérode et de Gerlache furent envoyés l'un à Paris, l'autre à Londres, pour offrir de porter l'indemnité pécuniaire jusqu'à cent millions : impossible de fléchir la Conférence. Quand, le 4 mars 1839, la Chambre aborda la discussion publique de deux projets de loi, l'un autorisant la conclusion du traité présenté en 1831 par la Conférence et enfin adopté par Guillaume, l'autre déterminant les conditions auxquelles les habitants des parties cédées pourraient conserver la qualité de Belges, nul n'en pouvait prévoir l'issue : dans les sections, quarante-deux représentants avaient donné un vote approbatif, trente-neuf avaient dit non, dix-sept s'étaient abstenus. L'opposition avait escompté le vote négatif de Rogier, parce qu'il avait refusé son approbation au traité de novembre 1831. Mais il fut d'avis que les engagements pris alors devaient être respectés. Si d'ailleurs, comme on le prétendait, ce traité devait faire à la Belgique une position honteuse, misérable, intolérable, pourquoi le roi de Hollande avait-il tardé huit ans à le signer ! On avait tort, du reste, de ne voir exclusivement qu'une question

belge là où il y avait, en réalité, une question européenne. N'était-ce pas nous exagérer notre importance que de prétendre que nous pouvions contraindre les Puissances européennes à modifier leur système politique? N'était-ce pas surtout nous exagérer notre force que de nous croire en état de résister à l'Allemagne et à la Hollande coalisées? S'il soutenait le système pacifique, ce n'était pas qu'il voulût la paix pour la paix : « ... Ce système n'est pas, d'ailleurs », disait-il en terminant son discours du 12 mars, « l'immobilité, l'inertie, le sommeil : c'est la source féconde de toute activité matérielle, le perfectionnement successif de nos institutions, le développement de notre force industrielle. Faire la guerre, c'est enlever au peuple jusqu'au dernier homme, jusqu'au dernier écu. Faire la paix, c'est descendre à lui pour lui apporter du bien-être, de l'instruction, de la moralité, du travail... » Dans la bouche du héros de Septembre, cet hymne à la paix n'était pas suspect. Il a dû rallier plus d'un des cinquante-huit membres de la Chambre qui votèrent le traité. (Il y eut quarante-deux opposants. Au Sénat, le traité fut adopté par trente et une voix contre quatorze et deux abstentions.)

Les ministres signataires du traité ayant été renversés par un vote de la Chambre, à cause de la réintégration dans les cadres de l'armée du général V. d. S., ancien condamné politique de 1834, il se constitua, le 1^{er} avril 1840, sous la présidence de Lebeau, un cabinet centre-gauche où Rogier, qui ne quitta Anvers qu'à regret (*Souvenirs de Lebeau*), eut le portefeuille des travaux publics, auxquels étaient annexés les beaux-arts, les lettres et l'instruction publique détachés de l'intérieur. L'institution des concours généraux de l'enseignement est le premier fruit des études de Rogier pendant ce second ministère (cf. *Discailles : Histoire des concours de l'enseignement, 1882 - 1883*). Suivirent ses études pour un projet de loi sur l'enseignement moyen officiel où les branches commerciales et industrielles n'étaient

point oubliées, et qui furent interrompues, on va le voir, par la chute prématurée du cabinet. Ami intelligent et éclairé des arts et des lettres, il ne dépendit pas de lui que tous les encouragements qu'ils méritaient leur fussent donnés. Mais la Chambre l'accusait de « prodigalités inouïes » lorsqu'il proposait d'élever de 400 à 550,000 francs le budget des beaux-arts et de la littérature! Elle lui refusait 5,000 francs pour la carte géologique du pays, 4,000 francs pour l'impression des chartes et diplômes! A cause des exigences hollandaises en matière de langue, le flamand avait souffert, dans les premières années de notre indépendance, d'injustices et d'abus que Rogier chercha à corriger. On a, de parti pris, méconnu sous ce rapport ses sentiments. Dans le gouvernement de la province d'Anvers, Rogier avait appris à aimer ses frères flamands et il leur a donné plus d'une fois des preuves de son affection. La première fut son projet d'organisation d'une académie flamande en 1841.

Dans le domaine des chemins de fer, il complétait par des réformes démocratiques son œuvre de 1834. Secondé très activement par le directeur de l'exploitation, Masui, un maître homme dont il sut vite discerner les mérites, il travaillait à recueillir, suivant l'expression de son collaborateur, « le fruit » de l'arbre de vie « planté six ans auparavant; il introduisait des améliorations de toute espèce dans les règlements, dans l'organisation des bureaux, dans le service spécial du transport des bagages et des marchandises. Il arrivait à faire comprendre aux esprits les plus récalcitrants l'admirable avenir réservé à nos chemins de fer, lorsqu'il quitta le pouvoir dans des circonstances exceptionnelles.

Si le cabinet disposait à la Chambre d'une majorité de dix voix, il n'en était pas de même au Sénat. Les catholiques étaient les plus nombreux dans cette assemblée; ils auraient voulu que les ministres désavouassent les doctrines du radical (*sic*) Paul Devaux, qui revendiquait pour le libéralisme le droit de

diriger désormais les destinées du pays, dénonçait l'*union* devenue inutile depuis la paix avec la Hollande et condamnait ainsi à tout jamais la politique des ministères mixtes. Lebeau et Rogier, que d'ailleurs irritait la « guerre à coups d'épingles » — le mot est de Thonissen — de l'opposition, fort dépitée de la constitution du ministère du 18 avril 1840, Lebeau et Rogier se refusèrent à blâmer leur ancien collaborateur de *Mathieu Laensbergh*. « Nous ne reculerons pas », s'écria Lebeau, vers « une sphère d'idées qui nous ramèneraient à 1790 ». Et Rogier, après avoir dit : « Je n'ai jamais désavoué mes amis », déclara qu'il se faisait gloire de continuer à marcher sous le drapeau de la monarchie constitutionnelle libérale qu'il défendait déjà dix-huit ans plus tôt. Là-dessus vingt-trois sénateurs (contre dix-neuf) envoyèrent au roi une adresse (dont on a contesté la constitutionnalité) où ils protestaient contre la politique des ministres et ses *tendances*. Une demande de dissolution de la haute assemblée n'ayant pas été agréée par le roi, le cabinet tout entier estima qu'il était de sa dignité de démissionner. Il persista dans sa résolution malgré le désir du souverain et, le 13 avril 1841, se forma un cabinet à peu près mixte (De Muelensere, Nothomb, de Briey, Van Volxem, Desmazières et Buzen).

On avait disposé du poste de gouverneur de la province d'Anvers auquel Rogier avait renoncé en entrant au ministère. Il ne conservait donc plus que son mandat de représentant. Or, il s'en fallut de peu qu'aux élections de juin 1841 les violentes attaques de ses adversaires n'enlevassent ce mandat à l'homme « dévoré d'ambition, insatiable du pouvoir, à cet ultra-libéral... », etc. (voir journaux et pamphlets de l'époque). Au renouvellement législatif de 1845, quoique la lutte n'eût pas été moins âpre, Rogier obtint à Anvers une majorité plus forte, en même temps que les électeurs de Bruxelles lui confièrent le soin de leurs intérêts. Il opta pour Anvers. Le rôle qu'il avait joué au Parlement pendant les quatre

dernières années et la dignité de sa conduite en 1841 l'avaient grandi et fortifié dans l'opinion publique. Le roi lui demanda de constituer un cabinet *mixte*. Il refusa et passa la main à Van de Weyer, qui fit la dernière expérience de ce genre de ministère. Van de Weyer disparut au bout de neuf mois. Rogier, appelé de nouveau par le roi, lui proposa une combinaison où toutes les fractions du libéralisme étaient représentées. Le roi accepta, mais n'agréa pas le programme à cause de la dissolution éventuelle du Parlement. Les négociations ayant été rompues, un ministère catholique homogène (de Theux, Malou, Dechamps, d'Anethan) fut formé le 31 mars 1846. C'est ce ministère auquel un catholique même, De Decker, ne voulut pas donner un témoignage de confiance, estimant qu'il n'était pas la conséquence logique des événements qui s'étaient passés depuis cinq ans, qu'il était un anachronisme si même il n'était un défi. L'union de toutes les forces du libéralisme se fit cette même année au *Congrès libéral*, où le roi Louis-Philippe s'était figuré qu'il verrait (lettre à Léopold I^{er}) une réédition de « la Commune de Paris de 1792, dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries, après la disparition de la royauté, tout ce qu'il lui plaisait de lui imposer ». Le résultat de cette union fut la victoire éclatante des libéraux aux élections du 8 juin 1847 : ils gagnèrent quinze voix à la Chambre et onze au Sénat. De Theux et ses collègues déposèrent leurs portefeuilles le 12 juin. Rogier fut appelé à constituer un cabinet. Ce cabinet ne pouvait évidemment être que libéral. Mais soit que Léopold ait été tenté à certain moment d'écouter son beau-père qui ne se faisait pas aisément à l'idée de voir le pouvoir aux mains des adhérents de ce Congrès libéral, « Convention nationale révolutionnaire constituée », soit qu'il ait subi involontairement l'influence d'une camarilla qui détestait fort les libéraux, soit enfin — et c'est peut-être la raison vraie — qu'il ait eu le désir de permettre à un membre du cabinet démissionnaire de compléter le

temps voulu pour être admis à la pension ministérielle, Léopold laissa s'écouler deux mois entre la démission du cabinet de Theux et la nomination du cabinet du 12 août : Rogier à l'intérieur, d'Hoffschmidt aux affaires étrangères, de Haussy à la justice, Frère-Orban aux travaux publics, Veydt aux finances, Chazal à la guerre. (En juillet 1848, Frère, qui depuis le mois de mai remplaçait intérimairement Veydt, prit définitivement le portefeuille des finances et laissa les travaux publics à Rolin, député de Gand. En 1849, Tesch remplaça de Haussy.)

La misère des Flandres, tel fut l'objet des premières préoccupations de Rogier revenu au pouvoir. A peine installé, il créa un *Bureau spécial pour les affaires des Flandres*, et il lui confia l'étude d'un certain nombre de remèdes auxquels il songeait depuis l'excursion qu'il avait faite, avec son ami Veydt, dans les différents centres industriels et agricoles du pays flamand pendant les vacances parlementaires de 1846. La cause première de l'appauvrissement des Flandres, c'était la substitution de la machine au travail manuel et la crise industrielle s'était dans les derniers temps compliquée d'une crise alimentaire. Au point de vue de l'industrie, les Flandres n'avaient point marché avec le temps. Rogier recommanda d'introduire dans la fabrication des toiles une plus grande variété. Il conseilla également de ne pas se renfermer exclusivement dans l'industrie linière et d'aborder résolument la fabrication des tissus de laine, de coton et même des tissus mélangés qui, dans nombre de localités, donne aujourd'hui de si beaux résultats. Pour le perfectionnement des tissus, pour la fabrication des étoffes il créa ou des ateliers modèles ou des ateliers d'apprentissage à Courtrai, Thielt, Roulers, Rumbekke, Waereghem, Lendeledé, Eecloo, Renaix, Deynze, Ledde, Caprycke, etc., etc. Il déploya le même zèle, la même activité en matière agricole. Il était déplorable que les cultivateurs fussent privés des ressources du crédit. L'institution de ce crédit, dont

il avait souvent entretenu son ami Michel Chevalier, devint un de ses objectifs. Il s'efforça d'en assurer le bienfait à la population des campagnes, se rappelant que si l'Ecosse avait pu échapper aux sinistres qui avaient éclaté sur les autres points de la Grande-Bretagne, elle le devait à ses petites banques, à ses banques agricoles. En même temps que dans des circulaires et dans des instructions envoyées à ses agents en province, il préconisait des réformes, des innovations aujourd'hui reconnues excellentes, mais dont on feint de ne pas connaître l'auteur, il instituait la première exposition d'agriculture, comme il avait institué la première exposition des œuvres de l'art et de l'industrie. Le cabinet, sur la proposition de ceux de ses membres qui avaient pris part aux combats de septembre 1830, décida de donner désormais plus d'éclat aux journées anniversaires de l'indépendance. Chazal organisa une fête militaire. Rogier, lui, prépara, outre l'exposition agricole, une solennité professorale, une espèce de revue du corps enseignant, à l'issue de la distribution des prix du concours général. Il honora de sa présence, le 25 septembre, le Congrès des professeurs de l'enseignement moyen et leur banquet. Quelques semaines après (2 novembre), il créait, sur le modèle des écoles des mines et du génie civil annexées aux universités de l'Etat, des cours spéciaux où se formeraient les futurs professeurs de l'enseignement moyen et qui devinrent, en 1851, les écoles normales supérieures de Liège et de Gand que la loi de 1891 a fait disparaître. La création de cet enseignement pédagogique n'était que le prélude d'études plus importantes qui allaient aboutir au dépôt du projet de loi de 1850 sur l'enseignement moyen officiel (voir plus loin).

La situation financière exigeant emprunt et impôts, le cabinet se mit à élaborer, non sans difficultés, des combinaisons et des plans dont les Chambres n'eurent connaissance qu'au milieu de la session 1847-1848. D'autre part, les électeurs s'étant catégoriquement pro-

noncés, le 8 juin, contre les lois politiques votées par la majorité cléricale du Parlement depuis 1845 et ayant manifesté le désir d'une extension du droit électoral, Rogier déposa, le 14 février 1848, trois projets de loi qui devaient lui donner satisfaction. Le premier rapportait la loi dite *du fractionnement*, dont le principal résultat avait été « d'entretenir un esprit d'hostilité » entre les quartiers d'une même ville »; le deuxième exigeait l'avis conforme de la députation permanente pour que le bourgmestre pût être choisi en dehors du conseil; la troisième introduisait dans les listes électorales les capacités officiellement constatées et reconnues aptes à faire partie du jury.

A l'heure où la Chambre des représentants discutait ces projets, la monarchie de Juillet s'effondrait et les Français, pour la seconde fois, se mettaient en république. La contagion ne gagna pas la Belgique, quoiqu'il existât un foyer discret de républicanisme à Bruxelles et qu'à Gand, comme à Verviers, il eût été poussé quelques cris hostiles à la royauté de Léopold. Il n'est pas vrai que le roi ait déclaré dans le conseil des ministres, le 26 février, qu'il était prêt à se retirer si la Belgique voulait la république : l'inventeur de la légende, Bourson, directeur du *Moniteur*, l'a désavouée. La monarchie constitutionnelle répondait aux vœux de l'immense majorité des Belges et l'on avait confiance dans le ministère libéral qui, après avoir pris sans retard toutes les précautions pour empêcher la propagande annexionniste, toujours possible de la part des révolutionnaires français (cf. circulaire de Rogier aux gouverneurs en date du 26 et son discours à la Chambre du 1^{er} mars), et après avoir fait voter la perception anticipée des cinq douzièmes de la contribution foncière, commencement d'emprunt forcé, résolut d'agrandir considérablement son projet de réforme électorale. Rogier émit l'avis qu'en abaissant le cens au minimum constitutionnel de 20 florins et en le rendant uniforme, on consoliderait la monarchie et on aurait raison de toutes les oppositions

légales. Il réussit à faire partager son avis par ses collègues et par le roi. Les Chambres furent unanimes à l'adopter le 28. « Le gouvernement », disait Dechamps, « a voulu, par cette réforme » hardie, désarmer toutes les opinions » sincères et constitutionnelles, et ne » pas permettre à d'autres nations » d'offrir à l'envi à la Belgique des » institutions plus libérales que les » siennes ». La même unanimité se retrouva dans le vote des deux lois corollaires de cette réforme capitale : l'abaissement uniforme du cens électoral communal au même taux que le cens électoral législatif, et la réduction à six ans, comme il l'était en 1836, du mandat des conseillers communaux. Bien que le cabinet, pénétré de la nécessité de procurer du travail à la classe ouvrière (cf. circulaire du 2 mars aux gouverneurs), eût adressé un appel chaleureux dans ce sens aux administrations communales et, par elles, aux propriétaires, aux manufacturiers, aux personnes aisées de toute condition; bien qu'il eût recommandé surtout de mettre la main sans retard aux travaux d'utilité commune pour l'exécution desquels des fonds étaient portés au budget des villes, quelques esprits brouillons affirmaient aux ouvriers que le gouvernement ne voulait rien faire pour eux. De là à des attaques contre le régime monarchique » impuissant à améliorer la situation » du travailleur », de là à des exhortations plus ou moins violentes au renversement de ce régime, il n'y avait qu'un pas. Vainement Lamartine, le ministre des affaires étrangères de la jeune république, s'était empressé d'assurer au prince de Ligne, notre ambassadeur à Paris, que le gouvernement français entendait respecter l'indépendance et la nationalité belges, et ne pas violer une neutralité que les traités nous avaient solennellement garantie. Il se rencontrait dans les clubs de Paris et dans la rédaction de quelques journaux des têtes folles qui auraient désiré que l'armée française fut chargée de nous doter des bienfaits de la république. Leur exaltation provoqua dans la colonie

belge de Paris, et spécialement parmi les ouvriers sans travail, un mouvement de propagande révolutionnaire. Ce mouvement aboutit, à la fin de mars, à une tentative d'invasion par Quiévrain, non suivie d'exécution, et à l'échauffourée de Risquons-Tout où l'avant-garde d'une brigade de notre infanterie tua ou blessa, le 30 mars, une cinquantaine d'hommes parmi les bandes d'envahisseurs auxquelles la complaisance de certaines autorités administratives de Lille avait donné des armes (*Moniteur* du 1^{er} avril). Comme les déclarations pacifiques du gouvernement français, qui désavoua d'ailleurs les bandes de Quiévrain et de Risquons-Tout, ne dissipaient point les craintes de guerre et comme des complications politiques menaçantes pour notre indépendance pouvaient sortir de la trombe révolutionnaire qui parcourait l'Europe, il importait que nous fussions prêts à toutes les éventualités. Un projet d'emprunt forcé de 40 millions, dont neuf pour le département de la guerre à titre de crédit extraordinaire, fut soumis au Parlement. Il devait être prélevé 1^o sur les contributions foncières et personnelles; 2^o sur les rentes hypothécaires; 3^o sur les traitements et pensions payés par l'Etat. La troisième partie se composait : a. d'une retenue de 4 p. c. des traitements et pensions de 2.000 à 3.000 francs; b. d'une retenue de 6 p. c. s'ils atteignaient ou dépassaient le chiffre de 3.000 francs; c. d'une retenue de 5 p. c. des traitements de tout officier ou fonctionnaire militaire du grade de capitaine ou d'un grade supérieur. L'emprunt porterait intérêt à 5 p. c. à partir du 1^{er} juillet 1848. Les rares adversaires du crédit extraordinaire de 9 millions pour le ministère de la guerre invoquaient les déclarations formelles des puissances qui garantissaient notre indépendance. « Mais », disait Rogier le 4 avril, « à quelle condition la Belgique peut-elle espérer d'être respectée comme neutre par les nations étrangères? A la condition de pouvoir défendre elle-même sa neutralité. Sans armée, elle n'est plus qu'un territoire ouvert à toutes les invasions. Nous ne

resterons neutres que si nous pouvons défendre nous-mêmes fortement, efficacement notre neutralité. Sans doute, il en coûte de mettre sur pied un plus grand nombre d'hommes. Mais veut-on bien calculer ce qu'il en coûterait d'une invasion qui ne durerait que huit jours?... Les dépenses que nous faisons aujourd'hui, ce sont de sages, de prévoyantes économies. Les hommes que nous arrachons momentanément à leurs travaux contribuent au maintien de l'ordre dans le pays. Chaque jour d'ordre que nous assurons au pays lui produit des sommes immenses... ». L'emprunt forcé, qui devait contribuer également à l'exécution des travaux publics, fut critiqué assez vivement quant à la répartition. L'opposition qui, au moment du danger de février-mars, semblait avoir disparu, renaissait à la Chambre avec violence. Le cabinet, tout en acceptant à son projet financier les modifications présentées par la section centrale, tint bon sur le fond, et, à la séance du 22 avril, soixante-douze députés lui donnèrent raison; dix votèrent contre, neuf s'abstinrent, quinze n'assistaient pas à la séance. Le Sénat qui, contrairement à toutes les prévisions, se montra assez hostile à la loi, ne se décida à la voter que quand la question de cabinet eut été posée. Dans le même mois, Rogier fit voter un projet relatif au papier de circulation de la Société Générale, qui soulevait de graves questions de principe et pouvait avoir des conséquences dangereuses, mais dont les circonstances excusaient, si elles ne justifiaient pas absolument l'adoption. Il avait décidé aussi ses collègues, sauf Veydt, qui se retira, à soumettre aux Chambres une réforme postale : la taxation des lettres à vingt centimes. Une autre réforme d'ordre essentiellement démocratique, qu'il demandait déjà lors de son début dans le journalisme, la suppression du timbre des journaux et écrits périodiques, fut défendue en mai par lui et par son collègue Frère-Orban avec une ténacité qui finit par triompher de la résistance du Sénat. A la fin de cette session si mouvementée et si labo-

riense de 1847-1848, Rogier ne combattit pas avec assez de résolution et de logique l'accès de puritanisme qui poussa la Chambre à étendre à tous les fonctionnaires, moins les ministres, le principe des incompatibilités parlementaires inscrit dans un projet déposé par le cabinet le 27 avril : « Je n'attends pas », disait-il le 20 mai, « de bons résultats de l'expérience à laquelle la Chambre a voulu se livrer. Je désire en bon citoyen me tromper. Le Sénat du reste appréciera ». Il est possible que s'il eût insisté vivement auprès du Sénat, l'exclusivisme radical de la Chambre y eût échoué. Mais un conflit entre les deux Chambres était gros de dangers à la veille d'une dissolution qui était, non moins que la dissolution des conseils provinciaux et communaux, la conséquence inéluctable de la réforme électorale. Les élections législatives du 13 juin 1848 furent un véritable triomphe pour le libéralisme constitutionnel, qui pouvait revendiquer quatre-vingt-cinq députés sur cent quatre et une trentaine de sénateurs. Les radicaux ou les pseudo-républicains avaient échoué partout. Le parti clérical était décimé : plusieurs de ses chefs, Malou, Brabant, d'Huart n'avaient pu se faire réélire. Un témoignage de haute satisfaction et de reconnaissance venait d'être donné au cabinet du 12 août qui, tout en maintenant son programme de 1847 (circulaire de Rogier aux gouverneurs du 8 juin 1848), était resté neutre dans la lutte, comme le témoigne cette phrase des instructions aux commissaires d'arrondissement : « Nous n'hésitons pas, dans les circonstances actuelles, à abandonner l'opinion publique à ses propres inspirations, convaincus que nous sommes que plus l'opinion publique aura été libre dans ses manifestations, plus le prochain Parlement sera fort devant la nation et devant l'étranger, et plus le gouvernement, à son tour, aura d'appui dans le Parlement ». Le *Journal de Bruxelles*, adversaire acharné du cabinet, n'a pas contesté cette neutralité au lendemain de l'élection. La session extraordinaire

de 1848 s'ouvrit dans un calme plein de grandeur, pendant que la guerre civile faisait rage à Paris. « Heureuse Belgique, heureux roi ! » écrivait le 28 juin l'*Arnhemse Courant*. De Berlin et de Saint-Petersbourg on exprimait à Rogier une vive satisfaction pour l'attitude noble, ferme et vraiment nationale de la Belgique. Ces témoignages de bienveillance redoublèrent lorsque, dans la distribution des drapeaux à la garde civique, des ovations répétées et enthousiastes saluèrent le roi et la famille royale (25 septembre).

Le temps était aux réformes et aux économies. Rogier qui marchait, on l'a vu, dans cette voie et qui entendait ne pas s'en écarter, refusa encore cependant, en dépit des critiques de quelques impatients, de consentir à des réductions qui auraient eu pour effet de détruire, d'amoindrir tout au moins la plus importante de nos institutions : l'armée. « Que ceux qui veulent », disait-il le 7 juillet, « faire descendre le budget de la guerre à 20 millions, viennent prendre nos places... Nous voulons, nous, maintenir notre armée sur le pied respectable qui a fait et qui continue à faire la sécurité du pays ». Le vote du Parlement manifesta une volonté semblable. Rogier ne consentit pas davantage à établir des réductions dans le budget de l'instruction publique. A de Le Haye qui en demandait, et de grandes même, il répondit qu'il fallait, au contraire, accroître la dotation de l'enseignement ; que l'enseignement agricole et l'enseignement industriel étaient nuls en Belgique, qu'il fallait les créer. Les impatients revinrent à la charge à la rentrée des Chambres (session ordinaire de 1848-1849). Vous n'avez pas fait assez pour les Flandres, dit-on à Rogier dans la discussion de l'Adresse. Il répondit d'abord par l'énumération des travaux de voirie vicinale, des travaux hydrauliques et des travaux d'assainissement et de défrichement exécutés ou en voie d'exécution. Il indiqua les moyens directs employés pour perfectionner l'agriculture et ajouta qu'il travaillait à la perfectionner encore par

des moyens indirects, par le secours de l'instruction, en faisant publier et distribuer à bon marché, parmi les classes ouvrières, des livres, des journaux, voire même des ouvrages. Il venait d'adjoindre des cours d'enseignement agricole et horticole à deux écoles normales et d'ouvrir des négociations pour l'établissement dans les campagnes d'écoles pratiques d'agriculture; il allait ouvrir une école d'horticulture à Gand. Quant à l'industrie, il rappelait les encouragements nombreux accordés aux fabricants liniers. La population si éprouvée depuis deux ans et à laquelle il était venu en aide, dès sa rentrée au ministère, par des projets de loi qu'on semblait oublier, avait eu du travail. Des ateliers dirigés par l'Etat ou des ateliers privés qu'il subsidiait conditionnellement avaient été ouverts, des avances faites à l'industrie dentellière, à des fabricants de tissus pour l'exportation; des bourses de voyage fondées pour de jeunes commerçants. Les déclarations de Rogier furent confirmées par des témoignages irrécusables, tel que celui d'un député catholique de Thielt, Le Bailly de Tillegem, qui paya un hommage ému de reconnaissance (19 novembre 1849) à ce gouvernement « protecteur efficace » des districts liniers des Flandres.

Rogier a dû travailler énormément pendant les années 1849 et 1850, à en juger par les dossiers que nous avons eus sous les yeux et les notes dont ils sont criblés. C'est qu'il s'occupait non seulement à compléter son œuvre dans les Flandres, mais à élaborer son projet de loi sur l'enseignement moyen, et à résoudre le problème très compliqué de l'organisation des services de la voirie vicinale, de l'hygiène, des beaux-arts. Il ne quittait guère son cabinet de travail que pour aller, dans l'intervalle des séances des Chambres, juger par lui-même de ce que produisaient les ateliers ou les écoles, voir à l'œuvre les fonctionnaires ou les industriels qui secondaient ses vues d'amélioration, encourager ici les laboureurs, là les négociants, les artistes dans les diverses expositions dont il avait pris ou favorisé

l'initiative. Il ne s'émouvait guère des sarcasmes et des critiques qu'on prodiguait au « sauveur » des Flandres et au « communiste ». C'est que ses adversaires politiques étaient loin d'approuver les mesures qu'il prenait pour venir en aide aux populations industrielles et agricoles de la Flandre, qui furent si cruellement éprouvées en ce temps-là. Son socialisme — le mot courait les rues en 1850 — lui était fréquemment reproché. « Si c'est être socialiste », répondait-il (discussion du budget de l'intérieur de 1849-1850), « que de prendre des mesures propres à assurer du travail aux classes laborieuses, à augmenter leur bien-être, à leur créer des ressources nouvelles, tout homme sensé doit se déclarer socialiste... Un projet est-il bon ou mauvais? Là est toute la question. S'il est bon, qu'on l'appelle socialiste ou autrement, il faut le réaliser. Les mots ne doivent pas faire peur. En fait d'administration il n'y a pas de système absolu; le véritable homme d'Etat est celui qui puise ce qu'il y a de bon dans tous les systèmes, quitte à répondre à ceux qui seraient tentés de lui en faire un reproche: Je prends mon bien où je le trouve ».

Ce reproche de socialisme devait être l'argument principal des adversaires du projet de loi sur l'enseignement moyen, dont les représentants commencèrent l'examen le 9 avril 1850, après une campagne de presse d'une rare violence et pendant qu'affluaient sur le bureau de la Chambre des milliers de pétitions hostiles, pour lesquelles on avait recruté des signatures même (le fait fut prouvé) parmi des incapables, des femmes et des enfants. Rogier s'inspire, dans la loi de 1850 et dans sa défense, de sentiments semblables à ceux que Thonissen exprime dans sa *Constitution belge annotée*: « Si, d'un côté », dit ce professeur de l'université de Louvain, cet ancien ministre catholique, « si l'enseignement devait être affranchi de toute espèce d'entraves, il ne fallait pas, de l'autre, placer l'Etat hors du droit commun en lui interdisant la faculté d'ouvrir à

« ses frais des établissements d'instruction publique. Les écoles établies et dirigées par le gouvernement peuvent, dans des circonstances données, devenir indispensables pour écarter les abus et maintenir l'instruction publique à la hauteur des progrès de la science. Par les ressources qu'il possède, par les moyens d'émulation dont il dispose, l'Etat peut rendre à l'enseignement des services inappréciables. Dans un pays où la liberté d'enseignement est admise avec sincérité, l'action de l'Etat peut être aussi heureuse et aussi bienfaisante qu'elle peut devenir dangereuse et despotique dans un pays où ce gouvernement s'est adjugé le monopole de l'instruction publique ». D'incroyables préventions qui s'étaient amassées contre le projet se dissipèrent pendant la discussion, grâce tout à la fois à la fermeté de Rogier, à la modération et à l'habileté de ses concessions. La Chambre le vota par soixante-douze voix contre vingt-cinq. Malgré cette énorme majorité, l'épiscopat intervint dans le débat et en appela de la Chambre au Sénat parce que — c'étaient les griefs principaux — le projet ne reconnaissait pas aux évêques le droit d'entrer dans les établissements à titre d'autorité, parce qu'il accordait au gouvernement le droit de nommer des ministres du culte chargés de l'enseignement religieux, qu'il permettait de créer un nombre indéfini d'établissements aux frais de l'Etat, lésant ainsi les droits acquis des catholiques, et qu'il se bornait à inviter le clergé à donner l'instruction religieuse. Le Sénat estima, par trente-deux voix contre dix-neuf, que ceux qui s'effrayaient de l'atteinte portée aux droits acquis des catholiques s'effrayaient, comme le disait Rogier le 25 mai, de chimères et de fantômes. (Le cinquantenaire de la mise en vigueur de cette loi, qui reste un des plus beaux titres de Rogier à la reconnaissance de la Belgique, a été célébré, en 1901, par un Congrès international de l'enseignement moyen, dû à l'initiative de la *Fédération de l'enseignement moyen officiel*, sous la présidence

d'honneur de M^r de Trooz, ministre de l'intérieur et de l'instruction publique). Des élections législatives devant avoir lieu trois semaines après l'adoption du projet, la presse catholique se mit à exploiter avec une grande vivacité contre le cabinet des paroles prononcées dans le consistoire du 20 mai 1850 par Pie IX, qui avait témoigné « sa douleur à la vue des périls qui menaçaient chez l'illustre nation des Belges la religion catholique ». Dans le *Moniteur* du 8 juin, Rogier, au nom du cabinet, répondit que le Saint-Siège avait été trompé, qu'il n'existait pas dans le monde chrétien un seul pays où le clergé jouit d'une liberté et d'une indépendance plus grandes, et où sa position, sous le rapport matériel et moral, fût plus forte et mieux garantie; que si la religion avait des dangers à courir, ce serait de la part de ceux qui abusaient de son nom pour satisfaire leurs rancunes politiques; que si le clergé avait besoin d'être défendu et protégé, ce serait contre l'imprudence de ceux qui se couvraient de son autorité pour faire servir la religion à des calculs de parti. Mais la protestation de Rogier arrivait trop tard : le coup était porté. Le parti libéral sortit de l'élection numériquement diminué; il perdit trois voix à Louvain, une à Turnhout, une à Thielt. Aucun de ses chefs, toutefois, n'avait succombé et les grands arrondissements de Bruxelles, d'Anvers, de Bruges, de Namur et de Malines lui restaient fidèles comme Liège, Gand, Mons, Tournai. Rogier était élu à Anvers à une éclatante majorité (2.408 voix contre 1.960 données à Malou).

Mais si le prestige du libéralisme n'était pas diminué, l'ère des difficultés n'était pas close pour le cabinet. Afin de satisfaire les désirs d'un grand nombre de libéraux convaincus que la France ne sortirait pas d'une politique pacifique, — comme si l'Empire qui était dans l'air ne devait pas inévitablement être la guerre — Rogier déclara que le cabinet travaillerait à ramener le budget normal de l'armée sur pied de paix au chiffre de 25 millions

de francs. Dans ce but, il proposa de faire examiner par une commission spéciale toutes les questions relatives à notre établissement militaire. Il espérait que cette commission indiquerait des économies possibles tout en donnant à l'organisation de l'armée « une base respectable et fixe » : c'est ainsi qu'il s'exprimait, le 17 janvier 1851, dans une circulaire qu'il envoyait aux chefs de l'armée pendant l'intérim du ministère de la guerre dont il fut chargé par suite de la retraite successive des généraux Chazal et Brialmont. Sous le bénéfice de cette déclaration, le cabinet avait réussi à faire adopter le budget de la guerre pour 1851. La question militaire résolue tout au moins provisoirement, le cabinet eut à résoudre la question financière et économique. Un projet de loi en faveur des sociétés de secours mutuels, inspiré par une saine démocratie, ne passa point sans difficulté. Certains députés voyaient un commencement de socialisme dans l'intervention du gouvernement qui, sur une base prudente et généreuse, établissait les rapports de ces sociétés avec l'État (discours de Rogier du 17 février 1851). L'institution d'une caisse de crédit foncier provoqua, chez les mêmes députés, des terreurs et des plaintes plus vives encore. Frère, qui, en l'absence de Rogier, retenu au lit de mort de sa vénérable mère (4 avril), supporta tout le poids de la discussion, ne triompha qu'à force de verve et d'esprit d'une étroitesse d'arguments dont on s'étonnerait bien, aujourd'hui que la question sociale et les réformes économiques sont inscrites au programme de tous nos partis.

La vivacité déployée par les adversaires du Crédit foncier et l'acharnement avec lequel ils exploitèrent le reproche de « socialisme » et de « communisme » donnaient un avant-goût de l'âpreté des débats qu'allait amener le projet de loi sur les successions qui, présenté dix-huit mois auparavant, avait été ajourné à cause de l'hostilité d'un grand nombre de libéraux unis à la droite. Les concessions faites par le cabinet sur la question du serment ne désarmèrent

pas les opposants de 1849 : il fut battu par cinquante-deux voix (douze libéraux et quarante catholiques) contre trente-cinq, le 16 mai 1851. Le jour même il offrit sa démission au roi, parce que, disait Rogier à la Chambre le lendemain, il ne lui était pas permis, à en juger par les votes émis dans la discussion, « de compter sur le concours de la majorité pour le succès des mesures financières dont l'adoption lui paraissait importer essentiellement à la bonne marche des affaires et aux intérêts du pays ». Aucun des hommes politiques importants de la gauche n'accepta l'héritage du cabinet qui était fermement résolu à se retirer, moins parce qu'il n'avait pu faire admettre le serment — *vote de sentiment*, d'après le roi (lettre du 17 à Rogier) — que parce qu'il croyait voir de profondes divergences de principes entre la majorité et lui sur la loi en général. La crise ministérielle ne se dénoua qu'au bout de six semaines par le maintien du cabinet.

« Je suis plein de confiance dans les ministres actuels », écrit le roi à Rogier le 4 juin, « et je regarde leur maintien aux affaires comme la meilleure solution de la difficulté où nous sommes ». Il convient d'ajouter que, dans une réunion à laquelle assistaient une cinquantaine de représentants de la gauche, à la fin de mai, il était résulté des explications échangées et communiquées à la presse, « que la majorité, qui ne s'était trouvée fractionnée que sur une seule question, avait l'intention bien arrêtée de rester unie et compacte et d'empêcher que le pouvoir ne passât à une autre opinion, soit catholique, soit mixte ». Le ministère ayant apporté au projet des modifications qui attestaient son désir de conciliation, le principe de l'impôt en ligne directe, brillamment soutenu par Frère, fut voté par soixante et un représentants contre trente et un et quatre abstentions (libérales); trois membres de la droite, dont De Decker, faisaient partie des soixante et un. L'opposition du Sénat amena sa dissolution. Les élections du 27 septembre 1851 y ayant déplacé la ma-

rorité et le gouvernement ayant déclaré, par l'organe de Rogier, que, tout en conservant ses convictions, il acceptait un amendement, l'amendement Spitaels, de nature fort conciliatrice, on allait ainsi mettre fin, d'une manière honorable pour tous et efficace pour le trésor, à un conflit d'autant plus regrettable qu'il se produisait à la veille d'une crise européenne, que rendait imminente la situation de la France, ballottée entre la terreur du socialisme et l'ambition du césarisme. Grâce à l'amendement Spitaels, la loi passa au Sénat (novembre 1851). Les représentants l'acceptèrent telle qu'elle lui avait été renvoyée par la Chambre haute. Vingt-quatre seulement persistèrent dans leur hostilité. Il est permis de supposer que s'il n'y eut pas plus d'irréconciliables, c'est que l'on se préoccupait fort des conséquences qu'aurait pour nous l'audace de Louis-Napoléon.

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 devait être bien plus funeste au libéralisme et au cabinet du 12 août 1847 que les mécontentements provoqués par les dépenses militaires et par l'impôt sur les successions. Dans les sphères gouvernementales de la France on avait fini par ajouter foi aux déclamations des journaux catholiques, qui criaient sur tous les tons depuis trois ans que chacune des lois de Rogier et Frère s'inspirait directement des théories socialistes. La presse bonapartiste, de son côté, faisait rage par ordre contre le libéralisme. Elle donnait parfaitement à entendre que le maintien du ministère Rogier ne pouvait être agréable au gouvernement du Prince-Président. Les divergences entre le cabinet de Paris et celui de Bruxelles s'accusaient surtout dans les négociations nécessitées par le renouvellement du traité de commerce de 1845. L'opposition prit une attitude d'autant plus agressive, au Parlement et dans la presse, que l'on affirmait dans les cercles politiques que le roi désirait « voir un changement d'allure dans la marche de son gouvernement ». Il appert bien d'une lettre écrite par Rogier, quarante-huit heures avant

l'élection législative de juin 1852, que le roi boudait son ministère, qu'il lui battait froid. Léopold était-il inquiet de l'hostilité témoignée à ses ministres par le gouvernement du futur Napoléon III? Croyait-il ne point devoir prendre trop ouvertement leur parti pour ne pas donner à son réactionnaire et entreprenant voisin, comme le dit un publiciste du temps, le prétexte d'une intervention active dans nos affaires? Estimait-il que la politique libérale n'était plus de saison? Quoi qu'il en soit, comme Rogier le faisait pressentir dans la lettre du 6, la journée du 8 juin diminua la majorité libérale qui fut réduite à soixante-quatre voix. Cette majorité paraissait encore suffisante (vingt voix) pour permettre au cabinet de gouverner : Rogier ne se doutait pas de la défection qui allait se produire chez certains de ses amis. Ses collègues, Frère surtout, n'avaient qu'une médiocre confiance dans la cohésion de la majorité. Le cabinet offrit de se retirer. Le roi, après avoir vainement demandé à Lebeau et Leclercq, les anciens ministres de 1840, de former un ministère, invita le 16 août Rogier à reconstituer le cabinet de 1847. Frère, qui sur les négociations commerciales avec la France différait d'opinion avec ses collègues, ne voulut pas rester aux affaires. Liedts fut chargé provisoirement des finances. Ceci se passait le 20 septembre. Huit jours après, lors de la nomination du président de la Chambre, la défection soupçonnée par Frère — huit ou neuf voix — décida Rogier et ses collègues à envoyer leurs démissions au roi. Le 31 octobre, celles de Rogier, d'Hoffschmidt et Tesch furent acceptées. Celles d'Anoul (guerre), Van Hoorebeke (travaux publics) et Liedts (finances) ne le furent pas. Henri de Brouckere, Piercot et Faider prirent respectivement les portefeuilles des affaires étrangères, de l'intérieur et de la justice.

Le ton de la lettre par laquelle Rogier annonce à son frère « le décès du ministère du 12 août, trépassé à la suite « d'une assez longue agonie soufferte « avec une résignation toute chrétienne »

(*papiers de la famille Van der Stichelen-Rogier*), montre qu'il était heureux de sortir du pouvoir. Assurément il avait conquis, dans les cinq années de ce fécond et glorieux ministère, de larges droits au repos, et on sent qu'il en avait soif. Mais il ne faut pas croire qu'il soit resté simple spectateur des débats parlementaires pendant les années qui se passèrent avant sa rentrée aux affaires. Ainsi, au cours des sessions 1852-1853, 1853-1854, il fut, nous l'avons vérifié, un des députés les plus assidus, et quand s'engageaient des débats sur les chemins de fer, sur l'enseignement, sur la garde civique, sur les arts et les lettres, il faisait entendre les sages conseils de son expérience et suggérait des innovations heureuses. Forcé lui était bien, d'ailleurs, de répondre aux attaques, injustes autant que maladroites, dont étaient l'objet les moindres actes de son administration passée. Il sortait de la discussion plus grand, plus honoré, sans doute; mais il est des reproches qui, à force d'être répétés, produisent de fâcheux effets sur l'opinion publique : tels ceux de radicalisme, de communisme. Nous pensons que, si aux élections de juin 1854 il ne put, faute de quelques voix, conserver son mandat de représentant, cet échec, qui provoqua dans le pays un retentissement dont les Anversois, ingrats et mal avisés, ne durent pas se louer, eut pour cause principale la propagande inouïe faite auprès des électeurs campagnards auxquels leur ancien gouverneur fut dépeint comme « un socialiste partageux ».

Les arts et les lettres lui procurèrent des distractions précieuses. Il vivait dans un milieu d'hommes instruits et d'artistes qu'il avait encouragés lorsqu'il occupait le pouvoir et qui, voulant lui témoigner une sympathie dont il était si digne, l'appelèrent au comité et bientôt à la présidence du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles. Il prit fort à cœur sa présidence. Son influence (nous ne pouvons dire sa fortune : Rogier, qui ne fit jamais argent de son nom, resta pauvre) aida puissamment le cercle à sortir d'embarras financiers assez graves.

On dirait qu'à certains jours, pour utiliser ses loisirs politiques, il a eu des velléités sérieuses de publier des études historiques dans le genre de celles où ses amis Devaux et Van Praet se sont illustrés. Ça et là dans ses papiers nous avons trouvé les premiers linéaments d'une esquisse qui aurait pu, le temps et les circonstances s'y prêtant, se transformer en un grand tableau d'histoire générale. Des sujets d'intérêt plus spécial l'attirèrent aussi : à preuve les notes recueillies sur *Les femmes au XVII^e siècle et en particulier les femmes belges*, ou sur *Vingt-cinq ans de l'histoire belge*. Sa famille l'avait autrefois prié de recueillir ses souvenirs. Il invoquait alors l'excuse du manque de temps. L'excuse lui faisant maintenant défaut, il écrivit sous la rubrique *Notes et souvenirs* une trentaine de pages, résumé bien succinct qu'il ne continua même pas. La politique le reprit tout entier à partir du mois de février 1856. Les libéraux bruxellois le firent rentrer à la Chambre où il remplaça Ch. de Brouckere, démissionnaire.

Le cabinet Piercot qui, en novembre 1854, avait vu se détacher de lui plusieurs libéraux mécontents de la Convention d'Anvers, parce qu'elle accordait au clergé la censure des livres employés dans les athénées, n'avait plus vécu depuis lors que d'une vie factice et en quelque sorte avec la tolérance de la droite. Au mois de mars 1855, à la suite de quelques votes hostiles au ministre de l'intérieur, celui-ci ayant donné sa démission, ses collègues l'avaient suivi dans sa retraite. Ni Delfosse ni Tesch n'avaient accepté de former un cabinet libéral parce que la désagrégation de la vieille majorité libérale de 1847 s'accroissait de plus en plus et que des arrondissements libéraux, comme celui de Gand, menaçaient de lâcher pied. Un cabinet catholique se forma le 30 mars 1855, sous la présidence de De Decker (intérieur), avec le vicomte Vilain XIII aux affaires étrangères, Mercier (ancien libéral) aux finances, le général Greindl à la guerre, Dumon (ancien libéral) aux travaux publics, et Alphonse Nothomb à la justice.

Dans les deux sessions de 1855-1856 et de 1856-1857 Rogier soutint de sa parole et de ses votes ceux qui revendiquèrent les droits de la pensée libre en faveur du professeur de l'université de Gand, l'illustre juriste Laurent, dont les études sur le christianisme (*Histoire du droit des gens*) avaient été l'objet d'un blâme officiel. Il critiqua vivement les actes du gouvernement en matière de bienfaisance et d'enseignement et prophétisa, pour ainsi parler, l'agitation que causerait le projet de loi sur la charité déposé par Nothomb. Il ne voulut admettre, à aucun titre et à aucun prix, l'innovation des cours à certificats dont le temps devait faire justice, mais insista à deux reprises (24 janvier et 19 février 1857) sur la nécessité de rétablir l'examen d'entrée à l'université, supprimé bien fâcheusement, en mars 1855, par une majorité de hasard et de coalition. Il prit plusieurs fois la parole dans la discussion du projet de loi Nothomb. Son argumentation serrée et sa parole convaincue provoquèrent de nombreux applaudissements, le 16 mai, quand il combattit l'autorisation de créer par arrêté royal des fondations pourvues d'administrateurs spéciaux, même à titre héréditaire, et qui, ainsi constituées, acquéraient la personnalité civile. « Qu'on le voulût ou non », disait-il, « on arriverait à donner une extension énorme au développement, déjà si considérable, des ordres monastiques; on favorisait la concurrence des écoles cléricales au détriment des établissements publics; on encourageait les captations sous le couvert des fondations charitables ». Comme la fièvre parlementaire s'exacerbait et avec elle la colère populaire contre « la loi des couvents » — le nom est resté — Rogier conjura le ministère de faire œuvre de sagesse en retirant le projet (27 mai). Le ministère crut qu'il était de sa dignité de ne pas même accepter un projet d'enquête, d'où eût pu venir une détente, et qui fut repoussé par soixante voix contre quarante-quatre. Alors non seulement à Bruxelles, mais à Liège, à Gand, à Namur, à Verviers,

à Mons, à Louvain et ailleurs les adversaires des couvents *manifestèrent*. Leurs manifestations furent ardentes, brutales parfois; mais si l'on excepte la mise à sac d'une école de petits-frères à Jemmapes, il faut reconnaître que l'on a singulièrement exagéré la gravité des troubles de mai 1857. L'orage s'apaisa quand la session eut été close sur les conseils du roi, qui n'aurait pas d'ailleurs sanctionné « une mesure pouvant être interprétée comme tendant à fixer la suprématie d'une opinion sur l'autre » (lettre de Léopold I^{er} à De Decker du 14 juin).

D'un commun accord, les catholiques et les libéraux placèrent les élections communales du 27 octobre sur le terrain de la politique générale. La journée fut un triomphe pour les libéraux. Le cabinet De Decker donna sa démission le 31. Henri de Brouckere n'ayant pas accepté de recommencer la politique de 1852 à 1855, Rogier, sur l'offre que lui en fit Léopold I^{er}, constitua le 8 novembre un cabinet libéral. Il rentra à l'intérieur, Frère aux finances et Tesch à la justice; les affaires étrangères étaient attribuées à de Vrièrre, gouverneur de la Flandre occidentale, et la guerre au général Berten. Le secrétaire général des travaux publics, Partoes, était chargé provisoirement de la gestion des affaires de ce département, qu'il accepta définitivement au bout de quelques mois. Rogier, qui aurait préféré — il ne le cacha pas au roi — que la couronne attendît les élections législatives de juin 1858 pour changer de ministres, devait évidemment dissoudre la Chambre. Le 10 décembre 1857 le libéralisme remporta une victoire qui rappelait presque celle du 8 juin 1848: un gain de vingt-six voix lui assura à la Chambre une majorité considérable (soixante-dix voix contre trente-huit). Rogier eut les honneurs d'une double élection au premier tour. A Bruxelles, sur huit mille cent quarante-deux votants, il obtint cinq mille sept cent trente-sept voix. A Anvers, sur cinq mille six cent quarante-deux suffrages exprimés, il en eut deux mille neuf cent quatre-vingt-huit. Il opta pour

Anvers, cédant aux sollicitations pressantes des chefs du libéralisme anversoïse. Aucune opposition n'était alors à craindre de la part du Sénat. Le roi avait d'ailleurs donné à entendre à Rogier, au cours des négociations du commencement de novembre, que si la haute assemblée faisait de l'opposition au cabinet, sa dissolution suivrait. Il était à craindre que les articles violents de la presse catholique contre le « gouvernement de l'émeute » (*sic*) fissent une vive impression sur les cabinets étrangers. La circulaire de Rogier aux gouverneurs (du 23 novembre) et le manifeste de la gauche en eurent raison et c'est avec les sympathies des gouvernements voisins que Rogier entra dans la quatrième et dernière période de sa carrière ministérielle.

La majorité de la Chambre comptait, comme en 1848, un certain nombre d'impaticients et de radicaux qui ne devaient pas rendre la vie toujours facile au nouveau cabinet. L'attentat Orsini (janvier 1858) et les menaces adressées par les journaux officieux de l'Empire à l'Angleterre et à la Belgique, d'où partaient des attaques fréquentes contre Napoléon III, avaient décidé le cabinet à prendre des mesures et à faire voter des lois qui mécontentaient l'aile gauche de sa majorité : telles la police sur les étrangers et la poursuite d'office en cas d'outrages aux souverains étrangers. En outre, les impaticients trouvaient qu'on s'attardait dans l'exécution des réformes attendues. « Mais veuillez bien », disait Rogier dans un banquet de la gauche tout entière (12 mai 1858), « veuillez bien ne pas perdre de vue, jeunes et vieux grognards, que la première nécessité du libéralisme, après la victoire du 10 décembre 1857, est d'affermir et d'étendre son influence légitime en donnant un démenti aux prédictions sinistres du parti clérical. C'est la tâche à laquelle s'est consacré jusqu'ici le ministère... ». Et il annonçait le dépôt d'un projet affectant un million à la construction d'écoles dans les campagnes et d'un projet de grands travaux publics, parmi lesquels l'agrandissement

et l'achèvement des fortifications d'Anvers. Si l'annonce du premier projet fut accueillie par une joie unanime, il n'en fut pas de même du second. Dès que les sections de la Chambre eurent été appelées à examiner la question des fortifications d'Anvers (enceinte du nord), le cabinet put pressentir qu'il courait à un échec. Plusieurs députés libéraux, et parmi eux les députés d'Anvers, trouvaient le projet insuffisant, dangereux même au point de vue de la défense nationale et absolument désastreux pour les intérêts de notre métropole commerciale. D'autres membres de la gauche, et parmi eux Paul Devaux, estimaient qu'il eût mieux valu fortifier Bruxelles. Quant à la droite, elle était presque tout entière hostile à ce qu'elle appelait « les exagérations militaristes ». La grande enceinte que l'administration communale d'Anvers réclamait ne déplaisait pas à Rogier, mais il aurait fallu quarante-cinq millions pour l'exécuter. Le crédit proposé pour l'enceinte du nord fut rejeté, le 5 août, par cinquante-trois voix contre trente-neuf et neuf abstentions : toute la droite, sauf De Decker et Vilain XIII, était comprise dans les cinquante-trois opposants. La majorité sur laquelle le cabinet croyait pouvoir compter dans les questions politiques proprement dites, venant à lui manquer pour le vote d'un projet qui se présentait comme exclusivement d'intérêt national et gouvernemental (lettre de Rogier au roi du 5 août), le cabinet s'était demandé « s'il conserverait désormais une autorité suffisante vis-à-vis de la Chambre et du pays pour conduire les affaires avec efficacité et dignité ». Le roi estima que le cabinet avait « patriotiquement rempli sa tâche » (lettre du roi à Rogier du 6 août) « et qu'il pourrait continuer à rendre de bons et utiles services au pays ». C'est sur ces incidents que se termina la session de 1857-1858. Pendant les vacances parlementaires, Rogier organisa une de ces fêtes de la jeunesse et de la science où il aimait à se retremper en revivant ses souvenirs d'école. Etendant le programme de la fête de

1848, il fit défiler devant le roi les élèves des établissements d'instruction moyenne et ceux de la plupart des écoles qui, se rattachant aux études moyennes ou pratiques, représentaient en quelque sorte dans un ensemble imposant la jeunesse studieuse du pays. Rarement fête officielle fut aussi réussie, de l'avis de tous les juges impartiaux (24 septembre).

Pendant la session ordinaire de 1858-1859 les vieux et les jeunes libéraux échangeaient, avec une certaine vivacité, des vues différentes sur la liberté de la chaire, sur la réforme électorale et sur l'instruction obligatoire. Rogier qui, dans un Congrès tenu un peu auparavant à Francfort, s'était prononcé en faveur du principe de l'obligation en matière d'instruction, déclara que ses sympathies restaient acquises à ce principe. Seulement il y avait une question préalable à résoudre : possédait-on des locaux suffisants, des locaux convenables pour recevoir les enfants ? A cette question on était obligé de répondre : non. Le personnel enseignant était incomplet, d'autre part. Force était d'ajourner l'instruction obligatoire tant que le personnel et les locaux manqueraient : mais on allait sans retard pourvoir à cette double lacune. Rogier pensait enfin que l'exclusion du clergé des écoles était inconciliable avec l'obligation de l'instruction et qu'il n'y avait pas de majorité pour la révision de la loi de 1842. Malgré les tiraillements qui s'étaient produits entre les deux groupes de la gauche pendant les dernières discussions parlementaires et qui eurent pour conséquence à Bruxelles une scission du libéralisme, l'élection législative du 14 juin 1859 fut bonne pour le ministère. Il avait sans doute perdu trois voix à la Chambre, mais le vote du corps électoral bruxellois, qui avait désavoué les impatients, lui permettait de compter dans cette assemblée sur une majorité « plus homogène et mieux disciplinée » et il avait réussi à déplacer la majorité dans le Sénat où les libéraux seraient désormais trente et un contre vingt-sept. Rogier fut réélu sans trop de difficulté à Anvers. On y

avait sans doute exploité vivement contre lui non seulement l'affaire de l'*embastillement* et des *nouvelles servitudes militaires*, mais encore et surtout la question flamande. Seulement Van Ryswyck, un excellent répondant, avait rendu hommage au bon vouloir de ce « ministre » qui avait fait pour le flamand plus « que tous les ministres flamands » (réunion électorale du 9 juin).

C'était moins, après tout, la politique que les affaires d'administration et de réglementation qui avaient caractérisé la session ordinaire de 1858-1859 : à preuve cet aperçu des travaux de la session présenté par Rogier : « la loi sur la con-
« traite par corps votée, une dotation
« d'un million pour les écoles primaires,
« le traitement des professeurs de l'en-
« seignement moyen augmenté, des cré-
« dits extraordinaires alloués à la voirie
« vicinale et à l'hygiène, l'achèvement
« de la loi sur les prud'hommes, l'éta-
« blissement d'une ligne de bateaux à va-
« peur entre Anvers et le Levant, etc... » Une session extraordinaire, qui suivit la précédente de six semaines, fut consacrée à des questions de travaux publics et spécialement au nouveau projet de fortifications d'Anvers, auquel le général Chazal, successeur du général Berteu, venait de mettre la dernière main. Dans l'exposé des motifs du projet de loi déposé le 20 juillet, il était affecté vingt millions aux travaux d'agrandissement et à la continuation des travaux de défense de notre métropole commerciale. Vingt-cinq autres millions étaient demandés pour des canaux, des routes, des chemins de fer, pour la construction ou l'amélioration de bâtiments civils, etc. Le cabinet évaluait à près de cinquante millions la totalité des dépenses qu'il faudrait faire « pour que les nouvelles
« fortifications d'Anvers fussent à la
« hauteur des progrès que l'art de l'in-
« génieur et celui de l'artilleur avaient
« réalisés en Belgique et dans d'autres
« pays ». Il allait rencontrer sur ce terrain des adversaires divers : plusieurs députés libéraux, effrayés de ce chiffre de cinquante millions qu'ils craignaient de voir encore dépasser et qui préféraient

voir fortifier Bruxelles; la plupart des députés catholiques qui espéraient bien, à la faveur d'une scission dans le camp libéral, faire échec au gouvernement; enfin les journaux ultra-napoléoniens qui nous déniaient le droit d'élever ces fortifications. Après de longs débats, dont Rogier et Chazal supportèrent le poids principal, la Chambre vota le principe des travaux d'Anvers par cinquante-sept voix (dont sept catholiques) contre quarante-deux (dont douze libéraux) et sept abstentions (cinq libéraux, deux catholiques). La résistance fut moins vive au Sénat, qui adopta l'ensemble du projet par trente-quatre voix contre quinze et deux abstentions. Le duc de Brabant ne fut pas des derniers à féliciter Rogier d'avoir accompli la grande tâche où avait failli succomber le cabinet. « Il me semble », écrivait-il en décembre 1859, « que si après avoir pourvu, par la création du système d'Anvers, à la défense nationale, il était possible maintenant d'assurer par l'établissement de quelques comptoirs transatlantiques la prospérité publique, on ferait une chose énorme. L'œuvre de 1830 ne doit rien avoir, mais absolument rien à envier à l'ancien régime. Je compte, pour mille raisons, que vous m'aidez à atteindre ce résultat ... » Lorsque Rogier, vingt mois plus tard, prendra le portefeuille des affaires étrangères, il répondra à l'attente du futur Léopold II. Dans les derniers mois qu'il passa à l'intérieur (1860-1861), Rogier donna tous ses soins à l'organisation de l'enseignement agricole (création de l'Institut de Gembloux), supprima la formule du serment des conseillers provinciaux, où se perpétuait le souvenir d'anciennes inimitiés qui n'avaient plus de raison d'être, célébra, à ce propos, la réconciliation des Belges et des Hollandais dans le *Chant national* (1830-1860) — le Roi, la Loi, la Liberté — et rétablit, sous le titre de graduat en lettres et en sciences, l'examen d'entrée à l'université. S'il n'intervint qu'une fois dans la grande discussion que provoqua la suppression de l'octroi, — encore une des œuvres

fécondes du libéralisme — c'est que, comme il le disait à Dechamps, qui semblait vouloir lui faire un grief de sa réserve, « le projet de loi possédait dans M^r Frère un défenseur tellement complet, qu'il se serait fait scrupule de joindre sa faible voix à la sienne » (séance du 2 juin 1860).

Rogier remplaça de Vrière aux affaires étrangères en octobre 1861. Peu de temps avant sa sortie du ministère de l'intérieur, où il laissait des souvenirs qui ne s'effaceront pas, ses amis d'Anvers avaient eu l'heureuse pensée de faire offrir au créateur des chemins de fer, par l'industrie, l'agriculture et le commerce reconnaissants, la maison de la rue Galilée (n^o 12), à Saint-Josse-ten-Noode, dont il était le locataire depuis le commencement de 1831 et où il disait souvent qu'il voudrait mourir. Une souscription à laquelle participèrent les différentes régions du pays permit d'acheter et de restaurer cette maison. Quand, le 1^{er} mai 1861, le comité des souscripteurs remit à Rogier les titres de propriété de cette maison, qu'une « glorieuse pauvreté » ne lui avait jamais permis d'acquérir, son président, Loos, rappela que depuis trente ans le nom de ce grand citoyen était attaché à tous les actes importants de l'histoire du pays, à toutes les grandes mesures qui relevèrent le courage et retremperent l'énergie de la nation. Rogier remercia avec une noble et touchante simplicité ceux qui lui procuraient la joie de dire : « Je suis chez moi, j'ai mon foyer », et il ajouta : « Cette maison, je ne la considère pas entièrement comme mienne : elle est vôtre, elle est nôtre : chacun de vous y aura sa place, comme il l'a déjà dans mon cœur affectueux et reconnaissant ». Au-dessus de la porte d'entrée de la maison devenue historique sont gravés ces mots : *Maison offerte à M. Charles Rogier — ministre de l'intérieur — promoteur du chemin de fer 1834 — témoignage de la reconnaissance nationale — 1861.*

La reconnaissance du roi d'Italie par la Belgique avait causé la crise ministé-

rielle qui s'était terminée par la retraite de de Vrière et l'entrée d'Alphonse Van den Peereboom à l'intérieur. Il y eut un échange de lettres assez piquant sur cette reconnaissance, en novembre 1861, entre Léopold I^{er} et Rogier. La droite de la Chambre eut connaissance — nous ne savons de qui vint l'indiscrétion — des répugnances ou du moins des hésitations que manifesta notre roi à l'endroit de la conduite de Victor-Emmanuel qui, écrivait Léopold à Rogier le 14 novembre 1861, « bien qu'il eût pris le titre de roi d'Italie, n'avait pourtant pas l'Italie, malgré les initiatives inouïes de son gouvernement ». C'est ce qui explique la vivacité des attaques dirigées par Nothomb, De Decker, Vilain XIIII et Kervyn contre le cabinet « approbateur d'usurpations odieuses ». « Si », répondit Rogier, « nous avons reconnu le roi d'Italie, c'est que, d'après le droit des gens, en cas de changement d'Etat, lorsqu'un gouvernement règne en fait et est obéi, alors même que des mécontents font résistance, les puissances étrangères doivent reconnaître cet Etat ». Soixante-deux représentants contre quarante-sept et (le 3 mars 1862) vingt-huit sénateurs contre vingt et un approuvèrent sa conduite. L'opposition comptait sur cette affaire pour ébranler le ministère, peut-être même pour le culbuter, car on disait que plusieurs libéraux, regrettant la précipitation que le cabinet avait mise à reconnaître le roi d'Italie, auraient fait cause commune avec les catholiques. La déception éprouvée par son principal organe, le *Journal de Bruxelles*, le surexcita au point d'outrager Rogier dans ses sentiments les plus intimes, en l'appelant « fils de bourreau ». Les 10.000 francs de dommages-intérêts auxquels le journal fut condamné furent partagés par Rogier entre des associations typographiques ou distribués à des veuves d'ouvriers imprimeurs. « La presse me les a donnés », dit-il, « je les rends à la presse ».

Les deux premières années que Rogier passa aux affaires étrangères ont été

consacrées à des négociations qui modifièrent notre législation internationale dans le sens de la liberté commerciale la plus large : traités avec l'Angleterre (28 juillet 1862), la Suisse (11 décembre 1862), l'Espagne (25 février 1863), le Zollverein (28 mars 1863), l'Italie (9 avril 1863), les Pays-Bas (12 mai 1863), les États-Unis (20 mai 1863). Ces traités, qui s'inspiraient des mêmes principes que ceux qui avaient dicté le traité conclu avec la France le 1^{er} mai 1861, devaient avoir pour couronnement le traité européen du 16 juillet 1863, consacrant l'affranchissement de l'Escaut, sur lequel nous reviendrons dans un instant.

Toutes ces négociations avec l'étranger s'étaient poursuivies au milieu de difficultés intérieures d'une réelle gravité. La population anversoise, qui avait accueilli avec des transports de joie la solution donnée en 1859 à la question des fortifications, était extrêmement mécontente des décisions prises par le gouvernement quant aux servitudes commandées par la citadelle du Nord. Dans *Cinquante ans de liberté*, le comte Goblet d'Alviella explique l'origine de ces mécontentements. On n'admettait pas à Anvers que le rayon de ces servitudes s'étendit jusqu'aux nombreux établissements maritimes et on protestait contre l'intention manifestée par le ministère de ne donner aucune indemnité aux propriétaires lésés de ce chef. Une *commission des servitudes militaires* organisait, dès le mois de février 1862, un meeting où furent prononcés des discours violents contre le cabinet et spécialement contre le ministre de la guerre. Un mois plus tard (10 mars), les cris de « A bas Chazal ! A bas le ministère ! » avaient éclaté plus bruyants encore. Sur la question des servitudes s'était greffé un incident particulier, celui du lieutenant-colonel Hayez auquel le département de la guerre, conformément à des précédents administratifs que l'on ne pouvait pas d'ailleurs nier, avait appliqué une mesure dont la cour de cassation proclama l'illégalité (25 mars) et dont les Anver-

sois se firent une arme nouvelle contre le gouvernement. Irrités de l'attitude de la Chambre qui, par soixante-cinq voix contre vingt-sept, s'était montrée défavorable à leurs réclamations (9 avril 1862), les chefs du parti antimilitariste donnèrent à l'agitation des proportions de plus en plus inquiétantes. Dans des pétitions extrêmement agressives adressées au Parlement, on remettait tout en question. Le roi s'étant refusé à abandonner ses ministres, qui n'avaient pas cessé de marcher d'accord avec lui dans cette affaire, les meneurs et les journaux meetinguistes ne gardèrent plus aucun ménagement pour lui. Ils étaient rares alors à Anvers les hommes politiques, les administrateurs qui ne se laissaient pas entraîner à des mesures irréflechies comme celles que le meeting conseillait; rares ceux qui refusaient de s'associer à des actes dont le caractère presque révolutionnaire ne pouvait que réjouir les ennemis de notre prospérité. Rogier qui avait déjà, dans sa pensée, sacrifié le mandat parlementaire qu'il tenait d'Anvers, semble avoir en la coquetterie de se séparer d'elle en lui faisant un royal cadeau : l'affranchissement de l'Escaut. Durant les mois de février, mars et avril 1863, alors que le *Meeting* sévissait à Anvers et qu'on discutait au Parlement la loi sur les bourses d'études, Rogier qui avait déjà été passer quelques semaines à Londres pour trancher certaines difficultés, mais qui en rencontrait de nouvelles chez nos anciens frères, menait de front avec la Hollande la dernière négociation relative à la capitalisation du péage, et avec chacune des autres nations maritimes le règlement du quantum de leur intervention. Il apportait dans ce travail un entrain qui émerveillait son précieux collaborateur, Lambermont. Le Parlement donna, le 22 mai, son approbation unanime au traité spécial avec la Hollande pour la capitalisation sur la base d'une somme de 36.273.566 francs.

Parmi les nombreux services que Rogier avait rendus au pays, l'affranchissement de l'Escaut n'était assurément ni le moins important, ni le moins

glorieux. Mais les colères soulevées à Anvers par l'attitude du cabinet dans l'affaire des servitudes militaires étaient encore trop ardentes pour que l'on pût s'y résoudre à reconnaître *publiquement* que le chef de ce cabinet s'était créé de nouveaux titres à la reconnaissance du commerce et de l'industrie en général, et de notre métropole commerciale en particulier. Le temps devait faire justice! Rogier, à qui le roi avait offert le grand cordon de l'Ordre, déclina cet honneur, mais demanda et obtint pour Lambermont le titre de baron. En même temps il fit ses adieux à l'arrondissement, sous la forme d'une lettre ouverte à un de ses amis politiques (26 mai 1863). Il protestait de son dévouement à la « noble cité si tristement troublée et égarée », mais il en sortait « la tête haute et la conscience tranquille ». Son seul crime était de n'avoir pas oublié qu'aux termes de la Constitution les membres du Parlement représentent tout le pays et non seulement l'arrondissement qui les a élus. La circulaire envoyée aux gouverneurs à l'occasion de l'élection législative du 9 juin, tout en expliquant et défendant les actes du ministère nommé en novembre 1857, faisait nettement entendre que les *clamours* dont on le poursuivait seraient vaines et ne le détourneraient pas du « but qu'il avait poursuivi dans l'intérêt de ceux-là mêmes qui dénaturaient sa pensée ». La fin de cette circulaire, la dernière qu'ait rédigée Rogier comme chef d'un cabinet libéral, est à retenir : « La politique du ministère sera toujours progressive, mais conciliante. Il gouvernera, comme il l'a fait jusqu'ici, par la légalité et la tolérance; il ne méconnaîtra aucun des principes politiques, moraux, religieux, sur lesquels reposent l'ordre social et la civilisation moderne, mais s'efforcera de les développer tous en harmonie et chacun dans sa sphère; il appliquera ses efforts à guider un peuple libre dans les voies du progrès calme et continu, à accroître sa prospérité, à raffermir ses constitutions, à consolider son indépendance ».

Etant donnée la situation spéciale de l'arrondissement d'Anvers, qui était tout à la haine du cabinet et où la coalition cléricico-meetinguiste amènerait un déplacement certain de dix voix, la journée du 9 juin ne pouvait pas être une victoire pour le ministère. Si la majorité libérale se renforça de quatre voix au Sénat, elle fut diminuée considérablement à la Chambre où elle n'était plus que de six voix. Ce fut surtout une défaite morale pour les libéraux. Deux de leurs ministres d'Etat, Devaux et d'Hoffschmidt, échouèrent à Bruges et à Bastogne. Rogier, qui s'était laissé présenter à Dinant, dans un arrondissement bien particulariste, par des amis trop confiants, y essuya un échec que l'arrondissement de Tournai répara, du reste, d'une manière brillante trois mois après. Elu cette fois à cinq cents voix de majorité sur trois mille votants, il fut dès lors constamment député de Tournai. Les élections de Bruges ayant été annulées et un scrutin nouveau ayant amené l'élection de trois catholiques, le ministère ne disposait plus que d'une majorité minime à la Chambre. Il offrit sa démission le 12 janvier 1864. Nous avons dit (t. XVII, 2^e fascicule, p. 571-573), dans la notice sur Eudore Pirmez, qui fut un des hommes politiques de la gauche auxquels le roi offrit de constituer un autre cabinet libéral, pourquoi ni lui, ni Henri de Brouckere n'acceptèrent cette mission. Si les chefs de la droite, que le roi fit appeler ensuite, déclinèrent à leur tour la mission de former un cabinet catholique, c'est qu'ils auraient dû prendre vis-à-vis des meetinguistes d'Anvers, leurs alliés, des engagements qu'ils savaient bien ne pouvoir tenir et que, dans ces conditions, il ne leur plaisait guère de courir les chances d'une dissolution. Le roi s'adressa sans plus de succès au prince de Ligne, président du Sénat, à Faider, ancien ministre de la justice, à Dubois-Thorn, gouverneur du Brabant, même à J.-B. Nothomb, qui depuis dix-neuf ans était sorti de la vie parlementaire. De nouvelles offres à de Theux et Dechamps

n'ayant pas abouti davantage, le roi pria Rogier et ses collègues de reprendre la gestion des affaires. Ils se déclarèrent « imperturbablement démissionnaires ». De son côté, Dechamps, quoiqu'il fût invité par les jeunes de la droite à prendre le pouvoir dont le roi lui faisait en quelque sorte une obligation constitutionnelle, n'y tenait pas le moins du monde, parce que, comme d'autres catholiques de marque, Mercier, d'Anethan, etc., il consacrait alors tout son temps à l'administration des sociétés fondées par Langrand-Dumonceau. Pour ne pas reprendre le harnais ministériel, il soumit au roi un programme dont les principaux points — qui étaient en contradiction formelle (le *Bien public* du 12 mai l'a reconnu) avec le passé et les principes de la droite — auraient eu pour effet de restreindre les pouvoirs de la royauté. Léopold I^{er} ne s'était jamais fait faute de dire, notamment lors de la constitution du cabinet de 1847, que la Constitution ne donnait pas une part suffisante au roi. On comprend qu'il n'eut garde d'accepter le programme de Dechamps. Il fit donc encore une fois appel (le 15 mai) au dévouement de Rogier, lui promettant d'autoriser au besoin la dissolution de la Chambre. Il fallait certainement du dévouement pour rester aux affaires avec une majorité insignifiante et en présence d'une minorité de plus en plus agressive. Le ministère se trouverait apparemment bientôt « dans cette situation de ne pouvoir vivre sans dissolution et de ne pas pouvoir survivre à une dissolution ». Telle était l'opinion de Tesch, qui reconnaissait pourtant que la reculade de la droite obligeait le cabinet de 1857 à conserver le pouvoir. Après de nouveaux pourparlers avec le roi sur le maintien de leur programme, Rogier et ses collègues rentrèrent aux affaires. Un débat politique très long (31 mai-18 juin) fut clôturé par un vote de confiance obtenu péniblement. Le cabinet devait « vivre au jour le jour », comme disait Tesch, « et attendre de l'imprévu une solution que la sagesse humaine ne donnerait probablement pas ». L'imprévu vint

d'une grève parlementaire causée par la proposition Orts qui augmentait de six le nombre des membres de la Chambre. Comme on se trouvait à la veille d'une dissolution, Orts estimait l'occasion favorable pour procéder à une répartition des législateurs plus conforme à la réalité des chiffres de la population. La droite ne voulut pas même que l'on discutât sa proposition qui avait le caractère d'un expédient politique, le libéralisme pouvant espérer quatre des six sièges nouveaux. Profitant de l'absence forcée de deux ou trois députés libéraux, elle s'abstint en masse de venir aux séances, et la mort de Cumont (10 juillet), réduisant à une voix la majorité libérale, le roi accorda à Rogier la dissolution de la Chambre. Le ministère sortit raffermi de l'élection du 11 août, grâce surtout à un revirement inattendu des électeurs brugeois. Douze voix de majorité lui étaient acquises à la Chambre. Rogier, attaqué à outrance à Tournai, distança son adversaire de plus de huit cents voix sur trois mille votants, et le principal auteur de la crise enfin dénoncée, Dechamps, perdit à Charleroi le siège dont Rogier lui avait vainement contesté la possession en juin 1859.

À voir le dissentiment qui se produisit après le 11 août 1864 entre la couronne et le cabinet sur la loi des bourses d'études, qui faillit échouer au Sénat à l'ouverture de la session 1864-1865, et à laquelle la sanction royale ne fut donnée que tardivement, on est tenté de se demander si le succès des libéraux n'avait pas vivement contrarié Léopold. (Cf. notre *Rogier*, vol. IV, p. 237-244.) Le dissentiment fut assez vif pour que Rogier offrît de modifier la composition du cabinet. Sans doute, le roi n'accepta pas l'offre, mais il avait été péniblement impressionné par les violences de journaux catholiques contre les *coupeurs de bourses* dont il était le *complice (sic)*. « Le roi n'avait plus », disait un de ces journaux, « droit au respect de ses sujets quand il sanctionnait une loi de vol ... ». Il n'est pas douteux que les préoccupations causées à Léopold par sa

santé chancelante et, qui sait? par le pressentiment de sa fin prochaine, lui aient fait désirer vivement l'aplanissement des difficultés politiques. Le cabinet se prêtait, dans la mesure du possible, à écarter les occasions de débats très irritants : c'est ce qui lui fit ajourner l'examen du projet Guillery sur la réforme électorale. Il ne put cependant empêcher l'opposition de soulever, en 1864 et en 1865, une discussion d'une rare vivacité sur la participation prise par le gouvernement à l'organisation de la légion belge qui alla, au Mexique, soutenir la cause de la fille de Léopold.

Le 10 décembre 1865 s'achevait le règne paisible, glorieux et bienfaisant de notre premier souverain. Aux termes de l'article 79 de la Constitution, les ministres, réunis en conseil, devaient, sous leur responsabilité, exercer les pouvoirs du roi jusqu'à la prestation du serment de son successeur. Rogier et ses collègues purent accomplir leur mission sans difficulté. Léopold II les pria, le 17, de conserver les portefeuilles qu'ils avaient mis à sa disposition immédiatement après sa prestation de serment. Sous ce titre : *Note après mûres réflexions le 17 décembre 1865*, Rogier avait écrit les lignes suivantes qui paraissent être comme un programme soumis par lui à ses collègues : « Un règne nouveau » n'exige pas nécessairement une politique nouvelle; mais sans rien abandonner des traditions dont le pays s'est montré satisfait dans ses manifestations légales, on doit rechercher des actes nouveaux ... ». Au nombre des réformes auxquelles il a pensé figurent l'abolition de la peine de mort, l'abolition de la contrainte par corps, la liberté de la parole dans la chaire comme ailleurs, l'abaissement du cens électoral avec la réserve : lire et écrire. Il y eut au début du nouveau règne un visible désir d'apaisement chez les chefs de nos deux grands partis politiques. C'est apparemment pour respecter ce qu'on appelait « la trêve patriotique des partis », que le cabinet refusa de se rallier au projet de réforme électorale de Guillery, dont la droite s'ef-

frayait. Les jeunes libéraux furent très mécontents de voir trouver trop radicale une réforme qui abaissait uniformément à 15 francs le cens communal et provincial avec la garantie du savoir lire et écrire. Le cabinet déposa un autre projet à côté : l'âge du vote abaissé à vingt et un ans, le cens réduit de moitié pour ceux qui avaient fait trois années d'études moyennes. L'imminence de la guerre austro-prussienne fit ajourner la discussion des deux projets à la session de 1866-1867. Les sympathies du pays étaient acquises au ministère, à en juger par le résultat de la première élection législative qui eut lieu sous le règne de Léopold II. La journée du 11 juin 1866 renforça sa majorité dans le Parlement. Il disposait désormais de soixante-douze voix (contre cinquante-quatre) à la Chambre des représentants et de trente-trois (contre vingt-cinq) au Sénat.

La question militaire, comme le dit Banning (*Patria Belgica*, t. II), avait pris des proportions plus vastes depuis la guerre austro-prussienne de 1866 : elle fit naître des idées nouvelles tant en matière d'organisation qu'en matière d'armement. Rogier fit décider qu'une commission parlementaire et militaire aurait à examiner si, sous ce double point de vue, la situation était satisfaisante en Belgique. Il n'intervint pas dans les débats sur la réforme électorale en mars 1867, époque où, pour la première fois — bien timidement, il est vrai — le suffrage universel fut préconisé. Il est possible qu'il y ait eu un désaccord à cet égard entre lui et les autres membres du cabinet. Ce qui nous induit à le croire, c'est que ses sentiments démocratiques se sont affirmés plus d'une fois de la façon la plus nette et qu'en 1877, quand il aura quitté le pouvoir sans esprit de retour, il sera de ceux qui estimeront que l'entrée au Parlement de M^r Paul Janson, le portedrapeau des radicaux de ce temps-là, serait le meilleur moyen de travailler à leur fusion avec les libéraux ; c'est enfin qu'à cette même époque il déclarera qu'il ne reculerait pas devant le suffrage universel avec l'instruction obligatoire. Il

ne croyait pas probablement, en 1867, comme la majorité du ministère, que pour toute réforme électorale il suffisait de combiner, pour les élections communales et provinciales, le cens avec la capacité attestée par trois années d'études moyennes. (Cette réforme, que le Sénat ne vota que trois ans après, n'a d'ailleurs jamais été appliquée.)

L'année 1867 devait être la dernière année ministérielle (la 22^e) de Rogier. Comme ministre de l'intérieur il avait, de 1847 à 1852 et de 1857 à 1861, donné à la loi de 1842 la même interprétation que venait de lui donner Van den Peereboom, dont le règlement sur les écoles d'adultes n'était pas du goût d'une partie du cabinet. Le 28 novembre, Frère envoya sa démission au roi. Dans les premiers jours de décembre, Léopold II appela successivement Rogier et Frère. Il constata que l'accord entre eux était impossible. Dans un dernier entretien avec Rogier (17 décembre), il lui proposa de reconstituer le cabinet. Rogier préféra se retirer. Invité à ne point prendre une résolution immédiate, Rogier, par déférence pour le roi, consentit à ajourner sa réponse. Le surlendemain 19, il confirma sa volonté de retraite. Frère fut alors chargé de la présidence d'un cabinet nouveau dans lequel Van der Stichelen prit les affaires étrangères, Eudore Pirmez l'intérieur, Jamar les travaux publics et le général Renard la guerre. Rogier, créé ministre d'Etat, rentra rue Galilée. (Il a chanté son *Retour à la maison* dans des vers charmants d'humour et de sage philosophie.) Il avait, pendant l'ultime période de sa carrière ministérielle — avril et mai 1867 — éprouvé une déception qui explique son désir de repos, mieux peut-être que son désaccord avec ses collègues sur les écoles d'adultes, ou (comme on l'a prétendu plus tard) sur la participation de la Belgique à la conférence qui devait débattre les affaires romaines, ou sur le système de réorganisation militaire.

La déception dont a souffert profondément le cœur du grand patriote de 1830 est la solution donnée à l'affaire

du grand-duché de Luxembourg. Napoléon III rêvait un agrandissement qui lui fit pardonner par la France Sadowa et le Mexique. Une entente avec la Prusse ne lui aurait pas déplu dans ce but. La Hollande à la Prusse, la Belgique et le Luxembourg à la France, tel eût été le prix de l'alliance. Si l'on ne s'entendit pas à Berlin, apparemment parce que les compensations demandées par le gouvernement français étaient trop considérables, Napoléon III espéra être plus heureux en négociant avec le roi de Hollande la cession du Grand-Duché. Aussitôt que la Prusse eut connaissance de cette négociation particulière, elle manifesta la plus vive opposition à toute cession, quelle qu'elle fût : elle était décidée à en faire un cas de guerre. Comme, après tout, elle n'avait pas un grand intérêt stratégique à conserver le droit de tenir garnison dans Luxembourg, elle se disait toute disposée à renoncer à ce droit si la France désavouait ses projets d'annexion. Le désaveu ayant été obtenu (parce que la France n'était pas prête pour la guerre), les Prussiens quittèrent Luxembourg. Le traité de Londres du 11 mai 1867 stipula le démantèlement de la ville, ainsi que l'autonomie et la neutralité du Grand-Duché. Or, au cours des négociations qui eurent lieu à ce sujet entre les Puissances et alors que des bruits de guerre circulaient partout, de Beust, premier ministre en Autriche, qui cherchait sans doute à être agréable à la France comme à la Belgique, suggéra l'idée de donner le Grand-Duché à la Belgique qui, de son côté, aurait cédé à Napoléon III les huit cantons des provinces de Hainaut et de Namur que la France possédait à la chute du premier empire. On conçoit bien que notre gouvernement ne se prêta pas au système de de Beust. Toute cession de territoire belge, rappelait Rogier le 17 avril aux légations belges de Vienne, Londres et Saint-Petersbourg, était impossible. Le 20, Napoléon déclarait à notre ministre plénipotentiaire en France qu'il ne voulait rien de la Belgique et qu'il n'entendait pas préjuger la destinée du

Luxembourg; qu'il s'en tenait à la renonciation réciproque de la France et de la Prusse. Rogier imagina alors de modifier la combinaison de de Beust. Si la Belgique pouvait acquérir le Luxembourg au prix d'une seule indemnité pécuniaire au roi grand-duc, quelle joie pour tous ceux qui avaient voté le traité de 1839 la douleur dans l'âme! La rentrée de nos anciens frères dans la grande famille belge qui les pleurait toujours, quel couronnement pour la carrière de Rogier! Il donna l'ordre à notre ministre à Vienne, de Jonghe, d'entretenir de Beust de ce système nouveau, et à Van de Weyer, notre ministre à Londres, de l'appuyer auprès de la Conférence. Pendant les pourparlers préliminaires de la Conférence, nos anciens frères envoyaient des pétitions demandant leur réunion à la Belgique, au vif déplaisir, il faut le dire, du gouvernement grand-ducal, que ne tenaient pas les douze millions qui, d'après un correspondant autorisé de la *Gazette de Cologne* du 10 mai, lui auraient été payés sur l'heure. Van Damme, gouverneur du Luxembourg belge, écrivait à Rogier que les pétitions exprimaient le vœu réel de la population. De son côté, le gouvernement français, par l'organe de Rouher, le *vice-empereur*, allait jusqu'à déclarer que, quant à lui, il était disposé à appuyer le retour du Luxembourg hollandais à la Belgique (7 mai). Devant l'attitude du gouvernement grand-ducal, Rogier engageait Van Damme et ses subordonnés à une grande réserve, tout en persistant dans sa combinaison financière. Van de Weyer lui écrivait que la *solution belge* avait d'autant moins de chances d'être adoptée par la Conférence de Londres que *tout le monde à Bruxelles n'en voulait pas*. Il faisait évidemment allusion à Frère qui, paraît-il, était d'accord sur ce point avec le roi. On estimait à Londres que le démantèlement de la ville de Luxembourg, d'où les Prussiens se retireraient, et la neutralité du Grand-Duché satisféraient la France. — Non, faisait répondre Rogier par notre ministre plénipotentiaire; le Luxembourg restant dans

le Zollverein, la France se demandera quel profit elle aura retiré de l'abandon de la forteresse par une garnison que remplacera toute une population prussienne groupée autour d'un point stratégique important, même après le démantèlement des fortifications. La France non satisfaite, c'est une menace de guerre toujours pendante. Si les cinq Puissances ne croyaient pas devoir conseiller la « solution belge », il n'y avait plus rien à espérer. De la Belgique à la Hollande, une négociation pour un tel article est impossible, écrivait Rogier à Van de Weyer la veille du jour où fut signé le traité du 11 mai... « Mécompte pénible », ajoutait-il, « pour moi comme pour tous les hommes, je le suppose, de notre Révolution d'avoir vu, irrévocablement peut-être, s'échapper une occasion de reconquérir des concitoyens que nous avons été forcés d'abandonner en 1839... On aura beau m'objeter les inconvénients, ou même, va-t-on jusqu'à dire, les dangers que pourrait faire naître cette rentrée du Luxembourg dans la famille belge, l'objection disparaît à mes yeux devant la grandeur du but à atteindre ».

« Pour n'être plus ministre », disait Rogier à la Chambre, le 18 janvier 1868 lors des explications données sur la crise ministérielle, « je n'entends pas abdiquer mon rôle politique. On peut aussi en dehors du gouvernement rendre des services ». Et répondant à une lettre bien flatteuse d'un homme des plus marquant de la génération de 1830, dont il avait été le collègue et l'ami, le collaborateur et l'adversaire politique, Jean-Baptiste Nothomb, qui était encore alors ministre de Belgique à Berlin, il écrivait : « Je ne vous parlerai pas de la grande satisfaction intime que je ressens de ma délivrance : je craindrais de vous tenter. Après cela, je ne dis pas avec le rat retiré dans son fromage : les choses d'ici-bas ne me regardent plus. Je ne renonce pas à être utile autant que possible dans ma liberté et mon indépendance ». En effet, il fut utile à la patrie jusqu'à sa mort. Il défendit invariablement la cause du libéralisme

et donna l'exemple de l'assiduité. Aussi longtemps que ses forces le lui permirent, il assista aux débats les plus longs et les plus mouvementés. Nous avons eu sous les yeux une lettre du *whipperin* libéral, Washer, datée du 12 août 1883, le remerciant, au nom de la gauche, d'avoir, en restant jusqu'à la fin d'une séance horriblement fatigante pour ses quatre-vingt-quatre ans, empêché par son vote le renversement d'un cabinet libéral. Nous n'indiquerons que les discussions les plus importantes où il est intervenu.

En mars 1868, lors de l'examen du projet de réorganisation militaire, ce fut, malgré l'approche de la soixantedixième année, avec une chaleur toute juvénile et vraiment communicative, qu'il défendit l'armée, dont l'existence même était alors mise en jeu par un groupe d'économistes bien revenus aujourd'hui de leurs erreurs. Il montra qu'elle était une des bases essentielles de notre organisation constitutionnelle et conjura la droite, fort hostile au contingent de 12.000 hommes, demandé par le ministre de la guerre, de ne pas se séparer du gouvernement. Il ne niait pas que le sort du soldat réclamât quelques améliorations. Il exprimait le désir qu'on assurât une pension à chaque milicien à l'expiration de son temps de service, ou du moins qu'on lui remit un petit pécule qui lui facilitât la transition entre la vie militaire et la vie civile. Au point de vue de l'éducation, il proposait également plusieurs mesures (aujourd'hui appliquées) qui développeraient l'intelligence du soldat en même temps que ses sentiments patriotiques. Il protestait contre « certaines doctrines malsaines » qui tendaient à faire du régime militaire un épouvantail pour les familles et qui prétendaient que « la caserne est démoralisante ». Aux contempteurs de l'armée, il opposait « les avantages matériels et moraux que retire le milicien de sa présence dans l'armée ». Il insistait surtout sur les avantages moraux : « l'armée », disait-il, « est une école pratique où l'on forme des hommes,

• où l'on apprend à comprendre ce qui
• est souvent ignoré ailleurs : la dignité
• personnelle, les sentiments d'honneur,
• l'amour du pays... ».

Les 11 et 12 février 1869, pendant la discussion du budget de l'instruction publique, il prononça deux discours pleins de bon sens et d'esprit en faveur des études classiques dont la nécessité s'imposait, à son avis, autant au point de vue de l'utilité scientifique et littéraire qu'au point de vue de l'éducation générale (cf. notice sur *Eudore Pirmez*). Faisons une large part aux études commerciales, industrielles et scientifiques, disait-il, mais grâce, grâce pour les études classiques!

Le ministère libéral avait essuyé un échec considérable le 14 juin 1870. Sa majorité à la Chambre s'était en quelque sorte effondrée. Quoique le Sénat restât acquis au libéralisme et que, de l'avis de Rogier et du *Convent libéral*, l'opposition, qui avait enlevé douze sièges de députés, n'eût pas de réelle consistance, car les indépendants ou les radicaux élus à Charleroi, à Soignies, à Verviers devaient rentrer dans le giron libéral, Frère avait renoncé au pouvoir. Le cabinet clérical du 2 juillet (MM. d'Anethan, Kervyn de Lettenhove, Jacobs, Cornesse, Tack et général Guillaume) venait de dissoudre la Chambre quand éclata la guerre franco-allemande. Aussitôt que Rogier apprit que les Allemands et les Français viendraient se heurter à nos frontières et que notre nationalité, dont certain traité Benedetti-Bismarck soudain révélé faisait si bon marché, pouvait être menacée, il exprima le désir de voir proclamer la trêve des partis et écarter toute cause d'agitation intérieure. On aurait, a-t-on dit, songé un moment à rapporter l'arrêté de dissolution et à constituer un cabinet d'affaires. Le bruit en ayant couru, la presse catholique fit entendre des cris de colère. Comme les nations belligérantes et le gouvernement anglais nous garantiraient formellement que notre territoire serait respecté si nous étions bien décidés à en défendre l'entrée, le cabinet maintint l'arrêté de dissolution.

Il bénéficia, c'était à prévoir, des difficultés extérieures. A partir du 2 août il put compter sur une majorité de dix voix au Sénat et de vingt-deux à la Chambre.

Huit ans s'écoulèrent avant que les libéraux revinssent aux affaires. Pendant cette période, Rogier présida à leurs réunions et parla plus d'une fois en leur nom; c'était à lui qu'à chaque session ils donnaient leurs voix pour la présidence de la Chambre. Ses longs services et son caractère le désignaient à leur choix. Il continuait à se mêler aux discussions les plus graves. Il combattit le projet de réforme électorale — que le ministère du 2 juillet avait déposé au début de la session de 1870-1871 — parce qu'il n'accordait rien aux capacitaires et qu'il se contentait d'abaisser le cens électoral provincial à vingt francs d'impôts directs et le cens communal à dix (loi du 5 juin 1871).

D'autre part Rogier s'était refusé, en novembre 1870, à la prise en considération de la proposition Demeur, Balisau, Bergé et consorts, relative à la revision des articles 47, 53 et 56 de la Constitution (minimum du cens électoral pour les Chambres, minimum du cens d'éligibilité pour le Sénat). Ce n'était point qu'il fût un adversaire « irrécyclable » de cette revision, ni même du suffrage universel qui, dans sa pensée, découlait de la proposition, quoique ses auteurs se défendissent de vouloir l'introduire dans nos lois. Il ne s'effrayait pas des réformes que les circonstances et l'opinion publique indiquaient comme opportunes et nécessaires. Il pensait que le suffrage universel finirait par dominer dans tous les pays; mais son heure, disait-il, n'était pas venue pour la Belgique. Pour le surplus, il engageait ses amis à se mettre en garde contre un régime qui augmenterait dans les Flandres l'influence déjà si énorme du clergé et ferait dominer les éléments démagogiques dans les grands centres industriels.

Le cabinet du 2 juillet 1870 disparut le 7 décembre 1871. La faute qu'il commit en confiant les fonctions de gou-

verneur de province à l'ancien administrateur d'une des sociétés Langrand-Dumonceau, qui avaient alors maille à partir avec la justice, causa une irritation populaire dont le roi s'émut au point de redemander aux ministres leurs portefeuilles. Le cabinet nouveau avait pour chefs de Theux et Malou. Dans les premiers temps de son existence, le calme fut de nouveau troublé par la présence à Anvers du comte de Chambord, délibérant avec ses amis sur un programme qui devait sceller la réconciliation des Bourbons et des Orléans et sur l'époque du couronnement d'Henri V. Une vive discussion s'engagea entre les journaux catholiques et les journaux libéraux. L'agitation descendit dans la rue. Les libéraux d'Anvers commirent des excès regrettables que Rogier fut des premiers à blâmer, tout en exprimant l'opinion que le ministère aurait dû appliquer la loi de 1835 sur les étrangers au comte de Chambord et à ses féaux conspirant contre le gouvernement français. « Ne le feriez-vous pas », disait-il, « si demain les prétendants d'une république rouge ou d'un gouvernement révolutionnaire venaient s'installer à Bruxelles (février 1872) ? » Il n'entendait pas d'ailleurs se départir des règles de modération qui n'avaient cessé de diriger sa conduite dans de pareilles circonstances. Huit jours après avoir blâmé le gouvernement de la tolérance, de la protection même accordée à la compagnie du comte de Chambord et après s'être ainsi attiré les attaques de la presse catholique, il vota le maintien du ministre belge au Vatican : il n'admettait pas que la communauté d'intérêts moraux qui existait entre le royaume d'Italie et la Belgique nous défendît d'avoir un représentant auprès du Pape comme nous en avions un auprès du roi Victor-Emmanuel : c'était pour lui affaire de convenances et d'opportunité (6 mars 1872). Sans doute, il tenait toujours compte tout à la fois des vœux de l'opinion publique et des sentiments de son parti. Ainsi la nuance la plus pâle de la gauche se montrant peu disposée à faire un pas en

avant sur le terrain de l'enseignement primaire, il se déclara prêt à reviser la loi de 1842 dans le sens des desiderata de la jeune gauche, à la condition toutefois que l'enseignement religieux pût se donner dans l'école de quelque manière qu'on voudût. Il n'hésita pas en même temps à se séparer (session de 1875-1876) du plus ancien de ses compagnons de lutte, Frère, qui, en désaccord avec la majorité des libéraux, voulait que tous les établissements universitaires délivrassent leurs diplômes en toute liberté sous leur responsabilité. — Au fond, c'était la thèse à laquelle Castiau consacrait en 1836 une brochure que nous avons rappelée dans notre étude de 1878, reproduite sous le titre *Un Précurseur* en 1893. — Rogier repoussait la réforme défendue par Frère, parce que, comme le disait le corps professoral de l'université de Gand le 4 avril 1876, elle ne laissait plus à l'Etat que le soin d'enregistrer des diplômes sans en contrôler la valeur scientifique. Rogier apporta dans la discussion, en dépit de ses soixante-seize ans, de l'énergie et de l'entrain ; comme le jour où il se moqua le plus agréablement du monde du ministre de l'intérieur, Delcour, qui avait abandonné son projet (le maintien des jurys combinés) pour se rallier au système de Frère avec cette simple modification : le mot *entérinement* remplaçant le mot *enregistrement*. Aux députés de la gauche qui combattaient sa réforme Frère reprochait d'avoir « peur de la liberté ». Rogier s'en défendit vivement. Il était disposé à aller aussi loin que Frère dans la voie des réformes à condition que l'enseignement et l'indépendance de l'Etat n'eussent point à en souffrir. Il le prouvait au moment même en demandant la liberté de la profession médicale pour les femmes. Une fois lancé dans « la voie émancipatrice », comme il disait, il demandera pour elles une autre liberté, la liberté électorale, ou tout au moins l'autorisation de déléguer leur droit électoral à un mandataire quelconque, si elles n'ont pas de fils.

Cette même année 1876, le 13 juin fut

un jour de profonde déception pour les libéraux qui avaient compté renverser le ministère. Il eût suffi, pour réaliser leur espoir, d'un déplacement de quatre-vingt-dix voix sur dix mille votants à Anvers, de trente sur six cents à Virton et à Neufchâteau, de dix à vingt sur trois mille à Bruges. La déception fut d'autant plus amère que les chiffres du scrutin étaient dans leur ensemble absolument favorables à l'opinion libérale : des deux cent vingt-sept mille quatre cent six suffrages émis le 13 juin, cent quarante-cinq mille cinq cent vingt-trois furent donnés aux libéraux pour élire vingt et un représentants et quatre-vingt un mille huit cent quatre-vingt-huit aux cléricaux pour élire quarante-deux représentants. Comme les libéraux avaient relevé dans les élections de Bruges et d'Anvers de nombreux faits de fraude et de pression auxquels ils attribuaient leur défaite, ils réclamèrent, dès la rentrée du Parlement, une loi qui assurât la liberté de l'électeur et garantît la sincérité de son vote. Le projet que le chef du cabinet, Malou, déposa au commencement de janvier 1877 répondait si peu à leur attente, il était de nature si peu conciliatrice que Rogier ouvrit par ces mots une des réunions particulières que la gauche tint à cette époque sous sa présidence : « Ce projet est injuste... Le peuple belge est de sa nature calme et modéré, mais l'injustice l'exaspère et il est dangereux de le pousser à bout. Par le plus singulier des renversements de tous les faits, c'est le gouvernement qui se fait révolutionnaire. Dans l'intérêt de la paix publique, il faut qu'il rentre dans les voies légales : nous l'y ferons rentrer par une attitude tout à la fois calme et énergique ». Rogier visait spécialement les dispositions rétroactives du projet qui étaient essentiellement préjudiciables à l'opinion libérale. Soit que l'attitude résolue de la gauche, que soutenait l'opinion publique, ait fait penser au cabinet qu'il tendait trop la corde en ce moment, soit qu'il ait écouté des conseils d'en haut dont il a été beaucoup parlé, Malou fit le

sacrifice des dispositions rétroactives.

Grand tapage alors dans certains journaux catholiques ! Laissons pour compte au Souverain ses conseils, disait l'un. Marchons en avant, criait un autre, et malgré tout ! Que les conséquences de la lutte retombent sur ceux qui auront manqué de prévoyance et de fermeté, quel que soit le rang qu'ils occupent !... Les ministres étaient menacés de défection (*Courrier de Bruxelles*, 2 mars 1877) parce qu'ils reculaient devant cet odieux libéralisme, dont le *Bien Public* du 20 février écrivait : « Il n'est pas le pro-grès, la libre discussion. Il est l'invective, le mensonge, l'insulte, la huée, le crachat, la bave et la boue ». Les libertés constitutionnelles étaient devenues pour les journaux ultramontains l'objet de plaisanteries, de sarcasmes qui faisaient dire à Rogier « Vos feuilles traitent nos libertés avec le plus grand mépris... Je parle en patriote, en vrai unioniste de 1830. À cette époque-là on se donnait la main franchement ; on savait se respecter, s'estimer et s'aimer même, sans tenir compte des opinions religieuses. Cet esprit de tolérance réciproque a disparu. C'est un grand mal... » (18 mars 1877). Fort de l'autorité que lui donnaient son expérience politique et la modération de son caractère, sa sagesse d'homme d'Etat et les services qu'il avait rendus au pays depuis près d'un demi-siècle, Rogier avait le droit de tenir ce langage dont le retentissement fut salutaire.

L'union qui se rétablissait entre les jeunes et les vieux libéraux faillit être compromise par le différend aigu que provoqua la candidature de M^r Paul Janson à Bruxelles (30 avril) : ils s'agissait du remplacement du député Funck, un des anciens soldats du radicalisme. Il avait semblé à un élément fort actif de l'Association libérale que la nomination de M^r Janson rajeunirait en quelque sorte le libéralisme bruxellois par une infusion de sang démocratique. Celui qui écrivit ces lignes posa la question ainsi en présentant la candidature de M^r Janson à l'Association. Le récent procès de la

Cote libre (affaire Langrand-Dumonceau) venait, disait-il, de montrer sous un jour nouveau l'éloquence superbe du tribun bruxellois. Puisque, après avoir entamé une campagne politico-économique de pure théorie avec un groupe dont les utopies socialistes et anti-militaristes l'avaient séduit, il était prêt à faire de la politique pratique contre le ministère clérical qu'il importait de renverser avant tout, ce serait une œuvre utile que de recruter pour le Parlement un talent d'une telle envergure. On pourrait alors rallier au libéralisme ceux des amis de Mr Janson qui se désintéressaient généralement des luttes politiques. Les membres de l'Association bruxelloise qui ne partageaient pas cette manière de voir — et c'étaient presque tous les chefs — objectaient qu'avec Mr Janson entretenaient à la Chambre l'*internationalisme* et le *republicanisme*. Mr Janson avait vainement déclaré et fait déclarer par ses amis que la lutte contre le cléricalisme lui paraissait en ce moment le plus puissant intérêt du pays, que le devoir primordial du libéralisme était de reprendre les positions perdues, il unirait dans ce but ses efforts à ceux de la gauche parlementaire, qu'il n'entendait, pour le surplus, poursuivre la « réalisation de tous les progrès sociaux » que dans un esprit de conciliation et de « paix, par la persuasion et la liberté, sans faire appel à la violence ». Les modérés de l'Association n'en persistèrent pas moins dans leurs attaques contre Mr Janson. Ils firent des efforts auprès de Rogier pour qu'il usât de son influence contre cette candidature qui leur paraissait mettre en danger « la royauté, la propriété, l'existence même de la Belgique » (*sic*). Rogier s'y refusa obstinément. Il ne voyait dans les relations de Mr Janson avec les socialistes de l'Internationale que « le besoin qui s'impose à toutes les intelligences élevées, à tous les cœurs généreux, de sonder les navrants et redoutables problèmes de la misère ». Il ne s'agissait pas d'aller discuter à la Chambre la forme du gouvernement :

Mr Janson était présenté non *parce que* républicain, mais *quoique* républicain. Après tout, est-ce que lui, Rogier, n'avait pas été, au début de sa carrière, partisan en principe du gouvernement républicain? L'entrée de Mr Janson au Parlement ne lui paraissait pas devoir ouvrir l'ère des révolutions. Ce fut l'avis des Bruxellois qui donnèrent 5,394 voix à Mr Janson contre 2,485 au candidat d'une société libérale nouvelle.

A la veille de l'élection législative du 11 juin 1878, l'entente se rétablit entre les libéraux bruxellois de même qu'entre ceux de la province qui s'étaient divisés, eux aussi, sur la *candidature Janson*. Le résultat de cette entente fut le renversement du ministère : au lieu d'une majorité catholique de douze voix à la Chambre, une majorité libérale de dix (qui en 1880 atteignit 16 voix); au lieu d'une majorité catholique de quatre voix au Sénat, une majorité libérale de six. Le grand âge de Rogier — la quatre-vingtième année sonnerait bientôt — ne lui permettait plus de recueillir la succession de Malou. Mais le roi lui annonça lui-même, le 19 juin, la composition d'un nouveau cabinet libéral : Frère, Bara, Rolin-Jacquemyns, Graux, Renard, Sainctelette, Van Humbéeck, en ajoutant : « Je ne doute pas que vous ne fassiez des vœux avec moi pour que ce ministère fournisse une bonne et utile carrière ! » La gauche voulut donner à son cher doyen un témoignage de haute sympathie en l'appelant à la présidence de la Chambre ; mais il fut tenté du que ce serait uniquement pour la durée de la session extraordinaire d'août, où devaient être votés les crédits nécessités par la création du ministère de l'instruction publique.

Un grand vide s'était fait dans le cœur de Rogier depuis la mort de son frère Firmin, survenue en 1875. Pendant les dernières années de sa vie, il vécut entouré des soins de Mme Pauline Degrelle-Rogier qui, après la mort de son mari, était venue remplacer près du frère chéri la sœur aînée Eugénie, morte peu de temps avant Firmin. Rogier entretenait ses travaux parlementaires de

visites fréquentes à la crèche de Saint-Josse-ten-Noode dont il était le président vénéré. Il n'avait pas renoncé aux longues recherches à travers les livres aimés d'autrefois, auxquels il trouvait un charme nouveau, et à la poésie qui réserve toujours des jouissances à ses fidèles. Bien qu'il ne jouât plus dans la politique un rôle prépondérant — il n'est plus guère intervenu dans les discussions que pour appuyer les propositions les plus modérées comme la transaction de l'article 4 dans la loi sur l'instruction primaire — sa popularité n'avait pas diminué; on pourrait même dire qu'elle alla toujours se fortifiant. Nous en trouvons la preuve dans les diverses décisions que prirent des administrations communales qui donnèrent son nom à des places publiques, à des rues, à des avenues; des sociétés qui lui offrirent des présidences d'honneur; des congrès qui lui demandèrent de les autoriser à placer son nom en tête des membres de leurs comités. Parmi les témoignages de sympathie et de reconnaissance qui lui furent prodigués alors, nous citerons en première ligne celui de la société anversoise *De Olyflak* qui, répondant à l'avance à des accusations injustes produites après la mort de Rogier, lui écrivait le 18 septembre 1878 (alors qu'il n'était plus rien et ne voulait plus rien être) qu'elle lui serait éternellement reconnaissante de tout ce qu'il avait fait pour la langue flamande, pour la littérature flamande et particulièrement pour le théâtre flamand. Un autre témoignage, non moins désintéressé, est celui de la commission permanente du Tir national qui, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'institution fondée par ce grand citoyen, vint le remercier d'avoir « excité le patriotisme » en exerçant les citoyens à remplir « utilement leur devoir sacré ».

« Exciter le patriotisme », Rogier n'avait jamais perdu de vue ce but. C'est du patriotisme que lui viendra sa récompense. Tous les vrais patriotes profitèrent des fêtes du *Cinquantième* de 1880 pour le glorifier. L'ouverture des cérémonies officielles du *Cinquantième*

était fixée au 16 août. Quelques heures avant, Léopold II se rendit chez Rogier pour le féliciter de ce que, plus heureux que son frère Firmin, leurs amis communs Devaux et Lebeau, et tant d'autres membres du Congrès national — il n'en restait plus que 18 — il allait pouvoir assister au cinquantième anniversaire de cette indépendance conquise par leur énergie et consolidée par leur sagesse. La même pensée était venue au peuple : toutes les sociétés de travailleurs décorés remirent à Rogier le 15 une couronne civique. Ce n'était que le prélude des deux ovations que la *Nation* lui fit le 16, l'une au sein du Parlement, l'autre à la fête patriotique. Quand, à 11 heures du matin, président, en sa qualité d'ancien membre du gouvernement provisoire, les derniers survivants du Congrès National, il entra dans la salle où les deux Chambres s'étaient réunies pour faire honneur aux Pères de la Patrie, d'immenses acclamations retentirent : un véritable enthousiasme emportait la Législature dans cet hommage unanime. Le même enthousiasme secoua la foule à la fête du champ des manœuvres deux heures après. A l'aspect de Rogier, de cette tête sympathique et intelligente, où avaient été conçues tant de belles et nobles choses, tous, magistrats, soldats, professeurs, ouvriers, poussèrent des hurrahs sans fin. Il entra vivait dans l'histoire de la patrie belge.

Il semble que l'éclat de son nom grandissait à mesure qu'approchait l'heure de la séparation inévitable. Ses amis saisissaient toutes les occasions de lui dire combien ils lui étaient reconnaissants de ses services, de l'honnêteté de sa vie et d'une modération de caractère qui devenait de moins en moins commune. Le 18 octobre 1882, le rédacteur en chef de l'*Etoile belge*, M^r Maurage, écrivait : « Rogier compte aujourd'hui un demi-siècle de vie parlementaire... Dans quelques semaines la Chambre se réunira de plein droit en session ordinaire... Rogier, affaibli par le poids des ans, mais l'âme toujours courageuse, se rendra modestement à pied, selon son habitude, par les rues consti-

• *tutionnelles* de l'ancien quartier Notre-Dame-aux-Neiges, au palais de la Nation, pour y retrouver sa place. Il nous semble que ses collègues s'honoreraient en le recevant au bas de l'escalier... et que deux mois de bienvenue adressés en cette circonstance par le président à ce vénérable vieillard, dont le cœur a battu à tous les actes de notre histoire depuis 1830, soulèveraient les applaudissements de toute la salle, catholiques et libéraux, Wallons et Flamands. La manifestation parlementaire ne se fit pas — nous ignorons pourquoi — mais une manifestation populaire d'une véritable grandeur en tint lieu. Cent mille personnes défilèrent le 30 octobre au cri de *Vive Rogier!* devant la maison devenue historique de la rue Galilée. C'était à qui, ce jour-là, ferait fête au digne vétéran du Parlement, depuis le roi qui alla lui porter chez lui ses félicitations, jusqu'au simple ouvrier dont l'enfant était élevé à la Crèche Rogier. Les discordes politiques avaient fait trêve...

Les derniers jours de Rogier furent attristés par le renversement du ministère de 1878. La réforme électorale avait fait renaître de regrettables divisions entre les radicaux, qui, depuis 1881, recommencèrent à faire campagne pour la révision de la Constitution et les libéraux modérés qui ne croyaient pas que l'heure fût venue de reviser notre pacte fondamental. Rogier qui estimait (bien d'autres hommes politiques partagent son sentiment) que la révision n'eût pas déplu à la nation au lendemain du cinquantenaire, essaya inutilement en 1883 d'apaiser les querelles parlementaires des *jeunes* et des *vieux*. La division s'accrut singulièrement dans les meetings de Bruxelles. L'armée libérale fut jetée dans le désarroi le plus fâcheux par les impatiences agressives des uns comme par les résistances trop prolongées des autres. A ces querelles et à ce désarroi, autant qu'au mécontentement provoqué par les impôts et les dépenses scolaires, les catholiques doivent leur victoire du 10 juin

1884 (avènement du ministère Malou-Woeste-Jacobs-Beernaert-de Moreau-Vandenpeereboom et Pontus). Les conséquences de la chute de ses amis paraissaient redoutables à Rogier pour l'avenir du libéralisme et pour la tranquillité du pays. Il prévoyait que la droite, bientôt acculée à la nécessité de faire la révision de la Constitution, la ferait dans un sens absolument favorable à ses intérêts; que l'extension considérable du droit de suffrage profiterait aux partis extrêmes dont les revendications pourraient devenir dangereuses pour le bon ordre; que le libéralisme placé entre une majorité compacte recrutée dans les campagnes et un groupe de radicaux socialistes élus par les arrondissements industriels, aurait de pénibles années à traverser et serait peut-être réduit pour longtemps à l'impuissance. Mais il croyait que, retrempe dans la défaite, il aurait un renouveau éclatant: c'était à une orientation plus démocratique qu'il fallait en demander le secret.

Rogier mourut le 27 mai 1885. Lorsque le président de la Chambre, M^r de Lantsheere, eut annoncé la mort de l'illustre citoyen qui avait été l'honneur de l'assemblée et après que M^r Beernaert, au nom du cabinet, De Haerne, au nom de la droite, et Frère-Orban, au nom de la gauche, eurent payé un juste tribut d'hommage à la mémoire du grand ministre, de cet esprit si large et de ce cœur si généreux, la Chambre se sépara en signe de deuil. Le corps de Rogier resta exposé pendant plusieurs heures à l'hôtel de ville de Bruxelles. S'inspirant d'un sentiment patriotique auquel la famille de Rogier s'était empressée de s'associer, le collège échevinal de la capitale avait voulu que l'on pût contempler pour la dernière fois les traits de l'ancien membre du gouvernement provisoire là même où, cinquante-cinq ans auparavant, il organisait la victoire de l'*Indépendance nationale*. Les funérailles, qui eurent lieu aux frais du Trésor, furent dignes de celui envers lequel la Patrie avait contracté une dette sacrée. Rogier repose

dans le cimetière communal de Saint-Josse-ten-Noode, où une souscription publique a permis de lui ériger un mausolée remarquable.

En 1896 a été inaugurée à Bruxelles, non loin du Parlement, au carrefour des rues du Congrès, de l'Enseignement et des Cultes, sur la place de la Liberté, une statue en bronze qui perpétuera le souvenir de cet illustre citoyen. Elle est l'œuvre de M^r De Groot. Rogier est représenté à la tribune. Sur les quatre faces du piédestal de la statue sont gravés les titres qu'il avait à cet *hommage national* :

1824-1830 Défense des libertés publiques. 1830-1831 *Gouvernement Provisoire. Congrès National*. || 1832-1834 Création du service de l'hygiène publique. *Le premier réseau continental des chemins de fer* ; 1840-1841 Réformes dans l'enseignement : les concours. Encouragements à l'art et à la littérature. || 1847-1852 Les misères des Flandres soulagées. Réformes administratives, politiques et économiques. *La loi sur l'enseignement moyen*. 1857-1861. Réformes dans le service de la voirie vicinale. L'enseignement agricole. || 1861-1868 Développement de la liberté commerciale. Traités avec l'Angleterre, la Suisse, l'Espagne, le Zollverein, l'Italie, les Pays-Bas, les Etats-Unis. *Affranchissement de l'Escaut*. 1868-1885 Travaux parlementaires. Présidence de la Chambre des Représentants.

Ernest Discailles.

Ouvrages de Rogier : *Le Mathieu Laensbergh*, journal politique, littéraire, de l'industrie et du commerce (plus tard *le Politique*) de 1824 à 1830; — *La Récompense* (journal pédagogique) de 1827 à 1830; — *Dissertatio inauguralis juridica de electione administratorum* (Liège, juillet 1826); — *Mémoires de don Juan van Halen* (Liège, 1827); — *Manuel électoral des campagnes* (Liège, 1829); — *Manuel électoral de l'habitant des villes* (Liège, 1830). — *Annales et documents parlementaires de 1830 à 1885*. — Journaux et revues du temps. — Papiers de famille (collection de M^r Charles de Grelle-Rogier). — Ernest Discailles, *Charles Rogier (1800-1885)*, d'après des documents inédits (Bruxelles, Leblégué, 1892-1895; in-8°, 4 vol.).

ROGIER (*Firmin-François-Marie*), diplomate, professeur et publiciste, frère du précédent, né à Cambrai le 1^{er} avril 1790. Après d'excellentes

études d'humanités au lycée de Douai, il entra à l'école normale de Paris, autant par goût pour l'enseignement que pour échapper à la conscription, en septembre 1809. Son diplôme de bachelier ès lettres est du 2 février 1811, son diplôme de licencié du 13 juin 1812. Le 22 septembre de cette année 1812, le grand-maître de l'université de France, M^r de Fontanes, l'ayant nommé maître élémentaire au lycée de Liège, sa mère, qui ne recevait plus de nouvelles de son mari, mort déjà alors en Russie selon toutes les probabilités, vint vivre avec ses autres enfants près de lui. Deux ans plus tard (22 septembre 1814), pendant la première Restauration, le Pair de France Grand-Maître de l'université, le même M^r de Fontanes, le chargea provisoirement d'une chaire spéciale de grec au collège de Falaise, Académie de Caen. La ville de Liège, comme tout le reste de la Belgique, échappait à la France. On était, écrivait à Firmin le professeur Charmant, un Belge lui, à la veille d'un changement de domination qui avait bien de quoi effrayer les étrangers à qui un arrêté de deux lignes pouvait enlever toute ressource. Le nouvel arrêté de M^r de Fontanes trouva le jeune professeur très hésitant. La présence de sa famille, les amitiés et d'agréables relations que lui valait un caractère très sympathique avaient fini par l'habituer à Liège où il avait eu quelque peine à se faire après un séjour de trois ans à Paris. Mais Liège était un paradis auprès de Falaise et le traitement qu'il allait recevoir dans l'Académie de Caen était plus que médiocre. Il lui fallut partir cependant et abandonner l'éducation de son cadet Charles en même temps que de quelques jeunes gens auxquels il consacrait des soins. Ses fonctions à Falaise ne devaient après tout être que provisoires.

En mars 1815, il fut envoyé au lycée de Rouen comme premier maître d'études. Il y resta jusqu'à la seconde Restauration. Le 14 août 1815, en revenant passer ses vacances auprès de sa famille, il emportait de Rouen un

certificat du recteur de l'Académie de cette région qui faisait un éloge très vif de ses aptitudes et de sa conduite.

Depuis les vacances de 1815 jusqu'au milieu de 1817 nous ne connaissons pas grand'chose de l'existence de Firmin. Il ne doit pas avoir repris ses fonctions à Rouen. Il est probable que, pour le fils d'un soldat de la Révolution et de l'Empire, qui, comme la plupart de ses condisciples de l'ancienne école normale, n'était rien moins que Bourbonnien, le gouvernement de Louis XVIII ne réservait pas ses faveurs. Tout ce que nous savons, c'est que, en dépit des recommandations du principal du collège de Falaise, M^r Hervieu, qui, en 1815, rendait hommage, lui aussi, à son talent, à son zèle et à son caractère, il n'obtint pas d'avancement.

Il se résigna à rester à Liège, aidant sa mère et sa sœur aînée dans la direction d'un pensionnat primaire qu'elles allaient créer et en même temps il utilisa ses diplômes et ses capacités dans l'enseignement moyen privé.

Nous lisons dans des lettres intimes de 1817 et de 1818 qu'il donne des leçons toute la journée et qu'il est la « cheville ouvrière de la famille ». Tout en donnant dans le pensionnat de sa mère — rue Hors-Château — des leçons « toujours recherchées », il s'occupait d'achever l'éducation « humaine » de plusieurs jeunes gens de la haute bourgeoisie, à la grande satisfaction de leurs parents. De 1821 à 1822, pendant que son frère Charles était précepteur chez le baron de Senzeilles, il était, lui, précepteur en même temps que secrétaire chez M^r Teuwens, à Hasselt. Il avait conservé parmi ses anciens maîtres et condisciples de l'école normale et particulièrement parmi ceux qui vivaient à Paris des relations nombreuses : aussi allait-il passer d'ordinaire ses vacances près d'eux. Il connut ainsi maints hommes de lettres et journalistes tels que Sainte-Beuve. Et quand, en 1824, il créa avec son frère et avec Paul Devaux et Joseph Lebeau le *Mathieu Laensbergh*, c'est lui qui servit en quelque sorte de trait d'union entre

le jeune journal liégeois et les organes du libéralisme français, comme le *Globe*. Sa part de collaboration dans le *Mathieu*, c'était généralement la critique littéraire et théâtrale et ce que l'on appelle aujourd'hui le reportage. Il voyait vite et bien ; il racontait avec esprit. Le jour où, devenu diplomate, il aura à observer ce qui se passe ou semble se passer dans le monde que ses fonctions l'obligent à fréquenter, il fera preuve d'un tact rare et les rapports (voir plus loin) qu'il adressera à son gouvernement seront lus avec autant de profit que d'intérêt. Il aimait toujours le monde : il devait y rencontrer de grands succès jusqu'à la fin de sa vie, sa nature étant essentiellement sympathique.

Pendant les dernières années du régime hollandais, il aurait pu entrer dans l'enseignement officiel, tant il s'était fait de renom par ses leçons privées. Un arrêté du roi Guillaume, rendu sur la proposition de l'administrateur de l'instruction publique, Van Gobbel-schroy, le 13 septembre 1827, disposant que son diplôme de licencié lui tiendrait lieu de celui de docteur ès lettres, une nomination dans un athénée royal ou même dans une université s'en fût suivie s'il l'avait sollicitée. Mais il aurait dû cesser sa collaboration au *Mathieu*, d'autant que la politique de ce journal s'accroissait à mesure que le ministère s'entêtait à froisser, à mécontenter les Belges : il préféra garder son indépendance. Vers le même temps aussi il venait de commencer (décembre 1827) avec son frère et Paul Devaux une autre publication, la *Récompense*, où ses articles : *Quelques usages d'autrefois* (le linge, les souliers, l'éclairage, les livres), *l'Histoire des épingles*, etc., dénotent une vive affection pour la jeunesse, du bon sens et de l'humour. Il ne cessa pas de marcher d'accord avec ses amis du *Politique* (*Mathieu Laensbergh* transformé) de 1828 à 1830, spécialement sur la question de la liberté de la presse : l'une des pétitions les plus énergiques que provoquèrent à ce sujet les actes du Gouvernement est signée de son nom. Il fut impliqué, comme

copropriétaire du journal, le 24 juillet 1830, dans la poursuite entamée par le procureur du roi de Liège, du chef d'injure et d'outrage au roi, contre Charles Rogier, Devaux, Van Hulst et Lignac, auteurs d'articles où les parquets les plus susceptibles d'aujourd'hui découvriraient difficilement trace de pareils délits. C'est cette participation à la politique anti-néerlandaise que visera l'arrêté royal du 2 avril 1835, contresigné De Theux, lui décernant la Croix de fer. • Rédacteur-proprétaire du journal *Le Politique* (est-il dit dans cet arrêté), • Firmin Rogier coopéra activement à • propager le mouvement national et à • développer l'esprit de résistance aux • actes oppressifs du gouvernement • déchu •.

Lorsque l'on connut à Liège les événements qui s'étaient passés dans la capitale le 25 août, Firmin et son frère furent vite à la tête des ardents qui songèrent à aller se joindre aux Bruxellois. Firmin présida le 2 septembre chez l'avoué Clermont une réunion à la suite de laquelle il alla avec quelques amis porter cinq caisses de fusils à Bruxelles : son diplôme de la croix de fer mentionne ce fait dont le *Courrier des Pays-Bas* entretenait ses lecteurs le 3 septembre. Il précédait de quelques jours les détachements armés qu'amènèrent son frère et le capitaine De Bosse ; les membres de la garde urbaine bruxelloise lui firent fête. Il était retourné à Liège le 20 septembre pour les besoins du *Politique* dont il avait presque toute la charge, son frère et Devaux étant à Bruxelles, et Lebeau fort occupé à la commission de sûreté. On se disposait à recevoir les Hollandais • derrière les • barricades • (*lettre à Charles Rogier*); aux étages supérieurs, les femmes, les enfants, les demoiselles avaient apporté des pavés (*ibid.*).

La nouvelle du soulèvement inattendu de la capitale et de la retraite de l'armée du prince Frédéric ne parvint à Liège que le 28 septembre : pendant cinq jours on avait été privé de journaux : • Je te laisse à penser, • écrivait Firmin à Charles, le 29,

• l'effet prodigieux de ce triomphe • inespéré sur notre population... Si tu • as besoin de moi, un seul mot... • Sa présence n'étant plus indispensable à Liège, où son ami Constant Materne, le futur secrétaire général du ministère des affaires étrangères, le remplaça au *Politique*, Firmin vint offrir ses services au Gouvernement provisoire. Le 28 octobre un décret signé Gendebien et De Potter l'envoya à Anvers près de son frère pendant le bombardement. Le 9 novembre, le Comité central du Gouvernement (De Mérode, De Potter, Gendebien) l'avait nommé inspecteur des études et secrétaire du département de l'Instruction publique : le *Politique* du 16 annonce qu'il n'accepte pas cette nomination, à laquelle il préféra deux jours après une mission d'une tout autre nature qui devait décider de la seconde partie de sa carrière.

Un décret du 18 novembre porte : • Le Gouvernement provisoire charge • M. Firmin Rogier de se rendre à Paris • afin de s'y entendre avec les amis des • libertés belgiques et de les éclairer sur • le véritable état des choses. Il rendra • un compte journalier au Comité central du résultat de ses démarches. • Des instructions ultérieures lui seront • envoyées. (Signé) Sylvain Vande • Weyer, Gendebien, Ch. Rogier, • comte Félix de Mérode, Jolly, Van • der Linden •. (M^r le comte d'Aspremont-Lynden, ministre des affaires étrangères, se trompait quand sur la tombe de Firmin Rogier il disait qu'il avait *débuté* par faire partie de la mission du comte de Celles, qui est postérieure de plusieurs semaines). Firmin Rogier correspondit tout d'abord avec Vande Weyer qui, dans le Comité central du Gouvernement provisoire, avait pour attributions spéciales les affaires étrangères. Celui-ci lui écrivit le 29 novembre que ses lettres renferment des détails du plus haut intérêt, qu'il les a communiquées au Comité central du Gouvernement provisoire et au Comité diplomatique du Congrès national où on les apprécie grandement. Dans le monde politique de Paris où il s'agissait

de recruter des partisans des « libertés belgiques », Rogier retrouvait d'anciens amis de collège, d'anciens professeurs ou condisciples de l'école normale, des publicistes avec lesquels le *Mathieu Laensbergh* et le *Politique* avaient souvent correspondu ou correspondaient encore. Il excita les uns à travailler l'opinion publique en faveur de notre cause, les autres à faire campagne à la Chambre des députés ou auprès des ministres contre le roi Guillaume. Le Gouvernement provisoire avait eu la main heureuse en choisissant, pour préparer officieusement le terrain à nos représentants officiels, un homme dont d'ailleurs le nom seul était (*lettre de Firmin à sa mère du 2 décembre*) « un « passe-port de bon aloi ». Parmi les pairs, députés, hommes de lettres, artistes, avec lesquels Firmin fut alors en relation, La Fayette, à qui il fit les plus fréquentes visites, lui donnait des preuves d'amitié dont il est question dans cette lettre. Il croyait que son séjour à Paris, dont à Bruxelles on ne songeait pas à couvrir les frais, ne se prolongerait pas beaucoup. Il ne se doutait pas alors que, pendant trente-quatre ans encore, il représenterait la patrie belge à Paris à des titres divers.

Le ministère français désirait l'arrivée d'une délégation officielle avant de se prononcer définitivement sur la reconnaissance de l'indépendance belge. Le Gouvernement provisoire, tout en laissant son délégué officiel sans instructions nouvelles, lui faisait savoir que Gendebien et Vande Weyer allaient arriver et qu'il serait secrétaire de ces deux délégués officiels. En attendant, Firmin continuait ses courses et ses visites dans le monde politique et dans le monde littéraire, chez Lacretelle et Casimir Bonjour aussi bien que chez La Fayette, Bignon ou le duc de Choiseul, sans négliger les salons, dont sa distinction naturelle et son esprit, non moins que l'intérêt qui s'attachait aux Belges courageux qu'il représentait, lui ouvrirent vite l'entrée. Dans tel de ces salons dont il devint l'assidu, chez Mme la duchesse de Cazes Ste-Aulaire, il recueillait parfois des

renseignements aussi utiles que dans les cabinets des hommes politiques ou chez les directeurs de journaux.

Vande Weyer était informé presque journellement par lui des dispositions du gouvernement français, qui variait souvent dans l'appréciation des résolutions que prenait la Conférence de Londres. A ces informations qui concernaient la Belgique, Firmin joignait des renseignements sur la politique intérieure de la France, sur l'état des esprits à Paris, sur le procès des ministres de Charles X, préjudant ainsi aux rapports si complets à la fois et si littéraires que nos ministres des affaires étrangères recevront de lui quand il sera chef de la Légation. En même temps qu'il correspondait avec Van de Weyer, qui continuait à communiquer ses lettres non seulement au Gouvernement provisoire, mais encore malheureusement à quelques membres du Congrès peu discrets parfois, Firmin entretenait avec son frère une correspondance intime, dont le deuxième volume de notre ouvrage : *Charles Rogier*, contient des extraits curieux.

Le 22 décembre 1830 arrivèrent enfin à Paris Gendebien et Van de Weyer, apportant à Rogier sa nomination de secrétaire officiel de la mission belge. La lettre qu'ils remirent en audience solennelle à Louis-Philippe était ainsi conçue :

« Le Gouvernement provisoire de la Belgique à Sa Majesté le roi des Français — Le Gouvernement provisoire a chargé Messieurs Alexandre Gendebien et Sylvain Van de Weyer, membres du Gouvernement, de se rendre auprès de Votre Majesté à l'effet de lui exprimer le désir d'établir entre les deux pays les relations d'amitié et de bonne intelligence si heureusement commencées (*c'était bien la conduite habile de Firmin Rogier que l'on rappelait*) et de faire connaître à Votre Majesté les vœux et les intentions du Gouvernement provisoire relativement aux affaires de la Belgique. Le Gouvernement provisoire prie Votre Majesté de les accueillir comme chargés d'une

• mission extraordinaire auprès d'Elle
 • et d'ajouter une entière créance à tout
 • ce qu'ils lui diront de sa part, tant à
 • l'égard de l'objet de leur mission que
 • dans les expressions des sentiments de
 • bon voisinage qui animent le Gouver-
 • nement provisoire envers Elle dans
 • l'intérêt des deux nations. -- Donné à
 • Bruxelles au Palais de la Nation le
 • seize décembre 1830 trente. (Signé)
 • Comte Félix de Mérode, Ch. Rogier,
 • F. de Coppin, J. Vanderlinden •.

Une fois notre indépendance reconnue par la France, Van de Weyer était retourné à Bruxelles (25 décembre). Restait maintenant à obtenir du gouvernement de Louis-Philippe qu'il se mit à la traverse des projets de la Conférence de Londres, dont le mauvais vouloir à notre égard devenait de plus en plus évident. Ce mauvais vouloir provoquait chez Firmin Rogier une vive colère (lettre du 24 à son frère). Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point.

Gendebien et F. Rogier eurent à traiter alors la question relative au choix du souverain de la Belgique. Le chef du cabinet français, le général Sebastiani, usa de duplicité à leur égard et particulièrement envers Rogier, que le départ de Gendebien pour le Congrès laissa seul chargé des affaires de la mission dès le 20 janvier 1831.

C'est ce qu'établissent à toute évidence les débats du Congrès et la correspondance échangée entre les frères Rogier du 31 décembre 1830 au 12 février 1831 (Cf. *Charles Rogier*, t. II). Firmin eut surtout alors à regretter la communication, faite à la presse par le Comité diplomatique, de renseignements *confidentiels* : « L'incroyable publicité donnée à mes lettres, » écrivait-il à son frère le 15 février 1831, « m'a placé ici dans une position assez fâcheuse, puisque je dois renoncer maintenant à tout entretien familial et particulier avec le ministre et tout homme influent qui craint de voir son nom et ses paroles reproduits dans les journaux... Dis à M^r de Celles (c'était alors le président du Comité diplomatique) que chez le maréchal Gérard on

• ne conçoit rien non plus à la publicité
 • qu'il a donnée à mes lettres... » Il songeait même à donner, pour cette raison, sa démission de secrétaire : « Je t'assure que je ne regretterai pas du tout de quitter un poste qui ne promet que du déboire à la manière dont le Congrès traite la diplomatie... » Comme Sebastiani, dans une lettre à Bresson, chargé d'affaires de France à Bruxelles, avait nié l'exactitude des renseignements envoyés par Firmin Rogier, celui-ci s'était vu obligé de les maintenir dans la presse parisienne : « Partout on m'approuve, » écrit-il le 17 à Charles, « l'opinion publique est tout entière pour moi; il n'est pas un homme sensé, un peu au courant des affaires, qui ne soit convaincu que j'ai dit la chose vraie... On s'étonne d'autant plus ici des dénégations de Sebastiani que sa propre lettre à Bresson le condamne et que Gendebien peut confirmer avoir recueilli de la bouche de S. Excellence les mêmes renseignements et dire que moi... ».

C'était entre le duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais, et le duc de Nemours, fils puîné de Louis-Philippe, que la lutte pour le choix du souverain belge était engagée au Congrès. La candidature de Leuchtenberg gagna surtout du terrain vers la fin de janvier. Le Gouvernement provisoire et le Comité diplomatique, dont le Président était venu remplacer à Paris Gendebien et Van de Weyer, travaillaient à faire échouer cette candidature pour laquelle le gouvernement français montrait une hostilité absolue, tout en n'osant pas, de peur des puissances étrangères, faire connaître ouvertement qu'il voulait Nemours. Et Charles Rogier écrivait à Firmin le 25 ou le 26 (la date manque) : « Ou Leuchtenberg, ou Nemours sont devenus les seules combinaisons possibles et il sera bien difficile de gagner du temps, je dis vingt-quatre heures. Si la France ne dit pas oui pour Nemours, la Belgique lui échappe. On promène et on chante Beauharnais. On ne retiendra pas l'élan. Ceci est officiel. Je serai jus-

• qu'au bout pour *Nemours*, parce que,
 • malgré les torts de la diplomatie
 • française, la politique de la France
 • doit être la nôtre... • Cette lettre s'est
 croisée avec celle de Firmin qui (Paris,
 26 janvier), maudissant • la pusillani-
 • mité du ministère français •, revenait
 à un projet, précédemment caressé, de
 république fédérative, dont • le plus
 • grand citoyen du monde •, La Fayette,
 aurait la présidence. • Faisons nos af-
 • faires •, disait-il, • sans plus consulter
 • ce ministère qui se perd dans l'esprit
 • du pays par sa pusillanimité. Ne
 • craignez pas qu'on nous abandonne
 • aux Prussiens et aux Hollandais; la
 • France nous soutiendrait malgré tous
 • les ministères présents ou futurs. Pre-
 • nous pour chef, ou Grand-Duc, ou
 • Président Leuchtenberg, Mérode ou
 • La Fayette, et tout ce que nous aurons
 • fait comme acte d'indépendance sera
 • bien fait et applaudi en France... • Les
 progrès de la candidature de Leuchten-
 berg firent prendre alors au gouverne-
 ment français une attitude dépourvue de
 netteté et de correction. Il est certain
 que si Leuchtenberg échoua, c'est parce
 qu'on donnait à entendre à nos repré-
 sentants à Paris, au comte de Celles
 comme à Firmin Rogier, que Louis-Phi-
 lippe finirait par accepter la couronne
 de Belgique pour son fils, et parce que
 Bresson reçut l'ordre de donner une
 assurance semblable au Gouvernement
 provisoire et aux membres les plus
 influents du Congrès. Ch. Rogier nous
 dit dans ses *Notes et souvenirs* (*Ch. Ro-
 gier*, II, 96) qu'il a • parlé et voté pour
 • le duc de Nemours, sur la parole
 • d'honneur donnée par le général La
 • Woestyne et par Bresson que le roi
 • accepterait pour Nemours •. Au mo-
 ment où la délégation du Congrès part
 pour annoncer à Louis-Philippe la nomi-
 nation de son fils (6 février), Charles écrit
 à Firmin : • Non seulement il faut que
 • la France accepte, mais il ne faut pas
 • qu'elle hésite, ou je ne sais pas ce que
 • nous devenons ici. Le coup monté par
 • l'infame Grégoire (l'échauffourée de
 • Gaud du 4 février) a fortement ébranlé
 • et presque abattu l'orangisme, mais

• il ne faut pas lui laisser le prétexte
 • de se relever. N'épargne, je t'en prie,
 • ni courses, ni discours auprès de tous
 • nos amis politiques pour qu'ils pous-
 • sent à l'acceptation dans les journaux
 • et à la tribune... •. Van de Weyer
 avait, en post-scriptum, écrit quelques
 mots dans le même sens : • Poussez à la
 • prompte acceptation, ou tout est
 • perdu •.

Firmin prodigua les courses et les
 discours, avec la députation du Con-
 grès dont il était également le secré-
 taire : ses lettres du 6 au 12 février le
 prouvent surabondamment. Il passa par
 des alternatives fréquentes de confiance
 et de doute. Un jour il se croyait sûr de
 • triompher des superbes dédains • du
 ministre • sultan • Sebastiani, avec
 lequel Louis-Philippe lui-même était en
 désaccord. La Fayette lui avait promis
 d'aller chez le roi et d'exercer sur lui
 toute son influence. • Un peu de patience
 • et de constance et nous réussirons en
 • dépit de Sebastiani et des diplomates
 • étrangers •, écrit-il le 6 février. Le 9 il
 est moins rassuré. Il avait assisté, avec le
 chef de la mission, le comte de Celles, à
 une réception officielle faite aux délè-
 gués du Congrès et le roi lui avait affir-
 mé qu'il voudrait de toute son âme
 donner son fils aux Belges. • Qui plus
 • que moi, avait dit Louis-Philippe,
 • peut désirer votre bonheur, votre
 • liberté? Il n'est point de sacrifice que
 • je ne fasse pour vous les assurer. Mais
 • la guerre, dois-je donc l'allumer? Non,
 • je ne puis soutenir la pensée que l'on
 • m'accuse de l'avoir provoquée, par un
 • sentiment d'ambition personnelle,
 • pour placer un de mes fils sur un trône
 • voisin. Cette guerre, nous n'en pou-
 • vons douter, éclaterait à l'instant. Et
 • que dirait la France? que dirait la
 • postérité?... Si l'on vous attaquait, je
 • serais le premier à monter à cheval.
 • En vain, les puissances étrangères me
 • font des offres séduisantes de partage :
 • ma main se sécherait avant de signer
 • un traité si infâme... Prouvez-moi que
 • nous n'aurons pas la guerre et mon
 • fils est à vous •. Il avait vu l'après-
 midi les ministres de l'intérieur et de la

marine. S'il le fallait, ils viendraient à Bruxelles ou enverraient une députation pour faire comprendre au Congrès la nécessité où était la France de ne pas accéder à ses vœux. Dans la lettre suivante la confiance était revenue :

« Après tout, si nous n'avons pas Nemours, nous aurons sa sœur avec un prince (le cabinet français pensait au prince de Naples et ne voulait pas entendre parler du prince de Cobourg dont Palmerston avait lancé le nom)... avec un prince qui nous apportera une dot plus belle que n'aurait pu nous apporter Nemours ; car la France, pour prix du sacrifice qu'elle fera à la paix de l'Europe, sera en droit d'exiger beau coup pour nous ». Il entendait par là tout au moins le Luxembourg et Maestricht. La lettre du 12 est presque désespérée : « Que Dieu prenne pitié de la Belgique et que notre révolution ne se termine pas par un état d'anarchie qui en ferait détester les auteurs et les principes !... ». Le récit qu'il fait (lettre du 17 février) de l'audience où Louis-Philippe refusa solennellement la couronne pour son fils est touchant :

« J'en suis encore tout ému ; j'y ai pleuré comme tous ceux qui s'y trouvaient, roi, reine, princes, princesse, voire même ministres. Cette émotion était vraie. La députation d'un peuple venant demander un roi ; Louis-Philippe sacrifiant ses désirs et sa volonté à la crainte d'une guerre générale... Ce ne fut pas un des devoirs les moins difficiles de sa royauté à accomplir que cette audience de refus... ».

Le baron Surllet de Chokier, appelé à la Régence le 24 février, après la retraite du gouvernement provisoire, ne maintint pas à la tête de la légation de Paris le comte de Celles, qui fut remplacé par Le Hon, mais il confirma Firmin Rogier dans ses fonctions de *premier secrétaire de la légation belge à Paris*. C'est Le Hon qui enverra naturellement au ministre des affaires étrangères les rapports politiques, mais Firmin tient aussi à donner à son frère, pour qui « le fardeau des affaires est un peu moins lourd » et qui a « par ci par là des heures de loisir »,

depuis la création de la Régence, des nouvelles de Paris. Charles communiquera de ces lettres à Vande Weyer ce qu'il jugera pouvoir l'intéresser. « De mande-lui (lettre de Firmin à Charles du 15 mars) s'il lui convient que je lui écrive de temps à autre, et que je glane après Le Hon. Je ne pense pas que je doive correspondre avec lui officiellement : ce soin est réservé à l'ambassadeur. Ce serait donc l'épître familière, mais sera-t-elle encore de mise avec le ministre? Vois à bien établir ce point ».

Il voyait bien à l'attitude des hommes politiques et au langage des salons qu'il fréquentait que la majorité parlementaire donnait raison au cabinet qui ne voulait pas faire la guerre pour nous aider à conquérir la partie du Luxembourg et du Limbourg restée aux Hollandais et il l'écrivait avec tristesse (lettre du 21 mars). Il signalait aussi, et le fait est important à noter, les préparatifs formidables du roi Guillaume, dont on paraissait mieux informé à Paris qu'à Bruxelles.

Une partie de la nation française, spécialement la jeunesse libérale de Paris et les anciens soldats de l'Empire, différait d'avis avec le cabinet sur la question de la guerre avec la Confédération germanique qui soutenait les Hollandais. Tous les jours il se présentait à la légation belge des officiers qui s'offraient à aller combattre « pour les Belges contre les Prussiens ». Mais cet élan était paralysé par la résistance du gouvernement français que Firmin essayait vainement de vaincre depuis son arrivée à Paris : il l'expliqua à Charles pendant les quelques jours (du 3 au 16 avril) que passèrent à Bruxelles les deux frères qui s'aimaient tant et qui ne s'étaient plus vus depuis cinq mois. Leur vieil ami Lebeau, sur ces entrefaites, remplaça Vande Weyer aux affaires étrangères et prit pour chef de cabinet Nothomb, autre ami d'avant 1830. « S'ils veulent », écrit Firmin à Charles, le 21 avril, « que de temps à autre je cause avec eux, qu'ils me le fassent savoir. Pour moi, j'y suis tout disposé, mais alors mes lettres n'auraient rien d'officiel ». Nous

croyons que, comme Van de Weyer, Lebeau a eu tout au moins connaissance, par Charles Rogier, des lettres particulières de Firmin, en même temps qu'il recevait les rapports officiels de Le Hon.

Ces lettres sont de plus en plus intéressantes, car Firmin est mêlé à la vie parisienne d'une façon absolue. « Le poète Sainte-Beuve vient » (écrit Charles, le 19 avril), « chercher fortune au pays et trouvera, je l'espère, place à l'université de notre bonne Liège... Tu l'auras sans doute vu à Paris, — *en effet* — car qui et quoi n'as-tu pas vu? ... » Qui et quoi ne verra-t-il pas encore à Paris, de 1831 à 1864? Avant d'avoir le titre de ministre plénipotentiaire, il représentera en fait la Belgique comme premier secrétaire de la légation ou comme conseiller de la légation (1) pendant les absences fréquentes du ministre Le Hon et, plus tard, de l'ambassadeur prince de Ligne, que les devoirs de la vie parlementaire ou des raisons de santé éloigneront de Paris. D'une part la correspondance qu'il ne cessa d'entretenir avec son frère et avec les autres chefs du libéralisme belge, d'autre part les relations qu'il s'était faites à Paris où, en octobre 1839, il épousa la jeune comtesse de Fries, belle-fille du général A. de Girardin, lui fournirent les moyens de se tenir et de tenir ses amis au courant des affaires intérieures de Belgique et de France. On comprend ainsi l'intérêt qu'offrirait pour la connaissance intime de l'histoire contemporaine des deux pays la publication des papiers de Firmin Rogier, même avec les lacunes que pourrait combler d'ailleurs *un poco pin di luce* pris aux archives des affaires étrangères.

Le cabinet libéral de 1840 s'étant retiré devant un vote du Sénat à la fin de 1841 (voir notice précédente), entraîna dans sa retraite le comte Le Hon. Le ministre des affaires étrangères dans le nouveau cabinet, le comte de Briey, le même qui avait dirigé au Sénat l'attaque

(1) Il fut nommé conseiller de légation le 19 mai 1837. Peu après il aurait pu être nommé chargé d'affaires à Stockholm ou à Lisbonne. Mais il ne put se résoudre à quitter Paris dont l'air lui était devenu en quelque sorte nécessaire

sous laquelle était tombé le ministère, désigna Firmin (14 février 1842) pour remplacer intérimairement, comme chargé d'affaires, Le Hon mis en disponibilité. Il lui confia en mai, la mission d'arrêter, de concert avec les délégués du roi des Français, une convention de commerce qui serait « également « avantageuse aux relations des sujets « des deux Etats ». Nous lisons dans le diplôme officiel que le Roi se confie entièrement en « la capacité, le zèle « et le dévouement » de Firmin Rogier, chevalier de son Ordre (il l'était du 24 septembre 1836), officier de la Légion d'Honneur et chevalier de l'Ordre de Charles III.

A la négociation de 1842 prirent part, du côté de la France, Guizot et Cunin-Gridaine. Van Praet y intervint « accidentellement » comme il dit dans une lettre à Firmin du 21 août.

La convention signée le 16 juillet 1842 valut à Firmin la plaque de commandeur de la Légion d'Honneur : « Vous l'avez », lui écrit Materne, « gagnée à la sueur de votre front... « Vous pouvez la porter avec quelque « orgueil... elle représente des services « réels dans des circonstances diffi- « ciles... ». Nous avons pu nous en convaincre par la lecture de lettres où Rogier, de la fin de mai au milieu de juillet, décrit la lutte où il a combattu pied à pied les prétentions et les exigences du ministère français, avec l'aide de deux envoyés spéciaux MM^{rs} Kindt et Partoes. Le prince de Ligne, l'ambassadeur (le successeur du comte Le Hon reçut ce titre), qui de ses jardins de Belœil, suivit les phases de la lutte, appelait Rogier « l'Atlas des inté- « rêts de la Belgique » (lettre du 4 septembre). Soit oublié, soit tout autre raison, Rogier ne fut pas récompensé par son propre gouvernement des services exceptionnels qu'il avait rendus dans cette affaire : il lui fallut attendre jusqu'en 1855 sa promotion au grade d'officier de l'Ordre de Léopold. Il n'en continua pas avec moins de dévouement, toujours en qualité de chargé d'affaires, — le prince de Ligne ne paraissant guère

que dans les cérémonies — à diriger la Légation de Belgique. Il eut encore une grande part dans la conclusion de la nouvelle convention de commerce conclue le 13 décembre 1845 avec la France. Guizot lui écrivait, le 1^{er} septembre 1846, que le roi Louis-Philippe, voulant lui donner un témoignage de sa haute bienveillance à l'occasion de cette convention, le nommait, sur sa proposition, grand officier de la Légion d'Honneur.

Le 4 août de l'année suivante, Firmin Rogier reçut le titre de ministre plénipotentiaire.

Le jour même de la constitution du cabinet du 12 août 1847, Dechamps, le ministre des affaires étrangères sortant, lui écrivit : « ... J'emporte un souvenir précieux des relations qui ont existé entre nous. Je viens vous exprimer encore une fois la satisfaction que m'ont constamment inspirée le zèle dévoué et le talent dont vous n'avez cessé de donner des preuves dans l'exercice de vos fonctions. Votre habile concours ne m'a jamais fait défaut dans toutes les circonstances où le gouvernement a eu besoin de vos services. Recevez l'expression de ma reconnaissance... ».

Le 24 février 1848, le cabinet belge approuvait, par une lettre de Firmin Rogier, l'émeute du 23 qui ne précéda que de quelques heures la chute de Louis-Philippe. Il en reçut beaucoup d'autres pendant les quatre semaines qui suivirent. Nous n'avons pu malheureusement les retrouver. Elles devaient être bien curieuses, si nous en jugeons par ce qu'écrivait le chef du cabinet à son frère à la fin du mois de mars : « Je t'accuse réception de tes diverses et intéressantes lettres dont je communique la substance au Conseil. Je t'attends maintenant chaque jour... Je tiens, mon cher ami, à ce que mes collègues te voient et t'entendent. Il peut s'ouvrir cette fois pour Lolomme — c'était le petit nom enfantin que l'on conservait à Firmin dans l'intimité de la famille — une nouvelle perspective qu'il ne faudrait pas laisser échapper ».

(*Il s'agissait apparemment du poste de chef de la mission belge à Paris.*) « Plu-
« sieurs journaux français deviennent
« mauvais à l'endroit de la Belgique.
« Ils rejettent sur nous la mauvaise
« humeur de leurs embarras intérieurs.
« Cela n'est pas bien. Le ministère belge
« n'est rien moins qu'anti-Français. Il
« fait des vœux bien sincères pour la
« consolidation de l'ordre et de la
« liberté en France... il ne peut tolérer
« qu'on l'accuse d'être hostile au gouver-
« nement provisoire... Nous prenons nos
« précautions sur toutes nos frontières.
« Voilà tout... Nous recevons de nom-
« breux avis sur les prétendus projets
« d'invasion à main armée. Pour ces
« messieurs-là, bien certainement, nous
« les recevrons comme il faut ». Une
demi-brigade de notre armée reçut de
rude façon, à quelques jours de là, les
envahisseurs qui se présentèrent à Ris-
quons-tout (Cf. *Rogier*, III, 242).

Des arrêtés royaux pris à la date du 20 juin acceptèrent la démission offerte par le prince de Ligne de ses fonctions d'ambassadeur en France, stipulèrent que dorénavant la mission belge à Paris serait dirigée par un envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire et confièrent ce poste à Firmin Rogier. Comme on entraînait forcément dans l'ère des économies, l'allocation de 60,000 francs affectée jusque-là à la mission fut réduite à 35,000 francs dont 25,000 pour le traitement du ministre. Dans la lettre qui accréditait Rogier près de la commission du pouvoir exécutif de la République Française, le roi Léopold parlait des « bons et anciens services de cet agent diplomatique, de ses talents et de son expérience » (23 juin 1848). La réception du nouveau ministre belge par le général Cavaignac, président du pouvoir exécutif, eut lieu le 3 juillet.

Il eut à négocier, dans les premiers temps de sa mission, un traité de navigation proposé à la Belgique par le gouvernement français. Le ministère belge (lettre de d'Hofschmidt, chef du département des affaires étrangères, du 12 décembre) aurait désiré profiter de la

circonstance pour faire remanier la convention du 13 décembre 1845 et arrêter un traité de commerce « sur de larges bases ». Les événements politiques ne le permirent pas. Léopold I^{er} qui prenait le plus vif intérêt à la lecture des rapports que Rogier envoyait au département des affaires étrangères avec « un zèle et une « régularité » dont le félicita fréquemment d'Hoffschmidt (voir notamment lettres du 9 novembre 1848 et du 31 mars 1849) n'avait pu que faire des vœux pour que Louis-Napoléon, dont il redoutait avec raison les vellétés annexionnistes, ne l'emportât point à l'élection du 10 décembre sur le général Cavaignac. Quand celui-ci, qui s'était toujours montré d'une correction absolue vis-à-vis de la Belgique et de son gouvernement, dut céder le pouvoir au neveu de Napoléon I^{er}, Firmin Rogier fut chargé officieusement par Léopold d'aller le remercier. « Je « me suis empressé », écrit Rogier à Van Praet le 15 janvier 1849, « de remplir « les intentions que le roi vous avait « chargé de m'exprimer... Vous ne sauriez croire avec quelle émotion le « général accueillit les paroles que je « lui portais au nom du roi : cette émotion fut telle que je vis ses yeux se « remplir de larmes... Je lui dis que le « roi m'avait commandé de lui exprimer « en son nom ses sentiments de reconnaissance pour les rapports de bon « voisinage et d'amitié qu'il avait su « maintenir, pendant qu'il était président du conseil, entre la Belgique et la « France. Sa Majesté, ai-je dit ensuite, « en conservera toujours le meilleur « souvenir, et désire que vous en soyez « bien convaincu. J'ajoutai que le roi « avait eu l'intention de lui écrire et « que Sa Majesté regrettait que mille « choses diverses lui eussent toujours « fait ajourner l'exécution de ce projet... « Deux heures après avoir reçu ma « visite, le général est venu chez moi « pour me remercier de nouveau... et « pour me prier de faire parvenir au roi « l'expression des sentiments de profonde « gratitude que son bienveillant souvenir lui avait inspirés. Il se propose « d'ailleurs, m'a-t-il dit, d'écrire lui-

« même à Sa Majesté sous peu de jours... »
(Minute de la lettre à Van Praet).

Il importait que notre ministre — et c'était là le côté le plus délicat de ses fonctions — observât une impartialité complète vis-à-vis des divers groupes qui se partageaient l'assemblée législative de la République française. F. Rogier ne se départit jamais de cette ligne de conduite, quelles que fussent d'ailleurs ses préférences bien connues pour le gouvernement tombé le 24 février 1848 et pour des hommes avec lesquels il entretenait des relations de société et même d'amitié depuis son arrivée à Paris. Les lettres de cet esprit sagace, de ce fin observateur sur l'état des esprits en France et sur les rapports du gouvernement du Prince-Président avec les divers gouvernements européens ont fourni, de 1849 à 1851, des renseignements précieux au ministère belge, comme au roi à qui ils étaient toujours soumis par d'Hoffschmidt. La justesse des aperçus de Rogier et « l'excellence des sources où « il puisait » lui valaient des éloges flatteurs. Ses renseignements, alors et plus tard, lui venaient du ministère des affaires étrangères, où il allait presque journellement, du Prince-Président et des représentants des États étrangers. Ils lui venaient aussi des membres influents de l'assemblée, aux séances de laquelle il assistait assidûment et dont il racontait les débats d'une plume alerte et piquante. Ils lui venaient enfin des salons où l'on ne goûtait pas seulement la finesse et le charme de sa conversation, mais aussi sa délicatesse et son tact exquis.

Nous ne parlerons que de deux affaires politiques où l'habileté et la prudence de F. Rogier furent vivement appréciées par le cabinet belge. Louis-Napoléon avait fait pressentir les intentions de notre gouvernement, vers le milieu de janvier 1849, sur la nomination de son cousin Pierre Bonaparte en qualité de ministre plénipotentiaire de la République. D'Hoffschmidt avait laissé entrevoir à l'intermédiaire officieux du Prince-Président « qu'un semblable choix, par « suite de circonstances et de relations

« personnelles, antérieures, pourrait, à
 « certains égards, donner lieu à de graves
 « inconvénients ». Le fait est que la nomi-
 « nation de Pierre-Bonaparte, « lié d'ami-
 « tié avec les républicains belges les plus
 « prononcés et connu lui-même pour ses
 « opinions avancées », aurait produit à
 Bruxelles un détestable effet. Le conseil
 des ministres avait décidé « qu'il pou-
 « vait d'autant moins répondre à une
 « communication qui n'avait aucun carac-
 « tère officiel, que déjà il avait exprimé le
 « vœu que le ministre plénipotentiaire en
 « fonctions, M. Quinette, avec lequel il
 « n'avait eu que les meilleurs rapports,
 « fût maintenu à son poste ». Il avait dé-
 cidé en même temps que Firmin Rogier se
 rendrait le plus tôt possible chez Drouyn
 de L'huys, ministre des affaires étran-
 gères de Louis-Napoléon, pour lui faire
 entendre « avec toute la prudence néces-
 « saire » et en gardant « tous les mén-
 « gements que commandaient les cir-
 « constances », que si la République ne
 voulait pas maintenir Quinette, le mi-
 nistère belge ne le verrait pas volontiers
 remplacé par un diplomate ayant des
 opinions politiques moins modérées.
 Rogier ne devait pas laisser ignorer
 à Drouyn de L'huys que « le gouver-
 « nement du roi, tout en rendant hom-
 « mage à la loyauté et aux qualités du
 « prince Pierre, craindrait que la nomi-
 « nation comme représentant de la
 « République française en Belgique de
 « toute personne ayant des opinions
 « politiques aussi avancées que celles que
 « ne dissimulait point M^r Pierre Bona-
 « parte, donnât lieu à des interprétations
 « fâcheuses sur les intentions du gouver-
 « nement français et ne fût un puissant
 « encouragement moral donné à ceux qui
 « en Belgique voulaient le renversement
 « de l'ordre actuel des choses ». Dans
 une lettre particulière que d'Hoffschmidt
 écrivait le 14 janvier à F. Rogier en
 même temps qu'il lui donnait des in-
 structions officielles, nous lisons : « J'ai
 « beaucoup connu le prince Pierre. Pen-
 « dant dix ans, de 1838 à 1848, je lui
 « ai loué une campagne dans le Luxem-
 « bourg. J'ai eu de bonnes relations
 « avec lui, mais j'ai toujours remarqué

« en lui des opinions démagogiques et
 « une grande exaltation d'opinions et
 « de caractère. Il me traite cependant
 « de son ami... Nous n'en voulons à
 « aucun prix et nous préférons nous
 « mettre mal avec ce personnage que de
 « l'avoir ici revêtu du titre pompeux
 « de ministre de France. La *Nation*,
 « journal qui prêche chaque jour le
 « renversement de la royauté, a an-
 « noncé les propositions faites en faveur
 « de Pierre Bonaparte et le refus du
 « gouvernement belge avant que j'en
 « eusse connaissance. On voit donc que
 « ce personnage est en relations avec
 « MM^{rs} Gendebien, Jottrand et Cie ». Au
 reçu de cette lettre Firmin Rogier
 s'était rendu chez Drouyn de L'huys.
 Après lui avoir parlé en termes généraux
 des divers changements qui, d'après les
 bruits qui en avaient couru et selon
 toute vraisemblance, devaient s'opérer
 dans le corps diplomatique français, il
 l'avait prié, avec toutes les réserves de
 langage qu'une telle question comportait,
 de lui dire si les favorables disposi-
 tions qu'il lui avait manifestées à diffé-
 rentes reprises à l'égard de M. Quinette
 restaient toujours les mêmes, ou s'il
 entraient dans les intentions du gouverne-
 ment de la République de donner un suc-
 cesseur à ce diplomate. Il prévoyait que
 la réponse de Drouyn de L'huys lui four-
 nirait l'occasion toute naturelle d'entrer
 en matière... » Et en effet — nous le
 laissons parler d'après la minute de
 la lettre qu'il écrit à d'Hoffschmidt le
 15 janvier — « Son Excellence m'ayant
 « demandé si quelque fait particulier
 « était parvenu à ma connaissance qui
 « pût me faire croire au remplacement
 « prochain de M^r Quinette, je lui con-
 « fiaï, mais confidentiellement, la com-
 « munication qui vous avait été faite.
 « J'eus soin d'ajouter : mon gouverne-
 « ment se plaît à reconnaître la franchise
 « et la loyauté de M^r Pierre Bonaparte,
 « mais ses opinions avancées, ses rela-
 « tions personnelles avec les chefs d'un
 « certain parti en Belgique, le discours
 « prononcé par lui il y a deux jours à la
 « tribune présenteraient de sérieux in-
 « convénients au succès de la mission

• qu'il serait appelé à remplir, et ne
 • serait pas de nature à lui concilier la
 • confiance du roi et de son gouverne-
 • ment. A tout autre qu'à vous, me
 • répondit M^r Drouyn de L'huys, je
 • pourrais me borner à répondre ce que
 • j'ai eu l'honneur de vous dire; que je
 • n'avais jusqu'ici pris aucune résolution
 • définitive sur le rappel ou le maintien
 • de M^r Quinette, que cependant rien
 • ne faisait pressentir qu'il y eût lieu
 • de le remplacer, puisque ses services
 • étaient appréciés par le gouvernement
 • de la République et qu'il avait su se
 • concilier la confiance du roi et de son
 • cabinet. Mais à vous, Monsieur, que
 • j'honore et affectionne particulièrement
 • (permettez-moi, Monsieur le ministre,
 • de rappeler ces expressions flatteuses
 • et ne croyez pas, de grâce, que je le
 • fasse par un sentiment de vanité) je
 • dirai de plus, et je désire que ceci reste
 • *confidentiel*, que je n'ai absolument
 • aucune connaissance du projet de nomi-
 • nation de M^r Pierre Bonaparte comme
 • ministre à Bruxelles; je reconnais avec
 • vous que ses opinions ultra-démocra-
 • tiques seraient peu de mise dans un
 • pays éminemment monarchique comme
 • la Belgique. M^r Pierre Bonaparte,
 • comme beaucoup d'autres, a pu pren-
 • dre son désir pour la réalité. Jusqu'à
 • ce jour j'ignorais en lui l'étoffe d'un
 • diplomate, mais depuis le dernier
 • discours prononcé par lui et qui a eu
 • le triste avantage de provoquer les
 • acclamations d'un côté de l'assemblée
 • (l'extrême-gauche) il ne me reste plus
 • de doute à cet égard... » Drouyn de
 • L'huys avait ajouté que si, par suite de
 • circonstances qu'il ne prévoyait pas
 • d'ailleurs, il devait accréditer à Bru-
 • xelles un nouvel agent diplomatique, son
 • choix se porterait sur un homme qui, au
 • lieu d'exciter des répugnances et des
 • inquiétudes, se concilierait la confiance
 • du roi Léopold et du cabinet par ses
 • antécédents, son caractère et la modé-
 • ration de ses opinions. D'Hoffschmidt
 • loua fort Firmin (lettre du 16) • du
 • tact et de la convenance • qu'il avait
 • apportés dans l'accomplissement d'une
 • mission • dont les résultats répon-

• daient complètement à ses désirs •.

La seconde affaire où F. Rogier ne
 donna pas de moindres preuves d'habi-
 leté et de prudence pendant la prési-
 dence de Louis-Napoléon est du mois
 de mars 1851. Le général Willmar,
 notre ministre à La Haye, avait fait
 savoir à Bruxelles que le gouvernement
 hollandais ne serait pas éloigné d'ac-
 cueillir des ouvertures sur le rachat du
 Luxembourg. Si le roi Guillaume III ne
 semblait pas, pour le moment, rallié à ce
 projet, toujours était-il qu'à sa cour on
 ne s'effarouchait plus, d'après Willmar,
 à la pensée de nous restituer le grand-
 duché. Les hommes d'Etat de ce pays
 désiraient même, avait-il écrit à notre
 gouvernement, qu'on pût, en reconsti-
 tuant ce grand-duché sous le sceptre du
 roi des Belges, lui rendre les propor-
 tions qu'il avait avant 1830 et obtenir
 par là, outre une indemnité pécuniaire
 de la Belgique, l'affranchissement pour
 le Limbourg de ses liens fédéraux. Le
 général ne s'était-il pas un peu avancé
 en parlant ainsi? Peut-être. Quoi
 qu'il en soit, le cabinet belge dési-
 rait que Firmin Rogier sondât les dispo-
 sitions du gouvernement français sur
 cette question. Au moment où les
 affaires allemandes étaient à l'ordre du
 jour, et où on se préparait à rouvrir à
 l'assemblée législative le débat sur le
 Luxembourg, pouvait-on espérer que la
 République, mieux inspirée que la
 monarchie de juillet, appuierait des
 propositions de rachat? Le respect des
 nationalités étrangères proclame si solen-
 nellement par sa Constitution et les
 sentiments généreux qui dirigeaient sa
 politique permettaient de croire qu'il en
 serait ainsi. • Il y aurait là •, disait le
 ministre des affaires étrangères à Rogier
 (lettre du 12 mars 1851), • il y aurait
 • là pour elle une bonne action, il y
 • aurait en même temps un bon calcul...
 • Qu'on ne vienne pas dire, en effet,
 • que l'entrée du roi des Belges dans
 • la Confédération germanique comme
 • grand-duc de Luxembourg serait pour
 • la France un fait regrettable. La for-
 • teresse et le contingent fédéral se-
 • raient-ils plus redoutables parce que

• le roi Léopold serait substitué au roi
 • Guillaume III? L'influence person-
 • nelle d'un souverain, ami et voisin de
 • la France, intéressé plus qu'aucun
 • autre à entretenir les meilleurs rap-
 • ports avec elle, ne lui offrirait-elle
 • pas, au contraire, de meilleures ga-
 • ranties? La Belgique est neutre : tel
 • est son caractère comme puissance ;
 • telle est aussi sa volonté comme nation.
 • Elle est, toutefois, pleine de sympathie
 • pour un pays dont elle parle la langue
 • et qui a contribué à l'affermissement
 • de son indépendance. La royauté de
 • son choix est pénétrée des mêmes sen-
 • timents, placée sous l'empire des mêmes
 • nécessités et des mêmes idées ; et, des
 • lors, son action extérieure, à quelque
 • titre qu'elle s'exerce, obéira naturel-
 • lement aux mêmes tendances ... ».

Rogier était invité à ne parler qu'avec
 une grande réserve au ministre français
 des ouvertures qui avaient été faites à
 La Haye au général Willmar ; il devait
 • paraître n'y pas attacher une trop
 • grande importance ». Le terrain était
 difficile : il lui était recommandé de ne
 s'y avancer qu'avec une extrême pruden-
 ce... On était d'ailleurs persuadé
 qu'il saurait s'arrêter à temps » si ses
 • paroles ne produisaient pas une im-
 • pression favorable ». Rogier était
 d'autant plus porté à la prudence qu'il
 ne croyait pas que la France se prêterait
 à cette combinaison. Il avait pu constater
 déjà que « l'attention et les inquié-
 • tudes du gouvernement de la Répu-
 • blique se portaient vivement sur tout
 • ce qui avait l'apparence d'une exten-
 • sion de la Confédération germanique »,
 • que, partant, il fallait éviter de
 • fournir des prétextes aux défiances ».

Comme on l'avait laissé juge du
 moment où il conviendrait d'aborder
 ouvertement un sujet aussi délicat, il
 attendit... jusqu'au jour où le cabinet
 lui fit savoir que, toutes réflexions faites,
 mieux valait n'en plus parler.

Nous avons eu sous les yeux les
 minutes ou les copies de la plupart
 des rapports politiques importants qui
 furent envoyés par Rogier à Bruxelles
 pendant la période tourmentée qui pré-

céda le coup d'État du 2 décembre 1851 :
 c'est d'un intérêt puissant.

Notre gouvernement se trouva en
 présence de difficultés nombreuses le
 jour où l'ambition et les audaces de
 Louis-Napoléon eurent été couronnées
 de succès. Il suffit de rappeler les exi-
 gences de la France lors des négocia-
 tions commerciales de 1852 (la corres-
 pondance des deux frères Rogier est très
 instructive à cet égard) ; le séjour dans
 notre pays des députés proscrits, les
 campagnes de la presse bonapartiste
 contre notre indépendance, les menaces
 d'invasion, la confiscation des biens de
 la famille d'Orléans. Sur ce dernier
 point nous avons établi, dans une com-
 munication récente à l'Académie royale
 de Belgique (*UNE PAGE D'HISTOIRE CON-
 TEMPORAINE : lecture faite à la classe
 des lettres en mai 1904*), que F. Rogier
 fût, quoique Léopold I^{er} en eût un
 instant douté, tout à fait à la hauteur
 de sa tâche. Il le fut encore — en dépit
 des critiques très vives des adversaires
 de la politique commerciale du cabinet
 — dans la négociation de la convention
 du 22 août 1852 qui consacrait le prin-
 cipe de la propriété littéraire et artis-
 tique dans les rapports des deux nations,
 comme aussi dans la négociation du
 traité du 27 février 1854 qui remplaça
 celui de 1845. M^r Barrot, ministre de
 France à Bruxelles, dans une lettre du
 19 avril 1854, relative à l'échange
 ordinaire de décorations qui suit les
 traités de commerce, disait que ce « gros
 • traité », qui coûta deux années de
 travaux incessants, fut conclu en
 définitive dans des conditions que les
 deux partis trouvèrent fort acceptables.

Les dernières discussions de ce traité
 de 1854 avaient eu lieu au moment où
 la rupture des relations diplomatiques
 entre la France et la Russie allait ouvrir
 la terrible guerre de Crimée. Les préli-
 minaires de cette rupture, dont Rogier
 était bien placé pour connaître toutes les
 particularités, amenèrent un échange de
 lettres presque journalier entre Henri
 De Brouckere, le successeur de d'Hoff-
 schmidt aux affaires étrangères, et
 notre ministre à Paris pendant toute

l'année 1853. A voir le soin minutieux avec lequel Rogier avait non seulement pris copie de ses communications, mais conservé les lettres privées qui ont trait aux événements de ce temps, il semble qu'il ait eu l'intention de publier un jour ses mémoires. Nous croyons saisir la même intention dans la conservation de la correspondance échangée avec son frère, ainsi que de documents nombreux sur les années 1858 à 1860 qui virent la rupture entre l'Autriche et le Piémont, puis entre la France et l'Autriche, la guerre d'Italie, l'annexion des duchés, de la Romagne, des deux Siciles, etc. En lisant les lettres, toujours intéressantes, pour la forme et le fond, que F. Rogier envoyait en ce temps-là à de Vrière, le nouveau ministre des affaires étrangères, qui les communiquait au roi, nous nous expliquons mieux les fluctuations de la politique de Napoléon III, et nous nous prenons à regretter que ce diplomate si avisé et si bien renseigné, cet écrivain à la plume fine et alerte n'en ait pas retracé l'histoire.

Cesont apparemment les cruelles épreuves par lesquelles il passa en 1861 et 1862 qui l'en ont empêché : un mal affreux allait lui ravir sa femme après vingt-trois ans d'une union que nul nuage n'avait assombrie. Mme Firmin Rogier était d'une distinction absolue et d'une beauté ravissante. Le surnom de *Fée* que lui donnaient ses proches et ses intimes est déjà significatif. Alfred de Vigny, un de ses voisins de campagne, écrivant un jour à Charles Rogier pour le féliciter de sa rentrée aux affaires (c'était le 29 août 1847), disait : « Je parlerai de vous, monsieur, dans votre famille, avec votre frère et votre belle-sœur, belle en toute acception, belle et bonne, et chère à vos amis parmi lesquels je vous prie de me compter toujours ». Dans les premières semaines de 1861, Mme F. Rogier fut atteinte d'un mal dont on ignora quelque temps la nature et la gravité. En avril, un spécialiste bruxellois qu'elle vint consulter découvrit que c'était un cancer. La science fut impuissante. Le

27 février 1862, Mme Rogier mourait dans les bras de son mari et de sa fille Louise (qui avait épousé quelque temps auparavant Jules Vander Stichelen, ministre des travaux publics). Lorsque Beyens, conseiller de légation — le futur successeur de Firmin Rogier — écrivait à Charles Rogier, en juin 1861, que la nouvelle du mal affreux qui allait emporter la pauvre femme « jetait une vraie consternation dans le monde parisien » où les deux époux étaient fort aimés, il n'exagérait pas. (Voir lettre du maréchal Magnan du 2 mars 1862.)

Quand F. Rogier, après un long congé qu'il passa dans sa famille, rentra à la légation, il n'avait plus, comme on dit, le cœur à la besogne. Il songeait à prendre sa retraite. Mais il voulut, avant de se retirer, aider son frère, alors ministre des affaires étrangères, à accomplir le grand acte international auquel il travaillait depuis un an : le rachat du péage de l'Escaut. Grâce aux démarches actives que F. Rogier fit auprès du cabinet des Tuileries pour régler, au mieux des intérêts belges, la question difficile du paiement de la quote-part de la France, il réussit aussi bien que lors des négociations qui avaient abouti au traité du 1er mai 1861, conclu sur les bases de la liberté commerciale. Il obtint plus qu'on ne l'avait espéré à Bruxelles. Le jour où il fit savoir à son frère (13 mai 1863) que le gouvernement impérial consentait à payer sa quote-part en cinq annuités au lieu de vingt, il termina sa lettre ainsi : « Je dois te le dire à cette heure où tout va finir, mais je doutais fort que tu pusses sortir triomphant de l'entreprise hérissée de difficultés où tu t'engageais... Il n'est pas possible que toute cette affaire si bien menée à fin n'exerce pas une salutaire influence sur les prochaines élections, et surtout sur celle de Dinant ». (Charles Rogier, qui avait dit adieu à l'arrondissement d'Anvers, posait sa candidature à Dinant.)

L'échec de son frère et celui de son vieil ami Paul Devaux à Bruges inspi-

rèrent à Firmin (10 juin 1863) une lettre attristée et indignée (que l'on peut lire dans notre *Charles Rogier*, vol. IV, p. 212). Il eut du moins la satisfaction, trois mois plus tard, de voir les électeurs tournaisiens renvoyer au Parlement celui qui, après avoir, depuis 1830, rendu à son pays les plus éminents services, venait de les couronner si heureusement par la glorieuse campagne diplomatique rendant la liberté à l'Escaut.

Le séjour de Paris avait cessé d'être agréable pour F. Rogier depuis la mort de sa femme et l'éloignement de sa fille. Il lui devenait pénible, dans les dispositions d'esprit où il se trouvait et à l'âge où il était parvenu (74 ans), de reprendre ce que le prince de Ligne (lettre à Ch. Rogier de janvier 1864) appelait « l'existence des devoirs officiels journaliers que les chefs des missions accréditées à Paris doivent adopter s'ils veulent être bien informés ». Comme il avait, pendant l'automne de 1863, prolongé plus que de coutume le séjour qu'il faisait à Bruxelles près de ses proches, Léopold aurait (conjecturons-nous d'après une lettre de la fin de novembre) demandé à son frère s'il ne fallait pas y voir un achèvement à la retraite. En effet, aurait répondu Ch. Rogier. Le roi, avant d'agréer la démission du diplomate, — elle avait été envoyée le 20 novembre — lui accorda un congé à la suite duquel il se réservait de se prononcer sur sa demande. « Votre frère », écrit-il à Charles le 25 novembre, « qui a toujours fait preuve de loyauté et de fidélité, aura parcouru une carrière longue et honorable ». Et lorsque, deux mois après (31 janvier 1864), il accepta la démission, il montra à l'éminent fonctionnaire en quelle haute estime il le tenait : « Au moment où, après trente-trois ans si utilement employés pour le pays, vous allez rentrer dans la vie privée, le roi a bien voulu me charger », écrit à Firmin le chef du cabinet, « de vous exprimer ses remerciements pour vos longs et fidèles services rendus dans des circonstances souvent difficiles... Sa Majesté

« a exprimé en même temps l'intention de vous donner un affectueux témoignage de sa bienveillance en vous conférant le grand cordon de l'Ordre de Léopold. Mes collègues et moi nous avons été heureux de nous associer à une mesure qui est la légitime récompense de vos loyaux services et qui vient couronner une carrière si bien remplie ».

La lettre du roi, que Firmin Rogier présenta en février à Napoléon III pour mettre fin à sa mission « était conçue en ces termes : « Monsieur mon Frère, Des motifs de convenance personnelle ayant porté le sieur Firmin Rogier à désirer de rentrer en Belgique, J'ai cru devoir accéder à ses vœux en mettant un terme à la mission qu'il remplissait auprès de Votre Majesté Impériale. J'aime à croire que cet Envoyé, qui s'est acquitté de cette mission à Mon entière satisfaction, aura su mériter la haute bienveillance de Votre Majesté et J'espère qu'Elle permettra à Monsieur Rogier de Lui témoigner en personne la reconnaissance dont il est pénétré pour les marques de bonté dont Votre Majesté a bien voulu l'honorer pendant le séjour qu'il a fait auprès d'Elle. Je Me félicite de pouvoir moi-même saisir cette occasion de renouveler à Votre Majesté Impériale les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles Je suis, Monsieur Mon Frère, de Votre Majesté Impériale le bon Frère Léopold. Chateau de Laeken, le 26 janvier 1864 ».

Le 6 juin, le maréchal Vaillant, ministre de la maison de l'Empereur, écrivait à Firmin Rogier que « l'Empereur avait daigné décider qu'il lui serait offert, en Son nom, un service de dessert provenant de la Manufacture Impériale de Sèvres, en souvenir de vos longs et excellents rapports avec le Gouvernement français comme Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de S. M. le roi des Belges ».

Les dix dernières années de F. Rogier s'écoulèrent calmes et tranquilles à Bruxelles. Adoré des siens, entouré de

l'estime et de l'affectueuse amitié de tous ceux qui avaient pu apprécier son auénité et ses qualités de cœur et d'esprit, il jouissait avec dignité de ce repos auquel il avait tant de droits. Quel bonheur pour lui, a dit M. le comte d'Aspremont-Lynden sur sa tombe, de retrouver après une longue séparation son frère Charles, compagnon de ses travaux, avec lequel il passait de longues heures à causer de politique, de littérature, d'art et à revivre le passé ! Arrivé presque à l'âge de 85 ans, âge que si peu d'hommes peuvent atteindre sans n'être plus que l'ombre d'eux-mêmes, il était resté jeune de corps et d'intelligence, exempt d'infirmités et il s'éteignit sans avoir eu à lutter contre la mort. On le trouva sans vie dans son lit le matin de la Toussaint de 1875 : la veille il assistait encore avec sa famille à l'ascension fameuse du ballon l'*Univers* et chacun admirait sa verte et vigoureuse vieillesse.

Léopold II qui avait appris par son père et vu par lui-même avec quelle habileté et quel dévouement l'ancien ministre de Belgique à Paris s'était acquitté d'une tâche parfois ardue et délicate, toujours laborieuse, écrivait à Charles Rogier le 1^{er} novembre :
 « Mon cher Monsieur Rogier, Je suis
 « navré de la triste nouvelle que je reçois
 « et du cruel malheur qui vient encore de
 « vous atteindre (M^{lle} Eugénie Rogier
 « était morte peu auparavant) » d'une
 « manière si inopinée. La Reine se joint
 « à moi pour vous dire toute la part que
 « nous prenons à votre douleur. Votre
 « digne frère était aimé et respecté de
 « tous ceux qui le connaissaient. Je lui
 « étais sincèrement attaché et je gardais
 « un souvenir reconnaissant des services
 « qu'il a rendus au pays dans sa longue
 « carrière diplomatique. C'est de tout
 « cœur, avec une profonde sympathie et
 « les sentiments d'inaltérable affection
 « que vous me connaissez, que je me dis,
 « mon cher ministre, Votre très dévoué
 « et bien affligé, LÉOPOLD ».

Ernest Discailles.

Le Mathieu Laensbergh, le *Politique* et la *Récompense* (1824 à 1830). — Ernest Discailles,

Charles Rogier. — Papiers de famille (collection de M^r Charles De Grellé Rogier et collection de M^r Van der Stichelen, petit-fils de M^r Firmin Rogier).

ROGIER (Nicolas), peintre, originaire de Malines, cité par Van Mander comme « bon paysagiste ». Emmanuel Neefs a pu retrouver la date du décès de cet artiste, dont les œuvres restent à découvrir. Ce fut en l'année 1534.

Henri Hymans.

Van Mander. *Schilderboek* (traduct. H. Hymans), t. I, p. 238. — E. Neefs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. I, p. 267.

ROGIER (Philippe), musicien, né à Arras vers 1560, décédé à Maestricht en 1596. Lorsqu'en 1571 Gérard Turnhout fut nommé aux fonctions de maître de chapelle de Philippe II, il emmena avec lui en Espagne, au commencement de l'année suivante, un certain nombre de chanteurs, parmi lesquels le soprano Philippe Rogier, à cette époque âgé de dix à douze ans. Gérard Turnhout, décédé le 15 septembre 1580, eut pour successeur Georges de la Hèle. Dès l'année 1584, Rogier fut adjoint à ce dernier, en qualité de vice-maître de chapelle. Lorsque de la Hèle mourut — il avait cessé de vivre à la date du 19 février 1587 — Rogier lui succéda. Il fut investi jusqu'à sa mort, survenue à la fin de l'année 1596, des fonctions de maître de chapelle du roi. Il chargea, par testament, son élève Géry de Ghersem de publier ses œuvres. Celui-ci fit paraître, à Madrid, en 1598, six messes de la composition de son maître. Dans la préface qu'il écrivit pour cet ouvrage, de Ghersem nous apprend que Philippe II, décédé la même année, avait bien voulu promettre son appui à cette publication. Le titre des six messes, dédiées à Philippe III, nous fait connaître que Rogier est né à Arras : *Missæ sex Philippi Rogerii Atrebatensis, sacelli Regii phonasci, musicæ peritissimi, et ætatis sue facile principis. Ad Philippum tertium Hispaniarum Regem. Madriti ex typographia regia M.D.XCVIII*. On lit à la fin de l'ouvrage : *Matriti, apud Joannem Flandrum, M.D.XCVIII*. Outre

les six messes, on connaît de Rogier des motets à cinq, six et huit voix, imprimés à Naples en 1595; quatre chansons françaises, parues dans *Le rossignol musical des chansons*, Anvers 1597; onze motets et une messe à douze voix et à quatre chœurs, avec accompagnement obligé de trois orgues, conservés en manuscrit à l'Escurial. On connaît encore de cet auteur plusieurs autres messes ainsi que des *villancicos*, chants religieux destinés aux grandes fêtes de l'Église, œuvres demeurées en manuscrit, conservées aux archives de *Nuestra Señora del Pilar*, à Saragosse. Outre les quatre chansons françaises citées ci-dessus, énumérées par Eitner (*Bibliographie*), Ambros en cite deux autres : *Noble fleur* et *Sans mot, sans nul mot*, figurant dans un manuscrit de la collection Basevi à Florence. R. J. van Maldeghem a publié, en partition, une des messes du recueil de 1598.

Florimond van Duyse.

Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. VII (1878), p. 295. — Edm. Vander Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. II (1872), p. 42 et sv.; t. VIII, p. 93 et sv. — W. Ambros, *Geschichte der Musik*, t. III (1884), p. 264. — Rob. Eitner, *Bibliographie der Musik-Sammelwerke*, 1877, p. 813. — Id. *Quellen-Lexikon*, 1903, p. 281. — R. J. van Maldeghem, *Tresor musical* (musique religieuse), t. XXI (1885), n° 1, p. 3.

ROGIER, peintre verrier bruxellois, florissait au début du XVII^e siècle, selon de Reiffenberg, lequel, sans preuve aucune, donne à l'artiste, la paternité des remarquables vitraux de la chapelle du Saint-Sacrement, à Sainte-Gudule, à Bruxelles. Ces verrières, on le sait par Guichardin, sont l'œuvre de Jean Haeck.

Henri Nymans.

Reiffenberg, *De la peinture sur verre aux Pays-Bas* (*Nouveaux mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 1832). — C. Kramm, *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders*, p. 1380.

ROGIERS (*Gérard*), orfèvre. Voir RAZIÈRES (*Gérard DE*).

ROGIERS (*Théodore*), orfèvre, dont le nom devrait plus correctement s'orthographier DE RASIER ou DE RASIÈRES, était fils de l'orfèvre Rombaut de Rasier

(voir sa notice, t. XVIII, col. 817) et de sa première femme Agnès Thomas. Il naquit à Anvers au mois de mars 1602 et fut baptisé dans l'église cathédrale. Il apprit son art dans l'atelier paternel, mais, lié d'amitié avec les principaux artistes de son temps, et particulièrement avec Rubens, van Dyck, Franck, Coques, Pontius, Quelin, etc., il acquit, grâce à ces relations, des connaissances artistiques dont le résultat devait se manifester d'une manière extraordinaire dans les travaux admirables qu'il exécuta.

En 1631, il fut reçu comme franc-maître dans la gilde Saint-Luc. Les registres de cette corporation artistique portent en effet en cette année mention de l'inscription de *Theodor Rogier, dryver*. L'année suivante, il fut inscrit au nombre des membres de la Chambre de rhétorique les *Violieren*. Il épousa à Anvers, en 1637, Cornélie Donckers, fille de Melchior Donckers et de Anne van Veltwyck, qui le rendit père de huit enfants. Peu après son mariage, il se fixa à la place de Meir, dans une maison qu'il venait d'acquérir et qui portait pour enseigne de *Oliphant*, et plus tard de *Flessche*; mais à la fin de sa vie, il revendit cet immeuble et se fixa dans la paroisse Saint-Georges.

On connaît des œuvres remarquables de cet orfèvre. C'est lui qui cisela le plat et l'aiguière en argent, destinés au roi d'Angleterre Charles I^{er}. Il représenta sur ces pièces le triomphe d'Amphitrite et le jugement de Paris, sujets exécutés avec une science de composition dans laquelle se reconnaît aisément le talent du grand Rubens. Du reste, une reproduction gravée et contemporaine de ce chef-d'œuvre, porte la signature : *P. P. Rubens pinxit pro Carolo I Magnæ, Britannia, Francia et Hibernia rege. Theodorus Rogiers celavit argento*.

C'est sans aucun doute par Rogiers, et sous l'inspiration directe de Rubens que furent exécutés, en 1630, pour ce dernier la splendide aiguière et le plat d'argent qui existent encore et sont conservés chez un des descendants du grand artiste. Tous les sujets ciselés sur l'ai-

guière sont formés d'allégories se rapportant à l'Eau, et ont été puisés dans l'histoire sainte et la mythologie, tels le triomphe de Vénus et celui de Téthys. D'autre part, sur le plat sont représentés les quatre éléments, puis l'épisode de la chaste Suzanne et des deux vieillards. C'est une des pièces les plus parfaites que l'art de la ciselure ait jamais produites dans nos provinces.

La date du décès de Rogiers n'est pas exactement connue, mais il dut se produire à la fin de l'année 1653 ou au commencement de l'année suivante, car c'est pendant l'exercice 1653-1654 que le nom de l'artiste figure pour la dernière fois parmi les membres des Violieren.

Van Dyck peignit le portrait de Théodore Rogiers et cette œuvre fut reproduite par le burin de Clouet. Sous l'effigie de l'orfèvre se lisent ces mots : *Theodorus Rogiers antverpiensis caelator in argento. Ant. van Dyck pinxit. Petrus Clouet sculpsit. Iacobus Deman exco.*

Fernand Doucet.

P. Génard, *L'aiguière de Rubens dite des archiducs Albert et Isabelle*. — P. Génard, *Anvers à travers les âges*. — Nagler, *Künstler-Lexicon*. — Rombouts et Van Lerius, *De Liggeren van de antwerpsche Sint Lucasgilde*. — Hymans, *Histoire de la gravure dans l'école de Rubens*.

ROISIN (*Ferdinand-Marie-Guillaume-Achille*, baron **DE**), archéologue, né à Prague, de parents belges, le 6 décembre 1805, mort à Moerbeque lez-Hazebrouck (France), le 6 décembre 1876. Il était fils de Guillaume-Florentin-Benoît-Félix-Ghislain et de Marie-Charlotte-Philippine Boucquel de Beauval. Il n'avait d'abord droit qu'au rang de chevalier et ce fut seulement après le décès de son cousin, le baron Alphonse, arrivé au château de Lesdain, le 23 décembre 1862, qu'il devint chef de famille et possesseur légitime du titre de baron.

Il fit ses humanités au collège de Saint-Acheul en Picardie. Son père, qui était général de gendarmerie au service des Pays-Bas, refusa d'adhérer au gouvernement issu de la Révolution de 1830 et se fixa à Bonn ; c'est à l'université de cette ville que Ferdinand termina ses études et prit le grade de docteur ès

lettres. Cette éducation l'initia aux travaux de l'érudition allemande et lui donna un goût éclairé pour l'archéologie monumentale. Si sa carrière, partagée entre des résidences en Allemagne, en Belgique et en France, fut quelque peu nomade, ses publications se fixèrent dans l'étude spéciale des monuments rhénans. Son concours actif fut acquis à des associations fondées en vue d'assurer la conservation et la restauration des édifices anciens.

Dès l'origine de la publication, on le compte parmi les collaborateurs des *Annales archéologiques* dirigées par Didron depuis 1844. La société française d'archéologie, lors du Congrès qu'elle tint à Lille en juin 1845, trouva en lui un secrétaire-général qui fut l'âme de toutes les séances. On le rencontre au mois de septembre suivant au Congrès scientifique tenu à Reims et en 1846 au Congrès archéologique de Reims. Lors de l'institution des comités provinciaux des membres correspondants de la Commission royale des monuments, en 1861, le chevalier de Roisin fut appelé à faire partie du comité du Brabant. Un arrêté royal du 21 janvier 1862 le nomma membre effectif de cette commission. Ses collègues lui décernèrent quelques mois après le titre de vice-président, ce qui lui valut de diriger les assemblées générales du 20 septembre 1862 et 15 janvier 1864.

Marié à Taintegnies le 12 septembre 1849 à Zoé-Henriette Le Clément de Taintegnies qui mourut à Bruxelles le 27 mai 1864, le baron de Roisin épousa en seconde noces le 31 décembre 1872 la comtesse Adéline-Péa-Wilhelmine-Aloïse van Geldern-Egmond-zu-Arcen. A la mort de son oncle maternel, le chevalier Pierre-Ghislain-Félix Boucquel de Beauval, survenue le 17 juin 1869, il hérita du domaine de Morbecque, ancien fief de Saint-Omer et des Montmorency. Il quitta alors Bruxelles et se fixa dans cette résidence, tout en conservant un domicile à Tournai où il donna un cours d'archéologie au séminaire diocésain. Le baron de Roisin était chevalier de la Légion d'honneur.

Les premières publications de Ferdinand de Roisin furent des traductions d'ouvrages allemands avec annotations : 1. *Essai sur les cours d'amour, traduit de F.-C. Diez et annoté*. Lille, Vanackere, 1852, in-8°. — 2. *Les romans en prose des cycles de la table ronde et de Charlemagne, par G.-W. Schmidt, traduit et annoté* (Saint-Omer, 1842); in-8°. — 3. *La poésie des troubadours, études traduites de l'allemand de Frédéric Diez et annotées*. Lille, 1845, xxiv-422 p., in-8°. — 4. *Proverbes dramatiques en vers*, nos 1 à 7. Bruxelles, Goemaere, 1860; in-18. Au Congrès archéologique de Lille, outre la rédaction du compte-rendu, on lui doit un mémoire érudit sur l'architecture germano-romane et de transition du pays rhénan, inséré dans les publications de la Société française d'archéologie. Sa collaboration aux *Annales archéologiques* de Didron comprend un exposé analytique très détaillé de l'ouvrage de Carl Heidelhoff : *L'ornementation du moyen âge en Allemagne* (t. I); une note sur des *Colonnes antiques du dôme à Aix-la-Chapelle* (t. II); un parallèle entre les *Cathédrales de Cologne et d'Amiens* (t. VII); *Messes gallicanes du Ile au IV^e siècle*, étude critique d'une publication de Mone (t. X); *Un mystère de la passion représenté au XIX^e siècle* (t. XI) où l'auteur retrace les origines et l'histoire de ces représentations puis décrit le spectacle donné à Oberammergau en 1850. Des comptes rendus des Congrès de Lille, de Reims, de Metz et Nancy complètent sa participation à cette importante revue. Le baron de Roisin y inséra en outre quelques pages de sa monographie : *La cathédrale de Trèves du IV^e au XIX^e siècle*, qui fut publiée à Paris en 1861 en un volume in-4° avec 4 planches. L'auteur fait l'historique complet du groupe monumental formé par la cathédrale romane avec ses deux chœurs opposés, l'église gothique de Notre-Dame, édifice circulaire entouré de chapelles rayonnantes, le cloître, les bâtiments capitulaires, ensemble imposant dont il expose avec érudition les transformations à travers les siècles. Une étude, restée inachevée : *L'art monumental*

belge apprécié par la critique archéologique d'Outre-Rhin, avait été commencée dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 1862-1863.

Ernest Matthieu.

Comte du Chastel de la Howarderie, *Généalogies tournaisiennes*, t. III. — *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XVI (1877), p. 43-48, notice par J. Ruttiens. — *Bibliographie nationale*, 1830-1880, t. I, p. 517.

ROLAND DE BRÉDA ou DE TONGRES. Voir RADULPHE DE RIVO.

ROLAND DE BROUXELLE ou BRUXELLE, horloger, confectionna, en 1380, pour la ville de Mons, une grande horloge qui, du consentement du duc Albert de Bavière, fut posée dans l'une des tours du château des comtes connue depuis sous la dénomination de « tour à l'horloge »; cette tour servit dès lors de beffroi à la ville de Mons. Pour la confection de cette horloge, Roland employa 4.520 livres de cuivre qu'il acquit à Bruges aux frais de la commune, moyennant 381 livres 7 sous 3 deniers. Un accord entre le duc Albert de Bavière, alors régent du Hainaut, et le magistrat de Mons stipula que l'entretien de cette horloge et le traitement de son gardien seraient payés par moitié par chacun des contractants. Roland de Brouxelle fut choisi pour ce poste et aux gages de 40 francs français par an outre son logement au château; il l'occupait encore en 1384. Une famille « de Brouxelle » était fixée à Mons dès cette époque; un Raoul de Brouxelle fut échevin en 1389 et les années suivantes; d'autres, au commencement du siècle suivant, remplirent des charges d'échevin et de mas-sard.

Ernest Matthieu.

L. Devillers, *Le passé artistique de Mons*, — C. Behaïnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xv^e siècle*, p. 506. — *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. XI, p. 426, 428, 430, 434; t. XVI, p. 296, 301, 392. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

ROLAND DE LASSUS. Voir LASSUS (Roland DE).

ROLAND (Ferdinand), né à Celles, en Hainaut, le 23 avril 1821, mort à Ra-

gatz (Suisse), le 29 août 1862. Après de brillantes études commencées au collège de Soignies et achevées au petit séminaire de Bonne-Espérance, il entra dans la Compagnie de Jésus le 15 septembre 1839, et y fut élevé au sacerdoce le 2 février 1853. Professeur de grammaire, de mathématiques, de physique et de chimie, aux collèges d'Anvers, de Bruxelles et de Tournai, il termina sa carrière au collège de Mons, où il remplit notamment la charge de préfet des études. Il mourut assez inopinément à Ragatz, le 29 août 1862, au cours d'un voyage en Suisse entrepris dans l'espoir de rétablir une santé qui fut toujours, chez lui, chancelante.

On doit au P. Roland : 1. *Théorie géométrique du parallélogramme de Watt*, simple compte rendu d'un mémoire du R. P. Ignace Carbone, S. J., le futur secrétaire de la Société scientifique de Bruxelles (*Collection de Précis Historiques*, t. V, 1854, p. 60-63). — 2. *Recherche de l'arsenic par le molybdate d'ammoniaque*. (*Collection de Précis Historiques*, t. V, p. 135-137). — 3. *Études scientifiques du P. Charles Malapert, jésuite montois (Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2^e série, t. VI, Année 1857-1858, p. 1-29*. — Les tirages à part portent la date de 1859). C'est un travail très étudié, très consciencieux, en un mot remarquable pour l'époque où il a été écrit, bien qu'aujourd'hui il ait un peu perdu de sa valeur, grâce au progrès de l'histoire des mathématiques et de l'astronomie. Une pièce importante fit surtout défaut au P. Roland. Pour apprécier, chez Malapert, les connaissances de l'astronome, il n'eut à sa disposition que la *Caroli Malaperi Montensis e Societate Jesu oratio habita Duaci dum lectionem mathematicam auspicaretur in qua De novis Belgici Telescopij phaenomenis non iniucunda quaedam Academice disputantur*. Duaci Typis Balthazaris Belleri sub circino aureo (in-8°, sans date). C'est en vain qu'il chercha les *Austriaca sidera Heliocyclia...* Duaci, Ex officina Balthazaris Belleri... 1633 (in-4°); les « bi-

« bliophiles les plus distingués », dit-il, ne purent lui en indiquer aucun exemplaire. L'ouvrage a été retrouvé depuis lors et de nos jours plusieurs bibliothèques belges le possèdent (universités de Gand et de Louvain, villes d'Anvers et de Bruges). Il est regrettable que Roland ne l'ait pas eu en mains, car les *Austriaca Sidera* sont le plus important des écrits scientifiques du P. Malapert, et jamais une analyse approfondie n'en a été faite jusqu'ici. — 4. Le P. Roland édita enfin le *Mémoire historique sur l'ancienne et illustre maison des Seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert, d'après des documents anciens et des crayons généalogiques de P. d'Hozier, seigneur de la Garde, chevalier de l'ordre du roi, juge général des armes de France en 1642*. Mons, Manceaux, 1860; in-4°. p. x-60 (6) avec 2 portraits et 9 planches coloriées hors texte (*Publications éditées sous le patronage du Cercle archéologique de Mons, N° 3*).

Henri Boumans.

Les œuvres de Roland et celles du P. Charles Malapert, S. J. — Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII. — Documents des archives de la province belge de la Compagnie de Jésus.

ROLAND (François-Jean-Ghislain), militaire et littérateur, né à Nivelles, le 31 octobre 1804, décédé à Braine-le-Comte, le 28 janvier 1867. Il appartenait à une famille peu aisée (son père Jean-Chrysostôme exerçait la profession de boulanger), et dut à un travail personnel et opiniâtre de s'élever à une position supérieure. Entré au service militaire, il se trouvait en garnison à Mons lorsque éclata la révolution nationale. Sans hésiter, Roland suivit les volontaires montois à Bruxelles et combattit derrière les barricades pendant les journées de septembre. Dès le 27, un ordre du gouvernement provisoire lui confia la mission de parcourir le Brabant, appelant les populations aux armes pour la défense de l'indépendance. Le grade d'officier lui avait été accordé et pendant la campagne de 1831 sa bravoure le fit remarquer aux combats d'Houtha-

len et de Kermpst les 6 et 7 août, en luttant longtemps avec une poignée d'hommes contre une ligne de tirailleurs hollandais supérieure à la sienne et qui fut mise en déroute. Les périodes de manœuvre au camp de Beverloo lui donnèrent occasion de faire à ses compagnons d'armes d'intéressantes causeries historiques et littéraires. Atteint de surdité, Roland dut abandonner en 1841 la carrière militaire et fut pensionné comme lieutenant d'infanterie. Par arrêté royal du 16 août 1834, il avait été nommé chevalier de l'ordre de Léopold et il reçut la croix de fer le 2 avril de l'année suivante, distinctions motivées sur sa courageuse conduite pendant la campagne de 1831.

En quittant l'armée, Roland se fixa d'abord à Namur où bientôt ses aptitudes spéciales le désignèrent à l'attention comme officier puis comme commandant en chef de la garde civique. Pendant quelques années, les électeurs de cette ville l'investirent d'un mandat au conseil communal. Retiré ensuite à Tubize, il vint en 1863 habiter Braine-le-Comte.

La littérature occupa une place notable dans sa vie; écrivain, poète et journaliste, on lui doit des publications d'un style pur et d'une forme élégante. Indépendamment d'une collaboration à la *Revue belge*, à la *Chronique de l'arrondissement de Nivelles* et à l'*Annuaire poétique belge de 1850*, on peut citer : 1. *Les Grecs. Ode*. Mons, veuve Tahon, 1825; in-8° de 6 p.; — 2. *Au bénéfice des Grecs. Le jeune Belge ou le départ pour la Grèce*. Mons, veuve Tahon, 1825; in-8°, 3 p.; — 3. *Beppo, poème. Imitation libre de Lord Byron*. Namur, S. Rouveroy, 1853; in-18, de 32 p.; — 5. *Notice biographique sur le général major Edouard de Merce de Corbaix...* Namur, A. Wesmael-Legros, 1855; in-8°, 96 p., avec portrait.

Ernest Mathieu.

Le livre d'or de l'Ordre de Léopold et de la Croix de Fer (Bruxelles, Lelong, 1838), t. II, p. 196 et 736. — C. Stroobant, *Histoire de la commune de Virginal*, p. 228 et 230, en tête de laquelle est publiée une poésie de Roland. — H. Rousselle, *Bibliographie montoise*, n° 1406 et 1407. — *Bibliographie natio-*

nale, 1830-1880, t. III, p. 316. — Optat Scailquin, *Discours prononcé sur la tombe de M. Roland-Marchot à Braine-le-Comte, le 30 janvier 1867* (Braine-le-Comte, A. Lonnia; in-32, de 4 p.).

ROLANDI (*Antoine*), commissaire de la cité de Liège au XVIII^e siècle. Il a publié : 1. *A messieurs les bourgeois et XXXII bons mestiers de la cité de Liège*. S. l.; placard folio du 22 juillet 1676; — 2. *La vérité reconnue contre la médisance, à Messieurs les concitoyens et trente-deux bons mestiers de la cité de Liège*. S. l. n. d.; in-4°, 8 p. (1676?); — 3. *Les Eburons liégeois, les hauteurs, droits, privilèges, franchises et libertés, à Messieurs les maîtres, jurez et conseils et XXXII mestiers de la noble cité de Liège*. S. l., 1678; in-4°, 6 f., 136 p.; — 4. *Suite des Eburons liégeois avec la réponse à deux manifestes imprimés contraires aux hauteurs et droits seigneuriaux de la cité et XXXII bons mestiers*. S. l. n. d.; in-4°, 31 p. (1678). Les liminaires du n° 3 contiennent des pièces de vers français et latins en l'honneur des bourgeois Charles d'Ans, Jean le Rond, de Plenevaux, avec leurs armoiries. L'auteur défend les droits et les privilèges des Liégeois contre le prince-évêque Maximilien de Bavière,

Georges Monchamp.

De Theux, *Bibliographie liégeoise*.

ROLANDIUS (*Gabriel*). Voir ROELANDT (*Gabriel*).

ROLANDUM (*Joachim*). Voir ROELANDTS (*Joachim*).

ROLLENDE (Sainte) appartient à ce groupe trop nombreux de saints qui ne sont connus que par un culte local plus ou moins ancien et par une légende absolument fabuleuse. La légende se rencontre pour la première fois dans l'*Hagiologium Brabantinorum* (*Anal. Boland.*, t. XIV, p. 49, 57°) de Jean Gielemans, chanoine régulier de Rouge-Cloître près de Bruxelles (cf. *ibid.*, p. 6. 7). Celui-ci en est-il l'auteur, ou n'a-t-il fait que transcrire une notice plus ancienne? Aucun indice ne nous renseigne à cet égard.

Cette légende peut se résumer en quelques lignes.

Rolende était la fille d'un certain Desiderius, roi ou empereur dans les Gaules, parfaitement inconnu d'ailleurs. Ses éminentes qualités, célébrées par la renommée, déterminèrent un illustre prince étranger, fils du roi de Scotie, à venir à la cour de son père la demander en mariage. Sa demande fut aussitôt agréée par les parents de la sainte. Mais elle, voulant consacrer sa virginité au Seigneur, s'enfuit pendant la nuit, accompagnée d'une servante et de deux serviteurs de confiance. Elle voulait aller s'enfermer au monastère des Onze mille vierges à Cologne; mais elle dut s'arrêter, épuisée de fatigue et de fièvre, à Villers-Potterie, hameau du village de Gerpinnes en Hainaut, où elle mourut après huit jours de maladie. Aussitôt après sa mort, on parla de miracles qui s'opéraient près de son tombeau, ce qui attira bientôt un grand concours de la population des environs. Cependant la servante et l'un des deux serviteurs qui avaient suivi la jeune princesse revinrent au palais où sa mère était plongée dans la plus profonde désolation. Ils lui racontèrent les circonstances de la mort de leur maîtresse et comment Dieu la glorifiait par des faveurs merveilleuses obtenues à son invocation. La reine se mit sur-le-champ en route, emportant avec elle des étoffes précieuses, dont elle voulait orner le lieu de sépulture de sa fille; mais, trouvant qu'aucune construction ne protégeait le tombeau des injures de l'air, elle n'y laissa qu'une faible partie de ses présents et donna le reste à l'église de Saint-Foillan à Fosses. Elle reprocha vivement aux principaux de l'endroit le peu de souci qu'ils apportaient à honorer la sépulture de celle dont Dieu se plaisait à exalter la sainteté par d'éclatants prodiges. Excités par ce blâme de leur souveraine, les seigneurs du pays élevèrent une belle église, dont un autel fut consacré en l'honneur de sainte Rolende et de sainte Aldegonde par l'évêque de Cambrai, Othert : on y plaça, dans une châsse à parois transpa-

rentes, ce qui restait du corps de la sainte.

L'auteur de la légende raconte ensuite un fait qui se passa *post multum temporis decursum*, ce qui indique qu'il écrivait longtemps après l'époque d'Othert, lequel occupa le siège de Cambrai de 1096 à 1119. Il est clair d'ailleurs que son œuvre n'a aucune valeur comme témoignage historique. Nous avons ici le thème banal que nous avons déjà rencontré dans la légende de sainte Reinelde (v. plus haut) : une jeune fille d'illustre maison, fiancée contre son gré par ses parents à un noble prétendant, se déroband au mariage par la fuite, mourant peu après dans la solitude où elle se cachait, et dont les serviteurs qui l'avaient accompagnée dans sa retraite révèlent à ses parents désolés le lieu de sa sépulture et les miracles que attirent en ce lieu une foule de pieux pèlerins, ensuite de quoi on y élève en son honneur une église, dans laquelle sa mémoire est célébrée chaque année par une fête populaire.

Cette légende a été l'unique source à laquelle tous les auteurs qui ont écrit des vies de sainte Rolende depuis le milieu du xvii^e siècle (v. la bibliographie ci-dessous) aient pu puiser leurs renseignements. Seulement la plupart d'entre eux, pour suppléer à certaines lacunes quelque peu déconcertantes qu'on doit y constater, ont imaginé d'identifier le père de Rolende avec le fameux Didier, le dernier roi des Lombards, vaincu et détrôné par Charlemagne en 774. Ils ont ainsi pu fixer l'époque à laquelle la sainte a vécu et donner des détails sur sa parenté, choses que la légende laisse entièrement dans l'ombre. Ensuite, pour expliquer comment Rolende a séjourné et est morte sur le sol de la Belgique, ils supposent que les faits rapportés dans la légende se sont passés au pays de Liège, où Didier est dit avoir été interné d'abord avec sa famille, avant d'aller mener la vie monastique dans l'abbaye de Corbie (V. *Jahrbücher des Fränkischen Reiches unter Karl den Grössen*, von Sigurd Abel, t. I^{er} [Berlin, 1866], p. 149). Ils ne semblent pas

se douter qu'ils se mettent ainsi en contradiction avec la légende, qui représente manifestement le roi ou empereur Desiderius comme régnant à l'époque où il accorde au prince de Scotie la main de sa fille. La contradiction est encore un peu plus manifeste lorsqu'on suppose avec d'autres que Didier était déjà alors retiré à Corbie. Il est vrai que, dans cette dernière hypothèse, on s'explique mieux l'itinéraire de Rolende par Gerpinnes pour se rendre à Cologne.

La mémoire de sainte Rolende est encore actuellement célébrée chaque année, le second jour de la Pentecôte, par une procession, qui part de l'église de Gerpinnes à 4 heures du matin et, après avoir fait passer la chässe qui renferme les reliques de la sainte par plusieurs villages des environs, revient à son point de départ à 7 heures du soir. Cette procession attire un grand concours de pèlerins et de curieux.

Ch. De Smedt.

Vie latine de sainte Rolende, dans les *Acta Sanctorum*, au 13 mai, Maii t. III, p. 243-245. — Paradis (Crespin), *Vie de sainte Rolende* (Namur, 1620). — Ghislain (Aubert), *Vie de sainte Rolende* (Mons, 1670). — F. Z. (François Zutman), *La princesse fugitive ou la vie de sainte Rolende, vierge royale* (Liège, Urb. Appon, s. d. 1667). Plusieurs fois réimprimée depuis, sans nom d'auteur et avec quelques retouches de style, à Namur, chez Charles Lahaye, 1750; puis, sans date, au XIX^e siècle, à Namur, chez J.-J. Legros; à Châtelet, chez J.-J. Lambilloux. — Lejeune, *Sainte Rolende de Gerpinnes* (Roulers, J. De Meester, 1900).

ROLFFSEN (*Isbrand*), peintre, né à Anvers dans la première partie du XVII^e siècle. Plus tard il s'expatria; en 1569, on le trouve établi à Copenhague. Il finit ses jours au Danemark.

Fernand Donnet

Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*.

ROLIN (*Hippolyte*), avocat et homme politique, né à Courtrai, le 7 septembre 1804, mort à Gand, le 8 mars 1838. Fils d'un négociant de Courtrai, il fit de brillantes études dans un lycée de Paris, puis à la faculté de droit de l'université de Gand. Docteur en droit en 1827, il publia plusieurs dissertations juridiques, parmi lesquelles nous citerons son mémoire couronné sur la

preuve des délits : *de delictorum probatione* (Gand, H. Vande Kerckhove, 1826; in-8^o reproduit dans les *Annales Academicæ Gandavensis*, et tiré à part en 1827) et sa thèse de doctorat sur la juridiction des juges belges à l'égard des étrangers : *de jurisdictione judicum nostrorum erga extraneos* (Gand, H. Vande Kerckhove, 1827; in-4^o). En 1829-1830, il suivit, à Berlin, les cours de de Savigny et de Hegel, dans l'intimité desquels il fut reçu, ainsi que dans celle de Schleiermacher. Il se destinait au professorat et résidait encore à Berlin quand la révolution belge éclata. Les électeurs de Courtrai lui offrirent un siège au Congrès national. Il le refusa et vint s'établir à Gand comme avocat. C'est dans cette ville qu'il épousa M^{lle} Hellebaut, fille du premier professeur de droit civil de l'université de Gand (voir ce nom).

Il conquiert rapidement une place brillante au barreau gantois. Son éloquence chaude et pénétrante lui valut maints triomphes devant la cour d'assises, spécialement dans les procès politiques qui surgirent à la suite de la Révolution. C'est ainsi que, lors de l'affaire Grégoire, il obtint l'acquiescement de ses clients impliqués dans cette conspiration. En janvier 1832, quand le général Niellon proclama la mise en état de siège de la ville de Gand et fit arrêter Steven pour délit de presse, le jeune avocat publia une brochure où il protesta avec autant d'éloquence que de courage contre ces mesures violentes : *Sur la mise en état de siège de la ville de Gand, l'arrestation de M. Steven et l'arresté de M. Niellon* (Gand, H. Vande Kerckhove, 1832; in-8^o).

Il ne put d'ailleurs se soustraire à la vie politique. Conseiller communal, échevin des travaux publics, président de l'Association libérale, il était, à Gand, le chef du parti libéral constitutionnel quand survinrent les événements de 1848. Il fit une campagne énergique, à l'Association libérale et devant le corps électoral, contre les orangistes et les républicains; les élections du 13 juin 1848 furent un triomphe pour

sa politique. Le cabinet libéral de 1847 devant se reconstituer, Frère-Orban, ministre des travaux publics, prit le portefeuille des finances, et on fit les plus vives instances auprès de Rolin pour qu'il acceptât d'entrer au ministère. La situation du pays était grave. Rolin se décida à abandonner sa clientèle et à accepter le pouvoir. Le 18 juillet 1848, il fut nommé ministre des travaux publics; quelques jours après, le 26 juillet, il fut, à une élection partielle, nommé sans lutte représentant pour l'arrondissement de Gand.

Rolin n'avait accepté le pouvoir que provisoirement, par dévouement pour son pays et pour ses idées. Il donna sa démission deux ans après, le 12 août 1850, dès qu'il jugea que la situation du pays lui permettait de se retirer. Il ne revint que rarement à la Chambre et, aux élections de juin 1852, il déclina le renouvellement de son mandat.

Rolin se consacra exclusivement depuis lors à son cabinet d'avocat. Il eut de grands succès, comme avocat d'affaires et comme avocat d'assises. Il fut plusieurs fois élu bâtonnier. Comme l'a dit un de ses confrères, sa parole « d'une pureté et d'une élégance accomplies » était servie par une érudition juridique très vaste et très sûre, et peu de juriconsultes ont possédé comme lui le droit romain ainsi que notre ancien droit » (*Flandre libérale*, 2 mars 1888).

En décembre 1868, il eut l'honneur de représenter le barreau belge aux funérailles de Berryer, et au banquet qui fut offert le lendemain par le barreau de Paris aux avocats étrangers, il prononça un admirable discours qui fit sensation. « Vous nous apprenez, » lui répondit Jules Favre, « que pour parler dignement de la liberté, il faut être citoyen d'un pays libre ».

Homme d'un goût éclairé, il s'intéressait vivement aux beaux-arts et prit une part active au mouvement artistique de la ville de Gand; c'est lui qui fonda, en 1853, la Société royale pour l'encouragement des beaux-arts, qu'il présida longtemps. Il était grand-offi-

cier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur.

Armand Frosen.

Renseignements de famille. — *Journaux du temps*. — *Belgique judiciaire*, 1868, p. 1399. — *Bibliographie nationale*, t. III.

* **ROLIN** (*Nicolas*), chancelier de Bourgogne, né à Autun au plus tard en 1380 (1), mort dans la même ville, le 18 janvier 1462. La famille des Rolin (dont le nom s'écrivit aussi Raolin et Raulin), malgré les prétentions à une origine nobiliaire qu'elle afficha à l'époque de sa haute fortune, appartenait, au *xiv^e* siècle, à la bourgeoisie autunoise. Les renseignements que l'on possède sur les ascendants du chancelier le prouvent à l'évidence. Le plus ancien d'entre eux que l'on connaisse, son grand-père, Girard Rolin, mourut en 1398. Le fils de celui-ci, Jean Rolin, eut de sa femme, Aimée Jugnet, quatre enfants : Jean, curé de Saint-Aignan, au diocèse d'Autun, décédé en 1414; un second Jean, qui fut licencié ès lois, conseiller de Philippe le Bon et devint maître des requêtes l'année même de sa mort en 1429; une fille, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous, et, entre ces deux derniers, Nicolas, qui devait tout à la fois illustrer et enrichir la maison « de petit lieu » dont il était sorti.

On ne sait rien de son enfance et l'on ne peut faire que des conjectures sur les villes où il étudia tout d'abord. Car, comme son aîné Jean, il fut destiné à la carrière juridique, conquit comme lui le titre de licencié ès lois et se fit inscrire comme avocat au barreau du parlement de Paris, au plus tard en 1401. Il est fort probable que son frère, attaché à la maison du duc de Bourgogne, l'y fit entrer à son tour. En tout cas, dès 1408, il était avocat du duc Jean sans Peur, aux gages de 20 francs d'or, et, la même année, son maître lui faisait l'honneur de tenir sur les fonts l'un de ses enfants. Excellent juriste, travailleur infatigable et surtout animé de la passion de se pousser dans le

(1) Du Clercq dit qu'il avait quatre-vingt-six ans quand il mourut en 1462, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1376.

monde et d'y faire fortune, Nicolas Rolin se distingua de bonne heure parmi le personnel de clercs et de licenciés en droit qui entourait le conseil ducal. En 1410, il était chargé déjà de rédiger ce que nous appellerions aujourd'hui des rapports sur des affaires importantes. Cette année-là, il reçut, en effet, une gratification de 80 francs « pour plusieurs écritures qu'il avait faites contre le duc de Bourbon ». On doit supposer que de nouvelles preuves d'aptitude le poussèrent bientôt plus avant dans la faveur de Jean sans Peur. Il en eut un témoignage sensible en 1412, lorsque sa femme reçut, le jour des étrennes, un magnifique diamant de la part du duc. Sept ans plus tard, en 1419, nous le voyons promu au rang de « maître des requêtes de l'hôtel », c'est-à-dire à l'une des plus hautes situations où un simple juriste pût se pousser dans la hiérarchie du fonctionnarisme bourguignon. On peut être sûr que, dès cette époque, le duc avait reconnu les qualités d'habile diplomate dont Rolin devait donner tant de preuves dans la suite. Il le désigna, en effet, pour prendre part aux négociations épineuses et délicates qui devaient rétablir la paix entre lui et le dauphin et qui aboutirent, le 11 juillet, au traité de Poilly. Quelques semaines plus tard, nous trouvons Rolin dans la suite des conseillers qui accompagnèrent Jean sans Peur à Montrean. C'est lui qui fut chargé, avec Pierre de Giac, avant l'entrevue pendant laquelle son maître devait tomber sous les coups des assassins (10 septembre 1419), de recevoir le serment du dauphin d'observer les conventions de Poilly (8 septembre).

Le meurtre de Jean sans Peur, en appelant inopinément Philippe le Bon au pouvoir, eut sur la carrière de Rolin une influence décisive. Dès les premiers jours de son règne, en effet, le nouveau duc montra à ce bon serviteur de son père une confiance sans limites. Il lui confia le soin de réclamer du roi de France le châtement des meurtriers. Le 23 décembre 1420, Rolin plaidait contre eux à Paris, devant Charles VI,

en qualité de procureur général des enfants du mort, et demandait que
 « Charles, soy-disant dauphin de Vienne,
 « et tous les coupables du dit homicide,
 « fussent mis en tombereaux et menés
 « par tous les quarfours, nues testes,
 « de places à autres, par trois jours de
 « samedi ou de festes, et teissent cha-
 « cun un cierge ardent en leur main,
 « en disant à haute voix qu'ils avoient
 « occis malvaisement, faulsement,
 « dampnablement et par envye le dit
 « duc de Bourgogne sans causes rai-
 « sonnables quelconques, et ce fait,
 « fussent menés là où ils perpétrèrent
 « le dit homicide et là dissent et ré-
 « pétassent les dites paroles, etc. ». Cette affaire l'occupait encore l'année suivante où il recevait 50 francs pour ses peines « à estudier le propos fait
 « à Paris en présence du roi touchant
 « l'occision de Monsieur le duc Jehan ». Vers le même temps, ses gages de maître des requêtes étaient portés à 1.000 francs d'or par an, plus 3 francs pour les jours où il travaillerait hors de l'hôtel.

Rolin n'était encore à cette époque que « maistre Nicolle Rolin », mais il n'allait pas tarder, comme dit Chastellain, « à s'eslever, par son haut sens et valeur, jusqu'à devenir un des hauts hommes et des plus recommandés du monde ». L'année suivante, en effet, le poste de chancelier de Bourgogne étant devenu vacant par la retraite de Jean de Thoisy, Philippe le Bon le confiait à Rolin, qu'il créait en même temps chevalier (3 décembre 1422).

Parvenu à cette dignité suprême de premier ministre, qu'il devait conserver durant quarante ans, notre personnage allait être mêlé si intimement à tous les faits et gestes de son maître que son histoire se confond presque avec celle de ce dernier. « Il voloit tout gouverner tout seul, fust de guerre, fust de paix, fust en fait de finances. De tout en tout le duc s'en attendoit à luy, et sur luy comme principal reposoit, et n'y avait ne office, ne bénéfice, ne par ville, ne par champs, en

« tous ses pays, ne don ne emprunt
 « fait qui tout par luy ne se fesist et
 « conduisist et à luy ne respondist
 « comme le regardeur sur le tout »
 (Chastellain, t. III, p. 330).

Au moment où Rolin voyait ainsi son mérite récompensé et son ambition satisfaite, la grande affaire de la politique bourguignonne était la guerre contre la France. Depuis le meurtre de son père, Philippe le Bon, allié au roi d'Angleterre, qu'il avait fait couronner roi de France, n'avait cessé de combattre Charles VII. Mais il devenait évident que les armes ne pourraient mettre fin au conflit. Les opérations militaires n'aboutissaient de part et d'autre à aucun succès décisif. On négociait donc au cours de la lutte, et c'est à Rolin que le duc abandonna naturellement le soin de parlementer avec son adversaire. En décembre 1422, nous voyons le chancelier conduire à Bourg-en-Bresse une ambassade qui, par l'entremise du duc de Savoie, discuta longuement, sans parvenir à s'entendre, avec les représentants de Charles VII. Nous possédons encore la relation que Rolin lui-même en a composée, et dans laquelle se révèlent clairement ses talents de diplomate.

Il délimita dès lors le terrain sur lequel devaient se dérouler toutes les négociations futures jusqu'à la paix d'Arras. Les exigences qu'il formula au nom de son maître étaient si exorbitantes, et il les exposa avec tant de hauteur, que les gens du roi renoncèrent pendant longtemps à reprendre les pourparlers. C'est seulement dix ans plus tard, en 1432, que le chancelier se trouva de nouveau, cette fois à Semur, puis à Auxerre, en rapport avec les ambassadeurs français. La conférence, d'ailleurs, n'aboutit point.

Malgré le dégoût de plus en plus grand que la continuation de la guerre inspirait aux deux partis, elle durait encore lorsque l'on découvrit en Bourgogne (octobre 1432) un complot organisé par une partie de la noblesse pour s'emparer de Dijon, se saisir du chancelier et, si possible, de la personne du

duc pour les remettre au roi de France.

Pourtant, Philippe le Bon commençait à se refroidir à l'égard de l'Angleterre, dont il avait obstinément refusé jusqu'ici d'abandonner la cause. Il consentit enfin, au congrès qui se tint à Arras, en 1435, à s'entendre isolément avec la France et à signer la fameuse paix du 21 septembre 1435. Cette paix, qui constitua pour la Bourgogne un éclatant succès et humilia le roi devant le duc, fut incontestablement l'œuvre de Rolin, et elle constitue, si l'on peut ainsi dire, le point lumineux de sa carrière. Tous les renseignements que nous possédons nous le montrent dirigeant les négociations, prononçant des discours, faisant des propositions, bref, jouant constamment le premier rôle. Convaincu depuis longtemps, semble-t-il, de la nécessité d'une réconciliation entre la France et la Bourgogne, il déploya certainement tout ce zèle par conviction personnelle et par dévouement pour son maître, mais il est permis de croire cependant que le souci de ses intérêts privés n'y fut pas étranger. Charles VII lui avait fait certainement de brillantes promesses, qui furent tenues après la conclusion de la paix. Quoique celle-ci stipulât la restitution des terres confisquées pendant la guerre, il consentit à ce que Rolin, « pour la grande affection qu'il avoit témoignée au dit traité », conservât les biens des seigneurs restés fidèles à la cause royale, biens qu'il avait, pendant les dernières années, obtenus de Philippe le Bon et en quoi consistait le meilleur de sa fortune déjà très considérable à cette époque. Le roi s'engageait à dédommager les familles ainsi privées de leurs héritages : ce fut l'objet de contestations et de procès qui durèrent pendant de longues années et dont Rolin sortit indemne.

Considéré désormais comme un des plus habiles diplomates de l'Europe et plus puissant que jamais auprès du duc, il allait continuer à diriger jusque dans l'extrême vieillesse, la politique bourguignonne. Il prend part aux conférences nécessitées par l'exécution si

compliquée des clauses du traité d'Arras. Il est désigné, en 1439, pour recevoir, dans les Pays-Bas, la jeune Catherine de France, fiancée au comte de Charolais. La même année, il accompagne la duchesse de Bourgogne aux négociations ouvertes à Gravelines pour rétablir la paix entre la Bourgogne, l'Angleterre (qui a rompu avec Philippe le Bon après le traité d'Arras) et la France, et c'est lui, à n'en pas douter, qui inspire la princesse. Il accompagne son maître, en 1442, à Besançon, où il assiste à son entrevue avec l'empereur Frédéric III. En 1443, il s'occupe activement de débattre avec les ducs de Saxe la cession du Luxembourg et réussit à obtenir, à bon prix, leur désistement. Il est mêlé, en 1446, aux pourparlers de son souverain avec Albert d'Autriche. On le trouve à Paris en 1448, discutant avec les gens de Charles VII, qui manifestement s'écarte de la Bourgogne et n'a point encore rempli toutes les obligations que lui impose la paix de 1435. De 1449 à 1452, il prend une part active aux démêlés du duc avec les Gantois, négocie avec leurs délégués et déjoue les plans du roi de France qui cherche à s'immiscer dans la lutte. C'est lui que Philippe, lors de son voyage en Allemagne en 1454, laisse auprès du comte de Charolais auquel il a confié nominale-ment le gouvernement pendant son absence. C'est lui encore qui, l'année suivante, est envoyé à Paris pour traiter avec Charles VII du projet de croisade du duc de Bourgogne. C'est lui enfin qui, en 1456, après la fuite du dauphin Louis dans les Pays-Bas, reçoit la délicate mission de répondre à l'ambassadeur de son père qui vient le réclamer. Bref, tout ce que nous savons de la politique bourguignonne pendant le second quart du xv^e siècle — et nous en savons malheureusement trop peu de chose — nous le montre sans cesse au premier plan et s'acquittant, comme dit Chastellain, du rôle de « regardeur sur le tout ».

La vieillesse n'avait, semble-t-il, ni diminué son énergie, ni entamé ses facultés. Elle avait au contraire exas-

péré son amour d'un pouvoir auquel il tenait d'autant plus que diminuait le temps dont il disposait encore pour en jouir : « Nul n'eust voulu souffrir régner » en son lieu pour luy retraire en la « paix, mais contendoit à monter tous- » jours et à multiplier jusqu'à son dar- » renier et de mourir l'espée au poing, » triomphant sur fortune ». (Chastellain, t. III, p. 330). Cet extraordinaire parvenu sentait d'ailleurs le besoin d'assurer après lui la situation de sa famille. Si brillante qu'elle fût, il voyait bien que sa situation dépendait uniquement de la faveur du prince. Et Philippe le Bon vieillissait; sa santé devenait chancelante. Un règne nouveau paraissait proche. Qui garantissait au favori, sous le successeur de son maître, la continuation du crédit dont il avait joui durant si longtemps? Il pouvait craindre d'autant plus pour l'avenir qu'il se voyait entouré d'ennemis acharnés.

L'exécution de Jean de Granson (1455), coupable d'avoir cherché à soulever la noblesse de la Franche-Comté, lui avait attiré la haine du maréchal de Bourgogne, Thibaut de Neuschâtel, parent du condamné. D'autre part, les frères de Croy cherchaient à le supplanter dans la confiance du vieux duc. Il crut habile de se rapprocher de Charles le Téméraire, dont les rapports avec Philippe devenaient alors de plus en plus tendus, et c'est ainsi qu'il fut entraîné dans le conflit qui éclata entre eux en 1457, et qui eut précisément pour cause l'obstination de Charles à attacher à sa maison, au lieu de Philippe de Croy, que voulait y faire entrer son père, Antoine Rolin, fils du chancelier. Celui-ci tomba depuis lors dans une disgrâce que le crédit dont il avait joui jusqu'alors dut lui faire sentir d'autant plus cruellement. « Le duc », dit pittoresquement Chastellain, « retira ses » bras d'en sus de ses espauls comme » non plus y quérant tel repos qu'il vo- » loit ». Cependant, il n'entendit point rompre entièrement avec un serviteur auquel il devait tant, avec un diplomate qui conservait encore à l'étranger un

prestige extraordinaire. Il se borna à ne plus l'appeler à son conseil intime, lui laissant au reste son titre de chancelier et toutes les apparences de l'autorité qu'il avait possédée jusqu'alors. Quant à ses ambassades de France ou d'autre région venoient devers lui, il s'en aidait et paroit, donnant à entendre à chacun que ne l'avoit destitué ne déshonoré, ne volenté n'avoit de le faire ».

Rolin passa, semble-t-il, les deux ou trois dernières années de sa vie loin de la cour, en Bourgogne, dans cette situation ambiguë, et qui dut lui être fort pénible, de chancelier écarté des affaires. Il mourut, âgé de plus de quatre-vingt-deux ans, dans son hôtel d'Autun, le 18 janvier 1462 (1).

Il fut assisté au moment suprême par son fils, le cardinal d'Autun. « Jusque bien près de l'expiration, il conserva son sens et parole, recommandant à ses enfants de restituer au duc son maître le sceau qu'il lui avoit confié, afin que nul blâme ne lui en demeurast après sa mort », et leur enjoignant d'entretenir « en estat et à grande sollicitude » ses fondations pieuses. Si proche de la tombe, il n'avait rien perdu de son orgueil et de son amour des grandeurs terrestres. Il « requist à son trépas que trois jours et trois nuits entiers on le souffrist sur terre sans ensevelir, en publique vue du monde. Sy fut ainsi fait ; et, après l'esprit rendu, il fut revestu de chemise blanche, de riche pourpoint, de chausses, de nouveaux soliers, d'une robe de velours, l'espee ceinte au costé et la dague de l'autre, les esperons dorés aux pieds, le chaperon en gorge et le chapeau en teste, atout une enseigne d'or au front du chapeau » (Chastellain, t. IV, p. 214). On chercha vainement à cacher cette mort à Philippe le Bon, lui-même dangereusement malade. Il l'apprit avec une profonde émotion. « Tirant les bras

(1) Chastellain, t. IV, p. 213, place seul la mort au 40 février. La plupart des modernes la mettent en 1461, faute d'avoir réduit le style chronologique ancien au style moderne.

« de desoubz la couverture, il joignit ses mains et jetant les yeux au ciel dit : « Or je prie à Dieu, mon créateur et le sien, qu'il lui veuille pardonner ses fautes. Et le dit d'une si grande charité que tous ceux d'entre eux près lui y prirent un noble exemple ».

(Ibid.)

Nous n'avons exposé, dans les lignes qui précèdent, qu'une partie de l'activité du chancelier. Il resterait, pour en donner un tableau complet, à montrer son rôle dans l'administration de l'Etat bourguignon. Nous ne pouvons douter qu'il ait été des plus considérables (1), mais nos renseignements sont malheureusement trop fragmentaires pour nous permettre de le connaître avec précision.

L'exploration des archives nous fournira peut-être quelque jour des données plus abondantes. On ne peut croire pourtant qu'il soit jamais possible d'en savoir sur ce point autant qu'on le voudrait. Les réformes politiques si importantes qui ont été accomplies dans les Pays-Bas au cours de la période bourguignonne ont été débattues et préparées dans des conseils qui n'ont guère laissé de traces de leurs délibérations (2). La correspondance privée de Philippe le Bon nous en apprendrait fort long sans doute si nous en possédions autre chose que quelques épaves. Il faut donc se résigner à ignorer presque tout de la participation de Rolin au maniement des finances, à l'organisation de la justice, à la police de l'Etat. Quelques rares documents nous le montrent occupé de la fondation de l'université de Dôle (1423), de la rédaction des coutumes de Bourgogne, du classement des archives de Dijon, de la poursuite de rebelles ou de conspirateurs, de la suppression, en 1431, de la « chambre du conseil ». Dans les Pays-Bas, nous le voyons, en 1430, chargé, par le duc, d'apaiser les différends qui s'étaient

(1) En 1444, le maire de Dijon écrit : « Et toutes voyes est-il celui qui fait et conduit tout et par les mains duquel tout se passe plus que oncques mais ».

(2) On possède à la Bibliothèque nationale de Paris, Collect. de Bourgogne, t. LI, fol. 116, une enquête de Rolin sur le Grand Conseil ducal.

élevés entre Bruges et Gand, et, de 1449 à 1453, activement mêlé à la querelle de Philippe le Bon avec cette dernière ville, contre laquelle il compose de longs mémoires. Il n'est pas douteux que, comme tous les instruments du pouvoir princier au xve siècle, il ait été fort hostile tant aux bourgeois qu'à la noblesse. Il n'en faudrait pour preuve que la haine qu'elles lui portèrent.

Si la carrière politique de Nicolas Rolin fut l'objet de l'admiration universelle, les richesses extraordinaires qu'il accumula émerveillèrent davantage encore ses contemporains et, au milieu d'une époque pourtant peu scrupuleuse, ne laissèrent pas de faire scandale. Il n'est pas douteux que le chancelier ait constamment exploité son crédit et sa puissance au profit de ses intérêts privés. On doit reconnaître pourtant que la plus grande partie de ses biens lui vinrent de la faveur du duc. Nous avons déjà dit plus haut qu'il reçut une quantité de seigneuries confisquées sur des partisans de la France ou sur des rebelles, et il n'en faut pas davantage pour expliquer l'impopularité à laquelle il fut en butte au sein de la noblesse. Il était, quand il mourut, propriétaire des seigneuries d'Antume — dont il portait habituellement le titre — de Beauchamp, Ougné, Monetoy, Savoisy, Chaseux, Beaulieu, Saisy, Bragny, Monron, Salans, Fontaine-lez-Dijon, Pruzilly, Aymeries (près d'Avesnes), Raismes, Virieux-le-Grand, Gergy, Muz, Chazeux, Ricey-le-Bas, Polisot, Chailly, et d'une quantité d'autres terres presque toutes, comme la plupart de celles-ci, situées en Bourgogne, et auxquelles s'ajoutait une multitude de rentes et de droits utiles, sans compter des maisons et des hôtels à Dijon, à Autun et à Valenciennes. D'après Jacques Du Clercq, cette colossale fortune aurait fourni un revenu de quarante mille florins (environ deux cent mille francs, valeur intrinsèque) (1).

(1) L'évaluation de la fortune de Rolin par d'Arbaumont (*Op. cit.*, p. 470) me paraît inadmissible, mais le détail en est intéressant.

Rien d'étonnant, dès lors, si Rolin put donner libre cours à son amour du faste. Il dépensa des sommes considérables pour ses hôtels d'Autun (dont une partie subsiste encore) et de Dijon; ce dernier fut vendu après sa mort au prix énorme de trente-trois mille livres. Il commanda des tableaux à Jean van Eyck (*Vierge*, du Louvre) et à Roger van der Weyden (triptyque de Beaune), acheta des manuscrits et des tapisseries, combla les églises d'Autun de fondations pieuses et fit construire enfin, par Jacques Wiscrère (?), cet admirable hospice de Beaune (1441-1451), où son souvenir s'est conservé vivant jusqu'à nos jours.

On peut croire cependant que ce fut plutôt l'envie d'attester sa fortune qu'un sentiment profond de piété ou de charité qui lui fit sacrifier une partie de ses richesses à l'Eglise et au soulagement des pauvres. Il voulut, en se montrant libéral à leur égard, rivaliser avec les princes et les grands seigneurs et, si l'on ose dire, il suivit en cela la mode plus qu'il n'obéit à une conviction profonde.

Si discrètement qu'ils s'expriment, ses contemporains nous laissent entendre qu'il n'eut jamais qu'une religion fort tiède et de pure forme. « Il fut réputé », dit Du Clercq, « un des plus sages hommes du royaume [de France], à parler temporellement; car au regard de l'esprituel, je m'en tais ». Et Chastellain, dans sa grandiloquence un peu obscure, nous laisse la même impression : « Moult estoit sage cest homme droit-ey, quand au regard du monde, mais sa voye ne sambloit point capter les deux sapiences, car par soy donner trop à l'une qui estoit caluque et faillible, il se sambloit eslongier de la plus certaine et de la plus mémoires riable et messonnoit toujours en la terre comme si terre lui eust esté perpétuelle ».

Ses portraits par Van Eyck et par Vander Weyden lui donnent une physionomie sérieuse, réfléchie, énergique qui s'accorde bien avec son esprit d'homme d'affaires et de politique. On douta, en son temps, de sa délicatesse et de son bonnêteté : on ne douta

jamais de son intelligence et de son savoir faire. En sens n'avoit son pareil et en subtilité profonde nulle ne le passoit... et là où effort d'homme n'eust pu atteindre par armes, par sens souventes fois fit ployer envers luy autrui puissance.

Rolin fut marié deux fois. Sa première femme, Marie de Landes, fille de Berthod de Landes, maître général des monnaies de France, mourut vers 1410. La seconde, Guigonne de Salins, dame de Présilly, qu'il épousa en 1411 au plus tard, lui survécut jusqu'en 1470 et se fit enterrer dans l'hospice de Beaune.

Il eut du premier lit quatre enfants : Guillaume, seigneur d'Oricourt, Beauchamp, etc., mort après 1490; Antoine, seigneur d'Aymeries, qui fut grand bailli de Hainaut; Jean, qui devint en 1431 évêque de Chalon, en 1436 évêque d'Autun, fut promu au cardinalat en 1449 et mourut le 20 juin 1483; Philipote, qui épousa Guillaume d'Oiselet, seigneur de Villeneuve. De Guigonne de Salins naquirent : Louis, seigneur de Grançon; Louise, épouse de Jean, seigneur de Chastelvilain, et Claudine, épouse de Jacques de Montbel, comte d'Entremont.

On connaît en outre de Rolin trois enfants naturels : Antoine, Marguerite et Gérard.

H. Pirenne.

Chastellain, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, surtout t. III et IV. — Jacques Du Clercq, *Mémoires*, éd. de Reiffenberg, t. III. — Olivier de La Marche, *Mémoires*, éd. Beaune et d'Arbaumont. — *Dagboek van Gent*, éd. V. Fris. — Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. IV. — De Beaucourt, *Histoire de Charles VII*. — D'Arbaumont, *Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne*, dans la *Revue nobiliaire*, 1863, avec la généalogie de la famille Rolin, par l'abbé Boullemier (xviii^e siècle). — Bigarné, *Étude sur le chancelier Rolin* (Beaune, 1860). — A. Périer, *Un chancelier au xv^e siècle, Nicolas Rolin, 1380-1461* (Paris, 1904).

ROLIN (*Nicolas*), théologien et professeur, né probablement à Bouillon ou dans les environs de cette ville vers 1630, mort après 1754. Il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin entre le mois de novembre 1703 et le 15 mai 1704. Il est mentionné comme économe

(*procurator*) du couvent de Bouillon à la *Congregatio intermedia* de son ordre, tenue le 6 octobre 1716; en mai 1718, il participe en qualité de « discret » à l'élection du provincial de Belgique. Quelques années après, on le trouve au couvent d'Anvers, où il se consacre au professorat. En 1724, il obtint l'autorisation de se présenter au baccalauréat en théologie et, dès 1727, il se prépara à l'examen de licencié. Il passa à ce moment au couvent de Louvain, où il continua à enseigner. Il conquit, sans doute en 1736, le grade de licencié en théologie. Il remplit pendant un certain temps les fonctions de régent des études au couvent de Louvain, qui était en quelque sorte une dépendance de l'Université. En 1739, il fut élu second visiteur et nommé prieur du couvent de Bouillon. Quelque temps après, il devint secrétaire du provincial, le P. Lambert de Hodeige. Il l'accompagna en cette qualité dans une visite canonique faite en 1746 au couvent de Louvain. La même année, il prononça à Liège une *Oratio panegyrica in laudem D. Thomae Aquinatis angelici et communis ecclesiae doctoris, habita in templo R. P. Dominicanorum 7^a die Martii*, qui fut imprimée à Liège chez S. Bourguignon (in-8^o de 32 pages). En 1748, il fut élu premier définiteur, charge qu'il remplit jusqu'en 1751. Enfin, en 1754, il fut admis à l'honneur « du jubilé », ce qui prouve qu'il avait alors plus de cinquante ans de religion.

Herman Vander Linden.

Acta capitularia de l'ancienne province belge de l'ordre des Augustins, au couvent de Gand (d'après les renseignements fournis par le P. Ed. Frison, ancien provincial de l'ordre des Augustins). — *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797)*, publiés par E. Reusens, dans les *Annales pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXII, 1890, p. 295. — X. de Theux, *Bibliographie liegeoise*, col. 342.

ROLLANT (*Jean*), scribe. Voir ROELAND (*Jean*).

ROLLIER (*Emmanuel-Benoît*), chef de l'insurrection générale des Flamands contre la République française en 1798, né à Saint-Amand, le 3 décembre 1769, mort à Willebroeck, le 23 mai 1851. Il était fils de Pierre-Jean, qui fut bourg-

mestre de cette localité et de Marie-Thérèse Verhavert. Issu d'une famille notable et possédant diverses propriétés, Emmanuel Rollier vint se fixer à Ostende vers 1790. Son habitation fut détruite pendant le bombardement de cette ville par la flotte anglaise le 20 mai 1798.

Il se retira alors à Willebroeck. Il y occupait une maison de campagne située sur la Grand'place, lorsque éclata la Guerre des paysans. Le 21 octobre 1798, les paysans de la région située entre Termonde, Alost, Bruxelles et Malines se soulevèrent contre la domination française et mirent à leur tête Emmanuel Rollier, auquel Jacquemin, dit Charles de Loupoigne (voir *Biographie nationale*, tome X, page 65), agent autrichien, avait remis, au nom de l'empereur, un brevet de général.

Le 22 octobre, les rebelles, sous sa conduite, s'emparèrent de Termonde et fomentèrent la révolte dans les campagnes comprises entre Gand, Audenarde et Termonde. Ils se retirèrent ensuite dans un véritable camp retranché borné par le canal de Willebroeck, le Rupel et l'Escaut. A quatre reprises les Français essayèrent de s'emparer de cette position ; quatre fois la tentative échoua. Les partisans réussirent même à reprendre Willebroeck qui était tombé au pouvoir des républicains et Rollier y fixa son quartier général. Il avait comme lieutenant son frère Julien Rollier, qui réussit à battre le 1^{er} novembre une colonne française aux portes de Termonde. Le 23 octobre, l'ancien juge de paix de Bruxelles, Claret, avait conduit une colonne à Merchtem et fut forcé de prendre sa retraite devant Londerzeel que Rollier occupa de nouveau. Il s'avança même le 2 novembre jusqu'à Merchtem, où une colonne nouvelle venue de Bruxelles subit également un échec. Le 4 novembre une colonne républicaine conduite par Meinzeig arriva, en suivant la rive gauche du canal de Willebroeck, au village de Capelle, qui fut entièrement détruit ; ensuite cette colonne poussa jusqu'à Willebroeck. Meinzeig et sa troupe, venus de Bruxelles, furent forcés par Rollier de battre

en retraite, après des rencontres sanglantes. Cette résistance victorieuse fut de courte durée. La colonne républicaine fut renforcée le lendemain et après une lutte acharnée l'insurrection fut vaincue à son tour.

Rollier recula d'abord vers le Rupel. Mais poursuivi par l'ennemi, il ne lui resta plus qu'à chercher un refuge et à se sauver du désastre, après une résistance plus vive encore et dans laquelle le sang coula plus abondamment que jamais. La maison de campagne de Rollier à Willebroeck fut incendiée et sa tête fut mise à prix ; pendant deux années il se vit réduit à errer en fugitif de retraite en retraite.

Les *Bulletins de la Commission royale d'histoire* (tome XII avril-novembre 1846, p. 191) reproduisent une lettre adressée au duc de Weimar par Rollier, que les Français eux-mêmes qualifiaient de brave chef de brigands, et dont le *Bulletin* dit qu'il était « véritablement » un homme de cœur et un Belge de bon aloi ». Cette lettre, datée de Willebroeck, le 17 février 1814, dit : « J'ai subi une perte d'au moins soixante mille francs et deux années de persécution cruelle, durant lesquelles j'ai habité les cavernes et les souterrains ; lorsque le gouvernement avait mis ma tête au prix de cinq cents louis d'or pour celui qui m'eût su arrêter mort ou vivant, pour m'avoir trouvé à la tête de l'insurrection générale des campagnards, l'an 1798, en qualité de général et breveté par M. Charles Loupoigne, au nom de l'archiduc d'Autriche, et pour avoir en cette qualité livré plusieurs choques et combats à l'insupportable tyrannie étrangère, et bien notamment les deux mémorables actions sanglantes du 4 novembre où les ennemis furent entièrement défaits, et celle du lendemain 5 du même mois, où nous le fûmes à notre tour par leur très grande supériorité, et lorsque aussi ma campagne fut tout à fait pillée et brûlée et une grande partie de la commune dévastée ». Rollier déclare ensuite qu'il voyait, non sans déplaisir, que les anciens

agents de la France restaient en place sous le nouveau gouvernement. Ses « souffrances » lui faisaient espérer d'avoir mérité quelque droit pour oser faire à ce sujet « quelques petites remontrances et observations ».

Rollier passa encore de longues années à Willebroeck où il s'était établi de nouveau au même endroit qu'auparavant sur la Grand' place, là où se trouve aujourd'hui l'établissement de bienfaisance dû à la générosité de M^r De Naeyer, le grand industriel.

Ch. van Iseghem

Oris, *La guerre des Paysans*, p. 417, 233 et s., 363, 367, 391. — K. van Caeneghem, *De boeren verheerlykt*.

ROLLIERS (Antoine), théologien, né vers 1677, mort à Louvain, le 11 mars 1724. Il entra dans l'ordre des Augustins, prononça ses vœux à Anvers en 1798, étudia à l'université de Louvain, où il obtint le titre de docteur en théologie. Professeur de théologie au couvent d'Anvers en 1709, il passa en la même qualité en 1710 au couvent de Louvain où il enseigna pendant treize ans et devint régent des études en 1713. Il fut définitif de son ordre de 1715 à 1717, visiteur de 1716 à 1722, et mourut au couvent de Louvain, le 11 mars 1724.

Il présida un nombre considérable de soutenances de thèses théologiques, dont les titres sont énumérés dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (t. XXX, p. 372, note 2). Il prit surtout vivement part à la querelle du jansénisme, commenta la bulle *Unigenitus* et polémiqua contre le P. Quesnel et les Jansénistes.

Léonard Willems.

Jos. Wils, *Obituaire des Augustins de Louvain*, publié dans les *Analectes* ci-dessus.

ROLLIERS (Benoît), officier, né à Saint-Nicolas, le 16 juillet 1798, mort à Bruxelles, le 12 décembre 1877. Incorporé à la 17^e division d'infanterie de l'armée des Pays-Bas comme milicien de la levée de 1817, Rolliers fut promu sergent le 1^{er} avril 1820 et se réengagea à deux reprises. Il se trouvait à Gand à l'époque des événements de 1830; dès la fin de septembre,

il quitta le service de la Hollande et fut promu sous-lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de Gand par la nouvelle régence de cette ville le 19 octobre 1830. Comme tel, il servit sous le major-commandant Louis Van de Poele, qui avait embrassé avec une véritable ardeur la cause de la révolution belge, et qui participa, à la fin d'octobre, avec ses canons, à la prise d'Anvers.

La haute bourgeoisie industrielle et la masse des intellectuels gantois, pour raisons d'intérêts matériels ou de sympathies politiques, étaient restées fidèles à la dynastie et au régime déchu; même, malgré le vote au Congrès de la motion Rodenbach, qui avait exclu à tout jamais les Nassau de la royauté en Belgique, le prince d'Orange avait si bien rallié à sa candidature au trône les classes dirigeantes gantoises, que le 5 janvier 1831 le conseil communal antirévolutionnaire et la chambre du commerce et des fabriques n'avaient pas hésité à signer une pétition au Congrès dans ce sens. Les classes moyennes, mais surtout les ouvriers qui avaient fait la révolution, étaient hostiles aux orangistes et leur portaient une haine qui dégénéra à mainte reprise en voies de fait, particulièrement contre de grands fabricants connus pour leurs attaches avec les Nassau; la crise économique qui sévissait vint singulièrement compliquer la situation.

Le 19 janvier, le prince d'Orange lança un nouveau manifeste au peuple belge qui fut répandu à Gand à de nombreux exemplaires. Ces menées des orangistes excitèrent chez les patriotes fervents, et particulièrement chez les pompiers, un redoublement d'animosité contre leurs adversaires. Le 26, une patrouille de sapeurs, commandée par Van de Poele, livra une véritable escarmouche à une bande de batefiers. On arriva ainsi à la veille de l'élection d'un roi par le Congrès national.

Des bruits de conspiration circulaient, sans que la régence, soupçonnée de complicité, prit la moindre mesure de précaution. Effectivement, le 2 février au matin, un drapeau orange fut arboré

à la Pécherie ; dans la ville se formèrent des rassemblements au milieu d'une animation extraordinaire. Vers midi, une troupe d'environ deux cent cinquante hommes entra à Gand par la porte de Bruges, où elle fut accueillie par une multitude de gens aux cris de : Vive le prince d'Orange ! C'étaient les volontaires de l'ex-révolutionnaire de septembre, le François Ernest Grégoire. Devenu depuis lieutenant-colonel du 2^e tirailleurs à Bruges, il s'était laissé gagner à la cause du prince Guillaume par le fervent orangiste comte Duchâtel. Sous lui commandait, avec le grade de capitaine, l'ancien maître d'escrime Norbert De Bast, dit Bertje Bast. La puissance des orangistes gantois avait fait espérer à Grégoire un soulèvement général en faveur du prince ; mais ni les leaders antirévolutionnaires ni les chefs de l'armée ne bougèrent, et le peuple resta indifférent. Au pont Saint-Michel la troupe des volontaires fut même saluée par les cris de : Vivent les Belges ! Grégoire se porta droit sur l'hôtel du Gouvernement, se présenta au gouverneur de Lamberts-Cortenbach et lui déclara que les puissances avaient reconnu le prince d'Orange comme roi des Belges, que c'était en son nom qu'il venait prendre possession de la province et qu'il le sommait de rester prisonnier jusqu'à nouvel ordre.

Cependant quelques patriotes avaient averti les pompiers, au château de Gérard-le-Diable, de l'attaque des conjurés, tandis que la garnison, qui vint occuper la place d'Armes rangée en bataille, assistait passive à cette tentative de contre-révolution. Van de Poele et Rolliers se mirent bravement à la tête de leurs quatre-vingts hommes, emmenèrent leurs deux canons et vinrent se poster rue du Gouvernement en face de la bande de Grégoire. Celui-ci et De Bast essayèrent alors de gagner les officiers des pompiers à leur cause, alléguant que le gouverneur s'était déclaré prêt à reconnaître le prince d'Orange. Le major Van de Poele voulut en avoir le cœur net et ordonna à Rolliers d'aller trouver le baron de Lamberts. Rolliers

ne craignit pas de traverser les rangs des conspirateurs les armes à la main, pénétra auprès du gouverneur gardé à vue et lui déclara que les pompiers ne voulaient pas reconnaître le prince d'Orange. « Ni moi non plus », s'écria de Lamberts. « Alors je vais faire mitrailler cette canaille », dit Rolliers. Le lieutenant se précipita vers son chef et lui raconta son entretien avec le gouverneur.

À ce moment, les volontaires, informés déjà des desseins de Rolliers, tirèrent plusieurs coups de fusil, qui tuèrent un pompier et en blessèrent quatre autres, se trouvant auprès des deux officiers que l'on avait particulièrement visés. Van de Poele ordonna à son officier de commander le feu ; les deux canons et le peloton tirèrent en même temps. Il y eut une douzaine de tués et beaucoup de blessés ; la majorité des volontaires prirent la fuite. Seul Bertje Bast essaya avec quelques hommes de résister, mais il ne tarda pas à se réfugier à son tour dans les rues voisines ; le soir, il fut pris avec Grégoire et mis en prison. Condamnés une première fois, les deux chefs de la conspiration manquée furent acquittés plus tard par la cour d'assises de Mons.

Cette expédition mal organisée n'avait aucune chance de réussir, d'autant plus que le parti orangiste à Gand était resté étranger au mouvement. Mais l'audace des chefs de la conspiration augmenta les suspicions et les craintes que le gouvernement provisoire concevait à l'égard de Gand. Aussi deux jours après cette échauffourée, l'administration municipale gantoise fut-elle suspendue et remplacée par une commission de sûreté publique de cinq membres, dont le commandant Van de Poele. Le 5, Rolliers fut nommé capitaine et Van de Poele colonel, par arrêté du gouvernement provisoire. Le 17 juillet, la veille de l'arrivée du roi Léopold, le gouverneur de Lamberts, au cours d'une grande parade, remit solennellement une épée d'honneur à Van de Poele et à Rolliers.

Malgré la libération de Grégoire, le fait d'armes auquel Rolliers avait participé se grossit démesurément au fur et à mesure que la paix se raffermissait e

valut à ses auteurs des distinctions continues. Le 8 septembre 1832, Rolliers, nommé capitaine de seconde classe, passa au 7^e régiment de ligne. Cinq ans après, il fut détaché au régiment des grenadiers et voltigeurs réunis, puis entra au régiment d'élite le 1^{er} janvier 1839. Capitaine de 1^{re} classe en 1841, il prit sa retraite en 1855 et fut créé major honoraire le 1^{er} janvier 1863. Décoré de la Croix de fer en 1835, il était chevalier de l'Ordre de Léopold depuis 1849.

Saint-Nicolas, sa ville natale, lui a élevé une statue à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'indépendance nationale, le 17 septembre 1905.

V. Fris.

Documents de famille appartenant à l'administration communale de Saint-Nicolas. — *Gazette van Gent, Messager de Gand et Journal des Flandres*, du 3 février 1831 et suiv. — Manuscrit de la *Genesche kronijke* d'Ed. Callion, à la bibliothèque de l'université de Gand, 1822-1831, p. 292 et suiv. — Les historiens de la Révolution de 1830, énumérés dans V. Fris, *'t Jaar 30* (Gand, 1908), p. 146-148. — C. Rodenbach, *Episodes de la Révolution dans les Flandres* (Bruxelles, 1833), p. 190 et s. — Adolphe Bartels, *Les Flandres et la Révolution belge* (Bruxelles, 1834), p. 495-496. — P.-A. Huybrecht, *Histoire politique et militaire de la Belgique* (Bruxelles, 1856), p. 90-95. — J.-B. De Graet, *Nécit des troubles et des événements qui ont eu lieu dans la ville de Gand à l'époque de la Révolution de 1830* (Gand, 1856), p. 63-69. — J.-J. Thomissen, *Notice sur le baron Werner-Joseph de Lambert-Cortenbach* (Louvain, 1880). — *Histoire des événements militaires et des conspirations orangistes de la Révolution en Belgique de 1830 à 1833*, rédigée d'après les mémoires du général Niellon (Bruxelles, 1868), p. 156-157. — A. Eenens, *Les conspirations militaires de 1831* (Bruxelles, 2^e éd., 1875), t. I, p. 149 et suiv. — F. De Potter et J. Broeckhaert, *Geschiedenis der stad Sint-Nicolaas* (Gent, 1882), t. II, p. 325. — Fr. Bernaert, *Le major Rolliers, dans Belgique militaire*, octobre 1901. — D. Destanberg, *Gent van 1831 tot 1840* (Gent, 1903), p. 43. — Hendrik Heyman, *De omwenteling van 1830 en mojaar Rolliers* (Sint-Niklaas, 1905), p. 23-39.

ROLY (*Barbe DE*). Voir PORQUIN (*Barbe DE*), dame DE ROLY.

ROLY (*Henri-Louis*), juriconsulte, né à Farciennes en Hainaut en 1761, mort à Liège, le 25 juin 1814. Il avait pratiqué dans cette dernière ville comme avocat. C'était un juriconsulte de valeur et sous l'Empire il est peu de procès d'une certaine importance qui se plaidèrent devant la cour de Liège sans qu'il

n'y prit part. Il publia plusieurs mémoires rédigés par lui en faveur des clients qui lui avaient confié la défense de leurs intérêts, et où sont traitées, d'une façon remarquable, certaines questions de droit.

Georges Bigwood.

De Theux, *Bibliographie liégeoise*.

ROMAËUS (*Nicolas*), théologien, né à Bruges, le 20 octobre 1563, mort dans cette ville, le 20 décembre 1632. Après avoir fait ses humanités à Bruges, il étudia la philosophie à Paris et en Allemagne, puis la jurisprudence à Bourges et à Poitiers. Le 28 mars 1589, il entra dans la Compagnie de Jésus, et enseigna, pendant quatorze ans, la théologie morale à Liège, Saint-Omer, Bois-le-Duc et Anvers. Fougueux adversaire de la réforme, il fut pendant quelque temps missionnaire en Hollande. On trouve un écho de la violence de ses controverses dans son grand ouvrage intitulé : *Johannis Calvini Noviodunensis nova effigies centum coloribus expressa*. Anvers, Jér. Verdussen, 1622; in-fol. Dédié à Antoine de Hennin, évêque d'Ypres. Dans le même volume sont imprimés de Romaëus un traité sur la prédestination : *Digressio de Prædestinatione et Justificatione*, et une pièce : *Calvini confessio de equuleo*.

Paul Bergmans.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, t. II (Bruges, 1844), p. 132-133. — C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. VII (Bruxelles, 1896), col. 30-31.

ROMAIN (*Adrien*), ou ADRIAAN VAN ROOMEN, en latin ADRIANUS ROMANUS, médecin, mathématicien, né à Louvain, le 29 septembre 1561, mort à Mayence, le 4 mai 1615. Après s'être adonné avec succès, dans sa ville natale, à l'étude des langues anciennes, il se rendit à Cologne où il s'appliqua à la philosophie et aux mathématiques. Ce fut encore à Cologne qu'il débuta dans l'étude de la médecine. Il revint ensuite se perfectionner dans cette science à la faculté de Louvain, mais il n'y resta pas longtemps. Bientôt il entreprit un grand voyage, dans lequel il parcourut divers pays, entre autres l'Italie, profitant de cette occa-

sion pour apprendre plusieurs langues vivantes, sans négliger le latin et le grec qu'il possédait parfaitement.

Ayant obtenu ses licences, il alla exercer la profession de médecin à Huy ; mais après un court séjour dans cette ville, il la quitta pour revenir à Louvain où l'attendait une chaire. Il s'y remit aussitôt à l'étude des mathématiques. C'est ce qu'il nous apprend lui-même, dans la dédicace de ses *Idea Mathematica* : « Je m'étais mis en tête », dit-il, « de dresser un projet de mathématique universelle, pour me rendre bien compte de tout ce que cette science, reine de toutes les sciences, embrasse dans son domaine. Mais voyant que pour explorer les généralités il me fallait d'abord connaître tous les détails, je me livrai avec ardeur à cette tâche laborieuse qui me prit bien des mois ».

Sur ces entrefaites, c'est-à-dire vers 1586, Romain se lia d'amitié avec Ludolphe van Collen, célèbre mathématicien doué d'un talent de calculateur qui tenait du prodige, et auquel on doit notamment la détermination du rapport de la circonférence au diamètre avec trente-cinq décimales exactes. Ce fut une bonne fortune, car Ludolphe se chargeait volontiers de vérifier les calculs d'Adrien ; aussi ce dernier ne manque-t-il aucune occasion de louer le talent de son ami.

Romain fait encore allusion aux études qui l'occupaient à cette époque, dans la préface de l'*Ouranographia*, datée du 11 octobre 1590. Il y parle en ces termes de quelques uns de ses opuscules tant imprimés que manuscrits :

« Voici », dit-il, « l'idée qui m'a poussé. Comme je m'étais adonné depuis plusieurs années déjà à l'étude des mathématiques, que j'avais laborieusement butiné dans les travaux des autres, corrigeant bien des erreurs et faisant moi-même quelques découvertes, je me proposai de réunir le tout en un faisceau, de l'explorer avec plus d'attention et de le réduire en une méthode sûre. Je voulais publier quelques opuscules astronomiques dans le genre de ceux que j'avais laissés publier jadis sur l'arithmétique ».

Que sont devenus ces opuscules ? On l'ignore. L'*Ouranographia* est le plus ancien ouvrage d'Adrien Romain qui soit aujourd'hui connu, et, si j'en ai extrait ce passage, c'est pour avoir l'occasion de dire que les petits traités d'arithmétique dont il y est question sont perdus.

Ce fut en 1586 que Romain inaugura son cours de mathématiques à Louvain. Il y forma de nombreux élèves et s'acquitta bientôt une légitime réputation. En 1592, il occupa les fonctions rectorales qui étaient à cette époque semestrielles. Mais les factions politiques déchiraient alors les Pays-Bas, et, malgré les honneurs qui semblaient l'attendre dans sa patrie, Adrien prit en dégoût un pays où l'on troublait ses doctes études. Il se décida donc à accepter les propositions du duc Jules de Franconie, prince-évêque de Wurzbourg et fondateur de l'université de cette ville, qui lui offrait d'y inaugurer la chaire de médecine. Ce fut au mois de juin 1593 qu'il en prit possession. Vers la même date, il épousa Anna Steegh, nièce de Godefroid Steegh, médecin ordinaire du prince-évêque. Les dédicaces de ses ouvrages témoignent du bonheur qu'il goûtait alors dans une position qui comblait tous ses vœux.

Les années qui suivirent furent la période la plus brillante de son activité scientifique. Nous aurions à raconter ici ses controverses retentissantes avec François Viète et Joseph-Juste Scaliger, mais la nécessité d'être bref nous oblige à omettre le récit de ces glorieux tournois littéraires. Aussi bien aurons-nous l'occasion d'en dire tantôt un mot à propos de la bibliographie des œuvres d'Adrien Romain.

Les actes de la faculté de médecine de Wurzbourg signalent, à la date du 25 juillet 1596, un incident académique qui marque dans la vie de l'illustre professeur, la création des deux premiers docteurs en médecine sortis du sein de l'université. « Le 25 juillet 1596 », y est-il dit, « Christophe Upilio de Wurzbourg (Franconie) et Henningus Scheunemann d'Halberstadt (Saxe), furent les premiers promus par Adrien Romain au doctorat en philosophie et

« en médecine, dans cette Académie récemment fondée par le prince Jules ». La bibliothèque de l'université de Wurzburg possède encore les énoncés des thèses que Christophe Upilio soutint en public, quelques jours avant cette solennité.

Le XVII^e siècle qui s'ouvrait inaugura pour Romain une série de nouveaux honneurs. Par sa naissance il appartenait à la noblesse, et depuis longtemps il faisait suivre son nom du titre de chevalier, *equus auratus*. Rodolphe II le créa comte palatin et lui confia la charge de médecin ordinaire de l'empereur. Cette charge fut cependant purement honorifique, et Adrien Romain ne l'a jamais effectivement remplie. Mais une grande douleur vint alors assombrir cette existence à laquelle tout semblait sourire. Romain devint veuf. Son protecteur le prince Jules, voulant lui assurer une vie tranquille consacrée à l'étude, lui offrit à la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Wurzburg un canonicat que la mort du chanoine Jean Didymus laissait vacant, et que Romain accepta.

A toutes les époques de sa vie il manifesta un goût prononcé pour les voyages et il serait impossible de le suivre dans ses perpétuels déplacements. Il faut cependant noter un séjour fait en 1603 en Belgique, parce que c'est probablement vers cette date et dans sa patrie qu'il reçut les saints ordres. En mars 1605 on le rencontre à Francfort occupé à la publication de la *Mathesis polemica*. Le 3 septembre de la même année, de retour à Wurzburg, il produit devant le chapitre de son église ses lettres d'ordination. Enfin en 1606, il est de nouveau à Louvain, d'où il date du 16 juin la préface du *Speculum Astronomicum*.

Ses fréquentes absences nuisaient-elles à son enseignement? Croyait-il peut-être aussi la charge de professeur de médecine peu compatible avec ses nouvelles fonctions ecclésiastiques? Quoi qu'il en soit, le jour de Saint-Grégoire 1607, Romain résignait sa chaire de Wurzburg. Il

n'est pas certain cependant qu'il le fit en personne, et il semble même plus probable qu'il envoya sa démission de Louvain. En tout cas il se trouvait encore dans cette ville le 18 juin 1607, car il datait de ce jour, *ex Museo nostro Lovanii*, la dédicace du *Mathematicæ Analyseos Triumphus*, volume qui ne fut imprimé, il est vrai, que deux ans plus tard.

L'année 1608 semble s'être passée presque tout entière à Wurzburg, où l'installation de Romain au chapitre eut lieu le 8 octobre.

Vers la fin de 1609, rapide et court voyage à Louvain pour y surveiller l'impression du *Mathematicæ Analyseos Triumphus*, puis nouveau séjour à Wurzburg, d'aussi peu de durée cependant que les précédents, car dès le mois de juin 1610 Romain obtenait du chapitre la permission de faire un voyage en Bohême. Il voulait, disait-il, aller prendre les eaux de Prague pour restaurer ses forces affaiblies par l'étude et le travail. On prétend aussi que l'empereur Rodolphe l'y avait invité.

De la Bohême, Adrien se rendit en Pologne, invité par le comte Jean Zamoski, chancelier du royaume. Zamoski le prit en telle affection que, pendant deux années entières, il le retint comme son hôte et son ami.

Le chancelier avait fondé, au milieu des steppes sauvages de la Russie Rouge, une petite ville baptisée en son honneur du nom de Zamosk. Protecteur des arts et des sciences, il voulait qu'elles eussent là un asile et un temple, et Romain fut chargé d'y enseigner publiquement les mathématiques. « Ce n'est pas sans étonnement, » dit Ph. Gilbert, « et sans une certaine admiration pour l'ardeur scientifique de ce temps-là, que l'on rencontre en 1610, au fond de la Pologne, un Belge, un docteur de Louvain, dévoilant les secrets de la géométrie et de l'astronomie, à une population naissante, à demi-guerrière, sous les auspices d'un si haut personnage ».

Romain avait profité de son voyage en Bohême et en Pologne, pour visiter la

Hongrie et les contrées avoisinantes, ce qui donne lieu à Sweertius de lui appliquer ce vers :

Hic mores hominum multorum vidit et urbes.

Cependant, dès la fin de 1611, on le retrouve une fois de plus à Wurzburg. Vers 1613, nouvelle interruption de son séjour dans cette ville par un court voyage en Belgique, pendant lequel il écrivit ses dernières volontés. C'est que sa santé s'affaiblissait. Il voulut se rendre avec son fils aux eaux de Spa dans l'espoir de la remettre. Les forces lui manquèrent en route et il dut s'arrêter à Mayence, où il expira, le 4 mai 1615, dans les bras de son fils Jacques. Il n'avait encore que cinquante-trois ans.

Son corps fut enterré dans l'église paroissiale de Saint-Quentin, à Mayence. Aucune pierre tombale n'en conserve le souvenir. Ses exécuteurs testamentaires lui érigèrent dans son église collégiale de Wurzburg un monument funéraire en bronze, à ses armes, qui étaient d'or à un chevron de gueules accompagné en pointe d'un paon rouant de sinople : le cimier surmonté de deux clefs en croix. Une longue inscription rappelait les principales charges remplies par le défunt et se terminait par quelques vers écrits à sa louange. On peut les lire chez Ruland (p. 98-99).

S'il n'y a qu'une voix parmi les historiens des mathématiques pour faire l'éloge des ouvrages d'Adrien Romain, il leur arrive parfois à tous de ne pouvoir en parler que par ouï dire, et de ne les citer que de seconde main. C'est que non seulement beaucoup des œuvres, et non des moindres, de notre illustre compatriote sont rarissimes, mais que les exemplaires connus se trouvent éparpillés dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Quelques-uns de ses écrits semblent même irrémédiablement perdus.

J'ai été assez heureux pour avoir sous les yeux la plupart des travaux mathématiques d'Adrien Romain, et il m'a été donné de les étudier à loisir. Je

n'en parlerai cependant ici que d'une manière sommaire, renvoyant le lecteur qui en désirerait une étude plus approfondie aux mémoires et notices spéciales que je leur ai consacrés dans divers recueils périodiques.

Quant aux thèses de médecine, aux calendriers, prognostications et almanachs, à moins d'indication contraire, j'en donne les titres d'après Ruland. A l'exemple de ce dernier, j'énumère les ouvrages, dans cette bibliographie, d'après l'ordre chronologique.

1. *Ouranographia sive cæli descriptio. In qua præter alia, cælorum numerus et ordo methodo inquiruntur, omniaque ea quæ ad primum cælum, primumque mobile ab eo distinctum spectant, dilucidè explicantur, nominibusque aptè fictis distinguuntur, Opus omnibus Astronomiæ Physiçæque studiosis utilisissimum. Authore Adriano Romano Lovaniensi. Lovanii. Ex officina Ioannis Masii. Anno CIO. IO. XCI; in-4^o. Biblioth. royale de Belgique; univ. de Gand; Observatoire royal.)*

Même titre : Antverpiæ, Apud Ioannem Keerbergium. Anno CIO. IO. XCI. (Univ. de Louvain.) C'est l'édition de Masius, à Louvain, avec une autre adresse.

L'*Ouranographia*, divisée en trois livres, a pour but de faire connaître au vulgaire, peu familiarisé avec les écrits des savants et surtout de Ptolémée, les idées alors reçues sur la structure de l'univers. C'est en quelque sorte un traité d'astronomie élémentaire, ne présentant plus très grand intérêt aujourd'hui, et dans lequel l'auteur reste fidèle à l'astronomie ancienne. Jamais Adrien Romain ne se rallia aux idées de Copernic, ni même à celles de Tycho Brahé.

2. *Ideæ mathematicæ pars prima, sive methodus polygonorum, qua Laterum perimetrorum et area um cujuscunque polygoni investigandorum ratio exactissima et certissima; unâ cu . circuli quadratura continentur. Authore Adriano Romano Lovaniensi medico et mathematico. Lovanii, apud Ioannem Masium. Anno CIO. IO. XCIII; in-4^o (Biblioth. royale*

de Belgique; Observ. royal; ville de Mons).

Même titre : Antverpiae apud Ioannem Keerbergium Anno CIO.IX.XCIII (univ. de Louvain). C'est la même édition que la précédente.

L'université de Wurzburg possède, d'après Kuland, un exemplaire des *Idea mathematica* avec des figures et des notes manuscrites de l'auteur.

Les pièces préliminaires des *Idea Mathematica* sont restées beaucoup plus célèbres dans l'histoire de la science que le corps même de l'ouvrage. Nous allons les énumérer :

Après l'extrait du privilège daté de Bruxelles le 7 novembre 1590, l'ouvrage débute par une dédicace au célèbre P. Clavius, S. J., datée de Louvain le 19 février 1593, dans laquelle Romain nous apprend plusieurs particularités de sa jeunesse.

Puis viennent quatre pièces de vers latins signées, la première, Justus Lipsius; la seconde, Thomas Fienus; les deux dernières, Bernardus Lordel.

Suit un document très important. C'est un avis, *lectori philomathi*, dans lequel Adrien Romain fait l'éloge des principaux mathématiciens de son temps : Christophe Clavius, Gui Ubaldo, Jean Antoine Magini, Jean Cornets Grotius, Ludolphe van Collen, Michel Coignet, Nicolas Peetersen, Simon Stevin, Tycho Brahe, Valentin Otto, Georges Joachim Rheticus, Bernard Lordel, Jean van den Weeghe, Thomas Fienus et Corneille Opmeer. On sait combien les morceaux de ce genre sont précieux et rares. On n'a peut-être pas assez remarqué dans celui-ci, la lettre écrite, en 1568, par Georges Joachim Rheticus à Pierre Ramus, dans lequel le grand constructeur de tables de lignes trigonométriques donne à Ramus des renseignements sur l'état d'avancement de son ouvrage et les difficultés matérielles qui en retardaient l'exécution.

Après cet avis au lecteur, on trouve l'équation du 45^e degré qui porte dans la science le nom d'« Equation d'Adrien Romain » et devait soulever une discus-

sion si retentissante, si chaude et néanmoins si courtoise, entre l'auteur et François Viète. Nous y reviendrons tantôt à propos du *Problema Apolloniacum* (n^o 14).

A la page suivante, Romain donne le plan d'ensemble de ses *Idea Mathematica*. L'ouvrage devait comprendre douze livres, dont seuls les quatre premiers, c'est-à-dire la *Methodus Polygonorum*, sont contenus dans le volume. Les huit derniers n'ont jamais paru.

Ces préliminaires se terminent par une proposition intitulée : *Quadratura circuli in numeris absolutis solinomiis*, dont il est parlé chez tous les historiens des mathématiques. Romain y fait connaître le rapport de la circonférence au diamètre avec seize décimales exactes, évaluation plus rapprochée que toutes celles qu'on en avait données antérieurement.

Quant au corps de l'ouvrage lui-même, il est divisé en quatre livres très intéressants et tout à fait dignes de la grande réputation de l'auteur, mais sur lesquels il est impossible de nous étendre ici. La meilleure analyse qu'on en ait faite jusqu'aujourd'hui est celle de Kästner (t. 1^{er}, p. 457-468).

3. *Canon triangulorum rectangulorum, tam sphericorum quam rectilineorum, methodo brevissima Eaque facillima comprehensa : Authore A. Romano medico et mathematico*. In-8^o oblong (Bibl. ducale de Wolfenbüttel).

Ce rarissime opuscule n'a ni date ni adresse d'imprimeur, mais il doit avoir été édité à Louvain en 1593. Adrien Romain semble avoir eu pour but d'y résumer les principales découvertes faites par Viète dans la théorie des triangles sphériques rectangles et publiées dans le *Francisci Vietae Variorum De Rebus Mathematicis Responsorum, Liber VIII...* Tyronis, apud Iamettivm Mettayer, 1593 (Bibliothèque royale de Belgique). Très connu autrefois, le *Canon triangulorum rectangulorum* est aujourd'hui parfaitement oublié, ce qui ne peut s'expliquer que par sa rareté. J'ai tâché de rappeler l'attention sur lui en en donnant une analyse dans ma « Note sur la Trigonométrie d'Adrien

• Romain • (Bibliotheca Mathematica, III P., B. 5, p. 342-354).

4. *Disputatio medica de humoribus quam sub initio anni millesimi quingentesimi nonagesimi quarti Februarij in celebri ac orthodoxa Herbipolensium Academia, pro virili defendere conabitur ingenuus ac eruditus Liberalium artium ac Philosophiæ Magister Paulus Stromair Ingolstadiensis, sub præsidio Expertissimi Doctissimique viri D. Adriani Romani medicinae Professoris ordinarii.* Herbipoli, e typographio Georgii Fleischmanni, anno 1594; in-4°.

Adrien Romain y propose cent soixante-dix thèses.

5. *Disputatio Medica Et Physica De Elementis Quam anno Christi 1594. Pridie Cal. Septembr. Dei Opt. Max. Adivvante Gratia, In Catholica Et Celeberrima Herbipolensi Universitate, Præsidi Clarissimo Viro D. Adriano Romano Medicinæ Doctore et Professore ordinario, pro acquirendo primo medicinæ gradu defendet Hennings Scheveman Halberstadiensis Saxo.* Wirceburgi apud Georgium Fleischmann. Anno 1594; in-4° (Univ. de Louvain).

Ces thèses, au nombre de deux cent quarante-neuf, se rapportent exclusivement à des sujets de physique, sans qu'il y soit question de médecine, comme le titre pourrait le faire croire. Adrien Romain y défend en général les vieilles idées d'Aristote; mais quelques-unes de ses thèses (133-160) méritent néanmoins d'être remarquées; ce sont celles où il fait connaître les dimensions qu'il attribue au globe terrestre.

6. *Theoria Calendariorum Quam Contra Quosdamque Impugnare volentes in Catholica et Celeberrima Herbipolensi Academia præside Clarissimo Viro A. Romano L. E. A. Defendet Nobilis et eruditus Iurenis Adamus Soinarski Cathedralis Ecclesiæ Posnaniæ Canonicus.* Wirceburgi apud Georgium Fleischmann. A°. 1594; in-4° (Univ. de Louvain).

Les trois lettres L. E. A. doivent se lire: *Licentiate Equite Aurato*. Adrien Romain se parait volontiers de ce dernier titre.

La *Theoria Calendariorum*, opusculé,

d'après Ruland, extrêmement rare, forme par elle-même un traité complet, quoiqu'elle soit souvent ajoutée en annexe à la *Supputatio Ecclesiastica* (n° 7). C'est ce qui a lieu, par exemple, pour les quatre exemplaires qu'en possède l'université de Louvain. L'un d'eux, coté Hist. 860, est relié aux armes d'Adrien Romain et lui a appartenu.

7. *Seppotatio Ecclesiastica Secundum novam et antiquam Calendarii rationem.* Arthore A. Romano L. E. A. Wirceburgi apud Georgium Fleischmann. Anno 1595; in-4° (univ. de Louvain, ville d'Anvers).

La dédicace au prince Jules, évêque de Wurzburg, est datée: *Calendis Iannuarii CIO.IO.XCV.* Herbipoli.

L'ouvrage lui-même est divisé en quatre parties dont voici les titres:

Pars I, qua temporum distinctio certis definitionibus continetur. — Pars II, qua ea quæ annis omnibus communia sunt continentur. — Pars III, qua ea quæ singulis annis propria sunt continentur, tam pro novo quam pro antiquo calendario. — Pars IV, festorum mobilium sedes invenire.

8. *Auspice Deo Trino et Uno præside clarissimo peritissimoque viro ac domino Adriano Romano artis medicæ doctore et Professore ordinario fidelissimo, observandissimoque has propositiones de semine sanguineque materno in amplissimo, celeberrimo, catholicissimoque medicorum acroatiario Herbipolensi, pro prima laurea assequenda, ad discutiendum propositas defendere conabitur Joannes Birentil Herbipolensis Franco. IIII non. Martii ipsa S. Adriani festivitate.* Wirceburgi, typis Georgii Fleischmann, anno 1595; in-4°.

Soixante-quatre thèses.

9. *Parvum Theatrum Urbium sive Urbium Præcipuarum Totius Orbis Brevis Et Methodica Descriptio. Authore Adriano Romano E. A. Cum gratia et privilegio Cæsareæ Majestatis speciali ad decennium.* Francofurti ex typographica Nicolai Bassæi. Anno M.D.XCV; in-4° (Bibl. roy. de Belgique; Univ. de Louvain; Univ. de Gand; Univ. de Liège; ville de Bruges).

La bibliothèque royale de Belgique en possède deux exemplaires cotés V.H. 14389 et V. 7581. Ce dernier, relié aux armes d'Adrien Romain, lui a appartenu. Il est interfolié de papier blanc portant quelques annotations autographes de l'auteur.

Le titre est imprimé en deux couleurs, rouge et noire.

Le corps de l'ouvrage comprend la description des principales villes du monde, rendue très intéressante par une multitude de petites gravures sur bois représentant des vues de ces villes.

Le *Parvum Theatrum Vrbrim* a été l'occasion d'un plagiat, aussi singulier qu'audacieux, commis par A. Saur, qui publia à Francfort, la même année, chez le même éditeur et avec les mêmes gravures qu'Adrien Romain, son *Theatrum vrbrim. Warhaftige Contrafeytung vnd Summarische Beschreibung / vast aller Vornehmen und namhaftigen Stätten / Schlössern vnd Klöster / wann dieselbige entweder anfenglich erbawet / oder hernacher bekrieget / erweitert / vnd bevestiget worden / Weiland durch M. Abraham Saur von Frankenberg / zusammen getragen / mit vielen Stätten gemehret vnd gebesert... Mit Röm. Key. Mayst. Priuilegien vnd Freyheit auf zehen Jahr nicht nachzutrucken begnadet. Getruckt zu Franckfort am Mayn / durch Nicolaum Bassaeum *; in-4°. A la fin * Getruckt zu Franckfurt am Mayn durch Nicol. Bassaeum M.D.XCV *. Dans le texte, il y a M.D.CXV, mais c'est une faute d'impression (Bibl. roy. de Belgique).*

Ruland a consacré à cet incident d'histoire littéraire un article intitulé : *La solution d'un mystère bibliographique* (*Bibliophile belge*, 5° année, 1870, p. 253-260).

10. *Almanach Wurtzburger Bisthums, auff das Jar nach Christi unsers Seligmachers Geburt 1596...* * Gerechnet auf elevationem Poli 50 Grad. Getruckt zu Würtzburg durch Georgium Fleischmann *. In-folio plano.

11. *Theoria Ventorum Quam Divina Adiuuante Gratia Sub Præsidio Nobilis*

Clarissimique Viri D. Adriani Romani L. E. A. defendere conabitur In Catholica Et Celebri Herbipolenstom Academia nobilis Andreas Mirowski Wirceburgi excudebat Georgius Fleischmann. Anno Domini M.D.XCI; in-4° (Univ. de Louvain).

La *Disputatio de Elementis*, la *Theoria calendariorum* et la *Theoria ventorum* sont, je crois, les trois seuls catalogues de thèses présidées par A. Romain, dont il existe encore des exemplaires en Belgique. L'importance de ces petites plaquettes, pour l'histoire de la science, n'a d'égale que leur rareté. Il est donc utile d'en décrire en détail au moins une, la *Theoria ventorum*, par exemple, pour donner une idée de ce genre d'opuscule.

Au verso du titre, écusson gravé sur bois, avec cinq distiques de A. Mirowski.

Dédicace d'André Mirowski : *Magnifico domino dn. Nicolao Coryczenio a Corythno, serenissimi ac potentissimi Regis in Regno Poloniae Secretario; datée, Herbipoli 3 Id. Mart. Anno Domini M.D.XCVI.* Mirowski avait été le précepteur des fils de ce seigneur.

Quatre épigrammes latines signées de noms polonais.

Planche hors texte représentant la rose des vents, avec les noms de leur douze directions principales en grec et en latin.

Bucolicum sacrum de Ventis. Poésie latine signée Christophorus Corycinius à Corythno, l'ancien pupille de Mirowski.

Viennent ensuite deux cent trente thèses subdivisées comme suit : *Venti definitio* (1-11); *Materia ventorum* (12-22); *Forma ventorum* (23-25); *Causa efficiens ventorum* (26-42); *Ventorum numerus et species* (43-47).

Huc referendum schema duodecim ventorum antiquorum (48-52). Sous ce titre viennent cinq thèses qui se rapportent à la rose des vents dont il a été question ci-dessus.

Sequitur huc spectans quadratum nauticum (48-52). Thèses qui se rapportent à une planche in-folio oblong hors texte,

représentant le carré nautique. Elle fait défaut dans l'exemplaire de l'université de Louvain.

Jusqu'ici l'auteur est resté dans les banalités en nous disant longuement tout ce qu'on savait, à la fin du XVII^e siècle, sur la cause, la nature et les effets mécaniques des vents; il va devenir maintenant beaucoup plus intéressant en nous parlant de l'influence qu'ils ont au point de vue de la santé.

D'après lui, la direction du vent est le facteur le plus important; aussi le prend-il comme base de sa classification.

Effecta ventorum in regiones quæ iis peculiariter sunt expositæ. Et primum effecta meridionalium (99-128); Effecta ventorum septentrionalium (129-157); Effecta ventorum orientaliū (158-170); Effecta ventorum occidentaliū (171-179).

Les dernières thèses intitulées *Signa ventorum ex rebus variis desumpta* (180-230) ont pour objet la prévision du temps et sont plus curieuses encore que les précédentes. Un disque solaire ou lunaire fortement coloré en rouge est un présage du vent (185). Il en est de même quand les canards se nettoient les plumes avec le bec et agitent les ailes; c'est en outre signe de pluie (198), etc.

Le volume se ferme sur deux exclamations poétiques signées, la première, Andreas Corycinius a Corythno, un second pupille de Mirowski; la deuxième, Joannes Wolski.

12. *Ventorum Secundum Recentiores Distinctorum usus. Quo Anemoscopium et Quadratum Nauticum explicantur, miræque eorundem utilitates proponuntur. Authore Adriano Romano, E. A. Wirceburgi ex officina typographica Georgii Fleischmanni. Anno M.D.XCVI; in-4° (Univ. de Louvain).*

Opuscule de vingt pages, comprenant une dédicace, un avis au lecteur, deux lemmes et quatre problèmes.

13. *Spygmiloyia id est Theses medica de pulsibus quas, divina aspirante gratia, 10 Junii anni 1596, sub præsidio nob. clarissimi et expertissimi Domini Adriani Romani. B. A. Philosophiæ et Medicinæ*

doctoris, et pro tempore medicæ facultatis Decani, in catholica et celebri Herbipolensium Universitate, pro virium modulo, publice defendit M. Christophorus Uptio Herbip. medicinæ Studiosus. Wirceburgi, Excudebat Georgius Fleischmann, 1596; in-4°.

Soixante-seize thèses.

14. *Problema Apolloniacum Quo Datis Tribus Circulis, Quaeritur Quartus Eos Contingens, Antea Ab Illustri Viro D. Francisco Vieta Consiliario Regis Galliarum, ac Libellorum supplicum in Regia Mayistro, omnibus Mathematicis sed potissimum Belgii ad construendum propositum, jam verò per belgam Adrianum Romanum constructum. Wirceburgi, typis Georgii Fleischmanni. Anno M.D.XCVI; in-4° (Bibl. ducale de Wolfenbüttel).*

Les circonstances dans lesquelles cet opuscule vit le jour sont demeurées célèbres. Dès 1593, c'est-à-dire trois ans auparavant, Adrien Romain, dans ses *Ideæ Mathematicæ* (n° 2, ci-dessus), avait proposé aux mathématiciens du monde entier la résolution d'une équation du 45^e degré renfermant toutes les puissances impaires de l'inconnue. Au premier abord le problème semblait des plus compliqués, pour ne pas dire insoluble, mais en réalité il constituait plutôt une devinette. L'équation d'Adrien Romain n'était, en effet, que la formule générale déterminant la corde de la 45^e partie de l'arc sous-tendu par une corde donnée. Dans l'équation proposée, la corde donnée était le côté du pentédécagone régulier convexe, c'est-à-dire la corde de l'arc de 24°. La réponse était donc fournie par la corde de l'arc de 32', quarante-cinquième partie de l'arc précédent. Il suffisait, on le voit, à un géomètre qui le remarquerait, d'ouvrir une table de sinus naturels pour y trouver à l'instant la solution du problème.

L'équation d'Adrien Romain fut mise sous les yeux de Viète, par l'envoyé des Etats-généraux des Provinces-Unies près la cour de France. C'était à Fontainebleau, en présence du roi Henri IV. Viète reconnut immédiatement la formule. Très habitué à la

construction des tables de lignes trigonométriques, il est même probable qu'il savait par cœur la valeur de la corde 32'. Il se retira donc dans l'embrasure d'une fenêtre, feignit d'y réfléchir un instant et d'y crayonner quelques calculs, puis à l'ébahissement des courtisans il donna sur-le-champ la réponse.

Mis au courant du fait et de la sensation qu'il produisit dans l'entourage royal, Romain accourut aussitôt à Paris et se lia avec le savant français d'une étroite amitié.

Les choses en restèrent là pendant quelque temps et Viète semble n'avoir d'abord pas songé à publier sa solution de l'équation d'Adrien Romain. Mais celle-ci avait été proposée d'une manière retentissante à l'étude des savants du monde entier et continuait à y faire du bruit. Déjà Ludolph van Collen, personnage en vue, en avait de son côté envoyé une solution exacte à Romain. Cédant donc aux instances de Pierre Aléaume, avocat au Parlement de Paris, et à celles de plusieurs de ses amis qui le suppliaient de ne pas laisser ravir par l'étranger une gloire qui revenait de droit à la France, Viète publia son *Ad Problema Quod omnibus Mathematicis totius orbis construendum proposuit Adrianus Romanus Francisci Vietæ Responsum*. Parisiis apud Iametivm Mettayer, 1595 (Bibliothèque royale de Belgique). Ré-édité, en 1646, à Leyde, par Fr. van Schooten, dans les *Francisci Vietæ Opera*, à l'exception toutefois de l'importante lettre de Pierre Aléaume à Viète, qu'on ne trouve que dans l'édition originale.

Tout a été dit sur la magnifique solution de Viète! Aussi ne puis-je, pour la partie mathématique du sujet, que renvoyer aux innombrables études et notices dont elle a été l'objet. Qu'il me suffise donc d'en nommer une seule, parce qu'étant parmi les plus récentes, c'est la meilleure et la plus complète : « A propos d'une lettre de Fermat sur le fameux problème d'Adrien Romain résolu par F. Viète, par M. Frédéric Ritter, ingénieur en chef des ponts et chaussées » (Bulletin des sciences mathéma-

tiques et astronomiques, rédigé par M. G. Darboux, J. Houël et J. Tannery, 2^e série, t. IV, Paris, 1880, 1^{re} partie, p. 171-182).

Dans cette première passe du tournoi, les champions s'étaient tous deux couverts de gloire, mais déjà l'avantage tournait visiblement au mathématicien français. Avec beaucoup de raison il avait fait remarquer au savant belge que l'énoncé de son problème manquait de précision, mais surtout qu'il était incomplet. Romain ne demandait qu'une seule racine de l'équation. C'était légitimement faire croire qu'il n'avait pas vu qu'elle admettait vingt-trois racines positives, c'est-à-dire vingt-trois solutions pour parler le langage des géomètres du temps. Les vingt-deux racines négatives étaient, on le sait, sans signification pour eux. Viète reprochait en outre à Romain d'avoir compliqué le problème à plaisir et sans vraie utilité. Pourquoi s'attacher, en effet, à une équation du 45^e degré, qui pouvait se remplacer par deux équations cubiques et une équation du 5^e degré bien plus aisées à résoudre? Encore une fois par ces remarques et par quelques autres du même genre, Viète prenait manifestement, dès lors, l'avantage; mais dans la seconde passe du tournoi il devait remporter une victoire complète.

L'algébriste français terminait sa réponse à Adrien Romain en lui lançant à son tour un défi : c'était de décrire une circonférence touchant trois circonférences données. Ce problème, ancien et fameux, avait été résolu jadis par Apollonius de Perge; mais la solution du géomètre grec s'était perdue et les meilleurs esprits avaient échoué jusque-là dans leurs efforts pour la reconstituer.

Adrien Romain, désireux d'égaliser en tout son heureux émule, voulut, comme lui, aller vite et résoudre le problème en un instant. C'est ce qui le perdit. Il aperçut du premier coup d'œil, dit-il, que le centre de la circonférence cherchée se trouvait à l'intersection de deux branches d'hyperboles. Ce n'était en effet pas bien difficile pour un géomètre qui connaissait le troisième livre des

« Coniques » d'Apollonius. Malheureusement il n'alla pas plus loin, et n'entrevit pas qu'il tenait la clef d'une des plus jolies solutions que l'on ait données du problème. C'est Newton qui le montra le premier, un siècle plus tard, en prouvant au lemme 16 du livre I^{er} des « Principes » que les intersections des hyperboles d'Adrien Romain peuvent se construire par des droites et des cercles.

A la décharge de notre compatriote il faut le dire, pas plus que lui Viète n'aperçut la solution de Newton, ce qui s'explique par ce fait qu'elle s'appuie sur les propriétés des directrices, droites dont Apollonius ne parle pas dans ses « Coniques ». (J'ai donné un aperçu de la solution de Newton dans *Mathesis*, t. 24, p. 268.) Mais en revanche Viète était en possession d'une autre solution complète et des plus élégantes. Il se contenta d'abord de la communiquer à Adrien Romain, puis quelques années plus tard il en fit part au public dans son *Francisci Vietae Apollonius Gallus, Seu Easuscita Apollonii Pergaei περὶ Ἐπαφοῶν Geometria. Ad V. C. Adrianum Romanum Belgam*. Parisiis, Excudebat David Le Clerc, 1600 (Bibl. roy. de Belgique).

Adrien Romain était battu et abandonna la lutte. Je le soupçonne même d'avoir, en homme d'esprit, cherché à supprimer l'édition entière du *Problema Apolloniacum*, car malgré la célébrité de ce petit volume, il a de tout temps été si rare, qu'aucun historien des mathématiques ne paraît l'avoir lu et que tous en parlent d'après Viète. De longues recherches m'en ont cependant fait retrouver quatre exemplaires : celui de la bibliothèque ducal de Wolfenbüttel, dont je me suis servi ; et ceux de l'observatoire de Pulkowa, de l'Astor Library à New-York, et de la Bibliothèque nationale de Paris. Il en existe peut-être encore d'autres.

Au point de vue mathématique le *Problema Apolloniacum* méritait une analyse plus approfondie que celles qu'on en a faites jusqu'ici ; mais elle sortait du cadre de la « Biographie Nationale » et je l'ai crue mieux à sa place dans les « Annales de la Société

Société scientifique de Bruxelles » (t. XXIX, 1905, 1^{re} partie, p. 68-74).

15. *In Archimedis Circuli Dimensionem Expositio et Analysis. Apologia Pro Archimede, ad Clariss. virum Iosephum Scaligerum. Exercitationes Cyclicae contra Iosephum Scaligerum, Orontium Finæum, et Raymarum Vrsium, in decem Dialogos distinctæ. Authore Adriano Romano...* Wurcebvrgi. An^o CIO.IO.XCVII, in-folio (Bibl. royale de Belgique ; univ. de Louvain ; ville d'Anvers ; ville de Tournai ; coll. de la Compagnie de Jésus à Louvain).

L'exemplaire de la bibliothèque de l'université de Louvain a appartenu à Adrien Romain et mérite une attention particulière. Interfolié de papier blanc, il renferme de nombreuses notes autographes de l'auteur écrites, semble-t-il, en vue d'une réédition. Elles sont malheureusement inachevées et ne forment qu'un brouillon. Ph. Gilbert a fait connaître les plus intéressantes, dans sa notice sur A. Romain.

L'« Archimède » n'a pas été imprimé à Wurzburg, comme le ferait croire le titre, mais à Genève, chez l'imprimeur Candoles. Le fait est mis hors de doute par une lettre de Jacques Esprincharad adressée de Francfort à Joseph Scaliger le 23 mars 1597 et publiée dans les « Epistres françoises des personnages illustres et doctes à Mons^r. Ioseph Ivste de la Scala. Mises en lumiere par Iacques de Reves. A. Harderwyck, chez la Vefue de Thomas Henry, pour Henry Laurens libraire à Amsterdam. » 1624 (liv. I, ép. 42, p. 72-75. Bibl. roy. de Belgique).

Non moins célèbre que le *Problema Apolloniacum* l'« Archimède » d'Adrien Romain est, au point de vue mathématique, d'une bien autre valeur. C'est un modèle de rigueur dans les démonstrations. Il mérita à l'auteur le nom de « fléau des faux esprits de son temps », que lui donnent Montucla et Ph. Gilbert. Quoique écrit tout entier contre les quadratures du cercle imaginées par le célèbre humaniste Joseph Juste Scaliger, l'« Archimède » est cependant composé plutôt de trois traités distincts,

que de trois parties d'un même ouvrage.

Le premier de ces traités intitulé *In Archimedis Circuli dimensionem Expositio et Analysis*, contient une réédition du texte grec du célèbre opuscule du géomètre de Syracuse. Adrien Romain y a joint une version latine et un double commentaire. Dans le premier l'auteur donne une paraphrase du texte, mais dans le second il met tout le raisonnement d'Archimède sous la forme rigoureusement syllogistique en usage dans les écoles scolastiques, par majeure, mineure et conclusion. Contre un adversaire comme Scaliger qui n'entendait rien aux mathématiques et accusait Archimède de paralogisme, ce procédé étrange était de mise. Il faut bien reconnaître cependant qu'il rend le style singulièrement prolix.

L'*Apologia in Archimedes ad clarissimum virum Josephum Scaligerum* est le chef-d'œuvre d'Adrien Romain. « Elle renferme », dit Ph. Gilbert, « quelques pages où se trouvent clairement énoncées des idées qui, par leur généralité et leur nouveauté, montrent que Romainus avait pressenti le grand mouvement qui allait s'opérer dans les sciences mathématiques et, peut-être même, plus que pressenti ». Le regretté professeur à l'université de Louvain entre ensuite dans les plus intéressants détails à ce sujet, mais nous ne pouvons que renvoyer le lecteur à sa notice sur Adrien Romain.

Le troisième et dernier traité, écrit sous forme de dialogues au nombre de dix, est intitulé : *Exercitationes Cyclicae*.

En tête se trouve un avis *Ad lectorem*, dans lequel Adrien Romain raconta sa controverse avec Scaliger, et nous donne sur cet épisode de l'histoire scientifique et littéraire des Pays-Bas, une foule de renseignements curieux qu'on ne trouve que là.

Scaliger jouissait d'une réputation européenne, mais il gâtait son métier par une vanité sans bornes et par la grossièreté avec laquelle il traitait ses contradicteurs. « Sa mauvaise étoile, dit Ph. Gilbert, l'amena sur le terrain de la géométrie où il était profondément

ignorant ». Voulant s'élever du premier coup au-dessus des autres géomètres en résolvant un problème qui leur avait toujours résisté, il publia, en 1694, une prétendue construction de la quadrature du cercle. Malheureusement pour lui les nombreux paralogismes sur lesquels elle s'étayait furent très vite aperçus.

Aussitôt publié, l'ouvrage tomba entre les mains de Ludolph van Collen qui en vit à l'instant les erreurs. Il les signala discrètement à Scaliger par l'entremise de quelques amis, afin qu'il retirât son livre de la publicité dans l'intérêt de son propre honneur. Scaliger ne fit qu'en rire et somma son censeur d'imprimer sa critique. Ludolph lui renouvela ses conseils avec beaucoup de douceur, mais sans succès.

Quoique convaincu de la justesse de ses vues, Ludolph van Collen semble avoir redouté un éclat public avec Scaliger, dont les épigrammes étaient mordantes et les colères terribles. Bien plus maître de sa plume que son ami van Collen, Adrien Romain n'éprouvait pas les mêmes craintes. Ayant à son tour lu l'ouvrage, il adressa à Scaliger des représentations plus énergiques. Celui-ci loin de se rétracter, lui envoya en réponse le complément de son traité, l'engageant à le relire attentivement, et affirmant avec fatuité que ceux qui le critiquaient ne le comprenaient pas ou refusaient de le comprendre.

Mais entre temps les *Elementa cyclometrica* de Scaliger avaient été réfutés par Errard de Bar-le-Duc, en quelques pages très courtes, qui nous ont été conservées par Adrien Romain. L'argumentation d'Errard était aussi lumineuse que serrée. Scaliger en parut un moment ébranlé. Il consentit à modifier quelques points de sa démonstration, mais en maintenant obstinément tout le reste, aussi erroné cependant que ce qu'il corrigé.

Enfin après avoir retardé deux ans la publication de sa critique, dans l'espoir que Scaliger « continuerait à chanter palinodie », comme sous la rude étreinte d'Errard de Bar-le-Duc, il avait commencé à le faire, Adrien Romain

perdit patience et crut devoir mettre au jour sa réfutation. Il était à craindre en effet que les sophismes d'un homme d'aussi grande autorité que Scaliger ne portassent le trouble dans les esprits.

• *Hactenus de Scaligero*, dit Romain
 • après avoir fait le récit qui précède.
 • Jusqu'ici je n'ai parlé que de Scaliger.
 • Il m'a cependant paru bon de joindre
 • à mon travail d'autres opuscules sur
 • le même sujet, dans lesquels je discute
 • des théorèmes et des problèmes *ejus-*
 • *dem farinae* mis en avant par Oronce
 • Finé et Nicolas Raymarus Ursus.
 • Écrits les premiers, je les ai mis en
 • tête de ma critique de la quadrature de
 • Scaliger. Vous remarquerez que l'exa-
 • men des problèmes d'Oronce est d'un
 • style plus châtié que le reste. J'étais
 • jeune quand je le composai, et à cet
 • âge j'étais sensible aux charmes de la
 • phrase. J'avais alors aussi pour com-
 • pagnons des latinistes de talent, dont
 • l'aide me fait aujourd'hui défaut.
 • Mais le peu d'élégance de mon style
 • sera racheté, je l'espère, par la vérité
 • d'une doctrine qui peut se passer des
 • grâces du discours.

On ne pouvait mieux dire. La réfutation d'Adrien Romain est écrasante et Scaliger ne s'en releva pas.

Trois interlocuteurs prennent part aux dialogues des *Exercitationes Cyclicæ* : Euthéore, pseudonyme de l'auteur, qui défend les vrais principes; Cænophile, l'avocat des faux quadratureurs; enfin Polygone, dont le rôle est d'exécuter les calculs, souvent fort longs, qui interviennent au cours de la discussion. Ce dernier joue en même temps une manière de personnage d'arbitre et finit naturellement par se ranger à l'avis d'Euthéore,

J'ai peu de chose à dire sur les quatre premiers dialogues. Ils sont consacrés à la réfutation d'un ouvrage d'Oronce Finé, dont je crois utile de transcrire ici le titre complet.

Orontii Finæ Delphinatis Regii Mathematicarum Lovetiae Professoris. Quadratura Circuli, tandem inuenta et clarissime demonstrata. De circuli mensura et ratione circumferentiæ ad diametrum, Demonstrationes duæ. De multangularum

omnium et regularium figurarum descriptione, liber hactenus desideratus. De inuenienda longitudinis locorum differentia, aliter quam per Lunares eclipses, etiam dato quouis tempore, Liber admodum singularis. Planisphærium geographicum, quo tum longitudinis atq; latitudinis differentia, tum directæ locorum deprehenduntur elongationes. Lvtetiæ Parisiorvm. apud Simonem Colinæum, 1544; in-fol. (Bibl. roy. de Belgique).

Le cinquième dialogue est dirigé contre la quadrature de Raymarus Ursus (Nicolas Keymers), ou plus exactement contre celle de Simon van der Eycke. Mais Adrien Romain ne semble pas connaître les ouvrages originaux de van der Eycke, et ne les cite que d'après ce que Reymers en dit dans son *Fundamentum Astronomicum*... Argentorati, Bernhardus Iobin, 1588; in-4° (Université de Louvain). Voir la note que j'ai consacrée au *Fundamentum Astronomicum*, dans mon mémoire : « Le « Traité des Sinus, de Michiel Coignet », Ann. de la Société scient. de Bruxelles, t. XXV, 1901, p. 16-20). Toute cette phase de la lutte d'Adrien Romain contre les faux quadratureurs est fort bien racontée dans les « Bouwstoffen » de Bierens de Haan (n° VII, Simon vander Eycke).

Restent enfin les cinq derniers dialogues écrits directement contre Joseph-Juste Scaliger. C'est de nouveau aux « Bouwstoffen » de Bierens de Haan qu'il faut avoir recours pour trouver le récit complet de cette controverse entre les deux savants (XIV. Josephus Scaliger J. C. Fil. als cirkel-quadrator). J'y renvoie le lecteur, en me contentant de transcrire ici les titres des ouvrages de Scaliger attaqués par Adrien Romain.

Josephi Scaligeri. Iul. Cæs. F. Cyclometrica Elementa duo ad illustres nob. ampliss. q. Hollandiæ Westfrisia et Zelandiæ ordines. Lvgdvni Batavorvm, apud Franciscum Raphelengium. CIO.IO.XCIV; in-fol. (Univ. de Gand).

Josephi Scaligeri Iul. Cæs. F. Mesolabium. Ad nobiles Academiae Lugdunensis Batavorum Curatores, Et magnificos eiusdem ciuitatis consules, Lvgdvni Batavorvm, apud Franciscum Raphe-

lengium. CIO.IO.XCIV; in-fol. (Université de Gand). Ce volume parut en même temps que le précédent.

Josephi Scaligeri Jol. Cas. F. Appendix ad Cyclometrica sua : In qua asseritur Quadratio circuli, contra oblatrationes quorundam, et castigantur quedam errata in demonstrationibus geometricis. Lvgduni Batavorum, apud Franciscum Raphelengium. CIO.IO.XCIV; in-fol.

16. *Theses medicæ de Febre putrida et febre pestilentiali quas divina Dei Opt. Max. adjuvante gratia sub præsidio clarissimi atque doctissimi viri domini Adriani Romani medicinæ doctoris et professoris ordinarii, pro primo medicinæ gradu acquirendo defendere conabitur in medico catholicæ et celeberrimæ Herbitolensium Academicæ auctoritate Joannes Faber Bambergensis ejusdem Facultatis studiosus. Wirceburgi, Georgius Fleischmann, MDXCVII; in-4o.*

Ces thèses sont composées de deux traités, divisés chacun en quatre chapitres. Le premier de ces traités est intitulé *de febre putrida*; le second, *de febre pestilenti*.

17. *Almanach Wurtzburger Bisthums auff das Jar nach der allerheiligsten Geburt unsers Heilands und Erlösers Jesu Christi M.D.XCVIII... Durch Adrianum Romanum... Würtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-folio plano.*

18. *Newer und Alter Schreib Calender auff das M. D. XCVIII Jar, durch Adrianum Romanum... Darbey auch die Sontags, sampt der fürnehmsten Festen Evangelia verzeichnet. Auff Polushöhe 50 Grad : Dem ganzen Frankenthal nützlich und dienlich zu gebrauchen. Würtzburg, durch Georgium Fleischmann.*

19. *Theses Astronomicæ Quibus Propovntur Nonnulla De Corporum Meridiano-rem Simplicium Distinctione Et Numero, juxta tum veterum tum recentiorum bene Philosophantium sententiam, relictis interim Cœnophilorum nonnullorum opinionibus. Præterea, specimen constructionis magnæ Chordarum tabulæ, quæ uti unicuique est totius Matheseos fundamentum, ita et gram maximè desiderata, à nemine tamen ob summas quas continet difficultates sufficienter hactenus proposita. Quæ quidem*

omnia die Sabbathi proximo Ori est 18 Julij, hora octava antemeridiana, in Schola Medica, sub præsidio Clarissimi Viri Domini A. Romani Medicinæ Doctoris Professorisque Ordinarii Et Equitis, ex cujus lectionibus privatis ferè sunt excerpta, pro viribus defendere conabitur, Clarissimus Vir D. Lambertus Croppet Logdunensis I. V. Doctor. Nunc vero In publica totius Universitatis solenniter ad actum Doctoralem dicti D. Lamberti convocatae facie, omnibus quarumcumque facultatum Antesignanis, Professoribus et discipulis offeruntur, ut ij quibus Mæthesis cordi est interim ea per se examinent, quæ verò thesibus nostris repugnantia invenerint die disputationi dicto proponere non graveatur. Wirceburgi apud Georgium Fleischmann. 1598; petit in-folio (Univ. de Munich). Opusculum très rare.

Comme le titre l'indique, les *Theses Astronomicæ* sont divisées en deux parties. La première est dirigée contre les amateurs de nouveautés, *Cœnophilii*. Je l'ai déjà fait remarquer ci-dessus, à propos de l'*Ouranographia* (n° 1), Adrien Romain, cet arithméticien si original, ce hardi réformateur de la trigonométrie, Adrien Romain est toujours resté obstinément attaché aux idées astronomiques anciennes. C'est ainsi que dans les thèses actuelles il enonce notamment les propositions suivantes : *Cælum est naturæ solidæ et consistentis. Stellæ cælo infixæ sunt ut clavis in rota*. Tout le reste est à l'avenant.

Dans la seconde partie des *Theses*, au contraire, Romain se ressaisit et y fait défendre par Lambert Croppet quelques-unes des méthodes qu'il avait inventées pour le calcul des grands nombres et la construction des tables des cordes du cercle. A ce point de vue qui n'a, je crois, jamais encore été signalé, ces thèses ont une certaine importance et méritent l'attention.

Quant à la *Magna Chordarum Tabula* dont il est question au titre, Romain ne l'a jamais éditée, mais il a donné plus tard deux travaux préparatoires à cette publication : la *Chordarum Resolutio* et le *Mathematicæ Analyseos Triumphus* (n° 38 et 54 ci-dessous).

20. *Phytologia sive Theses de Plantis quatenus medicis materiam subministrant remedium. Quas in catholica et celeberrima Herbipolensi Academia sub Praesidio Clarissimi Viri Domini A. Romani Medicinae practicae professoris ordinarii pro gradu Baccalaureatus in Medicina adipiscendo, contra quoscumque oppugnare volentes defendere conabitur Petrus Pign I. V. Doctor. Die 13 octobris anno 1598.* Wirceburgi, Excudebat Georgius Fleischmann, in-4°.

A la fin de ce petit volume, Adrien Romain donne la synonymie des plantes en plusieurs langues vivantes.

21. *Newer und Alter Schreib Calender auff das MDXCIX Jar durch Adrianum Romanum...* Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.

22. *Osteologia humana sive de Scheleto quod totius anatomes praecipuum fundamentum et basis existit assertiones quas Dei Trini et Unius ope adjunctus, praeside clarissimo atque doctissimo viro Domino Adriano Romano Equite Aurato, Medicinae Doctore et Professore ordinario, necnon pro tempore, ejusdem facultatis Decano vigilantissimo, ex cujus praelectionibus anatomicis potissimum fuerunt decerptae, in celebri atque orthodoxa Herbipolensi Franconiae Academia defendere conabitur M. Johannes Fuchsius Geysanus Bucho, ejusdem facultatis studiosus.* Wirceburgi. Ex Typographia Georgii Fleischmanni, 1599; in-4°.

23. *Theses medicae de Sanitatis et Morbi communi natura quas sub praesidio nobilissimissimi (sic) et clarissimi viri Domini Adriani Romani, Equitis aurati, nec non ejusdem pro tempore facultatis Decani vigilantissimi, pro Baccalaureatus gradu defendere conabitur in alma ac celebri Herbipolensi Academia Andreas Dollweg, Ingolstaadianus Boius ejusdem facultatis studiosus.* Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1599; in-4°.

24. *Atmanach Würtzburger Bisthums auff das Jar nach der heilsamen Geburs Jesu Christi MDC...* Durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-folio plano.

25. *Newer und Alter Schreib Calender auff das M.DC. Jar durch Adria-*

num Romanum... Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.

26. *Prognosticon Astrologicum oder Teutsche Practica auff das Jar nach der allein seligmachenden Geburt Unsers Heylands Jesu Christi M.DC...* Durch Adrianum Romanum... Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Divisé en cinq chapitres.

27. *Theses medicae de Totius Corporis humani affectibus interioribus quas divina Dei ter optimi Maximi adjutrice gratia sub praesidio clarissimi atque expertissimi Viri ac Domini Adriani Romani Equitis Aurati, medicinae doctoris, nec non ejusdem facultatis in celebri atque orthodoxa Herbipolensi Academia praesens professore ordinario, defendere conabitur Joannes Nicolaus Fischer Mogund. Medicinae stud.* Wurceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. M.DC; in-4°.

28. *Newer und Alter Schreib Calender auff das M.DCI. Jar, durch Adrianum Romanum.* Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.

29. *Prognosticon Astrologicum oder Teutsche Practica auff das Jar nach der Glorwürdigen Geburt Jesu Christi M.DCI...* durch Adrianum Romanum... Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Divisé en quatre chapitres.

30. *De simlicium (sic) medicamentorum facultatibus. Theses medicae quas aspirante Divino numine, sub praesidio nobilissimi et expertissimi Domini, Adriani Romani, defendere conabitur (sic) Die Aprilis M. Wendelinus Jung Franco, Medicinae studiosus.* Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmann. Anno 1601; in-4°.

31. *Disputatio medica de Cerebri anatomie, ejusque administrandi ratione. Quam annuente Sanctissima Trinitate, praesidente vero nobili ac omni scientiarum genere clarissimo viro, D. Adriano Romano..., publice ibidem defendet Joannes Conradus Burckhardus Rotenburgo Tuberanus, Medicinae Studiosus. Mense Julio, die, hora et loco consueto.* Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni, 1601; in-4°.

32. *Proscopia seu de Urinis theses medicae quas a nobilissimo, clarissimo et*

multæ experientia omniumque scientiarum viro, Dn. Adriano Romano, propositas, Sebastianus Trostlerus Venningensis Nemetanus Art. LL. Magister Φιλιατρὸς publici exercitii loco, in Acroatirio medico discutiendas proponet, proque ingenii tenuitate tueri conabitur. Ex urinis coniectari oportet, id quod futurum est. Hippoc. lib. 4. de rat. vict. in morb. acut. text. 50. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni, 1601; in-4°.

Les thèses sont au nombre de deux cent neuf.

33. *Disceptationes anatomicae de partibus humani corporis similaribus quas caelestibus auspiciis sub praesidio...* Dn. D. Adriani Romani... publice ibidem discutiendas dabit 20 novem: M. Joannes Theodorus Schönlinus Wirceburgensis Medicinæ Studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni, 1601; in-4°.

Cinquante thèses.

34. *Almanach Wurtzburger Bisthums auff dass Jar nach der heifsamen Geburt Jesu Christi M. DC. II...* Durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-folio plano.

35. *Neuer und Alter Schreib Calendar auff das M. DC. II Jar durch Adrianum Romanum.* Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.

36. *Prognosticum astrologicum oder Teutsche Practica auff das M. DC. II Jar, nach der Geburt unsers Erlösers und Selgmachers Jesu Christi...* durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Contient six chapitres.

37. *Idea matheseos universæ. De mathematicæ natura, præstantia et usu.* Herbipoli, 1602, in-8°.

Ce traité est cité par Valère André, dans la *Bibliotheca Belgica*. Il a certainement existé, mais Ruland n'en a retrouvé aucun exemplaire et je n'ai pas eu plus de succès que lui dans mes recherches.

D'après le même Valère André, l'*Idea matheseos universæ* revue et augmentée aurait été rééditée, en 1605, sous le titre de *Mathesis polemica* (voir n° 49 ci-dessous). Énoncée en termes aussi absolus, cette affirmation paraît inexacte

et mériterait tout au moins confirmation. Je dirai tantôt, à propos de la *Mathesis Polemica*, ce qu'elle pourrait avoir de vrai.

38. *Chordarum Arcobvs Circuli Primariis, Qribes Videlicet Is In Triginta Distinguitur Partes, Sectensarum Resolutio Vti Exactissima Ita Quoque Laboriosissima Authore A. Romano Romano...* Wirceburgi, Georgius Fleischmann, 1602; in-folio oblong (Univ. de Munich).

Chef d'œuvre de typographie, mais dont l'exécution, dit Adrien Romain, dans la préface, fut d'une difficulté inouïe. La *Chordarum Resolutio* est un volume des plus rares que j'ai analysé dans ma « Note sur trois ouvrages célèbres d'Adrien Romain » (*Ann. de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXIX, 1905, 1^{re} part., p. 74-77). Au point de vue du fonds, l'ouvrage occupe une place importante dans l'histoire de l'arithmétique, parce qu'il renferme les plus anciens exemples imprimés d'opérations abrégées qui soient aujourd'hui connus. La *Chordarum Resolutio* est en outre remarquable par la longueur formidable de quelques-uns des calculs qu'Adrien Romain y donne. C'est ainsi qu'on y trouve, par exemple, toutes les opérations qui fournissent $\sqrt{5}$ avec 300 décimales. Elles ne remplissent pas moins de huit grandes pages in-folio, d'une impression des plus serrées.

39. *Disceptatio anatomica de partibus thoracis earumque convenienti administrandi ratione quam adjuvante Dei gratia sub praesidio nobilis, clarissimi et expertissimi Domini D. Adriani Romani... publice ibidem defendere conabitur... die mensis...* M. Casparus Fridericus Herbipolensis Med. studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmann. M DC. II; in-4°. L'ouvrage est divisé en deux parties: *Anatomia pectoris pars prior; De partibus thorace contentis, pars posterior.*

40. *De divino quod in morbis inveniri, cujusque providentia medicum tum admirationem consequi, tum bonum judicari scribit Hippocrates. Assertiones medicæ, quas divino sanctissimæ Trinitatis numine*

assistente nobilissimi, clarissimi, et doctissimi Viri ac Domini Adriani Romani... in alma ac orthodoxa Herbipolensi Academia publice tueri ac defendere conabitur Wolfgangus Rotkirch Bambergensis, Medicinæ studiosus die... mensis Martii. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1602; in-4°.

41. *De salubri olerum usu. Theses medicæ quas sub præsidio... Adriani Romani defendere conabitur... die mensis Aprilis. M. Joannes Farbach Benershavensis, Medicinæ studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1602; in-4°.*

42. *Theses chirurgicæ de ulcerum simplicium methodica curatione quas sub præsidio... Adriani Romani publice ibidem defendere conabitur die... mensis septembris Franciscus Lequius Dolianensis Pedemontanus, Medicinæ et chirurgiæ studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno M. DC. II; in-4°.*

43. *Assertionum medicarum in celebri Herbipolensi Academia a diversis medicis studiosis magna cum laude publico examini propositarum Fasciculus primus quo continentur Disceptationes Anatomiam attinentes, quarum 1. de partibus similibus. 2. de scheleto. 3. de cerebri Anatome. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno M. DC. II; in-4°.*

Dans ce premier fascicule Adrien Romain réédite les opuscules dont nous avons donné les titres sous les n^{os} 33, 22 et 31, et dont la première édition remonte respectivement aux années 1601, 1599 et 1601.

Fasciculus secundus quo continentur Disceptationes Pathologicas et Simioticas attinentes, quarum 1. de totius corporis humani affectibus. 2. de sanitatis et morbi communi natura. 3. de divino in morbo considerando. 4. de urinis.

Ce sont les opuscules cités ci-dessus sous les n^{os} 27, 23, 40 et 32, qui parurent respectivement en 1600, 1599, 1602 et 1601.

Fasciculus tertius quo continentur disceptationes Hygienæ et Therapeuticas attinentes, quarum 1. de salubri olerum usu. 2. de plantis. 3. de simplicium facultatibus. 4. de ulcerum et vulnerum curatione.

Ce sont les opuscules nommés sous les n^{os} 41, 20, 30 et 42. Ils appartiennent respectivement aux années 1602, 1598, 1601 et 1602.

La bibliothèque de l'université de Gottingue, dit Ruland, possède un exemplaire complet de cet ouvrage sous le titre de *Dissertationes medicæ. Vol. 524.*

44. *Newer und Alter Schreib Calender auff das M. DC. III Jar durch Adrianum Romanum. Würzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.*

45. *Prognosticon Astrologicum oder Teutsche Practica auff das Jar, nach der Freudenreichen Geburt unsers Erlösers und Seligmachers Jesu Christi M. DC. III Durch Adrianum Romanum... Würzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Divisé en six chapitres.*

C'est le dernier opuscule de ce genre que nous avons à citer. Tous les almanachs du grand chapitre nommés ci-dessus font partie de la bibliothèque de la Société historique pour la Franconie, à Würzburg; les Calendriers et les Pratiques se trouvent à l'université de la même ville. Nous renvoyons le lecteur qui en désirerait une description plus détaillée à la bibliographie d'Adrien Romain, par Ruland, que nous avons résumée ici.

46. *Theses medicæ de purgatione quas sub præsidio... Adriani Romani, publice ibidem defendere conabitur die... mensis Februarii M. Jodocus Hartlieb Hofeldensis, Philiatrus. Wirceburgi, Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1603; in-4°.*

47. *Disputatio anatomica de partibus corporis nutritioni dicatis, earumque administrandi ratione, quam divina favente clementia, Præsidi viro nobilissimo, clarissimo et expertissimo Domino D. Adriano Romano, publice pro supremo in Medica facultate gradu adipiscendo defendet Joannes Conradus Burckhardus Rotenburgo Tuberanus Medicinæ Baccalaureus Die 11 Martii, loco et horis solitis. Wirceburgi, Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1603; in-4°.*

48. *Arithmetica quatuor instrumenta nova Methodo ac forma patente exhi-*

multæ experientiæ omniumque scientiarum viro, Dn. Adriano Romano, propositas, Sebastianus Trostlerus Venningensis Nemetanus Art. LL. Magister Φιλιατρός publici exercitii loco, in Acroastivio medico discutiendas proponet, proque ingenii tenuitate tueri conabitur. Ex urinis coniectari oportet, id quod futurum est. Hippoc. lib. 4. de rat. vict. in morb. acut. text. 50. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni, 1601; in-4°.

Les thèses sont au nombre de deux cent neuf.

33. *Disceptationes anatomicae de partibus humani corporis simularibus quas caelestibus auspiciis sub praesidio... Dn. D. Adriani Romani... publice ibidem discutiendas dabit 20 novem; M. Joannes Theodorus Schönlinus Wirceburgensis Medicinae Studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni, 1601; in-4°.*

Cinquante thèses.

34. *Almanach Wurtzburger Bisthums auff das Jar nach der heifsamen Geburt Jesu Christi M. DC. II... Durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-folio plano.*

35. *Newer und Alter Schreib Calendar auff das M. DC. II Jar durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.*

36. *Prognosticum astrologicum oder Teutsche Practica auff das M. DC. II Jar, nach der Geburt unsers Erlösers und Seligmachers Jesu Christi... durch Adrianum Romanum. Wurtzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Contient six chapitres.*

37. *Idea matheseos universæ. De mathematicæ natura, præstantia et usu. Heripoli, 1602, in-8°.*

Ce traité est cité par Valère André, dans la *Bibliotheca Belgica*. Il a certainement existé, mais Ruland n'en a retrouvé aucun exemplaire et je n'ai pas eu plus de succès que lui dans mes recherches.

D'après le même Valère André, l'*Idea matheseos universæ* revue et augmentée aurait été rééditée, en 1605, sous le titre de *Mathesis polemica* (voir n° 49 ci-dessous). Énoncée en termes aussi absolus, cette affirmation paraît inexacte

et mériterait tout au moins confirmation. Je dirai tantôt, à propos de la *Mathesis Polemica*, ce qu'elle pourrait avoir de vrai.

38. *Chordarum Arrobvs Circuli Primariis, Qvibus Videlicet Is In Triginta Dirimitor Partes, Scltensarom Resolutio Pti Exactissima Ita Quoqve Laboriosissima Authore A. Romano Romano... Wirceburgi, Georgius Fleischmann, 1602; in-folio oblong (Univ. de Munich).*

Chef d'œuvre de typographie, mais dont l'exécution, dit Adrien Romain, dans la préface, fut d'une difficulté inouïe. La *Chordarum Resolutio* est un volume des plus rares que j'ai analysé dans ma « Note sur trois ouvrages célèbres d'Adrien Romain » (*Ann. de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXIX, 1905, 1^{re} part., p. 74-77). Au point de vue du fonds, l'ouvrage occupe une place importante dans l'histoire de l'arithmétique, parce qu'il renferme les plus anciens exemples imprimés d'opérations abrégées qui soient aujourd'hui connus. La *Chordarum Resolutio* est en outre remarquable par la longueur formidable de quelques-uns des calculs qu'Adrien Romain y donne. C'est ainsi qu'on y trouve, par exemple, toutes les opérations qui fournissent $\sqrt{5}$ avec 300 décimales. Elles ne remplissent pas moins de huit grandes pages in-folio, d'une impression des plus serrées.

39. *Disceptatio anatomica de partibus thoracis earumque convenienti administrandi ratione quam adjuvante Dei gratia sub praesidio nobilis, clarissimi et expertissimi Domini D. Adriani Romani... publice ibidem defendere conabitur... die mensis... M. Casparus Fridericus Heripolensis Med. studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmann. M. DC. II; in-4°. L'ouvrage est divisé en deux parties : *Anatomia pectoris pars prior; De partibus thorace contentis, pars posterior.**

40. *De divino quod in morbis inveniri, cujusque providentia medicum tum admirationem consequi, tum bonum judicari scribit Hippocrates. Assertiones medicæ, quas divino sanctissimæ Trinitatis numine*

assistente nobilissimi, clarissimi, et doctissimi Viri ac Domini Adriani Romani... in alma ac orthodoxa Herbipolensi Academia publice tueri ac defendere conabitur Wolfgangus Rotkirch Bambergensis, Medicinæ studiosus die... mensis Martii. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1602; in-4°.

41. *De salubri olerum usu. Theses medicæ quas sub præsidio... Adriani Romani defendere conabitur... die mensis Aprilis. M. Joannes Farbach Renshavensis, Medicinæ studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1602; in-4°.*

42. *Theses chirurgicæ de ulcerum simplicium methodica curatione quas sub præsidio... Adriani Romani publice ibidem defendere conabitur die... mensis septembris Franciscus Lequius Dolianensis Pedemontanus, Medicinæ et chirurgiæ studiosus. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno M. DC. II; in-4°.*

43. *Assaeritionum medicarum in celebri Herbipolensi Academia a diversis medicinæ studiosis magna cum laude publico examini propositarum Fasciculus primus quo continentur Disceptationes Anatomiam attinentes, quarum 1. de partibus simillaribus. 2. de scheleto. 3. de cerebri Anatomie. Wirceburgi. Typis Georgii Fleischmanni. Anno M. DC. II; in-4°.*

Dans ce premier fascicule Adrien Romain réédite les opuscules dont nous avons donné les titres sous les nos 33, 22 et 31, et dont la première édition remonte respectivement aux années 1601, 1599 et 1601.

Fasciculus secundus quo continentur Disceptationes Pathologicæ et Simiolicæ attinentes, quarum 1. de totius corporis humani affectibus. 2. de sanitatis et morbi communi natura. 3. de divino in morbo considerando. 4. de urinis.

Ce sont les opuscules cités ci-dessus sous les nos 27, 23, 40 et 32, qui parurent respectivement en 1600, 1599, 1602 et 1601.

Fasciculus tertius quo continentur disceptationes Hygienæ et Therapeutiæ attinentes, quarum 1. de salubri olerum usu. 2. de plantis. 3. de simplicium facultatibus. 4. de ulcerum et vulnerum curatione.

Ce sont les opuscules nommés sous les nos 41, 20, 30 et 42. Ils appartiennent respectivement aux années 1602, 1598, 1601 et 1602.

La bibliothèque de l'université de Gottingue, dit Ruland, possède un exemplaire complet de cet ouvrage sous le titre de *Dissertationes medicæ. Vol. 524.*

44. *Newer und Alter Schreib Calender auff das M. DC. III Jar durch Adrianum Romanum. Wurzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°.*

45. *Prognosticon Astrologicum oder Teutsche Practica auff das Jar, nach der Freudenreichen Geburt unsers Erlösers und Seligmachers Jesu Christi M. DC. III Durch Adrianum Romanum... Würzburg, durch Georgium Fleischmann; in-4°. Divisé en six chapitres.*

C'est le dernier opuscule de ce genre que nous ayons à citer. Tous les almanachs du grand chapitre nommés ci-dessus sont partie de la bibliothèque de la Société historique pour la Franconie, à Wurzburg; les Calendriers et les Pratiques se trouvent à l'université de la même ville. Nous renvoyons le lecteur qui en désirerait une description plus détaillée à la bibliographie d'Adrien Romain, par Ruland, que nous avons résumée ici.

46. *Theses medicæ de purgatione quas sub præsidio... Adriani Romani, publice ibidem defendere conabitur die... mensis Februarii M. Jodocus Hartlieb Hofeldensis, Philiatrus. Wirceburgi, Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1603; in-4°.*

47. *Disputatio anatomica de partibus corporis nutritioni dicatis, earumque administrandi ratione, quam divina favente clementia, Præsidi viro nobilissimo, clarissimo et expertissimo Domino D. Adriano Romano, publice pro supremo in Medica facultate gradu adipiscendo defendet Joannes Conradus Burckhardus Rotenburgo Tuberanus Medicinæ Baccalaureus Die 11 Martii, loco et horis solitis. Wirceburgi, Typis Georgii Fleischmanni. Anno 1603; in-4°.*

48. *Arithmeticæ quatuor instrumenta nova Methodo ac forma patente exhibita.*

bita. Herbipoli, 1603; in-folio plano.

Ce traité, assez connu autrefois, dont je cite le titre d'après la *Bibliotheca Belgica* de Valère André, est devenu aujourd'hui introuvable et Ruland dit ne l'avoir jamais vu.

Par les *Arithmetica quatuor instrumenta*, il faut entendre les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique (voir le chap. 9 de l'*Apologia pro Archimede*, décrite au n° 15, ci-dessus).

49. *Mathesis Polemica. Authore A. Romano, Equite Avrato, Comite Palatino, Et Medico Cesareo. Ad Illustrissimum Dominum D. Alexandrum Ducem de Ostrog in Zaslav, Palatinidem Volhinia. Francofurti, Sumptibus Læuini Hulsij Gaudensis, 1605; in-8° (Univ. de Gand; univ. de Louvain).*

Volume de 270 pages extrêmement rare, dont Ruland n'a retrouvé aucun exemplaire. Sous ce titre un peu étrange de *Mathesis Polemica*, il s'agit des mathématiques appliquées à l'art de la guerre.

La dédicace au duc Alexandre est datée : *Ex Musæo nostro Lovanii Kal. Januariis 1605.*

Le corps de l'ouvrage est divisé en trois parties.

La première contient vingt chapitres. Elle a pour titre : *De principiis ex Mathesi desumendis*. L'auteur avertit le lecteur qu'il ne fera qu'y effleurer les divers sujets. Et de fait, cette première partie ne consiste guère qu'en une énumération des branches des mathématiques pures et appliquées utiles à la guerre.

La deuxième partie a pour objet la mesure de la distance de deux points inaccessibles. Adrien Romain y fait grand état de la nouveauté de sa méthode, ce qui est vrai en ce sens qu'il y fait un usage systématique et exclusif des tangentes et des cotangentes, comme je l'ai expliqué plus en détail dans ma « Note sur la Trigonométrie d'Adrien Romain » (*Bibliotheca Mathematica*, 3^e série, t. 5).

La troisième partie justifie le titre de l'ouvrage, en donnant les principales applications des mathématiques à l'art

de la guerre. Elle est subdivisée en sept chapitres.

Dans sa *Bibliotheca Belgica*, Valère André dit que la *Mathesis polemica* n'est qu'une réédition revue et augmentée de l'*Idea Matheseos Universæ*, ouvrage qui, nous l'avons vu ci-dessus (n° 37), semble aujourd'hui perdu. Que la première partie de la *Mathesis Polemica* et quelques chapitres de la troisième ne soient qu'une simple réédition, c'est fort possible, mais la chose paraît invraisemblable pour la seconde.

Cette seconde partie, la plus intéressante de l'ouvrage, est un hors d'œuvre. Adrien Romain n'a probablement fait qu'y utiliser de vieilles notes écrites primitivement dans un autre but; car dans sa liste bien connue d'ouvrages sur les instruments mathématiques, le gantois Liévin Hulsius, son éditeur, son parent et son ami, écrit ce qui suit : (*Ad annum*) 1603. *Adriannus Romanus D. habet jam præ manibus præxim catholicam, mensurandi per quadratum, quadrantem et gnomonem (Tractatus Primus Instrumentorum Mechanicorum Levinii Hulsii... Francofurti ad Moenium, Ex Officina Typogr. Wolfgangi Richteri, impensis Autoris M.DC.V. Cum Privilegio S. Cæs. Maiest., p. 8).*

Or, d'une part jamais Adrien Romain n'a publié d'ouvrage séparé sur ces trois instruments, et d'autre part il décrit ici leur usage avec une surabondance d'explications tout à fait hors de propos et un vrai luxe de gravures et d'exemples numériques. Ce doit être le travail que Hulsius avait vu.

Entre la deuxième et la troisième partie on trouve une table des tangentes, *tabula prosinuum*, calculée au rayon 10⁶, pour toutes les minutes du premier quadrant.

50. *Speculum Astronomicum Sive Organum Forma Mappæ Expressum : In quo licet immobili Omnes qui Primo cælo, Primoque mobili spectari solent motus, per Canones ea de re conscriptos, planissimè sine ullius regulæ aut voluelli beneficio representantur. Authore A. Romano... Lovanii, ex officina Ioannis Masii, Anno 1606. Sumptibus Authoris. Pros-*

tat Francofurti apud Levinum Hulsium; in-4° (Bibl. roy. de Belgique; univ. de Gand; univ. de Louvain; ville d'Anvers).

Le *Speculum Astronomicum* compte parmi les travaux qui font le plus d'honneur à Adrien Romain. La dédicace à l'archiduc Albert est datée de Louvain, le 16 juin 1606. L'ouvrage lui-même se compose de deux livres. Le premier, divisé en neuf chapitres, est théorique; le second, formé par six chapitres, contient les applications.

Les chapitres II-VII du livre Ier, renferment une trigonométrie rectiligne et sphérique, qui mérite toute l'attention de l'historien des mathématiques. Romain s'y révèle en réformateur de cette science, lui enlève le caractère exclusivement géométrique qu'elle avait eu jusqu'alors, pour lui en imprimer un autre franchement algébrique. On trouve notamment, dans le *Speculum Astronomicum*, le plus ancien exemple connu d'un essai systématique de notations algébriques (voir pour plus de détails ma « Notes sur la Trigonométrie d'Adrien Romain » dans la *Bibliotheca Mathematica*, 3^e série, t. 5).

51. *Methodus exprimendi numeros quantumvis maximos cifris vulgaribus notatos, juxta gentium fere omnium consuetudinem*. Lovanii, 1607; in-fol. plano.

Ruland n'a pas retrouvé d'exemplaire de cet ouvrage. A son exemple, je transcris le titre ci-dessus dans la *Bibliotheca Belgica* de Valère André.

52. *Parvum Theatrum urbium sive Urbium præcipuarum totius orbis brevis et methodica Descriptio*. Authore Adriano Romano, E. A. Cum gratia et privilegio Cas. Maiest. speciali ad decennium, Francofurti, ex officina typographica Wolfgangi Richteri, sumptibus omnium heredum Nicolai Bassæi. M.DC.VIII; in-4°.

Reproduction page par page et presque ligne par ligne de l'édition de 1595 (voir n° 9, ci-dessus).

53. *Adriani Romani Canon Triangulorum Sphæricorum, Breuissimus simul ac facilissimus quam plurimisq. exemplis optice proiectis illustratus, in gratiam Astrono-*

miae, Cosmographiæ, Geographiæ, Horologigraphiæ, etc. Studiosorum iam primum editus. Accessere plenioris raris ergo Tabulæ Sinuum, Tangentium, Et Secantium Ex Opere Rai Elq. Eximii Patris Christophori Clavii S. I. Mathematici celeberrimi desumptæ, Mogvntiæ, ex Officina Joannis Albini, Anno M.DC.IX; gr. in-4° (Bibl. roy. de Belgique; univ. de Louvain).

C'est le plus considérable et en même temps le plus connu des ouvrages consacrés par Adrien Romain à la résolution des triangles. Montucla dit que c'est une trigonométrie « très ingénieuse », et, à son exemple, tous les historiens des mathématiques en parlent avec éloges.

Les figures, imprimées en rouge et noir, dans le texte, sont fort nombreuses et ont été dessinées par le P. Jean Reinhard Ziegler, de la Compagnie de Jésus.

Les tables de lignes trigonométriques naturelles sont précédées d'un nouveau titre :

Tabulæ Sinuum, Tangentium et Secantium, Ad partes radii 10,000,000, et ad scrupula prima Quadrantis, Et ad earum praxin brevis introductio, ex pleniore Tractatu Christophori Clavii Bambergensis e Societate Iesv. Mogvntiæ. Ex Typographeio Ioannis Albini. Anno M.DC.VII.

Ces tables forment un tout complet qu'on rencontre parfois séparément (Bibl. roy. de Belgique).

54. *Mathematicæ Analyseos Triumphos, in quo Latæris Enneagoni Circulo Inscripti Ad Radium Circuli exhibetur ratio à Geometris summè desiderata. Ad Ill^lum Principem ac Dominum, D. Iulium Episcopum Herbipolensem, et Franciæ Orientalis Ducem, etc Authore A. Romano...* Lovanii, sumptibus authoris. Anno 1609; in-folio oblong (Univ. de Munich).

Ouvrage excessivement rare et d'une exécution typographique superbe. Adrien Romain se propose d'y faire connaître les rapports au rayon des côtés des polygones réguliers de 9 et de 18 côtés, et de mettre à la disposition du lecteur

tous les calculs qui lui ont servi à déterminer ces rapports. C'est un labeur qui doit avoir coûté des prodiges de patience.

J'ai analysé le *Mathematicæ Analyseos triumphus*, dans ma « Note sur trois ouvrages célèbres d'Adrien Romain », publiée dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles* (t. XXIX, 1905, 1^{re} partie, p. 77-79).

55. *Pyrotechnia Hoc Est, De Ignibus Festivis, Iucosis, Artificialibus Et Seriis, Variisque Eorum structuris Libri Duo. Ea Scriptoribus Latinis, Italis et Germanis collecti, et in methodum succinctam redacti. In Gratiam eorum qui hisce artibus iucundi spectaculi causa delectantur. Auctore Adriano Romano...* M.DC.XI. Prostat in Officina Paltheniana; in-4° (Univ. de Louvain).

La dédicace signée de Zacharie Palthen est datée de Francfort, le 17 septembre 1610. Le titre ne porte pas de nom de ville, mais l'ouvrage a été imprimé à Francfort. La *Pyrotechnia* est un traité de la fabrication des feux d'artifices, très curieux vu l'époque où il a été écrit.

56. *Tabula quadratorum et cuborum.* In-4°.

Petite plaquette formée de deux feuillets non chiffrés, qui n'a ni frontispice, ni date, ni nom de ville, ni nom d'imprimeur. Après l'avoir décrite, Ruland ajoute : « Romanus est probablement l'auteur d'un autre tableau anonyme conservé dans un volume qui lui appartient jadis et que possède actuellement la Bibliothèque de l'université de Wurzburg (Marque, Ma. q. 49) ».

57. *In Mahumedis Algebram Prolegomena.* In-fol. (Univ. de Louvain).

Cet ouvrage n'a pas de frontispice et l'impression en a été interrompue. L'exemplaire de l'université de Louvain comprend les septante-deux premières pages.

La plupart des bibliographes ne parlent de l'*In Mahumedis Algebram* que d'après Valère André qui dit dans la *Bibliotheca Belgica* : *Scriptum in Mahumedis Arabis Algebram, in-fol. opus imperfectum, ut et pleraque alia partim scribi,*

partim excudi capta; legunturque Lovanii in Bibliotheca Academica. Interprétant erronément cette phrase, Ruland range l'*In Mahumedis Algebram* parmi les manuscrits de l'auteur, en ajoutant que cet ouvrage ne se trouve plus à Louvain. Gilibert se plaint également de l'avoir cherché en vain à la Bibliothèque de l'université. C'est cependant là que je l'ai trouvé, relié avec quelques autres ouvrages, dans un volume coté : Sciences 1302. Ce ne doit néanmoins pas être l'exemplaire que Valère André a vu jadis, car le recueil dont il fait partie a une reliure ancienne, et une note manuscrite écrite au haut du titre du premier des ouvrages qu'il contient prouve que ce volume appartenait autrefois, non pas à l'université, mais au Collège de la Compagnie de Jésus à Louvain.

L'*In Mahumedis Algebram* est un fragment de traduction latine d'une algèbre arabe, avec des commentaires et des développements par Adrien Romain, conçus sur un plan fort vaste. Parmi les passages les plus curieux, je citerai les quelques pages où l'auteur donne le résumé de l'histoire de l'algèbre et la liste des principaux manuels d'algèbre connus de son temps. D'après le peu qui en a été sauvé, il est permis de croire que l'*In Mahumedis Algebram* aurait été un travail de grand mérite si Adrien Romain avait pu l'achever. (Pour plus de détails, voir mon mémoire : « Le fragment du Commentaire d'Adrien Romain sur l'Algèbre de Mahumed ben Musa el-Chowârezmi », publié dans les *Annales de la Société scientifique de Bruxelles*, t. XXX.)

58. Correspondance d'Adrien Romain. Elle comprend :

a. Une lettre de Joseph-Juste Scaliger à Adrien Romain éditée dans *Illustris. viri Iosephi Scaligeri, Iulii Cæs. a Burden F. Epistolæ omnes quæ reperiri potuerunt, nunc primum collectæ ac editæ...* (Lugduni Batavorum, Ex officina Bonaventuræ et Abrahami Elzevir. CIO.IOCXXXVII), p. 494-496. C'est la lettre 230^e. Elle se trouve sous le même numéro dans les *Iosephi Scaligeri... Epistolæ...* (Franco-

furti. *Sumptibus Aubriorum et Clementis Schleischii. Anno M.DC.XXVIII*), p. 454-456. Adrien Romain lui-même l'avait publiée le premier dans la préface de ses *Exercitationes Cycliæ* (p. 56 du n° 15 ci-dessus), et Heinsius, l'éditeur des lettres de Scaliger, ne semble l'avoir reproduite que d'après cette première édition. Cette lettre a été récemment réimprimée deux fois en entier, par Bierens de Haan, dans les récits qu'il a fait de la dispute de Scaliger avec Adrien Romain (*Bouwstoffen*, n° XIV Josephus Scaliger, p. 73-74; Notice sur quelques quadrateurs du cercle dans les Pays-Bas, p. 133).

b. Une lettre de Juste Lipsæ à Adrien Romain et une d'Adrien Romain à Juste Lipsæ, dans *Sylloges Epistolarum a viris illustribus scriptarum tomus quinque, collecti et digesti per Petrum Burmannum...* (Leidæ, Samuel Luchtman, 1727). Ce sont les lettres n° 632 et 633 (t. I, p. 669-671).

c. Plusieurs lettres d'Adrien Romain à son protecteur le prince Jules, évêque de Würzburg, dans : *Virorum doctorum epistolæ selectæ, ex autographis nunc primum ed. et ill. Theod. Frid. Freytagius* (Lipsiæ, Teubner, 1851). Ce recueil est devenu assez rare et je ne l'ai jamais vu. Je ne connais ces lettres d'Adrien Romain que par les extraits que Ruland en a donnés dans sa notice.

d. Trois lettres d'Adrien Romain à l'astronome Jean Antoine Magini et une réponse de Magini à Romain, dans : *Carteggio inedito, di Ticone Brahe, Giovanni Keplero, e di altri celebri astronomi e matematici del secolo XVI e XVII, con Giovanni Antonio Magini tratto dell'Archivio Malvezzi de' Medici in Bologna, pubblicato ed illustrato da Antonio Favaro* (Bologna, Nicola Zanichelli, 1886). Ce sont les lettres N. XXII, p. 248-250; N. XXIV, p. 254-256; N. XL, p. 312-314, et App. I, N. 14, p. 438-440. Ces lettres avaient déjà été en partie publiées par Magini lui-même, comme M^r Favaro prend soin de l'indiquer chaque fois en note.

e. Une lettre d'A. Romain à Kepler,

dans *Joannis Kepleri aliorumque epistolæ mutuae* (Ed. Hanschius, 1618), Epist. n° 244, p. 425-426.

59. *Nova Multiplicandi, Dividendi, Quadrata componendi, Radices extrahendi ratio, multo quam pervulgata certior, faciliior et majoribus maximè numeris accommodatior, Authore A. Romano E. A.* (Ms 196, univ. de Louvain).

Ce manuscrit n'est pas de la main d'Adrien Romain, mais de celle d'un de ses élèves préférés du nom de Wendelin.

Cet opuscule de Romain est des plus curieux, et le grand arithméticien nous y dévoile le secret de quelques-uns de ses procédés de calcul. Je les ai fait connaître dans mon mémoire intitulé : « La Méthode d'Adrien Romain pour effectuer le calcul des grands nombres, et j'y ai édité, en entier, ce petit traité d'Adrien Romain » (*Ann. de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXVIII, 1904, 2^e part., p. 411-429).

60. *Tractatus de notatione numerorum Authore Adriano Romano Equite Aurato* (Ms. 196, univ. de Louvain).

Ce manuscrit est, comme le précédent, de la main de Wendelin. On le croit inédit, mais pour être fixé d'une manière certaine à cet égard, il faudrait pouvoir le confronter avec la *Methodus exprimendi numeros quantumvis magnos, juxta gentium fere omnium consuetudinem*, Lovanii 1607, ouvrage qui a certainement existé et que Valère André a vu, mais dont on ne connaît plus aujourd'hui d'exemplaire (voir n° 51 ci-dessus).

Le *Tractatus de notatione numerorum* a pour but de faire connaître les méthodes de numération écrites usitées chez les différents peuples. Adrien Romain commence par en annoncer huit, mais le manuscrit de Louvain ne contient, en fait, que les cinq premières.

61. M^r Wils, aide-bibliothécaire à l'université de Louvain, vient de retrouver récemment à la bibliothèque de l'université, un magnifique manuscrit renfermant plusieurs fragments inédits d'A. Romain, en partie autographes (Ms 253).

62. *Tractatus de formatione corporis*

humani in utero. • Ce livre •, dit Ruland, • est cité par Jöcher, sans indication de date, de format, ni de lieu • d'impression. Il n'est pas cité dans la • bibliographie de Romanus dressée par • M^r Gilbert. Nous ignorons s'il est • imprimé ou manuscrit •.

C'est par erreur, comme M^r Bierens de Haan l'a démontré dans ses *Bouwstoffen* (XV. Adriaan van Roomen, p. 107), que le *Tractatus de formatione corporis humani in utero* est attribué à notre savant. L'auteur en est un certain Aegidius Romanus qui le publia à Venise en 1523. Le *Tractatus* eut une seconde édition à Paris, en 1615. Nous ne le nommons ici que pour mémoire et terminons par là la bibliographie d'Adrien Romain.

Cette longue énumération de titres d'ouvrages prouve que l'œuvre d'Adrien Romain est immense. L'état de dissémination des volumes dans des dépôts publics nombreux et parfois fort éloignés les uns des autres, mais surtout notre incompétence dans les questions de médecine, nous ont empêché d'en approfondir avec le même soin toutes les parties. Nous avons néanmoins voulu prendre connaissance par nous-mêmes de tous les travaux mathématiques et astronomiques de notre illustre compatriote. Peu de lectures ont fini par nous être aussi agréables. Il faut, il est vrai, se faire au style de l'auteur. Romain affectionne un système énervant d'accolades, souvent au nombre d'une douzaine et même davantage, enchevêtrées les unes dans les autres à la manière des tableaux synoptiques, et qu'on reconnaît de prime abord à l'ouverture de ses ouvrages. A l'exemple de Viète, son ami, il abuse parfois aussi du mot nouveau et du terme latin dérivé du grec. Mais quelle rigueur de démonstration! Quelle puissance de calcul! Sans doute ce serait exagérer que de faire de Romain l'égal des deux princes des mathématiques de la fin du xv^e siècle, François Viète et Simon Stévin; mais les contemporains le mirent bien près de ces maîtres incomparables, sans jamais lui contester la seconde place.

C'est celle qui lui revient et peu de savants ont fait autant d'honneur à la Belgique.

Henri Bosmans.

Les œuvres d'Adrien Romain, ainsi que celles de Viète, d'Oronce Finé, de Raymarus Ursus et de Scaliger. Ce sont souvent des raretés bibliographiques; aussi avons-nous cru devoir indiquer à quelles bibliothèques appartiennent les exemplaires dont nous nous sommes servis. — Note du baron de Reiffenberg, dans la *Correspondance mathématique et physique de l'Observatoire de Bruxelles*, publiée par A. Quetelet, t. VIII, p. 323-329 (Bruxelles, 1835). — Notice sur le mathématicien louvaniste *Adrianus Romanus*, professeur à l'ancienne université de Louvain, par Philippe Gilbert (*Revue catholique*, t. XVII, p. 271-286, 304-409 et 522-527. Louvain, 1839). — *Les sciences exactes dans l'ancienne université de Louvain*, par Philippe Gilbert (*Rev. des Quest. scient.*, t. XVI, p. 438-453, Bruxelles, 1884). — *Adrien Romanus premier professeur à la faculté de médecine de Wurzburg*, par A. Ruland, (*Le Bibliophile belge*, 2^e année, p. 56-100, 161-187 et 256-269). — *Notice sur quelques quadrateurs du cercle dans les Pays-Bas*, par D. Bierens de Haan (*Bullettino di Bibliografia e di storia delle scienze matematiche e finche pubblicato da B. Boncompagni*, t. VII, p. 99-140, Roma, 1874). — *Bouwstoffen voor de geschiedenis der wis- en natuurkundige wetenschappen in de Nederlanden*, door D. Bierens de Haan, XV, Adriaan van Roomen (*Verlagen en mededeelingen der koninklijke Akademie van wetenschappen. Afdeling natuurkunde*, 2 reeks, 12 deel, p. 95-108, Amsterdam, 1873). Voir en outre: VII, Simon van der Eycke (*Id.*, 9 deel, p. 90-112, Amst., 1876); VIII, Ludolph van Collen (*Id.*, p. 322-369); XIV, Josephus Scaliger, J. C. Filius als cirkel-quadrator (*Id.*, 12 deel, p. 62-96). — *La méthode d'Adrien Romain pour effectuer les calculs des grands nombres*, par H. Bosmans (*Annales de la Société scient. de Bruxelles*, t. XXVIII, 2^e part., p. 411-429, Bruxelles, 1904). — *Note sur trois ouvrages célèbres d'Adrien Romain*, par H. Bosmans (*Annales de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXIX, 1^{re} part., p. 68-79, Bruxelles, 1905). — *Note sur la trigonométrie d'Adrien Romain*, par H. Bosmans (*Bibliotheca mathematica*, III Folge, 5, Band, p. 342-354 (Leipzig, 1904). — *Le fragment du Commentaire d'Adrien Romain, sur l'Algebre de Mahumed ben Musa el-Chowarezmi*, par H. Bosmans (*Annales de la Soc. scient. de Bruxelles*, t. XXX, 2^e partie, p. 267-287, Bruxelles, 1906). — *François Viète, inventeur de l'algèbre moderne, 1540-1603. Essai sur sa vie et son œuvre*, par Frédéric Riller (*Revue occidentale philosophique, sociale et politique, organe du positivisme*, 2^e sér., t. X, p. 234-274 et 354-415, Paris, 1895). — *Le triumvirat littéraire au xv^e siècle, Juste Lipse, Joseph Scaliger et Casaubon*, par Charles Nisard (Paris, 1852). Joseph Scaliger, chap. VIII, p. 229-235. — *Œuvres de Fermat*, publiées par les soins de MM. Paul Tannery et Charles Henry, t. I Paris, 1891). *Ad Adriani Problema*, p. 189-194. C'est une lettre de Fermat à Christiaan Huygens, dont M^r Paul Tannery donne la traduction au t. III du même ouvrage (Paris, 1896), p. 164-168. — *Valeri Andreae Dessleti Bibliotheca belgica* (Louvain 1613), p. 15-17. — Fr. Smeertius, *Athenae belgicae* (Anvers, 1628), p. 100-101. — *Histoire universelle*, par Jacques-Auguste de Thou..., t. XIV (Londres, 1734), p. 162-166. — *Geschichte der Mathematik...*, von

Abraham Gotthelf Kästner..., t. I (Göttingen, 1796, p. 457-469, 504-511. — *Histoire des mathématiques...* nouvelle édition, par J.-F. Montucla, t. I (Paris, an VII, p. 251-252, 578-579 et 607-608. — *Histoire des sciences mathématiques et physiques chez les Belges*, par A. Quételet (Bruxelles, 1861), p. 132-133. — *Vorlesungen über Geschichte der Mathematik*, von Moritz Cantor, 2^e ed., t. II (Leipzig, 1900; voir la table au mot : *van Roomen*). — *Vorlesungen über Geschichte der Trigonometrie*, von A. von Braunnmühl, t. I (Leipzig, 1900; voir la table au mot : *van Roomen*). — H. G. Zeuthen, *Geschichte der Mathematik im XVI und XVII Jahrhundert. Deutsche Ausgabe von Raphael Mayer* (Leipzig, 1903), p. 119-122.

ROMAIN (*Charles DE*), homme de guerre, né à Charleroi, le 13 septembre 1776; la date de son décès est inconnu. Fils de Jean-Baptiste et de Marie-Joséphine d'Yvoil, il devint capitaine au service de l'Autriche. Cadet dans le régiment de Wurtemberg (3^e de l'infanterie des Pays-Bas) le 1^{er} avril 1793, il servit sous le colonel comte Vinchant de Gontroël, devint enseigne au régiment de Latterman en 1797, et capitaine à la légion de Bohême le 17 juin 1800. Le capitaine de Romain, dont les ancêtres étaient originaires de la Franche-Comté, avait fait les campagnes du Rhin, d'Italie, et avait été blessé trois fois : en 1795, d'un coup de feu à Limbourg, en 1799, d'un coup de sabre à Legnago, et en 1800, aux environs de Savone.

Au moment de la déclaration de guerre de l'Autriche, le 13 avril 1809, Charles de Romain commandait une des compagnies actives de la 112^e demi-brigade, et se distingua particulièrement au combat de Volano, près de Roveredo, et à la bataille de Wagram; il fut blessé grièvement à ces deux affaires; lorsque l'empereur Napoléon créa le bataillon de Vélites de Florence, qui devait servir de garde d'honneur à la grande-duchesse Elisa, le capitaine de Romain fut désigné pour en faire partie le 6 août 1812; affecté au 14^e régiment de ligne, sous le colonel Bugeaud, (depuis maréchal de France), en 1814, il reçut sa démission le 26 mars 1815. Il servit ensuite dans l'armée des Pays-Bas et se retira à Malines avec le grade de lieutenant-colonel. Chevalier de la Légion d'honneur le 29 novembre 1813,

officier du même ordre pour sa belle conduite pendant la campagne de France, le 25 septembre 1814, le colonel de Romain était encore chevalier de l'Ordre de la Réunion (2 juillet 1813).

Eugène Cruyplants.

E. Cruyplants, *Histoire de la 112^e demi-brigade*.

ROMAIN (*François*) ou ROOMAN, architecte, né à Gand, en 1646 ou 1647, mort à Paris, le 7 janvier 1735. Une tradition ancienne et constante porte que ses parents habitaient hors de la porte de la Colline (*de Heuvel-poort*), non loin de la chapelle de Saint-Daniel. Longtemps les Français le regardèrent comme un des leurs. Son véritable nom de famille est *Rooman*, car c'est ainsi qu'il signa lui-même dans divers contrats; cependant son long séjour en France, où l'on s'obstinait à le nommer *Romain*, fut cause que lui-même, à la fin, signa *Romain*. Si l'on consulte l'état civil de Gand, on y lit : *Die 22 martii 1647, Franciscus filius Bartholomaei Rooman, et Barbarae Lambrecht, conjugum, susceperunt D^r ac Mr Franciscus Sturlewayghen et Petrenilla van Theemsche, natus ejusdem hora 6a mane*. Si cet acte authentique se rattache réellement à la naissance de l'illustre architecte, comme tout porte à le croire, il s'ensuivrait qu'il faut reculer cette naissance d'une année, les biographes la portant en effet à l'année 1646.

En 1672, dans la 26^e année de son âge, il se présenta comme frère convers au couvent des frères-prêcheurs à Maestricht. Après un noviciat de trois ans, requis pour les frères lais, François Romain prononça ses vœux de religion, le 7 mai 1675. Dès son entrée dans le cloître, il fut employé à des ouvrages d'art, pour lesquels il était particulièrement doué. C'est en travaillant pour ses frères et en restaurant leur modeste couvent qu'il dévoila son remarquable génie. Une occasion vint bientôt augmenter sa renommée. Les habitants de Maestricht réclamaient la restauration du pont sur la Meuse, en face de la ville, à l'endroit où le fleuve présente

une grande largeur; l'entreprise était difficile. Frère Romain fut choisi par le conseil de régence pour exécuter ce travail. Le père Moutaert lui attribue la construction du pont tout entier (*Mes-sager des sciences historiques*, 1850). M. de Chénédollé, dans un article sur le pont de Meuse à Maestricht (*ibidem*, 1851), lui fait restaurer deux arches. Il est certain que le pont existait depuis plus d'un siècle et que frère Romain ne fit que le consolider; à peine en eut-il restauré la première arche qu'il dut abandonner cette œuvre pour se rendre à Paris, où l'attendait un travail plus important encore.

Jusqu'en 1632, on ne communiquait du faubourg Saint-Germain au Louvre et aux Tuileries que par un bac, établi en cet endroit. À cette époque, un particulier, nommé Barbier, fit construire un pont de bois qui, aligné sur la rue de Beaune, fut brisé plusieurs fois par la violence des glaces et par la rapidité du courant, et enfin emporté, le 20 février 1684. Louis XIV ordonna qu'il fût rebâti en pierres, à ses dépens. Le célèbre sculpteur et architecte Jules Hardouin Mansart en exécuta les dessins, et Gabriel en tenta l'entreprise. Ceci eut lieu en 1685. Cependant des difficultés qui paraissaient insurmontables vinrent de prime abord en arrêter la construction. Le roi, ayant appris l'habileté du frère Romain, s'adressa aux supérieurs de son ordre pour qu'ils l'envoyassent à Paris, et lui fit remettre un sauf-conduit.

Après avoir examiné les obstacles qui avaient arrêté les plus habiles architectes, Romain se chargea de les lever. Il eut la gloire d'y réussir; il trouva le moyen de faire évacuer les eaux abondantes produites par quantité de sources et ne négligea rien pour assurer la solidité d'un monument exposé à la fureur des courants. Ce pont magnifique consiste en quatre piles, ayant chacune neuf pieds de longueur, et en deux culées, qui forment cinq arches en pierres de taille dont les cintres sont surbaissés; l'arche du milieu présente une largeur de douze toises ou

septante-deux pieds: les deux autres, onze toises ou soixante-six pieds, et les deux culées dix toises ou soixante pieds. Les deux extrémités du pont sont construites en trompes fort larges, afin d'en faciliter l'entrée aux voitures. Ce fut le 25 octobre 1685 qu'on plaça, avec une grande solennité, une boîte de bois de cèdre, au milieu de la première pile, elle contenait une plaque de cuivre doré, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

LUDOVICUS MAGNUS
 REX CHRISTIANISSIMUS
 DEVICTIS HOSTIBUS
 PACE EUROPAE INDICTA
 REGIAE CIVITATIS COMMODO INTENTUS
 PONTEM LAPIDEUM LIGNEO ET CADUCO
 AD LUPANAM SUBSTITUIT
 ANNO M.DC.LXXXV.

Le pont, dont la dépense ne monta qu'à la somme de 720,000 francs, fut dès lors appelé Pont-Royal. Frère Romain ne suivit pas servilement les plans et devis de Mansart. Du consentement du roi, il y fit les changements qu'il jugea nécessaires ou utiles. L'heureuse exécution d'une entreprise si difficile lui procura l'honneur d'être chargé des commissions les plus importantes, dans quelques provinces d'abord, plus tard dans presque toute l'étendue de la France. L'auteur du *Chronicon abbreviatum* du couvent de Maestricht dit que la France est redevable à notre architecte de bien des ponts et des chaussées, ainsi que d'un grand nombre de palais. Il est à regretter qu'il n'ait pas indiqué les principales constructions du frère Romain. Il nous apprend qu'après avoir réparé le campanile de l'église des chanoines réguliers Augustins, au mont Saint-Eloi, près d'Arras, en 1688, il reçut de l'abbé, pour son couvent de Maestricht, une insigne relique de saint Eloi. Louis XIV récompensa le frère Romain en lui allouant une pension considérable; il le nomma inspecteur général des ponts et chaussées du royaume de France, par lettres patentes expédiées le 11 octobre 1695.

Quoique Romain eut à diverses reprises jusqu'à mille ouvriers sous ses ordres, il ne négligea point les devoirs et les vertus propres à l'état religieux.

Il était d'une humilité profonde, quoique jouissant de l'amitié des hommes les plus distingués de la capitale. Le grand chancelier du roi, de Pontchartrain, aimait à l'accueillir; l'humble religieux n'en fuyait pas moins le monde autant qu'il le pouvait. Il préférait la compagnie de ses confrères aux sociétés les plus brillantes; il se réjouissait dans leurs travaux obscurs, se complaisait à leur table frugale. Sa pension devint le patrimoine des pauvres et servit également à restaurer ou à rebâtir les couvents et les églises de son ordre dans les Pays-Bas, où, du temps des iconoclastes du xvii^e siècle, les ruines s'étaient amoncelées. Il restaura notamment l'église du couvent de Gand (démolie en 1360). La grande façade de ce bâtiment, donnant sur la Lys, menaçait ruine; frère Romain fit les dessins d'une nouvelle tour en pierre ainsi que de la grandiose fenêtre qui domina le maître autel; il supporta lui-même en grande partie les dépenses de cette construction, qui fut exécutée en 1728. Romain créa l'établissement des religieuses dominicaines à Menin; sa sœur fut la première prieure du couvent.

Après avoir édifié ses confrères par ses vertus et s'être acquis une renommée pour ainsi dire européenne, l'illustre architecte s'éteignit dans une heureuse vieillesse. Il comptait quatre-vingt-neuf ans et soixante ans de profession, lorsqu'il mourut au noviciat général de son ordre, à Paris, au faubourg Saint-Germain, le 7 janvier 1735. Le musée Carnavalet, à Paris, le musée de la ville de Gand et le couvent des Dominicains en cette ville possèdent le portrait de frère Romain peint, d'après les uns, par J.-B. de Champagne, de Bruxelles, d'après les autres, par Pierre Subleyras. Les trois œuvres sont d'une exécution si parfaite et si semblable, qu'il est fort difficile de distinguer la copie de l'original, et de décider où se trouve celui-ci. Un autre portrait du frère Romain a été exécuté à l'eau forte par Charles Spruyt, en 1817, à l'occasion d'un concours ouvert par l'Académie royale de peinture et de sculpture de Gand,

et ayant pour objet un buste du célèbre architecte. Le prix fut remporté par Charles Malaise, sculpteur, à Bruxelles; le buste existe, en plâtre, au musée de l'Académie, à Gand.

Vincent-M. van Caloen.

De Jonghe, *Belgium dominicanum* (1749, p. 262). — *Bulletin de la Commission d'histoire*, t. XIV, p. 87. — *Les délices de la Belgique* (1844), p. 289. — *Chronique ms. du couvent des Dominicains de Maestricht*, compilée par le P. Vincent Huijens, S. T. D., et dernier prieur de ce couvent. — J.-B. de Saint-Victor, *Tableau historique et pittoresque de Paris*. — M. van Vaerneuyck, *Historie van Belgis*, éd. Vander Haeghen, 1830, à la fin du 2^e vol. — Immerzeel, *Hollandsche en Vlaamsche kunstschilders, etc.* (Amsterdam, 1843). — Prudent van Duvse, *Vaderlandsche poëzy*, t. III, p. 18. — *Messenger des sciences et des arts*, 1830, p. 260-271, avec portrait dessiné par Oscar de Haas (article du P. Moutaert, *Notes pour une future biographie du fr. Romain*); 1831, p. 232-235 (article de Ch. de Chénedolle, *Le pont de Meuse à Maestricht*); 1833, p. 473 (*Encore le frère Romain*). — Abbé de Fontenay, *Dictionnaire des artistes* (Paris, 1776), t. I, p. 609. — Ch.-G. Jöcher, *Allgemeines Gelehrten-Lexikon* (Leipzig, 1781), t. III, col. 2498. — *Annuaire de la province de Limbourg*, 1826, p. 99-119 (notice historique de J.-M. van Heyterhoff sur le pont de Maestricht). — *Bulletin du bibliophile belge*, t. VIII, p. 45. — Pigault de la Force, *Description historique de la ville de Paris*. — Franquinet, *Francis Romain, bouwmeester uit de xviii^e eeuw* (*Bouwkundige bydragen*, Amsterdam, 1853, t. VIII, p. 1-19, avec portrait lithographié de Romain, d'après le tableau conservé à l'athénée royal de Maestricht). — Piron, *Levensbeschrijving*, p. 330-331. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — Oettinger, *Bibliographie biographique universelle*. — Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexicon*. — Ad. Quetelet, *Histoire des sciences mathématiques* (Bruxelles, 1864).

ROMAIN (Henri), traducteur. Voir ROMMAIN.

ROMANESI (Jean-Antoine), acteur et écrivain dramatique, né à Namur en 1693, mort à Fontainebleau, le 11 mai 1742. L'acte de baptême, transcrit le 15 avril au registre de Saint-Jean l'Évangéliste, nous apprend que son père était capitaine. Son grand-père s'était acquis de la réputation, sous le nom de Cinthio, au Théâtre italien de Paris. Le capitaine mourut jeune et sa veuve s'étant remariée, le jeune Romanesi partit pour la France, où il se fit soldat. Rudoyé par son chef, il profita de ce que son régiment était peu éloigné des frontières de la Savoie pour se réfugier sur les terres du roi de Sardaigne. Errant et sans ressources, il se rap-

procha de l'Alsace par les montagnes de la Suisse, et, ayant appris que le célèbre Quinault jouait la comédie à Strasbourg, il lui écrivit pour le supplier de le recevoir dans sa troupe. Quinault eut pitié du petit fils de Cinthio et il se chargea d'obtenir la grâce du déserteur. Il n'eut pas même besoin de se donner beaucoup de peine; car, à quelque temps de là, une amnistie permit à Romanesi de rentrer dans sa patrie adoptive. Il débuta à Strasbourg et joua bientôt au Théâtre de la foire, à Paris, où son talent fut apprécié. C'est là qu'il fit représenter, en 1713, sa première pièce, *Arlequin au sabbat*. Par la suite, il essaya, mais en vain, d'entrer au Théâtre Français; il fut reçu aux Italiens en 1725. A partir de ce moment, il écrivit seul, ou en collaboration avec Riccoboni, Dominique et Biancolli, un grand nombre d'œuvres dramatiques en vers et en prose. Ses parodies eurent surtout un succès d'actualité.

On trouvera dans le répertoire de De Soleinne le titre de ses pièces, dont la liste est trop considérable pour être transcrite ici. Au dire de Doyen, il en avait écrit bien plus encore. Nous nous bornerons à citer celles que renferment les deux volumes imprimés en 1772 chez la veuve Duchesne, à Paris, sous le titre de *Œuvres de Romagnesi*: 1° *Samson*, tragédie représentée en 1730 à l'Hôtel de Bourgogne; *Le petit maître amoureux*, comédie en trois actes, en vers (1734); *Le frère ingrat*, comédie en vers, en trois actes (1735); *La feinte inutile*, comédie en cinq actes, en vers (1735); *Les Gaulois*, parodie de *Pharamond* (1736); *La fille arbitre*, comédie en prose, en trois actes (1738); *L'amant Protée*, comédie en trois actes, en prose (1739); *Le superstitieux*, comédie en trois actes, en vers (1740); *Pigmalion*, comédie en prose, en trois actes (sans date).

A. PETERS.

Goethals. *Histoire des lettres, des sciences et des arts en Belgique*. — Doyen, *Bibliographie namuroise*, nos 851 et 860. — De Soleinne, *Bibliothèque dramatique*. — Préface de l'édition de 1772.

ROMBAUT (Saint) ou **RUMOLD** est le patron de l'église métropolitaine, de

l'archidiocèse et de la ville de Malines. Comme il est arrivé pour la plupart des saints de Belgique du haut moyen âge, son histoire ne nous a été transmise que par des légendes de beaucoup postérieures à l'époque où il est censé avoir vécu et à celle où son culte devint célèbre. Ces légendes, qui ont servi de source à toutes les vies modernes de saint Rombaut, ont été rédigées, l'une à la fin du XI^e siècle ou dans les premières années du XII^e (tandis que la date de la mort du saint est assignée à la fin du VIII^e siècle), l'autre dans le courant du XIV^e ou, au plus tôt, du XIII^e.

La première a pour auteur Thierry, abbe de Saint-Trond. Avant lui, on ne trouve qu'une brève mention de saint Rombaut dans la chronique des évêques de Cambrai, attribuée jusqu'en ces derniers temps à Balderic ou Baudry, dit de Noyon, du milieu du XI^e siècle: il y est parlé d'un couvent de chanoines réguliers existant à Malines au lieu où repose « l'illustre martyr Rumold, Scot d'origine, qui mena en cet endroit la vie érémitique et y souffrit le martyre » (*Gest. eff. Cameracensium*, II, 47. — *Mon. Germ. Hist.*, Scr. t. VII, p. 465). La vie, ou plutôt le panégyrique de saint Rombaut, que nous devons à Thierry est encore bien sobre de détails. L'auteur avoue naïvement qu'il n'a pu se procurer aucun renseignement sur les parents et les ancêtres de son héros. Tout ce qu'on connaît à cet égard, c'est que Rombaut eut pour patrie la Scotie, c'est-à-dire, suivant le langage du temps, l'Irlande. Arrivé à l'âge viril, il entreprit le pèlerinage de Rome. A son retour, il passa sur les confins de la Gaule septentrionale, par Malines, où le comte Adon, gouverneur du canton, et sa vertueuse épouse, lui firent l'accueil le plus empressé et le plus cordial. Il leur prédit la naissance d'un fils, qu'ils désiraient vivement. L'événement ayant bientôt confirmé la vérité de la prophétie, Rombaut baptisa l'enfant sous le nom de Libert et se chargea de son éducation. Quelques années plus tard, Libert, jouant au bord de la rivière avec des enfants de son âge, y tomba et se

noya. Son saint maître, qui était alors absent, rentré à Malines trois jours après cet accident, se mit en prière près du corps inanimé et le rendit plein de vie à ses parents. Ceux-ci ne savaient par quelles libéralités témoigner leur reconnaissance. Rombaut ne voulut recevoir ni or ni argent. Il n'accepta qu'un terrain marécageux près de Malines; il y bâtit un monastère, dont il confia le gouvernement à son cher disciple Libert. Celui-ci, dans la suite, fut obligé de fuir devant une invasion de Huns (ou de Normands), qui ravagèrent tout le pays jusqu'à Cologne; mais il fut atteint par eux dans la Hesbaye, où il s'était réfugié, et massacré devant l'autel de saint Trond, au monastère dédié sous son patronage. Quant à Rombaut, il tomba quelque temps après sous les coups de deux assassins, qui avaient espéré trouver sur lui une grosse somme d'argent. Son corps fut jeté par eux dans la rivière; mais une lumière prodigieuse manifesta pendant la nuit l'endroit où il gisait sous l'eau. Le comte Adon, averti du prodige, accourut aussitôt, retira le saint corps de l'eau et le fit déposer dans un tombeau somptueux, où se fit bientôt un grand concours de pieux pèlerins, grâce aux prodiges par lesquels Dieu glorifiait la sainteté de son serviteur.

Voilà tout ce que Thierry put apprendre par la tradition locale, qui semble bien avoir été son unique source d'information, car il ne fait aucun appel ni aucune allusion à un document écrit quelconque. Il ne nous fournit même aucune donnée précise sur l'époque à laquelle vécut Rombaut. Tout ce que nous pouvons conclure de son récit, c'est que le saint vint à Malines peu avant les incursions des Normands; en outre, les premiers miracles qui illustrèrent son tombeau sont rapportés au temps où Charles le Chauve venait de recevoir la couronne impériale des mains du pape Jean VIII, c'est-à-dire à la fin du IX^e siècle.

La seconde légende est beaucoup plus riche en détails et plus précise. On en possède plusieurs copies manuscrites, toutes du XI^e ou du XV^e siècle (voir

Analecta Bollandiana, t. III [1884], p. 193, t. XIV [1895], pp. 54, 249). Les Bollandistes en connaissent deux ou trois lorsqu'ils ont eu à traiter de saint Rombaut à la date du 1^{er} juillet (voir *Acta SS.*, Jul. t. I, p. 175 sqq., nn. 27 med., 38, 39, 40, 43, 44, 48), entre autres celles qu'on lit dans l'*Hagiologium Brabantinorum* de Jean Gielemans (*Act. SS.* l. c., n. 38; cf. *Anal. Boll.*, t. XIV, p. 54). Il est étrange qu'ils se soient déterminés à publier, au lieu du texte de la légende du XI^e siècle (auquel il manque à la vérité dans les divers manuscrits les récits des morts violentes de saint Libert et de saint Rombaut), la traduction latine d'une vie flamande, composée évidemment sur ce texte ou plutôt qui n'en est que la paraphrase. La version latine est due au prêtre Jean Domyns, curé de Wavre-Notre-Dame, mort en 1578, et fut imprimée à Bruxelles en 1569. Un récollet irlandais, connu sous le nom de *Hugo Vardaens* (de son vrai nom *Marcanward*), professeur de théologie au couvent Saint-Antoine à Louvain, en prépara une nouvelle édition, avec notes et commentaires, dont le principal est une longue dissertation sur le pays d'origine de saint Rombaut. Sa mort, arrivée en 1635, l'empêcha de mettre la dernière main à la publication de son travail. Celui-ci parut en 1662, à Louvain, par les soins de l'un de ses confrères en religion, Thomas *Sirinus*. C'est l'édition qu'a reproduite le Bollandiste J.-B. Du Sollier dans les *Acta Sanctorum*.

L'anonyme du XI^e siècle était tout autrement informé que Thierry de Saint-Trond. Outre tout ce qu'il a pu lire dans l'œuvre de celui-ci et qu'il reproduit en général fidèlement, mais en ajoutant de longs développements de style, il sait que Rombaut était de race royale; il connaît même le nom de ses parents, David, roi de Scotie, et Cécile, princesse de Sicile; il le dit enfant unique et héritier du trône royal, auquel le saint déclara renoncer volontairement pour se consacrer tout entier au service de Dieu. Il peut nous apprendre encore que Rombaut, avant de se rendre à Rome,

avait été élu et consacré archevêque d'un siège que le texte latin primitif et la vie flamande nomment, à plusieurs reprises, *Duvelen* — nom auquel le traducteur latin moderne Jean Domyns substitua de sa propre autorité et sur une simple conjecture celui de *Dublin*; — qu'il succéda en cette qualité à son précepteur saint Guallefer; qu'il résigna sa dignité entre les mains du pape; que, au temps de son séjour à Malines, il eut une entrevue de plusieurs jours avec saint Gommaire, le patron de Lierre, et que c'est au cours de cette entrevue, qui le tenait éloigné de Malines, qu'arriva l'accident de la noyade du jeune Libert. Tout cela est entremêlé d'apparitions d'anges, de prodiges et de discours directs plus ou moins prolixes.

Enfin, la vie flamande, ou du moins le traducteur Jean Domyns (je n'ai pu trouver le texte néerlandais lui-même) donne de plus, dans un chronogramme (sautif: *Kotrude*) la date exacte de la mort de l'apôtre de Malines, fixée à l'année 775, ce qui s'accorde bien avec le synchronisme marqué dans le texte de la vie, où il est dit (chap. XIII) que saint Rombaut arriva à Rome sous le pontificat d'Etienne II, successeur de saint Zacharie.

Les personnages qui apparaissent dans cette seconde légende, aussi bien que tous les faits relatifs à saint Rombaut qui ne se lisent pas dans le texte de Thierry de Saint-Trond, sont d'ailleurs parfaitement inconnus à l'histoire, et il est difficile d'y voir autre chose que des créations de l'imagination de l'auteur.

Ch. De Smedt, S. J.

Sancti Romoldi archiepiscopi Dublinensis, Mechliniensium apostoli... Acta... Per R. P. F. Hugonem Vardavon Hibernum... Opus posthumum, nunc recens a V. A. P. F. Thoma Sirino... recognitum et in nonnullis suppletum... (Louvain, P. Sassenus, 1662; très rare; il s'en trouve un exemplaire à la bibliothèque des Bollandistes). — *De S. Romoldo episcopo et martyre Mechlinie in Belgio*, auctore J.-B. Solferio, in *Act. SS.*, Jul. t. I, p. 169 sqq. (éd. 3^e, p. 151 sqq.).

ROMBAUT (*Josse-Auge*), écrivain flamand, né à Bruxelles, le 19 janvier 1745, mort dans cette ville, le 15 mars 1807. Après avoir fait ses humanités au

collège des jésuites, il s'établit dans sa ville natale comme éditeur et marchand d'estampes; plus tard il dirigea des ventes publiques. Ses goûts le portaient vers l'histoire et la littérature. Goethals nous dit: « Tous les moments qu'il ne devait point consacrer à son état, étaient utilement employés à la recherche des antiquités bruxelloises ». La première œuvre que nous connaissons de Rombaut est un sonnet flamand imprimé en tête de la traduction, par J.-F. Cammaert, de l'opéra-comique *le Tonnelier: De Kuyper, boerlig musieckspel* (Bruxelles, J.-B. Jorez, 1768; pet. in-8^o). Il fit paraître ensuite une biographie du duc Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. C'est du moins ce qu'il nous apprend dans la préface de la relation qu'il donna des fêtes célébrées à Bruxelles, le 17 janvier 1775 et les jours suivants, à l'occasion de l'inauguration de la statue de Lorraine: *... en dit sal konnen dienen lot vervolg aen het kort Begryp van het Leven der selve Koninglyke Hoogheyd door my kortz uytgegeven*. La relation même est intitulée: *Beschryvinge van alle de vreugde feesten, acten triumphael, jaeren andere schriften... ten oorsaeke der oprechtinge van het standbeeld van Synne Koninglyke Hoogheyd, Karel Alexander, herlog van Lorreyne en Baar... Luilemant-Kapiteyn en Gouverneur Generael der Oostenryksche Nederlanden...* (Bruxelles, G. Pauwels et J. Ermens, [1775]; pet. in-4^o, 20 p., signé au verso du titre).

S'intéressant vivement au passé de Bruxelles, Rombaut avait conçu le plan d'une vaste compilation qui devait donner, en trois volumes, la description de la ville, celle des huit chef-maireries du district, et l'histoire de Bruxelles. Longtemps après l'apparition du prospectus, parut le premier volume sous le titre suivant: *Hel verheerlykt of opgehelderd Brussel* (Bruxelles, Pauwels, 1777; pet. in-8^o, VIII-436 p.). Une traduction française, qui n'est pas due à l'auteur, fut imprimée la même année, chez le même éditeur: *Bruxelles illustré, ou description chronologique et historique de cette ville, tant de son ancienneté que de*

son état présent (pet. in-8°, VIII-416 p.). Chacune des éditions est ornée de dix gravures dont certaines sont originales et dont d'autres ne sont que des réimpressions de cuivres anciens ayant servi à d'autres ouvrages. Nous en donnons la liste parce que la série complète ne se rencontre pas dans tous les exemplaires : 1. *Vue de Bruxelles, vu [sic] du côté de la campagne de Scheut*, grav. à l'eau-forte par Ant. Cardon, d'après J.-B. Waghemans, écrit et imprimé par J.-B. Sergent; — 2. *Plan de Bruxelles*; — 3. *L'Église collégiale de S. Gudule à Bruxelles [extérieur]*, grav. par R. Cooper; — 4. *L'Église collégiale des SS. Michel et Gudule à Bruxelles [intérieur]*, grav. par R. Cooper d'après J. van Cauwelaert; — 5. Pierre sépulcrale de C. de Reynegom; — 6. Pierre sépulcrale de la famille Vandevelde; — 7-8. Portraits des archiducs Albert et Isabelle, grav. par J. Wiericx; réimpression des planches originales fatiguées; — 9. *Chaire de vérité de l'église de Ste Gudule*, grav. par Dela Rue; — 10. Portrait de saint Godefroid Dunæus ou van Duynen, martyr de Gorcum; cette planche anonyme a été gravée, d'après une note du texte, par Antoine Cardon, d'après le dessin de J. Crokaert.

Le second volume parut en 1779, mais seulement en français (pet. in-8°, VI-360 p. et 12 p. de table); il est précédé d'une épître dédicatoire au doyen du chapitre des SS. Michel et Gudule, Steenen, et orné des neuf planches suivantes : 1. *Plan de la paroisse de Ste Gudule*; — 2. *Vue de 3 maisons écroulées à Bruxelles, rue de la Madelaine, la nuit du 22 May 1771*, grav. à l'eau-forte d'après un dessin fait sur place le lendemain de l'événement; — 3. Maison des orfèvres, dite le Miroir, marché aux Herbes, grav. de Harrewyn; — 4. Statue de sainte Anne, par Duquesnoy (Chapelle Sainte-Anne), grav. de Harrewyn; — Couvent des Dominicains; — 6. Portrait de J.-R.-G. Caimo, XVI^e évêque de Bruges, grav. de P. Wauters; — 7. Portrait de Jacques Boonen, archevêque de Malines; — 8. *Chapelle du Rosaire aux Dominicains*,

grav. de J.-B. Martin d'après J. van Cauwelaert; — 9. Tombeau de Anne-Pétronille de Villegas, aux Dominicains, grav. de Harrewyn.

Au point de vue du texte, le premier volume comprend une description sommaire et générale de la ville (p. 1-18), puis la description détaillée de la collégiale des SS. Michel et Gudule (p. 19-416); le second contient une notice sur les doyens, trésoriers, chantres, écolâtres du chapitre (p. 1-201), puis une description de la paroisse de Sainte-Gudule (p. 201-360), où se trouvent notamment l'église de la Madeleine, la chapelle Sainte-Anne, le couvent des Dominicains, etc. Rombaut relève soigneusement toutes les inscriptions funéraires, et y ajoute de nombreuses notes intéressantes pour l'histoire des familles, extraites des comptes de l'église Sainte-Gudule, ainsi que d'ouvrages imprimés et manuscrits : il a notamment consulté, à la bibliothèque royale de Bourgogne, la chronique bruxelloise de Foppens, les lettres de Guillaume van Male, celles de J. Hopperus, etc. Aussi ses renseignements conservent-ils une certaine valeur; ils ont été largement mis à profit dans *l'Histoire de Bruxelles* de Ch. Henne et A. Wauters, sans que ceux-ci aient toujours cité Rombaut (voyez notamment les notes 3-4 de la page 369 du t. III de cet ouvrage, relatives aux dessins originaux, par Van Thulden, des vitraux de la chapelle Notre-Dame, empruntées à la note de la p. 220 du t. 1^{er} de Rombaut).

La traduction française a dû être refaite avant d'être livrée à l'impression, et le second traducteur paraît avoir été un collaborateur précieux pour l'auteur, si nous nous en rapportons à ce passage de l'*Avertissement* : « J'avertis aussi le Lecteur que l'Épître, l'Avertissement, les seize premières et les seize dernières pages sont du dernier traducteur. Et si je l'avois plus tôt connu, je n'aurois pas différé si longtemps à publier mon premier volume, qui certainement auroit été plus correct ». Nous ne pouvons passer sous silence la curieuse note qui termine le second volume : « Le lecteur sera peut-être

• surpris de voir sans accents plusieurs E qui se prononcent fermés.
 • Comme cet Ouvrage-ci n'a aucun rapport aux règles du langage, le Rédacteur se promet de faire imprimer dans peu un essai de Grammaire Française, dans lequel il donnera des règles sûres concernant la manière d'accentuer les voyelles et particulièrement les E ».

Suivant Goethals, la fin du *Bruxelles* de Rombaut est restée en manuscrit.

Paul Bergmans.

Etat civil de Bruxelles. — Les œuvres de Rombaut. — F.-V. Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences ... en Belgique*, t. I (Bruxelles, 1837), p. 269-270 (résumé dans la *Levensbeschrijving* de C. Piron, p. 330). — Ch. Henne et A. Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. III (Bruxelles, 1848), p. 656, et *passim* (description de l'église Sainte-Gudule).

ROMBAUTS (*Jean*), dit SCAELDEREN, peintre, né à Louvain vers 1460, mort dans la même ville en 1534. L'année que nous assignons à la naissance du personnage est déduite de la date de son mariage. Le 26 juillet 1485, Jean Rombauts épousait à Louvain Barbe Roelants. Van Even, à qui sont empruntés ces renseignements, envisage Rombauts comme un élève de Thierry Bouts. Il jouissait de quelque réputation et un patricien louvaniste, par son testament, désigne expressément une œuvre du pinceau de Rombauts, un *Saint Antoine*, petite peinture léguée par lui à son fils. Les volets de l'autel de Saint-Pierre, à Louvain, émanaient de notre peintre. Ils appartinrent à la Collégiale jusqu'en 1802. L'un des panneaux, représentant la *Pêche miraculeuse* devint par la suite la propriété de Ed. van Even. « A droite du spectateur, dit cet historien, l'on remarque la nacelle dans laquelle se trouvent Thomas et Nathanaël, les fils de Zébédée et les autres disciples. Le Sauveur, portant les stigmates de la passion, se trouve à gauche. A ses pieds on observe un pain blanc et de la braise sur laquelle se trouve un poisson. Saint Pierre, ayant encore les pieds dans la mer, s'avance vers le Seigneur et l'écoute avec une profonde vénération... La tête du Christ est pleine d'élévation et de bonté, et celle

• de saint Pierre est digne du pinceau de Bouts... Le coloris a de la vigueur et de l'éclat. Il reflète une nuance verdâtre qui illumine poétiquement l'œuvre qui nous occupe ». Au moment de sa mort, survenue en 1534, Rombauts venait de terminer le carton d'un retable destiné à l'autel du grand métier des Tisserands, à Saint-Pierre à Louvain.

Un fils Jean, peintre comme son père, fut en plus peintre-verrier. Il épousa, en 1526, Catherine van Montenkken dite Coels et mourut à Louvain en 1559. En 1543, il fut échevin de sa ville natale.

Henri Hymans.

Edw. van Even, *L'ancienne école de peinture de Louvain* (Bruxelles, 1870), p. 236.

ROMBAUX (*Jean-Baptiste*), ingénieur aux chemins de fer, né à Soignies, le 2 mars 1817, mort à Florence, le 16 avril 1886. Ses aptitudes pour l'étude des mathématiques le firent entrer à l'Ecole spéciale du génie à Gaud. Sorti second de cet établissement, il fut nommé en 1844 sous-ingénieur des Ponts et Chaussées et attaché au service de l'inspection générale avec mission d'étudier les questions relatives aux voies ferrées. Le talent avec lequel il traita de la résistance des rails, problème fort discuté à cette époque en Angleterre, attira sur lui l'attention de l'ingénieur en chef Maus, à qui le gouvernement sarde avait alors remis la direction des travaux de chemins de fer du Piémont. Rombaux partit avec lui pour l'Italie. Un décret de Charles-Albert, du 8 août 1845, l'admit au service du royaume de Sardaigne. L'ingénieur belge fit bientôt ressortir ses connaissances techniques par l'étude du tracé de la voie ferrée du Mont Cenis et par la construction de la ligne de Turin à Gênes. On le chargea dès 1854 de diriger le service de traction et de l'entretien du railway de Turin à Alexandrie, puis de Turin à Novarre. En 1863, il lui fut attribué le titre de sous-inspecteur de l'exploitation des chemins de fer administrés par l'Etat. Une nomination de commissaire technique des chemins

de fer romains l'amena ensuite à poursuivre très activement des études relatives à la traversée des Alpes helvétiques; il fit prévaloir le tracé par le Mont Saint-Gothard. La réunion sous une même administration des diverses lignes des chemins de fer romains, en 1869, lui valut d'être choisi pour diriger, en qualité d'ingénieur en chef, le service de l'entretien et de la surveillance des voies. La somme d'énergie et d'intelligence qu'il apporta dans cette réorganisation contribua puissamment à relever la situation de ce réseau alors fort compromise.

Ernest Matthieu.

Clement Lyon, *Education populaire*, 13 mai 1886. — E. Matthieu, *Biographie du Hainaut*.

ROMBERG (*Henri-Guillaume*), écrivain militaire, né à Bruxelles, le 31 mars 1826, décédé à Schaerbeek, le 28 décembre 1878. Il fut nommé aspirant de marine de 2^{me} classe, le 22 décembre 1842; à cause d'une vue insuffisante, il dut, quelques mois après, passer dans l'armée de terre. Sous-lieutenant d'artillerie le 22 septembre 1848, il devint major dans cette arme le 19 octobre 1871. En 1872, il est appelé aux fonctions de sous-inspecteur des armes de guerre. En 1877, un état de santé précaire l'obligea à prendre sa retraite avec le grade de lieutenant-colonel honoraire. Romberg était chevalier de l'Ordre de Léopold et titulaire de plusieurs ordres étrangers.

Il est l'auteur d'écrits très appréciés sur les fusées, mécanismes qui déterminent l'éclatement des projectiles lancés par les bouches à feu. Lorsque, en 1868, à quelques mois d'intervalle, Romberg publia ses deux premiers opuscules, intitulés : *Fusée à double effet, à force centrifuge, pour projectiles creux emplombés de l'artillerie rayée de siège et de campagne* et *Etudes sur les fusées. Deuxième partie. Suite à la brochure : Fusée à double effet*, l'artillerie venait à peine d'abandonner les bouches à feu lisses tirant des projectiles sphériques. Les fusées dites « à temps » provoquant l'éclatement au bout d'un temps déterminé, étaient seules employées. Romberg

mit en application une idée neuve et personnelle, celle de doter les shrapnels d'une fusée à double effet, à temps et à percussion, provoquant l'éclatement soit après un certain temps, soit par le choc. Le fonctionnement de cette fusée, décrite dans le premier opuscule de Romberg, reposait sur l'inertie de rotation pour le mécanisme à temps et sur l'inertie de translation pour le mécanisme à percussion. Romberg reconnut lui-même que sa fusée manquait de régularité et en inventa une seconde, décrite dans son second opuscule, dont le fonctionnement reposait uniquement sur l'inertie de translation. Présentée à un concours ouvert en Suisse, qui réunit quatorze concurrents, cette fusée fut jugée la meilleure.

Romberg a publié un ouvrage *Recherches théoriques et pratiques sur les fusées pour projectiles creux* dont il existe deux éditions, la première de 1871, la seconde de 1878. Cet ouvrage possède une valeur historique et documentaire.

Passionné pour l'étude, Romberg l'était autant pour les voyages; il a parcouru maintes contrées. Il a laissé un livre *En Orient*, relation d'une de ces excursions lointaines qu'il aimait entreprendre sans aucun compagnon.

Voici la liste des ouvrages de Romberg : 1. *En Orient*, 1867. Liège, Carmanne, 1867; in-18, 125 p. — 2. *Fusée à double effet, à force centrifuge, pour projectiles creux emplombés de l'artillerie rayée de siège et de campagne*. Bruxelles, Muquardt; Paris, Dumaine, 1868; in-8°, 32 p., table, 2 pl. — 3. *Etude sur les fusées. Deuxième partie. Suite à la brochure : Fusée à double effet*. Bruxelles, Muquardt. Paris, Dumaine, 1868; in-8°, 22 p., table, 2 pl. — 4. *Etude sur les fusées. Transformation de fusées à temps en fusées à double effet. Troisième partie*. Bruxelles, Muquardt; Paris, Dumaine, 1869; in-8°, 31 p., 2 pl. — 5. *Recherches théoriques et pratiques sur les fusées pour projectiles creux. Description des fusées en usage. Etude sur les fusées à double effet*. Bruxelles, Muquardt, 1871; in-8°, 252 p., 5 pl. — 6. *Appendice aux*

recherches théoriques et pratiques sur les fusées. Fusées prussiennes : modifications proposées. Bruxelles, Muquardt, 1871; in-8°, 16 p., 1 pl. — 7. *Recherches théoriques et pratiques sur les fusées pour projectiles creux (seconde édition).* Première partie : Généralités sur les fusées, études sur les nouveaux canons, l'artillerie navale, les plaques cuirassées, les torpilles, etc. Bruxelles, E. Guyot, 1878; in-8°, 500 p. — Deuxième partie : Description des fusées. Fusée à double effet, Bruxelles, E. Guyot, 1878; in-8°, 188 p., 6 pl.

C. Deujean.

Archives du ministère de la guerre. — *Annuaire officiel de l'armée belge.* — *Bibliographie nationale*, t. III. — Renseignements divers.

ROMBISE (André-Jacques Lison DE), écrivain, est ainsi mentionné par Ad. Mathieu. Cependant nulle part ailleurs nous n'avons trouvé la qualification de « de Rombise » jointe au nom de Lison.

André-Jacques Lison naquit à Mons et fut baptisé en l'église de Saint-Germain, le 20 mars 1631; il était fils d'André Lison et de Jeanne Milet. Le 16 novembre 1674, il épousa Catherine-Philippine d'Anvain. Il figure sur la liste des échevins de Mons, en 1681. Il fut anobli le 12 septembre 1682; ses armes étaient : *d'or au pal d'azur*.

On lui attribue deux ouvrages intitulés : le premier, *Itinerarium Germaniæ*; le second, *Epigrammata in sanctos*. Ces ouvrages, s'ils ont été imprimés, sont devenus rarissimes. Lecouvet paraît croire qu'ils ont pour auteur le Rombize cité par Maurice Bourgeois, dans sa chronique en vers : *Vallis Mariana aliàs scholaris... Item Sylva Isaacana* (Mons, 1636), p. 227. On y lit que ce Rombize entra au prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, qu'il fut plusieurs années à la tête de l'école de ce monastère, puis nommé procureur, et qu'il mourut le 25 janvier 1604, à l'âge de trente ans. Il m'a été impossible d'éclaircir ce point douteux, et de savoir où était situé le fief de Rombise que Lison aurait possédé. D'un autre côté, le lieu et la date de

la mort de ce personnage sont inconnus.

Léopold Devillers.

Généalogies bourgeoises, t. II, p. 408. Ms. de la bibliothèque publique de Mons. — De Roussu, *Histoire de Mons*, p. 444. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 233. — Lecouvet, *Les petits poètes latins du Hainaut*, p. 36. — *Messenger des sciences historiques de Belgique*, 1858, p. 33.

ROMBISE (Antoine DE), poète, voyageur, né à Mons, au commencement du XVII^e siècle, d'après plusieurs auteurs. Cependant la date de sa naissance et celle de sa mort ne se trouvent pas dans les registres paroissiaux de cette ville où résidèrent plusieurs membres de sa famille.

Antoine de Rombise embrassa la carrière ecclésiastique; il cultiva les belles-lettres et acquit une certaine habileté dans la poésie latine. Devenu l'ami intime de Philippe et de Thiéri du Mont, il accompagna ces nobles personnages dans un voyage qu'ils firent en France et en Italie, en 1634 et 1635. À son retour dans sa patrie, il s'adonna à l'enseignement des langues anciennes. De 1636 à 1646, il remplit les fonctions de professeur et de recteur du collège du Rœulx. Il vivait encore en 1651.

De Rombise a voulu consacrer le souvenir de son voyage par une publication dont voici le titre : *Itinerarii per diversa Galliarum, ac Italiae loca memores notæ; et rerum romanarum curiosi ac religiosi indagatoris dies decem.* (Montibus, ex officina Iohannis Havart, in plateâ Nimianâ, propè Minimos, 1639.) Pet. in-8°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 340 p., tables 6 ff. non chiff. L'approbation, donnée par Jean du Trieu, curé du béguinage et censeur des livres à Mons, est datée du 21 juin 1639.

Cet ouvrage, en vers élégiaques, est dédié à Philippe et à Thiéri du Mont. Il se divise en deux parties : la première comprenait la relation du voyage de l'auteur et de ses compagnons (p. 1 à 53, 272 à 340), et la seconde, ses explorations à Rome (p. 54 à 271). Dans un avis au lecteur, il fait connaître que son séjour en Italie dura huit mois. Le volume renferme notamment des poésies de différentes sortes sur les antiquités et

sur les églises de la capitale du monde chrétien. De Rombise décrit avec un soin pieux les nombreuses reliques qu'il a vues. En général, son style est aisé et la narration agréable et intéressante.

« Qu'on se figure, dit M. Lécouvet, un homme ayant à son service une érudition profonde, interrogeant avec scrupule la poussière que soulèvent ses pieds, recueillant le dernier mot des traditions, saluant sur sa route chaque objet vénérable par son antiquité, ou par son caractère sacré; qu'on se représente avec cela un poète facile, aimable et naturel, et l'on aura une idée à peu près exacte d'Antoine de Rombise ».

Voulant faire connaître la manière de l'auteur, Paquot a reproduit sa description fort curieuse de la ville de Paris.

Léopold Devillers

Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, t. II, p. 478-484. — F. Lécouvet, *Harmonia poetica ou les poètes latins du Hainaut*, p. 184-189. — Ad. Mathieu, *Biographie montoise*, p. 253. — Hip. Rousselle, *Bibliographie montoise*, p. 262. — Ern. Matthieu, *Biographie du Hainaut*, p. 296.

ROMBOUTS (Joseph-Jacques), mathématicien, né à Anvers, le 1^{er} octobre 1750, et décédé à Gand, le 4 mars 1822. Il fut préfet-directeur et professeur de la rhétorique et de la poésie au collège de Gand; depuis 1792, il enseigna, à l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture établie dans la même ville, les mathématiques, comprenant sous ce nom l'arithmétique, la géométrie, l'optique et la perspective. Il ouvrit dans l'ancien collège des jésuites une école privée, comprenant des cours de langue française, d'arithmétique, de géométrie et de géographie.

Rombouts a publié les deux ouvrages classiques suivants : 1. *Faciliora Geometricæ planæ elementa ex celeberrimo Euclide potissimum nec non ex maximæ notæ tum antiquis tum avi nostri mathematicis deprompta*. Gand, C.-F. Fernand, 1780; in-8°. — 2. *Grond regelen der cyfer-konst* (avec explication de quelques termes en latin). Gand, P.-F. de Goesin, 1792; in-8°.

Il composa, en outre, un poème latin

en deux chants, à l'occasion de l'entrée solennelle, à Gand le 22 novembre 1779, de l'évêque Ferdinand-Marie, prince de Lobkowitz. Il existe deux éditions de ce petit poème, l'une à Gand chez Pierre de Goesin et l'autre à Emmerich chez J.-L. Romén.

Ch. Bergmans.

F. Vander Haeghen, *Bibl. gantoise*. — Les œuvres de Rombouts à la Bibl. de Gand.

ROMBOUTS (Nicolas), verrier, né à Louvain vers le milieu du xv^e siècle, mort probablement à Bruxelles après 1519. Il était fils d'un certain Wouter Rombouts. Il épousa une sœur du verrier Henri Van Diependale († avant 1509). Avec son beau-frère il exécuta, en 1481-1482, pour la chapelle de la Nation espagnole à l'église Notre-Dame d'Anvers, un vitrail représentant saint Jacques luttant contre les Sarrasins. Probablement vers la même époque, il en plaça un autre dans la chapelle du Saint Sacrement dans la même église. Vers 1485, il alla se fixer à Bruxelles, où il reçut de nombreuses commandes : en janvier 1501, la chambre des comptes lui paye soixante livres (de quarante gros) pour « estoffe et fachon de son mestier de plusieurs verrières par lui faictes et délivrées... tant en la trésorie comme en la grant salle de l'hôtel ou palais ducal à Bruxelles » en laquelle « pluspart desdites verrières estoient rompues et gastées ». En août 1502, il touche encore soixante livres pour trois verrières « délivrées et mises au pan (cloître) des Frères Prescheurs » à Bruxelles. Ces trois verrières, qui étaient un don du prince à ce couvent, figuraient « les representacions et les armes... en l'anne de Monseigneur, en la seconde de Madame l'Archiduchesse » et en la III^e de Mess^{rs} leurs enfans ».

En 1503, il exécuta pour l'Englebert II de Nassau, burggrave d'Anvers, un vitrail qui fut placé au-dessus de la sacristie de la chapelle du Saint Sacrement à l'église Notre-Dame à Anvers. Ce vitrail, qui existe encore, représente la dernière Cène et porte la devise: *Sesera moy Nassau*. Rombouts composa encore plusieurs œuvres importantes, entre autres

un grand vitrail au-dessus de la porte d'entrée de l'église antérieure ou chœur des sœurs de l'abbaye de Grand-Bigard, près de Bruxelles (1513), travail exécuté en vertu d'une disposition testamentaire de l'évêque Jacques de Croy. En 1516, il unit « deux grandes verrières ... aux « esglises des cloistres de Grunendaele « et les Chartreux lez Bruxelles, pour « don que (le Roy) et madame (Eléonore) « sa sœur en ont fait afin que fussent « participans à dévotes prières et orai- « sons qui se faisoient en dites esglises ».

Rombouts semble avoir fait un commerce de verre important; il en fournissait lui-même à d'autres verriers : en 1480, on le voit réclamer une somme de douze *peters* d'or de Jean Tybbe, verrier à Bruges, pour une livraison de six feuilles de verre rouge de Bourgogne (*zes schoete Bourgoens roet ghelas*).

Herman Vander Linden.

P. Génard, *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers (Anvers, Cathédrale)*, p. 326-327. — *Vlaamsche school*, t. 1, p. 134. — Archives départementales du Nord à Lille : Chambre des Comptes, recettes générales des finances, série B, 2176, 2177 et 2251. — Archives de la ville de Louvain : actes échevinaux du 10 mai 1480 (3^e chambre échevinale), du 20 juillet 1485 (2^e chambre échevinale), du 20 septembre 1486 (1^{re} chambre échevinale), du 6 septembre 1501 et du 28 septembre 1502 (2^e chambre échevinale). — A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. 1, p. 372. — *Messenger des sciences historiques*, 1868, t. XXXVI, p. 433-436.

ROMBOUTS (*Philippe-Félix*), érudit et fonctionnaire, né à Contich, le 12 juillet 1811, décédé à Calmpthout, le 31 août 1898. Il fit ses études à Turnhout, probablement au collège tenu par les jésuites. En 1855, il fut attaché au greffe de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers; en 1873, il fut régulièrement immatriculé comme employé et, le 30 avril 1886, il devint secrétaire de l'administration, fonctions qu'il occupa jusqu'au 30 avril 1896. Il est avec Th. Van Lerius l'éditeur des *Liggeren et autres documents des archives de la Lucasgilde* d'Anvers, qui se trouvent pour la plupart à l'administration de l'Académie des beaux-arts de cette ville (*De Liggeren en andere historische archieven der Antwoerpsche S. Lucasgilde, onder zinspreuk Wt Jonsten versaemt*, Antwerpen,

1864-1876, 2 vol. in-8^o). Rombouts transcrivit notamment le texte des *Liggeren*, auquel d'autres documents ont été ajoutés par le chevalier de Burbure. En 1878, Rombouts publia avec Mr Max Roosees une autre source relative à l'histoire de la même gilde de Saint-Luc : *Boek gehouden door Jan Moretus II als deken der Sint-Lucasgilde 1616-1617*, Antwerpen, 1878). La Société des Bibliophiles anversoises qui publia ce livre, édita encore de lui, en 1881 : *Certificats délivrés aux imprimeurs des Pays-Bas par Christophe Plantin et autres documents se rapportant à la charge du phototypographe*. Il collabora aussi aux *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*. En qualité de membre de la Commission organisatrice de l'œuvre de P.-P. Rubens, il prit part en 1877 à la rédaction du catalogue de cette exposition, un document toujours consulté. Il était, au moment de sa mort, atteint de cécité presque complète.

Herman Vander Linden.

Renseignements fournis par Mr F. Donnet, administrateur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Frederiks et Vanden Branden, *Biographisch woordenboek der noord- en zuidnederlandse letterkunde*.

ROMBOUTS (*Théodore*), peintre d'histoire et de genre, né à Anvers et baptisé dans la cathédrale, le 2 juillet 1597, mort dans cette ville, le 14 septembre 1637. En 1608, il fut inscrit comme apprenti dans les registres de la corporation de saint-Luc avec la mention qu'il avait été apprenti de François van Lanckvelt, mais sans indication de l'atelier où il entra. En 1616, il partit pour compléter ses études artistiques en Italie. Isaac Bullart affirme qu'il fut l'élève d'Abraham Janssens et qu'à Rome il rencontra un gentilhomme français qui lui commanda douze tableaux dont les sujets étaient empruntés à la Genèse. Ce travail eut, dit-il, tant de succès que le peintre gagna la faveur du duc de Toscane qui l'employa à de grands travaux et l'accabla d'honneur et de biens. Le 23 février 1625, Rombouts était rentré à Anvers et fut admis comme franc-maître à la corpora-

tion de Saint-Luc. En 1625-1626, il reçut un apprenti, Thomas Lanier. En septembre 1627, il épousa Anna van Thielen, fille d'un noble Malinois qui plus tard devint seigneur de Couwenbergh. En 1629-1630, il fut doyen de la Gilde de Saint-Luc et doyen de la chambre de rhétorique la *Violierie* dont il s'était fait membre en 1627. La même année, il reçut comme apprenti Jean-Baptiste Schut. En 1631-1632, il admit comme élève le frère de sa femme Jean-Philippe van Thielen, le peintre de fleurs, qui plus tard reçut des leçons du père Daniel Segers. En 1631, il se bâtit une grande maison au Meir, la principale place d'Anvers. De 1631 à 1637 il reçut encore quatre élèves : Nicolas Van Eyck, François De Coninck, Paul Robyns et Abraham van Schelstrate. Aucun de ses élèves, excepté van Thielen, n'a acquis la moindre notoriété. Il mourut le 14 septembre 1637 et fut enterré dans l'église des Grands Carmes à Anvers. Van Dyck peignit son portrait en grisaille et Paul Pontius grava cette peinture avec le titre *Pictor Humanarum Figurarum Antverpia*.

Rombouts peignit des sujets religieux, historiques et allégoriques ainsi que des sujets de genre. Anvers possède de lui au musée des beaux-arts une scène de *Soldats jouant aux cartes*, jadis attribuée à Valentin, *Le Christ pèlerin reçu par saint Augustin*, daté de 1636, provenant de l'église des Augustins de Malines et *Le Christ chassant les marchands du temple*. A l'église Saint Jacques, un *Mariage de sainte Catherine*; à Gand, au musée, se trouve de lui une *Allégorie de la justice échevinale des Parchons*, qui jadis ornait la salle de justice des échevins des Parchons à l'hôtel de ville; un *Fumeur* provenant également de l'hôtel de ville, et *Les cinq Sens*; à l'église de Saint-Bavon, une *Descente de croix*, gravée par Ph. Spruyt; à l'église Saint-Nicolas, un *Christ en croix*. A l'église Saint-Martin d'Ypres se trouve un *Mariage de sainte Catherine*, daté de 1636 et au musée de la même ville *Les Vanités du monde*. Dans la sacristie de l'église Saint-Quentin de Louvain, *Le Sacrifice d'Abraham*; à

l'église Notre-Dame de Malines, un *Christ mis au tombeau*; au musée de Lille, *Le Reniement de saint Pierre*; au musée de Madrid, *Les Joueurs de cartes* et *L'Arracheur de dents*, qui fut gravé par André Pauwels et attribué par lui à Théodore Roelants; à la galerie de Liechtenstein, *Le Reniement de saint Pierre*; à la Pinacothèque de Munich, un *Groupe de chanteurs*; au musée de Carlsruhe, *Saint Sébastien et Irène*; au musée de Glasgow, *Les Joueurs de cartes*; à Saint-Petersbourg, au musée de l'Ermitage, *Les Joueurs de cartes* et une *Cuisine*; au musée de l'Académie, *Les Joueurs de cartes*. Rombouts peignit deux des scènes qui ornaient le grand arc de triomphe érigé au marché du vendredi à Gand lors de l'entrée du cardinal-infant en 1635.

Nous connaissons de lui deux eaux-fortes : *Une sainte Vierge avec l'enfant Jésus et le petit saint Jean* et *Les Joueurs de cartes*. Cette dernière reproduit le tableau du musée de Madrid. Outre les gravures de Spruyt et de Pauwels que nous avons citées plus haut, nous avons encore à mentionner comme gravés d'après lui par Schelte à Bolswert, un *Sacrifice d'Abraham*, diffèrent de celui de l'église Saint-Quentin de Louvain; une *Sainte famille dans un paysage*, par P. de Balliu; *Le Reniement de saint Pierre*, par A. Conrad; *Un homme et une femme chantant*, par S. à Bolswert dont du Tour exécuta une copie; *L'Assemblée des Dieux*, de la galerie d'Orléans par de Longueil.

Parmi les peintres d'histoire de son temps, Rombouts est l'un de ceux qui subissent le moins la toute puissante influence de Rubens. Il se distingue par des couleurs éclatantes, mais froides et bariolées, par des ombres ternes et opaques, par des scènes mouvementées et des figures d'un réalisme intense. Ses tableaux religieux ont peu d'originalité et sont manifestement inspirés par ses grands devanciers flamands et italiens. C'est surtout comme peintre de scènes joyeuses et picaresques qu'il manifeste sa valeur et son originalité. En parlant de son originalité, il convient toutefois de faire une réserve. Rombouts arriva à

Rome peu d'années après la mort de Michel Ange de Caravache (1569-1609), et alors que le genre inauguré par ce maître avait encore tout l'attrait de la nouveauté. Parmi les sujets favoris du peintre italien comptaient les scènes de taverne, de faux joueurs, de diseuses de bonne aventure. Son influence à Rome était puissante et les jeunes artistes du Nord qui y arrivaient pour étudier les grands classiques s'enrôlaient volontiers sous le drapeau du maître moderniste par excellence, tels le Hollandais Gérard Honthorst, le Français Valentin et aussi le Flamand Rombouts. Ce dernier fut ramené au réalisme national par le naturaliste italien ; son réalisme toutefois était teinté d'idéalisme italien et était plus distingué d'allures que les paysanneries des anciens flamands. Il donnait à certains de ses personnages une élégance de soudard et mettait en relief le côté pittoresque des hommes du peuple. La couleur stridente aux reflets métalliques et les lourdes ombres du Caravache ont évidemment excité l'émulation de Rombouts et déterminé sa tonalité. Ses *Joueurs de cartes*, son *Reniement de saint Pierre*, où l'apôtre se trouve dans un corps de garde, et ses autres scènes empruntées au monde où l'on s'amuse ont été choisies à l'imitation du maître en vogue à Rome.

Max Rooses.

De Liggeren der Lucasgilde. — Van Lerijs. *Catalogue du musée d'Anvers*. — F. J. Van den Branden, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*. — Van Immerzeel et Kramm, *De levens en werken der nederlandsche en vlaamsche kunstschilders*. — Nagler, *Künstler-Lexikon*. — Pr. van Duyse, *Wat een boek met twee-en-veertig platen in groot folio kostte (Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand, 1844-1846, t. I, p. 38)*. — Max Rooses, *Geschiedenis der antwerpsche schilderschool*.

ROMEIR (*Adrien*). Voir ROMAIN.

ROMER (*Gaspar*), peintre et architecte flamand, établi à Naples dans les premières années du XVIII^e siècle. On assure qu'il eut de la vogue. Nous n'avons rencontré la mention d'aucune œuvre de cet artiste, soit comme peintre soit comme architecte.

Henri Hymans.

Nagler, *Neues allgemeines Künstler-Lexikon*.

***ROMERO** (*Julian*), officier espagnol du XVII^e siècle. Romero s'enrôla en 1534. Son nom apparaît pour la première fois dans notre histoire lors de la guerre de Charles-Quint contre Henri II. Il servait en qualité de capitaine dans l'armée qui avait été chargée de défendre la frontière méridionale de notre pays, et longtemps encore, même quand il était colonel ou maître de camp, on l'appela le capitaine Julian. Il prit part à la défense de la forteresse de Mariembourg et du château de Dinant, mais malgré sa bravoure il ne put empêcher ces deux places de tomber au pouvoir de l'ennemi. Sous Philippe II il fut promu avec Jean de Mendoza au commandement de l'infanterie espagnole qui avait été amenée dans notre pays et placée sous les ordres du comte d'Egmont et du prince d'Orange. Il garda ce poste jusqu'au jour où le roi d'Espagne faisant droit aux réclamations réitérées des habitants rappela les troupes étrangères de notre pays et, le 9 janvier 1561, Romero s'embarqua à Flessingue pour se rendre dans le midi de l'Italie.

Romero commandait le tercio ou le régiment de Sicile quand il reçut l'ordre de rallier l'armée que le duc d'Albe conduisait dans notre pays. Il passait pour un des officiers les plus expérimentés de l'armée espagnole, et le duc d'Albe le consultait sur toutes les affaires importantes. Aussi son nom figure dans la plupart des entreprises du gouverneur général. Il assistait à la séance du conseil de guerre à la suite duquel les comtes d'Egmont et de Hornes furent arrêtés et fut témoin de l'exécution de ces deux nobles victimes de la tyrannie étrangère. Il se signala dans la campagne de Frise, notamment à la bataille de Jemgum ou de Jemmingen. Il harcela dans sa retraite l'armée du prince d'Orange, fut blessé au bras d'un coup d'arquebuse près de Saint-Trond, puis revint dans les provinces méridionales, et son régiment fut cantonné à Bruxelles et à Malines.

En 1569 Romero demanda à retourner en Espagne pour mettre ordre à ses affaires. Il obtint un congé et ne revint

dans notre pays qu'en 1572, avec la flotte que conduisait le duc de Medina Celi désigné par Philippe II pour succéder au duc d'Albe. Cette flotte était composée de cinquante-quatre navires et portait six enseignes d'infanterie espagnole, soit un effectif de seize cents hommes, sous les ordres de Romero. Arrivé à l'Ecluse Medina Celi débarqua une partie de son escorte et Romero en prit aussitôt le commandement.

Romero se distingua au siège de Mons. Le prince d'Orange avait tenté de sauver la place étroitement serrée par le duc d'Albe et, dans la nuit du 11 au 12 septembre 1572, il voulut pénétrer dans la ville du côté de Saint-Florian. A la tête de douze cents arquebusiers, Romero lui donna une *canisade* et fit éprouver au prince des pertes assez considérables pour l'obliger à la retraite.

Romero prit part ensuite au siège de Malines, où, d'après Morillon, le correspondant de Granvelle, il fit un riche butin; au sac de Naarden; puis à la prise de Harlem, où il fut blessé à l'œil d'un coup d'arquebuse. Après avoir été réduit un moment à l'inaction à la suite d'une mutinerie de ses soldats il entreprit une marche hardie sur La Haye à travers les dunes et soumit successivement Katwijk, Valkenburg, Wassenaar, Noordwijk, Vlaardingen et le fort de Maaslandshuis. C'est au cours de cette dernière opération, dans les premiers jours de novembre 1573, qu'il fit prisonnier Marnix de Sainte-Aldegonde. Il traita l'illustre captif avec les plus grands égards et lui permit d'écrire au prince d'Orange au sujet de sa libération. Lui-même exprima le désir d'avoir une entrevue avec le Taciturne, qu'il connaissait personnellement pour avoir servi jadis sous ses ordres. Plusieurs lettres furent échangées entre Romero et le prince d'Orange, mais l'entrevue demandée n'eut pas lieu, et Romero fut même blâmé de sa démarche.

Romero comptait alors quarante ans de service, et l'on comprend qu'il désirât revoir son pays natal. Le prince d'Orange l'avait prié, dans le cas où il obtiendrait un congé, de remonter au

roi l'état misérable des Pays-Bas. Mais Requesens qui estimait Romero à cause de l'énergie avec laquelle il faisait observer la discipline ne lui permit pas de retourner en Espagne. Il le chargea de réunir une flottille à Berg-op-Zoom pour ravitailler Middelbourg et Arnhem. Romero était un mauvais marin et il essuya un échec complet. Il dut même se jeter à l'eau pour regagner la digue (15 février 1574). Quelques mois plus tard, il fut envoyé à Anvers avec quatre compagnies de son régiment pour empêcher les soldats du prince d'Orange d'entrer dans la place. Mais des troubles éclatèrent et Requesens crut prudent d'éloigner les Espagnols d'Anvers.

Après la mort de Requesens les Espagnols se mutinèrent. On leur devait vingt-deux mois de solde, et les officiers étaient aussi irrités que les soldats. Dans une séance du conseil de guerre, Romero déclara que les Espagnols marcheraient « têtes baissées et enseignes déployées » vers Bruxelles pour être payés. A cette nouvelle les Bruxellois prirent les armes et menacèrent de mort les Espagnols. Pour le soustraire à la fureur du peuple le comte de Mansfeld conduisit Romero à la maison du Roi. Le conseiller d'Etat Roda et Alonso de Vargas furent sauvés de la même façon. Quinze jours plus tard, les prisonniers purent sortir de la ville. Roda se retira à Anvers pendant que Romero se retranchait à Lierre où il réunit plusieurs enseignes de son tercio. Dans l'entretemps, le 2 août, le conseil d'Etat avait déclaré les mutins d'Alost désobéissants, rebelles ennemis du roi et du pays et, le 25 septembre, il étendit son décret de proscription à tous les soldats espagnols.

La guerre était déclarée entre les Etats généraux réunis à Bruxelles et les bandes espagnoles qui occupaient Alost, Anvers, Lierre et Maestricht. La ville de Malines qui se trouvait placée entre les Etats généraux et les Espagnols craignait d'être envahie et pillée par les belligérants. Les Espagnols étaient disposés à reconnaître sa neutralité, et Romero dans une lettre datée de Lierre, le 11 septembre, promit au magistrat de

Malines d'exempter les bourgeois de tout logement militaire s'ils s'engageaient de leur côté à fermer leurs portes aux rebelles. Le 26 il renouvela ses promesses garantissant la sûreté des marchands qui voudraient se rendre dans la ville. Mais les Etats qui comprenaient combien il importait d'avoir Malines pour couvrir le Brabant ne tinrent aucun compte des désirs des Malinois et, vers le 15 octobre, leurs troupes entrèrent dans la place.

Romero commença aussitôt les hostilités. Le 18 octobre, il défit à Waelhem quatre compagnies au service des Etats généraux, puis il battit le seigneur de Floyon, fils du comte de Berlaymont, et le ramena prisonnier à Lierre; quelques jours après, il remporta une nouvelle victoire à Duffel. Il pénétra ensuite dans Anvers à la tête de six cents Espagnols et rejoignit les autres chefs de corps espagnols qui avaient pris toutes leurs dispositions pour se rendre maîtres facilement de la grande métropole. Il fut témoin de la *Furie espagnole* et essaya, mais vainement, d'arrêter la fureur de la soldatesque. Roda le signala au roi parmi les officiers qui avaient fait leur devoir et qui méritaient une *mercede*. Le sac d'Anvers fut le dernier événement important auquel Romero fut mêlé. L'année suivante il quittait notre pays avec les troupes étrangères que Don Juan renvoya, en exécution de l'édit de Marche en Famenne. Le vieux capitaine avait bien mérité le repos. Entré au service à une époque où d'autres étaient encore à la mamelle, comme il l'écrivait à Requesens, il était à bout de forces. Il avait perdu à la guerre ses trois frères et lui-même n'était plus qu'une ruine. Estropié d'un bras et d'une jambe, privé de l'usage d'un œil et d'une oreille, le corps couvert de cicatrices, il était hors d'état de faire une campagne. Des soucis domestiques avivaient le chagrin qu'il éprouvait de ne plus pouvoir s'acquitter de ses devoirs de soldat. Un fils qui donnait les plus belles espérances était mort à la fleur de l'âge. Lui-même devait songer à établir ses deux filles et il avait dépensé la plus grande partie

de son bien et de celui de sa femme. On doit lire les deux lettres où Romero expose sa situation à Requesens pour se rendre compte de la misère d'un des officiers les plus méritants de Philippe II, misère qui fut le lot de la plupart des hommes de guerre de cette époque.

Romero mourut en tombant de cheval près de Crémone, au moment où les Espagnols qu'il avait ramenés en Lombardie se mettaient en marche pour retourner aux Pays-Bas, rappelés par Don Juan qui venait de rompre avec les Etats généraux.

H. Lonchay.

Archives du royaume : Audience ; *Lettres des seigneurs*, t. XI, *passim*. — *Documentos inéditos para la historia de España*, t. 34, 35, 36, 38, 75, *passim*. — Gachard, *Correspondance de Philippe II*. — Gachard, *Correspondance de Marguerite de Parme*. — Gachard, *Rapport à Monsieur le Ministre de l'intérieur sur différentes séries de documents concernant l'histoire de la Belgique qui sont conservés dans les archives de l'ancienne chambre des comptes de Flandre à Lille*. — Poulet et Piot, *Correspondance du cardinal de Granvelle*. — Champagney, *Recueils d'Arétophyle*. — Bernardino de Mendoza, *Commentaires sur les événements de la guerre des Pays-Bas, 1567-1577*, éd. de la Société de l'histoire de Belgique. — Sancho de Londoño, *Mémoires* (1868, éd. R. Fruin dans les *Bijdragen van het historisch genootschap van Utrecht*, t. XIII, 1891. — *Mémoires de Fery de Guyon*. — *Mémoires de Martin Antoine Del Rio*. — Alexandre Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*. — Génard, *La furie espagnole; documents pour servir à l'histoire du sac d'Anvers en 1576*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. 32. — Gossart, *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas et l'insurrection* (Bruxelles, 1903); et tous les historiens du XVI^e siècle.

ROMERSWÆL (*Marinus DE*). Voir **MARINUS CLAESZOER**.

ROMMAIN (*Henri*), ou **ROMAIN**, traducteur, vivait dans le Tournaisis au xve siècle; Dinaux le place erronément au début du xive siècle. Il était licencié ès droits canon et civil, chanoine de la cathédrale de Tournai ainsi que de Thérouanne. On lui doit une compilation française d'histoire ancienne, dont on connaît plusieurs exemplaires manuscrits. Voici la description de celui qui appartient à la bibliothèque de la ville de Genève (ms. fr. 79). Il comprend deux ouvrages distincts : 1. *Abrégé et*

effect des trois décades de Titus Livius, avec aussi l'abrégé de la première bataille punique meue et faicte entre les Rommains et les Cartageniens. — 2. *Compendion historial*, divisé lui en deux parties : la première comprend, comme le dit Rommain dans un prologue : « l'effect et la substance des histoires rommaines, empires et aultres royaultnes tant du Vieil et du Nouvel Testament, récitées tant par Monseigneur saint Augustin en son livre de la Cité de Dieu que par Raoul de Presles, translateur d'icellui livre, avecque ce que plusieurs acteurs, poètes et historiographes en ont dit » ; la seconde partie contient plusieurs ystoires du Vieil et du Nouvel Testament jusques'à l'advènement de Jésus-Christ ». Le manuscrit, du *xv^e* siècle, est un in-folio sur velin, de 526 ff. (301 × 207 mm.), orné de lettrines en or et couleurs, de sept grandes miniatures et de bordures; la couverture porte les armoiries du bibliophile Alexandre Petau, conseiller au Parlement de Paris. Le manuscrit a été légué à la bibliothèque de Genève en 1756 par Ami Lullin, pasteur et professeur de théologie, qui s'était rendu acquéreur d'une partie de la collection Petau.

La Bibliothèque nationale, à Paris, possède également un beau manuscrit du *xv^e* siècle des œuvres de Rommain (ms. fr. 9186), enluminé aux armes de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. A la bibliothèque de l'Arsenal, il en existe trois de la même époque : un exemplaire de l'abrégé de Tite-Live (ms. 3695 = 105 H. F.) et deux exemplaires du *Compendion historial* (ms. 3153 = 30 H. F., et 5767 = 898 H. F.), provenant le second du couvent des Carmes chaussés, et le premier du couvent des Célestins à Paris, dont Guillaume Rommain, frère d'Henri, fut prieur. Notre traducteur donna d'autres livres encore à la maison parisienne des Célestins, car la bibliothèque de l'Arsenal conserve une traduction des *Remèdes de l'une et l'autre fortune* de Plutarque par Nicolas Oresme (ms. 2671 = 7 S. A. F.), portant la men-

tion : « Ce livre est des Célestins de Paris, des biens de feu maistre Henri Romain ».

Paul Bergmans.

Lebeuf, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XVII (Paris, 1741), p. 756. — J. Senebier, *Catalogue raisonné des manuscrits conservés dans la bibliothèque de Genève* (Genève, 1779), p. 345-347. — A. Dinaux, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, t. II (Valenciennes, 1838), p. 550. — H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal* (Paris, 1885-1896), t. III, p. 70, 3^e 4, 470; t. V, p. 435. — L. Omont, *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale. Ancien supplément français*, t. I (Paris, 1895), p. 321-322. — Renseignements fournis par M^r L. Micheli, conservateur de la bibliothèque de Genève.

ROMMEL (Jean), juriconsulte, littérateur, né à Bruges, en 1542, mort dans cette ville le 2 mars 1632. Jacques Rommel, fils d'Hector et petit-fils de Colard Rommel, échevin de la *Keure* à Gand en 1430, 1434, 1437 et des Parchons en 1447, épousa Marie Drieux, sœur de Remi Drieux ou Driutius, deuxième évêque de Bruges, et nièce de Michel Driutius, fondateur du collège de son nom à l'université de Louvain. De cette alliance naquirent cinq fils dont l'aîné, Jean Rommel, vit le jour à Bruges en 1542. Il y épousa, le 21 août 1571, Anne Aerbout, née le 1^{er} avril 1551, décédée le 5 juillet 1628, fille d'Adrien et d'Antoinette de Norman. Valère André le qualifie : très habile et savant juriconsulte. On a de lui une fort judicieuse *Dissertation sur l'article 19 de l'Edit perpétuel*, signé par Don Juan d'Autriche, le 12 février 1577, et ratifié par Philippe II, le 7 avril de la même année. En ces temps troublés par la révolution des Pays-Bas, Rommel, conformément à la devise qu'il avait adoptée : *impavidum ferient ruinae*, s'imposa au respect et à l'admiration de ses contemporains, par la fermeté de son caractère franc et loyal. Il mourut à Bruges, le 2 mars 1632, âgé de quatre-vingt ans et y fut enterré auprès de son épouse, en l'église de Saint-Donat. Piron le fait naître en 1550 et mourir en 1640. Les armes des Rommel sont *d'or semé d'hermines, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la fasce bro-*

chante d'azur, chargée de trois étoiles à six rates d'or.

P. Vincent-M. Van Caloen.

Valère André, *Bibliotheca belgica*, p. 749. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Levensbeschrijving*, p. 331. — Bon de Croeser de Berges, *Abregé généalogique de la parenté de Michel Driutius* (Bruges, 1785), p. 39-40; avec portrait de Jean Rommel. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*.

ROMMEL (Nicolas), magistrat, jurisconsulte, né à Bruges, le 23 octobre 1603, et mort en 1669. Il était petit-fils du précédent, fils de Remi, licencié ès lois, et de Anne Hellin. Il s'allia, le 14 juillet 1630, à Marie de Schildere, née en 1604, décédée le 17 décembre 1678, fille de Robert et d'Arnoldine de Baedts. Il fut un des jurisconsultes les plus distingués de son temps et le roi Philippe IV lui confia plus d'une fois des affaires très importantes, entre autres, en 1664, la démarcation des limites entre les Pays-Bas Espagnols et les Provinces-Unies. Nicolas Rommel fut premier conseiller pensionnaire et greffier du Franc de Bruges. Il est l'auteur d'un ouvrage très estimé, ayant pour titre : *Commentarii in Comitatus Flandriæ toto orbe celeberrimi Patrias Franconatus leges seu consuetudines*; malheureusement cet important recueil est resté manuscrit. Il avait entrepris un autre travail intitulé : *Vita et Blogia virorum factis et scriptis illustrium qui Brugis vel in Franconatu vixerunt vel sepulti sunt*; à peine avait-il réuni les matériaux de ce vaste ouvrage et fait graver plus de cent portraits destinés à l'illustrer, que la mort le surprit, le 13 août 1669. Il fut enseveli dans le chœur de Sainte-Walburge, à Bruges, sous une pierre sépulcrale ornée de ses armes et de huit quartiers. L'église ayant été démolie, cette pierre fut vendue publiquement à Bruges, le 3 octobre 1780, avec les autres matériaux, et placée à la maison de campagne du baron de Pélichy, à Saint-Michel lez-Bruges.

P. Vincent-M. Van Caloen.

Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Piron, *Levensbeschrijving*, p. 331. — Bon de Croeser, *Abregé généalogique*, p. 47-49; avec portrait de Nicolas Rommel. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*. — Des documents concernant la famille Rommel et sa généalogie sont conservés à la bibliothèque de Gand (fonds van Huerno).

ROMMELAERE (Frédéric), médecin, né à Gand, le 2 juin 1833, mort dans cette ville, le 6 février 1869. Il fit d'excellentes études à l'athénée et à l'université de Gand. Il était encore élève quand il se présenta au concours universitaire de 1857-1858. Faire l'histoire de la métastase et de la révulsion : tel était le sujet à traiter à domicile. On proposait des questions de ce genre avant l'introduction des exercices pratiques. Les étudiants d'alors n'étaient pas dressés à recueillir des faits par des recherches personnelles; ils étaient appelés à se prononcer sur des théories et n'avaient pas appris à en établir les bases.

Rommelaere disposait de quelques mois seulement et il n'entendait pas négliger ses occupations à l'université et à l'hôpital. Pour répondre à une question intimement liée à l'évolution des doctrines médicales, il devait s'initier à leur histoire; de plus, il avait à rassembler un nombre considérable de documents, parfois mal présentés ou mal interprétés, et dont quelques-uns pouvaient déjà fournir la matière d'une longue dissertation.

Dans ces conditions, et un passage du mémoire le fait remarquer, le jury ne devait pas s'attendre à recevoir une œuvre complète. Mais il rendit justice à la puissance de travail de l'auteur, à la justesse de ses déductions, quand elles pouvaient s'appuyer sur des données vraiment scientifiques, à l'ordre, à la netteté dans le mode d'exposition, à la clarté et à la correction du style.

La composition en loge, la défense publique des thèses donnèrent plus de relief encore au mérite du concurrent. Il obtint, dans les trois épreuves réunies, 170 points sur 200, et fut proclamé premier en médecine (matières générales). La remise de la médaille eut lieu solennellement le 25 septembre 1858, à la fête des Ecoles, sur l'estrade construite devant le palais du Roi. Le mémoire fut imprimé aux frais de l'Etat.

Après avoir subi, le 7 août 1858, le dernier examen de docteur avec distinction, Rommelaere passa quelque temps à Paris, où il suivit les leçons des grands cliniciens de l'époque.

De retour à Gand, il y débuta sous les meilleurs auspices. Le mariage l'avait fait entrer dans la famille d'un médecin parisien très distingué, qui lui inspirait une vive admiration, le Dr Pidoux, collaborateur de Trousseau pour un traité de thérapeutique. Ses succès dans ses études et au concours universitaire lui conciliaient la faveur du public et devaient lui ouvrir bientôt les portes de l'université; il fut nommé préparateur du cours d'anatomie comparée. Malheureusement, la maladie vint détruire ces brillantes espérances: dans sa marche lente, mais fatalement progressive, elle brisa les forces du jeune médecin et finit par l'emporter.

Richard Boddaert.

Annales des universités de Belgique, 2^e série, t. I, années 1838 et 1839.

ROMMELAERE (*Léonce-Edouard*), chimiste, né à Gand le 30 novembre 1839, mort à Bruxelles le 15 mars 1887. Il fit ses premières études à la maison de Melle et ses humanités à l'athénée royal de Gand; de 1859 à 1862, il suivit les cours de l'école des arts et manufactures à l'université de la ville. Après avoir conquis le diplôme d'ingénieur industriel, il obéit à ses goûts et à ses aptitudes en s'adonnant spécialement à l'étude de la chimie. Heureusement pour lui, il trouva un guide dans son ancien professeur François Donny, qui l'attacha à son laboratoire en qualité de préparateur et lui témoigna un intérêt soutenu pendant toute sa carrière. En 1869, Rommelaere fut appelé à Bruxelles pour remplir les fonctions de chimiste au Musée royal de l'industrie, et peu après, il fut nommé professeur de chimie à cet établissement. La réorganisation du laboratoire sous sa direction y produisit les plus heureux effets: le jeune travailleur créa ainsi un centre de recherches pour de nombreux savants. C'est là que l'illustre Stas fit ses mémorables travaux pour la Commission internationale du mètre, et entreprit ses expériences si délicates sur le spectre solaire; en étudiant les problèmes difficiles qui se présentaient à son esprit, le grand chimiste eut l'occasion de bien

apprécier toute la valeur scientifique de Rommelaere; aussi n'a-t-il pas manqué dans ses écrits et dans ses rapports académiques de rendre un sincère hommage à son modeste collaborateur; celui-ci en a toujours gardé le souvenir le plus reconnaissant.

Rommelaere fut un des premiers à entrevoir l'avenir réservé à la photographie, et les services qu'on pouvait en attendre dans les diverses branches de nos connaissances: il voulait absolument la faire sortir de la voie étroite où elle était engagée; dans ce but, il créa un enseignement qui non seulement mit à jour les résultats acquis jusqu'alors, mais fit connaître encore bien des desiderata, ainsi que les moyens probables de les combler. Dès 1870, il donna un cours public de photographie à l'école industrielle de Bruxelles et le continua jusqu'à sa mort avec un succès qui s'est affirmé dès le début et allait toujours grandissant. C'est encore vers 1870 qu'il fut attaché comme chimiste à un grand établissement manufacturier de Bruxelles. Son activité et son énergie le poussaient aux entreprises les plus hardies: en 1875, voulant réunir en faisceau les forces éparses de la photographie en Belgique, il fonda l'*Association belge de photographie* dont les travaux sont fort estimés à l'étranger comme dans le pays. En 1876, il organisa la première exposition internationale de photographie; elle mit en évidence la grande utilité de la photographie en matière scientifique, ainsi que les nombreux services qu'elle pouvait rendre aux arts industriels. L'œuvre fut poursuivie avec ardeur, et les résultats obtenus furent si remarquables que, lors de la grande exposition de 1880, le roi voulant récompenser les longs et patients efforts de l'initiateur, le créa chevalier de son Ordre.

Les connaissances de Rommelaere en chimie appliquée ont été largement mises à profit dans plusieurs industries; grâce à l'emploi des méthodes perfectionnées qu'il a introduites, elles ont pu soutenir avantageusement la lutte avec les établissements similaires des contrées

voisines. Le 11 janvier 1886, il fut appelé à la direction de l'école industrielle de Bruxelles; mais il n'eut pas le bonheur d'occuper longtemps la haute position qu'un travail opiniâtre lui avait assurée; il succomba le 15 mars 1887, laissant à tous ceux qui l'ont connu le souvenir de son activité extraordinaire et de sa grande bonté d'âme.

L. Rommelaere a publié un cours de photographie, de nombreux rapports sur des questions de chimie pratique et une traduction du traité de photographie du physicien anglais Abney; cette traduction a été imprimée dans le *Bulletin belge de photographie*.

G. vander Mensbrugge.

Renseignements fournis par Mr le docteur Willem Rommelaere, frère du défunt. — Notice nécrologique rédigée par le comité de rédaction du *Bulletin belge de photographie*, 14^e année, 1887, p. 175. — Discours de M^r le professeur G. De Vylder, *ibid.*, p. 177, et de M^r Smets, *ibid.*, p. 179. — Souvenirs personnels.

ROMMENS (Guillaume), écrivain ecclésiastique, né à Calmpouth, le 19 mars 1819, mort à Lierre, le 19 juin 1890. Il entra dans l'ordre des Dominicains, au couvent de Gand, en 1846, et reçut le nom de frère Raymond. Il fit profession le 30 septembre 1847 et reçut la prêtrise en 1852. Il fut quelque temps attaché au service du grand béguinage, à la cour Sainte-Elisabeth, à Gand. Le chapitre provincial de 1863 le chargea de la rédaction de la cartabelle; il la rédigea depuis cette époque jusqu'à sa mort. Il remplissait les fonctions de bibliothécaire, au couvent de son ordre à Lierre, quand il mourut le 19 juin 1890. Il a publié :

1. *Geschiedenis der apostolische zending en marteling van den Z. Ludovicus Flores, predikheer, geboortig van Antwerpen, en van zijne gezellen, marteloren in Japan*. Louvain, Charles Peeters, 1868; in-12, 312 p. — 2. *Levensbeschrijving vande E. Moeder abdis der Arme-Clarissen Coletinen van Lier, zuster Hyacintha, in de wereld Virginia Verschaeve*. Bruges, Modeste Delplace, 1873; in-12, 344 p. — 3. *Engelachtig strijd of Koord van den H. Thomas Van Aquinen*. Louvain, Ch. Peeters, 1865; in-16. 2^e édition, *ibidem*,

1872, 74 p. — 4. *Geschiedenis van de H. Catharina van Senen, maagd der Derde-Orde van den H. Dominicus* (1347-1380). Malines, Van Velsen, 1876; in-8^o, 554 p. — 5. *Geschiedenis van het mirakuleus beeld van O. L. Vrouw van Meerle*. Turnhout, Glenisson et fils, s. d.; in-12. — 6. *Godvruchtige oefeningen voor elken dag van den Advent, geschikt tot bereiding voor Kerstmis*. Louvain, Charles Peeters, 1877; in-12, 320 p. — 7. *Sermonen over den Rozenkrans*. Lierre, Jos. Van In, 1879; in-8^o, 144 p. — 8. *Rozenkransmaand of onderrichtingen voor elken dag van October*. Malines, Van Velsen, 1884; in-12, 294 p. — 9. *De Predikheeren in de Kluiskerk te Lier*. Lierre, Taymans-Nezy, 1888; in-16, 110 p.

P. Vincent-M. Van Caloen.

Bibliographie nationale, t. III.

***ROMONT** (Jacques de Savoie, comte DE), homme de guerre, né en Savoie vers 1438, mort à Ham en Picardie le 30 janvier 1487. Il était le quatrième fils du duc Louis I^{er} de Savoie et de Anne de Chypre et reçut en apanage la baronnie de Vaul avec la ville de Romont lez-Fribourg. Quoique sa jeune sœur Charlotte eût épousé en 1451 Louis XI, roi de France, Jacques de Romont fut un des lieutenants les plus dévoués de Charles le Téméraire, l'allié d'Yolande, sa belle-sœur, régente de Savoie depuis 1472; nous le trouvons à Peronne en 1468 lors de l'arrestation de Louis XI, et il fut avec son frère Philippe, comte de Bresse, un des conducteurs de l'expédition contre les Liégeois.

Appelé en Flandre par le duc de Bourgogne en mars 1474, le comte de Romont se rendit d'abord à Berne pour annoncer son départ aux Bernois et pour leur demander de prendre son pays de Vaul sous leur sauvegarde, ce qu'ils lui accordèrent. Charles le Téméraire le nomma son lieutenant général dans l'Artois, dont il protégea les frontières durant le siège de Neuss. Pendant ce temps, Louis XI, à force d'adresse et de pensions, décida les Suisses à déclara-

rer la guerre au duc de Bourgogne (26 octobre 1474). Alarmée, la régente de Savoie ouvrit des conférences avec les Bernois, mais ceux-ci exigeaient, comme prix de la paix, que Jacques de Romont quittât le service du duc de Bourgogne et que les châteaux du pays de Vaud reçussent une garnison bernoise (janvier 1475). Sur le refus d'Yolande, les Bernois s'emparèrent de plusieurs forteresses du pays romand, et en mai de la ville de Grandson.

Dans l'entre-temps, menacé à la fois par les Suisses, par l'empereur Frédéric III et par Louis XI qui venait d'envahir la Picardie et la Bourgogne, Charles le Téméraire avait dû lever le siège de Neuss; et déjà une forte armée française sous les ordres du bâtard de Bourbon avait investi Arras, où le comte de Romont s'était enfermé; les assiégés firent, le 23 juin, une sortie dans laquelle le lieutenant du Téméraire eut son cheval tué sous lui; le bruit courut même qu'il avait été mortellement blessé, mais il s'était échappé sans avoir été atteint.

Lorsque Édouard IV débarqua à Calais (6 juillet 1475) pour conquérir « son royaume de France », le duc de Bourgogne lui adjoignit Jacques de Romont; la campagne resta sans résultat et se termina par le traité de Pecquigny, ce qui força Charles à conclure la trêve de Soleuvres (13 septembre 1475). Le mois suivant, le duc s'empara de toute la Lorraine, manda le comte de Romont auprès de lui pour lui donner la conduite de la guerre contre les Bernois et le nomma son lieutenant-général en Bourgogne. Immédiatement, les Suisses lui déclarèrent la guerre (14 octobre), se jetèrent sur son pays de Vaud et s'y livrèrent à tous les excès du meurtre et du pillage.

Dès lors, Romont devint une cause indirecte des malheurs de Charles le Téméraire. Le duc, qui avait conclu en décembre une trêve avec les cantons confédérés, fut incessamment importuné par les sollicitations de la duchesse de Savoie et de son beau-frère Jacques, qui le pressaient de leur porter secours contre

les Suisses et les Valaisans. Aussi, au début de janvier 1476, confia-t-il à Romont des troupes bourguignonnes, avec lesquelles celui-ci pénétra dans le Vaud, récupéra Yverdon, puis rentra en Bourgogne. Charles envoya ensuite des garnisons à Lausanne et Romont pour mettre ces deux villes à l'abri de toute attaque. Lui-même vint s'emparer de Grandson; après la prise de la ville, il détacha un corps d'armée sous les ordres de Jacques de Romont pour occuper le pays de Vaud: c'est grâce à ce fait que le comte n'assista pas à la déroute du Téméraire à Grandson (2 mars).

A la fin de ce mois, les Bernois vinrent assiéger le comte dans Romont, mais durent se retirer; il revint alors auprès du Téméraire qui s'était retiré à Lausanne après son échec. Dans la nouvelle armée que le duc préparait contre les Suisses, Romont fut désigné pour occuper la huitième ligne de bataille. Le 9 juin, les troupes bourguignonnes parurent devant Morat, qui appartenait au comte de Romont. Celui-ci fut posté avec son corps d'armée au nord-est de la ville, d'où il tenta le 18 juin un assaut infructueux. Quatre jours plus tard se livra la bataille de Morat, où l'infanterie du Téméraire fut complètement anéantie. Romont, voyant la mauvaise tournure du combat, put heureusement se frayer, les armes à la main, un chemin à travers les colonnes ennemies, se renferma dans le château de Romont et s'y défendit vaillamment contre les Fribourgeois qui vinrent l'assiéger; après sa fuite, ceux-ci rasèrent complètement la ville.

Le comte put échapper de même au désastre de Nancy (5 janvier 1477), se réfugia dans les Pays-Bas et se mit au service de Marie de Bourgogne. Capitaine d'Arras, il ne put défendre l'Artois contre l'invasion française, mais repoussa l'armée de Louis XI devant Saint-Omer (août 1477). Le 1^{er} mai 1478, Maximilien, devenu l'époux de la fille du Téméraire, le créa chevalier de la Toison d'Or; le 19, à la tête des Allemands, il reprit sur les Français les châteaux de Boussu et de Thulin.

Nommé le 5 juin capitaine général de Bruges et du Westland, Romont chassa les Français arrivés devant Ypres. En juillet, il engagea vainement Maximilien à refuser la trêve que lui offrait Louis XI et à ne pas licencier ses troupes; lui-même d'ailleurs ne voulut point observer l'armistice et continua ses déprédations sur les frontières françaises.

A la reprise des hostilités, investi du commandement général des troupes de Flandre, il se rendit maître de Cambrai, de Bouchain et de Crèvecœur, au début de mai; puis, repoussa le 16 juin un assaut des Français à Douai. Il fut nommé alors capitaine général de la mer; il s'empara de trois vaisseaux qui transportaient les présents et fournitures de guerre de Louis XI à lord Scates, refusa de les transmettre à Edouard IV et vendit leur chargement à l'Ecluse.

Romont vint rejoindre à Saint-Omer Maximilien qui s'était mis aux champs contre Louis XI dès le 22 juillet; il fut l'un des capitaines de l'armée au siège de Térouanne. Comme commandant de l'avant-garde composée de Flamands, Jacques de Savoie se conduisit avec une grande vaillance à la bataille de Guinegate; mais il y fut grièvement blessé d'un vireton à la cuisse (7 août 1479).

« Romont », dit Molinet, « voyant le
 « fait des Bourguignons en branle et
 « en grand dangier de perdre la journée,
 « retourna tout soudainement vers la
 « seconde compagnie, pour lui donner
 « un surcroi de renfort; et lui, plus
 « animé que un tigre entre ses petits
 « lionceaux, et chevalereux champion,
 « comme inspiré de divine proesse,
 « reconquit l'artillerie du duc en rebou-
 « tant les Français à puissance ».

Le 21 août, les troupes de Romont s'emparèrent de la solde des garnisons françaises; puis il rentra avec Maximilien en Flandre. En octobre, en qualité de lieutenant général, Jacques de Savoie se remit en campagne avec les Brugesois pour repousser les incursions des Français; il s'empara des châteaux de Malanoy et de Liétres, fit brûler Tillers et organisa avec l'archiduc une course devant St. Pol et Arras; mais, faute de

solde, Maximilien dut licencier ses troupes. Peu de temps après pourtant, Romont contraignit les mercenaires français à repasser l'Aa.

En février 1480, il se disposait à faire une nouvelle entreprise, quand l'aggravation de la blessure reçue à Guinegate, le contraignit au repos. S'étant remis, il repoussa en mai une attaque des Français contre Cassel. Le mois suivant, quelques-uns de ses agents essayèrent de provoquer une émeute à Tournai en faveur de Maximilien, mais le projet avorta.

En juillet, Romont, voulant à toute force se venger de Louis XI, qui lui avait fait perdre sa baronnie du Vaud, ordonna, comme capitaine général des Flamands, la levée générale en Flandre et en Artois. Effrayé, le roi de France s'adressa à Maximilien et à Romont, son beau-frère, pour demander des trêves. Néanmoins, le 15 août, Jacques de Savoie réunit ses troupes à Bergues-St-Winnoc, et, de concert avec Jean de Dandizeele, poursuivit les Français jusqu'au delà d'Aire. Louis XI fit alors de nouvelles ouvertures de paix. Le 12 octobre, Romont fut désigné comme un des plénipotentiaires pour la trêve avec la France; Jacques demanda un armistice de sept mois jusqu'en avril suivant, ce que Louis XI dut accorder; pourtant les villes de Flandre murmurèrent de ce que la trêve avait été conclue sans leur intervention.

Comme la paix se maintenait, Romont assista, le 5 mai 1481, au chapitre de la Toison d'Or à Bois-le-Duc. Puis, il se rendit, le mois suivant, aux conférences d'Arras pour régler les points contestés entre Flamands et Français, et vint soumettre les causes débattues aux Brugesois; mais le peuple refusa son assentiment et Romont se retira à Douai. Bientôt pourtant, il revint à la charge avec le légat du pape, Julien de la Rovère, pour faire conclure la paix; seulement, la duchesse douairière, Marguerite d'York, parvint à empêcher les transactions; il semble bien que Romont s'était laissé guider dans cette affaire plus par son intérêt personnel que par souci du bien public.

La mort de Marie de Bourgogne (27 mars 1482) rendit courage à Louis XI. Chargé de défendre Bobain qu'il avait repris, Romont dut demander, au début de septembre, des secours aux Etats du Hainaut. Le 24 septembre, il rejoignit à Hasselt Philippe de Clèves, chef de l'expédition dirigée par Maximilien contre Guillaume de La Marck, qui venait de tuer l'évêque de Liège, Louis de Bourbon.

Mais Jacques de Savoie ne tarda pas à rentrer en Flandre où l'appelaient ses intérêts. En effet, les Etats de Flandre venaient de forcer Maximilien à signer la paix désastreuse d'Arras (23 décembre 1482); par une clause de ce traité, les ambassadeurs exigent « que le
 • roy fasse rendre et restituer à mon-
 • seigneur le comte de Romont, sa comté
 • de Romont, son pays de Vaulx et
 • aultres terres et seigneuries qui lui
 • appartiennent au pays de Savoie, à
 • cause de son partage, lesdites terres
 • ne sont point au roy, ni d'aultre de sa
 • subjection; et quand ledit seigneur
 • de Romont voudroit faire diligence de
 • les recouvrer, le roy en ce lui favou-
 • risera ».

Jacques de Savoie devint, en janvier 1483, l'un des quatre tuteurs de Philippe le Beau. Peu après, il épousa à Ath, par dispenses papales, sa propre nièce, Marie de Luxembourg, fille de Pierre, comte de St-Pol, et de Marguerite de Savoie. Philippe de Clèves, sire de Ravestein, épousa la sœur de cette riche héritière.

Bientôt, les Etats de Flandre désignèrent Romont comme capitaine général de leurs troupes. Mais en octobre, Maximilien révoqua tous les pouvoirs donnés aux régents de Flandre; ceux-ci protestèrent violemment et envoyèrent à Anne de Beaujeu, au nom des Etats, une députation pour demander l'intervention royale et pour protester contre l'arrestation des ambassadeurs statistes à leur retour de France; à la tête de ces députés se trouvait le comte de Romont. Les régents parvinrent à maintenir leur autorité. Le 12 mai 1484, Jacques de Savoie protesta avec d'autres chevaliers

contre le projet de Maximilien de tenir un chapitre de la Toison d'Or; le chancelier de l'Ordre vint trouver à Bruges les protestataires qui lui assurèrent que si l'on voulait se rendre dans une ville de Flandre, ils viendraient volontiers délibérer des affaires de l'Ordre. Le 12 juin, l'assemblée eut lieu à Termonde; on se mit facilement d'accord sur les points concernant la Toison d'Or, mais pas du tout sur la mambournie de Maximilien. Les négociations furent rompues le 29 juin, et Romont ainsi que ses collègues retournèrent à Gand. De fureur, Maximilien confisqua sur Romont sa terre et ville d'Enghien, qu'il donna l'année suivante à Philippe de Clèves.

En septembre 1484, le roi Charles VIII manda son oncle le comte de Romont et les autres statistes à Paris pour une levée d'armes contre l'archiduc, ce qui conduisit au traité d'alliance défensive conclu le 25 octobre entre les Membres de Flandre et le roi. Choisi par les régents comme lieutenant général des troupes contre Maximilien, Romont fit connaître cette nomination aux Etats-généraux réunis à Bruxelles.

Puis il dévasta avec 16,000 hommes les frontières du Brabant aux environs d'Assche, de Gaesbeek et de Grimberghe et jusqu'aux portes de Bruxelles. Mais, à cause du froid, il ne put faire de grands progrès et dut même licencier ses troupes atteintes de dyssenterie (décembre).

Alors Maximilien s'empara de Termonde et d'Audenarde (5 janvier 1485); mais la garnison gantoise que Romont avait placée à l'Ecluse put résister à Jean d'Egmont, qui essaya de s'emparer de Cadsant et de ce port (mars).

Romont demanda des secours à Charles VIII et fit venir des troupes françaises pour garnir les frontières et les forteresses. On décida de rassembler sous le comte de Romont une grande armée à Deynze et de la diriger sur Alost; le manque de fonds semble avoir empêché notre capitaine de donner suite à ces projets, car le clergé de Flandre avait énergiquement refusé de payer une aide et ne cachait pas son inclination pour Maximilien. Sur ce, Romont se rendit

à Bruges avec Guillaume Rijm, accusant les ecclésiastiques qui s'y étaient réunis, disant qu'il fallait s'emparer de ceux qui oseraient parler de se soumettre à l'archiduc et ordonnant aux doyens de Gand et de Bruges de faire prêcher au peuple en sens contraire. Cependant Maximilien s'emparait de Grammont (5 avril) et ses troupes assiégeaient Calloo sur l'Escaut; vainement, Romont essaya avec les Waesiens, Gantois et Brugeois de faire lever le siège; les digues étant rompues, il dut se replier (13 avril) 1485).

Il semble qu'en ce moment Romont, qui avait pris le titre de comte de St. Pol, ambitionnait le gouvernement de toute la Flandre et songeait plus à livrer le jeune duc Philippe au roi de France qu'à le rendre à l'archiduc son père. Charles VIII lui envoya Philippe de Crèvecœur avec de nombreuses troupes. Pour permettre à celui-ci de passer en Flandre, Romont vint avec 40,000 hommes camper à Eename et bloquer la garnison d'Audenarde, mais ne put empêcher cependant de s'emparer d'un énorme butin. Maximilien essaya vainement de déloger Romont de ses positions et dut se retirer; mais le sire de Maingoval, commandant d'Audenarde, attira le lieutenant de Romont, Adrien de Rasseghem, sous les murs de la ville et extermina sa compagnie; l'armée d'Eename se débanda et Jacques de Savoie fut obligé de se retirer à Gaud (25 avril).

Un mois après, Crèvecœur, sire d'Esquerdes, vint loger avec les troupes françaises à Deynze (24 mai), mais les Français commirent tant de déprédations dans le pays jusqu'à Eecloo, que Romont dut leur défendre d'entrer à Bruges.

Le 7 juin, Gand se révolta contre le parti des États et les Français, à la voix de Mathieu Pehaert, Guillaume Rijm et Daniel Onredene, chefs du parti antiducal, furent emprisonnés, puis décapités après le départ précipité de Philippe de Crèvecœur. Le comte de Romont qui se trouvait avec Rijm et 300 Français à Alost, fut accusé par Jean de Coppenhole d'avoir voulu livrer Gand au pil-

lage des Français, se vit refuser l'entrée à Gand, et se réfugia avec sa garde à Gavre. Tandis qu'on l'exilait de Gand, il gagna Bruges d'où il envoya une lettre de protestation aux Gantois contre les accusations dont il était l'objet. Mais à Bruges également un revirement eut lieu, et, le 15 juin, Romont dut s'enfuir à Dunkerque, tandis qu'on arrêtait sa femme et son maître d'hôtel le sire de Bar; suspect à Dunkerque, il parvint enfin, par Bourbourg et Aire, à se retirer dans sa seigneurie de St-Pol.

Toute la Flandre fut bientôt aux mains de Maximilien qui se bâta de confisquer les biens de Romont. En août-septembre, nous voyons celui-ci croiser avec une flottille devant l'abbaye des Dunes dans le but d'enlever sa femme. Il ne réussit pas dans ce dessein; mais en février 1486, grâce à son beau-frère et à la suite de négociations avec l'archiduc, il fut reçu en grâce, à condition que Philippe de Clèves succéderait à la comtesse de St-Pol dans ses biens, si elle mourait sans enfants; en attendant, Philippe recevrait une forte pension de Romont sur l'héritage de sa femme. Moins d'un an après, Jacques de Savoie mourut en son château de Ham, âgé d'environ cinquante ans, et laissant son épouse enceinte de sept à huit mois. Malgré la naissance de l'enfant, Louise-Françoise de Savoie, mariée plus tard à Henri, comte de Nassau-Vianden, et morte en 1526, Philippe de Clèves succéda à son beau-frère dans tous ses biens.

V. Fris.

Diebold Schilling, *Beschreibung der Burgundischen Kriegen* (éd. G. Studer, dans *Quellen zur Schweizer Geschichte*, t. I), p. 221 et suiv. — Jean Molinet, *Chroniques* (éd. Buchon), t. I et II, *passim*, t. III, p. 141. — O. de La Marche, *Mémoires* (éd. Beaune-d'Arbaumont), t. I, p. 166-169; t. III, p. 268-271. — Ph. de Comynnes, *Mémoires* (éd. M^{lle} Dupont), t. I, p. 153; t. II, p. 2-207; t. III, p. 302. — A. De Bui, *Chronica* (éd. Kervyn de Lettenhove), p. 534-669. — *Histoire des Pays-Bas de 1477 à 1492* (éd. J. de Smet, *Corpus*, t. III), p. 704. — N. Despars, *Chronijcke van Vlaenderen* (éd. J. de Jonghe), t. IV, p. 114-262. — *Papiers d'Etat de Granvelle* (éd. Ch. Weiss), t. I, p. 12-17. — *Lettres inédites de Maximilien* (éd. L. Gachard), p. 374, 313. — L. Giltiofts-van Severen, *Inventaire des archives de Bruges*, t. VI, p. 77-236. — Fr. de Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs Milanais sur les campagnes de Charles le Hardi* (Genève, 1838; 2 vol.). —

Idem. *Episodes des guerres de Bourgogne (Mémoires de la Société de la Suisse romande*. Lausanne, 1849, t. VIII). — F. de Reiffenberg, *Histoire de la Toison d'or* (Bruxelles, 1830), p. 94, 141, 182. — Idem, *Coup-d'œil sur les relations entre la Belgique et la Savoie* (Bruxelles, 1840), p. 41-42. — E. von Rodt, *Die Feldzüge Karls des Kühnen* (Schaffhausen, 1813), t. I. — J. Foster Kirk, *History of Charles the Bold* (London, 1868), t. III. — J. Dierauer, *Geschichte der schweizerischen Eidgenossenschaft* (Gotha, 1892), t. II, p. 207-231. — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie* (Turin, 1778), t. I. — *Traité de paix*, ms. de la biblioth. de l'univ. de Gand, no 434, fms 201-219. — *Comptes communaux de Gand des années 1483-1485*. — Hoffmann von Fallersleben, *Horæ Belgicæ*, t. IX, p. 9.

ROMSÉE (Toussaint-Joseph), écrivain ecclésiastique, né à Grivegnée, et tenu sur les fonts en l'église Saint-Remacle-au-Pont, à Liège, le 2 juin 1727, mort à Liège le 4 novembre 1809. Son père exerçait la profession d'architecte. Toussaint-Joseph fut élève du collège des Jésuites wallons à Liège. Après y avoir achevé brillamment ses classes, il entra au séminaire de la même ville, où il fit ses études de philosophie et de théologie. Doué d'un excellent caractère, d'une grande intelligence et d'une vive ardeur au travail, il y obtint la jouissance d'une bourse.

Romsée entra dans les ordres en 1749. Il continua de s'appliquer surtout à la science et à l'exacte observance des cérémonies religieuses, et son érudition spéciale lui valut sa rentrée au séminaire en qualité de professeur. Le 5 juin 1754, mourut à Liège l'abbé Antoine Médard, président de cet établissement depuis le 14 février 1742. Pour le remplacer les proviseurs, sans doute sur ses instances, présentèrent Edmond-Sébastien-Joseph de Stoupy, chanoine de la cathédrale et vicaire général. L'évêque l'agréa le 24 juin. Mais, par suite de ses multiples fonctions, de Stoupy ne pouvait ni habiter le séminaire, ni donner cours, ni diriger les élèves, ni veiller à la discipline. On partagea donc ces différentes attributions. Le 14 août, les collateurs de la fondation Jean Hallebaye, dont les revenus s'élevaient alors à 300 florins, confièrent entre autres à Romsée la chaire de liturgie et, le 2 septembre suivant, on lui remit la présidence effective du séminaire et la direction des

élèves. De Stoupy cessa d'être vicaire général en 1764, mais ne remplit point dans la suite ses fonctions de président.

Romsée, au contraire, montra toujours la plus grande vigilance. Sous son administration, le nombre des élèves augmenta sensiblement et les études se maintinrent à une grande hauteur. Romsée enseigna aussi la théologie et, le 12 mai 1762, il présida la défense de thèses publiques sur cette matière. Il est auteur de différents traités. On trouvera ci-dessous une liste de ses ouvrages souvent réimprimés : 1. *Praxis celebrandi missam, tum privatum, tum solemnem, juxta ritum romanum*. Leodii, S. Bourguignon, 1762. Deux éditions de ce livre ont paru la même année, chez le même imprimeur. Chacune d'elles, comme les autres aussi du reste, est accompagnée d'une gravure représentant un autel. La *Praxis* a été réimprimée chez S. Bourguignon, en 1768, 2 vol. in-16. J.-J. Tutot, 1770, 2 vol. in-12. Balthazar Cajetan, à Cologne, 1772. Tutot, 1773, 3 vol. in-12. C. Plomteux, 1780, 4 t. in-12. L. De Villers, 1791, 3 vol. in-12. J. Wirth, Moguntiae, 1811, un vol. in-8°. P.-J. Hanicq, 1838, Malines, 2 vol. in-8° et chez le même, en 1854, 3 vol. in-8°. Pour écrire cet ouvrage, Romsée a puisé aux meilleures sources. Il donne un résumé substantiel des décisions de l'Eglise et des travaux des grands maîtres qui les ont exposées et commentées. La science liturgique y est traitée d'une manière exacte et complète, dans un style facile et correct. Le tome Ier de l'édition publiée en 1838, chez Hanicq, à Malines, contient (p. 5 à 8) une vie anonyme de Romsée, en latin ; elle a été rédigée par le chanoine Nicolas Henrotte ; le *Journal historique et littéraire* de Kersten (t. VIII, 1841, p. 501) en a donné un résumé en français. — 2. De 1779 à 1804, il a paru, à Liège, 5 volumes in-12° de Romsée, portant comme faux-titre *Opera liturgica*. Les quatre premiers tomes ont été imprimés par C. Plomteux et le cinquième par L. Devillers. Il existe aussi une autre édition de cet ouvrage, datée de 1791 à 1810, cinq

volumes in-12, dont les titres sont imprimés en rouge et en noir. Elle sort des presses de Devillers. Enfin, l'imprimeur Christian Bourguignon, ayant racheté les droits des héritiers de Romsée sur les ouvrages liturgiques de cet auteur, fit paraître, en 1813, une nouvelle édition des *Opera liturgica*. Les volumes de ces différentes collections portent les titres suivants : les tomes I et II : *Praxis celebrandi Missam*; le tome III : *Praxis divini officii juxta ritum romanum*; le tome IV : *Sensus litteralis, moralis ac historicus rituum et caeremoniarum Missae*, et le tome V : *Collectio decretorum sacra rituum congregationis*. — 3. *Rubricæ generales missarum solemnium et divinorum officiorum ex antiquioribus missalibus, variisque ritualibus Ecclesiae Leodiensis excerptae...* Leodii, C. Plomteux, 1789. Ce recueil a été édité par les soins de Romsée. — 4. *Rituale ecclesiae leodiensis, jussu Caroli episcopi editum*. C. Plomteux, Leodii, 1782. Romsée travailla à cette édition de concert avec son collègue, Henri Lecart, professeur de théologie. On y trouve un exposé, succinct et exact, de la doctrine de l'Eglise sur l'administration des sacrements. — 5. Romsée s'est occupé en outre de la réimpression de *Missels* et de *Bréviaires*, spécialement en usage dans le diocèse de Liège. — 6. En 1864, l'abbé Jean-Henri Hazé a fait paraître à Bruxelles, chez H. Goemaere, deux volumes in-8° intitulés *Institutiones liturgicae*. Dans ce travail, l'œuvre de Romsée subsiste intégralement, quant au fond et quant au texte; seulement, de nombreuses additions, nécessitées par de nouveaux décrets de la congrégation des rites, y ont été faites. — 7. La bibliothèque de l'Université de Liège conserve parmi ses manuscrits (n° 1172 du *Supplément au catalogue*) une copie d'un cours de Romsée, dont voici le titre : *Pars secunda de Sacramentis dictata a doctissimo Dno Romsay, professore publico in seminario leodiensi anno 1762. Atque a me Guilielmo Alexandro Paquo Leodio tunc scripta*. In-4° de 782 pages. Il est à noter que *Romsay* est la prononcia-

tion wallonne du nom du village de Romsée.

Doué de beaucoup de mansuétude, et animé d'un grand esprit de charité chrétienne, Romsée se montrait généreux envers les pauvres. Ses différents ouvrages ont été, pendant plus d'un siècle, la base de l'éducation rituelle du clergé de plusieurs diocèses en Belgique et à l'étranger. Pendant les troubles suscités par la Révolution française, Romsée eut la douleur de voir fermer le séminaire. Se refusant énergiquement à prêter le serment constitutionnel, il prit le chemin de l'exil. Quand le calme fut rétabli, il rentra dans sa patrie. Mais, vieux et cassé, il acheva tristement ses jours dans la pauvreté et l'affliction. Il rendit encore quelques services à l'hôpital des hommes incurables, et c'est là que mourut ce vieillard, qui avait été l'une des lumières du séminaire de Liège.

On trouve dans les *Musæ leodienses* de 1758 diverses pièces, en prose ou en vers latins, composées par Bernard Romsée, de Beyne, élève du collège des Jésuites wallons. Peut-être ce jeune homme était-il parent de Toussaint-Joseph.

Joseph Defrecheux.

(Henrotte, Nicolas), *Vie de Romsée*, en latin, dans *Praxis celebrandi Missam*, etc. (Mechliniæ, Hanicq, 1838), t. 1, p. 5-8. — *Sur quelques professeurs distingués du séminaire de Liège*, dans *Journal historique et littéraire*. Liège, Kersten, 1841, p. 301. — Henri Del Vaux, *Dictionnaire biographique de la province de Liège* (Liège, F. Oudart, 1845), p. 108. — Joseph Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège, 1724-1833* (Liège, v° Verhoeven-Debeur, 1868), t. 1, p. 147. — Jos. Daris, *Notices sur les églises du diocèse de Liège* (Liège, Demarteau, 1871), t. IV, 2^e partie, p. 197 et 198. — Ch. Pollet, *Histoire du diocèse de Liège* (Liège, L. Grandmont-Donners, 1881), 2^e édit., t. II, p. 273. — de Theux, *Bibliographie liégeoise*, 2^e édit. (Bruges, Desclée, 1885), col. 590, 660 et 675.

ROMUALD DE SAINTE-AGATHE. Voir RUYLS (J.-B.).

ROMUNDE (Christophe VAN). Voir REMUNDE (Christophe VAN).

ROMUNDE (Evarard VAN). Voir REMUNDE (Evarard VAN).

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOTICES

CONTENUES

DANS LE DIX-NEUVIÈME VOLUME

DE LA

BIOGRAPHIE NATIONALE.

A

AB ASSUMPTIONE (Justus), écrivain ecclésiastique. Voir *Roger* (Alexandre). — T. XIX, col. 687.
ADRIAAN VAN ROOMEN, médecin. Voir *Romain* (Adrien). — T. XIX, col. 848-888.
ADRIANUS ROMANUS, médecin. Voir *Romain* (Adrien). — T. XIX, col. 848-888.
AIRE (Robert d'), prévôt. Voir *Robert d'Aire*. — T. XIX, col. 408-410.
ALTEN (Jeanne van), alias REYNGOUT, calligraphe. Voir *Reyngout* (Jeanne van Alten, alias). — T. XIX, col. 205.
ARDENNE (Remacle d'), écrivain. Voir *Remacle de Florennes*. — T. XIX, col. 8-11.
ARNOLDUS PELARGIUS ou DE REYGER, juriconsulte. Voir *Reyger* (Arnould de). — T. XIX, col. 193-195.
ARRAS (Robert VII, seigneur de Béthune, avoué d'). Voir *Robert VII*, seigneur de Béthune. — T. XIX, col. 411-416.
ARUNDINE (Joannes de), théologien et évêque. Voir *Riedi* (Jean van). — T. XIX, col. 321-322.
ASSUMPTIONE (Justus Ab), écrivain ecclésiastique. Voir *Roger* (Alexandre). — T. XIX, col. 687.

B

BEAUVAIS (Remi de), poète. Voir *Remi de Beauvais* — T. XIX, col. 27-31.

BEERINGEN (Rodolphe de), professeur. Voir *Rodolphe de Beeringen*. — T. XIX, col. 612-615.
BEKEN (Petrus vander), théologien. Voir *Rivo* (Petrus de). — T. XIX, col. 387-396.
BERLEGEM (baron de), homme politique. Voir *Rodriguez d'Boora y Vega* (Charles-Joseph-Marie-Ghislain). — T. XIX, col. 626-629.
BÉTHUNE (Robert III, comte de Flandre, dit de). Voir *Robert III*, comte de Flandre. — T. XIX, col. 445-462.
BETHUNE (Robert VII, seigneur de), avoué d'Arras. Voir *Robert VII*, seigneur de Béthune. — T. XIX, col. 411-416.
BOESBEEK (comte Louis-François-Paul-Marie-Joseph de Robiano), littérateur. Voir *Robiano* (comte Louis-François-Paul-Marie-Joseph de). — T. XIX, col. 557-558.
BROUXELLE (Roland de), horloger. Voir *Roland de Brouzelle*. — T. XIX, col. 818.
BRUGES (Robert de), bienheureux. Voir *Robert de Bruges*. — T. XIX, col. 416-422.
BRUGES (Rodolphe de), astronome. Voir *Rodolphe de Bruges*. — T. XIX, col. 615-616.
BRUXELLE (Roland de), horloger. Voir *Roland de Brouzelle*. — T. XIX, col. 818.

C

CAMBRAI (Rogeret de), chansonnier. Voir *Rogeret de Cambrai*. — T. XIX, col. 688-689.

CAPELLE (Richard de), XX^e prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Bruges. Voir *Richard de Capelle*. — T. XIX, col. 249-250.
 CASSEL (Robert de Flandre, sire de). Voir *Robert de Flandre*. — T. XIX, col. 463-473.
 CHRISTOPHE VAN REMUNDE, REMUND, REMONDE, ROMUNDE, ROMUNDT ou RUREMUND, imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 CLARY (Jean, bâtard DE RENTY, seigneur de), homme de guerre. Voir *Renty* (Jean, bâtard de). — T. XIX, col. 143-145.
 COURTENAY (Robert de), empereur. Voir *Robert de Courtenay*. — T. XIX, col. 422-425.

D

DIERICX (Adrien), peintre. Voir *Rodriguez* (Adrien). — T. XIX, col. 621-623.
 DOUAI (Robert de), médecin. Voir *Robert de Douai*. — T. XIX, col. 423-426.
 DU ROEULX (Jean, comte), homme politique. Voir *Roelux* (Jean, comte de ou du). — T. XIX, col. 668-679.

E

ENDHOVEN (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 ENDOVIANUS (Melchior), imprimeur. — T. XIX, col. 40.
 ENDOVIENSIS (Christophe), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 ENDOVINI (Christophe), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 ENDOVIUS (Christophe), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 EVORA Y VEGA (Charles-Joseph-Marie-Ghislain Rodriguez d'), homme politique. Voir *Rodriguez d'Evora y Vega* (Charles-Joseph-Marie-Ghislain). — T. XIX, col. 626-629.
 EYNHOVEN (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
 EYNTHOUT (Joachim ROELANDTS, seigneur d'), médecin. Voir *Roelandts* (Joachim). — T. XIX, col. 643.

F

FACQUEMONT (Renaud, seigneur de). Voir *Renaud*, seigneur de Fauquemont. — T. XIX, col. 78-87.

FLANDRE (Robert I^{er} de), comte de Flandre. Voir *Robert I^{er} de Flandre*. — T. XIX, col. 426-437.
 FLANDRE (Robert II de), comte de Flandre. Voir *Robert II de Flandre*. — T. XIX, col. 437-445.
 FLANDRE (Robert III, comte de). Voir *Robert III, comte de Flandre*. — T. XIX, col. 443-462.
 FLANDRE (Robert de), sire de Cassel. Voir *Robert de Flandre*. — T. XIX, col. 463-473.
 FLANDRE (Robert de), musicien. Voir *Robert de Flandre*. — T. XIX, col. 474.
 FLORENNES (Remacle de), écrivain. Voir *Remacle de Florennes*. — T. XIX, col. 8-11.
 FORTIUS RINGELBERGIUS (Joachim). Voir *Ringelberg* (Joachim Sterck van). — T. XIX, col. 346-359.
 FRANCE (Robert de), empereur. Voir *Robert de Courtenay*. — T. XIX, col. 422-425.

G

GRUSSET (Jean), dit RICHARDOT, homme d'État. Voir *Richardot* (Jean Grusset, dit). — T. XIX, col. 274-280.

H

HAINAUT (Renaud, comte de). Voir *Renaud*.
 HAINAUT (Richilde de). Voir *Richilde*, comtesse de Hainaut.
 HUY (Renier de), sculpteur. Voir *Renier de Huy*. — T. XIX, col. 112-115.

J

JACQUES DE SAVOIE, comte de Romont, homme de guerre. Voir *Romont* (Jacques de Savoie, comte de). — T. XIX, col. 928-937.
 JEAN III DE RENESSE, homme de guerre. Voir *Renesse* (Jean III de). — T. XIX, col. 101-104.
 JERUSALEM (Robert de), comte de Flandre. Voir *Robert II de Flandre*. — T. XIX, col. 437-445.
 JOACHIMUS FORTIUS RINGELBERGIUS, écrivain. Voir *Ringelberg* (Joachim Sterck van). — T. XIX, col. 346-359.
 JOANNES DE ARUNDINE, théologien et évêque. Voir *Riedt* (Jean van). — T. XIX, col. 321-322.
 JUSTUS AB ASSUMPTIONE, écrivain ecclésiastique. Voir *Roger* (Alexandre). T. XIX, col. 687.

L

- L'ESCOUT-SAINTE-MAIN (François-Joseph DE ROBLES, seigneur de), évêque d'Ypres. Voir *Robles* (François-Joseph de). — T. XIX, col. 548-550.
- LE VERRIER (Bigault), peintre verrier. Voir *Rigault le Verrier*. — T. XIX, col. 556-557.
- LIEGE (Maitre Robert de), évêque de Veszprim. Voir *Robert de Liège* (Maitre). — T. XIX, col. 474-479.
- LIÈGE (Rodolphe de), mathématicien. Voir *Rodolphe de Liège*. — T. XIX, col. 616-617.
- LINTERMANS (Frédéric-Jean-François ROBERTI-), ingénieur en chef, directeur des mines. Voir *Roberti-Lintermans* (Frédéric-Jean-François). — T. XIX, col. 515-515.
- LISON DE ROMBISE (André-Jacques), écrivain. Voir *Rombise* (André-Jacques Lison de). — T. XIX, col. 907-908.
- LOMBEKE (Guillaume van), peintre. Voir *Ritsere* (Guillaume de). — T. XIX, col. 365-365.

M

- METS (Françoise-Jeanne RIDDERBOSCH, épouse de), artiste gantoise. Voir *Ridderbosch* (Françoise-Jeanne). — T. XIX, col. 518-519.

N

- NAMUR (Robert de), empereur. Voir *Robert de Courtenay*. — T. XIX, col. 422-425.
- NAMUR (Robert I^{er} de), comte. Voir *Robert I^{er} de Namur*. — T. XIX, col. 479.
- NAMUR (Robert II de), comte. Voir *Robert II de Namur*. — T. XIX, col. 480.
- NASSAU (René de), prince d'Orange, gouverneur général (Stadhouder) des pays de Hollande, Zélande ... Voir *René de Nassau*. — T. XIX, col. 89-93.

O

- ORANGE (René DE NASSAU, prince d'), gouverneur général (Stadhouder) des pays de Hollande, Zélande ... Voir *René de Nassau*. — T. XIX, col. 89-93.
- OSSANAËUS (Richard), juriconsulte. Voir *Richard* (Jean). — T. XIX, col. 268-269.

P

- PATHIE (Maitre Roger ou Rogier), organiste et compositeur. Voir *Rogier Pathie*. — T. XIX, col. 690-692.

- PELARGIUS (Arnoldus), juriconsulte. Voir *Regger* (Arnoul de). — T. XIX, col. 193-195.
- PHILOPPOLI (Renier DE TRITH, duc de), croisé. Voir *Renier de Trith*. — T. XIX, col. 119-125.

R

- RASIER (Théodore de), orfèvre. Voir *Rogiers* (Théodore). — T. XIX, col. 813-815.
- RASIERES (Théodore de), orfèvre. Voir *Rogiers* (Théodore). — T. XIX, col. 813-815.
- RAWAERD (Jacques), juriconsulte. Voir *Reyvaert* (Jacques). — T. XIX, col. 258-242.
- REGINELA (Sainte). Voir *Renilde* (Sainte). — T. XIX, col. 126-128.
- REINGAULT (Jacques), homme politique. Voir *Reingout* (Jacques). — T. XIX, col. 1-4.
- REINGOUD (Jacques), homme politique. Voir *Reingout* (Jacques). — T. XIX, col. 1-4.
- REINGOUT (Jacques), REINGOUD ou REINGAULT, homme politique. — T. XIX, col. 1-4.
- REIVAERT (Jacques), juriconsulte. Voir *Reyvaert* (Jacques). — T. XIX, col. 258-242.
- REIVART (Jacques), juriconsulte. Voir *Reyvaert* (Jacques). — T. XIX, col. 258-242.
- REKENDAELE (François van), archiviste. — T. XIX, col. 4.
- REKENDAELE (Jean-Bonaventure van), poète flamand. — T. XIX, col. 4.
- REKENDAELE (Louis-François van), avocat près du Grand Conseil de Malines. — T. XIX, col. 4.
- REM (Gaspard) ou REMS, peintre. — T. XIX, col. 5.
- REMACLE (Saint), évêque de Tongres. — T. XIX, col. 6-8.
- REMACLE DE FLORENNES ou D'ARDENNE, écrivain. — T. XIX, col. 8-11.
- REMACLE (Laurent-Joseph), instituteur. — T. XIX, col. 11-12.
- REMACLE (Nicolas-Antoine-Joseph), littérateur. — T. XIX, col. 12-15.
- REMAUT (Pierre-Joseph), peintre. — T. XIX, col. 15.
- REMBERT (Saint) ou RIMBERT, archevêque d'Hambourg-Brême. — T. XIX, col. 16-20.
- REMBRY (Aimé-Louis-Fidèle), historien. — T. XIX, col. 21-22.
- REMEËUS (David), peintre. — T. XIX, col. 22-24.
- REMEËUS (Jean), peintre. — T. XIX, col. 24-25.
- REMES (Charles), peintre. — T. XIX, col. 25.
- REMES (Constantin), poète latin et flamand. — T. XIX, col. 25-26.
- REMI DE BEAUVAIS, poète. — T. XIX, col. 27-31.

- REMONDE (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
- REMONTE (Julien-Etienne), architecte. — T. XIX, col. 51-54.
- REMOORTE (Guillaume - Eugène - Adolphe van), officier de cavalerie. — T. XIX, col. 54-55.
- REMS (Gaspard), peintre. Voir *Rem* (Gaspard). — T. XIX, col. 5.
- REMUND (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
- REMUNDE (Christophe van), van REMUND, van REMONDE, van ROMUNDE, van ROMUNDT, van RUREMUND, dit aussi ENDOVINI, ENDOVIENSIS, ENDOVIUS, ENDOHOVEN ou EYNHOVEN, imprimeur. — T. XIX, col. 35-40.
- REMUNDE (Evrard van) aussi van ROMUNDE, van RORMUNDE ou van ROURMONDE, peintre. — T. XIX, col. 41.
- REMUNDE (Hansken van), imprimeur. — T. XIX, col. 39.
- REMUNDE (Jean 1^{er} van), imprimeur. — T. XIX, col. 38-39.
- REMUNDE (Jean II van), imprimeur. — T. XIX, col. 39-40.
- REMY (Henri), littérateur. — T. XIX, col. 41.
- RENARD (Bruno), architecte. — T. XIX, col. 42-45.
- RENARD (Bruno-Jean-Baptiste-Joseph), militaire, écrivain et homme politique. — T. XIX, col. 45-51.
- RENARD (Eugène-Laurent), publiciste et professeur. — T. XIX, col. 51-59.
- RENARD (Jean), philosophe. — T. XIX, col. 59-60.
- RENARD (Jean-Baptiste), écrivain. — T. XIX, col. 60-62.
- RENARD (Jean-Georges-Lucien), ingénieur. — T. XIX, col. 62-66.
- RENARD (Jean-Mathieu), fonctionnaire politique. — T. XIX, col. 66-67.
- RENARD (Simon), chevalier, diplomate et homme d'Etat. — T. XIX, col. 67-75.
- RENARDY (Henri-Joseph-Nicolas), peintre. — T. XIX, col. 75-78.
- RENAUD, seigneur de Fauquemont. — T. XIX, col. 78-87.
- RENAUD, comte de Hainaut. — T. XIX, col. 87.
- RENAUDIÈRE (Emiland-Xavier), professeur de sciences commerciales. — T. XIX, col. 87-88.
- RENE DE NASSAU, prince d'Orange, gouverneur général (Stadhouder) des pays de Hollande, Zélande... — T. XIX, col. 89-93.
- RENEKIN (Nicolas) ou RENNEKIN, organiste. — T. XIX, col. 93-94.
- RENÉRI (Henri), philosophe cartésien. — T. XIX, col. 94-96.
- RENESSE (Jean III de), homme de guerre. — T. XIX, col. 101-104.
- RENESSE-BREIDBACH (Clément-Wenceslas-François-Charles-Gunégonde-Constantin-Jean-Népomucène, comte de), homme politique, numismate et archéologue. — T. XIX, col. 96-100.
- RENESSE-BREIDBACH (comte Ludolphe-Charles-François de), homme politique. — T. XIX, col. 104-105.
- RENETTE (Charles de), homme de guerre. — T. XIX, col. 105-107.
- RENICHON (Michel de), curé et conspirateur. — T. XIX, col. 107-111.
- RENIER DE HUY, sculpteur. — T. XIX, col. 112-115.
- RENIER, moine de SAINT-JACQUES, à Liège. — T. XIX, col. 115-116.
- RENIER, moine de SAINT-LAURENT, à Liège. — T. XIX, col. 116-118.
- RENIER, écolâtre de TONGRES. — T. XIX, col. 118-119.
- RENIER DE TRITH ou TRIT, croisé, duc de Philopponi. — T. XIX, col. 119-125.
- RENIER (Adrien), miniaturiste. — T. XIX, col. 125.
- RENIER (Alix), peintre et littérateur. — T. XIX, col. 125-124.
- RENIER (Pierre-Jean), littérateur flamand. — T. XIX, col. 124-126.
- RENILDE (Sainte), RENULA, REGINEIA ou RENILDIS. — T. XIX, col. 126-128.
- RENILDIS (Sainte). Voir *Renilde* (Sainte). — T. XIX, col. 126-128.
- RENNEKIN (Nicolas), organiste. Voir *Renekin* (Nicolas). — T. XIX, col. 93-94.
- RENNOIR (François-Joseph), littérateur. — T. XIX, col. 129-150.
- RENOTTE (Henri), organiste. — T. XIX, col. 150.
- RENOZ (Jacques-Barthélemy), architecte. — T. XIX, col. 151-155.
- RENOZ (Jacques-Joseph-Richard), publiciste et industriel. — T. XIX, col. 153-157.
- RENS (François), littérateur flamand. — T. XIX, col. 157-159.
- RENS (Hippolyte), fonctionnaire et poète. — T. XIX, col. 159.
- RENS (Lévin-Charles), médecin. — T. XIX, col. 159-140.
- RENTERGHEM (A.-F.-G. van), poète flamand. — T. XIX, col. 142-145.
- RENTERGHEM (Barthélemy de), comptable. — T. XIX, col. 145.

- RENSON (Pierre), poète liégeois — T. XIX, col. 140-142.
- RENTY (Jean, bâtard de), seigneur de Clary, homme de guerre. — T. XIX, col. 143-145.
- RENTY (Oudart de), homme de guerre. — T. XIX, col. 145-147.
- RENULA (Sainte). Voir *Renilde* (Sainte). — T. XIX, col. 126-128.
- REQUESENS Y ZUNIGA (Don Luis de), grand commandeur de Castille. — T. XIX, col. 148-154.
- RESCIUS (Rutger), vulgo RESSEN, helléniste et imprimeur. — T. XIX, col. 155-160.
- RESEN (Peregrin), peintre. — T. XIX, col. 160-161.
- RESEN (Renier), peintre. — T. XIX, col. 161.
- RESIGNATUS, évêque de Tongres. — T. XIX, col. 161-162.
- RÉSIMONT (Jean de), moine. — T. XIX, col. 162-163.
- RESSEN (Rutger), helléniste et imprimeur. Voir *Rescius* (Rutger). — T. XIX, col. 155-160.
- REST (Jean-François vander), administrateur. — T. XIX, col. 165-164.
- REST (Lambert-François-Jean vander), fonctionnaire. — T. XIX, col. 164-165.
- RESTEAU (Benjamin-François-Joseph), juriconsulte. — T. XIX, col. 165-166.
- RESTELEU (Pierre-Joseph), prédicateur. — T. XIX, col. 166-167.
- RETSIN (Auguste-Bernard), docteur en médecine. — T. XIX, col. 167-168.
- RETSIN (François-Joseph), mathématicien. — T. XIX, col. 168-171.
- REUBENS (Pierre), orfèvre. — T. XIX, col. 171.
- REUILLE (Abraham), théologien. — T. XIX, col. 171.
- REUILLE (Jules), peintre. — T. XIX, col. 171-172.
- REUL (Chrétien-Léonard-Constant-François-Xavier de), romancier, traducteur. — T. XIX, col. 172-176.
- REUL (Théodore-Lambert-François de), fonctionnaire. — T. XIX, col. 176-177.
- REULX, REUX ou ROEULX (Anselme de), musicien. — T. XIX, col. 177.
- REULX (Joseph de), théologien. — T. XIX, col. 178.
- REUME (Auguste-Joseph de), militaire, bibliophile, bibliographe. — T. XIX, col. 178-182.
- REUME (Pierre-Joseph de), officier de cavalerie. — T. XIX, col. 182-185.
- REUSMÉS (Norbert de), orateur sacré. — T. XIX, col. 183-184.
- REUSS (Pierre) ou DE REUSS, avocat au Conseil Souverain de Brabant. — T. XIX, col. 184-186.
- REUTER (Jean), jésuite écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 186-188.
- REUX (Anselme de), musicien. Voir *Reulx*. — T. XIX, col. 177.
- REVART (Jacques), juriconsulte. Voir *Reyvaert* (Jacques), juriconsulte. — T. XIX, col. 252-242.
- REY (Henri-Joseph), industriel et philanthrope. — T. XIX, col. 188-190.
- REYDAMS (Henri) ou RYDAMS, fabricant de tapisseries. — T. XIX, col. 190-191.
- REYDAMS (Jacques-Ignace), fabricant de tapisseries. — T. XIX, col. 193.
- REYGER (Arnould de), ARNOLDUS DE REYGER, ou ARNOLDUS PELVICIUS, juriconsulte. — T. XIX, col. 193-193.
- REYLOF (Alipe), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 195.
- REYLOF (François-Liévin), musicien. — T. XIX, col. 196-197.
- REYLOF (Olivier, baron de), poète latin. — T. XIX, col. 197-199.
- REYMARIUS (Augustin), humaniste. — T. XIX, col. 199-200.
- REYN (Jean de), peintre. — T. XIX, col. 200-201.
- REYNAX, famille de maîtres charpentiers. — T. XIX, col. 201-204.
- REYNAX (Maximilien I), maître charpentier. — T. XIX, col. 202.
- REYNAX (Maximilien II), maître charpentier. — T. XIX, col. 202.
- REYNAX (Maximilien II), géomètre juré. — T. XIX, col. 202-204.
- REYNAX (Pierre II), maître charpentier. — T. XIX, col. 202.
- REYNGOUT (Jeanne VAN ALTEN, alias), calligraphe. — T. XIX, col. 205.
- REYNIER (Augustin-Benoit), littérateur. — T. XIX, col. 206-216.
- REYNIER (Pierre), bachelier en théologie. — T. XIX, col. 217.
- REYNIERS (Adrien), enlumineur. — T. XIX, col. 217-218.
- REYNTIENS (Nicolas-Jean-Ghislain), publiciste et homme politique. — T. XIX, col. 218-224.
- REYNTKENS (Jean-Baudouin), horticulteur. — T. XIX, col. 224-226.
- REYPHINS (Louis-Augustin), homme d'Etat. — T. XIX, col. 226-228.
- REYS (Jean), chanoine régulier. — T. XIX, col. 229.

- REYSSCHOOT (Anne-Marie van), peintre. — T. XIX, col. 250.
- REYSSCHOOT (Emmanuel-Pierre-François van), peintre. — T. XIX, col. 250-252.
- REYSSCHOOT (Jean-Baptiste-Emmanuel van), peintre. — T. XIX, col. 252.
- REYSSCHOOT (Pierre-Jean van), peintre de portraits. — T. XIX, col. 253-254.
- REYSSCHOOT (Pierre-Norbert van), peintre et professeur d'architecture. — T. XIX, col. 255-257.
- REYTER (Thomas-Joseph), intendant militaire. — T. XIX, col. 258.
- REYVAERT (Jacques), REIVAERT, REIVART, REVART, RÆVARDUS ou RAWAERD, jurisconsulte. — T. XIX, col. 258-242.
- RHENI (Remi van), peintre. — T. XIX, col. 245.
- RHINUS (Thomas), orateur. Voir *Rinus* (Thomas). — T. XIX, col. 359-360.
- RHO (Joseph de), poète flamand. — T. XIX, col. 243-244.
- RHODIUS (Adrien), médecin. Voir *Rodius* (Adrien). — T. XIX, col. 602-605.
- RHYNE (Thomas vanden), orateur. Voir *Rinus* (Thomas). — T. XIX, col. 359-360.
- RIBALTIUS (Louis), chanoine. — T. XIX, col. 244-245.
- RIBEMONT (Eustache de), chevalier. — T. XIX, col. 245-246.
- RICCIAFORTO (Jean), musicien. Voir *Richafort* (Jean). — T. XIX, col. 246-248.
- RICHAFORT (Jean), RICHEFORT ou RICCIAFORTO, musicien. — T. XIX, col. 246-248.
- RICHAIR, moine de Gembloux. — T. XIX, col. 248.
- RICHAIRE, évêque de Tongres. Voir *Richer*. — T. XIX, col. 288-292.
- RICHARD DE CAPELLE, XX^e prévôt de la collégiale de Notre-Dame à Bruges. — T. XIX, col. 249-250.
- RICHARD, comte de HAINAUT. Voir *Richer*. — T. XIX, col. 288.
- RICHARD DE SAINT-VANNES, réformateur. — T. XIX, col. 261-267.
- RICHARD (Balthasar), musicien. — T. XIX, col. 267-268.
- RICHARD (François), horloger. — T. XIX, col. 268.
- RICHARD (Jean), RICHARDS, RICHARDUS OSSANAEUS, jurisconsulte. — T. XIX, col. 268-269.
- RICHARDOT (François), orateur, évêque d'Arras. — T. XIX, col. 269-275.
- RICHARDOT (Jacques), sculpteur-faïencier. — T. XIX, col. 273-274.
- RICHARDOT (Jean GRUSSET dit), homme d'État. — T. XIX, col. 274-280.
- RICHARDOT (Jean), évêque et diplomate. — T. XIX, col. 280-282.
- RICHARDOT (Pierre), abbé d'Echternach. — T. XIX, col. 282-285.
- RICHARDS (Jean), jurisconsulte. Voir *Richard* (Jean). — XIX, col. 268-269.
- RICHARDUS OSSANAEUS, jurisconsulte. Voir *Richard* (Jean). — T. XIX, col. 268-269.
- RICHARDUS DE RIVO, dominicain. — T. XIX, col. 284.
- RICHARIUS ou RICHER, évêque de Tongres. Voir *Richer*. — T. XIX, col. 288-292.
- RICHART (Nicolas), théologien et canoniste. — T. XIX, col. 284-286.
- RICHEBOURG (Jacques de), philologue. — T. XIX, col. 286-287.
- RICHER ou RICHARD, comte de Hainaut. — T. XIX, col. 288.
- RICHER, RICHARIUS ou RICHAIRE, évêque de Tongres. — T. XIX, col. 288-292.
- RICHEFORT (Jean), musicien. Voir *Richafort* (Jean). — T. XIX, col. 246-248.
- RICHEL (Paul de), architecte. Voir *Rickel* (Paul de). — T. XIX, col. 501.
- RICHER, moine de Waulsort. — T. XIX, col. 292-293.
- RICHLILDE, comtesse de Hainaut. — T. XIX, col. 293-300.
- RICKEL (Paul de) ou RICHEL, architecte. — T. XIX, col. 501.
- RICO (Jean-Joseph), missionnaire. — T. XIX, col. 301-302.
- RICQUAERT (G.), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 305.
- RICQUAERT (Guillaume), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 305.
- RICQUAERT (Jean-François), prêtre catholique. — T. XIX, col. 305-304.
- RICQUART (Maître), sculpteur. — T. XIX, col. 304-305.
- RICQUIER (Louis-F.-J.), peintre. — T. XIX, col. 305-306.
- RICTRUDE (Sainte). — T. XIX, col. 306-311.
- RIDDER (Charles-Barthélemy de), historien. — T. XIX, col. 311-314.
- RIDDER (Gustave-Nicolas-Joseph de), ingénieur. — T. XIX, col. 314-318.
- RIDDER (J. de), maître d'école. — T. XIX, col. 318.
- RIDDERBOSCH (Françoise-Jeanne), épouse de Mets, artiste gantoise. — T. XIX, col. 318-319.
- RIDDERBOSCH (J.), poète. — T. XIX, col. 319-320.

- RIEBEKE (Adrien de), bibliothécaire et héraut d'armes. — T. XIX, col. 320-321.
- RIEDT (Jean van) ou Joannes DE ARUNDINE, théologien et évêque. — T. XIX, col. 321-322.
- RIEKEN (Henri-Christophe), médecin. — T. XIX, col. 322-325.
- RIELE (Rombaut vanden), chroniqueur. — T. XIX, col. 325-326.
- RIEMSLAGH (Félicien-Prudent), médecin. — T. XIX, col. 326.
- RIESSE (François-Charles), homme de guerre. — T. XIX, col. 326-330.
- RIET (Jean van), écrivain flamand. — T. XIX, col. 330.
- RIETMAKERS (Hubert), médecin. — T. XIX, col. 331-332.
- RIGA (François), compositeur de musique. — T. XIX, col. 332-333.
- RIGA (Jean), peintre. — T. XIX, col. 334.
- RIGA (N.-J.), peintre. — T. XIX, col. 334-335.
- RIGANO (Pierre-François-Louis), homme de guerre. — T. XIX, col. 335-336.
- RIGAULT LE VERRIER, peintre verrier. — T. XIX, col. 336-337.
- RIGHERMAN (Antoine), religieux. — T. XIX, col. 337-338.
- RIGOUTS (Charles), pharmacien. — T. XIX, col. 338-339.
- RIGOUTS (Éloi), théologien. — T. XIX, col. 339-340.
- RIGOUTS (François-Joseph), pharmacien, botaniste, etc. — T. XIX, col. 340-342.
- RIKÉ (Gérard de), orfèvre. — T. XIX, col. 342-343.
- RILLAER (Jean van) ou RILLAERT, peintre et graveur. — T. XIX, col. 343-344.
- RILLAER (Jean), aussi RILLAERT, le Jeune, peintre. — T. XIX, col. 344.
- RILLAERT (Jean van), peintre et graveur. Voir *Rillaer* (Jean van). — T. XIX, col. 343-344.
- RILLAERT (Jean), le Jeune, peintre. Voir *Jean Rillaer*, le Jeune. — T. XIX, col. 344.
- RIMBAUT (Hippolyte), professeur, littérateur. — T. XIX, col. 344-345.
- RIMBAUT (Théophile), instituteur. — T. XIX, col. 345.
- RIMBERT (Saint), archevêque. Voir *Saint Rembert*. — T. XIX, col. 16-20.
- RINCKENS (Gaspard), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 345-346.
- RINGELBERG (Joachim STERCK van) ou VAN RINGELBERGH, aussi JOACHIMUS FORTIUS RINGELBERGIUS, écrivain. — T. XIX, col. 346-359.
- RINUS (Thomas), RHINUS, VANDEN RHYNE, orateur. — T. XIX, col. 359-360.
- RIT (Jean-Frédéric vander), architecte. — T. XIX, col. 360-363.
- RITS (Joseph-Henri), pédagogue. — T. XIX, col. 363.
- RITSERE (Guillaume de) ou RYTSERE, ou Guillaume van LOMBEKE, peintre. — T. XIX, col. 363-368.
- RITTE (Joseph-Dominique), chansonnier. — T. XIX, col. 366-368.
- RITTINGHAUSEN (Maurice), homme politique et publiciste. — T. XIX, col. 368-371.
- RITZEN (Pierre-Joseph), écrivain. — T. XIX, col. 372-376.
- RIVÉ (Théodore de), professeur, écrivain pédagogique. — T. XIX, col. 376.
- RIVIERE (vander), famille de peintres. — T. XIX, col. 378-382.
- RIVIERE (Georges 1^{er} ou JOORIS vander), peintre. — T. XIX, col. 379-380.
- RIVIERE (Georges II vander), peintre. — T. XIX, col. 381-382.
- RIVIERE (Gilles vander), sculpteur. — T. XIX, col. 377-378.
- RIVIERE (Jean 1^{er} vander), peintre. — T. XIX, col. 378.
- RIVIERE (Jean II vander), peintre. — T. XIX, col. 381.
- RIVIERE (Liévin 1^{er} vander), peintre. — T. XIX, col. 378-379.
- RIVIERE (Liévin II vander), peintre. — T. XIX, col. 381.
- RIVIEREN (Eustache van) ou de ZICHEMIS, écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 382-383.
- RIVIEREN (Jean van), écrivain. Voir *Rivius* (Jean). — T. XIX, col. 383-386.
- RIVIUS (Jean), ou VAN RIVIEREN, écrivain. — T. XIX, col. 385-386.
- RIVIUS (Joseph), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 386.
- RIVIUS (Lucas), écrivain et imprimeur. — T. XIX, col. 387.
- RIVO (Petrus de), ou VANDER BEKEN, théologien. — T. XIX, col. 387-396.
- RIVO (Richardus de), dominicain. Voir *Richardus de Rivo*. — T. XIX, col. 284.
- ROBAEYS (Charles-Louis), littérateur. — T. XIX, col. 396.
- ROBASTIE (Bernard), curé. — T. XIX, col. 396-397.
- ROBAULX DE SOUMOY (Aimé-Louis-Philemon de), juriconsulte et historien. — T. XIX, col. 397-398.
- ROBAULX (Alexandre de), homme politique. — T. XIX, col. 398-400.
- ROBBE (Louis-Marie-Dominique), homme de loi, peintre. — T. XIX, col. 400-406.

- ROBERECHTS (André), violoniste. — T. XIX, col. 406-407.
- ROBERSART (Alexis-Joseph-Constant Robert, comte de), chevalier de Malte. — T. XIX, col. 407-408.
- ROBERT d'AIRE, prévôt d'Aire. — T. XIX, col. 408-410.
- ROBERT VII, seigneur DE BETHUNE, avoué d'Arras. — T. XIX, col. 411-410.
- ROBERT DE BRUGES (bienheureux), premier abbé des Dunes. — T. XIX, col. 416-422.
- ROBERT DE COURTENAY, ROBERT DE FRANCE ou ROBERT DE NAMUR, empereur. — T. XIX, col. 422-425.
- ROBERT DE DOUAI, médecin. — T. XIX, col. 425-426.
- ROBERT 1^{er} DE FLANDRE, dit le Frison, comte de Flandre. — T. XIX, col. 426-457.
- ROBERT II DE FLANDRE ou ROBERT DE JERUSALEM, comte de Flandre. — T. XIX, col. 457-445.
- ROBERT III, comte DE FLANDRE, dit de Béthune. — T. XIX, col. 445-462.
- ROBERT DE FLANDRE, sire de Cassel. — T. XIX, col. 463-475.
- ROBERT DE FLANDRE, musicien. — T. XIX, col. 474.
- ROBERT DE FRANCE, empereur. Voir *Robert de Courtenay*. — T. XIX, col. 422-425.
- ROBERT DE JERUSALEM, comte de Flandre. Voir *Robert II de Flandre*. — T. XIX, col. 457-445.
- ROBERT DE LIEGE (Maitre), évêque de Veszprim, dit aussi RUDPERT, RUPERT et MAGISTER ROBERTUS LEODIENSIS. — T. XIX, col. 474-479.
- ROBERT DE NAMUR, empereur. Voir *Robert de Courtenay*. — T. XIX, col. 422-425.
- ROBERT 1^{er} DE NAMUR, comte. — T. XIX, col. 479.
- ROBERT II DE NAMUR, comte. — T. XIX, col. 480.
- ROBERT DE STAVELOT, moine. — T. XIX, col. 480-482.
- ROBERT DE THOUROTTE, évêque de Liège. — T. XIX, col. 482-483.
- ROBERT DE VALENCIENNES, miniaturiste. — T. XIX, col. 486.
- ROBERT (Alexandre-Nestor-Nicolas) peintre d'histoire et de portraits. — T. XIX, col. 486-490.
- ROBERT, comte de ROBERSART (Alexis-Joseph-Constant), chevalier de Malte. Voir *Robersart* (Alexis-Joseph-Constant Robert, comte de). — T. XIX, col. 407-408.
- ROBERT (Charles-Dominique), docteur en médecine. — T. XIX, col. 490.
- ROBERT (Christophe), professeur de droit. — T. XIX, col. 490-496.
- ROBERT (Etienne-Gaspard), dit ROBERTSON, physicien et aéronaute. — T. XIX, col. 496-507.
- ROBERT (François-Joseph-Narcisse), baron de Saint-Symphorien, littérateur. — T. XIX, col. 507-508.
- ROBERT (Jean-François-Joseph), musicien. — T. XIX, col. 509-510.
- ROBERT (Pierre-François-Joseph), écrivain et homme politique. — T. XIX, col. 510-512.
- ROBERTI (Charles-Bonaventure), poète. — T. XIX, col. 512-515.
- ROBERTI (Jean), polémiste et hagiographe. — T. XIX, col. 515-532.
- ROBERTI (Pierre-Albert), artiste peintre. — T. XIX, col. 532-533.
- ROBERTI-LINTERMANS (Frédéric-Jean-François), ingénieur en chef, directeur des mines. — T. XIX, col. 533-535.
- ROBERTSON (Etienne-Gaspard), physicien et aéronaute. Voir *Robert* (Etienne-Gaspard). — T. XIX, col. 496-507.
- ROBERTUS LEODIENSIS (Magister), évêque de Veszprim. Voir *Robert de Liège*. — T. XIX, col. 474-479.
- ROBIANO (Alois de), écrivain. Voir *Robiano* (Louis-Marie-Joseph dit Alois de), écrivain. — T. XIX, col. 539-541.
- ROBIANO (Balthazar de), échevin, premier trésorier et second bourgmestre de la ville d'Anvers. — T. XIX, col. 535.
- ROBIANO (Eugène-Jean-Baptiste de), greffier au conseil du Brabant. — T. XIX, col. 535-536.
- ROBIANO (comte François-Xavier Jean-Marie-Joseph de), chambellan. — T. XIX, col. 536.
- ROBIANO (comte Louis François de), chancelier de Brabant. — T. XIX, col. 537.
- ROBIANO (comte Louis-François-Paul-Marie-Joseph de), dit de ROBIANO-BOESBEEK, littérateur. — T. XIX, col. 537-538.
- ROBIANO (Louis-Marie-Joseph dit Alois de), écrivain. — T. XIX, col. 539-541.
- ROBIANO (comte Maurice-Joseph de), numismate et bibliophile. — T. XIX, col. 541-542.
- ROBICQUET (Guillaume), peintre. — T. XIX, col. 542.
- ROBIN (Eugène), poète, critique et publiciste. — T. XIX, col. 543-545.
- ROBIN (Georges) ou ROBYNS, sculpteur-architecte. — T. XIX, col. 545-547.

- ROBIN (Jean), alias ROBYN, sculpteur. — T. XIX, col. 547.
- ROBIONOY (Les), sculpteurs. — T. XIX, col. 547-548.
- ROBIONOY (Nicolas de), sculpteur. — T. XIX, col. 547.
- ROBIONOY (Pierchon de), sculpteur. — T. XIX, col. 547.
- ROBLES (François Joseph de), seigneur de l'Escout-Saint-Main, évêque d'Ypres. — T. XIX, col. 548-550.
- ROBLES (Gaspar de), homme de guerre. — T. XIX, col. 550-555.
- ROBUSTELLI ou ROBUSTELLI, facteur d'orgues. — T. XIX, col. 555.
- ROBSON (Jean-Jacques), musicien. — T. XIX, col. 556-557.
- ROBSON (Martin-Joseph), musicien. — T. XIX, col. 558.
- ROBSON (Sébastien-Joseph), musicien. — T. XIX, col. 558-559.
- ROBUSTELLI, facteur d'orgues. Voir *Robustelli*. — T. XIX, col. 555.
- ROBYN (Jean), sculpteur. Voir *Robin* (Jean). — T. XIX, col. 547.
- ROBYN (Louis), écrivain ecclésiastique et historien. — T. XIX, col. 560-561.
- ROBYN (Pierre-Jean), poète. — T. XIX, col. 560-561.
- ROBYNS (Georges), sculpteur-architecte. Voir *Robin* (Georges). — T. XIX, col. 545-547.
- ROBYNS (Jean), prélat de l'abbaye de Saint-Michel. — T. XIX, col. 561-562.
- ROBYNS (Louis-Henri-Lambert), fonctionnaire, publiciste. — T. XIX, col. 562.
- ROBYNS (Martin-Joseph), entomologiste. — T. XIX, col. 565.
- ROCHA (Antoine), peintre. Voir *Rocka* (Antoine). — T. XIX, col. 565-566.
- ROCHEDIEU (Emile), publiciste. — T. XIX, col. 564-565.
- ROCKA (Antoine) ou ROCHA, peintre. — T. XIX, col. 565-566.
- ROCKOX (Nicolas), magistrat, numismate, archéologue. — T. XIX, col. 566-569.
- ROCOUR (Pierre de), ROCOURT, ROUCOURT, musicien. — T. XIX, col. 569-570.
- RODE (Jan de), frère convers au couvent des Chartreux. — T. XIX, col. 570-575.
- RODEMBOURG (Achille-Jean-François), auteur dramatique. — T. XIX, col. 574-579.
- RODEN (Mathieu van) ou VAN ROO, rhétoricien flamand. — T. XIX, col. 579-580.
- RODENBACH (Albert), poète flamand. — T. XIX, col. 580-585.
- RODENBACH (Alexandre), homme politique, publiciste et philanthrope. — T. XIX, col. 585-590.
- RODENBACH (Constantin-Auguste), fonctionnaire et publiciste. — T. XIX, col. 590-591.
- RODENBACH (Constantin-François), docteur en médecine, professeur, homme politique, publiciste, fonctionnaire et diplomate. — T. XIX, col. 591-594.
- RODENBACH (Pierre-Jacques), officier de cavalerie. — T. XIX, col. 595-596.
- RODERIQUE (Jean-Ignace), RODRIC, RODRIQUE, RODRIGUE, théologien, polémiste. — T. XIX, col. 590-600.
- RODES (Marquis de), homme politique. Voir *Rodriguez d'Evora y Vega* (Charles-Joseph-Marie-Ghislain). — T. XIX, col. 626-629.
- RODIGAS (François-Charles-Hubert), médecin-pharmacien. — T. XIX, col. 600-602.
- RÓDIUS (Adrien) ou RHODIUS, médecin. — T. XIX, col. 602-605.
- RODOAN (Charles-Philippe de), 1^{er} évêque de Bruges. — T. XIX, col. 605-612.
- RODOLPHE DE BEERINGEN, professeur. — T. XIX, col. 612-615.
- RODOLPHE DE BRUGES, astronome. — T. XIX, col. 615-616.
- RODOLPHE DE LIEGE, mathématicien. — T. XIX, col. 616-617.
- RODOLPHE DE SAINT-TROND, abbé, chroniqueur, musicien, poète. — T. XIX, col. 618-622.
- RODOLPHE DE STAVELOT, abbé. — T. XIX, col. 623-624.
- RODOLPHUS (Gérard), écrivain ecclésiastique. Voir *Roelofs* (Gérard). — T. XIX, col. 654.
- RODRIC (Jean-Ignace), théologien, polémiste. Voir *Roderique* (Jean-Ignace). — T. XIX, col. 590-600.
- RODRIGUE (Jean-Ignace), théologien, polémiste. Voir *Roderique* (Jean-Ignace). — T. XIX, col. 590-600.
- RODRIGUEZ (Adrien) ou DIERICX, peintre. — T. XIX, col. 624-625.
- RODRIGUEZ (Emmanuel), moine augustin. — T. XIX, col. 625-626.
- RODRIGUEZ (Juan-Franco), lexicographe. — T. XIX, col. 626.
- RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (Charles-Joseph-Marie-Ghislain), marquis de Rodes, baron de Berlegem, homme politique. — T. XIX, col. 626-629.
- RODRIGUEZ D'EVORA Y VEGA (François-Marie-Ghislain, marquis de), homme politique. — T. XIX, col. 629.

- RODRIGUEZ d'EVORA Y VEGA (Lopez-Marie), marquis de Rodes, homme de guerre. — T. XIX, col. 630-632.
- RODRIGUE (Jean-Ignace), théologien, polémist. Voir *Roderique* (Jean-Ignace). — T. XIX, col. 596-600.
- ROECX (Jacques), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 652-653.
- ROEFS (Crespin), chanoine à la cathédrale de Liège. — T. XIX, col. 635.
- ROEFS (Guillaume), sculpteur. — T. XIX, col. 653-654.
- ROEL (Conrad van), poète latin. — T. XIX, col. 654.
- ROELAND (Jean), ROELANTS ou ROLLANT, scribe. — T. XIX, col. 654.
- ROELAND (Jean), poète dramatique. — T. XIX, col. 655-656.
- ROELANDS (David), maître d'école et calligraphe. — T. XIX, col. 628-637.
- ROELANDT (Gabriel), ROELANS ou ROLANDIUS, poète latin. — T. XIX, col. 657.
- ROELANDT (Louis-Joseph-Adrien), architecte. — T. XIX, col. 638-644.
- ROELANDTS (Jacques-Thomas), ROELANS ou ROELANTS, mathématicien. — T. XIX, col. 644-645.
- ROELANDTS (Joachim), ROELANTS ou ROLANDUS, seigneur d'Eynhout, médecin. — T. XIX, col. 645.
- ROELANS (Gabriel), poète latin. Voir *Roelandt* (Gabriel). — T. XIX, col. 637.
- ROELANS (Jacques-Thomas), mathématicien. Voir *Roelandts* (Jacques-Thomas). — T. XIX, col. 644-645.
- ROELANTS (Les), maîtres des postes, à Anvers. — T. XIX, col. 649-652.
- ROELANTS (Alexandre-Balthazar), maître des postes. — T. XIX, col. 650-652.
- ROELANTS (Gérard), écrivain Namand. — T. XIX, col. 645-644.
- ROELANTS (Jacques), conseiller au Grand Conseil de Malines. — T. XIX, col. 644-645.
- ROELANTS (Jacques), maître des postes. — T. XIX, col. 650.
- ROELANTS (Jacques-François), maître des postes. — T. XIX, col. 652.
- ROELANTS (Jacques-Thomas), mathématicien. Voir *Roelandts* (Jacques-Thomas). — T. XIX, col. 644-645.
- ROELANTS (Jean), scribe. Voir *Roeland* (Jean). — T. XIX, col. 654.
- ROELANTS (Jean), sculpteur. — T. XIX, col. 645.
- ROELANTS (Jean-Baptiste), maître des postes. — T. XIX, col. 649-650.
- ROELANTS (Jean-Baptiste), secrétaire-inspecteur de l'Université de Louvain. — T. XIX, col. 645-647.
- ROELANTS (Jean-François), auteur dramatique Namand. — T. XIX, col. 647-648.
- ROELANTS (Joachim), médecin. Voir *Roelandts* (Joachim). — T. XIX, col. 645.
- ROELANTS (Théodore), peintre. — T. XIX, col. 649.
- ROELOFS (Gérard), en latin RODOLPHUS, écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 655.
- ROELOFS (Guillaume), peintre, dessinateur. — T. XIX, col. 655-657.
- ROELS (Paul), professeur à l'Université de Louvain. — T. XIX, col. 638.
- ROENS (Jean-Bartholomé), avocat au conseil de Flandre, poète et écrivain. — T. XIX, col. 658-659.
- ROERSCH (Louis-Chrétien), philologue. — T. XIX, col. 639-662.
- ROESTHOVEN (Gautier van), scribe et enlumineur. — T. XIX, col. 662-665.
- ROETTIERS, famille d'orfèvres et graveurs. — T. XIX, col. 653-668.
- ROETTIERS (Jacques), graveur de monnaies et de médailles. — T. XIX, col. 666-668.
- ROETTIERS (Jean), graveur de médailles, de monnaies et de sceaux. — T. XIX, col. 664.
- ROETTIERS (Joseph), graveur de médailles. — T. XIX, col. 664-665.
- ROETTIERS (Philippe), orfèvre et graveur. — T. XIX, col. 665-664.
- ROETTIERS (Philippe II), graveur de monnaies et de médailles. — T. XIX, col. 665-666.
- ROETTIERS (Philippe-Louis), graveur de monnaies et de médailles. — T. XIX, col. 666.
- ROEULX (Anselme de), musicien. Voir *Reutz*. — T. XIX, col. 177.
- ROEULX (Jean, comte de ou du), homme politique. — T. XIX, col. 668-679.
- ROEVARDUS (Jacques), juriconsulte. Voir *Reynaert* (Jacques). — T. XIX, col. 258-242.
- ROFFIAEN (Eugène-Jean-Dieudonné), écrivain militaire. — T. XIX, col. 680-685.
- ROFFIAEN (François-Xavier), naturaliste et artiste peintre. — T. XIX, col. 685-687.
- ROGER (Maître), organiste et compositeur. Voir *Rogier Pathie*. — T. XIX, col. 690-692.
- ROGER (Alexandre), en religion Justus ab Assumptione, écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 687.
- ROGER (Jacques), poète latin. — T. XIX, col. 687-688.
- ROGERET DE CAMBRAI, chansonnier. — T. XIX, col. 688-689.

- ROGET (Nicolas), architecte. — T. XIX, col. 689-690.
- ROGIER, peintre verrier. — T. XIX, col. 815.
- ROGIER PATHIE (Maître ROGER ou), organiste et compositeur. — T. XIX, col. 690-692.
- ROGIER (Charles-Latour), homme d'Etat. — T. XIX, col. 693-781.
- ROGIER (Firmin-François-Marie), diplomate, professeur et publiciste. — T. XIX, col. 781-814.
- ROGIER (Nicolas), peintre. — T. XIX, col. 812.
- ROGIER (Philippe), musicien. — T. XIX, col. 812-815.
- ROGIERS (Théodore), de RASIER ou de RASIERES, orfèvre. — T. XIX, col. 813-815.
- ROISIN (Ferdinand-Marie-Guillaume-Achille, baron de), archéologue. — T. XIX, col. 815-818.
- ROLAND DE BROUXELLE ou DE BRUXELLE, horloger. — T. XIX, col. 818.
- ROLAND (Ferdinand), professeur. — T. XIX, col. 818-820.
- ROLAND (François-Jean-Ghislain), militaire et littérateur. — T. XIX, col. 820-821.
- ROLANDI (Antoine), commissaire de la cité de Liège. — T. XIX, col. 822.
- ROLANDIUS (Gabriel), poète latin. Voir *Roelandt* (Gabriel). — T. XIX, col. 637.
- ROLANDUS (Joachim), médecin. Voir *Roelandts* (Joachim). — T. XIX, col. 643.
- ROLENDE (Sainte). — T. XIX, col. 822-823.
- ROLFFSEN (Isbrand), peintre. — T. XIX, col. 823.
- ROLIN (Hippolyte), avocat et homme politique. — T. XIX, col. 823-828.
- ROLIN (Nicolas), chancelier de Bourgogne. — T. XIX, col. 825-839.
- ROLIN (Nicolas), théologien et professeur. — T. XIX, col. 839-840.
- ROLLANT (Jean), scribe. Voir *Roeland* (Jean). — T. XIX, col. 634.
- ROLLIER (Emmanuel-Benoît), chef de l'insurrection des Flamands. — T. XIX, col. 840-843.
- ROLLIERS (Antoine), théologien. — T. XIX, col. 843.
- ROLLIER (Benoît), officier. — T. XIX, col. 843-847.
- ROLY (Henri-Louis), jurisconsulte. — T. XIX, col. 847-848.
- ROMAEUS (Nicolas), théologien. — T. XIX, col. 848.
- ROMAIN (Adrien), Adriaan van ROOMEN ou Adrianus ROMANUS, médecin. — T. XIX, col. 848-888.
- ROMAIN (Charles de), homme de guerre. — T. XIX, col. 889-890.
- ROMAIN (François) ou ROOMAN, architecte. — T. XIX, col. 890-894.
- ROMAIN (Henri), traducteur. Voir *Romain* (Henri). — T. XIX, col. 920-922.
- ROMANUS (Adrianus), médecin. Voir *Romain* (Adrien). — T. XIX, col. 848-888.
- ROMANESI (Jean-Antoine), acteur et écrivain dramatique. — T. XIX, col. 894-895.
- ROMBAUT (Saint) ou RUMOLO. — T. XIX, col. 894-899.
- ROMBAUT (Josse-Angé), écrivain flamand. — T. XIX, col. 899-903.
- ROMBAUTS (Jean), dit Scaoldeken, peintre. — T. XIX, col. 903-904.
- ROMBAUX (Jean-Baptiste), ingénieur aux chemins de fer. — T. XIX, col. 904-905.
- ROMBERG (Henri-Guillaume), écrivain militaire. — T. XIX, col. 905-907.
- ROMBISE (André-Jacques Lison de), écrivain. — T. XIX, col. 907-908.
- ROMBISE (Antoine de), poète, voyageur. — T. XIX, col. 908-909.
- ROMBOUTS (Joseph-Jacques), mathématicien. — T. XIX, col. 909-910.
- ROMBOUTS (Nicolas), verrier. — T. XIX, col. 910-911.
- ROMBOUTS (Philippe-Félix), érudit et fonctionnaire. — T. XIX, col. 911-912.
- ROMBOUTS (Théodore), peintre d'histoire et de genre. — T. XIX, col. 912-915.
- ROMER (Gaspard), peintre et architecte flamand. — T. XIX, col. 915.
- ROMERO (Julian), officier espagnol. — T. XIX, col. 916-920.
- ROMMAIN (Henri) ou ROMAIN, traducteur. — T. XIX, col. 920-922.
- ROMMEL (Jean), jurisconsulte, littérateur. — T. XIX, col. 922-923.
- ROMMEL (Nicolas), magistrat, jurisconsulte. — T. XIX, col. 923.
- ROMMELAERE (Frédéric), médecin. — T. XIX, col. 924-925.
- ROMMELAERE (Louis-Edouard), chimiste. — T. XIX, col. 925-927.
- ROMMENS (Guillaume), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 927-928.
- ROMONT (Jacques de Savoie, comte de), homme de guerre. — T. XIX, col. 928-936.
- ROMSEE (Toussaint-Joseph), écrivain ecclésiastique. — T. XIX, col. 937-942.
- ROMUNDE (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 35-40.
- ROMUNDE (Evrard van), peintre. Voir *Remunde* (Evrard van). — T. XIX, col. 41.

ROMUNDT (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 33-40.

ROO (Mathieu van), rhétoricien flamand. Voir *Roden* (Mathieu van). — T. XIX, col. 579-580.

ROOMAN (François), architecte. Voir *Romain* (François). — T. XIX, col. 890-894.

ROOMEN (Adriaan van), médecin. Voir *Romain* (Adrien). — T. XIX, col. 848-888.

RORMUNDE (Evrard van), peintre. Voir *Remunde* (Evrard van). — T. XIX, col. 41.

ROUCOURT (Pierre de), musicien. Voir *Rocour* (Pierre de). — T. XIX, col. 569-570.

ROURMONDE (Evrard van). Voir *Remunde* (Evrard van). — T. XIX, col. 41.

RUDPERT (Maître), évêque de Veszprim. Voir *Robert de Liège* (Maître). — T. XIX, col. 474-479.

RUMOLD (Saint). Voir *Rombaut* (Saint). — T. XIX, col. 894-899.

RUPERT (Maître), évêque de Veszprim. Voir *Robert de Liège*. — T. XIX, col. 474-479.

RUREMUND (Christophe van), imprimeur. Voir *Remunde* (Christophe van). — T. XIX, col. 33-40.

RYDAMS (Henri), fabricant de tapisseries. Voir *Reydams*. — T. XIX, col. 190-191.

RYTSERE (Guillaume de), peintre. Voir *Ritsere* (Guillaume de). — T. XIX, col. 363-365.

S

SAINT-JACQUES (Renier de). Voir *Renier*, moine de Saint-Jacques, à Liège. — T. XIX, col. 115-116.

SAINT-LAURENT (Renier de). Voir *Renier*, moine de Saint-Laurent, à Liège. — T. XIX, col. 116-118.

SAINT-SYMPHORIEN (François-Joseph-Narcisse Robert, baron de), littérateur. Voir *Robert* (François-Joseph-Narcisse). — T. XIX, col. 507-508.

SAINT-TROND (Rodolphe de), abbé. Voir *Rodolphe de Saint-Trond*. — T. XIX, col. 618-622.

SAINT-VANNES (Richard de), réformateur. Voir *Richard de Saint-Vannes*. — T. XIX, col. 251-267.

SAVOIE (Jacques de), comte de ROMONT, homme de guerre. Voir *Romont* (Jacques de Savoie, comte de). — T. XIX, col. 928-936.

SCAELDEKEN (Jean ROMBAUTS, dit), peintre. Voir *Rombauts* (Jean). — T. XIX, col. 903-904.

SOUMOY (Aimé-Louis-Philémon de ROBAULX de), jurisculte et historien. Voir *Robaulx de Soumoy* (Aimé-Louis-Philémon de). — T. XIX, col. 397-398.

STAVELLOT (Robert de), moine. Voir *Robert de Stavelot*. — T. XIX, col. 480-482.

STAVELLOT (Rodolphe de), abbé. Voir *Rodolphe de Stavelot*. — T. XIX, col. 623-624.

STERCK VAN RINGELBERG (Joachim), écrivain. Voir *Ringelberg* (Joachim Sterck van). — T. XIX, col. 346-359.

T

THOUROTTE (Robert de), évêque de Liège. Voir *Robert de Thourotte*. — T. XIX, col. 482-485.

TONGRES (Renier de). Voir *Renier*, écolâtre de Tongres. — T. XIX, col. 118-119.

TRITH ou TRIT (Renier de), croisé. Voir *Renier de Trith*. — T. XIX, col. 119-123.

V

VALENCIENNES (Robert de), miniaturiste. Voir *Robert de Valenciennes*. — T. XIX, col. 486.

W

WAULSORT (Richer de). Voir *Richer*, moine de Waulsort.

Z

ZICHEMIS (Eustache de), écrivain ecclésiastique. Voir *Rivieren* (Eustache van). — T. XIX, col. 382-383.

LISTE DES MEMBRES

DE LA COMMISSION ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION
DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(31 DÉCEMBRE 1907).

- MM^{cs}** **H. Hymans**, délégué de la classe des beaux-arts, *président*.
G. Vander Mensbrugghe, délégué de la classe des sciences, *vice-président*.
Ferd. Vander Haeghen, délégué de la classe des lettres, *secrétaire*.
A. Lancaster, délégué de la classe des sciences.
C. Le Paige, délégué de la classe des sciences.
P. Mansion, délégué de la classe des sciences.
Edm. Marchal, délégué de la classe des sciences.
St. Bormans, délégué de la classe des lettres.
E. Gossart, délégué de la classe des lettres.
H. Pirenne, délégué de la classe des lettres.
J. Stecher, délégué de la classe des lettres.
F.-A. Gevaert, délégué de la classe des beaux-arts.
J. Robie, délégué de la classe des beaux-arts.
M. Rooses, délégué de la classe des beaux-arts.
Fl. van Duyse, délégué de la classe des beaux-arts.

Secrétaire adjoint : **Paul Bergmans**, docteur en philosophie et lettres.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU DIX-NEUVIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des collaborateurs décédés.)

Alvin (Frédéric), conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Eugène Robin. — Famille Roettiers.

Balau (Sylvain), curé, à Pepinster.

Renier, moine de Saint-Jacques, à Liège. — Renier, moine de Saint-Laurent, à Liège. —
Richaire, moine de Gembloux. — Richer, moine de Waulsort. — Robert de Stavelot. —
Rodolphe de Saint-Trond. — Rodolphe de Stavelot. — Crespin Roefs.

Beaujean (C.), directeur de la Caisse générale d'épargne et de retraite, à Bruxelles.

Eugène-Jean-Dieudonné Rosflaen. — Henri-Guillaume Romberg.

Bergmans (Charles), professeur honoraire, à Gand.

François-Joseph Retsin. — Joseph-Jacques Rombouts.

Bergmans (Paul), sous-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Charles Remes. — Constantin Remes. — Remi de Beauvais. — Emiland-Xavier Renaudière.
— Adrien Renier. — Auguste-Joseph de Reume. — Alipe Reylof. — François-Liévin
Reylof. — Olivier, baron de Reylof. — Jeanne van Alten, alias Reyngout. — Adrien
Reyniers. — Louis-Augustin Reyphins. — Jacques Richardot. — Jacques de Riche-
bourcq. — C. Ricquaert. — Charles-Barthélemy de Ridder. — Jean van Riet. — Hippo-
lyte Rimbaut. — Joseph-Henri Rits. — Robostelli. — Jean-Jacques Robson. —
Martin-Joseph Robson. — Sébastien-Joseph Robson. — Adrien Rodius. — Jean Roeland,
scribe. — David Roelands. — Gautier van Roesthoven. — Nicolas Romaeus. — Josse-
Ange Rombaut. — Henri Rommain.

Béthune (baron Joseph), bibliothécaire de la ville, à Courtrai.

Joseph de Rho. — Louis Ribaltius.

Bigwood (Georges), avocat, à Bruxelles.

Emile Rochedieu. — Henri-Louis Roly.

Blomme (Arthur), président du Tribunal, à Termonde.

Paul Roels.

LISTE DES COLLABORATEURS

- Boddaert (Richard)**, membre de l'Académie royale de médecine, à Gand.
Hubert Rietmakers. — Frédéric Rommelaere.
- Borchgrave (baron Emile de)**, membre de l'Académie royale, à Vienne.
Jacques Reingout. — René de Nassau. — Renier de Trith, croisé. — Théodore-Lambert-François de Reul. — Robert de Courtenay. — Robert de Liège.
- Bormans (Stanislas)**, membre de l'Académie royale, à Liège.
Julien-Étienne Rémont.
- Bosmans (Henri), S. J.**, professeur au Collège Saint-Michel, à Bruxelles.
Joachim Sterck van Ringelberg. — Rodolphe de Bruges. — Rodolphe de Liège. — Ferdinand Roland. — Adrien Romain.
- Brants (Victor)**, membre de l'Académie royale, à Louvain.
François Richardot. — Jean Grusset, dit Richardot. — Jean Richardot. — Pierre Richardot. — Christophe Robert. — Étienne-Gaspard Robert.
- Caloen (P. Vincent-Marie van)**, dominicain, à Bruxelles.
Jean Renard. — Eustache van Rivieren. — Louis Robyn. — Jean Rommel. — Nicolas Rommel. — Guillaume Rommens.
- Cauchie (chanoine Alfred)**, professeur à l'Université, à Louvain.
Richard de Saint-Vannes.
- Clercq (René de)**, professeur à l'Athénée royal, à Gand.
Pierre-Jean Renier.
- Cloquet (Louis)**, professeur à l'Université, à Gand.
Louis-Joseph-Adrien Roelandt.
- Glosson (Ernest)**, conservateur adjoint du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique, à Bruxelles.
Martin-Joseph Robyns.
- Coninckx (H.)**, professeur à l'Académie des beaux-arts, à Malines.
Pierre-Joseph Resteleu. — Jean Robyns.
- Coppieters Stochove (Ernest)**, à Gand.
Charles-Joseph-Marie-Ghislain Rodriguez d'Evora y Vega. — Lopez-Marie Rodriguez d'Evora y Vega.
- Cruyplants (Eugène)**, à Bruxelles.
Guillaume-Eugène-Adolphe van Remoortere. — Pierre-Joseph de Reume. — Pierre-François-Louis Rigano. — Pierre-Jacques Rodenbach. — Charles de Romain.
- Cuvelier (Joseph)**, sous-chef de section aux Archives générales du royaume, à Bruxelles.
Renaud, seigneur de Fauquemont. — Comte Ludolphe-Charles-François de Renesse-Breidbach. — Jean de Résimont. — Rodolphe de Beerlingen.
- Deffernez (Edmond)**, membre de l'Académie royale de médecine, à Charleroi.
Remacle de Florennes. — Remacle d'Ardenne. — Auguste-Bernard Retsin.

LISTE DES COLLABORATEURS

Defrecheux (Joseph), sous-bibliothécaire de l'Université, à Liège.

Nicolas-Antoine-Joseph Remacle. — Jean-Baptiste Renard. — Jean-Georges-Lucien Renard.
— François-Joseph Remoir. — Jacques-Joseph-Richard Renoz. — Pierre Renson. —
Pierre-Joseph Ritzen. — Charles-Bonaventure Roberti. — Frédéric-Jean-François Roberti-
Lintermans. — Achille-Jean-François Rodembourg. — Toussaint-Joseph Romsée.

Devillers (Léopold), conservateur honoraire des archives de l'État, à Mons.

Henri Remy. — Anselme de Reulx. — Balthazar Richard. — François Richard. — Lucas
Rivius. — Robert de Douai. — François-Joseph-Narcisse Robert. — Alexandre Roger.
— André-Jacques Lison de Rombise. — Antoine de Rombise.

Diegerick (Alphonse), archiviste de l'Etat, à Gand.

Pierre Reynier. — Jean Bartholomé Roens.

Discailles (Ernest), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Joseph-Dominique Ritte. — Charles-Latour Rogier. — Firmin-François-Marie Rogier.

Donnet (Fernand), administrateur de l'Académie des beaux-arts, à Anvers.

David Remeus. — Jean Remeus. — Charles Rigouts. — Eloi Rigouts. — François-
Joseph Rigouts. — Gaspard Rinckens. — Joseph Rivius. — Adrien Rodriguez. — Juan-
Franco Rodriguez. — Jacques Roecx. — Gabriel Roelandt. — Jacques-Thomas Roelandts.
— Jacques Roelants. — Les Roelants, maîtres des postes. — Théodore Rogiers.

Duyse (Florimond van), membre de l'Académie royale, à Gand.

Nicolas Renekin. — Henri Renotte. — Jean Richafort. — François Riga. — Robert de
Flandre, musicien. — Pierre de Rocour. — Rogier Pathie. — Philippe Rogier.

Fraipont (Julien), membre de l'Académie royale, à Liège.

Charles-Dominique Robert. — Etienne-Gaspard Robert.

Freson (Armand), avocat, à Liège.

Alexandre de Robaulx — Hippolyte Rolin.

Fris (Victor), professeur à l'Athénée royal, à Gand.

Jean III de Renesse. — Michel de Renichon. — Jean, bâtard de Renty. — Oudart de
Renty. — Antoine Righerman. — Maurice Rittinghausen. — Aimé-Louis-Philemon de
Robaulx de Soumoy. — Robert VII, seigneur de Béthune. — Robert III, comte de Flandre.
— Alexandre Rodenbach. — Constantin-Auguste Rodenbach. — Constantin-François
Rodenbach. — Jean, comte de Roelx. — Benoît Rolliers. — Jacques de Savoie, comte
de Romont.

Gheyn (J. vanden), S. J., conservateur à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Jean-Ignace Roderique.

Goblet d'Alviella (comte), membre de l'Académie royale, à Bruxelles.

Nicolas-Jean-Ghislain Reyntiens.

Goffin (Léon), aide-bibliothécaire de l'Université, à Gand.

Louis-Henri-Albert Robyns.

Gossart (Ernest), membre de l'Académie royale, à La Hulpe.

Simon Renard. — Don Luis de Requesens y Zuniga.

Cette page blanche remplace une illustration